Université de Strasbourg
UFR de sciences historiques
Thèse de doctorat en
Histoire et Civilisation de l'Europe

Jean-Pierre MAGET

Monseigneur,
Louis de France, dit Le Grand Dauphin,
fils de Louis XIV

volume I : Thèse

sous la direction de Monsieur Le Professeur Dominique DINET

Septembre 2010

Université de Strasbourg
UFR de sciences historiques
Thèse de doctorat en
Histoire et Civilisation de l'Europe

Jean-Pierre MAGET

Monseigneur, Louis de France, dit Le Grand Dauphin, fils de Louis XIV

Sous la direction de Monsieur le Professeur Dominique DINET

Composition du jury :

- Monsieur Dominique DINET, professeur émérite à l'Université de Strasbourg.
- Monsieur Hervé DRÉVILLON, professeur à l'Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne
- Monsieur Martial GUÉDRON, professeur à l'Université de Strasbourg.
- Monsieur Jean-François SOLNON, professeur à l'Université de Franche-Comté.

volume I : THÉSE

soutenue à Strasbourg le 14 septembre 2010

Je remercie vivement et respectueusement

Monsieur Le Professeur Dominique DINET,

lui sans lequel cette thèse ne serait que ce qu'elle était.

TABLE des MATIÈRES

Abréviations : ..... pp. 7 - 8

Introduction : ..... pp. 9 - 21

Première partie : FILS de ROI : ..... pp. 23 - 197

Chapitre I : Le Dauphin, un titre de la monarchie française : ..... pp. 26 - 119

A) L'institution du delphinat : ..... pp. 26 - 31
1) du point de vue historique : ..... pp. 26 - 29
2) du point de vue politique : ..... pp. 29 - 30
3) du point de vue juridique : ..... pp. 30 - 31

B) Ce que l'on attendait du Dauphin : ..... pp. 32 - 46
1) les écrits : ..... pp. 32 - 33
2) les représentations : ..... pp. 33 - 46

C) La naissance de Monseigneur : ..... pp. 46 - 69
1) L'annonce de la naissance : ..... pp. 49 - 54
2) La naissance : ..... pp. 54 - 60
3) Les cérémonies qui suivirent la naissance : ..... pp. 60 - 69
a) le carrousel du Louvre : ..... pp. 62 - 66
b) le baptême : ..... pp. 66 - 68
c) devise et titre du Dauphin : ..... pp. 68 - 69

D) L'éducation de Monseigneur : ..... pp. 70 - 120
1) Le gouverneur : ..... pp. 73 – 84
2) Le précepteur : ..... pp. 84 - 120
a) Périgny : ..... pp. 84 - 87
b) Bossuet : ..... pp. 87 - 102
c) Les Mémoires de Louis XIV : ..... pp. 102 - 106
d) deux exemples de l'enseignement prodigué : ..... pp. 106 - 120
- le labyrinthe de Versailles aménagé en 1668 : pp. 106 - 112
- l'histoire de Charles IX : ..... pp. 112 - 120

Chapitre II : La place et le rôle du Dauphin : ..... pp. 120 - 145

A) Le rôle du Dauphin : ..... pp. 122 - 135
1) L'entrée aux Conseils : ..... pp. 122 - 125
2) L'entrée officielle de Louis XIV à Strasbourg : ..... pp. 125 - 131
3) L'inauguration de la statue du roi, place des Victoires : ..... pp. 131 - 134

3) L'inauguration de l'église des Invalides : ..... pp. 134 - 135

B) Les cabinets intérieurs du Dauphin : ..... pp. 135 - 145
1) Le château de Fontainebleau : ..... pp. 135 - 136
2) Le château de Saint-Germain-en-Laye : ..... pp. 137
3) Le château puis le palais de Versailles : ..... pp. 138 - 145
a) l'appartement de l'aîle du Midi : .....pp. 138 - 139
b) l'appartement du rez-de-chaussée : ..... pp. 139 - 145
- le cabinet des bijoux : ..... pp. 139
- le grand cabinet : ..... pp. 140
- le cabinet doré : ..... pp. 140 - 142
- le cabinet des Glaces : ..... pp. 142 - 145

Chapitre III : La Guerre : ..... pp. 146 - 196

A) L'armée à l'époque de Louis XIV : ..... pp. 146 - 148

B) Les campagnes de Monseigneur : ..... pp. 148 - 196
1) La campagne de 1684 : la prise de Luxembourg : ..... pp. 150 - 153
2) La campagne de 1688 : la prise de Philippsbourg : ..... pp. 153 - 183
a) la préparation de la campagne militaire : ..... pp. 155 - 158
b) la préparation du siège de Philippsbourg : ..... pp. 158 - 160
c) le siège et la prise de Philippsbourg : ..... pp. 160 - 174
d) la fin de la campagne et le retour de Monseigneur : ... pp. 174 - 183
3) La campagne de Flandre de 1693 : ..... pp. 183 - 189
4) La campagne de Flandre de 1694 : ..... pp. 190 - 196
Conclusion de la première partie : ..... p. 197

Deuxième partie : PÈRE de ROI : ..... pp. 199 - 363

Chapitre I : L'éducation des princes : ..... pp. 202 - 216

A) Le gouverneur et les sous-gouverneurs : ..... pp. 202 - 204

B) Le précepteur et les sous-précepteurs : ..... pp. 204-210

C) Les répercussions du quiétisme sur l'équipe de Beauvilliers : ..... pp. 211 - 216

Chapitre II : Père du duc de Bourgogne : ..... pp. 216 - 232

A) Le duc de Bourgogne : ..... pp. 217 - 221

B) Les cabales : ..... pp. 221 - 230
1) La cabale de Monseigneur : ..... pp. 224 - 226
2) La cabale du duc de Bourgogne : ..... pp. 226 - 229
3) L'influence des cabales : ..... pp. 229 – 230

C) Les enfants du duc de Bourgogne : ..... pp. 230 -232

Chapitre III : Père du duc d'Anjou : ..... pp. 232 - 286

A) Le duc d'Anjou : ..... pp. 233 - 236

B) La succession d'Espagne : ..... pp. 236 - 286
1) Les prétentions de la France à l'égard de l'Espagne : ..... pp. 238 - 245
2) Le testament de Charles II d'Espagne : ..... pp. 245 - 249
3) L'acceptation du testament par Louis XIV : ..... pp. 249 - 263
4) L'acceptation du testament par Monseigneur : ..... pp. 263 - 265
5) Le soutien de Monseigneur à Philippe V : ..... pp. 266 - 286
a) la période de non-ingérence : ..... pp. 267 - 268
b) intervention directe de la France dans les affaires d'Espagne pp. 268 - 272
c) 1709 : l'année tragique : ..... pp. 272 - 282
d) la reconnaissance du prince des Asturies comme héritier : .. pp. 282 - 286

Chapitre IV : Père du duc de Berry : ..... pp. 286 - 289

Chapitre V : Les relations du Dauphin avec la Famille royale : ..... pp. 289 - 360

1° Monseigneur et les Femmes : ..... pp. 290 - 326

A) La Dauphine : ..... pp. 290 - 313
1) Les projets de mariage : ..... pp. 290 - 295
2) Le mariage : ..... pp. 295 - 301
3) Le couple delphinal : ..... pp. 301 - 304
4) La maladie et la mort de la Dauphine : ..... pp. 304 - 313

B) La seconde épouse, Marie-Émilie Joly de Choin : ..... pp. 313 - 321
1) Monseigneur l'a-t-il épousée ? : ..... pp. 314 - 315
2) L'intrigue avec Clermont-Chaste : ..... pp. 315 - 317
3) La liaison de Monseigneur avec Mlle Choin : ..... pp. 317 - 319
4) la mort de Monseigneur : ..... pp. 319 - 321

C) La belle-mère, Mme de Maintenon : ..... pp. 321 - 324

D) Les aventures féminines de Monseigneur : ..... pp. 324 - 326
1) Une aventure de Monseigneur : ..... pp. 324 - 325
2) Les enfants naturels : ..... pp. 325 - 326

2° Monseigneur et la famille d'Orléans : ..... pp. 326 - 340

A) La Grande Mademoiselle : ..... pp. 327 - 331

B) Monsieur : ..... pp. 332 - 335

C) Philippe, duc de Chartres puis d'Orléans : ..... pp. 335 - 340

3° Monseigneur et les Bâtards : ..... pp. 341 - 360

A) Les enfants de Louise de La Vallière : ..... pp. 341 - 346
1) Louis de Bourbon, comte de Vermandois : ..... pp. 341 - 346
2) Marie-Anne, Mlle de Blois, princesse de Conti : ..... pp. 343 - 346

B) Les enfants de Mme de Montespan : ..... pp. 346 - 360
1) Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine : ..... pp. 347 - 351
2) Louise-Françoise, Mlle de Nantes, Mme la Duchesse : ..... pp. 351 - 354
3) Françoise-Marie, seconde Mlle de Blois, duchesse d'Orléans : ... pp. 354 - 358
4) Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse : ..... pp. 358 – 360

Conclusions de la 2ème partie : ..... pp. 361 - 363

Troisième partie : JAMAIS ROI : ..... pp. 365 -

Chapitre I : La Chasse : ..... pp. 368 – 393

A) La cadence des chasses du Dauphin : ..... pp. 368 - 370

B) La cadence des chasses du Roi : ..... pp. 371 - 372

C) L'exercice de la chasse par Monseigneur : ..... pp. 372 - 375

D) Les animaux chassés : instinct et intelligence : ..... pp. 375 - 393
1) La chasse du loup : ..... pp. 379 - 385
2) La chasse du cerf : ..... pp. 385 - 390
3) La chasse du chevreuil : ..... pp. 390 - 393

Chapitre II : La Musique : ..... pp. 393 - 427

A) Marc-Antoine Charpentier : ..... pp. 396 - 399

B) Les opéras, tragédies lyriques et opéras-ballets : ..... pp. 399 - 404

C) La danse et le ballet : ..... pp. 404 - 407

D) Jean-Baptiste Lully : ..... pp. 407 - 420

E) Les successeurs de Jean-Baptiste Lully : ..... pp. 420 - 427

Chapitre III : Les collections d'objets d'art : ..... pp. 427 - 449

A) Les débuts de la collection : ..... pp. 427 - 429

B) Les présents : ..... pp. 429 – 431

C) Les achats de Monseigneur : ..... pp. 431 - 435

D) Les collections de Mme de Guise : ..... pp. 435 - 437

E) La composition des collections : ..... pp. 437 - 439

F) Les tapisseries : ..... pp. 439 - 449
1) L'acquisition de prestigieuses tapisseries anciennes : ..... pp. 440 - 442
2) Les tapisseries d'occasion achetées chez les marchands : ..... pp. 442 - 443
3) Les tentures modernes : ..... pp. 443 - 445
4) Les meubles brodés pour les appartements de Monseigneur : .... pp. 445 – 448

Conclusions : ..... pp. 448 - 449

Chapitre IV : Les résidences privées : ..... pp. 449 - 553

1° CHOISY : ..... pp. 450 - 462

A) Le château de la Grande Mademoiselle : ..... pp. 450 - 452

B) Le château et les jardins de Monseigneur : ..... pp. 452 - 462
1) Les séjours : ..... pp. 456 - 457
2) Les invités : ..... pp. 457 - 458
3) Les plaisirs de Choisy : ..... pp. 458 - 461
4) Les collections conservées à Choisy : ..... pp. 461 - 462

2° MEUDON : ..... pp. 462 - 549

A) L'histoire du château de Meudon : ..... pp. 462 - 468

B) L'acquisition de Meudon : ..... pp. 469 - 473

C) L'installation de Monseigneur à Meudon : ..... pp. 473 - 516
1) La répartition et l'aménagement des appartements : ..... pp. 473 - 477
2) Le mobilier du château : ..... pp. 477 - 480
3) Les sculptures, bustes et petits bronzes : ..... pp. 480 - 482
4) Les peintures : Coypel, peintre préféré de Monseigneur : ..... pp. 482 - 485
5) Les modifications apportées par Monseigneur : ..... pp. 485 - 493
a) les modifications intérieures : le Grand Appartement : ..... pp. 485 - 489
b) les modifications extérieures : l'avant-corps du midi : ..... pp. 489 - 483
6) L'aile des Marronniers : ..... pp. 493 - 499
a) le cabinet de la chambre des Marronniers : ..... p. 496
b) la « petite antichambre » de Monseigneur : ..... p. 496
c) la chambre à coucher de Monseigneur à la cour des Offices : pp. 497 - 499
7) La chapelle (1702) : ..... pp. 499 - 502

8) La construction du Château-Neuf : ..... pp. 502 - 516
a) l'architecture du Château-Neuf : ..... pp. 502 - 506
b) les intérieurs du Château-Neuf : ..... pp. 506 - 513

D) Les jardins : ..... pp. 513 - 520

E) La vie mondaine à Meudon : ..... pp. 520 - 532

F) La mort de Monseigneur à Meudon : ..... pp. 532 - 553
1) l'agonie de Monseigneur : ..... pp. 532 - 534
2) les obsèques, condoléances et oraisons funèbres : ..... pp. 535 - 545
3) la succession de Monseigneur : ..... pp. 545 – 549

Conclusions de la troisième partie : ..... pp. 549 - 551

Conclusions : ..... pp. 553 - 567

ABRÉVIATIONS

Add.	Additions de Saint-Simon au *Journal* de Dangeau.
AdO	Archives départementales de l'Oise.
AE, Acq. Ext.	Paris, Archives Étrangères, Acquisitions extraordinaires.
AECP	Paris, Archives Étrangères, Correspondance Politique.
AEMD, Esp.	Paris, Archives Étrangères, Mémoires et Documents, Espagne.
AEMD, France	Paris, Archives Étrangères, Mémoires et Documents, France.
AN	Paris, Archives Nationales.
BM	Bibliothèque Municipale.
Bmz	Paris, Bibliothèque Mazarine.
BnF	Paris, Bibliothèque nationale de France (François Mitterand).
BnM	Madrid, Biblioteca nacional.
BNU	Bibliothèque Nationale Universitaire (de Strasbourg).
Cab Ms	Cabinet des Médailles.
CLAIR	Recueil Clairambault, BN, rue de Richelieu, Paris.
CBR	*Comptes des Bâtiments du Roi*.
DG	Direction Générale.
FC	Fonds Colbert.
GOB	Musée des Gobelins, Paris.
H.S.	Hors Série.
I, II, III, IV ...	Tome I, II, III, IV, etc.
INV	Inventaire général des Musées Français.
JD	*Journal* de DANGEAU.
min. cen	minutier central
MC	*Mélanges* COLBERT.
Min.	Ministère.
MS	*Mémoires* de SOURCHES.
ms fr	manuscrits français.
MV	Musée de Versailles.
n acq	nouvelles acquisitions.

p. / pp.	page / pages.
RMN	Réunion des Musées Nationaux.
SHD	Vincennes, Service Historique de la Défense.
slsd	sans lieu, sans date.
sq	suivantes (sequitur).
***SS,* B**	SAINT-SIMON, édition Boislisle.
***SS,* C**	SAINT-SIMON, édition Couairault.

Les citations sont insérées dans des paragraphes décalés :

- en caractères normaux, lorsqu'elles émanent d'auteurs contemporains ;
- en caractères italiques, lorsqu'elle émanent d'auteurs anciens.

Le **d**auphin, avec initiale minuscule, désigne la fonction.

Le **D**auphin, avec initiale majuscule désigne Louis de France, le fils de Louis XIV.

Deux tableaux généalogiques sont insérés en tête de ce volume.

Introduction [1]

1 Cette thèse reprend les trois mémoires universitaires soutenus par Jean-Pierre MAGET :

a) *Être dauphin sous Louis XIV,* diplôme de Maîtrise d'histoire, soutenu le 29 octobre 1998, à l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, U.F.R. des Sciences Historiques, département d'Histoire, sous la direction de Monsieur le Professeur Jean-Claude WAQUET.

b) *Monseigneur et l'Art,* Diplôme d'Études Approfondies (D.E.A.), spécialité : histoire de l'Art du Moyen- âge à nos jours, soutenu le 12 juin 1998 , à l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, sous la direction de Monsieur le Professeur Alain ROY.

c) *Le Versailles de Louis XIV, essai de lecture philosophique,* diplôme de Maîtrise en Philosophie (Esthétique), soutenu en octobre 2000, à l'Université Marc Bloch de Strasbourg, sous la direction de Monsieur le Professeur Jean-Claude CHIROLLET.

En sa qualité de fils aîné du roi de France, donc d'héritier présomptif de la couronne, le dauphin était le symbole de la permanence du pouvoir monarchique. Il était éduqué et formé dans la perspective de son accession au trône : il était le futur monarque.

L'histoire de France a connu de dramatiques oppositions entre le roi et le dauphin. Tel n'a pas été le cas sous Louis XIV bien que ses quatre dauphins successifs aient été de trois générations différentes : celle de son fils, Louis de France, appelé Monseigneur ; celle de son petit-fils, le duc de Bourgogne ; celle de ses deux arrières-petits-fils, les ducs de Bretagne et d'Anjou.[1] Cette absence de conflits majeurs entre le roi et ses dauphins, au cours des cinquante-quatre années de son règne, s'explique du fait de la très forte personnalité de Louis XIV et de l'incontestable respect que son fils lui témoigna tout au long des cinquante années[2] de son delphinat[3] ; du fait que le duc de Bourgogne ne resta dauphin que pendant dix mois,[4] et du fait du très jeune âge des deux fils du duc de Bourgogne : le duc de Bretagne,[5] dauphin à cinq ans mais qui ne le resta que trois semaines, et le duc d'Anjou,[6] dauphin à deux ans, qui le resta trois ans et demi, soit jusqu'à la mort de son arrière-grand-père le 1er septembre 1715, date à laquelle il accéda au trône, à l'âge de cinq ans, sous le nom de Louis XV.

Dans sa « *Liste raisonnée des enfants de Louis XIV, des princes de la maison de France [...]* »[7] à propos de Monseigneur, Voltaire rédigea la courte notice suivante :

> *« Le seul enfant de ce mariage de Louis XIV* [avec Marie-Thérèse d'Autriche] *qui vécut fut Louis, dauphin, nommé* Monseigneur*, né le 1er novembre 1661, mort le 14 avril 1711. Rien n'était plus commun, longtemps avant la mort de ce prince, que ce proverbe qui courait sur lui :* Fils de roi, père de roi, jamais roi. *L'événement semble favoriser la crédulité de ceux qui ont foi aux prédictions ; mais ce mot n'était qu'une répétition de ce qu'on avait dit du père de Philippe de Valois, et était fondé d'ailleurs sur la santé de Louis XIV, plus robuste que celle de son fils.*

1 CHALINE, Olivier, *L'année des quatre dauphins,* Flammarion, Paris, 2009.
2 Né le 1er novembre 1661, mort le 14 avril 1711.
3 Le terme « *delphinat* », comme l'adjectif « *delphinal* » peuvent apparaître comme des néologismes formés à partir du latin « *delphinus* » : ils ne figurent ni au Dictionnaire de Richelet, ni aux Dictionnaires de l'Académie Française du XVIIème siècle et de 1994. Littré, cependant, en relève l'usage dans l'ordonnance du 9 mai 1499. « *Delphinat* » n'est donc pas un barbarisme.
4 Né le 6 août 1682, dauphin le 15 avril 1711, mort le 18 février 1712.
5 Né le 8 janvier 1707, dauphin le 19 février 1712, mort le 8 mars 1712.
6 Né le 15 février 1710, dauphin du 9 mars 1712 au 1er septembre 1715, mort le 10 mai 1774.
7 Cette liste fait suite à VOLTAIRE, *Le Siècle de Louis XIV*, La Pléiade, Paris, 1957, pp. 1110 - 1114.

« La vérité oblige de dire qu'il ne faut avoir aucun égard aux livres scandaleux sur la vie privée de ce prince. Les Mémoires de Madame de Maintenon, *compilés par La Beaumelle, sont remplis de ces ridicules anecdotes. Une des plus extravagantes est que Monseigneur fut amoureux de sa sœur, et qu'il épousa Mlle Chouin. Ces sottises doivent être réfutées puisqu'elles ont été imprimées*.
« Il épousa Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, le 8 mars 1680, morte le 20 avril 1690; il en eut :

1° LOUIS, duc de Bourgogne, né le 6 août 1682, mort le 18 février 1712, d'une rougeole épidémique ; lequel eut de Marie-Adélaïde de Savoie, fille du premier roi de Sardaigne, morte le 14 février 1712 :
- Louis, duc de Bretagne, né en 1705, mort en 1712;
- Et Louis XV, né le 15 février 1710.
La mort prématurée du duc de Bourgogne causa des regrets à la France et à l'Europe. Il était très instruit, juste, pacifique, ennemi de la vaine gloire, digne élève du duc de Beauvilliers et du célèbre Fénelon. Nous avons, à la honte de l'esprit humain, cent volumes contre Louis XIV, son fils Monseigneur, le duc d'Orléans son neveu, et pas un qui fasse connaître les vertus de ce prince, qui aurait mérité d'être célèbre s'il n'eût été que particulier[1];

2° PHILIPPE, duc d'Anjou, roi d'Espagne, né le 19 décembre 1683, mort le 9 juillet 1746 ;

3° CHARLES, duc de Berry, né le 31 août 1686, mort le 4 mai 1714 [...] ».[2]

LOUIS, dauphin, a laissé une fille naturelle. Après la mort de son père, on voulut la faire religieuse ; Madame la duchesse de Bourgogne, apprenant que cette vocation était forcée, s'y opposa, lui donna une dot, et la maria ».[3]

Cette notice résume brièvement l'idée purement biographique que Voltaire se faisait de Monseigneur ; elle reste pourtant intéressante car elle date le *proverbe* qui courait à son sujet : « *Fils de roi, père de roi, jamais roi* ». En revanche, le *démenti* apporté au mariage avec Mlle Choin est peu convaincant car le mariage semble avoir été célébré.

Le 1er novembre 1661, naquit donc, au château de Fontainebleau, le premier enfant de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, Louis, dauphin, que le roi décida de faire appeller *Monseigneur*. Ce n'est que sous Louis XV que les historiens le qualifièrent de *Grand Dauphin*, pour le différencier de son fils le duc de Bourgogne, déclaré dauphin à la mort de son père en avril 1711.4

1 L'abbé PROYART a comblé cette lacune en publiant en 1783 une *Vie du Dauphin, petit-fils de Louis XIV et père de Louis XV, plus connu sous le nom de Duc de Bourgogne,* Paris, Joseph Hanicq, imprimeur.
2 VOLTAIRE, pp. 1110-1111.
3 VOLTAIRE, p. 1112.
4 ANQUETIL, M., Chanoine régulier de la Congrégation de France, Prieur-Curé de Château-Regnard,

Ce nom de *Grand Dauphin* a été systématiquement repris, mais il ne paraît pas opportun d'en faire usage dans un travail universitaire, car il est ambiguë, laissant supposer l'existence simultanée d'un *petit dauphin*,1 ce qui est juridiquement inconcevable. Il est vrai que l'on qualifia Louis XIV de *Louis-le-Grand* sans que cela impliquât l'existence d'un *Louis-le-Petit,*2 mais le qualificatif lui avait été donné de son vivant, de même qu'après la prise de Philippsbourg, Monseigneur fut appelé par ses soldats *Louis-le-Hardi,* sans vouloir l'opposer à un éventuel *Louis le Pleutre*. En revanche, jamais de son vivant Monseigneur ne fut désigné comme *Grand Dauphin.*3

Saint-Simon décrit Monseigneur « *engoncé dans sa graisse, sa paresse et sa parfaite incurie* ».4 C'est l'image qui prévaut actuellement : le but de cette étude, est précisément d'étudier si ce portrait correspond à *la* ou seulement à *une* réalité et s'il peut résumer entièrement la vie du Dauphin, comme le laisse entendre le mémorialiste.

Pour ce faire, il conviendra de rechercher quelle éducation fut prodiguée au jeune garçon, l'adéquation de cette éducation avec le caractère de l'élève, l'idée que ses maîtres (gouverneur, précepteur et sous-précepteurs, mais aussi le roi) se faisaient de leur rôle et comment ils l'exercèrent. La recherche en est facilitée du fait que subsistent de nombreux devoirs rédigés par le jeune Dauphin, avec les corrections manuscrites de Bossuet. Il faudra ensuite déterminer les conséquences de cette éducation pour savoir si, confiée à de *grands esprits,* elle porta tous les fruits que le roi en attendait et si elle fut, ou pas, à l'origine du respect craintif que, toute sa vie, le Dauphin témoigna à son père, l'empêchant souvent de s'affirmer dans la vie quotidienne, le seul point que retient Saint-Simon.

Une fois *éduqué* Monseigneur devait tenir son rang, hiérarchiquement le deuxième, après le roi, mais avant la reine. À ce titre il avait pour mission officieuse de représenter l'avenir de la dynastie ce qui impliquait que son portrait soit diffusé auprès de ses futurs sujets mais aussi que lui-même leur *apparut,* un peu à l'instar d'une épiphanie. Il faudra donc rechercher comment son image pouvait être diffusée sans porter préjudice à celle du

---

Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & Membre de l'Assemblée Provinciale de l'Orléanois, *Louis XIV, sa cour et le Régent,* Paris, M. DCC. LXXXIX, IV, pp. 386 & 403.

1 LE ROY LADURIE, *Saint-Simon ou le système de la Cour*, Paris, 1977, p. 184, qualifie néanmoins assez étrangement le duc de Bourgogne de « *petit dauphin* ».

2 Tel n'est pas le cas de *Napoléon-le-Petit* que Victor Hugo entendait opposer à Napoléon 1er.

3 BOUYER, Christian, *Louis XIV et la famille royale,* Pygmalion, Paris, 2009, p. 115, n 1 écrit toutefois : « *on l'appelle aussi Monseigneur le Grand Dauphin, Monseigneur, Monsieur le dauphin ou le Grand Dauphin selon les circonstances* » : si l'auteur entend reproduire les noms par lesquels on désignait le Dauphin à la Cour, de son vivant, cette affirmation est erronée.

4 SS, B, XXII, p. 49.

souverain, et comment la personne du Dauphin devait se produire officiellement aux côtés du roi, voire à sa place.

Louis XIV, à l'exemple des rois Bourbons qui régnèrent avant lui, fut un roi de guerre dont l'héritier devait prouver son héroïsme au combat afin de ne pas faire mentir son *sang* : l'une des obligations majeures incombant au Dauphin consistait donc à participer aux guerres que poursuivait le roi et de s'y montrer à la hauteur. Il conviendra donc de recenser les combats auxquels il participa et de juger sa conduite en fonction, non seulement de l'issue des combats mais aussi de l'opinion que les Français s'en firent.

Le deuxième personnage du royaume devait posséder également une formation politique très sérieuse puisqu'il était destiné à diriger le royaume : à ce titre il entra dans tous les Conseils du royaume mais y joua-t-il un rôle actif et dans quel sens ? La grande *affaire* du règne concerna la succession d'Espagne, le problème étant de savoir s'il y avait lieu d'accepter ou de refuser le testament par lequel feu le roi Charles II cédait son royaume au deuxième fils du Dauphin, le jeune duc d'Anjou. Monseigneur eut-il son mot à dire dans la décision qui devait être prise très rapidement et engageait la paix de l'Europe ? La question est d'importance car les lois dynastiques ne correspondant pas aux dispositions testamentaires du roi d'Espagne, le problème doit être considéré tant du point de vue juridique que d'opportunité, en vérifiant comment il fut envisagé par les contemporains et s'il correspond à la conception actuelle. Un autre problème surgit, moins d'une dizaine d'années plus tard : l'Europe se coalisa contre la France pour la contraindre à se désolidariser des intérêts du Bourbon qui régnait en Espagne. La décision qui incombait à Louis XIV était grave car il y en allait de la survie du royaume. Le Dauphin eut-il une opinion, la manifesta-t-il et quelle en fut l'issue ?

Au nombre des obligations dynastiques figurait celle d'assurer la succession. Il fallait donc que le prince soit marié rapidement, le problème, sur le plan politique, étant de déterminer à quelle princesse étrangère il convenait de l'unir : à dix-neuf ans, était-il disposé à convoler, ou pas, et le roi avait-il le choix d'une dauphine ? L'union fut fertile puisque la Dauphine lui donna trois fils dont l'aîné, le duc de Bourgogne, était destiné à devenir dauphin à la place du Dauphin. Le rôle des puinés, les ducs d'Anjou et de Berry, aurait logiquement correspondu à celui tenu par le duc d'Orléans, Monsieur, frère cadet du roi, soit un rôle de simple représentation. Le sort ne le voulut pas de sorte qu'il importe d'étudier comment le duc d'Anjou devint roi d'Espagne et comment le duc de Berry faillit devenir l'héritier au trône de France.

Monseigneur eut aussi à faire face à une famille nombreuse avec laquelle il entretint des relations parfois conflictuelles. La famille royale de Louis XIV était, en effet, à l'avant-garde des familles *recomposées* qui, trois cents ans plus tard, fleurissent dans toutes les couches de la population et non plus seulement dans les familles royales. L'inexistence du divorce compliquait la situation en laissant place à davantage d'enfants nés hors mariage, ce qui posait plus âprement le problème des bâtards. Le Dauphin eut plusieurs frères et sœurs légitimes mais lui seul survécut. En revanche il côtoya les deux enfants naturels que Louise de La Vallière donna au roi, ainsi que les quatre, adultérins, nés de Mme de Montespan, sans compter le fils légitime que celle-ci avait eu du marquis, son mari. Chacun d'eux fut marié par le roi (à l'exception du comte de Vermandois, mort à seize ans), ce qui compliqua encore les relations familiales.

Louis XIV se remaria avec une veuve qui, fort opportunément, n'eut pas d'enfant, mais qui, ayant été la gouvernante des bâtards de Mme de Montespan, les considérait comme ses propres enfants ; de sorte que le Dauphin dut aussi affronter cette Mme de Maintenon, sa belle-mère légitime et, par affection, la mère de quatre de ses demi-frères et sœurs. De son côté, après la mort de la Dauphine, il se remaria avec Mlle Choin qui ne lui donna pas d'enfant mais, d'autres femmes, il en eut de *naturels* qu'il ne reconnut pas. Quelles relations le Dauphin entretint-il avec chacun des membres de cette famille *recomposée* ? La question est importante puisqu'elle est censée expliquer les liens qui ont pu le rapprocher de certains, l'éloigner d'autres.

La famille royale légitime comprenait trois générations d'Orléans, dont la cousine germaine de Louis XIV, Mlle de Montpensier, dite la Grande Mademoiselle, le plus riche parti de France : elle avait été *promise* au roi qui l'aurait épousée si, lors de la Fronde, elle n'avait pas fait tirer le canon sur les armées royales. Philippe, Monsieur, frère du roi, avait reçu l'apanage d'Orléans à la mort de son oncle Gaston : il eut un fils, lui aussi prénommé Philippe, cousin germain de Monseigneur et futur Régent de France. Quelles relations le Dauphin entretint-il avec chacun des membres de cette fantasque famille d'Orléans ? Furent-elles fonction de l'affection ou de positions politiques ?

Outre les démêlés inhérents à toute famille (et plus encore lorsqu'il s'agit d'une famille recomposée, aux ramifications si nombreuses et si diverses), la *Société de Cour*[1] implique des contraintes et des frictions inévitables dans un espace aussi clos. Il est donc

1 ELIAS, Norbert, *La Société de Cour,* Calmann-Lévy, Paris, 1974 (Berlin, 1969).

essentiel de rechercher dans quelle mesure le Dauphin y fut mêlé, s'il eut son *parti* et en quoi ses partisans ont pu s'opposer ou, au contraire, s'entendre avec les tenants des autres partis curiaux dominants.

À côté de ses obligations dynastiques, protocolaires, curiales, politiques et familiales, Monseigneur parvint-il à se préserver une vie personnelle exempte de toute contrainte directement liée à son statut delphinal ? Dans l'affirmative, il y aura lieu de repérer les activités qu'il favorisa et dans quelle mesure il y sacrifia, voire s'y révéla.

Comme tout grand seigneur qu'il était, le Dauphin s'adonna à un sport, en l'occurence celui qui eut toujours la faveur de sa famille, la chasse. Il est habituel de ne voir dans le prince qu'un chasseur invétéré de loups dont il fit un grand massacre. Il conviendra donc d'examiner s'il limita ce sport à la seule chasse du loup, ou si d'autres gibiers eurent aussi sa faveur ; mais, plus encore, si l'énergie qu'il déploya régulièrement à cette pratique était anormale ou si, au contraire, elle correspondait à celle déployée par les autres membres de sa caste, à commencer par le roi. Il sera intéressant, alors, de préciser en quoi, exactement, consistait l'exercice de ces chasses : de simples battues destinées à tirer sur des animaux parqués ou, au contraire, une réflexion sur les mœurs et les réactions du gibier qu'il convenait de débusquer ?

En sus de cette activité essentiellement physique, Monseigneur eut des occupations esthétiques d'autant plus logiques qu'il avait été à bonne école. Ses centres d'intérêt furent de trois ordres : musicales, artistiques et architecturales. Il s'agit de déterminer s'il y porta l'intérêt d'un quelconque esthète ou si, au contraire, il fut en mesure de réaliser quoique ce soit de nouveau qui lui survécut.

Une chose est d'apprécier la musique, une autre de la composer, une autre encore d'avoir suffisamment d'influence pour en imposer les nouvelles tendances. Monseigneur sut-il, ou put-il profiter de sa position privilégiée à la Cour et auprès du roi pour diffuser l'œuvre de ses musiciens préférés et faire admettre le genre musical nouveau que constituait l'opéra pour lequel il eut une véritable passion ? Et cette passion s'exerça-t-elle aux dépens ou en complément du genre qui conservait les faveurs de l'ancienne Cour, spécialement du roi qui, dans sa jeunesse, avait tant pratiqué le ballet de Cour ?

Les collections d'objets d'art du Dauphin subsistent : elles sont visibles au Louvre et au Prado. Mais comment ont-elles été constituées et qu'est-ce qui présida au choix des pièces ? Sont-elles originales par rapport à celles que Louis XIV avait réunies bien avant que son fils ne commençât à collectionner ? Qu'est-ce qui différenciait les deux

collections, la nature des pièces, leur valeur, la manière dont elles étaient présentées ?

Comme son père, le prince eut l'occasion de *construire* et d'aménager ses propriétés personnelles, selon son goût personnel. Pour qu'il possédât un domaine privé la Grande Mademoiselle, à sa mort, lui avait légué son château de Choisy. Le Dauphin le transforma-t-il en profondeur ou l'occupa-t-il dans l'état où il lui avait été légué ? Louis XIV estima très vite que Choisy était trop éloigné de Versailles et n'était pas suffisamment digne du rang du Dauphin : il le lui fit échanger contre le château de Meudon qui devint la résidence officielle de Monseigneur. Il faudra alors déterminer quels travaux y furent entrepris et dans quel esprit. Finalement, à l'emplacement d'une vénérable *grotte* construite à la Renaissance, le prince fit édifier un vaste Château-Neuf dans lequel devaient être logés ses courtisans. Ce château neuf fut-il une réplique, en petit, de celui de Versailles ou, au contraire, le prince put-il y réaliser une architecture originale et l'aménager selon une conception plus moderne ? De même, pour le vaste parc, celui de Versailles constitua-t-il le modèle de référence ou la nature du terrain permit-elle une réalisation plus adéquate ?

C'est dans son château tant aimé de Meudon que mourut Monseigneur, à moins de cinquante ans. Dans quelles conditions ? Ses obsèques furent-elles dignes de l'héritier au trône de France, adulé dès sa naissance ? Quelles furent les réactions des membres de sa famille si disparate mais si peu unie et qu'en retint la France ?

Il ne s'agit pas d'établir un relevé d'anecdotes, précisant à quelle date le Dauphin fit couper sa belle chevelure blonde et adopta la perruque1 ; ni de s'étendre sur ses crises de somnambulisme2 ou d'établir la liste de ses chiens et chevaux préférés ; ni de le suivre au jour le jour dans chacune de ses activités,3 en relevant les dates de ses maladies, de ses malaises, de ses « *bons jours* » et de ceux auxquels « *il prit médecine* ».

Une tentative de réponse à ces questions est poursuivie selon les trois axes du « *proverbe* » repris par Voltaire :

1) « **Fils de Roi** » étudie à quoi correspondait le titre de *dauphin* du triple point de vue historique, politique et juridique ; les modalités de la naissance et les cérémonies qui s'en suivirent doivent révéler l'importance attachée à l'existence d'un héritier

1 THIERS, J.-B., docteur en théologie, curé de Champigneul, *Histoire des perruques*, Avignon, 1778.

2 *JD*, I, samedi 13 janvier 1685, p. 108.

3 Ce vaste travail a été réalisé, à propos de Louis XIV : LEVANTAL, Christophe, *Louis XIV. Chronographie d'un règne, ou Biographie chronologique du Roi-Soleil établie d'après la « Gazette » de Théophraste Renaudot. Les 28.121 journées du Roi entre le 6 septembre 1638 et le 1*er *septembre 1715,* volume I (1638-1682), volume II (1682-1715), Infolio, 2009.

mâle, gage d'une succession assurée mais dont l'éducation occupa tous les soins du roi ; il conviendra enfin d'étudier les obligations du prince, devenu majeur, spécialement la manière dont il s'acquitta de celles inhérentes à la guerre.

2) « **Père de Roi** » passe en revue les relations que Monseigneur entretint avec chacun de ses trois fils, tous susceptibles d'accéder à un trône. Ses relations avec les membres de la famille royale sont abordées à l'égard de trois catégories : les femmes, dont ses deux épouses et ses relations extraconjugales, mais aussi avec sa belle-mère, Mme de Maintenon ; les trois générations de la famille d'Orléans, soit la Grande Mademoiselle, Monsieur, frère du roi, et le duc de Chartres son cousin germain, devenu duc d'Orléans à la mort de Monsieur ; enfin les bâtards légitimés que le roi eut de Louise de La Vallière et de la marquise de Montespan.
3) « **Jamais Roi** » aborde la vie privée du prince, ses occupations favorites dont la chasse mais aussi ses passions musicales, son goût pour les collections, son sens des fêtes et, plus spécialement, son rôle lors de l'installation de ses résidences de Choisy et de Meudon où il créa *ex nihilo* le Château-Neuf de Meudon.

L'étude de ce qui fit du Dauphin un mélange de subordination immédiate et de puissance différée, implique de recourir aux écrits de ses contemporains et aux archives :

- les *Mémoires* de Saint-Simon sont indispensables mais tendancieuses, car elles reflètent avec trop de complaisance les sentiments personnels de leur auteur, soit son antipathie foncière à l'égard de Monseigneur, sa sympathie pour le duc de Bourgogne, et son admiration pour le duc d'Orléans. L'édition que Boislile publia en 26 volumes dans les dernières décennies du XIX^{ème} et les premières du XX^{ème} siècles,1 est la plus complète et la plus documentée car pourvue de nombreuses notes, d'un remarquable appareil critique et d'un précieux index analytique.
- le *Journal* de Dangeau - précieuse mine de renseignements à partir de 1684 - est tenu au jour le jour, sauf à de rares périodes d'interruption. L'édition publiée par Feuillet de Conches en 19 volumes (dont un de tables) entre 1854 et 1860, comporte les *Additions* de Saint-Simon mais son index se réfère aux seules pages.
- les *Mémoires* de Sourches fournissent aussi de précieux renseignements à partir de septembre 1681. L'édition publiée par le comte de Cosnac en 13 volumes de

1 Cette édition a fait l'objet d'un *reprint* publié entre 1975 et 1988.

1882 à 1893 est riche de nombreuses notes mais elle est dépourvue d'index.

- Les *Lettres* de Madame, Princesse Palatine, sont truculentes mais ses opinions évoluaient avec les années en fonction, essentiellement, de la faveur ou de la défaveur dont elle jouissait auprès du roi qu'elle admirait. Une édition prétendument complète a été publiée en allemand en 1843 par Menzel et traduite en français par G. Brunet, en 1857 : cette édition omet toutefois la majorité des lettres adressées par la princesse à sa tante Sophie de Hanovre car elles furent jugées trop crues ; les lettres omises par Menzel furent publiées en 1861 par Ranke, puis reprises, dans une édition augmentée, par Holland en 1863 et traduites en français, la même année, par A. A. Rolland. Une troisième édition française par Jaeglé a effectué la synthèse de ces deux éditions. Une anthologie de lettres a été publiée au Mercure de France, Le Temps retrouvé*,* en 2007 (1981) avec une importante préface de Pierre Gascar, selon l'édition établie et annotée par O. Amiel.
- Les *Lettres* de Madame de Sévigné constituent un témoignage indirect car, ne vivant pas à la Cour, elle n'en connaissait que ce qui lui en était rapporté et souvent fragmentairement. La meilleure édition est celle de La Pléiade, pourvue d'un riche appareil critique par Roger Duchêne : la présente étude se réfère à l'édition plus ancienne parue elle aussi à La Pléiade, mais dont le texte avait été établi et annoté par Gérard Gailly avec index : I : lettres de 1648 non datée (n° 1) au 29 décembre 1675 (n° 380) ; II : lettres du 1er janvier1676 (n° 381) au 11 septembre 1684 (n° 759) ; III : lettres du 13 septembre 1684 (n° 760) au 29 mars 1696 (n° 1155).
- De l'importante correspondance échangée entre Mme de Maintenon et la princesse des Ursins, n'ont été retenues que les lettres de 1709 concernant la guerre de *Succession d'Espagne,* dans la mesure où elles reflètent le point de vue de Monseigneur. La British Librairy de Londres possède, en manuscrit, une copie de ces lettres présentées dans l'ordre chronologique et alternées ; cette copie a été réalisée en trois volumes pour le cardinal Gualterio mais seul le deuxième volume concerne l'année 1709 (cote Ms. Add. 20919). Quelques autres lettres, absentes du manuscrit, figurent dans l'édition de 1826, en 4 volumes, de Bossange : *Lettres inédites de Mme de Maintenon et de Mme la princesse des Ursins*. Une édition de la correspondance générale de Mme de Maintenon est en cours de publication par H. Bots et *alii* chez Champion. Les références de cette thèse renvoient à l'édition présentée et annotée par Marcel Loyau, en 2002, au Mercure de France, Le temps

retrouvé, édition qui fait état, en outre, des archives privées du duc de Mouchy.

- Les *Mémoires* de la duchesse d'Uzès, née Montausier, tendent à glorifier la mémoire de son père au crédit duquel elle porte le meilleur de l'éducation du jeune Dauphin, à commencer par le choix de Bossuet comme précepteur. Il ne semble pas que le manuscrit (BnF-Richelieu, ms. fr. NAT 10627) en ait été publié.
- D'autres *Mémoires* ont été largement exploitées dont celles de La Grande Mademoiselle (Mercure de France, le temps retrouvé, Paris 2005) édition présentée et annotée par Bernard Quilliet ; celles de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours (1625-1707) suivi de *Lettres inédites* de Marguerite d'Orléans, duchesse d'Orléans, (Mercure de France, le temps retrouvé, Paris 1990) édition présentée et annotée par Micheline Cuénin ; celles du baron de Breteuil, (éd. François Bourin, Paris, 1992) avec préface, notes et commentaires par Évelyne Lever ; celles de Sophie de *Hanovre, Mémoires et Lettres de voyage,* édités, présentés et annotés par Dirk Van der Cruysse, Fayard (1990), etc.
- La *Vie du dauphin, petit-fils de Louis XIV et père de Louis XV, plus connu sous le nom de duc de Bourgogne,* Paris, 1783, de l'Abbé Proyart, 2 tomes, est la source principale des idées et des projets du prince : il s'agit d'un panégyrique, dépourvu d'esprit critique, duquel il résulte que la qualité principale d'un héritier au trône serait la soumission absolue à ce que Dieu est censé attendre d'un roi.
- Les *almanachs, Gazettes*, *Mercure galant, journaux ...* sont intéressants pour la chronologie des événements bien qu'ils exposent de manière trop dithyrambique chaque fait et geste du prince comme de chaque membre de la famille royale.
- En revanche, les *almanachs royaux,* les éditions de *l'État de la France,* les procès-verbaux officiels, du fait de la sécheresse inhérente à tout inventaire, sont mieux exploitables car dépourvus de toute appréciation tendancieuse.
- Enfin les *archives* consultées, pour la plupart non encore publiées, ressortent essentiellement des séries K, KK, P, R4, V4, Y, E et O^1 des Archives Nationales ; des fonds : manuscrits français, nouvelles acquisitions, Baluze, Clairambault, Colbert, etc. de la Bibliothèque nationale de France (rue de Richelieu et François Mitterrand) ; des séries MD France aux Archives des Affaires étrangères ; des séries A et O du Service historique de la Défense, au château de Vincennes.
- Quant aux études scientifiques imprimées depuis moins d'un siècle, elles figurent dans la bibliographie. Elles concernent nombre d'aspects de la Cour de Louis XIV,

donc de Monseigneur auquel aucune étude spécifique ne parait avoir été consacrée : il a donc été procédé à une synthèse des diverses opinions, afin d'en tenter une approche aussi impartiale que possible.

- En plus des écrits et des archives, il a été fait usage des sources picturales, estampes, médailles, tableaux, almanachs car il est indispensable de voir aussi comment le Dauphin a été représenté, à une époque où l'écrit n'était pas accessible à tous et où, par conséquent, la diffusion des images était primordiale : la Monarchie l'avait compris qui représentait la famille royale dans le même esprit que l'Église représentait ses saints sur les vitraux et les retables de ses temples.

Première Partie

FILS de ROI

Dans toutes les monarchies héréditaires le monarque doit assurer sa descendance au plus vite, s'il veut espérer maintenir sa dynastie au pouvoir. En annonçant que la reine « *était grosse* » Louis XIV renforçait sa position en prouvant à ses sujets qu'il était capable d'engendrer. La joie manifestée dans tout le royaume, à l'annonce d'une prochaine naissance royale, tourna au délire lorsque l'enfant annoncé se révéla être un garçon.[1] En effet, dans un pays soumis à la « *loi salique* », seule l'existence d'un héritier mâle pouvait rassurer pleinement les Français, toujours inquiets des conséquences d'un changement de dynastie que, d'expérience, ils savaient annoncer une guerre civile.

La France ayant son dauphin, il incombait au roi d'en célébrer la naissance avec faste, tant à l'égard de ceux qui étaient destinés à être les futurs sujets de l'enfant, qu'à l'égard des nations voisines, destinées à devenir ses amies et/ou ses ennemies. Louis XIV organisa d'abord une grande manifestation civile, le carrousel du Louvre, simulacre des combats victorieux que devrait remporter le Dauphin ; la brillante manifestation religieuse du baptême marqua, plus tard, l'entrée dans la *communauté catholique*, *apostolique et romaine* du nouveau chrétien qui, à l'âge de raison, comprenait la valeur de l'engagement qu'il prenait en sa qualité de fils du Roi-Très-Chrétien, destiné à le devenir lui-même.

Il fallait ensuite que le roi assurât au Dauphin une éducation digne de l'héritier du *plus grand roi du monde* : il s'y consacra scrupuleusement en choisissant les hommes qu'il estima les plus compétents et en dictant ses *Mémoires* destinés à éclairer son fils sur ses obligations de futur monarque, tout en justifiant sa propre politique.

Le Dauphin, deuxième personnage du royaume, devait *paraître,* en tenant son rôle et en assurant son rang dans une Cour qui ne pensait qu'à briller ; mais aussi à l'égard de la France, par sa présence régulière, au moins picturale, aux côtés du roi, prouvant ainsi la pérennité de la monarchie. De ce fait, il était soumis à de nombreuses *représentations* qui le contraignaient à danser, à participer à des fêtes, des réceptions, des manifestations officielles auxquelles il devait être vu ; mais aussi à aménager les appartements les plus élégants, à posséder les collections les plus riches, les mieux composées, etc.

Enfin et surtout, héritier d'un roi militaire, il devait combattre et s'illustrer à la guerre.

Dans toutes les monarchies héréditaires le monarque doit assurer sa descendance au plus vite, s'il veut espérer maintenir sa dynastie au pouvoir. En annonçant que la reine

1 BLANCHARD, Gabriel, (Paris, 1630 – *id* 1704), *Allégorie de la naissance du Dauphin, 1661,* INV 2612, MV 7039, toile, 114 x 143cm. Morceau de réception à l'Académie (1663). CONSTANS, n° 496, p. 92.

« *était grosse* » Louis XIV renforçait sa position en prouvant à ses sujets qu'il était capable d'engendrer. La joie manifestée dans tout le royaume, à l'annonce d'une prochaine naissance royale, tourna au délire lorsque l'enfant annoncé se révéla être un garçon.[1] En effet, dans un pays soumis à la « *loi salique* », seule l'existence d'un héritier mâle pouvait rassurer pleinement les Français, toujours inquiets des conséquences d'un changement de dynastie que, d'expérience, ils savaient annoncer une guerre civile.

La France ayant son dauphin, il incombait au roi d'en célébrer la naissance avec faste, tant à l'égard de ceux qui étaient destinés à être les futurs sujets de l'enfant, qu'à l'égard des nations voisines, destinées à devenir ses amies et/ou ses ennemies. Louis XIV organisa d'abord une grande manifestation civile, le carrousel du Louvre, simulacre des combats victorieux que devrait remporter le Dauphin ; la brillante manifestation religieuse du baptême marqua, plus tard, l'entrée dans la *communauté catholique*, *apostolique et romaine* du nouveau chrétien qui, à l'âge de raison, comprenait la valeur de l'engagement qu'il prenait en sa qualité de fils du Roi-Très-Chrétien, destiné à le devenir lui-même.

Il fallait ensuite que le roi assurât au Dauphin une éducation digne de l'héritier du *plus grand roi du monde* : il s'y consacra scrupuleusement en choisissant les hommes qu'il estima les plus compétents et en dictant ses *Mémoires* destinés à éclairer son fils sur ses obligations de futur monarque, tout en justifiant sa propre politique.

Le Dauphin, deuxième personnage du royaume, devait *paraître,* en tenant son rôle et en assurant son rang dans une Cour qui ne pensait qu'à briller ; mais aussi à l'égard de la France, par sa présence régulière, au moins picturale, aux côtés du roi, prouvant ainsi la pérennité de la monarchie. De ce fait, il était soumis à de nombreuses *représentations* qui le contraignaient à danser, à participer à des fêtes, des réceptions, des manifestations officielles auxquelles il devait être vu ; mais aussi à aménager les appartements les plus élégants, à posséder les collections les plus riches, les mieux composées, etc.

Enfin et surtout, héritier d'un roi militaire, il devait combattre et s'illustrer à la guerre.

1 BLANCHARD, Gabriel, (Paris, 1630 – *id* 1704), *Allégorie de la naissance du Dauphin, 1661,* INV 2612, MV 7039, toile, 1,14 x 1,43. Morceau de réception à l'Académie (1663). CONSTANS, n° 496, p. 92.

Dans toutes les monarchies héréditaires le monarque doit assurer sa descendance au plus vite, s'il veut espérer maintenir sa dynastie au pouvoir. En annonçant que la reine « *était grosse* » Louis XIV renforçait sa position en prouvant à ses sujets qu'il était capable d'engendrer. La joie manifestée dans tout le royaume, à l'annonce d'une prochaine naissance royale, tourna au délire lorsque l'enfant annoncé se révéla être un garçon.[1] En effet, dans un pays soumis à la « *loi salique* », seule l'existence d'un héritier mâle pouvait rassurer pleinement les Français, toujours inquiets des conséquences d'un changement de dynastie que, d'expérience, ils savaient annoncer une guerre civile.

La France ayant son dauphin, il incombait au roi d'en célébrer la naissance avec faste, tant à l'égard de ceux qui étaient destinés à être les futurs sujets de l'enfant, qu'à l'égard des nations voisines, destinées à devenir ses amies et/ou ses ennemies. Louis XIV organisa d'abord une grande manifestation civile, le carrousel du Louvre, simulacre des combats victorieux que devrait remporter le Dauphin ; la brillante manifestation religieuse du baptême marqua, plus tard, l'entrée dans la *communauté catholique*, *apostolique et romaine* du nouveau chrétien qui, à l'âge de raison, comprenait la valeur de l'engagement qu'il prenait en sa qualité de fils du Roi-Très-Chrétien, destiné à le devenir lui-même.

Il fallait ensuite que le roi assurât au Dauphin une éducation digne de l'héritier du *plus grand roi du monde* : il s'y consacra scrupuleusement en choisissant les hommes qu'il estima les plus compétents et en dictant ses *Mémoires* destinés à éclairer son fils sur ses obligations de futur monarque, tout en justifiant sa propre politique.

Le Dauphin, deuxième personnage du royaume, devait *paraître,* en tenant son rôle et en assurant son rang dans une Cour qui ne pensait qu'à briller ; mais aussi à l'égard de la France, par sa présence régulière, au moins picturale, aux côtés du roi, prouvant ainsi la pérennité de la monarchie. De ce fait, il était soumis à de nombreuses *représentations* qui le contraignaient à danser, à participer à des fêtes, des réceptions, des manifestations officielles auxquelles il devait être vu ; mais aussi à aménager les appartements les plus élégants, à posséder les collections les plus riches, les mieux composées, etc.

Enfin et surtout, héritier d'un roi militaire, il devait combattre et s'illustrer à la guerre.

1 BLANCHARD, Gabriel, (Paris, 1630 – *id* 1704), *Allégorie de la naissance du Dauphin, 1661,* INV 2612, MV 7039, toile, 1,14 x 1,43. Morceau de réception à l'Académie (1663). CONSTANS, n° 496, p. 92.

Chapitre I : Le dauphin, un titre de la monarchie française

Le « *titre et le rang de dauphin* »[1] doit être étudié du triple point de vue historique, politique et juridique, avant d'en préciser les charges.

A) L'institution du delphinat

1) Du point de vue historique [2]

Le 30 mars 1349 Humbert II avait signé à Romans,[3] l'acte de donation de ses états du Dauphiné à Charles,[4] petit-fils de Philippe V de Valois, roi de France, à la condition que le fils aîné du roi porterait dorénavant le titre de « *dauphin* ».[5] Cette donation créait la *quatrième race* des dauphins en faveur des Fils de France qui devenaient souverains du Dauphiné,[6] succédant ainsi aux comtes d'Albon (*première race*), aux cadets de la Maison

1 SS, B, XXII, p. 352.

2 VALBONNAIS, Jean-Pierre Monet de Bourchenu, marquis de, *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le titre de Dauphins, particulièrement ceux de la troisième race, descendus des barons de la Tour-du-Pin, sous le dernier desquels a été fait le transport de leurs Etats à la Couronne de France. On y trouve une suite de titres disposez, selon l'ordre des tems, pour servir de preuves aux évènements, & dont on peut tirer divers éclaircissemens sur l'histoire de France, des Papes d'Avignon, des Etats & provinces voisines. Avec plusieurs observations sur les mœurs & coutûmes anciennes, & sur les familles,* Genève, Fabri et Barillot, 2ème éd. 1722, (1711), 2 tomes.

3 « *Datum Romanis penultima die Martii, anno Nat. Dom. M. CCC. XLIX. secundum morem patriae Delphinalis* ».

4 « *Donatio inter vivos pura et irrevocabilis de toto Delphinatu, tum translatio ejusdem in Carolum primogenitum Joan. Ducis Normandiae, per Humbertum delphinum* » : TRICAUD, Anthelm, Abbé, *Histoire des Dauphins françois et des princesses qui ont porté en France la qualité de Dauphines, Avec un Extrait de la Donation que le dernier Dauphin de la Maison de la Tour du Pin fit du Dauphiné & Pays en dépendans au Prince Charles, petit-fils du Roy Philippe de Valois ; & l'Edit de la majorité des Rois*, Paris, chez Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gèvres, du côté du Pont au Change, au Paradis, M.DCC.XIII, Avec Approbation, & Privilège du Roy, p. 302.

5 *La donation d'Humbert II à Charles petit-fils du Roy Philippe de Valois* (Romans, 30 mars 1349) ainsi que l'acte confirmatif (Lyon, 16 juillet 1349), figurent, par extraits, dans TRICAUD, pp. 302-308.

6 Le Dauphiné comprenait, alors, le Viennois, le Valentinois, le Diois, le Gresivaudan, le Briançonnais, le

de Bourgogne (*deuxième race*), aux seigneurs de la Tour du Pin (*troisième race*).

L'empereur Conrad avait donné le comté de Viennois à son neveu Humbert, dont le petit-fils Guy VIII, avait ajouté à ses titres de comte d'Albon et de Grenoble, « *la qualité de dauphin* » que tous ses successeurs portèrent, par la suite,[1] car il avait pris l'habitude de faire apposer un dauphin sur sa cotte d'armes et le timbre de son casque. C'est donc parce que son souverain prit le titre de « *dauphin* », que la Souveraineté prit le nom de *Dauphiné,* et non l'inverse. Lorsque, quelques années plus tard, le titulaire Guy X mourut sans postérité, sa sœur Béatrice, épouse d'Hugues de Bourgogne, fit passer le Dauphiné dans la Maison de Bourgogne de sorte que la qualité de *dauphin* échut à la maison de la Tour du Pin, dont Humbert 1er, en 1270, avait épousé Anne, fille unique du dauphin Jean. En effet si, selon la coutume du Dauphiné, la qualité de *dauphin* ne pouvait échoir qu'à un homme, en revanche, elle était transmissible par les femmes.2

En 1349 Humbert II s'était retiré au cloître des Jacobins à Lyon, car, quelques années plus tôt, son fils unique André, tombé d'une fenêtre, s'était noyé dans l'Isère.[3] Il proposa alors à la France de lui céder le Dauphiné car, depuis longtemps, les comtes de Savoie voulaient annexer le Dauphiné *«dont la dépouille était fort à leur bienséance* ».[4] Pour que cessent les conflits, le peuple était favorable à une réunion du Dauphiné à la Savoie. Mais le clergé (dont Henri de Villars, archevêque de Lyon et Jean de Chifi, évêque de Grenoble) ainsi que la noblesse (dont Pierre de Solvaing, membre du Conseil d'État du Dauphiné, et Humbert de Lyonne, gardien de la chambre) convainquirent Humbert II de céder le Dauphiné de préférence à la France.

La donation de 1349 ne fut concrétisée qu'après différents projets dont celui d'avril 1343 qui stipulait que la succession ne serait recueillie qu'après la mort de Humbert II, à des conditions qui rendaient le traité assez équivoque. Curieusement, la transmission de la qualité de *dauphin* au fils aîné du roi de France, ne constituait pas, à l'origine, la condition *sine qua non* qu'elle revêtit dans le traité de 1349. Initialement Humbert II avait choisi pour son successeur le deuxième fils de Philippe V auquel il témoignait beaucoup

Gapançais, les Baronnies, l'Ambrunais, territoires qui, ensuite, furent réunis en une seule Souveraineté.

1 TRICAUD, préface, iiij.

2 Si la donation de 1349 avait prévu l'obligation de se référer à la coutume du Dauphiné, en 1589, à la mort de Henri III, sa sœur Marguerite de Valois aurait légalement fait passer la qualité de dauphin à son époux, Henri de Navarre.

3 TRICAUD, allègue le témoignage de PILATI & FRUMENTI, *Actes et mémoires des choses les plus considérables arrivées sous les dauphins de la maison de la Tour d'Auvergne ;* et de VALBON, Président de, *Mémoires pour servir à l'histoire des dauphins de la Maison de La Tour d'Auvergne.*

4 TRICAUD, p. 7.

d'affection. Bien que la signature du traité de 1349 ait annulé automatiquement toutes les dispositions antérieures, le duc de Normandie, fils aîné de Philippe V, persuada son père « *pour assurer davantage la chose, à faire renoncer son frère Philippe, aux espérances qu'il aurait pu fonder sur cette première disposition* ».[1]

Par sa donation Humbert II transmettait la qualité de *dauphin* non pas au duc de Normandie, fils aîné de Philippe V, mais à Charles, fils aîné du duc, donc petit-fils du roi :

> « *ainsi, le premier de nos dauphins se trouva vers le milieu du XIV*^{ème} *siècle, dans le même cas où se sont trouvés dans le cours de ces deux années,*2 *les deux derniers qui ont porté cette qualité et que nous venons de perdre à peu de jours près l'un de l'autre, c'est à dire que Charles 1*^{er} *était petit-fils du roi Philippe de Valois, comme Louis VI,*3 *notre 14*^{ème} *dauphin , était petit-fils de Louis-le-Grand, et Louis VII,*4 *15*^{ème} *dauphin, arrière-petit-fils du même monarque* ».5

Pourtant, si en fait la situation paraissait identique, en droit, elle ne l'était pas car lorsqu'en 1349, Charles devint dauphin, son père le duc de Normandie, fils aîné du roi, était en vie, tout comme le roi Philippe V ; ainsi, même au jour de la signature du traité de 1349, les termes de la donation n'avaient pas été respectés quant au titulaire de la qualité de dauphin. En 1711 le problème était différent car le dauphin décédé, Monseigneur, avait un fils aîné en vie, le duc de Bourgogne. Louis XIV avait consulté ses ministres pour savoir si le duc de Bourgogne pouvait légitimement prétendre à la qualité de dauphin.[6] Le problème se posait, en effet, pour la première fois car, au terme de l'acte de donation, le dauphin devait être obligatoirement le fils aîné du roi, et non son petit-fils. Les ministres ayant constaté que seul le duc de Bourgogne, fils aîné de feu Monseigneur, pouvait prétendre à la qualité de dauphin, le roi la lui avait concédée aussitôt. Cette solution fit jurisprudence l'année suivante, en 1712, puisqu'à la mort du dauphin, né duc de Bourgogne, son fils aîné,[7] le second duc de Bretagne,[8] arrière-petit-fils de Louis XIV, devint dauphin sans consultation préalable.

---

1 TRICAUD, p. 9.
2 1711 et 1712 : l'ouvrage de Tricaud, écrit en 1712, ne fut publié qu'en 1713.
3 Louis, duc de Bourgogne (6.VIII.1682 - 18.II.1712).
4 Louis, second duc de Bretagne (8.I.1707 - 18.II.1712).
5 TRICAUD, p. 3.
6 Les dauphins qui étaient morts avant 1711 n'avaient pas eu de descendant successible de sorte que le second fils du roi était devenu automatiquement dauphin, à la place de son frère aîné, décédé ; ainsi, à la mort du dauphin François, fils aîné de François 1er, c'est le second fils du roi, Henri - futur Henri II - qui était devenu dauphin.
7 Le premier duc de Bretagne, né le 25.VI.1704, était mort le 13.IV.1705.
8 Né le 8.I.1707, mort le 8.III.1712.

Humbert II avait solennisé la cession du Dauphiné à Lyon, le 16 juillet 1349, par une cérémonie au cours de laquelle, accompagné de sa noblesse et en présence du duc de Normandie et de sa suite, il mit Charles en possession du Dauphiné « *par la tradition du Sceptre, de l'Anneau, de la Bannière et de ce qu'on appelle l'ancienne épée de Dauphiné* ».[1] Hommage avait ensuite été rendu au nouveau dauphin qui avait prêté serment puis parcouru les principales villes du Dauphiné, avec entrée solennelle à Grenoble, sa capitale : Humbert II, qui s'y trouvait, avait convoqué la noblesse des baillages voisins, devant laquelle il confirma son choix de Charles, pour être son successeur.[2] Cette donation était d'autant moins contestable que le roi de France s'était engagé à verser en contre-partie, à Humbert « *40.000 écus d'or et 10.000 florins de rente à prendre sur le pays* ».

2) Du point de vue politique

Certains rois de France avaient cédé le Dauphiné en toute souveraineté à leur fils aîné ; d'autres ne leur avaient cédé que le titre et en avaient conservé la souveraineté. Tous, pourtant, avaient observé, à la lettre, les clauses de la donation :

- le nom et les armes **(Doc I)** du dauphin ont toujours été portés par les fils aînés, héritiers présomptifs de la couronne de France.
- le Dauphiné n'a jamais été confondu avec le reste du royaume : les rois n'ont ordonné l'exécution de leurs volontés, dans leurs actes destinés au Dauphiné, qu'en leur qualité de dauphin et sous le sceau des anciens souverains.

Au XVII^{ème} siècle le dauphin n'exerçait aucun rôle politique particulier sur le Dauphiné dont il se contentait de porter les armoiries. Le dauphin, paradoxalement, n'acquérait de pouvoir effectif sur le Dauphiné que du jour où, n'étant plus dauphin, il devenait roi. Ainsi, lorsqu'en mai 1701, Louis XIV entérina la « *Délibération du Conseil d'État du Roi, tenu à Versailles, détaillant les Liquidations de dettes, depuis 1655, pour la Communauté*

1 TRICAUD, A., p. 4.

2 En 1351, le pape Clément VI qui connaissait le caractère versatile de Humbert II, avait voulu le lier rapidement à l'Église car il redoutait qu'un changement de sa part ne rompît la paix intervenue entre les États voisins de ceux de l'Église, du fait de la donation de 1349. Aussi lui avait-il administré tous les Ordres le jour de Noël 1351 : le sous-diaconat à la Messe de minuit, le diaconat à celle du point du jour et la prêtrise à la troisième. Huit jours plus tard, Humbert II avait été élevé à l'Épiscopat et fait Patriarche d'Alexandrie. De plus, Philippe V, roi de France, lui avait concédé l'administration perpétuelle de l'Archevêché de Reims. Humbert II mourut à Clermont (Auvergne) en 1354 et fut inhumé à Paris.

d'Allevard » il le fit en qualité de *« Louis, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre,* ***Dauphin de Viennois*** »,[1] la pièce étant signée par « *Étienne Jean Bouchu, Conseiller du Roi, Intendant de justice, Police et Finance* ***en Dauphiné*** ».[2]

Le dauphin était donc traité de la même façon que les autres Enfants de France[3] qui ne possédaient aucune des grandes charges de l'État et n'avaient aucun droit sur la province dont ils portaient le nom. Les titres traditionnellement donnés par le roi à ses descendants (ducs de Bourgogne, d'Anjou, de Bretagne, de Berry ...) n'étaient que de simples dignités, à moins que la province dont ils portaient le nom ne soit incluse dans leur apanage. Mais, même dans ce cas, selon la formule du duc de Luynes « *l'apanage ne donne que l'actif et l'honorifique, mais rien de la souveraineté* ».

3) Du point de vue juridique

Les juristes ont glosé sur la clause de l'acte d'investiture de Charles,[4] premier dauphin de France « *en exécution du transport & de la cession faite par Humbert le 30* [mars 1349] ». Cette clause précisait :

> « *ledit Charles présent, acceptant pour lui et ses Hoirs et successeurs, présent ledit Monsieur le Duc, son père, et à ce consentant, et transportant encore audit Charles, ses Hoirs,* ***successeurs et ceux qui auront cause***[5] *de lui perpétuellement et héritablement en saisine et propriété pleine ledit Dauphiné et trouve les autres terres dessus nommées* ».[6]

Les juristes estimaient que, par « *successeurs et ceux qui auront cause »* (les « *ayants-droit* »), il fallait entendre les Enfants premiers nés de France, seuls en droit de représenter le dauphin Charles et ses successeurs légaux. C'était effectivement dans cet esprit que Humbert II avait cédé le Dauphiné et c'est pourquoi seuls les Fils aînés des rois de France ont constamment été considérés comme les successeurs légaux des anciens

1 C'est nous qui soulignons.
2 Manuscrit de 26 pages in-folio (33 x 25cm), sur peau de vélin, daté de Versailles, mai 1701, avec timbres des Généralités et les noms des Membres du Conseil de Communautés, collection de la librairie Rossignol, (Les Arcs, Var), catalogue n° 277 de novembre 2009, pièce n° 170.
3 Étaient *Enfants de France* les fils et petits-fils du roi : ils portaient le titre d'Altesse Royale, les *Princes du Sang* (arrière-petits-fils de roi) n'étant qu'Altesses Sérénissimes.
4 Texte en français, alors que celui de la donation était en latin.
5 C'est nous qui soulignons.
6 TRICAUD, p. 14.

dauphins. Cette qualité de *dauphin,* jointe à celle d'héritier présomptif de la couronne de France, leur avait procuré un lustre particulier qui les mettait au-dessus de toutes les dignités du royaume, y compris de la reine.

La donation de 1349 avait été passée entre « *Philippus, Dei gratia Francorum Rex et Joannes ejus* ***primogenitus***,[1] *Dux Normandiae et Aquitaniae »,* d'une part, « *Humbertus, Delph. Vienn. »*, d'autre part. Jean, duc de Normandie, n'était donc intervenu à l'acte qu'en qualité de fils aîné (*primogenitus*) du roi de France et non en tant que représentant de son fils aîné Charles, en faveur duquel avait cependant été stipulée la donation du Dauphiné.[2]

Lorsque le dauphin devenait roi, aussi longtemps qu'il n'avait pas de fils habilité à devenir dauphin, le roi restait le dauphin légitime. Il en résultait, sur le plan juridique que :

- le fils aîné du roi naissait dauphin de plein droit, sans recevoir aucun autre titre alors que son frère puîné en recevait un : Philippe, second fils de Louis XIV, avait été titré duc d'Anjou, dès sa naissance ;

- seul le fils aîné du roi ayant droit à la qualité de dauphin, l'héritier présomptif, s'il n'était pas fils aîné du roi, n'était pas dauphin. Ainsi, à la mort de Louis XIII en 1643, le dauphin était devenu roi mais Louis XIV était resté légalement dauphin jusqu'à la naissance, en 1661, de son fils Louis, que le roi fit appeler *Monseigneur*. De 1643 à 1661, l'héritier présomptif au trône était Philippe d'Orléans, frère du roi, second fils de Louis XIII. Mais n'étant pas le fils aîné du roi, il ne pouvait prétendre à la qualité de *dauphin* et devait se contenter de celle de *Monsieur* attribuée, sous les Bourbon, au frère aîné du roi. Ce n'était que si le dauphin mourait sans laisser de fils, que son frère aîné devenait dauphin à sa place : en 1712, le duc d'Anjou,[3] devint dauphin à la mort de son frère aîné, né deuxième duc de Bretagne ;

- les *ayants-droit*, soit « *les successeurs et ceux qui auront cause* » du dauphin, n'étant, au terme de la donation, que les aînés, la transmission de la qualité de dauphin au *primogenitus* n'avait fait l'objet de commentaires qu'au regard du droit français d'ancien régime, qui, par application de la loi dite *salique*, excluait les

1 C'est nous qui soulignons.
2 « *Cum* ***instantia expressa*** *requisito consensu et demum obtento, indictum Carolum* ***primogenitum*** *dicti Dom. Ducis, perpetuo, pure et simpliciter* ».
3 Futur Louis XV.

femmes de la succession. Le droit coutumier du Dauphiné ne connaissant pas la loi salique, c'est par les femmes que la qualité de dauphin était passée une première fois dans la Maison de Bourgogne puis dans celle de la Tour du Pin.

B) Ce que l'on attendait du dauphin

Le dauphin, en sa qualité de fils aîné du roi, participait de la gloire de son père du seul fait de son existence. Destiné à régner, il devait être connu de ses futurs sujets, physiquement et moralement. Sa représentation était une affaire d'État ; le pouvoir le façonnait à l'image officielle qu'il entendait imposer à la France et que celle-ci en attendait.

1) Les écrits

La *Gazette*[1] et le *Mercure galant* publiaient régulièrement des portraits du Dauphin, tous flatteurs. Dès son plus jeune âge Monseigneur était décrit comme un très bel enfant dont l'intelligence, la bonté, l'intérêt pour les sujets de son père et, d'une manière générale, toutes les qualités que l'on souhaitait trouver chez un prince, apparaissaient à l'évidence dans chacun de ses gestes, chacune de ses remarques, avec anecdotes à l'appui. Le roi, conscient de l'importance des notices élogieuses du *Mercure galant* pour célébrer la gloire de son règne, combla de pensions[2] son rédacteur Donneau de Visé.[3]

De nombreux écrits, inédits à l'époque, tels que le *Journal* de Dangeau, les *Mémoires* de Sourches ou de Saint-Simon, les *Lettres* de Madame, Princesse Palatine ou de Mme de Sévigné, les rapports d'ambassadeurs à leurs souverains, etc., révèlent, eux, un portrait plus exact parce que moins officiel. Ainsi la fameuse description de Monseigneur par Saint-Simon, qui ne peut être prise qu'avec réserve car, n'aimant pas le Dauphin, Saint-Simon en fait une charge plutôt qu'une description :

> « *Monseigneur était plutôt grand que petit, fort gros, mais sans être trop entassé, l'air fort haut et fort noble, sans rien de rude, et il aurait eu le visage fort agréable, si M. le prince de Conti le dernier mort ne lui avait pas cassé le nez par malheur en jouant,*

1 FURETIÈRE, *Dictionnaire*, 1690 : « *Gazette :* « *petit imprimé qu'on débite toutes les semaines, qui contient des nouvelles de toutes sortes de pays : Gazette de France, d'Angleterre, de Flandre, etc.* »
2 Au total, 15.000 livres, alors que l'historiographe du roi en touchait 5.000.
3 ROSSEL, A., *Le Faux Grand Siècle, 1604-1715*, Paris, 1982, p. 37.

étant tous les deux enfants. Il était d'un fort beau blond, avait le visage fort rouge de hâle partout et fort plein, mais sans aucune physionomie, les plus belles jambes du monde,[1] *les pieds singulièrement petits et maigres. Il tâtonnait toujours en marchant, et mettait le pied à deux fois : il avait toujours peur de tomber, et il se faisait aider pour peu que le chemin ne fût pas parfaitement droit et uni. Il était fort bien à cheval et y avait grande mine, mais il n'y était pas hardi. Casau courait devant lui à la chasse ; s'il le perdait de vue, il croyait tout perdu ; il n'allait guère qu'au petit galop [...] Il avait fort aimé la table, mais toujours sans indécence. Depuis cette grande indigestion qui fut prise pour apoplexie, il ne faisait guère qu'un vrai repas, et se contentait fort, quoique grand mangeur comme toute la maison royale. Presque tous ses portraits lui ressemblent bien. De caractère il n'en avait aucun ; du sens assez, sans aucune sorte d'esprit, comme il parut dans l'affaire du testament du roi d'Espagne*[2]; *de la hauteur, de la dignité par nature, par prestance, par imitation du roi; de l'opiniâtreté sans mesure, et un tissu de petitesses arrangées, qui formait tout le tissu de sa vie ; doux par paresse et par une sorte de stupidité, dur au fond, avec un extérieur de bonté qui ne portait que sur des subalternes et des valets, et qui ne s'exprimait que par des questions basses [...] insensible à la misère et à la douleur des autres, en cela peut-être plutôt en proie à l'incurie et à l'imitation qu'à un mauvais naturel ; silencieux jusqu'à l'incroyable* ».[3]

Une telle description ne pouvait pas, naturellement, être publiée du vivant ni du roi ni de son fils : elle n'est citée que par opposition aux éloges officiels, tous dithyrambiques.

2) Les représentations

Des **sculptures** de Monseigneur ont été réalisées de son vivant, dont son buste par Coysevox,[4] une figurine en cire,[5] un médaillon en bas-relief,[6] et un autre en marbre blanc encadré de bois doré.[7] Louis-Philippe en a fait réaliser plusieurs autres pour son musée « *À toutes les gloires de la France* ».[8] Louis XIV collectionnait les médailles qu'il faisait

1 Au XVII^{ème} siècle, seuls les hommes montraient, leurs jambes : en avoir de belles constituait un signe de noblesse que soulignent les portraits officiels en pied dont celui, fameux, par H. RIGAUD de Louis XIV.
2 SS, B, VII, pp.307-309 : « *sorti de sa graisse et de son apathie* », il parla en faveur de l'acceptation.
3 SS, B, XXI, pp. 45-48.
4 COYSEVOX, Antoine, MV 2044, MR 2361, buste en marbre (H. totale : 81cm ; H. piédouche : 16cm ; L. : 59cm ; Pr. : 29cm. Commandé par Louis XIV en 1679 ; payé 6 300 livres entre 1679 et 1682, en même temps que deux autres bustes du roi. Ancienne collection de la Couronne. CONSTANS, n° 644, p. 153.
5 BOURGEOIS, E., *Grand Siècle,* Paris, 1968, reproduction en p. 157.
6 Exécuté par DUBOIS pour décorer l'obélisque commémoratif du séjour du Dauphin et de Bossuet, en 1675, à Plombières-les-Dijon.
7 Entré au Musée de Versailles en 2006 : don de M. Jean-René Bory, président des Amis suisses de Versailles, MV 9070. MARAL, A., *Revue du Louvre,* 2 avril 2007, n° 12, p. 82.
8 De Monseigneur, le musée de Versailles possède aussi : MV 6307 ; LP 2712, médaillon en marbre (70cm x 57cm), avec inscription au dos : *Louis Dauphin fils de Louis le Grand aetatis suae 16-1677.* dépôt du Louvre (1901). CONSTANS, n° 645, p. 153. - MV 5751, statuette équestre en bronze sur socle de bois noirci orné de dauphins en bronze doré (0,605 x 0,545) ; achat de 1919. CONSTANS, n° 646, p. 153. - MV 1900 ; LP 1082, par Louis DESPREZ, buste en plâtre commandé par Louis-Philippe, en 1835, pour

graver pour célébrer chacun des événements importants de son règne : elles figurent dans un luxueux recueil qu'il en fit éditer[1] et dont Monseigneur constitua régulièrement le thème à l'occasion de sa naissance, de son mariage, de ses campagnes militaires, etc.[2]

Les **peintures** étaient plus nombreuses[3] car, souvent copiées ou gravées, elles étaient d'une diffusion plus facile : le modèle y prenait la posture officielle qu'il convenait de répandre auprès de ses futurs sujets. Des nombreux portraits de Monseigneur, le plus connu est celui peint par Mignard en 1689 : il y est représenté avec la Dauphine et leurs trois fils **(Doc II)** et apparaît dans toute sa gloire puisqu'à 28 ans, vainqueur à Philippsbourg, il avait déjà donné trois héritiers potentiels au royaume. Le tableau original avait été installé au château de Meudon, lorsque Monseigneur y fixa sa résidence.[4] De nombreuses copies[5] en furent diffusées afin de répandre l'image d'une postérité qui devait assurer le bonheur de la France.

En 1697, Rigaud réalisa un portrait de Monseigneur à la bataille de Philippsbourg[6] **(Doc III)** qui, pourtant, s'était déroulée en 1688 : cette peinture, gravée par Drevet, fut largement diffusée car elle symbolisait l'image qu'il convenait d'en donner à la France. Monseigneur y tient le bâton de maréchal et, de la colline de laquelle il domine Philippsbourg, il désigne, de sa main gauche, la bataille qu'il est sur le point de gagner. De la même façon, en 1698, Person le représenta au camp de Compiègne.

Trouvain et d'autres artistes gravèrent du Dauphin une série de portraits à différents âges de sa vie. Charles et Henri Beaubrun le représentèrent tout jeune,[7] dans un costume raffiné **(Doc IV)** : le jeune garçon y pose symboliquement sa main droite sur la couronne

---

les Galeries Historiques de Versailles : mis en dépôt au Quartier militaire du Génie des Héronnières à Fontainebleau en 1932. - MV 1676 ; LP 1183, par Louis DESPREZ, buste en marbre (84cm) commandé par Louis-Philippe le 10 mai 1834 pour les Galeries Historiques de Versailles ; payé 2.500 francs. Présenté au salon de 1836 (n° 1907). Exécuté d'après le modèle en plâtre (MV 1900). Mis en dépôt au château de Blois en 1932. CONSTANS, n° 648, p. 154.

1 *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand, avec des explications historiques,* Paris, Imprimerie Royale, 1723 (1702).

2 La *Monnaie de Paris* en édite encore des reproductions.

3 François de TROY (atelier), MV 3552, INV 9355, toile (81 x 61cm), anciennement ovale, modifié par Louis-Philippe : c'est la copie d'un tableau connu par une gravure de P. van SCNUPPEN de 1684, CONSTANS, n° 4919, p. 870 – Anonyme : MV 4295, toile (162cm x 119cm). CONSTANS, n° 5842, p. 1040. - Anonyme : INV 5448 bis, MV 4296, toile (80cm x 63cm), modifié sous Louis-Philippe, dérivé d'un portrait proche d'une gravure de R. NANTEUIL connu par une version conservée à Florence (musée Bardini). CONSTANS, n° 5843, p. 1040.

4 MIGNARD, *La famille du Grand Dauphin,* Louvre, INV 6650, en dépôt à Versailles, MV 8135. Le titre du tableau est naturellement postérieur à la date à laquelle il fut peint.

5 Versailles en possède deux copies : l'une au château (MV 8135) présentée, en 2009, dans l'escalier qui descend des galeries du XVII^{ème} siècle (sens de la visite) ; l'autre dans la sacristie de l'église Notre-Dame.

6 MV 3597.

7 Madrid, Musée du Prado, Inv. 2232, huile sur toile (129cm x 98cm).

delphinale. Dans des scènes plus intimistes représentant le roi et la reine dans les parcs de Vincennes ou de Fontainebleau, le Dauphin figure toujours à leur côté, à la manière des candidats actuels à des élections posant au milieu de leurs enfants.[1]

Lorsque l'image du Dauphin était conforme à la représentation que l'on voulait en diffuser, le portrait faisait l'objet de répliques offertes à des personnalités françaises et étrangères, ou bien étaient placées dans des lieux publics facilement accessibles. Cette diffusion restreinte ne touchant cependant qu'une élite, il était nécessaire de répandre ces images dans un milieu moins proche de la Cour : **l'almanach, sous forme de calendrier**, en fut la parfaite illustration d'autant que ce n'est que sous Louis XIV qu'il se généralisa.[2] Un choix d'almanachs royaux gravés entre 1662 & 1716 a été présenté au Louvre,[3] à raison d'un almanach par an alors qu'on en a répertorié jusqu'à dix différents pour chaque année, ce qui établit l'importance de leur diffusion. Chaque almanach mesurait environ un mètre sur cinquante centimètres. Au XVII^{ème} siècle il était très difficile d'imprimer des cuivres de plus de cinquante centimètres de côté de sorte que ces grands placards nécessitèrent la gravure de deux cuivres, imprimés séparément, puis réunis. L'iconographie de ces almanachs était informative, rappelant les principaux événements de l'année écoulée.4 Ils étaient destinés aux travailleurs qui devaient savoir quel jour on était, s'il s'agissait d'un jour férié ou pas, et, de ce fait, ils figuraient en bonne place dans les habitations. Ni Saint-Simon, ni la marquise de Sévigné n'y font allusion : il est donc évident qu'ils ne relevaient pas de la culture de Cour. Toutefois ils ne paraissent pas non plus avoir été destinés à un public populaire : en effet, la complexité de leurs images entourées de vignettes, la diversité des personnages réels ou allégoriques qui y figurent, rendaient nécessaire une parfaite connaissance de la politique, de la vie culturelle et de la mythologie. Ils s'adressaient donc à un public cultivé.

Les images de ces almanachs ne sont jamais négatives ni hostiles au pouvoir car, au XVII^{ème} siècle, la personne du roi était sacrée : or c'est toujours l'image du roi, donc de la France, qui s'y trouvait livrée à l'admiration des populations appelées à partager la bonne opinion que le pouvoir voulait donner de lui-même.5 La diffusion en était nationale mais la

1 *Á la gloire du Roi, Van der Meulen, peintre des conquêtes de Louis XIV,* catalogue d'exposition, Dijon, du 9 juin au 28 septembre 1998, pp. 107-108.
2 MONTCLOS, Brigitte de, *Paris et les Parisiens au temps du Roi-Soleil,* Paris, 1997.
3 Du 19 janvier au 17 avril 1995.
4 PRÉAUD, Maxime, *Les effets du soleil, almanachs du règne de Louis XIV,* RMN, Paris, 1995, p. 11.
5 PRÉAUD, p. 22.

production, objet d'initiatives privées, était essentiellement parisienne bien qu'inégale : certains almanachs constituent néanmoins de véritables œuvres d'art, actuellement très recherchés car, du fait de leur support très fragile et de leur destination éphémère, peu d'entre eux ont subsisté.

La liste exhaustive des éditeurs de ces almanachs ne semble pas avoir été dressée : les plus importants étaient Pierre LANDRY ; Balthazar MONCONCORNET, auquel succéda sa veuve Marguerite van DORMEL et son gendre Jean SAUVÉ ; la dynastie des JOLLAIN ; les frères BONNART ; Nicolas LANGLOIS qui, publiant des almanachs très élaborés, précisait :

> « *Le sieur Langlois continue l'Histoire du roi en almanach et il a représenté cette année la Prise de Namur avec toutes les autres expéditions militaires de 1692 [...] Il ne lui manque qu'un nom plus spécieux que celui d'almanach qui, restant trop vulgaire, fait qu'il n'excite pas toute la curiosité et toute l'estime qu'il mérite* ».1

A partir de 1662 le Dauphin fut régulièrement associé à la représentation de la France monarchique dont il était l'héritier légitime : sur les cinquante almanachs qui ont figuré à l'exposition de 1995, vingt et un le représentaient, lui ou sa descendance directe ; les plus nombreux concernaient ses premières années, entre 1662 et 1676. Plus tard il fut représenté dans l'exercice de ses rôles dynastiques majeurs, dont celui de géniteur d'héritiers potentiels : le 6 août 1682 naissait le duc de Bourgogne, futur dauphin, lui-même père en 1704, d'un premier duc de Bretagne. Cependant Monseigneur s'effaçait toujours derrière Louis XIV : ainsi sur l'un des six almanachs édités au titre de l'année 1683 célébrant la naissance du duc de Bourgogne, figuraient, certes, les parents du nouveau-né, Monseigneur et la Dauphine dans son lit d'accouchée ; mais le premier plan était réservé au roi avec la devise « *Louis-le-Grand donne un duc de Bourgogne à la France* ».2

Cette multiplication des images delphinales prouve le culte que le pouvoir voulait que la France vouât à l'héritier du trône, puis à ses descendants : en est également l'illustration l'anecdote du jeune marquis de Romfort, qui, âgé de six ans,3 aurait absolument voulu

1 *Mercure galant,* décembre 1692.
2 Non exposé en 1995.
3 PUGET-SAINT-PIERRE, M. de, *Histoire de Charles de Sainte-Maure, Marquis de Salle, Duc de Montausier, Pair de France, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur & Lieutenant-Général de la Saintonge & de l'Angoumois, Lieutenant-Général des Armées, Gouverneur de la Province de Normandie ; suivie des Maximes du Duc de Montausier pour l'éducation du*

donner ses douze livres d'économies pour participer aux frais d'illuminations prévues pour célébrer l'heureuse naissance de Monseigneur. L'analyse détaillée de la représentation du Dauphin, sur quelques uns des almanachs illustrés, montre quelle image symbolique de l'héritier du trône devait être diffusée à travers toute la France. Les thèmes en étaient divers mais bien que les artistes aient été différents, il en résultait une unité, révélatrice d'un programme bien établi :

En 1662 **(Doc V)** l'almanach mentionne, sur une banderole portée par un angelot : « *La Royale et précieuse naissance de Monseigneur le dauphin présentée pour Étrennes à la France par leurs Majestés, comme l'unique sujet de leur Joye, et de leur Espérance, où sont aussi présentés les hommages des Provinces* ». Il s'agit d'une épiphanie dont la composition, à part la posture du roi, reprend celle, classique, de l'adoration des mages. Le rôle des mages y est tenu par trois femmes, dont la France reconnaissable à son manteau fleurdelisé doublé d'hermine, agenouillée respectueusement devant le petit dauphin auquel elle tend les bras. Lui-même, sur les genoux de la reine, tend sa main gauche vers la France et, dans sa main droite, il tient un hochet à l'apparence d'un sceptre miniature. Agenouillé à côté de la France, le Dauphiné dont l'épaule est orné de deux dauphins, tend à l'enfant les clefs de sa province. D'autres provinces, par derrière, apportent des cadeaux et, au fond, apparaît la noblesse dont, au premier rang, Monsieur, le prince de Conti, Monsieur le Prince (Condé), Turenne et Monsieur le Duc (Enghein, fils de Condé). Le roi, sur la gauche, assis en majesté et revêtu du manteau royal, présente son fils de la main gauche et, de la droite tient le sceptre. Il y a donc une parfaite concordance entre l'attitude du roi et celle du Dauphin. Aux pieds du roi, se trouve le berceau de l'enfant sur lequel repose la couronne delphinale. Des angelots remontent dans les angles supérieurs de l'almanach, une lourde draperie qui dévoile la scène. Au bas de la planche, sur un autel, un coussin supporte les insignes de la royauté : la couronne, le sceptre et la main de justice. Sur l'une des faces de l'autel est imprimé le calendrier pour 1662, qu'encadrent deux amours chevauchant des dauphins : chacun d'eux tient, d'une main, une couronne de fleurs au-dessus de son dauphin, tandis que de l'autre, l'un tient une fleur de lys, l'autre un petit cheval, symbole de l'Europe. Au-dessus des amours, d'un côté, la Paix avec un rameau d'olivier, de l'autre l'Autorité armée d'un

Dauphin, de son Mémoire au Roi à l'appui des Maximes, des Notes de l'Auteur, de l'Histoire sur les Maximes du Duc, des Lettres-Patentes de l'érection du Marquisat de Montausier en Duché-Pairie, & de ses Madrigaux à Mademoiselle de Rambouillet, Genève, et se trouve à Paris, chez Guillot, libraire de Monsieur, rue S. Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, M.DCC.LXXXIV, pp. 254-255.

faisceau de licteur1 et d'une grenade, symbole de la fédération.2

En 1663 **(Doc VI)** c'était « *Le Triomphe des prix du Grand Carrousel royal, donnés par leurs Majestés, l'un à Monsieur le comte de Saulx, l'autre à Monsieur le marquis de Belfond »*. Assise sous un dais, Marie-Thérèse est vêtue du manteau royal dont deux jeunes gens portent les ailes, ce qui permet de voir qu'il est doublé d'hermine. De sa main droite la reine tient un sceptre et de la gauche elle donne au vainqueur de la course de têtes, le marquis de Bellefond agenouillé devant elle, un bijou tiré de la cassette ouverte à sa gauche. Perrault précise que le prix était « *une boîte garnie de très beaux diamants, mais moins précieuse encore par sa richesse que parce qu'elle renfermait le portrait du plus grand et du plus accompli monarque de la terre* ». À côté de Marie-Thérèse, la reine-mère Anne d'Autriche récompense Jacques de Saulx, victorieux de la course de bagues et, à côté de sa grand-mère, le Dauphin, coiffé d'une couronne, est assis sur les genoux de sa nourrice. Pour rappeler que le carrousel avait été organisé en l'honneur de sa naissance, c'est la couronne delphinale, fermée par des dauphins, qui coiffe le médaillon central représentant une scène du carrousel, sur fond de château des Tuileries. Mais c'est la couronne fermée de France qui, en haut de la gravure, orne le dais royal. À droite, debout et majestueux, se tient Louis XIV dans un costume d'empereur romain, revu à la mode baroque, avec casque orné de plumes d'autruche et jupette. Derrière lui, les représentants des quatre quadrilles : le duc de Guise, roi des Américains, Monsieur, roi de Perse, le duc d'Enghein, roi des Indes et Condé, empereur des Turcs. En haut, sur la gauche, un médaillon représente « *la naissance de Mme de Bourbon »*, petite sœur du Dauphin. En bas, quatre figures symbolisent les quatre parties du monde : l'Europe chante, partition en main ; l'Asie joue du luth, l'Afrique de la viole de gambe et l'Asie de la harpe.3 Tout comme dans la vie quotidienne de la Cour, la musique tenait une grande place dans les almanachs illustrés.4

En 1664 **(Doc VII)** « *La réunion des villes d'Avignon et de Marsal à la France* » fut l'occasion de présenter le Dauphin dans un cadre, en haut au centre, entre les portraits des deux reines, sa mère et sa grand-mère, juste au dessus du roi assis en majesté, vêtu

1 PRÉAUD, « *peut-être un subtil rappel de Mazarin, mort le 9 mars 1661, lequel en portait dans ses armoiries* », p. 30.
2 PRÉAUD, almanach pour l'année 1662, p. 31.
3 AUSONI, Alberto, « Musique et propagande monarchique dans les almanachs illustrés sous le règne de Louis XIV », *Gazette des Beaux-Arts,* 1997, pp. 43-56.
4 PRÉAUD, almanach pour l'année 1663, p. 33.

à l'antique. Ce portrait gravé par Lepautre, reproduisait une peinture connue du Dauphin par N. de Larmessin.1

Pour 1666 **(Doc VIII)** l'almanach présente les « *Manufactures royales établies par ordre de Sa Majesté à l'avantage de tous ses Sujets, pour le commerce des Pays Étrangers* ». En haut apparaissent le roi et la reine, sur leurs trônes, dans tout l'éclat de leur majesté, Monseigneur, debout, s'accoudant familièrement au genou de sa mère : il est coiffé d'une couronne en bandeau et tient dans sa main droite un sceptre surmonté d'une fleur de lys, réplique miniaturisée de celui du roi. Le chancelier Séguier, debout sur la droite, désigne l'édit par lequel sont établies les Manufactures ; derrière lui se tiennent Monsieur, le duc d'Enghein, le prince de Condé, Colbert et Michel Le Tellier. En bas, sur la gauche, des figures de l'Afrique, de l'Asie et de leurs habitants offrent à leurs Majestés des bijoux, des plumes et des coraux ; sur la droite, une femme présente une dentelle, une autre une tapisserie sur laquelle on reconnaît, inversée, « *la tente de Darius* » d'après Le Brun. Au premier plan est assise la Peinture tenant d'une main un crayon et de l'autre un panneau sur lequel apparaît le dessin d'une Minerve, déesse des arts et des sciences. Ces figures entourent un petit génie, assis sur une sphère terrestre frappée de fleurs de lys : ses mains sont ornées de couronnes de laurier, de bijoux et d'instruments des arts.2

En 1667 **(Doc IX)** c'est le « *Triomphe du bonheur et de la gloire de la France* ». Tout est bonheur, ainsi que le prouve l'attitude du Dauphin, bel enfant blond qui s'appuie sur la cuisse de son père qui l'entoure affectueusement de son bras. La gloire qui justifie ce bonheur, s'impose avec l'ange qui, derrière la tête du roi, tient un soleil resplendissant. De chaque côté du trône se tiennent la Justice et Minerve ; un génie souffle dans une trompette, d'où sortent, dirigés vers la reine : « *Admirez ce dauphin, si chéri de sa mère, caressant les vertus et la gloire, en son père* ».3

En 1668 **(Doc X)** la « *glorieuse campagne de 1667* » montre le Dauphin âgé de six ans : il n'avait pas participé à la campagne mais il participe à la glorification du roi. La scène reprend celle de l'année précédente, avec quelques modifications puisque le thème en est différent : le Dauphin a quitté son père pour sa mère qui tient une couronne au-dessus de sa tête. La posture de l'enfant, elle aussi, est différente : il n'y a plus trace de familiarité avec le glorieux roi. Au contraire, ici, le Dauphin joue au roi, adoptant la position

1 PRÉAUD, almanach pour l'année 1664, p. 35.
2 PRÉAUD, almanach pour l'année 1666, p. 39.
3 PRÉAUD, almanach pour l'année 1667, p. 41.

que l'on trouve sur maints portraits officiels de son père qui, debout, s'appuie d'un air majestueux sur sa canne. La couronne, seulement maintenue au-dessus de sa tête par la reine, indique clairement qu'un jour, son tour viendra de régner.1

En 1669 **(Doc XI)** le thème de l'almanach était « *l'audience royale donnée aux nations étrangères, introduite par cette grande renommée de la France après la publication qu'elle a faite par l'univers de la paix et des conquêtes de notre puissant monarque Louis quatorzième. Et les rares vertus de la reine son épouse, les nobles inclinations de Monseigneur le dauphin, et aussi la naissance de Monseigneur le duc d'Anjou, auxquelles elles viennent rendre leurs respects témoignant les désirs qu'elles ont d'entrer en leurs alliances, présents tous les princes et seigneurs* ». Louis XIV est assis en majesté sur un trône qu'il partage avec la reine, un peu en retrait et, derrière elle on voit, dans les bras de sa nourrice, le jeune Philippe, duc d'Anjou, né le 5 août 1668, mais qui ne vécut guère. À gauche, Monseigneur est assis également en majesté et, derrière lui, symboliquement, se pressent de grands personnages de la Cour : Monsieur, le prince de Condé, Turenne, le duc d'Enghein, le cardinal de Bouillon, etc. Alors âgé de 7 ans, le Dauphin est « *passé aux hommes* ». Sa représentation n'a plus rien de décontracté : assis, il prend l'attitude royale de son père en s'appuyant sur un sceptre de fantaisie.2 Dorénavant, il doit tenir son rang, de sorte qu'en toute logique, il devait être présent tant sur l'almanach de 1670 **(Doc XII)** lorsque « *Louis XIV accueille l'ex-roi de Pologne, Jean-Casimir* »3 ; qu'en 1672 **(Doc XIII)** sur l'almanach célébrant « *l'admiration des* nations » et sur celui de 1675 **(Doc XIV)** en l'honneur de la « *conquête de la Franche-Comté* » menée par le roi avec Vauban devant toute la Cour : le Dauphin y sort fièrement de la tente royale aux côtés du roi, sur fond de ville conquise.4

En 1676 **(Doc XV)** l'almanach célébrait « *La vérité de la chose* » : le roi, la reine et le Dauphin, sortis des nuées, telle la Trinité, assistent au combat du soldat français contre trois soldats étrangers venant de Hollande, d'Espagne et d'Allemagne. La Renommée sonne de la trompette dont le guidon proclame : « *Il faut être Diable ou François pour se battre un contre trois* ».5

En 1681 **(Doc XVI)** avec « *L'Art de vaincre et de régner, enseigné par sa Majesté à*

1 PRÉAUD, almanach pour l'année 1668, p. 43.
2 PRÉAUD, almanach pour l'année 1669, p. 45.
3 PRÉAUD, almanach pour l'année 1670, p. 47.
4 PRÉAUD, almanach pour l'année 1675, p. 59.
5 PRÉAUD, almanach pour l'année 1676, p. 61.

Monseigneur le dauphin », le roi, piétinant la Discorde et l'Envie, avance, en tenant le Dauphin par la main, au milieu des vertus indispensables à tout bon gouvernement : « *Expérience* », qui se proclame « *rerum magistra* », maîtresse des choses; « *Noblesse* »; « *Fidélité* » ; « *La Victoire* » qui couronne Monseigneur de lauriers ; « *Vigilance* » ; « *Conseil* » ; « *Exercice* » qui tient un sablier et une couronne à l'intérieur de laquelle on lit le mot « *Encyclopédie* » ; « *La Vertu héroïque* » représentée par Hercule ; « *Prudence* » ; « *la* Paix » couronnée d'olivier avec des épis de blé ; enfin, « *La Libéralité* » portant une corne d'abondance d'où sortent des objets d'orfévrerie et des pièces d'or.1 À gauche, un panneau frappé d'une tête d'Apollon avec la devise royale « *nec pluribus impar* », dont les rayons lumineux rendent la lune transparente, avec, en dessous, ces vers :

« *Où va ce héros naissant*
avec son auguste guide
de qui la Course rapide
a fait pâlir le croissant.2
Il commence sa carrière
avec une ardeur guerrière
qui fait prévoir son destin
par un oracle fidèle
c'est lui que le ciel appelle
au Trône de Constantin.3
Déjà toutes les vertus
le reconnaissent pour Maître
et les vices abattus
devant lui n'osent paraître.
Si les grandes actions
sont autant d'instructions
pour les desseins qu'on veut faire ;
qui peut lui mieux enseigner
l'art de vaincre et de régner
que l'Exemple de son Père ? »

Cette illustration résumait ce que gouverneur et précepteurs du Dauphin avaient la charge de lui enseigner, sous la direction du roi, censé l'initier personnellement aux obligations d'un futur souverain militaire.4

En 1683 **(Doc XVII)** le devoir dynastique était rempli : « *la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne à Versailles le 6 août 1682. Et les réjouissances les plus remarquables qui en ont été faites à Paris, dans chaque corps* ». Toute la Cour se presse

1 De même, à Versailles, au plafond du salon de l'Abondance dans l'appartement des Planètes.
2 Allusion à la guerre de la France contre l'Empire ottoman.
3 Allusion au catholicisme triomphant.
4 PRÉAUD, almanach pour l'année 1681, p. 73.

dans la chambre de la Dauphine, étendue sur son lit. Au premier plan le roi, auquel la reine, la maréchale de la Motte portant l'enfant, et le Dauphin, présentent le duc de Bourgogne. La scène constitue une représentation théâtrale, dans un décor de draperies, avec un globe aux armes de France entre des colonnes ornées de médaillons qui figurent les différentes manifestations organisées à l'occasion de cette naissance.1

En 1687**, (Doc XVIII) «** *La royale réception des ambassadeurs du roi de Siam, par Sa Majesté à Versailles, le 1er septembre 1686* » imposait la présence de la famille royale au complet : au centre, à la droite du roi, sont représentés Monseigneur et ses deux fils les ducs de Bourgogne et d'Anjou.2

En 1696 **(Doc XIX)** Monseigneur était à l'honneur, à la droite du roi mais derrière lui, lorsque « *le mérite est récompensé par Louis le Grand dans la distribution des dignités de l'Église et des charges de l'État* ». Au nombre des récipiendaires figurent Bossuet, évêque de Meaux, nommé supérieur du collège de Navarre, et Fénelon, précepteur des Enfants de France, nommé archevêque de Cambrai.3

En 1701 **(Doc XX)** « *Le roi déclare Monseigneur le duc d'Anjou, roi d'Espagne, le 16 septembre 1700 et Monsieur le Marquis de Castel dos Rios, ambassadeur extraordinaire d'Espagne le reconnaît pour son Maître* ». Ce fut le jour de gloire de Monseigneur qui pourtant n'assista pas à Versailles, à la proclamation faite dans le salon[4] du roi et non dans la grande galerie[5] que présente l'illustration car, étant mondialement connue, il était plus significatif d'y situer l'acceptation du testament de Charles II d'Espagne. L'almanach montre le roi entouré, du côté droit par le duc de Beauvilliers, gouverneur des petits-fils du roi, par le roi d'Angleterre Jacques II, par le duc du Maine, par Monseigneur[6] et par le duc de Chartres ; du côté gauche, par Monsieur, par la duchesse de Bourgogne, par les ducs de Bourgogne et de Berry et par le prince de Galles. Le roi présente le roi d'Espagne qui, comme le roi de France et Jacques II d'Angleterre, garde son chapeau sur la tête. Le marquis de Castel dos Rios, ambassadeur d'Espagne, agenouillé devant le duc d'Anjou, lui baise la main, le reconnaissant ainsi pour son roi. Cette scène réunissant au château de Versailles trois rois et deux princes héritiers devait particulièrement flatter les Français.[7]

1 PRÉAUD, almanach pour l'année 1683, p. 77.
2 PRÉAUD, almanach pour l'année 1687.
3 PRÉAUD, almanach pour l'année 1696, p. 109.
4 Transformé en 1701 en chambre à coucher du roi, fonction qu'elle conserva jusqu'au 6 octobre 1789.
5 L'actuelle *galerie des glaces*.
6 C'est aussi pour frapper l'opinion publique que Monseigneur y figure au mépris de la réalité.
7 PRÉAUD, almanach pour l'année 1701, p. 121.

En 1702 **(Doc XXI)**, 1707 et 1708, les almanachs concernaient le roi d'Espagne : son mariage avec Marie-Louise Gabrielle de Savoie ; « *Philippe V, roi d'Espagne, recevant les témoignages de fidélité de ses sujets, et la protestation de Fidélité des Conseils de Castille, d'Italie, des Indes, des Finances et de l'Inquisition, dans son camp de Xadraque, à seize lieues de Madrid, le 12 juillet* » et « *Le Prince des Asturies, nouvel Hercule au berceau, étouffe les monstres de la rébellion, et est le soutien de la Couronne d'Espagne, admiré des quatre parties du monde* ». Il était inhabituel qu'un almanach ait pour thème un roi étranger : mais en l'occurence le souverain étranger était le fils de Monseigneur et il avait épousé la sœur de la duchesse de Bourgogne. La glorification de Philippe V rejaillissait donc sur son père et sur son grand-père. Le courage du roi d'Espagne et le Ciel qui lui avait donné un héritier, devaient exalter le courage des Français, contraints à tant de sacrifices pour maintenir ce roi d'Espagne sur son trône. Dorénavant le prince des Asturies allait mettre fin à la guerre, lui qui, tel Hercule au berceau, étranglait les serpents, symboles des partisans de l'archiduc Charles, ennemis de la France et de Monseigneur.[1]

En 1704 **(Doc XXII)** l'almanach était consacré au fils aîné du Dauphin, le duc de Bourgogne, dans l'exercice de son activité militaire : « *Monseigneur le duc de Bourgogne, pour son coup d'essai, en treize jours de tranchée ouverte, se rend maître de la forte ville de Brisach une des plus importantes places de l'Empire* ». Le duc de Bourgogne, assis à une table dont le tapis est brodé aux armes de France, signe la capitulation de Brisach, le 6 septembre 1703. Debout, à sa gauche, Vauban, reconnaissable à sa verrue sur la joue gauche, le désigne du doigt alors que nul n'ignorait que Vauban était le véritable artisan de cette petite victoire, célébrée par trois autres almanachs et un volume spécial du *Mercure galant*. En effet, le roi, considérant de plus en plus le duc de Bourgogne comme son successeur, voulait en glorifier les vertus militaires : d'où le quatrain gravé sur le sol

« *Jeune Prince, tu fais déjà valoir ta vaillance*
tu tires des héros ton Auguste naissance
déjà tu marches sur leurs pas
un jour qui ne vaincras-tu pas ? »[2]

En 1705 **(Doc XXIII)** Monseigneur figure en qualité de grand-père, « *La bénédiction du Ciel sur la postérité de Louis le Grand* » glorifiant le duc de Bourgogne dans son rôle dynastique : il a donné au roi un arrière-petit-fils, le duc de Bretagne, de sorte que la descendance paraît assurée. Louis XIV, au centre, tourne la tête vers le Dauphin. Le

1 PRÉAUD, almanachs pour les années 1702, 1707 et 1708.
2 PRÉAUD, almanach pour l'année 1704, p. 125.

nouveau né, à la droite du roi, est dans les bras de la maréchale de la Motte et, entre eux apparaît le père, le duc de Bourgogne. Entre la tête du roi et celle du duc de Bourgogne, on aperçoit la mère dans un lit surmonté de ses armoiries (les lys de France accouplés aux armoiries de Savoie).[1] L'enfant célébré mourut le 13 avril 1705.[2]

L'almanach de 1712 **(Doc XXIV)** ne concernait plus Monseigneur, mort en avril 1711. Il est intéressant du fait de la charge symbolique et religieuse imposée au nouveau dauphin. La même allégorie aurait pu servir à Monseigneur s'il n'était pas né dauphin et n'en avait acquis la qualité que plus tard : « *Monseigneur le duc de Bourgogne déclaré dauphin à Marly le 16 avril 1711* ». Le dauphin, assis à une table, tient le portrait de son grand-père et un livre sur Louis XII, tiré de la bibliothèque placée derrière lui. Au-dessus, la Religion lui présente la bible ouverte au chapitre XVII du *Deutéronome* dont les versets 14 à 20 sont consacrés aux devoirs des rois.[3]

Les représentations du Dauphin, destinées à ses futurs sujets, respectaient donc un programme iconographique précis de propagande monarchique puisqu'elles le glorifiaient symboliquement, tel qu'il devait être, tel que le souhaitaient les Français, ou, en tous cas, tel que le voulait le pouvoir. Ces almanachs constituent donc une source précieuse pour l'étude de l'image de l'héritier au trône, même si l'on ignore qui en choisissait les thèmes. Le fait que le Dauphin y ait été si souvent présenté prouve à quel point il symbolisait la monarchie, les thèmes retenus permettant de comprendre celles de ses fonctions qu'il était souhaitable de montrer à la France. Ces thèmes peuvent être résumés ainsi :

pérennité de la monarchie française

Il fallait assurer la succession au trône : le roi, du point de vue dynastique, n'était au fait de sa gloire qu'une fois qu'il était père d'un dauphin. C'est le thème de l'almanach de 1662 : « *royale et précieuse naissance* », « *unique sujet de joie de Leurs Majestés* », avec « *l'hommage des Provinces* ». Cette joie se renouvelait à la naissance des nouvelles générations : Bourgogne (1683), Bretagne (1705), prince des Asturies (1708).

le Dauphin annonçait un règne futur

Autant, d'ailleurs, le Dauphin que chaque aîné, en ligne directe, d'une nouvelle génération : le hochet de l'enfant était un sceptre miniature (1662-1666), une couronne était maintenue au-dessus de sa tête (1668), la noblesse du royaume étant toujours

1 Les femmes ne guerroyant pas, ne possédaient pas d'écu : leurs armoiries personnelles consistaient en deux écus joints en leur centre : à gauche celui de leur mari, à droite, celui de leur père.
2 PRÉAUD, almanach pour l'année 1705, p. 127.
3 PRÉAUD, almanach pour l'année 1712, p. 143.

présente. Chaque représentation de l'événement célébré était aussi l'annonce d'un futur entrevu, dans un cadre théâtral, entre des tentures relevées par des anges proclamant la bonne nouvelle (1662-1683). C'était aussi une référence au passé divin, avec en exergue (1712), les devoirs des rois (Deutéronome) ainsi que leurs hauts faits.

Dauphin de droit divin

C'est ce que rappellent et l'autel sur lequel sont déposés les insignes de la royauté (1662), et le balustre de la chambre (1683-1708) qui sépare le Lit de la pièce, comme l'Autel de l'église. C'est le Ciel qui protège la monarchie, en lui donnant un dauphin, révélé telle une épiphanie (1662), adoré à genoux par la France (1662) comme le Sauveur.

le Dauphin est le premier, après le roi

Le roi est toujours représenté en majesté : l'enfant le mime (1662-1666-1668), de même que le Dauphiné vient toujours derrière la France et que les emblèmes delphinaux sont mêlés aux lys de France. Le roi est le modèle ; le Dauphin « *caresse les vertus et la gloire de son père* » (1667), selon la formule liturgique. Mais la pompe royale comme la majesté, ne rejaillit sur lui qu'à travers les vêtements fleurdelisés et doublés d'hermine de la reine (1662), les diamants gagnés aux courses (1663), dans des palais royaux parfaitement identifiables : les Tuileries (1663), le Louvre, Versailles (1701).

le Dauphin incarne la force, il est un valeureux chef militaire

Dès son enfance, c'est en son honneur qu'au Carrousel (1663) s'affrontèrent les meilleurs ; c'est en son nom que les deux reines distribuèrent les récompenses, selon la tradition chevaleresque. Par la suite le Dauphin participa à la réunion à la France, d'Avignon et de Marsal (1664) ; ce fut aux côtés du roi qu'il participa à la « *glorieuse campagne* » (1667) - bien qu'il n'y ait pas assisté - et à la conquête de la Franche-Comté (1675). Le roi en personne, lui enseignait « *l'Art de vaincre et de régner* » (1681), en le conduisant par la main, au milieu des vertus indispensables à tout bon gouvernement dont l'Expérience est la maîtresse (« *magistra rerum* ») qui reste l'apanage du roi car le Dauphin était encore trop inexpérimenté. Toutefois la valeur militaire de Monseigneur, jamais contestée, éclata après la prise de Philippsbourg.

la gloire du Dauphin est célébrée dans le monde entier

Les quatre parties du monde célèbrent son heureuse naissance en jouant chacune d'un instrument de musique (1663). Elles distribuent leurs richesses lors de « *l'Établissement des Manufactures royales* » (1666), en présence du Dauphin, devant

une tapisserie représentant la « *tente de Darius* » de Le Brun, symbole de la clémence d'Alexandre et de Louis XIV, donc en référence au présent et au passé le plus glorieux. Dès lors les grandes étapes de la vie du Dauphin, réelles ou allégoriques, se déroulent devant les « *nations étrangères* », en audience royale (1669), lors de l'accueil du roi de Pologne (1670), de l'admiration des nations (1672), de la réception des ambassadeurs de Siam (1687), du « *mérite récompensé* » (1696), dont ceux de Bossuet et de Fénelon, précepteurs des dauphins. Enfin devant les rois de France, d'Angleterre et d'Espagne, tous trois réunis lors de l'acceptation du testament de Charles II (1701).

Le *delphinat*, à l'époque de Monseigneur, était donc le symbole de la pérennité de la monarchie française, certes à travers un héritier réel, mais revêtu d'une signification allégorique telle qu'il n'avait plus qu'un lointain rapport avec la réalité.

Il est toutefois révélateur qu'après sa mort Monseigneur ne fut quasiment plus portraituré. Pour son musée de Versailles, *À toutes les gloires de la France,* le roi Louis-Philippe commanda à des contemporains artistes[1] de nombreux portraits de personnages historiques lorsqu'il estimait que les collections royales n'en possédaient pas assez. Pierre de Nolhac rapporte toutefois que ce roi des Français vendit au Brésil plusieurs tableaux de Nattier,[2] sous prétexte que le château en possédait trop de portraits des filles de Louis XV. En revanche, il débaptisa d'autres toiles,[3] mais estima sans doute que Monseigneur était un personnage trop peu « historique » pour que Versailles en abritât « trop » de portraits.

C) La naissance de Monseigneur

Le 25 décembre 1615, Louis XIII avait épousé Anne d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Espagne et sœur du futur Philippe IV. Mais ce ne sont que vingt-trois années plus tard, le 5 septembre 1638, que la reine accoucha du dauphin Louis Dieudonné, futur Louis XIV, naissance qui fut suivie, deux ans plus tard, de celle d'un second fils, Philippe, titré duc

1 Alexandre-François CAMINADE ; Paul CARPENTIER ; Jean-Pierre FRANQUE ; Louis GALLAIT ; Joseph SERRUR ; Charles de STEUBEN, etc : aucun d'eux ne semble avoir portraituré Monseigneur.

2 NOLHAC, Pierre de, *Nattier, peintre de la Cour de Louis XV,* Paris, Goupil & C^{ie}, 1910.

3 NOLHAC, Pierre de, *La résurrection de Versailles. Souvenirs d'un conservateur, 1887-1920,* Paris, Plon, 1937, p. 46 : « *Le roi désire représenter tous les personnages de l'histoire ; Vatout met sous ses yeux une Catherine de Médicis : - Non, dit le roi, nous l'avons déjà, ce sera Isabeau de Bavière* ».

d'Anjou puis duc d'Orléans à la mort de son oncle Gaston, le frère de Louis XIII.[1]

En 1659 la politique menée par Mazarin, premier ministre, permit enfin la cessation des hostilités entre la France et l'Espagne : la paix fut signée dans l'île des Faisans, au milieu de la Bidassoa qui forme frontière entre la France et l'Espagne. Selon l'usage, cette paix devait être concrétisée par le mariage de Louis XIV avec l'Infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV. L'union civile fut célébrée le 3 juin 1660 à Fontarabie puis religieusement, le 9 juin, en l'église de Saint-Jean-de-Luz. Ce mariage était d'autant plus important que Marie-Thérèse,[2] en sa qualité d'enfant premier né de Philippe IV et de sa première épouse Elisabeth de France,[3] était l'héritière légitime du royaume d'Espagne, qui ne connaît pas la loi dite *salique*. Au moment du mariage les Espagnols avaient pris soin de faire signer à leur princesse une renonciation à ses droits dynastiques, mais les lois fondamentales du royaume d'Espagne auraient permis d'invalider cette renonciation, ce que Philippe IV admettait d'ailleurs implicitement. Les évènements ultérieurs l'ont assez prouvé qui engendrèrent les guerres de *Dévolution* et de *Succession* d'Espagne, soutenues au nom des *Droits de la Reine*. Sa qualité d'héritière putative du royaume d'Espagne ne joua aucun rôle du vivant de Marie-Thérèse car, de son second mariage avec Marie-Anne d'Autriche, Philippe IV eut deux fils, Philippe-Prosper (1657-1661) puis, quelques jours après la mort de ce premier prince des Asturies, Carlos-José d'Autriche (1661-1700) qui régna sous le nom de Charles II : en effet, en Espagne, les femmes ne règnent qu'en l'absence d'un descendant mâle.[4]

De son second mariage Philippe IV eut Marguerite,[5] future épouse de l'empereur Léopold 1er : elle fut indirectement la cause de la guerre de succession d'Espagne car c'est à son second fils (l'archiduc Charles), que Charles II, par testament, donnait son trône au cas où le deuxième petit-fils de Marie-Thérèse (le duc d'Anjou), ne pourrait pas l'occuper.

1 Né à Fontainebleau le 25 avril 1608, décédé à Blois le 2 février 1660.
2 Ses portraits sont nombreux, au château de Versailles, notamment par Henri et Charles BEAUBRUN et leur atelier : INV 2440, MV 2042 ; INV 9874, MV 2067 ; INV 2439, MV 2159 ; INV 9875, MV 3501 ; CONSTANS, n^{os} 360, 362, 363, 365, pp. 67-68.
3 Fille d'Henri IV et de Marie de Médicis, donc sœur de Louis XIII.
4 Cette règle est toujours applicable en Espagne, mais peut-être seulement provisoirement. En effet, le prince des Asturies, successeur légitime du roi Juan-Carlos 1er, a deux filles dont l'aînée est destinée à régner en l'absence d'un héritier mâle. Si, cependant, un garçon naissait, il est prévu d'envisager la primogéniture, règle adoptée en Suède par le Parlement au profit de la princesse Victoria, aînée du couple royal, malgré la naissance, antérieure à cette décision, du prince Carl-Philip.
5 L'Infante Marguerite figure dans le tableau de Velasquez des *Ménines*, au musée du Prado à Madrid, tableau que Michel Foucault a analysé dans *Les Mots et les Choses*.

La naissance, le 1er novembre 1661, d'un dauphin à la Cour de France, symbolisait le *fruit* de la paix enfin retrouvée ; elle confortait, en importance, l'union de Louis XIV et de Marie-Thérèse, amplement célébrée dans les écrits de l'époque,[1] ainsi que leur entrée officielle dans leur *bonne ville de Paris,* cérémonies que François Colleret,[2] en particulier, avait célébrées dans nombre de brochures et feuilles volantes.[3] Les somptueuses fêtes

1 COLLETET, François, *Journaux historiques, contenans tout ce qui s'est passé de plus remarquable dans le voyage du Roy, & de son Eminence, depuis leur départ de Paris, le 25 juin de l'an 1659. Pour le traitté du mariage de Sa Majesté, & de la paix générale, jusqu'à leur retour. Avec une exacte recherche de ce qui s'est fait dans les conférences des deux ministres, & dans le mariage du Roy avec l'Infante d'Espagne à Fontarabie, & à S. Jean de Lus. Et leur entrée dans toutes les villes de leurs passages, & leur triomphe dans leur bonne ville de Paris*, Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1660, 40 pp., Cioranescu, XVII, 19956 – *La suite des voyages des deux Roys de France et d'Espagne et leur rendez-vous dans l'Isle de la Conférence. Pour l'accomplissement du mariage de Sa Majesté. Ensemble leur route et les grands préparatifs pour iceluy. Avec la dispence de Rome par Sa Saincteté,* Paris, Jean Brunet, 1660, 8 pp. Avec un portrait frontispice de Philippe IV – COLLETTET, François, *Nouveau Journal historique contenant la description véritable de ce qui s'est passé au voyage du Roy, & de son Eminence. Et aux cérémonies du mariage de Sa Majesté. Célébrées à Fontarabie & à S. Jean de Luz,* Paris, Alexandre Lesselin, 1660, 36 pp., Cioranescu, 19957 – *La Pompe et magnificence faite au mariage du Roy et del'Infante d'Espagne. Ensemble les entretiens qui ont esté faits entre les deux Roys, & les deux Reynes, dans l'Isle de la Conférence. Et la relation de ce qui s'est passé, mesmes après la consommation,* Jean Promé, 1660, 15 pp. - COLLETET, François, *Nouvelle relation contenant l'entrevue et serments des Roys, pour l'entière exécution de la paix. Ensemble toutes les particularitez & cérémonies qui se sont faites au mariage du Roy, & de l'Infante d'Espagne. Avec tout ce qui s'est passé de plus remarquable entre ces deux puissants monarques jusqu'à leur départ,* Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1660, 16 pp. Avec deux portraits (Louis XIV & Marie-Thérèse) – COLLETET, François, *Suite de la Nouvelle relation contenant la marche de Leurs Majestés depuis S. Jean de Lus iusques à Paris, Avec toutes les particularitez de ce qui s'est fait & passé en leur réception aux magnifiques entrées des villes de leur passage. Ensemble les présens que Sa Majestée, la Reyne Mère, Monsieur & Son Eminence ont fait à nostre incomparable Reyne,* Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1660, 11 pp., Cioranescu, 10059 - *Le Triomphe d'amour par l'accomplissement du mariage de Leurs Majestez, & la paix entre les deux couronnes. Poëme présenté à Mademoiselle de Beauvais,* Paris, Marin Leché, 1660, 8 p. - *La Paix triomphante, & la guerre en déroute, ou Traité du Mariage du Roy,* Paris, Charles Chenault, 1660, 12 p.

2 COLLETET, François, à 31 ans, inaugura sa carrière de journaliste en se mettant à la solde du libraire Loyson, concurrent de Cardin Besongne, au moment du mariage de Louis XIV et de l'entrée de la reine.

3 COLLETET, François, *L'Explication des Figures et Peintures qui sont représentées sur le Pont Nostre-Dame pour l'Entrée du Roy & de la Reyne [...] Ensemble avec la Liste des Nations qui doivent paroistre à l'entrée de la Reyne en ville de Paris,* Imprimé à Paris & à Rouen, chez la veuve David Ferrand, 1660 – *Journal entier et véritable de toutes les cérémonies qui ont esté observées à l'entrée magnifique de leurs Majestés dans la ville de Paris, le jeudy 26 aoust 1660,* à Rouen, chez R. le Boullenger, & D. Maurry, 1660 – La Muse en belle humeur, contenant la *magnifique entrée de leurs majestez dans leur bonne ville de Paris, suivant l'ordre du Roy donné à Messieurs de Rhodes et de Saintot, grand Maistre, & Maistre des Cérémonies. Avec les Eloges du Roy & de la Reyne, Princes & Seigneurs de la Cour, Chancelier, Presidens & Chefs de Compagnies qui s'y sont trouvez : le tout en vers burlesques*, A Paris, chez Jean-Baptiste Loyson, s.d. (1660) – *Mandemens de messieurs les Vicaires généraux de Monseigneur l'Ementissime Cardinal de Retz, archevesque de Paris. Pour l'entrée du Roy & de la Reyne. Avec l'ordre et le nom des églises qui doivent aller en procession,* Paris, Charles Savreux, 1660, 8 p. - *La Monstre Générale de Messieurs les Bourgeois de la ville de Paris, qui sont choisis pour paroistre à la magnifique entrée du Roy & de la Reyne dans sa ville capitale,* Alexandre Lesselin, 1660, 7 p. - *La Cavalcade royale, contenant la reveuë générale de Messieurs les Colonels, & Bourgeois de Paris faite au Parc de Vincennes en présence du Roy & de la Reyne pour les dispositions de leur magnifique entrée dans leur bonne ville de Paris,* Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1660, 8 p. - COLLETET, François, *Ordre générale et particulier de la marche qui doit estre observée dans les trois iours consécutifs pour l'entrée de leurs Majestez dans leur bonne ville de Paris, par Messieurs du Clergé, par Messieurs des Cours souveraines,*

Messieurs les Prevosts des Marchands, Eschevins & Bourgeois de la dite ville, Prévost de l'Isle, chevalier & lieutenant du Guet, &c. Avec la description des superbes appareils de Cour, & des magnificences de la milice bourgeoise, Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1660, 12 p, Cioranescu, 19966 – COLLETET, François, *La Liste générale et particulière de Messieurs les Colonels, Capitaines, Lieutenants, Enseignes, & autres officiers, & bourgeois de la ville & fauxbourgs de Paris : avec l'ordre qu'ils doivent tenir dans leur marche, & dans les autres cérémonies qui s'observent à l'Entrée Royale de leurs Majestés. Ensemble les noms, qualitez, & quartiers des colonels ; avec les livrées qu'ils doivent faire porter à chacune de leurs compagnies,* Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1660, 8 p., Cioranescu, 19965 – *La Marche royale de leurs Majestez depuis le chasteau de Vincennes jusqu'au throsne, & du throsne, jusqu'au louvre le jour de leur magnifique entrée en leur bonne ville de Paris,* Paris, Jean-Baptiste Loyon, 1660, 8 pp., Ruggieri, 495 – *La Marche Royale de leurs Majestez à l'entrée triomphante de la Reine dans sa bonne ville de Paris. Contenant toutes les magnificences & préparatifs, précéances, & cérémonies qui s'y sont observées. Ensemble la relation véritable de ce qui s'est passé dans l'église métropolitaine de Paris, en la réception du Roy, de la Reyne, & au Te Deum pour l'entrée de leurs Majestez,* Paris, Marin Lechè, 1660, 16 p. - *La magnifique & superbe entrée du Roy & de la Reyne en la ville de Paris,* slsd. [1660], 16 p. - COLLETET, François, *Nouvelle relation contenant la royale entrée de leurs Majestez dans leur bonne ville de Paris. Le vingt-sixième aoust 1660. Avec une exacte & fidèle recherche de toutes les cérémonies qui se sont observées tant dans la marche du Roy, de la Reyne, & de toute la Cour, que dans celle des Cours souveraines, des Prévost des Marchands, Eschevins, & autres corps qui ont paru dans cette célèbre et auguste entrée. Ensemble les noms des Princes, Ducs, Pairs, Mareschaux de France, Seigneurs, & autres personnes remarquables,* Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1660, 24 p., Cioranescu, 19962 – *Le Triomphe de la France pour l'entrée royale de leurs Majestez dans leur bonne ville de Paris, sur les magnificences & préparatifs du Pont Nostre-Dame. Avec les discours héroïques sur les vies des Roys de France, depuis Pharamond jusqu'à notre grand monarque Louis XIV. Ensembles les éloges de la Reyne, de la Reyne mère & de Son Eminence,* Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1660, 24 p. - COLLETET, François, *La Véritable explication en prose et en vers, des figures ovales, thermes, & portraits de tous les Rois de France qui sont dessus le Pont Nostre-Dame à Paris. Ensemble quelques remarques curieuses & particulières pour les amateurs de l'histoire. Avec la description des arcs de triomphe eslevez dans les places publiques pour l'entrée du Roy, & de la Reyne,* Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1660, 24 p., pas dans Cioranescu – COLLETET, François, *Les Devises générales & particulières des tableaux, figures en relief, plate-peintures, & médailles qui sont aux portes & portiques des arcs de triomphe, élevez à la gloire de Louis XIV, & de Marie-Thérèse d'Austriche, aux fauxbourg & porte S. Antoine, Cymetière S. Jean, Pont Nostre-Dame, Marché-neuf & Place Dauphine. Le tout fidèlement expliqué & traduit en vers & en prose,* Paris, Jean-Baptiste Loyon, 1660, 12 p. - COLLETET, François, *Explication & description de tous les tableaux, peintures, figures, dorures, brodures, reliefs, & autres enrichissemens, qui estoient exposez à tous les arcs de triomphe, portes & portiques, à l'Entrée triomphante de leurs Majestez ; tant fauxbourg que porte sainct Antoine, Cymetière S. Jean, Pont Nostre-Dame, Marché-neuf, que la grande & magnifique piramide de la Place Dauphine,*Jean-Baptiste Loyson, 1660, 12 p. - CANU, Jean, *La Ville de Paris en triomphe pour l'Entrée de leurs Majestez : où les Peintures & tableaux de tous les portiques sont expliqués en vers françois, depuis le Fauxbourg S. Antoine, jusqu'à la belle & magnifique pyramide de la Place Dauphine,* Paris, Cardin Besongne, 1660, 15 p., Cioranescu, 17756 – *Le Feu royal & magnifique qui se doit tirer sur la rivière de Seine, en présence de leurs Majestez, par ordre de Messieurs de ville. Avec la description des devises, peintures, architectures, artifices qui doivent paroître dans le vaisseau destiné pour cette magnificence publique,* Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1660, 7 p. - *Les Harangues et acclamations publiques au Roy et à la Reine sur leur magnifique entrée en leur bonne ville de Paris,* Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1660, 16 p. - *Le Triomphe royal, présenté à Leurs Majestez et les présages de la grandeur et la félicité de son règne,* Paris, Pierre Du Pont, 1660, 24 p. - *Le Parnasse royal et la réjouyssance des muses sur les grandes magnificences qui se sont faites à l'entrée de la Reyne,* Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1660, 11 p. - ALEXIS, *Lettre présentée au Roy, contenant les principaux, & plus glorieux ornemens du Triomphe de leurs Majestez. Avec l'explication des anagrammes mystérieux & prophétiques de leurs vertus héroïques, et de l'estenduë de leur renommée. Ensemble l'application à Sa Majesté des titres illustres, & glorieuses devises des Roys ses prédécesseurs,* Paris, François Noël, 1660, 19 p., Cioranescu, 6854 – *Liste des Nations qui doivent paroistre à l'entrée de la Reine, sçavoir cinquante hommes à chaque bande,* slsd. [1660] 2 p. - *La Conférence de Janot & Piarot Doucet de Villenoce, & de Janot Pacquet de Pantin, sur les merveilles qu'il a veu dans l'entrée de la Reyne, ensemble comme Ianot luy raconte ce qu'il a veu au Te Deum & au feu d'artifice,* Paris, 1660, 12 p. - *La Muse en belle humeur, contenant la magnifique entrée de Leurs Majestez dans leur bonne ville de Paris,*

qui avaient présidé à la signature de la paix, au mariage du roi et à son entrée officielle dans Paris reflétaient le bonheur de la France et son espoir en des jours meilleurs. Il n'était pas surprenant, dès lors, que quelques mois plus tard, à la naissance d'un dauphin, la joie se soit muée en délire, ce qui n'était compréhensible que par référence aux évènements tragiques qui avaient émaillé la longue guerre menée contre l'Espagne. Il n'était donc pas possible de dissocier la naissance du Dauphin des relations franco-espagnoles : toute la vie du Dauphin en a d'ailleurs été tributaire.

1) L'annonce de la naissance

Le *miracle* de la naissance du dauphin de Louis XIII et d'Anne d'Autriche explique que l'annonce, au début de l'année 1661, de la grossesse de la reine, ait été accueillie avec une joie extrême car elle permettait d'espérer la naissance d'un dauphin pour la fin de l'année alors que le roi n'aurait que 23 ans. Cette situation était nouvelle chez les Bourbons car, à la naissance de leurs dauphins respectifs, Henri IV était âgé de presque 48 ans et Louis XIII de « 37 ans moins trois semaines ». L'événement ne doit pas être minimisé car la naissance d'un enfant mâle - donc d'un héritier direct au trône - permettait au monarque d'assurer son autorité et à la monarchie d'éviter les risques de troubles inhérents à tout changement de dynastie, ou seulement de branche. C'est l'absence de dauphin qui, sous Louis XIII, avait provoqué les incessantes intrigues de son frère Gaston d'Orléans. C'est la nécessité d'avoir un héritier mâle qui entraîna la rupture des liens conjugaux de maints souverains, dont Napoléon I[er]. Il était donc normal que la grossesse de la reine fût communiquée aussitôt à Philippe IV, père de la reine et grand-père de

suivant l'ordre du Roy donné à Messieurs de Rhodes et de Saintot, grand maistre & maistre de cérémonies, Paris, Jean-Baptiste Loyson, sd. [1660*)*, 82 p. - *L'explication du feu de S. Jean fait à la Grève devant la maison de ville, commandé par Monseigneur le Prevost des Marchands & Messieurs les Eschevins de ladite ville de Paris,* Paris, Jean Brunet, 1660, 4 p. - *Discours curieux du bien de la paix, où l'on voit combien la paix est utile à la France et à l'Espagne ; et que les humeurs diverses des François & des Espagnols ne luy sçauroient nuire,* Paris, Charles Chenault, 1660, 15 p. - *La Gazette burlesque, avec les harangues prononcées devant le Roy & la Reyne le jour de son entrée,* slsd. [1660], 2 p. - *L'Explication des figures & peintures qui sont représentées sur le Pont Nostre-Dame, pour l'entrée du Roy & de la Reine, avec les préparatifs qui furent faits pour l'entrée de la Reyne Marie de Médicis sur le mesme Pont Nostre-Dame,* Paris, Jean Promé, 1660, 8 p. - *L'Explication générale de toutes les peintures, statues et tableaux des portiques & arcs de triomphe, dressés pour l'entrée du Roy & de la Reyne : tant au fauxbourg & porte S. Antoine, qu'aux Places publiques,* Paris, Cardin Besongne, 1660, 15 p. - *Les Devises & Emblèmes royales & historiques, latines et françoises, de tous les Rois de France qui sont peintes sur le Pont Nostre-Dame depuis Pharamond jusques à Nostre Monarque, avec le temps qu'ils ont régné, pour l'entrée triomphante du Roy & de la Reyne,* Paris, Marie Leché, 1660, 12 p. etc.

l'enfant à naître. Rose,[1] secrétaire du cabinet du roi, a recueilli quelques unes des lettres autographes que Louis XIV lui écrivit :

> « *Au Roi d'Espagne Monsieur mon Frère, Oncle & Beau-père. Je n'ose pas encore me flatter entièrement du bien que je souhaite infiniment. Si nos soupçons se trouvent à la fin véritables, je le reconnoitrai comme un bienfait digne de la Bonté divine, qui voulant m'affliger sensiblement d'une manière*,[2] *a eu soin de m'accorder dans la même conjoncture ce que je pouvois le plus ardemment désirer* ».[3]
>
> *« Monsieur mon Frère, Oncle & Beau-père, je n'ai pas voulu écrire plutôt à V.M. la grossesse de la Reine, parce que je n'en étois pas entièrement assuré ; maintenant qu'il ne reste aucun lieu d'en douter, j'en donne part à V.M. avec d'autant plus de plaisir, que je m'imagine aisément la joie qu'un aussi bon père recevra de cette nouvelle : j'ajouterai pour surcroît de bonheur, que la santé de la reine est telle, qu'il n'y a rien à désirer ni pour ce point-là, ni même pour la mienne, si ce n'est qu'il plaise à Dieu de conserver celle de V.M. comme je le supplie de tout mon cœur, qui suis avec une parfaite sincérité, Monsieur mon Frère, Oncle & Beau-père, votre bon frère, Neveu & Gendre* ».[4]

Au début de l'année 1661 Guy Patin, qui surveillait de près le tour de taille de la reine, ne savait pas si son embonpoint était signe d'empâtement - il estimait que la famille royale mangeait trop - ou s'il s'agissait d'une grossesse, que, finalement, il annonça. Le roi se montra dès lors aux petits soins pour la reine : à la mort de Mazarin, il s'était rendu, de nuit, à Vincennes, en prenant garde de ne pas la réveiller : elle le rejoignit le lendemain, dans la belle chaise à porteurs qu'il lui avait offerte pour lui éviter d'être secouée lors de ses déplacements. Louis XIV avait sincèrement pleuré Mazarin mais la perspective d'être bientôt père l'emporta sur son deuil. Quant à la reine, elle était tout au bonheur de son état qu'elle ne songeait qu'à conserver. À l'époque cependant, Louis XIV entretenait déjà une liaison avec Louise de La Vallière, ce qu'ignorait Marie-Thérèse. Anne d'Autriche avait tenté, en vain, de raisonner son fils, lui représentant « *ce qu'il doit à Dieu et à son État* ». Du moins accepta-t-il de se montrer *raisonnable,* c'est à dire de

> *« cacher sa passion à la Reine de peur que sa douleur ne causât de trop mauvais*

1 LOUIS XIV, *Lettres aux Princes de l'Europe, à ses Généraux, ses Ministres, etc.* recueillies par ROSE, Secrétaire du Cabinet, Londres, T. Payne, J. Brindley, S. Crowder et H. Woodgate, 2 Tomes, 1755.

2 Allusion à la mort du Cardinal Mazarin, survenue huit jours plus tôt.

3 LOUIS XIV, « Lettre I du 17 mars 1661 à Philippe IV *», ROSE,* I, pp. 5-6.

4 LOUIS XIV, « Lettre XIV (sd.) à Philippe IV, roi d'Espagne *», ROSE,* I, pp. 22-23.

effets contre la vie de l'enfant qu'elle portait [...] ce secret fut observé de toute la cour avec tant de soin que la reine, qui était alors grosse de quatre ou cinq mois de Monseigneur le dauphin, acheva sa grossesse sans le savoir ».

Des précautions extraordinaires furent prises pour éviter à la reine toute fatigue et toute émotion car les fausses couches et les accouchements constituaient des moments redoutés dans la vie des femmes, au XVII^{ème} siècle, et provoquaient souvent leur mort. La propre mère de Marie-Thérèse, Isabelle de France, affaiblie par une fausse couche, était décédée peu après.1 Marie-Thérèse elle-même avait déjà fait une fausse couche en juillet 1660 à Vincennes, ce qui avait motivé le report de son entrée officielle à Paris.2 Les médecins étaient restés évasifs et « *de peur de fâcher le roi et la reine mère, ils n'ont eu garde de dire que ç'aurait été un enfant* ». En octobre 1660, à la suite d'une chute qui lui avait couronné les genoux, Marie-Thérèse était restée quelques jours au lit : on chuchota qu'elle était peut-être *grosse*, ce qui n'était pas le cas ; mais dès que sa véritable grossesse fut annoncée, rien ne fut épargné pour assurer sa santé et sa sécurité selon les habitudes de l'époque soit, essentiellement, par des prières puisque, de la conception à l'accouchement, tout était entre les mains de Dieu. Il est actuellement difficile de concevoir l'ampleur et les formes étranges de ces dévotions d'espérance et de conjuration. En sus des prières *ordinaires* qui ponctuaient chaque office, on invoquait les saints, innombrables et tous dotés d'une *spécialité*. Au chevet de sa bru, Anne d'Autriche fit appeler le frère Fiacre de Sainte-Marguerite, auquel la Vierge était apparue à plusieurs reprises et qui lui avait annoncé sa grossesse en 1638. La famille royale l'avait envoyé plusieurs fois en pèlerinage à Notre-Dame-des-Grâces, en Provence, pour la prier et la remercier au nom des souverains. Lors de l'une de ses visites au couvent de la rue du Bouloy, il révéla à Marie-Thérèse qu'il avait eu, au cours d'une neuvaine, une nouvelle vision de la Vierge déposant un enfant dans les bras de sainte Thérèse. La reine commanda aussitôt une statue en vermeil de la sainte présentant un dauphin à la Vierge, statue qui fut placée dans l'église Notre-Dame-des-Victoires. Les messes basses succédaient aux messes chantées, avec vapeurs d'encens, expositions du Saint-Sacrement, processions dans toutes les églises, tous les monastères et les oratoires des deux reines : on y invoquait la protection de Dieu et de tous les saints, spécialement de Saint Joseph pour lequel la reine

1 D'érysipèle ou de diphtérie selon les auteurs.
2 MONPENSIER, Anne-Marie-Louise, duchesse d'Orléans, *Mémoires,* Mercure de France, 2001.

avait une dévotion particulière. « On les convoquait même, en os, sinon en chair ».1 La reine se fit apporter une relique de saint Hyacinthe par le noviciat général de l'ordre de saint Dominique ; les religieuses de Poissy lui *prêtèrent* leur relique de saint Pierre martyr et Philippe IV lui fit un don royal en lui envoyant un bras de sainte Thérèse.2

Louis XIV justifiant son titre de roi Très Chrétien et de Fils aîné de l'Église, outre les messes quotidiennes auxquelles il ne manqua que rarement dans sa vie, remplit scrupuleusement son rôle de roi thaumaturge et selon la tradition, le Jeudi Saint 1661, il lava les pieds de douze pauvres, non pas à Saint-Denis, mais dans la salle des Gardes, au Louvre. Anne d'Autriche procéda à la même cérémonie auprès de douze pauvresses dans la salle des Suisses. Du fait de sa grossesse, Marie-Thérèse n'assista pas à la prédication quadragésimale dont le P. Texier, jésuite, avait été chargé mais qu'il n'ouvrit qu'au retour de la Cour, le 13 mars. La reine entendait chez elle, en espagnol, le P. Vasquez, cordelier, son confesseur qui l'était aussi d'Anne d'Autriche. Le Jeudi saint fut aussi célébré chez elle : Le Maire, son prédicateur ordinaire, prononça le discours et Madame, à sa place et devant elle, lava les pieds de douze autres pauvresses.3

Après l'incendie de la galerie d'Apollon au Louvre, en février, Louis XIV avait décidé que la Cour attendrait plus confortablement les couches de la reine à Fontainebleau : Marie-Thérèse s'y rendit dans sa belle chaise à porteurs, accompagnée de son premier écuyer, le marquis de Hautefort. Pour la Pentecôte, Louis XIV *toucha* des centaines de malades et, le 23 juin, l'état de santé de la reine donnant des inquiétudes, il se leva à quatre heures du matin pour faire, à pied, les stations du Jubilé, du château de Fontainebleau jusqu'à l'église des Carmes des Basses-Loges. La reine se rétablit mais, par précaution, elle n'assista pas à Vaux-le-Vicomte, le 17 août, à la fameuse fête de trop que le surintendant Fouquet offrit au roi et à la Cour.

L'annonce d'une prochaine naissance royale ravit la France : La Fontaine, en quête de consécration, en profita pour adresser au surintendant Fouquet une épître en vers et en prose sur la grossesse de la reine :

> « *Quant à moi, sans être devin*
> *J'ose gager que d'un Dauphin*
> *Nous verrons dans peu la naissance [...]*
> *Nous avons un roi trop habile*

1 CHEVÉ, Joëlle, *Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV,* Pygmalion, Paris, 2008, p. 196.
2 CHEVÉ, p. 196.
3 HUREL, Augustin-Jean, *Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV,* I, reprint Genève 1971 (Paris 1872), introduction, p. XXI.

Pour ne pas réussir en tout ses coups d'essai [...]
Il aura les dieux pour amis,
Il aura son père pour maître ».1

La naissance approchant, en octobre, on découvrit la châsse de sainte Geneviève,2 patronne de Paris, et on la plaça dans une chapelle ardente. Selon la tradition pour les reines de France, Marie-Thérèse se fit apporter le manteau de saint François, conservé au couvent des Cordeliers et le prieur de Saint-Germain-des-Prés lui remit la ceinture de sainte Marguerite et une partie de son chef. Il fut en outre confectionné à son intention une réplique de la tunique de la Vierge, tunique qui était conservée par le chapitre de la cathédrale de Chartres : la reine la revêtit les derniers jours de sa grossesse ainsi que pendant l'accouchement, *à son grand soulagement*.

Le 1er novembre le roi communia à cinq heures du matin et rejoignit la reine qui, au cours de la nuit, avait ressenti les premières douleurs. Le roi avait nommé Guénaud, diplômé de la faculté de Paris, premier médecin de la reine, en remplacement de Puellez, son médecin espagnol, mort peu avant. Guénaud était assisté par un maître-chirurgien, Boucher, et par une sage-femme, la dame Robinet.3 Selon l'usage, l'accouchement se déroula en public, pour s'assurer qu'il n'y avait pas substitution d'enfant.

2) La naissance

À midi moins sept minutes, « *alors que le Soleil était à son zénith* », le 1er novembre 1661, jour de la fête de tous les saints, naissait un garçon. Dans ses *Mémoires* Louis XIV avoue à son fils qu'il vit dans cette date « *un secret augure que le Ciel ne vous destinait pas à abaisser votre patrie* ».4 Le Dauphin fut aussitôt ondoyé par l'évêque de Rennes et remis à sa gouvernante, Madame de Montausier.5 Les enfants étaient alors ondoyés à leur naissance afin que, s'ils mourraient avant d'être baptisés, leurs âmes ne soient pas contraintes d'errer dans les Limbes, séjour réservé aux enfants morts avant leur

1 LA FONTAINE, Jean, *Œuvres diverses*, La Pléiade, 1942, présentées par P. CLARAC. Cité par ORIEUX, Jean, *La Fontaine,* Flammarion, 1976, pp. 162-163.
2 Cette châsse est toujours vénérée dans l'Église Saint-Étienne-du-Mont, sur la colline Sainte Geneviève, contiguë à l'église Sainte Geneviève, actuel Panthéon.
3 Ce sont leurs noms, pas leurs surnoms !
4 LOUIS XIV, *Mémoires pour l'instruction du Dauphin,* 1ère éd. complète d'après les textes originaux, avec étude sur la composition des *Mémoires,* par Charles DREYSS, Paris, Didier, 1860 ; rééditions : Tallandier, 2001, p. 104 et *Mémoires de l'année 1662,* Imprimerie Nationale, Paris, 1992.
5 Née Julie d'Angennes, la fille de la marquise de Rambouillet, la *reine* des Précieuses.

baptême.1 L'importante mortalité des jeunes enfants justifiait cette pratique. Quant au baptême, il était repoussé à son *âge de raison* car l'enfant devait être conscient de l'engagement qu'il prenait.2 Il n'était d'ailleurs pas concevable que fût baptisé trop tôt, un héritier direct au trône alors que le pape devait être son parrain : la cérémonie du baptême impliquait d'être réfléchie du point de vue liturgique, mondain et protocolaire. Ce n'est qu'au cours des cérémonies du baptême que l'enfant recevait son prénom : avant, il n'était désigné que par les lettres « *NN*, *non nommé* », comme l'indiquent les almanachs royaux.

Au moment de l'accouchement, le roi eut très peur car

> « *la reine [...] fut fort malade et en péril de sa vie. Tant qu'elle fut dans ces grands maux, le Roi parut si affligé et si sensiblement pénétré de douleur qu'il ne laissa nul lieu de douter que l'amour qu'il avait pour elle ne fut plus avant dans son cœur que tous les autres* ».3

Tout se passa bien et aussitôt après l'heureuse délivrance de la reine, les Cours étrangères furent avisées officiellement par lettre manuscrite de Louis XIV :

> *« Au Roi de la Grande Bretagne Monsieur mon Frère,*[4] *Monsieur mon Frère, étant unis comme nous sommes de parenté & d'amitié, je ne doute point que vous ne preniez beaucoup de part à la grâce que Dieu m'a faite de me donner un Dauphin. C'est dans cette confiance que je dépêche vers vous le Sieur de la Chenaye, pour vous en porter la nouvelle, vous assurant que ma joie d'avoir en ce Fils, un autre moi-même, sera principalement de le rendre tel en faisant passer en lui les sentiments de sincérité & de parfaite correspondance avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, votre bon Frère. Louis* ».[5]
>
> *« A Notre Saint Pere le pape*.[6] *Très-saint Père, après avoir élevé mon cœur à Dieu, pour lui rendre grâce de la naissance d'un Dauphin qu'il vient d'accorder à mes vœux et à ceux de toute la France, je n'ai pas voulu différer un moment à faire savoir cette heureuse nouvelle à Votre Sainteté, et ne doutant point de la joie qu'elle aura de voir sous son Pontificat, naître un rejeton de tant de Rois qui n'ont jamais épargné, ni leur couronne, ni leur vie pour la défense du saint Siège, je supplie Votre*

1 L'ondoiement avait lieu dans la pièce voisine de la chambre de l'accouchée : AN O^1 1042, n° 72. L'aumônier versait par trois fois de l'eau sur la tête de l'enfant en forme de croix, en prononçant la formule « *Ego te baptizo, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti* ». MARAL, Alexandre, *La Chapelle royale de Versailles sous Louis XIV, cérémonial, liturgie et musique,* Mardaga, Paris, 2002, p. 203.

2 Cette pratique est toujours respectée par la RPR, en l'occurence l'Église protestante.

3 MOTTEVILLE, Françoise de, 1621-1689, *Mémoires,* Mercure de France*,* Paris, 1957.

4 Charles II d'Angleterre, fils de Charles I^{er}, était remonté sur son trône depuis environ un an après avoir été longtemps fugitif devant Cromwell.

5 LOUIS XIV, « Lettre XXXII, Fontainebleau le premier novembre 1661 », *Rose,* I, pp. 56-57.

6 Le pape Chigi, Alexandre VII, élu en 1655, mort en 1667.

Sainteté de lui vouloir départir sa bénédiction apostolique, afin que faisant prospérer son éducation, j'aie en lui non-seulement un fils, mais aussi un successeur à l'émulation que me donne le zèle de mes Ancêtres pour l'avancement de la Religion, & pour la gloire du saint nom de Dieu. J'espère de la bonté paternelle de Votre Sainteté, qu'elle voudra bien étendre cette grâce sur moi aussi, qui la lui demande avec tout le respect filial que doit, très-saint Pere, votre très-dévot Fils aîné. Louis ».[1]

« A mon Frère le Duc de Savoye, Charles-Emmanuel.[2] *Monsieur mon Frère, vous saurez plus particulièrement par le Sieur Rouvray, le présent que le Ciel m'a fait, m'ayant donné aujourd'hui un Dauphin que je regarde déjà comme mon second pour la protection de mes Alliés, lorsqu'il sera en âge, & à qui je transmettrai, avec plaisir, les sentiments d'amitié que j'ai pour votre Maison, & particulièrement pour votre Personne. Vous prenez toujours tant de part aux choses qui me touchent, que je ne doute point que vous n'en usiez de même en cette heureuse occasion par toutes sortes de raisons. Et cependant je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur mon frere, en sa sainte et digne garde. Louis* ».[3]

Louis XIV écrivit ces *faire-parts* de sa propre main, le jour même de la naissance du Dauphin et il en varia le contenu pour chacun de ses correspondants.[4] La naissance du Dauphin fut accueillie, en France, avec une joie extrême :

« *Il*[5] *étoit à la promenade lorsqu'il entendit publier la nouvelle de la naissance d'un Dauphin. Il demande à l'instant à rentrer : en rentrant il fait pendant un quart d'heure des sauts et des cris de joie, qu'il fut impossible de modérer :* La Reine est accouchée, *disoit-il ;* nous avons un Dauphin ; M. le Dauphin sera beau, car la Reine est belle. *Au milieu de ses cris, il entend que l'on parle d'illuminations & de lampions. Alors ses transports se calment ; il s'arrête auprès de Madame sa mère, pour la prier d'employer 12 liv. qu'il a dans sa poche en lampions. Attentive à l'étudier, elle lui représente qu'il suffiroit d'en employer une partie : il insiste, & déclare qu'il seroit bien fâché de se réserver un sol. La mère, fort satisfaite, lui dit :* Nous employerons les 12 liv., mais ce sera moi qui en ferai les frais. Je vous sais gré, & vous méritez dans ce moment que je vous laisse la liberté de faire de votre argent tel autre emploi qui vous conviendra. Je vous promets que nous aurons pour 12 liv. de lampions. *L'enfant s'inquiète du refus de sa mère ; il sanglote & il pleure ; on ne réussit à faire cesser ses pleurs, qu'en l'assurant que ses 12 liv. seroient employées à l'illumination. Alors ses sauts & ses cris de joie recommencèrent.*
Cet exemple m'a fait sentir bien vivement une vérité bien connue : savoir que nous naissons avec l'amour pour nos maîtres. Comment, dans une Nation dirigée par ce

1 LOUIS XIV, « Lettre XXXIII, Fontainebleau le premier novembre 1661 », *ROSE,* I, pp. 57-58.

2 Successeur de son frère, François Hyacinte mort très jeune. Charles-Emmanuel, mort en 1675, était le grand-père maternel de Louis XV.

3 LOUIS XIV, « Lettre XXXIV, Fontainebleau le premier novembre 1661 »*, ROSE,* I, p. 39.

4 Au XX^{ème} siècle, les quelques monarques qui subsistaient en Europe prirent l'habitude de faire imprimer même leurs lettres de félicitations pour des naissances royales. **(Doc XXV)**.

5 Le jeune Marquis de Romfort, âgé de six ans.

mobile, & qui réunit celui de l'honneur, seroit-on en peine d'opérer des prodiges ? »[1]

Les canons du royaume tirèrent cent un coups pour annoncer l'heureuse naissance ; des actions de grâces furent rendues dans tous les établissements religieux ; un *Te Deum* fut chanté dans la chapelle du château de Fontainebleau où, dans les jardins, le roi *toucha* plus de cinq cents malades. Le duc de Créquy se mit aussitôt en route pour Rome afin d'annoncer la naissance au pape. L'eau des fontaines fut remplacée par du vin ; de nombreux criminels et prisonniers pour dettes furent libérés, toutes les villes du royaume célébrèrent l'évènement.[2] La *Gazette* lui consacra plus de cinquante pages,[3] et le *Mercure galant* donna force détails sur les cérémonies et dispositions prises à cette occasion.[4] L'évènement était rapporté dans un style hyperbolique, caractéristique de l'époque :

« *La reine accoucha avec tout le bonheur souhaité, sur le midi moins sept minutes, et nous donna un Dauphin si accompli qu'il ravit en admiration toute la cour ; laquelle crut voir dans sa merveilleuse beauté la vivante image de cette charmante princesse qui l'avoit produit, et dans sa grandeur et vigueur extraordinaire qu'accompagnait déjà un brillant caractère de Majesté, celle de l'incomparable monarque qui a joint ce miracle d'amour à ceux de sa fameuse valeur* ».[5]

La Grande Mademoiselle, clouée au lit, ne put remercier le ciel que chez elle :

« *La reine accoucha, le premier de novembre 1661, de Monseigneur le Dauphin. On peut juger de la joie que ce fut. Je passai la mienne dans mon lit et ne pus aller en remercier Dieu, comme j'aurais fait : car, outre la joie générale, j'ai tant d'intérêt particulier à ressentir tout ce qui arrive au roi que l'on ne peut en avoir plus* ».[6]

Sous les balcons du château de Fontainebleau, les comédiens espagnols donnèrent aux deux reines de bruyantes aubades au son de guitares et de castagnettes. Cinquante ans plus tard, dans les oraisons funèbres de Monseigneur, les orateurs évoquaient encore la joie qui avait présidé à sa naissance :

« *La naissance de Monseigneur répandit une joye universelle par toute la France ; on*

1 PUGET-SAINT-PIERRE, *Histoire de Charles de Sainte-Maure ...,* pp. 254-255.
2 Autour de l'illustration centrale d'un *almanach royal* pour 1662, sont représentées les cérémonies intervenues dans différentes villes du royaume à l'occasion de la naissance du Dauphin.
3 *Gazette de France*, 3 novembre 1661.
4 *Mercure galant*, novembre 1661.
5 *Gazette de France*, 3 novembre 1661.
6 MONTPENSIER, p. 463.

se persuada avec fondement qu'il ne pouvoit rien sortir que de Grand que de Parfait, de l'union auguste du Sang de Bourbon avec celuy de la Maison d'Austriche. On espéra que les vertus qui paroissoient nées avec Louis le Grand passeroient dans un Prince qui avoit été l'objet de nos Voeux les plus ardens & feroient admirer un jour & respecter dans sa personne ce que nous avions admiré & respecté dans le Monarque qui lui avoit donné la vie ».[1]

« *Que ne puis-je vous exprimer quelle fût la joie publique, lorsque parut le premier fruit de cette respectable union ? Les Temples du Seigneur retentirent de chants d'allégresse ; on n'entendit [...] qu'actions de grâces, et qu'applaudissements : on eut dit qu'un esprit prophétique se fût emparé de toute la France ; et que chacun prévit dès lors cette piété sincère et éclairée, ce courage ardent et élevé, cette pénétration vive et prudente, ce génie supérieur et cultivé, ces connaissances recherchées et étendues, ce désintéressement rare et héroïque, cette sagesse constante et consommée qui brillent aujourd'hui dans celui dont on célébrait la naissance* ».[2]

La veille de la naissance du Dauphin, le prince des Asturies était mort à Madrid, faisant de Monseigneur l'héritier présomptif des deux couronnes de France et d'Espagne. Mais cinq jours plus tard naissait un nouvel infant. Les contemporains furent frappés par cette conjoncture de naissances en France et en Espagne : à cinq jours d'intervalle en septembre 1601, de Louis XIII et d'Anne d'Autriche ; à quinze jours d'intervalle en septembre 1638, de Louis XIV et de Marie-Thérèse ; à cinq jours d'intervalle, en novembre 1661 du dauphin Louis et de l'infant Carlos-José, futur Charles II. On y vit un signe de la volonté de Dieu que l'harmonie régnât dorénavant entre les deux royaumes, la *Gazette de France* soulignant que, dès lors, leurs intérêts se confondaient.

À l'occasion de la naissance de son petit-fils de France, Philippe IV ordonna des fêtes aussi somptueuses que celles organisées pour la naissance de son propre fils. La reine Marie-Anne envoya à Marie-Thérèse deux magnifiques coffres de Chine remplis de *gentillesses* dont un diamant de grand prix qui, à la mort de Marie-Thérèse (30 juillet 1683) échut en héritage à Monseigneur.

Malgré ces bons augures, les relations entre les deux royaumes à la naissance de

1 BETULD, Louis, *Oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin, prononcée dans l'église royale et collégiale du château de Loches, le deuxième juin M.DCC.XI*, chez Maurice de la Jousseliniere, Imprimeur & Marchand Libraire à Loches, p.5 : BnF (Richelieu) Manuscrits, Clairambault-1178, f°s 99-128.

2 PONCET de La RIVIERE, Michel, évêque d'Angers, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant et Très Excellent Prince Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Église de l'Abbaye Royale de Saint-Denys, le 18ème juin 1711*, à Paris, chez Raymond Mazières, libraire, ruë St. Jacques, près la ruë de la Parcheminerie, à la Providence, MDCCXI, avec privilège du Roy, p.15 : BnF-Tolbiac, rez-de-jardin, magasin, BnF-4. 27LN.12908 & RES4-LN27-12908 ; Arsenal, magasin 8-BL-36604, 8-BL-36605, 8-36606, 8-BL-36607, 8-BL-36608, 4-BL-1216, tous support : livre.

Monseigneur, n'étaient pas au beau fixe comme l'avait prouvé l'incident diplomatique survenu à Londres, en octobre. L'ambassadeur d'Espagne, le baron de Wateville, et celui de France, le comte d'Estrades, avaient chacun reçu de son souverain, l'ordre d'imposer sa préséance lors de l'entrée dans la ville. Mais le baron de Wateville avait acheté la complicité des bateliers de la Tamise et d'une partie de la population, si bien que lorsque le comte d'Estrades voulut placer son carrosse derrière celui du roi d'Angleterre, il fut attaqué par la foule, ses chevaux tués, son fils blessé ainsi que plusieurs membres de sa suite. La colère de Louis XIV fut à la hauteur des mesures de rétorsion qu'il ordonna aussitôt, au point que l'on redouta que n'éclatât une nouvelle guerre entre la France et l'Espagne. Dans ses *Mémoires* Louis XIV justifie la rapidité et la brutalité de sa réaction en révélant qu'il ne croyait pas en la possibilité de relations claires et désintéressées entre les deux royaumes, malgré le traité des Pyrénées ; il était persuadé que les intérêts des deux royaumes restaient opposés et que l'un devait s'effacer devant l'autre :

> « *L'état des deux couronnes de France et d'Espagne est tel aujourd'hui, et depuis longtemps dans le monde, qu'on ne peut élever l'une sans abaisser l'autre. Cela fait entre elles une jalousie qui leur est, si je l'osais dire, essentielle, et une espèce d'inimitié permanente que les traités peuvent couvrir mais qu'ils n'éteignent jamais, parce que le fondement en demeure toujours, et que l'une d'elles travaillant contre l'autre, ne croit pas tant nuire à autrui, que se maintenir et se conserver soi-même, devoir si naturel qu'il emporte facilement les autres* ».[1]

Philippe IV céda, qui « *écrivit à la Reine sa fille de grandes douceurs pour le Roi, disant qu'il était père et le plus vieux ; qu'il aimait le Roi comme son fils et que c'était à lui à être le plus sage* ».[2] Malgré tout Louis XIV exigea des excuses publiques qui intervinrent au printemps 1662 en audience solennelle, avec engagement des ambassadeurs espagnols de céder le pas à ceux de France en tous lieux et en toutes circonstances.

> *« Cette glorieuse réparation ne manqua pas de produire de grands effets de tous les deux côtés. Comme le roi d'Espagne parut en cela déchoir, de son ancienne fierté, la réputation du nôtre augmenta infiniment et le rendit redoutable à tous* ».[3]

Ainsi, dès sa naissance, Monseigneur fut le témoin privilégié, voire l'enjeu, de

1 LOUIS XIV, *Mémoires pour l'instruction du Dauphin, 1662*, Imprimerie Nationale, Paris, 1992.
2 MOTTEVILLE, *Mémoires.*
3 MOTTEVILLE, *Mémoires.*

l'opposition entre l'Espagne - patrie de sa grand-mère et de sa mère - et la France dont son père était en train de faire la plus grande puissance d'Europe. Marie-Thérèse avait toujours espéré régner sur l'Espagne, ses espoirs étant du reste soutenus par Louis XIV qui, dès après son mariage, avait lancé une offensive juridique pour contester les droits des infants nés du deuxième mariage de Philippe IV : il alléguait une coutume brabançonne et le non payement de la dot de Marie-Thérèse. En effet, lors des tractations du mariage, Lionne, fin juriste, avait exigé pour la France, que la renonciation au trône soit liée au payement effectif de la dot : « *moyennant le payement desdits cinq cent mille écus d'or, aux termes ci-dessus dits, la sérénissime infante renonce ...* » Pedro Coloma, le représentant espagnol, avait senti le piège et ne voulait pas signer l'acte ainsi formulé. Lionne, qui connaissait la susceptibilité des Espagnols, lui avait demandé s'il avait quelque arrière-pensée de se soustraire au payement. Coloma s'était incliné mais comme l'Espagne était incapable de faire face à la première échéance, tant la guerre de *Dévolution* que la guerre de *Succession d'Espagne* au nom des « *Droits de la Reine* » était déjà programmée dans ce « *moyennant* ».

La naissance d'un dauphin en parfaite santé, face à un nouvel infant malingre et quasi infirme,[1] renforça la position des souverains français. En 1661 Hugues de Lionne théorisa les droits de la reine sur le trône d'Espagne, droits qui furent rédigés sous forme de traité, dès avant 1667, par Antoine Bilain, pour justifier la *guerre de Dévolution de Hollande*. Après la mort de Marie-Thérèse, Monseigneur puis son fils d'Anjou, reprirent la lutte pour s'assurer la couronne d'Espagne : leurs prétentions furent renforcées par le testament de Charles II qui cédait son royaume par priorité au duc d'Anjou dont l'aîné, le duc de Bourgogne, devait légitimement occuper, un jour, celui de France.

3) Les cérémonies qui suivirent la naissance

On moquait beaucoup la reine, à la Cour, parce qu'elle se confessait et communiait chaque fois qu'elle avait eu *commerce* avec le roi.[2] Mais en 1675, de ses six enfants,[3] seul

1 Il vécut néanmoins jusqu'à l'âge de quarante ans et le Dauphin lui survécut pendant dix ans.

2 PRIMI VISCONTI, Jean-Baptiste Primi Félicien VISCONTI dit, *Mémoires sur la cour de Louis XIV, 1673-1681,* Paris, Perrin, 1988.

3 Les enfants de Louis XIV et de la reine, nés viables, furent :
- Louis, Monseigneur : né le 01.11.1661, mort le 14.04.1711.
- Anne-Élisabeth : née le 28.11.1663, morte le 10.01.1664.
- Marie-Anne : née le 17.11.1664, morte le 26.12.1664.

le Dauphin était encore en vie. L'avenir de la dynastie ne reposant que sur ce fils unique qui pouvait disparaître d'un jour à l'autre, ce n'était donc pas pour s'absoudre d'un éventuel péché de chair qu'elle multipliait ses dévotions mais pour demander à Dieu la fécondité de son union.[1] La consanguinité des cousins germains, Louis XIV et Marie-Thérèse, programmait presque la mort de leurs enfants,[2] de sorte qu'à la malheureuse reine il ne restait guère que la consolation de prier.

En décembre 1661 la Cour quitta Fontainebleau pour Paris où Mme de Montausier avait conduit le Dauphin quelques jours auparavant. Intervint alors le traditionnel pèlerinage d'actions de grâces à Notre-Dame de Chartres pour les relevailles de la reine. Le dauphin et son fils aîné avaient le privilège de recevoir des langes bénits par le pape : ils lui furent apportés par un nonce extraordinaire spécialement nommé pour cette fonction

> « *Le nonce chargé de la commission de présenter ces langes s'approche avec de profondes révérences près la personne du prince à qui ils sont destinez et il met sur luy, en présence de la mère de l'enfant, un grand manteau de toile d'argent en broderie, doublé d'une toile d'or. Il luy présente ensuite les langes bénits et lui donne la bénédiction au nom de Sa Sainteté* ».[3]

À l'occasion de l'heureuse naissance, les fêtes se multiplièrent au Louvre, aux Tuileries, à Fontainebleau, à Saint-Germain-en-Laye, etc., mais aussi hors du petit cercle royal, dans toutes les villes du royaume. Dans leurs *Mémoires,* Mme de Motteville et Mademoiselle soulignent que si les fêtes, au temps de la régence d'Anne d'Autriche avant la Fronde, étaient très agréables, depuis le règne personnel de Louis XIV la Cour était beaucoup plus belle car gouvernée par *un véritable maître.* Les manifestations de joie qui suivirent la naissance du Dauphin ne furent pas toutes du meilleur goût : ainsi l'horoscope du prince que prononça Jean-François Senault du haut de la chaire de l'Oratoire.[4] Son texte était naturellement : *Quis putas puer iste erit* ?,[5] question qui, selon lui, appelait quatre réponses :

1° La paix qui régnait alors ;

- Philippe, duc d'Anjou : né le 05.08.1665, mort le 10.07.1671.
- Marie-Thérèse, née le 02.01.1667, morte le 01.03.1672.
- Louis-François, né le 14.06.1672, mort le 04.11.1672.

1 CHEVÉ, p. 231.
2 Les mariages consanguins causaient souvent la mort ou les infirmités des enfants qui en naissaient.
3 AE, MD Rome 91, f. 393-297 & MD France 1830, f. 61 et 1836, f. 221.
4 SENAULT, Jean-François, *L'horoscope de Mgr le Dauphin,* Paris, P. le Petit, 1661, in-4.
5 LUC, I, 66.

2° le désir que l'on avait eu de cet enfant ;

3° le moment où il était né ;

4° la joie procurée par sa naissance.

Le Dauphin étant né le jour de la Toussaint, à midi, l'orateur se livrait à des réflexions que leur sérieux rendait encore plus puériles. Il *calculait* que l'automne était, de toutes les saisons, celle où était née le plus grand des hommes ! Il était particulièrement ravi que la reine fût accouchée à midi car « *le midi est avec le minuit les deux heures les plus fortunées de celles qui composent nos jours et nos nuits* ». Dans sa dédicace il ne jugeait pas téméraire d'offrir à Sa Majesté son propre fils, « *puisque tous les jours, sur l'autel, on offre Jésus-Christ à son père* » ; pour flatter Marie-Thérèse, il y transformait Sénèque en un *fameux poète espagnol*, appliquant au Dauphin ce qu'il avait dit d'Hercule : « *Semperque magno constitit nasci Deum* ». Cette dédicace prouve jusqu'à quel point pouvait s'abaisser un caractère aussi trempé que celui de Senault,[1] qui, dans l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche à Saint-Eustache, devant les *domestiques de sa maison*, avait proclamé : « *Sire, j'offris à Votre Majesté un fils naissant dont je faisais l'horoscope et je lui offre une mère morte dont j'ai fait l'oraison funèbre* ».[2]

L'usage de tirer l'horoscope de l'enfant royal avait été respecté à la naissance du futur Louis XIV, le 5 septembre 1638 : « *la constellation du dauphin, composée de neuf étoiles, les neuf Muses, selon les astrologues ; environnée de l'Aigle, grand génie, de Pégase, puissant en cavalerie ; du Sagittaire, infanterie ; de l'Aquarius, puissance maritime ; du cygne, poètes, historiens, orateurs, qui le chanteront. Le Dauphin touche l'équateur, justice. Né le dimanche, jour du soleil* ».[3] À la demande d'Anne d'Autriche, Richelieu avait invité le dominicain Tommaso Campanella, astrologue du pape Urbain VIII et défenseur de Galilée, à dresser l'horoscope du nouveau-né, « *sans y rien déguisé de la vérité* ». Campanella avait examiné à deux reprises le dauphin nu, après quoi il avait fait part de ses observations.[4] Quelques mois plus tard, il avait composé une églogue - sur le modèle de celle composée par Virgile à la gloire d'Auguste - démontrant les fondements philosophiques et astrologiques du thème royal et affirmant la faveur des inflexions célestes à l'égard de la dynastie, prophétisant que l'enfant changerait la face du monde.[5]

1 HUREL, p. 91.
2 SENAULT, J-F, *Oraison funèbre d'Anne d'Autriche à Saint-Eustache,* Paris, P. le Petit, 1666, in-4.
3 RACINE, Jean, *Fragments historiques.*
4 Elles ne nous sont pas parvenues.
5 BEJANIN, Mathilde et NAUDEIX, Hubert, *Le ciel de Louis XIV,* éd. Honoré Clair, Arles, 2009, p. 61.

a) le carrousel de la cour du Louvre

La plus prestigieuse des fêtes en l'honneur de la naissance du Dauphin, fut incontestablement le carrousel donné dans « *Le Jardin de Mademoiselle* » entre les palais du Louvre et des Tuileries,[1] les 5 et 6 juin 1662. Ce fut un *éblouissement baroque*,[2] auquel assistèrent des milliers de Parisiens, « *ébahis devant la somptuosité des équipages, l'exotisme des costumes, le magnifique ordonnancement du cortège, le tout dominé par la figure solaire de Louis XIV déguisé en empereur romain* ».[3] Un *carrousel* désignait

> « un jeu militaire qui se compose d'une suite d'évolutions à cheval exécutées par des quadrilles de seigneurs richement vêtus et entremêlées d'allégories tirées de la mythologie ou de l'histoire. Les carrousels furent introduits d'Italie en France, sous le règne d'Henri IV [...] Louis XIV en fit donner de très brillants, notamment celui des 5/6 juin 1662, à Paris, devant le Louvre, sur la place appelée depuis place du Carrousel, et celui de 1664 à Versailles ».[4]

Ce carrousel était constitué de cinq quadrilles représentant cinq nations : la romaine, la persane, la turque, l'indienne et l'américaine. Dans ses *Mémoires*, Louis XIV explique à son fils les intentions d'une politique destinée à *régaler* les yeux et à divertir :

> « *Cette société de plaisirs qui donne aux personnes de la cour une honnête familiarité avec nous, les touche et les charme plus qu'on ne peut dire. Les peuples d'un autre côté se plaisent au spectacle, où au fond on a toujours pour but de leur plaire [...] Par là nous tenons leur esprit et leur cœur, quelquefois plus fortement peut-être que par les récompenses et les bienfaits [...] Toutes ces considérations, mon fils, quand mon âge et mon inclination ne m'y auraient pas porté, m'obligeaient à favoriser des divertissements de cette nature, et vous y doivent obliger de même, sans aller pourtant à un excès d'attachement qui ne serait pas louable ; car alors, mon fils, quelque gravité que vous puissiez d'ailleurs affecter dans vos autres actions, ne vous y trompez pas, vous ne tromperiez pas le public* ».[5]

Louis XIV expliquait aussi comment, à l'occasion de ce carrousel (*carrus soli* : le char

1 C'est l'actuelle *Place du Carrousel* avec, en son centre, l'arc du même nom qu'y a dressé Napoléon I[er].
2 CHEVÉ, p. 231.
3 CHEVÉ, p. 231.
4 MOURRE, Michel, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire,* 1978, II, p. 786.
5 LOUIS XIV, *Mémoires,* pp. 135-136.

du soleil),[1] il adopta le soleil comme symbole de sa personne et de son règne :

> « *Le carrousel [...] n'avait été projeté d'abord que comme un léger amusement ; mais [...] il devint un spectacle assez grand et assez magnifique, soit par le nombre des exercices, soit par la nouveauté des habits ou par la variété des devises.*
> *Ce fut là que je commençai à prendre celle que j'ai toujours gardée depuis, et que vous voyez en tant de lieux. Je crus que, sans s'arrêter à quelque chose en particulier et de moindre, elle devait représenter en quelque sorte les devoirs d'un prince, et m'exciter éternellement moi-même à les remplir. On choisit pour corps le soleil qui [...] par la lumière qu'il communique aux autres astres qui lui composent comme une espèce de cour, par le partage égal et juste qu'il fait de cette même lumière à tous les divers climats du monde, par le bien qu'il fait en tous lieux, produisant sans cesse de tous côtés la vie, la joie et l'action, par son mouvement sans relâche [...] est le plus noble de tous, et qui, par la qualité, par l'éclat qui l'environne néanmoins toujours tranquille, par cette course constante et invariable, dont il ne s'écarte et ne se détourne jamais, est assurément la plus vive et la plus belle image d'un grand monarque* ».[2]

Bien qu'organisé pour la naissance du Dauphin, ce carrousel rendait aussi hommage aux deux reines et il fut pour Louis XIV l'occasion de fonder sa mythologie solaire par des célébrations publiques. Vêtu en empereur, il représentait la Rome impériale : son écu portait la devise « *Ut vidi, vici* »[3] avec un emblème constitué du soleil dissipant les nuages. Chaque membre de chaque quadrille portait une devise et un emblème mettant l'accent sur sa subordination au roi et glorifiant le symbolisme héliocentrique. Dans la quadrille du roi le comte de Vivonne présentait un miroir ardent avec la devise « *Tua munera jacto* »[4]; Saint-Aignan, un laurier exposé au soleil : « *Soli* »[5]; le comte de Navailles, un aigle regardant le soleil : « *Probasti* »[6]; le comte de Ludre, un cadran exposé au soleil : « *Te sine nomen iners* »[7]; La Feuillade, un girasol tourné vers le soleil : « *Uni* »[8]; le marquis de Villequier, un aigle qui plane : « *Uni militat astro* »[9]; Duras, un lion regardant le soleil : « *De tuoi sgnardi moi ardore* ».[10] Les chefs des autres quadrilles, avec leurs nations, arboraient des devises dont la verve était identique : Monsieur / Perse / la lune : « *Uno sole minor* »[1];

1 PETITFILS, Jean-Christian, *Louis XIV,* Perrin, Paris, 1995.
2 LOUIS XIV, *Mémoires*, pp. 136-137.
3 « *Aussitôt que j'ai vu, j'ai vaincu* ».
4 « *Je répands tes présents* ».
5 « *À lui seul* ».
6 « *Vous m'avez éprouvé* ».
7 « *Sans toi, je ne suis rien* ».
8 « *Pour lui seul* ».
9 « *Il combat pour un seul astre* ».
10 « *De tes regards vient mon ardeur* ».

minor »[1]; le prince de Condé / Turquie / un croissant : *« Crescit ut ascipitur* »[2]; le duc d'Enghein / Inde / une étoile : « *Magno de lumine, lumen* »[3]; le duc de Guise / sauvages d'Amérique / un lion terrassant un tigre : « *Altiora praesumo* ».[4] La dépendance entière de la haute noblesse au Roi-Soleil, ne pouvait être proclamée ni plus clairement, ni plus officiellement. Ce symbolisme solaire imprégna toute l'iconographie du château et du parc de Versailles :

> « *Il est bon de remarquer que le soleil est la devise du Roy et que les Poètes confondent le Soleil et Apollon,*[5] *il n'y a rien, dans cette superbe maison qui n'ait rapport à cette divinité : ainsi toutes les figures et ornements qu'on y voit n'étant point placés au hasard, ils ont relation ou au soleil ou aux lieux où ils sont mis* ».[6]

Dès sa naissance Monseigneur fut ainsi *mis en condition* pour comprendre le rôle que son père attendait de lui, comme de la noblesse : avoir les yeux constamment rivés sur le roi dont il ne devrait être qu'un reflet. On comprend que le jeune enfant ait pu être traumatisé mais il n'en est que plus remarquable qu'il soit parvenu, avec les années, sinon à s'affranchir de la tutelle paternelle, du moins à la secouer *respectueusement* au point de parvenir à réaliser un semblant de vie personnelle. Les contemporains ne s'y sont pas trompés qui, au titre des qualités de Monseigneur, ont relevé qu'il avait toujours été respectueux et soumis aux volontés du roi, même lorsque celui-ci décida que son fils devait cesser toute activité militaire. C'est l'une des qualités constamment mise en exergue dans chacune de ses oraisons funèbres :

> « *Ayant à parler d'un Prince qui, dans la dépendance où l'avoit mis et la nature et sa condition, ne pouvoit prétendre à une gloire légitime que par le mérite de l'obéissance et de la soumission à l'égard de celuy que Dieu luy avoit donné et pour son Père et pour son Roy, sur quoi puis-je mieux appuyer son éloge, que sur son application et son zèle à remplir ces deux grands et essentiels devoirs du plus tendre des Fils et du plus fidelle des Sujets à l'égard du meilleur et des Pères et des Rois, et par où puis-je le loüer plus selon son cœur qu'en le loüant par les vertus qui luy ont esté les plus naturelles et les plus chères* ».[7]

---

1 « *Le soleil seul est plus grand que moi* ».
2 « *Il augmente selon qu'il est regardé* ». Dans la symbolique islamique, la lune est un signe du pouvoir d'Allah mais sa lumière n'est que le reflet de celle du soleil.
3 « *Lumière qui vient d'une plus grande* ».
4 « *J'aspire à de plus grandes choses* ».
5 CREST, Sabine du, *Apollon, Enquête sur un mythe,* Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2006.
6 FELIBIEN des ARCEAUX, André, *Description sommaire du château de Versailles*, Paris, 1674, p. 279.
7 DUCERCEAU, de la compagnie de Jésus, *Oraison funèbre de Très haut, Très Puissant & Très Excellent*

« *uniquement occupé du soin de plaire au Roy son Père [...] prévenant sur cela ses volontez et ses désirs* ».[1]
« *Également content et de commander & d'obéir, il marcha quand la situation des affaires et l'importance des projets parut digne de son ministère, et il n'eut alors d'autre ambition que de justifier par sa conduite et par ses exploits la confiance et le choix du Roy son Père* ».[2]

« *Il fut dans toute la suite de sa vie, tel que le Roi le pouvoit souhaiter ; il n'eut jamais d'autre volonté que la sienne, il ne fit jamais rien qui lui pût déplaire et son attachement à SM fut toujours la règle de sa conduite. Obéissant à ses ordres, il s'exposa aux dangers dans la guerre, ou il s'en éloigna selon que le Roi le jugea à propos ; et s'il fit éclater ses vertus guerrières, sa valeur, son intrépidité, sa prudence, en commandant les Armées, on l'a vû donner des marques d'une modestie peu commune, d'une soumission sincère, d'un respect inviolable, en demeurant à la Cour, lorsque le Roi ne jugea pas à propos d'exposer une vie si chère, si précieuse à l'État* ».[3]
« Qui honorat Patrem suum, jucundabitur in Filiis ».[4]

« *Dans le rang le plus élevé, il eut toute la dépendance d'un sujet qui est né pour obéir* ».[5]
« *Il fut soumis autant par affection et par attachement que par devoir* ».[6]
« *Il respecta le Roy dans son Père, il aima le Père dans son Roy* ».[7]
« *Il craignait de régner parce qu'il craignit que son Père ne cessât de vivre* ».[8]

« *Quel respect, quelle soumission ! qui, dans le cours de plus de quarante années, ne s'est pas une seule fois démentie. En faut-il d'autre preuve que l'aveu public qu'en fit le Roy lui-même, lorsqu'il [...] assura que jamais il n'avoit reçu de ce Prince le moindre sujet de chagrin* ».[9]

---

prince Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Église Patriarchale de Bourges, le 1er juin 1711, Bourges, se vend chez Étienne Papillon, rue St. Jacques, proche l'Église St. Benoît, à l'image St. Maur, M.DCC.XI, avec permission, BnF-Tolbiac, rez-de-jardin, 4- 27LN-12904, support livre, pp. 11, 12.

1 DUCERCEAU, p. 12.
2 DUCERCEAU, p. 20.
3 BRAIER, Abbé, chanoine & vicaire général, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant, Très Excellent prince, Louis, dauphin de France, prononcée le 16 juin 1711, en présence de Monseigneur l'Évêque de Metz, en l'église cathédrale,* Metz, MDCCXI, chez Brice Antoine, imprimeur du Roy & de Mondit-Seigneur, sur la Place d'Armes, au signe de la Croix, p. 9, Tolbiac, rez-de-jardin, magasin, 4-LN27-12907, support livre, notice : FRBNF 30154257.
4 BRAIER, « Celui qui honore son Père, aura la joie de ses enfants », Ch. III du Livre de l'Ecclésiastique.
5 CATHALAN, Père, de la Compagnie de Jésus, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant & Très Excellent prince, Monseigneur le Dauphin, prononcée en l'Église cathédrale de Seez, le dix neuvième aoust 1711,* Paris, chez Raymond Mazières, Libraire, ruë St. Jacques, près la ruë de la Parcheminerie, à la Providence, MDCCXI, avec permission, p. 3, BnF, Tolbiac, 4-27LN-12916.
6 CATHALAN, p. 10.
7 CATHALAN, p. 11.
8 CATHALAN, p. 11.
9 SENAUD, Jean-André, SJ, Le P., *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant & Excellent prince, Louis, Dauphin de France, fils unique du Roy ; prononcée à Montauban, dans l'église cathédrale, le 17 juin 1711,* Montauban, François Descaussat, 1711, p. 19, Tolbiac, rez-de-jardin, magasin, 4-LN27-12909, support livre. Il omet, à juste titre, le « *très* » devant « *excellent* » qui est réservé au roi.

« *Il préféra la gloire d'obéir à celle de mériter des triomphes [...] avant luy il ne s'étoit trouvé que trop de Princes, qui oubliant des devoirs sacrez que les Lois Divines et humaines imposent également à tous les hommes à l'égard de l'oint du Seigneur, avoient porté parmi les peuples le mépris de l'obéissance dûë à celuy qui, selon l'expression de l'Écriture, est par excellence le Ministre de Dieu sur la terre* ».[1]

« Il connut ses devoirs dans toute leur étenduë, au regard de la dépendance qu'exigeait de lui la qualité de Fils et de Sujet [...] la modération d'un Prince qui dans tous les droits de sa naissance, n'en parut en estimer aucun que l'avantage qu'il y trouvait d'être dans l'éclat de son rang un modelle plus illustre à toute la France d'une parfaite sujettion. Qui sçut mieux que lui se tenir dans les bornes de son état ? Qui eut plus de respect et de déférence pour les moindres volontés du Roi ? [...] Cette soumission si respectueuse, si entière, si confiante, si désintéressée partoit [non de son insuffisance, mais] *de la droiture d'un esprit éclairé, de la bonté d'un cœur généreux et tendre, d'un amour sincère pour le Roi, d'un fond de Religion solide et épurée* ».[2]

Le Dauphin, trop jeune, n'assista pas au carrousel mais le commentaire qu'en écrivit le roi à son intention, lui en révéla la symbolique et, indirectement, lui précisa les principes de l'éducation qui lui fut imposée ; il permet ainsi de comprendre, sinon le caractère du prince, du moins sa décision de ne jamais s'opposer au roi : le résultat fut parfait.

Ce carrousel a été longuement commenté[3] et abondamment illustré.[4] **(Doc XXVI)**.

b) le baptême

En fait, il s'agissait du *complément* du baptême donné au moment de l'ondoiement : cette cérémonie supplétive dite de « l'imposition du nom » comprenait notamment l'imposition du sel, l'exorcisme, la profession de foi et l'onction du saint chrême.[5] Ce

1 SENAUD, p. 20.

2 BEAUFILS, Guillaume, de la Compagnie de Jésus, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant, Très Excellent prince Louis, Dauphin de France, Fils unique du Roy, prononcée à Montpellier dans la chapelle de Messieurs les Pénitens blancs, le 27 juin 1711,* Avignon, chez François Sébastien Offray, imprimeur et marchand Libraire, à la Place St. Didier, avec permission, pp. 13-15, BnF-Tolbiac, 4-LN27-12910.

3 PERRAULT, Charles, *Courses de testes et de bagues faites par le Roy et par les Princes et Seigneurs en l'année 1662,* Paris, Imprimerie royale, 1670, avec 47 planches gravées par Israël Sylvestre et François Chauveau. L'exemplaire offert au duc de Guise, chef d'une des quadrilles, fut vendu par sa descendante Mme de Vaudémont et entra ainsi au Cabinet des estampes, en 1833 : Pd 10 b réserve **(Doc XXXV)**.

4 *Carrousel donné par Louis XIV dans la cour du Palais des Tuileries, le 5 juin 1662,* École française du XVII^{ème} siècle, MV 2130, Inv 8754, provenant du Mobilier de la Couronne, Collection Julienne (1767), catalogue des peintures du Musée de Versailles, p. 143, n° 5025 - Tapisserie des Gobelins, sur un carton de Charles Le Brun - *Almanach royal gravé pour l'année 1663* - etc.

5 Le *Rituel Romain* qualifie cette cérémonie de « *Ordo supplendi omissa super baptizatum* » (titre II,

baptême du Dauphin **(Doc XXVII)**, le 24 mars 1668 au château de Saint-Germain-en-Laye, illustre la manière dont Louis XIV entendait frapper l'imagination de ses peuples et de l'Europe. Il précéda de quatre mois le *Grand Divertissement royal* donné à Versailles le 19 juillet 1668 - auquel assista le Dauphin - mais dont les fastes sont mieux connus que ceux du baptême en raison de la description détaillée qu'en a laissée Félibien.[1] Pourtant, du baptême aussi, il a été rédigé un compte rendu par Sainctot [2] :

> « *Monseigneur le dauphin, ayant atteint l'âge de 6 ans, 5 mois, 8 jours, le roi voulut lui faire donner un nom ; le pape souhaita d'être le parrain et la reine d'Angleterre, la marraine. Le pape fit choix du cardinal de Vendôme pour être son légat en cette occasion et la reine d'Angleterre pria la princesse de Conti de vouloir être la marraine en son nom* ».[3]

La cérémonie fut l'occasion d'une débauche de luxe, avec vaisselle d'argent et de vermeil, habits brochés d'or et d'argent,[4] rassemblement de tous ceux qui comptaient en France ; mais aussi l'occasion - comme toujours à la Cour - de querelles de préséances :

> *« La reine d'Angleterre allégua qu'elle venoit elle-même en personne à la cérémonie et que le pape n'étoit là présent que par son légat, qu'on devroit faire une grande différence entre la chose même et une chose représentée et que si la représentation avoit lieu, il falloit que les rois de nécessité, donnassent toujours le pas et la main chez eux aux légats et aux ambassadeurs de tête couronnée. Ces raisons firent croire que l'honneur d'imposer le nom à Monseigneur le dauphin lui devoit appartenir, mais la considération que le roi eut pour le pape, fit que la reine d'Angleterre se dispensa de s'y trouver. Cet exemple [...] fit naître aux princesses la pensée de demander des dames pour porter la queue de leurs robes : elles disoient que puisqu'elles portoient la queue du manteau de la reine, elles devoient donc avoir des femmes de qualité plutost que des hommes ; mais il*[5] *leur dit que la reine avait sa dame d'honneur qui lui portoit la queue de sa robe aux cérémonies ordinaires et qu'il falloit de necessité une distinction entre la reine et elles* ».[6]

La relation relate le défilé des ecclésiastiques et leurs problèmes de préséance, ainsi

chapitres V et VI).,

1 FELIBIEN des ARCEAUX, André, *Relation de la fête de Versailles du 19 juillet 1668*, Paris, Imprimerie royale, 1670, rééditée par Dédale, Maisonneuve et Larose, 1994, pp. 20-93.

2 SAINCTOT, introducteur des Ambassadeurs, *Mémoires,* sd., BnF-Richelieu, ms. fr., 14117/20, copie partielle du XVII^{ème} siècle, collection privée, pp. 122-180.

3 SAINCTOT, p. 157.

4 Une tapisserie des Gobelins tissée en 1710 représente *Le baptême du Dauphin célébré à Saint-Germain le 24 mars 1668 (***Doc XXXIV)** : elle avait été présentée a l'exposition *Quand Versailles était meublé d'argent,* catalogue d'exposition, RMN, Paris, 2007, p. 29.

5 Le maître des cérémonies, Sainctot.

6 SAINCTOT, p. 157.

que la manière dont était vêtu Monseigneur :

> *« L'évêque d'Orléans, premier aumônier en chape et en mitre, tous les aumôniers du roi en camail et six évêques en chapes et en mitres accompagnoient Monseigneur. L'évêque d'Orléans et les aumôniers eurent la main droite sur les évêques en allant au Pale, mais, étant tous arrivés à l'autel, les aumôniers ne purent conserver leur avantage car le Cardinal s'étant assis, le dos tourné à l'autel, les évêques se trouvèrent à la droite du Cardinal et s'y trouvèrent aussi lorsqu'ils l'accompagnèrent allant aux fonts* ».[1]

> « *Monseigneur le Dauphin* [était] *vêtu d'un habit de brocart d'argent à chausses retroussées, coupées par bandes garnies de dentelles d'argent, son manteau étoit de brocart d'argent couvert de dentelles d'argent doublé d'hermine ; la queue du manteau de huit aulnes de long, portée par le duc de Mercœur vêtu de noir et en manteau ; Monseigneur avait aussi une toque de brocart d'argent avec des plumes blanches* ».[2]

Cette cérémonie sacramentelle présenta la parfaite image que le Roi-Très-Chrétien, fils aîné de l'Église, voulait donner de lui-même à l'Europe ; bien que ce soit le Dauphin que l'on baptisât, il n'y tint qu'un rôle passif, presque secondaire, car la signification d'une telle cérémonie dépassait de beaucoup l'entendement d'un enfant de six ans. Pour le souverain, le baptême de son fils revêtait une importance telle, qu'il le fit incorporer dans l'*Histoire du Roi* dont il fait l'objet de la cinquième tenture, tissée seulement en 1715.[3]

C'est dans ce même esprit que, le 18 janvier 1687, Louis XIV fit baptiser en même temps ses trois petits-fils, car il voulait ainsi montrer à l'Europe que, bénéficiant de la protection divine, sa succession et sa dynastie étaient assurées :

> « *Messeigneurs les enfans de Monseigneur le dauphin receurent leur nom de baptesme dans la chapelle du chasteau de Versailles. Monsieur l'évesque d'Orléans,*[4] *premier aumosnier, en fit la cérémonie. Les princes avoient esté ondoyez au moment de leur naissance. À l'heure de la messe du roy, la mareschalle de La Mothe, leur gouvernante, qui les accompagnoit, le duc de Bourgogne et le duc d'Anjou marchèrent devant le roy, le duc de Berry estant porté à cause de son bas âge. Les première femmes de chambre de chaque prince portoient leurs crémeaux.*[5] *Le roy fut parrain de Monseigneur le duc de Bourgogne avec Madame ; ils le*

1 SAINCTOT, p. 162.
2 SAINCTOT, p. 152.
3 La tapisserie appartient à la Manufacture des Gobelins. Versailles en possède le carton : CHRISTOPHE, Joseph (Verdun, 1662 - Paris, 1748), INV 3244, MV 2099, toile (353 x 577cm), ainsi que l'esquisse préparatoire au tableau (carton) : MV 5830, toile (41 x 81cm). CONSTANS, n^{os} 904 & 905, p. 161.
4 Pierre-Armand de Cambour de Coislin.
5 « *Il s'agit d'un bonnet qui remplace la robe nuptiale des baptisés, ainsi appelé parce qu'elle est en contact avec le saint chrême* ». MARAL, p. 206, n 79.

nommèrent Louis. Monsieur et Mademoiselle, sa fille, le furent de Monsieur le duc d'Anjou, qu'ils nommèrent Philippes. Monsieur de Chartres et Mademoiselle d'Orléans, parrain et marraine de Monsieur le duc de Berry, le nommèrent Charles. Les crémeaux furent présentez au presmier aumosnier par la gouvernante des princes. Cette action se passa après la messe, en présence du curé de la paroisse de Versailles, qui en avoit apporté les registres ».[1]

c) devise et titre du Dauphin

Comme tout membre de la famille royale possédant un régiment, le Dauphin devait, même tout jeune, posséder une devise qui lui fût propre ; Charles Perrault la rédigea :

« *M. Colbert me demanda une devise pour Monseigneur le Dauphin, qui n'avoit encore que trois ou quatre ans. J'eus le bonheur d'en faire une qui fut agréée préférablement à plusieurs autres. Le corps est un éclat de tonnerre qui sort de la nue avec ce mot :* Et ipso terret in ortu.[2] *Elle fut mise sur les enseignes du régiment de Monseigneur le Dauphin et sur les casques de ses gardes* ».[3]

Quant au titre sous lequel devait être désigné le Dauphin, Saint-Simon précise :

« *Jamais Dauphin, jusqu'au fils de Louis XIV, n'avoit été appelé Monseigneur en parlant de lui tout court, ni même en lui parlant. On écrivoit bien Monseigneur le Dauphin ; mais on disoit Monsieur le Dauphin, et Monsieur aussi, en lui parlant [...] Le Roi, par badinage, se mit à l'appeler Monseigneur ; je ne répondrois pas que le badinage ne fut un essai pour ne pas faire sérieusement ce qui se pouvoit introduire sans y paroître, et pour une distinction sur le nom singulier de Monsieur. Le nom de Dauphin le distinguoit de reste, et son rang, si supérieur à Monsieur, qui lui donnoit la chemise et lui présentoit la serviette. Quoiqu'il en soit, le Roi continua ; peu à peu la cour l'imita, et bientôt après, non seulement on ne lui dit plus que Monseigneur en parlant à lui, mais même parlant de lui, et le nom de Dauphin disparut pour faire face à celui de Monseigneur tout court. Le Roi, parlant de lui, ne dit plus que Mon fils ou Monseigneur, à son exemple Madame la Dauphine, Monsieur, Madame, en un mot tout le Royaume. M. de Montausier, M. de Meaux, qui l'avoient élevé, Sainte-Maure, Florensac, ceux qui avoient été auprès de lui dans sa première jeunesse, ne purent se ployer à cette nouveauté ; ils cédèrent à celle de lui dire Monseigneur parlant à lui; mais, en parlant de lui, ils continuèrent à l'appeler Monsieur le Dauphin, et y ont persévéré toute leur vie. M. de Montausier, qui avoit été son gouverneur, et qui, tant qu'il a vécu, le servit assidûment de premier gentilhomme de sa chambre, ne lui dit jamais que Monsieur, parlant à lui, et ne se contraignit pas de déclamer contre l'usage qui s'étoit introduit de lui dire Monseigneur : il demandoit plaisamment si ce prince étoit devenu évêque [...] Monseigneur fut donc Monseigneur toute sa vie, et le*

1 DESGRANGES, *Recueil,* BMz, ms 2742, f. 176. - *JD,* II, p. 9 – *MS,* II, p. 11.
2 « *Dès l'origine, il terrifie par lui-même* ».
3 PERRAULT, Charles, *Mémoires de ma vie,* Macula, Paris, 1993, p. 131.

nom de Dauphin éclipsé. C'est le premier, et, jusqu'à présent, l'unique Monseigneur tout court qu'on ait connu [...] l'usage de ne lui dire plus que Monseigneur, parlant à lui, fut universellement établi ».[1]

Saint-Simon rédigea cette note en 1709 se référant, à l'évidence, à des faits très antérieurs sans en préciser la date : il laisse toutefois entendre que cet *usage* serait postérieur à la prise en charge du Dauphin par Montausier qui ne put s'y soumettre. En réalité, le procès-verbal de la séance du Parlement du 2 décembre 1661,[2] rapporte que lorsque la Cour alla féliciter le prince nouveau-né, le roi exigea, malgré les représentations des magistrats, qu'on lui donnât du *Monseigneur*, tout en précisant que ses autres fils n'auraient droit qu'au *Monsieur*. La décision du roi remontait donc à la naissance du prince, Louis XIV lui-même donnant du *Monseigneur* à son fils comme il résulte de propos rapportés par les mémorialistes, dont Saint-Simon : « *Je vous entends, Monseigneur, dit le Roi, je ne vous en demande pas davantage* »,[3] « *Monseigneur, je viens d'apprendre que le comte de Sourdis est mort* »,[4] etc.

D) L'éducation de Monseigneur

Traditionnellement, à la Cour de France, les garçons restaient jusqu'à l'âge de sept ans entre les mains des femmes. La *gouvernante des Enfants de France* était Mme de Montausier, née Julie d'Angennes. C'est pour elle que Charles de Sainte-Maure, marquis de Montausier,[5] qui désirait l'épouser, avait fait composer la *Guirlande de Julie,*[6] une suite de madrigaux consacrés à une fleur qui s'exprimait elle-même et mettait à profit ses qualités pour louer Julie.[7] Il est assez surprenant que Monseigneur ait eu comme gouvernante cette Julie d'Angennes, modèle des précieuses, pour laquelle fut composé,

1 SS, B, XVII, pp. 296-299.
2 AN, K 703, n° 100 - SS, B, XVII, p. 297, n 4.
3 SS, B, XVI, p. 54 – RICHELET, note sur l'épître dédicatoire des *Fables* de La Fontaine.
4 *MS,* X, 27 septembre 1707, p. 405.
5 Il ne devint duc qu'en août 1675, lors de l'érection du Marquisat de Montausier en Duché-Pairie..
6 De 1632 à 1634. Le recueil des soixante-deux plus beaux madrigaux, calligraphiés sur vélin par Nicolas Jarry, illustrés de vingt-neuf fleurs peintes par Nicolas Robert, ne fut offert à Julie d'Angennes que le 22 mai 1641, le jour de sa fête. Mais ce ne sont que trois ans plus tard, en 1644, que Julie d'Angennes accepta d'épouser Montausier.
7 Participèrent à la rédaction des madrigaux Colletet, Malleville, Philippe & Germain Habert, Chapelain, Constart, Godeau, quatre membres de la famille Arnauld, Scudéry, Desmarests, Gombauld, Tallemant, le marquis de Rambouillet, Martin de Pinchesne et Montausier lui-même avec seize madrigaux.

entre autres madrigaux, ce quatrain un peu mièvre *:*

> *« Ne pouvant vous offrir ni sceptre ni couronne,*
> *Ni ce qui peut flatter des cœurs ambitieux*
> *Recevez ce souci qu'aujourd'hui je vous donne,*
> *Pour ceux que tous les jours, me donnent vos beaux yeux* ».[1]

Il est vrai que lorsqu'à sa naissance en 1661, le Dauphin lui avait été confié, Mme de Montausier était âgée de 54 ans et que l'heure de gloire des *Précieuses* était révolue depuis longtemps.[2] Ce choix restait néanmoins étonnant car, « elle était moins connue pour ses qualités d'éducatrice de jeunes enfants que pour sa culture élégante ».[3]

> « *Ce choix qu'il* [le roi] *avait fait de son propre mouvement, reçut d'abord une approbation universelle, parce que cette dame étoit estimée généralement de tout le monde [...] On vit donc cette dame dans cette place que le roi lui avoit donnée, avec espoir qu'elle contribueroit par ses soins et sa raison, à rendre monseigneur le Dauphin aussi grand en vertus qu'il l'étoit par sa naissance* ».[4]

La reine-mère ne l'appréciait guère car

> *« elle craignoit que Madame de Montausier ne fût pas capable de s'assurer autant qu'il le falloit à cette seule occupation de suivre un enfant et de ne penser qu'à sa seule conservation. Elle lui paraissoit plus propre à bien ordonner une assemblée de plaisir qu'à l'exacte garde d'un berceau* ».[5]

Dans l'esprit du roi, effectivement, la gouvernante devait assumer une fonction de représentation plutôt que de protection : elle devait parler à la place du Dauphin, répondre avec grandeur aux discours des ministres, des Grands, des ambassadeurs qui venaient saluer l'enfant. Mme de Montausier était parfaite pour cette fonction dont elle s'acquitta avec grâce et éloquence. Le roi entendait donner à son fils celle qui symbolisait la parole féminine de l'époque et faisait le lien entre la culture mondaine de la ville et l'urbanité de la Cour. Il s'agissait donc bien, au delà de la seule surveillance de l'héritier du trône, de

1 BRAY, René, *Anthologie de la poésie précieuse de Thibaut de Champagne à Giraudoux,* textes choisis et présentés par, LUF, Genève, 1946, pp. 73-77 - FRAIN, Irène, *La Guirlande de Julie*, Laffont, Paris, 1991.
2 Julie d'Angennes, née en 1607, décéda en 1671, alors que le Dauphin venait d'atteindre ses dix ans.
3 MORMICHE, Pascale, *Devenir prince. L'école du pouvoir en France, XVII*ème*-XVIII*ième *siècles,* CNRS éditions, Paris, 2009, p. 45.
4 MOTTEVILLE, Mme de, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche,* Paris,1851, X, p. 522.
5 MOTTEVILLE, X, p. 522.

l'intégration à la Cour de nouveaux modes d'une pensée alors à son apogée.[1]

En août 1664 Mme de Montausier quitta ses fonctions d'auprès du Dauphin âgé de trois ans : elle devint dame d'honneur de la reine, en remplacement de la duchesse de Navaillés, sa proche parente.[2] À l'époque Louis XIV changea de maîtresse, passant de Louise de La Vallière à Mme de Montespan, après un bref passage entre les bras d'Anne-Lucie de la Mothe Houdancourt. Mme de Montausier comprit vite que son intérêt matériel et intellectuel était de suivre la nouvelle maîtresse : elle laissa donc le roi utiliser son appartement et les habits des gardes de son mari pour favoriser Mme de Montespan.[3] Il en résulta un chassé-croisé entre les clans de la Cour, avec glissement de fonctions entre hommes et femmes au service du roi et du Dauphin. Le clan de la reine-mère fut progressivement évincé et Mme de Montausier céda sa place de gouvernante à Louise de la Mothe Houdancourt dont la famille s'ancra dans cette fonction, grâce à Louvois :

> « *La maréchale de la Motte, honnête femme et de bonne Maison, fut mise gouvernante de M. le dauphin. Ce fut nullement par ses qualités éminentes, car à vrai dire, elles étoient médiocres en toute chose. Elle étoit petite-fille de Mme de Lansac, qui l'avoit été du roi. C'étoit un grand titre. Mais il n'aurait pas été suffisant pour l'appeler à cette dignité si elle n'avoit pas été dans l'alliance de M. Le Tellier, comme parente proche de l'héritière Souvré, qu'il avoit depuis peu fait épouser à son fils, le marquis de Louvois* ».[4]

Quant à Mme de Montausier, le roi mit ses talents d'animatrice de salon au service de la reine dont le rôle théorique était de divertir la Cour. Les contemporains y ont vu la récompense de sa complaisance. En août 1667, la reine dit :

> *« j'ai reçu hier une lettre qui m'apprend bien des choses mais que je ne crois pas. On me donne avis que le roi est amoureux de Mme de Montespan et qu'il n'aime plus La Vallière et que c'est Mme de Montausier qui mène cette affaire ; qu'elle me trompe* ».[5]

1 MORMICHE, p. 45.
2 La maréchale de Navaillés avait été renvoyée après s'être opposée au roi au sujet des visites qu'il rendait aux filles d'honneur de la reine. Le prestige de la charge de dame d'honneur de la reine était considérable mais Mme de Navaillés préféra s'en défaire plutôt que de faillir à sa mission.
3 HÉNAULT, cité par PETITFILS, J. C., *Mme de Montespan,* Paris, 1988, p. 39 : « *la première fois que le roi la* [Mme de Montespan] *vit en particulier, ce fut par une surprise à laquelle elle ne s'attendait pas elle-même. Mme d'Heudicourt couchait toujours avec elle, et un soir que Mme de Montespan était couchée la première, Mme d'Heudicourt (qui était dans la confidence) sortit de la chambre où le roi entra, déguisé en suisse de M. de Montausier* ». - MONTPENSIER, *Mémoires*, p. 472.
4 MOTTEVILLE, *Mémoires,* (année 1664), p. 537.
5 MONTPENSIER, *Mémoires*, éd. Chéruel, 1810, IV, p. 50 - MORMICHE, p. 382, n 116.

Lorsqu'il était tout jeune, le Dauphin n'avait pas encore appris l'art de la dissimulation de sorte que vers ses quatre ou cinq ans, alors que la reine l'avait emmené chez les Carmélites de la rue du Bouloy où prêchait l'évêque d'Amiens, il quitta soudain les genoux de la mère supérieure, alla droit au guichet où il passa la tête et dit : « *Adieu, monsieur d'Amiens, vous avez assez pêcé* ». L'évêque s'interrompit et donna la bénédiction mais l'enfant n'échappa point à une sévère réprimande et à de justes réflexions sur le respect dû à la parole de Dieu.[1]

À l'âge où les princes *passaient aux hommes*, Louis XIV choisit le duc de Montausier comme gouverneur de son fils ; les lettres qu'il lui envoya à cette occasion, révèlent l'esprit dans lequel le roi voulait que le Dauphin fût éduqué. Il s'y plaignait que « *la faiblesse de son éducation l'ait frustré du plaisir de l'esprit* » et insistait pour que son fils soit « *mieux armé grâce à une éducation savante [...] éclairée par la religion »,* ce qui révélait, de la part du roi, une sorte de complexe.[2] L'éducation de Monseigneur est

> « fondamentale pour comprendre les enjeux entre le mécénat princier, les salons intellectuels et le service culturel de l'État entre 1666 (création de l'Académie des sciences) et 1674 (début de la querelle des Anciens et des Modernes). Après la dissolution du groupe entourant Richelieu, les cercles intellectuels qui apparaissent dans les années 1640, se retrouvent dans les salons comme celui de l'hôtel de Rambouillet, de Mme de La Sablière, dans des cercles scientifiques et littéraires particuliers comme le cabinet Du Puy, l'Académie de Caen de Pierre-Daniel Huet ou l'Académie Bourdelot patronnée par Condé. L'éducation qui s'annonce permet au roi de rallier ces cercles, de « *dissoudre les clientèles d'artistes et de gens de lettres* »,[3] d'y choisir un personnel qui servira le dauphin. Cette éducation est déterminante quant aux contenus des savoirs nécessaires au prince ».[4]

1) Le gouverneur

Le gouverneur choisi par le roi pour l'éducation du Dauphin, était investi d'une charge considérable puisqu'il devait former le futur roi de France : son importance n'échappait à personne et les supputations relatives à sa nomination étaient nombreuses :

1 *Notice sur le monastère dit de Grenelle,* d'après les *Chroniques du Carmel,* p. XXXVI, sq, cité par HUREL, p. XXV, n 2.
2 MEYER, Jean, *Bossuet,* Paris, Plon, 1993, p. 157.
3 LAVISSE, Ernest, *Louis XIV,* Bouquins, 1989, II, pp 943-1002.
4 MORMICHE, p. 42.

« *Dans le temps que M. de Montausier fut en Normandie*[1] *les caballes pour le gouvernement de Monseigneur le Dauphin étaient fortes [...] Il n'y avait quasiment personne qui ne crut que cet honneur lui était dû* ».[2]

Beaucoup pensèrent à La Rochefoucault, l'auteur des *Maximes,* mais Louis XIV ne pouvait oublier ni qu'il avait été frondeur ni la position du cardinal, son frère. Or si La Rochefoucault était « *doux, agréable, complaisant, il n'avait pas l'air d'autorité et de décision de Montausier* ».[3] Les deux groupes de ministres (Séguier et Lionne, Le Tellier et Colbert) envisagèrent le duc de Chaulnes, marquis de Luynes[4] dont la candidature ne fut pas retenue ; pas davantage celles d'Anne-Jules de Noailles ni d'Henri de Beringhen, M. le Premier, qui avait pourtant la confiance du roi. La reine-mère soutenait le maréchal de Clérembault qui, bien que bègue,[5] croyait que son ancienne appartenance à la clientèle de Mazarin avait encore du poids en 1668. Mais le roi se méfiait de son attachement à Monsieur dont il était le chambellan ordinaire et sa femme, la gouvernante de ses enfants. Clérembault était mort juste avant la nomination ; d'autres candidats de la reine-mère pensèrent alors obtenir le poste, dont les cousins Béthune-Charôst,[6] et la compagnie du Saint-Sacrement restée très active malgré sa dissolution. Le maréchal de Bellefonds tenta sa chance car, « organisateur des fêtes à une époque où elles étaient un instrument de gouvernement pour la monarchie »,[7] il était très proche du roi : mais, s'il le nommait, le roi redoutait de paraître donner son aval au ralliement de la compagnie du Saint-Sacrement dont Bellefonds était un fidèle ; en dédommagement il obtint la charge de maître d'hôtel du roi en 1667, fut nommé maréchal en 1668 puis premier écuyer de la Dauphine en 1680. Colbert fut chargé de dresser les listes des candidats, sans postuler lui-même à aucun poste, mais Mme Colbert devint gouvernante des enfants illégitimes du roi auquel Louise de La Vallière, en 1667, avait donné le comte de Vermandois.

1 Comme gouverneur de la province.
2 UZÈS, duchesse d', née MONTAUSIER, *Mémoires,* BnF, Manuscrits (Richelieu), NAT 10627, p. 103.
3 SEGRAIS, Jean REGNAULT de, *Mélanges d'histoire et de littérature,* Paris, 1721, pp 65-100.
4 GUY-PATIN, PATIN, Guy dit, « lettre du 28 septembre 1668 », *Les lettres de Guy Patin,* Paris, 2006.
5 Lié aux Frondeurs, ami de Pascal et de Ménage, il avait toujours soutenu Méré et avait été utilisé par Anne d'Autriche pour contacter Mazarin à Calais. Il « *était homme de qualité, bon homme de guerre [...]. C'était un homme de beaucoup d'esprit, orné, agréable, plaisant, insinuant et souple, avec beaucoup de manège, très bien avec les ministres, fort au gré du cardinal Mazarin, et fort aussi au gré du monde et toujours parmi le meilleur* » : *SS,* B, XLI, pp. 113-114.
6 La comtesse de Béthune-Selles était dame d'atours de la reine, le comte Hippolyte en étant chevalier d'honneur et leur fils, l'aumonier. De plus, le comte de Béthune avait failli être le gouverneur de Louis XIV.
7 MORMICHE, p. 44.

Le roi écarta les candidats de la Cour et de la reine-mère et, seul, il choisit parmi ses fidèles, le duc de Montausier car, pour l'éducation de son fils, il ne voulait ni de brillants militaires ni d'hommes de Cour, contrairement aux choix des règnes précédents. Militaire de bon conseil, Montausier était estimé dans les Salons et par les Nouveaux Convertis : ainsi, en le nommant, le roi choisit une noblesse certes de moindre importance mais qui était en mesure de s'attacher à lui tout en ayant des appuis à la Cour et à la ville.[1]

> « Montausier appartient au nouveau personnel mis en place au début du règne personnel. Excellent chef de guerre, il fut repéré par le comte de Guébriant lors de combats dans l'armée d'Allemagne. Il était à Brissac, cette grande victoire sur les Impériaux. Montausier peut être utile au roi car il est proche des Condé. Mais il est de famille protestante. Sa tante de Brassac lui a conseillé de se convertir. Cette conversion faite en janvier-février 1645 est personnelle dans une démarche intellectuelle, mais également publique. D'autant plus qu'il se convertit auprès du père Faure, ami de la famille qui se trouve être le sous-précepteur de Louis XIV depuis 1644. La conversion s'accompagne d'un changement de vie d'un homme du monde (son mariage avec Julie d'Angennes a lieu le 4 juillet 1645).[2] Montausier devient un modèle de Nouveau Converti appartenant à l'élite, exemple qui sert le prince. Il montre le ralliement de la moyenne noblesse protestante après le ralliement des Grands. Dans les années qui suivent (1651-1654), Montausier est proche de l'évêque de Grasse, Godeau[3] et de la reine-mère ».[4]

C'est au cours des pourparlers de paix avec l'Espagne que Louis XIV avait repéré les Montausier dont il avait été l'hôte à Saintes, lorsqu'en 1659 il se dirigeait vers Bordeaux ; le roi avait apprécié leur fidélité pendant la Fronde et en 1661, l'intervention de Montausier en Normandie, agitée après la mort du duc de Longueville. « Resté ami de Condé, il réussit en tant que gouverneur à se faire respecter du Parlement de Normandie qui déplorait le remplacement d'un duc par un homme d'une noblesse aussi moyenne ».[5] Montausier cumulait tout ce sur quoi voulait s'appuyer le roi : fidélité lors de la Fronde, nouveau converti, moyenne noblesse, habile administrateur, excellent militaire et représentant des milieux cultivés de la capitale par son mariage avec Julie d'Angennes. Sa nomination fit des envieux dont Villeroi qui, entre 1670 et 1674, mena une campagne de dénigrement à son encontre :

1 MORMICHE, p. 44.
2 Cette conversion fut connue mais elle resta si discrète qu'on en ignore la date exacte.
3 Godeau, poète, assidu à l'hôtel de Rambouillet, avait été confesseur du roi au moment de sa communion.
4 MORMICHE, p. 45.
5 MORMICHE, p. 45.

« *Il y aurait même plusieurs personnes qui après avoir loué quelques unes de ses bonnes qualités, jetoient du venin sur les autres, appelant sa fermeté opiniâtreté ; sa franchise, rudesse ; sa sincérité, peu de politesse ; sa justice, dureté et il y en avoit même qui trouvoient à dire qu'il eut été huguenot [...] Il se moqua de tout ce qu'on lui dit sur le sujet et répondit [...] que l'on pouvoit demander quelquefois des choses de certaines espèces mais qu'il y auroit de la folie à demander au roi, fait comme il étoit, le gouvernement de son fils [...] encore que sa sincérité lui fit avouer qu'il avoit des qualités propres à cet emploi mais qu'il en falloit tant et de si différentes qu'il savoit bien ne pas être tout comme il falloit [...] Le Prince l'envoya chercher un matin,*[1] *[...] le fit entrer secrètement dans un cabinet détourné où il lui dit qu'il le faisoit gouverneur de son fils parce qu'il avoit cru ne le pouvoir mettre en de meilleures mains que les siennes. Il remercia le roi avec un profond respect en lui embrassant les genoux et lui dit qu'il n'avoit pas assez de mérite pour cela [...] Il prenoit la liberté de lui dire que l'éducation de Monseigneur le dauphin dépendoit peu de son gouverneur qui ne pourrait rien sans l'aide de Sa Majesté. Le Roi lui dit qu'il le regarderoit de façon qu'il n'auroit rien à désirer sur cela* ».[2]

C'est ainsi que, successivement, chacun des époux Montausier fut chargé d'élever le Dauphin. De l'avis général Montausier était « *l'un des hommes les plus vertueux de son temps* ».[3] Né huguenot, il avait adjuré en 1644, Tallemant des Réaux prétendant que :

« *notre* marquis,[4] *voyant que sa religion était un obstacle à ses desseins, en change [...] Il dit qu'on se peut sauver dans l'une et dans l'autre ; mais il le fit d'une façon qui sentait bien l'intérêt* ».[5]

Il était cependant si franc que Voiture, selon Mme de Sévigné, affirmait que :

« *Et pour le pape il ne dirait*
une chose qu'il ne croirait ».

La reine ayant un jour manqué la messe pour continuer sa partie de hocca et perdu 20.000 écus, M. de Montausier l'interrogea le lendemain :

« *Eh bien ! Madame, perdrez-vous encore aujourd'hui la messe pour l'hocca ?* ».[6]

1 18 septembre 1668.
2 UZÈS, pp. 103-106.
3 DRUON, Henri, *Histoire de l'éducation des princes de la Maison des Bourbons de France,* I, p. 227.
4 PUGET-SAINT-PIERRE, M. de, *Histoire de Charles de Sainte-Maure* : les pages 256-267 reproduisent les « *lettres d'érection du Marquisat de Montausier en Duché-Pairie, au mois d'août 1675 ».*
5 TALLEMANT des REAUX, Gédéon, « Madame de Montausier », *Les Historiettes de Tallemant des Réaux, Mémoires pour servir à l'histoire du XVII ème siècle,* 1840 (2ème éd.).
6 SÉVIGNÉ, Mme de, *Lettres,* n° 368 du 24 novembre 1675 à Mme de Grignan, Gallimard, la Pléiade, I, texte établi et annoté par Gérard-Gailly, 1953, p. 920.

Et, au roi qui avait gracié un assassin qui, ensuite, avait tué dix-neuf autres personnes :

« *Sire, il n'a tué qu'un homme et Votre Majesté en a tué dix-neuf* ».

Dans l'*Oraison funèbre du Dauphin* qu'il prononça en 1711, onze ans après la mort de Montausier, Massillon évoquait encore les qualités du gouverneur :

« *Homme d'une vertu haute et austère, d'une probité au-dessus de nos mœurs, d'une vérité à l'épreuve de la cour, philosophe sans ostentation, chrétien sans faiblesse, courtisan sans passion [...] enfin un de ces hommes qui semblent être comme les restes des anciennes mœurs, et qui seuls ne sont pas de notre siècle* ».[1]

Ces qualités avaient naturellement été soulignées dans l'oraison funèbre de Fléchier :

« Il semble que l'esprit de mensonge que Dieu menaçoit de répandre sur ses Prophètes, soit répandu sur tous les hommes. On n'a plus le courage de dire la vérité, ni la force de l'écouter. La sincérité passe pour incivilité & pour rudesse. Il n'y a presque plus d'amitié qui soit à l'épreuve de la franchise d'un amy. L'esprit fécond en déguisemens, s'étudie à défigurer, selon ses besoins ou ses interests, tantost les vices, tantost les vertus ; & la Parole qui est l'image de la raison, & comme le corps de la vérité, est devenuë l'organe de la dissimulation & du mensonge [...]. [Montausier] *se sauva, par la miséricorde de Dieu, de cette corruption commune. Il nâquit avec ces inclinations libres et généreuses, qui affranchissent l'ame de toute autre loy, que de celle de ses devoirs. Le Ciel versa dans son esprit et dans son cœur ces principes d'honneur & d'équité, qui font qu'on produit, sans rougir, ses sentiments et ses pensées. La feinte ne pouvoit rien ajoûter à sa gloire, & l'art en luy ne pouvoit mieux faire que la nature* ».[2]

Montausier se fit, *a posteriori,* une gloire de ce que l'on prétendait qu'il avait servi de modèle à Molière pour l'Alceste de son *Misanthrope* ; mais ce ne fut pas spontanément :

« *Chacun y* [dans le *Misanthrope*] *reconnut M. de Montausier, et prétendit que c'étoit lui que Molière avait en vue. M. de Montausier le sut, et s'emporta jusqu'à faire menacer Molière de le faire mourir sous le bâton. Le pauvre Molière ne savoit où se fourrer ; il fit parler à M. de Montausier par quelques personnes, car peu osèrent s'y*

1 MASSILLON, Jean-Baptiste, 1663-1742, « Oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin », *Oraisons funèbres et professions religieuses,* Paris, Les Frères Estienne, J.-T. Hérissant fils, 1764.

2 FLECHIER, Esprit, *Oraison funèbre de Très-Haut et Très-Puissant Seigneur, M^re^ Charles de S^te^ Maure, Duc de Montausier, Pair de France, prononcée dans l'Eglise des Carmelites du Fauxbourg saint Jacques, le 11 Aoust 1690, par Messire Esprit Flechier, nommé à l'Evêché de Nismes,* A Paris, chez Antoine Dezallier, ruë saint Jacques, à la Couronne d'or, M.DC.XC, avec privilège de Sa Majesté, pp. 6-7.

hasarder, et ces personnes furent fort mal reçues. Enfin, le roi voulut voir le Misanthrope, *et les frayeurs de Molière redoublèrent étrangement ; car Monseigneur alloit aux comédies, suivi de son gouverneur. Le dénouement fut rare : M. de Montausier, charmé du* Misanthrope, *se sentit si obligé qu'on en eût cru l'objet, qu'au sortir de la comédie il envoya chercher Molière pour le remercier. Molière pensa mourir du message, et ne put se résoudre qu'après bien des assurances réitérées. Enfin il arriva toujours tremblant chez M. de Montausier, qui l'embrassa à plusieurs reprises, le loua, le remercia et lui dit qu'il avoit pensé à lui en faisant le* Misanthrope *qui étoit le caractère du plus parfaitement honnête homme qui pût être, et qu'il lui avoit fait trop d'honneur, et un honneur qu'il n'oublieroit jamais, tellement qu'ils se séparèrent les meilleurs amis du monde, et que ce fut une nouvelle scène pour la cour, meilleure encore que celle qui y avoit donné lieu* ».[1]

Mais ces qualités n'étaient pas les plus nécessaires pour élever convenablement un enfant et gagner sa confiance : trop austère, il paraissait morose au point que Saint-Simon parle de sa *vertu hérissée,*[2] et que Tallemant des Réaux le décrit tel

« *un homme tout d'une pièce [...] Jamais il n'y en eut un qui eût plus besoin de sacrifier aux Grâces. Il crie, il est rude, il rompt en visière, et s'il gronde quelqu'un il lui remet devant les yeux toutes ses iniquités passées* ».[3]

Sa fonction de gouverneur de Monseigneur ne fit qu'exaspérer ses travers, ce qui explique la réticence de Mme de Sévigné dans le panégyrique qu'elle en fit :

« *Le Roi lui* [à Montausier] *envoya faire une amitié, et qu'il étoit très fâché de l'état où il étoit. Il répondit avec un ton et un courage de philosophe, qu'il remercioit SM, qu'il mouroit son serviteur, et que, s'il ne l'avoit pas servi utilement, il avoit au moins servi longuement et fidèlement. C'est une perte* ***pourtant*** *qu'un tel mérite : quand on a les qualités principales, il faut passer les gens pour bons, dans la difficulté de trouver des hommes parfaits* ».[4]

Montausier se piquait de littérature mais son goût n'était pas très sûr : il adorait Perse qu'il traduisit en vers ; il préférait Claudien à Virgile ; il admirait Chapelain dont Boileau railla *La Pucelle* ce qui l'ulcéra au point que lorsque le roi accorda une pension à Boileau, Montausier s'écria : « *le Roi donnera bientôt des pensions aux voleurs de grand chemin* ». La réconciliation intervint après que dans son *Épître à Racine,* Boileau eut écrit :

1 SS, *Add, JD,* III, Versailles, mercredi 17 mai 1690, p. 126.
2 SS, *Add, JD*, III, Versailles, mercredi 17 mai 1690, p. 124.
3 TALLEMANT des REAUX, « Madame de Montausier ».
4 SÉVIGNÉ, lettre 1054 à Mme de Grignan du 21 mai 1690, III, 1963, p. 719.

« Et plût au ciel encor, pour couronner l'ouvrage,
Que Montausier voulût lui donner son suffrage »,

car Boileau ne voulait pas qu'un personnage aussi puissant restât son ennemi ; il y était aussi guidé par « *l'opinion commune qui attribuait à Montausier une rare intelligence* ». Ainsi Bayle estimait-il l'étude du latin excellente ... parce que tel était l'avis de Montausier :

« *Il est tellement connu dans toute l'Europe pour être d'un profond discernement et d'un esprit juste et solide, et rempli de science que, pour tirer d'erreur ceux qui sont préoccupés contre la langue latine, on n'a qu'à les avertir qu'il l'a jugée très nécessaire à l'éducation du plus grand sujet qui se puisse trouver au monde* ».[1]

À en juger par les seize poèmes qu'il rédigea pour la *Guirlande de Julie,* ses talents de versificateur étaient peu convaincants.[2]

En fait, le rôle du gouverneur ne consistait pas à instruire lui-même le Dauphin, mais à en surveiller les études laissées à la charge du précepteur. Le « *brevet de nomination de M. de Montausier à l'office de gouverneur »* signé par Louis XIV le 21 septembre 1668, mentionnait le désir que son fils

« *pût acquérir d'éminentes qualités et s'élever par ses vertus au-dessus de tous les princes de la chrétienté, comme il leur était déjà supérieur par la naissance* ».[3]

Lors de la cérémonie d'installation, le roi

« *prit Monseigneur par la main et ayant fait entrer M. de Montausier dans son cabinet, il dit au prince : « Mon fils, voilà un homme que j'ai choisi pour vous remettre entre ses mains. Je n'ai pas cru pouvoir rien faire de meilleur pour vous et le royaume. Si vous suivez ses instructions et ses exemples, vous serez tel que je vous désire et si vous n'en profitez pas, vous serez moins excusable que les autres et moi je serai quitte envers tout le monde, ayant fait un tel choix. » M. de Montausier ayant mis un genou à terre, prit la main du jeune prince qu'il baisa et lui dit en souriant : « Monseigneur recevez cette marque de soumission d'un homme qui, quelque temps durant, ne vous les rendra pas de cette sorte* »,[4]

1 BAYLE, Pierre, *Nouvelles de la République des Lettres*, art. IV, Amsterdam 1686 (2ème éd.) (1684).
2 PUGET-SAINT-PIERRE, « Les madrigaux à Mademoiselle Julie-Lucine d'Angennes de Rambouillet », *Histoire de Charles de Sainte-Maure*, pp. 269-275.
3 UZÈS, p. 106.
4 UZÈS, p. 106.

à quoi, selon le Père N. Le Petit, Montausier aurait ajouté :

> « *mais qui, en devenant en quelque sorte votre maître, n'oubliera jamais que vous devez être un jour le sien, et qui sera toujours prêt à sacrifier son repos, ses intérêts et sa vie pour votre utilité* ».[1]

Puis, selon le cérémonial, le duc « *prêta serment pour les Charges de Gouverneur, de Gentilhomme de la Chambre et de Grand-Maître de la garde-robe de Monseigneur* »,[2] puis il plaça ses mains entre celles du roi et jura :

> « *d'employer tous ses soins à former l'esprit du prince, son courage, ses mœurs ; à donner une éducation digne de la grandeur de sa naissance royale ; à former son cœur par rapport à la pratique des vertus morales, son esprit par rapport à ce qui est utile à la conduite de la vie, à la connaissance du monde et au succès des affaires* ».[3]

Montausier prit son rôle très au sérieux et ne quitta quasiment pas le Dauphin jusqu'à son mariage, en 1680 :

> « *Dès que M. de Montausier fut nommé, il ne songea uniquement qu'à son emploi et fit, depuis ce temps, tous les jours des prières à Dieu, exprès pour s'en bien acquitter. Il couchait dans la chambre du prince, assistait à son lever, à ses prières, le suivait à la messe et ne le quittait pas un moment durant ses études. Il ne le quittait pas davantage dans le temps de ses divertissements et de ses jeux parce que, disait-il, c'est à toutes ces choses que l'on connaissoit leurs inclinations et qu'il faut former leurs mœurs dans toutes les occasions. Il entrait dans les moindres choses qui regardaient le prince et jusqu'à ses habits. Il était occupé à ce qu'il fusse agréable. Il cherchait à le divertir quand il avait bien fait et le ménagea de sorte que cet enfant l'aimait infiniment et le craignait de même* ».[4]

Louis XIV, attaché aux fidèles de sa propre enfance, nomma Millet de Jeure sous-gouverneur du Dauphin, le 22 septembre 1668 :

> « *Je fus surpris quand je reçeus à Jeure un courrier du cabinet de la main du roi par lequel Sa Majesté m'ordonnait de me rendre incessamment auprès d'elle pour entrer en la fonction de sous-gouverneur, [...] à quoi je ne m'estois pas attendu croyant mesme que Sa Majesté ne tireroit ce prince des mains des femmes qu'après les sept*

1 LE PETIT, Père Nicolas, *Vie de Montausier,* II, p. 39.
2 PUGET de SAINT-PIERRE, p. 89.
3 *Registre de la secrétairerie d'État,* E, 3375.
4 UZÈS, pp. 109-110.

années révolues qui n'expiroient qu'à la Toussaint ».[1]

Montausier, ami de Fléchier, l'avait fait nommer lecteur de Monseigneur : Fléchier s'était fait connaître par une pièce en vers latins composée à l'occasion du carrousel de 1662 et il avait révélé ses qualités oratoires dans son oraison funèbre de la duchesse de Montausier.[2] En 1685, en le nommant à l'évêché de Lavaur (Languedoc), Louis XIV lui dit : « *je vous ai fait un peu attendre une place que vous méritiez depuis longtemps, mais je ne voulais pas me priver du plaisir de vous entendre* ». En fait, il y avait trois ans que le roi ne l'avait plus fait prêcher de sorte que ce compliment semble n'avoir été que de politesse.[3]

Selon le chroniqueur Dubois,[4] un certain Bazin apprit à Monseigneur à jouer au volant et à la paume ; Fabvier lui apprit à danser, la danse, l'équitation et les armes constituant les trois disciplines majeures de l'éducation de tout gentilhomme : Bossuet lui-même, dans son traité *De Incogitantia* souligne que l'on s'est toujours gardé d'interrompre les exercices de danse du Dauphin car *« si vous cessiez de danser ou d'écrire, vous viendriez, par manque d'habitude à oublier l'un et l'autre* ».

L'intérêt que le prince portait aux divertissements, ne devait, toutefois, s'exercer qu'en vue d'un seul objectif supérieur, d'un seul art, celui de gouverner. Le roi avait appris et pratiqué la musique, s'étant même produit dans des ballets à la Cour : il en comprit l'importance dans le contexte étatique, seul capable de les légitimer car la raison d'état devait toujours primer quitte à contraindre le Dauphin à modérer ses préférences[5] :

> « *Si vous en croyez le maître à danser et le maître d'armes, et tous les autres, ils vous diront chacun, et il est vrai, que leur art demande l'homme tout entier, et qu'on y trouve toujours à apprendre ; mais c'est assez pour nous de connaître cette vérité sans en faire l'expérience, ni chercher les dernières bornes de leur savoir, qu'ils ne trouvent jamais eux-mêmes [...] Vous savez le mot de ce roi d'autrefois à son fils : N'as-tu point de honte de jouer si bien de la lyre ? Souffrez qu'en toutes sortes de choses, il y ait parmi vos sujets des gens qui vous surpassent, mais que nul ne vous égale, s'il se peut, dans l'art de gouverner, que vous ne pouvez trop bien savoir, et*

1 DARRICAU, R., « Guillaume Millet de Jeure, confident de Mazarin, (1620-1690) », *Bulletin philologique et historique,* Paris, 1958, pp. 351-387.
2 Prononcée le 2 janvier 1672.
3 HUREL, pp. 86-87.
4 DU BOIS, Marie, *Moi, Marie Du Bois, gentilhomme vendômois, valet de chambre de Louis XIV,* présenté par François LEBRUN, Paris, 1994, *Journal pour l'année 1667*.
5 CESSAC, Catherine, « La musique et la danse dans l'éducation des princes et des princesses : pour quelle postérité ? », *Le Prince et la Musique. Les passions musicales de Louis XIV,* textes réunis par Jean Duron, Mardaga, Wavre (Belgique), 2009, p. 50.

qui doit être votre application principale ».[1]

Même après son mariage Monseigneur figura dans des ballets de Cour :

« *Monseigneur Le Dauphin, pour complaire à Mme la Princesse de* Conti,[2] *qui aimait la danse passionnément et qui y réussissoit au-dessus de toutes les personnes de son siècle, dansa plusieurs entrées avec elle, et d'autres hommes et dames de la cour, dans les entractes des comédies de Pourceaugnac et de Jourdain*[3] ».[4]

« La cour commençait à voir les représentations de l'opéra d'Athys, dont les vers étoient de la composition de Quinault et la musique de celle de Lulli. Monseigneur le Dauphin y dansoit deux entrées avec Mme la Princesse de Conti ».[5]

Le choix de Fabvier, comme maître à danser du Dauphin, avait été très critiqué par les membres de l'Académie de danse, nouvellement créée, car Fabvier n'en faisait pas partie. Pour les autres disciplines, le roi s'en remit entièrement à Montausier :

« *dans les conversations qu'il* [le roi] *eut avec M. de Montausier sur l'éducation de ce prince, l'on ne peut assez dire combien il le souhaitait honnête homme et grand prince. Il donna un pouvoir entier à ce gouverneur sur les études, sur les exercices, sur les compagnies, sur les personnes qui approchaient ce prince et qui le servaient et enfin lui déclara qu'il le faisoit maître de tout et lui témoigna qu'il désiroit qu'il fut savant et non pas nourri dans l'ignorance comme il l'avait été, regrettant fort de ne pas avoir été contraint dans son enfance [...] Monseigneur ne lui fit pas grand peine car ayant vaincu en huit jours un peu de méchante humeur que l'on avait laissé venir, l'on ne peut un plus aimable enfant. Sa personne étoit très agréable, il avoit beaucoup de docilité, ne manquoit pas de mémoire et montroit déjà devoir avoir bien de l'esprit. Il étoit doux [...] et seulement un peu dissipé et distrait mais on lui fit assez fort passer cela [...] Le roi fut six semaines à Chambord avec la reine et quelques dames et à son retour il fut charmé [...] du changement en mieux pour toutes choses de Monseigneur [...] Il alloit à la chasse sans trop regarder le chaud, ni le froid, montoit à cheval tout jeune et s'accoutuma à porter les fatigues* ».[6]

Les louanges que sa fille prodigue à Montausier ne doivent pas occulter son entêtement. Ainsi, malgré le jeune âge de Monseigneur et l'avis de ses médecins, il

1 LOUIS XIV, p. 136.
2 La fille de Louis XIV et de Louise de La Vallière était la demi-sœur du Dauphin.
3 De Molière : *Monsieur de* Pourceaugnac et *Le Bourgeois Gentilhomme*, mis en musique par Lully.
4 *MS,* I, novembre & décembre 1681, pp. 55-56.
5 *MS*, I, janvier 1682, pp. 67-68.
6 UZÈS, pp. 107-108, 117.

« *défendit expressément que dans le carême ni aucun autre jour d'abstinence prescrite par l'église, il fut servi au prince aucun mets gras et, motivant tout haut ses ordres, il ajouta « Monseigneur n'est pas malade ; il doit obéir dans les points de religion aux lois de l'église et s'accoutumer de bonne heure à donner l'exemple qu'il doit aux sujets* ».[1]

« Les Docteurs humiliés osèrent contester l'exécution des ordres du Duc de Montausier, & proposèrent qu'on en déférât au jugement d'un Évêque : je le veux bien, répondit-il, *mais s'il décide contre moi, on ne trouvera pas mauvais que je m'en tienne au texte de la loi de l'évangile, qui porte que si un aveugle mène un autre aveugle, ils tomberont tous les deux dans le précipice* ».[2]

On trouva la réponse admirable alors qu'elle ne témoignait que d'une confiance aveugle dans son propre jugement, révélant l'homme entêté, incapable d'envisager qu'il pouvait se tromper : il « *n'avait pas encore entièrement dépouillé le protestant* ».[3] Il adopta la même attitude à l'égard de son épouse, si longtemps courtisée, à laquelle il interdit tout achat de vêtements dès qu'elle eût cinquante ans. C'est dans ce même esprit qu'il maria sa fille au comte de Crussol, héritier du duché d'Uzès, sans juger opportun de l'en aviser.

Son enseignement, toutefois, pouvait être excellent : profitant d'une promenade, il fit ainsi entrer dans une chaumière[4] le Dauphin qui s'étonna de sa pauvreté :

« *voyez les malheureux qui habitent sous ces chaumes ; tous, le père, la mère, les enfants, travaillent sans relâche, du matin jusqu'au soir pour payer l'or dont vos palais sont ornés ; ils supportent la faim, pour subvenir au luxe de votre table* ».[5]

Montausier ne tolérait pas que l'on flattât le Dauphin auquel il interdisait de lire les dédicaces dont il était l'objet.[6] Il était très dur, sans indulgence ni patience : le brevet de nomination prévoyant que le gouverneur aurait le droit de correction sur son élève, il en usa et abusa. Du Bois, valet de chambre par quartier de Monseigneur, mentionne des « *férules sempiternelles* » ; que Monseigneur était traité de « *fripon, galopin* » ; un jour « *ce qui lui sauva la vie fut un corps piqué de baleine* »[7]; et :

1 PUGET-SAINT-PIERRE, p. 99.
2 PUGET-SAINT-PIERRE, p. 99.
3 DRUON, I, p. 234.
4 Cette anecdote fut largement exploitée par nombre de peintres qui l'illustrèrent.
5 PETIT, II, p. 39.
6 BAYLE, Pierre, « Lettre à Minutoli du 1er mai 1675 », *Choix de correspondance inédite, 1670-1706*, II, (lettres de novembre 1674 à novembre 1677), publiées et annotées par Élisabeth LABROUSSE, Laurence BERGON, Hubert BOST, Éric-Olivier LOCHARD, Oxford Voltaire Foundation, 2001.
7 DU BOIS, *Journal,* 1671.

« *au matin, à l'étude, M. de Montausier* [le] *battit de quatre ou cinq coups de férules cruelles, au point qu'il estropierait le cher enfant. L'après-dîner fut pis encore ; point de collation, point de promenade. Et, au soir, comme la planète cruelle* [Saturne] *dominait M. de Montausier, au prier Dieu, où étoit tout le monde à l'ordinaire, ce précieux enfant disoit l'oraison dominicale en français. Il manqua un mot. M. de Montausier se jeta dessus à coups de poing de toute sa force ; je croyais qu'il l'assommeroit [...] Cela fait, il le fit recommencer, où ce cher enfant fit encore la même faute, qui n'étoit rien. M. de Montausier se leva, lui prit les deux mains dans sa droite, le traîna dans le grand cabinet, où il faisoit ses études, et là lui donna cinq férules, de toute sa force, dans chacune de ses belles mains. C'étoient des cris épouvantables que faisoit le cher enfant* ».[1]

Montausier en était fier qui se qualifiait « *d'éxécuteur des hautes œuvres* » :

« *M. de Montausier [...] me demanda pourquoi il avait donné cette férule à mon cher maître. Cette parole me perça le cœur, et je ne lui répondis rien* ».[2]

En 1674 sa violence à l'égard du Dauphin fut dénoncée à la reine qui alerta le roi. Montausier rédigea aussitôt un *mémoire* **(Doc XXVIII)** : caressant l'amour-propre du roi et glissant sur la dureté qu'on lui reprochait, il demandait si ses accusateurs pouvaient croire qu'un « *homme choisi par le prince du monde le plus éclairé* » était vraiment incapable :

« *On dira peut-être, Sire, qu'il ne faut que comparer la manière dont vous avez été élevé avec celle dont vous régnez. Mais que Votre Majesté ne prenne pas exemple sur elle-même. Si, étant conduit avec tant d'indulgence, et nourri au milieu des jeux et des divertissements qu'on vous laissait prendre et qu'on avait même le soin de chercher, vous vous êtes néanmoins trouvé le plus grand, le plus habile et le plus vigilant roi du monde, le ciel ne fait pas tous les jours des miracles* ».[3]

Par ce petit chef-d'oeuvre d'habileté démoniaque, le roi, pris au piège de son orgueil, fit taire la Cour et permit que Montausier « *achevât de détruire dans le dauphin, toute force de caractère* ».[4] Au lieu de tenter de justifier les procédés employés et de répliquer aux reproches formulés à son encontre, Montausier jugea en effet plus habile de faire son apologie, de formuler des idées générales sur la nécessité d'imposer le respect aux

1 DU BOIS, *Journal,* mardi 4 août 1671, p. 166.
2 DU BOIS, 7 août 1671, p. 167.
3 MONTAUSIER, *Mémoire au roi sur l'éducation de Monseigneur le dauphin,* cité in extenso par PUGET-SAINT-PIERRE, pp. 214-249 **(Doc XXVIII)**. Le passage cité figure p. 234.
4 DRUON, I, p. 255.

jeunes gens, et surtout de supplier le roi d'avoir des entretiens avec son fils, car

> *« rien n'a tant de pouvoir sur l'esprit d'un fils bien né, que les avis d'un père sage, habile et vertueux : la première de ces conditions se trouvant en Monseigneur le dauphin, et les autres en Vous, la peine que vous auriez prise serait suivie de l'heureux succès que toute la France souhaite avec VM. »*.[1]

Le roi n'avait pas, lui, l'interdiction de lire les flatteries qui lui étaient adressées, surtout lorsqu'elles émanaient de l'homme réputé le plus franc de sa Cour.

Ainsi le gouverneur n'était plus seulement le militaire chargé de la garde du prince : avec Montausier, grâce à son épouse, il était devenu un homme de culture.[2]

2) Le précepteur

a) Périgny

En 1666 Louis XIV désigna le précepteur du Dauphin. Sur son ordre Colbert avait établi en février 1665 une liste de quinze candidats, tous gens d'église : Bossuet n'y figurait pas. Le roi n'en accepta aucun et choisit Octave de Périgny, de modeste naissance mais qui, grâce à la faveur de Fouquet, avait acquis une charge de conseiller au Parlement de Paris, puis de président aux enquêtes. Conseiller d'État en 1662, il obtint d'être nommé lecteur du roi dont il sut se faire apprécier au point d'être choisi pour écrire ses *Mémoires,* lorsque Colbert fut contraint d'en abandonner la rédaction.[3] C'est lui qui avait écrit les devises en quatrain du défilé des *Plaisirs de l'Isle enchantée,* en mai 1664 ; lui qui avait composé des airs que Lully avait mis en musique, dont la pastorale des *Fêtes de l'Amour et de Bacchus,* créée en novembre 1672. Discret mais efficace, il était le gendre du frondeur Charton et avait bénéficié de l'appui de Nicolas Fouquet[4] : malgré ces *tares* qui semblaient rédhibitoires pour une telle charge, le roi le nomma précepteur du Dauphin le 9 septembre 1666, alors qu'il en exerçait déjà les fonctions depuis environ un

1 MONTAUSIER, conclusion, p. 249.
2 LOPEZ, D, *La plume et l'épée : Montausier (1610-1690),* Papers on french 17 th century literature, 1987.
3 DREYSS, introduction à LOUIS XIV, *Mémoires pour l'instruction du Dauphin,* Paris, 1860.
4 Il était un adepte de son salon de Saint-Mandé depuis 1655 : PETITFILS, Jean-Claude, *Fouquet,* Paris, Perrin, 1998, p. 265.

an car c'est lui qui avait appris à lire au Dauphin.[1] En mars 1663 il avait écrit à Colbert :

> « *si d'abord j'ai eu des raisons pour penser à la charge de lecteur, j'en ai maintenant de bien plus fortes pour souhaiter de n'en estre pas exclu. L'affaire commence à devenir publique, et dans la profession où je suis, je ne puis recevoir un refus de cette sorte sans devenir l'objet de la censure et des railleries de toute la ville* ».[2]

En nommant Périgny sous-précepteur du Dauphin, Louis XIV satisfaisait Colbert et les parlementaires. Montausier, estimant que Périgny n'était pas très fin philologue, tenta de lui adjoindre Huet, comme sous-précepteur, ce que Périgny refusa vigoureusement[3] :

> « *À cette nouvelle, Périgny vivement ému, vint trouver le duc. Il se plaint qu'on se soit joué de lui et qu'on lui donner* [sic] *un rival observateur jaloux et peut-être bien son calomniateur. M. de Montausier combattait ces soupçons en protestant avec douceur que Périgny connaissait bien peu mon caractère et mes habitudes, que j'étais d'humeur pacifique, accommodante et point morose ni querelleuse, qu'il se portait garant de mon bon vouloir comme aussi de la paix qui régnerait entre nous. Périgny au contraire prétendait savoir par l'expérience que j'étais un homme à redouter ; qu'il avait pour assuré que certaines personnes de haut rang des deux sexes, parmi lesquelles étaient Colbert et Marie de Rohan, veuve de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, avaient secrètement mais vivement travaillé à son éloignement pour me mettre en place, qu'il reconnaissait ici les mêmes machinations, quoique sous une forme différente, mais qu'il n'avait jamais attendu pareil traitement du duc de Montausier, à la faveur duquel il avait cru jusqu'alors. Touché de ces reproches, le duc va trouver le roi, non sans quelque répugnance, et lui expose que Périgny et moi, nous nous accorderions difficilement, que l'éducation du dauphin ne souffrît de ce désaccord* ».[4]
>
> « *Mais sa résistance et ses observations déplacées n'eurent pas d'autres suites, sa mort ayant eu lieu quelques mois après* ».[5]

Dès sa nomination Périgny réunit Pellison,[6] Richelet, Fléchier[7] et Doujat, en une équipe de *conseillers* ; Fléchier rédigea la synthèse de leurs réflexions sous le titre de

1 GUY-PATIN, lettre du 7 décembre 1666.
2 CLÉMENT, P, « Le duc de Montausier », *Revue Européenne,* VII, p. 343.
3 Concernant les détails de cette cabale, MORMICHE, pp. 50, 383 n 129.
4 HUET, Pierre, Daniel, évêque d'Avranches, (1630-1721), *Mémoires,* traduits pour la première fois du latin en français par Claude Nisard, Paris, Hachette, 1853, p. 171.
5 HUET, p. 103.
6 FUMAROLI, Marc, *Le roi et le poète, Jean de la Fontaine en son siècle,* Paris, éd. de Fallois, 1997. Selon lui, Pellisson aurait été « *le bras droit de Fouquet* » ; après sa conversion au catholicisme en 1688, Pellisson devint historiographe du roi qui l'associa à la rédaction de ses *Mémoires*.
7 Spécialisé dans l'éducation des aristocrates, Fléchier fut précepteur des enfants de Caumartin ; il quitta l'équipe du Dauphin en 1672 et sollicita la charge de précepteur des Conti : le roi lui préféra Cl. Fleury.

Desseins de Mr de Périgny pour l'éducation du Dauphin, auquel s'ajouta un *De l'utilité de l'histoire et de l'étude en général pour les princes* par Pelisson et Périgny.[1] Ainsi, pour l'éducation de son fils, le roi choisit les hommes qu'il estimait les plus capables, en faisant abstraction de leur religion, de leur caractère et même de leurs relations.

> « *Il y avait aussi trois enfants d'honneur,*[2] *plus vieux de beaucoup que Monseigneur, pour étudier avec lui. Il n'avait pourtant pas encore besoin de cela car il ne savait pas encore lire [...] Deux gentilshommes de la manche lui furent donnés*[3] ».[4]

Périgny avait beaucoup de mérites, mais pas ceux qui font un bon précepteur. Fléchier,[5] toutefois, dans son opuscule sur l'éducation du Dauphin,[6] le présente comme un éminent instituteur et il porte à son crédit le plan d'études que suivit Bossuet. Même si ce plan émanait de Périgny - ce dont doute Druon,[7] mais dont est persuadé Meyer[8] - la difficulté était de mettre ce projet en pratique, ce que seul Bossuet sut réaliser.

Selon La Fontaine, Périgny eut souvent recours aux *Fables* pour son enseignement :

> « *C'est une adresse dont il s'est servi très heureusement, celui sur lequel Sa Majesté a jeté les yeux, pour donner des instructions. Il fait en sorte que vous apprenez sans peine, ou, pour mieux parler, avec plaisir, tout ce qu'il est nécessaire qu'un prince sache* ».[9]

Périgny rédigea une nouvelle grammaire latine en français, à la suite de celles du Père de Coudieu en 1640 et de Lancelot en 1644, à Port-Royal ; avant ces publications, les grammaires latines étaient rédigées en latin. Selon J. Meyer, Périgny,

> « par sa fréquentation prolongée du roi, connaissant l'essentiel de ses projets et de ses décisions, dont celui-ci s'appliquait au cours de très longs entretiens particuliers, eut été en mesure d'en faire profiter son royal élève infiniment plus que Bossuet dont

1 DREYSS, introduction, II, p. 99.
2 En fait quatre : Honoré de Sainte-Maure, cousin de Montausier, Hélie de Laurières, neveu de Montausier, Jean d'Estrées, neveu du cardinal, et Charles de Vitry, fils du duc.
3 VALLON de MIMEURE, entré en 1707 à l'Académie Française, et DESMÉ de La CHESNAYE, petit-fils de l'ancienne sous-gouvernante.
4 UZÈS, p. 107.
5 En 1668, Montausier avait fait participer Fléchier à l'éducation du Dauphin, comme sous-précepteur selon Saint-Simon, mais vraisemblablement plutôt en qualité de lecteur.
6 FLÉCHIER, Abbé Esprit, 1632-1710, *Desseins de M. le Président Périgny pour l'instruction de M. le Dauphin, Oeuvres complètes*, Boislile, V, 9, p. 433.
7 DRUON, p. 238.
8 MEYER, p. 145.
9 LA FONTAINE, Jean de, *Fables choisies ... ,* Paris, 1765, I, *Épître dédicatoire au dauphin,* p. III.

l'expérience politique est, somme toute, mince ».[1]

Périgny n'est plus guère connu que pour avoir cédé sa place à Bossuet.

b) Bossuet

Lorsque Périgny mourut, Montausier établit une liste de plus de cent candidats.[2] Il y ajouta Ménage,[3] Bossuet et Huet qui n'avaient pas fait acte de candidature mais qu'il jugeait les plus aptes à ce poste. Montausier préférait Huet qu'il espérait faire retenir par élimination des autres : Ménage, à cause de son attitude pendant la Fronde ; Bossuet parce qu'il pensait que le roi ne voudrait pas « *l'enlever à ses travaux théologiques et à la prédication* ».[4] Le roi opta pour Bossuet mais la fille de Montausier conte ainsi les faits :

> « *En ce temps M. de Périgny mourut et le roi eut la bonté de consulter M. de Montausier sur le choix d'un précepteur lequel, sans hésiter, proposa M. l'Évêque de Condon qui est M. de Meaux aujourd'hui. Ce ne fut pas l'amitié qui lui fit faire cette proposition car il avait, en ce temps, des amis plus intimes que M. de Meaux qui pourraient remplir cette place, mais moins bien que lui, à ce qu'il crut [...] Le roi ayant un peu songé, tomba d'accord du mérite de l'Évêque mais quelques jours après il dit à M. de Montausier [...] « songez-vous que M. de Condon ne vous devra pas être si dépendant de vous qu'un autre ? » [...] Il dit : « Sire, je ne cherche pas celui qui me sera le plus soumis mais celui qui est le plus homme de bien et le plus habile et ainsi qui est le plus propre à ce que nous en voulons faire, et s'il est tel, nous vivrons bien ensemble, car je n'exigerai rien de lui que de raisonnable et bien séant à un prélat ». Le roi nomma donc M. de Meaux et nous savons la liaison d'amitié qu'il y a eu entre les deux hommes. Je dirai en passant que la ressemblance qui était en leur vertu et en même temps la différence de leurs manières extérieures avait peut-être contribué à leur amitié* ».[5]

Cette version a été reprise et par Nicolas Petit et par Puget-Saint-Pierre[6] dans leur biographie de Montausier car ils s'inspirèrent l'un et l'autre des *Mémoires* de sa fille, la duchesse d'Uzès, qui tenait à faire attribuer à son père le mérite de la nomination de Bossuet. La version donnée par Huet,[7] d'une liste de trois noms, paraît plus probante car

1 MEYER, p. 145.
2 Cette liste ne nous est pas parvenue.
3 Il avait été le professeur de Mmes de Sévigné et de La Fayette.
4 DRUON, p. 243.
5 UZÈS, pp. 112-114.
6 PUGET-SAINT-PIERRE, pp. 95-97.
7 HUET, p. 171.

Huet, fort lié à Montausier, avait certainement été instruit par lui des circonstances réelles de cette nomination. Le choix de Bossuet n'a sans doute pas ravi Montausier, car, contrairement aux affirmations de sa fille, il n'y eut pas entre eux cette belle amitié qui exista entre le duc de Beauvilliers et Fénelon pour l'éducation du duc de Bourgogne.[1] Certes, il n'y eut jamais mésintelligence, mais pas non plus de sympathie mutuelle : « *Bossuet est un professeur de génie, mais il n'est qu'un professeur* » sans autorité sur son élève, en dehors de son enseignement propre. Ceci expliquerait pourquoi Bossuet n'eut point sur le Dauphin, l'influence bénéfique que l'on en espérait. Quant à Huet, il impute son échec au fait que Bossuet « *a ravi le roi par la sublimité de son éloquence* [car] *les murs de la cour retentissaient encore de l'éclat de sa voix tonnante* ».[2]

Effectivement Bossuet avait prononcé l'*Oraison funèbre de Madame, duchesse d'Orléans*, le 21 août 1670 et il fut nommé précepteur du Dauphin le 5 septembre ; mais le *docte Huet* n'eut été idéal que s'il s'était agi de former un latiniste ou un savant. Or, pour son fils, le roi voulait un enseignement plus large que seul Bossuet était capable de lui prodiguer : en exposant ses considérations politiques sur la révolution anglaise dans l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre,*[3] il avait laissé pressentir comment il saurait exposer et interpréter l'histoire. Le processus visant à choisir un précepteur était moins simpliste et plus long : le 10 février 1665 Colbert avait reçu le rapport de son frère Nicolas Colbert, évêque de Luçon, qu'il avait chargé d'étudier les candidatures ecclésiastiques. Fort de son examen des mœurs, des qualités d'esprit, et même, parfois, du physique des candidats, il avait établi une liste d'abbés d'une trentaine d'années, nobles, instruits, ayant du bon sens et un esprit solide, « *sachant leur monde* », bien que n'étant pas de la Cour.[4] D'après les souvenirs de Nicolas Colbert :

> *« L'abbé de Bossuet [...] fait paroître son esprit dans sa manière de prêcher, qui en demande beaucoup pour être soutenue comme il la soutient. Il prêche une morale austère, mais qui est bien chrétienne ; ceux qui le connoissent disent qu'il vit comme il presche. Il m'a paru en toutes occasions avoir beaucoup d'esprit, et je sais qu'il a bien de la vertu. Sa physionomie ne trompe pas car elle est fort spirituelle. Il a l'air*

1 MORMICHE, pp. 62-72.
2 HUET, p. 171.
3 BOSSUET, J-B., *Oraison funèbre de Henriette-Marie de France, reine de la Grande-Bretagne, prononcée le 16 novembre 1669 ... en l'église des religieuses de Sainte-Marie de Chaillot ...,* La Pléiade, Paris, 1961, pp. 57-81. En ce qui concerne la révolution anglaise, pp. 63 sq.
4 Selon le classement de Nicolas Colbert, la première liste comprenait les abbés Testu, Brienne, Suze, Le Camus, Guemadeuc, Bourzeis et Cassagne ; la seconde : Riveau, Hocquincourt, la Brunetière, Testu, Durbec, Bossuet, Brienne, Suze, Fromentières, Le Camus, Guemadeuc, Fiot, et Montigny.

modeste, gai et revenant. Enfin je n'ai rien vu en luy que de bon ».[1]

Parallèlement à l'enquête confiée à son frère, Colbert, en 1664, avait demandé une « *instruction pour le dauphin* » à Chapelain qui faisait autorité à l'Académie[2] : le précepteur devait être d'une piété exemplaire (« *il lui siérait mieux d'être de profession ecclésiastique que de toute autre profession* ») et « *universel dans toutes les langues et dans les sciences* » mais pas « *à la manière du Collège* », ses pensées devant tenir plus de « *l'air de la cour que de celui de l'Université* ».[3]

Est donc fallacieuse la version des mémorialistes selon laquelle la décision royale aurait été spontanée, le roi *jetant les yeux,* un beau jour, sur Bossuet : cette version entendait mettre en scène un art de gouverner parfaitement élaboré. En réalité le roi reçut de nombreux avis et propositions de sorte que le processus de la désignation fut très lent : commencé en 1664, il n'aboutit que près de quatre ans plus tard.[4]

Les deux *avis* se recoupant, le roi choisit Bossuet qui, pourtant, avait eu

> « *l'intention de ne point accepter l'honneur que lui faisait le roi en l'appelant auprès du dauphin ; il voulait aller gouverner son église. Ce ne fut que sur le conseil des curés de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et de Saint-Sulpice qu'il se décida à garder ses fonctions de précepteur* ».[5]

En fait Bossuet, comme prédicateur, n'avait ni le succès ni la notoriété qu'on lui suppose actuellement. Lors de son *silence oratoire* de 1670 à 1682, il n'avait prêché que deux fois devant la Cour : le 5 juin 1672 dans la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye, en présence de Marie-Thérèse - alors régente - et le jour de Pâques 1681 à la place de l'abbé de Fromentières, tombé malade. C'est tout. Il n'avait prononcé que quelques oraisons funèbres, le discours pour la profession de foi de Mme de La Vallière,[6] et celui sur l'*unité de l'Église*[7] dont aucun ne peut être qualifié de sermon proprement dit : il semblait que sa carrière de prédicateur ait été brisée. Il a été prétendu que Bossuet, trop absorbé par ses fonctions auprès du Dauphin, n'a pas disposé du temps nécessaire à la prédication. Mais il est douteux qu'un orateur aussi chevronné n'ait pas été capable de

1 CLÉMENT, Pierre, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert,* V, pp. 503-504.
2 BM Rouen *ms* 140 « *sur l'instruction de Mgr le Dauphin* » copié par Alary le 30 juillet 1733.
3 CHAPELAIN, *Lettres,* Tamizey de Laroque, Paris, 1880-1883, 2 vol.
4 MORMICHE, pp. 42-43.
5 LEDIEU, R.P. Jean, des frères mineurs capucins, *Journal,* II, p. 234.
6 Prêché au Grand Carmel, le 3 juin 1675.
7 Il s'agit du sermon inaugural de l'assemblée du Clergé, le seul sermon de Bossuet publié de son vivant.

concilier sa charge de précepteur avec la fonction de prédicateur, ne serait-ce que par intervalles, mais à condition, naturellement, que le roi en eût exprimé le désir.[1] Le sermon de 1681 (IV^{ème} sermon pour le jour de Pâques), prononcé devant Louis XIV, semble prouver que Bossuet était conscient de l'échec de sa prédication : c'est pourquoi, non sans ironie, il y exprimait sa crainte de ne pouvoir « *contenter la délicatesse d'un auditoire plus soigneux de son plaisir que de son salut* » et qui, « *lorsqu'il s'agit de sa guérison veut qu'on cherche de nouveaux moyens de flatter son goût raffiné* ».

Conscient de l'importance de ses nouvelles obligations, il avait sollicité l'agrément du pape pour se démettre de l'évêché de Condom, dont les revenus étaient considérables alors que comme précepteur il ne percevait que le traitement alloué à Périgny. En décembre 1671, le roi le dédommagea avec le prieuré de Plessis-Grimoult (Caen), qui rapportait 9.000 livres, et l'abbaye de Saint-Lucien-lès-Beauvais qui en rapportait 22.000.

La charge de sous-précepteur fut créée pour Huet ; il ne s'agissait pas d'un partage des attributions du précepteur que Bossuet conservait seul, Huet ne pouvant être appelé que « *quand besoin serait, pour le soulagement* de *l'évêque de Condom, sur la demande de ce prélat, et le suppléer en cas d'absence ou de maladie* ».[2]

Nommé précepteur le 5 septembre 1670, Bossuet prêta serment le 23 *avec l'applaudissement de tout le monde.*[3] Pourtant sa nomination n'avait pas été évidente car elle faillit échoir au P. Mascaron, alors à ses débuts, ou à l'évêque de Xaintes, M. de Bassompierre : « *tous trois sont fort habiles* » selon Guy-Patin qui les mettait sur le même plan.[4] Le brevet de nomination de Bossuet relève qu'il a les qualités requises pour l'emploi, soit « *le mérite, la doctrine, la sagesse, une expérience consommée* ». Bossuet avait prêché quatre stations à la Cour, mais ce n'est qu'à la dernière qu'il fut nommé évêque de Condom eu égard, non à ses mérites antérieurs, mais en vue du préceptorat. En effet, le roi qui l'avait d'avance choisi pour le Dauphin, voulait qu'il reçût ses bulles et fût sacré avant d'entrer dans sa charge ; il lui avait dit : « *Je veux un évêque. Faites-vous sacrer ; suivez après cela le mouvement de votre conscience ; je vous laisse toute liberté sur votre évêché* ».[5] Bossuet qui n'admettait pas que l'on eût un diocèse sans y résider, s'en démit le 31 octobre 1671 et, jusqu'à sa nomination à l'évêché de Meaux, il signa

1 HUREL, pp. 214-215.
2 Acte de création de l'office de sous-précepteur.
3 ORMESSON, Olivier d', *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson,* II, Imprimerie impériale, 1860-1861, p. 60.
4 GUY-PATIN, *lettre* du 17 septembre 1670.
5 LE DIEU, *Mémoires,* II, cité par HUREL, p. 221.

« *ancien évêque de Condom* ».[1]

Il ne put toutefois commencer son enseignement qu'en fin novembre en raison d'une fièvre du Dauphin, qualifiée par Bossuet de *loisir fâcheux*. Son rôle, pendant dix ans, fut

> « *d'instruire le Dauphin dans la religion et dans les devoirs qu'elle exige, de lui donner, à mesure qu'il se fortifiait par l'âge, les principes de la langue latine, de lui en lire et expliquer les bons auteurs, de lui apprendre l'histoire ancienne et moderne, et à l'accoutumer à y faire de bonne heure des réflexions convenables à un prince qui les doit un jour mettre en pratique, ou qui doit s'en garantir* ».[2]

Les cours se déroulaient au rez-de-chaussée du vieux Louvre, du côté de la Seine mais aussi à Saint-Germain, à Versailles ou à Fontainebleau quand la Cour y séjournait.

> « *Trois leçons étaient données par jour, la première de deux heures et demie ; la seconde, d'une heure et demie, dans l'après-midi ; la troisième le soir, après le souper. Le dimanche, bien que les récréations fussent plus nombreuses, il y avait encore étude* ».[3]

En effet, comme l'explique Bossuet dans sa lettre au pape Innocent XI « *puisqu'un roi n'est jamais assuré d'un seul jour sans labeur ne faut-il pas, dans ses jeunes années, le préparer à sa tâche future par le travail régulier de chaque jour ?* » Louis XIII n'avait été astreint qu'à deux heures d'étude par jour, ce qu'il trouvait excessif.[4] Cet emploi du temps était normal pour un élève ordinaire : il ne l'était pas pour Monseigneur, d'une « *nature molle et peu appliquée* ». Le roi, Montausier et Bossuet se trompèrent sur les efforts que l'on pouvait lui demander et, en exigeant trop, le rendirent apathique. Bossuet tenta de l'inciter au travail par l'émulation, en tenant un « *Journal des entretiens du soi* » car le roi avait adjoint à son fils les deux princes de Conti. La douceur de Bénigne Bossuet, *le bien nommé,* était remarquable : il s'ingénia à se mettre à la hauteur de son élève, estimant que c'était par la douceur qu'il fallait former l'esprit de l'enfant[5] alors que Montausier voulait s'en rendre maître par la peur.

Lorsque le Dauphin était trop distrait pendant l'explication des Évangiles, Bossuet lui

1 BOSSUET, *lettre à Louis XIV,* juillet 1675.
2 SPANHEIM, Ezechiel, *Relation de la Cour de France en 1690,* Mercure de France, 1973, p. 59.
3 FLOQUET, Amable, *Bossuet, précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV et évêque à la Cour,* Paris, 1874.
4 FOISIL, Madeleine, *L'enfant Louis XIII, l'éducation d'un roi, 1601-1617*, Perrin, Paris, 1996.
5 BOSSUET, J-B, *Lettre au pape Innocent XI,* du 8 mars 1679, en latin pour le pape et en français pour Louis XIV : « *Id quoque pertinere ad eam lenitatem quae formandis ingentis adhibenda esset* ».

retirait le livre sacré pour lui faire comprendre qu'il avait été irrespectueux.[1] Mais la douceur des sanctions infligées par Bossuet n'avait plus de prise sur le Dauphin qui, habitué à trembler devant Montausier, « *n'était plus sensible aux sentiments de devoir et d'honneur* » si intenses chez le duc de Bourgogne. Dubois relate plusieurs scènes caractéristiques.[2] Le Dauphin « *très gai pour l'absence de M. de Montausier* » manifesta sa joie en arrivant au cours de Bossuet avec, dans les bras, sa petite chienne à laquelle il voulait que l'évêque donnât un baiser. Bossuet s'en défendit, dont le chapeau tomba « *ce que M. de Condom ne trouva pas bon et lui en garda une dent de lait* ».[3]

L'instruction religieuse[4] commençait l'étude du matin et de l'après-midi : le Dauphin y assistait debout, tête nue. Ce n'est qu'à l'occasion du sermon de l'abbé de Fromentières au château de Saint-Germain à la Toussaint 1671, qu'il est fait mention de sa présence à un sermon,[5] sans doute parce que c'était le jour de ses dix ans. Lorsqu'il commentait le *Livre des Rois*, Bossuet soulignait que

> « *c'est sur eux que Dieu exerce ses plus terribles vengeances ; plus il élève les princes en leur donnant la souveraine puissance, plus ils lui doivent de soumission. Il se plaît à les faire servir d'exemple du peu que sont les hommes, dès que le secours d'en haut les abandonne* ».[6]

Bossuet prépara lui-même le Dauphin à sa confirmation ; à Saint-Germain, à Noël 1674, il lui fit faire sa première communion, pour laquelle il composa l'« *instruction sur la conduite à tenir pour la communion* ». Le Dauphin, comme chaque membre de la famille royale, fut soumis toute sa vie au roi quant au choix de son confesseur :

> « *La gêne de la confession était grande dans la famille royale. Monseigneur n'a jamais eu d'autre confesseur que celui du roi. Il en donnoit à ses petits-fils, et madame la duchesse de Bourgogne, élevée à Turin dans l'éloignement des jésuites,*

1 BOSSUET, *Lettre ...* : « *In legendo Evangelico si forte avagaretur animus, aut debita reverentia tantisper excideret, librum amovere, sancte illum nec nisi summa veneratione lectitandum : il princeps gravissimi supplicii loco ducere* ».
2 DU BOIS, *Journal,* juillet & 29 septembre 1671.
3 FURETIÈRE, Antoine, *Le dictionnaire universel,* I, « ***dent*** : *on dit « avoir une dent de lait contre quelqu'un », ou simplement « avoir une dent » pour dire avoir quelque ressentiment contre luy* ». Cette charmante expression signifie donc que Bossuet garda rancune au Dauphin, mais seulement une « *dent de lait* », soit une petite rancune. DRUON (p. 257) comprend que Bossuet aurait cassé une dent au Dauphin et s'en indigne quoique « *ces gaietés irrévérencieuses sont presque toujours l'indice d'une nature assez vulgaire* » ! Il est vrai que Druon écrivait en 1897.
4 BOSSUET, *Lettre ...,* p. 2.
5 HUREL, p. XXV, n 2.
6 BOSSUET, *Lettre ...,* p. 2.

en eut un pour confesseur en arrivant, qui lui ayant été ôté pour les affaires de la Chine, le roi lui en nomma d'autres dont elle ne s'accommoda pas ; et celui-ci enfin, qu'il lui fallut bien accepter, a demeuré. Sa belle-mère ne s'en étoit sauvée qu'à la faveur du langage, et de ce qu'ayant amené de Bavière un jésuite allemand, les jésuites la laissèrent faire ».[1]

Bossuet rédigea en français, à l'intention de Monseigneur, une grammaire latine[2] que Fénelon adopta plus tard pour le duc de Bourgogne. Mais aucun programme connu pour l'éducation du Dauphin ne prévoyait d'enseignement de la grammaire française. Pour son disciple encore, Bossuet compléta son dictionnaire latin par des notes marginales et il lui composa des *Fables* en latin.[3] Le génie de Bossuet fut de comprendre que l'enseignement devait englober un ensemble et non expliquer des détails :

« *Nous lui avons fait lire des ouvrages entiers, de suite, et comme tout d'une haleine, afin de l'accoutumer peu à peu, non pas à considérer chaque chose en particulier, mais à découvrir le but et l'enchaînement de toutes les parties d'un ouvrage ; car il est certain que chaque endroit ne s'entend jamais clairement, et ne paraît dans toute sa beauté, qu'à celui qui a regardé toute l'œuvre comme on regarde un édifice, et qui a bien suivi le dessein même et le plan* ».[4]

Bossuet cite les auteurs qu'il faisait étudier au Dauphin : Virgile, Cicéron, Salluste, César « *l'instituteur obligé du prince »* car c'est un excellent maître

« *pour accomplir de grandes choses et pour les écrire : avec lui, on apprend à faire la guerre, à former et à exécuter des desseins ; à louer et à châtier toujours à propos les soldats, à les exercer au travail et à la discipline, à les tenir toujours en haleine [...] à s'assurer de la fidélité des alliés par la confiance qu'on leur inspire ; à gouverner les peuples soumis avec une modération qui leur fait aimer le vainqueur* ».[5]

Bossuet lui fit aussi étudier Térence, ce qui surprenait, et dont il s'explique :

« *Dirai-je quels divertissements agréables et utiles le prince a trouvé dans cette lecture [...] Il a vu les trompeuses amorces de la volupté et des femmes, les aveugles emportements d'une jeunesse que les flatteries d'intrigants serviteurs engagent dans un pas difficile, qui ne sait que devenir, tourmentée par l'amour, qui ne sort de peine*

1 SS, *Additions, JD,* X, samedi 28 mars 1705, p. 289.
2 La BnF., rue de Richelieu, en possède le manuscrit.
3 LE DIEU, Abbé, *Mémoires*, I, p. 140.
4 BOSSUET, *Lettre ...*, p. 3.
5 BOSSUET, *Lettre ...,* p. 3.

> *que par une espèce de miracle, et ne trouve de repos qu'en revenant à son devoir [...] Nous ne pardonnions pourtant rien à ce poète si divertissant et nous reprenions la licence avec laquelle il s'est parfois exprimé* ».[1]

Monseigneur faisait des versions latines, mais aussi des thèmes **(Doc XXIX)** car Bossuet estimait que, pour maîtriser une langue, il fallait s'exercer à l'écrire. Le grec ne faisait pas partie du programme mais, pour son compte, Bossuet reprit l'étude des auteurs profanes latins et grecs, car il disait qu'enseigner c'était surtout s'instruire soi-même.

Montausier eut l'idée d'une collection d'auteurs « *ad usum Delphini »* dont le travail fut confié à Huet, eu égard à sa vaste érudition :

> « *dès son* [à Montausier] *enfance, il avait lu et relu avec soin les auteurs anciens ; et il se plaignait d'avoir toujours été arrêté dans ses lectures par deux difficultés principales : la première qui venait de l'obscurité des mots et du style, et l'autre de son ignorance de l'antiquité* ».[2]

Montausier voulait un texte correct, revu sur les meilleurs manuscrits, adaptant la construction française à la phrase latine. Il se fit fort d'obtenir du roi qu'il couvrît les frais de ce projet. Huet contacta les meilleurs humanistes, les persuadant qu'en prêtant leur concours à l'éducation du Dauphin, ils remplissaient un devoir envers l'État. On leur laissa miroiter une « *rémunération honorable »* qui, toutefois, ne fut pas à la hauteur de leurs espérances.[3] Huet les réunissait chez lui tous les quinze jours pour surveiller l'évolution du projet. Il avait confié : à Dacier : Pomponius Festus & Verrius Flacus ; à Mme Dacier[4] : Aurelius Victor, Eutrope,[5] Florus, Callimaque,[6] Dictys de Crète et Darès[7] ; à Dufay : Lucrèce et Manilius ; à Doujat : Tite-Live ; à La Baume : les *Panegyrici veteres*; à Desprez : Horace, Juvénal et Perse ; à Crespin : Salluste et Ovide ; à Danet : Phèdre et le *Dictionarium antiquitatum graecarum et romanorum* ; à Dubois : Tibulle et Properce ; à Le Tellier : Quinte-Curce ; à Hardouin : Pline l'Ancien et à La Rue : Virgile. Mais les « *dauphins »* - comme on les appela - devaient avoir une autre utilité car, à chaque auteur

1 BOSSUET, *Lettre ...,* p. 3.
2 HUET, p. 180.
3 DACIER, Mme, *Lettres à Huet* des 19 mai & 6 juillet 1680, 31 mai, 27 juillet & 14 août 1681.
4 Mme Dacier était la fille de Tanneguy Le Fèvre, professeur de grec à l'Académie protestante de Saumur.
5 « *Eutropii historiae romanae brevarium [...] notis et emendationibus illustravit Anna Tanaquilli Fabri filia »,* in usum Delphini, Parisiis apud viduam A. Cellier, 1683.
6 Le seul auteur grec, accompagné, toutefois, de sa traduction en latin.
7 Dictys Cretensis et Dares Phrygius : « *De bello et excidio Trojae »*, in usum serenissimi Delphini, cum interpretatione Annae Daceriae. Accedunt in hac nova editione notae variorum integrae [...], Amstelaedami apud Georgium Gallet, M.DCCII.

devait correspondre un index du vocabulaire utilisé, avec indication des passages où les mots avaient été utilisés. On devait ainsi obtenir une liste des acceptions dans lesquelles un écrivain avait pris un même terme. Huet imagina même de dresser un tableau du vocabulaire général, constitué des vocabulaires particuliers : on aurait ainsi pu connaître, de chaque mot, son origine, son emploi, ses progrès, sa décadence. Mais il fut effrayé par l'étendue, la sécheresse et les frais qu'entrainerait un tel travail qui, au mariage du Dauphin, avait déjà coûté 200.000 livres. L'entreprise, commencée en 1672, ne devait pas se borner aux seuls auteurs étudiés par Monseigneur, mais inclure tous les écrivains d'une certaine importance. Elle se poursuivit bien après la fin de l'éducation du prince, l'Ausone, l'un des derniers « *dauphins »*, n'ayant paru qu'en 1730. Au total la collection se composa de soixante-quatre volumes que Bayle commenta :

> « *La plupart de ceux qui avaient été chargés de donner ces commentaires, n'ont fourni leur tâche que lorsqu'il n'a plus été temps de l'employer à ce à quoi on la destinait. [...] Mlle de Le Fèvre*[1] *surpassa tous les autres en diligence,*[2] *et gagna le pas à je ne sais combien d'hommes qui tendaient au même but. Son* Florus *fut imprimé dès l'année 1674 [...] Montaigne dit quelque part qu'avant qu'on explique aux écoliers le chapitre de la morale d'Aristote où il est parlé de la tempérance, ils se sont déjà plongés dans le crime. On voit ici tout le contraire. Monsieur le dauphin a été savant et à la fin de ses études, avant que les commentaires que l'on faisait pour lui, aient été achevés. Quelques uns n'ont été publiés que depuis son mariage, et l'on voit bien que la plupart seront moins pour le père que pour les enfants. Ce qui n'aura pu servir à M. le dauphin, servira à M. le duc de Bourgogne [...] il y a quelque chose de bien singulier à publier des ouvrages de grammaire à l'usage d'un prince qui a femme et enfants* ».[3]

Deux reproches majeurs ont été formulés à la parution des *dauphins* : d'abord qu'ils n'étaient pas tous de même valeur, ce qu'admit Huet :

> « *Quelqu'aient été mes soins dans le choix des savants chargés de ces commentaires, plusieurs cependant, moins instruits ou plus paresseux que je ne l'avais pensé, trompèrent les espérances qu'ils m'avaient fait concevoir [...] Il s'en faut beaucoup que toutes les parties de cette collection soient d'un mérite égal* ».[4]

Ensuite, que des passages entiers de certains auteurs aient été expurgés, dont des

1 Mme DACIER, helléniste distinguée qui traduisit du grec en français, HOMÈRE, l'*Iliade* et l'*Odyssée,* 1741, réédition, Paris, Garnier, ainsi que PLATON, avec son mari et GROU, Paris, Charpentier, 1873.
2 Exception faite de CRESPIN pour Salluste.
3 BAYLE, Pierre, *Nouvelles de la République des Lettres*, (1684).
4 HUET, p. 182.

textes de Juvénal et de Perse. Bayle se fit l'écho de ces reproches :

> « *Une chose fait de la peine à bien des gens, c'est qu'on a absolument reproché à ces satires tout ce grand nombre de saletés dont elles sont parsemées. On avait déjà fait la même chose au* Martial *de M. le dauphin, et on le fera à* Catulle *et à tous les autres qui auront besoin d'être ainsi diminués. Les profanes et les libertins en murmureront : C'est arracher, disent-ils, les parties nobles d'un livre, et le traiter à la turque. Qui nous a donné le droit de mutiler les monuments des anciens ? - Mais, pour peu qu'ils soient raisonnables, ils se convaincront eux-mêmes, s'ils usent de réflexion qu'on a dû faire nécessairement ce que l'on a fait. Car quel sens y aurait-il à mettre entre les mains d'un jeune prince des livres remplis d'ordures ? Ne sait-on pas que les enfants des souverains sont plus exposés à la corruption, à cause de la facilité de mal faire, et du nombre de gens qui les sollicitent au crime ? C'est pourquoi il faut les prémunir, avec une précaution tout à fait particulière, contre le venin qu'on leur prépare à leur avènement dans le monde* ».[1]

La censure aurait été justifiée si la collection ne devait comporter que des textes destinés à l'éducation du Dauphin. Mais, s'agissant « *non point seulement de l'éducation du fils du roi, mais de l'éducation de tous* »,[2] il aurait été préférable que les textes fussent complets, non mutilés. Les savants d'Europe applaudirent néanmoins à cette publication qui fut reprise en cent-quatre-vingt-cinq volumes, à Londres, entre 1819 et 1830.

Cet effort considérable pour rendre parfaitement compréhensible en français, les textes latins, surprend d'autant plus qu'aucune langue vivante ne figurait au programme des études du Dauphin alors pourtant que Louis XIV parlait l'italien et l'espagnol. Cette évolution caractérisait les temps nouveaux car, de même que le roi de France s'imposait par les armes en Europe, de même s'y imposait le français, devenu la langue diplomatique, en même temps que sa littérature, issue des auteurs classiques anciens. Dès lors, la parfaite compréhension du latin n'était qu'un moyen d'imposer le français et il n'était plus nécessaire que Monseigneur parlât une autre langue vivante que la sienne. Il est vrai que le duc de Bourgogne apprit l'espagnol et l'italien : mais alors, la situation avait changé car la France amorçait un certain déclin. De plus, Fénelon, homme du XVIII^{ème} siècle, était plus attentif que ne l'avait été Bossuet aux États qui jouxtaient la France. Enfin, pour parfaitement comprendre les textes anciens il aurait fallu connaître la mythologie : or Bossuet, au contraire de Fénelon, estimait indigne d'un chrétien de se plonger dans les aventures de fausses divinités, inventées par les hommes.

1 BAYLE, octobre 1684, art. V.
2 HUET, « lettre à Vossius ».

L'Abbé de Brianville avait composé pour le Dauphin, âgé de trois ans, un « *projet de l'histoire de France en tableaux »* auquel il avait ajouté une « *histoire sainte* », également sous forme de tableaux ; en 1671 il avait publié une « *méthode royale et historique du blason* », « *science qui est moins que rien* », selon Bossuet.1 Conscient de l'importance de la géographie pour un futur souverain, Bossuet fit tapisser avec des cartes de géographie la galerie des Ballets, à Saint-Germain,2 où figurait un globe terrestre de sorte que

> « *tantôt nous suivions le cours des fleuves, tantôt nous rasions les côtes de la mer ; nous reconnaissions les ports et les villes fameuses, non pas à la hâte ; nous prenions le temps de visiter les monuments célèbres, d'étudier les mœurs. Nous nous arrêtions surtout en France pour examiner les humeurs différentes des diverses races qui composent cette nation remuante et belliqueuse. Ainsi nous arrivions à comprendre combien il faut de sagesse pour gouverner un si grand royaume* ».3

Pour l'enseignement de l'histoire, « *cette maîtresse de la vie humaine et de la politique »*,4 Bossuet commanda à Jean Doujat un « *abrégé de l'histoire romaine et grecque »* et l'abbé Esprit traduisit le « *Panégyrique de Trajan* » de Pline le Jeune.5 Il instruisit aussi le Dauphin de la vie des grands rois, ses prédécesseurs, qui devaient lui servir de modèles. Chaque roi devait faire l'objet d'un livre mais seul parut, en 1679, l'« *Histoire de Théodose* » par Fléchier, ouvrage brillant mais superficiel.6 Bossuet s'était réservé l'enseignement général de l'histoire car :

> « *quand l'histoire serait inutile aux autres hommes, il faudrait la faire lire aux princes. Il n'y a pas de meilleur moyen de leur découvrir ce que peuvent les passions et les intérêts, les temps et les conjonctures, les bons et les mauvais conseils. Les histoires ne sont composées que des actions qui les occupent, et tout semble y être fait pour*

1 BOSSUET, J.-B., « Lettre à Mme de Luynes du 30 septembre 1695 », *Correspondance,* éd. Urbain et Levesque, 1909-1926, 15 volumes.
2 FLOQUET, Amable, *Bossuet, précepteur du Dauphin ...,* pp. 66-67 : « *Cette pièce, l'une des « plus spacieuses du château de Saint-Germain en Laye »* avait été tapissée *« d'un côté de cartes de géographie en grand nombre et sur le mur en face, des tableaux chronologiques où les grands faits de l'histoire [...] étaient mentionnés très sommairement par ordre, dans leurs progrès et expliqués par de courtes remarques* ».
3 BOSSUET, *Lettre ...,* p. 3.
4 BOSSUET, *Lettre ...,* p. 3 : « *humanae vitae magistram ac civilis prudentiae ducem* ».
5 PLINE l'ANCIEN, seul, avait été compté au nombre des « *dauphins* ».
6 FLÊCHIER, Abbé de S. Séverin, de l'Académie Françoise, *Histoire de Théodose Le Grand, pour Monseigneur Le Dauphin,* suivant la copie imprimée à Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, imprimeur du Roy, rue Saint-Jacques, aux Cigognes. M. DC. LXXXI, avec privilège de Sa Majesté.

leur usage ».1

« qui veut bien juger de l'avenir doit consulter les temps passés. Si vous voulez savoir ce qui fera du bien et du mal aux siècles futurs, regardez ce qui en a fait aux siècles passés ».2

Pour y parvenir, Bossuet s'imposa un travail considérable :

« *Il confrontait, pour ainsi dire, tous* [les] *témoins, dont les récits sont destinés à fixer l'opinion de la postérité ; il relevait leurs contradictions, réformait leurs erreurs et démêlait la vérité à travers leurs préjugés* ».3

Bossuet affirmait cependant qu'il n'encombrait pas la mémoire du Dauphin :

« *nous ne lui avons pas donné la peine de feuilleter les livres ; et à la réserve de quelques écrivains de notre nation, comme Philippe de Comines et du Bellay, dont nous lui avons fait lire les plus beaux endroits, nous avons été nous-même aux sources, et nous avons tiré des auteurs les plus éprouvés ce qui pouvait le mieux servir à lui faire comprendre la suite des affaires* ».[4]

Car « *si le maître doit beaucoup savoir, c'est pour n'offrir, dans ses leçons, qu'un exact résumé de ce qu'il sait* », de sorte que

« *chaque jour nous en exposions de vive voix autant que le prince pouvait, sans trop de fatigue, en retenir ; puis il avait à nous le répéter ; ensuite il l'écrivait en français, pour le traduire ensuite en latin : cela lui servait de thème, et nous corrigions avec la même attention les deux textes. Le samedi il relisait tout d'une suite tout ce qu'il avait écrit pendant la semaine ; et l'ouvrage croissant, nous l'avons divisé par livres, que nous lui faisions souvent repasser. L'assiduité avec laquelle il a continué ce travail l'a mené jusqu'aux derniers règnes ; si bien que nous avons presque toute notre histoire, en latin et en français, du style et de la main de ce prince* ».[5]

Lors de ses exposés Bossuet s'interrompait parfois pour demander ses impressions au prince et comment il aurait agi lui-même, l'obligeant ainsi à réfléchir et pas seulement à écouter. Le *Discours sur l'histoire universelle*,[6] publié en 1681 **(Doc XXX)** résumait

1 BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1681, pp. 1-2. **(Doc XXX)**.
2 BOSSUET, J-B, *Politique tirée des paroles de l'écriture sainte*, Genève, Droz, 1967, V, pp. 2, 8.
3 BAUSSET, Cardinal Louis, François de, *Vie de Bossuet,* IV, p. 8.
4 BOSSUET, *Lettre ...*, p. 4.
5 BOSSUET, *Lettre ...*, p. 4.
6 Le 16 juin 1695, en vente publique, la BnF en a acquis l'édition originale comportant les corrections de Bossuet et la mise au net par son secrétaire : *Trésors de la Bibliothèque nationale de France,* sous la

l'ensemble de ses œuvres : Bossuet le présenta ainsi au pape :

> « *nous avons cru devoir travailler à une histoire universelle, qui eût deux parties, dont la première comprit depuis l'origine du monde jusqu'à la chute de l'empire romain et au couronnement de Charlemagne ; et la seconde, depuis ce nouvel empire établi par les Français. Il y avait déjà longtemps que nous l'avions composée, et même que nous l'avions fait lire au prince ; mais nous la repassons maintenant, et nous y avons ajouté de nouvelles réflexions* ».[1]

et au Dauphin :

> « *De peur que ces histoires et celles que vous avez à apprendre, ne se confondent dans votre esprit, il n'y a de plus nécessaire que de vous représenter distinctement, mais en raccourci, toute la suite des siècles. Cette manière d'histoire universelle est, à l'égard des histoires de chaque pays et de chaque peuple, ce qu'est une carte générale à l'égard des cartes particulières*[2] *[...] Afin de tout entendre, il faut savoir le rapport que chaque histoire peut avoir avec les autres, ce qui se fait par un abrégé où l'on voit, comme d'un coup d'œil tout l'ordre des temps. Un tel abrégé, Monseigneur, vous propose un grand spectacle. Vous voyez tous les siècles précédents se développer, pour ainsi dire, en peu d'heures devant vous ; vous voyez comme les empires se succèdent les uns aux autres, et comme la religion dans ses différents états se soutient également depuis le commencement du monde jusqu'à notre temps* »,[3]

le but étant de souligner la suprématie du catholicisme. Mais cette histoire, prétendument universelle, pêchait par d'importantes lacunes car l'Orient, les arts, l'industrie, la philosophie n'y constituaient que des faits secondaires. Une partie du *Discours* était dirigée contre le *Tractatus* de Spinoza, que Thomassin analysait comme une distinction entre le « *culte intérieur de la justice et de la charité »* et le culte extérieur dont « *le prince est le maître* » : bref, un plaidoyer pour la tolérance politique et religieuse que Bossuet ne pouvait pas admettre. Cette subtilité était incompréhensible pour le Dauphin. Pourtant, à propos de la philosophie, Bossuet écrivait au pape que

> « *pour les choses qui ne sont que d'opinion et dont on dispute, nous nous sommes contenté de les lui rapporter historiquement, jugeant qu'il était de sa dignité d'écouter les deux parties, et d'en protéger également les défenseurs, sans entrer dans leurs querelles, parce que celui qui est né pour le commandement doit apprendre à juger et non à disputer [...] Nous faisons voir qu'un homme, qui sait se rendre présent à lui-*

direction de Marie-Hélène Tesnière, slsd, vol. I, n° 115, pp 206-207.

1 BOSSUET, *Lettre ...*, p. 2.
2 BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle,* avant-propos, p. 3.
3 BOSSUET, *Discours ...,* p. 4.

même, trouve Dieu plus présent que toute autre chose, puisque sans lui, il n'aurait ni mouvement, ni esprit, ni vie, ni raison ».[1]

Le traité de Bossuet *De existentia Dei* permit au Dauphin de distinguer le corps de l'âme, Dieu étant le créateur des deux. Ce fut une introduction aux leçons d'anatomie de Verney en 1678.[2] Monseigneur suivit aussi des leçons de logique : *« nous l'avons tirée* [la logique] *de Platon et d'Aristote, non pas pour la faire servir à de vaines disputes de mots, mais pour former le jugement par un raisonnement solide* ».[3] La logique n'était qu'une préparation à la morale qui, elle, devait conduire à la compréhension de la vérité et celle-ci au désir de la vertu. Mais la philosophie n'était « *que l'enfance de la morale, comparée à la sagesse de l'Évangile* ». Bossuet « *donna aussi au prince quelque teinture des lois romaines [...] ce que c'est que le droit et les principes de la vie civile* »[4] et il écrivit pour lui « *le traité des causes »,* traitant de métaphysique.

Rohault et Roemer lui enseignèrent la physique dont

« les expériences ont fait connaître au dauphin l'industrie de l'esprit humain, les belles inventions des arts pour découvrir les secrets de la nature, pour l'embellir ou pour lui venir en aide ; mais ce qui est plus considérable, elles ont fait admirer au prince l'art merveilleux de la nature elle-même, ou pour mieux dire, la providence de Dieu, qui est à la fois si visible et si cachée ».[5]

L'ingénieur Couplet lui expliqua comment on faisait venir l'eau pour alimenter les fontaines et, devenu adulte, Monseigneur assista aux expériences de Guillaume Amontos, qui, en matière de correspondance aérienne, avait devancé d'un siècle l'abbé Chappe.

Le Dauphin fut naturellement initié à l'art militaire : en 1669, pour 60.000 livres,[6] on lui fabriqua en argent massif, de petits soldats qui se mouvaient par des ressorts.[7] Comme tous les garçons, il adorait les jouets militaires : en 1666, il avait demandé un tambour au prince de Piémont,[8] et Vauban lui avait fait construire une petite machine militaire pour son divertissement.[9] Nicolas Blondel[1] lui apprit la stratégie et la tactique :

1 BOSSUET, *Lettre* ..., p. 7.
2 FONTENELLE, Bernard Le Bovyer de, (1657-1757), « Éloge de du Verney », *Œuvres diverses,* 3 vol., La Haye, 1728-1729.
3 BOSSUET, *Lettre ...,* p. 8.
4 BOSSUET, *Lettre* ..., p. 9.
5 BOSSUET, *Lettre* ..., p. 10.
6 Registre du Trésor royal.
7 FLOQUET, pp. 66-67.
8 *Gazette de France,* 14 mai 1666 et 24 avril 1667.
9 CORNETTE, Joël, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle,* Payot,

« *un si excellent maître ne se contentait pas de lui apprendre à fortifier des places, à les attaquer, à faire des campements, mais encore à construire des forts, à les dessiner de sa propre main, à mettre une armée en bataille, à les faire marcher* ».[2]

Isaac Silvestre lui donna des leçons de dessin dont il subsiste quelques uns, au crayon et à la plume. Il s'essaya aussi à la gravure dont il distribuait les épreuves à des courtisans.[3] Le 22 mars 1677, entouré de Montausier, de Bossuet et des jeunes gens associés à ses études, le prince visita à Paris la Bibliothèque royale, où l'Académie des Sciences tenait ses séances. Le lendemain il visita l'Observatoire où Cassini[4] l'initia à l'astronomie.[5] La même année Bossuet le conduisit à l'église Saint-Germain-des-Prés et à Saint Denis pour le faire méditer, sur les tombes des rois ses ancêtres, au néant des grandeurs humaines : *Sic transit gloria mundi.*

Le rôle de Bossuet prit fin le jour du mariage de Monseigneur. En 1681, en récompense de ses travaux et de l'éducation du Dauphin, il obtint sa nomination à l'évêché de Meaux et la charge d'aumônier de la Dauphine. En 1697 Louis XIV lui donna, au Conseil, la place laissée vacante par la mort de M. de Metz. Jusqu'à sa nomination à l'évêché de Meaux les bénéfices conférés à Bossuet furent, successivement ou à la fois, chanoine de Metz, grand doyen de Metz, prieur de Gassicourt, évêque de Condom (1669), précepteur du Dauphin (1670), prieur de Saint-Étienne du Plessis (1671) lorsqu'il se démit de Condom attribué à l'abbé de Matignon, abbé de Saint-Lucien de Beauvais après le cardinal de Mancini (1672), premier aumônier de la Dauphine (1679) et enfin évêque de Meaux après Dominique de Ligny (1681).[6]

Paris, 2000, p. 165.

1 BLONDEL, François, seigneur des Croisettes et de Gaillardon, maréchal des camps et armées du roi, professeur de mathématiques du Dauphin, lecteur au Collège royal, directeur de l'Académie d'architecture, conseiller d'État, architecte de la Porte Saint-Denis et de la Porte Saint-Bernard (aujourd'hui détruite). Il composa pour le Dauphin un « *Cours de mathématiques »,* la « *Nouvelle manière de fortifier les places »* et l'« *Art de jeter les bombes ».*

2 BOSSUET, *Lettre ...*, p. 11.

3 *Mercure Galant*, septembre 1677, pp. 226-227.

4 CASSINI, Jean-Dominique (Perinaldo (comté de Nice) 8 juin 1625-Paris 14 septembre 1712), enseigna l'astronomie à Bologne, puis en France : admis à l'Académie des Sciences en qualité d'astronome en 1669, il fut naturalisé français en 1673 et organisa l'Observatoire, dont il n'approuvait pas les plans. Il épousa Geneviève de Laistre, fille de Pierre de Laistre, lieutenant général à Clermont-en-Beauvaisis.

5 DUHAMEL, Jean-Baptiste, oratorien, aumônier du roi, astronome, physicien, théologien, secrétaire perpétuel de l'Académie (4 février 1666), *Histoire de l'Académie des Sciences de 1666 à 1686* - PERRAULT, Charles, *Mémoires de ma vie,* Paris, 1993, p. 139 – *Gazette de France,* 27 mars 1677.

6 *Dictionnaire des bienfaits du roi,* BnF, Ms. Fr. 7655, in-fol., 6 volumes.

c) les *Mémoires* de Louis XIV [1]

La politique devant occuper une place prépondérante dans cet enseignement, Montausier estima de son devoir d'en instruire lui-même le Dauphin. Il prépara une « *Éducation d'un grand prince* »[2] qui ne vit jamais le jour. Les passages conservés - ceux qui ont été soumis au Dauphin - ne révèlent aucune originalité. Montausier n'y envisage que le pouvoir absolu : tout au plus admet-il que le prince doit se soumettre aux lois fondamentales, sans préciser en quoi elles consistent, mais « *quand il y manque, personne n'est en droit de lui en demander raison, ne dépendant en ce monde que de Dieu seul* ». En revanche nous possédons les « *Maximes du duc de Montausier, rédigées pour l'éducation de Monseigneur le Dauphin »* dont l'avant-propos révèle la haute idée que le gouverneur se faisait de sa mission. **(Doc XXXVI)**.

C'est pour initier de plus près le Dauphin à l'art de gouverner - donc à la *politique* - que Louis XIV rédigea ses *Mémoires*, car il estimait important de transmettre directement des principes théoriques et pratiques à son fils :

> « *je ne crains pas de vous dire que plus la place est élevée, plus elle a d'objets qu'on ne peut ni voir ni connaître qu'en l'occupant* ».[3]

Une équipe de quatre hommes mit en forme les *Mémoires* d'un roi de trente ans, destinés à l'éducation d'un dauphin de sept ans.[4] Ces *Mémoires* permettaient à Louis XIV de définir les axes importants de sa réflexion en même temps qu'à concrétiser ce sentiment de grandeur qui lui avait été inculqué depuis son enfance. Cet élément de maturation et de réflexion, « comme un point d'appui avant l'action », ne servait donc pas qu'à la seule éducation de son fils. Le roi en cessa d'ailleurs la rédaction dès que Bossuet

1 Ce paragraphe doit beaucoup à MORMICHE, Pascale, *Devenir prince, L'École du pouvoir en France, XVII*ème*- XVIII*ème *siècles,* CNRS éditions, Paris, 2009, pp. 42-62.

2 ROU, Jean, *Mémoires inédits et opuscules de Jean ROU, avocat au Parlement de Paris, secrétaire interprète des Etats de Hollande depuis l'année 1689 jusqu'à sa mort (1711)* I, Agence centrale de la Sté de l'histoire du protestantisme français, 1857, p. 132 et *Feuille supplémentaire,* 1857.

3 LOUIS XIV, *Mémoires,* éd. Goubert, 1992, p. 43 - HALEVI, R., « Savoir politique et mystère d'État. Le sens caché des *Mémoires* de Louis XIV *», Histoire, Économie et société,* n° 4, 4ème trimestre 2000, pp. 451-468 - PEREZ, S, « Les brouillons de l'absolutisme. Les *Mémoires* de Louis XIV en question », *XVII*ème *siècle*, n° 222, 1-2004, pp. 25-50.

4 FLECHIER, Desseins de M. de Périgny ..., pp. 433-440.

rédigea ses propres ouvrages pour l'éducation du Dauphin : en effet, il était nécessaire de créer une éducation spécifique dès lors qu'il était admis que Monseigneur devait être formé plus « *à l'air de la cour que de celui de l'Unviversité* ». De plus, à partir de 1672 le roi, occupé par la guerre de Hollande, laissa ses *Mémoires* à l'état manuscrit. Ce texte est toutefois indispensable pour connaître l'esprit qui animait alors Louis XIV qui voulait

> « que soit rédigée une sorte de chronique ou de mémorial de décisions et d'actions qu'il pensait remarquables, afin que les générations futures puissent en posséder une idée exacte ».[1]

Le 18 avril 1673 le roi donna comme précepteur de mathématiques à son fils, l'architecte François Blondel qui était en conflit avec Claude Perrault car celui-ci, en traduisant le traité d'architecture de Vitruve, heurtait les préceptes de Blondel. L'année suivante avaient paru la traduction *Du Sublime* et *L'art poétique* de Boileau qui officialisaient la querelle des Anciens et des Modernes, au centre de laquelle se trouvait l'éducation des princes ; pour ses étrennes de 1675 le duc du Maine avait reçu de sa tante Mme de Thianges[2] « *la chambre du sublime* », un théâtre miniature où

> « l'enfant est représenté en petit Apollon vêtu à la moderne assis sur un fauteuil au centre de la scène, entouré de sa mère, de sa tante, de Mme de La Fayette. Le théâtre contient les figures de cire de Bossuet, du duc de La Rochefoucauld et de son fils Marcillac et de Mme Scarron la gouvernante [...] Séparés par une balustrade, Racine et Boileau, et un petit la Fontaine qui tiennent une fourche pour repousser sept ou huit mauvais poètes ».[3]

Au nombre des bannis figuraient Perrault et Quinault : en réaction les Modernes (la duchesse de Bouillon et son frère, le duc de Nevers) tentèrent de faire échouer *Phèdre,* en 1677, la plus antique des tragédies de Racine.[4] Ainsi ce théâtre miniature devait-il prouver la supériorité du parti des Anciens auquel le roi - contre l'avis de Colbert partisan des Modernes - resta fidèle pendant vingt ans en nommant successivement Pierre-Daniel Huet pour Monseigneur, Claude Fleury[5] (« *le judicieux Fleury* ») et Gédouyn pour le comte de

1 GOUBERT, Pierre, « introduction », *Mémoires de Louis XIV,* Imprimerie nationale, 1992, p. 8.
2 Mme de Thianges était la sœur de Mme de Montespan, la mère du duc du Maine.
3 FUMAROLI, Marc, *La querelle des Anciens et des Modernes,* Folio Classiques, Paris, 2001, p. 177.
4 MORMICHE, p. 286, n 173.
5 Auteur, entre autres œuvres, de : *Les mœurs des Chrétiens. Par M. Fleury, prestre, Précepteur de Monseigneur de Vermandois, Bruxelles, chez Frick, 1701 (1682).*

Vermandois,[1] Nicolas de Malézieu, Charles Genest, Chevreau et Le Ragois pour le duc du Maine, et enfin, vers 1685, Longepierre[2] et Valincour pour le comte de Toulouse. En majorité ces candidats de Bossuet étaient cartésiens alors que le 20 novembre 1663 la Congrégation de l'Index avait condamné la philosophie de Descartes ; la Sorbonne avait incité le Parlement à interdire toute autre philosophie que celle d'Aristote ; en 1678 les professeurs qui exerçaient dans des établissements tenus par des Jésuites et par des Oratoriens devaient déclarer qu'ils croyaient aux formes substantielles, aux accidents réels et au vide ; que l'importante persécution des cartésiens, de 1675 à 1690, avait retardé l'introduction du cartésianisme dans l'enseignement.[3] Or, tout au long de ces quinze années les cartésiens furent chargés d'enseigner le Dauphin, eux qui étaient persuadés que l'éducation devait être fondée sur le refus de l'érudition et de la sujétion au passé, au profit du naturel et de la réflexion. Ainsi malgré les convictions royales, Monseigneur profita des connaissances scientifiques modernes et, par la réflexion, apprit à former son jugement. Sous l'influence des techniciens qui entouraient Colbert et des cartésiens qui étaient persuadés que la raison nourrissait la connaissance, Louis XIV se convainquit que la culture et la raison étaient désormais nécessaires pour assurer l'autorité de l'État. Mais cette évolution du roi en faveur des Modernes ne profita pas directement au Dauphin dont la culture antique ne fut pas substantiellement modifiée. Entre 1673 et 1682, grâce au Petit Concile, de nombreux membres des préceptorats princiers, réunis autour de Bossuet, s'accordèrent sur la prééminence de la religion, la nécessité du latin, le recours à la Fable, l'exemplarité des personnages de l'Antiquité et l'enseignement de l'histoire qui favorisaient le jugement, la prise de décision et le travail de l'esprit.[4] Ainsi l'Église n'eut-elle plus besoin d'intervenir comme elle le faisait auparavant car la pédagogie était devenue un objet de réflexion et d'affirmation des idées nouvelles tant philosophiques qu'esthétiques et morales.

Grâce au modèle constitué pour le Dauphin, Louis XIV ne rédigea pas d'autre plan d'éducation pour la génération suivante : mais ce modèle était-il applicable à d'autres, avait-il même été rédigé pour d'autres princes que Monseigneur ou pouvait-on admettre

1 De 1676 à 1679, avant l'arrivée de Fleury, Vermandois eut comme sous-précepteur Quillet Desfontaines qui était précepteur des garçons d'honneur du Dauphin : ce demi-frère de Monseigneur profita donc de l'éducation donnée au Dauphin qui avait pris fin en 1680 : MORMICHE, p. 386, n 174.

2 En 1687 Longepierre relança la Querelle, s'attirant la réplique de Perrault publiée au *Mercure* contre le *Journal des Savants* acquis aux Anciens.

3 MORMICHE, p. 59-60.

4 CUCHE, Fr.-Xavier, *Une pensée sociale catholique, Fleury, Fénelon, La Bruyère,* Paris, 1991, p. 179.

un changement de style ? La question ne se posa qu'en 1680,[1] à propos de l'éducation du cousin germain du Dauphin, Philippe, duc de Chartres, pour lequel avait été créé le titre de « *petit-fils de France* » qui le plaçait au-dessus des princes du sang.[2] Or le roi décida, sans que Monsieur ait eu son mot à dire, de récompenser avec la charge de gouverneur de son neveu,[3] de fidèles militaires : Louis-Roger Brulart de Sillery, Navaillès, Estrades, La Vieuville qui moururent couverts d'honneurs et de charges.[4] En revanche, Louis XIV ne s'occupa point des précepteurs.

Ainsi, tandis que Bossuet rendait l'éducation du Dauphin exemplaire, Colbert et Louvois œuvraient dans les autres domaines, pour la gloire du roi.

Montausier fit lire les *Mémoires de Louis XIV* au Dauphin qui y apprit, à 16 ans, que :

> « *ce qui fait la grandeur et la majesté des rois n'est pas tant le sceptre qu'ils portent que la manière de le porter. C'est pervertir l'ordre des choses que d'attribuer les résolutions aux sujets et la déférence au souverain. C'est à la tête qu'il appartient de délibérer et de résoudre, et toutes les fonctions des autres membres ne consistent que dans l'exécution des ordres qui leur sont donnés* ».[5]
>
> *« Songez que les rois et les princes, qui sont nés pour posséder tout et pour commander à tout, ne doivent être assujettis qu'à Dieu et à la renommée* ».[6]
>
> *« Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens, tant des séculiers que des ecclésiastiques* ».[7]

Il est douteux que ces *Mémoires,* précieux pour l'historien, aient pu « *former l'âme du jeune prince et le préparer aux devoirs de la royauté* » comme le prétend Montausier. Bossuet, quant à lui, ne fit jamais allusion aux *Mémoires de Louis XIV* mais il s'efforça de persuader le Dauphin que Dieu exige plus des princes que du reste des hommes, résumant ainsi la pensée *officielle* qu'il était chargé de diffuser :

1 *État Général de la France*, 1689, p. 739.
2 « *Il eut, ce qui ne s'était jamais vu qu'aux Fils de France, des gardes et des Suisses, les mêmes qu'avait Monsieur, sa salle de gardes dans le corps du château de Versailles, un chancelier, un procureur général [...] et la nomination de tous les bénéfices de son apanage, excepté les évêchés* » : SS, C, II, p. 19.
3 Le duc de Chartres eut cinq gouverneurs successifs.
4 Tous devaient leurs honneurs au roi seul : « *en 1688, où la promotion fut de soixante-dix, M. le duc de Vieuville, duc à brevet et gouverneur de M. le duc de Chartres, ne le fut pas sur le compte de Monsieur, ni de M. le duc de Chartres, mais sur le compte du roi, ce qui n'a jamais été mis en doute, et le marquis d'Arcy, aussi de cette promotion, qui ne fut qu'après gouverneur du même prince, n'a pu être mis sur le compte du Palais-Royal* » : SS, C, IV, p. 472.
5 LOUIS XIV, *Mémoires,* éd. Dreyss, 1860, II, p. 7.
6 LOUIS XIV, II, p. 303.
7 LOUIS XIV, II, p. 209.

« chaque peuple doit suivre, comme un ordre divin, le gouvernement établi dans son pays ; parce que Dieu est un dieu de paix, et qui veut la tranquillité des choses humaines [...] Comme nous écrivons dans un État monarchique, et pour un prince que la succession d'un si grand royaume regarde, nous tournerons dorénavant toutes les instructions, que nous tirerons de l'Écriture, au genre de gouvernement où nous vivons ».[1]

Géraud de Cordemoy, *lecteur ordinaire* du Dauphin, évoquant l'exercice que décrivait Bossuet, en soulignait ainsi l'intérêt :

« Quant à la politique, qui est la véritable science des Rois, elle s'apprend mieux dans l'histoire en examinant en quoi chaque prince a bien ou mal fait, en disant pourquoi il est louable et en démêlant les causes des bons ou des mauvais succès de toutes les entreprises qu'il a faites ».[2]

Aux préceptes que Louis XIV enseigna à son fils dans ses *Mémoires,* il faut ajouter la maxime 33 de ses *Instructions au duc d'Anjou*, en 1700 **(Doc XXXI)** : elle résume la politique du roi qui en a certainement fait part au Dauphin, devenu majeur, car ce n'était pas à un jeune garçon que ce conseil pouvait être donné :

« *je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner : ne vous laissez pas gouverner ; soyez le maître ; n'ayez jamais de favoris ni de premier ministre ; écoutez, consultez votre Conseil, mais décidez* ».

d) deux exemples de l'enseignement prodigué à Monseigneur

á) le Labyrinthe de Versailles aménagé en 1668

Pour familiariser le jeune Dauphin avec les *Fables* d'Ésope que son précepteur lui faisait traduire en français, Louis XIV décida de faire aménager l'un des bosquets les plus accomplis du petit parc du château de Versailles, celui du Labyrinthe. En 1668, sur un projet de Charles Perrault,[3] Le Nôtre réalisa un bosquet proche du château, au nord-est du *Fer à Cheval*,[4] que Mlle de Scudéry mentionne dans sa *Promenade de Versailles* :

1 BOSSUET, J-B., *Politique tirée des paroles de L'Écriture sainte*, Genève, Droz, 1967, conclusion.
2 CORDEMOY, Géraud de, *Divers traités de métaphysique, d'histoire et de politique,* PUF, 1968, pp. 86-87.
3 L'auteur des *Contes*, frère de l'architecte Claude Perrault qui réalisa la colonnade du Louvre. PERRAULT, Charles, *Le Labyrinthe de Versailles,* Imprimerie royale, M.DC.LXXVII, reprint, Le Moniteur, 1982.
4 C'est l'actuel *Bosquet de la Reine*, entre le bassin de Latone et l'entrée de l'Orangerie.

« Nous fûmes, au sortir du jardin des orangers,[1] *voir le Labyrinthe* ».[2]

Les labyrinthes avaient été à la mode au Moyen-Âge et à la Renaissance, époques auxquelles ils constituaient un agréable passe-temps doublé d'une sorte d'énigme qu'il convenait de résoudre pour parvenir à un pavillon central, ou simplement à la sortie. Celui de Versailles était moins compliqué mais il avait été conçu dans le but pédagogique[3] d'obliger le Dauphin à reconnaître les *Fables* qu'il avait traduites et, en identifiant les scènes et les animaux représentés à se remémorer les morales que l'on voulait lui inculquer. Ce labyrinthe, véritable œuvre d'art, était orné de trente-neuf fontaines dont chaque bassin de forme différente, possédait un sujet en plomb peint au naturel,[4] illustrant une fable dont le titre et quelques vers de Benserade, étaient inscrits en lettres d'or.

C'est précisément en 1668 qu'avaient paru les six premiers livres des *Fables d'Ésope, mises en vers par M. de La Fontaine,* dédiées au Dauphin alors âgé de six ans.[5] Toutefois, certaines des trente-neuf fables qui constituaient le sujet des fontaine du labyrinthe **(Doc XXXII)** ne furent publiées que plus tard . En référence à Ésope, sa statue accueillait le visiteur dès l'entrée.[6] **(Doc XXXIII)**.

La tradition veut que Bossuet ait possédé une clef du bosquet du Labyrinthe où il accompagnait le Dauphin pour *l'instruire en le distrayant*. Cette fonction pédagogique n'échappa ni aux contemporains, ni à Martin Lister, un voyageur anglais qui nota dans son *Journal* que ce labyrinthe constituait « *en quelque sorte un commentaire des Fables d'Ésope, ad usum Delphini* ».[7] Charles Perrault en souligna lui-même l'originalité :

> « *Entre tous les bocages du petit parc de Versailles, celui qu'on nomme le Labyrinthe est surtout recommandable par la nouveauté du dessin et par le nombre et la diversité de ses fontaines. Il est nommé Labyrinthe parce qu'il s'y trouve une infinité de petites allées tellement mêlées les unes dans les autres qu'il est presque impossible de ne pas s'y égarer ; mais aussi afin que ceux qui s'y perdent puissent*

1 C'est à dire l'*Orangerie* qui, à l'époque, n'était pas aussi étendue qu'elle le devint ultérieurement.
2 SCUDÉRY, Madeleine, *La Promenade de Versailles,* Paris, 1920 (1669), p. 51.
3 HOOG, Simone, alors conservateur en chef au musée national du château de Versailles, commentaire de Louis XIV, *Manière de montrer les jardins de Versailles,* RMN, Paris, 1992, p. 79.
4 Le labyrinthe a disparu au XVIII^{ème} siècle, lors de l'aménagement du *Bosquet de la Reine*. Ont subsisté miraculeusement quelques éléments de statues, actuellement entreposés dans la Grande Écurie.
5 LA FONTAINE, Jean, *Fables choisies mises en vers par Monsieur de La Fontaine,* chez Claude Barbin et Denys Thiery, Paris, 31 mars 1668.
6 Sur la peinture de Cotelle représentant l'entrée du Labyrinthe, on identifie parfaitement la statue d'Esope.
7 PERRAULT, Charles, *Le Labyrinthe* ..., commentaire, in fine, de Michel Conan, non paginé.

se perdre agréablement, il n'y a point de détour qui ne présente plusieurs fontaines en même temps à la vue, en sorte qu'à chaque pas on est surpris par quelque nouvel objet ».[1]

Perrault tint aussi à préciser la signification de son bosquet :

« *En entrant, on trouve deux Figures de bronze,*[2] *peintes au naturel, et posées chacune sur un piédestal en rocaille : l'une représente Ésope, l'autre l'Amour. Ésope tient un rouleau de papier, et montre l'Amour qui tient un peloton de fil, comme pour faire connaître que si ce dieu engage les hommes dans de fâcheux labyrinthes, il n'a pas moins le secret de les en tirer lorsqu'il est accompagné de la sagesse, dont Ésope dans ses fables enseigne le chemin* ».[3]

Ces deux statues placées à l'entrée du Labyrinthe ont été conservées. La première est l'*Amour*, par Tuby : il dévide le peloton de fil, souvenir de Thésée, d'Ariane et du Minotaure, qui donnent son nom au bosquet. La seconde, par Le Gros, représente Ésope dont la présence expliquait la signification des bassins, dont il est impossible d'identifier les artistes. Un « *état général des ouvrages de sculpture en marbre, bronze et plomb, placés dans les jardins de Versailles »* a été rédigé en 1694. Malheureusement cet état très précis pour l'ensemble du parc, est très vague à propos du Labyrinthe : sous le numéro 1338, il mentionne seulement : « *38 fontaines de plomb »* avec des noms de sculpteurs « *Masson, Legros, Houzeau, Desjardins, etc* ».[4] En revanche, les couleurs dont étaient peintes *au naturel* les sujets des fontaines, sont connues grâce à deux toiles de Cotelle[5] exposées dans la galerie *des Cotelle*, qui, au Grand Trianon, relie l'aile droite du château à l'aile de *Trianon sous Bois.* Ces peintures présentant *l'Entrée du Labyrinthe,*[6] et *l'Intérieur du Labyrinthe,*[7] avaient été commandées par Louis XIV en 1688, pour la galerie de Trianon.[8] Le Petit Palais[9] possède l'exemplaire de Louis XIV du recueil de gravures des fontaines, gravées par Le Clerc, reprises à la gouache par Bailly et corrigées par le roi qui,

1 PERRAULT, *Le Labyrinthe ...*, p. 3.
2 En réalité en plomb et non pas en bronze.
3 PERRAULT, *Le Labyrinthe ...,* p. 6.
4 MARIE, Alfred, *Naissance de Versailles,* Paris, 1968, p. 122.
5 COTELLE, Jean, Paris, 1645 – Villiers sur Marne (Yvelynes), 1708.
6 COTELLE, Jean, *Vue de l'Entrée du Labyrinthe avec le cabinet des Oiseaux, des Nymphes et des Amours,* INV. 3356, MV 730, huile sur toile (200 x 140cm). Une autre version à la gouache est conservée à Versailles (MV 8439), Collection de Louis XIV.
7 COTELLE, Jean, *Vue du Labyrinthe avec Diane et ses Nymphes,* INV 3357, MV 731, huile sur toile (200cm x 140). Une autre version à la gouache est conservée à Versailles (MV 8420).
8 CONSTANS, n^{os} 1028 à 1049, pp. 184- 187.
9 Collection DUTUIT, Petit Palais, Paris, n° 724.

ayant travaillé à leur décoration, était en mesure d'en corriger les éventuelles erreurs.

Il ne faut pas confondre *fables* avec *contes de fées* ; ni les *Fables* d'Ésope, ni celles de La Fontaine ne sont des contes anodins : bien au contraire, elles présentent de petites histoires qui, pour invraisemblables qu'elles soient (elles font parler les animaux et leur prêtent des sentiments humains) n'en sont pas moins des œuvres morales eu égard à leurs conclusions. Ces fables étaient donc sans rapport avec les contes de fées qui connurent un immense succès à la fin du XVII^{ème} siècle puisque, de 1696 à 1702, vingt volumes en parurent à Paris ; tous dérivaient d'un cercle amical dont Perrault était le centre et la plupart des auteurs, des femmes : les comtesses d'Aulnoy, de Murat, d'Auneuil, Mme Durand, Mlles de La Force, Lhéritier, Bernard, d'où cette réflexion :

> « *Aucun Philosophe & aucun habile homme que je sache, n'a inventé ou composé des Contes de Fées ; l'invention en est düe à des Nourrices ignorantes ; & on a tellement regardé cela comme le partage des femmes, que ce ne sont que des femmes qui ont composé ceux qui ont paru depuis quelque temps en si grand nombre* ».1

Monseigneur possédait l'édition originale (1699) du livre de P. de Villiers.2 Le fait que le Dauphin ait possédé l'une des premières attaques contre les contes de fées révèle qu'il s'y intéressait, mais ne signifie pas qu'il partageait l'avis de l'abbé de Villiers quant à leur prétendu *mauvais goût* : s'il ne les avait pas appréciés, on ne comprendrait pas l'intérêt qu'il portait aux opéras dont les thèmes mythologiques étaient tout aussi extra-ordinaires.

Ses deux dédicaces au Dauphin révèlent dans quel esprit La Fontaine écrivit ses fables : la première est en prose :

> « *Monseigneur,*
> *S'il y a quelque chose d'ingénieux dans la république des lettres, on peut dire que c'est la manière dont Esope a débité sa morale. Il serait véritablement à souhaiter que d'autres mains que les miennes y eussent ajouté les ornements de la poésie, puisque le plus sage des anciens a jugé qu'ils n'y étaient pas inutiles. J'ose, Monseigneur, vous en présenter quelques essais. C'est un entretien convenable à vos premières années. Vous êtes en un âge où l'amusement et les jeux sont permis aux princes ; mais en même temps, vous devez donner quelques unes de vos*

1 VILLIERS, Abbé Pierre de, Jésuite, *Entretiens sur les Contes de Fées, et sur quelques autres ouvrages du Temps, pour servir de préservatif et contre le mauvais goût. Dediez à Messieurs de l'Académie Françoise*, Paris, J. Collombat, 1699, avec errata et privilège.

2 L'exemplaire qui a appartenu à Monseigneur, avec ses petites armes en pied, a été proposé à la vente par BONNEFOI, *Livres anciens,* cat. 113, février 2009, n° 274.

pensées à des réflexions sérieuses. Tout cela se rencontre aux fables que nous devons à Esope. L'apparence en est puérile, je le confesse, mais ces puérilités servent d'enveloppe à des vérités importantes.
Je ne doute point, Monseigneur, que vous ne regardiez favorablement des inventions si utiles et tout ensemble si agréables ; car que peut-on souhaiter davantage que ces deux points? Ce sont eux qui ont introduit les sciences parmi les hommes. Esope a trouvé un art singulier de les joindre l'un avec l'autre : la lecture de son ouvrage répand insensiblement dans une âme les semences de la vertu, et lui apprend à se connaître sans qu'elle s'aperçoive de cette étude, et tandis qu'elle croit faire tout autre chose. C'est une adresse dont s'est servi très heureusement celui sur lequel Sa Majesté a jeté les yeux pour vous donner des instructions. Il fait en sorte que vous appreniez sans peine, ou, pour mieux parler, avec plaisir, tout ce qu'il est nécessaire qu'un prince sache. Nous espérons beaucoup de cette conduite. Mais, à dire vrai, il y a des choses dont nous espérons infiniment davantage : ce sont, Monseigneur, les qualités que notre invincible monarque vous a données avec la naissance ; c'est l'exemple que tous les jours il vous donne. Quand vous le voyez former de si grands desseins ; quand vous le considérez qui regarde sans s'étonner l'agitation de l'Europe et les machines qu'elle remue pour le détourner de son entreprise, quand il pénètre dès sa première démarche jusque dans le cœur d'une province où l'on juge à chaque pas des barrières insurmontables, et qu'il en subjugue une autre en huit jours, pendant la saison la plus ennemie de la guerre, lorsque le repos et les plaisirs règnent dans les cours des autres princes ; quand, non content de dompter les hommes, il veut triompher aussi des éléments ; et quand, au retour de cette expédition où il a vaincu comme un Alexandre, vous le voyez gouverner ses peuples comme un Auguste : avouez le vrai, Monseigneur, vous soupirez pour la gloire aussi bien que pour lui, malgré l'impuissance de vos années ; vous attendez avec impatience le temps où vous pourrez vous déclarer son rival dans l'amour de cette divine maîtresse. Vous ne l'attendez pas, Monseigneur, vous le prévenez. Je n'en veux pour témoignage que ces nobles inquiétudes, cette vivacité, cette ardeur, ces marques d'esprit, de courage et de grandeur d'âme, que vous faites paraitre à tous les moments. Certainement c'est une joie bien sensible à notre monarque ; mais c'est un spectacle bien agréable pour l'univers ; que de voir ainsi croître une jeune plante qui couvrira un jour de son ombre tant de peuples et de nations.
Je devrais m'étendre sur ce sujet ; mais comme le dessein que j'ai de vous divertir est plus proportionné à mes forces que celui de vous louer, je me hâte de venir aux fables, et n'ajouterai aux vérités que je vous ai dites que celle-ci ; c'est, Monseigneur, que je suis, avec un zèle respectueux,
Votre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,
DE LA FONTAINE ».[1]

La seconde est en vers :

« *A Monseigneur le Dauphin,*
Je chante les héros dont Esope est le père,[2]

1 LA FONTAINE, *Fables choisies mises en vers par J. de La Fontaine,* Paris, 1765 (1668), I, pp. III-V.
2 Pastiche du début de l'*Énéide* de Virgile : « *Je chante les combats et le héros ...* »

Troupe de qui l'histoire, encor que mensongère,
Contient des vérités qui servent de leçons.
Tout parle en mon ouvrage, et même les poissons :
Ce qu'ils disent s'adresse à tous tant que nous sommes ;
Je me sers d'animaux pour instruire les hommes.
Illustre rejeton d'un prince aimé des cieux,
Sur qui le monde entier a maintenant les yeux,
Et qui faisant fléchir les plus superbes têtes,
Comptera désormais ses jours par ses conquêtes,
Quelque autre te dira d'une plus forte voix
Les faits de tes aïeux et les vertus des rois.
Je vais t'entretenir de moindres aventures,
Te tracer en ces vers de légères peintures ;
Et si de t'agréer je n'emporte le prix,
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris ».[1]

La Fontaine n'avait pu dédier son livre de *Fables* au Dauphin qu'avec l'autorisation du roi. L'ayant obtenue - vraisemblablement par l'intermédiaire du duc de Bouillon, grand chambellan de France - il se devait d'apporter l'exemplaire relié aux armes du Dauphin, à Saint-Germain-en-Laye où se trouvait la Cour : le roi lui fit remettre une bourse de mille pistoles (10.000 livres), une véritable fortune.[2] Si les *Contes* avaient terni la réputation de La Fontaine, ses *Fables* « *le placèrent sous la protection des honnêtes gens* ».[3]

Le style hyperbolique de ces dédicaces explique que Montausier ait jugé nécessaire d'interdire au Dauphin la lecture de toutes celles qui lui étaient adressées.

Le Labyrinthe, cette œuvre charmante destinée à l'éducation du Dauphin, était dans la droite ligne des soldats dont le roi avait fait exécuter un grand nombre, pour apprendre à son fils l'art de la guerre, en lui faisant manœuvrer une armée.[4] Le Labyrinthe complétait aussi les éditions *ad usum Delphini* qui devaient lui révéler les œuvres majeures de la littérature latine. Il a été allégué que ce serait dans la même optique que, pour faire connaître les animaux à son fils, Louis XIV aurait fait construire la Ménagerie que, quelques années plus tard, il donna à sa petite-fille, Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne : mais rien n'en prouve l'exactitude. En revanche, il est possible que ce soit, au moins partiellement, pour l'éducation du Dauphin que Louis XIV fit réaliser les plans-

1 LA FONTAINE, 1765, I, pp. 1-2.
2 C'est la même somme que, quelques années plus tard, La Fontaine obtiendra de la vente de ses charges de Château-Thierry.
3 MARAIS, Mathieu, « Note sur la Conversation de M. Despréaux du 12 décembre 1703 », *Histoire de la vie et des ouvrages de Monsieur de La Fontaine.*
4 SS, B, XXI, p. 56, n 3 et 5.

reliefs des différentes places fortes du royaume :

> « Dès leur origine, les premiers plans-reliefs étaient d'abord des outils stratégiques. C'était aussi de merveilleux jouets, dangereusement séduisants. À représenter si fidèlement le territoire, ils donnaient à contempler la conquête et, par elle, le pouvoir et avec lui, son ivresse. Ce siècle[1] fut grand parce qu'il considérait la représentation comme un enjeu. Et le roi se déplaçait d'un château l'autre, avec sa collection forte, en 1697, de 144 maquettes ».[2]

β) l'histoire de Charles IX [3]

Bossuet avait donné une longue série de devoirs sur l'histoire de France au Dauphin qui les rédigea entre 1670 et 1680 et auxquels leur éditeur, l'abbé Pérau,[4] donna le titre d'« *Abrégé de l'histoire de France »*. Cet *ouvrage* relatait soixante-quatorze règnes, celui de Charles IX, le dernier, étant le plus développé puisqu'à lui seul il constitue le quart de l'ensemble. Bossuet estimait que ce travail devait s'étendre « *à proportion que l'esprit du Prince s'ouvrait et que nous voyions son jugement se former* ».[5] L'histoire de Charles IX peut ainsi être comparée à des travaux pratiques qui permettaient au Dauphin d'établir des liens entre le passé et le présent.

À l'époque où Monseigneur rédigea l'histoire de Charles IX, la tâche de précepteur de Bossuet touchait à sa fin, et il ne cachait pas son amertume :

> « *Me voilà quasi à la fin de mon travail. Monseigneur le Dauphin est si grand, qu'il ne peut pas être longtemps sous notre conduite. Il y a bien à souffrir avec un esprit si inappliqué : on n'a nulle consolation sensible, et on marche, comme dit saint Paul, «* en espérance contre l'espérance » *[...] Priez Dieu que, sur la fin de la course, [...] je sois en effet aussi indifférent que je m'imagine l'être* ».[6]

Les fragments autographes retrouvés des *Cahiers du Dauphin*,[7] comportent l'écriture de Bossuet et celle de Monseigneur, ce qui conforte les témoignages sur la méthode

1 Le XVII^{ème} siècle.
2 ROBERT, Jean-Paul, « une et indivisible, la collection des plans-reliefs », *Architecture d'aujourd'hui,* n° 313, octobre 1997, p. 30.
3 POUZET, Régine, *Charles IX, récit d'histoire par Louis Dauphin et Bossuet,* Adosa, Clermont-Ferrand, 1993, introduction, pp. 13-51.
4 PÉRAU, *Œuvres*, 1747, 12 volumes.
5 BOSSUET, *Lettre ...*, pp. 148-149.
6 BOSSUET, J-B, « lettre au maréchal de Bellefonds du 6 juillet 1677 », *Correspondance,* II, p. 35.
7 POUZET, liste des pièces retrouvées : pp. 16-19 et *addendum* p. 52.

d'enseignement du précepteur : récit par Bossuet, récitation puis rédaction dans ses cahiers par le Dauphin, traduction en latin, corrections et ajouts éventuels par Bossuet. Le *lecteur ordinaire* du Dauphin, Géraud de Cordemoy, tint lui aussi un rôle important dans les rédactions car ses « *Maximes tirées des faits de l'histoire de Charles IX* »[1] révèlent qu'il assistait aux récits de Bossuet, qu'il les résumait en une courte *maxime* que Monseigneur développait ensuite :

> « Nous avons là soixante et une maximes exprimant une règle de conduite morale ou politique et chacune d'elles est suivie du résumé d'un épisode du règne de Charles IX destiné à l'illustrer. Sauf trois exceptions[2] qui permettent d'ailleurs de supposer que les récits de Bossuet couvraient plus d'épisodes que la production écrite du Dauphin ne le laisse supposer, nous retrouvons, dans l'ordre même où ils apparaissent dans les devoirs, tous les épisodes marquants du règne qui nous occupe ».[3]

Ainsi, par exemple, la maxime 7 :

> « *on ne doit point croire qu'on soit fort aimé pour avoir une grosse cour dans la prospérité* »,

que Cordemoy illustrait par le récit de la duchesse de Guise, abandonnée par la Cour qui crut que les Huguenots étaient vainqueurs à Dreux ; l'épisode est repris par le Dauphin :

> « *On sut le lendemain que le duc de Guise avait remporté la victoire et la duchesse sa femme qui, la veille, s'était vue abandonnée, reçut les compliments de toute la cour* ».[4]

De même la maxime 14 résulte de l'épisode contant la querelle survenue entre le maréchal de Montmorency et le cardinal de Lorraine qui, sous prétexte qu'il avait « *une infinité d'ennemis* » demandait « *qu'il lui fût permis d'avoir des gardes* » :

> « *il est dangereux de permettre aux seigneurs particuliers d'être armés* »,[5]

1 CORDEMOY, pp. 229-283.
2 On ne trouve dans le *Charles IX,* ni le conflit entre Philippe II et Charles Quint (maxime 1), ni les affaires de Floride (maximes 17 à 21), ni le miracle de l'aubépine des Saints-Innocents (maxime 46).
3 POUZET, p. 29.
4 LOUIS, Dauphin, *Charles IX,* pp. 110-111.
5 CORDEMOY, maxime 14, p. 241.

épisode transcrit ainsi par le Dauphin :

> « *Le gouvernement était si faible qu'on lui accorda une permission si contraire à l'autorité du roi et des derniers édits qui défendaient si sévèrement à tous les particuliers de marcher armés* ».[1]

Outre l'histoire, la géographie et l'art de la guerre, l'étude du règne de Charles IX permettait au Dauphin d'acquérir les vocabulaires spécifiques aux affaires administratives, judiciaires et religieuses. Ainsi, en relatant la paix d'Amboise de 1563, le Dauphin

> « rencontrait des concepts et utilisait une langue qui devenait d'actualité alors qu'on produisait édit sur édit pour appliquer « *à la rigueur* » les dispositions de l'Édit de Nantes. Du colloque de Poissy au concile de Trente, il découvrait tous les antécédents d'une situation religieuse que le pouvoir ne tolérait plus. Les souffrances du passé croisaient les protestations et les colères du présent ».[2]

Les souffrances subies, les violences exercées tour à tour par chaque camp depuis qu'une partie de la nation s'était détachée du catholicisme traditionnel étaient censés lui démontrer que seul un « *attachement inviolable à la religion et à l'Église »* pouvait sauver l'intégrité du royaume.[3] L'histoire du règne de Charles IX était ainsi l'occasion d'aborder les différents domaines propres à faire « *acquérir tout ensemble la piété, la connaissance des mœurs et celle de la politique* ».[4] Bossuet tenait à souligner l'originalité de sa méthode : peu importaient les « *minuties* »*,* les « *curiosités* » ou les « *petites choses »* auxquelles il ne voulait pas qu'on s'amusât,[5] du moment qu'étaient évités « *les anachronismes qui brouillent l'ordre des affaires* ».[6]

Bossuet profitait de la leçon d'histoire pour signaler à son apathique élève, l'énergie d'Andelot, frère de l'Amiral, qui, bien que souffrant de fièvre, faisait montre de son énergie habituelle au combat[7]; ou bien il évoquait « *le duc d'Anjou toujours appliqué et*

1 LOUIS, Dauphin, p. 135.
2 POUZET, p. 32.
3 BOSSUET, *Lettre ...,* II, p. 149.
4 BOSSUET, *Lettre ...*, II, p. 143 : ce passage a déjà été cité à propos de la méthode d'enseignement.
5 BOSSUET, *Lettre ...*, II, p. 149.
6 BOSSUET, *Discours sur l'Histoire Universelle*, Lachat, XXIV, pp. 364-365.
7 LOUIS, Dauphin, pp. 104, 108, 114.

infatigable »,[1] « *la hardiesse et la bonne grâce ordinaire* » du jeune Charles IX ouvrant le colloque de Poissy, la séance du Parlement de Rouen ou l'Assemblée de Moulins.[2] Les qualités publiques de Charles IX servaient ainsi de modèle au timide Dauphin. Il en était de même des protagonistes car, étant presque tous du même âge que le prince, ils servaient de stimulant aux efforts que l'on attendait de lui ou de mise en garde à propos d'incidents ou de catastrophes engendrés par leur emballement ou leurs initiatives irréfléchies[3] : le récit s'enflait ou se resserrait en fonction des objectifs éducatifs.[4] Certains épisodes paraissent fastidieux, dont les pages relatives aux querelles de préséance avec l'Espagne[5] : pour le Dauphin il s'agissait d'actualité car Louis XIV, veillant scrupuleusement à ce que fussent respectées les prétentions de la France sur l'Espagne, écrivait :

> « *je ne serai pas fâché, mon fils, comme cette affaire est importante, que vous y fassiez quelques réflexions utiles* ».[6]

Les quelques trois cents seigneurs et ecclésiastiques qui peuplent la chronique, avaient, pour la plupart, leur descendance à la Cour de sorte que le Dauphin s'y trouvait dans un univers familier. Aussi fallait-il, pour éviter toute confusion, signaler que le Louviers Montrevel qui tua dans le dos l'un des chefs huguenots, n'était pas de la famille Montrevel de la Baume.[7] Les querelles hiérarchiques ayant occupé les états-majors tant de Louis XIV que de Charles IX, Bossuet, en contant la querelle opposant Andelot à Charri pouvait « *joindre aux exemples des siècles passés les expériences de tous les jours* ».[8]

La chronique, parfois, semble s'être très longuement étendue sur des noms de lieux : cette lourdeur du récit venait de la curiosité du Dauphin qui les entendant prononcer à l'occasion des dépêches militaires qui arrivaient à la Cour, désirait en savoir davantage.

Les pages des cahiers que le Dauphin devait « *lire et relire régulièrement* »[9] étaient encombrées de ratures, surcharges et corrections que Bossuet y tassait dans les interlignes **(Doc XXIX)**. La lecture en était fort malaisée et il est étrange que Bossuet ait

1 LOUIS, Dauphin, p. 146.
2 LOUIS, Dauphin, pp. 74, 122, 145.
3 LOUIS, Dauphin, pp. 169, 194-195.
4 POUZET, p. 33.
5 LOUIS, Dauphin, pp. 126-128, 131.
6 LOUIS XIV, p. 98.
7 LOUIS, Dauphin, p. 207.
8 BOSSUET, J-B, *Discours sur l'Histoire Universelle,* XXIV, p. 260.
9 BAUSSET, Cardinal Louis François de, *Histoire de Bossuet, évêque de Meaux,* composée sur les manuscrits originaux, Versailles, J.-A. Lebel, 1814, II, p. 6-7.

exigé un tel effort de son élève alors que, d'autre part, il s'ingéniait à lui acquérir des livres « *de la plus grosse impression qui se trouvera* ».[1] Il faudrait donc admettre qu'au lieu de *relire*, il était demandé au Dauphin de *redire* ce qu'on lui avait expliqué la veille, comme le précise son lecteur ordinaire :

> *« [...] comme on lui parlerait en vain de l'histoire s'il ne la retenait, le moyen dont on se doit servir est de récapituler chaque jour pendant une demi-heure, le plus qu'on pourra de la lecture des jours précédents avant que de lire un nouvel endroit de l'histoire et d'employer un des jours de la semaine à ne parler que des choses qu'on verra qu'il aura le moins retenues* »[2]

Du fait de ses lapsus et de ses fautes d'orthographe, innombrables et étranges, les psychologues contemporains estiment que le Dauphin était atteint de *dyslexie-dysorthographie.* Régine Pouzet[3] relève des mots illisibles, souvent tassés en fin de ligne comme si l'adolescent n'avait pas su prévoir l'espace nécessaire à leur graphie et que Bossuet les lui ait fait écrire ou réécrire au début de la ligne suivante. Il existe de nombreuses confusions de consonnes qui lui font écrire, par exemple, *gandelet* pour *gantelet*, des déplacements de lettres : *prorté* pour *porté,* ou leur suppression : *preque* pour *presque,* l'omission de syllabes : *huguot*, pour *huguenot,* ou leur répétition : *ou on on estoit* pour *ou on estoit,* des mots qui se télescopent : *des forcer* pour *de les forcer.* Le manuscrit révèle aussi de nombreuses fautes de segmentation : *a la droite* pour *alla droit,* ou des substitutions de mots : *sang fort* pour *sang froid, Milan* pour *Amiral*,[4] ou *diversité des saisons* au lieu de *diversité des religions*.[5]

Ces fautes consternantes, si l'on se réfère à nos connaissances actuelles en matière d'apprentissage de lecture et d'écriture, semblent résulter moins d'étourderie que d'un trouble psychologique ou d'une inadaptation aux exigences scolaires, ce qui expliquerait la fuite du Dauphin devant l'étude ; et expliquerait aussi les jugements contrastés portés à son égard, les uns vantant son intelligence, les autres soulignant sa stupidité.[6]

Peut-être qu'en raison de ce trouble, le Dauphin éprouvait aussi des difficultés à lire : Saint-Simon évoque le piètre lecteur que fut le prince ; cette difficulté expliquerait aussi

1 BOSSUET, J-B, « lettre à P. Daniel Huet », 1674, *Correspondance,* I, p. 341.
2 CORDEMOY, p. 90.
3 POUZET, p. 36.
4 LOUIS, Dauphin, p. 236, n 6, année 1572.
5 LOUIS, Dauphin, p. 70, n 33, année 1561.
6 FLOQUET, pp. 6-12.

que Bossuet « *ne lui donnait pas la peine de feuilleter les livres »,*[1] mais lui contait l'histoire et lui demandait de la lui raconter à son tour.

Le manuscrit révèle encore que Monseigneur se fatiguait vite car sa grosse écriture, régulière en début de leçon, se relâche et se déforme rapidement, les lettres mal reliées formant un amalgame difficile à déchiffrer. Monseigneur semble même, parfois, refuser de poursuivre ses écrits car le signe libérateur (deux barres parallèles // qui indiquent la fin de la leçon) figurent de temps à autre au milieu d'une phrase de sorte que c'est souvent Bossuet qui terminait la phrase ou même la fin du point d'histoire évoqué. L'intervention de Bossuet devint plus importante avec l'avancement du *Charles IX* comme s'il redoutait que la chronique ne soit pas terminée à la fin de son préceptorat. Les dernières pages du manuscrit sont perdues mais le Cardinal de Bausset, qui les a vues, précise :

> « *nous devons faire remarquer que dans le manuscrit original de ces thèmes de Monseigneur le Dauphin, le récit de la Saint-Barthélemy se trouve entièrement de la main de Bossuet* ».[2]

Qui, en définitive, a écrit la chronique de Charles IX ? Pour le cardinal de Bausset, ce serait, sans doute possible, le Dauphin.[3] Mais, en 1850, le chevalier Marchal limitait

> « *la coopération du dauphin [...] à quelques membres de phrases où l'on reconnaît l'esprit de l'enfance et à des dictées* »,[4]

théorie reprise par Floquet, en 1864.[5] Or, selon Bossuet, le Dauphin *répétait* le récit qu'il venait d'entendre : il est vraisemblable qu'il le répétait de fort près et le transcrivait de même car de nombreux indices du manuscrit témoignent en faveur d'une dictée pure et simple. Ainsi, à propos du mariage du duc de Nemours avec la veuve de François de Guise, Bossuet nota :

> « *la douairiere après satisfait*[e]. *2 nopces. Le duc de Nem*[mours] *le plus ac*[compli] *a la princ*[esse] *la plus spirituelle* ».[6]

1 BOSSUET, *Lettre ...,* II, p. 148 : extrait déjà cité.
2 BAUSSET, II, p. 20.
3 BAUSSET, II, p. 18.
4 MARCHAL, Le Chevalier, « Sur trois manuscrits inédits de Bossuet », *Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,* XVII, 1850, Bruxelles, p. 279.
5 FLOQUET, pp. 196-203.
6 « Lectures concernant l'histoire de France », manuscrit, *Amis de Bossuet*, n° 12, 1ère pièce, p. 12.

ce qui, dans le récit attribué au Dauphin, donne :

> « *Ainsi le prince le plus accompli qui fût alors dans le royaume posséda la princesse la plus spirituelle de son temps* ».[1]

Monseigneur aurait donc recopié docilement ce que Bossuet lui dictait.

Le manuscrit révèle aussi que le Dauphin, très lent à écrire sous la dictée, tentait de se rattraper en sautant des mots ou des morceaux de phrases. Il commettait aussi des erreurs d'homophonie ou transcrivait ce qui n'était qu'un commentaire de Bossuet : ainsi, à propos du siège de Sancerre qui fut levé après cinq semaines, le Dauphin écrivit d'abord « *levé apres St Se... »*. Bossuet intervint au milieu du mot pour distinguer les homophones en détachant le numéral : 5, 6, et le Dauphin d'écrire 5, 6, avant, finalement d'écrire correctement « *5 semaines* ».[2]

> « Réduit à dicter un texte pour que demeure une trace du travail, contraint de surveiller étroitement le déroulement laborieux des lignes sur le cahier, privé de tout outillage psycho-pédagogique qui pût l'aider dans sa tâche ou tout au moins l'en distancier, que pouvait Bossuet sinon souffrir toutes les déceptions de sa tâche ».[3]

Les sources utilisées par Bossuet pour son cours d'histoire, résultent de ses *notes de lecture* identifiées par Thérèse Goyet,[4] soit, essentiellement, *l'Histoire des guerres civiles en France* de Davila,[5] l'*Histoire Universelle* de de Thou,[6] l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France* de Mézeray,[7] l'*Histoire de Charles IX* d'Antoine Varillas,[8] et l'*Histoire*

1 LOUIS, Dauphin, p. 146.
2 LOUIS, Dauphin, p. 189, n 2, année 1569.
3 POUZET, p. 39.
4 POUZET, « les documents de travail de Bossuet : notes de lecture pour le *Régne de Charles IX* », LOUIS, dauphin, Annexe I, pp. 265-268 - POUZET, Régine, « la philologie du précepteur », *Humanisme de Bossuet,* I, inventaire des pièces repérées en 1965, sous n^{os} 75 à 80,
5 DAVILA, *Histoire des Guerres civiles en France,* mise en français par Baudoin, 3ème éd., 1657, 2 volumes.
6 THOU, Jacques-Auguste de, *Histoire Universelle depuis 1543 jusqu'en 1607,* traduction sur l'édition latine de Londres, Londres, 1734, 16 volumes.
7 MÉZERAY, *Abrégé chronologique de l'Histoire de France,* nouvelle édition augmentée, Amsterdam, 1755, 3 vol. Cette œuvre avait été mal accueillie par Colbert qui supprima sa pension à Mézeray, ce qui n'empêcha pas Bossuet de dicter au Dauphin le passage censuré dans l'édition de 1672, qui montre Charles IX tirer sur ses sujets.
8 VARILLAS, Antoine, *Histoire de Charles IX,* 1683, 2 tomes en 1 vol.

Universelle d'Agrippa d'Aubigné.[1] L'*Histoire de la guerre des Flandres,* de Famien Strada[2] se retrouve parfois mot pour mot dans les devoirs du Dauphin, ce qui prouve que Bossuet s'en inspira largement. En revanche, on ignore si, en sus de ses *notes,* Bossuet rédigeait son cours avant de l'exposer : l'absence de documents laisse supposer qu'il s'est dispensé de l'étape intermédiaire entre sa lecture, plume en main, et l'exposé au Dauphin.[3]

En tout cas il est certain que tant Bossuet, dans sa tâche de professeur d'histoire, que Cordemoy, dans celle de lecteur ordinaire, ont tout fait pour inspirer au Dauphin le respect des grands caractères de quelque confession qu'ils fussent, et l'horreur des brutalités qui martyrisent les corps et les esprits ; car Bossuet, tout au long de sa relation du règne de Charles IX, et Cordemoy, dans ses maximes, ont constamment plaidé pour la *réunion*,[4] alors que cette idée était contraire à celles de Louis XIV.

Gerbais écrivit une *oratio*[5] du Dauphin publiée en latin, en 1673 : le prince avait douze ans, ce qui rend vraisemblable qu'elle ait été prononcée à l'occasion de sa majorité : son auteur, pour faire sa cour au roi, adoptait la méthode enseignée par Bossuet en comparant les mérites de grands hommes :

> *« Ita modo Alexandrum Juliumque Cesarem ob virtutis bellicae praestantiam : modo Constantinum, Theodosium Justinianum ob insigniorem justitiam pietatemque : modo Carolum Magnum, Franciscum primum, Henricum quartum cum virtutum longè plurium nomine, tum eo maximè quod in litteras litteratosque viros benevolos se munificosque praebuerint, laudat & extollit* ».[6]

Gerbais prétendait que Monseigneur se serait insurgé à l'encontre de la réputation d'Alexandre qui avait conquis des « *déserts en Asie* », alors que son père, en conquérant les « *provinces belges* » aurait été bien plus digne d'admiration.[7]

> « *Ad quem igitur gloriae cumulum non ascendat Franciae Delphinus qui litteras non diligit modo, sed etiam arctissime complectitur ? Quem Heroa praeteritorum temporum non aequi paret ille qui Heroum gesta vitasque nusquam non legit,*

1 AUBIGNÉ, Agrippa d', *Histoire Universelle,* à Maillé par Jean Moussat imprimeur, 1616, 3 tomes en 1 vol.
2 STRADA, Famien, *Histoire de guerre des Flandres,* mise en français par Du Rier, 1664, 4 vol. in-12.
3 LEBARQ, J., *Histoire critique de la prédication de Bossuet,* 1888, pp. 38-42.
4 POUZET, p. 51.
5 GERBAIS, Joanne, Doctore ac Socio Sorbonico Regioque Eloquentiae Latinae Professore, *De Serenissimi Franciae Delphini studiis felicibus Oratio, publicae instar gratulationis habita,* Parisiis, apud Fredericum Leonard Regis Christianissimi & Serenissimi Delphini Typographum, MDCLXXIII, BnF Tolbiac, rez-de-jardin, LN27 12901 & X 722 (4), (support livre), notice : FRBNF 304 98 881.
6 GERBAIS, p. 15.
7 GERBAIS, p. 17.

nusquam non tractat ? Quem vero etiam longè multumque non superet qui Heroum exemplar nobilissimum absolutissimumque in Parente Ludovico assiduè contemplatur ? Qui Parentis illius incomparabilis dicta sic excipit, ut oracula ». [1]

En définitive il faut constater que si Louis XIV s'est ingénié à faire prodiguer à son fils une éducation remarquable, hors du commun, même dans les milieux les plus favorisés et les plus savants, cette éducation s'est révélée trop rigide, trop austère et trop axée sur la notion de *devoir*. Un enfant normal aurait certainement réagi violemment : le Dauphin, trop respectueux, s'y soumit sans récrimination mais aussi sans application ni réel intérêt. Et c'est finalement Bossuet qui dressa le bilan de cette éducation :

« *à force de répéter, nous fîmes que ces trois mots* piété, bonté, justice, *demeurèrent dans sa mémoire avec toute la liaison qui est entre eux* ». [2]

Chapitre II : La place et le rôle du Dauphin

En sa qualité de second personnage du royaume, le Dauphin occupait à la Cour une place toute particulière ; en 1681, émancipé par son mariage depuis un an, il côtoyait quotidiennement les membres de la famille royale :

« ***Monseigneur*** *le dauphin, dans une grande jeunesse où la générosité et la bonté de son cœur ne laissoient pas de paroître*[3] *ne songeoit qu'à ses plaisirs et se reposoit sur le Roi, son père, des soins de la couronne.* ***Madame la dauphine*** *étoit une princesse qui avoit beaucoup d'esprit, mais elle ne lui permettoit pas de faire voir son étendue en toutes sortes d'occasions.*[4] *Elle avoit toujours les yeux attachés sur le roi, voulant se régler entièrement sur ses volontés et ne rien faire qui eût l'apparence de lui être désagréable.*

1 GERBAIS, p. 25.

2 BOSSUET, *Lettre ...*, p. 5.

3 *MS*, I, 25 septembre 1681, p. 5, n 3 : « *on trouvait à redire qu'à vingt ans il ne songeât à rien, parce que les fils de souverains doivent être plus avancés à vingt ans que les fils des particuliers à vingt-cinq* ».

4 *MS*, I, 25 septembre 1681, p. 5, n 4 : *« Elle avoit tenu cette conduite dans le commencement de son mariage, mais depuis elle s'étoit un peu brouillée avec le roi par son humeur particulière, ne prenant plaisir à rien et peu complaisante ; elle l'étoit néanmoins beaucoup pour son mari, dont elle avoit grand soin de cultiver l'amitié* ».

***Monsieur**, frère unique du roi, avoit de bonnes qualités ; mais elles auront éclaté davantage s'il ne se fut pas laissé trop gouverner au chevalier de Lorraine,*[1] *qui depuis longtemps avoit pris un empire absolu sur son esprit.*

***Madame** étoit généreuse et ne manquoit pas d'esprit, quoiqu'elle fût d'un naturel assez brusque. On ne croyait pas qu'il y eût une grande intelligence entre elle et le prince, son époux.*[2] *Elle aimait la chasse passionnément , et son plus grand plaisir étoit d'y suivre le roi, qui avoit quelquefois la complaisance d'y aller pour l'amour d'elle. M. le **duc de Chartres**, fils de Monsieur, dans son enfance, donnait de très grandes espérances, et tout le monde jugeoit déjà qu'il pourroit un jour être un prince de grand mérite. Le roi d'Espagne ayant épousé la fille aînée de Monsieur et de sa première femme Henriette d'Angleterre, il lui restoit encore une fille de ce premier mariage, laquelle se nommait **Mademoiselle**, laquelle étoit encore dans une si grande jeunesse qu'on ne savoit pas trop bien ce qu'on en devoit espérer. Pour **Mlle de Chartres**, qui étoit fille de Monsieur, de son second mariage, elle ne faisoit quasi que de sortir du berceau.*

***Mlle de Montpensier**,*[3] *qu'on nommoit autrement la grande Mademoiselle, pour la différencier de la fille de Monsieur, étoit une princesse de bonne mine, assez généreuse, mais un peu légère dans ses affections. Le mariage qu'elle avoit voulu faire avec M. le marquis de Lauzun, du temps qu'il étoit capitaine des gardes du corps du roi, avoit fait grand tort à la réputation de sa prudence. Il y avoit des gens qui croyoient qu'elle l'avoit épousé, parce qu'elle faisoit toujours paraître un grand empressement pour ses intérêts quoique le Roi le tînt prisonnier à Pignerol.*

*Madame **la grande duchesse de Toscane**, la sœur de Mlle de Montpensier d'un second lit, étoit une des plus belles princesses du monde ; mais comme elle n'avoit pas voulu rester en Italie avec le grand-duc, son époux, elle étoit obligée de passer ses jours dans le monastère de Montmartre, proche Paris, d'où elle ne sortoit que rarement pour venir voir Leurs Majestés. **Madame de Guise**, sa sœur cadette du même lit, étoit veuve du dernier des ducs de Guise, qui étoit un jeune homme bien fait, mais peu spirituel. Elle en avoit eu un fils qui se nommoit M. le duc d'Alençon et qui mourut peu de temps après son père. Elle avoit soin de réparer un esprit assez médiocre par beaucoup de dévotion.*

***Monsieur le Prince**,*[4] *que ses lauriers n'avoient pu mettre à couvert des incommodités*[5] *de la vieillesse, passoit presque toute sa vie à son château de*

---

1 *MS*, I, 25 septembre 1681, p. 5, n 5 : « *Il étoit fils du fameux comte d'Harcourt, de la maison de Lorraine; mais le crédit qu'il avoit sur l'esprit de Monsieur avoit fait grand tort à la réputation de ce prince* ».

2 *MS*, I, 25 septembre 1681, p. 12, n 1 : *« Le chevalier de Lorraine pouvoit être la cause de cette mésintelligence, qui devint publique dans la suite ; car, comme on vouloit un jour empêcher Madame d'aller à la chasse sous prétexte qu'on disoit qu'elle étoit grosse, elle vint trouver le roi dans son cabinet et se plaignit à lui de ce qu'on vouloit l'empêcher d'aller à la chasse sous le prétexte d'une grossesse imaginaire et lui protesta qu'il y avait plus d'un an que Monsieur n'avoit couché avec elle* ».

3 *MS*, I, 25 septembre 1681, p. 12, n 2 : *« Elle étoit fille de feu M. le duc d'Orléans et d'une princesse de la maison de France, héritière de la branche des Montpensier : c'est pourquoi elle en portoit le nom pour la distinguer de la fille de Monsieur; mais on étoit si fort accoutumé à l'appeler seulement Mademoiselle, qu'on ne la nommoit que la* Grande Mademoiselle *et l'autre la petite* ».

4 Le Grand Condé.

5 *MS*, I, 25 septembre 1681, p. 13, n 1 : « *Il avoit la goutte si souvent qu'il ne pouvoit presque se soutenir. Il n'avoit rien augmenté au corps du château de Chantilly, qui venoit de la maison de Montmorency, mais il avoit extrêmement embelli les jardins. C'étoit le plus grand et le plus illustre capitaine de son temps, quoiqu'il eût longtemps porté les armes contre le Roi* ».

Chantilly, qui n'étoit qu'à dix lieues de Paris et dont il avoit fait une des plus magnifiques et des plus agréables demeures du monde. Pour ***madame la Princesse****, il l'avoit depuis longtemps reléguée à Chateauroux, qui étoit une de ses maisons située dans le Berry.*

Monsieur le Duc*, son fils, avoit beaucoup d'esprit, de savoir et de valeur, mais il ne s'accomodoit pas de tout le monde et sembloit aimer la retraite un peu plus qu'il ne convenoit à un grand prince comme lui. Madame la Duchesse qui se conformoit à son inclination, vivoit aussi dans une assez grande solitude et mettoit tout son plaisir à élever M. et Mlle de Bourbon, avec ses autres enfants, qui étoient tous fort jeunes.*

Monsieur ***le prince de Conti****, neveu de monsieur le Prince, dans une grande jeunesse, faisoit voir des inclinations très nobles et très relevées ; il avoit, dans ses premières années donné de merveilleuses impressions de sa conduite, et peut-être auroit-il mieux fait de suivre toujours sa première manière de vivre que de se laisser trop entraîner au torrent du monde.*

La princesse *son épouse, fille naturelle du Roi et de Madame la duchesse de La Vallière, étoit la plus charmante princesse du monde ; elle étoit remplie de toutes les grâces imaginables, et son esprit, quoiqu'elle n'eût encore que quinze ans, commençoit déjà de faire voir de la solidité.*

M. ***le prince de La Roche-sur-Yon****, frère de M. le prince de Conti, étoit très bien fait et avoit l'esprit aussi agréable que le corps : il donnoit dans tous les plaisirs des gens de son âge, et même passait quelquefois au-delà des bornes*.[1]

M. le ***duc du Maine****, M. le* ***comte de Vexin****, et* ***Mlle de Nantes****, enfants naturels du Roi et de Madame de Montespan, étoient encore plus jeunes ; ils faisoient paraître un esprit au-dessus de leur âge, mais les deux garçons étoient estropiés, particulièrement le dernier, qu'on ne croyoit pas pouvoir conserver longtemps. Voilà l'état de la famille royale car le Roi avoit donné le rang de prince du sang à ses enfants naturels, et, pour autoriser mieux cette nouveauté, il l'avoit aussi donné à M. le duc de Verneuil, fils naturel du défunt roi Henri quatrième* ».[2]

Sa qualité de dauphin l'obligeait à exercer un rôle politique en participant aux Conseils ; à accompagner le roi, lors de cérémonies publiques, voire à le représenter ; à occuper des logements officiels de prestige dans chacun des châteaux royaux ; enfin et surtout, au cours des guerres, à commander victorieusement les armées du roi afin d'établir sa notoriété de soldat intrépide et invincible, à l'image de Louis XIV.

A) Le rôle du Dauphin

1 *MS*, I, 25 septembre 1681, p. 14, n 1 : « *Cela lui avoit attiré des réprimandes de la bouche du Roi et avoit obligé M. le Prince, son oncle et son tuteur, de mettre auprès de lui des gens pour éclairer ses actions, précaution peu utile, pour remédier aux désordres d'un jeune prince, quand on lui a une fois laissé prendre l'essor* ».

2 *MS*, I, 25 septembre 1681, pp. 11-14.

Sa qualité de dauphin imposait à Monseigneur d'importantes obligations politiques et de représentation mais elle lui assurait aussi des privilèges.

1) L'entrée aux Conseils

Fidèle à sa règle de gouvernement absolu, Louis XIV fit preuve d'une exclusive presque totale à l'encontre des princes. Monsieur n'entra qu'au Conseil des dépêches. Monseigneur entra au Conseil des dépêches en 1682 (avec voix délibérative en 1688) et au Conseil d'En-Haut en 1702 ; le duc de Berry n'entra au Conseil des dépêches qu'en 1714, après la mort et de son père et de son frère Bourgogne, à une date où la santé précaire du jeune duc d'Anjou, dauphin, pouvait faire de Berry l'héritier au trône. En revanche, le duc d'Orléans, les princes de Condé et de Conti, qui, selon Vauban, étaient pourtant « *enfants de l'État* » n'entrèrent jamais dans aucun Conseil de gouvernement[1] :

> « *Monseigneur [...] avait près de trente ans quand il entra au conseil d'État. Monsieur n'y est jamais entré, ni au conseil des finances ; à plus forte raison Monsieur son fils, ni pas un des princes du sang, pas même MM. du Maine et de Toulouse, et si distingués en faveurs. Le roi, en tout son règne, n'a admis au conseil d'État et au conseil des finances que Monseigneur et monseigneur le duc de Bourgogne, les ducs de Beauvilliers et maréchaux de Villeroy* ».[2]

L'association tardive aux affaires de l'héritier du trône choqua les contemporains :

> « *Il y avait trop longtemps que le roi le laissait sans dire son avis dans le Conseil, et même [...] il aurait été bon qu'il eût été dans tous les Conseils d'État ; car, ayant à être un jour roi de France, n'était-il pas bon qu'il apprît de bonne heure l'art de régner, et pouvait-il l'apprendre d'un plus excellent maître que du roi son père ?* »[3]

Ce n'est effectivement que le 25 juillet 1691 que le Dauphin prit séance, en même temps que MM. de Pomponne et de Beauvilliers :

> « *Le Roi dit à Monseigneur qu'il vouloit dorénavant qu'il fût de tous ses conseils, et, ces deux ministres étant venus pour la première fois au conseil d'État, il commença par instruire Monseigneur, en bon père et en monarque très juste et très habile, de*

1 SARMANT, Thierry & STOLL, Mathieu, *Régner et gouverner. Louis XIV et ses ministres,* Perrin, La Flèche (Sarthe), 2010, p. 551.
2 SS, *Add, JD,* II, samedi 10 juillet 1688, p. 152 – SÉVIGNÉ, *lettre,* 1092 du 14 octobre 1691, III, p. 807.
3 *MS*, cité par SARMANT & STOLL, p. 106.

tous ses devoirs et de la manière dont il devoit entrer dans les affaires pour devenir un jour un grand roi, qui gouvernât ses peuples avec justice et avec piété, et qui fût plutôt le père que le maître de ses sujets. Il parla à Monseigneur avec tant de force et de tendresse, que Monseigneur ne put s'empêcher de se jeter à ses genoux pour lui témoigner son respect et sa reconnaissance ».[1]

« [le roi dit au Dauphin que] *l'ayant trouvé aussi prudent dans la conduite des armées il ne le croyait pas moins habile dans la direction du cabinet. Il avait attendu assez de temps pour éprouver sa maturité, sa prudence et son secret, qualité la plus nécessaire au gouvernement de l'État et à laquelle il l'avait initié pour le faire régner comme un grand roi* ».[2]

Le Dauphin, très assidu au Conseil d'État, le fut moins au Conseil des finances et à celui des dépêches.[3] Les participants ne sont pas d'un grand secours pour les historiens lorsqu'il s'agit de déterminer les attributions et le fonctionnement des différents Conseils car, pour les désigner (Conseil d'En-Haut, Conseil royal des finances, Conseil des dépêches, Conseil privé), ils écrivent indifféremment *le Conseil*. Plus rarement, on trouve dans les correspondances l'expression *Conseil royal*, qui désigne toujours le Conseil royal des finances, encore que Dangeau parle de *Conseil royal* pour *Conseil d'En-Haut*. L'expression *Conseil de(s) dépêche(s)* est encore moins fréquente et ce que les historiens désignent comme le *Conseil d'En-Haut* n'apparaît presque jamais sous ce nom. Spanheim parle du *Conseil du ministère* ; Le Peletier dit *Conseil de ministère* ou *ministère* tout court ; les quelques textes officiels disent *Conseil d'État* et les ministres *le Conseil* tout court. Les Conseils de gouvernement tenaient leur séance dans le *Cabinet du roi* ou *Cabinet du Conseil* à Versailles comme dans toute autre résidence royale. Ce Cabinet du Conseil se trouvait dans l'Appartement du roi, aussitôt après sa chambre : il appartenait donc à la partie privée *intérieure* de l'Appartement du roi, celle qui échappait aux regards du public, ce cabinet particulier dans lequel Louis XIV recevait les ambassadeurs et signait les contrats de mariage. Il s'agissait, à Versailles, de la pièce située entre le Salon du roi (devenu sa chambre en 1701) et le cabinet des perruques : il existe toujours, s'ouvrant sur la Cour de marbre, par deux fenêtres. Une grande table rectangulaire, perpendiculaire aux fenêtres, était recouverte d'un drap de brocard vert tissé de fils d'argent et bordé d'un large galon d'or, avec, par dessus, un tapis de cuir rouge bordé de taffetas et d'un galon d'or et

1 *MS,* III, 26 juillet 1691, p. 442 – *JD,* III, mardi 24 juillet 1691, p. 370 : « *S.M. veut que Monseigneur le Dauphin entre dans tous les conseils ; jusqu'ici il n'étoit entré que dans les conseils des finances et des dépêches ; le roi l'avoit dit à Monseigneur samedi passé, mais cela n'a été public qu'aujourd'hui* ».
2 VENIER, Pietro, ambassadeur de Venise, cité par SARMANT, Thierry & STOLL, Mathieu, p. 106.
3 SS, B, VIII, p. 267.

d'argent. Ce cabinet était également meublé d'un lit de repos qui servait au roi lorsqu'il était indisposé, et de deux grands écritoires.[1]

Le roi était assis dans le fauteuil placé au haut-bout qui regardait vers la Cour de marbre, le Dauphin se trouvait à sa droite, sur une chaise pliante et les ministres prenaient place sur des tabourets, remplacés par des *sièges à dos* lorsque l'âge et les infirmités s'accroissaient. Ils siégeaient dans un ordre protocolaire, selon leur date de promotion comme ministre d'État : le plus ancien à la gauche du roi, le suivant à côté du Dauphin et ainsi de suite. Toutefois un *ployant* restait toujours vide entre le Dauphin et le ministre qui siégeait à côté de lui : Dangeau mentionne ce fait à propos de la nomination de Pontchartrain à la dignité de chancelier de France :

> « *M. le chancelier Le Tellier, qui était ministre comme celui-ci, n'avait d'autre place dans le Conseil d'État que du jour qu'il avait été ministre, et le roi a voulu qu'on en usât de même pour M. de Pontchartrain. Ainsi, M. de Beauvillier et M. de Pomponne sont avant lui. Voici la séance : le roi est au bout de la table ; Monseigneur à un des côtés ; M. le Chancellier, du côté de Monseigneur, mais laissant un siège vide entre Monseigneur et lui ; M. de Torcy est au bout de la table, vis-à-vis du roi, qui lit les dépêches des ambassadeurs et en même temps les réponses qui ont été résolues au Conseil précédent et qu'il fait lui seul* ».[2]

En 1684-1685, Dangeau précise le rythme hebdomadaire ou bihebdomadaire auquel se tenaient les Conseils : le Conseil d'En-Haut les mercredis, jeudis et dimanches matin, ainsi que le lundi matin, tous les quinze jours ; le Conseil des dépêches le lundi matin quand il n'y avait pas Conseil d'En-Haut ; le Conseil royal des finances les mardis et samedis matin, et le Conseil de conscience le vendredi matin. Le lundi après-midi se tenait le *Conseil pour les affaires des gens de la religion* et, le mardi matin et après-midi, se tenaient le Conseil privé, la grande et la petite direction, mais le roi n'y assistait pas.[3]

Même s'il n'était pas *harangueur*,[4] Monseigneur sut intervenir efficacement et faire preuve de persuasion lors des importantes délibérations sur les affaires d'Espagne, spécialement à propos de l'acceptation du testament de Charles II puis du maintien des troupes françaises en Espagne.[5] Il était aux côtés du roi à son entrée à Strasbourg et lors de l'inauguration des Invalides ; il le représenta à l'inauguration de sa statue, place des

1 SARMANT & STOLL, p. 147.
2 *JD,* VII, jeudi 10 septembre 1699, p. 148.
3 SARMANT & STOLL, p. 148.
4 TORCY, *Journal,* édité par Frédéric Masson, Paris, 1884.
5 SS, B, VI, pp. 225, 372 ; VIII, p. 366 ; X, p. 384 ; XIV, pp. 153, 315 ; XVII, pp. 383-385, 424 ; XXI, p. 59-60

Victoires, à Paris.

2) L'entrée officielle de Louis XIV à Strasbourg

Les traités de Westphalie de 1648 avaient mis fin à la guerre de Trente ans dont l'Alsace était sortie très éprouvée. Strasbourg, ville libre, avait évité les destructions et les pillages, mais elle subissait les conséquences du conflit car son commerce, source de sa prospérité, était désorganisé, sinon interrompu : le coup fatal lui fut asséné par l'Électeur de Mayence qui interdit aux bateliers strasbourgeois de se rendre à Francfort. Le *Magistrat* avait voulu mener une politique de neutralité entre l'Empire et la France bien que la ville fût enclavée dans le territoire cédé à la France : mais la perte de sa puissance économique et la faiblesse de ses armées, en rendirent le maintien impossible.[1]

Louis XIV, conscient de cet extrême affaiblissement, décida de prendre Strasbourg mais, ignorant quelle serait la réaction de l'Empereur, les préparatifs se firent dans le plus grand secret. Le 27 septembre 1681 à 2 heures du matin, le général de Montclar envoya le colonel d'Asfeld avec 900 hommes s'emparer du fort du *Zollschantze*, près du pont du Rhin, par lequel aucun secours ne pouvait plus parvenir à la ville **(Doc XXXVII)**. Après ce premier coup de force réussi le roi écrivit à l'Empereur, le 28 septembre :

> « *La souveraineté qui m'est acquise par les traités de Munster et de Nimègue en toute la Haute et Basse Alsace, ne laisse aucun doute que la ville de Strasbourg qui en est la capitale ne me doive la même obéissance que toutes les autres villes et lieux qui composent cette province* ».[2]

Les dragons du baron d'Asfeld interceptèrent la lettre du Magistrat à l'Empereur :

> « *comme nous ne trouvons pas assez de forces pour pouvoir vous garantir des suites, nous avons voulu en informer votre Majesté impériale afin qu'elle put avec tous les membres de l'Empire apporter les remèdes nécessaires avec toute la diligence que mérite une affaire aussi pressée et aussi importante* ».[3]

Louvois remit alors un ultimatum au Magistrat, exigeant la reddition de la ville le 30 à

1 DREYFUS, François-Georges, « introduction historique », *catalogue de l'exposition « Strasbourg, ville libre royale, 1681-1792* », du 27 septembre au 13 décembre 1981, Musée de Strasbourg, p. 13.
2 LOUIS XIV, lettre du 28 septembre 1681 à Léopold 1er.
3 MAGISTRAT de Strasbourg, lettre du 28 septembre 1681 à l'Empereur, citée par GULLY-WEISS, Hélène, *Histoire de l'Alsace, les villes alsaciennes,* Université du 3ème âge, III, Strasbourg, 1981, p. 112.

7 heures du matin, « *sinon elle serait détruite à fond par le feu et par le fer* ».[1] Le Magistrat demanda un report jusqu'à midi pour consulter les instances municipales qui rédigèrent aussitôt les articles de la capitulation,[2] espérant ainsi conserver certains privilèges.[3] Louvois, à Illkirch,[4] reçut la délégation dont il accepta presque toutes les propositions.[5] **(Doc XXXVIII)**. Strasbourg se rendit [6] : tout avait été achevé en quarante-huit heures.[7]

Louis XIV « *ayant résolu de faire en personne le siège de Strasbourg* »,[8] avait quitté Fontainebleau pour être à Strasbourg dans les premiers jours d'octobre ; lorsqu'il en apprit la capitulation, il repoussa son arrivée et organisa un *voyage* en Alsace :

> « *Je viens d'apprendre avec plaisir, par lettre que vous m'avez écrite hier, que la ville de Strasbourg s'est soumise à mon obéissance. J'ai vu la capitulation qui leur a été accordée, laquelle j'approuve, et j'ai ordonné que l'on vous envoyât la ratification [...] Cette prompte soumission de la ville m'a fait résoudre d'attendre la Reine en ce lieu* [Vitry-le-François]*, d'où je partirai lundi pour me rendre à Brisach. Vous apprendrez par Saint-Pouenges ce que j'ai réglé pour la marche des mousquetaires pour me joindre, et le renvoi des grenadiers en leurs quartiers* ».[9]

En prévision du siège, Monseigneur avait précédé le roi à Strasbourg où il était arrivé le 3 octobre 1681.[10] À cette date Louvois écrivait à Le Tellier « *tout est aussi tranquille que s'il y avait dix ans que les troupes y fussent* » ce qui était inexact car il était intervenu en

1 La GRANGE, M. de, *lettre « Brisach, 27 septembre 1681, 10 heures du soir » à Louvois,* citée par MAURER, L., *L'expédition de Strasbourg en septembre 1681. Correspondance officielle tirée des Archives de la Guerre,* Paris, 1923, pp. 156-158.

2 Dictionnaire Le Petit ROBERT : « ***Capitulation*** *: traité par lequel une puissance s'engage à respecter certains droits et privilèges sur les territoires soumis à sa juridiction* ».

3 Ces privilèges furent confirmés. Certains éléments séditieux estimèrent cependant avoir été trahis qui, sur des monnaies, modifièrent le **L**UD(ovicus) en **J**UD(as) : cette monnaie figure au Musée Historique.

4 La maison dans laquelle fut signée la capitulation, a été démolie en 1934.

5 *Capitulation accordée par Sa Majesté à la Ville de Strasbourg. Articles proposés par les Prêteurs, Consuls et Magistrats de la Ville de Strasbourg, le 30 septembre 1681,* dans DOLLINGER, Philippe, *Documents de l'Histoire de l'Alsace,* Toulouse, 1972, pp. 266-268. - SCHMITT, I. « Le rattachement de Strasbourg à la France », *Annales du CRDP de Strasbourg,* 1981, pp. 75-77.

6 REUSS, R., *Beschreibung von der Stadt Strassburg* et *Mémorial des Ammeisters Fr. Reisseissen et Strassburgische Chronik von 1667 bis 1710,* Strasbourg, 1877.

7 LAGUILLE, Louis, *Histoire de la province d'Alsace, depuis Jules César jusqu'au mariage de Louis XV,* A Strasbourg, chez Jean Renauld Doulssecker, M.DCC.XXVII, II, pp. 264-267 – KINTZ, Jean-Pierre, « XVII^{ème} siècle : du Saint-Empire au Royaume de France », *Histoire de Strasbourg, des origines à nos jours,* sous la direction de Georges Livet et Francis Rapp, Istra, Strasbourg, 1981, pp. 81-88 – KLEIN, Jean-Pierre, « texte de la capitulation de Strasbourg, 30 septembre 1681 », *Le Musée Historique de Strasbourg,* 1980, pp. 66-67, *Strasbourg, Urbanisme et Architecture,* 1986, pp. 49, sq. - SIAT, Jeannine, *Histoire du rattachement de l'Alsace à la France,* Horvath, Saint-Etienne, 1987, p. 59. - « Le rattachement de Strasbourg à la France », *Saisons d'Alsace,* n° 75, suite d'articles consacrés au rattachement.

8 LOUVOIS, lettre du 19 septembre 1681 aux évêques de Metz, Toul et Verdun.

9 LOUIS XIV, « lettre à Louvois datée : Vitry, 2 octobre 1681 », reproduite dans SIAT, p. 107.

10 Le château de Versailles en possède une peinture sur toile (1,62 x 1,19), présentée à Strasbourg (n° 35) lors de l'exposition « *Strasbourg, ville libre royale, 1681-1792* » du 27 septembre au 13 décembre 1981.

personne, pour empêcher les officiers français de molester le major de la place, lors de l'entrée des troupes. Conformément aux dispositions de l'article 5 de la *Capitulation* le 20 octobre, 6.486 épées, sabres et armes blanches et 2.479 paires de pistolets, détenus par des particuliers furent déposés à la Pfalz, alors Hôtel de Ville.[1]

La présence du Dauphin à Strasbourg ne se justifiant plus, il partit au devant du roi qu'il rejoignit, en même temps que la reine et la Dauphine, à Vitry-le-François où Louis XIV

> « *déclara qu'il ne pouvoit se résoudre à jouer petit jeu, et il ordonna aux joueurs de former des sociétés pour jouer gros jeu au reversy [...] La Reine et Monseigneur se mirent de part avec Dangeau* ».[2]

La Cour franchit les Vosges à cheval,[3] au col de Ste-Marie-aux-Mines et, à Sélestat, « *les députés de Strasbourg lui* [au roi] *vinrent rendre leurs premiers hommages* »[4]; de Brisach,[5] « *assurément une des plus belles places du monde* », le cortège entreprit un *voyage* en Alsace **(Doc XXXIX)** ; le roi reçut à Ensisheim les ambassadeurs de Suisse qui, ensuite « *allèrent rendre leurs devoirs à monseigneur le Dauphin, à madame la Dauphine, à Monsieur [...]* » devant lequel il leur avait été enjoint de se découvrir faute de quoi « *Sa Majesté ne vouloit point de leur visite* ».[6] Après s'être arrêté dans différentes cités et avoir *dîné* à Fegersheim, le roi arriva enfin à Strasbourg :

> « *Il y fut reçu le 23 Octobre comme en triomphe : la Ville étala sous ses yeux cinq cens pièces de canon qu'elle avoit tirées de son Arcenal, & fit frapper une grande Médaille d'or où l'on voyoit d'un côté le Buste de Louis XIV, & de l'autre le Roy assis sur son Trône, que la Victoire couronne de lauriers. STRABOURG à genoux au pied de sa Majesté, reçoit de sa main une couronne murale avec ces mots,* Adserta Urbis tranquillitate. *Le prognostique n'a pas été faux, puisque depuis que cette Ville s'est soumise au Roy, elle a toûjours joüi d'une paix & d'une tranquillité parfaite* ».[7]

Sourches, qui faisait partie de la suite royale, est plus prolixe : en arrivant, le roi

> « *trouva deux cent vingt et une pièces de canon de fonte, rangées sur le glacis de la contrescarpe, lesquelles on avoit trouvées dans la ville lorsqu'elle s'étoit rendue [...]*

1 MAURER, Louis, *L'expédition de Strasbourg en septembre 1681,* Paris, 1923, pp. 224-225, en donne le détail - Catalogue d'exposition *« Strasbourg, ville libre royale, 1681-1792* », Musée de Strasbourg, p. 30.
2 *MS,* I, 10-11 octobre 1681, pp. 29-30.
3 Sauf la reine qui « *se mit dans une des petites calèches du Roi* » : *MS,* I, 10-11 octobre 1681, p. 31.
4 *MS,* I, 10-11 octobre 1681, p. 32.
5 Brisach le Vieux, en Allemagne.
6 *MS,* I, 19-20 octobre, p. 34.
7 LAGUILLE, p. 266.

Toutes les troupes de la garnison étoient en haie depuis la porte jusqu'au logis du Roi, qui étoit celui du marquis de Chamilly, qu'il en avoit fait gouverneur [...] Dès qu'il fut arrivé, on fit trois salves de toute l'artillerie, et, peu de temps après il monta à cheval pour aller voir l'endroit que MM. de Louvois et Vauban, le plus grand ingénieur de son temps, avoient choisi pour y construire une citadelle ».[1]

« Louvois, dès dix heures, veillait dans Strasbourg avec un soin minutieux à ce que tout s'achevât conformément aux ordres donnés. Une tente avait été élevée la veille au-delà de la porte des Bouchers, à cent pas de la dernière barrière. Ce fut là que les dignitaires de le République attendirent l'arrivée de la Cour,[2] [... qui] fit son apparition sur les trois heures. M. De Chamilly présenta à Louis XIV [...] les clés de la cité. Le Magistrat qui tenait déployé un drapeau blanc semé de fleurs de lis, renouvela ses soumissions et reçut du monarque lui-même promesse de sa grâce royale. Le cortège était des plus somptueux. Un superbe carrosse, traîné par huit chevaux gris-pommelés (*Grauschimmeln*) et entouré des gardes suisses, la hallebarde sur l'épaule, contenait le Roi, la Reine, le Dauphin, la Dauphine, ainsi que le duc et la duchesse d'Orléans. Avec un ébahissement mêlé d'admiration, les Strasbourgeois contemplèrent les brillants costumes [...] un peloton de douze fauconniers,[3] « *fort propres et ayant chacun son oiseau sur le poing* », attira particulièrement les regards [...] le clergé tenait aussi sa place bien que le prince-évêque n'y figurât pas.[4] Les carrosses, presque tous dorés et à six chevaux, avec les chaises à porteurs « *d'invention nouvelle* », arrivaient au chiffre de 400. Aux fanfares des trompettes s'unissait le bruit des cloches sonnant à toute volée sans parler des salves d'artillerie tirées par 265 canons. [...] Le soir les maisons furent illuminées et les habitants placèrent à leurs fenêtres des lanternes sur lesquelles on avait peint les armes royales avec les mots *Vive le Roi* ».[5]

Le lendemain le roi, la reine, le Dauphin, la Dauphine et la Cour entendirent « *la messe au Dôme ou à l'église cathédrale, qui étoit la seule que les habitants de Strasbourg eussent rendu aux catholiques par la capitulation* ».[6] La cérémonie, grandiose, fut digne de l'évènement. François Egon de Fürstenberg, prince-évêque, accueillit la famille royale au seuil du portail central, entouré par dix abbés mitrés, Bénédictins, Bernardins et Prémontrés devant chacun desquels un prêtre portait la crosse ; le coadjuteur et le vicaire général se tenaient à ses côtés, avec leurs insignes épiscopaux, ainsi que les chanoines capitulaires, en chapes écarlates, tous princes, comtes ou barons du Saint-Empire.[7] En

1 *MS,* I, 23-26 octobre 1681, pp. 37-38.
2 Une lithographie exécutée par E. Lemaître en présente la scène au Musée Historique de Strasbourg : reproduite *dans Histoire de Strasbourg,* Istra, p. 87.
3 Les fauconniers figuraient dans tous les grands défilés de la monarchie d'Ancien Régime : ils apparurent, pour la dernière fois à Versailles, à l'ouverture des États Généraux, le 4 mai 1789.
4 Souffrant de la goutte, il devait se faire porter.
5 LEGRELLE, A., *Louis XIV à Strasbourg. Essai sur la politique de la France en Alsace, d'après des documents officiels et inédits,* Paris, 4ème édition, 1984, pp. 575-577.
6 *MS,* I, 23-26 octobre 1681, p. 38.
7 LEGRELLE, pp. 577-579.

entrant dans l'église le roi et la reine s'agenouillèrent, baisèrent la croix, reçurent l'eau bénite que leur présenta l'évêque qui les harangua :

> « *C'est présentement, Sire, me voyant remis par vos mains royales en possession de ce temple dont la violence des ministres de l'hérésie nous a tenus si longtemps exilés*,[1] *moi et mes prédécesseurs, que j'ai lieu de dire à Votre Majesté, à l'exemple du bonhomme Siméon, que j'attendrai dorénavant la fin de mes jours en repos et que je pourrai, lorsqu'il plaira à Dieu de m'appeler à lui, quitter le monde avec beaucoup de consolation.*[2] *Cette illustre Église doit sans doute, Sire, une bonne partie de son établissement à vos augustes prédécesseurs Clovis et Dagobert, desquels l'un a placé la première pierre de ce somptueux vaisseau, et l'autre l'a fait ériger en Évêché, en la dotant de plusieurs terres et revenus. Mais Votre Majesté, par ce qu'elle a fait aujourd'hui s'en rend comme le nouveau fondateur, d'une manière encore plus glorieuse. Je souhaiterais, Sire, d'avoir assez d'éloquence pour pouvoir vous exprimer l'excès de la joie que moi et mon Chapitre, dont une partie est présente, ressentons pour l'avantage que cette grande action vraiment digne de la piété d'un Roi Très Chrétien va procurer tant pour la gloire de Dieu que pour la réputation de Votre Majesté ; mais, manquant des termes et de la facilité à m'exprimer en cette langue-ci, je suis contraint, Sire, de laisser renfermé dans nos cœurs mille sentiments de respect, de reconnaissance, de tendresse, si je l'ose dire, et de vénération pour la très auguste personne de Votre Majesté, et de l'assurer simplement que nous ne cesserons jamais, comme très obéissants, très fidèles serviteurs et sujets, de pousser continuellement nos vœux au Ciel dans cette maison de Dieu, où elle vient de rétablir le véritable culte, afin qu'il plaise à la Divine Majesté, de vous combler, Sire, de prospérités et de bénédictions* ».

La famille royale gagna ensuite le chœur où le roi et la reine prirent place dans des fauteuils de velours rouge, avec, à leur droite, le Dauphin, la Dauphine, les princes et le cardinal de Bouillon et, à leur gauche, les membres de la Cour. Le roi s'agenouilla devant le maître autel et entendit une messe basse après quoi l'évêque entonna le *Te Deum*, et le *Domine salvum fac regem,*[3] repris par trois chœurs, sur fond d'orgues, cloches, timbales, trompettes, fifres des Cent-Suisses et coups de canon. Puis le roi repartit, *en cérémonie* :

> « *Les gardes de la prévôté de l'hôtel marchoient les premiers, ayant à leur tête leurs officiers à pied, hormis le marquis de Sourches, grand prévôt de France, qui étoit à cheval. Ensuite venoient les Cent-Suisses de la garde avec leurs officiers aussi à*

1 Deux jours plus tôt le prince-évêque était allé à Benfeld au devant du roi qui l'avait assuré qu'il rendait « *à jamais* » la cathédrale de Strasbourg aux catholiques. Cette affirmation ne s'est pas démentie malgré Hitler qui, en 1940, l'offrit aux protestants : ceux-ci l'ayant refusée avec beaucoup de dignité, la cathédrale fut aussitôt désaffectée, ce grâce à quoi on n'y pria jamais pour *le Führer*.

2 François Egon de Fürstenberg mourut l'année suivante et l'épiscopat passa à son frère Guillaume.

3 « *Chose remarquable qu'un évêque de Strasbourg entonnât le* Domine salvum fac regem *pour un roi de France* » : *MS,* I, 23-26 octobre 1681, p. 38, n 3.

pied hormis le marquis de Tilladet, leur capitaine qui étoit à cheval. Après cela venoit le carrosse de la Reine, attelé de six chevaux gris, dans lequel étoit le Roi avec toute la famille royale, environné des gardes du corps et de leurs officiers à pied, hormis le maréchal de Lorge, leur capitaine en quartier, qui étoit à cheval, à la portière ».[1]

L'après-dîner, le Dauphin accompagna le roi au pont du Rhin, au fort de Kehl et au tout récent chantier du nouvel Arsenal.

« Pendant les trois jours que le Roi s'éjourna dans Strasbourg, il y eut un très grand concours de princes allemands, aussi bien que de princesses : le prince régent de Wurtemberg y vint saluer le Roi. Le prince et la princesse de Bade Durlach y vinrent aussi et l'on croit même que Monsieur l'électeur de Bavière y seroit venu, sans que M. de la Haye, ambassadeur de France auprès de lui, l'en empêchât en lui disant que le Roi n'y venoit que pour un jour et que la reine, monseigneur le Dauphin son beau-frère, et madame la Dauphine n'y venoient pas. Il faut avouer, si cela est vrai, que ce fut une étrange faute pour un ambassadeur, et que le pas que M. de Bavière vouloit faire, étoit aussi avantageux pour la France qu'il étoit désavantageux pour lui et désagréable pour l'Empereur et pour l'Empire ».[2]

Le lendemain matin Monseigneur et le roi virent la moitié de la garnison hors les murs, soit cinq bataillons et trois escadrons puis, l'après-midi, cinq autres bataillons.

Le retour se fit par Saverne, avec arrêts du roi et du Dauphin dans deux places fortes acquises récemment par la France et que Louis XIV voulait inspecter : Marsal et Longwy.

Ainsi fut rattachée à la France, cette république de Strasbourg qui avait cru pouvoir se déclarer neutre sans comprendre qu'elle était au centre de la diplomatie européenne. Louis XIV l'a prise en arguant du principe des Réunions condamné par Léopold 1er qui réclamait des restitutions. Strasbourg avait espéré en vain l'intervention de l'Empereur, empêtré dans les affaires de Turquie et de Hongrie : Louis XIV agit au bon moment et « il est piquant de voir que l'annexion de Strasbourg protestant a été facilitée grâce à l'action des protestants hongrois rebelles à leur roi Habsbourg Léopold 1er ».3

3) L'inauguration de la statue du roi, place des Victoires

1 *MS,* I, 23-26 octobre 1681, pp. 38-39, n 4.
2 *MS,* I, 23-26 octobre 1681, p. 39.
3 BERENGER, Jean, « La capitulation de Strasbourg et les alliances françaises en Europe orientale », Annuaire de la société des Amis du Vieux Strasbourg, 1681-1981, Strasbourg, 1981, p. 23 sq.

La maréchal de La Feuillade avait commandé, à ses frais, une statue pédestre[1] de Louis XIV et l'avait fait placer, à Paris, au centre de la place des Victoires, en face de son hôtel particulier.[2] Le roi ne vint pas en personne, « *découvrir sa statue* » le jeudi 28 mars 1686, mais il en délégua le soin à son fils :

> « *Monseigneur, en grande pompe la seule fois de sa vie, avoit été spectateur de la dédicace de la statue de la place des Victoires de chez le maréchal de La Feuillade, qui en avoit été l'inventeur* ».[3]

Saint-Simon, pour une fois très sobre, ne conte pas le détail de cette cérémonie qui, bien que brève, n'en revêtit pas moins une grande importance aux yeux des Parisiens :

> « *Jamais on n'a vu une foule pareille à celle qui occupoit toutes les rues qui arrivoient à la place, et les bourgeois de Paris étoient déchaînés pour voir un spectacle qui ne dura qu'un moment* ».[4]

Sourches, consignant les faits marquants intervenus entre le 25 et le 29 mars, relate que, le jeudi 28 mars 1686

> « *se fit la fameuse dédicace de la statue de bronze du Roi qu'avoit fait faire M. le maréchal de La Feuillade, et qu'il avoit fait poser dans une petite* place[5] *qu'il avoit faite d'une partie de l'hôtel de La Ferté-Sénecterre, qu'il avoit acheté des créanciers du maréchal du même nom [...] Il y eut plusieurs circonstances remarquables dans l'appareil de cette cérémonie, et dans son exécution.*
> *Premièrement, M. de La Feuillade fit poster les soldats du régiment des gardes dans les avenues de toutes les rues qui pouvoient avoir quelque relation à la place où étoit la statue, à commencer depuis la place Dauphine, qui est au milieu du Pont-Neuf, jusqu'au delà du Palais Royal.*
> *Ensuite il partit de ce même endroit pour aller à la place de la statue, à la tête du régiment des gardes, qui ne faisoit qu'un gros bataillon, ayant à sa tête le lieutenant-colonel et huit capitaines à pied, la pique à la main, huit autres capitaines au milieu du bataillon, et huit autres à la queue, aussi la pique à la main.*
> *Mais ce qu'il y eut d'extraordinaire fut que M. le maréchal de La Feuillade, en vertu*

1 L'actuelle statue équestre a remplacé, à la Restauration, la statue d'origine, détruite à la Révolution.
2 Cet hôtel est actuellement la propriété de la Banque de France qui l'utilise pour ses réceptions de prestige. Le maréchal y avait installé un somptueux décor qui, après restauration et présentation au public dans les Galeries Nationales du Grand Palais, a réintégré les lieux pour lesquels il avait été créé.
3 SS, B, VI, p. 245.
4 *MS*, I, 25 mars 1686, p. 370 n 1.
5 *MS,* I, 25 mars 1686, p. 269 n 1 précise : « *s'il avoit abattu tout l'hôtel de La Ferté et les maisons des environs qu'il obligea la ville d'acheter à cet effet, il auroit fait une place raisonnable ; mais il voulut se conserver une maison, et par là rendit sa place ridicule et indigne d'une aussi magnifique statue que la sienne* ».

d'un ordre du Roi qu'il obtint exprès par une faveur toute particulière, marcha à cheval, le lieutenant-colonel et les autres capitaines étant à pied, la pique à la main, ce qui mit ces officiers au désespoir, parce que cet honneur n'avoit jamais été accordé aux colonels du régiment des gardes, mais seulement au colonel général de l'infanterie française.
Le régiment ayant marché en cet ordre, vint occuper la place de la statue et la remplit de manière à n'empêcher pas les carrosses qui y devoient entrer.
On avoit dit que le Parlement y viendroit en robe rouge ; mais comme il ne s'en trouva aucun exemple, le Roi ne voulut pas l'y obliger. Il n'y eut donc que le Châtelet et la ville qui eurent ordre de s'y trouver ; mais, le jour de la cérémonie, M. le duc de Créqui, gouverneur de Paris, et M. de Bullion, prévôt de Paris, ayant assez fait connoître qu'ils ne vouloient pas se céder l'un à l'autre la préséance, on envoya ordre au Châtelet de ne s'y pas trouver : et M. le duc de Créqui vint tout seul à cheval, avec le prévôt des marchands, les échevins, tous les officiers et les archers de la ville, lesquels se postèrent aussi dans un canton de la place.
*Mgr le Dauphin y vint exprès de Versailles, avec toute la famille royale, (à la réserve de Mme la Dauphine, que sa grossesse en dispensoit, et des princes, ses enfants, qui étoient encore trop jeunes), et là, étant environné d'une centaine de gardes du corps, commandés, et d'un gros détachement des Cent-Suisses de la garde, il fit découvrir la statue au bruit des trompettes, des tambours, des hautbois et des violons ; et après en avoir quelque temps admiré la beauté, il alla voir la représentation de l'opéra d'*Armide, *et de là à la foire Saint-Germain* ».[1]

Dangeau se fit aussi l'écho de cette cérémonie et releva que « *M. de la Feuillade marcha à cheval à la tête des gardes, comme s'il eût été colonel général de l'infanterie* », précisant en outre, ce qu'omet Sourches, qu'il

« *y eut un feu d'artifice devant l'hôtel-de-ville et des feux dans toutes les rues. Monseigneur alla à l'hôtel-de-ville voir le feu et ne demeura pas au festin qui fut magnifique. Le prévôt des marchands y avoit convié les ambassadeurs de Siam ; ils s'en excusèrent, en disant qu'ils n'avoient pas achevé toutes les visites de la maison royale, et qu'il ne falloit pas que leurs plaisirs marchassent devant leur devoir* ».[2]

Le dévoilement de la statue ne mit pas fin aux problèmes provoqués par son installation car le fils du maréchal de La Feuillade « *se lassa de la dépense dont il étoit chargé par le testament de son père, de faire allumer tous les soirs les falots des quatre coins de cette place* »,[3] de sorte que :

1 *MS,* I, 25 mars 1686, pp. 369-370.
2 *JD*, I, jeudi 28 mars 1686, p. 315.
3 SS, B, VI, p. 245.

« *Le roi a fait défendre qu'on allumât les falots qui brûlent toute la nuit à l'entour de sa statue en la place des Victoires ; il a trouvé que ces sortes de lampes-là ne devoient être que dans les églises. Feu M. de La Feuillade avoit laissé un fonds sur la maison de ville pour cela, afin que cela brûlât à perpétuité devant la statue du roi, et S.M., à qui cela a fait de la peine, l'a supprimé et a ordonné qu'on rendit au duc de La Feuillade le fonds que le maréchal son père avoit laissé pour cet entretien* ».[1]

Saint-Simon et Dangeau se contredisent : puisque le maréchal avait laissé des fonds pour l'éclairage, son fils ne pouvait pas se *lasser* d'une dépense qui ne lui incombait pas, sauf à espérer que le roi lui fasse rembourser le montant consigné : mais cet espoir paraissait irréaliste si, comme le prétend Saint-Simon, il était « *mal avec le Roi* ».[2]

Les cérémonies organisées pour l'inauguration de la statue de la place des Victoires, servirent de modèle à celles organisées le 13 août 1699, pour l'inauguration de la statue de la place Vendôme, cérémonies auxquelles assistèrent Monsieur et Madame ; Monseigneur en vit le feu d'artifice depuis Meudon mais le duc de Bourgogne n'eut pas l'autorisation d'aller à Paris par crainte de la petite vérole.[3]

4) L'inauguration de l'église des Invalides [4]

Parfois aussi le Dauphin accompagnait le roi qui désirait que son héritier participât à ses côtés, aux grandes manifestations publiques : ainsi en fut-il de la première visite que Louis XIV rendit à l'église des Invalides,[5] ce grand projet auquel il était très attaché et auquel Mansart travaillait depuis presque trente ans. Pour cette occasion le roi voulut être accompagné non seulement du Dauphin, mais aussi de ses petits-fils qui représentaient la deuxième génération des héritiers potentiels au trône. Cette visite marquait une étape importante dans la *liturgie* du règne car les Parisiens s'étaient précipités dans l'église dès qu'elle avait été ouverte au public. On pensait que Louis XIV profiterait du 25 août (1706), fête de la Saint-Louis, pour venir officiellement y prier :

« *Mais ce prince, ayant considéré que depuis un grand nombre d'années, le peuple*

1 *JD,* lundi 18 mai 1699, p. 86.
2 SS, B, VI, p. 245.
3 AN, O^1 43, f° 226, v°, 235 v° et 238.
4 La grande porte de 5 tonnes de bois, restaurée après trois siècles, a été remise en place le 29 avril 2008.
5 Le musée Carnavalet possède un tableau de Pierre-Denis Martin (1663-1742) représentant la *Visite de Louis XIV à l'Hôtel royal des Invalides le 14 juillet* 1701, cinq ans avant l'inauguration de l'Église. On y voit les quatre réfectoires qui permettaient d'assurer 3.000 repas, en deux services, aux pensionnaires du roi.

de Paris et des environs s'y rendoit en foule le jour de la fête de ce saint, ne voulut pas, par une bonté qui lui est naturelle et dont il donne tous les jours une infinité de marques, priver ce peuple du plaisir qu'il avoit accoutumé de prendre tous les ans et dont il sembloit s'être fait une agréable loi, changea le dessein qu'il avoit pris d'aller voir ce superbe monument le jour de la fête de Saint-Louis, quoique la curiosité eût commencé à lui faire souhaiter de voir un ouvrage dont on lui disoit tous les jours tant de bien […] *il prit le parti de ne se rendre aux Invalides que le samedi 28* ».[1]

« *Lorsque le roi vint voir l'église des Invalides, ce prince étoit accompagné de monseigneur le Dauphin, de messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry, de S.A.R. Madame, de madame la Duchesse, de madame la princesse de Conty et de plusieurs autres dames et seigneurs de la cour. S.A.S.M. le Prince y étoit déjà arrivé, accompagné de M. le Duc, et ce prince y attendit Sa Majesté.*
On avoit mis six cents soldats de la maison des Invalides sous les armes, trois cents dans l'avenue qui est en face du portail de l'église et trois cents dans la cour qui est entre le portail et l'avenue, avec des officiers à leur tête, qui étoient commandés par le gouverneur, le lieutenant de roi et le major, qui reçurent le roi au bruit des tambours et des trompettes.
S.M. descendit au pied du perron, sur le palier duquel M. Mansard, surintendant des bâtiments, qui a commencé et fini ce grand et superbe édifice, accompagné des officiers des bâtiments de Sa Majesté et des plus illustres architectes, peintres et sculpteurs des académies, présenta à sa Majesté une clef artistiquement travaillée et dorée, en lui faisant un très-beau discours. Les Cent-Suisses de la garde étoient rangés en haie aux deux côtés du perron et en dedans de l'église jusqu'à l'entrée du dôme. Les gardes du corps avoient pris possession des portes et étoient postés en différents endroits de l'église.
Le roi fut reçu à l'entrée de l'église par M. l'archevêque en rochet, accompagné de ses aumôniers et du clergé de l'hôtel des Invalides, qui présenta de l'eau bénite à Sa Majesté. Ce prince s'arrêta à l'entrée pour considérer le coup d'œil du dedans de l'église, dont il fut agréablement surpris. Il visita les deux chapelles du côté de l'Evangile et une moitié de l'église avant la messe, et en passant au sanctuaire Sa Majesté trouva son prie-Dieu posé en face du maître autel, où elle entendit une messe basse célébrée par M. l'archevêque. Pendant la messe quatre chœurs de musique,[2] *de plus de cent cinquante personnes, placées dans les quatre tribunes portées par les avant-corps de colonnes du dôme, chantèrent le* Te Deum *et un motet, composés par M. de la Lande, avec des symphonies mêlées de trompettes et de timbales. Après la messe Sa Majesté considéra le côté du maître-autel vers l'ancienne église, les deux chapelles du côté de l'Épître, et revint sous le dôme, dont elle considéra les peintures, et tout le reste de l'église, dont elle parut fort satisfaite. Elle remonta ensuite en carrosse en donnant à M. Mansard mille marques de sa bonté et de sa satisfaction* ».[3]

1 *Mercure galant*, septembre 1706, pp. 256-270.

2 *MS*, X, 28 août 1706, p. 159 : « *Lalande fit chanter un* Te Deum *à quatre chœurs par la musique du roi accompagnée de trompettes et timbales*. » C'était, vraisemblablement, un arrangement d'une œuvre de 1684 permettant de placer un chœur dans chacune des quatre chapelles de l'église.

3 *Mercure galant,* septembre 1706, pp. 351-355 - *MS,* X, 28 août 1706, p. 159 - *JD,* XI, samedi 28 août 1706, pp. 188-192.

B) Les cabinets intérieurs du Dauphin

On attendait du Dauphin qu'il occupât lui aussi, comme le roi, des appartements de prestige. Or, dans ce domaine, Monseigneur fit tout de suite preuve d'indépendance en aménageant ses cabinets[1] selon son goût personnel, différent de celui du roi.

1) Le château de Fontainebleau

Monseigneur se contenta, à Fontainebleau, d'occuper les appartements réservés aux dauphins, sans qu'il ait pu ou voulu en modifier ni l'agencement ni la décoration : leur description résulte d'un texte postérieur de vingt ans à la mort de Monseigneur :

> *« En sortant de cette chapelle on entre à droite dans l'Appartement des Dauphins, bâti par Henry le Grand pour loger le Dauphin de France Louis XIII.*[2]
> *Les plafonds, cheminées et lambris à hauteur d'appui, sont ornés de grotesques, Moresques, Arabesques en or et couleur, et des chiffres d'Henry IV et de Marie de Médicis dont on voit sur les cheminées les Portraits sur toile, par Dubois. Henry IV y est représenté à cheval à la tête de ses troupes.*
> *En continuant par la Galerie du Dôme de la Porte Dauphine, on passe à l'Appartement de Monsieur, Frère de Louis XIV, qui est parallèle à celui des Dauphins, et qui a sa principale entrée du côté de l'Appartement de la Reine* ».[3]

Il est vraisemblable que si Monseigneur avait pu modifier l'appartement qu'il occupait à Fontainebleau lors des chasses royales, il aurait *modernisé* le décor mis en place par son arrière-grand-père : car, s'il est légitime de conserver le décor ancien de pièces officielles, cette contrainte ne s'impose plus pour des appartements privés[4] ; et cela

1 Il en allait différemment dans les « villégiatures » de Marly et de Trianon où le Dauphin occupait seulement l'appartement qui lui était dévolu par le roi mais qui restait public : ainsi, à Marly, c'est dans l'appartement de Monseigneur que la famille royale prenait ses deux repas. SOLNON, Jean-François, *La Cour de France,* Fayard, Paris, 1987, p. 317.

2 À l'évidence il faut lire : « *le dauphin*, futur *Louis XIII* ».

3 GUILBERT, Abbé Pierre, *Description historique des Château Bourg et Forêt de Fontainebleau*, Paris, 1731, II, p.75.

4 Ainsi, à Versailles, l'appartement des planètes et la grande galerie ont été scrupuleusement conservés par ses successeurs dans l'état où Louis XIV les avait créés. En revanche les appartements intérieurs avaient été mis au goût du jour. La chambre du dauphin n'étant pas une pièce officielle, chaque dauphin l'avait aménagée dans le style le plus contemporain : ainsi, à Versailles, le fils de Louis XV fit-il

d'autant plus que les autres pièces du château avaient été aménagées par Louis XIV, comme le prouve un autre passage du même ouvrage :

> « [dans le pavillon des Poêles, dit Appartement des reines Mères] *au plafond de cette pièce* [l'antichambre] *sont représentés, en relief sur bois doré, Diane et Saturne, Jupiter et Mercure, Mars et Junon, par Cottelle*.[1]
> *Sur la Cheminée est le Portrait au naturel de Monseigneur, fils de Louis XIV, qui commanda devant Philisbourg à l'âge de vingt six ans. Il est de Steimart, et a neuf pieds de haut, sur cinq pieds deux pouces de large.*
>
> *L'original par Rigault* [2] *est dans le cabinet de M. de Torcy.*
> *Louis XIV, convaincu de l'attachement et la rare prudence du Marquis Jacques-Louis de Beringhen son premier Ecuyer, en survivance, le donna pour chef de conseil à Monseigneur qui prit Philisbourg après dix-neuf jours de tranchées ouvertes et qui se disait redevable de ce triomphe aux sages avis de Beringhen* ».[3]

2) Le château de Saint-Germain-en-Laye

Le Dauphin aménagea en 1681, un an après son mariage, ses premiers cabinets de curiosité au château de Saint-Germain, résidence de la Cour jusqu'à ce qu'elle s'installât à Versailles le 6 mai 1682. Les renseignements sont rares qui concernent ces cabinets : on sait seulement qu'au cours du premier semestre 1681, Monseigneur y avait fait tendre un cabinet d'étoffe verte pour y présenter des tableaux accrochés par des « *cordons d'or Et soit verte* ».[4] Dans un autre cabinet se trouvaient ses vases en pierres dures. Une note de l'inventaire de 1689 précise : « *le grand Vase de Jade en forme de coquille ovale* [n° 9] *a été cassé à S. Germain* ». Dans le

> « *Mémoire de ce que Monseigneur le Dauphin a demandé à St. Germain, le 9 avril 1684 »* il commande de « *Faire la menuiserie et la sculpture du Cabinet des Curiositez Conformément aux desseins, et observer des armoires en tous les endroits possibles, mettre un plafond de toile entre les solives et la Corniche, ainsy qu'il a esté autrefois marqué, et faire le parquet dud. Cabinet à Compartiment,*

décorer ses appartements en vernis Martin.

1 « *Cottelle était de Meaux et excellait dans les ornements ; il mourut en mil six cent soixante seize* » *:* note de l'Abbé P. Guilbert. C'est à Cottelle que l'on doit les tableaux qui, au Grand Trianon, ornent la « galerie des Cottelle » qui représentent les bosquets du parc.

2 Actuellement au musée du château de Versailles : MV 3597.

3 GUILBERT, Abbé Pierre, II, p. 4.

4 BnF, ms fr, *mélanges Colbert* 307, f° 26.

comme Celuy de Cabinet de Curiositez du Roi à Versailles »,[1]

c'est à dire son cabinet des Médailles, alors en cours d'achèvement. Monseigneur, à cette date, préféra donc installer ses collections dans des armoires dont Mazeline et Jouvenel sculptèrent les ornements en bois, le serrurier Piau fixa les ferrures dorées par Désauzier. En 1686 Domenico Cuccy avait livré « *des moulures de cuivre doré pour les glaces du Cabinet […] de Monseigneur le Dauphin à St. Germain* ».[2] Il est impossible de localiser ces cabinets dont l'aménagement surprend, à une date où la Cour était déjà à Versailles.

3) Le château puis le palais de Versailles

À Versailles le Dauphin occupa successivement deux appartements, le changement correspondant approximativement à la date à laquelle la Cour s'y fixa. L'appartement de l'aile du Midi fut aménagé alors que la *maison* n'avait encore que le statut de château[3] ; celui du rez-de-chaussée, en revanche, ne fut terminé qu'après l'installation définitive de la Cour qui, ainsi, changea le statut du château en palais.

a) l'appartement de l'aile du Midi

L'Aile du Midi du château de Versailles fut construite entre 1678 et 1682. Le Dauphin et la Dauphine y avaient leurs appartements au premier étage, mais, faute de plans, on en connaît mal la disposition.[4] Monseigneur disposait de cabinets et d'entresols dont on ignore le nombre. Il est vraisemblable qu'un ou deux cabinets en terminaient l'enfilade et que certains cabinets avaient été aménagés en entresol, au-dessus de l'un des cabinets ordinaires. En 1680-1681, Bonnemer avait peint « *cinq tableaux aux plafonds du cabinet de Mgr le Dauphin* ».[5] En l'absence d'autre précision on peut admettre que ses gemmes avaient été disposées dans les cabinets en entresol : Boulle en avait réalisé le lambris de

1 AN, O^1 1762 ^{A2}.

2 AN, O^1 1762 ^{A1} - CBR, II, col. 1033.

3 On appelle *palais* le siège permanent (de la *justice*, du *gouvernement, du roi*, d'un *prince* ...), le *château* désignant la résidence campagnarde et l'*hôtel* la résidence parisienne. Ainsi le *palais* Rohan est à Strasbourg ; le *château* Rohan à Saverne et l'*hôtel* Rohan à Paris.

4 MARIE, Alfred et Jeanne, *Mansart à Versailles*, Paris, Jacques Fréal, 1972, 2 vol., I, pp. 265-272.

5 CBR, I, col. 1281.

marqueterie qu'encadraient de grands panneaux de miroirs sur lesquels s'appuyaient des consoles de bois sculpté par Prou et Caffiéri, dorés par Désauzier et dont Cuccy avait fondu les moulures de bronze doré qui soutenaient les glaces des parois. Le parquet de marqueterie de bois du « *Cabinet doré* »[1] avait été réalisé par Pierre Gole, selon un dessin conservé au musée des Arts décoratifs **(Doc XL)** : entre deux palmes, le chiffre couronné de Monseigneur occupait le centre de la composition, entouré de rinceaux et de vases de fleurs avec une bordure d'entrelacs :

> « [le 11 avril 1683] nous avons une indication intéressante, Fournier et Bonenfant touchent 120 livres pour avoir mis en couleur et ciré les lambris de menuiserie de l'appartement de Monseigneur ; ce qui veut dire que certaines boiseries de cet appartement ne sont pas peintes ou peintes et dorées, mais que l'on y conserve, parfaitement bien choisis et bien appareillés, les bois naturels que l'on se contente de cirer. On faisait jusqu'ici l'honneur au Grand Dauphin d'avoir inventé, dans son cabinet d'entresol du Château Vieux de Meudon, ce genre de décor que l'on appelle à la Capucine, bois naturel et or, faisant souvenir de la couleur du froc de ces religieux. On peut, je crois, avancer cette nouvelle manière de quelques dix ans ».[2]

Le foyer de la cheminée avait été laissé en blanc mais dans l'embrasure de la fenêtre, apparaissaient des rinceaux et un vase de fleurs. Deux meubles « *de brocat or argent fond d'argent à fleurs d'or et d'argent rebordez de Veloutez incarnadin garnis de riche Campagne de bouquet d'or et d'argent trait pour les cabinets « sur les jardins* »,[3] avaient été livrés le 29 janvier 1683, puis, la même année, trois autres meubles de brocart d'or et d'argent « *fort riche* ».[4] Le Dauphin profita peu de cette somptueuse installation puisqu'à la mort de la reine, le 30 juillet, la Dauphine s'installa dans son appartement, et le Dauphin occupa les appartements de Monsieur et de Madame.[5]

b) l'appartement du rez-de-chaussée du corps central

Cet appartement, situé au-dessous de celui de la reine, se composait d'une salle,

1 AN, O^1 1762 $A^{1\&2}$; O^1 2629, f° I, 4 v°, 7, 49 v° - CBR, II, col. 190, 217, 313, 315-317, 319, 326, 332, 334, 348, 349, 351, 440, 461, 466, 470 et 632 ; III, col. 34, 40, 664 et 711 ; V col. 499 et 532.

2 MARIE, I, p. 267.

3 AN, O^1 3305, f° I 19 v°, n°s 1036-1037.

4 AN, O^1 2984^6 : ces trois meubles ne figurent pas au journal du Garde-Meubles.

5 AN, O^1 1762 A^1 - CBR, III, col. 34, 40 : les cabinets du Dauphin, dans l'aile sud, furent démontés en 1688.

d'une antichambre, d'une chambre et de quatre cabinets.[1] Au retour de Fontainebleau, en septembre 1683, une partie des collections de Monseigneur avait déjà été transférée dans son nouvel appartement, car deux de ses cabinets contenaient des « *glaces, tableaux et raretez* ». Au courant de 1684 le Dauphin disposa ses collections dans les trois cabinets qui s'ouvraient sur le Parterre d'eau,[2] **(Doc XLI)** après la livraison de « *40 aunes de Cordon de soye aurore et bleü […] pour servir à des Tableaux dans le Cabinet de Monseigneur le Dauphin* ».[3] Ils étaient destinés à la chambre ou au cabinet d'angle, mais pas au cabinet doré dont les tableaux étaient incorporés dans les boiseries.

Le cabinet des bijoux

Il s'agissait d'une petite pièce en longueur : « *à gauche* [du cabinet doré] *l'on entre dans la gallerie où il y a des divers bijoux ; elle est peinte en or et blanc ; le Taureau de Farnèse y est de bronze tout petit* ».[4] Aucun tableau n'y est mentionné.

Le Grand Cabinet

En 1693 Monseigneur récupéra l'appartement de Mme de Thianges, sœur de la marquise de Montespan : il y déplaça sa chambre et fit abattre les cloisons pour créer un cabinet d'angle, le Grand Cabinet. Cette nouvelle pièce,[5] magnifique, éclairée par six fenêtres et pourvue d'une cheminée de marbre Campan rehaussé de Languedoc, était décorée de tableaux placés sur une tenture de velours cramoisi.[6] Elle était meublée avec

1 AN, O^1 3282 2 - MARIE, Alfred, *Naissance de Versailles*, Vincent-Fréal, 1968, 2 vol., II, pp. 255-256 - CARLIER, 1989, p. 45, n 4.

2 MARIE, II, pp. 590-595.

3 AN, O^1 3306, f° 6 v° : livraison du 22 novembre 1683.

4 JOSEPHSON, R., « Relation de la visite de Nicodème Tessin le jeune à Marly, Versailles, Clagny, Rueil et St. Cloud en 1687 », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine et Oise*, 1926, pp. 150-167, 274-300.

5 Elle existe toujours, dans les proportions que lui avait données Monseigneur : elle resta la chambre des dauphins successifs jusqu'à et y compris, les deux fils de Louis XVI. C'est dans cette pièce qu'au matin du 6 octobre 1789, Marie-Antoinette descendit chercher son fils.

6 AN, O^1 2179, f° 10 - CBR, III, col. 818, 820, 821, 825, 826, 955, 963, 968, 991, 1098, 1142 - *JD.*, IV, mercredi 16 septembre 1693, p. 360 ; mercredi 28 octobre 1693, p. 385 – *SS.,* III, p. 66 - CARLIER p. 45

du mobilier livré en novembre 1684 pour « *un cabinet de Monseigneur* »[1] : un lit de repos, deux fauteuils, deux carreaux, huit pliants et huit portières couverts de velours rouge, garnis de frange, galon et molet d'or. Le Dauphin n'y exposa jamais ses gemmes, pas plus que dans le Cabinet doré, dit Cabinet des porcelaines.

Le Cabinet doré

Ce cabinet fut aménagé de 1684 à 1687 avec un nouveau parquet et des boiseries à la place de la tenture. Selon l'usage,[2] la richesse du décor augmentait au fur et à mesure que l'on approchait de la chambre. En 1685 et 1686 Le Moine de Paris et Le Moine le Troyen peignirent les panneaux du bas-lambris, les portes et les croisées, d'arabesques sur fond d'or, ce qui justifiait le nom de Cabinet doré. Dans les boiseries encadrant les tableaux, des panneaux peints alternaient avec des miroirs pourvus de consoles sur lesquelles étaient disposées les porcelaines qui, en se reflétant dans les miroirs, étaient visibles de tous les côtés. En 1685 Cuccy livra les bordures de cuivre doré « *pour enchasser les glaces tant des panneaux, lambris, portes qu'embrasement de portes qui sont dans le Cabinet des porcelaines* ». La polychromie des boiseries s'harmonisait avec celle des porcelaines et celle du chambranle de marbre livré en 1687 par Hubert Misson.[3]

De 1686 à 1687 Mignard peignit le plafond où Monseigneur apparaissait en héros, entouré d'Apollon, de la Justice, de la Paix, de l'Abondance, de la Richesse, d'une trentaine de figures dont certaines figuraient des dames de la Cour.[4] Ce cabinet fut *inauguré* le 15 novembre 1687 : « *Monseigneur donna à dîner à Mme la princesse de Conty, Mmes d'Urfé, de Dangeau et aux filles, et leur fit voir son cabinet doré qui est achevé* ».[5] Le Dauphin disposa alors une partie de sa collection de bleu et blanc de Chine

1 AN, O^1 3305, f° 153 ; O^1 3445, f° 44v°, n° 1105. Peut-être que ce *cabinet* était le Cabinet des Glaces avant que n'y soit mis en place son mobilier définitif.

2 Dans l'appartement dit *des Planètes,* le décor de marbre des embrasures des fenêtres est de plus en plus riche au fur et à mesure que l'on progresse du salon de l'Abondance vers le salon d'Apollon,

3 Arch. de la Guerre, vol. 719, f° 248 (publié par Pierre de NOLHAC, *Versailles, résidence de Louis XIV*, Paris, 1925, p. 331) - AN, O^1 1762 $^{A\,1}$; O^1 2280, f° 351 ; O^1 2281, f° 754 v° ; O^1 2629, f° 71, 97 v° ; O^1 2643, f° 69 v°, 85, 98 - CBR, II, col. 615, 616, 889, 890, 1132, 1186.

4 AN, O^1 2280, f° 345 - CBR, II, col. 876, 882, 911, 1095, 1121 et 1139 - FELIBIEN des AVAUX, J.-Fr., *Description sommaire de Versailles ancienne et nouvelle*, Paris, A. Chrétien, 1703, p. 52 - MAZIERE de MONVILLE, S. Ph., *La vie de Pierre Mignard, premier peintre du Roy*, Paris, Jean Boudot-Jacques Guérin, 1730, pp. 130-134 - CARLIER, pp. 48-50.

5 *JD*, II, samedi 15 novembre 1687, p. 66.

sur les consoles fixées aux miroirs et aux boiseries peintes d'or et d'azur.[1] C'est dans cette pièce qu'avait été placée la

> « *grande Pendule dont la boëste est bleüe & blanche en façon de Porcelaine profilé de cuivre doré, orné aux deux costez de deux termes de Mercure & d'Apollon de cuivre doré & au dessus de deux petits vases bleus & blancs terminez par une petite flamme aussi de cuivre allant un mois & marquant le quantiesme du mois* » [n° 2 de l'inventaire de 1689], sur la console sculptée par Montant « *pour porter une pendule de Monseigneur le Dauphin* ».[2]

Le 18 mai 1686 Doublet livra un premier meuble composé de deux fauteuils, douze tabourets et une banquette, couverts « *de tapisserie de petit point fond brun rehaussé d'or, Orné de Vazes et autres pièces de porcelaine, Argent et bleuf, Laquelle Etoffe Madame de Montespan a fait faire à St. Joseph* ». Les bois « *peints convenables à l'étoffe* » étaient en harmonie avec l'étoffe et les porcelaines.[3] Le 2 décembre 1690, Doublet livra le meuble définitif : quatre fauteuils et six pliants couverts de

> « *tableaux de broderie de point Satiné rehaussé d'or et d'argent représentant les Eléments, les Saisons et autres Sujets par des figures et Enfans, dans des bordures Ovales de broderie or et argent relevé, le reste des sièges remply d'ornemens de broderie de point satiné bleu rehaussé d'argent en manière de porcelaine sur un fond de toille d'or trait, le derrière des fauteuils de brocard tout or à fleurs d'or* ».

Mathelin avait sculpté les bois de dauphins, de trophées d'amour et de fleurs, dorés par Fournier.[4] Le Cabinet doré devait préparer le visiteur à l'éblouissement qu'il ressentirait en pénétrant dans le véritable sanctuaire que constituait le Cabinet des Glaces.

Le Cabinet des Glaces

Ce cabinet était la pièce la plus célèbre de l'appartement. Pendant quelques mois le Dauphin s'était contenté de la tapisserie de velours, des tableaux, des scabellons et des bronzes que Madame avait laissés dans son antichambre. Mais le 14 juin 1684, « *il régla*

1 AN, O^1 2629 f° 56 v° - CBR, II, col. 618.
2 CBR, III, col. 37.
3 AN, O^1 3306, f° 22, n° 1182.
4 AN, O^1 3306, f° 172, n° 1443 ; O^1 3445, f° 45 - Arch. départ. de l'Oise, série A, premier carton.

avec M. de Louvois tout ce qu'il fallait pour transporter en bas son cabinet de marqueterie et de glace qu'il avait en haut ».[1] Son désir de conserver le décor réalisé pour son précédent appartement, prouve l'intérêt qu'il lui portait. Le transfert fut difficile car les pièces n'avaient pas les mêmes dimensions : Boulle s'en chargea, mais trop lentement car le 8 novembre 1684 Louvois s'en plaignait : « *quoiqu'il promette toujours des merveilles, je ne crois point que l'on doive espérer qu'il ait achevé avant le 25ème de ce mois. Je ne souffrirai point qu'il y perde de temps* »,[2] car Gole ne pouvait pas y poser son parquet de marqueterie avant que les boiseries n'y soient placées. Cuccy livra les moulures de cuivre doré pour fixer les glaces « *tant de panneaux que d'ébrasement de porte* ».[3] À la mort de Gole, Boulle avait achevé le parquet « *fait de bois de rapport & embelli de divers ornemens, entre autres des chiffres de Monseigneur et de Mme la Dauphine* » **(Doc XL)**. Le 17 janvier 1685, le Dauphin montra à la famille royale « *son beau cabinet qui n'était achevé que de ce jour* »[4]:

> « *ce cabinet a de tous côtés et dans le plafond des glaces de miroirs avec des compartimens de bordures dorées, sur un fond de marqueterie d'ébène. Le parquet est aussi fait de bois de rapports et embelli de divers ornements, entre autres des chiffres de Monseigneur et de madame la Dauphine* ».[5]
>
> « *il y a un autre cabinet fort riche, où le plafond est représenté en compartimens octogones et quarrés, remplis de glaces all'imitation des incavatures antiques ; les quatre murailles y sont fort jolÿment inventés et revesties de lambris, garnis de toutes sortes des œuvres de rapport d'otton, d'estain, etc. ; le pavé est d'une marquetterie très fine, enfin tout ÿ est fort proprement ordonné et exécuté, et l'on attribüe tout au génie de Monseigneur mesme* ».[6]

Boule avait reçu commande d'un somptueux mobilier destiné à l'appartement de l'aile du midi, mais qui fut livré le 9 avril 1686 pour le Cabinet des Glaces : quatre fauteuils et

1 *JD*, I, mercredi 14 juin 1684, p. 27.

2 Arch. de la Guerre (SHD), vol. 719, f° 248 (publié par P. de NOLHAC, p. 331) - CARLIER, pp. 50-51.

3 AN, O^1 1762^{A1} ; O^1 2280, f° 316 v°-317 v° ; O^1 2643, f° 36 ; O^1 2629, f° 49 v°, 59 v° - CBR, II, col. 466, 470, 632. Les panneaux du Cabinet des Glaces étaient proches des « *seize pieds [5,18 m.] de lambris ou pilastres portant trente deux consoles à porter des bijoux, le tout de marqueterie d'étain avec des ornemens et moulures de cuivre dont huit pilastres ne sont point plaquez* », mentionnés dans l'acte de délaissement de ses biens par Boulle à ses enfants le 6 octobre 1715 : SAMOYAULT, J-P., *André Boulle et sa famille*, Droz, 1979, pp. 72, 76.

4 FELIBIEN, 1703, pp. 52-53.

5 FELIBIEN, 1703, pp. 52-53.

6 JOSEPHSON, p. 288.

quatre pliants en marqueterie d'écaille, d'étain et de cuivre ; un lit de repos en bois doré et un meuble de velours bleu brodé d'or, offert par Mme de Montespan.[1]

Bien que le Cabinet des Glaces ait constitué l'apothéose des cabinets de Monseigneur, son décor n'avait rien de nouveau : le Cabinet du Conseil du Roi était déjà revêtu de miroirs ; Monsieur et la princesse de Conti possédaient chacun leur Cabinet de Glaces à Versailles. De tels cabinets n'étaient même pas l'apanage de la famille royale puisqu'en 1698, Germain Brice mentionnait à Paris, le « *Cabinet fort riche, rempli de curiosités précieuses disposées sur des glaces de manière très agréable* » de la comtesse de Beuvron.[2] L'originalité du Cabinet de Monseigneur provenait des matériaux d'ébénisterie : marqueterie d'écaille, de cuivre et d'étain pour les lambris, de bois pour le sol avec des miroirs posés jusqu'au plafond : « *On admire surtout le Cabinet de Monseigneur qu'il a fait à Versailles, qui est d'une singulière beauté* ».[3] Sa richesse surpassait celle, plus traditionnelle, de la Petite Galerie du roi tendue de damas cramoisi ou celle de son Cabinet des Médailles boisé de lambris. Le 25 février 1687 Delaunay livra quatre lustres d'argent dont le plus riche, installé dans le cabinet des Glaces, était composé de

> « *8 branches à chacune desquelles Sont des Testes de Beliers tournée du coté du corps qui est orné de Médailles et des Armes de France avec 8 testes de Veris qui Suportent lesd. Branches, au dessus du corps sont Elevez quatre manières de Termes de femmes qui forment un corps à jour dans lequel est un vaze orné de 4 mascarons, le tout finissant par une boulle godronnée porté par un anneau* ».

Ce lustre pesait 196 marcs 5 onces, soit 48 kg. Les trois autres, moins impressionnants, ne pesaient « que » 47 marcs, soit 11,5 kg. Le 5 janvier 1690 La Roue livra des lustres de cristal pour remplacer ceux, en argent, que Monseigneur avait envoyés à la Monnaie.[4] Par souci de prestige le Dauphin n'exposait à Versailles que les plus spectaculaires pièces de ses collections mais, contrairement à ce que faisait Louis XIV, il ne les dispersait pas dans plusieurs pièces ni ne les mélangeait à ses tableaux : le Cabinet des Glaces abritait plus de six cents pièces (les trois-quarts de la collection d'agates, les quatre cinquièmes des

1 AN, O^1 2280, f° 316 v° 317 v° ; O^1 2281, f° 754 v° ; O^1 2643, f° 98 ; O^1 2822, f° 33, 155 ; O^1 3306, f° 18, n° 1178 – CBR, II, col. 891 ; III, col. 664 et 771.

2 AN, O^1 1762 ^{A2} - CBR, II, col. 679 - BRICE, Germain, *Description nouvelle de la ville de Paris*, Paris, Le Gras, 1698, 2 volumes, II, p. 302.

3 BRICE, I, p. 75.

4 AN, O^1 3306, f° 60, n°^{s} 1146-1149 (en fait n°^{s} 1156-1159) ; f° 153, n°^{s} 209 à 213.

cristaux, la moitié des bronzes et de l'orfévrerie de Siam), disposées sur les consoles de bois fixées sur les panneaux de glaces. En 1684 Boulle avait livré neuf scabellons pour les bronzes ; en 1689 il en restaura six et fournit deux supports et huit culs de lampe de cuivre dorés fixés aux lambris de marqueterie.[1] C'est là qu'avait été installée la pendule de vermeil de Henry Martinot et celle en or, ornée de diamants [n° 6], dont les matières et les ornements de pierres précieuses s'harmonisaient avec les vases.

Seuls quelques rares visiteurs pénétrèrent dans ces cabinets : en « *entrant dans ces appartements, on donne des pantoufles de peur d'y rien gâter* ». Le 18 mai 1685 le doge de Gênes les visita,[2] l'année suivante l'ambassadeur de Siam :

> « *il ne s'étonnait pas de voir de grandes choses & de grandes richesses en France, ny que Monseigneur eut des Trésors ; mais qu'il y avait a s'étonner de ce que les Indes estaient plus dans son Cabinet, que dans les Indes même, puisqu'on y voyait l'élite de tout ce qu'elles pouvaient avoir jamais de plus beau* ».[3]

Le 8 janvier 1689, Monseigneur fit les honneurs de son « célèbre, mais fragile appartement »[4] à Jacques II d'Angleterre qui « *trouva les cabinets admirables et parla en connaisseur des tableaux, des porcelaines, des cristaux et de tout ce qu'il y vit*. » La reine d'Angleterre les « *trouva charmants* ».[5]

> « Ce goût pour l'accumulation caractérisait les hommes du XVII^{ème} siècle pour qui l'effet général primait : l'important était de créer une impression d'abondance infinie par l'accumulation et les reflets des miroirs qui multipliaient les objets et dilataient l'espace. L'effet recherché était l'éblouissement du spectateur qui perdait tout repère spatial pour se retrouver dans un lieu enchanté, où la réalité se confondait avec ses reflets, où le raffinement du cadre, l'originalité, la rareté et la beauté des matériaux, la diversité et le nombre des objets donnaient l'illusion d'entrer dans le palais enchanté d'une magicienne d'un de ces romans de chevalerie alors si goûtés ».[6]

Cette accumulation, si opposée à la conception actuelle du luxe, empêchait toute

1 AN, O^1 2629, f° 49 v° - CBR, II, col. 618, 629 ; III, col. 394, 396, 525, 526, 678 - CASTELLUCCIO, p. 357.

2 *JD,* I, mercredi 17 janvier 1685, p. 109 ; vendredi 18 mai 1685, p. 174 - PERRIN, Bernard, « Un professeur de droit solliciteur à la Cour du grand Roi (1699-1704) », *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine et Oise*, 1963-1964, pp. 151-200.

3 *Mercure galant*, novembre 1686, 2ème partie, p. 319.

4 SOLNON, p. 567.

5 *JD*, II, samedi 8 janvier 1689, p. 293 ; jeudi 13 janvier 1689, p. 299.

6 CASTELLUCCIO, Stéphane, « les vases en pierres dures … », *Versalia,* p. 54.

contemplation sérieuse d'un objet. Il est vraisemblable que, du Cabinet des Glaces, on devait sortir abasourdi, comme le fut Bourdelot au sortir du Cabinet des Médailles :

> « *J'estais enseveli dans les vases, urnes, bas-relief et restes d'antiques, je vis ces choses exquises trop à coup, je ne peux les digérer, j'y suis affriandé, je me dispose à y retourner & j'espère m'en donner un bon* plat ».[1]

De même Madeleine de Scudéry :

> « *l'industrie même a rangé et placé sur des tablettes avec un ordre si merveilleux & d'une variété si grande, que cet objet en général paraît un enchantement & ne laisse pas la liberté de s'attacher à nul objet en particulier* ».[2]

et l'observation de Dangeau, à la mort du Dauphin :

> « *On a pris pour la part qui revient au Roi d'Espagne des meubles de Monseigneur, plusieurs agates, cristaux et prismes d'émeraudes, qui étoient dans le cabinet [...] mais il y en avait tant que cela n'est que mieux, car il y en avait* trop ».[3]

L'accumulation des richesses[4] était censée prouver la puissance de leur propriétaire. Ainsi, à Versailles, résidence officielle de la Monarchie, Monseigneur apparaissait dans tout l'éclat de sa gloire et de son rang d'héritier de la couronne de France. Mais il en allait autrement dans ses résidences privées, à Choisy et à Meudon.

Chapitre III : La Guerre

Il était essentiel que le Dauphin participât activement aux campagnes que la France menait contre ses ennemis : ce rôle était capital car les rois de France étant des rois militaires, en sa qualité de futur souverain le prince devait savoir commander les armées mais aussi prouver sa propre valeur, toujours jugée à l'aune de la réputation du roi.

1 MICHON (Pierre, dit l'abbé BOURDELOT), *Relation des assemblées faites à Versailles dans le Grand Appartement du Roy pendant le Carnaval de l'An 1683* […], Paris, Pierre Cotard, 1683, pp. 11-12.

2 SCUDERY, Madeleine, *Conversations nouvelles sur divers sujets dédiées au Roy*, H. Wetstein et H. Des Bordes, Amsterdam, 1685, pp. 11-12.

3 *JD*, XIII, mercredi 30 septembre 1711, p. 489.

4 Il serait presque possible d'adopter le titre de l'ouvrage de SCHAMA, Simon, *L'embarras de richesses,* Gallimard, Paris, 1987 si celui-ci ne concernait pas la seule culture hollandaise au Siècle d'Or !

A) L'armée à l'époque de Louis XIV

Monseigneur étant appelé à commander les armées du roi et à les conduire au combat, il importe de connaître l'esprit dans lequel les militaires s'engageaient ou étaient recrutés. Sous Louis XIV, en effet, le *métier des armes* résultait d'une somme de préjugés et d'ambition qui portait des milliers de soldats au sacrifice de leur tranquillité, voire de leur vie.[1] Ces hommes ne partaient à la guerre ni pour la gloire, ni par besoin de violence mais dans l'espoir de faire carrière, ce qui n'était plus le privilège de quelques uns, mais le lot commun. À la place de l'*ost* féodal où le roi appelait provisoirement sa noblesse à l'aide, était né un *géant* [2] installé durablement dans un cadre institutionnel. Les usages et les règlements qui présidaient à la promotion des officiers constituaient leur horizon en déterminant leurs ambitions. Pour tous les gens de guerre, à tous les niveaux, la carrière était devenue un fait social et culturel, comme l'illustre la famille Le Tellier qui fournit trois secrétaires d'État de la Guerre de 1643 à 1701 (Le Tellier, Louvois et Barbezieux) :

> « loin d'être les agents désintéressés d'une vaste entreprise de rationalisation de l'appareil militaire [elle] s'est comportée comme n'importe quelle autre faction aristocratique en se ménageant des alliances et de vastes espaces de pouvoir tout en favorisant sa fortune ».[3]

Louvois avait pris d'importantes dispositions relatives aux procédures d'avancement[4] de sorte que chacun pouvait connaître ses propres perspectives d'avenir et constater qu'après vingt ans d'ancienneté, il « *quitterait le service, toujours lieutenant, toujours indigent* ».[5] En 1693, le roi créa l'ordre de Saint-Louis, une « *récompense d'honneur* » :

---

1 DRÉVILLON, Hervé, *L'impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Tallandier, Paris, 2005, p. 11.

2 LYNN, John A., *Giant of the Grand Siècle : The French Army, 1610-1715*, Cambridge, 1997.

3 DRÉVILLION, p. 13.

4 CHAGNIOT, Jean, « La rationalisation de l'armée française après 1660 », *Armées et diplomatie dans l'Europe du XVII^{ème} siècle*, actes du colloque de Lyon, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, *Bulletin de l'Association des historiens modernistes des universités*, n° 16, 1992, pp. 97-108 ; « De Rocroi à Rossbach », *Histoire de l'officier français des origines à nos jours*, dirigée par Claude Croubois, Saint-Jean-d'Angély, 1987, pp. 37-66.

5 DRÉVILLION, p. 13.

> « *C'est [...] une bien bonne et profitable coutume de trouver moyen de reconnaître la valeur des hommes rares et excellents, et de la contenter et satisfaire par des paiements qui ne chargent aucunement le public et qui ne coûtent rien au prince* ».[1]

L'*honneur* doit s'entendre au sens que lui donnait Montesquieu : « *le principe de ce gouvernement* [*monarchique*] *[...] dont il est, pour ainsi dire, l'enfant et le* père ».[2] C'est alors qu'intervinrent, pour l'avancement, les notions de *choix,* d'*ancienneté* et d' *inscription au tableau* institué en 1675. Officiellement on proclamait la conjonction de la naissance et du mérite[3] mais en pratique Louis XIV eut souvent à choisir entre les deux. Ainsi, en septembre 1709, au lendemain de la sanglante bataille de Malplaquet :

> « Il fallut pourvoir au remplacement de nombreux officiers, dont quatre colonels morts à la tête de leur troupe. Le maréchal de Boufflers fournit alors un mémoire destiné à éclairer le roi dans son choix. Pour chaque régiment vacant, le maréchal proposait deux candidats : le premier s'illustrait toujours par sa naissance et le lien familial qui l'unissait au défunt ; le second n'avait pour tout mérite que l'ancienneté de ses services. Pour succéder à M. de Lautrec à la tête du régiment de La Sarre, Boufflers proposa le capitaine de Montaut, frère du colonel disparu, au service depuis huit ans et dont il écrivait : *« il a bien fait son devoir dans l'action. Les longs et anciens services de M. de Montaut son père sont encore une considération pour que le Roi ait la bonté d'accorder ledit régiment audit chevalier de Montaut* ». Mais un telle promotion lésait les intérêts légitimes d'un vieux lieutenant-colonel, lui aussi candidat à la promotion : *« M. d'Aubarde, lieutenant-colonel qui demande ledit régiment est fort ancien et brave officier et qui s'est comporté avec valeur dans l'action ; il est très digne des grâces du Roy. Si Sa Majesté ne lui donne pas le régiment, il mériterait qu'elle lui accordât une pension de 1.000 livres ou de 800 livres pour l'aider à continuer ses services* ».[4] Le Roi préféra le *pedigree*[5] de Montaut à la valeur d'Aubarde ».[6]

En temps de paix ou lors des premières guerres du règne, les proportions encore modestes de l'armée limitaient l'offre des charges proposées aux officiers. Mais dès la

---

1 MONTAIGNE, Michel, *Les Essais,* II, chapitre VII : « Des récompenses d'honneur », Garnier, 1941, p. 54.

2 MONTESQUIEU, Charles-Louis de SECONDAT, *De l'esprit des Lois,* livre V, chapitre IX : « Comment les lois sont relatives à leur principe dans la monarchie », Club français du livre, Paris, 1967, p. 72.

3 SMITH, Jay M., *The Cultur of Merit : Nobility, Royal Service and the Making of Absolute Monarchy in France, 1600-1789*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1995.

4 SHD, A^1 2152, n° 295.

5 SCHALK, Ellery, *From Valor to Pedigree : Ideas of Nobility in France in the Sixteenth and Seventheenth Centuries*, Princeton University Press, 1986, trad. fr. : *L'Épée et le sang : une histoire du concept de noblesse, vers 1500-1650*, traduit de l'anglais par Christiane TRAVERS, Champ Vallon, 1996.

6 DRÉVILLION, p. 15.

guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), lorsque l'effort de guerre prit des proportions démesurées, il devint plus aisé de devenir officier puisqu'un quart des charges devenait disponible par la mort de leurs titulaires. Ainsi, à quelques soldats qui s'étaient élevés grâce à leur bonne fortune et/ou à leur talent, s'opposaient des lieutenants généraux parvenus au sommet grâce à leur jeunesse et à leur naissance.

Les guerres de Louis XIV devinrent de plus en plus longues et de moins en moins glorieuses. En une année la guerre de *Dévolution* (1667-1668) permit l'annexion d'une partie de la Flandre et du Hainaut. À l'issue des six années de la guerre de Hollande (1672-1678), les traités de Nimègue des 10 août et 17 septembre 1678 reconnurent à la France l'acquisition de la Franche-Comté, marquant l'apogée de la gloire militaire du roi. Les guerres de la *Ligue d'Augsbourg* (1688-1697) et de *Succession d'Espagne* (1701-1714) éprouvèrent le royaume et ternirent l'image du *Roi de guerre*. Mais au-delà du sort des armes, le plus remarquable fut la constance des hommes engagés volontairement dans cette structure qui leur assignait une profession et une identité, tout en bâtissant leur carrière et leur existence sur l'éventualité de la mort.

B) Les campagnes de Monseigneur

À l'époque de Louis XIV, le maniement des armes constituait - avec la danse et l'équitation - la base de l'éducation de tout gentilhomme. La guerre était le tribut que tout noble devait à son roi : la noblesse, d'ailleurs, en était issue.[1] Le dauphin, héritier du trône, devait donc participer à des campagnes militaires. Mais c'est le roi qui décidait quand et où devait intervenir son fils, et, plus tard, son petit-fils le duc de Bourgogne.

Á 15 ans Monseigneur était déjà un personnage *considérable*. Mme de Sévigné le précise, toute fière d'aviser son cousin, le comte de Bussy Rabutin que son fils a fait l'acquisition de la sous-lieutenance des gendarmes du dauphin :

> *« ne savez-vous pas qu'il* [mon fils] *a traité de la sous-lieutenance des gendarmes de Monsieur le dauphin avec La Fare, pour douze mille écus et son enseigne*[2] *? [...] Monsieur le dauphin devient tous les jours plus considérable. La paix rendra cette*

1 Exception faite de la noblesse dite *de robe*, dont les titres étaient donnés à des magistrats.

2 « *LA FARE raconte dans ses Mémoires qu'il vendit à Sévigné sa sous-lieutenance quatre-vingt-dix mille livres. Mme de Sévigné dit cent vingt. La différence provient sans doute d'avoir dû donner l'enseigne par-dessus le marché* ». SÉVIGNÉ, II, n 4 de Gérard Gailly à la lettre 487, p. 1008.

charge encore plus belle que la guerre. Si je vous avois déjà dit tout ceci, comme je m'en doute, il ne vous nuira de rien de l'entendre encore une fois ».[1]

De février à juillet 1674, lors de la conquête de la Franche-Comté, le roi avait emmené avec lui le Dauphin qui, à treize ans, avait assisté à la prise de Besançon, le 15 mai et à celle de Dôle, le 7 juin.[2] Tout jeune, Monseigneur avait donc participé *de visu* à une guerre véritable et appris à se dominer ; mais aussi à comprendre ce qu'étaient les devoirs de l'héritier au trône. La campagne avait d'ailleurs été si rapide que le jeune Dauphin avait à peine eu le temps d'y assister :

« *On parlait fort d'un voyage de guerre. Toutes les troupes marchaient ; on ne savait de quel côté elles allaient [...] Les derniers jours, le roi dit qu'il partait et, le 1er de février, qu'il allait en Bourgogne. Il partit le 2 après la messe par un temps effroyable et fut en grande diligence droit à la Franche-Comté. On attaqua Dôle. On la prit en deux ou trois jours. Les autres places se rendirent. Tout alla si vite que Monsieur, qui était demeuré à Paris, en attendant que le roi fût attaché à quelque chose pour l'aller trouver, partit en diligence*, *sut à Auxerre qu'il revenait et que tout était fait; il revint* ».3

Devenu adulte, le Dauphin, conscient qu'il devrait participer à une campagne militaire, était impatient de partir car il lui pesait de rester à la Cour, sans activité bien définie, alors qu'il brûlait de s'illustrer sur les champs de bataille et de prouver au roi qu'il était son digne fils. Mais il ne pouvait rien entreprendre sans l'ordre du roi car le respect qu'il témoignait toujours aux volontés de son père était notoire :

« Un dauphin héritier présomptif du Royaume, destiné à porter la Couronne, capable de conduire un grand Peuple, ne pas témoigner d'empressement pour commander les Armées après avoir fait voir dans plusieurs rencontres qu'il avoit toutes les qualités nécessaires pour y réussir ; être dans l'indifférence sans suivre d'autre guide que la volonté du Roi [...] ne pas même témoigner le moindre chagrin ; porter la modération jusqu'où vous sçavez qu'a été celle de Monseigneur : c'est l'acte le plus héroïque d'un grand cœur, et je ne sçai si jamais on peut aller plus loin ».[4]

« *Ensuite il parut rarement à la tête des armées car il pense que si le Roi l'en prive,*

1 SÉVIGNÉ, *Lettre* 487 au comte de BUSSY RABUTIN, du 19 mai 1677, La Pléiade, 1960, II, p. 261.
2 LEBRUN, François, *La puissance et la guerre, 1661-1715,* Le Seuil, Paris, 1997, p. 153.
3 MONTPENSIER, p. 475.
4 BRAIER, Abbé, chanoine et vicaire général, *Oraison funèbre de Très Haut, Très Puissant, Très Excellent Prince, Louis de France, prononcée le 16 juin 1711, en présence de Monseigneur l'Evêque de Metz, en l'église cathédrale*, chez Brice Antoine, imprimeur du Roy et de Mondit-Seigneur, sur la Place d'Armes, MDCCXI, BnF (Tolbiac), rez-de-jardin, 4-LN27-12907, *support livre*, notice : FRBNF30154257, p. 16.

c'est à juste titre ».[1]

Le Dauphin aspirait à combattre mais il se montra toujours capable et humain :

« Il ne se contentoit pas dans un siège de paroître de temps en temps à la tranchée pour y animer le soldat par sa présence, il s'y trouvoit chaque jour, faisant défiler devant luy et les Troupes qui y entroient et celles qui en sortoient, s'informant de l'estat de chacun des blessez, les consolant non seulement par ses paroles, mais encore par des secours réels et solides, pourvoyant à leur transport, employant mesme à cet usage, quand il estoit nécessaire, jusqu'à ses propres équipages, entrant dans le détail de tout ce qui regardoit le bon estat des Hôpitaux, faisant examiner les alimens, envoyant régulièrement visiter les malades et leur faisant mesme porter des secours de sa maison ».[2]

« *Digne général de la plus florissante armée du monde, 100.000 hommes admirèrent sa conduite et son intrépidité. Exact dans ses ordres, prudent dans ses projets, prévoyant avant que d'entreprendre, vigilant quand il devoit agir, l'honneur et le tempérament n'eurent point de part à ses démarches ; fallait-il animer les troupes par son exemple ? Luy-mesme les conduisoit au feu ; voyoit-il tomber à ses côtez de malheureuses victimes du sort des armes ? Il les plaignoit d'estre frappées et ne paroissoit pas l'estre ; au milieu des tonnerres multipliez, qui grondoient et menaçoient de toutes parts, jusques dans la tranchée, sa fermeté fut toujours égale ; et cette noble teste ne plia jamais sous le joug d'une honteuse timidité* ».[3]

S'il est un domaine dans lequel Monseigneur ne déçut jamais le roi, c'est celui des armes, même s'il n'a pas pu obtenir autant de commandements que son rang aurait pu lui en valoir. Depuis Henri IV les Bourbons étaient tous des hommes de guerre[4] : le Dauphin, à son tour, fit glorieusement ses preuves au cours de la guerre de la *Ligue d'Augsbourg.*

1) La campagne de 1684 : la prise de Luxembourg

Le 21 avril, Monseigneur « *alla à Saint-Cloud dire adieu à Madame, fort affligée de*

1 LA RUË, Père de, de la Compagnie de Jésus, *Oraison funèbre de TH., TP., TE., Prince Monseigneur Louis Dauphin, prononcée en l'Église de Paris, le 3 de juillet 1711,* à Paris, chez Étienne Papillon, ruë St. Jacques, près l'Église St. Benoist, MDCCXI, avec approbation et privilège du Roy, p.19.

2 DUCERCEAU, Père, de la compagnie de Jésus, *Oraison funèbre de TH., TP., TE, prince Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Église Patriarchale de Bourges le 1er juin 1711*, imprimée à Bourges, se vend à Paris, chez Étienne Papillon, rue St. Jacques, proche de l'Église St. Benoît, à l'image St. Maur, M.DCC.XI, avec permission. BnF (Tolbiac) 4-27LN-12904, rez-de-jardin, p. 27.

3 PONCET de LA RIVIÈRE, Michel de, évêque d'Angers, *Oraison funèbre de TH., TP., TE., prince Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Église de l'Abbaye Royale de St. Denys, le 18ème de juin 1711*, Paris, chez Raymond Mazières, libraire, ruë St. Jacques près le ruë de la Parcheminerie, à la Providence, MDCCXI, avec privilège du Roy, BnF Tolbiac, 4-27LN-12908, pp. 21-22.

4 Louis XIII passa presque toute sa vie avec ses troupes.

ne pas être du voyage ».[1] Le roi et le Dauphin partaient à la guerre comme s'ils partaient en *voyage*.[2] Ils étaient accompagnés *des dames* auxquelles on donnait le spectacle de la guerre, comme on leur donnait habituellement le spectacle de la chasse, encore qu'elles participaient parfois à la chasse alors qu'elles ne participaient jamais à la guerre. Outre le roi et son fils, avaient pris place dans le même carrosse la Dauphine, la princesse de Conty, Mme de Maintenon et la maréchale de Rochefort, ces deux dernières en qualité de dames d'atour de la Dauphine car « *la charge de dame d'atour donne cet honneur* ».[3] L'étiquette continuant de s'imposer, *« les officiers du roi donnoient à manger à la dînée, comme dans les autres voyages les officiers de la reine*[4] *avoient accoutumé de faire* ».[5]

> « *le 23, on vint coucher à Pont-Sainte-Maixence après avoir dîné au faubourg de Senlis. Le roi et Monseigneur chassèrent, le matin, aux abords de la forêt de Chantilly* ».[6]

Le 24 on chassa en route, on coucha à Mouchy où l'on séjourna le 25, pour *voler* l'après-dînée tandis que « *la princesse de Conty et les filles montèrent à cheval* ». À Roye

> « *comme il n'y avoit point de logis assez grand pour mettre S.M. et madame la Dauphine, cette princesse eut le logis de préférence, selon l'ordre que le roi avoit donné pour tout le voyage* ».[7]

Ce n'est que cinq jours après le départ de Versailles qu'il est fait allusion à la guerre :

> « [le 26, le roi] *envoya Champlay*[8] *au camp de Condé, avec ordre de lui en venir rendre compte à Cambrai*.[9] [Le 27] *le roi déclara en dînant qu'il avoit donné ordre au maréchal de Créqui d'investir ce soir-là Luxembourg, où il comptoit qu'il n'y avoit que 2.000 hommes de garnison* ».

L'intervention du Dauphin n'est mentionnée que le 29, lorsque « *les aides de camp*

1 *JD,* I, vendredi 21 avril 1684, I, p. 8.
2 *JD,* I, en tête de la relation de cette guerre, du 22 avril au 8 juin 1684, p. 8.
3 *Mercure galant,* mai 1684, I, p. 211.
4 La reine était morte le 30 juillet 1683.
5 *JD,* samedi 22 avril 1684, I, p. 8.
6 *JD,* I, dimanche 23 avril 1684, I, p. 8.
7 *JD,* I, lundi 24, mardi 25 & mercredi 26 avril 1684, pp 8-9.
8 Son véritable nom était M. de Chamlay.
9 *JD,* I, mercredi 26 avril 1684, p. 9.

du roi tirèrent leur rang devant Monseigneur » puis, le 30, lorsqu'il retourna « *au camp sur les sept heures* » que le roi avait quitté à cinq heures. Bien qu'il y eût déjà de nombreux morts,[1] la guerre évoluait comme une représentation théâtrale :

> « *S.M. monta à cheval pour chercher un endroit où mettre les troupes en bataille, pour faire voir l'armée à madame la Dauphine* ».[2]
> « *Le roi sortit à cinq heures, et fit faire devant madame la Dauphine l'exercice à toute son infanterie de la première ligne à la fois ; le major général la commandait* ».[3]
> « *Le soir* [18 mai] *le roi et Monseigneur allèrent tirer des cailles dans les prairies ; au retour il y eut comédie chez madame la Dauphine* ».[4]

Le 20 mai, Monseigneur se promena en carrosse avec la Dauphine et le dimanche 21 le roi et Monseigneur « *firent leur bon jour* ».[5]

Au cours de cette campagne le rôle du Dauphin resta très limité car il accompagnait le roi qui, seul, prenait les initiatives : « [Monseigneur] *sortit le matin* [6 mai] *pour voir les troupes qui faisoient revue de commissaire* ».[6] « *Monseigneur fit faire la revue à son régiment* [le 14 mai] » après avoir échappé, la veille avec le roi, à l'écroulement d'un pont qui céda sous les gardes qui les suivaient.[7] Le 24, le roi conduisit son fils au feu : « *S.M. mena Monseigneur au poste que les ennemis occupent quand ils vinrent pour secourir Bouchain, et que le roi marcha à eux et leur présenta le combat* ».[8] Le soir même il y eut comédie chez la Dauphine et le lendemain le Dauphin se promena en carrosse avec le roi et la Dauphine. Le 27, le roi conduisit Monseigneur sur le mont Fame.

Croyant que Luxembourg s'était rendue, le 3 juin le roi fit chanter un *Te Deum* mais, à la sortie de la messe, il apprit que « *les assiégés avoient demandé des conditions si*

---

1 « [le roi] *apprit à midi que le lieutenant-colonel des dragons du chevalier de Tessé avoit été tué à un petit château qu'avoit pris le Montal* » : *JD*, I, lundi 1er mai 1684, p. 10. Mort de Roquevieille le 3 mai, du marquis d'Humières à Luxembourg le 15 mai, du marquis de Montpezat à Luxembourg le 23 mai, de Valorge, capitaine des grenadiers de Lyonnois, à Luxembourg, le 25 mai, etc.

2 *JD*, I, mardi 2 mai 1684, p. 10.

3 *JD*, I, jeudi 11 mai 1684, p. 12.

4 *JD*, I, jeudi 18 mai 1684, p. 15.

5 Soit « *faire ses dévotions* ». PEYRAT, *Histoire ecclésiastique*, p. 729, précise que le roi communiait aux fêtes solennelles et *autres bons jours* car depuis Henri IV, les rois de France ne communiaient sous les deux espèces qu'à leur sacre. La *Gazette* du 1er avril 1684 précise : « *le roi communia en l'église de la paroisse par les mains du cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, et S.M. toucha ensuite plus de neuf cents malades à qui elle fit distribuer de grandes aumônes. Le soir, elle assista, dans la chapelle du château, à Complies et au salut chantés par la musique* ».

6 *JD*, I, samedi 6 mai 1684, p. 11.

7 *JD,* I, samedi 13 mai & dimanche 14 mai 1684, p. 13.

8 *JD*, I, mercredi 24 mai 1684, p. 16.

déraisonnables que l'on avoit rendu les otages de part et d'autre, et qu'on recommençait à tirer ».[1] L'issue du combat ne faisant plus de doute, le roi décida de rentrer à Versailles par Cambrai, Péronne et Roye où il apprit que Luxembourg s'étant enfin rendue, le 7 juin les assiégés devaient « *livrer une de leurs portes et sortir à midi* ».[2] Le 8 juin le roi, Monseigneur, la Dauphine et leur suite furent reçus par Monsieur et Madame à Chantilly qui « *parut un lieu délicieux à tous les courtisans et au roi même qui le dit plusieurs fois* ».[3] Ce qui prouve que les installations réservées à la Cour, pendant les campagnes militaires, n'étaient pas si confortables qu'elle ne regrettât la vie de château.

Ainsi se termina, pour Monseigneur, cette première campagne qui ne lui permit pas de mettre ses qualités de stratège en valeur, car, en présence de son père, il lui était impossible d'agir ou de prendre la moindre initiative.

2) La campagne de 1688 : la prise de Philippsburg

La *Guerre de la Ligue d'Augsbourg* fut le deuxième conflit général dans lequel la France fut impliquée, après dix années de paix armée et de conflits latents.[4] Louis XIV fut contraint de faire face à une coalition anglo-hollandaise qui engendra entre la France et l'Angleterre un conflit de si longue durée que certains historiens n'hésitèrent pas à le qualifier de *seconde guerre de cent ans*. La *Guerre de la Ligue d'Augsbourg* fut aussi appelée « *guerre d'Orléans* », « *guerre de succession palatine* » ou « *guerre de neuf ans* ». Une fois encore la guerre avait débuté par une opération à objectif limité : intimider l'adversaire, en l'occurrence l'empereur Léopold 1er que Louis XIV soupçonnait de vouloir intervenir sur le Rhin dès qu'il aurait mis fin à la conquête de la Hongrie. Par son *manifeste* du 24 septembre 1688 **(Doc XLII)**, le roi expliquait aux princes d'Empire que s'il prenait quelques gages, c'était afin d'obtenir la conversion de la *Trêve de Ratisbonne* en paix définitive ce qu'il avait demandé en vain, à plusieurs reprises.

Quatre affaires différentes, au minimum, étaient à l'origine de ce nouveau conflit. D'abord le problème de ***la succession de Cologne*** : Louis XIV avait favorisé l'élection de Guillaume de Fürstenberg, comme coadjuteur de l'archevêque-électeur, contre le frère de

1 *JD*, I, samedi 3 juin 1684, p. 21.
2 *JD*, I, mardi 6 juin 1684, p. 22.
3 *JD*, I, jeudi 8 juin 1694, p. 23.
4 BÉRENGER, Jean, « guerre de la ligue d'Augsbourg », *Dictionnaire du Grand Siècle,* 1990, pp. 687-688.

Max-Emmanuel de Bavière, le prince Joseph-Clément. Celui-ci était le neveu de l'Électeur en place : or le siège de Cologne était traditionnellement occupé par un cadet de la maison électorale de Munich. Joseph-Clément bénéficiait, en outre, de l'appui et de Léopold 1er et du pape. Quant à Guillaume de Fürstenberg, prince-évêque de Strasbourg, il devait obtenir une dispense pontificale car les canons du *Concile de Trente* interdisaient le cumul de plusieurs sièges épiscopaux. Le pape Innocent XI, hostile à la France et favorable aux Habsbourg, ne voulait pas accorder cette dispense. La mort de l'Électeur de Cologne en juillet 1688, posa le dilemme de façon plus aigüe en obligeant le roi à soutenir militairement son candidat tandis que Joseph-Clément s'enfuyait de Bonn.

L'affaire de ***la succession palatine*** n'était pas moins grave. En 1685 la mort de l'électeur Charles, dernier héritier mâle de la maison palatine de Simmern, avait fait passer la dignité électorale et les fiefs à la maison de Palatinat-Neubourg, conformément à un accord intervenu en 1659. Mais, au nom de Madame, duchesse d'Orléans, sa belle-sœur, Louis XIV revendiquait les biens allodiaux situés sur la rive gauche du Rhin, ainsi que les biens meubles, bijoux et collections de son père et de son frère. Un compromis aurait été envisageable en ce qui concernait les biens meubles mais tout accord était exclu en ce qui concernait les biens allodiaux car le nouvel électeur, jadis ami de la France, savait qu'il pouvait compter sur l'appui de Vienne car il était le beau-père de Léopold 1er. C'était donc pour « *obtenir des gages* » que la France envahissait le Palatinat. À quoi s'ajoutait le conflit franco-allemand sur les *réunions,* conflit que la trêve de Ratisbonne de 1687 n'avait que très imparfaitement réglé mais que Louis XIV désirait transformer en *paix perpétuelle*. Or l'édit de Fontainebleau de 1685 révoquant l'édit de Nantes, avait aliéné définitivement la sympathie de ceux des princes protestants allemands qui, jadis, avaient été amis de la France : ainsi l'Électeur de Brandebourg, très favorable à la France au moment des *réunions,* avait rejoint la ligue d'Augsbourg, en 1686.

Le troisième *casus belli* concernait ***les affaires d'Angleterre***. Jacques II Stuart, catholique, s'était aliéné la nation anglaise qui redoutait le retour du *papisme,* surtout après la naissance, en juillet 1688, d'un prince de Galles que son père s'était empressé de baptiser catholique. Rien n'avait été tenté par Louis XIV pour éviter le débarquement du prince d'Orange : l'escadre du Ponant avait même hiberné à Toulon car le roi était persuadé que Guillaume d'Orange s'engageait dans une longue guerre civile qui neutraliserait longtemps l'Angleterre et les Provinces-Unies. Or Guillaume avait été

accueilli comme un libérateur par les Anglais et Jacques II Stuart, contraint à l'exil, était retourné à Saint-Germain-en-Laye, où Louis XIV l'entretenait royalement tandis que la nation anglaise accomplissait sa *glorieuse révolution*. Guillaume et son épouse Marie (la propre fille de Jacques II) avaient été reconnus souverains légitimes par le Parlement de Westminster, ce qui scellait la réconciliation entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, et renforçait l'opposition de ces deux nations contre la France.

Le quatrième motif justifiant, pour Louis XIV, la reprise de la guerre découlait de la ***nécessité, pour la France, de se désenclaver*** de l'isolement que lui infligeait la ligue d'Augsbourg, constituée des Provinces Unies, des princes d'Empire, de l'Empereur, de l'Espagne, de la Suède et de la Savoie : Louis XIV ne pouvait plus compter, alors, que sur l'empire ottoman. Dans sa déclaration de septembre 1688, le roi proclamait qu'il n'avait pas voulu intervenir contre l'Empereur aussi longtemps que celui-ci était en guerre contre les Turcs mais il s'était abstenu de préciser qu'il n'avait pas voulu, non plus, intervenir contre les Turcs, et pour cause, puisqu'ils restaient ses seuls alliés potentiels.

La seule possibilité de résoudre ces différends était de prendre l'initiative de la guerre, ce à quoi s'était résolu Louis XIV.

a) la préparation de la campagne militaire

Par son « *mémoire fait à Versailles le 24ème jour de septembre 1688* » **(Doc XLII)**, le roi justifiait l'entrée en guerre de la France par la nécessité de :

> « *protéger ses frontières orientales et les droits inaliénables de la duchesse d'Orléans sur le Palatinat, face à l'usurpation de la branche de Neubourg* ».[1]

Le roi s'y appliquait à démontrer qu'il n'était pas responsable de la nouvelle guerre qu'il entreprenait, celle-ci étant imputable exclusivement à l'Électeur palatin, à l'Empire et à l'Empereur, soit *la cour de Vienne,* qui voulaient tous attenter à ses *droits légitimes,* en

1 *Mémoire des raisons qui ont obligé le roi à reprendre les armes, et qui doivent persuader tous les chrétiens des sincères intentions de Sa Majesté pour l'affermissement de la tranquillité publique,* Paris, J.B. Coignard, 1688 : AN. Lb [27] 3923. Ce texte a aussi été publié en latin : *Summa rationum quibus rex christianissimus deposita arma resumere coactus est, quibusque orbi christianissimo persuasum esse debet de sincero ejusdem pro firmanda fovendaque pace et tranquillitate publica consilio,* Parisiis, J.B. Coignard, 1688 : AN. Lb [37] 3924. Le texte français est reproduit dans *MS,* II, « Appendices, Guerre de la Ligue d'Augsbourg, motifs de la rupture. Griefs du Roi contre le Saint-Siège. Les Protestants et le Prince d'Orange », pp. 397-404.

faisant fi des traités intervenus tant à Munster qu'à Nimègue. Très subtilement Louis XIV insistait sur le fait qu'alors qu'il savait ce qui se tramait à son encontre, il n'avait pas voulu intervenir militairement pour ne pas gêner ses ennemis au moment de leurs démêlés avec les Turcs. Mais maintenant que la paix avait été signée et que l'Empereur, ayant les coudées franches, s'apprêtait à envahir les territoires français, il était nécessaire que le roi prenne les devants, ce que l'on s'était d'ailleurs étonné qu'il n'eût pas fait plus tôt. À cela s'ajoutait le fait que l'Électeur palatin avait frustré Madame, belle-sœur du roi, de ses droits successoraux alors qu'elle était la légitime héritière de ses père et frère, anciens électeurs palatins ; et aussi l'affront fait au roi lorsqu'avait été nommé, à l'archevêché de Cologne, le neveu de l'Électeur, âgé de dix-sept ans, « *même pas chanoine* », alors que le chapitre, dans sa majorité, avait opté pour le cardinal de Fürstenberg, candidat du roi. Pour justifier sa bonne foi, Louis XIV offrait différents aménagements qui devaient être acceptés dans le mois, faute de quoi la responsabilité des malheurs qui, pour la chrétienté, résulteraient d'une nouvelle guerre, incomberait à l'Empereur. La guerre étant inévitable,

> « *Le roi a dit à madame la dauphine qu'il envoyait Monseigneur commander ses armées en Allemagne ; elle se mit à pleurer et lui dit que, quoiqu'elle fût fort fâchée de voir partir Monseigneur, elle le remerciait de l'occasion qu'il lui donnoit d'acquérir de la gloire. Le roi a dit à Monseigneur : « En vous envoyant commander mon armée, je vous donne des occasions de faire connoître votre mérite ; allez le montrer à toute l'Europe, afin que, quand je viendrai à mourir, on ne s'aperçoive pas que le roi est mort* ».[1]

Le mercredi 22 septembre 1688, à son coucher, Louis XIV déclara que

> « *Monseigneur partiroit samedi prochain pour aller commander une armée qui agira incessamment sur les bords du Rhin. Le maréchal de Duras commandera sous Monseigneur. Il y aura six lieutenants généraux : Montclar, Joyeuse, d'Huxelles, le chevalier de Tilladet, Rubentel – Monseigneur aura pour aides de camp cinq de ses menins, savoir : Sainte-Maure, Mailly, Thianges, d'Antin et Caylus, et quatre autres qui sont le comte de Crussol, le comte de Guiche, le comte de Mornay et M. d'Heudicourt – M. de Montchevreuil ira à ce voyage avec M. du Maine, qui n'aura plus de gouverneur [...] Au retour du voyage de Monseigneur à Chantilly, le roi lui avoit fait confidence du dessein de ce voyage, et il en avoit gardé fort fidèlement le secret – Le roi a choisi le duc de Beauvilliers*[2] *pour accompagner Monseigneur. Il fera la fonction de premier gentilhomme de sa chambre ; on double le service de la maison de Monseigneur ; deux maîtres d'hôtel, quatre contrôleurs, etc.*

1 *JD,* II, mercredi 22 septembre 1688, p. 171.
2 Beauvilliers devait servir de *modérateur de la jeunesse* du Dauphin.

[Le Dauphin devait être accompagné et protégé par] *deux cents mousquetaires commandés par Maupertuis, soixante gardes du corps commandés par Vaudreuil [...] quatre ou cinq exempts [...] et deux autres officiers des gardes* ».[1]

Le but de l'offensive était d'effrayer l'Empire et de décourager Guillaume d'Orange de débarquer en Angleterre. Le projet échoua puisque, contre toute attente, Guillaume conquit l'Angleterre et que les ennemis de la France formèrent la ligue d'Augsbourg. La prise de Philipsbourg[2] permit toutefois aux Français une spectaculaire avancée en Allemagne puis la conquête du Palatinat.

Madame s'inquiétait fort opportunément du sort de son Palatinat ; elle n'hésita pas à faire part de son ressentiment à Montausier et au Dauphin :

« - Montausier : *Madame, M. le dauphin est vostre chevalier, il va vous conquérir vostre bien et vos terres.*
(Pas de réponse de Madame).
- Montausier : *Il me semble, madame, que vous recevez très froidement ce que je vous dis.*
- Madame : *Monsieur, il est vrai que je reçois froidement ce que vous me dites parce que vous me parlez de la chose du monde de quoy j'aime le moins entendre parler car je ne voy pas qu'il me revienne grand profit que mon nom serve pour la perte de ma patrie* ».[3]
« [Et, à Monseigneur qui lui affirmait qu'il prendrait] *Philippsbourg, Mannheim, Frankenthal et tout le Palatinat* [elle répondit] « *Si vous voulez mon avis, vous n'iriez pas. Car je vous avoue que je ne puis avoir que de la douleur et nulle joie de voir qu'on se sert de mon nom pour ruiner ma pauvre patrie* ».[4]

Conformément à l'annonce du roi, le Dauphin quitta Versailles le 25 septembre 1688 pour aller coucher à Meaux. M. le Duc, le prince de Conty et le duc du Maine l'accompagnaient et l'on « *sut alors, les noms de tous les officiers généraux de l'armée de Monseigneur* ».[5] **(Doc XLIII)**. C'est à l'occasion du départ de son fils que Louis XIV rendit publique son « *mémoire sur le sujet de l'entrée de ses troupes en Allemagne, pour la prise de Philipsbourg et de Kaiserslautern* » :

« *Tous les jeunes gens ont demandé au roi la permission d'aller avec Monseigneur,*

1 *JD*, II, jeudi 23 septembre 1688, pp. 171-172 - *MS,* II, *22* septembre 1688, p. 229.
2 En allemand : *Philippsburg.* En français : *Philippsbourg, Philisbourg* (comme l'orthographie Madame de Sévigné) ou *Philippsbourg*.
3 PALATINE, *lettre* du 10 novembre 1688, citée par BOUYER, *Louis XIV et la famille royale,* p. 144.
4 BOUYER, Christian, *La princesse Palatine*, Pygmalion, Paris, 2005, p. 222.
5 *MS,* II, 25 septembre 1688, p. 233.

même ceux qui ont des régiments. Le roi l'a permis à la plupart et l'a refusé à d'autres, comme à Nangis, à Lassé, au duc de la Ferté, au comte de Soissons, et au prince Philippe. - Le roi et Monseigneur se sont fort attendris en se séparant ; Sa Majesté lui a donné 7.000 pistoles, et force diamants pour faire des présents ».[1]

b) la préparation du siège de Philipsbourg [2]

Cette campagne militaire avait été soigneusement préparée depuis plus d'un mois, comme le révèle le « *Recueil des despesches reçües concernant les préparatifs des sieges de Philippsbourg, et de Kessersloutre, pendant le mois de septembre de l'année 1688, premier volume* ».[3] Une note marginale y précise même « *notta que c'estoit aussy pour les sieges de Manheim, francandal, et autres* ». Ces préparatifs, considérables, relativisent l'importance des initiatives portées au crédit du Dauphin lorsqu'il arriva devant la citadelle assiégée : il est toutefois vraisemblable, puisque c'est le Dauphin qui devait l'enlever, que les mesures préparatoires au siège, avaient été prises sinon sur sa suggestion, du moins avec son accord, en tous cas à sa connaissance ; aucun document, pourtant, n'étaye cette hypothèse car tout a été consigné comme émanant du roi :

« *Le Roy ayant résolu pour de bonnes considérations, de se rendre maistre de Philisbourg, Kessensloutre et autres places du Palatinat, SM fit escrire à M^rs^ de Monteclar et de la grange pour les informer des desseins qu'elle avoit sur cette première place et de lui rendre compte avec le dernier secret de ce qu'il falloit preparer pour en faire le siège et Elle donna en mesme temps advis à M. le marquis de Boufflers de l'Intention ou Elle estoit de faire attaquer Kesserstoure et de la grange de cette expédition. Surquoy M. de Louvois les instruisit très particulièrement de ce que SM désiroit de leurs soins sur les preparatifs a faire pour la reüssite de ces projets. Et c'est en exécution des ordres qu'Elle leur envoya, que l'on verra dans ce Registre, avec quelles capacité, activité, diligence et expérience, ces M^rs^ s'expliquèrent sur les quantitéz, et qualitez de toutes les choses necessaires pour venir à bout des entreprises que le Roy avoit résolu [...] la justesse de toutes ces mesures si exactement prises de tous costéz, parut assez, dans l'execution, par le nombre considerable de places, villes, et Chasteaux importants que les armes de Sa Majesté soumirent à son obéissance en moins de deux mois, dans une saison avancée et fascheuse, en sorte que la rapidité de ces conquestes donna tellement la terreur et l'espouvante dans l'Empire, que les peuples les plus eloignez vinrent se soumettre à la contribution* ».4

1 *JD,* II, samedi 25 septembre 1688, pp. 173-174 - *MS,* II, 25 septembre 1688, p. 233.
2 SDH (Vincennes), A[1] 2512 : instructions de Louis XIV à Monseigneur : copie très incomplète.
3 SHD (Vincennes), A[1] 825, 1[er] volume.
4 SHD, A[1] 825, 1[er] volume : résumé des instructions des dispositions prises pour le siège.

Le détail de ces instructions révèle l'importance que le roi attachait à la prise de Philipsbourg et aux dispositions qui devaient précéder l'arrivée de Monseigneur :

« *1er septembre 1688 : le marquis de Boufflers au marq. De Louvois, qu'il a receu les ordres du Roy sur sa résolution de faire entrer ses troupes dans le Palatinat* » [lettre 1].

« *2.9 : Monteclar sur ce qu'il a concerté avec de la grange touchant au siège de Philisbourg* » [lettre 4].

« *id. lettres 5 à 12, du 5.9.* »

« *5.9 : de la Grange sur la construction d'un pont de batteaux, les facilitez de le faire, et la voiture des munitions* [à conduire] *au camp devant Philisbourg* » [lettre 13].

« *6.9 : id : voitures de vivres, de munitions et autres choses necessaires à l'execution du projet* » [lettre 13 bis].

« *9.9 : sur les farines, le besoin de savoir le nombre de troupes, de l'armée et l'expédition de lettres pour faire venir les officiers d'artillerie* » [lettre 27].

« *Id. : lettres 33 à 37* ».

« *11.9 : de la Grange a reçu les ordres du roi et tiendra les préparatifs secrets jusqu'u 25 au soir* » [lettre 42].

« *13.9 : de la Grange se dispose à détruire les faubourgs* » [lettre 49].

« *14.9 : de M. de Montclar sur la manière dont il se propose d'investir Ph. Et les postes qu'il projette de suspendre pour cet effect* » [lettre 51].

« *17.9 : Boufflers est faché d'avoir fait marcher le Régiment des Bombardiers avant le temps prescript* » [lettre 60].

« *19.9 : M. Catinat sur son départ pour se rendre devant Phil., son ayde de camp, et sur la marche de quelques troupes* » [lettre 68].

« *20.09 : sur la marche des troupes, le transport des munitions pour passer le Rhin le 26 (.09) et investir Phil.* » [lettre 72].

« *27.9 : mesures à prendre pour la construction d'un pont et le transport des munitions au camp* » [lettre 106].

« *28.9 : largeur du pont ; cuisson du pain et quantité de rations qu'on en fera prendre aux troupes* » [lettre 109].

« *28.9 : de la Grange sur la réparation des chemins pour le passage de Monseigneur jusqu'à Guermesheim* **(Doc XLIV)**,*qu'il establira les* [un mot : illisible] *avant de se rendre au camp* » [lettre 110].

« *Compte rendu adressé à Louvois le 7.9.1688, depuis Fleury :* « *Le major du Fort-Louis est un fort bon sujet pour commander le détachement qui doit venir à Guermesheim pour y garder les batteaux et munitions qui doivent venir. Il connoist très bien ce pays la y ayant esté jusques'à la redition de Phil. Il connoist aussi tous*

les endroits du marais qui est entre ledit Philisbourg et Guermesheim et pourra mesme donner son avis utilement pour le guay ou le pont se doit construire, que je crois se devoir faire entre Guermesheim et le premier corps de garde de Philisbourg qui est du costé dudit Guermesheim.

La garnison de Ph est composée d'une compagnie de Dragons de cent hommes compris les officiers et subalternes, c'est la compagnie de la garde ou du Corps de M. de Staremberg, il n'y a dans cette compagnie qu'environ 20 hommes de service, le reste estant gens ramasséz.

Il y a dans ledit Philisbourg aussy le régiment d'infanterie de Starenberg de 10 compagnies chacune, de 210, 200, 190, 180 plus ou moins d'hommes, tous de bonnes troupes, ledit Régiment est de deux mil hommes [...]

Un dragon qui s'est venu rendre dudit Philisbourg a assuré que l'on y travaille du costé du marais à quelque ouvrage que l'on fait seulement de terre ».1

« *Je vous rends mes très humbles graces, Monseigneur, de la bonté que vous avez eüe de me faire part de la résolution que SM a prise de faire investir ledit Philisbourg, entre le 26 et le 28 de ce mois. Vous pourrez vous assurer que le secret en sera religieusement gardé de ma part* ».2

c) le siège et la prise de Philipsbourg

Monseigneur devait rejoindre Philipsbourg pour en terminer le siège. Il s'agissait d'une place forte située sur la rive droite du Rhin, au sud de Spire **(Doc XLV)** : elle avait été française à trois reprises au XVII^{ème} siècle et, à l'origine, se nommait *Udenheim.* Son nom moderne lui venait de Philippe, évêque de Spire, qui y avait résidé de 1618 à 1623 et l'avait fortifiée au début de la guerre de Trente ans. La possession de cette place de l'électorat de Trèves semblait indispensable tant à la France qu'à l'Empire qui l'assiégèrent à tour de rôle à de multiples reprises. La ville devait sa valeur stratégique à son pont sur le Rhin mais, en tant que forteresse, elle souffrait d'avoir été construite presque directement sur le fleuve. Clausewitz disait à son sujet :

« *le fleuve coupe et obstrue à tous égards la sphère d'action d'une forteresse. Philipsbourg est le prototype d'une forteresse mal placée. Elle ressemble à un personnage idiot, debout face à un mur* ».3

Ce *personnage idiot* était néanmoins l'objet de perpétuelles convoitises. Les Suédois

1 Compte-rendu envoyé à Louvois, depuis Fleury, daté du 7 septembre 1688, non signé.
2 Lettre du 20 septembre 1688 signée *M. de Montelar*, sans mention du destinataire, sans doute Louvois.
3 BLUCHE, François, « Philipsbourg », *Dictionnaire du Grand Siècle,* Paris, 1990, pp. 1197-1198.

l'avaient prise le 13 janvier 1634, après un siège de plusieurs mois ; Louis XIII y avait tenu garnison jusqu'à sa capitulation devant les Impériaux le 23 janvier 1635. En septembre 1644, le duc d'Enghein, futur prince de Condé, l'avait reprise et les traités de Westphalie du 24 octobre 1648 avaient donné au jeune Louis XIV le droit perpétuel d'y tenir garnison. Au cours des quelques vingt-cinq ans qui suivirent, Vauban s'était efforcé d'en améliorer les fortifications. L'occupation militaire de Philipsbourg, comme celle de Pignerol, constituait une pièce maîtresse du *pré carré* - ou *ceinture de fer* - que le roi commençait à réaliser sur la suggestion de Vauban qui, lors des négociations de Nimègue, lui avait conseillé de « *faire son pré carré* », expression de droit privé, signifiant, dans un sens anachronique : « *remembrement* »,1 ou « *politique des réunions* ». La guerre de Hollande, transportée sur le Rhin, avait contraint Charles du Fay, gouverneur français de Philipsbourg, à la restituer aux Impériaux le 17 septembre 1676, après trois mois d'un siège héroïque car le maréchal de Luxembourg n'avait pas pu la secourir à temps.2 La paix signée à Nimègue de 1679 confirmait la perte par la France de Philipsbourg qui devait être restituée à l'Empire.

Telle était la place de Philipsbourg que Louis XIV avait chargé son fils de reprendre car, sur les conseils de Louvois, le roi avait fait « de l'investissement de Philipsbourg, une sorte d'opération coup de poing, destinée à impressionner l'Empire et les Cercles, tout en voulant détourner Guillaume d'Orange d'une expédition en Angleterre ».3

Le siège fut sanglant : le roi l'avait prévu qui avait envoyé à l'armée trois chirurgiens,[4] et avait envisagé de recourir aux chirurgiens qui seraient trouvés « *dans ces cantons-là* ». L'armée du Dauphin était forte de trente-quatre bataillons d'infanterie et de cinquante-deux escadrons de cavalerie dont douze de dragons **(Doc XLIII)** ; à proximité immédiate avaient encore été réunis quinze bataillons et soixante escadrons qui, en cas de besoin, auraient pu rejoindre rapidement les troupes de Monseigneur.

Louis XIV envisageant depuis longtemps cette campagne en Allemagne, s'était inquiété et du rôle que pourraient jouer, à l'égard de la France, les différents antagonistes ; et du nombre de soldats qui pourraient lui être fournis ; et des conditions financières auxquelles il pourrait espérer des appuis. C'est ce que prouve aussi une lettre du 29 avril

1 BÉRANGER, Jean, « pré carré », *Dictionnaire du Grand Siècle,* p. 1244.
2 De mauvaises langues assuraient que Luxembourg ne l'avait pas *voulu,* et non pas qu'il ne l'avait pas *pu*.
3 BLUCHE, « Philipsbourg », p. 1197.
4 Bessière, Gervais et Ostheaume.

1688 adressée à Louvois par un certain *Eraule*[1] qui ne précise pas d'où il écrit mais dont le contenu révèle que c'est d'Allemagne. Cette lettre n'est pas chiffrée, contrairement à l'usage en matière de renseignements militaires, mais son rédacteur explique un peu naïvement, les soins qu'il a pris pour le choix du porteur :

> « *Monseigneur*
> *Le Roy m'ayant ordonné de presser fortement Mr. Le Cardinal de Furstemberg d'augmenter les troupes de ses archeveschés, de manière qu'avec celles qui sont déjà sur pied il puisse avoir au plustost un corps de cinq à six mil hommes, et Sa Majesté m'ayant chargé en mesme temps de luy rendre un compte exact de l'administration de ses deniers et des diligences que l'on fera pour l'execution de ses ordres, j'ay cru Monseigneur devoir vous depescher le Sr Bideran, sous-secrétaire depuis le départ du secrétaire de M. le Cardinal, pour vous donner quelques informations, cet esgard là par lesquelles vous pourrez mieux juger de tout ce qui se peut faire en pays icy conformément aux intentions du Roy. Comme Mr le cardinal m'a tesmoigné qu'on pouvoit tout au plus avoir foy qu'on ait quatre mil cent ou deux cent hommes [...] et en comptant les quatre cent quatre vingt hommes des anciennes campagnes, je prends la liberté de joindre icy un petit estat par lequel vous verrez, Monseigneur, qu'il semble que l'on pourrait porter les nouvelles levées [...] plus loing qu'on ne le pretend : Peut-estre que mon compte ne sera pas si fort allongé que celui de Mr le Cardinal, mais ne pouvant me fonder que sur ce qu'il m'a dit, [...] il m'a semblé que je ne manquais pas en vous informant de tout ce que j'ay pensé se pouvoir faire en cette rencontre [...]* [Quand] *Mr le Cardinal eut appris la nouvelle de l'augmentation que Sa Majesté a résolu de faire, il m'a déclaré qu'il ne donneroit point de trouppes à Mr le Comte Emmanuel son nepveu et par conséquent à l'Empereur, parce que l'on aurait trop de peine à trouver aujourd'huy des hommes ; mais l'ayant veu changer de resolution et n'estant pas dans mon pouvoir de détourner cet envoy [...] je luy ai représenté que puisqu'il vouloit absolument donner trois cent hommes à son nepveu, il devoit les luy remettre sans delay et les faire partir de mesme [...] Sur quoy m'a replique qu'il allait lever tout ce qu'il avait de plus mauvais hommes jusqu'au nombre de trois cent pour les donner au Comte Emmanuel et qu'il les remplaceroit de quelque compagnie qui doivent venir de l'Evesché Hildesheim.*
> *Il n'entre point Monseigneur dans les propositions qu'il vous fera sans doute aussy pour obtenir doubles subsides [...] Comme je suis persuadé que moyennant cette augmentation des avances de subsides* [il sera possible] *de faire bien des choses j'estime que cela doit dépendre de la nécessité que l'on croira de finir avec plus ou moins de diligence ces avantages.*
> *Cependant la santé de Mr l'Electeur va soutenir de mieux en mieux et les Médecins espèrent plus que jamais de la restablir parfaitement, il marche tous les jours, seul dans sa chambre et pourra peutestre au premier jour se faire porter dehors pour prendre tout à fait l'air. S'il continue à persévérer dans cette bonne disposition et qu'il puisse reprendre encore un peu plus de force, il n'y aurait pas lieu de craindre que sa mort causast sitost aucun trouble dans ces quartiers icy.*

1 Son nom est indéchiffrable : microfiche, SHD, GR 1 830, année 1688, 29.09(92).

Il m'a paru Monseigneur qu'au lieu de [vous] *envoyer quelqu'un de mes gens, je devais [charger] le sieur Bideran françois, qui a eu l'honneur d'estre Officier dans les trouppes du Roy pendant de 17 à 18 ans, et qu'estant venu dans cette ville pour ses affaires particulieres [...] en cas que l'on eust connaissance de son arrivée [auprès] de vous, il est témoigné qu'il a este obligé de faire cette cour pour vous demander votre* [protection] *contre les injustices qu'on luy fait [...]*
Je vous supplie très humblement Monseigneur de me regarder toujours comme l'Homme du monde qui est le plus respectueusement et le plus de zèle,
Monseigneur
votre très humble et très obéissant serviteur
E Eraule [?] ».[1]

C'est aussi ce qu'établissent les *états* dressés dans ce but.[2] Le déroulement des opérations militaires avait été fixé avec précision : Philipsbourg devait être investie le mardi 28 septembre - donc avant l'arrivée du Dauphin - et, le lendemain, des bateaux devaient être descendus dans le Rhin pour y faire un pont. En même temps, le maréchal d'Uxelles devait marcher sur Spire et en attaquer le fort tandis que La Bretèche s'en prendrait à Kaiserslautern. Après quoi il était prévu de marcher sur Neustadt. Mais comme ces marches forcées impliquaient que les troupes soient parfaitement nourries, « *on a fait faire à Chartres toutes les farines nécessaires* » ; les chevaux qui transporteraient ces farines devaient ensuite servir à l'artillerie. Les informateurs français assuraient que dans la place de Philipsbourg il n'y avait que quinze cents hommes du régiment de Staremberg; or, si les fossés qui entouraient la place étaient larges, en revanche ils n'étaient pas profonds. Il était donc raisonnable de penser que le siège aboutirait rapidement.[3] Staremberg, gouverneur de Philipsbourg, était à la chasse lorsque le place fut investie : il ne put y rentrer que trois jours plus tard, par les marais.[4]

Les opérations se déroulèrent conformément au plan : le 29 septembre les Français étaient entrés dans Kaiserlautern, Alzey, Neustadt et Oppenheim et, simultanément, ils avaient pris leurs quartiers dans Worms, Spire, Heilbronn et Mayence **(Doc XLV**). La nouvelle de la chute de Kaiserslautern était parvenue au roi à Fontainebleau le 1er octobre, par un trompette que lui avait envoyé l'Électeur palatin. La cité n'avait résisté que six

1 SHD, GR 1 830, année 1688, 29.09 (92) : microfiche.
2 SHD, GR 1 A 830 (microfiches) année 1688 : « *mémoire de l'état où sont les munitions de guerre et d'artillerie* » (3.09 (25) ; *« état des officiers d'artillerie que l'on pourrait employer pour l'expédition* » (4.09 (29) ; « *état de l'artillerie et des munitions de guerre* » (4.09 (30) ; « *tableau général des opérations des armées françaises* » (3.09 (31-32-33-34-35) ; « *état des troupes qui sont dans les frontières d'Allemagne* » (3.09 (36-37) ; « *état de ce qui manque* » (10.09 (92), etc.
3 *JD,* II, dimanche 26 septembre 1688, pp. 174-175.
4 *JD,* II, dimanche 3 octobre 1688, p. 181 et mardi 5 octobre 1688, p. 182.

heures et son siège n'avait coûté la vie qu'à trois hommes.1

Monseigneur, durant ces préparatifs, poursuivait son voyage vers l'Allemagne « *fort gaiement et fort heureusement* » : il n'avait pas pu coucher au château d'Étauges car son propriétaire venait d'y mourir.[2] Il s'était arrêté un jour à Toul.[3] Il charmait ceux qui l'accompagnaient, « *jou*[ait] *le soir au lansquenet aux pistoles* ».[4] Il avait chargé le marquis de Bellefonds d'aviser Duras, à Philipsbourg, qu'il comptait y arriver le mardi 5 et aimerait que la tranchée soit ouverte le soir même de son arrivée.[5] Il avait écrit au roi depuis Wissembourg, avant de parvenir à Philipsbourg dont le fort,[6] « *en deça du Rhin, avait été emporté l'épée à la main* » causant la mort d'« *un capitaine de Picardie et 4 soldats* ».[7]

> « *Chamilly s'était servi de l'occasion du passage de cinq bataillons qui allaient à Philipsbourg pour déclarer aux magistrats d'Offembourg qu'il avoit ordre de les assiéger. La vue des bataillons les a persuadés ; ils ont capitulé et reçu la garnison que Chamilly a voulu mettre dans la ville ; on en rasera les fortifications, et on n'y laissera qu'une muraille sèche pour mettre les troupes qui y hiverneront à couvert de l'insulte. - Monseigneur arriva au camp devant Philipsbourg mercredi au soir 6 du mois ; on avoit cru qu'il y arriveroit le mardi ; son équipage n'a pu le suivre à cause des mauvais chemins, surtout depuis Wissembourg. Il fit le tour de la place en arrivant, et coucha la nuit dans le lit de Saint-Pouange. La tranchée ne sauroit être ouverte que ce soir* ».[8]

Monseigneur était arrivé devant Philipsbourg le 6 octobre et la tranchée avait été ouverte dans la nuit du 9 au 10 octobre. Le Dauphin fut considéré comme un héros et surnommé *Louis le Hardi* par ses soldats car, avant son arrivée, le siège de Philipsbourg s'était enlisé pendant un mois en raison tant des intempéries que de la fatigue des troupes, qui, avant l'entrée en guerre, avaient travaillé au détournement de l'Eure pour alimenter en eau les fontaines de Versailles.

Comme dans toutes les guerres, à *l'arrière,* les nouvelles étaient suivies de près :

> « [Monseigneur] *devant aller à la tranchée, M. de Vauban a augmenté toutes les*

1 *JD,* II, samedi 2 octobre 1688, p. 180.
2 *MS,* II, 27-28 septembre 1688, pp. 235-236, et n 3, p. 235.
3 *JD,* II, mercredi 29 septembre 1688, p. 177.
4 *JD,* II, samedi 2 octobre 1688, p. 180.
5 *JD,* II, lundi 4 octobre 1688, p. 182.
6 SÉVIGNÉ, I, lettre n° 860 à Mme de Grignan, lundi 11 octobre 1688, p. 213 : « *un certain petit fort, qui pouvait donner de la peine, a été pris avant l'arrivée de Monsieur le Dauphin* ».
7 *JD,* II, vendredi 8 octobre 1688, pp. 183 & 184.
8 *JD,* II, samedi 9 octobre 1688, p. 184 - *MS,* II, 10 octobre 1688, p. 241.

précautions et toutes les sûretés qu'il a accoutumé de prendre pour la conservation des assiégeants [...] C'est le régiment de Picardie, et point du tout celui de Champagne qui a ouvert la tranchée,[1] *où personne n'a été blessé.*[2] *[...] Toutes les femmes qui sont ici, ayant dans cette barque leurs maris, leurs fils, leurs frères, leurs cousins, ou tout ce qu'il vous plaira, ne laissent pas de vivre, de manger, de dormir, d'aller, de venir, de parler, de raisonner, et d'espérer de revoir bientôt l'objet de leur inquiétude* ».[3]

« *Nous avons tout sujet de croire que Philisbourg ne nous tiendra pas encore longtemps dans l'inquiétude où nous sommes [...] Monseigneur a fait le tour de la place. On n'a point tiré. Les tranchées sont si bien faites et si sûres, qu'il y a toute sorte d'apparence que tout ira selon nos désirs. Mon Dieu que vous dites vrai ! Voici un étrange mois d'octobre : je n'en ai jamais passé un tel ; notre marquis n'avoit de chagrin dans les autres que d'avoir manqué un levraut ou un perdreau, toujours par quelque accident ; mais nous ne vivons pas dans celui-ci : j'ai mes peines, j'ai les vôtres encore bien vivement. [...] Vous ne m'écoutez pas, j'en suis assurée ; vous ne pensez qu'à votre enfant : vous avez raison ; et nous espérons de vous donner dans peu de jours une parfaite joie, en vous apprenant la prise de Philisbourg, et sa parfaite santé* ».[4]

« Rien n'est pareil aux précautions de Vauban pour conserver tout le monde. Monsieur le Dauphin va le premier à la tranchée ; Monsieur le Duc et monsieur le prince de Conti font aussi fort bien et trop bien ; mais on défend aux volontaires de les suivre, ni de quitter les régiments auxquels ils sont attachés, sur peine de prison ».[5]

« *Jusqu'ici votre enfant se porte bien ; il y fait des merveilles ; il voit et entend les coups de canon autour de lui sans émotion ; il a monté la* [garde] *; [...] il est aimé de tout le monde ; il* [mange] *souvent avec Monseigneur qui lui parle et lui fait donner le bougeoir* [6] ».[7]

À Paris, Mme de Sévigné recevait les nouvelles de l'armée une huitaine de jours avant qu'elles ne parviennent à Grignan. C'est pourquoi elle avise sa fille : « *Monsieur le Dauphin va souvent à la tranchée ; on mande qu'il y fut, l'autre jour, tout couvert de terre d'un coup de canon* ».[8] Effectivement le siège de Philipsbourg était une « *guerre sans*

1 « *Ouvrir la tranchée* » : terme de guerre qui signifie faire les premiers travaux pour établir des tranchées autour d'une place assiégée.
2 Le jeune marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné, était attaché, comme volontaire, au régiment de Champagne. Le jeune comte de La Fayette, fils de Mme de La Fayette, servait aussi, comme volontaire devant Philisbourg.
3 SÉVIGNÉ, I, lettre n° 860 à Mme de Grignan, 11 octobre 1688, p. 213.
4 SÉVIGNÉ, I, lettre n° 861 à Mme de Grignan, 13 octobre 1688, p. 215.
5 SÉVIGNÉ, I, lettre n° 862 à Mme de Grignan, 15 octobre 1688, p. 216.
6 Même à la guerre, c'était un honneur de tenir le bougeoir au coucher du Dauphin.
7 SÉVIGNÉ, I, lettre n° 863 à Mme de Grignan, 18 octobre 1688, p. 216.
8 SÉVIGNÉ, I, lettre n° 865 à Mme de Grignan, 22 octobre 1688, p. 222.

dentelles »,[1] qui faisait de sérieux ravages parmi les soldats et leurs chefs. Le 6 octobre, les assiégés avaient tenté une sortie alors que Vauban inspectait la place :

> « *c'auroit été un grand coup pour eux s'ils avoient pu l'envelopper, car il se pouvoit vanter d'être le premier homme du monde pour attaquer des places* ».[2]
>
> [La tranchée avait été ouverte le 10] : « *la première nuit on avait fait 2000 pas de travail [...] la seconde on en avoit fait 3 ou 400. La Londe*[3] *et Pigeon, deux des meilleurs ingénieurs du Roi, avoient été emportés d'un même coup de canon* ».[4]
>
> Une lettre parvenue au roi le 25 octobre, précisait :
>
> « *le fils de M. Courtin, conseiller d'État, qui étoit un fort joli garçon, a été dangereusement blessé de coups de pertuisane et de baïonnette ; on ne croit pas qu'il en réchappe* [5] ».[6]

Sandricourt, brigadier d'infanterie, et le marquis d'Uxelles, futur maréchal de France, avaient été blessés lors de la prise de l'ouvrage à corne. Deux jours auparavant le marquis de Bordage avait été blessé d'un coup de mousquet à la tête,[7] dont il était mort quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Comme il était « *nouveau converti, Monseigneur lui envoya sur-le-champ le P. d'Esse,*[8] *Jésuite, son confesseur ; mais il ne put jamais tirer de lui aucun signe de connaissance* ».[9]

> « *Le 20, on eut nouvelle qu'on avoit fait des logements*[10] *sur les angles de la contrescarpe de l'ouvrage à cornes*[11] *de Philipsbourg qui étoit le long du Rhin, et*

1 Titre de l'exposition présentée au château de Versailles au printemps / été 2009.
2 *MS,* II, 6 octobre 1688, p. 239.
3 « *c'était celui qui avoit fortifié Philipsbourg et qui étoit un des premiers hommes du monde pour les supputations mathématiques* », *MS,* II, 12 octobre 1688, p. 245, n 1.
4 *MS,* II, 12 octobre 1688, p. 245.
5 Effectivement, il « *est mort de ses blessures. On croit qu'il avait été blessé par nos gens même* » : *JD*, II, mercredi 27 octobre 1688, p. 197 - *MS*, II, 25 octobre 1688, p. 255.
6 *JD,*II, dimanche 24 octobre 1688, p. 195.
7 SÉVIGNÉ, I, n° 866 à Mme de Grignan, 25 octobre 1688, p. 224 - *JD,* II, 23 octobre 1688, p. 195.
8 Il avait été choisi comme supérieur de la nouvelle maison de Jésuites que le roi avait établie à Strasbourg d'où, par « *droit de bienséance* », on l'avait envoyé auprès de Monseigneur.
9 *MS*, II, 24 octobre 1688, p. 253.
10 « ***logement*** *: se dit aussi du lieu qu'on met en défense & qu'on fortifie dans les attaques d'une place. Quand on a gagné quelque terrain qu'on veut conserver, on fait des* logements *sur la brêche, sur une demie lune, sur la contrescarpe, dans le fossé* » : FURETIÈRE, II, « logement », *dictionnaire*.
11 « ***corne*** *: en termes de Fortifications, est un dehors fort étendu & advancé pour couvrir une courtine ou un bastion. Il est fait de deux flans défendus de la place à la portée du mousquet. Sa tête est fortifiée d'une tenaille ou de deux demi-bastions joints par une courtine. Les costés sont ordinairement paralleles. Il y en a pourtant qui sont plus serrez vers la place [...]* » : FURETIÈRE, I : « corne ».

qu'on avoit passé l'avant-fossé, après l'avoir saigné [1] ».[2]

Vauban avait décidé, dans la nuit du 20 au 21 octobre, de « *faire emporter l'ouvrage à cornes qui regardoit les deux attaques*[3] *du haut et du bas Rhin* ». Il s'en était entretenu avec le marquis d'Harcourt qui venait de terminer la garde, à la place de feu Bordage, et allait assurer la garde qui lui revenait normalement. D'Harcourt suggéra à Vauban de faire

> *« d'abord tirer quatre bombes chargées dans l'ouvrage à cornes, après lesquelles il en feroit tirer deux qui ne seroient pas chargées, et que, pendant que les ennemis se tiendroient couchés sur le ventre pour attendre l'effet de ces deux bombes, les gens commandés donneroient de tous côtés. [...] Après qu'on les eut bien instruits du signal et de ce qu'ils avoient à faire, M. d'Harcourt les fit couler sans bruit le long des branches de l'ouvrage à cornes, où ils demeurèrent sur le ventre sans que les assiégés les découvrissent. Quand les quatre premières bombes eurent fait leur effet, on tira les deux autres qui n'étoient pas chargées, mais qui avoient seulement une longue fusée pour amuser les assiégés, et, aussitôt qu'elles furent tombées dans l'ouvrage à cornes, les quatre compagnies des grenadiers donnèrent des quatre côtés sans dire mot [...] En entrant , elles commencèrent à crier : tue ! tue ! et un moment après Monseigneur, qui étoit à la tranchée, entendit crier « Vive le Roi ! » Les assiégés ne firent pas grande résistance et on n'y perdit ainsi qu'une soixantaine d'hommes [...] Le comte d'Arck, qui y commandoit pour les ennemis, y fut tué [...] Les assiégés battirent [...] une chamade [...] pour demander son corps : ce qui donna occasion à une trêve de quelques moments, de laquelle nos ingénieurs profitèrent, car il y en eut deux qui prirent des hausse-cols pour faire croire qu'ils étoient deux officiers, et, en allant faire reporter le corps du comte d'Arck, ils remarquèrent comment était faite la descente du fossé qui étoit entre l'ouvrage à cornes et l'ouvrage couronné, et la disposition des deux branches de la contrescarpe qui étoient à droite et à gauche* ».[4]

Le siège devait alors aboutir rapidement car, de Strasbourg, étaient arrivés soixante canons mis aussitôt en batterie.[5] Vauban avait été contraint de « *prendre Monseigneur par le corps* » pour l'empêcher d'être à la tranchée.[6] Alors qu'il se rendait de son quartier à celui de Monseigneur, le marquis de Jarzé, colonel d'infanterie, avait eu le poignet emporté par un coup de canon et il fallut lui couper le bras « *à quatre doigts au-dessous du coude* ». Les canonniers de Philipsbourg étaient « *d'une adresse surprenante, mais ils*

1 FURETIÈRE, III : « ***saigner*** *un fossé, c'est faire des canaux pour en faire couler les eaux dans un lieu plus bas ».*
2 *MS,* II, 20 octobre 1688, p. 250.
3 « ***attaque*** : *se dit des tranchées qu'on fait pour approcher d'une place »* : FURETIÈRE, I.
4 *MS*, II, 25 octobre 1688, p. 254.
5 *MS,* II, 25 octobre 1688, p. 255.
6 VAUBAN, lettre du 23 octobre 1688 à Louvois lui contant les dangereuses hardiesses du Dauphin.

ne tiroient presque point de mousquet, ce qui faisoit croire qu'ils ne tiroient point de monde dans leur contrescarpe ».[1] C'est pourtant d'un coup de mousquet à la tête qu'avait été blessé le marquis de Nesle, maréchal de camp, alors qu'il prenait son tour de garde : il avait fallu le trépaner.[2] Le comte de Villandry, colonel du régiment de Bourbon, reçut lui aussi un coup de mousquet,[3] qui ne le blessa que légèrement, tandis que celui qui atteignit Catinat, lieutenant général, « *perça son chapeau et lui fit tomber sa perruque sans lui toucher la tête* ».[4]

Les archives relatent au jour le jour le déroulement du siège qu'elles permettent ainsi de *visualiser en direct* et non pas seulement à travers les nouvelles qu'en recevaient la Cour et Paris.[5] Les dispositions prises au cours du siège firent l'objet d'un résumé :

> « *Les préparatifs du siège de Philisbourg ont fait le sujet du premier volume de la guerre commencée en Allemagne, et celuy-ci contiendra ce qui s'est passé devant cette place depuis son investiture jusques au 15 octobre*6 *à l'annonce de laquelle, en attendant Monseigneur le dauphin on s'occupa à disposer tout ce qui estoit nécessaire pour ouvrir la tranchée de la grande attaque, c'est à dire à construire les ponts de batteaux, à perfectionner les lignes, à transporter l'artillerie et les munitions de guerre* [quelques mots illisibles] *et à l'amas des munitions de bouche, non sans de grandes difficultéz qui n'empeschèrent pas cependant qu'on ne se rendist maître du fort de Philisbourg, et de pousser les deux petites tranchées, en attendant que l'arrivée de mondit seigneur permist qu'on ouvrist celle de la grande attaque, qui ne put l'être que 4 jours après ensuite de quoy l'on connoistra que nonobstant la présence de Monseigneur qui alloit très souvent aux tranchées, l'émulation que sa présence et ses grandes liberalitez donnoient aux troupes, l'on ne pût surmonter que très difficilement les retranchements que les pluyes continüelles, le terrain marécageux, la boue de la place, et mile autres travers apportèrent à l'avancement du siège, dont on ne verra l'issüe que dans le Registre suivant, celuy-ci se terminant par une sortie que les Ennemis firent le 15, ce que l'on réprima sur le champ* ».7

> Le détail des actions entreprises résulte des lettres adressées à Louvois :

> « 1er. 10 de M. de St. Poüenges : « *il ne sera pas praticable d'ouvrir la tranchée le jour que Monseigneur arrivera puisque le gros canon ne peut arriver au pont de*

1 *MS,* II, 12 octobre 1688, p. 245.
2 M. de Nesles « *se trouva fort bien de cette opération* », *MS*, II, 24 octobre 1688, p. 253.
3 Selon Dangeau, ce serait d'un éclat de bombe - *MS,* II, 12 octobre 1688, p. 245.
4 *MS,* II, 12 octobre 1688, p. 248.
5 SHD, A[1] 825, deuxième volume : « *Recueil des lettres escrites à M. de Louvois concernant le siège de Philisbourg pendant les premiers jours du mois d'octobre 1688* ».
6 En fait, le Dauphin était arrivé devant Philipsbourg, le 6 octobre.
7 Ce *chapeau* placé en tête des documents produits sous SHD (Vincennes) A[1] 825, les résume mal : son intérêt ne concerne que la présence du Dauphin sur les lieux.

batteaux que nous faisons présentement que le 4ème du mois » [lettre 6].

« 3.10 de M. de Chamlay « *sur son arrivée à l'armée, et les préparatifs à organiser en attendant la venue de Monseigneur* » [lettre 20].

« 4.10 de St. Poüenges : « *un soldat de Philisbourg s'est venu rendre qui a dit que la garnison estoit bien ayse d'estre assiégée parce qu'elle espéroit pouvoir sortir de cette place. Il a dit aussy qu'il y avoit 1.800 hommes portant les armes et 60 dragons qu'il n'y avoit que 30 officiers [...] le pont volant a esté coulé [...] on fera tout ce qu'on pourra pour faire passer demain pendant la nuit les batteaux et bois nécessaires pour faire un pont au-dessous de Philisbourg [...] Il pleut depuis hyer au soir, la pluye a esté si grande cette nuit que les troupes ont extrêmement pasty à la tranchée* » [lettre 22].

« 5.10 de M. de Duras qui ira *« demain au devant de Monseigneur* » [lettre 25].

« non datées de M. de St. Pouenges : « *on a suspendu le travail des tranchées jusqu'à l'arrivée de Monseigneur, la prolongation du mauvais temps et des maladies devant retarder l'issue du siège* » [lettres 26 et 27].

« 6.10 de M. de Duras *« sur l'arrivée de Monseigneur le Dauphin au camp devant Philisbourg, les moyens que l'on a imaginés pour faire descendre le canon par batteau le long de la place sans que les Ennemis s'en soient apercus* » [lettre 38].

« non datée (7.X) de M. de St. Pouenges *« Monseigneur n'a pu arriver à son quartier qu'à la nuit, et fort fatigué [...] le passage de l'artillerie dont les Ennemis n'ont été advertis que par le bruit de nos sentinelles du fort [...] la construction du pont pour passer 3.000 chariots de munitions* » [lettre 39].

« non datée (avant le 6.X) de Vauban sur : « *le peu d'avancement des tranchées, le peu d'infanterie et l'attente de l'arrivée de Monseigneur en sont cause* » [lettre 42].

« 7.10 du Maréchal de Duras : « *Monseigneur a visité ce matin toutes les gardes, à l'endroit où l'on fait le pont de batteux et où l'on débarque le canon : on en a déjà débarqué plusieurs pieux* » [lettre 48].

« 7.10 de St. Pouenges « *sur la visite que Monseigneur a esté faire aux lignes et la bonne contenance qu'il y a tenüe pendant un feu de canon assez vif [...] le mauvais temps retardera la prise de Philisbourg [...] on travaille autant que la pluye le peut permettre [...] les temps que Monseigneur donne tous les jours à questionner et entendre M. de Vauban touchant les ordres qu'il faut donner pour le siège. Sur le service des volontaires lorsque Monseigneur donnera l'ordre par escrit, comme le Roy le pratiquoit* » [lettre 49].

« 7.10 : *« M. de Chamlay rend compte de la visite que Monseigneur a esté faire aux lignes, l'artillerie, et le pont et des coups de canon tirez assez près de sa personne, qu'il donnera un mémoire à M. de Beauvilliers de plusieurs choses qu'il sait que Monseigneur fasse [...] Monseigneur a veu ce matin monter les gardes du Camp. Il a dela esté à Rhinhausen au port où l'on débarque le canon. Il est présentement au port [...] Monseigneur a esté aussy ce matin le* [le pont] *visiter. On luy a tiré deux coups de canon qui ont passé audessus de la Troupe* » [lettre 50].

« 8.10 de Chamlay : « *sur les difficultés qui empêchent l'ouverture de la tranchée de la grande attaque et les mouvements que Monseigneur se donne pour les travaux* » [lettre 55].

« 9.10 de Duras « *sur l'estat de la garnison de Philisbourg le jour qu'on ouvrira la tranchée, le désir qu'a Monseigneur de s'y trouver, les pertes qu'on a faites aux attaques* » [lettre 66].

« 8.10 de St Pouenges « *sur ce qui s'est passé la nuit dernière aux attaques, les pertes qu'on y a faites, les ordres que Monseigneur a donnez pour l'ouverture de la tranchée le 10, la résolution qu'il est d'y aller* » [lettre 67].

« 10.10 de St. Pouenges : « *nonobstant le mauvais temps, Monseigneur a voulu aller à la tranchée pour l'examiner et voir porter les farines quoyque le canon tirast fort près de luy* » [lettre 72].

« 10.10 de Catinat : « *deux vollées de canon ont passé bien près de Monseigneur [...] sa curiosité ne laisse rien désirer à l'instruction qu'il veut aussi de toutes choses* » [lettre 74].

« 11.10 de Duras « *sur ce qui s'est passé à la tranchée, et la bonne contenance que Monseigneur y a tenüe pendant un feu continuel de canon a cartouche, qu'ensuite il est allé visiter le pays à 2 ou 3 lieüs aux environs pour reconnoistre par où les Ennemis pourroient venir à ses lignes* » [lettre 72] : une lettre de Chamlay du 11, va dans le même sens [lettre 82].

« 11.10 de St. Pouenges : « *les liberalitez que Monseigneur fait aux troupes de la tranchée [...] s'étend jusque sur les pionniers* » [lettres 79 et 80].

« 11.10 de Chamlay « *sur la manière exacte dont Monseigneur a visité la tranchée, de la gayeté et bonne contenance qu'il y a témoignée nonobstant le feu de canon a cartouche dont les balles tomboient auprès de luy* » [lettre 82].

« 12.10 de St. Poüenges : « *le mauvais temps empêcha la jonction des tranchées [...] M. de Vauban a empesché Monseigneur de retourner à la tranchée* » [lettre 85].

« 14.10 de St. Poüenges : « *l'on a empesché Monseigneur d'aller à la tranchée qui devient très dangereuse [...] les gratiffications qu'il fait donner aux officiers blessés [...] plusieurs Electeurs ce prince, l'ont envoyé complimenter* » [lettre 99].

« 13.10 de Vauban rendant compte du siège au roi : « *le travail qui s'y est fait quoique difficilement [...] une visite que Monseigneur a faite à la tranchée de deux heures durant pendant lesquelles il s'est fort exposé [...] les difficultés entre la gendarmerie et la cavalerie à propos de la garde de Monseigneur* » [lettre 92].

« 15.10 du chevalier de Tilladet : « *Monseigneur a esté à la tranchée, a couru risque y ayant eü des soldats tués du canon* » [lettre 115].

Il fallait donc absolument préserver l'héritier du trône contre sa propre hardiesse :

« *Le 22, le Roi dépêcha un courrier exprès à Monseigneur, par lequel il lui mandoit qu'il le prioit, et qu'en même temps il lui défendoit d'aller davantage à la tranchée, car il y avoit tout à craindre du courage de ce jeune prince, qui, sans ostentation, auroit été nuit et jour aux endroits les plus dangereux de la tranchée, si on lui avoit laissé suivre son inclination, et il joignoit à cela une honnêteté, une douceur et une libéralité qui charmoit tout le monde. Toutes ces vertus lui étoient bien nécessaires pour faire avancer le siège de Philipsbourg, car les marais qui environnent cette place et les*

pluies continuelles empêchoient qu'on ne pût mettre les batteries en état de tirer, et ainsi celles des ennemis faisoient un feu continuel qui épouvantoit nos soldats et les empêchoit de travailler ».[1]

L'intérêt du prince pour ceux qui l'entouraient résulte aussi de ses lettres au roi :

« *Dans la lettre que Monseigneur écrit au roi pour lui rendre compte de cette action*,[2] *il loue tous ceux qui s'y sont distingués, et n'oublie pas les gens les moins considérables* ».[3]

Mais le Dauphin savait aussi faire preuve d'autorité ; ainsi avait-il envoyé au Fort-Louis du Rhin, les marquis de Bouligneux, commandant le régiment de Limousin, et d'Amanzé, colonel d'infanterie, tous deux ayant participé à l'attaque de l'ouvrage à cornes

« *contre l'ordre que Monseigneur a établi que les volontaires n'iront qu'avec les régiments où ils sont incorporés* »,[4]

[internement fâcheux pour] « *ces deux jeunes gentilshommes, qui, à cause de leur bonne volonté, étoient réduits à ne voir point le reste du siège ; mais aussi il étoit juste que le Roi et Monseigneur fussent obéis, et ils n'avoient fait ces défenses si sévères que pour empêcher une infinité de jeunes gens de qualité de se faire tuer mal à propos* ».[5]

Une fois que l'ouvrage à cornes eût été pris, des batteries y avaient été installées en direction du bastion, des deux demi-bastions et des bastions du corps de la place. Des logements avaient été établis le long du glacis de l'ouvrage couronné ainsi que sur le glacis de la contrescarpe, assez près des palissades, car, depuis que la grande flaque d'eau avait été saignée, il était beaucoup plus facile d'avancer. Un officier du régiment du roi, avec vingt-cinq grenadiers, avait enlevé la redoute de La Londe. Les canons français avaient pris le dessus sur ceux des assiégés qui n'en possédaient que quatre. Mais les assiégés éludaient l'effet des bombes en changeant leurs pièces de place aussitôt après qu'elles aient tiré, ce qui empêchait de les repérer et de les faire sauter ; en outre, ainsi, ils faisaient croire qu'ils possédaient bien plus de pièces en batterie qu'ils n'en avaient en

1 *MS,* II, 22 octobre 1688, p. 252 - *JD*, II, samedi 23 octobre 1688, p. 195.
2 Dans la nuit du 20 au 21 octobre, le marquis d'Uxelles, lieutenant général, et le marquis d'Harcourt, maréchal de camp de jour, avaient attaqué et emporté l'ouvrage à corne.
3 *JD*, II, dimanche 24 octobre 1688, p. 195.
4 *JD*, II, mercredi 27 octobre 1688, p. 197 ; *MS,* II, 26 octobre 1688, p. 257.
5 *MS,* II, 26 octobre 1688, p. 257.

réalité. Vauban avait fait tirer des coups de canon à ricochet « *qui, en effleurant les deux bastions de l'ouvrage couronné, glissoient tout au long des branches et démontoient les batteries qui voyoient la grande attaque à revers* ».[1]

Il avait été prévu d'« *embrasser tout l'ouvrage couronné de Philipsbourg* » et de joindre les deux « *attaques* »,[2] travail si « *prodigieux* » qu'un « *homme de pied* » n'aurait pas pu, en un seul jour, visiter tous les travaux entrepris depuis le début du siège. On fit « *la descente du fossé de l'ouvrage à couronne [...] qu'on prétendoit passer avec des ponts volants qu'on avoit faits exprès* » de sorte que la place fut investie par les brèches que les canons avaient ouvertes.[3] **(Doc XLVI a, b, c)**.

Le 1er novembre 1688, après ses dévotions, le roi avait touché des malades des écrouelles dans l'allée royale du château de Fontainebleau lorsqu'on lui apporta une lettre de Monseigneur l'avisant qu'« *on avoit fait des ponts sur le fossé de l'ouvrage à couronne* » et que lorsque les mines sauteraient, la place capitulerait.4 Après le dîner Louis XIV, la Dauphine, Monsieur et Madame écoutaient le sermon du Père Gaillard, jésuite, lorsque Louvois remit une lettre au roi. Elle était de Monseigneur qui mandait au roi que « *le 29 du mois dernier, les assiégés dans Philisbourg avaient battu la chamade* ». Aussitôt le roi fit signe au P. Gaillard qui s'interrompit. Le roi lui dit : « *Mon Père, je vous demande pardon, permettez-moi de lire la lettre de mon fils* ».5 L'ayant lue, le roi proclama tout haut la nouvelle et se jeta à genoux, imité par la Cour.6 Après que le roi se soit relevé le P. Gaillard reprit son sermon qu'il termina par une improvisation que l'auditoire jugea pleine d'esprit et d'à propos. La Cour apprécia aussi que cette belle nouvelle soit parvenue le jour anniversaire de la naissance du Dauphin et dans le château même où il était né.[7]

> « *Madame la Dauphine a demandé au roi si Monseigneur reviendroit bientôt. Le roi lui a répondu qu'il falloit auparavant que Monseigneur prît Manheim, mais que cela ne durerait pas* ».[8]

Le lendemain 2 novembre le roi nomma M. des Bordes, gouverneur de Philipsbourg.

1 *MS*, II, 26 octobre 1688, pp. 257-258 et n 4, p. 257.
2 « ***attaque*** : *se dit des tranchées qu'on fait pour approcher d'une place* » : FURETIÈRE, I.
3 *MS,* II, 31 octobre 1688, pp. 260-261 ; *JD,* II, vendredi 29 octobre 1688, p. 198.
4 *MS*, II, 1er novembre 1688, p. 261.
5 LA RUË, P. de, préface à ses *Sermons :* il *y* voit la preuve du respect du roi pour la parole de Dieu.
6 HUREL, A-J., *les orateurs sacrés ...,* introduction, p. XXXIII.
7 BLUCHE, François, *Louis XIV,* p. 661 - *MS*, II, 1er novembre 1688, pp. 261-262 - *JD,* II, p. 200.
8 *JD,* II, lundi 1er novembre 1688, p. 201.

Vers 16 heures le marquis d'Antin, aide de camp du Dauphin apporta à Fontainebleau, au roi, la reddition de Philipsbourg car dès son départ pour l'armée, il lui avait demandé, comme grâce, de lui apporter la nouvelle de la prise de la place. Par lui le roi apprit que Monseigneur avait accordé à Staremberg de sortir de sa place avec toute sa garnison « *le mousquet sur l'épaule, la mèche allumée par les deux bouts, et avec deux pièces de canon de vingt-quatre livres de balles et deux de douze* ». La garnison devait se rendre à Vienne. D'Antin n'expliquait toutefois pas pourquoi la citadelle avait capitulé si vite car on y avait trouvé « *150 milliers de poudre, 25.000 boulets et 16.000 sacs de farine, avec une prodigieuse quantité d'artillerie* », Staremberg disposant encore de « *1.800 hommes de la plus belle infanterie du monde et un corps de place tout entier bien revêtu et avec un grand fossé devant* ».[1] En fait, Vauban ayant constaté que l'on ne tirait pas depuis l'ouvrage à couronne,[2] avait fait monter sans bruit, un sergent avec dix grenadiers jusqu'au premier étage de la brèche. Personne n'ayant tiré sur eux ils étaient montés jusqu'au haut de la brèche où ils avaient été rejoints par dix autres grenadiers. Les assiégés avaient tiré mais les vingt grenadiers les avaient repoussés et étaient entrés dans la place, suivis par tous les grenadiers du régiment d'Anjou, puis par tout le bataillon. Cette audace surprit le gouverneur qui, voyant que son ouvrage couronné avait été enlevé en plein jour, fit battre la chamade à trois reprises, tant était grande sa précipitation.

Mais ce haut fait avait donné lieu aux intrigues habituelles à la Cour : il devait en effet revenir normalement au régiment de Grancey qui était de garde la nuit de l'assaut. Mais son colonel, le comte de Médavy, malade, étant resté à Paris, et son lieutenant-général ainsi que le major étant absents, M. le Duc avait représenté à Monseigneur qu'il serait déplacé de confier une action de cette importance à un régiment dont les principaux officiers étaient absents et il demanda à être désigné, avec son régiment, pour enlever l'ouvrage. Monseigneur y consentit : or le soir même, M. de Médavy s'étant fait porter à l'armée, lui « *représenta le tort qu'il lui faisoit et à son régiment et qu'ils alloient être déshonorés par le cruel passe-droit qu'on leur faisoit, et, toute l'infanterie s'étant jointe à lui pour soutenir un droit si légitime* », le prince rétracta la grâce accordée à M. le Duc. Le duc du Maine qui avait été de garde la nuit précédente, sollicita la même grâce que le Dauphin

1 *MS,* II, 2 novembre 1688, pp. 263-264.

2 « *on appelle* **ouvrage à couronne** *des dehors avancez qui occupent bien du terrain & qui sont d'ordinaire deux ouvrages à cornes joints ensemble au delà de la pointe du bastion, qui sont composez de deux demy-bastions & d'un bastion entier au milieu avec deux courtines* » : FURETIÈRE, I.

lui refusa. La capitulation de Philipsbourg mit un terme à ces différends.1

> *« Le roi, à sa messe, fit chanter le Te Deum pour la prise de Philipsbourg, et beaucoup de timbales et de trompettes étoient jointes à sa musique* ».2

Louis XIV avait demandé à sa musique de chanter le *Te Deum* immédiatement après le sermon, dans la grande chapelle de Fontainebleau dès le jour de la Toussaint ; mais, se souvenant de l'avoir fait chanter un peu trop tôt pour la prise de Luxembourg, il donna un contre-ordre. Un *Te Deum* fut également chanté à Paris où avaient été allumés de nombreux « *feux de joie* ». On chantonnait alors : « *le roi prend présentement des loups comme Monseigneur et Monseigneur prend des villes comme le roi* ».3

Le marquis d'Antin, après le *Te Deum*, partit rejoindre Monseigneur devant Manheim.

d) la fin de la campagne et le retour du Dauphin

Monseigneur entra dans Philipsbourg le 1er novembre, chacun jugeant remarquable qu'il fût entré dans sa première conquête le jour de sa naissance. Il y fit chanter le *Te Deum* pendant que tous les canons de la ville tiraient ; puis le 3 novembre, il partit assiéger Manheim qu'il rejoignit en deux jours.

Manheim est située à l'emplacement où le Neckar se jette dans le Rhin. L'Électeur palatin y possédait un château que le père de Madame avait commencé à fortifier. Mais les travaux n'avaient pas été terminés de sorte qu'il ne s'agissait que d'une « *méchante place* » alors que si les fortifications avaient été correctes la place aurait été imprenable. Monseigneur y était arrivé par un temps effroyable ; l'infanterie, sans paille, avait passé une très mauvaise nuit. Mais dès le lendemain le Dauphin avait trouvé des cantonnements pour la majorité de la troupe et il avait donné la paille de sa propre maison pour ceux qui n'en avaient pas. Les officiers ayant suivi son exemple, l'infanterie avait été rapidement à couvert. La tranchée avait été ouverte le 8 novembre et les assiégés avaient violemment réagi à grands coups de mousquet et de canons. Le comte de Mornay, aide de camp du prince fut tué le matin même d'un coup de canon qui emporta aussi M. d'Ardenne,

1 *MS,* II, 3 novembre 1688, pp. 265-267 - *JD*, II, mardi 2 novembre 1688, p. 201.
2 *JD,* II, jeudi 4 novembre 1688, p. 203.
3 *JD,* II, samedi 6 novembre 1688, p. 205.

lieutenant des gardes du comte du Maine et trois autres hommes. Le Dauphin avait avisé le roi, par lettre reçue à Fontainebleau le 8 novembre, que le gouverneur de Manheim voulait se défendre : c'était l'ancien gouverneur de Kaiserlautern où il s'était défendu pendant six heures. La ville et la citadelle, néanmoins, avaient été rapidement emportées, et le comte de Saint-Maure, aide de camp de Monseigneur en avait apporté la capitulation à Louis XIV le 15 novembre. La garnison était de « *mille bons hommes* » qui auraient pu se défendre encore quelques jours car la contrescarpe n'avait même pas été attaquée. Le gouverneur dit que ses soldats, le poignard sur la gorge, l'avaient contraint à se rendre.[1]

Le Dauphin partit le 14 pour assiéger Frankenthal qu'il espérait emporter en peu de jours car la place n'était composée que de quatorze bastions et ne possédait qu'une faible garnison. La tranchée fut ouverte le 16 et le 21 Caylus apporta au roi, à Versailles, la nouvelle de sa reddition, précisant que le prince en partirait bientôt et serait en sept jours à Verdun, où il prendrait une chaise de poste pour gagner Versailles en deux jours.

Malgré les soucis du roi concernant la guerre en Angleterre et son différend avec le pape, Louis XIV décida de réserver à Monseigneur un accueil digne du vainqueur de tant de places fortes allemandes. Il fit préparer plusieurs divertissements, dont un petit ballet de Lalande, dansé par Mme la Duchesse, la princesse de Conti et Mlle de Blois.

Le 27 novembre un page du roi, envoyé par le Dauphin pour faire tenir prêts ses relais, avait annoncé qu'il arriverait à Versailles le lendemain, soit avec un jour d'avance : le roi décida aussitôt d'attendre son fils à Saint-Cloud, au château de Monsieur :

> *« Le 28 [...] le roi [...] s'en alla avec toute la maison royale à Saint-Cloud pour y attendre le signal que le baron de Beauvais, capitaine de la varenne de Louvre, devait faire pour l'avertir de l'arrivée de Monseigneur en disposant des gardes depuis l'extrémité de sa capitainerie jusqu'à la porte du bois de Boulogne, qui est tout contre Saint-Cloud, lesquels gardes devoient tirer des coups de pistolet et ainsi s'avertir les uns les autres ; mais le baron jugeant bien qu'on aurait de la peine à entendre un coup de pistolet, fit charger des boîtes*[2] *et en donna une à chaque garde, avec ordre d'y mettre le feu quand ils entendraient que celui de leurs camarades qui étoit le plus proche d'eux en auroit fait autant. [...] Il n'y avoit pas une demi-heure que le Roi étoit à Saint-Cloud quand on entendit le signal de l'arrivée de Monseigneur ; aussitôt le Roi [...] remonta en carrosse ; quelques courtisans le précédèrent dans le leur et le plus grand nombre le suivit. On marcha en cet ordre presque jusqu'au bout du bois de Boulogne vers la porte Maillot [...] et ce fut là que ceux des courtisans qui marchèrent les premiers trouvèrent Monseigneur ; ils mirent pied à terre et lui*

1 *JD,* II, lundi 15 novembre 1688, pp. 210-211.
2 Comme celles utilisées pour les feux d'artifice.

embrassèrent la botte en passant, car il étoit venu en cheval depuis Meaux [...] Ensuite parurent M. le Prince, M. le Duc, M. le grand prieur et M. de Montausier, qui saluèrent aussi Monseigneur à cheval ; mais un moment après il mit pied à terre ayant aperçu le carrosse du Roi. Alors M. de Montausier, ne pouvant se contenir de joie, dit à Monseigneur qu'il n'y avoit point de respect qui tînt, et l'embrassa de tout son cœur. Ensuite Monseigneur courut à la portière du Roi, laquelle ayant été ouverte, Mme la Duchesse qui étoit assise sur l'estrapontin, descendit ; le Roi qui étoit dans le fond de derrière, se mit en devoir d'en faire autant ; mais Monseigneur le retint en lui accolant la cuisse avec beaucoup de respect. Le Roi descendit ensuite et l'embrassa avec toutes les marques imaginables de joie et de tendresse ; après cela Mme la Dauphine et tout le reste de la carrossée descendirent, et Monseigneur les embrassa les uns après les autres. Enfin, cette première entreprise étant finie, tout le monde remonta en carrosse [...]
Quand il fut arrivé, Monseigneur demeura enfermé avec lui [le roi] *près d'une heure dans son cabinet ; après quoi il alla chez Mme la dauphine et chez Mme de Maintenon, d'où il descendit dans son cabinet ; il y changea seulement de linge, et, sachant qu'une foule de monde l'attendoit dans sa chambre, il y entra par honnêteté et dit qu'il venoit voir seulement la compagnie pour un moment, mais qu'il étoit accablé de lassitude ; ce qui n'étoit pas surprenant, puisqu'il n'avoit dormi que deux heures la nuit précédente,*[1] *et cependant, il ne laissa pas de souper avec le Roi et d'être avec lui jusqu'à son coucher* ».[2]

Avant même que Philipsbourg ne tombât, son siège avait fait réfléchir les « *princes de la basse Allemagne* [qui], *regardant la conquête comme certaine pour la France* [envisageaient de] *rompre la ligue qui avoit été faite contre le roi* ». De fait, les électeurs de Mayence et de Trèves acceptèrent de recevoir les troupes françaises, conformément aux accords passés avec Louis XIV et ils envoyèrent « *complimenter Monseigneur* ». Cette nouvelle était d'importance car la citadelle de Mayence était nécessaire « *pour rendre le Roi maître du cours du Rhin* ».[3] Le duc de Wurtenberg avait fait demander au Dauphin la protection de la France, ce qu'il lui avait promis, en lui réclamant cent mille écus et en le menaçant de lui en faire payer un million parce qu'il avait accepté que des troupes soient levées dans ses États au profit de Guillaume d'Orange, pour chasser Jacques II d'Angleterre. Or la France était l'alliée indéfectible de la famille royale anglaise que le roi accueillait à Saint-Germain-en-Laye depuis l'exécution de Charles I^er^.

Le maréchal de Duras avait eu la goutte « *chose fort incommode pour un général,*

1 Monseigneur était arrivé à sept heures du soir à Épernay où il devait coucher mais il voulut poursuivre jusqu'à Dormans où il arriva à dix heures. Il y mangea, se coucha, se leva à une heure du matin, entendit la messe et repartit à deux heures.
2 *MS,* II, 28 novembre 1688, pp. 283-285 - *JD,* II, dimanche 28 novembre 1688, pp. 218-219.
3 *MS,* II, 12 octobre 1688, p. 242.

qui est obligé de se donner beaucoup de mouvement »,[1] mais, remis, il avait gagné Heidelberg le 29 octobre, jour de la reddition de Philippsbourg. Schomberg ne put donc pas maintenir sa demande de se retirer à Heidelberg puisqu'elle était tombée entre les mains des Français. Le Dauphin et Duras s'étaient finalement retrouvés le 14 novembre pour assiéger Mannheim et Frankenthal, puis Spire, Worms, Oppenheim et Trèves.

Ainsi, le premier acte de bravoure de Monseigneur à Philipsbourg ne s'était plus démenti. Cet exploit guerrier fut célébré de son vivant ; il le fut encore à sa mort, chacune de ses oraisons funèbres y ayant fait allusion. L'origine de ces multiples panégyriques guerriers fut l'« *Éloge de Monseigneur le Dauphin* », publié en 1689 par Jean Donneau de Vizé.[2] Sous prétexte de célébrer les qualités du Dauphin, l'auteur y faisait sa cour au roi, mais y révélait aussi comment les contemporains percevaient l'héritier au trône. L'importance de l'éloge justifie qu'il soit cité en de très larges extraits :

> « [Le Ciel] *a voulu, pour le* [Louis XIV] *distinguer de tant de Souverains, et le récompenser de ce qu'il fait pour l'Église, luy donner un Fils digne de luy ; & ce Fils glorieux a l'avantage de mettre le comble au bonheur de son Père, & de luy faire acquérir en l'imitant, & en suivant ses leçons, ce qu'il n'eust pas esté au pouvoir de ce Monarque d'obtenir sans luy, quoy qu'il soit le plus grand des hommes, & le plus puissant de tous les Rois* ».[3]
>
> « *Ce Prince ayant fait paroistre pendant une seule Campagne qui n'a pas duré un mois, si l'on en excepte le temps qu'il a employé pour se rendre à l'Armée, & pour en revenir, non seulement toute l'expérience d'un grand Capitaine, mais ayant aussi mis en pratique toutes les vertus que l'on pouvoit souhaiter dans un Héros de son âge. Ces sortes de vertus ne servent pas moins à conquérir des Places que les forces les plus redoutables, puisqu'il n'est rien qu'on ne surmonte avec les cœurs des Soldats, & qu'un Prince qui joint toutes les qualitez d'honneste homme à celles de grand Capitaine, attire les loüanges de ses Ennemis mesmes, & l'estime de l'Univers* ».[4]
>
> « *On ne doit pas douter qu'en nommant Monseigneur le Dauphin pour commander en sa place, il* [Louis XIV] *ne connust toute la grandeur & toute la bonté de l'âme de ce Prince infatigable, & qu'il ne fust assuré qu'en courant vers la gloire, il ne feroit aucun faux pas qui pust retarder d'un seul moment l'exécution des projets qu'il avoit*

1 *MS,* II, 12 octobre 1688, p. 245.

2 DONNEAU de VIZÉ, Jean, *Éloge de Monseigneur le Dauphin, M.DC.LXXXIX, (*28 p.), dans une reliure en maroquin rouge aux armoiries du Dauphin au centre et, aux angles, deux fleurs de lys et deux dauphins couronnés, grand in/4, BnF (Tolbiac), rez-de-jardin, réserve, LN27 12902 & RES LN27 12902, notice : FRBNF 36421549. Il s'agit de l'exemplaire personnel de Monseigneur, ce qui confirme ce qu'écrivait Saint-Simon : le Dauphin aimait lire (et posséder) des ouvrages chantant ses louanges.

3 DONNEAU de VIZÈ, pp. 3-4.

4 DONNEAU de VIZÈ, p. 4.

arrêtez avant le départ de son auguste Fils ».[1]

« [Monseigneur] *marqua sur le point de partir une joye si grande & si naturelle, qu'elle fit connoistre qu'il estoit seur de vaincre, & couroit à la Victoire. Ce Prince attendoit ce moment avec impatience, parce que quelque temps avant qu'il ne partist, le Roy luy avoit communiqué son secret ; mais comme il imite ce Monarque en toutes choses, il avoit sceu cacher les mouvemens de joye qu'il ressentoit dans le fond de son âme, afin d'empescher qu'on ne penetrast ce qui luy avoit esté confié. Tout fit connoistre l'excés de cette joye, quand le jour de son départ eut esté declaré. On le remarqua dans ses paroles, elle anima toutes ses actions, elle fit briller ses yeux d'un nouveau feu, & répandit sur toute sa personne un certain air qu'il est malaisé de décrire, & qu'on ne peut avoir que lorsqu'on est vivement touché d'une chose qu'on a souhaitée avec ardeur, & qui cause une extrême satisfaction. Cette joye fut un heureux augure* ».[2]

« Elle [sa joie] *parut s'augmenter à mesure qu'il approcha du lieu où l'attendoit la victoire. Il marcha si vite que les équipages ne purent le suivre, & monta à cheval le jour qu'il devoit arriver au Camp, si-tost que la plus foible lumière eut commencé à paroistre. À peine y eut-il esté receu, qu'au lieu d'aller prendre du repos, il voulut dés ce moment visiter les postes, et aller reconnoistre Philisbourg* ».[3]

« Monseigneur le Dauphin a imité le Roy dès le premier pas qu'il a fait dans le chemin de la gloire [...] il s'est exposé au péril dés sa première démarche dans le champ de Mars. Ce Prince continua à n'avoir aucun ménagement pour sa personne ; il a paru infatigable au travail, & d'un sang froid pour le péril qu'il seroit difficile d'exprimer, & qu'on connoistra mieux en apprenant tout ce qu'il a fait. Il alloit tous les jours à la teste de la tranchée, & visitoit toutes les attaques, & le parc de l'Artillerie. Il voyoit monter les Gardes, il se faisoit instruire de tout ce qu'il ne pouvoit voir par luy-mesme, et donnoit exactement ses ordres sur tout ce qui concernoit le Siège. On l'a veu aller souvent à la tranchée, mesme avec les Sapeurs ».[4]

« Les Troupes estant seures que toutes les choses dont elles pourroient avoir besoin, leur seroient fournies pour les expéditions qu'elle devoient faire, elles y alloient avec une ardeur qui faisoit voir qu'elles estoient asseurées de vaincre ; & quand des Troupes ont cette pensée, & qu'elles sont échauffées du désir de plaire à leur Général, elles ne manquent jamais de venir à bout des entreprises les plus difficiles ».[5]

« Il a trouvé le secret d'épargner le sang et d'avancer beaucoup, ayant pris en vingt jours une Place, devant laquelle le grand Gustave a demeuré dix-huit mois. Ce Prince eust pu l'emporter encore plûtost, s'il n'eust pas voulu ménager les Troupes. [...] La France ne manque point d'hommes, il n'avoit qu'à en exposer un plus grand nombre & quand il en auroit pery davantage, on n'auroit pas sceu qu'il auroit pu

1 DONNEAU de VIZÈ, p. 5.
2 DONNEAU de VIZÈ, p. 6.
3 DONNEAU de VIZÈ, p. 7.
4 DONNEAU de VIZÈ, p. 8.
5 DONNEAU de VIZÈ, p. 9.

épargner ce sang ou non ; mais sa bonté a prévalu sur tout ce qui pouvoit donner de l'accroissement à sa gloire ».[1]

« Il a mieux aimé triompher plus tard & gagner les cœurs de toute l'Armée en remportant une des plus fortes Places de l'Europe. Cet Auguste Général a sceu inspirer aux Troupes une passion si ardente pour luy.[2] *[...] Pendant que le Vainqueur de Philisbourg épargnoit le sang des Troupes, il n'en exposoit pas moins le sien [...] Il dit «* qu'il avoit toujours bien pensé qu'un Siège luy donneroit du plaisir, mais qu'il n'avoit pas cru en devoir prendre autant qu'il en ressentoit » *[...] Le Roy ayant appris qu'il usoit de son autorité pour les* [les périls] *affronter [...] envoya des ordres absolus pour retenir la boüillante ardeur de ce jeune Conquerant : [...] il luy marqua d'abord en termes fort respectueux & fort soûmis, le chagrin que ses ordres luy causoient ; mais il ajoûta «* qu'il s'en consoloit, parce qu'il espéroit faire voir en luy obéissant, des marques de sa soûmission, & donner en mesme temps l'exemple de l'obéissance qu'on luy devoit ».[3]

« *Monseigneur le Dauphin estoit chery, ou plûtost adoré de toute l'Armée, s'il m'est permis de parler ainsi* ».[4]

« On ne peut porter plus loin la générosité que ce Prince a fait tant qu'a duré la Campagne, n'ayant pas laissé passer un seul jour sans répandre ses bien-faits à pleines mains. Il donnoit à tous les Blessez, & n'attendoit pas qu'on luy demandast. Il faisoit distribuer de grosses sommes pour des Corps entiers ».[5]

« Ces dons estoient accompagnez de manières qui charmoient, & qui faisoient oublier la violence du mal à ceux que les plus vives douleurs tourmentoient. [...] Ce Prince visitoit non seulement tous les Blessez de la première qualité, mais on l'a mesme veu faire l'honneur aux Subalternes d'aller jusque chez eux lorsqu'ils estoient d'un mérite distingué [...] Il alloit visiter les Hôpitaux, & avoit la bonté d'entrer dans le détail du soin qu'on prenoit de la guérison de ceux que leurs blessures y retenoient ».[6]

« Il avoit encore la bonté d'écrire très-souvent au Roy en faveur de ceux qui se distinguoient extraordinairement. Il rendoit justice à chacun sans avoir égard au rang.[7] *Il n'accordoit rien sans en écrire au Roy, & répondoit qu'*« il n'estoit à l'Armée que pour commander pour Sa Majesté, & pour obeïr à ses ordres, & qu'il luy écriroit pour les recevoir, & apprendre ses volontez ». *Cela redoubloit l'admiration & la haute estime qu'on avoit pour ce Prince, & le faisoit aimer davantage* ».[8]

« Ce que ce Prince vient de faire leur [aux Ennemis] *apprend que rien ne luy résistera, qu'il n'y a point d'entreprise dont il ne puisse venir à bout, & que lorsqu'il*

1 DONNEAU de VIZÈ, p. 10.
2 DONNEAU de VIZÈ, pp. 11 et 16.
3 DONNEAU de VIZÈ, pp. 12-13.
4 DONNEAU de VIZÈ, p. 13.
5 DONNEAU de VIZÈ, p. 14.
6 DONNEAU de VIZÈ, p. 15.
7 DONNEAU de VIZÈ, p. 16.
8 DONNEAU de VIZÈ, p. 17.

suit les leçons du Roy, & qu'il marche sur ses glorieuses traces, ils auront encore à se défendre de ce Monarque, mesme dans les endroits où il ne sera pas ».[1]

« Monseigneur le Dauphin n'imite pas seulement le Roy par ce noble caractere de bonté, que toute sa personne & toutes ses manières découvrent [...] mais il a aussi toutes les vertus politiques & morales de ce modelle des Souverains. Il sçait vaincre en généreux Conquérant ; il sçait obeïr aux loix du Ciel, & commander aux hommes. Il sçait se faire aimer & craindre, distinguer le mérite, dissimuler ce qu'il est à propos de taire, cacher les secrets qu'il est important de ne point découvrir, & se rendre si impénétrable là-dessus, qu'il ne donne pas mesme lieu de deviner qu'il est dépositaire de quelque secret. [...] Il écoute avant de décider, il aime à faire du bien, & ne fait jamais de mal ».[2]

« Après tout ce que le Roy a fait pour le repos & pour la gloire de la France, nous n'avions plus de vœux à faire, & nous ne pouvions plus rien souhaiter de ce grand Prince, sinon qu'il prist soin de nous donner un Fils formé sur son exemple, qui joignit la prudence à la valeur, la bonté & la piété aux vertus guerrières, la douceur à la majesté, l'humilité à la grandeur, & qui fust en mesme temps l'admiration & la terreur de l'Univers. Nous avons tout cela dans l'auguste Dauphin qui vient de porter l'effroy dans toute l'Allemagne ».[3]

« Son intrépidité luy a déjà fait donner le surnom de LOUIS LE HARDY. Si dés sa première Campagne il a mérité un nom qui le couvre de gloire, qui le rend redoutable, on doit croire qu'il la [la gloire] *cherchera toûjours avec le mesme empressement qu'il vient de faire paroistre, & volera avec la mesme rapidité* ».[4]

« Il n'y a point à douter que les jours d'un Fils qui a si heureusement travaillé à faire prolonger ceux d'un tel Père, par la joye & la satisfaction qu'il luy donne, ne soient augmentez. C'est ce qui a causé en France une allégresse universelle après la prise de Philisbourg ; c'est ce qui a fait allumer les feux que nous avons vûs ; c'est ce qui a produit les acclamations de tous ceux qui ont pû parler, & les éloges de tous ceux qui ont pû écrire ; tout a publié les louanges de ce jeune Conquérant ; le plus grand des Rois a esté au devant de luy ; chacun s'est empressé pour le voir, on a versé des larmes de joye, & ce triomphe a esté infiniment plus glorieux & plus sensible à cet aimable Prince, que toutes les victoires qui venoient de luy acquérir un (sic) *gloire qui vivra dans tous les siècles, puisqu'on lira les Conquestes de ce Prince dans l'Histoire de Louis Le Grand* ».[5]

Dans leurs éloges funèbres de Monseigneur les orateurs s'inspirèrent largement de ces précisions lorsqu'ils évoquèrent la prise de Philipsbourg ; ainsi le Père de La Rue :

1 DONNEAU de VIZÈ, p. 18.
2 DONNEAU de VIZÈ, p. 22.
3 DONNEAU de VIZÈ, p. 23.
4 DONNEAU de VIZÈ, p. 25.
5 DONNEAU de VIZÈ, p. 28.

« [Philippsburg] *redoutable autant que jamais par ses fortifications, par sa prodigieuse artillerie ; encore plus par la continuité des pluyes et l'inondation des marais : opposait la nature et l'art aux efforts d'une armée, qui entroit en campagne, au temps qu'il en faut sortir. Mais la présence de Monseigneur, son courage, son activité, son assiduité à la tranchée, aux postes les plus avancés : la libéralité et la familiarité dont il animoit les soldats au service et au péril, le zèle de la discipline et l'exemple qu'il en donnoit, inspiroit à 50 escadrons et à 30 bataillons, qui composoient toutes ses forces, l'audace et la fierté des plus nombreuses armées. 20 jours de tranchée ouverte emportent ce rempart de la puissance germanique ; et le seul bruit de la chûte fit perdre à tout le pays l'espérance de soutenir, ou de rebuter le vainqueur. Mannheim ne luy résiste que 3 jours. Heidelberg luy ouvrit ses portes. Frankendal se fit honneur de 2 jours de fermeté* ».[1]

« *Un Roi, qui par la majesté de sa personne, encore plus que de son rang, par le poids de son autorité, par la fermeté de sa conduite, est parmi nous l'image la plus sensible de la majesté de Dieu [...] méritoit bien d'avoir un fils, qui n'eust point d'égal dans le monde, en respect, en attachement et en devoüement pour son père* ».[2]

ou Monseigneur Louis Bertault :

« *La joye qui parut dans Monseigneur, lorsque le roy luy eut declaré qu'il avoit jette les yeux sur luy pour commander l'Armée qu'il destinoit contre les ennemis de la Paix & les siens, les préparatifs extraordinaires qui se firent pour une Campagne de cette conséquence, le Secret impénétrable avec lequel tout fut disposé, l'impatience de ce Prince de voir arriver le moment heureux où quittant la Cour il entroit dans la Carrière de la gloire aprez laquelle il avoit si long-temps soupiré, l'attention avec laquelle il écouta les advis, & les instructions que le Roy luy donna dans plusieurs entretiens particuliers, l'empressement qu'il fit paroistre de mettre en pratique ce qu'une expérience soustenue par tant de Victoires & de Conquestes luy faisoit trouver de vray & de solide dans les advis de celuy qui lui confioit sa gloire & les Intérest de ses peuples à ménager* ».[3]

« En vain Philisbourg cette Place si fameuse par tant de Siéges, par tant de différentes Dominations auxquelles elle a esté assûjettie, opposera à ce prince une situation naturellement forte & avantageuse, des Fortifications redoutables, une garnison nombreuse & aguerie, pourveuë de tout ce qu'il est nécessaire pour soûtenir un long Siège, l'habileté d'un gouverneur courageux, expérimenté, attaché aux intérests de son Maistre & a entretenir sa gloire : Rien ne pourra arrester la valeur du Héros qui l'attaque, c'est Louis le grand qui agit dans luy, c'est son esprit qui le guide, & la Victoire accoustumée à le couronner, ne mettra point dans cette occasion de différence pour répandre ses Lauriers sur la teste de son Auguste Fils ».[4] *« Il régla toutes les attaques & marqua l'ordre dans lequel il vouloit qu'on*

1 LA RUË, P. de, p. 14.
2 LA RUË, P. de, p. 3.
3 BERTAULT, Louis, *Oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin, prononcée dans l'église royale et collégiale du château de Loches le 2ème juin 1711,* p. 11, f° 108.
4 BERTAULT, p. 11, f° 108.

monta la tranchée [...] dessechant les eaux & rendant praticable un Terrain marécageux & inaccessible aux troupes & aux Travailleurs ».[1]

« *les Officiers blessez ou tuez auprez de luy sont des preuves convaincantes, des témoignages sanglants des dangers qu'il a couru [...] Aussi cette Place ne pût-elle tenir long-temps : les soins que Monseigneur prenoit de donner luy-même les ordres quelque risque qu'il y eût avancèrent cette Conqueste & ce Siége qu'on avoit regardé avec raison comme une affaire sérieuse & de conséquence, ne fut, je le dis hardiment, qu'un foible & léger amusement aux premiers efforts de la valeur & du courage de Monseigneur* ».[2]

« *Manheim [...] lorsque s'étant remise à la discrétion de ce prince, ressentit les effets de sa Clémence [...] dans la conservation des Biens de ses habitants & de leurs Privilèges,* [et de] *sa justice en permettant la punition de quelques Soldats Ennemis qui s'estoient revoltez contre le Gouverneur du Château, quoique par cette révolte ils en eussent en quelque manière avancé la prise, mais des facilités de cette nature n'estoient point du goût d'un Prince dont la gloire n'est appuyée que sur la Justice & la Valeur. Hidelbert, Frankendal, le Palatinat entier, en un mot, eurent le même sort & à peine Monseigneur paroissoit il devant une Ville qu'elle estoit renduë [...]* ».

En définitive le double but stratégique et politique que Louis XIV avait recherché n'aboutit pas puisque Guillaume d'Orange traversa la mer du Nord et, rapidement, se rendit maître de la Grande-Bretagne. Cependant, sur le plan tactique, en terre d'Empire, l'attaque de Philipsbourg eut des effets positifs puisqu'en deux mois (octobre et novembre 1688) les armées françaises occupèrent la rive gauche du Rhin,[3] puis le Palatinat.[4]

Pourtant, le 30 octobre 1697, l'article XXII du traité de Ryswick, signé entre l'Empereur, la France et l'Empire, obligeait Louis XIV à restituer

« *Philipsbourg entier, avec toutes les fortifications qui y sont jointes à la droite du Rhin, et toute l'artillerie qui y était au temps de sa dernière occupation*, [de démolir le fort de la rive gauche et] *le pont fait de la part du roi très-chrétien après la prise de cette place* ».

ce qu'illustre cyniquement la question que Jean Bodin posait à la fin du XVI^{ème} siècle : « *La guerre, pour quoi faire ?* » Le siège de Philipsbourg a été l'occasion d'actes de courage et de désintéressement remarquables ; des sommes considérables ont été englouties pour la démolition des fortifications qui empêchaient que le place ne soit enlevée, puis pour la

1 BERTAULT, p. 11, f° 108.
2 BERTAULT, p. 13, f° 109.
3 Sauf Coblence.
4 BLUCHE, François, « Philipsbourg », *dictionnaire du Grand Siècle,* p. 1198.

construction de nouvelles fortifications mieux appropriées à sa défense ; de trop nombreux hommes, de toutes les conditions sociales, y ont été tués, d'autres blessés à vie ; l'héritier au trône de France y a prouvé sa bravoure, son humanité, sa générosité. Tout cela pour gagner une citadelle que les nécessités de la politique et les aléas des armes, obligèrent à restituer moins de neuf ans plus tard.

La prise de Philipsbourg fut néanmoins célébrée à grands renforts apologétiques, ce qui était glorifié étant naturellement, les belles qualités de l'Héritier et non l'opportunité de la guerre. Car les craintes de Madame étaient fondées : son cher Palatinat souffrit beaucoup de cette guerre menée au nom de ses droits ; le Père de La Rüe avait d'ailleurs profité de son panégyrique de Saint Louis pour dénoncer le scandale des atrocités qui y avaient été commises, s'écriant, à propos des soldats de Saint Louis :

> « *Ils avoient quitté leur pays par esprit de pénitence ; & loin de faire pénitence, ils se plongeoient dans le péché. Ils venaient délivrer la terre de promission de la tyrannie des Infidelles ; & ils surpassoient en abominations l'insolence des Infidelles. [...] Ah ! Chrétiens, ils avoient quitté leur pays, mais dans ce nouveau pays ils s'étoient portés eux-mesmes, et avec eux-mesmes leurs passions. C'étoit à ces passions criminelles qu'ils eussent dû faire la guerre, avant que de la faire aux ennemis de la foi* ».[1]

Mais il y rendait aussi indirectement hommage au Dauphin qui s'était insurgé contre l'immoralité de ses soldats dont il avait fait pendre plusieurs :

> « *A la veuë de ces désordres, quelle douleur du saint Roi ! Que de règlements, d'ordonnances, de chastiments ! que de pleurs en la présence du Seigneur, pour appaiser sa colère ? Il en prévoyoit les effets : il parcouroit les tentes & les maisons, comme Moyse à la veuë des excès du peuple Juif dans le désert. Il se prosternoit devant Dieu* ».[2]

3) La campagne de Flandre de 1693

Une nouvelle campagne se préparait :

> « *On disoit [...] que l'alliance des Turcs avec la France étoit renouvelée, et peut-être étoit-ce l'origine du bruit qui couroit que Monseigneur iroit commander l'armée de*

1 LA RUË, Père de, de la Compagnie de Jésus, « Panégyrique de Saint Louis, Roy de France », *Oraisons funèbres prononcées par,* I, chez Pierre Gissey & Marc Bordelet, Paris, 1740, p. 162.
2 LA RUË, P. de, « Panégyrique de Saint Louis ... », p. 162.

l'Allemagne [mais] *les courtisans ne croyoient pas que ce bruit fût bien fondé* ».[1]

Toutefois, lorsque le 28 avril 1693 Vauban partit pour la Flandre, la Cour comprit qu'on était à la veille d'une nouvelle campagne ; effectivement, le 3 mai au matin, le roi déclara à

> « *Monseigneur qu'il enverroit une armée considérable pour s'opposer aux descentes dont le prince d'Orange nous menace ; que cet emploi étoit si grand qu'il avoit résolu d'en donner le commandement, ou à lui ou à Monsieur, qu'il lui donnoit le choix d'accepter cet emploi, ou de venir en Flandre avec lui, mais qu'il ne lui laissoit qu'un quart d'heure pour se déterminer. M. le Dauphin, après y avoir un peu pensé, dit au roi qu'il étoit prêt de marcher partout où il lui ordonneroit, mais que, puisqu'il lui laissoit le choix, il aimoit mieux aller en Flandre [...] Le soir, le roi dit à M. le Prince qu'il comptoit qu'il voudroit bien commander son armée en Flandre, sous M. le Dauphin* ».[2]

Cette version diffère de celle donnée par Sourches, plus conforme, semble-t-il, à la dépendance dont Monseigneur s'ingéniait à faire montre à l'égard du roi :

> « *On sut que Monsieur alloit commander sur toutes les côtes en l'absence du roi ; qu'il avoit sous lui le maréchal d'Humières et qu'on lui donneroit soixante mille hommes en différents corps, qui seroient composés de troupes, de milices et d'arrière-ban, et qu'il feroit son séjour à Laval [...] Le roi avait offert cet emploi à Monseigneur, et qu'il lui avoit donné une demi-heure pour prendre sa résolution, mais que Monseigneur, par une sagesse digne de lui, n'avoit pas balancé un moment, et avoit répondu au roi qu'il vouloit le suivre* ».[3]

Le 6 mai le roi déclara qu'il partirait pour l'armée le 16, mais le 10 au soir, jour de la Pentecôte, il annonça qu'il ne partirait de Versailles que le 18, qu'il irait coucher à Chantilly où il séjournerait un jour, qu'il en repartirait le 20 pour coucher à Compiègne où il passerait le 21, fête du Saint-Sacrement.[4] Le 3 mai le roi et Monseigneur « *prirent médecine [...] par précaution pour se préparer au voyage* »,[5] mais, jusqu'à son départ pour la guerre, le Dauphin ne modifia pas ses habitudes : chasse au cerf le 7, jeu le 8, voyage à Choisy du 10 au 13, adieu au roi et à la reine d'Angleterre à Saint-Germain-en-Laye le 14, opéra à

1 *MS,* IV, 8 février 1693, p. 161.
2 *JD,* IV, dimanche 3 mai 1693, pp. 275-276.
3 *MS,* IV, 3 mai 1693, p. 193 – SS, B, II, p. 185 prétend que Monseigneur préféra la Flandre à l'Allemagne parce que c'est en Flandre qu'était M. de Luxembourg qui s'était insinué dans ses bonnes grâces.
4 *MS,* IV, 10 mai 1693, p. 200.
5 *JD,* IV, lundi 4 mai 1693, p. 278.

Paris le 15, dernière journée à Choisy le 16.[1]

Entretemps, à Marly, le roi dit « *qu'il prendroit l'ordre de Saint-Louis avant que de partir pour l'armée et qu'il le donneroit à Monseigneur* ».[2] Après la messe et la procession des chevaliers du Saint-Esprit, le dimanche de Pentecôte, « *l'après-dînée, le roi fit dans son cabinet cinq chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, qui furent : Monseigneur, Monsieur, M. de Chartres, M. le prince de Conty et le maréchal de Bellefonds* ».[3] Les princes et les maréchaux de France n'étaient, dans l'ordre de Saint-Louis, que « *par honneur, et n'avoient point de revenus* ».[4]

Traditionnellement le roi partait pour l'armée, accompagné « *des dames* ». On reste confondu du nombre de celles qu'il lui parut nécessaire d'emmener dans ce *voyage* :

> « *Il* [le roi] *a dans son carrosse : Monseigneur, madame de Chartres, madame la Duchesse, mesdames les princesses de Conty et madame du Maine. Dans le second carrosse du roi, mesdames de Soubise, princesse d'Harcourt, duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, comtesse de Gramont et madame d'Heudicourt. Madame de Maintenon va seule dans une calèche du roi. Dans le carrosse de madame de Chartres, il y a, outre ses dames, mesdames de Dangeau, de Barbezieux et de Fontaine-Martel, comme femme de son premier écuyer. Dans le carrosse de madame la Duchesse, outre sa dame d'honneur, mesdames de Florensac et de Courtenvaux. Dans le carrosse de madame la princesse de Conty douairière, outre sa dame et ses filles d'honneur, madame la princesse d'Épinoy la jeune. Madame d'O devoit être du voyage, mais elle est restée à Versailles parce qu'elle est grosse* ».[5]

À la première étape à Chantilly, après une promenade dans le jardins du prince de Condé, le roi et Monseigneur tirèrent puis jouèrent au lansquenet. Avant le souper le prince joua encore *à culbas*[6] avec le prince de Conty et Dangeau. Le roi qui suivait de près les nouvelles de la guerre révéla que son armée s'était assemblée sous Tournay et celle du maréchal de Luxembourg sous Mons ; l'armée ennemie avait été partagée en trois corps : sous Liège, sous Bruxelles et le plus important entre Gand et le Sas. En 1693 toutefois, les armées de Louis XIV, en Flandre, comptaient au moins soixante mille

1 *JD*, IV, jeudi 7, vendredi 8, dimanche 10, mercredi 13, jeudi 14, vendredi 15, samedi 16 mai 1693, pp. 280-288.
2 *JD,* IV, vendredi 8 mai 1693, p. 281.
3 *JD,* IV, dimanche 10 mai 1693, pp. 281-282 - *MS.,* IV, 10 mai 1693, p. 199.
4 *MS,* IV, 10 mai 1693, p. 199, note 1.
5 *JD,* IV, lundi 18 mai 1693, p. 289.
6 *JD,* IV, mardi 19 mai 1693, p. 289. Le jeu de *culbas* ne figure pas au dictionnaire de FURETIÈRE.

hommes de plus que celles de ses ennemis,[1] qui n'alignaient que cinquante-deux bataillons et cent seize escadrons alors que le maréchal de Luxembourg commandait à soixante-dix-huit bataillons et cent soixante escadrons.[2]

En chemin les dames dînaient avec le roi qui faisait dresser deux tables : il présidait l'une, Monseigneur l'autre.[3] Chacun respectait les obligations religieuses, assistant tant aux offices qu'aux saluts « *comme on fait durant toute l'octave* ».[4] Monseigneur assistait aux Conseils de guerre que Louis XIV tenait régulièrement au Quesnoy où il s'était installé et d'où il dirigeait les opérations militaires. Le Dauphin y avait tiré le rang des aides de camp soit, dans leur ordre : *aides de camp du roi* : Seppeville, Lanjamet, Roncherolles, Lassay, le comte de Toulouse, le comte de Fiesque, le duc d'Elbeuf *; aides de camp de Monseigneur* : La Chesnaye, Sainte-Maure, Coigny, le duc d'Albret.[5]

La campagne du roi commença le 2 juin : il quitta le Quesnoy, visita les nouvelles fortifications de Mons et s'installa au camp de Thieusis où son armée n'était pas encore arrivée. Le 3, Louis XIV passa en revue le régiment du maréchal de Luxembourg,[6] venu du camp de Feluy : il s'en montra très content ; il donna ensuite ses ordres pour la marche du lendemain, ayant décidé de camper à Hairlemont sur le Piéton. Le roi et le Dauphin y arrivèrent presque en même temps, vers les deux heures, après une marche longue et pénible que n'avaient pas pu suivre les équipages ; de ce fait, Louis XIV avait été contraint de repousser la marche envisagée pour le lendemain d'autant qu'au camp de Hairlemont on trouvait assez de fourrages alors « *qu'on ne trouvait plus quasi rien de semé* » dans les régions traversées et que l'on redoutait que ce ne fût aussi le cas dans les régions que l'on devait atteindre. Le 5 au matin, le roi s'était enfermé avec Monseigneur, M. le Prince, le maréchal de Boufflers, le duc du Maine et le maréchal de Luxembourg. Il fut décidé que pour rejoindre le camp de Thiméon, le lendemain, le roi, avec M. le Prince, marcherait à la tête de la colonne de droite, Monseigneur, avec Boufflers, à la tête de la colonne de gauche, le comte de Toulouse étant chargé des bagages avec toutes les fonctions d'aide de camp. Les mêmes dispositions furent prises pour gagner le camp de Gembloux le 7. Les princesses et les dames suivaient de loin, gagnant Philippeville sous bonne escorte,

1 *JD,* IV, mercredi 20 mai 1693, p. 290.
2 *JD,* IV, jeudi 21 mai 1693, p. 290.
3 *JD,* IV, mercredi 20 mai 1693, p. 290.
4 *JD,* IV, mardi 26 mai 1693, p. 295.
5 *JD,* IV, dimanche 31 mai 1693, p. 299.
6 BOISGELIN de CRUCÉ, *Histoire militaire du duc de Luxembourg,* illustrée de cinq cartes dressées par le cartographe Jean BEURAIN, La Haye, Benjamin Gibert, 1756-1758.

dans l'intention de rejoindre Namur le 8.[1]

Et puis, subitement, le roi annonça qu'il rentrait à Paris :

> « *Une chose qui surprit étrangement tout le monde,*[2] *fut que, cette après-dînée* [9 juin]*, le roi déclara qu'il s'en retournoit à Paris, et que Monseigneur marchoit en Allemagne avec vingt-sept bataillons et cinquante-cinq escadrons,*[3] *du nombre desquels devoient en être la gendarmerie et quelques autres troupes de l'armée du maréchal de Luxembourg [...].*[4] *Le 10, il partit effectivement, et marcha avec l'armée de Monseigneur, qui commença à donner l'ordre comme si le roi n'y eût point été, ayant sous lui le maréchal de Boufflers, le duc du Maine pour commandant de sa cavalerie, le comte de Mailly pour commandant de ses dragons, et tous les lieutenants généraux de l'armée du roi* ».[5]

C'est au cours du Conseil qui s'était tenu le 8 juin en présence de Monseigneur, de M. le Prince et des maréchaux de Luxembourg, de Villeroy et de Boufflers que le roi avait fait part de sa décision d'envoyer le Dauphin en Allemagne : il l'avait déjà décidé au Quesnoy lorsqu'il avait été prévenu de la prise d'Heidelberg, car il préférait des conquêtes en Allemagne qu'en Flandres.[6] Le roi et Monseigneur, avec l'armée, quittèrent le camp de Gembloux pour atteindre Namur où ils devaient se séparer. « *Ce fut la dernière des campagnes du roi* ».[7]

Monseigneur profita de son passage à Namur pour se rendre à la comédie avec les princesses,[8] et pour assister à un « *combat des échasses qui ne se fait qu'en cette ville* ».[9] Dangeau n'ayant pas obtenu l'autorisation d'accompagner le Dauphin en Allemagne rentra avec le roi[10] et ne put tenir son *journal* sur cette campagne militaire, que par ouïe-dire.

L'armée traversa la Meuse à Namur que Monseigneur quitta quelques heures après son armée, accompagné de trois cents mousquetaires commandés par d'Artagnan et de

1 *JD,* IV, campagne du roi : mardi 2, mercredi 3, jeudi 4, vendredi 5, samedi 6, dimanche 7, lundi 8 juin 1693, pp. 300-304.
2 Saint-Simon relève que cette décision subite surprit tout le monde, provoquant le dépit du maréchal de Luxembourg et le soulagement du prince d'Orange qui se voyait déjà acculé à la défaite devant les deux armées royales : *SS, additions, JD,* IV, mardi 9 juin 1693, p. 305.
3 Avec l'armée du maréchal de Lorges qui devait le rejoindre, Monseigneur disposait de soixante-douze bataillons et de plus de deux cents escadrons : *JD,* IV, mardi 9 juin 1693, p. 304.
4 *MS,* IV, 9 juin 1693, p. 210 - *JD,* IV, lundi 8 juin 1693, p. 304.
5 *MS,* IV, 9 juin 1693, p. 210 - *JD,* IV, lundi 8 et mardi 9 juin 1693, pp. 304-305.
6 *JD,* IV, lundi 8 juin 1693, p. 303.
7 SS, *additions, JD.,* IV, mardi 9 juin 1693, p. 305. Le roi décida subitement qu'à 55 ans, il ne convenait plus qu'il dirigeât ses armées, comme il avait subitement cessé de danser en public, en 1673 à 35 ans.
8 *JD,* IV, mercredi 10 juin 1693, p. 306.
9 *JD,* IV, jeudi 11 juin 1693, p. 306.
10 *JD,* IV, jeudi 11 juin 1693, p. 306.

cent soixante gardes du corps ainsi que des équipages du roi, qui les lui avait donnés. Il campa près de Marche-en-Famenne, car il devait traverser la Moselle entre Trêves et Mont-Royal, vers la fin du mois de juin. Il marcha toujours à la tête de son armée bien qu'il ait eu « *deux jours de suite le dévoiement* »[1] mais, une fois guéri, pour avancer plus vite, il sépara son armée en trois corps, n'envisageant pas d'être sur le Rhin avant le 12 juillet.[2] Il rejoignit l'armée du maréchal de Lorges le 13, passa le Rhin à Philipsbourg le 16, et marcha sur l'armée du prince Louis de Bade, stationnée aux environs d'Heilbronn ; il avait avec lui trois mille cinq cents chariots chargés de farine et cinq mille pionniers.[3] Il passa le Neckar le 27, fit reposer son armée les 28 et 29 juillet au camp de Bledelsheim, avec l'intention d'attaquer le prince de Bade le 2 août.[4] Mais le prince était si bien retranché dans son camp de Talheim qu'il était impossible de l'y attaquer[5] :

> « *Les ennemis avaient leur droite à Lauffen, qui est sur le Neckar, et leur gauche appuyée d'un grand bois impénétrable. Ils avoient devant eux une ravine dans laquelle il passait un ruisseau, et, pour venir à eux, il falloit défiler par une montagne ; avec une situation si avantageuse, une armée de cinquante mille hommes ne devoit pas craindre d'être attaquée par une armée de soixante mille* ».[6]

> « *Un courrier de Monseigneur* [apprit au roi] *qu'il avoit marché aux ennemis en ordre de bataille, dans le dessein de les attaquer ; que toutes ses troupes étoient d'une gaieté merveilleuse et aussi propres que le jour d'une revue, mais qu'après avoir visité avec les généraux toutes les avenues du camp des ennemis, il les avoit trouvées absolument impraticables, parce qu'outre les difficultés du terrain, ils avoient encore fait des lignes flanquées avec des forts et des redoutes d'espace en espace, qui occupoient toute la hauteur par où l'on pouvoit aller à eux, et qui étoit presque toute couverte par un ruisseau et par des bois, de sorte qu'il auroit fallu arriver en défilé jusqu'auprès de leurs lignes et grimper la montagne sur laquelle on les avoit faites.[...] On sut que Monseigneur n'attaqueroit pas le camp des ennemis, qui lui avoient tiré beaucoup de canon, dont plusieurs personnes de sa suite avoient été blessées, et plusieurs chevaux tués, mais qu'il n'avoit pas voulu leur faire tirer un seul coup de canon, pour leur ôter tout prétexte de dire qu'il les avoit attaqués* ».[7]

Malgré cet échec, Monseigneur occupa Stuttgart et quelques villes du Wurtemberg. Il se plaignit cependant du *libertinage* de ses soldats dont il fit « *pendre vingt pour un jour,*

1 *MS,* IV, 17 juin 1693, p. 213 - *JD,* mercredi 17 juin 1693, p. 309.
2 *JD,* IV, samedi 20 juin 1693, p. 311.
3 *JD,* IV, mardi 21 juillet 1693, p. 325.
4 *JD,* IV, dimanche 2 et mercredi 5 août 1693, pp. 333-336 - *MS,* IV, 3 août 1693, p. 237.
5 *JD,* IV, lundi 11 et vendredi 14 août 1693, pp. 340-341 - *MS,* IV, 5 août 1693, pp. 240-241.
6 *MS,* IV, 5 août 1693, pp. 240-241.
7 *MS,* IV, 8-9 août 1693, pp. 241-242.

sans que cet exemple corrigeât les autres ».[1]

Un violent orage causa d'importants dégâts dans le camp français, où le feu fit sauter une barrique de poudres, brûla de nombreuses tentes, selles et autres équipages, et consuma même un grand nombre de chevaux. Les dégâts auraient été encore plus importants sans la pluie tombée en abondance, qui fit redouter que le pont ne soit emporté.[2] Monseigneur, contraint de repasser le Neckar, reçut l'ordre du roi de rentrer à Versailles où on l'espérait le 12 septembre.[3] Un autre incendie éclata à Vaihingen sur l'Ems où étaient entreposées les farines et les fours de l'armée, mais le retour du Dauphin[4] fut finalement avancé au 9,[5] date à laquelle Louis XIV le rejoignit au bois de Boulogne :

> « *Monseigneur trouva ses trois enfants au haut du degré* [à Versailles], *et après les avoir caressés un moment, il entra avec le Roi et Monsieur dans l'appartement de la marquise de Maintenon. Monsieur n'y resta pas longtemps, et Monseigneur y resta une heure et demie enfermé avec le Roi* ».[6]

Le duc du Maine était revenu avec Monseigneur, en passant par Strasbourg, Nancy, Saint-Dizier où ils avaient pris la poste. Le maréchal de Boufflers repassa le Rhin pour retourner en Flandre avec trente-quatre escadrons et quatorze bataillons ainsi que tous les officiers généraux qui avaient suivi le Dauphin en Allemagne.[7] Pour le Dauphin cette campagne se terminait étrangement, sans qu'il ait pu entreprendre quoique ce soit, toujours soumis aux ordres du roi, même après que Louis XIV eût quitté l'armée. Sa réputation n'en pâtit point mais n'égala pas celle qu'il s'était acquise à Philipsbourg. Cette campagne, néanmoins, fut également célébrée dans son éloge funèbre :

> « *Ce n'étoit pas assez pour Monseigneur d'avoir esté l'épée de la France en Allemagne, il falloit qu'il fut encore son bouclier en Flandres et que sa sagesse effrayât autant le Lion belgique que son courage avoit intimidé les Aigles de l'Empire* ».[8]

1 *MS,* IV, 13 août 1693, p. 243.
2 MS, IV, 20 août 1693, pp. 246-247.
3 *JD,* IV, mardi 18, jeudi 20 et lundi 31 août 1693, pp. 343, 344 et 349 - *MS,* IV, 23 août 1693, p. 248.
4 *JD,* IV, mercredi 2 septembre 1693, p. 350.
5 *MS,* IV, 3 septembre 1693, p. 254.
6 *MS,* IV, 9 septembre 1693, p. 257.
7 *JD,* IV, mercredi 9 et jeudi 10 septembre 1693, p. 356 - *MS,* IV, 9 septembre 1693, pp. 256-257.
8 GAUDEREAU, Martin, prêtre cy-devant Missionnaire Apostolique de l'Évêché de Babylone en Turquie et en Perse, vicaire général de feu Monseigneur Ferdinand de Palma Pignatelli, Archevêque d'Ancyre et Légat Apostolique dans les États du Nagor, *Oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin, prononcée*

« Q*uand* il [Monseigneur] *passe de Flandres en Allemagne avec 25.000 hommes, rejoint l'armée commandée par le Maréchal de Lorges et, à la tête de ses troupes, marche contre l'ennemi qu'il force à se réfugier derrière le Neckar.*[1] *Il veut poursuivre malgré l'avis des quatre maréchaux de France ses Lieutenants Généraux*,[2] *mais il s'arrête dès qu'on l'assure que ce serait agir contre la volonté du Roy.* « Melior est enim obedietia quam victimae »[3] ».[4]

4) La campagne de Flandre de 1694

La guerre ayant repris le 26 avril 1694, on disait que le Dauphin commanderait l'armée de Flandre,[5] mais son départ ayant été différé au 2 juin, laissa espérer une trêve.[6] La misère qui régnait tant à Paris qu'en province, aurait imposé la paix : la châsse de Sainte-Geneviève, patronne de Paris,[7] fut portée à Notre-Dame « *avec toutes les solennités accoutumées* »,[8] ce qui ne s'était pas produit depuis plus de quinze ans mais

« *jamais elle n'avoit été si nécessaire qu'elle l'étoit alors pour implorer la miséricorde de Dieu, et lui demander la paix et la fertilité de la terre ; car c'étoit une chose pitoyable de voir les villes et surtout celle de Paris, inondées d'un déluge de pauvres accourus de tous côtés de la campagne, dont les visages exténués de faim faisoient peur à voir, et dont la plupart étoient étendus sur les fumiers et sur le pavé dans les rues, criant et mourant de misère* ».[9]

Monseigneur quitta Versailles le lundi 31 mai 1694 à deux heures du matin après, la veille au soir, être resté enfermé avec le roi. Il partit dans le carrosse de la princesse de Conty qui l'accompagna jusqu'au Bourget, où, à quatre heures, il monta en chaise pour aller dîner à Compiègne chez Phélypeaux, intendant d'Île de France, puis coucher à Guise

dans l'Église Collégiale du château Royal d'Amboise, le 21 juillet 1711, à Amboise, chez Jean Legier, imprimeur du Roy et de la Ville, avec permission, BnF (Tolbiac). 4-LN27-12914, p. 10.

1 Cette assertion n'était pas fausse puisque « *sur l'avis de la marche de Monseigneur, le prince de Bade avoit repassé le Necker et s'étoit allé poster derrière Heilbronn, ayant mis dans cette place dix ou douze mille hommes* » : *MS.,* IV, 20 juillet 1693, p. 229.

2 Lorges, Choiseul, Joyeuse et Bouflers.

3 *Reg. Cap. xy.* « *L'obéissance vaut mieux que les victimes* ».

4 DUCERCEAU, p. 22.

5 *MS,* IV, 26-28 avril 1694, p. 326.

6 *MS,* IV, 10 mai 1694, p. 328.

7 *Les antiquités et cérémonies qui s'observent avant & au jour de la Descente & Processions de la Chasse de Sainte-Geneviève, Avec le jour & les années qu'elle a été portée depuis 1206 jusqu'en 1725,* Paris, Vve Mergé, 1725.

8 *La marche de la procession de sainte Geneviève* figure dans *MS,* IV, 27 mai 1694, pp. 333-336.

9 *MS,* IV, 27 mai 1694, p. 333.

avant de gagner Maubeuge. Les troupes stationnaient le long de la Sambre, où « *on faisait herber la cavalerie* »,[1] pour la revigorer car les mauvais fourrages de l'hiver l'avait rendue maigre et pelée.[2] Monseigneur devait être rejoint par les ducs de Chartres et d'Enghein,[3] puis par le duc du Maine et le comte de Toulouse.[4] Il fallait que le roi attachât une bien grande importance à cette campagne pour y envoyer trois de ses fils, son neveu et son petit cousin, soit les jeunes membres les plus éminents de la famille royale.

Après avoir campé à Gembloux,[5] l'armée du Dauphin s'était dirigée vers le « *défilé des Cinq-Étoiles* »[6] qu'il fallait franchir pour atteindre la route de Liège. L'armée française devait l'occuper avant le prince d'Orange qui - retranché dans le camp de Melder, derrière le Geer[7] - avait envoyé trente bataillons dans les retranchements de Liège, car il redoutait que Monseigneur n'investisse la ville.[8] Le Dauphin, changeant de quartier général, s'était installé à Saint-Trond[9] d'où il avait envoyé des régiments de cavalerie au marquis de la Valette pour lui permettre de résister car les ennemis avaient lancé une offensive sous Gand. De Saint-Trond, le prince avait gagné Orey, près de Tongres[10] ; il avait détaché Chéladet, brigadier de cavalerie, avec mille chevaux, pour inspecter les abords du camp ennemi où il ne vit rien car la cavalerie ennemie avait été reléguée derrière le camp, où le fourrage était prélevé sur le pays.[11] Vaillac, autre brigadier de cavalerie, avait été envoyé, avec cinq cents chevaux, pour attaquer la garde ennemie stationnée du côté de Liège : il y avait tué une vingtaine de cavaliers et en avait fait prisonniers quatorze.

Le prince d'Orange franchit la Demer,[12] avec huit jours de pain et de biscuit pour ses troupes et de paille hachée pour sa cavalerie. Plus rien ne séparait les deux armées, presque de même force, quoique celle d'Orange ait été légèrement plus importante. Ces nouvelles avaient inquiété Versailles où l'on avait espéré que Monseigneur aurait marché sur les ennemis pour les empêcher d'établir leurs retranchements : « *Ainsi on étoit dans*

1 *JD,* V, lundi 14 juin 1694, p. 27.
2 *MS,* IV, 31 mai 1694, p. 337 - *JD,* V, dimanche 30 & lundi 31 mai 1694, p. 19.
3 Le fils aîné du duc d'Orléans est titré duc de Chartres ; l'aîné du prince de Condé est titré duc d'Enghein.
4 Deux des fils du roi et de Madame de Montespan. *MS,* IV, 1er juin 1694, p. 338.
5 Localité proche de Namur, sur l'Orneau, affluent de la Sambre.
6 Le défilé de Perwez.
7 *MS,* IV, 19 & 20 juin 1694, p. 346.
8 *MS,* IV, 27 juin 1694, p. 349.
9 *MS,* IV, 2 juillet 1694, p. 350. Saint-Trond = Saint-Truiden.
10 Actuelle région flamande. Sur le Geer, affluent de la Meuse.
11 *MS,* IV, 21 juillet 1694, p. 358, n. 2. - FURETIÈRE, II, « **fourrage** *: portion de foin, de paille et d'avoine qu'on distribue à chaque Cavalier pour faire subsister son cheval chaque jour, c'est douze livres de foin, autant de paille, & trois picotins d'avoine* ».
12 Rivière longue de 95 km, affluent de la Dyle, arrosant Hasselt, Diest et Aarschot.

l'attente d'une des plus grandes et des plus importantes actions qui eût jamais été ».[1]

L'armée de Monseigneur s'était d'abord contentée de « *faire un grand fourrage* »,[2] du côté de Liège, d'où était sorti un assez grand corps de troupe : seuls quelques cornettes avaient été tués de chaque côté. Des retranchements furent établis autour du camp et un second pont jeté sur la Meuse afin de *fourrager* plus commodément le pays de Condroz.[3] Monseigneur, pour inquiéter les ennemis, envoya son régiment de hussards et ceux de Vaillac, de Roquépine et d'Auneuil à Namur où ils firent de nombreux prisonniers.[4] Le prince d'Orange aurait voulu faire repasser la Meuse au Dauphin, résolu à ne pas décamper car il recevait de grandes quantités de fourrage du Luxembourg et d'avoine par la Meuse.[5] Il quitta néanmoins le camp de Tongres pour celui de Vignamont, près de Huy, lorsqu'il apprit qu'Orange voulant s'en saisir pour « *se joindre aux troupes qu'il a dans Liège* » avait subrepticement quitté son camp le 22 juillet.[6]

Les deux armées étaient solidement implantées dans leurs camps respectifs : les Français à Vignamont, avec, à leur droite Hausair de Verlaine, à leur gauche Fumal et Fumalette ; cette excellente position empêchait les ennemis d'attaquer, d'autant qu'à moins d'une demi-lieue s'ouvrait un vaste espace où l'armée aurait pu se déployer en ordre de bataille. Quant au prince d'Orange, à Saint-André, sa droite était appuyée à la Méhaigne, près de Taviers, et sa gauche s'étendait jusqu'à Jodoigne, en laissant la Geette derrière lui. Cette position était mauvaise : il aurait été facile à Monseigneur de l'y attaquer sans la menace de voir surgir derrière lui les trente-six bataillons et les vingt escadrons retranchés dans Liège, qui avaient reçu l'ordre de monter à cheval au premier coup de canon qu'ils entendraient.[7] Pour impressionner les Français le prince d'Orange leur avait renvoyé, sans rançon, un colonel qu'il avait fait prisonnier au moment où il tentait de rejoindre l'armée française. Avant de le libérer, Orange avait pris soin de lui montrer son armée de « *cent vingt-un bataillons, et plus de cent quatre-vingts escadrons* ».[8]

Le camp français commençant à manquer d'eau et de fourrage, il fut décidé de faire

1 *MS,* IV, 27 juillet 1694, p. 361.
2 FURETIÈRE, II, « **fourrager***, en termes de guerre, signifie : aller chercher du fourrage.* [aussi] *: ravager, désoler, piller, ruiner un pays, y mettre tout en désordre* ». En l'espèce les deux sens seraient possibles.
3 Plateau situé entre la Meuse, l'Ourthe et la Lesse, séparé de l'Ardenne par la dépression de Fagne-Famenne, formé d'une alternance de crêtes arrondies gréseuses et de dépressions évasées calcaires, orientées S-O / N-E. L'exploitation agricole y a toujours été très riche.
4 *MS,* IV, 4, 7 & 9 août 1694, pp. 366 & 367.
5 *MS,* IV, 10 et 11 août 1694, p. 368 - *JD,* V, jeudi 12, samedi 14, lundi 16 août 1694, pp. 58-59.
6 *JD,* V, mercredi 28 juillet 1694, p. 51.
7 *JD,* V, vendredi 30 juillet 1694, pp. 51-52.
8 *JD,* V, jeudi 19 août 1694, pp. 60-61.

venir par eau, depuis Namur, trois cent mille rations ce qui laissait espérer qu'Orange serait contraint de décamper le premier[1] : effectivement, le 14 août, il « *fit sonner la bouteselle, battre la générale et charger ses bagages* »,[2] puis décampa dans la nuit du 16 au 17 en se dirigeant vers Fleurus. Le Dauphin, avisé le 17 au matin, ne put pas le poursuivre car « *son aile droite étoit au fourrage par delà la Meuse* ».[3]

> « *Monseigneur quitta son camp de Vignamont le 18 au soir ; il avoit fait marcher son infanterie à dix heures du matin, et la suivit avec l'aile gauche de sa cavalerie. Toute la droite étoit au fourrage [...] les derniers fourrageurs n'arrivèrent que pendant la nuit. Le 19, Monseigneur marcha pour venir à Floref ; le 20, il passa la Sambre, et marcha sur plusieurs colonnes et campa en des quartiers différents. Les ennemis séjournèrent à Fleurus le 19 et marchèrent le 20 à Nivelles. Monseigneur a détaché le maréchal de Villeroy avec trente escadrons pour aller en diligence joindre M. de la Valette, qui est derrière nos lignes, et Monseigneur le suivra de fort près* ».[4]

Voulant rattraper le prince d'Orange qui avait deux jours d'avance, le Dauphin fit camper son armée vers la Bussière ; lui-même coucha à Mons, où l'armée arriva le 22 : pour avancer plus vite il la faisait marcher et camper séparément de lui. Les ennemis campèrent le 21 à Soignies et le 22 à Cambon. Le maréchal de Villeroy, de son côté, marcha avec trente escadrons pour rejoindre M. de la Valette, stationné avec le corps qu'il commandait, à Espierres,[5] où se déroula l'épisode fameux *du pont d'Espierres* :

> « *Monseigneur est arrivé* [au camp d'Espierres] *en même temps que les ennemis. Sur les avis qu'avoit eus Monseigneur que les ennemis marchoient le 23 à Avein à la source de la Ronne, il marcha le 23 et vint de Mons à Tournay, où son armée le suivit le mieux qu'elle put ; et Monseigneur repartit de Tournay le 24 à la pointe du jour, se faisant suivre de la maison du roi, qui marcha toute la nuit pour le venir joindre ; il passa à Espierres, et, en arrivant dans la plaine d'Hauterive, on vit déboucher deux colonnes des ennemis, une de cavalerie et une d'infanterie avec du canon. A dix heures du matin, ils s'approchèrent du ruisseau et ils placèrent des batteries comme s'ils eussent voulu tenter le passage ; leur canon tira à midi sur Hauterive. M. de Luxembourg fit avancer les bataillons de M. de la Vilette sur le bord de l'eau ; nous nous retranchâmes ; il fit occuper l'église, et mit toute notre aile droite en bataille à mesure qu'elle approchoit ; sur les trois heures il nous arriva du canon que nous fîmes tirer à barbette ; et les ennemis se retirèrent fort diligemment. Cette marche que vient de faire Monseigneur a surpris les ennemis, et a déconcerté apparemment*

1 *JD,* V, mercredi 4 et samedi 7 août 1694, pp. 54-55.
2 *JD,* V, mardi 17 août 1694, p. 60.
3 *JD,* V, vendredi 20 août 1694, p. 61.
4 *JD,* V, lundi 23 août 1694, pp. 64-65.
5 *JD,* V, mercredi 25 août 1694, p. 65.

tous leurs desseins ».[1]

La rapidité avec laquelle le Dauphin rattrapa le prince d'Orange, puis le contraignit à se retirer d'Espierres, contribua à sa gloire autant que le siège de Philipsbourg.

Le conflit n'était cependant pas terminé car le prince d'Orange avait fait passer douze mille hommes à Oudenarde, où l'avait rejoint le duc de Wurtemberg : cette manœuvre obligea le maréchal de Villeroy à marcher vers Moescroen, pour ouvrir le chemin de Courtrai,[2] au pied de laquelle le Dauphin établit son camp, puis, le 29 août, franchit la Lys qu'Orange passa, à son tour, le 5 septembre. Les prisonniers révélèrent que les ennemis

> « *ont été fort surpris de la diligence de la marche de notre armée, qui rompt toutes les mesures ; ils avoient fait venir à Gand beaucoup de pionniers et quantité de chariots de paysans qu'ils ont tous renvoyés* ».[3]

Le prince d'Orange fit revenir la majorité des troupes stationnées dans Liège et fit débarquer à Ostende cinq mille Anglais, de sorte que son armée était bien plus forte que celle des Français. Pour surveiller les déplacements ennemis Monseigneur détacha le maréchal de Villeroy à Bouzingue, au petit fort de Knocque, d'où il couvrait toute la région d'Ypres.[4] Il constata qu'Orange avait passé la Mandel,[5] et que les deux armées n'étaient plus qu'à deux lieues l'une de l'autre : toutefois le Dauphin ne redoutait pas d'être attaqué car son camp était protégé par la Heule,[6] qu'il aurait été difficile de franchir. Orange fit marcher son infanterie et ses dragons vers Rousselaer, sa cavalerie vers Wouterghem et Dronghem, resserrant ainsi dangereusement les possibilités de fourrage des Français.[7]

Lorsque les ingénieurs français eurent quasiment terminé de fortifier Courtrai, le prince d'Orange résolut de rentrer en Angleterre, ce qui détermina Monseigneur à revenir à Versailles mais seulement lorsqu'il eut la certitude qu'Orange était effectivement parti.[8] Le Dauphin laissa la place de Courtrai sous le commandement de Caraman et l'armée sous les ordres du maréchal de Luxembourg mais il ne partit que le 18 septembre car l'armée adverse avait encore tenté « *un petit mouvement* ». Il passa par Lille, Péronne,

1 *JD,* V, jeudi 26 août 1694, p. 66.
2 *JD,* V, vendredi 27 août 1694, p. 66.
3 *JD,* V, dimanche 29 août 1694, p. 68.
4 *JD,* V, jeudi 9 septembre 1694, p. 74 - *MS,* IV, 7 septembre 1694, pp. 384-385.
5 Petite rivière de Belgique, affluent de la rive gauche de la Lys.
6 Petite rivière de Belgique, de 22 km de long, affluent de la Lys : elle arrose Degem et Courtrai.
7 *JD,* V, vendredi 10, samedi 11, dimanche 12 et lundi 13 septembre 1694, pp. 76-78.
8 *JD,* V, samedi 4, dimanche 5, lundi 6 septembre 1694, pp. 72-74.

Pont-Sainte-Maxence et arriva le 19 à midi et demi au Bourget « *où il avoit prié madame la princesse de Conty de le venir recevoir. Ils y arrivèrent tous deux en même temps* ».[1] Ils allèrent à Choisy et en repartirent le 20 pour Chailly où Monseigneur

> « *trouva messeigneurs ses enfants qui étoient allés au devant de lui par delà Chailly ; et en deça de Chailly, le roi, qui y étoit venu avec Monsieur, Madame, madame de Chartres et Mademoiselle, et madame la Duchesse. Le roi et Monseigneur descendirent chacun de leur carrosse ; ensuite le roi fit monter Monseigneur et madame la princesse de Conty dans son carrosse, et arrivèrent ici* [à Fontainebleau] *de fort bonne heure. Monseigneur fut enfermé quelque temps avec le roi dans son cabinet ; puis il le suivit chez Madame de Maintenon, où il demeura encore assez longtemps ; ensuite il alla chez Monsieur et chez Madame, et puis descendit chez madame la princesse de Conty* ».[2]

Peu de courtisans allèrent au devant de Monseigneur, la Cour étant « *petite* » car les officiers n'étaient pas encore revenus de la guerre :

> « *plusieurs courtisans s'épargnèrent la peine d'aller au devant de Monseigneur, et se contentèrent de lui faire la révérence quand il arriva à Fontainebleau ou le lendemain à son lever* ».[3]

Ainsi se termina la campagne de 1694, moins glorieuse que celle de Philipsbourg, mais plus que celle de l'année précédente : elle fut néanmoins célébrée avec chaleur. Le « *guerrier valeureux et intrépide* » fut encensé en avril 1695, dans l'oraison funèbre du Maréchal de Luxembourg qui avait *assisté* le Dauphin dans cette campagne :

> « *Peut-on oublier cette marche prodigieuse pour une armée, de plus de trente lieuës en trois jours, qui déconcerta si absolument toute la prudence ennemie, & qui a couronné les faits du Duc de Luxembourg ? Les Alliez avaient perdu la Campagne à ferrer inutilement nos quartiers à Vignamont, pour nous forcer à repasser la Meuse, ou à leur prester le flanc en nous rapprochant de Namur. Forcez eux-mesmes à plier sous la constance victorieuse de Monseigneur, qui par sa présence et par ses ordres, donnoit un nouveau poids à l'autorité du Général, un nouveau feu au zèle de l'armée : ils cherchèrent à réparer la honte de leur retraite par quelque éclat vers les costes de la mer. Ils ne se promettoient rien de moins que d'y surprendre à leur choix les plus fortes de nos places. De grands apprests : une flotte menaçante, en état de favoriser leur dessein : le chemin ouvert, sans obstacle, au milieu de leur pays : des camps tout marqués pour voler des environs de la Meuse aux bords de l'Escaut & de la Lys. C'estoit à nous de voler pour les suivre. Eh ! Que falloit-il donc pour les*

1 *JD,* V, dimanche 19 septembre 1694, pp. 80-81.
2 *JD,* V, lundi 20 septembre 1694, p. 81.
3 *MS,* IV, 20 septembre 1694, p. 386, n 1.

devancer ?
« Rien que vous voir, & que suivre vos pas, Grand Prince, heureux fils d'un Roi conquérant, fameux à jamais, encore plus par la rapidité de ses conquestes, que par leur nombre & leur grandeur. Mais quelle joye pour vous, dans l'ardeur d'imiter la rapidité de ce Monarque, inimitable à tout autre qu'à vous : quelle joye de trouver sous votre main un Général si habile & si prompt à seconder vos désirs ! Au premier ordre pour la marche, une telle ardeur s'empara de tous les esprits, que l'on ne compta plus ni les lieuës, ni les jours, ni les passages de rivières. Chacun trouvoit dans son courage & dans l'espérance du combat, de quoi s'endurcir aux cris mesme de la soif & de la faim. [...] Ils couroient, disoient-ils, à la victoire, & n'avoient besoin que de l'ennemi. Ils le trouvèrent enfin, mais surpris, consterné de leur diligence, confus de voir l'Escaut déjà bordé de nos escadrons, Monseigneur à leur teste, et Luxembourg près de lui. Ils n'eurent pas le plaisir du combat ; mais ils eurent celui de vaincre, & d'étouffer, en paroissant, toute l'audace et tous les desseins de l'ennemi ».[1]

Ce fut la dernière campagne militaire de Monseigneur auquel le roi n'en confia plus. En revanche Louis XIV tenta, mais sans succès, de faire endosser par son petit-fils le duc de Bourgogne la gloire que lui-même et le Dauphin s'étaient acquise à la guerre.

Il peut sembler étrange que les hauts faits militaires du Dauphin aient eu la faveur des religieux : la justification de cette apologie des vertus guerrières se trouve dans le « *panégyrique de Saint Louis, Roi de France* », du Père de La Rue [2] :

« Il y avoit dans son ame un fonds d'intépidité, qui lui faisoit, pour ainsi dire, ignorer le péril, plustost que le mépriser. Trois guerres civiles [...] exercerent sa valeur, & le preparerent aux travaux des guerres saintes. Il n'eut point d'ennemi, qu'il ne fist repentir de l'avoir été. Il ne perdit pas une seule ville de son Royaume ».[3]

« Mais où a-t-il paru plus grand en toutes ces qualités ? Je dis que ce fut dans l'entreprise des guerres saintes ».[4]

« *Qu'y-a-t-il là de plus chimérique & de plus vain, que dans les expéditions d'Alexandre en Asie, & des Scipions en Afrique, à mille lieües de leur pays ? Nous faisons des héros de ces conquérants payens, & il nous plaist de dégrader la mémoire de nos Princes, parce qu'ils ont tenté pour l'honneur de la Religion, ce que faisoient ces avanturiers par une fureur de gloire* ».[5]

1 LA RUË, Père de, « Oraison funèbre prononcée à Paris, dans l'Église de la Maison professe de la Compagnie de Jésus, le 21 d'Avril 1695, du Très-haut & Très-puissant Seigneur, François-Henry de Montmorency, Duc de Luxembourg et de Piney, Pair & Mareschal de France, Chevalier & Commandeur des Ordres du Roi, Gouverneur de Normandie, Capitaine des Gardes du Corps de sa Majesté, & Général de ses Armées », *Oraisons funèbres prononcées par*, P. Gissey & M. Bordelet, III, Paris, 1740, pp. 58-61.
2 LA RUË, P. de, *Panégyrique de Saint Louis,* pp. 134-174.
3 LA RUË, P. de, *Panégyrique de Saint Louis,* pp. 142-143.
4 LA RUË, P. de, *Panégyrique de Saint Louis,* p. 148.
5 LA RUË, P. de, *Panégyrique de Saint Louis,* p. 150.

Ainsi s'illustra le Dauphin dans des campagnes qui, sans être toutes très glorieuses, lui valurent pourtant un renom et une popularité certaine si bien que ses actions

> « *firent dire à l'Europe qu'il sçavait également attaquer et déffendre et qu'il faisoit alternativement briller tantost le courage de Scipion tantost la prudence de Fabius* ».[1]

En **conclusion** à cette partie relative à Monseigneur en tant que ***Fils de Roi,*** il peut être constaté que Louis de France a parfaitement tenu son rôle de dauphin :

- très respectueux de la volonté royale, il s'est toujours incliné devant les décisions de son père, même lorsque celles-ci allaient à l'encontre de ses propres désirs : ainsi en fut-il de son activité guerrière où il aurait pu briller davantage si Louis XIV lui en avait donné l'occasion. Mais lorsque le roi ne lui permit plus de partir en campagne, il

1 GAUDERAU, p. 11.

accepta le dictat royal sans émettre aucune protestation alors même qu'il était évident que son fils le duc de Bourgogne était incapable d'honorer, dans ce domaine, la confiance que le roi voulait lui témoigner.

- Si la trop bonne éducation que lui prodiguèrent Montausier et Bossuet n'a pas été suivie de l'effet que l'on en avait escompté, c'est aussi partiellement parce qu'elle lui fut donnée sous une contrainte peu compatible avec son caractère.

- En revanche son goût artistique, hérité du roi, lui permit de réaliser de somptueux écrins à ses fastueuses collections d'objets d'art qui, elles, lui survécurent.

- Il sut faire acte de présence chaque fois que sa qualité de Dauphin était en jeu mais c'est essentiellement à la guerre qu'il tint remarquablement son rang. Ses interventions au siège de Philipsbourg et au pont d'Espierres ont fait l'admiration des armées qui le consacrèrent *Louis le Hardi,* tout en reconnaissant son humanité et à sa générosité.

Il n'est donc pas douteux que Monseigneur fut excellent fils et parfait dauphin car son rôle n'était pas de briller par lui-même, mais d'être le reflet de la gloire de Louis XIV ce à quoi il s'employa toujours avec franchise et sans réticence.

Deuxième Partie
PÈRE de ROI

La Dauphine Marie-Anne-Christine de Bavière donna trois fils à Monseigneur :

- Louis, duc de Bourgogne, né le 6 août 1682 à Versailles ;
- Philippe, duc d'Anjou, né le 19 décembre 1683 à Versailles ;
- Charles, duc de Berry, né le 31 août 1686 à Versailles.

Louis, en qualité de fils aîné, était légitimement destiné à régner après son père.

Philippe, le deuxième fils, était destiné à devenir *Monsieur*, frère aîné du roi, après que Monseigneur soit mort et que Louis, duc de Bourgogne, soit monté sur le trône.

Quant à Charles, le dernier né, il devait se contenter d'être *Petit-Fils-de-France*, sans autre titre que celui de duc de Berry qui lui avait été concédé à sa naissance.

Le destin en décida autrement :

Louis, duc de Bourgogne, mourut en février 1712 dix mois après qu'à la mort de son père, il fut devenu dauphin : il ne régna donc pas.

Philippe, duc d'Anjou, fut choisi par son grand oncle, Charles II d'Espagne, pour être son héritier et il régna sur les royaumes d'Espagne, sous le nom de Philippe V.

Quant à Charles, duc de Berry,[1] après la mort de son frère de Bourgogne et des deux petits ducs de Bretagne, il passa au deuxième rang des successibles au trône de France, juste après son neveu d'Anjou (troisième et dernier fils du duc de Bourgogne), qui était de santé très précaire. Il est vrai qu'en cas de disparition prématurée du jeune duc d'Anjou, Philippe V aurait pu revendiquer le trône de France : il aurait été contraint, alors, d'abandonner son royaume d'Espagne, éventualité qui n'était que théorique eu égard à l'attachement qu'il portait à sa nouvelle patrie.

Finalement le duc d'Anjou vécut, devint dauphin puis régna sous le nom de Louis XV alors que son oncle, le duc de Berry mourut en 1714 des suites d'une chute de cheval.

La postérité de Monseigneur a ainsi occupé légitimement et en ligne directe le trône de France jusqu'en 1830, date à laquelle Louis XIX fut roi de France pendant la minute qui s'écoula entre la renonciation au trône de son père Charles X et la sienne propre. Mais c'est toujours la postérité de Monseigneur qui, actuellement, règne en Espagne.

1 Personnage important, il fut peint par Nicolas de LARGILLIERRE (Paris, 1656 – *id.*, 1746), MV 6271 (toile, 149 x 114cm) ; d'autres versions sont conservées au musée national de Cracovie et au palais royal de Madrid. Collection Bonneau, achat de 1937. CONSTANS, I, n° 2988, p. 527.

Chapitre I : L'éducation des princes

C'est Louis XIV - et non le Dauphin - qui fit donner aux trois fils de Monseigneur une éducation collective, malgré leur différence d'âge. Dans leurs premières années ils eurent comme gouvernante Mme de La Mothe qui, selon Saint-Simon « *n'eut jamais le sens commun* » de sorte qu'elle laissa se développer chez eux des défauts qui perdurèrent alors qu'ils auraient pu être combattus dès leur plus jeune âge. À sept ans, selon l'usage, chacun des garçons « *passa aux hommes* », soit respectivement en 1689, 1690 et 1693.

A) Le gouverneur et les sous-gouverneurs

Comme il l'avait été pour son fils, Louis XIV fut très attentif au choix d'un gouverneur pour ses petits-fils : la charge était importante qui englobait l'ensemble de l'éducation. Le roi avait envisagé de la confier à l'un ou l'autre des candidats qui, pourtant, étaient de trop petite noblesse pour prétendre éduquer les petits-fils du monarque : il s'agissait des Montchevreuil, d'O ou du marquis de Vardes[1] dont Souches écrivait que

> « *tous ceux qui le connaissaient, demeuraient d'accord qu'il était l'homme le plus capable et peut-être le seul véritablement capable de remplir la charge de gouverneur de Mgr le duc de Bourgogne* ».[2]

Les fils de Monseigneur ne venaient qu'en deuxième, troisième et quatrième position dans l'ordre d'accession au trône : les candidats de la haute noblesse qui, vingt ans plus tôt, intriguaient pour tenir un rôle dans l'éducation du Dauphin, ne se pressèrent plus pour obtenir des places auprès d'héritiers aussi éloignés.

Le roi choisit Paul de Beauvilliers,[3] le fils du duc de Saint-Aignan : Mme de Sévigné

1 *JD,* II, vendredi 3 septembre 1688, p. 164 : la mort de Vabres interrompit les suppositions.
2 *MS,* III, cité par BOUYER, p. 196.
3 L'orthographe des noms de famille a varié jusqu'à la mise en place des registres d'état civil ;

le considérait comme « *l'un des plus honnêtes hommes du monde, et [...] bon ami, qui n'est pas moins estimable et qui n'en sauroit être détaché* ».[1] Né en 1648, Beauvilliers avait une belle carrière derrière lui : duc et pair en 1669, gentilhomme de la chambre en 1671 (année où il avait épousé l'une des filles de Colbert), il avait servi lors de la guerre de Hollande mais il quitta l'armée qui ne lui plaisait pas. Entré au Conseil des Finances, il en devint le chef en 1685 et, en 1691, il fut nommé ministre d'État. En septembre 1688 il avait accompagné Monseigneur en Allemagne car le roi l'avait préféré à Montausier, alors âgé de 78 ans tandis que Beauvilliers n'en avait que 41. Il pouvait sembler étrange que le Dauphin soit accompagné par quelqu'un qui ne voulait plus combattre mais cela paraissait accessoire dès lors que le roi le jugeait d'excellent conseil.

De plus, Louvois étant resté seul aux postes ministériels stratégiques, le roi voulut équilibrer les courants de la deuxième génération des Louvois et des Colbert en confiant sa Maison à Seignelay et le gouvernement de son petit-fils à Beauvilliers : soit le *public* à Louvois,[2] l'*intime* à Colbert. Le roi donnait ainsi satisfaction aussi à Mme de Maintenon et à ses amis de sensibilité religieuse réformatrice, tout en récompensant la fidélité du duc de Saint-Aignan.[3] Enfin, cette nomination allait dans le sens des idées de Montausier puisque le gouverneur choisi était un homme de Cour, de grande culture, doté de belles qualités morales et spirituelles : il était dès lors accessoire qu'il ne fût pas combattant.

Beauvilliers fut nommé gouverneur du duc de Bourgogne le 16 août 1689.[4] Le roi lui laissa toutes ses autres fonctions et s'en rapporta à lui du choix de ses collaborateurs ; il choisit comme sous-gouverneur son oncle par alliance le comte de Ménard et, comme gentilshommes de la manche de proches amis, Isaac du Puy et Camille Michel de Vérine de l'Échelle. Il était d'usage qu'un poste de sous-gouverneur soit confié à un militaire ayant servi en Nouvelle France (le Canada) : Denonville l'obtint qui, en 1687, s'était illustré lors

aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles les auteurs écrivaient soit Beauvillier sans « s » (Saint-Simon, Princesse Palatine, Mme Dunoyer, Breteuil, etc.) soit Beauvilliers avec « s » (Dangeau, Sourches, Mlle de Montpensier, Mme de Sévigné, etc.). Mme de Maintenon usa des deux orthographes qui, l'une et l'autre se trouvent chez les historiens actuels : Beauvillier (Bouyer, Leroy-Ladurie, Mormiche, Petitfils, Sarmant & Stoll, les dictionnaires Robert, du Grand Siècle, J-C. Waquet, etc.), Beauvilliers (dictionnaire historique). L'*Armorial général* de d'Hozier écrivant Beauvilliers avec un « s », c'est cette orthographe qui a été préférée.

1 SÉVIGNE, III, *lettre* 1094 au comte de Bussy Rabutin, Grignan, 27 octobre 1691, p. 810.

2 Ainsi « *Ce jour-là* [26 octobre 1684] *M. de* Courtenvaux [François-Michel, marquis Le Tellier] *monta dans le carrosse de Monseigneur avec nous. Jamais avant lui secrétaire d'État n'étoit entré dans ces carrosses-là ; mais le roi y avoit consenti en considération des services du père et du grand-père de M. de Courtenvaux ». JD,* I, jeudi 26 octobre 1684, p. 63.

3 MORMICHE, Pascale, *Devenir prince, L'école du pouvoir en France, XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles,* CNRS éditions, Paris 2009.

4 *MS,* III, 17 août 1689, p. 137. Il devint ensuite, gouverneur du duc d'Anjou puis du duc de Berry.

du soulèvement des Iroquois et qui, en outre, était connu pour sa rigueur, sa probité, ses valeurs sulpiciennes et son intégrité.[1] Bien que nommé le 20 août 1689, Denonville ne prit ses fonctions auprès du duc de Bourgogne qu'en février 1690, après son long voyage de retour : il occupa le poste pendant quatorze ans à la satisfaction des princes comme le prouve la lettre par laquelle Bourgogne annonça sa mort à son frère, alors roi d'Espagne :

> « *vous serez touché certainement de la mort de Denonville, arrivée il y a huit jours. Je sais comme vous l'aimiez et l'avez assez vu pour connoître qu'il était bon chrétien et parfaitement honnête homme. Il était certainement bien attaché à tout ce qui vous regardoit. Je l'estimois et l'aimois et regrette tout à fait sa perte mais j'espère absolument que Dieu lui a fait miséricorde, car il avoit véritablement le cœur droit devant lui et je prie pour lui avec confiance* ».[2]

B) Le précepteur et les sous-précepteurs

Étant donné que le précepteur assumait l'essentiel de l'enseignement des princes, il importait de le choisir avec un soin tout particulier. C'est alors qu'intervinrent les réseaux de conversion « creuset commun à tous les précepteurs ». Au moment de la Révocation de l'Édit de Nantes (1685) des religieux avaient été envoyés dans les provinces protestantes (spécialement à Marennes) pour prêcher, convertir et tenter d'éradiquer la R.P.R. : ils s'appuyaient, sur place, sur les réseaux de la Propagation de la Foi. Nombre de jeunes abbés qui tinrent ensuite un rôle dans l'éducation des princes, s'y illustrèrent, dont Fénelon, Langeron et Claude Fleury. Forts de cette expérience ils constituèrent un courant de pensée, à la base anti-protestant, bientôt politique, rapidement opposé aux Jésuites, tout en préconisant des réformes religieuses et politiques importantes. C'est dans ce milieu que Beauvilliers avait choisi les sous-précepteurs car ils étaient proches de son propre groupe ; l'abbé de Catelan, devenu lecteur du duc de Berry, avait assisté Fénelon dans ses campagnes de conversion ; en revanche, la candidature d'André-Hercule de Fleury n'avait pas été retenue car il n'était pas, à cette époque, un proche de Beauvilliers qui avait déjà placé nombre de ses clients. Il existait donc une conjonction familiale (parenté et/ou clientèle de Beauvilliers) dans un contexte où le fait religieux

1 MORMICHE, p. 65.
2 BAUDRILLART, A., *Lettres du duc de Bourgogne à Philippe V,* 1914, II, 28 septembre 1710.

s'imposait autant autour du roi que dans tout le pays. Pascale Mormiche écrit : « il serait sans doute exagéré de dire que les campagnes de conversion en province, ont joué dans le milieu ecclésiastique le même rôle que le choix de la fidélité au roi pendant la Fronde mais l'idée est à étudier ».[1]

François de Salignac de la Mothe Fénelon, âgé de trente-huit ans, obtint le poste de précepteur. Saint-Simon relate ce choix comme s'il résultait d'un coup de foudre :

> *« En peine de choisir un précepteur, il* [Beauvilliers] *s'adressa à Saint-Sulpice, où il se confessoit depuis longtemps et qu'il aimoit et protégeoit fort. Il y avoit déjà ouï parler de l'abbé de Fénelon avec éloge ; ils lui vantèrent sa piété, son esprit, son savoir, ses talents : enfin ils le lui proposèrent. Il le vit, il en fut charmé, il le fit précepteur* ».[2]

En réalité cette nomination avait été préparée de longue date. Fénelon connaissait les Beauvilliers puisqu'il était le confesseur du duc depuis 1680 ; de plus les deux oncles de Fénelon, comme Bossuet, appartenaient à la compagnie du Saint-Sacrement ; or Fénelon voyait beaucoup Bossuet qui, malgré son influence, n'avait pas pu contrer celle de Beauvilliers pour faire nommer un de ses protégés au préceptorat auquel prétendait aussi l'évêque de Mirepoix, Pierre de la Broue.[3] Le sous-préceptorat fut confié à Claude Fleury qui s'était déjà occupé de l'éducation du prince de Conti et du comte de Vermandois auxquels il était attaché depuis 1672. Il avait été admis comme sous-précepteur du duc d'Anjou eu égard à sa réputation de théoricien de l'éducation.[4] Quoique discret, Fleury contribua beaucoup à l'éducation des princes par ses lectures et son travail de réflexion.

Beauvilliers et Fénelon prêtèrent serment entre les mains du roi le 26 août 1689 : ils entrèrent en fonction le 3 septembre dans les appartements du prince situés à Versailles dans l'aile nord du palais. Anjou les rejoignit en 1690 avec son sous-gouverneur le marquis de Saumery, cousin germain de Beauvilliers, que Saint-Simon détestait :

> « *Inconnu [...] tiré de là par Beauvillier [...] Jamais homme si intrigant, si valet, si bas,*

1 MORMICHE, p. 66.
2 SS, B, II, pp. 341-342.
3 FÉNELON, *Correspondance*, Jean Orcibal, I, p. 191. Catelan, neveu du P. de la Broue, fut nommé sous-précepteur le 23 août 1693.
4 FLEURY, Claude, *Traité du choix et de la méthode des études,* P. Aubouin, éd., Paris, 1686 - GAQUÈRE, *La vie et les œuvres de Claude Fleury,* Paris, 1925 – DRUON, Henri, *Histoire de l'éducation des princes dans la Maison des Bourbons,* Paris, 1897.

> *si orgueilleux, si ambitieux, si dévoué à la fortune et tout cela sans fard aucun, sans voile, sans pudeur, concierge comme nous en avons tous* »[1] ;

avec aussi l'abbé de Langeron, intime de Fénelon, son lecteur et les marquis de Louville et de Candau, ses gentilshommes de la manche. Charles-Auguste d'Allonville, marquis de Louville (né en 1664), protégé de Seignelay, était alors jeune capitaine du Roi-infanterie :

> « *homme d'infiniment d'esprit et qui avec une imagination qui le rendoit toujours neuf et de la plus excellente compagnie, avoit toute la lumière et le sens des affaires et des plus solides et des meilleurs conseils* ».[2]

En 1693 enfin, le duc de Berry les rejoignit avec le marquis de Razilly, son sous-gouverneur ; l'abbé de Beaumond, son sous-précepteur ; l'abbé de Catelan, son lecteur et Soleysel et Vassan, ses gentilshommes de la manche. Gabriel de Razilly était issu d'une vieille famille appréciée déjà de Richelieu : elle possédait des parts dans la Compagnie de la Nouvelle France fondée par Isaac de Razilly (1557-1635) l'oncle de Gabriel ; lui-même s'était fait remarquer par ses qualités militaires et maritimes ; un autre de ses oncles était Monseigneur de la Pallu, le fondateur des Missions Étrangères : comme pour Denonville, ce milieu de défense et de propagation de la religion catholique était un argument supplémentaire pour qu'il fût choisi. À part Fleury, aucun d'eux n'avait d'expérience éducative mais tous connaissaient bien le fonctionnement de la chambre du roi ; en outre, deux sous-gouverneurs sur quatre étaient en mesure d'apporter aux princes des lumières sur le nouveau monde et sur la marine. Seignelay et Beauvilliers jouèrent donc un rôle déterminant dans ce choix, motivé aussi par des considérations politiques et religieuses car le réseau était soudé par une spiritualité commune et des liens étroits entre les familles Saint-Aignan-Beauvilliers et Colbert, qu'avaient encore renforcés deux mariages.[3]

Ainsi, en 1689, le parti *dévot* s'était imposé dans l'équipe éducative des fils de Monseigneur qui, très certainement, ne l'aurait pas choisie s'il avait eu son mot à dire. Pourtant, lorsqu'il commandait l'armée d'Allemagne en juin 1693, il avait été consulté puisqu'il avait donné son accord à la constitution de la Maison de son fils Charles, duc de Berry : c'est ce que révèle une lettre que lui avait adressée le roi « *Je suis bien aise [...]*

1 SS, B, VI, pp. 356-357, 364-366 ; X, p. 184 ; XII, pp. 296-297 ; XIV, p. 126 ; XVII, pp. 356-357. Lors de la publication des *Mémoires* de Saint-Simon, cette dépréciation de Saumery provoqua une réclamation de son arrière-petit-fils : elle figure dans l'édition Chéruel, II, pp. 483-486.

2 SS, B, II, pp. 4-5.

3 En 1703 Marie-Henriette de Beauvilliers avait épousé son cousin germain Louis de Rochechouart-Mortemart et en 1706 Paul Hyppolite, duc de Saint-Aignan avait épousé la nièce de Colbert.

que vous approuviez le choix que l'on a fait pour composer la Maison du duc de Berry ».[1]

Aucun membre du personnel nommé pour l'éducation de ses fils n'avait de lien direct avec le Dauphin qui parvint seulement, en 1689, à faire accepter deux de ses hommes qui, toutefois, n'eurent pas de rôle éducatif : le valet de chambre Denis Moreau et le premier valet de garde-robe, Hersant. Moreau put, au quotidien, assurer un léger contre-pouvoir aux dévots car il « *provient des huissiers de Monseigneur et cet emploi est une grosse fortune pour lui* » (Sourches) :

> *« c'était un vrai répertoire de cour, un homme gai, libre, avec de l'esprit, avec le meilleur usage du monde. Il était plein d'honneur, de probité et de désintéressement. Il avait l'entière confiance de Monseigneur de Bourgogne et du duc de Beauvillier. Il n'aimait ni les dévots ni les jésuites et lâchait quelquefois au jeune prince des traits libres et salés, justes et plaisants sur sa dévotion et surtout sur ses longues conférences avec son confesseur* ».[2]

Moreau avait en outre la confiance du roi. Il était ainsi le seul, dans l'entourage du duc de Bourgogne à refléter l'opinion du Dauphin et à critiquer Beauvilliers qu'il connaissait pour avoir dansé des ballets avec lui.[3] Sa présence était d'autant plus utile que Louis XIV avait pris soin d'éloigner de son petit-fils tout lien avec « *la cabale de Monseigneur* » devenue plus tard « *cabale de Meudon* » quand le Dauphin s'y installa. Au cours des jeunes années de Bourgogne Monseigneur habitait à Versailles : ce n'est que lorsqu'il s'installa à Meudon que, presque symboliquement, il se déposséda de sa fonction paternelle qu'il abandonna aux mains de Beauvilliers. La méfiance du roi à l'égard de l'entourage de son fils prouve qu'avant Meudon déjà, il existait un parti de Monseigneur.

Bien que les activités fussent communes aux trois princes sans distinction d'âge, le duo Beauvilliers / Fénelon, bien soudé, eut l'intelligence d'adapter les plans d'éducation au caractère de chacun des trois frères.

Leur première préoccupation concerna l'alimentation car, avec un régime diététique approprié,[4] « *il import*[ait] *de faire à l'enfant un sang doux par le choix des aliments et un régime de vie simple* » (Fénelon), de sorte qu'« *on ne leur servait que des mets sains et sans recherche* » ; au petit déjeuner du pain et un verre d'eau « *rougie à leur choix* » ; au

1 LOUIS XIV, *Œuvres*, IV, WURTZ, Treutel, Strasbourg, 1806, p. 415.
2 SS, B, II, p. 341 ; XV, pp. 321-323 ; XXII, p. 309 ; Moreau accompagna Bourgogne à la guerre, X, p. 183.
3 MORMICHE, p. 389, n 207.
4 DRUON, p. 14.

déjeuner, du bœuf, du poulet rôti, parfois du ragoût, des crudités, un peu de vin, mais jamais de liqueur ; à la collation, un morceau de pain sec, le souper étant identique que le déjeuner. Les princes faisaient maigre les vendredis et samedis mais leur jeune âge leur évitait certaines des rigueurs du Carême.

La deuxième préoccupation du tandem se rapporta à l'exercice physique quotidien, en toutes saisons et par tous les temps : il consistait en de longues marches mais aussi en d'autres exercices spartiates : « *aucun bourgeois de Paris ne voudrait hasarder un pareil régime pour ses enfants* [car] *on les élève comme s'ils devaient être un jour des athlètes* » (Louville). Ce régime se révéla fructueux puisque, dans leur jeune âge, les princes ne furent jamais « *ni malades, ni saignés, ni purgés* » ce qui, à l'époque, relevait de l'exploit.

L'emploi du temps était strict : levés à sept heures quarante cinq, après une demi-heure de prières et la messe, les frères assistaient au lever de Monseigneur avant de se rendre chez le roi où ils restaient jusqu'à neuf heures et demie. Chacun regagnait ensuite son appartement, accompagné de ses gentilshommes de la manche[1] « *qui sont les seuls qui, avec leurs sous-gouverneurs ou sans eux, restent avec les princes dans leur cabinet* ». L'étude avait lieu de dix heures à midi ; le *dîner* était servi par le duc de Beauvilliers lorsque les princes mangeaient en privé et par le service ordinaire lorsqu'ils mangeaient en public. Après un passage dans leurs appartements, de deux à cinq heures ils avaient étude en été, promenade en hiver et inversement : à cinq heures promenade en été, étude en hiver. Après le souper servi à huit heures, les princes jouaient dans leurs appartements, jusqu'à neuf heures, où ils devaient se coucher.

> « *les trois fils de Monseigneur sont tenus dans un affreux isolement. Ils n'assistent à aucun spectacle. Quand il y a appartement, ils arrivent juste pour la musique ; et dès qu'elle est finie, ils s'esquivent* ».[2]

Ce n'est qu'après le mariage du duc de Bourgogne que, pour la première fois, ils eurent l'autorisation d'assister à une représentation théâtrale :

> *« Avant-hier le roi a permis aux trois princes et à la duchesse de Bourgogne, d'aller pour la première fois à la comédie [...] on donnait* Le Bourgeois gentilhomme. *Le duc*

1 Ces gentilshommes, attachés aux fils et petits-fils du Roi depuis l'âge de sept ans jusqu'à leur majorité, devaient « *les suivre partout, veiller sur leurs pas, demeurer assidus auprès de leur personne, ne les point perdre de vue, etc.* » : SS, B, II, p. 4, n. 3 - *État de la France.*

2 PALATINE, lettre à la duchesse de Hanovre, *Correspondance,* éd. Jaeglé, p. 147.

de Bourgogne en perdit totalement sa gravité : il riait à en avoir les larmes aux yeux ; le duc d'Anjou était si heureux qu'il restait là, la bouche bée, comme en extase, regardant fixement la scène ; le duc de Berry riait si fort qu'il faillit tomber de sa chaise [...] la duchesse de Bourgogne qui sait mieux dissimuler se tint fort bien au début, elle riait peu et se contentait de sourire ; mais de temps en temps elle s'oubliait et se levait de dessus sa chaise pour mieux voir ; elle aussi était bien plaisante en son genre ».[1]

Les trois princes se promenaient toujours ensemble excepté lorsque l'un d'eux était puni. Ils ne voyaient que des adultes sauf au cours des promenades où de jeunes seigneurs avaient parfois l'autorisation de se joindre à eux, ainsi qu'à Fontainebleau où ils chassaient chaque jour. Il y avait aussi étude le dimanche, mais elle ne traitait alors que de sujets religieux. Bourgogne et Anjou aimaient les belles lettres : ils savaient le latin dans lequel ils écrivaient des fables et des dialogues ; tous trois devaient rédiger et résumer en latin des textes français et, inversement rédiger et résumer en français des textes latins. On leur enseignait tout ensemble l'histoire, la politique, le commandement et le maniement des armes, la grammaire, les mathématiques, la philosophie, la théologie. Les aînés suivaient aussi des cours d'art, d'architecture, de géographie, de droit, mais pas de langue vivante car « *on se soucie peu qu'ils les sachent, ces princes là ne voyageant jamais* » (Louville). Plus tard ils apprirent l'espagnol et l'italien, ainsi que la danse et le dessin, mais « *sans fouet, ni férules* », au contraire de l'éducation que Montausier avait prodiguée au Dauphin : la punition suprême était l'isolement d'avec ses frères.

Le jeune abbé Fénelon, confirmé par ses travaux de conversion, avait fait ses preuves lors de l'éducation des huit filles de Beauvilliers pour lesquelles il avait publié, en 1687, *De l'éducation des filles,* un ouvrage de pédagogie qui connut un immense succès. Un an plus tôt, par la duchesse de Châtrost, il avait fait la connaissance de Mme Guyon qui le soutint lors de sa crise spirituelle, au début du préceptorat :

« Je vis ici très sèchement pour la nature et pour la grâce [...] Mon emploi demande une patience continuelle dans les fonctions sèches et ennuyeuses. Ainsi il y a bien à mourir, surtout selon mon tempérament. Je suis, presque sans réflexions, mes premiers mouvements, et je laisse tomber toutes réflexions qui vont ou à réparer mes fautes quand elles n'ont pas de conséquences à l'extérieur ou qui m'engageraient à m'occuper de moi ou de mes intérêts ».[2]

1 PALATINE, Lettre de Fontainebleau, du 1er novembre 1698, Mercure de France, p. 245.
2 GUYON, Mme, *Correspondance, Directions spirituelles,* D. Tunc, 2004, I, 1er octobre 1689, p. 395.

L'éducation d'un prince destiné à régner constituait un immense espoir pour ce cercle restreint, uni dans la même spiritualité :

> « *J'étais si certaine que cette charge vous était réservée que je n'en pouvais douter [...] Croyez-moi, l'éducation d'un prince que Dieu veut sanctifier - car je suis certaine qu'il en fera un saint - se doit faire avec une entière dépendance aux mouvements de l'esprit sanctificateur. [...] Et cela, je n'en doute pas : il redressera ce qui est presque détruit et déjà sur le penchant d'une ruine totale par le vrai esprit de foi. Cela est certain : Dieu a des desseins sur ce prince d'une miséricorde singulière. [...] Je vous assure en Dieu même que vous n'êtes pas là seulement pour le petit prince mais pour le plus grand Prince du monde* ».[1]

Mme Guyon, à l'époque, était encore soutenue par Mme de Maintenon qui trouvait momentanément en elle, une compensation spirituelle à ses désillusions à la Cour. Ainsi, avec le préceptorat de Fénelon, s'était mise en place, une communauté d'affinités intellectuelles et morales qui, sous couleur d'éducation, constituait une faction de la Cour. Claude Fleury avait transmis à Fénelon, pour les mettre en pratique, les réflexions élaborées par Bossuet en matière d'éducation. Malheureusement le précepteur cherchait encore ses marques, de sorte qu'il ne fut pas en mesure de « donner la pleine mesure de ses talents dans la formation des jeunes princes » (Mormiche). Traditionnellement la fonction de précepteur recouvrait la spiritualité et la politique : mais, dans une monarchie absolutiste de droit divin, il était impossible de les faire cohabiter sans provoquer les heurts inhérents aux cabales politiques et aux intérêts religieux.

Le 4 février 1695 Fénelon ne put refuser sa désignation à l'archevêché de Cambrai, le plus riche de France et l'un des plus prestigieux ; *« son caractère supérieur en tout genre lui attira une considération qui se tourna ensuite en faveur décidée* ».[2] Il fut sacré à Saint-Cyr le 10 juillet, en présence des Enfants de France, par Bossuet assisté de Noailles et de Pierre de La Broue. Obligé de résider dans son épiscopat, Fénelon était éloigné de ses élèves neuf mois par an au cours desquels il devait se borner à définir leur programme. En 1696, à l'occasion de l'introduction de nouvelles matières, Louis XIV nomma Malézieu, maître de mathématiques qui venait de chez le duc du Maine :

> *« il y a encore Nicolas de Malézieu, chevalier des Dombes, qui a été nommé par le*

1 GUYON, Mme, *Lettre à Fénelon* du 18 août 1689, p. 395.
2 GUYON, Mme, *Avertissement* rédigé par le marquis de Fénelon en 1736, éd. 2004, II, p. 24.

roy, pour montrer les mathématiques à monseigneur le duc de Bourgogne, sans titre, ni appointements ».[1]

C) Les répercussions du quiétisme sur l'équipe de Beauvilliers

Malézieu avait offert l'hospitalité à Fénelon dans sa maison de Châtenay pour lui permettre d'y rédiger tranquillement sa défense, en mars 1697 : il fut aussitôt congédié et remplacé par un homme de Condé, Joseph Sauveur, dont répondait Bossuet. Dès lors que l'affaire du quiétisme était omniprésente à la Cour, les jours étaient comptés tant de Fénelon que de son principal soutien, Beauvilliers, dont l'éventuel départ faisait l'objet de spéculations religieuses et politiques car, ministre, il incarnait en outre tous les espoirs politiques que les « mystiques » fondaient sur le duc de Bourgogne.

Mais à quoi correspondait ce *quiétisme* qui ébranlait soudainement si fort la Cour ? Il était apparu en Italie vers 1680 où « des groupes de spirituels se proclamaient *quietisti,* et mettait au sommet de l'itinéraire spirituel l'oraison de pure foi et de repos (*quies*), le sommeil mystique, l'indifférence ».[2] Miguel de Molinos (1628-1696) avait rédigé en 1675, la *Guide Spirituelle* : il s'était établi à Rome où il fut accusé de répandre des idées et des pratiques inquiétantes (la transformation en Dieu et la passivité totale) qui risquaient d'entraîner le mépris de la hiérarchie et de l'autorité ecclésiastiques. Molinos avait été traduit devant le Saint-Office et, en 1687, soixante-huit de ses propositions avaient été condamnées par la constitution *Coelestis Pastor* d'Innocent XI. Elles concernaient surtout l'annihilation des puissances de l'homme et leurs conséquences théologiques et morales. En France de nombreuses affaires avaient éclaté que l'on avait rapprochées du quiétisme italien : elles servirent de base aux accusations contre Mme Guyon et le P. La Combe en jetant le doute sur leurs mœurs et en recherchant dans leurs œuvres des propositions inquiétantes. Telle fut aussi la tactique adoptée par les adversaires de Fénelon au point que le terme *quiétisme* en vint à désigner sa doctrine du pur amour. En 1698 Bossuet avait publié une *Relation sur le quiétisme* pour laisser croire que Fénelon était l'héritier des quiétistes et le faire soupçonner des tares morales jadis relevées à leur encontre. En réalité rien n'était plus éloigné de l'austère spiritualité du pur amour et de la parfaite charité

1 *État Général de la France,* 1698, II, p. 35.
2 LE BRUN, Jacques, « **quiétisme** », *Dictionnaire du Grand Siècle,* dir. Fr. Bluche, Paris, 1990, p. 1290.

que la passivité reprochée aux quiétistes : mais leur condamnation en 1687 servit de base à celle de Fénelon en 1699. « Devenu suspect de quiétisme, le courant mystique, tant en France qu'en Italie et en Espagne, fut désormais tari dans l'Église catholique, ou contraint à une vie souterraine ».[1]

En 1696 Louville défendit le système éducatif de Beauvilliers en publiant *De l'éducation donnée aux Enfants de France,*[2] texte qui s'inspirait de John Locke, *Some Thougts concerning Éducation* dont la traduction française de Pierre Coste, *De l'éducation des Enfants,* fut publiée en 1695. Or, lorsqu'il était venu en France une vingtaine d'années plus tôt, Locke s'était fort intéressé à l'éducation de Monseigneur : il est donc vraisemblable que Locke avait lui-même été influencé par le système éducatif mis en place par Montausier et Bossuet pour le Dauphin. En tout cas l'influence de Locke, dans l'entourage de Fénelon, a précédé d'une trentaine d'années celle des philosophes.

Dans l'autre camp, Bossuet et Mme de Maintenon avaient changé d'attitude à l'égard de Fénelon : ils auraient aimé donner « *la dépouille de Beauvillier* »[3] au duc Anne-Jules de Noailles qui souhaitait obtenir et le poste de gouverneur des Enfants de France, et les fonctions de chef du conseil des finances et de ministre d'État que détenait Beauvilliers. Son ambition était d'autant plus aigüe que son frère puîné Louis-Antoine, était archevêque de Paris depuis 1695. Saint-Simon avait avisé Beauvilliers des intrigues qui se tramaient à son encontre, mais il ne s'en était pas soucié. Le cardinal de Noailles - bien que la carrière de son frère ait été en jeu - assura le roi, en avril 1697, des qualités de Beauvilliers ce sur quoi Mme de Maintenon, persuadée de son crédit, lui écrivit le 29 mai 1697 :

> *« J'ai parlé au roi, pour ôter les quiétistes qui environnent les jeunes princes et j'ai fini mon discours par dire que je ne pouvais pardonner au duc de Beauvillier d'avoir chez lui les amis de l'ami de l'archevêque de Cambrai [...] Le roi m'a paru disposé à parler au duc de Beauvilliers [...] ; s'il ne le fait pas demain, ce sera une grande marque du crédit de ce ministre* ».[4]

Ce ne fut que le 3 août que Louis XIV fit venir le duc de Bourgogne dans son cabinet pour l'aviser que Fénelon était assigné à résidence à Cambrai. Du fait de cet exil, Claude Fleury restait seul en charge de l'éducation des princes.

1 LE BRUN, J., p. 1290.
2 BnF, n acq 1801.
3 SS, *Additions, JD,* VI, lundi 2 juin 1698, p. 357 ; SS, B, V, p. 330 ; XVII, p. 49.
4 MAINTENON, *Correspondance,* Paris, 1866, IV, p. 163.

Pour renforcer ses alliances avec les Noailles, Mme de Maintenon avait fait épouser sa nièce Françoise-Charlotte d'Aubigné par le comte d'Ayen, fils du duc de Noailles.1 Elle voulait faire attribuer le poste de gouverneur des Enfants de France au duc de Noailles et, à cette fin, tentait de « *débusquer Beauvilliers* »2 en le compromettant avec Fénelon dans l'esprit du roi, tout en l'assurant, dans ses lettres, de son amitié. Avec Bossuet, elle s'acharnait à discréditer Fénelon à Rome où elle se heurta à l'arbitrage du cardinal de Bouillon.[3] Louis XIV laissa traîner l'affaire jusqu'au Conseil du 2 juin 1698 où il décida avec Beauvilliers de congédier de la Cour deux sous-précepteurs (l'abbé de Beaumont et Langeron), deux gentilshommes de la manche (Isaac du Puy et Camille Michel de Vérine de l'Échelle) ainsi que le frère de Fénelon, exempt des gardes du roi. Beauvilliers plaida pour que leurs appointements leur soient maintenus mais le roi refusa.4 Deux jours plus tard Mme Guyon était envoyée à la Bastille pour cinq ans d'isolement ; Louville était sauvé et Saumery conservait sa place parce que Beauvilliers s'était porté garant de sa loyauté.5 Beauvilliers fut davantage peiné par les ambitions politiques que révélèrent l'affaire que par son implication personnelle car le roi n'avait pas cessé de lui conserver sa confiance. Saint-Simon a relaté l'affaire en toute objectivité :

> *« L'affaire de M. de Cambray s'étoit tournée en cabale de cour. La faveur de MM. de Chevreuse et de Beauvilliers et de leurs femmes étoit ancienne, et de plus en plus florissante. La vertu, l'estime, la confiance en étoient la base, et une longue habitude ne laissoit rien à espérer à leurs envieux jusqu'à cette occasion. Madame de Maintenon, entraînée par M. de Chartres, à qui M. de Cambray avoit tenté d'enlever la faveur et la confiance jusque dans son retranchement de Saint-Cyr, étoit devenue ennemie des deux ducs et de leurs femmes, par leur attachement à M. de Cambray, à madame Guyon et à la cause qui étoit portée à Rome. Les difficultés que sa condamnation y reçut, et la conduite du cardinal de Bouillon contraire à ses ordres, aigrissait madame de Maintenon au dernier point, qui en avoit fait son affaire personnelle. Les trois prélats qui en étoient les tenants sentoient tout le contrecoup de n'y pas réussir, et les Noailles, avec qui madame de Maintenon venoit de s'unir si étroitement par le mariage de sa nièce, avoient alors auprès d'elle toutes les grâces de la nouveauté auxquelles elle ne résistoit jamais. Ils résolurent donc d'en profiter pour chasser les deux ducs et profiter de la dépouille de M. de Beauvilliers en faisant donner à M. de Noailles les places qu'il occupoit auprès des enfants de France et*

1 ELLE, Louis, dit ELLE le jeune, (Paris 1648 - *id* 1717), *Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, et sa nièce Françoise d'Aubigné, future duchesse de Noailles,* INV 4391, MV 2196, peint vers 1686.
2 MAINTENON, *Correspondance,* IV, p. 163 : datée du 29 mai sans indication d'année : 1697 ou 1698.
3 LOUIS XIV, *lettres de Louis XIV au cardinal de Bouillon (mai 1697-décembre 1698),* publiées par l'abbé Verlaque, Paris, 1882, IV, pp. 694-752.
4 *JD,* VI, lundi 2 juin 1698, pp. 356-357.
5 C'est sous la surveillance de Saumery que Bourgogne put rencontrer une fois Fénelon en avril 1702.

dans le conseil. Madame de Maintenon y entra et le proposa au roi, comme un moyen sur lequel il étoit obligé en conscience pour faire réussir à Rome la bonne cause, et y ôter à la mauvaise les appuis dont elle s'y paroit, en faisant entendre en ce pays-là que si le roi en avoit une aussi mauvaise opinion que MM. de Paris, Meaux et Chartres le faisoient entendre, il ne laisseroit pas M. de Beauvilliers dans son conseil et beaucoup moins auprès des princes ses petits-fils, avec un nombre de subalternes qu'il y avoit mis et qui étoient dans les mêmes opinions que lui, ce qui avoit une apparence très-plausible et à laquelle le procédé du cardinal de Bouillon donnoit un grand poids, au lieu qu'ôtant ces appuis à leur cause, c'étoit la renverser et montrer au pape qu'il n'y avoit aucun ménagement à garder en chose où le roi lui montroit l'exemple. M. de Beauvilliers fut instruit par un ami intime,[1] *quoique d'âge peu proportionné, du péril qu'il couroit, dont il apprit toutes les circonstances, combien le roi étoit ébranlé, et il avoua lui-même à cet ami que lui, son beau-frère et leurs femmes s'apercevoient depuis longtemps de l'entier changement de madame de Maintenon à leur égard, de celui de la cour avec elle, et de l'entraînement du roi même. Là-dessus l'ami crut devoir presser le duc d'avoir plus de complaisance par moins d'attachement à ce qui l'exposoit si fort et à parler au roi ; mais il fut inébranlable. Il répondit sans s'émouvoir qu'on lui en disoit tant qu'il ne doutoit point de tout le péril qu'on lui apprenoit ; mais qu'il n'avoit jamais souhaité aucune place ; que Dieu l'y avoit mis et que quand il les lui ôteroit il étoit tout prêt de les lui remettre ; qu'il n'y avoit d'attachement que par le bien qu'il y pouvoit faire, et que, n'en pouvant plus procurer, il seroit plus que content de n'avoir plus de comptes à en rendre à Dieu, et de n'avoir qu'à le prier et avoir soin de son salut dans la retraite ; que ses sentiments n'étoient point opiniâtreté mais que, les croyant bons, il n'avoit qu'à attendre la volonté de Dieu en paix, avec soumission, et se garder surtout de faire la moindre chose qui pût en mourant lui donner du scrupule. Il embrassa son ami avec tendresse, avec simplicité, et s'enveloppa dans sa seule vertu. Cependant l'orage grossit de plus en plus et vint au point de maturité ; mais il arriva aux Noailles un revers d'où ils ne l'avoient pas attendu. Ils se servoient bien en gros de M. de Paris pour persuader au roi la nécessité d'un éclat qui retentit jusqu'à Rome, et l'obligation de conscience d'ôter d'auprès les princes les levains de mauvaise doctrine ; mais ils le connoissoient trop homme de bien pour espérer son secours dans la vue d'enrichir son frère des dépouilles de M. de Beauvilliers, et Dieu permit qu'il en devint l'arbitre. Le roi, pressé sans relâche en gros par les évêques, en détail et à découvert par madame de Maintenon, et tiraillé pourtant par un reste d'habitude , d'estime et de confiance pour M. de Beauvilliers crut devoir confier ses peines à M. de Paris, en qui alors il avoit une confiance sans réserve sur tout ce qui regardoit conscience, et l'estima assez pour le préférer à M. de Meaux et à M. de Chartres, quoiqu'il y eût un intérêt bien personnel par rapport au maréchal de Noailles. Il lui expliqua donc la résolution qu'il avoit enfin prise, malgré sa répugnance de chasser M. de Beauvilliers, etc., et de donner à M. de Noailles ses places dans le conseil et auprès des princes. Si M. de Paris y eut consenti, à l'heure même l'affaire étoit faite et déclarée ; mais M. de Paris s'y opposa de toutes ses forces. Il représenta au roi la droiture, la candeur, la vertu de M. de Beauvilliers avec toute la force possible, et la sécurité où le roi devoit être à tous égards sur lui et combien même cette chute pourroit mal sonner par sa réputation, et attirer de blâme jusque dans tout Rome à la cause qui l'auroit opérée, et à ceux qui l'y soutenoient, et il se rabattit à conseiller au roi d'ôter des*

1 Il s'agit de Saint-Simon lui-même.

princes des subalternes dont on ne seroit pas si sûr, et dont la disgrâce montreroit dans Rome la partialité et les soins du roi, sans faire un éclat aussi préjudiciable et même aussi scandaleux que d'éloigner le duc de Beauvilliers. Ce fut ce qui le sauva et le roi en fut fort aise. Quelque soin qu'on eût pris, et même avec succès, de l'aliéner du duc, on n'avoit pu lui en ôter l'estime, et l'habitude fit que, n'ayant que la conscience à combattre, il se sentit soulagé quand M. de Paris, en qui il avoit mis sa confiance sur ce point, le força, aux dépens de la grandeur du maréchal son frère, de conserver M. de Beauvilliers ; mais l'orage tomba sur les autres sans retardement, et sans que M. de Beauvilliers, si suspect à leur égard, pût leur en sauver à pas un la moindre lie ; mais les Noailles furent outrés et le maréchal en fut longtemps fort froid avec son frère, sans trop oser le montrer ; et puis sa femme, qui en sentoit les conséquences, fit tant qu'elle les raccommoda. Madame de Maintenon en fut pour le moins autant fâchée qu'eux ; elle vit son projet échouer au moment du succès et sans espérance de retour contre des gens qui ne pouvoient donner aucune autre prise. Elle ne leur pardonna jamais, donna un grand éloignement d'eux à madame la duchesse de Bourgogne, et prit en habile femme le parti de s'accommoder au goût du roi sans plus faire de tentatives inutiles, de vivre au moins honnêtement avec ses anciens amis. Mais le maréchal Villeroy, M. de la Rochefoucauld et un gros d'envieux qui, chacun à sa façon, avoient poussé à la roue, et qui, ravis de la chute des deux beaux-frères, auroient peut-être été encore plus piqués d'en voir profiter le maréchal de Noailles comme la Rochefoucauld, mais qui ignoroient qui en auroit personnellement profité, furent longtemps sans s'en pouvoir consoler. Ce qui montra bien la difficulté d'y revenir dans la suite fut que le roi mit en la place des deux gentilshommes de la manche chassés, Puységur, si connu à la guerre, et Monvielle, que M. de Beauvilliers lui proposa ; Vittement fut sous-précepteur. Il ne le dut qu'à son mérite et à la beauté de la harangue qu'il avoit faite au roi à la paix comme recteur de l'Université. Il eut depuis la même place auprès du roi d'aujourd'hui, où il signala son désintéressement et sa vertu, laquelle à la fin le fit honnêtement renvoyer ».1

Ces nouvelles nominations, après la crise du quiétisme, marquèrent un tournant dans le choix des éducateurs des princes, plus spécialement du duc de Bourgogne. Ainsi, le nouveau gentilhomme de la manche Jacques-François de Chastenet de Barthélemy de Puységur était maréchal de camp et des armées du roi depuis 1690 ce qui l'assimilait à un chef d'état-major. En sa qualité de spécialiste de logistique il avait été associé à plusieurs conseils de guerre en 1695 et 1696. Sa nomination auprès du prince était due autant à la confiance que lui témoignait le roi que, surtout, à ses qualités militaires, primordiales en juin 1698 alors que commençait l'éducation militaire du duc de Bourgogne qui allait avoir seize ans. Il en était de même de Jacques de Vassal de Montviel, autre militaire de valeur, très lié à Puységur « *qui était au régiment du roi au camp de Coudun près de Compiègne, lorsqu'il fut nommé Gentilhomme de la Manche le 5 juin 1698* ». Avec

1 SS, *Additions, JD,* VI, lundi 2 juin 1698, pp. 357-359.

Louville, il accompagna Philippe en Espagne d'où il revint en 1702, brigadier d'infanterie. Le duc de Bourgogne l'estimait fort qui, en 1708, demanda au roi d'Espagne, son frère, de lui faire payer sa pension non perçue pendant cinq ans :

> « *Il demande que cette pension qui est de 600 pistoles d'or avec ses avantages lui soit payée sur l'assiento des nègres. Je m'intéresse à tout ce qui le regarde, il mérite que l'on le fasse pour lui* ».[1]

Les deux nouveaux sous-précepteurs étaient l'abbé Nicolas Lefèvre, chargé des cadets et Jean Vittement (1655-1731) qui, lui aussi, accompagna Philippe en Espagne où le roi lui offrit l'évêché de Burgos ; mais il préféra rentrer au Collège de Beauvais en 1702.

C'est ainsi qu'en 1698 avait vacillé le groupe qui gravitait autour de Beauvilliers : les nouveaux enseignants étaient des professionnels - spécialistes de l'art militaire, de la justice, des mathématiques - mais dont les opinions politiques et religieuses n'avaient pas été déterminantes pour leur désignation. Le roi avait repris l'équipe en main, spécialement autour du duc de Bourgogne dont il voulait faire un prince de guerre tandis que les cadets poursuivaient leurs études avec des sous-précepteurs. Le roi avait décidé, et non pas Monseigneur qui, installé à Meudon depuis trois ans, avait abandonné la gouverne de ses enfants à leur grand-père. Mme de Maintenon n'avait qu'imparfaitement gagné car si le roi avait écarté Fénelon et limité les contacts de Bourgogne avec le milieu quiétiste, lui-même avait fidèlement conservé ses amitiés et affirmé ses choix ; de sorte qu'en cette fin de siècle l'éducation des princes était devenue un enjeu de clientèle exacerbant les rivalités qui, à la Cour, ne se dissimulaient même plus.

Chapitre II : Père du duc de Bourgogne

La *prophétie* faite du vivant de Monseigneur et reprise par Voltaire : « *fils de roi, père de roi, jamais roi* », a été interprétée, après la mort du Dauphin, comme l'annonce du règne de son fils Philippe d'Anjou sur l'Espagne. Mais, en toute logique, la prophétie devait d'abord viser sa paternité à l'égard du duc de Bourgogne qui, deuxième dans l'ordre de

1 BAUDRILLART, *Lettres du duc de Bourgogne ...,* II, lettre du 8 juillet 1708.

succession au trône, devait régner sur la France ; la prophétie semblait donc indiquer que le Dauphin mourrait avant Louis XIV et que dès lors, le duc de Bourgogne régnerait. Or, après que le roi eut accepté le testament de Charles II,

> « *Monseigneur parut hors de lui de joie ; il répétoit souvent que jamais homme ne s'étoit trouvé en état de dire comme lui* « le Roi mon père et le roi mon fils ». *S'il avoit su la prophétie qui dès sa naissance, avoit dit de lui :* « Fils de roi, père de roi et jamais roi » *et que tout le monde avoit ouï répéter mille fois, je pense que, quelques vaines que soient ces prophéties, il ne s'en seroit pas tant réjoui* ».[1]

À l'égard du duc de Bourgogne aussi, il faut donc considérer le Dauphin comme « *père de roi* », mais seulement d'un roi *présomptif* puisque le fils aîné de Monseigneur est mort dix mois après son père. En poussant la prophétie jusqu'à la génération suivante, on constate que le Dauphin fut aussi grand-père de deux rois, nés de son vivant : le futur roi de France Louis XV, né duc d'Anjou le 15 février 1710 et le futur roi d'Espagne Louis 1er, né prince des Asturies le 25 août 1707.

A) Le duc de Bourgogne

Saint-Simon, inconditionnel du duc de Bourgogne après que le prince se soit assagi, et plus encore après que son père soit mort et qu'il fût devenu dauphin, le décrivait ainsi :

> « *aîné vif, violent, impétueux, plein d'esprit, mais d'humeur terrible et de volonté outrée, je le dis d'autant plus librement qu'on verra dans la suite le triomphe de sa vertu* ».[2]

Le duc de Bourgogne et le duc de Berry ne se supportaient pas.[3] Avant que le duc d'Anjou ne devienne roi d'Espagne, il s'interposait pour réconcilier ses frères mais, après son départ, lorsqu'ils furent seuls, leur inimitié ne connut plus ni limite, ni obstacle :

1 SS, B, VII, p. 329.
2 SS, B, XI, p. 229.
3 SS, B, VII, p. 303.

« *Le Roi les a obligés à se raccommoder ; mais je doute, quelque absolu qu'il soit, qu'il puisse jamais les engager à s'aimer. Il y a une antipathie trop forte entre ces deux princes. J'ai ouï dire à M. de Beauvillier que cela lui avoit donné beaucoup de peine, et que, lorsqu'ils étoient enfants, il falloit que le duc d'Anjou fût toujours occupé à raccommoder les querelles de ses frères* ».[1]

Chacun des frères avait son caractère mais Louis était un cas. Sa gouvernante déjà, se plaignait de lui qu'elle parvenait difficilement à maîtriser :

« *Il naquit terrible et sa première jeunesse fit trembler, dur et colère jusqu'aux derniers emportements et presque contre les choses inanimées, impétueux avec fureur, incapable de souffrir la moindre résistance, même des heures et des éléments, sans entrer dans des fougues à faire craindre que tout ne se rompît dans son corps* ».

« *Opiniâtre à l'excès, passionné pour toute espèce de volupté et des femmes et ce qui est rare à la fois avec un autre penchant tout aussi fort [...] il n'aimait pas moins le vin, la bonne chère, la chasse avec fureur, la musique avec une sorte de ravissement et le jeu encore où il ne pouvait supporter d'être vaincu et où le danger avec lui était extrême [...] Enfin livré à toutes les passions et transports de tous les plaisirs, souvent farouche, naturellement porté à la cruauté, barbare en raillerie et à produire les ridicules avec une justesse qui assommait [...] De la hauteur des cieux, il ne regardait les hommes que comme des atomes avec qui il n'avait aucune ressemblance quel qu'ils fussent. À peine Messieurs ses frères lui paraissent-ils intermédiaires entre lui et le genre humain quoiqu'on eût toujours affecté de les élever tous trois ensemble dans une égalité parfaite* ».[2]

Bourgogne était un élève difficile dont il fallait dompter le caractère mais dont « *l'instruction était plus facile que l'éducation* ».[3] Il était d'une rare intelligence, « *l'étendue et la vivacité de son esprit étaient prodigieuses* » (Saint-Simon), ce que confirme Fleury :

« *C'était un esprit de premier ordre, il avait la pénétration facile, la mémoire vaste et sûre, le jugement droit et fin, le raisonnement juste et suivi, l'imagination vive et féconde [...] Il voulait tout approfondir, sa curiosité était immense [...] Il emportait tout par la promptitude de sa pénétration et la force de son génie* ».[4]

Pour tenter d'influer sur le caractère de son élève, Fénelon avait eu recours aux fables que Bourgogne adorait : Fénelon reprenait ainsi la méthode de Bossuet avec le

1 DUNOYER, Mme, *Lettres galantes,* lettre XXII.
2 SS, B, XI, p. 229 ; XIX, pp. 143, 179-189 ; XXII, pp. 305-306.
3 BOUYER, p. 200.
4 FLEURY, Claude, *Portrait de Louis, duc de Bourgogne,* cité par BOUYER, p. 200.

Dauphin et les *Fables* de La Fontaine, en y ajoutant des fables de son propre cru,[1] car il estimait qu'outre une morale, les fables révélaient des vérités premières qu'il était utile d'enseigner. Il agit de même avec les *Caractères* de La Bruyère où Bourgogne apparaissait sous les traits du fantasque : il espérait que son élève apprendrait ainsi à se contrôler. L'œuvre essentielle consacrée par Fénelon au jeune Bourgogne fut *Télémaque,* rédigé entre 1693 et 1696 ; il s'agissait d'une fiction qui, sous couvert d'un roman homérique devait faire connaître les principes d'éducation de son auteur, principes très différents de ceux qui avaient présidé à l'éducation de Monseigneur. Pour Louis XIV il avait été composé, jadis, un roman d'édification morale racontant une fiction dont le héros, le prince Alcimède, dialoguait avec le gentilhomme Aristène.[2] Fénelon innova en s'adressant directement à son élève : c'était pour le préparer à la lecture de cette fiction, qu'il l'avait d'abord nourri de fables puis, à l'imitation de Lucien, de *Dialogues des morts* dont quarante-six furent publiés anonymement le 17 mai 1711.[3] On ignore ce qu'a pu en penser le Dauphin qui, vraisemblablement, en a eu connaissance puisque le texte circulait à la Cour dès 1699, à la fin de l'éducation de Bourgogne : *Télémaque* fut ainsi révélé progressivement, Fénelon ayant prétendu que le manuscrit lui avait été dérobé pour être publié sans son accord.[4] La Palatine le déplorait :

> « *Je suis bien fâchée qu'il* [Fénelon] *ne veuille pas faire imprimer le roman de Télémaque car c'est un très beau et très agréable livre ; je l'ai lu en manuscrit. On pense qu'il sera imprimé en Hollande. On a voulu l'imprimer ici, et l'on en avait déjà publié un tome. Mais dès que cet archevêque l'eut appris, il fit acheter tous les exemplaires et défendit d'imprimer. On ne m'a prêté le manuscrit que par fragment et l'on ne m'en donnait un autre que lorsque j'avais lu le précédent. On m'a fait promettre de ne pas les copier ; sans cela je vous aurais certainement envoyé une copie. Dieu veuille que les instructions qui sont dans ce livre puissent faire impression sur le duc de Bourgogne car s'il les suit, il deviendra avec le temps un grand roi* ».[5]

L'ouvrage fut imprimé en 1711, la demande d'autorisation d'impression datant du 23

1 FÉNELON, *Fables,* 1716.
2 POTIER de MORAIS, A., *Discours des divertissements, inclinations et perfections royales,* Pierre Moreau éd., Paris, 1644, in-8° (142 p.), BnF, Res vélins 1950.
3 *Les dialogues des morts composés pour l'éducation d'un prince,* 1711, Paris, Lamarque-Tillardet : il s'agissait des dialogues des morts « anciens ». Une autre édition anonyme parut en 1712 sous le même titre chez Florentin Delaulne ; une édition posthume parut en 1718, en deux tomes, chez le même Florentin Delaulne sous le titre : *Les dialogues des morts anciens et modernes, avec quelques fables, composez pour l'éducation d'un prince, par feu messire François de Salignac de la Motte Fénelon*.
4 LEBRUN, J., « L'éducation du prince, selon Fénelon », *Le savoir du prince,* Paris, 2002, pp. 243-244.
5 PALATINE, *Lettre à la duchesse de Hanovre*, 14 juin 1699, Mercure de France, 1999, p. 256.

avril 1711, neuf jours après la mort de Monseigneur. L'efficacité pédagogique des ouvrages de Fénelon était incontestable ; les *Fables* reposaient sur l'apprentissage de la morale et la connaissance des caractères tandis que, progressivement, Fénelon initiait Bourgogne à sa fonction royale par une réflexion politique qui s'approfondissait dans *Télémaque.* En faisant diffuser son livre sans réelle autorisation, Fénelon dévoilait le modèle de l'éducation donnée au duc de Bourgogne, éducation qui se démarquait de celle donnée à son père ; de plus, il y critiquait implicitement la politique de Louis XIV.[1]

Les punitions infligées à Bourgogne étaient morales : outre la séparation de ses frères, on lui retirait ses livres comme étant devenus inutiles, personne ne lui adressait la parole, il mangeait seul, jusqu'à ce qu'il vienne à repentance. Il s'emporta une fois à l'encontre de Fénelon jusqu'à lui dire : « *je sais, Monsieur, qui je suis et qui vous êtes* » : en réaction, le 27 novembre 1687, Bourgogne, âgé de sept ans, fut contraint de lui écrire :

> « *Je promets, foi de prince, à M. l'abbé fénelon de faire sur-le-champ ce qu'il m'ordonnera et de lui obéir dans le moment qu'il me défendra quelque chose et si j'y manque, je me soumets à toutes sortes de punitions et de déshonneur* ».

Le duc de Bourgogne était l'enfant mal aimé du Dauphin. Leurs caractères s'opposaient en tous points et plus encore lorsqu'à vingt ans, Bourgogne délaissa la danse eu égard, prétendument, à ses infirmités physiques,2

> *« Monseigneur le duc de Bourgogne, en renonçant à la danse, dit que c'étoit un malheur que de n'être pas adroit, mais qu'il y avoit tant d'autres qualités plus essentielles et plus à souhaiter dans les hommes, qu'il songeroit à acquérir, et qu'il espéroit par là réparer ce qui lui manquoit, et l'on s'aperçoit tous les jours qu'il songe à tout ce qu'il y a de plus noble et de plus honnête* ».3

Puis il renonça à la musique dont il était si friand dans sa jeunesse :

> « *Monseigneur le duc de Bourgogne alla de bonne heure à Versailles voir madame la duchesse de Bourgogne et n'en revint que pour le souper du roi. Il y eut musique l'après-dînée chez madame la duchesse de Bourgogne, et pendant qu'elle dura*

1 MORMICHE, pp. 70-71.
2 CHRISTOUT, Marie-Françoise, « Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne et les spectacles de cours, ballets-mascarades et bals », *Revue d'histoire du théâtre,* 3 (1998), p. 238 – *JD,* VIII, mardi 24 janvier 1702, p. 300.
3 *JD,* VIII, mercredi 25 janvier 1702, p. 301.

Monseigneur le duc de Bourgogne alla chez lui. Ce prince dont la piété augmente tous les jours, a vendu ses pierreries et en a fait distribuer l'argent aux pauvres ; il y en avoit pour une somme assez considérable, car il avoit eu une partie de celles de madame la Dauphine ».1

Il subissait ainsi l'influence du roi et de Mme de Maintenon ce qui effrayait Madame :

« *Si le duc de Bourgogne monte sur le trône, la bigoterie prendra le dessus, mais cela ne me regarde pas, car je ne le verrai plus. Il est vraiment incroyable qu'un homme de l'âge du duc de Bourgogne* [il avait 22 ans] *soit dévôt comme il l'est ; il ne voit plus de comédiens, il ne veut plus entendre parler de l'Opéra, et il fait adapter à des chants pieux les airs des plus beaux opéras, afin de pouvoir les chanter* ».2

Cette mésentente entre le Dauphin et le duc de Bourgogne explique pourquoi leurs partisans respectifs créèrent des partis opposés qui prirent bientôt l'aspect de cabales.

B) Les cabales [3]

Les intrigues de Cour avaient en vue l'exercice du pouvoir. La Princesse Palatine en a résumé le système :

« *Toute la cour est pleine d'intrigues. Les uns veulent obtenir la faveur de la* **puissante dame**,[4] *les autres celles* de **Monsieur le Dauphin**, *d'autres encore celle du* **duc de Bourgogne**, *car lui et son père ne s'aiment pas : le fils méprise le père, il est ambitieux et veut gouverner ; le Dauphin est sous la domination absolue de sa sœur bâtarde Madame la Duchesse. La princesse de* Conti[5] *est devenue l'alliée de celle-ci afin de ne pas perdre tout pouvoir sur lui. Tous sont opposés à mon fils*[6] : *ils ont peur que le roi ne le voie d'un bon œil, et qu'il ne fasse le mariage de sa fille aînée*[7] *avec le duc de Berry. Madame la Duchesse en voudrait bien pour sa propre fille : c'est pourquoi elle accapare le duc de Berry ; mais la duchesse de Bourgogne, qui voudrait, elle aussi, gouverner le Dauphin aussi bien que le roi, est jalouse de Madame la Duchesse : elle a donc fait un pacte d'amitié avec notre Mme d'Orléans*[8] *pour contrecarrer l'autre. C'est une plaisante comédie d'intrigues enchevêtrées, et je*

1 *JD,* XI, vendredi 5 novembre 1706, p. 243.
2 PALATINE, *lettre du 14 décembre 1704,* p. 234.
3 Ce développement sur les cabales doit beaucoup à LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Saint-Simon ou le système de la Cour,* Fayard, Paris, 1997.
4 Madame de Maintenon.
5 Autre bâtarde de Louis XIV et de Mme de Montespan.
6 Le duc d'Orléans.
7 La fille du duc d'Orléans.
8 La femme du duc d'Orléans.

pourrais dire, avec la chanson : « Si on ne mourait pas de faim,[1] il en faudrait mourir de rire ... » *La* Vieille *lance ce monde-là les uns contre les autres pour gouverner d'autant mieux* ».[2]

« *Je vais vous mander l'état où est actuellement la Cour. Le roi est plus que jamais charmé de sa vieille beauté. Tout passe par ses mains et tout va de travers comme la taille de la* **vieille dame** *: elle compte faire sa pelote, tire de l'argent de tout et apprend ce métier à la duchesse de Bourgogne : elle connaît tous les secrets d'État et les communique à celle-ci, de sorte que rien ne reste caché.* **Monsieur le Dauphin** *est toujours épris de la Choin, qu'il a peut-être épousée. Cette Choin est une futée, elle se refuse à paraître à la Cour, car si elle y venait, elle se verrait obligée de subir la férule de la belle-mère du Dauphin, ce dont elle se garde bien. Elle ne voit que la duchesse de Bourgogne et ses favoris et Madame la Duchesse qui est la favorite de Monsieur le Dauphin. C'est une grande grâce qu'elle leur fait quand elle leur permet de manger avec elle : c'est ce qu'on appelle ici le* parvulo. *C'est ce qu'il y a de plus secret et de plus privé. Cette Choin a ses créatures partout ; le maréchal d'Huxelles, Albergotti, le conseiller d'État M. Bignon sont aussi ses conseillers.* **Monsieur le duc de Bourgogne** *est le chef des dévots qui sont* : *M. le duc de Beauvillier, le duc de Chevreuse, M. d'O.*[3] *Cette cabale ne voit pas toujours d'un bon œil les deux autres et leur fait souvent de l'opposition au Conseil* ; toute la Cour se partage entre les trois cabales ».[4]

Saint-Simon, lui aussi, a donné *son* schéma des *trois cabales* qui reposait sur des « *paris relatifs aux délais et aux modalités de la succession monarchique* »[5] et englobait tous les éléments du pouvoir : ministres, hauts bureaucrates, chefs militaires, prélats, jésuites, aristocrates, etc.

En août 1686 Louis XIV n'ayant que quarante huit ans, le problème de sa succession ne se posait pas et l'opposition père / fils / petit-fils n'avait pas de sens eu égard à l'âge du Dauphin (25 ans) et du duc de Bourgogne (4 ans). À cette date, « *le plan général de la cour* », selon Madame, s'organisait autour du couple royal, des petites-filles de France (les filles de Gaston d'Orléans, la Grande Mademoiselle et sa demi-sœur Mlle de Guise), et les princes et princesses du sang (les Conti et Condé-Bourbon) :

« *En vérité, quelqu'un qui n'aurait rien à démêler avec cette cour rirait aux larmes en voyant comment tout y va. Le roi s'imagine être dévot parce qu'il ne couche plus avec aucune jeune femme ; il flatte les favoris de son frère, et tourmente tout le monde en général. La vieille, la Maintenon, se fait un plaisir de rendre odieux au roi*

1 C'était le début de la famine de 1709-1710.
2 PALATINE, *lettre à la duchesse de Hanovre,* 28 septembre 1709, Recueil Jaeglé, II, pp. 101-102 - SS, B, XVIII, p. 6, n 4.
3 D'O était effectivement un dévot : SS, B, X, p. 195.
4 PALATINE, *lettre,* 23 décembre 1710.
5 SS, B, XVIII, pp. 5-19 - LE ROY LADURIE, *Le territoire de l'historien,* II, pp. 275-299.

tous les membres de la famille royale et de les régenter, excepté Monsieur qu'elle flatte auprès du roi.
Dans ce que je dis ici, voyez à peu près le plan général de la Cour telle qu'elle est maintenant : pour Mlle la Grande Duchesse et Mme de Guise,[1] *on n'en dit ni bien ni mal, on les regarde comme zéro, ce qui me semblerait à moi un bonheur, et, à cette condition, je changerais volontiers avec elles. Monsieur le Duc*[2] *est ventre à terre devant tout ce qui s'appelle faveur, et l'on se moque de sa platitude par-dessus le marché. Mme de Maintenon se joue de la princesse de Conti*[3] *et de Mme de Bourbon*[4] *comme si elle les tenait dans les plateaux d'une balance ; tantôt elle élève celle-ci et abaisse celle-là, tantôt elle met l'une en faveur et congédie l'autre. En ce moment c'est Mme de Bourbon qui est en faveur et la princesse de Conti en disgrâce ; mais nous verrons sous peu un changement* ».[5]

À partir de 1700 les ennemis de Philippe d'Orléans, le neveu du roi, s'étaient groupés autour de Louis XIV et de Mme de Maintenon. Autour de Monseigneur et de Melle Choin, s'était agglutiné à Meudon, de grands chefs militaires (Luxembourg et Vendôme), les princesses lorraines, le duc d'Antin, courtisan « *de haut vol* » (fils légitime de Mme de Montespan, il était le demi-frère des bâtards), la maison de Bourbon dont Mme la Duchesse, amie et demi-sœur du Dauphin, mère de Monsieur le Duc junior.[6] En 1685 Monseigneur s'était timidement élevé avec le Grand Condé, contre la révocation de l'édit de Nantes, en soulignant avec raison qu'elle allait porter préjudice au commerce : il n'avait pas été écouté. Le groupe de Monseigneur, comme celui de Mme de Maintenon, s'opposait à la cabale du duc de Bourgogne dont les membres, pacifistes réformistes, jouissaient d'une vaste influence ministérielle (Chevreuse, Beauvilliers, Torcy) et du prestige intellectuel de Fénelon, même après son exil.

Ces cabales n'étaient pas nées de la volonté de leurs *chefs* qui les subissaient plutôt qu'ils ne les dirigeaient. En 1670 Mme de Maintenon ne connaissait pas le roi, le Dauphin avait neuf ans, le duc de Bourgogne ne devait naître que onze ans plus tard ; et pourtant, à cette date déjà, dans *La Princesse de Clèves*, Mme de La Fayette évoquait l'axe des différentes générations de la famille du roi, la proximité plus ou moins grande du sang royal, l'échelle du pur et de l'impur, du légitime et du bâtard, du conjugal et de l'adultère,

1 Les deux demi-soeurs de la Grande Mademoiselle, filles du second mariage de Gaston d'Orléans.
2 Fils du Grand Condé.
3 Fille du roi et de Louise de La Vallière.
4 Mme la Duchesse, épouse de M. le Duc, était une fille du roi et de Mme de Montespan.
5 PALATINE, *lettre,* 11 août 1686.
6 Né en 1692, Monsieur le Duc junior n'a joué aucun rôle du vivant de Monseigneur. « *Opiniâtre et brutal, sans la moindre étincelle d'esprit, dépourvu d'instruction et de lumières, poussé par son ambition et par sa maîtresse la redoutable Mme de Prye* » il fut à l'origine du mariage de Louis XV avec Marie Leczinska.

constat repris par Saint-Simon près de quarante ans plus tard (1709) :

> *« L'expression me manque pour ce que je veux faire entendre. La Cour, par ces grands changements d'état et de fortune de Vendôme et de Chamillart,*[1] *était plus que jamais divisée. Parler de cabales, ce serait peut-être trop dire, et le mot propre à ce qui se passait ne se présente pas. Quoique trop fort, je dirai donc* cabale, *en avertissant qu'il dépasse ce qu'il s'agit de faire entendre [...] Trois partis partageaient la Cour, qui en embrassaient les principaux personnages [...] Sous les ailes de Mme de Maintenon se réunissait la première dont les principaux, en curée de la chute de Chamillart, et relevés par celle de Vendôme qu'ils avaient lui aussi poussotté tant qu'ils avaient pu, étaient ménagés et ménageaient réciproquement Mme la duchesse de Bourgogne, et étaient bien avec Monseigneur* ».

Le premier rassemblement s'était effectué autour de la plus ancienne génération symbolisée par Louis XIV mais présidée par « *la toute puissante Maintenon* »,[2] car le roi devait rester au-dessus des cabales. L'opposition la plus flagrante se manifestait entre les tenants de Monseigneur (cabale de Meudon) et ceux du duc de Bourgogne :

1) La cabale de Monseigneur

> « *Aucun des deux autres* [partis] *ne voulaient d'eux* [la cabale de Meudon], *l'un et l'autre les craignaient et s'en défiaient ; mais tous les ménageaient à cause de Monseigneur, et Mme la duchesse de Bourgogne elle-même. D'Antin et Madame la Duchesse n'étaient qu'un, ils étaient également décriés ; ils étaient pourtant à la tête de ce parti ; d'Antin par ses privances avec le roi, qui augmentaient chaque jour et dont, mieux qu'homme au monde, il savait se parer, et même s'avantager solidement, lui et Madame la Duchesse, pour les leurs avec Monseigneur. Ce n'était pas que les deux Lorraines n'eussent encore plus sa confiance et celle de Mlle Choin au moins plus que les deux autres. Elles avaient de plus un autre avantage, mais alors et longtemps depuis inconnu, [...] qui était cette liaison avec Mme de Maintenon, si honteusement mais si solidement fondée, et pour cela même si cachée ; mais elles étaient encore étourdies des deux coups de foudre qui venaient de tomber sur Vendôme et Chamillart* ».[3]

La *cabale de Meudon* avait été momentanément incarnée par Vendôme, mais vite troublée par les ambitions des sous-groupes, focalisés sur le règne prochain du Dauphin :

1 Tous deux venaient de tomber en disgrâce.

2 DESSERT, Daniel, *Les Financiers dans l'État, l'économie et la Société en France de 1653 à 1720,* thèse soutenue à l'Université de Paris I, le 24 avril 1983, publiée sous le titre *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle,* Paris, 1984.

3 Plus exactement, il l'avait été avant sa récente disgrâce.

> *« D'Antin et Madame la duchesse, entièrement unis de vues, de besoins réciproques, de vices et de lieux, se défiaient fort des deux Lorraines, avec des confidences néanmoins et l'extérieur le plus intime, que le dessein commun soutenait pendant la vie du roi ; en attendant qu'ils s'entr'égorgeassent tous après, pour la possession unique de Monseigneur devenu roi* ».[1]

Saint-Simon considérait Monseigneur comme « *le ventre mou, le point zéro de son groupe et de tout son système* » et prétendait même qu'il

> « *était inintelligent, au possible, gros mais pas entassé, du sens mais pas d'esprit, un tissu de petitesses arrangées, doux par stupidité, avare à ses maîtresses, son peu de lumières éteint par son trop d'éducation, ayant pour toute lecture le carnet mondain et les nécrologies de la Gazette de France* ».

La cabale du Dauphin ne comprenait pas de personnages de l'envergure de ceux qui gravitaient autour de Bourgogne, comme Fénelon, Chevreuse, Saint-Simon, Beauvilliers, les restes du clan Colbert et du quiétisme. Elle restait liée au groupe Maintenon par la princesse d'Espinoy, intime de Mme de Maintenon, et pilier des *parvulos* de Meudon.

Les deux cabales *aînées* de Monseigneur et de Mme de Maintenon, augmentées du sous-groupe du duc du Maine, constituaient le parti dominant car il réunissait les quelques centaines de chefs de file (maîtres des requêtes, conseillers d'État, intendants de province, financiers, chefs militaires, évêques, premiers présidents, etc.) qui constituaient la classe politique de l'État. Ce groupe détenait les sommets du pouvoir en réunissant :

- *de grands seigneurs* : les Richelieu, Monaco, Noailles, Estrées, Brissac, La Rochefoucaud, Clermont-Tonnerre, Huxelles, Beringhen, etc.
- *les chefs militaires* qui étaient aussi de grands seigneurs : Luxembourg, Boufflers, Villars, Guiche, Harcourt, Albergotti, Vendôme (jusqu'à sa chute), soit « *le bel air de la Cour et des armées* » (Saint-Simon), ce qui prouve que la haute aristocratie, bien que dépossédée de son pouvoir civil par la noblesse de robe, conservait une influence considérable grâce à la guerre et par la guerre.
- *des ministres essentiels* qui supervisaient les maîtres des requêtes, les conseillers d'État, les intendants de province, les traitants de l'impôt qui détenaient la ferme des taxes indirectes, les fournitures aux armées, etc. Ainsi Chamillart et Voysin qui, l'un et

1 SS, cité par LE ROY LADURIE, *Saint-Simon ...,* p. 205.

l'autre, commencèrent leur brillante carrière par l'intendance de Saint-Cyr, la fondation de Mme de Maintenon qui ne leur ménagea pas son appui.[1]

- *le premier président du Parlement de Paris,* Achille III de Harlay, dont dépendait la solution au problème étatique des bâtards royaux en faveur des *légitimés* : le clan devait donc entretenir avec lui des relations suivies et dominatrices car lui seul pouvait, à son tour, presser les magistrats parlementaires d'accéder aux volontés royales.

Ce groupe dominant exerçait aussi une influence internationale : en Espagne, à travers Mme des Ursins et la première femme de Philippe V, sœur de la duchesse de Bourgogne ; auprès aussi de l'électeur de Bavière, parent de la Dauphine ; et auprès des Stuart qui, réfugiés en France, avaient perdu tout pouvoir dans leur pays.

Dans les affaires religieuses le groupe avait adopté une attitude *centre droit*, généralement opposé aux jansénistes : il refusait de s'aligner entièrement sur les jésuites mais il faisait grand cas des sulpiciens, ces *barbes sales* si influentes dans la vie des séminaires.[2] Par l'intermédiaire de Mme de Maintenon dont il était le directeur de conscience, Godet des Marais, évêque de Chartres, surveillait la distribution des bénéfices et la nomination des évêques, l'un des privilèges du pouvoir.

2) La cabale du duc de Bourgogne

Après Mme de Maintenon et Monseigneur, amis-ennemis mais plus amis qu'ennemis, venait la troisième génération, celle du duc de Bourgogne :

> « *D'autre part, sous l'espérance que nourrissait la naissance, la vertu et les talents de Mgr le duc de Bourgogne, tout de ce côté par affection décidée, était le duc de Beauvillier, le plus apparent de tous ; le duc de Chevreuse en était l'âme et le combinateur*[3]; *l'archevêque de Cambrai*,[4] *du fond de sa disgrâce et de son exil, le pilote ; en sous-ordre, Torcy et Desmarets,*[5] *le père Tellier*[6]*; les jésuites ; Desmarets, ami du maréchal de Villeroy et du maréchal d'Huxelles. Et Torcy, bien avec le chancelier,*[7] *uni avec lui sur les matières de Rome*,[8] *conséquemment contre les*

1 SS, B, VI, pp. 297-299.
2 SS, B, VII, p. 179.
3 Ces deux ducs étaient gendres de Colbert.
4 Fénelon.
5 Tous deux du clan Colbert, de par leurs liens familiaux.
6 Confesseur du roi.
7 Pontchartrain.
8 Gallican.

jésuites et Saint-Sulpice, et en brassière [en difficulté] *sur ce recoin d'affaires avec ses cousins de Chevreuse et surtout de Beauvillier,*[1] *ce qui mettait entre eux du gauche, et souvent des embarras ; ceux-ci plus unis entre eux au besoin, toujours plus concertés, en occasion continuelle de se voir sans avoir l'air de se chercher,*[2] *affranchis des sarbacanes par leurs places et voyant tout immédiatement ; en état d'amuser les autres par des fantômes, et, d'un coup de main, de rendre fantômes les réalités [...] tant est-il vrai, de tout ce règne, que le ministère donnait tout en affaires, quelque confiance que Mme de Maintenon y eût usurpée [...] Ils n'avaient qu'à parer [...] Leur dévotion [...] était tournée aisément en ridicule*[3]*; le bel air, la mode, l'envie était de l'autre côté, avec la Choin et Mme de Maintenon. Ces deux* cabales[4] *se tenaient réciproquement en respect. Celle-ci marchait en silence,*[5] *l'autre, au contraire, avec bruit, et saisissait tous les moyens de nuire à l'autre. Tout le bel air de la Cour et des armées était de son côté,*[6] *que le dégoût et l'impatience du gouvernement grossissait encore, et quantité de gens sages entraînés par la probité de Boufflers et les talents d'Harcourt* ».[7]

Cette cabale, bien que boudée par les snobs, n'en comptait pas moins quelques personnages importants dont le duc de Bourgogne : puéril dans son jeune âge (il crevait les guêpes et écrasait les raisins), il était devenu très dévot, bigot même.

Le duc de Beauvilliers, gendre de Colbert, était réglé en tout, levé tôt, pieux, humble, exact, point chimérique.[8] Ministre d'État, grand aristocrate issu de la très haute noblesse *non mandarinale* [il n'était pas *de robe*] il assistait au Conseil. C'est en raison de sa présence effectivement ministérielle ainsi que de celle de Desmarets, de Torcy et de Chevreuse, ministre *in partibus,* que ce groupe fut surnommé *cabale des ministres*[9] et que, par opposition, le groupe Maintenon fut qualifié de *cabale des seigneurs.*

Le duc de Chevreuse, beau-frère de Beauvilliers (chacun d'eux avait épousé une fille de Colbert), jouait le rôle de conseiller officieux du roi chez lequel il entrait à toute heure « *par les arrières* », et auquel il soufflait des avis à l'oreille, au point, par cette familiarité, d'obtenir la considération d'un ministre d'État, sans pourtant participer au Conseil.[10] Chevreuse était le prototype de *l'esprit géométrique* que Pascal oppose à *l'esprit de finesse* dont étaient si amplement pourvus Mme de Montespan et ses enfants, cet *esprit*

1 Tous les deux pro-jésuites.
2 Parce qu'ils étaient à la fois beaux-frères, colbertistes, et ministres *in partibus* ou officiels.
3 C'était une cabale à tendances religieuses.
4 Celle du duc de Bourgogne, *le petit-fils*, et celle de Mme de Maintenon, la *grand-mère*.
5 Celle du duc de Bourgogne.
6 Du côté de la cabale de Maintenon.
7 SS, cité par LE ROY LADURIE, *Saint-Simon ...,* pp. 215-216.
8 Épithètes paraphrasées de Saint-Simon.
9 SS, B, XVIII, pp. 7-8.
10 SS, B, XV, p. 403.

Mortemart qu'évoque Saint-Simon sans, toutefois, en donner d'exemple.[1]

Quant à Fénelon, malgré son exil à Cambrai dont il était l'archevêque, il restait un rouage essentiel de la *cabale Bourgogne*. Il était, par excellence, l'homme de l'opposition libérale, plus ou moins nobiliaire. Saint-Simon ne l'aimait guère, lui reprochant ses tendances en faveur des jésuites, mais il le considérait comme un esprit fleuri, agréable, réglé *comme un robinet* et capable de verser à chacun la dose voulue de sirop ou de brouet intellectuel, moral, mondain qui devait lui convenir. Fénelon était d'une intelligence supérieure, précurseur du pacifisme et de la pédagogie moderne. Si la cabale de Bourgogne avait des idées, elle le devait à Fénelon, l'*idéologue par excellence de ce groupe théoricien et spéculatif*.

Dans cette *sodalité*[2] figurait aussi Torcy, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, *bonne plume et bonne mémoire* ; ainsi que Desmarets, contrôleur général des Finances, homme de la haute finance, qui avait su faire profiter l'État de ses relations avec l'homme des grandes affaires, Samuel Bernard.[3] Desmarets était très proche, par sa famille, de Voysin, mais il restait assez à l'écart du clan Colbert ; il connut, à la fin de sa carrière ministérielle, la faveur de Mme de Maintenon[4] et l'amitié de Villeroy et d'Huxelles, tous deux membres du parti dominant, la cabale des seigneurs.

Le groupe du duc de Bourgogne détenait de nombreux postes clés de l'appareil étatique : le contrôle des systèmes postaux[5] ; la *crypto-censure épistolaire* exercée par Torcy ainsi que le réseau des financiers liés à Beauvilliers et à Desmarets. Mais ce groupe péchait par son trop petit nombre de membres issus des grandes familles aristocratiques. Il comprenait néanmoins les Béthune-Sully, un Mortemart qui avait épousé une fille de Beauvilliers et Saint-Simon. Le clan n'avait guère d'influence dans l'armée quoique certains de ses membres soient morts héroïquement au combat, dont Morstein et Montfort,[6] soit les gendre et fils du duc de Chevreuse. Ce groupe était essentiellement pacifiste, à l'exception de Desmarets.[7]

Dans le domaine ecclésiastique, le clan de Bourgogne était trop dispersé pour avoir de l'influence. On y trouvait, *à droite*, les jésuites et leurs amis quiétistes, Beauvilliers,

1 ELDEN, D. Van, *Esprits fins et géométriques dans les portraits de Saint-Simon*, La Haye, Nijhoff, 1975.
2 ***Sodalité*** : groupement à la fois religieux et d'influence, selon le vocabulaire de l'Antiquité.
3 SS, B, XVI, p. 34.
4 SS, B, XXI, p. 384.
5 SS, B, XXIX, pp. 86 et 122.
6 Montfort était en outre le gendre de Dangeau.
7 SS, B, XVII, p. 452.

Fénelon, Béthune-Sully, le cardinal de Bouillon et même le père Le Tellier, confesseur du roi, fils de « *pauvres fermiers bas-normands [...] de la lie du peuple* »,[1] « *dur, entêté, cruel, farouche, faux en tout, homme terrible, inaccessible même aux jésuites (excepté quatre ou cinq), né malfaisant* ».[2] Et, *à gauche* mais en minorité, les jansénistes et les gallicans, Chevreuse, Torcy, Arnaud-Pomponne, souvent très opposés aux jésuites. Ainsi les tenants du duc de Bourgogne combattaient-ils de part et d'autre, à fronts opposés, sur les ailes, ce qui constituait leur faiblesse ; tandis que les partisans du groupe dominant tenaient le centre et le sommet, en s'appuyant sur les Sulpiciens et les Missions étrangères, en frappant *à gauche* sur les jansénistes et en évitant de s'abandonner *à droite* sur les jésuites et les quiétistes.

3) L'influence des cabales

Les analyses de Saint-Simon s'appuyaient sur une construction essentiellement provisoire même si, parfois, elle se maintenait plus de deux décennies. Son but était d'obtenir, dans le milieu des courtisans et aux sommets de l'État, des avantages précis, le pouvoir, le prestige, l'argent, les nominations dans le haut clergé ou dans les commandements de l'armée, la progression d'un favori dans l'échelle sociale, les rangs ducaux, princiers ou autres. Pour Saint-Simon l'étude des cabales apparaissait comme l'un des rouages essentiels de l'histoire au point qu'il reprochait au père Daniel, dans son *Histoire de France*, vers 1714, d'avoir tout sacrifié à l'« *histoire-batailles* », en négligeant l'« *histoire-cabale »* et l'« *histoire-portrait* ».[3]

Le centre de la cabale était, pour le Dauphin, le système royal de la filiation. Lorsque le roi eut atteint soixante ans, la Cour pariait sur la date probable de sa disparition et de l'accession de son fils au trône. Mais la Cour ne constituait qu'une unité relativement fermée de quelques centaines de membres importants : l'étude des cabales par Saint-Simon, relevait donc du jeu, à l'image des paris et du billard.

Le premier jeu était le **pari** car monter une cabale ou s'agréger à elle, c'était parier que son personnage central conserverait quelque temps le pouvoir, comme Mme de Maintenon ; ou qu'il l'acquérerait en tout ou en partie, comme Monseigneur ou le duc de

1 SS, B, XVII, p. 61.
2 SS, B, XVII, pp. 57-61.
3 SS, B, XXIV, p. 4.

Bourgogne. Ce jeu n'était pas étranger à la notion janséniste qu'en avait Pascal et que combattait vigoureusement le roi.

L'autre jeu, celui du **billard**, mettait en œuvre l'action indirecte de la boule n° 1 sur la boule n° 3, par l'intermédiaire de la boule n° 2. C'est grâce à ce jeu auquel il excellait que Chamillart avait débuté sa carrière de ministre.[1] C'est aussi parce qu'il était nul au billard que l'évêque de Langres, *le bon Langres*, partit s'entraîner dans son diocèse puis, à son retour à Versailles, surprit les courtisans en les battant à plate couture.[2] Le jeu des cabales était un jeu de billard ; il en fut ainsi des *amours* de Clermont-Chaste qui, téléguidé par le maréchal de Luxembourg, fut amant de la princesse de Conti puis de Mlle Choin, dans le but d'actionner Monseigneur jugé trop inerte : Luxembourg, à travers des éléments intermédiaires, agissait sur le Dauphin, futur roi présumé, par les *boules* Clermont-Chaste et princesse de Conti, ou par les *boules* Clermont-Chaste et Mlle Choin.

La Cour ne possédait pas le pouvoir mais c'est en son sein qu'on pouvait le mieux agir.[3] Tout ce *qui comptait* en faisait partie et y mariait ses enfants. Le pouvoir s'exerçait à l'intérieur d'un groupe étroit, presque exclusivement noble,[4] qui excluait les commerçants et les industriels mais incluait des financiers qui travaillaient en priorité avec un secteur d'État.[5] La finance était partout qui formait, avec les grands seigneurs, les hommes de qualité et les hommes de robe du Conseil et de haute robe du Parlement, l'un des quatre piliers du régime. En gérant les biens des membres du groupe, elle en cimentait l'unité. En fait, bien que divisée *officiellement* en trois ou quatre cabales, la Cour n'était constituée qu'en deux groupes principaux, celui de la *résistance* et celui du *mouvement*.[6]

B) Les enfants du duc de Bourgogne [7]

1 SS, B, VI, pp. 293-294.
2 SS, B, II, pp. 365-366.
3 D'où le prix très élevé des grandes charges de Cour réservées aux principaux seigneurs, comme, par exemple, celle de capitaine des gardes. Supérieurement honorifiques, elles permettaient d'approcher le roi très souvent et donc d'obtenir de lui des faveurs : poste, promotion, pension, etc.
4 DESSERT, D., *Les Financiers ...* - CHAUSSINAND-NOGARET, Guy, *La noblesse au XVIII*^{ème} *siècle, de la féodalité aux Lumières,* Hachette, Paris, 1976.
5 Pontchartrain s'était enrichi grâce aux traités de finances : SS, B, VI, p. 456 ; l'intendant Bouchu avait pillé le Dauphiné et s'était enrichi dans les affaires d'habillement militaire et de contribution de guerre sur la Savoie : SS, B, XII, p. 464.
6 LE ROY LADURIE, *Saint-Simon ...,* pp. 229-230.
7 MORMICHE, pp. 71-73.

Si Monseigneur ne put à peu près pas intervenir dans l'éducation de ses fils, il en fut de même pour Bourgogne à l'égard des ducs de Bretagne (1707-1712)[1] et d'Anjou, le futur Louis XV : c'est en effet le roi qui, à chaque génération, décidait qui, selon lui, convenait à l'éducation des héritiers sans que le père soit consulté, tout au plus informé. Les tendances s'affrontaient pour le choix de leurs éducateurs.[2] La rumeur annonçait la nomination de nouveaux partisans de Mme de Maintenon ; Mme La Motte-Haudancourt restait gouvernante ; la sous-gouvernante, Mme de la Lande était nouvelle mais, ancienne élève de Saint-Cyr, elle était intime de Mme de Maintenon dont elle écrivait les lettres.[3] La duchesse de Bourgogne,[4] mère des enfants, avait réussi à faire nommer comme remueuse l'épouse de son gentilhomme servant, Mme Desperies, et comme première femme de chambre, l'épouse de son contrôleur général, Mme Hocquinquan.

Les militaires avaient repris espoir en prévision du passage aux hommes : Vendôme, en 1706, avait affirmé à André-Hercule de Fleury, alors évêque de Fréjus, qu'il serait bientôt nommé précepteur du duc de Bretagne dont lui, Vendôme, serait le gouverneur. Ces nominations, selon Ranchon, auraient été envisagées à l'initiative de la duchesse de Bourgogne qui, en fine politicienne, aurait dit au roi :

> « *Je désirerais que vous missiez les ducs de Bretagne et d'Anjou entre les mains de l'évêque de Fréjus, homme sage, juste, modéré, prélat scavant et plein de religion ».* À quoi le roi aurait répondu : « *Madame, vous me prévenez, mais il y a longtemps que j'ai jeté les yeux sur lui [...] Je veux choisir un précepteur qui ait un bon jugement et je trouve dans Fréjus, du jugement et de la science* ».[5]

Ces propos, invérifiables, sont confortés par des indices concordants : ainsi, la peine ressentie par Fleury au décès de la dauphine de Bourgogne ; ses bonnes relations avec Victor-Amédée de Savoie ; et surtout sa nomination comme précepteur de Louis XV, selon le désir supposé que sa mère en aurait manifesté.

À la BnF figurent des *Essais sur l'éducation d'un prince.* On ignore qui les a rédigés mais, sur la première page du manuscrit, figure une note, d'une autre écriture :

1 Un premier duc de Bretagne né en 1704 était mort en 1705.
2 SS, B, XXIII, pp. 188-189, 199-201.
3 BM de Versailles : 1464 Mss 56 : lettre de Mme de Ventadour à Mme de Maintenon, f 6-v.
4 Sa grâce juvénile était célèbre : elle fut très souvent portraiturée, notamment par Pierre GOBERT, MV 2102, MV 6825, MV 3729, MV 3730, Jean-Baptiste SANTERRE, MV 2117, MV 2169, MV 3660, etc.
5 BnF naf 2076-2077, *Histoire du cardinal de Fleury par l'abbé Ranchon,* p. 106.

« Celuy qui en est l'auteur, s'entretenant au commencement du mois d'octobre de l'année 1709, du plan et des idées générales qui lui avoient passé par l'esprit sur cette matière, pendant le peu de temps qu'il y avoit esté engagé par son devoir. Deux de ses amis à qui il en parloit et qui crurent y remarquer quelque chose de nouveau et des idées qui leur faisoient impression, souhaitèrent de voir avec plus d'étendus sur le papier, ce qu'ils venoient d'entendre en racourcy dans la conversation. Ils le demandèrent si souvent et avec tant d'insistance, qu'on se rendit enfin à leurs prières. On commença donc le premier novembre 1709 et on acheva en deux mois ces réflexions ».[1]

Ce document a été rédigé lorsqu'a été constituée l'équipe enseignante, mais avant le 25 mai 1710, date à laquelle Beauvilliers avait demandé à Saint-Simon un mémoire sur le duc de Bourgogne.[2] L'auteur reprend la majorité des idées prêtées à Louville : l'éducation fondée sur la connaissance de la religion et de l'histoire doit être adaptée à l'enfant :

« *ce n'est pas savant qu'il faut rendre un prince, mais habile. L'histoire n'est point une étude de mémoire [...] c'est une étude de jugement, elle ne doit tendre qu'à lui former le jugement* ».[3]

En 1710, à la naissance du duc d'Anjou, Mme de Maintenon voulut superviser les candidatures car elle entendait bien, cette fois-ci, participer aux nominations et surveiller de près l'éducation de l'enfant. Elle écrivait chaque jour à Mme de Ventadour, gouvernante de l'enfant, pour lui prodiguer ses conseils ; elle s'en entretenait aussi avec Mme des Ursins qui lui demandait conseil pour l'éducation des enfants de Philippe V.[4] Saint-Simon a recensé les candidats au poste de gouverneur : Noailles qui, aussi entreprenant qu'à la génération précédente, s'appuyait sur Mme de Maintenon ; le marquis d'O et sa femme « *comptèrent s'assurer cette place en écartant ceux qui pouvoient y atteindre [...] le gouverneur du dernier fruit du plus scandaleux double adultère*[5] *osa imaginer de s'en faire un échelon pour se faire gouverneur de l'héritier futur de la couronne* » ; le marquis de Polignac, le duc de Beauvilliers et Saint-Simon lui-même pensaient avoir des chances d'obtenir « *une place qui ne devoit être remplie que dans* [sept ans] *mais ces*

1 BnF, ms fr 12255, 1709, in-4° (467 p.), *Essais sur l'éducation d'un prince,* Introduction, p. 1.
2 SS, B, XIX, pp. 139-188 : « Discours sur le duc de Bourgogne ».
3 BnF, ms fr 12255, 1709, in-4°, f 89.
4 URSINS, Princesse des, *Correspondance de Madame de Maintenon et de la princesse des Ursins, 1709 : une année tragique,* Mercure de France, Le Temps retrouvé, Paris, 2002, p. *98.*
5 D'O avait été gouverneur du comte de Toulouse.

champignons de fortune prenoient forme de loin ».[1] À la mort de Monseigneur cette désignation n'était guère urgente puisque l'enfant n'avait qu'un an et qu'il n'était que troisième successible au trône, après son père Bourgogne et son frère Bretagne.

Chapitre III : Père du duc d'Anjou

Le deuxième fils de Monseigneur, le duc d'Anjou, était l'un de ses préférés ; les chroniqueurs sont partagés, certains affirmant que le préféré était le duc d'Anjou dont le caractère était plus proche du sien, d'autres que c'était le duc de Berry. Quoiqu'il en soit il fut élevé sans autre compagnon de son âge que ses deux frères.

A) Le duc d'Anjou

Philippe, duc d'Anjou, naquit à Versailles, le 19 décembre 1683. Sa gouvernante fut la maréchale de La Motte, à la mort de laquelle, en janvier 1709, il se montra très affecté.[2] Il *passa aux hommes* en octobre 1690, en l'occurence au duc de Beauvilliers, gouverneur des Enfants de France, déjà en charge du duc de Bourgogne et que le duc de Berry rejoignit le 23 août 1693. Tous trois profitèrent des leçons de Fénelon jusqu'en 1701, date à laquelle éclata le scandale du quiétisme. Leur éducation, bien que prodiguée dans un grand isolement, fut excellente ce qu'affirme Louville dans ses « *Notes pour l'éducation des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry* ».[3]

On prétendit - lorsqu'il devint roi d'Espagne - que la solitude dans laquelle avait été élevé le duc d'Anjou, expliquerait son goût pour la retraite et sa tendance à se replier sur sa maison française.[4] Son cadet Charles, duc de Berry, avait cependant été élevé de la même manière mais, au contraire de Philippe, il était très extraverti.

Anjou reçut l'éducation de corps et d'esprit d'un parfait gentilhomme, mais pas celle

1 SS, B, XXV, pp. 32-35.
2 URSINS, lettre du 28 janvier 1709 à Mme de Maintenon, p. 98.
3 AECP, Acq. Ext., 2, cahiers de Louville.
4 DESOS, Catherine, *L'entourage français de Philippe V d'Espagne (1700-1724). Étude d'une Société de Cour dans le premier quart du XVIII*ème *siècle,* Thèse de doctorat, sous la direction de M. Le Professeur Dominique Dinet, UMB, Strasbourg II, UFR d'Histoire Moderne, BNU Strasbourg, p. 87.

d'un futur monarque : selon Saint-Simon,[1] il aurait, au contraire, été élevé de manière à ne pas porter ombrage à son frère aîné qui devrait régner sur la France ; c'était, transposé à cette nouvelle génération, l'esprit dans lequel avait été éduqué Philippe, le frère puîné de Louis XIV, car on redoutait le précédent de Gaston d'Orléans qui, toute sa vie complota contre son frère, Louis XIII :

> « *ce cadet [...] avoit été élevé dans une dépendance, une soumission, nécessaires à bien établir pour éviter les troubles et assurer la tranquillité de la famille royale. Jusqu'au moment du testament de Charles II, on n'avoit pu regarder le duc d'Anjou que comme un sujet pour toute sa vie, qui, plus il étoit grand par sa naissance, plus il étoit à craindre sous un frère roi [...] et qui, par conséquent, ne pouvoit être trop abaissé par l'éducation et duit*[2] *à toute patience et dépendance. La suprême loi, qui est la raison d'État, demandoit cette préférence, pour la sûreté et le bonheur du Royaume, sur le* personnel [3] *de ce prince cadet. Son esprit et tout ce qui en dépend fut donc raccourci et rabattu par cette sorte d'éducation indispensable qui, tombant sur un naturel doux et tranquille, ne l'accoutuma pas à penser ni à produire, mais à se laisser conduire facilement, quoique la justesse fut restée pour choisir le meilleur de ce qui lui étoit présenté, et s'expliquer même en bons termes, quand la lenteur pour ne pas dire la paresse d'esprit, ne l'empêchoit pas de parler. La grande piété qui lui avait été soigneusement inspirée, et qu'il a toujours conservée, ne trouvant pas en lui l'habitude de juger et de discerner, le rabattit et le raccourcit encore : tellement qu'avec du sens, de l'esprit, et une expression lente, mais juste et en bons termes, ce fut un prince fait exprès pour se laisser enfermer et gouverner* ».[4]

Anjou n'avait aucune expérience politique tant du fait et de son jeune âge que de son éducation ; Louis XIV voulut y remédier qui, dès qu'il fut déclaré roi, l'entretint chaque jour de ses nouvelles obligations et travailla avec lui chez Mme de Maintenon. C'est aussi pourquoi Beauvilliers fut chargé de l'accompagner jusqu'à la frontière espagnole :

> *« Le sieur duc de Beauvilliers chargé du soin de l'éducation du roi d'Espagne depuis son enfance [...] connait parfaitement son caractère et par conséquent peut lui donner pendant son voyage les sages conseils et les lumières nécessaires pour le reste de sa vie* ».[5]

1 SS, B, XV, pp. 301-302 ; XVII, pp. 349-350 ; XVIII, pp. 207-210 - Rapports de l'ambassadeur vénitien, de Louville et de Vittement, SS, B, VIII, Appendice, pp. 570 & 575 ; X, pp. 438 sq - Rapport de Tessé, recueil Rambutteau, pp. 196-199.

2 ***Duire*** : accoutumer, façonner, est un terme « bas » disait l'*Académie* en 1718. La Fontaine l'employait au neutre, dans le sens de : convenir à. La *Gazette* de 1633 parle de faucons « *duits à la proie* », p. 332.

3 Sur le caractère personnel, la personnalité propre.

4 SS, B, XI, pp. 229-230. Sur ses enfantillages, même lorsqu'il fut roi « lettre de Louville à Torcy, du 12 décembre 1702 » ; SS, B, XI, p. 568, n 7.

5 AECP, *Espagne*, 87, f° 438, r°-442 v° : « *Mémoire du roi pour servir d'instruction au sieur duc de Beauvilliers, pair de France* ».

Bien que rien ne disposât le duc d'Anjou à régner, dès son plus jeune âge son air sérieux, grave et méditatif faisait dire à sa mère qu'il « *était propre à devenir roi d'Espagne* ».[1] C'était aussi un sujet de discussion entre les frères.[2] Ses contemporains rendirent hommage à sa prestance et à son air souverain :

> « *Le duc d'Anjou a tout à fait l'air d'un roi d'Espagne, car il est d'un sérieux et d'une gravité inouïs, il parle très lentement, marche à pas comptés, bref c'est un vrai roi d'Espagne. Ce trône n'aurait pas aussi bien convenu à mon cher duc de Berry que j'aurais pourtant mieux aimé voir l'occuper, bien que le duc d'Anjou soit le meilleur prince du monde, mais son jeune frère est beaucoup plus gentil. [...] Il n'a pas autant de vitalité ni autant d'intelligence que son plus jeune frère, mais il possède d'autres excellentes qualités : il a bon cœur, il est généreux [...] Physiquement il a l'air bien autrichien : la bouche toujours ouverte*[3] ».[4]

> « *Tout ce qu'il dit est bien dit, plein de sens et de droiture ; le ton et la lenteur dont il parle est désagréable ; peut-être sera-t-on moins choqué à Madrid qu'à Versailles* ».[5]

> « [il avait] *été formé tout exprès par la nature, et ses inclinations développées par l'éducation dans l'attente, à longue échéance, d'arriver à régner sur les Espagnes* ».[6]

> *« Les Espagnols ne pouvaient se lasser de la vue d'un prince jeune, robuste d'une figure agréable, eux qui étaient accoutumés à voir un roi toujours malade, défait et mélancolique* ».[7]

Tout jeune déjà Anjou faisait preuve d'une grande sensibilité : il ne comprenait pas que ses frères soient perpétuellement en dispute et

> « *si la vivacité et l'enfance excitoient quelquefois de petites riottes entre le premier et le troisième, c'étoit toujours le second, naturellement sage, froid et réservé qui les raccommodoit* ».[8]

1 AN, K 1332, n° 1[1], f° 9 v°.
2 ERIZZO, ambassadeur, « lettres », *Mélanges de la Société des Bibliophiles françois,* V, p. 9.
3 SS, B, VII, pp. 602-603 : selon l'ambassadeur de Venise : « *sa lèvre, sans être totalement l'autrichienne, ne s'en éloigne pas beaucoup* ».
4 MADAME, duchesse d'Orléans, lettre du 25 juillet 1700 à la duchesse de Hanovre, citée par Bouyer, Christian, *Louis XIV et la Famille royale,* p. 210.
5 MAINTENON, Mme de, *Correspondance générale,* éd. Lavallée, IV, pp. 344 & 350 - VENIER, P., ambassadeur de Venise, *Relazioni,* FRANCIA, p. 537.
6 SS, B, VII, pp. 602-603.
7 SAN FELIPE, *Commentaires,* p. 20 avec introduction de Seco Serrano, p. XXI : « *Llenóles la vista y el corazón un principe mozo, de agradable aspecto y robusto, acostumbrados a ver un Rey siempre enfermo, macilento y melancólico* ».
8 SS, B, VII, p. 328.

À son départ pour Madrid cette *sensibilité* s'était portée sur les femmes auxquelles Philippe resta soumis, toute sa vie : il n'avait pas encore 17 ans,[1] lorsque ce tempérament se révéla à l'occasion de quelques petites aventures qui préoccupèrent fort Beauvilliers,2 au point qu'avant l'arrivée du roi à Buen-Retiro, il en fit partir les dames qui y logeaient.3 Saint-Simon y voyait une manifestation « *tout à fait singulière, née du concours de la piété avec le tempérament* ».4 Le fait ne relève pas de la seule anecdote puisqu'il explique l'influence qu'exercèrent sur lui l'une et l'autre de ses épouses dont il pouvait d'autant moins se passer que sa piété lui interdisait de les tromper :

> « *ce prince en eut un* [tempérament] *si fort et si abondant, qu'il en fut incommodé jusqu'au danger pendant son voyage d'Italie [...] cela hâta son retour*, *et il n'eut de soulagement qu'après avoir retrouvé la reine* ».5

En fait ses débuts matrimoniaux furent pénibles : quand la jeune reine de treize ans, Marie-Louise de Savoie, apprit, le soir de ses noces, qu'on lui retirait ses dames savoyardes, elle trépigna, pleurnicha et déclara qu'elle voulait retourner dès le lendemain chez son père ; Philippe « *inconsistant comme une pâte mal levée »* se mit à son tour « *à pleurer et à gémir »* au point que la princesse des Ursins eut beaucoup de mal à les mettre au lit ; le lendemain pourtant, on constata que le mariage n'avait pas été consommé de sorte que la princesse des Ursins fut contrainte de donner au jeune roi « un cours de tactique amoureuse »6 : grâce à quoi le mariage fut consommé la nuit suivante :7

> « *La petite reine d'Espagne a pris le pli maintenant, elle est tout à fait résignée [...] Le*

1 Il quitta Versailles le 4 décembre et fêta ses 17 ans le 19.
2 *JD,* XVIII, Appendice, pp. 366-368 relate une *galanterie* du roi d'Espagne, à son passage à Bordeaux : « *Diverses particularités qui se sont passées à Versailles au sujet de l'appellation de Philippe V, ci-devant duc d'Anjou, pour régner dans tous les royaumes qui composent la monarchie d'Espagne, vacante par la mort de Charles II, roi d'Espagne, dont ce prince laissa par testament Philippe V son héritier* ». Cette *relation* (pp. 359-370) reproduit un manuscrit de la préfecture de Seine-et-Oise, fonds de Bombelles, dont Feuillet de Conches précise qu'il « *n'a pu découvrir le nom de l'auteur* » (*JD,* XVIII, p. 359, n. 1). Boislisle l'attribue au baron de Breteuil (SS, B, XI, p. 231, n. 1) ce qui paraît douteux car le rédacteur a suivi Philippe V jusqu'en Espagne, alors que, d'après ses *Mémoires,* Breteuil ne l'aurait suivi que jusqu'à Sceaux, avec la Cour. - DUNOYER, Mme, I, lettre XXII, pp. 267-268.
3 *Gazette,* 1701, p. 173.
4 SS, B, XI, p. 231.
5 SS, B, XI, p. 231.
6 « *Selon certaines sources, la princesse des Ursins aurait même payé de sa personne, comme Cathau la Borgnesse pour Louis XIV* » : BOUYER, p. 220, n 3.
7 RIBARDIÈRE, Denise, *La princesse des Ursins,* Paris, 1988, p. 239.

roi d'Espagne fait dit-on le plus grand cas d'elle ».1

Cette influence se révéla aussi dans l'attitude du roi à l'égard de la princesse des Ursins, portée aux nues lorsqu'elle était l'indispensable *camerera mayor* de Marie-Louise de Savoie, la première épouse, puis abandonnée à la vindicte d'Élisabeth Farnèse, la seconde épouse qui, le jour de son arrivée en Espagne, la renvoya *illico* de la Cour.

B) La succession d'Espagne

Le 16 novembre 1700 Louis XIV accepta le testament de Charles II qui faisait de son petit-fils d'Anjou, le roi d'Espagne. De ce changement de dynastie d'un Bourbon succédant à un Habsbourg sur le trône d'Espagne,2 toute l'Europe subit les conséquences.3 L'Empire, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Savoie, les États italiens, tous les pays limitrophes de l'Espagne et de la France s'inquiétèrent de cette puissance accrue qui venait d'échoir aux Bourbons car tous soupçonnaient Louis XIV d'aspirer à la *monarchie universelle.* La succession au trône de Charles II impliquait la guerre, inévitablement, que le testament soit accepté ou refusé, que les hostilités soient déclenchées par la France ou par une nation qui lui était hostile. Le conflit ne prit fin qu'une quinzaine d'années plus tard, par la signature du traité d'Utrecht puis par celui de Rastadt,4 qui bouleversèrent l'organisation économique,5 politique et militaire6 de l'Europe. Ces changements,7

1 PALATINE, lettre de Versailles du 4 décembre 1701.

2 BAUDRILLART, A., *Philippe V et la cour de France, d'après des documents inédits,* 1890-1901, 5 vol. - SCHAUB, J.F., *La France espagnole. Les racines hispaniques de l'absolutisme français,* 2003, p. 83.

3 FUMAROLI, Marc, *Quand l'Europe parlait français* : l'auteur rappelle que Wiston Churchill considérait la guerre de Succession d'Espagne comme la Première Guerre mondiale.

4 L'actuelle Rastatt.

5 BERNARDO ARES, J. M. de, « La Monarquia Hispánica de Ryswick y el Estado Español de Utrecht. Dos formas diferentes de configurar política y económicamente a Europe », *Felipe V de Borbon, 1701-1746. Actas del Congresso de San Fernando,* Cadix, du 27.XI au 1.XII.2002, pp. 501-518.

6 MOLAS RIBALTA, P., CERRO NARGANEZ, R. & FARGAS PEÑARROCHA, *Bibliografia de Felipe V*, 2004, pp 50-80. - DICKINSON, C. & HITCHCOK, E., *The War of the Spanish Succession, 1702-1713. A select Bibliography,* 1996. - DAVID, F., *The first Peninsular Warr, 1702-1713,* 1975 - KAMEN, H., *La Guerre de Succession en España (1700-1715),* 1974. - COLOOBS, D. S., *The conduct of the Dutch British opinion and the Dutch alliance during the Spanish Succession,* 1958.

7 ABREU y BERRTODANO, *Collection de los tratados de paz, alianza, neutralidad, garantia hechos por los pueblos reyes y principes de España ... hasta el ... reynado del rey ... Phelipe V,* 1740-1752, 12 vol. - COXE, W., *Memoire of the kings of Spain of the house of Bourbon, from the assession of Philip the fifth, to the death of Charles the third, 1700-1788,* 1813. - DUMONT, J., *Corps Universel diplomatique du droit des gens, contenant un recueil des traités d'alliance de paix, de trêve, etc. qui ont été faits en Europe depuis le règne de l'empereur Charlemagne jusqu'à présent,* 1726-1731, 8 vol. - LEGRELLE, A., *La diplomatie française et la succession d'Espagne,* 6 vol., 1895-1900 - MIGNET, F. A., *Négociations*

particulièrement étudiés à l'occasion du tricentenaire de l'installation de Philippe V sur le trône d'Espagne,1 furent la conséquence directe de l'acceptation du testament de Charles II, ce dont Monseigneur fut l'un des artisans incontestés, ce que reconnaît Saint-Simon lui-même.

1) Les prétentions de la France à l'égard de l'Espagne

Depuis le mariage de Louis XIV la question de la succession d'Espagne était à l'arrière-plan de toute la politique étrangère française. En 1659, à la paix des Pyrénées, Louis XIV, conscient de l'affaiblissement de l'Espagne, s'était senti assez fort pour revendiquer sa part du patrimoine espagnol alors que l'Empereur voulait obtenir non pas seulement une part du patrimoine, mais la totalité de l'héritage.

Lors de son mariage, l'Infante Marie-Thérèse avait renoncé à ses droits sur la Couronne d'Espagne. Louis XIV, estimant que cette renonciation était sans valeur, chargea ses juristes, deux ans après son mariage, de contester la renonciation du fait que la dot convenue n'avait pas été intégralement versée. Philippe IV riposta en mariant à l'Empereur sa cadette Marguerite-Thérèse,[2] qu'il institua sa légataire universelle en cas de décès de l'Infant Charles, sans même lui faire signer de renonciation à ses droits au trône.

À la mort de Philippe IV, Louis XIV allégua le droit privé brabançon qui stipulait que

relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV ou Correspondances, mémoires et actes diplomatiques concernant les prétentions et l'avènement de la Maison de Bourbon au trône d'Espagne, 1835-1842, 4 vol. - MOREL-FATIO, A., & LEONARDO, H. , (éd.), *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution Française, Espagne,* I, *1649-1700,* 1894 ; II, *1701-1722,* 1898 ; III, *1722-1793,* 1899 - VAST, H., *Les grands traités du règne de Louis XIV,* III : *La succession d'Espagne, traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade, 1713-1714,* 1899.

1 FERNÁNDEZ GARCIA, J., BEL BRAVO, M. A. & DELGADO BARRADO, J. M., (éd.), *Homenaje al Dr. Luis Coronas Tejada. El cambio dinástico y sus repercusiones en la España del signo XVIII,* 2001 - PEREIRA IGLESIAS, J. L., (coord.), *Felipe V de Borbon, 1701-1746. Actas del Congresso de San Fernando.* - BETHENCOURT MASSIEU, A., (dir.) : *XIV Coloquio historia Canario-Americana. Felipe V y zl Atlantico III Centario del Advenimiento de los Borbones,* 2002. - LABOURDETTE, J. F. (dir.), *1700-2000,, tricentenaire des Bourbons en Espagne : actes de la VII*ème *session du Centre d'Études historiques, 7-9 juillet 2000,* 2002. - FERNANDEZ ALBALADEJO, P. (dir.), *Los Borbones : dinastia y memoria de nación en la España del siglo XVIII (actas del coloquio internacional celebrado en Madrid, mayo de 2000,* 2001. - etc.

2 Comme cadeau de mariage, en 1664, Philippe IV lui offrit le *bleu*, célèbre diamant devenu le *Wittelsbach* lorsque par héritage, il passa aux rois de Bavière. Disparu à la suite de la crise de 1929 qui contraignit les Wittelsbach à le vendre, il réapparut chez Christie's, le 10 décembre 2008, où il fut adjugé 17,8 millions d'euros. Quatrième plus gros diamant bleu (31 carats), il fut exposé jusqu'au 1er août 2010 au musée national d'Histoire naturelle de Washington, propriétaire actuel du *Hope* (45 carats), le plus gros diamant bleu du monde qui appartint à Louis XIV (il pesait alors 69 carats) mais fut volé à la Révolution.

seuls les enfants du premier lit étaient héritiers : il exigea la cession des Pays-Bas et en mai 1667, il entreprit la guerre de Dévolution pour « *sauvegarder les droits de la reine* ». Le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1668, accorda douze villes de Flandre à la France et le roi s'entendit secrètement avec Léopold 1er en vue du partage futur de la monarchie espagnole, l'Empereur admettant ainsi, implicitement, les droits de Marie-Thérèse à la succession d'Espagne.[1] Selon les termes de l'accord l'Empereur serait le légataire universel de Charles II en échange de substantielles compensations accordées au Dauphin : la Navarre, Naples, la Sicile, les Philippines et le cercle de Bourgogne.2 Les aléas militaires ultérieurs ruinèrent cette tentative de rapprochement et Léopold, qui eut deux fils de sa troisième épouse, révoqua le projet de partage et il fit élever son fils cadet Charles, né en 1685, comme l'héritier présomptif de la couronne d'Espagne.

En 1697 Louis XIV s'empressa de signer la paix de Ryswick pour se consacrer entièrement à la question espagnole car la santé de Charles II laissait entrevoir l'ouverture prochaine de sa succession. Pour s'assurer une part d'héritage Louis XIV, appuyé par l'Angleterre et la Hollande, négocia un traité de partage qui, toutefois, n'emporta l'adhésion ni de Vienne, ni de Madrid : cette tentative d'accord prouve néanmoins qu'en 1697 le roi de France n'avait aucune velléité d'obtenir intégralement la succession de son beau-frère. Pourtant, le 23 décembre de cette année 1697, Louis XIV envoya le marquis d'Harcourt à Madrid avec mission de « *pénétrer la véritable disposition des principaux seigneurs d'Espagne et, en général, de toute la nation sur la succession du Roi Catholique, si ce prince venait à mourir* ».[3] La réponse d'Harcourt fut sans équivoque :

> « *Il est [...] revenu de tous côtés à Sa Majesté que la disposition des peuples était si favorable à Monseigneur le Dauphin et aux princes, ses enfants, que l'on était persuadé qu'il y avait un parti formé pour les légitimes héritiers [...] les Espagnols regardent présentement en cette qualité monseigneur et les princes, ses fils, qu'ils sont persuadés que quand même la renonciation de la reine aurait été valable, elle ne pouvait s'étendre jusqu'aux enfants à naître ; que leurs jurisconsultes conviennent que, puisqu'un mineur peut revenir lorsqu'il est en âge de majorité contre ce qui a été fait à son préjudice, à plus forte raison, des enfants peuvent revenir contre un acte fait avant leur naissance, qui les prive d'une succession aussi considérable, et contre*

1 BERENGER, J., « Une tentative de rapprochement entre la France et l'Empereur : le traité de partage de la Succession d'Espagne du 19 janvier 1668 », *Revue d'histoire diplomatique,* 1965, pp. 291-314.

2 BERENGER, J., *Guerre et paix dans l'Europe du XVIIème siècle,* 1991, III, pp. 54-59.

3 RIA, (*Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*), *Espagne,* I, (1649-1700), 1894 ; II (1701-1722), 1898 ; III, (1722-1793), 1899, MOREL-FATIO, A., LEONARDON, H., éd., Paris ; IV (OZANAM, D., éd.), Paris, 1960.) *Espagne*, I, p. 453.

un testament dont les dispositions sont entièrement contraires aux lois ».[1]

Harcourt avait mandat de promouvoir l'amitié de Louis XIV pour les Espagnols et de combattre « *l'opinion de l'antipathie naturelle entre la nation française et espagnole* » qui était très répandue. Il avait toute latitude pour user d'intimidations, voire même de faire appréhender « *le juste ressentiment de Sa Majesté, si le roi catholique prenait quelque résolution au préjudice des droits de Monseigneur* »,[2] sans omettre de rappeler que le roi de France était le prince le plus puissant d'Europe. Les intérêts français étaient aussi servis par la haine que les Espagnols portaient à la reine Marie-Anne de Neubourg : elle s'était fait détester par sa dureté et par sa propension à faire nommer des Allemands aux postes les plus importants, ce qui froissait les Espagnols,[3] et dont savait profiter[4] le marquis d'Harcourt (1654-1718) fort apte à remplir une telle mission. Voltaire fut l'un des premiers à lui rendre hommage :

> *« Autant le parti autrichien révoltait la Cour de Madrid, autant le marquis d'Harcourt, ambassadeur de France, se conciliait les cœurs par la profusion de sa magnificence, par sa dextérité, et par le grand art de plaire [...] Ce fut lui qui, le premier, fit changer en bienveillance cette antipathie que la nation espagnole nourrissait contre la française depuis Ferdinand le Catholique* ».[5]

Dès son arrivée à Madrid, le 24 février 1698, Harcourt usa effectivement de flatterie et de charme tant auprès des Grands que de Charles II et de la reine.[6] Il frappa les esprits par son luxe, au contraire du comte d'Herrach, représentant de l'Empereur, qui, brutal et avare, se comporta comme en terrain conquis à l'égard de Charles II, menaçant même la reine du couvent si elle n'obtempérait pas à ses *recommandations* qui ressemblaient davantage à des ordres.[7] Harcourt sut se concilier les religieux qui, par leurs fonctions,

1 HIPPEAU, Célestin, *L'avènement des Bourbons au trône d'Espagne. Correspondance inédite du marquis d'Harcourt,* Paris, 1875, 2 vol., I, p. XLV.
2 HIPPEAU, I, p. XLVIII.
3 Le marquis de Quintana avait confié à Noblet, commis de Torcy, que les Grands avaient été soulevés contre la Maison d'Autriche par « *la mauvaise conduite de la reine à leur égard* », ce qui pouvait être interprété comme une indication au nouveau roi de n'avoir pas à commettre les mêmes erreurs : AECP, *Espagne*, 87, f° 245-250, Noblet à Torcy, Bayonne, 18 janvier 1701.
4 HIPPEAU, I, p. XLVII : « *il y a lieu de croire que cette haine est le principal et peut-être l'unique fondement du penchant que l'on découvre dans la nation pour la France* ».
5 VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV,* La Pléiade, 1957, p. 799.
6 « Harcourt fit envoyer de France pour la reine des rubans, des perruques courtes à l'espagnole blondes, des bas de soie couleur rose et argent accompagnés de leurs jarretières, des peignes à écaille de tortue, etc. » cité par Catherine DESOS, thèse, p. 31, n 58, d'après HIPPEAU, I, p. LXXXVI.
7 AECP, *Espagne*, 76, f° 241, *Mémoire sur la succession d'Espagne,* rédigé en juillet 1695 par un

étaient en relation avec toutes les couches de la population de sorte que tous les partis s'ingéniaient à se les attacher. Par leur intermédiaire Harcourt comprit qu'il existait à Madrid un climat favorable à la France, bien que clandestin par crainte de la reine.

L'ambassadeur de France contacta aussi les Français installés à Madrid[1] : Duval, franciscain bien introduit à la Cour ; la marquise de Gudanes, née Saint-Pater, mère de Mme d'Aulnoy le célèbre auteur de contes qui tenait un *jardin politique* où se pressaient les Grands : elle était si proche d'Harcourt qu'elle fut priée de quitter Madrid ; les représentants de Savoie et du Portugal ; la connétable Colonna, née Marie Mancini, fort appréciée de la reine chez laquelle elle allait chaque soir[2] ; le P. Martin, oratorien, chapelain du roi, qui mit le duc en relation avec Mme d'Aguirre venue à Madrid avec Marie-Louise d'Orléans, la première épouse de Charles II :

> « *J'ai trouvé ici un père de l'oratoire français nommé Monsieur Martin qui est directeur de l'hôpital Saint-Louis lequel par une conduite réglée et une véritable piété s'est acquis de l'estime sans se mêler d'affaires ni d'intrigues, et le peu de personnes qu'il voit ne laisse pas de prendre confiance en lui. Il est des amis d'une femme veuve nommée Madame Daquei qui était fort bien avec feue la Reine et qui est depuis peu, logée au Retiro pour vouloir s'éloigner un peu du monde, où elle ne laisse pas de voir quelques uns des seigneurs les plus considérables qui lui parlent assez franchement sur l'état des choses et elle me fait dire par ce père de l'oratoire tout ce qu'elle croit être nécessaire que je sache pour les intérêts de votre Majesté sans avoir voulu convenir ni à me voir ni à m'écrire, et j'espère que ce canal me sera fort utile, par la sagesse de celui qui s'en mêle* ».[3]

Harcourt sut aussi se ménager les Madrilènes, très avides de spectacles : pour mieux préparer son entrée officielle, il la repoussa au 15 septembre 1698 jour où « *tout le reste de Madrid était désert hors les rues où je devais passer* ».[4] Il proposa à Charles II des galères françaises pour repousser les Maures à Ceuta,[5] mais la reine lui interdit de les accepter ce qui outra les Espagnols.[6] La duchesse d'Harcourt seconda fort bien son mari en attirant nombre de femmes espagnoles en son hôtel, de sorte que « *cette liaison des*

Autrichien anonyme - CONTRERAS CONTRERAS, J., p. 251 - DESOS, thèse, p. 31.

1 MAQUART, M.-F., *Le Réseau français à la Cour de Charles II d'Espagne, 1696-1700,* thèse de doctorat sous la direction de J.-P. AMALRIC, Université de Toulouse Le Mirail, 1999, non publiée.
2 HIPPEAU, I, p. LXXXIV.
3 AECP, *Espagne*, 78, f° 305 : Harcourt au roi, 30 avril 1698.
4 HIPPEAU, I, p. CIV.
5 HIPPEAU, I, pp. 92-95 (mai 1698).
6 HIPPEAU, I, p. XC.

dames avec elle, commence d'apprivoiser les maris ».[1] Blandinière affirmait que « *tout l'Aragon, la Navarre, l'Andalousie et la meilleure partie des provinces d'Espagne étaient disposés à recourir au roi de France, dès que Charles II aurait les yeux fermés* ».[2] Harcourt put ainsi écrire à Louis XIV le 20 juillet 1698 :

> « Il [Portocarrero] *me dit donc qu'après avoir examiné ce qu'il pouvait faire de plus convenable au service de Dieu et de sa patrie et ce qu'il y avait de plus juste, il avait résolu de prendre le parti de V.M., qu'elle avait la raison de son côté et la force pour la soutenir, que tout autre prince ne convenait point à l'Espagne et qu'elle ne pouvait jouir d'un parfait repos comme je lui avais fait remarqué que lorsqu'elle serait unie à la France pour jamais, que c'était là ses véritables sentiments que je pouvais en assurer Votre Majesté et en même temps qu'il y serait inébranlable jusqu'à la mort* ».[3]

En fait, il ne semble pas qu'il existât alors à Madrid un parti francophile car les gouvernants espagnols n'étaient unis que par leur germanophobie.[4] La reine Marie-Anne de Neubourg incarnait le clan *austracista* que, depuis son arrivée en Espagne en 1689, elle s'était ingéniée à constituer car, se considérant comme un agent de l'Empereur, elle voulait entraîner le roi et le gouvernement dans les intérêts autrichiens : c'était la *década de Mariana de Neoburgo*.[5] Ce clan comprenait les proches de la reine : ses secrétaires, Godefredo et Enrique Wisser ; son confesseur, le P. Rehm ; sa *camerera mayor* la comtesse Berlepch, « *la Berlips* »[6] ; le médecin du roi, Christian Geleen ; d'anciens ambassadeurs, le comte Lokowitz et les Harrach,[7] père et fils ; le cousin de la reine, le prince de Darmstadt, Landgrave de Hesse, nommé vice-roi de Catalogne ; etc. Elle fit destituer le gouvernement pour y placer ses protégés dont le marquis de Los Balbases, les comtes d'Aguilar, de Mancera, de Fuensalida, de Melgar et le connétable de Castille,[8] qui contrôlaient les Finances (par Sebastián Cotes y Cárcel), la Guerre, le conseil de

1 HIPPEAU, I, p. XCIX : lettre du P. de Blandinière, du 23 juillet 1698.
2 HIPPEAU, I, p. XCVII.
3 AECP, *Espagne*, 79, f° 204-205 - DESOS, thèse, p. 33.
4 MAURA GAMAZO, G. de, *Vida y reinado de Carlos II,* (rééd. 1990), p. 611.
5 RIBOT GARCÍA, L., « La España de Carlos II », *Historia de España de Ramón Ménendez Pidal, La transicion del siglo XVII al XVIII. Entre la decadencia y la reconstrucción,* T. 28, (2000), p. 125 - CARRASCO MARTÍNEZ, A., « Los grandes, el poder y la cultura politica de la nobleza en el reinado de Carlos II », *Studia Historica,* 20 (1999), pp. 125-136 - PEÑA IZQUIERDO, A.R., *La Casa de Palma. La familia Portocarrero en el gobierno de la Monarquía Hispánica española,* 1967.
6 *SS,* B, VII, pp. 275-277.
7 BURGO, J. del, *La sucesión de Carlos II. La pugna entre Baviera, Austria y Francia. Un cambio fundamental en la constinuidad de la Monarquia española,* 1967.
8 DESOS, thèse, p. 34.

Castille (par son président, Antonio Argüelles), et le gouvernement des Indes (par Pedro Nunez de Prado, marquis de Adanero), tous bénéficiant largement des subsides du roi. Lorsque le 15 mai 1666, mourut Anne d'Autriche, la grand-mère de Monseigneur, l'entourage de feue la reine de France rejoignit la reine d'Espagne de sorte que, paradoxalement, la France y renforça le parti autrichien !

> « *Il serait difficile de faire un portrait juste et fidèle de l'état présent de la Cour d'Espagne. Le désordre, la confusion et les Cabales sont extrêmes. Et le mauvais état des affaires où on ne voit quasi-point de remède, cause une irrésolution générale, qui fait à tout moment changer les gens de parti, selon qu'ils croient trouver leur avantage* ».[1]

L'opposition au parti autrichien était incarné par Luis Manuel Fernandez Portocarrero, cardinal de Tolède, né en 1629 dans une famille importante : son frère était comte de Palma ; son cousin, duc de l'Infantado ; ses proches, comtes de Montijo, de la Monclova, de Baños, etc. Habitué aux arcanes de la politique, il s'était opposé à la régente Marie-Anne d'Autriche (mère de Charles II), et à son favori le P. Nithard ; il avait soutenu la prise de pouvoir de Juan José de Austria qui l'avait nommé vice-roi de Sicile ; à la mort du ministre, la reine-mère, reprenant les rênes du pouvoir, avait éloigné le clan Portocarrero qui ne revint au gouvernement que temporairement, entre 1686 et 1691, date à laquelle il en avait à nouveau été chassé par M-A. de Neubourg. Profitant néanmoins de la délicate situation militaire de l'Espagne en 1695, le cardinal Portocarrero, se déclarant favorable à la paix, avait réclamé la destitution du parti autrichien, belliciste, et avait créé la *Compania de los Siete Hombres Justos*, à l'origine du premier parti *filipiste*.[2] Par esprit d'apaisement le cardinal avait suggéré au roi - malgré la farouche opposition de la reine - de choisir pour successeur le prince électeur de Bavière âgé de sept ans : toutefois, lorsque Portocarrero apprit qu'Oropesa entendait assumer personnellement la régence en cas de décès de Charles II, il avait renoncé à soutenir la candidature bavaroise.[3] À partir de 1696, Charles II subit de plus en plus l'influence du cardinal qui l'incita à signer la paix de Ryswick, le 20 septembre 1697. La mort du jeune duc de Bavière, le 3 février 1699, ralluma les rivalités, mais le cardinal Portocarrero, cédant aux multiples démarches du duc d'Harcourt, accepta finalement de s'engager en faveur de la France. Louis XIV était

1 AECP, *Espagne*, 76, f° 110, cité par MAQUART, p. 96.
2 PEÑA IZQUIERDO, p. 265.
3 BERNARDO ARES, p. 186.

conscient de l'importance du rôle francophile joué par le cardinal Portocarrero car, dans les *instructions* qu'il donna à son petit-fils au moment de son départ pour Madrid, il lui recommandait **(Doc XXXI)** :

> « *Témoignez de la reconnaissance pour le feu roi et pour tous ceux qui ont été d'avis de vous choisir pour lui succéder* ».[1]

> « *Ayez une grande confiance au cardinal Portocarrero et lui marquez le gré de la conduite qu'il a tenue* ».[2]

Le mouvement populaire *motin de los gatos* d'avril 1699, provoqué par la cherté du pain mais habilement exploité par le parti *borbonico,* avait entraîné la chute d'Oropesa[3] et le transfert des postes-clé au clan Portocarrero. L'Amirante de Castille étant exilé, la *Berlips* renvoyée à Vienne et le parti autrichien décapité, les Grands redoutèrent les agressions du parti populaire de sorte que, pour se protéger, ils se rallièrent à Portocarrero : ainsi, le parti *borbonico,* majoritaire, s'imposa à la Cour.

En cela le cardinal Portocarrero fut admirablement secondé par une équipe soudée constituée, entre autres, de Francesco Ronquillo, Manuel Arias, Antonio Urraca (son secrétaire), Antonio Ubilla (secrétaire du *despacho*), du duc de Montalto (président du Conseil de Flandres), du comte de Monterey (président du Conseil des Indes, *caballerizo mayor*), du marquis de Leganée (parent du cardinal, conseiller d'État), du duc de Benavente, du marquis de Villafranca (conseiller d'État et président du Conseil d'Italie), du duc de Medina-Sidonia (conseiller d'État et *mayordomo mayor* du roi), du duc de Pastrana (fils du duc de l'Infantado), du marquis de Quintana (gentilhomme de la chambre, conseiller d'État), etc. Au Conseil d'État restèrent encore quelques germanophiles (dont le marquis de Los Balbases et le comte de Mancera) : mais Portocarrero contrecarra leur influence en y introduisant le comte San Sebastian et le marquis del Fresno.[4]

Ainsi, lorsqu'en juin 1699 l'Espagne fut avisée du premier traité de son partage, tout avait été mis en place par Portocarrero pour que la candidature du duc d'Anjou puisse être proposée avec succès. En mars 1700 le projet du second traité de partage parvint au roi, qu'il rendit furieux mais comme le Conseil d'État avait été purgé de ses membres

1 LOUIS XIV, « Instructions au duc d'Anjou (1700) », reproduites par BOUYER, Christian, *Louis XIV et la Famille royale,* Pygmalion, Paris, 2009, p. 332, art. 19. **(Doc XXXI)**.
2 LOUIS XIV, « Instructions au duc d'Anjou (1700) », p. 333, art. 20. **(Doc XXXI)**.
3 EDIGO, T., « El motin madrileno de 1699 », *Investigaciones Historicas,* II, 1980, pp. 255-294.
4 PEÑA IZQUIERDO, p. 296.

germanophiles, la candidature de Philippe de France s'imposa d'elle-même puisque le duc de Bavière était mort et que les opposants à l'Autriche n'avaient pas d'autre choix que de se tourner vers la France. L'Espagne, en complète déconfiture, ne pouvait s'opposer ni militairement, ni économiquement à l'hégémonie de Louis XIV, d'ailleurs admiré par toute l'Europe. Mieux valait donc se faire un ami qu'un ennemi de la France qui, en 1700, était le pays le plus peuplé d'Europe, avec 23 millions d'habitants alors que l'Angleterre n'en comptait que 6, l'Espagne 6, les États germaniques 12, la péninsule italienne 13, les Provinces-Unies 1,5. Paris et Londres étaient des capitales de plus de 500.000 habitants tandis que Madrid n'en comptait que 130.000 et Amsterdam 200.000.[1] De plus, seul un prince français était capable de maintenir l'intégrité du royaume espagnol à laquelle, farouchement, s'accrochaient tant le roi que les Espagnols. Certains Grands redoutant que l'Espagne ne perdît son indépendance, Harcourt leur répliqua subtilement que

> « *Sa Majesté Très Chrétienne ne voulait point réduire l'Espagne en province et qu'elle se contenterait qu'un de ses petits-fils y régnât* »,[2]

et Monterey, rendant implicitement hommage à l'administration française, soutenait que

> « *si l'Espagne était conduite non point dans la perfection de la France mais approchant [...] ces deux royaumes alliés ensemble ne pourraient jamais recevoir aucune atteinte de tout le reste du monde* ».[3]

2) Le testament de Charles II d'Espagne

Charles II admit finalement avec Portocarrero et son Conseil d'État, que la situation interne, militaire et géopolitique de l'Espagne imposait le choix d'un Français. Le testament devait rester secret mais l'ambassadeur d'Autriche en eut connaissance quelques jours après sa signature et le marquis de Blécourt, secrétaire à l'ambassade de France à Madrid, apprit le 7 octobre 1700 par le duc de Medina-Sidonia que le testament avait été signé en faveur d'un petit-fils de France.[4]

Le cardinal Portocarrero l'emportait ainsi sur les clans madrilènes opposés tant à la

1 LOYAU, « introduction », p. 14.
2 AECP, *Espagne*, 79, f° 154 : « lettre d'Harcourt à Louis XIV du 2 juillet 1698 ».
3 MAQUART, C., *Le Réseau français à la Cour de Charles II ...,* 1999, III-3.
4 AECP, *Espagne*, 84, f° 207-8.

France qu'entre eux : il était au faîte de la gloire car Charles II l'avait consacré régent du royaume le 29 octobre et Louis XIV l'avait personnellement remercié.[1] Au décès du roi il eut l'habileté de s'entourer de fidèles mais aussi de partisans de l'Autriche car il voulait s'attacher toutes les sensibilités et espérait que le nouveau roi lui réserverait, à ses côtés, une place de choix. Il n'envisagea pas que de nombreux Français accompagneraient Philippe V, ni, *a fortiori*, les conséquences quasi révolutionnaires qui en résulteraient.

En quelques quarante années Louis XIV était donc parvenu à créer, en Espagne, un climat si favorable aux intérêts français que le roi d'Espagne lui-même était persuadé de la nécessité, pour sauvegarder l'intégrité de son royaume, de le céder à un prince français. Les partisans du clan autrichien, vivement contrariés, posèrent insidieusement la question de savoir si Charles II avait été capable de rédiger lui-même son testament et s'il n'y avait pas été contraint par la France. La question était d'importance dès lors qu'en y répondant affirmativement, la légitimité de Philippe V risquait d'être compromise. Le marquis de Torcy, conscient du danger, s'insurgea contre ceux qui accusaient les Français de manœuvres souterraines :

> « *Ces compilateurs qui, uniquement occupés de plaire aux ennemis de la France, ont semé l'erreur, non seulement chez les étrangers, mais encore dans le royaume ; en sorte que le plus grand nombre de ceux qui se piquent de politique et d'une connaissance particulière de l'intérêt des princes, sont persuadés que le testament du roi d'Espagne, Charles II, source d'une longue et sanglante guerre, a été conçu à Versailles, accepté et exécuté à Madrid par les intrigues secrètement menées avec le cardinal Portocarrero, ainsi qu'avec d'autres ministres gagnés, comme on le suppose, par l'or que le marquis d'Harcourt, créé depuis pair et maréchal de France, avait abondamment répandu pendant le cours de son ambassade* ».[2]

Si l'on prétendait que l'état psychique et physique de Charles II ne lui aurait pas permis de prendre,[3] de son propre chef, une décision aussi importante et qu'il y aurait été poussé par son entourage francophile, c'est bien parce que, depuis sa naissance - cinq jours après celle de Monseigneur - ses portraits et les rapports des ambassadeurs le montraient en très mauvaise santé et facilement influençable[4] :

1 PEÑA IZQUIERDO, pp. 319-320.
2 HIPPEAU, I, pp. XVI-XVII.
3 Charles II souffrait d'épilepsie et de syphilis héréditaire.
4 Sur le règne de Charles II : CONTRERAS CONTRERAS, J., *Carlos II, el hechizado : poder y melancolia en la Corte del último Austria,* 2003. - MAURA GAMAZO, G. de, *Carlos II y su corte,* 1911-1915 ; *Vida y reinado de Carlos II*. - PFANDL, L, *Karl II, das Ende der Spanischen nacht stellung in Europa,* 1940. Sur ses maladies : REY BUENO, M., *El Hechizado, Medicina, alquimia y superstitión en la corte de Carlos II*

« *L'on ne croit pas qu'il passe l'automne, ou il y aura du miracle. L'on doit cependant remarquer que ce miracle se fait depuis longtemps et qu'il y a vingt ans qu'on le condamne toutes les semaines* ».[1]

L'Europe attendit sa mort pendant quarante ans au cours desquels pourtant, le roi exerça lucidement ses fonctions car il avait une haute idée de ses responsabilités et savait qu'en l'absence de descendant il devait choisir un successeur capable.

Logiquement tout attirait Charles II vers la branche autrichienne des Habsbourg : sa mère Marie-Anne d'Autriche était la sœur de l'empereur Léopold I^er^ dont il avait lui-même épousé la fille cadette, Marguerite-Thérèse, morte en 1675 ; et sa seconde épouse, Marie-Anne de Bavière-Neubourg,[2] qui exerçait sur lui une forte influence, était la belle-sœur de l'Empereur. En 1697, par testament, Charles II avait donc choisi pour héritier, le petit-fils de Léopold I^er^, le jeune prince électoral de Bavière.[3] Mais, à la mort de ce prince, le roi d'Espagne n'avait plus le choix qu'entre Philippe d'Anjou, le deuxième fils du Dauphin, et l'archiduc Charles, le second fils de l'Empereur. La reine appuyait fortement le parti de son neveu, tandis que le cardinal Portocarrero conseillait le prince français. Charles II, toutefois, refusait de rédiger un testament. Louis XIV n'ignorait rien des sentiments pro-autrichiens de la reine ; aussi recommanda-t-il au duc d'Anjou :

« *N'ayez de commerce avec la reine douairière que celui dont vous ne pouvez vous dispenser ; faites en sorte qu'elle quitte Madrid et qu'elle ne sorte pas d'Espagne ; en quelque lieu qu'elle soit, observez sa conduite et empêchez qu'elle ne se mêle d'aucune affaire ; ayez pour suspects ceux qui auront trop de commerce avec elle* ».[4]

Le 13 octobre 1698 la France, l'Angleterre et la Hollande avaient prévu qu'au décès de Charles II, l'Espagne, les Provinces Unies et les colonies, reviendraient au prince de Bavière ; le Milanais à l'archiduc Charles ; Naples, la Sicile, les présides de Toscane et le Guipúzcoa au Dauphin. Ce projet de partage étant devenu caduc par la mort du prince de Bavière, dans l'espoir d'établir un équilibre en Europe, un second projet de partage était

(1661-1700), 1998. - Sur le règne : PEÑA IZQUIERDO, pp. 15-67.

1 HIPPEAU, I, p. LXXXIX : « lettre du duc d'Harcourt de 1698 ».

2 BAVIERA, A. de, *Mariana de Neoburgo, reina de España,* 1938.

3 Joseph Ferdinand, prince électoral de Bavière (1692-1699), fils de Maximilien, Électeur de Bavière, et de Maria-Antonia, fille de Léopold I^er^ et de Marguerite-Thérèse de Habsbourg.

4 Louis XIV, « instructions au duc d'Anjou », art. 26. **(Doc. XXXI)**

intervenu le 25 mars 1700, entre la France, la Hollande et l'Angleterre,[1] au terme duquel l'archiduc devait recueillir la couronne d'Espagne et toutes ses possessions, sauf Naples, la Sicile, les présides de Toscane, le Guipúzcoa et le Milanais qui reviendraient au Dauphin. Il était toutefois stipulé que l'archiduc ne devrait jamais réunir le royaume d'Espagne aux territoires autrichiens. Mais comme l'Empereur voulait recueillir l'intégralité de l'héritage espagnol il refusa d'adhérer à cet accord.

Lorsque Charles II eut connaissance de ce projet de partage il entra dans une violente colère et, le 7 juin 1700,[2] il convoqua le Conseil d'État pour connaître son opinion. Les membres du Conseil lui suggérèrent de consulter le Pape Innocent XII, et, à l'unanimité moins une voix, ils se prononcèrent en faveur de l'héritier français, qui leur paraissait le seul garant du maintien de l'intégrité du royaume. Innocent XII, francophile, avait suivi avec attention l'éducation de Monseigneur à travers les lettres de Bossuet : il approuva donc ce choix.[3] Mais le roi continuait à tergiverser et ce n'est que du fait d'une nouvelle faiblesse qui, le 1er octobre, l'obligea à s'aliter, que le Conseil de Castille lui demanda expressément de mettre ses affaires en ordre. Le 2 octobre enfin, il signa le testament par lequel il instituait le duc d'Anjou héritier de tous ses royaumes « *sans en excepter aucune part* », à la condition que les couronnes de France et d'Espagne ne seraient jamais unies.[4] **(Doc XLVII)**. Même si le cœur de Charles II allait aux Habsbourg, sa volonté de conserver ses royaumes dans leur intégralité, fut la plus forte. Les droits de la France l'emportaient d'ailleurs sur ceux de l'Empire car « les rois de France avaient toujours épousé les aînées espagnoles laissant les cadettes aux Empereurs ».[5]

Charles II poursuivait ainsi la politique des Habsbourg d'Espagne, qui, depuis Philippe II, tendait au maintien intégral de la monarchie. Il fut aussi inspiré par le fort sentiment national castillan et les avis de ses conseillers d'État. Il est donc certain que son testament était l'aboutissement d'une décision profondément réfléchie. Malgré tout, le parti autrichien allégua ces prétendues pressions auxquelles il a déjà été fait allusion, puis, plus sournoisement bien que plus tardivement, le *Voto que dio en el Gavinete del duque de*

1 CRESPO SOLANA, A., « Guillermo III de Orange y la Sucesion de la monarquia hispanica (1689-1702) », BERNARDO ARES (coord.), *La sucesión de la monarquía hispánica, 1665-1725*, I, 2006, pp. 77-104.
2 SS, B, VII, pp. 268-288.
3 AECP, *Espagne*, 85, f° 128 sq. : lettre du 12 juin 1700 de Charles II à Innocent XII et réponse du Pape du 6 juillet 1700.
4 Point n° 13 du testament. MACQUART, M.-F., « Le dernier testament de Charles II d'Espagne », BELY, L., (dir.), *La présence des Bourbons en Europe, XVIème -XXIème siècle,* 2003, pp. 111-124.
5 DESOS, thèse, p. 28.

Noailles accusa explicitement la France de la mort du jeune duc de Bavière et de l'état maladif de Charles II que l'on pensait *ensorcelé*.1 Ces libelles ne reposaient sur rien, sinon sur une farouche haine de la France. Le duc d'Harcourt avait quitté ostensiblement Madrid le 20 mai 1700 pour éviter que l'on n'impute à sa présence la recommandation que prendrait le Conseil d'État. Mais il savait que son action avait été suffisamment efficace pour créer à Madrid un groupe favorable aux intérêts français : il avait tenu son rôle d'ambassadeur de France, comme l'avait joué le comte d'Harrach, ambassadeur de l'Empereur, mais avec moins de succès.2 Le roi lui en savait gré qui recommanda à Anjou

> « *Ayez une entière créance au duc d'Harcourt ; il est habile homme et honnête homme et ne vous donnera des conseils que par rapport à vous* ».3

Le comte de Tallard,[4] ambassadeur de France à Londres, faisait état, le 2 novembre, de l'inquiétude des Anglais au point que le 5, le Conseil des Ministres français décida de rester fidèle au projet de partage intervenu avec l'Angleterre et les Provinces-Unies. Antoine Heinsius, Pensionnaire de la Province de Hollande (1644-1720), en fut aussi avisé, qui fut le plus implacable ennemi de la France et le plus farouchement opposé à toute tentative de paix. En même temps que la nouvelle se diffusait, Monseigneur, à Versailles, prenait la tête d'un parti favorable à la succession. Louis XIV, en revanche, tentant encore de préserver le projet de partage, envoyait au marquis de Villars des instructions pour qu'il tente d'y faire intervenir l'Empereur ; Léopold refusa qui donna ordre à Harrach, son ambassadeur à Madrid, de constituer un gouvernement provisoire en son nom aussitôt que Charles II serait mort. Louis XIV devait donc agir :

> « *J'ai voulu laisser à l'Empereur tous les moyens de concourir au maintien du repos public. Les intérêts de sa maison sont assurés par le partage destiné à l'archiduc ; mais s'il n'en profite pas, rien ne m'empêche d'exécuter le traité que j'ai fait avec le roi d'Angleterre et avec les Etats-Généraux. Tout engagement a cessé de ma part envers l'Empereur aussitôt que les trois mois donnés à ce prince pour souscrire sont*

1 BNM, mss 10680, f° 255-277.
2 DESOS, thèse, p. 29.
3 Louis XIV, « Instructions au duc d'Anjou », art. 23 **(Doc XXXI)**.
4 TALLARD, Camille, marquis d'Hostun de la Baume, baron d'Arlan, comte de ; il revint à Paris, en avril 1701, lors de la rupture diplomatique avec Guillaume III. Il fut le rival d'Harcourt car « *il avait voulu se donner l'honneur du traité de partage, comme Harcourt laissait croire tant qu'il pouvait que le testament était son ouvrage* » : SS, B, VII, pp. 333-335.

expirés ».1

Mais le même jour, Louis XIV recommandait à Blécourt, seul représentant de France restant à Madrid, d'agir avec diplomatie, sans rien promettre au clan Portocarrero mais sans laisser entendre non plus que le testament pourrait être refusé.2 Les ministres ne furent pas surpris de la teneur du testament lorsqu'il fut officiellement révélé mais ils durent prendre, dans des délais très brefs, l'une des décisions les plus graves du règne.3

3) L'acceptation du testament par Louis XIV [4]

Le 7 novembre, alors qu'il tenait son Conseil à Fontainebleau, le roi reçut un courrier de Blécourt du 29 octobre, annonçant que le roi d'Espagne était « *à la dernière agonie, qu'il avait reçu l'extrême onction et perdu la parole* ». Harrach faisait part des mêmes nouvelles à l'Empereur ajoutant que le roi ne voyait ni n'entendait plus.[5] Le 8, une lettre du marquis d'Harcourt avisait Louis XIV que le 30 octobre, à midi, le roi d'Espagne « *n'était pas encore expiré* » mais que son testament instituait le cardinal Portocerrero régent du royaume et donnait ordre à tous les vices-rois et gouverneurs de lui obéir comme à lui-même ; comme le testament ne disait rien de la reine, à Madrid personne ne doutait que le testament ne soit en faveur des ducs d'Anjou et de Berry.[6]

C'est une lettre du marquis d'Harcourt envoyée de Bayonne, qui avisa Louis XIV au Conseil des finances du mardi matin 9 à Fontainebleau, que le roi d'Espagne était décédé « *le jour de la* Toussaint*, à trois heures après midi* ». Madame écrivait le 10 :

> « *J'ai à vous mander aujourd'hui la grande nouvelle, arrivée hier matin, de la mort du roi d'Espagne, prévue dès longtemps d'ailleurs [...] Un grand d'Espagne doit avoir pris la poste immédiatement pour apporter l'original du testament au duc et le demander pour roi. Au cas où le roi refuserait, le grand d'Espagne a ordre de se*

1 AECP, *Vienne*, 75, f° 249-252 : « lettre de Louis XIV au marquis de Villars du 7 novembre 1700 », citée par LEGRELLE, A., *La diplomatie française et la succession d'Espagne,* IV, 1892, p. 19.
2 AECP, *Vienne*, 75, f° 249-252 : « lettre de Louis XIV à Blécourt du 7 novembre 1700 », pp. 11-12 - AECP, *Espagne*, 84, f° 237-238.
3 BLUCHE, *Louis XIV,* p. 767.
4 L'importance de l'évènement n'avait pas échappé à Louis XVIII qui, pour son cabinet au palais des Tuileries, avait fait tisser aux Gobelins une réplique du tableau de François GÉRARD (Rome, 1770 – Paris, 1837), MV 2108, actuellement en dépôt au château de Chambord. CONSTANS, p. 361. Versailles possède une *Allégorie de la reconnaissance du duc d'Anjou, comme roi d'Espagne* par Henri de FAVANNE (Londres, 1668 – Paris, 1752), INV 4374, MV 6899, toile, (144 x 187cm). CONSTANS, p. 305.
5 *JD,* VII, dimanche 7 novembre 1700, p. 410.
6 *JD,* VII, lundi 8 novembre 1700, p. 411.

rendre incontinent à Vienne et d'offrir la couronne à l'empereur ».[1]

Un extrait du testament était joint à la lettre au roi ; Charles II y précisait :

« *Ayant donc reconnu par diverses conférences que j'ai eües avec mes Ministres d'Etat et de Justice, que la raison, sur laquelle est fondée la renonciation des Infantes Anne, & Marie Therese, Reines de France, ma Tante & ma Sœur, à la succession de ces Royaumes, a été d'éviter l'inconvénient de leur union à la Couronne de France ; & que ce motif fondamental venant à cesser, le droit de la succession subsiste en la personne du plus proche parent, conformément aux loix de ces Royaumes ; ce qui se rencontre aujourd'hui dans le second fils du Dauphin de France, au cas que je meure sans laisser d'enfans, m'accommodant auxdites loix, je déclare le Duc d'Anjou pour mon Successeur, & comme tel je l'appelle à la succession de tous mes Royaumes, sans nulle exception, & Ordonne à tous mes sujets et vassaux qu'audit cas que Dieu me retire sans succession légitime, ils aient à le tenir et le reconnoître pour leur Roi et Seigneur naturel ; & qu'ils lui donnent sans nul délai, la possession actuelle desdits Royaumes [...] Comme c'est mon intention, & comme il importe beaucoup au repos de la Chrétienté & de l'Europe, & à la tranquillité de mesdits Royaumes, que cette Monarchie soit toujours séparée de la Couronne de France ; je déclare que, si le Duc d'Anjou vient à mourir, ou, qu'héritant de cette Couronne, il la préfère à celle d'Espagne ; en ce cas, la succession d'Espagne passera au Duc de Berry, son frère, troisième fils du Dauphin, en la même manière ; et au cas que ce Duc meure aussi, ou qu'il vienne à succéder aussi à la Couronne de France ; j'appelle, en ce cas, à la succession d'Espagne, l'Archiduc, second fils de l'Empereur, mon Oncle, excluant, pour la même raison de la paix de l'Europe et de mes sujets, le fils aîné de l'Empereur. Et si ledit Archiduc vient à mourir aussi, en ce cas j'appelle à la succession le Duc de Savoie et ses enfans* ».[2]

Charles II excluait donc du trône d'Espagne autant celui qui deviendrait roi de France que celui qui deviendrait empereur car il ne voulait pas que son royaume soit incorporé à aucune autre puissance ou démembré :

« *sans soufrir qu'une Monarchie fondée par mes Peres avec tant de gloire, soit démembrée, ni diminuée en aucune manière, leur propre repos le requérant ainsi* ». [3]

Il priait même l'Empereur et le Roi de marier le duc d'Anjou avec l'archiduchesse,[4]

1 PALATINE, lettre à la duchesse de Hanovre, Fontainebleau, le 10 novembre 1700, Mercure, p. 281.

2 CHARLES II, *Testament et codicille de Charles II, roy d'Espagne, fait le 2 d'Octobre 1700, avec plusieurs pièces cuieuses concernant ledit Testament,* À Bruxelles, chez Lambert Marchant, Libraire à l'Enseigne du bon Pasteur, au Marché aux herbes, M.DCC, art. XIII, pp. 15-17. **(Doc LI)**.

3 CHARLES II, p. 17.

4 Pourtant, dans ses *Instructions au duc d'Anjou* Louis XIV écrivait : « *Aimez votre femme, vivez bien avec elle, demandez-en une à Dieu qui vous convienne. Je ne crois pas que vous deviez prendre une*

« *Je désire avec passion, que la paix se conserve entre l'Empereur, mon Oncle, & le Roy Très-Chrétien, dont l'union importe si fort à la Chrétienté, je les prie et les conjure de vouloir étreindre cette union par le mariage du Duc d'Anjou avec l'Archiduchesse, afin que par ce moyen l'Europe joüisse du repos dont elle a besoin* ». [1]

Charles II confiait la régence au cardinal Portocarrero et prenait « *quelques dispositions d'argent et de pierreries en faveur de la reine* ».[2] Le défunt roi n'envisageait pas que l'un des successeurs qu'il désignait puisse renoncer au testament alors pourtant que le 10, Madame prétendait qu'en cas de refus du testament, le porteur avait ordre de poursuivre immédiatement sa route vers Vienne.[3]

Dès qu'il eût connaissance de la mort du roi d'Espagne, Louis XIV envoya M. de Saint-Olon, l'un de ses *ordinaires*, au roi et à la reine d'Angleterre, à Saint-Germain, pour les aviser de ce décès, ce dont ils furent touchés.[4] Puis, renonçant à sa chasse,

« *il envoya chercher Mgr le dauphin qui était à la chasse. Ce prince en revint sur les trois heures et demie, et le roi aussitôt tint conseil,*[5] *où il n'y eut que mgr le dauphin, le chancelier de France,*[6] *le duc de Beauvillier et le marquis de Torcy, tous trois ministres* ».[7]

Le Conseil se prolongea jusqu'à sept heures mais, en l'absence de procès-verbal et eu égard aux contradictions des récits qui en furent faits ultérieurement, il n'est pas possible de savoir, avec certitude, dans quel sens intervinrent les participants.[8] Saint-Simon qui n'assistait pas à ce conseil et n'avait aucun droit d'y participer, en fit le récit,[9] affirmant que Mme de Maintenon y était présente et qu'elle était intervenue aux débats alors que Torcy - qui, lui, assistait au Conseil dont il était membre - accuse :

Autrichienne », art. 6.

1 CHARLES II, p. 17.
2 *JD,* VII, mardi 9 novembre 1700, pp. 411-412.
3 PALATINE, lettre du 10 novembre 1700, citée à la page précédente, n 3.
4 *JD,* VII, lundi 15 novembre 1700, p. 417.
5 Ce Conseil se tint chez Mme de Maintenon.
6 Le chancelier de France était alors Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain (1634-1727) : il avait succédé à Boucherat le 5 septembre 1699 tout en conservant le ministère de la Marine.
7 BRETEUIL, baron *de, Mémoires,* éd. François Bourin, Paris, 1992, p. 254.
8 MIGNET, *Négociations relatives à la succession d'Espagne,* 4 vol. in-4°.
9 SS, B, VII, pp. 295-312.

> « *les écrivains du dernier temps* [d'avoir] *avancé faussement que madame de Maintenon avait assisté à ce conseil et qu'elle avait donné son avis* ».[1]

Les opinions furent recueillies dans l'ordre hiérarchique inversé : Torcy, entré au Conseil en 1699, parla en premier ; il était d'avis d'exécuter les dispositions du traité de partage car il redoutait que l'acceptation du testament n'entraînât une guerre générale.[2] Le duc de Beauvilliers, ministre d'État depuis 1691, était du même avis, pour les mêmes raisons.[3] En revanche le chancelier Pontchartrain, ministre depuis 1689, opta catégoriquement pour l'acceptation du testament car il était persuadé que l'Empereur, suzerain des principautés indépendantes du Saint Empire Romain Germanique, était trop faible pour contraindre ses vassaux à adhérer à son parti : cet avis était erroné car seuls restèrent fidèles à la France l'électeur de Bavière et son frère l'archevêque de Cologne. Pontchartrain pensait en outre, que la marine française pourrait protéger efficacement l'Espagne dans ses relations avec ses colonies car il connaissait les craintes des négociants espagnols relatives à leur situation commerciale aux Indes.[4] Il affirmait que la France en tirerait de grands profits pour ses propres importations vers l'Amérique, mais il omettait d'évoquer les réticences espagnoles car il s'intéressait surtout à l'accroissement du prestige français et, plus encore, au déclin du prestige anglais et hollandais. Sur ce point il partageait les conceptions de Louis XIV qui, en 1709, écrivait au marquis Amelot de Gournay, son ambassadeur en Espagne[5] : « *Le principal objet de la guerre présente est celui du commerce des Indes et des richesses qu'elles produisent* ».[6] Effectivement,

> « contrairement aux guerres passées dont les motifs étaient essentiellement des conquêtes territoriales et plus récemment des conflits religieux ou dynastiques, la guerre que vont se livrer les pays européens est une guerre commerciale. Les deux plus farouches ennemis de la France sont d'ailleurs l'Angleterre et les Provinces-Unies dont les impératifs sont essentiellement économiques.
> « Il est remarquable que les deux pays qui vont soutenir la candidature de l'archiduc Charles, catholique, sont des pays *hérétiques*, surtout les Provinces-Unies, très

1 TORCY, Jean-Baptiste Colbert de Croissy, marquis de, *Mémoires du marquis de Torcy pour servir à l'histoire des négociations depuis le traité de Ryswick jusqu'à la paix d'Utrecht,* 1839, p. 551. Dangeau affirme aussi que « *Madame de Maintenon, chez qui il se tenoit, y étoit présente* » : *JD,* VII, mardi 9 novembre 1700, pp. 411-412.
2 TORCY, p. 549.
3 TORCY, p. 551.
4 BLUCHE, p. 768 - FROSTIN, C., « Les Pontchartrains et la pénétration commerciale française en Amérique espagnole, 1690-1715 », *Revue Historique,* 245 (janvier-juin 1971), pp. 307-336.
5 Ambassadeur de mai 1705 au 2 septembre 1709 : les *instructions* du roi datent du 24 avril 1705.
6 LOUIS XIV : lettre à Amelot, citée par Marcel LOYAU, p. 14.

> attachées à la Réforme. Cet argument ne sera guère invoqué durant le conflit, sauf par les Espagnols qui n'apprécient pas qu'un roi étranger soit imposé par de tels adversaires ».[1]

Le Dauphin, deuxième personnage après le roi au sein du Conseil, parla en dernier[2] : « *sans hésiter, il conclut à l'acceptation du testament* ».[3] Il est toujours allégué que s'il adopta, *sans hésiter,* cette position, c'est qu'il « voulait assurer à son fils un grand royaume ». La réalité est plus subtile car, en optant pour que l'Espagne revienne au duc d'Anjou, le Dauphin allait à l'encontre tant de son intérêt personnel que du droit successoral d'Ancien Régime car le trône d'Espagne, *stricto sensu*, lui revenait à lui.

Eu égard à la divergence des opinions, Louis XIV réserva sa décision :

> « Accepter le testament, c'était renoncer aux agrandissements escomptés, irriter les puissances maritimes, peut-être entrer en guerre avec l'empereur ; le refuser c'était courir le risque d'un conflit avec l'empereur, qui écarterait sans doute les compensations envisagées, sans être assuré de l'appui de la Hollande et de l'Angleterre ».[4]

Pourtant « *entre son lever et sa messe du jeudi 11* », Louis XIV donna audience à l'ambassadeur d'Espagne qui lui apportait une copie authentique du testament, selon l'ordre que, le soir de la mort de Charles II, lui avaient envoyé la reine douairière et le conseil de régence, ordre rédigé et signé par don Antonio de Ubilla, *secretario del despacho universal*, qui détenait l'original du testament. Le Conseil de régence était composé de la reine, du cardinal Portocarrero, du grand inquisiteur, du comte d'Aguilar (au titre de conseiller d'État), du comte de Benevente (au titre de Grand) et de Don Manuel d'Arias (représentant le comte d'Oropesa, président du conseil de Castille, absent). Monseigneur assistait avec Torcy, à Versailles, à l'audience royale à l'issue de laquelle le roi fit entrer le duc de Bourgogne ce qui persuada la Cour que le roi avait pris sa décision mais qu'il ne voulait pas encore la faire connaître publiquement.[5] Ce même soir, après son souper, le roi demanda « *en badinant* » aux princesses quel parti elles prendraient au sujet des affaires d'Espagne : Mme la Duchesse et la princesse de Conty

1 LOYAU, « introduction », *Correspondance ...*, p. 14.
2 SARMANT & STOLL, p. 170 : « *en 1710, c'est d'abord Torcy qui opina, puis Desmaretz, Voysin, Pontchartrain, Beauvillier, le duc de Bourgogne et enfin Monseigneur* ».
3 TORCY, p. 551.
4 TAPIE, Victor-L., & BRULEY, Edouard, *Les temps modernes,* Hatier, p. 286.
5 *JD,* VII, jeudi 11 novembre 1700, pp. 413-414.

répondirent qu'elles « *enverraient promptement monseigneur le duc d'Anjou et que, par le raisonnement qu'elles entendaient faire au public, c'est ce qui serait le plus approuvé* ». Ce à quoi Louis XIV observa : « *Je suis sûr que quelque parti que je prenne que beaucoup de gens me condamneront* »,[1] preuve qu'il ne *badinait* guère.

Le marquis d'Harcourt, ambassadeur de France à Madrid, était naturellement pour l'acceptation pur et simple du testament.

Des courriers d'Espagne révélèrent l'enthousiasme témoigné tant par les Grands que par le peuple lorsque furent connues les dispositions testamentaires du défunt roi.[2] L'enthousiasme de Portocarrero,[3] du marquis d'Harcourt ou de Blécourt allaient de soi, tous trois se considérant comme les artisans de ce dénouement en faveur de la France. Moins prévisibles, en revanche, étaient l'acceptation formelle du testament par le prince de Darmstadt ou le calme qui régnait tant à Milan qu'à Barcelone.[4]

Un nouveau Conseil fut réuni par Louis XIV le 10 novembre au soir : les évènements s'étant précipités et précisés, les membres, à l'unanimité, votèrent pour l'acceptation ; même Torcy - si catégoriquement opposé lors du premier Conseil - avait changé d'avis, ce dont il s'explique dans *ses Mémoires.* Louis XIV, dès lors, se devait de reconnaître officiellement son petit-fils d'Anjou, roi d'Espagne sous le nom de Philippe V **(Doc XLIX)**.

Ce faisant, Louis XIV, en reniant les dispositions du partage initial, acceptait la perspective d'une guerre inévitablement programmée car les puissances européennes ne pourraient jamais admettre que « son autorité s'étendit à donner des lois, sous le nom de son petit-fils, aux États soumis à la couronne d'Espagne dans l'ancien et le nouveau Monde ».[5] La paix n'aurait cependant pas été sauvée si Louis XIV avait refusé le testament car l'Empereur en aurait invoqué la clause subsidiaire en faveur de l'archiduc, ce qui aurait reconstitué l'empire de Charles-Quint, perspective inacceptable par la France. Dès lors qu'il était impensable d'espérer un règlement de la succession sur la base du dernier projet de partage avec les Puissances Maritimes et que la guerre était inévitable, « *il fallait la faire pour soutenir le parti le plus juste* »,[6] celui du duc d'Anjou dont la légitimité était réelle. C'est ce que précisa Louis XIV dans sa lettre du 12 novembre 1700 à Portocarrero et à la reine douairière :

1 *JD,* VII, samedi 13 novembre 1700, pp. 415-416.
2 LAGRELLE, IV, pp. 58-66.
3 AECP, *Espagne*, 85, f° 350-2 : « lettre de Blécourt du 4 novembre 1700 ».
4 AECP, *Espagne*, 85, f° 343 : « lettre de Blécourt du 3 novembre 1700 ».
5 DESOS, thèse, p. 73.
6 TORCY, pp. 550-551.

« Ainsi, nous conformant entièrement à ses [à Charles II] *intentions marquées par les articles du testament que Votre Majesté et Vous nous avez envoyé, tous nos soins seront désormais de rétablir, par une paix inviolable, par l'intelligence la plus parfaite, la monarchie d'Espagne au plus haut point de gloire où jamais elle ait été* ».[1]

Tout, semble-t-il, avait été arrêté le dimanche 14, à Fontainebleau où, le matin, après s'être longuement entretenu avec Torcy, le roi avait fait avertir l'ambassadeur d'Espagne d'avoir à se trouver le lendemain soir à Versailles, à son arrivée. Le soir, un courrier du comte d'Harrach, parti de Madrid dix jours plus tôt, passa par Fontainebleau : il était chargé d'apporter de *tristes nouvelles* à l'Empereur. Ce courrier, Espagnol, vit le roi à son souper et dit publiquement qu'on attendait impatiemment le duc d'Anjou à Madrid où l'on avait déjà désigné, pour l'y accueillir, quatre Grands dont le duc de l'Infantado et le duc de Pastrono. Louis XIV s'était longuement entretenu dans son cabinet le vendredi 12 avec le duc d'Anjou, en présence du Dauphin et du duc de Bourgogne : la Cour était persuadée que le roi lui avait appris qu'il était roi d'Espagne mais le jeune prince ne fit ni ne dit rien qui révéla qu'il le sut. Et lorsqu'on tenta de l'interroger il répondit fort habilement « *qu'après l'honneur que le roi d'Espagne lui avait fait de le nommer pour son successeur, sa mémoire lui serait toujours bien précieuse* ».[2]

Louis XIV quitta Fontainebleau le lundi 15, entre neuf et dix heures, avec, dans son carrosse le duc et la duchesse de Bourgogne, Mme la Duchesse, la princesse de Conti et la duchesse du Lude. Il ne s'arrêta pas pour déjeuner et arriva à Versailles à quatre heures, après quatre relais. Quant à Monseigneur, il partit dans sa chaise de poste pour *dîner* à Meudon où il devait passer quelques jours. L'ambassadeur d'Espagne, après son départ de Fontainebleau, reçut encore un courrier de Madrid, la reine et les régents « *redoublant leurs instances pour demander Monseigneur le duc d'Anjou* ».[3]

« *La cour se trouva fort grosse à Versailles que la curiosité y avoit rassemblée dès le jour même de l'arrivée du Roi* ».[4] Alors, le 16 novembre, dans son cabinet ouvrant sur la Grande Galerie,[5] Louis XIV présenta officiellement son roi à l'ambassadeur d'Espagne Castel dos Rios, qui s'agenouilla devant lui, lui baisa la main et lui fit un long compliment

1 AECP, *Espagne,* 85, f° 337-339, 12 novembre 1700. Un autre exemplaire figure à la BnF, ms. fr., 22579.
2 *JD,* VII, dimanche 14 novembre 1700, p. 416.
3 *JD,* VII, lundi 15 novembre 1700, p. 417 - SS, B, VII, p. 319.
4 SS, B, VII, pp. 319-320.
5 Louis XIV, en 1701, fit transformer ce cabinet en l'actuelle « chambre du roi ».

auquel répondit le roi car Philippe ne comprenait pas encore l'espagnol. **(Doc XX)**. Dans ses *instructions au duc d'Anjou* **(Doc XXXI)** le roi l'invitait à ne pas oublier cette scène :

> « *Je crois que vous devez faire quelque chose de considérable pour l'ambassadeur qui a été assez heureux pour vous demander, et pour vous saluer le premier en qualité de sujet* ».[1]

Monseigneur n'assista pas, à Versailles, à cette mémorable présentation de son fils comme roi d'Espagne. Cet événement constituant toutefois l'étape la plus importante de l'action qu'il mena en faveur de son fils, il paraît opportun de l'évoquer en détail et de reproduire *in extenso* l'une des multiples relations qu'en ont données les mémorialistes,[2] en l'occurence, celle de Dangeau :

> *« <u>Déclaration que monseigneur le duc d'Anjou est roi d'Espagne</u>*
> *Le roi, après son lever, fit entrer l'ambassadeur d'Espagne dans son cabinet, et puis il appela monseigneur le duc d'Anjou, qui étoit dans les arrière-cabinets,*[3] *et dit à l'ambassadeur : «* Vous le pouvez saluer comme votre roi *». L'ambassadeur se jeta à deux genoux et lui baisa la main à la manière d'Espagne ; il lui fit ensuite un assez long compliment en espagnol, et après qu'il eut fini le roi lui dit : «* Il n'entend pas encore l'espagnol ; c'est à moi à répondre pour lui *». Les courtisans étoient à la porte du cabinet du roi ; S. M. commanda à l'huissier d'ouvrir les deux battants de la porte et de faire entrer tout le monde, et dit : «* Messieurs, voilà le roi d'Espagne ; la naissance l'appelait à cette couronne ; toute la nation l'a souhaité et me l'a demandé instamment, ce que je leur ai accordé avec plaisir : c'étoit l'ordre du ciel *». Puis, en se retournant au roi d'Espagne, il lui dit : «* soyez bon Espagnol, c'est présentement votre premier devoir ; mais souvenez-vous que vous êtes né François pour entretenir l'union entre les deux nations ; c'est le moyen de les rendre heureuses et d'entretenir la paix de l'Europe ». *Après cela il s'adressa à l'ambassadeur, et en lui montrant du doigt le roi son maître, il lui dit : «* s'il suit mes conseils, vous serez grand seigneur et bientôt ; il ne sauroit mieux faire présentement que de suivre vos avis ». *Monseigneur le duc de Bourgogne et monseigneur le duc de Berry embrassèrent le roi d'Espagne, et ils fondoient tous trois en larmes en s'embrassant.*[4] *Pendant ce temps le comte de Zinzendorf, envoyé de l'empereur, attendoit l'audience qu'il avoit*

1 LOUIS XIV, « Instructions au duc d'Anjou », p. 333, art. 21.**(Doc XXXI)**.

2 SS, B, VII, pp. 320-325 - *MS,* VI, 16 novembre 1700, pp. 308-311 : « *Ce fut ce jour-là que se passa dans Versailles la plus grande et la plus extraordinaire scène qui se fût jamais passée dans l'Europe* » : p. 308.

3 Ces petits cabinets et derrières de l'appartement de Louis XIV ne doivent pas être confondus avec ceux qu'aménagea Louis XV et qui, seuls, subsistent partiellement : DUSSIEUX, L., *Le Château de Versailles, histoire et description,* I, L. Bernard, libraire-éditeur, Versailles, 1885, pp. 317-318.

4 « *Les deux autres fils de France arrivèrent, et tous trois s'embrassèrent tendrement et les larmes aux yeux, à plusieurs reprises* » : SS, B, VII, p. 322 - « *Il est certain que le Roi versa des larmes de joie aussi bien que tous les princes* » : *MS,* VI, 16 novembre 1700, p. 309 - Le baron de Breteuil place cette scène d'attendrissement général pendant l'audience qui suivit : BRETEUIL, p. 256 - Selon Mme de Maintenon les trois frères montrèrent une grande tendresse les uns pour les autres : lettre du 17 novembre 1700, *Correspondance générale,* IV, p. 344. .

demandée pour lui donner part de la naissance de l'archiduc,[1] *et ne sachant rien de la scène qui se passoit. Le roi fit rentrer le roi d'Espagne et l'ambassadeur dans ses arrière-cabinets, et puis fit entrer le comte Zinzendorf, à qui il donna son audience, qu'il n'auroit pas demandée s'il eût prévu le contre-temps. L'audience finie, le roi se mit en marche pour aller à la chapelle et fit marcher le roi d'Espagne à côté de lui et à sa droite ; ils entendirent la messe à la tribune, et comme le roi vit que le roi d'Espagne n'avoit point de carreau, il se leva et lui voulut donner le sien. Le roi d'Espagne ne voulut pas le prendre, et le roi ôta le sien ; ils n'en eurent ni l'un ni l'autre. À la messe, il eut la droite sur le roi et de même en revenant, et il l'aura toujours en public pendant qu'il sera ici ; mais quand ils seront en particulier, ils vivront sans cérémonie. En revenant de la messe et passant dans le grand appartement, le roi dit au roi d'Espagne qu'il lui avoit fait préparer cet appartement et qu'il lui alloit laisser pour donner le temps aux courtisans de lui venir faire leur cour. - Le roi d'Espagne partira d'ici le 1er de décembre ; monseigneur le duc de Bourgogne et monseigneur le duc* de *Berry iront le conduire jusqu'à la frontière d'Espagne. Les ducs de Beauvilliers et de Noailles les accompagneront, et le roi permet à tous les jeunes courtisans qui les voudront suivre de faire le voyage ; quelques uns même le suivront jusqu'à Madrid . - L'ambassadeur d'Espagne dit fort à propos que ce voyage devenoit aisé et que présentement les Pyrénées étoient fondues. - Quand messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry auront laissé le roi leur frère à la frontière, entre les mains des Espagnols, ils iront visiter le Languedoc et la Provence, puis ils passeront à Lyon et reviendront ici à la fin de mars. Le roi donne six vingts de ses gardes du corps pour les suivre, qui seront commandés par Vandeuil et Montesson ; il y en aura soixante pour S. M. Catholique et soixante pour nos princes, et tous les six vingts demeureront auprès des princes au voyage du Languedoc et de Provence. - Dès que le roi eut déclaré le roi d'Espagne il envoya M. le Premier porter cette nouvelle au roi et à la reine d'Angleterre à Saint-Germain. Monsieur apprit à tous ceux qui étoient à son lever à Paris, dès que neuf heures furent sonnés, ce qui se passait dans ce moment là ici* [à Versailles] *; le roi lui en avoit fait confidence à Fontainebleau et lui avoit permis de le dire ce matin. Monseigneur l'a appris aussi à pareille heure aux courtisans qui ont l'honneur d'être avec lui à Meudon. Le roi d'Espagne sut dès vendredi matin la résolution qu'avoit prise S. M. ; l'ambassadeur d'Espagne le savoit aussi, et en a très-bien gardé le secret. Le roi est très content de sa conduite en tout. - L'après-dînée le roi alla à Marly se promener, et le roi d'Espagne alla à Meudon voir Monseigneur son père ; il avoit dans son carrosse M. de Beauvilliers et Saumery, son sous-gouverneur. Monseigneur vint recevoir le roi d'Espagne à son carrosse, marquant une joie vive et naturelle, qui faisoit plaisir à tout le monde ; il dit qu'il croyoit que jamais homme ne s'étoit trouvé en état de pouvoir dire comme lui :* Le Roi mon père et le Roi mon fils. *Au retour de Meudon, SM. Catholique revint dans son grand appartement, où il reçut des visites des princesses et des dames ; madame la duchesse de Bourgogne y alla plus d'une fois. Le soir il soupa avec le roi ayant un fauteuil, et la droite sur lui. Messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry étoient sur des pliants, au retour de la table du côté droit, et madame la duchesse de Bourgogne au côté gauche, et les gentilshommes*

1 Léopold-Joseph-Jean-Thadée-Narcisse-Antoine-Ignace-Xavier-Philippe, fils de l'archiduc Joseph devenu l'empereur Joseph Ier, et de Wilhelmine de Hanovre : né dans la nuit du 28 au 29 octobre 1700, il mourut le 4 août 1701. S'il avait vécu, il aurait succédé à son père dont le frère Charles ne serait pas devenu empereur (Charles VI) et la Guerre d'Espagne se serait poursuivie avec tous ses redoutables aléas.

servant vis-à-vis des rois pour servir. Quand on crioit : À boire pour le roi d'Espagne,1 *c'étoit une grande joie pour les spectateurs. Le roi, se penchant du côté de l'ambassadeur d'Espagne, qui y étoit, lui dit : «* Je crois encore que tout ceci est un songe ». - *Sitôt que le roi eut déclaré le roi d'Espagne, M. le nonce et l'ambassadeur de Venise, qui étoient dans le cabinet, fendirent la foule et vinrent saluer le roi d'Espagne, témoignant une grande joie du parti que le roi venoit de prendre. Pendant tout ce temps là le comte de Zinzendorf étoit toujours resté dans le salon attendant son audience. - Le soir à son coucher, le roi d'Espagne donna le bougeoir à l'ambassadeur d'Espagne, et l'après-dînée quand il alla à Meudon, les gardes françoises et suisses battirent aux champs. - Le roi le verra souvent en particulier jusqu'à son départ, et M. de Torcy l'entretiendra souvent des affaires pour lui en donner connaissance. Il ira tous les soirs chez madame de Maintenon pendant que le roi y est, et on le mènera à Marly le premier voyage qu'on y fera. - La première chose que fit monseigneur le duc de Bourgogne quand il sut, le jeudi, le parti que le roi avoit pris d'accepter le testament, ce fut de faire prier le roi par M. de Beauvilliers de trouver bon qu'il conduisît le roi son frère jusqu'à la frontière. Le roi répondit à M. de Beauvilliers que monseigneur le duc de Bourgogne lui faisoit plaisir d'avoir pensé cela ; que non-seulement il le trouvoit bon, mais qu'il y enverroit le duc de Berry avec lui. Ils ne mèneront nul précepteur au voyage, ce qui augmente fort la joie que monseigneur le duc de Berry a du voyage* ».2

Le nouveau roi d'Espagne se devait d'aller saluer son père à Meudon :

« *L'après-dîner, le roi d'Espagne alla dans le carrosse du roi, seul avec le duc de Beauvillier, ci-devant son gouverneur, voir Mgr le dauphin en son château de Meudon où il était allé coucher le lundi en revenant de Fontainebleau. Mgr le dauphin, étant logé dans un appartement bas, vint jusque sur le haut du perron qui de sa salle des gardes donne sur la cour, recevoir le roi d'Espagne son fils, et après la visite qui se passa* debout,[3] *il le reconduisit jusqu'au même endroit, le vit monter en carrosse et vit partir le carrosse* ».[4]

1 « *Celui qui sert d'échanson, lorsque le roi a demandé à boire, aussitôt crie tout haut :* À boire pour le roi ! *fait la révérence à Sa Majesté, vient au buffet prendre des mains du chef d'échansonnerie-bouche la soucoupe d'or garnie du verre couvert et de deux caraffes de cristal, pleines de vin et d'eau ; puis revient précédé du chef et suivi de l'aide du gobelet-échansonnerie-bouche. Alors, étant tous trois arrivés à la table du roi, ils font la révérence devant le roi, le chef se range de côté et le gentilhomme servant verse des caraffes un peu de vin et d'eau dans l'essai ou petite tasse de vermeil doré, que tient le chef du gobelet. Puis ce chef du gobelet reverse la moitié de ce qui lui a été versé dans l'autre essai ou petite tasse de vermeil qui lui est présenté par son aide. Pour lors le chef du gobelet-échansonnerie-bouche fait l'essai, et le gentilhomme servant le fait après, qui remet entre les mains dudit chef du gobelet la tasse dont il a fait l'essai, et ce chef les rend toutes deux à l'aide. Vous remarquerez que ces deux petites tasses sont aussi appelées des* essais. *L'essai fait à la vue du roi de cette sorte, le gentilhomme servant fait encore la révérence devant Sa Majesté, lui découvre le verre et lui présente en même temps la soucoupe où sont les caraffes. Le roi se sert lui-même le vin et l'eau, puis ayant bu et remis le verre sur la soucoupe, le gentilhomme servant recouvre le verre, reprend la soucoupe avec ce qui est dessus, fait encore la révérence devant le roi ; ensuite il rend le tout au même chef d'échansonnerie-bouche, qui le reporte au buffet* » : BESONGE, *L'État de la France,* 1694, I, p. 82.

2 *JD,* VII, mardi 16 novembre 1700, pp. 417-422 – voir aussi : *MS,* VI, 16 novembre 1700, pp. 308-311.

3 C'est donc par erreur que la *Gazette de Hollande* prétendit que le roi d'Espagne s'était assis dans un fauteuil et Monseigneur sur un tabouret.

4 BRETEUIL, p. 258.

Puis :

« *Le mercredi 17, sur les neuf heures et demie du matin, Mgr le dauphin vint de Meudon et alla droit chez le roi d'Espagne avant d'entrer chez le roi. Il le vit dans son petit cabinet sans autre cérémonie* ».[1]

« *Le vendredi 19, Monseigneur le dauphin revint de Meudon et soupa avec le roi. Le roi d'Espagne et le roi étaient placés comme je l'ai dit ci-dessus dans des fauteuils,*[2] *Monseigneur le dauphin était au bout de la table à droite sur un siège pliant* ».[3]

À l'annonce de l'acceptation du testament, Madrid explosa de joie,[4] malgré quelques réserves relevées par San Felipe :

« *Tous applaudirent et se conformèrent à la volonté du roi. Quelques uns firent semblant ; d'autres emplis de leur douleur confondirent deux causes en un seul effet ; car les plus proches et les plus familiers du roi désiraient un prince autrichien, soit parce qu'ils avaient été élevés dans cette crainte, soit parce qu'ils conservaient envers la France une haine, qui était plus héritée que fondée* ».[5]

Quant à Louis XIV, réitérant ses assurances de non-ingérence afin de conforter les Espagnols dans leur choix et de rassurer les puissances voisines,[6] il proclama que :

« lorsque Sa Majesté accepte le testament, les monarchies de France et d'Espagne deviennent séparées comme elles l'ont été depuis tant d'années »,[7]

et qu'il écrivit :

« [si le cardinal Portocarrero craint que le marquis d'Harcourt] *en qualité de mon ambassadeur ne veuille présentement avoir quelque part au gouvernement, vous*

1 BRETEUIL, p. 259.
2 BRETEUIL, p. 258 : « *le roi d'Espagne soupa avec le roi qui le fit asseoir au-dessus de lui à table. On leur servit pour laver les mains une double serviette sur un même plat, qu'ils prirent tous deux en même temps. Le roi d'Espagne et le roi étaient d'un même côté de la table, qui est carrée longue, sur deux fauteuils, le roi d'Espagne ayant la droite* ».
3 BRETEUIL, p. 262.
4 UBILLA, A. de, *Succession del rey D. Phelipe V. Nuestro Señor en la Corona de España. Diaro de sus viages desd. e Versailles a Madrid ...,* 1704, I : récit de l'annonce de l'acceptation du testament à Madrid et des manifestations d'enthousiasme qui s'y déroulèrent.
5 SAN FELIPE, *Commentaires ...,* p. 15, traduction de l'espagnol par Catherine Desos.
6 DESOS, p. 74.
7 HIPPEAU, lettre de Louis XIV à Guillaume III.

l'assurerez positivement qu'il ne se mêlera que de me rendre compte des choses dont il est nécessaire que je sois informé dans cette conjoncture ».[1]

Jusqu'au départ de Versailles du roi d'Espagne, les visites protocolaires se multiplièrent selon un cérémonial rigoureux. Louis XIV en profita pour rédiger et remettre à son petit-fils, des *Instructions* **(Doc XXXI)** en trente-trois articles assez courts, dont il est vraisemblable que le Dauphin reçut une copie ; de toutes manières, ces prescriptions reflétant la pensée politique du roi, il est certain que Monseigneur en eut connaissance, sinon par écrit, du moins oralement car, dans leur ensemble, elles concernaient autant le roi d'Espagne que l'héritier au trône de France.

Les plus caractéristiques de ces *instructions* sont la première « *ne manquez à aucun de vos devoirs surtout envers Dieu* » et la dernière « *je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner : ne vous laissez pas gouverner ; soyez le maître ; écoutez, consultez votre conseil, puis décidez ; Dieu qui vous a fait roi vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires tant que vous aurez de bonnes intentions* ». Puis, marque probable du remords d'un roi vieillissant : « *faites le bonheur de vos sujets ; et dans cette vue, n'aillez de guerre que lorsque vous y serez forcé* » (art. 8) ; si cette contrainte survient « *mettez vous à la tête de vos armées* » (art. 10). D'une manière générale « *faites honorer Dieu partout où vous aurez du pouvoir ; procurez sa gloire ; donnez-en l'exemple : c'est un des plus grands biens que les rois puissent faire* » (art. 3) et « *déclarez-vous en toutes occasions pour la vertu et contre le vice* » (art. 4) ; il est normal de se divertir mais « *ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir, mais faites-vous une sorte de règle qui vous donne du temps de liberté et du divertissement* » (art. 12) « *il n'y en a guère de plus innocent que la chasse et le goût de quelque maison de campagne pourvu que vous n'y fassiez pas trop de dépenses* » (art. 13) : le Dauphin, quant à lui, a parfaitement tenu compte de *cette instruction,* sauf, peut-être, du « *pas trop de dépenses* ».

Et puis, ce fut le départ[2] :

1 AECP, *Espagne*, 85, f° 332 : « lettre de Louis XIV à Blécourt du 12 novembre 1700 ».

2 LEVANTAL, Christophe, *La Route Royale. Le Voyage de Philippe V et de ses frères de Sceaux à la frontière d'Espagne (décembre 1700 – janvier 1701) d'après la relation du Mercure Galant,* Paris, Communication & Tradition, 1996 *; La Route des Princes. Le Voyage des ducs de Bourgogne et de Berry de la frontière espagnole jusqu'à Versailles (1701), d'après le Mercure Galant,* Paris, Sicre, 2001.

« *Le samedi 4 décembre, le roi d'Espagne partit de Versailles à dix heures et demie du matin et monta dans la carrosse du roi qui le conduisit jusqu'à* Sceaux[1] : *le roi et le roi d'Espagne étaient dans le fond du carrosse, le roi d'Espagne ayant la droite, et madame la duchesse de Bourgogne était entre eux. Mgr le dauphin et Mgr le duc de Bourgogne étaient sur le devant, ayant Mgr le duc de Berry entre eux. Monsieur était sur le strapontin à la portière du côté du roi d'Espagne, et Madame à l'autre portière. L*[e] *cornette des gendarmes et* [celui] *des chevau-légers, avec cent gardes du corps, marchaient devant et derrière le carrosse. Les deux compagnies des mousquetaires attendaient Leurs Majestés en bataille à la porte du château de Sceaux où elles sont arrivées à midi et quart. En descendant de carrosse Leurs Majestés sont entrées dans le grand appartement qui est à main gauche et le roi, suivi d'une foule infinie de dames et de courtisans, a ordonné, après avoir passé les deux ou trois premières pièces de cet appartement, que personne ne le suivît. Sa Majesté qui avait déjà le visage baigné de larmes, passa seule avec le roi d'Espagne dans la chambre de cet appartement, qui est au-delà du cabinet de la Chine et, quelque temps après, il y fit entrer Mgr le dauphin : c'est là que se passèrent les plus tendres adieux qu'un père sensible à l'amitié puisse faire dans une telle occasion à un fils qui mérite d'être aimé. Mgr le duc de Bourgogne et, avec lui, tout ce qu'il y avait de princes et princesses, de dames, de seigneurs et d'autres courtisans étaient demeurés dans le salon de marbre qui sépare les deux appartements : une tendre affliction y était peinte sur le visage de tout le monde et presque tous y gardaient un profond silence, chose rare aux Français.*

Un quart d'heure après que le roi eut été avec le roi d'Espagne et Mgr le dauphin, Sa Majesté fit appeler l'ambassadeur d'Espagne, et après un autre quart d'heure, le roi fit entrer Mgr le duc de Bourgogne, Mme de Bourgogne, Mgr de Berry, Monsieur et Madame, et fort peu de temps après Mgrs les princes et princesses du sang, pour faire leurs derniers adieux à Sa Majesté catholique.

Après quoi, Leurs Majestés repassèrent le salon, suivies de toute la Maison royale qui fondait en pleurs. À ce spectacle tout ce qui se trouva sur leur passage se mit à pleurer et le roi, plus attendri et plus en pleurs qu'aucun autre, embrassa Sa Majesté catholique à la porte de cet appartement qui donne dans le péristyle, mais, son cœur le pressant d'embrasser encore une fois ce cher enfant, Sa Majesté avança trois pas dans la galerie et l'embrassa très tendrement et très étroitement pour la dernière fois. Sa Majesté au même instant rentra dans l'appartement et le roi d'Espagne, suivi des pleurs de toute la cour, alla monter dans son carrosse [...] il était quelques minutes moins d'une heure quand ils sont partis de Sceaux ».[2]

Le roi avait anticipé cette scène de séparation lorsque dans ses *instructions au duc d'Anjou* il lui avait recommandé :

« *Aimez toujours vos parents ; souvenez-vous de la peine qu'ils ont eue à vous quitter ; conservez un grand commerce avec eux dans les grandes choses et dans les petites* ».[3]

1 Le château de Sceaux venait d'être acheté par le duc du Maine.
2 BRETEUIL, p. 273-274 – voir aussi *MS,* VI, 4 décembre 1700, p. 326.
3 LOUIS XIV, *Instructions,* art. 27.

« [Hier]*, à neuf heures du matin, chacun se tenait prêt dans sa chambre. À dix heures nous allâmes tous avec notre roi, chez le roi d'Espagne, ensuite à la messe à la tribune. Je ne sais si c'est la musique qui attendrissait tous les cœurs, mais tout le monde se mit à pleurer. Après la messe, on descendit le grand escalier, qui était plein de monde, ainsi que la cour* ».[1]

Monseigneur surprit la Cour, tant il était ému par cette séparation :

« *Monsieur le dauphin, qui paraît d'ordinaire très indifférent était horriblement touché, et il embrassait son fils avec une telle tendresse, que je pleure encore rien que d'y songer. Je croyais que le père et le fils mouraient de douleur, tant ils étaient profondément émus* ».[2]

Les interventions directes et indirectes de Louis XIV dans les affaires intérieures de l'Espagne ont fait l'objet d'études approfondies.[3] En revanche, au cours des premières années du règne, les interventions du Dauphin en faveur de son fils n'ont été que ponctuelles : ainsi son soutien à Philippe V qui voulait se rendre à Naples, comme le lui conseillaient Louville et Pontchartrain, mais le lui déconseillaient Harcourt et Louis XIV,[4] qui se contredisait car, dans ses *instructions,* il lui avait conseillé :

« visitez vos royaumes : allez à Naples et en Sicile ; passez à Milan et venez en Flandre : ce sera une occasion de nous revoir ».[5]

4) L'acceptation du testament par Monseigneur

Les contemporains estimèrent que l'une des plus nobles actions du Dauphin avait été de plaider en faveur de l'acceptation du testament du feu roi d'Espagne. En revanche, les historiens considèrent généralement que si ce testament n'avait pas été accepté, le trône d'Espagne aurait échappé à la France et serait revenu au neveu autrichien du défunt roi, l'archiduc Charles. À l'époque le dilemme était apparu différemment car il était admis

1 PALATINE, lettre à la duchesse de Hanovre, Versailles, 5 décembre 1700, Mercure, pp. 285-286.
2 PALATINE, lettre à la duchesse de Hanovre, Versailles, 5 décembre 1700, Mercure, p. 287.
3 En particulier : DESOS, thèse, pp. 75-101, 115-686.
4 *JD,* 17 décembre 1701 - SS*,* B, X, p. 37, n. 3.
5 Louis XIV, « *instructions au duc d'Anjou* », art. 28. **(Doc XXXI)**.

que si Louis XIV n'avait pas accepté le testament de Charles II, le trône d'Espagne serait légitimement échu au Dauphin qui, en sa qualité de fils aîné de la fille aînée du roi Philippe IV, et de petit-fils d'Anne d'Autriche, sœur de Philippe IV, descendait doublement de la dynastie espagnole. En l'absence de descendants successibles, Charles ne pouvait pas, même par testament, disposer de la couronne qui revenait à sa demi-sœur aînée Marie-Thérèse, respectivement à son unique ayant-droit, le Dauphin. L'Espagne ne connaissant pas la loi salique, Monseigneur venait automatiquement aux droits de sa mère dont la renonciation au trône d'Espagne était invalide puisqu'elle contrevenait aux lois dynastiques auxquelles personne n'était en droit de déroger ; bien plus, elle n'était intervenue que *moyennant payement d'une dot de 500.000 écus* jamais versés ; enfin, dans son testament, Charles II précisait que les renonciations des deux reines de France au trône d'Espagne, étaient sans valeur puisqu'elles ne concernaient que leurs époux, rois de France, qui ne pouvaient pas cumuler les couronnes de France et d'Espagne. Or, en 1700, ces renonciations étaient devenues caduques puisqu'elles ne concernaient plus un prince régnant sur le France. Il est vrai que le problème se serait posé, dans des termes quelque peu identiques, si à la mort de Louis XIV, Monseigneur, roi d'Espagne, avait voulu faire valoir ses droits sur la couronne de France.

Dans son éloge funèbre de Monseigneur, Jacques Maboul, évêque d'Alet, s'était écrié à Notre-Dame de Montpellier le 16 janvier 1712 :

> *« Quelle preuve [...] plus éclatante pouvoit-il donner de son amour pour les Peuples, que de sacrifier à leur repos des Couronnes que les droits de sa Naissance lui avoient justement acquises ? [...] Les Couronnes d'Espagne devoluës par les Loix fondamentales de l'Etat au plus proche Heritier du Sang, ne pouvoient être contestées à Louis dauphin Petit-Fils de Philippe IV, & seul Neveu de Charles II,*[1] *dernier Roi decedé sans Enfans ; ni le fameux partage pratiqué par la Politique d'un Prince qui, sous pretexte de Paix, preparoit à l'Europe de nouvelles semences de Guerre ; ni le Testament même de Charles II quoique dicté par des motifs plus religieux et plus purs, ne pouvoit entrer en parallele avec des droits si superieurs ; & la justice du Roi, sans même en être sollicitée par sa tendresse, ne pouvoit refuser de les soûtenir de toute la puissance de ses Armes. Mais, ô amour des Peuples, qui presidiez toûjours aux Conseils du Père & du Fils, vous leur inspirez d'autres vûes ; et pour tâcher de maintenir une Paix* [2] *dont à peine on avoit goûté les premices, vous decidez en faveur du Donataire au prejudice de l'Heritier* ».[3]

1 Emporté par son éloquence, Maboul, l'évêque d'Alet oubliait que Charles II avait d'autres neveux que le Dauphin, en l'occurence les fils de sa sœur Marguerite-Thérèse, épouse de l'empereur Léopold 1er.

2 La paix de Ryswick.

3 MABOUL, Jacques, *Oraison funèbre de TH, TP & excellent prince, Monseigneur Louis Dauphin,*

« *Ce fut [...] pour ôter tous les pretextes de Guerre qu'une Puissance trop formidable*[1] *auroit pû lui*[2] *fournir, que la sagesse du Roi toûjours attentive au bien public lui fit desirer que le dauphin, content de remplir aprés lui le Trône de ses Ayeuls paternels, renonçât en faveur du Duc d'Anjou à celui dont il étoit par les droits de la Reine sa Mere le legitime Heritier ; & que par ce moyen les deux Couronnes partagées parussent moins redoutables à nos Ennemis [...] Le dauphin, Messieurs, prévient les desirs du Roi son Pere ; ses interêts propres ne balancent pas un moment dans son cœur les interêts publics ; et pour faire regner la paix, il refuse de regner lui-même. Magnanime effort de la Vertu la plus héroïque !* ».[3]

Le Père jésuite De La Rüe, avait développé la même idée dans son éloge funèbre du Dauphin prononcé à Paris, trois mois après la mort de Monseigneur :

« *On diroit qu'au gré de l'ambition, le monde ait trop peu de couronnes, & que sur chaque Trône un seul Roi ne suffise pas. On ne veut plus suivre, pour y monter, les droits de la succession ni du sang. On n'écoute pas même la voix des peuples. Il n'est plus à leur choix d'adopter pour Souverains, ceux qui leur sont offerts par la nature & par les loix. On veut qu'ils les attendent du sort, de la violence des armes, du caprice des étrangers, & mesme de leurs ennemis* ».[4]

« *Nous avons veu [...] un Prince [...] généreux & magnanime mettre sa gloire et son bonheur, non pas à dominer, mais à obéir ; non pas à s'élever sur les testes couronnées, mais à céder les couronnes ; non pas à se faire redouter, mais à se montrer bienfaisant. Et par ces trois effets de douceur et de bonté [...] à qui s'est-il rendu plus cher : ou au Roi son auguste père, par sa respectueuse et constante soumission ? ou aux Princes ses enfans, par l'abandonnement de ses droits propres et naturels, sur tant de nobles couronnes ? Ou aux peuples enfin, par la part qu'il leur donnoit à la tendresse de son cœur ?* ».[5]

Le Père De La Rüe, lui aussi, considérait donc que le trône d'Espagne revenait par droit *de nature* au défunt Louis de France qui, de son plein gré, y avait renoncé au profit de son fils, le duc d'Anjou. Par une étrange volte-face, le Père De La Rüe modifiait ensuite son analyse - pourtant parfaitement fondée en droit - et soulignait que la bonté et la justice divines avaient placé sur le trône d'Espagne un roi qui, par son testament, avait rétabli les

prononcée dans l'Église de ND, au service que les Etats de Languedoc assemblez à Montpellier ont fait faire le 16 janvier 1712, par Messire Jacques Maboul, évêque d'Alet, à Toulouse, de l'Imprimerie Claude-Gilles Lecamus, Imprimeur du Roi & des États de la Province de Languedoc, BnF, Richelieu, Manuscrits, Clairance, 1178, p. 16, f° 136.

1 La réunion des royaumes de France et d'Espagne.
2 La jalousie des ennemis de la France.
3 MABOUL, p. 17, f° 137.
4 LA RUË, P. de, p. 4.
5 LA RUË, P. de, pp. 4-5.

droits légitimes de sa demi-sœur en les transmettant à ses descendants :

> *« Il* [Monseigneur] *étoit le premier fruit du mariage du Roi avec Marie-Thérèse d'Autriche. Ce silence que la terreur des armes avoit [...] répandu dans tous les Estats Chrestiens par la paix des Pyrenées, avoit disposé la France à la naissance de ce Prince [...] En mesme temps, et presque au mesme jour, Dieu fit un don pareil à l'Espagne, en accordant aux vœux de Philippe IV, un héritier, connu depuis sous le nom de Charles II. Vanité des projets humains, aussi éloignez des desseins de Dieu, que la terre l'est du ciel ! La politique de l'Autriche avoit cru mettre un obstacle invincible à l'accroissement de la grandeur de la France, en attachant le mariage de l'Infante à la dure condition d'un renoncement solennel à tous ses droits sur la succession de ses ayeux ; & Dieu faisoit naître aussi-tost un Prince plein d'équité, qui devoit réparer par un sage testament, le tort fait à sa sœur par un contract odieux. On vit entrer dans le monde en cinq jours, celui par qui tant de couronnes, accumulées par Charles-Quint, devoient sortir de sa famille ; et celui par qui ce grand amas de couronnes devoit entrer dans la famille de Loüis. Le monde les voyoit naître, & Dieu les voyoit mourir. Tous ces évenemens nous étoient alors cachéz sous le voile de l'avenir* ».[1]

Les envolées lyriques cachaient mal l'absence de rigueur du raisonnement ; l'argument juridique était incontestable mais il était affaibli par l'ajout d'un argument moral superfétatoire ; en laissant croire que c'était au testament de Charles II que « *le grand amas de couronnes* [attachées à celle d'Espagne] *devait entrer dans la famille de Louis* » [XIV], le Père De La Rüe, en bon jésuite, préférait mettre l'accent sur la grâce divine plutôt que sur les lois fondamentales du royaume, qui, en l'espèce, allaient dans le même sens.

5) Le soutien de Monseigneur à Philippe V

Á son départ pour l'Espagne, Louis XIV avait exhorté son petit-fils :

> « *Il faut que vous soyez bon Espagnol, et que vous suiviez leurs usages et leurs manières, d'autant qu'ils vous reçoivent à bras ouverts ; mais n'oubliez pas que vous êtes Français et prince de la maison de France* ».[2]

Parti de Versailles le 4 décembre 1700 Philippe V arriva à Madrid le 18 février 1701 :

1 LA RUË, P. de, p. 5.
2 *MS,* VI, 16 novembre 1700, p. 309.

« *Le roi d'Espagne, dès qu'il entrera dans les terres d'Espagne, ne gardera de Français avec lui que Louville, qui était son gentilhomme de la manche avant qu'il fût roi ; Valouze, son écuyer cavalcadeur ; La Roche, son premier valet de chambre ; Hersant, son premier valet de garde-robe ; le père jésuite, son confesseur ; un médecin, un chirurgien, quelques petits valets de chambre, huissiers, valets de garde-robe, et trois chefs de cuisine ; c'est à dire ce qui est indispensablement nécessaire pour son service. Et on le livrera aux Espagnols sans qu'il reste auprès de lui aucun seigneur français, aucun ministre, aucun conseil. Confiance qui doit piquer d'honneur une nation aussi fière et aussi généreuse que le sont les Espagnols, et qui doit en même temps faire connaître à l'Europe entière que le roi, sincère et juste, est bien éloigné de vouloir rendre l'Espagne dépendante de ses conseils, comme elle l'a été jusqu'à présent de ceux de la cour de Vienne* ».[1]

« la soixantaine de courtisans qui suivaient le roi ne devaient exercer aucune influence sur le gouvernement mais rassembler les différents services dont le roi voulait s'entourer, non en tant que souverain d'Espagne, mais en tant que prince français. A ses côtés, seul l'ambassadeur de France possédait une réelle envergure internationale. Cependant, du fait du contexte diplomatique, avec l'imminence d'une guerre européenne et les difficultés économiques et militaires de l'Espagne, certains membres de cette délégation eurent à jouer un rôle politique [...] De nombreux Français, financiers, soldats ou diplomates, commis ou techniciens, mais aussi peintres et musiciens, furent envoyés dans la Péninsule, dès les deux premières années du règne,[2] pour travailler à la restauration de l'État. Ils formèrent [...] l'entourage français de Philippe V,[3] un microcosme sans cesse en évolution ».[4]

a) la période de non ingérence de la France dans les affaires d'Espagne

Le Dauphin ne semble pas avoir été consulté sur le choix de l'entourage français de son fils : Louis XIV se contenta de lui demander son accord qu'il donna spontanément. Monseigneur connaissait bien les affaires d'Espagne pour en avoir suivi l'évolution depuis longtemps ; il approuvait Louis XIV de vouloir entourer le jeune roi d'hommes capables de le guider car il devait être informé des subtilités de la Cour d'Espagne (très différentes de celles de Versailles), de la situation politique et économique de son royaume et d'abord de la langue de ses sujets.[5] Il est remarquable que le Dauphin, pas plus que le roi, n'ait douté des capacités à régner de Philippe, alors qu'il n'avait que 17 ans. Il paraît évident que

1 BRETEUIL, p. 275.
2 BOTTINEAU, Yves, *L'art à la Cour de Philippe V d'Espagne,* 1962.
3 DESOS, Catherine, *La vie du R.P. Guillaume Daubenton (1648-1723). Un jésuite à la Cour d'Espagne et à Rome,* 2005. Jouèrent aussi un rôle important à la Cour de Philippe V, la Princesse Orsini dite Mme des Ursins (CERMAKIAN, Marianne, 1969), le marquis d'Amelot et le financier Orry : AN, O^1, série G^7.
4 DESOS, *Daubenton,* p. 5.
5 DESOS, *Daubenton,* p. 69.

l'éducation de Bossuet influença profondément Monseigneur : Dieu ayant appelé son fils sur le trône d'Espagne, rien, ni personne ne devait, ni ne pouvait contrecarrer la volonté divine ni faire douter de l'aptitude à gouverner de l'élu. Il est vraisemblable que le Dauphin ne comprit pas, au moins de prime abord, que le roi ait hésité avant d'accepter le trône que la Providence octroyait à son fils. La princesse Palatine prétendait que « *sur les choses de la religion* » Louis XIV était ignorant, ce qui ne pouvait certes pas le faire taxer d'impiété ! Mais un roi, même Très Chrétien, sait que la politique *a ses raisons que la raison ne connaît point*, qu'elle exige de la réflexion et qu'elle ne se contente pas de dire *amen* à ce qui semble être la volonté divine. Une chose est de connaître la légitimité de son droit, une autre de juger de l'opportunité de l'invoquer. En l'espèce Louis XIV a davantage pensé à la paix qu'il voulait donner à ses sujets, qu'à la gloire qui pouvait rejaillir sur sa famille. Le Dauphin n'a certainement pas dédaigné les avis des ministres qui redoutaient la guerre : mais, pour lui, seul devait s'imposer l'appel de Dieu devant lequel toutes autres considérations étaient occultées. Sur ce point il partageait le sentiment que le roi exprimait dans ses *instructions au duc d'Anjou* :

> « *Dieu qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires tant que vous aurez de bonnes intentions* ».[1]

Monseigneur, comme Louis XIV et ses ministres, ignorait tout de l'état réel du gouvernement espagnol, de ses finances, de son armée, de l'ampleur des difficultés auxquelles il devait faire face. Il admettait donc que Philippe pourrait seul gérer les affaires espagnoles sans immixtion de quiconque, et que « *lorsque la connaissance qu'il acquerra bientôt de la langue et du génie de la nation espagnole l'aura mis en état de se passer de domestiques français* »[2] il les renverrait tous.

Le choix d'un entourage réduit devait rassurer l'Angleterre et les Provinces-Unies en évitant toute provocation et en promouvant « un désir d'accord entre les puissances européennes pour préserver la paix »,[3] alors que l'envoi de ministres les aurait inquiétées. « *Laissons les Espagnols se gouverner eux-mêmes* »,[4] était le leitmotiv qui avait présidé à la réception du testament, à son acceptation et à la constitution de l'entourage français.

1 LOUIS XIV, « *instructions au duc d'Anjou* », p. 334, art. 33. **(Doc XXXI)**.
2 HIPPEAU, p. 310.
3 BLUCHE, François, « Quelques aspects généraux de la politique étrangère de Louis XIV », *XVII*^{ème} *siècle,* 1960, pp 46-47 ; *Louis XIV,* p. 762.
4 HIPPEAU, I, p. CLIV.

Est ainsi révélatrice de l'état d'esprit qui régnait alors à la Cour de France, l'anecdote rapportée par Dangeau : en novembre 1700, lors d'une promenade « *par vilain temps* » :

> « *en passant dans l'endroit où est l'escarpolette, le roi d'Espagne y voulut aller, et le roi, craignant que la pluie n'eût pourri quelqu'une des cordes, il lui défendit expressément d'y aller, et en se tournant au marquis de Bedmar,*[1] *il lui dit : « Voici la seule occasion où je veuille me servir de mon autorité ; dans les autres, j'y donnerai mes conseils* ».[2]

b) l'intervention directe de la France dans les affaires espagnoles

Le délicat problème de l'ingérence française dans les affaires espagnoles est succinctement résumé dans une lettre de la princesse des Ursins à Torcy :

> « *Il m'a toujours paru presque aussi dangereux de laisser le roi catholique entre les mains des seuls Espagnols, qu'il l'aurait été si M. le cardinal d'Estrées*[3] *avait gouverné seul, comme il le prétendait. Un ambassadeur doit s'abstenir de parler des choses qui n'ont aucun rapport à la France. Cette conduite plaira à la nation. Mais sa présence est nécessaire, ou pour réprimer la mauvaise intention, ou pour encourager les ministres qui seront bien intentionnés* ».[4]

Alors que Monseigneur était plutôt libéral, la logique dynastique l'avait entraîné vers le parti le plus intransigeant car il estimait de son devoir de soutenir le roi d'Espagne, son fils : ainsi, pendant la guerre de Succession d'Espagne se rangea-t-il dans le clan des *jusqu'au-boutistes* qui demandaient le maintien, à tout prix, des troupes françaises au risque de continuer indéfiniment une guerre ruineuse pour la France. La fin du conflit leur donna raison, mais à quel prix.[5]

Le soutien inconditionnel de Monseigneur à la politique de Philippe V résulte de la correspondance échangée entre le roi d'Espagne et le duc de Bourgogne.[6] MM. Flotte et

1 Attaché d'ambassade espagnol.
2 *JD,* VII, vendredi 26 novembre 1700, p. 435.
3 Le Cardinal d'ESTRÉES, à 74 ans, fut ambassadeur de France à Madrid de janvier à septembre 1703, (*Instructions* d'octobre 1702) : communication orale de C. DESOS, séminaire à l'UMB, 8 octobre 2004.
4 URSINS, Princesse de, « lettre à Torcy du 23 septembre 1703 », p. 29.
5 LE ROY LADURIE, p. 501.
6 BEAUDRILLART, Alfred, *Correspondance du duc de Bourgogne avec Philippe V et la reine d'Espagne,* publiée d'après les Archivo Nacional, section *Estado,* Madrid, 2 volumes, 1912-1916.

Regnault avaient été arrêtés en 1709,[1] à la suite de leurs menées en faveur du duc d'Orléans qui envisageait d'occuper le trône d'Espagne si Philippe V ne s'y maintenait pas. Monseigneur, furieux, saisit le roi de cette inconséquence mais, préoccupé alors de savoir s'il poursuivrait ou pas son aide à son petit-fils, Louis XIV ne sévit pas ; bien plus, sous prétexte de réconcilier tous les membres de la famille royale, il fit épouser à son troisième petit-fils, le duc de Berry, Mademoiselle, la fille du duc d'Orléans, ce à quoi Monseigneur fut contraint de souscrire malgré la répugnance que lui inspirait cette union.

Le Dauphin, membre de tous les Conseils du roi, s'y rendait régulièrement depuis Choisy, Meudon, ou de quelque lieu où la chasse l'avait éloigné. Il était donc au courant de toutes les décisions qui s'y prenaient, que lui-même était toujours en mesure et en droit d'influencer, n'en déplaise à Saint-Simon, qui, bien que n'ayant jamais assisté à aucun Conseil, s'est ingénié à dénigrer le rôle que le Dauphin y tint :

> *« Le Dauphin scrupuleusement attentif à marquer au Roi, jusques dans les choses même les plus petites, son attachement et son respect, mérita bien-tôt toute sa confiance. Appellé dans ses Conseils importants qui devoient décider du sort de l'Europe, il ne s'y distingue pas moins par la droiture de ses intentions que par l'étenduë de ses lumieres : il ecoute, il pese les raisons : il souffre qu'on le contredise & sans être jaloux de son premier sentiment, il se rend toujours au meilleur* ».[2]

Le 7 septembre 1701 l'Angleterre, les Provinces-Unies et l'Empire constituèrent la *Grande Alliance* : Louis XIV, contraint d'organiser le camp français, y engloba le Portugal qui, plus tard, se retourna contre la France ; et le duc de Savoie qui s'engagea à fournir 8.000 hommes et 2.500 chevaux pour la défense des possessions espagnoles en Italie,

> « *aux conditions que sa seconde fille Marie-Louise, sœur de la duchesse de Bourgogne, épouserait sans dot le roi catholique et qu'il aurait le commandement général des armées en Italie avec un traitement de 50.000 écus par mois* ».[3]

S'y ajoutaient : le duc de Mantoue ; l'électeur de Bavière qui promit 15.000 hommes et l'accès aux places des Provinces-Unies dont il était gouverneur, contre 40.000 écus par mois ; et son frère, l'électeur de Cologne, évêque de Liège. La France réunit ainsi trois

1 Archivo Nacional, section *Estado*, Madrid, Leg. 2975.
2 MABOUL, p. 12, f° 134.
3 LOYAU, Marcel, *Correspondance ...,* reproduit cette stipulation de l'accord, p. 15.

armées (totalisant 220.000 hommes, portées à 400.000 en 1705[1]) commandées par Catinat en Italie, Villeroy sur le Rhin et Boufflers en Flandre. Quand la guerre s'étendit à l'Espagne, Vendôme, Villars et Berwick remportèrent des victoires en Flandre, Savoie, Italie, Espagne et sur le Rhin, en attendant que le Dauphin assume un commandement.

Du côté de la *Grande Alliance,* Léopold I[er] réunit 90.000 soldats et en obtint 10.000 de l'électeur de Brandebourg, auquel, en échange, il concéda la dignité royale, Frédéric III devenant ainsi le premier roi de Prusse. L'Angleterre promit 40.000 hommes et la Hollande 140.000 auxquels s'ajoutèrent 35.000 mercenaires allemands et danois plus 200 vaisseaux.[2] Ces troupes étaient commandées par le duc de Malborough et le prince Eugène de Savoie, le plus acharné des ennemis de Louis XIV.

De cette époque date la suprématie anglaise sur mer, grâce aux accords conclus avec le Portugal (1703) ; à la prise de Gibraltar (1704) et de Minorque qui lui assurèrent le contrôle de la Méditerranée ; à l'extension de son empire colonial en Amérique et à la mainmise sur le commerce des esclaves noirs, l'*asciento.*

L'Autriche ouvrit les hostilités le 9 juillet 1701 suivie le 15 mai 1702 par les Anglo-Hollandais. C'est en Italie qu'eurent lieu les premiers combats mêlés de victoires et de défaites de part et d'autre. Le Portugal, en ralliant les alliés, leur ouvrirent une brèche dans la péninsule ibérique ; en 1704 la France perdit les pays allemands après la défaite de Blenheim[3] ; en 1705 Gibraltar et Barcelone tombèrent aux mains des Anglo-Hollandais. Deux défaites françaises marquèrent l'année 1706 : Ramillies, près de Bruxelles, qui fit perdre les Pays-Bas espagnols à la France ; et Turin, dont le siège entrepris par le duc d'Orléans, fut repoussé par Victor-Amédée de Savoie[4] et le prince Eugène, faisant ainsi perdre l'Italie du nord à la France. En 1707 Berwick repoussa les Anglais et les Portugais à Almanza et le duc d'Orléans, victorieux à Lerida, reprit Valence et l'Aragon. Mais en 1708, à la suite de sa défaite à Audernarde la France perdit Lille et Gand.

Toute l'Europe, dès lors, était liguée contre Louis XIV auquel seuls deux princes restèrent fidèles, lui étant d'ailleurs ainsi, plus à charge qu'utiles : l'électeur de Bavière et son frère M. de Cologne qui, mis au ban de l'Empire, n'avaient plus ni terre ni armée ; et le duc de Savoie qui se prêtait à tous les retournements d'alliance.

---

1 L'Espagne ne put fournir que 20.000 hommes, sans presque de cavalerie.

2 PELET, Général, *Mémoires relatifs à la succession d'Espagne,* I, 1835, cité par LOYAU, p. 16.

3 PIGAILLEM, Henri, *Blenheim 1704. Le prince Eugène et Malborough contre la France,* Paris, 2004.

4 Une fois de plus, Victor-Amédée de Savoie avait changé de camp.

À la guerre, les tactiques des belligérants différaient : les Français compensaient leur infériorité numérique par une guerre de mouvement, de marches et de contremarches, souvent de nuit pour surprendre l'ennemi au matin[1] ; les alliés, au contraire, s'en tenaient à la guerre de siège, plus statique, mais qui leur permettait d'ouvrir les portes de la France protégée par les fortifications de Vauban.[2]

Monseigneur, au soutien de Philippe V, avait finalement contre lui la Cour de Madrid avec ses ambassadeurs français successifs et la Cour de Versailles avec le duc d'Orléans et son entourage ; son seul partisan réel, en dehors des souverains espagnols, était la princesse des Ursins qui, de son retour triomphal à Madrid en août 1705 jusqu'à sa chute fracassante le 23 décembre 1714, batailla obstinément pour convaincre Louis XIV de continuer son appui à l'Espagne. L'année 1708 se termina tristement :

> « *Je ne comprends point, madame, comment nous pourrons continuer la guerre dans la situation où nous nous trouvons, et je comprends encore moins comment on pourra faire la paix, il faut espérer que des gens plus habiles que moi feront ce qu'il y aura à faire [...] Madame la duchesse de Bourgogne ne veut point aller à Marly faire les rois parce que c'est la coutume de se réjouir ces jours-là et qu'elle n'en a point la force* ».[3]

Philippe V, lui, restait imperturbable :

> « *Au milieu [...] du découragement que tout le monde vous montre [...] j'en exempte pourtant le principal qui est le roi, car il nous revient qu'il a toujours l'âme ferme et que lui seul est inébranlable dans des malheurs dont il se voit persécuté, aussi bien que dans ceux qu'on veut lui faire envisager, qui ne servent qu'à affermir son grand courage : il est en vérité admirable en tout, mais il n'est pas moins aimable* ».[4]

c) 1709 : l'année tragique

D'octobre 1708 à mars 1709 sept vagues d'un froid implacable venu d'Europe du nord, ravagèrent toute la France avec des alternances d'un réchauffement anormal qui détruisit les récoltes à venir en affaiblissant complètement le pays. La plus terrible de ces vagues intervint le 5 janvier, date à laquelle la température était de 11° à Paris mais où, en

1 C'est la tactique que Monseigneur avait utilisée au pont d'Espierres.
2 LOYAU, pp. 16-17.
3 MAINTENON, Mme de, « lettre du 30 décembre 1708 à Mme des Ursins », p. 77.
4 URSINS, Princesse des, « lettre du 30 décembre 1708 à Mme de Maintenon », p. 79.

quelques heures elle tomba à -16° ; elle chuta de même à -11° à Marseille et à -18° à Montpellier. Elle fut suivie de deux autres vagues en février et en mars de sorte qu'entre novembre 1708 et mars 1709 on compta 54 jours de gel dont 11 inférieurs à -15° et 10 inférieurs à -10°.[1] Les opérations militaires furent suspendues et Louis XIV fut contraint à un début de négociations car son armée, sans blé et sans fourrage, était incapable d'agir. L'Europe entière se trouva dans la même situation - fors l'Angleterre partiellement épargnée - mais les Hollandais, grâce à leur marine, pouvaient s'approvionner. En quinze mois le prix des céréales, multiplié par six, provoqua la famine qui, conjuguée au froid, causèrent la mort de 800.000 personnes.[2]

> « *Auriez-vous cru, madame, que quelque chose m'aurait plus affligée que la guerre ? Cependant la famine dont nous sommes menacés me fait encore plus de peur, on nous l'annonce de tous les côtés, le blé enchérit tous les jours, on ne doute plus que la gelée n'ait entièrement perdu la récolte de cette année, la disette est partout, il semble que Dieu veut nous réduire à la dernière extrémité* ».[3]

> « *Non, madame, il n'y a point d'hommes ici qui imaginent de nouvelles ressources ; le manque d'argent et de blé nous jette dans les dernières extrémités et je crois que vous en conviendriez si vous en saviez le détail. Dieu se déclare contre nous, il faut adorer ses desseins et s'y soumettre. J'ai souvent regardé le défaut de courage que je trouvais ici comme le plus grand malheur pour le roi, mais il me semble qu'il n'est plus question de courage présentement, et qu'il n'y en a point contre l'impossibilité de payer des troupes et la famine pour les peuples [...] la cour est plus rassemblée ici qu'ailleurs, mais elle n'en est pas plus gaie* ».[4]

C'est dans ces conditions dramatiques que Louis XIV apprit que le pape, le 5 janvier, avait reconnu l'archiduc comme roi d'Espagne ce qui avait provoqué immédiatement la rupture des relations entre Madrid et Rome :

> *« Le roi d'Espagne a fait défendre au nonce qui est à Madrid de se présenter devant lui et a fait ôter de sa chapelle le siège qui avoit accoutumé d'être mis pour le nonce à la messe du roi. Il l'empêche aussi de jouir de beaucoup de droits qu'il avoit en Espagne à la vacance des bénéfices, SMC* [Sa Majesté Catholique] *étant fort mécontente de l'accommodement du pape avec l'empereur par lequel SS* [Sa Sainteté] *reconnoît l'archiduc pour roi* ».[5]

1 Précisions données par LOYA, p. 18.
2 LACHIVER, Marcel, *Les années de misère,* Fayard, Paris, 1991.
3 MAINTENON, « lettre du 8 avril 1709 à Mme des Ursins », p. 156.
4 MAINTENON, « lettre du 15 avril 1709 à Mme des Ursins », p. 164.
5 *JD,* XII, vendredi 15 mars 1709, pp. 357-358.

Louis XIV, néanmoins, tenait à sauver la face :

« [la duchesse de Bourgogne] *se voit bien des sujets de peine devant elle et son jugement avancé lui nuit dans cette occasion ; elle n'a point voulu de bals ce carnaval, le roi n'a pas voulu la contraindre quoiqu'il pensât qu'il serait aussi bon de ne point donner au monde une si grande idée de notre abattement* ».[1]

« *le roi avait plus de raisons qu'elle* [la duchesse de Bourgogne] *de vouloir qu'elle fît des bals le carnaval, étant une espèce de triomphe pour les ennemis de montrer de l'abattement dans nos malheurs ; il me paraît bien mieux de se montrer égal en public dans la bonne et mauvaise fortune [...] on dit qu'il est mort à Turin plus de cinq mille personnes. Le scorbut est à l'Hôtel-Dieu et aux Invalides, on dit que c'est le prélude de la peste* ».[2]

« *Vous pensez qu'il faut périr plutôt que de se rendre, je pense qu'il faut céder à la force, au bras de Dieu qui est visiblement contre nous, et que le roi doit plus à ses peuples qu'à lui-même [...] il y eut hier une assez grande sédition à Paris, la crainte*[3] *de la famine fait tourner la tête à tout le monde, les ennemis en sont bien instruits et veulent en profiter [...] On va découvrir la châsse de sainte Geneviève et faire des prières publiques. Employez vos saints auprès de Dieu, madame, pour apaiser sa colère contre nous, qui peut-être nous veut sauver, par toutes ces épreuves, dans le temps que nous nous plaignons de lui. Il afflige présentement trois rois qui sont bien pieux* ».[4]

La reprise des hostilités en Flandre et en Allemagne fut annoncée par Louis XIV le dimanche soir 3 mars : Monseigneur irait commander l'armée de Flandre avec, sous lui, le maréchal de Villars : il en avait été avisé depuis quelques temps par le roi mais, à son habitude, *il était aussi impénétrable sur les secrets que le roi.* Le duc de Bourgogne devait commander l'armée d'Allemagne, avec sous lui, le maréchal d'Harcourt. Quant au duc de Berry il suivrait son père et servirait comme volontaire. Enfin le duc d'Orléans devrait commander l'armée d'Espagne et le maréchal de Berwick l'armée du Dauphiné.[5] Lorsque le roi d'Angleterre fut informé des dispositions prises par Louis XIV, il dit que - sous le nom de chevalier de Saint-Georges, ainsi qu'il l'avait fait l'année précédente - il servirait comme volontaire dans l'armée de Flandre, commandée par Monseigneur qui, le 5 mars s'entretint longuement avec le maréchal de Villars tandis que le duc de Bourgogne s'entretenait avec le maréchal d'Harcourt. Le 13 au matin le Dauphin vint de Meudon,

1 MAINTENON, « lettre du 3 février 1709 à Mme des Ursins », p. 103.
2 URSINS, « lettre n° 23, sd., entre le 20 et le 23 février 1709 à Mme de Maintenon », p. 119.
3 Mme de Maintenon n'entrevoyait que la *crainte* de la famine alors que la France la subissait.
4 MAINTENON, « lettre du 29 avril 1709 à Mme des Ursins », pp. 172-173.
5 *JD,* XII, dimanche 3 mars 1709, p. 348.

dans sa berline, avec Villars : ils s'entretinrent avec le roi dont Villars prit congé pour rejoindre l'armée de Flandre alors que Monseigneur restait au Conseil. Ayant appris ces dispositions, Mme des Ursins écrivit à Mme de Maintenon, le 15 mars :

> « *Quelle joie pour le roi, madame, si Monseigneur pouvait redresser les affaires : le maréchal de Villars est heureux et la confiance qu'il montre, quoiqu'il sache les troupes en mauvais état, me paraît d'un heureux présage* ».[1]

Malgré ces préparatifs de guerre, *on parlait toujours fort de paix*.[2] Le 20, au sortir du Conseil d'État le roi fit communiquer la liste de trente nouveaux maréchaux de camp et de tous les officiers généraux qui devaient servir dans les différentes armées. Les équipages de Monseigneur et ceux du duc de Bourgogne avaient reçu l'ordre de se tenir prêts pour le 1er mai : le 10 avril tous furent retardés de quinze jours si bien que la Cour était persuadée que l'on attendait une réponse aux propositions de paix. Bontemps persistait cependant à parier que paix signée ou pas, *Monseigneur ne marcherait point*.3 L'inquiétude grandit car le prince Eugène et Marlborough faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour retarder et embrouiller la paix, ayant beaucoup de *créatures* en Hollande.4 À l'armée de Flandre Villars poursuivait les préparatifs : les troupes étaient presqu'au complet car « *la misère des provinces faisait que les recrues avaient été très aisées à faire* ».5 Malgré tout, le 26 avril le roi alla voir les nouveaux bâtiments de Meudon et conseilla au Dauphin d'y faire faire quelques changements pendant qu'il serait à l'armée. Le 30, en allant à l'opéra, Monseigneur fut pris à partie par *beaucoup de femmes qui criaient en lui demandant du pain* : il leur fit jeter *assez d'argent.* Le départ de Monseigneur et celui du duc de Bourgogne devaient être décidés aussitôt que le roi recevrait des nouvelles de la paix.

> « *Villars mande que son armée est entre Lens et la Bassée [...] le poste qu'il avoit dès cet hiver résolu de prendre, que les troupes sont fort complètes et paroissent de la meilleure volonté du monde, et qu'il n'en a jamais vu en meilleur état* ».6

Le 5 mars, ébranlé par l'état de la France et de son armée, déstabilisé par les

1 URSINS, « lettre du 15 mars 1709 à Mme de Maintenon », pp. 140-141.
2 *JD,* XII, samedi 9, dimanche 10, lundi 11, mardi 12, mercredi 14 et jeudi 15 mars 1709, pp. 352-357.
3 HUXELLES, marquise, *lettres* des 12 et 17 avril 1709 - *JD,* XII, mercredi 10 avril 1709, pp. 385-386, n. 2.
4 *JD,* XII, dimanche 21 avril 1709, p. 393.
5 *JD,* XII, lundi 22 avril 1709, p. 395.
6 *JD,* XII, mercredi 29 mai 1709, pp. 425-426.

cabales que le découragement entretenait à la Cour, Louis XIV, avait suivi les conseils de Torcy et envoyé Pierre Rouillé de Marbeuf à La Haye pour y engager secrètement des négociations de paix.[1] Torcy l'y avait rejoint en mai et en revint avec quarante propositions rédigées par Heinsius, le grand Pensionnaire de Hollande. Celles-ci étaient si abusives et si insultantes pour la France et l'Espagne que Louis XIV, dans un sursaut d'indignation, décida de poursuivre les hostilités :

> « *Nous n'aurons point la paix. Le roi n'a pu passer les conditions que les ennemis ont demandées [...] toute négociation est rompue ; Dieu veuille que nous nous en trouvions bien ! Un reste de sang français a irrité le peuple sur cette malheureuse paix, mais cela ne change point l'extrémité où nous nous trouvons sur l'argent et le blé* ».[2]

Pourtant, le 2 juin, le roi dit à Livry, son premier maître d'hôtel, qu'il devait congédier les équipages de Monseigneur et du duc de Bourgogne car *ils n'iroient point à l'armée cette année* ni le duc de Berry car il voulait « *envoyer à ses troupes l'argent qu'il auroit coûté pour le voyage de ces princes* ».[3] Le duc de Bourgogne en fut mortifié qui espérait se racheter du mauvais souvenir de « *la triste campagne qu'il a faite* ».[4] En revanche le duc de Guiche reçut l'ordre de partir et tous les officiers principaux de « *redoubler leur zèle et leur ardeur pour le service* ».[5] Le 17 juin, le roi d'Angleterre partit pour l'armée de Flandre comme il en avait exprimé le désir : Monseigneur, la duchesse de Bourgogne et le duc de Berry allèrent le saluer à Saint-Germain-en-Laye, la veille de son départ.[6]

Louis XIV avait rédigé un *Appel du 12 juin 1709*[7] **(Doc XLVIII)** qu'il adressa aux gouverneurs et aux intendants de province pour être placardé aux portes des églises et des lieux publics, et lu au prône des paroisses, sous la forme simplifiée d'un texte royal adressé aux évêques. Rompant ainsi avec le principe du secret sur lequel se fondait l'absolutisme, Louis XIV, pour la première fois, s'adressait directement au peuple pour l'informer de l'intransigeance et de la mauvaise foi des ennemis, pour en appeler à son

1 L'espoir d'un arrangement était si grand que le 10 juin encore, Mme des Ursins écrivait à Mme de Maintenon : « après que vous nous aurez instruit du succès de la négociation de M. de Torcy » : p. 196.
2 MAINTENON, « lettre du 17 juin 1709 à Mme des Ursins », pp. 206-207 - *JD*, XII, 2 juin 1709, p. 429.
3 *JD,* XII, dimanche 2 juin 1709, pp. 429-430.
4 MAINTENON, « lettre du 23 décembre 1708 à Mme des Ursins », p. 76.
5 *JD,* XII, lundi 3 juin 1709, p. 430 - MAINTENON / URSINS, *Correspondance,* pp. 130, 131, 132, 133, 140, 146, 148, 152, 189, 199 n. 1.
6 *JD,* XII, dimanche 16 juin 1709, p. 446.
7 « Nom récemment donné à l'appel solennel adressé, le 12 juin 1709, par Louis XIV ... » : BLUCHE, François, « appel du 12 juin », *Dictionnaire du Grand Siècle,* p. 95.

patriotisme et lui demander de nouveaux efforts en vue du rétablissement de la paix :

> « *Plus j'ai témoigné de facilité et d'envie de dissiper les ombrages que mes ennemis affectent de conserver de ma puissance et de mes desseins, plus ils ont multiplié leurs prétentions [...] Je passe sous silence les insinuations qu'ils m'ont faites de joindre mes forces à celles de la ligue, et de contraindre le roi mon petit-fils à descendre du trône [...] Il est contre l'humanité de croire qu'ils aient seulement eu la pensée de m'engager à former avec eux une pareille alliance.* [Le roi en appelle au Ciel et espère que les Français rejetteront, comme lui] *des conditions également contraires à la justice et à l'honneur du nom français* ».

Cet Appel,[1] émouvant mais habile, eut un immense retentissement sur le moral des troupes : la milice compta moins de déserteurs et, de juin à octobre, les armées royales redevinrent victorieuses ; le marquis de Surville fit à Tournai une superbe défense ; Noailles vainquit en Catalogne ; le comte de Bourg gagna la bataille de Rumersheim ; Dillon sauva le Briançonnais ; enfin à Malplaquet, le 11 septembre,[2] Malborough et le prince Eugène ne purent venir à bout de Villars.

Le 8 juin, après avoir appris l'échec des négociations de paix et les exigences inacceptables des Provinces-Unies, le duc de Gramont et le maréchal de Boufflers incitèrent les courtisans à remettre leur vaisselle d'argent à la Monnaie pour qu'elle y soit fondue et la guerre poursuivie. Sur la liste des donateurs figuraient soixante-seize noms dont celui du roi, pour un total d'un million et demi de livres.[3]

> « *On a vu quelque mouvement du sang français quand le roi a résolu de continuer la guerre, le peuple a été irrité des propositions des ennemis ; les courtisans ont offert tout ce qu'ils ont de vaisselle d'argent.*[4] *M. le maréchal de Boufflers, M. de la Rochefoucauld et le duc de Gramont ont été des premiers. On est bien froid sur ces exemples et on répand que ce secours sera bien peu de chose ; M. de Chamillart était le quatrième de ces premiers. Le duc du Maine et le comte de Toulouse ont été des plus vifs à tout donner. Le roi a envoyé sa vaisselle d'or et mettre les pierreries de la couronne en gage si les étrangers veulent donner quelque argent dessus, il retranche de sa table de Marly et donne l'exemple en tout. Madame la duchesse de*

1 PETITFILS, Jean-Christian, *Louis XIV*, Perrin, Paris, 1999 (1995), pp. 635-646.
2 « Jour glorieux et malheureux » (Boufflers). Semblable à ce qu'a été, près de deux siècles plus tard, la première bataille de la Marne (Maréchal Foch, élu en 1918 à l'Académie française, au fauteuil de Villars).
3 Soit à moins d'une dizaine de millions d'euros.
4 *Quand Versailles était meublé d'argent,* catalogue de l'exposition au château de Versailles du 21 novembre 2007 au 9 mars 2008, sous la direction scientifique de Catherine Arminjon, Conservateur général honoraire du Patrimoine, RMN, Paris, 2007.

Bourgogne consent de bon cœur à être moins parée ».[1]

Louis XIV, entretemps, avait pris d'importantes décisions commentées avec passion dans les lettres qu'échangeaient Mme de Maintenon et la princesse des Ursins.[2] En juin, pour calmer les exigences des alliés, **le roi rappela d'Espagne les troupes françaises** mais, à la demande pressante de Mme des Ursins, il laissa toutefois, en Catalogne, 25 bataillons (soit environ 17.000 hommes). Le roi donnait ainsi partiellement satisfaction au clan Colbert-Beauvilliers-Bourgogne, pacifiste et partisan du retrait[3] ; et très partiellement aussi au groupe *dominant* (Monseigneur, Voysin, Boufflers, Villeroy, La Rocheguyon, Desmarets), naturellement belliciste, qui restait favorable au maintien.[4] Quant à Mme de Maintenon qui, par principe, n'aspirait qu'à la paix, elle était intervenue par l'intermédiaire de Voysin qu'elle avait poussé au pouvoir contre Chamillart :

« *Je crois vous avoir mandé la disgrâce de M. Chamillart. M. Voysin qu'on a mis à sa place sera, je crois, plus actif et plus vigilant ; il est allié et ami de M. Desmarets, ils promettent tous deux un concert bien avantageux aux affaires* ».[5]

Voysin avait été incité à soutenir les appels désespérés de la fidèle amie de Mme de Maintenon, la princesse des Ursins, qui, à la Cour d'Espagne, était la confidente et la *camarera mayor* de la reine Marie-Louise de Savoie :

« *Le roi d'Espagne réitère la prière qu'il a faite au roi de vouloir bien lui laisser vingt bataillons qu'il prendra à sa solde pour s'en servir cette campagne contre les troupes de l'archiduc qui, ne trouvant point de défense que de la cavalerie espagnole, après que ces cinquante bataillons français seraient retirés, entreraient librement dans l'Aragon et viendraient jusque dans la Castille. Sa Majesté Catholique et M. Amelot s'expliquent si bien sur les malheurs qui s'en suivraient pour elle et pour la France qu'il ne m'est pas permis de douter que le roi n'accorde ce secours au roi son petit-fils* ».[6]

Monseigneur ne s'entendait pas avec Chamillart qui, par ses manœuvres parallèles

1 MAINTENON, « lettre du 10 juin 1709 à Mme des Ursins », pp. 198-199.
2 MAINTENON, Mme de, et princesse des URSINS, *Correspondance,* Mercure de France, Paris, 2002.
3 Pontchartrain senior, qui, issu du groupe dominant, était devenu pacifiste, se rapprochant ainsi de son vieil adversaire Beauvilliers.
4 SS, B, XVIII, p. 26.
5 MAINTENON, « lettre du 17 juin 1709 à Mme des Ursins », p. 207.
6 URSINS, « lettre du 16 juin 1709 à Mme de Maintenon », p. 205.

contrariait les négociations diplomatiques que le Dauphin menait de concert avec Torcy. Chamillart fut accusé d'avoir détourné des sommes considérables mais cette accusation n'était qu'un prétexte pour l'écarter du ministère car le roi continua de le combler de bienfaits. En revanche :

> « *les Espagnols prétendent qu'il a voulu plus que personne qu'on abandonnât l'Espagne et qu'on en otât toutes les troupes, sont ravis de sa chute et n'ont de regret que parce qu'il n'est pas tombé plus tôt* ».[1]

En plaidant pour le maintien de troupes françaises en Espagne, Voysin[2] s'attirait les bonnes grâces de Mme de Maintenon tout en se ménageant celles du Dauphin dans la perspective du jour prochain où il régnerait[3] ; Voysin était, en effet

> « *capable de grands détails [...] parfaitement ignorant, d'ailleurs sec, dur, sans politesse ni savoir-vivre [...] un homme à peine visible et fâché d'être vu, renfrogné, éconduiseur [...] jamais injuste pour l'être, ni mauvais par nature, mais* [qui] *ne connut guère que l'autorité du Roi et de Mme de Maintenon* ».[4]
>
> « un commis que l'on peut charger de n'importe quelle mission, à qui l'on peut faire signer n'importe quel texte ».[5]
>
> « un de ceux qui, dans une extase de loyalisme, déclaraient les souverains au-dessus des règles ordinaires ».[6]

La correspondance de Louis XIV avec Philippe V a été reconstituée.[7] Elle complète celle échangée entre le duc de Bourgogne et Philippe V. Cette correspondance à trois voix révèle les hésitations et les tergiversations de Louis XIV quant à la politique qu'il devrait suivre pour maintenir Philippe sur le trône d'Espagne, tout en ménageant les intérêts

1 URSINS, « lettre du 24 juin 1709 à Mme de Maintenon », p. 210.
2 VOYSIN de la NOIRAYE, Daniel-François, secrétaire d'Etat puis chancelier (1654-1717).
3 « *M. Voisin alla le matin à Meudon voir Monseigneur et fut quelque temps enfermé avec lui* » : *JD,* XII, mardi 11 juin 1709, p. 441.
4 SS, B, XVII, pp. 450, 457-459 ; XXI, p. 284 ; XXVII, p.56.
5 BLUCHE, cité par POITRINEAU, Abel, « Voysin de La Noiraye », *Dictionnaire du Grand Siècle,* p. 1621.
6 GOBINEAU, cité par POITRINEAU, p. 1621.
7 Les archives madrilènes possèdent 410 lettres autographes de Louis XIV à Philippe V. Les Archives Étrangères, à Paris, possèdent copies de la majorité de ses réponses, classées à la date à laquelle elles furent écrites. Quant aux l*ettres secrètes,* Baudrillart en a établi des copies aux Archives Nationales de Madrid : elles figurent actuellement au fonds Baudrillart des archives de l'Institut Catholique de Paris.

français.[1] Au contraire du roi, jusqu'à sa mort, Monseigneur n'hésita ni ne cessa d'œuvrer au soutien de son fils.[2]

La deuxième décision fut **le rappel d'Amelot**,[3] ambassadeur de France à Madrid : il fut remplacé par un envoyé extraordinaire, le marquis de Blécourt.

Enfin, le Conseil du roi d'Espagne, **le *despacho* fut recomposé, dont les Français furent exclus**. Cette mesure était censée prouver aux alliés que les Espagnols s'étaient affranchis de la tutelle française, dénoncée comme la preuve d'une mainmise française sur l'Espagne.

Louis XIV pourtant, hésitait, ce qui fâchait Monseigneur et Mme des Ursins à laquelle Mme de Maintenon devait rappeler : *« Vous êtes trop bonne Française pour vouloir perdre la France pour sauver l'Espagne* ».[4]

Les opérations militaires se préparant, *le maréchal de Villars se conduisait à merveille* laissant espérer que les ennemis n'entreraient pas en France. Mais il mandait que le prince Eugène et Marlborough étaient arrivés à Lille ; que leurs troupes campaient sous Tourcoing, entre Lille et Oudenarde en proclamant qu'ils étaient venus pour attaquer l'armée française.[5] L'inquiétude était générale et, à Marly, la famille royale « *parl*[ait] *plus souvent de la cherté du pain, du froment et de l'orge que d'ajustements et de plaisirs* ».[6]

> « *c'est de M. le maréchal de Villeroy que je saurai ce que c'est que vous appelez un miracle ; nous en aurions besoin, madame, et de plus d'un côté car nous sommes dans de grandes extrémités. Je ne vois pas non plus que l'on compte beaucoup ici sur la négociation du Juif.*[7] *Dieu veuille que ce soit nous qui nous trompions ! Mais je n'ai que trop éprouvé, depuis deux ou trois ans, que celui qui prédit ce qu'il y a de pis*

1 BERNARDO ARES, J. M. de, CALVO CUENCA, A., ECHEVERRIA PEREDA, E. et autres, *La correspondancia entre Felipe V y Luis XIV. Estudio historico, informatico y traductologico,* I, 2006, II, 2007.

2 LOUVILLE, Marquis de, *Mémoires,* œuvre d'un compilateur d'après AECP, Quai d'Orsay qui donnent une vue d'ensemble du rôle tenu par le marquis dans les affaires madrilènes entre 1700 et 1703, puis en 1716 - NOAILLES, duc de, *Mémoires,* œuvre d'un compilateur, rédigés à partir des documents conservés par les maréchaux Anne-Jules et Adrien-Maurice de Noailles, actuellement aux AECP : la seconde partie de ces *Mémoires* a trait à une histoire générale de la Cour d'Espagne et à ses rapports avec la France de 1700 à 1711, présentée et commentée par l'abbé MILLOT - ORSINI, princesse, dite Mme des URSINS, *Correspondance,* éd. du duc de la Trémoille (6 vol.), 1902-1907, complétée par les éd. A. GEOFFROY, 1859, A. JAL, 1867, G. MASSON, 1879, M. LOYAU, pour 1709, 2002.

3 Amelot, parti de Madrid le 9 septembre, arriva à Versailles le 20 septembre 1709 : communication orale de Catherine DESOS, séminaire du mercredi 8 octobre 2004, à l'UMB de Strasbourg.

4 MAINTENON, « lettre du 15 juillet 1709 à Mme des Ursins », p. 227.

5 *JD,* XII, samedi 22 juin 1709, pp. 452-453.

6 MAINTENON, « lettre du 26 août 1709 à Mme des Ursins », p. 254.

7 « Le Juif » était Samuel Bernard (1651-1739), riche financier qui, flatté d'avoir été reçu à Marly, prêta au roi des sommes considérables.

se trouve par l'événement avoir été le plus habile ».[1]

Le 10 septembre 1709 Dangeau notait :

« *On mande de Flandre que M. d'Artagnan, avec les troupes qui étoient dans le camp de Lens, avoit joint le maréchal de Villars, et toute notre armée doit avoir présentement passé l'Auneau. Les ennemis ayant passé la Trouille*[2] *il n'y a plus rien qui nous sépare, et toutes les apparences sont que nous apprendrons au premier jour la nouvelle d'une grande bataille* ».[3]

Malplaquet[4], assurément, fut une grande bataille, non par les résultats immédiats d'une victoire ou d'une défaite, mais par le sursaut national qu'elle concrétisa. Le 11 septembre les armées du prince Eugène et de Marlborough, après la prise de Tournai, opérèrent leur jonction pour assiéger Mons. Sur un petit espace, au sud-est de Mons, de sept heures du matin à quatre heures de l'après-midi, 180.000 hommes s'affrontèrent : 110.000 hommes et 120 canons sous les ordres de Malborough et du prince Eugène ; 70.000 hommes et 80 canons sous les ordres de Villars et de Boufflers. Le combat, d'une extrême violence, fit 40.000 victimes, 7.800 tués et 16.400 blessés du côté des alliés, 4.500 tués et 8.000 blessés du côté français. Ce fut

« *l'une des plus grandes et l'une des plus sanglantes* [batailles] *qui aient été livrées depuis longtemps* ».[5]

« *le maréchal de Boufflers ne peut être assez loué de tout ce qu'il a fait et de tout ce qu'il a dit, non plus que de la fameuse retraite qu'il a faite, qui lui fera à l'avenir plus d'honneur dans l'histoire que le gain des batailles n'a fait à plusieurs capitaines qui en ont gagné. Une retraite faite si à propos avec tant de présence d'esprit et avec tant d'audace qu'elle a rendu immobiles ceux qui l'ont vu faire et qu'ils l'ont regardée avec tant d'étonnement et d'admiration que, si les armes ne leur sont pas tombées des mains, elles leur sont du moins devenues inutiles.*
Tant de braves contre lesquels il venait de combattre et qui venaient de se signaler, n'ont pas eu la force et le courage de faire un pas pour le poursuivre, et il semblait, en se retirant qu'il leur commandait de ne pas avancer ».[6]

À Versailles aussi on avait conscience de l'enjeu dont on subissait les conséquences

1 MAINTENON, « lettre du 9 septembre 1709 à Mme des Ursins », p. 275.
2 Petit cours d'eau, au sud de Mons.
3 *JD,* XIII, mardi 10 septembre 1709, p. 31.
4 SDH (Vincennes) : Malplaquet (1709), Série A[1] : 6 M LIB 506.
5 Lettre du Prince Eugène au comte Sinzendorf du 11 septembre 1709, citée par LOYAU, p. 399.
6 *Mercure galant,* septembre 1709.

« *Cette bataille en Flandre, tant désirée en Espagne et si crainte en France, s'est donnée le 11 de ce moi. M. le maréchal de Boufflers nomme cette action glorieuse et malheureuse, car nous l'avons perdue malgré la valeur de nos troupes, dont aucun soldat ne s'est débandé, ni dans le combat, ni dans la retraite. Les ennemis, aussi braves que nous, sont demeurés maîtres du champ de bataille par leur nombre qui était supérieur au nôtre [...] Notre malheur l'a emporté sur le bonheur du maréchal de Villars qui a été dangereusement blessé,*[1] *et que je crains fort que nous ne perdions. Le maréchal de Boufflers, après sa belle retraite, s'est retiré sous le Quesnoy. On ne sait pas encore à quoi va la perte de nos ennemis et la nôtre, mais on croit qu'elle sera grande des deux côtés car on n'a jamais vu un tel acharnement et nos troupes ne demandaient qu'à retourner aux ennemis quand on les a fait retirer. Rien n'est égal à tout ce qu'a fait M. le maréchal de Boufflers, il est grand dommage qu'il ait soixante-six ans et que le maréchal de Villars se meure.*
Le duc de Guiche y fut blessé dès la canonnade, la duchesse de Guiche partit dès qu'elle le sut. Elle y avait son mari et deux enfants, l'un est en bonne santé, je ne sais encore rien de l'autre, la blessure du duc de Guiche n'est pas considérable. Le marquis de Coëtquen a été blessé à la même canonnade, on lui a coupé la jambe. Madame sa mère a été au Quesnoy où sont tous les blessés. Le fils de madame de Dangeau a la cuisse coupée, madame sa mère a été au Quesnoy, la maréchale de Villars y est allée aussi. M. de Pallavicino et M. de Chemerault ont été tués ; Albergotti est blessé, le duc de Saint-Aignan l'est à la tête. M. d'Artagnan s'est signalé et a eu trois chevaux tués sous lui ».[2]

Quelques jours après cette terrible bataille les alliés s'emparèrent de Mons ; mais c'est à partir de la bataille de Malplaquet que les armées de Louis XIV et de Philippe V retrouvèrent l'espoir. Les Français et les Espagnols gagnèrent à nouveau des batailles (dont celle, décisive, de Villavisiosa le 10 décembre 1710) qui les conduisirent aux traités d'Utrecht (1713) et de Rastadt (1714). Ces traités, toutefois, intervinrent trop tard pour que le Dauphin ait pu se féliciter de son obstination puisqu'il était mort le 14 avril 1711 ; trop tard aussi pour que puisse les déplorer l'empereur Joseph 1er, mort le 17 avril 1711, trois jours après Monseigneur. C'est du reste la mort de Joseph 1er et la victoire remportée par Villars à Denain, en 1712, qui entraînèrent la fin des hostilités car le successeur de l'empereur, son frère Charles, était cet archiduc qui, à Barcelone s'était proclamé roi d'Espagne sous le nom de Charles III et que le pape avait reconnu. Or ni les Anglais, ni les Hollandais ne pouvaient continuer à le soutenir de crainte qu'en réunissant sur sa tête la couronne impériale et la couronne d'Espagne, il ne reconstitue à son profit, l'empire honni de Charles-Quint : ils signèrent donc la paix à Utrecht. Et comme le nouvel

1 Le maréchal de Villars eut le genou fracassé par une balle lors d'une charge contre les Anglais.
2 MAINTENON, « lettre du 14 septembre 1709 à Mme des Ursins », pp. 277-278.

empereur Charles VI,1 ne pouvait poursuivre seul la guerre contre Louis XIV et Philippe V, force lui fut également de traiter à Rastadt. Ainsi, ce trop long conflit se terminait presque selon le souhait de la marquise :

> « *Plût à Dieu [...] que l'Espagne pût se conserver pour Philippe V, pourvu [...] que la France n'en souffrît pas trop* ».2

Ces traités privèrent néanmoins le fils de Monseigneur d'une partie de son royaume car il fut contraint de céder à l'Angleterre Gibraltar,[3] Minorque et le privilège de l'*asciento* ; au duc de Savoie, la Sicile ; à l'Autriche le royaume de Naples,[4] le Milanais, la Sardaigne et les Pays-Bas.

d) la reconnaissance du prince des Asturies comme héritier du trône d'Espagne

En 1709 - l'« année terrible » qui fixa le cours de l'histoire - se déroula en Espagne une cérémonie qui, sous l'apparence d'un fait-divers, revêtait une importance comparable, symboliquement, au sacre de Charles VII comme roi de France, à Reims, en pleine Guerre de Cent ans : la reconnaissance de l'Infant comme héritier présomptif de la couronne, par tous les royaumes d'Espagne qui lui jurèrent fidélité. Il était essentiel, pour la nouvelle dynastie, que Philippe V eût un héritier : la naissance de Louis-Philippe de Bourbon, le 25 août 1707, jour de la Saint-Louis, sembla de bon augure.[5] L'usage de la reconnaissance officielle de l'héritier existait en France, du temps des *Rois maudits,* en raison des conflits engendrés par les différents prétendants à la couronne : il reprenait, pour les mêmes motifs, la coutume ancienne de faire sacrer le *roi des Romains* du vivant de l'Empereur. Cet usage n'existait plus, en France, au XVII^{ème} siècle. La reconnaissance

1 Son portrait, par Claude III AUDRAN, INV 9113, MV 3653, toile (118 x 79cm), CONSTANS, n° 290, p. 54.
2 MAINTENON, « lettre du 20 octobre 1709 à Mme des Ursins », p. 309.
3 Actuellement encore possession anglaise.
4 L'Espagne récupéra Naples et la Sicile en 1738 en échange des duchés de Toscane, Parme et Plaisance.
5 SS, B, IX, p. 177 ; XV, p. 229 - *JD,* XI, jeudi 1er septembre 1707, p. 452 - *MS,* X,1er septembre 1707, p. 391 - *Gazette,* 1707, pp. 389, 431, 437, 438 & 450 - *Mercure galant,* décembre 1707, pp. 657-671 - *Gazette d'Amsterdam,* n^{os} LXIX et LXXIII-LXXV - *Correspondance de Louis XIV avec M. Amelot,* I, pp. 231-233 - *Lettres de Mme de Maintenon et de la princesse des Ursins,* recueil Bossange, I, p. 163, IV, pp. 10-12, 36, 37, 53, 62, 71 & 74-76 - AECP, *Guerre*, vol. 2049, n° 312 – AECP, *Espagne,* 169-171.

du prince des Asturies[1] devait intervenir rapidement car le pape était à la veille de reconnaître l'archiduc comme roi légitime d'Espagne. Il avait paru nécessaire de remettre la cérémonie après les couches de la reine ce dont Mme des Ursins était fort contrariée « *car il me semble qu'elle devrait déjà avoir été faite, par les conséquences dont il est que tous les royaumes viennent jurer* ».[2]

Le *jurement de monseigneur le prince des Asturies* fut fixé par le président de Castille au 7 avril : à cette date le pape avait reconnu l'archiduc Charles depuis déjà plus d'un mois (5 mars), mais on l'ignorait lorsque la date avait été arrêtée. La cérémonie n'en revêtit que plus d'importance. Elle avait été prévue et organisée de longue date de sorte que tout était depuis longtemps arrêté lorsque, le 11 mars, Mme des Ursins précisait :

> « *La reine se porte bien. L'on compte toujours que la fonction du jurement du prince se fera le 7 du mois qui vient. Leurs Majestés Catholiques iront passer quatre jours au Retiro pour se trouver toutes portées auprès de l'église Saint-Hiéronyme* [Saint-Jérôme] *qui tient au palais et où l'on fait cette cérémonie. Je crois, madame, que vous ne serez pas fâchée de savoir quelles seront les Grandes qui auront l'honneur d'y suivre la reine : les duchesses de Frias et de Medina-Sidonia, la première, femme du connétable de Castille, grand maître de la maison du roi, et la seconde, femme du grand écuyer ; les duchesses d'Ossone et de Popoli, femmes de deux capitaines des gardes du corps ; la marquise d'Aguiton dont le mari commande le régiment des gardes ; la marquise de Lombaye dont le mari représente la maison de Borgia,*[3] *son père, duc de Candie, est premier gentilhomme de la chambre ; la comtesse de Gormas, belle-fille du marquis de Villena, vice-roi de Naples, à présent prisonnier à Milan ; la comtesse d'Altamire, fille du marquis d'Astorga, de la maison de Guzman ; la marquise de la Jamaïque, belle-fille du duc de Veraguas et fille du duc de Cessa, premier gentilhomme de la chambre nouvellement honoré du ruban bleu ; la comtesse de Cabra, femme de son fils aîné ; la marquise de Solera, belle-fille du comte d'Estevan, grand maître de la maison de la reine ; la marquise de Bedmar qui ne vous est pas inconnue ; la marquise d'Agilar, sœur de la duchesse de Medina-Celi qui est aussi du nombre et la marquise de Priego, fille du marquis de los Balbases et dont le mari sera héritier du duc de Medina-Celi.*[4]
>
> *Toutes sont Grandes ou belles-filles de Grands et sont également traitées quand elles viennent au palais, c'est-à-dire ayant l'*almohada[5] *ce que n'ont pas les belles-filles de nos ducs en France, qui sont debout, comme les autres femmes de qualité.*
>
> *Toutes ces dames, madame, se préparent à avoir des habits magnifiques à l'envi les unes des autres. Il paraît qu'elles ont été fort touchées de la distinction qu'elles viennent de recevoir ; il y en a pourtant deux qui qui n'en ont point encore fait leurs*

1 Le titre correspond en Espagne à celui de *Dauphin* en France.
2 URSINS, « lettre du 7 février 1709 à Mme de Maintenon », p. 106.
3 En réalité *Borja,* famille de Catalogne qui italianisa son nom, lorsque Calixte III fut élu pape.
4 Medina-Celi, Luis Francisco de la Cerda (1660-1711),homme politique, ambassadeur à Rome, il favorisa au début l'autorité de Philippe V.
5 *Almohada* : coussin.

remerciements, c'est la duchesse de Medina-Celi et la marquise de Priego, sa nièce. Tout le reste m'a écrit pour me prier d'en témoigner leur respectueuse reconnaissance jusqu'à ce que la reine leur permît de venir elles-mêmes le faire.
La nourrice de M. le prince des Asturies, que nous espérions qu'elle achèverait de le nourrir a eu l'accident qui a obligé de changer les autres. Nous avons eu le bonheur que ce prince n'a fait aucune difficulté d'en reprendre une nouvelle. Je crois qu'à mesure que la raison lui vient il connaît qu'il ne faut s'attacher à rien ».[1]

Il est étrange que la dame honorée ne *valait* que par rapport à son mari ou à son beau-père, alors que l'Espagne ignorait la loi salique.

La cérémonie se déroula effectivement le 7 avril : la princesse des Ursins la relata succinctement, le 8, à Mme de Maintenon. Au cours de la messe le prince fut confirmé :

« [il peut paraître] *extraordinaire qu'on donne la confirmation à un enfant qui ne sait ce que c'est que ce sacrement qu'il reçoit,*[2] *mais c'est l'usage en Espagne, et c'était une nécessité de le faire avant d'être reconnu pour héritier.*
Jamais cérémonie ne s'est faite avec plus de majesté, meilleur ordre et plus de magnificence. Notre joli prince donna sa main à baiser de lui-même à tous ceux qui vinrent se mettre à genoux devant lui, et comme cela dura près de trois heures, et que l'envie de dormir et de téter lui vinrent tout ensemble, il se mit à pleurer ne pouvant plus résister à une telle fatigue. On lui fit venir sa nourrice, et quoiqu'il fût fort occupé à son téton il ne laissa pas encore d'avancer sa main pour qu'on lui baisât, de sorte qu'on fut charmé de lui ».[3]

Eu égard à l'importance de la cérémonie le cardinal Portocarrero en personne, reçut le jurement et le duc de Medina-Celi reçut l'hommage qu'on rendait au prince ; le duc de Medina-Sidonia tenait l'épée nue au côté du roi et le comte d'Aguilar portait la queue de la reine.[4] La reine elle même rendit officiellement compte du déroulement de la cérémonie, le lendemain 8 avril, par une lettre que le protocole lui interdisait d'adresser directement au roi de France ou au Dauphin bien qu'il fût le grand-père de l'enfant : elle l'envoya à sa sœur, la duchesse de Bourgogne qui avait implicitement mandat de la communiquer aux intéressés, dont Mme de Maintenon. Le caractère officiel de la lettre de la reine résulte de ce qu'elle était rédigée en français et que toute la Cour en fut avisée puisque Dangeau en

1 URSINS, « lettre du 11 mars 1709 à Mme de Maintenon », pp. 136-137.
2 Le 7 avril 1709, le prince des Asturies n'avait pas encore 20 mois, puisque né le 25 août 1707.
3 URSINS, « lettre du 8 avril 1709 à Mme de Maintenon », pp. 158-159.
4 Cet honneur incombait normalement à une femme mais le roi choisit Aguilar « *pour ôter l'embarras de donner cet honneur à des Grandes qui aurait eu de la jalousie de la préférence que l'on aurait faite* ». URSINS, « lettre du 8 avril 1709 à Mme de Maintenon », p. 160.

reproduit *la copie*[1] dans son Journal :

> *« Mon fils fut hier reconnu héritier présomptif de la monarchie d'Espagne par les États du royaume, et en cette qualité le clergé, tous les grands officiers de la couronne, la noblesse et les députés des villes qui ont droit d'assister aux États lui jurèrent fidélité, lui rendirent hommage et lui baisèrent la main. Le cardinal Portocarrero officia et reçut le serment. Le patriarche des Indes, grand aumônier, donna la confirmation à mon fils, parce que c'est la coutume de confirmer ce jour-là les princes qui n'ont pas encore reçu ce sacrement. Le cardinal Portocarrero lui servit de parrain, et le duc de Medina-Celi reçut l'hommage. Cette fonction dura trois heures. L'assemblée étoit très nombreuse ; tout se passa néanmoins avec tant d'ordre et un si profond respect que je n'en fus pas moins surprise que contente des expressions vives et tendres avec lesquelles chaque particulier témoignait sa joie et celle de tout le royaume en nous baisant la main. Sur les neuf heures et demie nous descendîmes, le roi, mon fils et moi, dans l'église de Saint-Jérôme, que nous trouvâmes magnifiquement parée et remplie de tous ceux qui avoient droit d'y entrer ou par leurs charges ou comme membres des États. Le roi étoit accompagné des grands officiers de la couronne. J'étois suivie de quarante dames,*[2] *toutes grandes ou mariées à des fils aînés de grands, que j'avois choisies dans les premières maisons d'Espagne, et mon fils étoit porté par la princesse des Ursins. C'étoit à elle, comme camerera-mayor à tenir ma queue ; mais, faisant la charge de gouvernante du prince, le comte d'Aguilar, capitaine des gardes, prit sa place, parce que, si j'avois nommé une dame, toutes les autres auroient été au désespoir de cette préférence. Dès que nous fûmes sous notre dais, la cérémonie commença par le* Veni Creator. *Pendant toute la messe mon fils fut d'une sagesse et d'une gaieté qui attiroit l'attention de tout le monde. Il baisa l'évangile et la paix comme une personne raisonnable ; mais lorsqu'on le porta à l'autel pour le confirmer après la messe, il commença à être fâché de s'éloigner de moi, et le bandeau qu'on lui mit acheva de le mettre de mauvaise humeur. Cela dura peu, car dès qu'il fut revenu auprès de moi ses pleurs cessèrent. Chacun vint ensuite suivant son rang prêter serment et rendre hommage. Plus de deux cents personnes baisèrent la main de mon fils, qu'il donnoit lui-même très-gracieusement et avec beaucoup plus de patience qu'on ne devoit en attendre d'un enfant qui n'a pas vingt mois. Sur la fin cependant on fut obligé d'appeler sa nourrice, mais en tétant il donnoit sa main à baiser comme auparavant, d'une manière pourtant qui sembloit demander si cela ne finiroit pas bientôt. Après le* Te Deum, *nous passâmes à notre appartement dans le même ordre et avec la même suite. Les peuples n'ont pu donner plus de marques de leur zèle et de leur amour pour nous qu'ils ont fait en cette occasion. La cour étoit magnifique, et je crois qu'il ne s'est jamais vu de fête ni mieux réglée ni qui ait fini avec une satisfaction si générale* ».[3]

L'usage interdisait au Dauphin de se déplacer en Espagne pour assister à cette

1 « *Voici une copie de la lettre que la reine d'Espagne a écrite à madame la duchesse de Bourgogne, du 8 de ce mois* » : *JD,* XII, dimanche 21 avril 1709, p. 393.
2 Dans sa lettre du 15 mars, la princesse des Ursins n'en énumérait que quinze.
3 *JD,* XII, dimanche 21 avril 1709, pp. 393-394.

cérémonie qui, de son petit-fils, faisait officiellement l'héritier du trône d'Espagne : nul doute, cependant, qu'il n'en ait savouré la signification et ne l'ait interprétée comme une étape glorieuse sur le chemin de la consécration de son fils pour lequel il avait tant œuvré.

En Espagne aussi Monseigneur, père du roi, était considéré comme un personnage important dont les Grands s'honoraient d'obtenir le parrainage lors du baptême de leurs enfants. Ainsi, le 17 mars 1709, le jeune duc de Saint-Georges fut tenu sur les fonds baptismaux par la *camarera mayor* au nom de la duchesse de Bourgogne, et par l'ambassadeur de France au nom de Monseigneur. La cérémonie se fit « *avec toute la magnificence qui était due à de tels parrains* » : Amelot fit tapisser l'église avec de superbes tentures, étala beaucoup d'argenterie et fit exécuter *« une grande musique* ». L'enfant avait été couché dans la chapelle sur un lit brodé d'or. Il y avait « *une furieuse quantité de monde* » car c'était la première fois qu'en Espagne des membres de la famille royale acceptaient d'être parrains. À l'issue de la cérémonie fut servie une somptueuse collation envoyée par Amelot qui passa au cou de l'enfant un diamant auquel pendait une croix faite également de diamants : « *rien ne manqua de tout ce qui pouvait marquer l'honneur que faisaient Monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne* ».[1]

Chapitre IV : Père du duc de Berry

Le troisième fils du couple delphinal, Charles, duc de Berry, mérite lui aussi d'être évoqué à part. Ce « petit dernier » était incontestablement le préféré de son père. Sa mère l'avait rendu responsable de sa mort prématurée ; mais il est peu probable que l'enfant souffrît de cet opprobre maternel car il n'avait que deux ans lorsque la Dauphine, en mourant, lui donna sa bénédiction quoiqu'« *il lui coutât très cher* ».

D'humeur naturellement enjouée, il était inconsidérément vif et d'une fierté qui rappelait étrangement celle des premières années de son frère Bourgogne, avec lequel, pourtant, il ne s'entendit jamais. Madame en fait un portrait d'autant plus révélateur que, l'aimant beaucoup, elle ne peut être accusée de partialité négative à son encontre. Sa lettre fournit, de plus, d'utiles renseignements sur les punitions infligées aux princes :

1 URSINS, « lettre du 18 mars 1709 à Mme de Maintenon », p. 142.

« *Mon cher duc de Berry est pour ainsi dire aux arrêts ; il restera claquemuré pendant huit jours. Pas une âme ne peut aller le voir, son appartement est fermé. Il a bien mérité cette correction, car il est trop emporté. Lundi dernier, il était allé à la chasse avec son frère pour tirer des lapins. Il est si ardent à tout ce qu'il fait que ses gouverneurs crurent devoir lui dire de tirer devant lui tant qu'il voudrait, mais pas du côté où se trouvaient messieurs ses frères. Néanmoins il a tiré dans cette direction, et il ne s'en est fallu que de deux doigts qu'il tuât son frère le duc de Bourgogne. Son sous-gouverneur, M. de Razilly, lui arracha vivement le fusil des mains et ne voulut plus lui permettre de tirer. Alors il s'emporta à tel point qu'il voulait lui-même se briser la tête et qu'il l'aurait fait si on ne lui eût pas arraché des mains une grosse pierre qu'il tenait déjà. Comme il appelait son sous-gouverneur* coquin, traistre, scellerat, *celui-ci lui dit «* Je m'en plaindres au roy, il me fera justice – Ouy, *dit le duc de Berry*, il vous fera donc couper la teste, vous le merites ». *Sur tout cela, le roi l'a fait mettre aux arrêts, ce dont il ne s'inquiète pas du tout. C'était déjà hier le troisième jour qu'il y était, et il ne faisait dans sa chambre que danser et sauter. Hier matin, voyant venir son sous-gouverneur dans sa chambre, il lui dit d'un ton très gai :* « Hé bien, monsieur, quand y ora-t-il bal ? N'y danserois-je pas ? » *M. de Razilly lui répondit* « Comment songes vous à danser ? Ne saves vous pas que vous estes en prisson ? - Moi, en prisson ! *Dit le duc de Berry,* aprenes, Monsieur, que des gens comme moy, on ne les traitte pas ainsi, cela seroit bon pour vous *». Cet enfant a une fierté que rien ne peut vaincre. Cependant on fait très bien de le corriger de son emportement. Avant-hier, il demanda à un de ses premiers valets de garde-robe, qui a été autrefois chez Mme la dauphine, et qui vient souvent chez lui : «* Genday, Madame sait-elle ce qui se passe, qu'en dit-elle ? ». *J'ai chargé Genday de lui dire que j'étais bien désolée que lui que j'aimais tant perdît ainsi sa réputation et se fît passer pour un homme aussi emporté ; que s'il ne se corrigeait pas, il était capable de tuer son frère ou de se tuer lui-même, et que j'aurais attendu mieux de lui. Je saurai aujourd'hui si mes paroles ne l'ont pas fait rentrer un peu en lui-même* ».[1]

Contrairement au duc de Bourgogne l'enfant premier né, Berry n'était logiquement pas destiné à occuper le trône de France ; et contrairement au duc d'Anjou, il n'a pas occupé le trône d'Espagne. Toutefois, s'il y avait eu défaillance de ses aînés, il aurait pu légitimement prétendre à l'un et l'autre trône :

Au trône d'Espagne d'abord puisque le testament de Charles II précisait **(Doc XLVII)**

« *declaro consiguientemente à lo referido, que en caso de morir dicho Duque de Anjou, o, en caso de heredas la Corona de Francia, y preferir el goze della al de esta Monarquia, en tel caso deva passar dicha sucesion al Duque de Berry su hermano, y hijo tercero del dicho Delfin* ».[2]

1 PALATINE, *lettre*, Versailles, 15 janvier 1699, Mercure de France, pp. 248-249.

2 CARLOS Segundo, *Testamento del Senor Rey DON CARLOS SEGUNDO, Hecho en 2. de Octobre 1700*, A BRUXELLES, chez Lambert Marchant, libraire à l'Enseigne du bon Pasteur, au Marché aux Herbes, MDCC, (édition bilingue), XIII, p. 16.

« *je déclare que si le Duc d'Anjou vient à mourir, ou, qu'héritant de la Couronne de France il la préfère à celle d'Espagne ; en ce cas la succession d'Espagne passera au Duc de Berry, son frère, troisième fils du Dauphin* ».[1]

Il est à nouveau observé que Charles II n'envisageait, au bénéfice du duc de Berry, que la mort du duc d'Anjou ou son accession au trône de France mais nullement son éventuelle renonciation aux dispositions testamentaires. Il est donc inexact que Berry aurait été roi d'Espagne si son frère d'Anjou avait *refusé* de le devenir[2] ; et qu'en cas *de refus* des petits-neveux français de Charles II, son petit-neveu autrichien le serait devenu.

Le duc de Berry aurait pu aussi, légitimement, accéder au trône de France si, après la mort des dauphins de Bourgogne et de Bretagne, le jeune dauphin d'Anjou n'avait pas survécu,[3] et que Philippe V ait préféré conserver son trône d'Espagne plutôt que de revendiquer ses droits à la couronne de France. Il ne s'agit pas d'une éventualité absurde puisqu'en 1701 déjà, Madame pensait que Berry serait roi de France :

« J'imagine qu'avec le temps ce sera le duc de Berry qui sera roi de France : le duc de Bourgogne est trop misérable pour vivre longtemps ; le roi d'Espagne s'habituera tellement à son royaume qu'il ne voudra plus le quitter, donc le duc de Berry sera roi, car je ne saurais croire qu'avec la grande vivacité de la duchesse de Bourgogne et la santé débile du duc ils aient beaucoup d'enfants. Le duc de Bourgogne est bien plus contrefait que le duc de Luxembourg. Celui-ci n'avait qu'une bosse et c'était tout, mais le duc de Bourgogne est en outre tout de travers, il a une jambe beaucoup plus courte que l'autre, si bien que lorsqu'il veut se tenir debout, le talon de l'un de ses pieds est en l'air et il ne touche le sol qu'avec les doigts de pied ».[4]

Louis XIV aussi était conscient que le duc de Berry risquait d'avoir à faire face, un jour, à d'éventuelles lourdes responsabilités : c'est pourquoi il le confia, en même temps que le duc de Bourgogne, aux soins du maréchal-duc de Noailles,[5] dont il appréciait fort

1 CHARLES II, *Testament et codicille de Charles II, Roy d'Espagne, fait le 2. d'Octobre 1700, avec plusieurs pieces curieuses concernant ledit Testament,* A BRUXELLES, chez Lambert Marchant, libraire à l'Enseigne du bon Pasteur, au Marché aux Herbes, (édition bilingue sans indication de nom du traducteur), MDCC, XIII, p. 16.

2 Il ne s'agit que d'une éventualité « d'école » car si Louis XIV avait refusé le trône pour Anjou, il n'était pas envisageable qu'il ait pu l'accepter pour Berry.

3 Ce duc d'Anjou, dauphin à deux ans, en 1712, échappa, grâce à « *maman Ventadour* », à l'épidémie de petite vérole dont périrent en une semaine, son père, sa mère et son frère : il devint Louis XV.

4 PALATINE, lettre du 31 mars 1701, Mercure de France, pp. 292-293.

5 LA RUË, Père de, de la Compagnie de Jésus, « Oraison funèbre de Très-haut & Très-puissant Seigneur, Anne-Jules, Duc de Noailles, Pair et Mareschal de France, Commandeur des Ordres du Roi, premier Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majesté, Général de ses Armées, Viceroi de Catalogne, Gouverneur des Comtez de Rousillon, Conflans & Cerdaigne, prononcée à Paris dans l'Église des PP.

les grandes qualités dont les guerrières :

> « *lors qu'ayant accompagné le Roy leur frère aux frontières de l'Espagne, ils allèrent parcourir les plus belles Provinces de la France. On sçavoit que mettant le Mareschal auprès d'eux, c'étoit y mettre la probité, l'honneur, la magnificence, la libéralité, la piété : qui sont les gardes les plus fidelles & les guides les plus sûrs, qui puissent environner les Princes. C'étoit éloigner d'autour d'eux l'arrogance, la dureté, la violence, la terreur ; tout cet appareil odieux, qui loin de rehausser l'éclat de la Majesté, la dégrade, la défigure & lui dérobe les cœurs. Aussi les cœurs voloient au devant d'eux du fond des Provinces, & leur portoient leur tendresse avec celui de leur respect* ».[1]

Ainsi la prophétie de Monseigneur « *père de roi* » s'était-elle réalisée à l'égard du duc d'Anjou, alors que légitimement, elle aurait dû concerner le duc de Bourgogne. Ce n'est que grâce à l'intervention, certes salvatrice mais combien osée, de la gouvernante d'un dauphin de deux ans, puis d'une banale chute de cheval, que cette prophétie ne se réalisa pas également à l'égard du duc de Berry troisième et dernier fils de Monseigneur.

Chapitre V : Les relations du Dauphin avec la Famille royale

La vie de Cour obligeait le Dauphin à entretenir d'étroites relations avec les membres de la famille royale. Sa qualité de *Père de Roi,* jointe à celle de *Fils de Roi* le contraignait à des relations de grande courtoisie, quoique nécessairement subjectives et fluctuantes, car sujettes aux changements inhérents à toute vie sociale (à plus forte raison lorsqu'elle était confinée dans le cadre étroit de la Cour) ; inhérents aussi aux époques car ces relations évoluèrent au long des cinquante années que vécut Monseigneur.

Les relations du Dauphin avec le Roi et la Reine ont été évoquées. Il s'agit donc de considérer les relations que le prince entretint avec les autres membres de la famille royale : d'abord, avec les femmes (la Dauphine ; Mlle Chouin, la seconde épouse ; Mme de Maintenon, la belle-mère ; les aventures de passage). Puis, avec les trois générations de la famille d'Orléans (La Grande Mademoiselle ; Monsieur ; le duc d'Orléans). Enfin

Feüillans, de la ruë S. Honoré, le 27, de Février 1709 », *Oraisons funèbres prononcées par,* III, chez Pierre Gissey & Marc Bordelet, Paris, 1740, pp. 167-170.

1 LA RUË, P. de, p. 169.

avec les bâtards légitimés du roi (le comte de Vermandois et la princesse de Conti qu'il avait eus de Louise de La Vallière ; les ducs du Maine et de Toulouse, Mlles de Nantes et de Blois, qu'il avait eus de Mme de Montespan).

1° Monseigneur et les Femmes

A) La Dauphine [1]

Les alliances matrimoniales dans la famille royale constituaient un ressort primordial de la politique de Louis XIV car les unions devaient servir ses desseins diplomatiques et la grandeur de la France. C'est dans cet esprit que le roi décida le mariage de son fils avec Marie-Anne, Charlotte, Victoire de Wittelsbach, princesse de Bavière. Le mariage fut décidé au moment où le roi, adoptant sa *politique de réunion*, réclamait les domaines relevant des territoires cédés à la France par les traités de Westphalie et de Nimègue.[2] Colbert de Croissy, successeur de Pomponne au Ministère des Affaires étrangères, fit occuper Strasbourg le 30 septembre 1681, en application de cette politique qui, pour être menée à bon terme, impliquait d'amadouer quelques États du Saint-Empire romain germanique, dont la Bavière.

1) Les projets de mariage

C'est pourquoi, dès avril 1676, alors que le Dauphin n'avait que 15 ans, Louis XIV songea à lui faire épouser la fille de l'Électeur de Bavière qui était fidèle à la France. Les pourparlers se prolongèrent pendant quatre ans ; le mariage ne fut célébré que le 8 mars 1680 du fait de difficultés qui le retardèrent :

> *« Nous avions demandé l'infante de Bavière pour Monsieur le Dauphin*[3] ; *mais sa mère étant morte, le roi d'Espagne la demanda aussi, et l'on croit qu'il l'aura, parce*

1 Son portrait, attribué à François de TROY, figure au musée de Versailles, MV 2086, MV 4298, MV 5557.
2 BOUYER, Christian, *Louis XIV et la famille royale,* Pygmalion, Paris, 2009, p. 137.
3 SÉVIGNÉ, lettre 412 du 15 avril 1676 à Mme de Grignan, La Pléiade 1960, II p. 73.

que le bonhomme Bavière veut épouser la veuve de Pologne, sœur de l'Empereur.[1] *Si Monsieur de Marseille avait paré ce coup-là, il auroit bien fait* ».[2]

Les pourparlers dépendaient aussi du sort des armes :

« *On parle fort du siège de Condé, qui sera expédié bientôt, pour envoyer les troupes en Allemagne, repousser l'audace des Impériaux qui attachent à Philisbourg. Les grandes affaires de l'Europe sont là. Il s'agit de soutenir toute la gloire du traité de Munster pour nous, ou de la renverser pour l'Empereur. Ce n'est pas que la beauté de la princesse de Bavière ne soit un point capital de nos démêlés : tous les princes à marier la prétendent, et nous verrons un jour quantité de romans dont elle sera le sujet* ».[3]

Les intrigues se poursuivirent que Mme de Sévigné relate fidèlement :

« *Vous savez, je crois, que Madame de Meckelbourg, s'en allant en Allemagne, a passé par l'armée de son frère.*[4] *[…] On veut entendre finesse à son voyage : ce n'est pas, dit-on, pour voir son mari, qu'elle n'aime point ; ce n'est pas qu'elle haïsse Paris : c'est donc pour marier Monsieur le Dauphin. Il y a des gens si mystérieux, qu'on ne peut jamais croire que leurs démarches ne le soient pas* ».[5]

« *On est persuadé que Sa Majesté va faire commencer les propositions du mariage de Bavière par M. le président Colbert, qu'on croit qui va partir : tout cela est encore en l'air* ».[6]

« *On parle fort du mariage de Bavière* ».[7]

« On attend à la cour le courrier de Bavière avec impatience ; on compte les moments ».[8]

Le *mariage de Bavière* n'était pas le seul envisagé pour Monseigneur car nombre de

1 L'*infante* de Bavière était Marie-Anne-Victoire dont la mère, Adélaïde-Henriette de Savoie, était morte le 18 mars 1676. Le roi d'Espagne Charles II ne l'*obtint* pas et le *Bonhomme de Bavière*, l'électeur Ferdinand, n'*obtint* pas non plus la veuve de Pologne, sœur de l'empereur Léopold.

2 L'évêque de Marseille, Forbin Janson, était alors ambassadeur de France en Pologne.

3 SÉVIGNÉ, lettre 413 du 17 avril 1676 à Madame de Grignan, II, p. 75.

4 Le maréchal de Luxembourg.

5 SÉVIGNÉ, lettre 565 du 12 octobre 1678 au comte de Bussy Rabutin, II, p. 418. Mme de Meckelbourg avait écrit que la maison de Brunswick proposait au roi la princesse d'Osnabrück pour le Dauphin.

6 SÉVIGNÉ, lettre 593 du 18 octobre 1679, à Mme de Grignan, II, p. 475. Charles Colbert, marquis de Croissy, était le frère du ministre.

7 SÉVIGNÉ, lettre 594 du 20 octobre 1679 à Mme de Grignan, II, p. 479.

8 SÉVIGNÉ, lettre 610 du 8 décembre 1679 à M. et Mme de Grignan, II, p. 533.

princesses étaient candidates : outre la princesse d'Osnabrück proposée par sa famille, Madame avait été approchée par sa tante Sophie de Hanovre qui, espérant unir sa fille au Dauphin, était venue à Versailles en 1679.[1] Monsieur aussi avait, en 1676, envisagé de marier Mademoiselle,[2] au Dauphin :

> « *J'ai dit à Monsieur que vous aimeriez mieux voir le dauphin épouser notre Mademoiselle que la princesse électrice de Bavière ; il en a été ravi et l'on ne peut lui faire de plus grand plaisir que de le lui dire* ».[3]

L'éventualité de ce mariage fut évoquée, de manière bien inattendue, le 5 juin 1690, par le Père de La Broue, lors de l'oraison funèbre de la Dauphine. L'orateur pensait ainsi rendre hommage à trois illustres défuntes : la reine-mère Anne d'Autriche, la reine Marie-Thérèse et l'ex Mademoiselle, reine d'Espagne :

> « *Le Roy qui venoit de donner alors la paix à l'Europe, touché du mérite d'une Princesse élevée au milieu de sa Cour, & qu'il regardoit comme sa Fille, balança quelque temps sur le choix qu'il avoit à faire ; mais il n'estoit pas possible de refuser à l'Espagne une reine, en qui elle espéroit de voir revivre la célèbre Isabelle de France, & qu'elle nous demandoit comme en échange de tant d'illustres Reines qu'elle nous a données. Heureuse, si profitant d'un bien qu'elle n'a pas sû connoistre, elle en eust joûï aussi long-temps que la jeunesse de cette Reine si accomplie luy donnoist lieu de l'esperer. Mais, ô néant des choses humaines ! Qui l'eût crû, Jeune Héros, qui faisiez alors l'objet des voeux de ces deux Princesses, qu'Elles deussent passer toutes deux en si peu d'années* ».[4]

Malgré ces diverses candidatures, Louis XIV maintint son choix en faveur de la Bavière, prenant soin toutefois de ménager la princesse impériale,[5] au cas où l'Électeur n'agréerait pas sa proposition. Cette démarche reprenait celle de Mazarin qui, pour faire pression sur l'Espagne lors des pourparlers en vue du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, avait simulé une hypothétique union avec une princesse savoyarde. L'impatience

1 PALATINE, duchesse d'Orléans, *Lettres*, Mercure de France, Paris, 2007, préface de P. Gascar, p. 17.

2 *Mademoiselle* était le titre porté par la fille aînée de Monsieur et d'Henriette d'Angleterre. Elle épousa Charles II et devint reine d'Espagne.

3 PALATINE, lettre du 30 août 1676 à la duchesse de Hanovre, p. 46.

4 La BROUE, Pierre de, evesque de Mirepoix, *Oraison funèbre de Très-Haute, Très-Puissante, et Excellente Princesse Marie Anne Christine de Bavière, dauphine de France,* prononcée à Saint-Denis le 5 juin 1690, en présence de Monseigneur le Duc de Bourgogne, A Paris, chez la veuve de Sébastien Mabre-Cramoisy, imprimeur du Roy, rüe Saint Jacques, aux Cigognes, M.DC.XC, pp. 11-12.

5 PALATINE, lettre du 28 octobre 1679 à la duchesse de Hanovre, p. 56.

du Dauphin à être marié décida aussi le roi à précipiter le mariage de Bavière.

La laideur de la future dauphine ne posait pas de problème bien qu'à Versailles on s'en gaussait :

> « *On dit ici que la princesse électrice de Bavière est affreusement laide et très maladive mais ce sont choses dont il vaut mieux parler qu'écrire* ».[1]

Louis XIV disait : « *si elle a de l'esprit, je ne tarderai pas à la vexer sur sa laideur* ». Quant au Dauphin, il affirmait « *qu'il ne s'en inquiétait pas le moins du monde et que si sa femme avait de l'esprit et des vertus, il en serait content, quelque laide qu'elle pût être* ».[2]

Madame se sentit coupable de n'avoir pu mener à bon terme le mariage de Hanovre alors qu'elle avait été contactée personnellement en sa faveur : mais il était trop tard car sa tante n'était venue à Versailles qu'en 1679, à la veille de la célébration du mariage de Bavière arrêté dès 1676. Elle s'en excusa longuement auprès de sa tante Sophie, en lui relatant le détail de ses démarches et leur évolution :

> « [M. de Louvois me] *déclara que, si la première affaire avec la Bavière allait aussi mal qu'on le disait, il en parlerait au roi et qu'il me permettait de lui en parler moi-même dès que j'en trouverais l'occasion*. *Je croyais donc l'affaire en très bonne voie, et, me trouvant à côté du roi dans sa calèche, j'amenai tout doucement la conversation sur le mariage de son fils. Il me dit qu'on était tenace en Bavière, et que le duc Max ne voulait pas de notre* grande gueule ; *à quoi je lui répondis :* je le sais bien *[…] et j'ajoutai :* On fait parfois, en fait de mariages, des propositions qui ne réussissent pas comme celle de Bavière*. À quoi le roi répliqua très vivement :* Si ce mariage ne paraît pas encore fait, je ne le tiens cependant pas pour rompu ; mon fils a maintenant une si grande envie de se marier qu'il ne veut pas attendre plus longtemps, et si je consens à céder sur certains points, je suis sûr qu'ils me jetteront la princesse à la tête […] C'est une affaire faite, et cela réjouira bien mon fils, car il est dans l'inquiétude ; il craint que ce mariage n'aboutisse pas ; je vais lui dire d'écrire à la princesse. *Voyant cela, je me suis tue, et n'ai pas parlé de l'autre affaire.*
> *Hier la lettre en question a été écrite à la princesse de Bavière. Si le fils du roi ne s'était pas si étrangement mis en tête de prendre femme, j'aurais tout à fait bon espoir, mais cela seul a gâté toute notre affaire. Comme vous le voyez, le mariage bavarois est déjà si avancé que rien ne pourra le rompre.*
> *Je ne puis m'imaginer qui est-ce qui a pu mettre en tête à Monseigneur le dauphin ce si grand empressement pour se marier. Il y a trois mois, lorsqu'on lui parlait de mariage, il devenait si triste que cela se voyait tout de suite sur sa figure, tandis que maintenant il compte les minutes en attendant l'arrivée de la princesse, et l'on ne peut lui faire de plus grand plaisir que de lui dire qu'il sera marié le plus tôt possible.*

1 PALATINE, lettre datée « *Saint-Germain, 25 mars 1679* ».
2 PALATINE, lettre datée « *Saint-Germain, 28 octobre 1679* ».

Le roi lui-même est étonné de ce changement, et il dit que s'il hâte tant ce mariage c'est parce qu'il voit l'impatience de son fils. Ce qui étonne encore plus tout le monde, c'est que, bien qu'on lui dise tout crûment que sa fiancée est laide, il ne s'en inquiète pas du tout [...].
Si la chose eût été possible, j'aurais eu toutes les raisons du monde de ne pas la négliger, et si je ne l'eusse pas fait par reconnaissance pour tout ce que je vous dois, mon propre intérêt m'y aurait poussée. Qu'aurait-il pu en effet m'arriver de mieux que d'avoir ici une madame la dauphine qui eût été ma proche parente et donnée de ma main ? ».[1]

L'électeur de Bavière ayant agréé la demande, Croisy, ambassadeur à Munich, en fit aussitôt part à Pomponne, secrétaire d'État des affaires étrangères, et à Colbert, son frère. Pomponne voulant passer tranquillement quelques jours dans ses terres, ordonna au courrier d'attendre son retour pour se manifester. Louis XIV, avisé par Colbert de l'accord de l'Électeur, destitua Pomponne de son secrétariat qu'il confia à Croisy. Ainsi, la Dauphine qui ne le connaissait même pas, fut responsable de la disgrâce de Pomponne.[2]

Les intrigues se poursuivirent à propos des postes à pourvoir dans la future Maison de la Dauphine :

« Nous saurons bientôt ceux qui sont nommés pour Madame la Dauphine […] Il y en a qui disent que Madame de Maintenon sera placée d'une manière à surprendre ».[3]

« M. de Saint-Géran […] est un homme perdu [...] : « Sire*, dit-il,* il y a quelque temps, je vous demande la charge de premier écuyer de Madame la dauphine ; peut-être Votre Majesté ne me jugera pas digne de cet emploi ; mais quand je vois le gros Saint-Géran qui y prétend, je crois, Sire, que je puis bien vous nommer le pauvre comte de Gramont. » *Sur cela on pense et on fait des réflexions. Il y a eu des choses plus fortes : ce comte trouva l'autre jour Saint-Géran à deux genoux dans la chapelle, qui ne faisoit pas semblant de regarder toute la cour qui y étoit. «* Mon ami, *lui dit-il en lui frappant sur l'épaule,* il faut vous consoler avec Jésus-Christ. » *Le Roi même en pensa éclater. Il disoit hier à Monsieur le dauphin devant le Roi : «* Monseigneur, je vous supplie de dire à Madame la Dauphine qu'il n'a pas tenu à moi que je n'aie été de sa maison ; j'en prends le Roi à témoin. » *On dit que l'on partira à la fin de janvier pour aller épouser cette princesse* ».[4]

« *Le portrait de Madame la dauphine est arrivé : il est très médiocrement beau ; on loue son esprit, ses dents, sa taille : c'est où de Troye n'a pas trouvé à s'exercer* ».[5]

1 PALATINE, lettre du 15 décembre 1679 à la duchesse de Hanovre.
2 SS, B, VI, pp. 341-344.
3 SÉVIGNÉ, lettre 612 du 13 décembre 1679 à Mme de Grignan, II, p. 539,
4 SÉVIGNÉ, lettre 614 du 25 décembre 1679 à Mme de Grignan, II, pp. 542-543.
5 SÉVIGNÉ, lettre 615 du 27 décembre 1679 à Mme de Grignan, II, p. 545.

La charge de chevalier d'honneur de la Dauphine fut attribuée à M. de Richelieu qui

« *fit de si grosses pertes au jeu, qu'il en vendit sa charge de chevalier d'honneur de Mme la Dauphine, au mariage de laquelle il l'avoit eue pour rien, et que son ancienne amie Mme de Maintenon, lui fit permettre de la vendre tant qu'il pourroit et à qui il voudroit.*[1] *Dangeau ne manqua pas une si bonne affaire : il en donna cinq cent mille livres,*[2] *et se revêtit d'une charge qui faisoit de lui une espèce de seigneur,*[3] *et qui lui assura l'Ordre, qu'il eut bientôt après, en 1688. Il perdit sa charge à la mort de Mme la Dauphine ; mais il avoit eu une place de menin de Monseigneur, et tenoit ainsi partout* ».[4]

Le chevalier d'honneur occupait le premier rang dans la maison de la Dauphine. Sa principale fonction était de l'accompagner et de lui donner la main. Il recevait les serments de fidélité des autres officiers de la maison, et parfois donnait des ordres à l'écurie. Ses gages ordinaires n'étaient que de douze cents livres.[5]

2) Le mariage

Le Dauphin était particulièrement naïf qui, à la veille de son mariage et pourtant âgé de dix-huit ans, demanda à M. de Montausier « *quand Madame la dauphine serait grosse* ».[6] Et la marquise de Sévigné d'ajouter : « *il est, je crois, persuadé qu'elle pourra l'être en arrivant à Sélestat* ».[7] L'anecdote prouve que l'éducation donnée au Dauphin, essentiellement religieuse, n'impliquait pas de lui révéler avant son mariage, les *réalités de la vie,* lui-même ne s'en étant guère préoccupé qui n'envisageait aucun mystère. Montausier ayant consciemment négligé d'expliquer au Dauphin quels seraient ses devoirs conjugaux, Louis XIV fut contraint de s'en charger lui-même.

1 La *Gazette* de janvier 1684 mentionne cette autorisation mais la cession ne fut réalisée que le 24 février 1685 par l'entremise de M. de Montchevreuil : *JD,* I, samedi 24 février 1685, p. 126.
2 Dangeau dit 350.000 livres et non 500.000 : Saint-Simon est souvent fâché avec les chiffres.
3 Aux tomes IV, p. 356 et XVII, p. 138, Saint-Simon fait une allusion encore plus précise aux *Caractères* de La Bruyère car toutes les clefs reconnaissaient Dangeau sous les traits de Pamphile qui « *veut être grand* » et n'est que « *d'après un grand* » : SERVOIS, commentaire, *Œuvres de La Bruyère,* pp. 549-553.
4 SS, B, III, pp. 186-187.
5 *État de la France*
6 SÉVIGNÉ, lettre 623 du 24 janvier 1680 à M. et Mme de Grignan, II, p. 579.
7 SÉVIGNÉ, lettre 623 du 24 janvier 1680, à M. et Mme de Grignan, II, p. 579.

Le contrat de mariage fut signé à Munich le 30 décembre 1679 :

« *La clause de renonciation n'est pas ici générale, elle n'est qu'en faveur des Mâles, au défaût desquels les descendants de Madame la Dauphine peuvent succéder sans difficulté à Electorat & au Duché de Bavière.*
La Princesse apporte cent mille Ecus d'or de dot & autant de joiaux, la dot paiable en trois paiemens & les interêts au denier vingt comme dessus.[1]
Le Roi donne 50.000 Ecus d'or de joïaux & 20.000 Ecus d'or par an de douaire comme aux Reines.
Quant un Prince se marie avant de parvenir à la Couronne, il y a communauté de Biens entre sa femme & lui, à moins de stipulation contraire. (note marginale : *Un Prince est sujet à la Coutume, & aux lois parce qu'il n'est que particulier*).
Cette Communauté cesse dès que le Prince est parvenu à la Couronne (note marginale : *Dès lors il cesse d'être Particulier)* ».[2]

Le contrat de mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche avait stipulé que :

« *La Clause de Renonciation & toutes les autres sont comme dans le précédent,*[3] *excepté que les 500.000 Ecus d'or de Dot ne se doivent paier qu'en trois paiements différents, de six mois en six mois, & que les intérêts n'en seront paiez que sur le pied du denier vingt. Au lieu que dans le précedent les cinq cens mille écus d'or se doivent paier comptant la veille du mariage & l'intérêt au denier seize* ».[4]

Quant au contrat liant Louis XIII à Anne d'Autriche, il avait été plus draconien :

« *Le Roi d'Espagne donne cinq cens mille Ecus d'or de dot, qui seront rendus à la Princesse en cas, ou restitution de dot à lieu.*
Le Roi donne à la Princesse vingt mille Ecus d'or de rente pour son doüaire assigné sur les domaines du Roi, dont le principal lieu aura titre de Duché. La Princesse nommera les Officiers vacants dans les Terres, qui lui seront assignées, & les affermera du jour que Douaire aura lieu, à la charge que les Officiers & Fermiers par elle choisis seront françois naturels.
Le Roi donne à la Princesse cinquante mille Ecus d'or de joyaux pour lui tenir lieu de propre. La Princesse jouira du revenu de sa dot & de son Douaire, soit qu'elle demeure en France ou qu'elle se retire en Espagne, ou ailleurs.
La Princesse renonce pour elle et pour tous ses descendants à la succession

1 Même disposition que celle prévue dans le contrat de mariage de Louis XIV avec l'Infante Marie-Thérèse.
2 « Contract de Mariage De Monseigneur le Dauphin avec M. la Princesse Electorale de Bavière », *Traité Politique et Historique du Gouvernement de France, avec le Contrat de Mariage de Monseigneur le Dauphin avec Madame la Princesse Electorale de Baviere,* Amsterdam, M.DCC.XLII, pp. 25-26, publié sans nom d'auteur : une note manuscrite, dans l'un des exemplaires de l'ouvrage, mentionne : « *Ce Traité a été attribué à Marivaux. Cependant il n'a été inséré dans aucune édition de ses Œuvres* ».
3 C'est à dire dans le contrat de mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.
4 « Contract de Mariage De Louis XIV avec M. Thereze D'Autriche », *Traité Politique,* p. 24.

d'Espagne, & des Etats qui y sont ou seront dans la suite attachez.
Le Roi s'engage à ratifier la renonciation le lendemain du Mariage. La Renonciation n'aura plus lieu par rapport à la Princesse, cas avenant de viduité ».[1]

Le *Traité politique et historique du gouvernement de France* citait ces contrats de mariage comme preuve

« *qu'il était impossible d'imaginer* [une forme de gouvernement] *plus parfaite que celle du Royaume de France [...] puisque les Monarchies les plus* parfaites [a] *sont les héréditaires [...]* [b] *excluent les filles de la succession [...]* [c] *si la Couronne se partageait l'Etat ne dureroit pas longtemps [...]* [d] *il faut que ce soit l'aîné qui y succède par plusieurs raisons, la Première à cause du droit d'aînesse ; la Seconde parce que la nécessité d'établir une règle fixe ; il a autant valu & même mieux, favoriser les aînez que les cadets, car à la mort de leur père commun ils sont plus avancez en âge & par conséquent plus en état de prendre en main le Gouvernement [...]* [e] *on ne diffère point la Couronne par droit de succession mais par le droit du sang, cela veut dire que l'aîné ne succède pas en qualité d'héritier, mais par la loi particulière du Roiaume, qui deffere la succession à l'aîné de la famille roiale* ».[2]

Ce mariage de Bavière ne rapporta donc pas à la France autant que ce qu'avaient stipulés les contrats des mariages espagnols des père et grand-père de Monseigneur car la Bavière ne pouvait pas rivaliser avec la puissante Espagne qui, pourtant, avait été incapable de verser les dots stipulées.

Le jeudi 25 janvier 1680, à Munich, Maximilien-Emmanuel II, le jeune Électeur de Bavière épousa par procuration, pour le compte du Dauphin, sa sœur Marie-Anne-Victoire-Christine-Josèphe-Bénédicte-Rosalie-Pétronille. Le premier gentilhomme de la chambre du roi, le duc de Créqui, avait été chargé, à cette occasion, d'apporter

« *des habits magnifiques que l'Électeur avoit demandés pour lui et pour sa sœur ; mais en bien moindre quantité qu'il ne vouloit parce que rien n'est égal aux magnificences que la maréchale de Rochefort porte à cette princesse* ».[3]

La *Maison* de la Dauphine, composée d'une dame d'honneur et de dames d'atour « *de grande naissance, sans nulle beauté extraordinaire : Laval*,[4] *les Birons*,[1] *Tonnerre,*[2]

1 « Contract de Mariage De Louis XIII & d'Anne d'Autriche », *Traité Politique,* pp. 22-23.
2 « Contract de Mariage De Monseigneur le Dauphin avec M. la Princesse Electorale de Bavière », *Traité Politique,* pp. 25-26.
3 SÉVIGNÉ, lettre 623 du 24 janvier 1680 à M. et Mme de Grignan, II, p. 580.
4 Marie-Louise de Laval épousa en 1693 le duc de Roquelaure : aussi pauvre que belle, elle fut

Rambures,[3] *et la bonne dindonnière Montchevreuil* [4] *à leur trousse* »,[5] comprenait Mme de Maintenon dont la qualité de seconde dame d'atour de la Dauphine lui permettait de participer officiellement à toutes les manifestations de la Cour et à tous les voyages du roi. En 1684 Mlle de Löwenstein fut nommée dame d'atour de la Dauphine, à la place laissée volontairement vacante pour être dévolue à une Allemande « *si Madame la dauphine en veut amener* ».[6]

De même, pour constituer la *Maison* de Monseigneur

> « *furent nommés huit ou dix hommes de la cour, avec six mille francs de pension, pour être assidus auprès de* [lui] : *ce sont ses dames du palais*[7] *; il y en aura tous les jours deux qui le suivront […] j'ai entendu nommer MM. De Chiverni*,[8] *de Dangeau, de Clermont*,[9] *et de Crussol*[10]; *je ne sais pas encore les autres* ».[11]

La Dauphine quitta sa famille le 5 février 1680, accompagnée d'une suite de près de 800 personnes et de 600 chevaux « *sans compter les Français et l'équipage des princes voisins qui viennent leur rendre leurs devoirs* ». Le 21 février, à trois heures de l'après-midi, elle était sur les bords de la Kinzig, aux environs de Kehl, territoire de la république

---

comblée par le roi, qui en était fort épris : SÉVIGNÉ, lettre 628 du 2 février 1680 à Mme de Grignan, II, p. 595.

1 Louise et Marie de Gontaut : en 1688, Louise épousa le marquis de Nogaret, tué à Fleurus. Laide mais avec beaucoup d'esprit, elle « *aima mieux se faire aimer »* que craindre. Sa sœur Marie épousa en 1684 le marquis d'Urfé, petit-neveu du romancier : elle était belle mais avait peu d'esprit ; pourtant sa douceur la fit beaucoup aimer : SÉVIGNÉ, lettre 628 du 2 février 1680 à Mme de Grignan, II, p. 1080, n 2.

2 Mlle de Tonnerre, fille du comte de Clermont-Tonnerre, épousa, en 1686, Mussy, gentilhomme dauphinois. Un peu folle, elle avait eu une aventure avec un autre fol, M. de Rhodes, grand maître des cérémonies : il en résulta un exil : SÉVIGNÉ, lettre 628 du 2 février 1680, II, p. 1080, n 2 de G. Gailly.

3 Marie-Armande, fille du marquis de Rambure, épousa en 1686 le marquis de Polignac. Elle tenta de séduire le roi qui ne lui donna qu'un regard, puis le Dauphin qui lui donna tout, ce qui la fit chasser de la Cour. « *C'était une créature d'esprit et de boutades* » (Saint-Simon). Elle se ruina au jeu et mourut d'ennui et de misère au Puy, dans les terres de son mari : SÉVIGNÉ, lettre 628, II, p. 1080, n 2 de Gailly.

4 Marguerite Boucher d'Orsay, marquise de Montchevreuil, épouse de Henri de Mornay, gouverneur du duc du Maine. SS, I, pp. 109-110 - SÉVIGNÉ, lettre 617, II, p. 551, et 1072, n 5 de Gérard Gailly.

5 SÉVIGNÉ, lettre 628 du 2 février 1680 à Mme de Grignan, II, p. 597.

6 SÉVIGNÉ, lettre 628 du 2 février 1680 à Mme de Grignan, II, p. 597.

7 On les appela *menins*, de l'espagnol *meninos : « jeunes nobles élevés avec les princes* ».

8 Le comte de Chiverni, marquis de Montglas, fils de Mme de Montglas qu'ont fait connaître ses amours avec Bussy-Rabutin : SÉVIGNÉ, lettre 631 du 14 février 1680 à Mme de Grignan et à Mlle de Montgobert, II, p. 604 et p. 1085, n 9 de Gérard Gailly.

9 Le comte de Clermont Tonnerre, marquis de Crusi.

10 Le marquis Louis de Crussol, fort sot.

11 SÉVIGNÉ, lettre 633 du 21 février 1680 à Mme de Grignan, II, p. 613.

de Strasbourg, d'où partit un long cortège pour lui faire honneur. En tête, la compagnie colonnelle de 200 chevaux était suivie de l'imprimeur Josias Staedel, ammeister régent, à cheval, accompagné de quatre gardes à pied portant des casaques bleues ; suivaient vingt-quatre jeunes gens de la meilleure bourgeoisie qui devaient servir comme gardes d'honneur à la princesse, un carrosse à six chevaux dans lequel avaient pris place les autres membres du Magistrat, deux autres compagnies de 2 à 300 chevaux, une troisième formée des gentilshommes, étudiants de l'Université, inscrits dans la matricule spéciale des nobles. L'avocat de la ville, Jean-Jochim Frantz, fit son compliment sur le pont de la Kintzig et les deux convois (celui qui avait amené la princesse et celui qui était allé au-devant d'elle), prirent la route de Strasbourg.

Dès qu'elle eut franchi le Rhin, Marie-Christine quitta sa calèche pour un superbe carrosse attelé de six chevaux noirs : elle y fit son entrée à Strasbourg où elle fut logée dans la maison de Jean-Christophe Reichshoffer, quai St. Thomas, à côté du poêle des Tonneliers.[1] Dès son arrivée « *on lui présenta un petit coffre de filigrane fort artistiquement travaillé avec une boîte d'or dans laquelle était une médaille aussi d'or, épaisse d'un demi-doigt et grand comme la paume de la main* ». La médaille représentait, à l'avers, Strasbourg avec l'emblème de la fleur de lys et en exergue « *Solius virtutis flos perpetuus* » ; et, au revers, deux lions soutenant l'écu de la cité à la bande de gueules, entouré des armoiries des vingt tribus des bourgeois de Strasbourg avec ces deux vers :

« *In zwanzig Zünsten und Gottes Hut,*
Strassburg die Stadt bestehen thut ».[2]

À trois reprises on tira les vingt-quatre grosses pièces de canon de la ville. La nouvelle dauphine reçut la visite d'un grand nombre de seigneurs du voisinage qui lui présentèrent leurs félicitations et leurs hommages. Le lendemain, 22 février, à 9 heures et demi, elle fut conduite par le Magistrat dans le même ordre que la veille, jusqu'à la limite du territoire de la République, à Fegersheim,[3] où l'attendait les principales charges de sa Maison : le duc de Richelieu, chevalier d'honneur, et la duchesse, dame d'honneur ; la

1 C'est l'actuel 6, quai St. Thomas, entre la maison à quatre étages où se trouvait le poêle des Tonneliers (n° 5) et l'ancien hôtel de l'Esprit (n° 7), où Goethe, plus tard, rencontra Herder.

2 « *La ville de Strasbourg repose sur ses vingt tribus et la protection de Dieu* ».

3 Fegersheim n'était pourtant pas encore française qui, relevant de la noblesse immédiate de Basse-Alsace, appartenait à la famille des Rathsamhausen d'Ehenweier ; ce n'est que le 9 août 1680 que l'arrêt du conseil supérieur de Brisach étendit la souveraineté du roi de France sur toutes les terres des princes dont le traité de Munster avait reconnu l'immédiateté envers l'Empire.

maréchale de Rochefort, dame d'atours, la marquise de Maintenon, seconde dame d'atours ; *Monsieur de Condom,*[1] son aumônier ; les filles d'honneur avec leur gouvernante Mme de Montchevreuil et leur sous-gouvernante, le confesseur, le chapelain, le médecin, le chirurgien, l'apothicaire, les femmes de chambre, les femmes des filles d'honneur etc. : plus de 400 personnes qui avaient quitté Paris le 25 janvier, avaient franchi les Vosges au col de Sainte-Marie-aux-Mines, étaient arrivés à Sélestat le 16 février et à Fegersheim le 17. Le 22, enfin, les cent gardes du corps reçurent l'ordre d'aller au-devant de la princesse qui fut accueillie peu avant midi par M. de Montclar qui commandait en Alsace, à la tête de 500 dragons : le duc de Richelieu, chevalier d'honneur, offrit la main à la princesse.

L'abbé de Lannion, à son retour de Bavière, assura que la Dauphine était tout à fait aimable, « *que son esprit la pare, qu'elle est virtuose (elle sait trois ou quatre langues) et qu'elle est bien mieux que le portrait de Troy a envoyé* ».[2] La connaissance des langues était alors si rare à la Cour de France, que la Dauphine en fut unanimement admirée :

> « *On estoit surpris de trouver avec un savoir peu commun dans les personnes de son sexe, une politesse encore moins commune, & l'on ne savoit lequel on devoit le plus admirer, ou l'exacte connoissance qu'Elle avoit de presque toutes les langues vivantes de l'Europe, & de la langue mesme de l'Eglise qu'on lui avoit apprise dans son enfance, ou la modestie avec laquelle Elle cachoit tous ces avantages* ».[3]
>
> À Bossuet elle dit : « *Je prends part à tout ce que vous avez enseigné au Dauphin ; ne me refusez pas, je vous prie, de me donner à mon tour vos instructions et soyez assuré que je m'efforcerai d'en profiter* ».

Le dîner fut servi dans une grange spécialement parquetée, garnie de superbes tapisseries et dont le plafond avait été tendu de damas. Il y eut cinq services, chacun de deux grands plats, de deux moyens, et de quatre hors-d'œuvre : des vivres furent distribués à plus de dix mille personnes venues des environs. Lorsque l'heure de la séparation fut venue la Dauphine, en pleurant, fit ses adieux à ceux qui l'avaient accompagnée et leur distribua les habits qu'elle avait apportés de Bavière, auxquels le roi fit ajouter des cadeaux d'une valeur de 54.500 livres. La suite française coucha à Benfeld

1 Bossuet. On ignore s'il était déjà venu en Alsace lorsque son père, entre 1658 et 1661 était conseiller au Conseil souverain d'Alsace siégeant alors à Ensisheim.

2 SÉVIGNÉ, lettre 635 du 28 février 1680 à Mme de Grignan, II, pp. 622-623.

3 La BROUE, P. de , *Oraison de Marie Anne Christine de Bavière ...,* p. 14.

où elle entendit la messe puis gagna Sélestat où une troupe de comédiens français venus de Brisach représenta l'*Iphigénie* de Racine dont *Phèdre* lui fut donnée à Saint-Dié.[1]

Le roi partit de Saint-Germain le 22 février 1680 en emmenant dans son

« *très beau carrosse tout neuf à huit chevaux avec des chiffres […] la plus belle personne de la cour* [2] *avec des Adrets* [3] *seulement* ».[4]

« Le roi a reçu plusieurs lettres de ces dames, qui l'assurent que Madame la dauphine est bien plus aimable qu'on ne l'avoit dit : elles en sont contentes au dernier point ; elle est fille et petite-fille de deux princesses fort caressantes[5]; *je ne sais si c'est l'air d'ici, nous verrons. [...] Les députés de Strasbourg vinrent faire compliment en passant à cette princesse d'Allemagne. Elle leur dit : « Messieurs, parlez-moi françois je n'entends pas l'allemand* ».[6] *Elle n'a point regretté son pays, elle est toute Françoise. Elle a écrit à Monsieur le dauphin des nuances de style, selon qu'elle a été près d'être sa femme, qui ont marqué bien de l'esprit : c'est à Monseigneur à mettre la dernière couleur, et à ne la point faire souvenir du pays qu'elle quitte avec tant de joie. Madame de Maintenon mande au Roi que parmi cette envie de dire toujours tout ce qui peut plaire, il y a bien de l'esprit et de la dignité, que sa personne est aimable, sa taille parfaite, sa gorge, ses bras et ses mains. Toute la cour est allée quérir cette* personne ».[7]

La Dauphine était effectivement laide. Les ecclésiastiques français lui avaient posè nombre de questions indiscrètes pour s'assurer qu'elle serait une bonne reproductrice : leur avis favorable avait permis de célébrer le mariage de Munich auquel suivit celui de Châlons-sur-Marne, le 7 mars 1680. Le Dauphin, puceau, avait été instruit par le roi *de tout ce qu'il avait à faire*, lui en faisant même *une manière de géographie*. Tout se passa

1 Les détails sur le passage de la Dauphine de Bavière à travers l'Alsace du 21 au 26 février 1680, résultent **1°** *du Journal historique de ce qui s'est passé de plus considérable dans le monde et surtout en France depuis les commencements de l'année 1672 jusqu'à la fin de 1695 par le sieur Clause Abraham, maître chirurgien à Dijon.* Ce manuscrit a été retrouvé par le chanoine Léon Ehrard, à la bibliothèque de Troyes, parmi les manuscrits du président Bouhier. EHRHARD, Léon, l'a publié dans la *Revue catholique d'Alsace* de 1685 et a édité le *Mariage du grand Dauphin et de Marie-Christine de Bavière,* Rixheim, F. Sutter, éd., 1895. **2°** de la Relation : *Einzug der Durchleuchtigsten Fuerstin und Frauen, Frauen Mariae Annae Christinae Victoriae, Wenland Diss Durchleuchtigsten Füersten und Herrn / Herrn Ferdinandi Mariae / An Ober und Nider Bayeren / auch der Oberen Pfaltz Hertzogs der H. Roem. Reichs Ertz ...,* BNU, Strasbourg, R. 102 – 680.

2 Mlle de Fontanges, à cette date maîtresse et favorite de Louis XIV.

3 Mlle des Adrets, fille d'honneur de Madame.

4 SÉVIGNÉ, lettre 635 du 28 février 1680 à Mme de Grignan, II, p. 623.

5 La princesse de Bavière, par sa mère Adélaïde-Henriette de Savoie, était la petite-fille de Christine de France, sœur de Louis XIII.

6 En 1770 on prêta le même *mot* à Marie-Antoinette lors de son arrivée à Strasbourg.

7 SÉVIGNÉ, lettre 635 du 28 février 1680 à Mme de Grignan, II, p. 626. La rencontre eut lieu à Vitry- le - François, le 6 mars.

bien et le lendemain des noces les chancelleries d'Europe furent avisées que le mariage avait été consommé et Munich ... que le tiers de la dot était exigible.[1]

3) Le couple delphinal

Les relations entre les époux furent bonnes bien qu'ils fussent de caractères très différents. Dès son arrivée à la Cour les relations de la Dauphine avec Madame furent excellentes, ce qui déplut à Mme de Maintenon[2] qui aurait voulu la diriger complètement. Il en résulta quelques tiraillements avec le roi alors pourtant que la Dauphine faisait tout pour s'intégrer à la vie versaillaise, participant aux fêtes, comédies, *appartements,* etc.[3]

La Dauphine craignait le roi et appelait son mari *Monseigneur*.[4] Selon la princesse palatine on ouvrait ses lettres « *déchirées par le haut [...] S'il en est ainsi du bois vert, que sera-ce-donc du bois sec* ».[5] Elle commit quelques impairs : ainsi, lors d'un *appartement,* alors que le roi souffrait de la fistule, elle l'interrogea sur l'opportunité de danser et s'attira cette réplique cinglante :

> « *Madame, je veux qu'il y ait appartement et que vous y dansiez. Nous ne sommes pas comme les particuliers, nous nous devons tout entier au public. Allez et faites la chose de bonne grâce* ».

À la mort de la reine en juillet 1683, la Dauphine, première dame du royaume, fut contrainte de se contrôler davantage. Le roi quittant les conseils vers midi et demi, faisait prévenir la Dauphine qu'il était prêt à entendre la messe à laquelle assistait toute la famille royale.[6] On se regroupait ensuite pour le repas,[7] après lequel Louis XIV s'entretenait avec sa belle-fille, seul moment de véritable échange entre eux.

Trois fils naquirent,[8]

« *Madame la Dauphine eut l'avantage de contribuër ainsi par sa fécondité, à*

1 BERTIÉRE, Simone, *Les reines de France au temps des Bourbons, les femmes du Roi-Soleil*, Paris, 1998, p. 347.
2 SS, B, I, p. 87 ; VIII, p. 353 ; XVIII, pp. 234-235.
3 BOUYER, p. 138.
4 SS, B, XVII, p. 298.
5 PALATINE, lettre du 19 février 1682.
6 La musique y était excellente car depuis 1683, Delalande était sous-maître de la chapelle royale.
7 BLUCHE, p. 555.
8 Bourgogne en 1682, Anjou en 1683 et Berry en 1686.

l'affermissement de cette puissance que toute l'Europe, jalouse de sa grandeur, s'efforce inutilement d'ébranler ».[1]

Mais le couple se désunit ; ses grossesses avaient fatigué la Dauphine,[2]

« *malheureuse bien quelle fasse tout son possible pour plaire au roi ; elle est journellement très maltraitée à l'instigation de la vieille* [Maintenon] *et lui faut passer la vie entre l'ennui et la grossesse [...] Son mari, Monsieur le dauphin, ne s'inquiète de rien au monde, il cherche son divertissement et son plaisir où il peut et il est affreusement débauché* ».[3]

La princesse ne pouvait attendre aucun secours de ses filles d'honneur, trop impliquées dans les plaisirs de la Cour.[4] Leur gouvernante trouva chez elles « *un livre tout rempli d'ignominies, au point qu'il n'y a pas un seul chapitre qui ne parle des postures les plus horribles qu'on puisse imaginer* ».[5] Elle le remit à Mme de Maintenon et, en présence du roi, demanda à être démise de ses fonctions. Louis XIV, fort en colère, alla chez la Dauphine, lui montra le livre et lui dit « *qu'elle pourrait à l'avenir faire de ses filles ce qu'elle voudrait, qu'il ne s'occuperait plus d'elles* » ; à quoi elle répondit

« *qu'une de ses demoiselles prétendait être la maîtresse du dauphin et l'autre sa confidente, que la troisième avait résolu de l'espionner, elle ; et que les autres tenaient des discours bien impertinents sur son compte.* [Qu'elle s'était tu car] *Sa Majesté et le dauphin protégeaient ces filles.* [Qu'elle souhaitait pardonner] *afin que la honte n'en rejaillisse pas sur leurs parents, lesquels, cependant, il faudra prévenir d'avoir à chercher des maris à leurs filles* ».[6]

Monseigneur s'inclina mais, après le départ de ses filles, la Dauphine n'en voulut plus dans sa Maison.[7] Elle souffrait des infidélités de son mari que le roi avait réprimandé :

« *Mme la Dauphine, qui avoit appris plusieurs galanteries de Monseigneur, qui auroient dû lui faire de la peine, prit son parti en princesse de bon esprit, et, au lieu de s'amuser à faire la grondeuse, dit franchement à Monseigneur qu'elle étoit avertie de tout ce qui se passoit et que, pourvu qu'il lui conservât son cœur, il lui feroit plaisir*

1 La BROUE, *Oraison funèbre ...,* p. 16.
2 SS, B, VI, p. 75 ; XII, pp. 9, 332.
3 PALATINE, *lettre,* Versailles, 11 avril 1686.
4 BOUYER, p. 139-140.
5 PALATINE, *lettre*, Fontainebleau, 28 octobre 1687.
6 PALATINE, *lettre*, Fontainebleau, 28 octobre 1687.
7 BOUYER, p. 140.

de ne pas se contraindre et de se divertir, comme il le jugeroit à propos ; ce qui, ayant été extrêmement agréable à Monseigneur, lia entre lui et Mme la Dauphine une plus étroite amitié que jamais ».[1]

Elle-même fut l'objet de calomnies : des courtisans alléguèrent une prétendue liaison avec Henri-Charles de La Trémoille, prince de Tarente, auquel la Palatine en parla : il tomba des nues mais la rumeur reprit l'année suivante.[2] En réalité la Dauphine se plaisait surtout en compagnie de sa femme de chambre, Mlle Bessola (« la » Bessola) venue avec elle de Bavière ; elle se retirait dans son appartement aussi souvent que possible, réduisant ses devoirs au strict minimum,[3] et ce, malgré les interventions réitérées du roi.[4]

« *On la vit renoncer insensiblement aux plaisirs, & se faire une solitude, où elle put se dérober à sa propre grandeur, & jouir d'une paix profonde au milieu d'une Cour tumultueuse. Je sçai ce que vous pensez, Messieurs, que les Princesses comme elle, ne sont pas faites ordinairement pour la solitude : qu'elles se doivent au Public ; qu'encore qu'elles ne veüillent être qu'à Dieu, leur condition les oblige à se prêter quelquefois au monde ; pour être comme les liens entre les Souverains, & les Sujets qui les approchent : pour remplir les jours vuides des Courtisans, & leur ôter l'ennuy d'une triste et pénible oisiveté : pour calmer & suspendre par d'honnêtes et nécessaires divertissements, les passions secrettes qui les dévorent, & pour entretenir entr'eux la paix et la société, en les rassemblant tous les jours auprès du Trône qu'ils révèrent* ».[5]

« *[...] mais qu'il est difficile, qu'au milieu de tant de passions, si l'innocence ne se perd, du moins elle ne s'affoiblisse !* ».[6]

« *Madame La dauphine voulut éviter ces dangers. Jeux, conversations, spectacles, rien ne la tira de sa solitude* ».[7]

4) La maladie et la mort de la Dauphine

L'ennui et les soucis ravagèrent sa santé. Elle tomba plus gravement malade au

1 *MS,* I, 20 octobre 1686, p. 448.
2 PALATINE, *lettre*, Versailles, 24 juillet 1689.
3 SS, B, IV, p. 316.
4 CAYLUS, p. 496.
5 FLÉCHIER, Esprit, nommé à l'Evêché de Nismes, *Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière, dauphine de France, prononcée dans l'Eglise de Nôtre-Dame le 15 Juin 1690, en présence de Monseigneur le duc de Bourgogne, de Monsieur, & des Princes & Princesses du Sang,* A Paris, Antoine Dezallier, ruë saint Jacques, à la Couronne d'or, M DC XC, avec privilège de Sa Majesté, pp. 24-25.
6 FLÉCHIER, p. 25.
7 FLÉCHIER, p. 26.

début du mois d'avril 1690 ce qui permit à la Palatine de comparer leur sort :

> « *La pauvre dauphine est de nouveau bien mal. Elle est entre les mains d'un capucin qu'on nomme frère Ange. On la tue à force de déboires [...] On fait tout ce qu'on peut pour me réduire au même état, mais moi je suis une noix plus dure à casser que Mme la dauphine* ».[1]

Elle s'était trouvée mieux le dimanche 9 car elle avait reçu un courrier de Bavière :

> « *Il y avoit longtemps qu'il* [l'électeur] *n'avoit reçu de ses nouvelles et qu'elle n'en avoit reçu aussi, parce que les Allemands retiennent toutes les lettres de part et d'autre ; ce courrier a fort réjoui madame la Dauphine* ».[2]

Le 11, elle eut moins de fièvre[3] et « *passa assez bien la journée* [du 13 avril] ».[4] Elle « *a été assez tourmentée de ses vapeurs* [le 14] »[5] et le 16 « *elle a commencé [...] à vider un abcès*[6] *[...] de plus d'une pinte que les médecins croient qu'il vient du mésentère. Si cela ne la soulage, il y a peu d'apparence à sa guérison* ».[7] Effectivement, le 17 « *elle a passé la nuit avec une grosse fièvre ; il ne paroît pas qu'elle soit soulagée* ».[8] Le 18 « *elle est encore plus mal qu'elle n'a été ; on n'en espère plus rien* ».[9] Et, le 19 avril :

> « *madame la Dauphine, qui avoit paru un peu soulagée durant le cours de la journée, se trouva si mal le soir qu'elle demanda qu'on lui apportât l'extrême-onction, qu'elle reçut avec beaucoup de dévotion, toute sa raison lui étant revenue. Le roi, Monseigneur et toute la maison royale assistèrent à ce triste spectacle, à deux heures après minuit ; M. l'évêque de Meaux dit la messe dans sa chambre et la communia ; elle a l'esprit dans la même tranquillité qu'elle l'avoit avant sa maladie* ».[10]
>
> « *Madame la Dauphine, se sentant à l'extrémité et ayant reçu tous ses sacrements, a parlé en particulier au roi et à Monseigneur ; elle envoya aussi chercher madame de Maintenon, qui étoit allée à Saint-Cyr. Ensuite elle envoya quérir Messeigneurs ses*

1 PALATINE, *lettre,* Versailles, 8 février 1690.
2 *JD,* III, dimanche 9 avril 1690, p. 96.
3 *JD,* III, mardi 11 avril 1690, p. 97.
4 *JD,* III, jeudi 13 avril 1690, p. 98.
5 *JD,* III, vendredi 14 avril 1690, p. 98.
6 *JD,* III, samedi 15 avril 1690, p. 99.
7 *JD*, III, dimanche 16 avril 1690, p. 99.
8 *JD*, III, lundi 17 avril 1690, p. 99.
9 *JD*, III, mardi 18 avril 1690, p. 99.
10 *JD,* III, mercredi 19 avril 1690, p. 100.

enfants et leur donna sa bénédiction ; elle dit à Monseigneur de Berry en l'embrassant : « c'est de bon cœur quoique tu me coûtes bien cher » ; *elle passa l'après-dînée assez tranquillement, et ne songea qu'aux choses de son salut ; on lui proposa les remèdes d'un homme qui avoit fait des cures de gens de sa connaissance ; à sept heures le redoublement commença, on vit bien qu'elle alloit expirer ; le roi, Monseigneur et toute la maison royale entrèrent dans sa chambre ; son agonie dura jusqu'à sept heures et demie ; elle conserva sa connivence jusqu'à la fin, elle ne l'a pas perdue un moment depuis hier qu'elle reçut l'extrême-onction. Après sa mort,*[1] *le roi emmena Monseigneur chez lui, et lui dit : «* Vous voyez ce que deviennent les grandeurs de ce monde, nous viendrons comme cela, vous et moi ». *Sur les neuf heures, le roi, Monseigneur, Monsieur et Madame s'en allèrent à Marly, où Monseigneur a pris un petit appartement en haut, afin d'être plus retiré ; on transporta madame la Dauphine du petit lit où elle étoit morte dans son grand lit, et la dame d'atours lui donna la chemise* ».[2]

Le cérémonial qui s'en suivit révèle la rigueur de l'étiquette : il faut en mentionner le détail puisque, eu égard aux circonstances, il n'a pu être respecté à la mort du Dauphin :

« *Le roi a réglé qu'on rende les mêmes honneurs à madame la Dauphine qu'à la feue reine. Il n'en prendra pas le deuil, parce que c'étoit sa belle-fille, et qu'un père ne porte point le deuil de ses enfants ; elle étoit sa parente par beaucoup d'endroits, mais la qualité de fille efface toutes les autres parentés. Comme le roi ne prend pas le deuil, les princes étrangers et les officiers de la couronne ne feront point draper. Il n'y aura que les princes du sang et les domestiques. Les dames ont commencé à garder le corps de madame la Dauphine aujourd'hui à neuf heures du matin, et elles se relèvent d'heure en heure ; il y en a quatre auprès d'elle. Il y a toujours auprès du corps les aumôniers, les Pères de la Mission, les Récollets de Versailles et les Feuillants de paris, qui ont le droit d'assister ; le clergé est à la droite du lit. On a mis deux autels dans sa chambre, où on a commencé à dire la messe dès le point du jour. Sur les sept heures du soir, vingt-quatre heures après la mort, on fit l'ouverture du corps ; la dame d'honneur et la dame d'atours assistèrent à l'ouverture du corps ; il n'y a d'hommes que les médecins et les chirurgiens, le chevalier d'honneur même n'y assiste pas. Les médecins et les chirurgiens ont trouvé qu'il n'y avoit rien de mal de sa couhe, comme on l'avoit cru. On lui a trouvé les pommes et le mésentère fort attaqués, la rate un peu trop grosse, le foie et la matrice fort sains. - Le roi a nommé MM. les évêques de Mirepoix et de Nîmes pour faire l'oraison funèbre, l'un à Saint-Denis, l'autre à Notre-Dame. On a réglé que, des quatre dames qui garderont madame la Dauphine, il y en aura deux titrées (c'est-à-dire duchesses, princesses ou maréchales de France) et deux autres. Quand le chevalier d'honneur, la dame d'atours, les duchesses et les maréchales de France viennent pour donner de l'eau bénite, les hérauts d'armes leur donnent des carreaux ; la femme du chevalier d'honneur en a aussi ; elles en ont toujours chez les reines, et les femmes des*

1 SÉVIGNÉ, *lettre,* 26 avril 1690 – BUSSY, *lettre,* 31 mai 1690 – BEAUMELLE, *Mémoires*, III, p. 269 – CAYLUS, p. 496.

2 *JD*, III, jeudi 20 avril 1690, p. 100.

premiers gentilshommes de la chambre. - Madame la Dauphine a été à visage découvert jusqu'à ce qu'on l'ait ouverte, et on a fait une faute ; c'est que pendant ce temps-là les dames qui n'ont pas droit d'être assises devant elle pendant sa vie n'ont pas laissé d'être assises devant son corps à visage découvert. Jusqu'ici les dames ont été garder le corps de madame la Dauphine sans être nommées par le grand maître des cérémonies, et, parmi celles qui y ont été, il y en a une dont on le trouve mauvais, parce qu'on ne prétend pas qu'elle doive être nommée pour y aller. Le roi a réglé qu'on ne nommera pour garder le corps de madame la Dauphine que des dames qui pourroient être reçues à entrer dans son carrosse, si elle étoit en vie ».[1]

« *Le roi et Monseigneur sont toujours* [le 22] *à Marly, où les courtisans vont faire leur cour; on y prendra le deuil que demain. Sur le soir, on porta le corps de madame la dauphine dans un cercueil de la chambre où elle est morte dans son grand cabinet; on posa le cercueil sur une estrade à trois marches, sous un dais de velours noir soutenu de quatre piliers aux pieds du cercueil. Sur le cercueil on mit la couronne ; au pied de l'estrade on a mis une table sur laquelle est un carreau où on a mis le cœur. Les aumôniers et le clergé sont à la droite du corps ; à la gauche, la dame d'honneur, la dame d'atours et le chevalier d'honneur, et dans un autre banc, au dessous, le long de l'autre muraille, sont les dames qui gardent le corps tour à tour, qui ne se relèvent plus que de deux heures en deux heures* ».[2]

« *Le roi et Monseigneur* [le 23] *demeureront à Marly jusqu'à ce qu'on ait emporté de Versailles le corps de la Dauphine [...] Il a été réglé que les évêques qui viennent garder le corps de madame la Dauphine auront des chaises à dos, parce qu'ils furent à la reine ; l'ordre avoit été donné d'abord qu'ils n'eussent que des tabourets. - Le roi a réglé qu'on porteroit le cœur de madame la Dauphine au Val-de-Grâce, où sont ceux de la reine-mère, et de la reine, et celui de Madame. Quand on y apporta le cœur de la reine-mère et celui de la reine, il y eut cinq princesses du sang pour l'accompagner, et à celui de madame il n'y en eut qu'une. Sur cela le roi a décidé qu'il y en auroit trois pour celui de madame la Dauphine. Les maîtres de cérémonie disoient qu'on ne devoit point tendre de noir la porte de l'avant-cour ni celle de la cour, parce qu'on ne doit tendre que pour le maître ou la maîtresse de la maison ; mais le roi a voulu qu'on tendit pour madame la Dauphine comme pour la reine excepté qu'à ces portes il n'y a point d'écusson aux armoiries de la défunte. Il y en a aux autres qui sont sur les degrés, dans les salles des gardes et dans les antichambres, sur les portes ou sur le cintre du degré, et deux rangs tout autour de la chambre où est le corps. A l'entour du corps, il y a à peu près cent chandeliers en deux rangs, comme il y en avait pour la reine, et quatre sur chacun des deux autels. Les agents du clergé sont ici ; ils avertissent les évêques de venir garder le corps de madame la Dauphine tour à tour. Il y a ordinairement deux évêques sacrés, et deux évêques nommés ; ils demeurent depuis huit heures du matin jusqu'à midi. Il en revient quatre autres l'après-dînée. Quand les évêques viennent pour donner l'eau bénite, les hérauts d'armes leurs donnent des carreaux ; on avoit dit qu'ils n'en devoient point avoir. - […] Monseigneur a pris le deuil aujourd'hui et toute la cour aussi. - Les évêques sont dans la ruelle à la droite du corps, et ont des chaises à dos sur la ligne qui fait face aux dames qui gardent et qui sont dans la ruelle gauche ; le*

1 *JD*, III, vendredi 21 avril 1690, pp. 101-102.

2 *JD*, III, samedi 22 avril 1690, p. 104.

premier aumônier et après lui les aumôniers sont à la droite, sur la même ligne que la dame d'honneur, la dame d'atours et le chevalier d'honneur ».[1]

« *Tous les hommes de la cour ont paru aujourd'hui* [24 avril] *à Marly devant le roi en grand manteau à la messe, et les dames en mante ; les dames y paraîtront encore demain après dîner, mais il n'y a eu que ce matin pour les hommes en grand manteau. Les hommes ont la liberté d'y aller faire leur cour jusqu'à cinq heures et dans leurs habits ordinaires* ».[2]

La cérémonie de l'eau bénite n'était pas moins strictement réglée :

« *Monsieur, accompagné de Madame, de M. le duc de Chartres et de Mademoiselle, se rendit de Marly chez M. le duc de Bourgogne,*[3] *et à trois heures et demie toute la maison royale alla donner de l'eau bénite à madame la Dauphine. M. le duc de Bourgogne commençoit la marche, et vint à pied de son appartement, traversa la cour et trouva au pied du degré le chevalier d'honneur de madame la Dauphine à la tête de tous les officiers de la maison. La dame d'honneur, la dame d'atour et toutes les autres dames qui avoient été à la défunte sur le premier palier du degré*[4]*; M. de Sainctot vouloit qu'elles descendissent au bas du degré, mais M. de Blainville soutint qu'elles devoient se tenir là. Il n'y a que la dame d'honneur et la dame d'atour qui soient obligées d'y aller. M. le duc de Bourgogne monta le degré, le chevalier d'honneur à côté de lui. M. le duc d'Anjou et M. le duc de Berry suivoient, et puis Monsieur, Madame, M. le duc de Chartres, Mademoiselle, madame la grande Duchesse, et madame de Guise. Ensuite et sans intervalle, M. le Prince, madame la Princesse, M. le Duc, madame la princesse de Conty la douairière, M. le prince de Conty et madame sa femme, M. du Maine, M. le comte de Toulouse, mademoiselle de Blois et madame de Verneuil, puis MM. De Vendôme suivis de tous les ducs. Quand ils furent auprès de la table où étoit le cœur, M. de Meaux donna le goupillon à toute la famille royale, et puis il le remit entre les mains de l'aumônier de quartier, qui le donna à tous les princes et princesses de la maison royale, depuis M. le Prince jusqu'à madame de Verneuil, après quoi l'aumônier rendit le goupillon au héraut d'armes, qui le donna à MM. De Vendôme et aux ducs. Ils se mettoient tous à genoux sur des carreaux pour donner de l'eau bénite. Au retour, M. le duc de Bourgogne et MM. ses frères retournèrent chez eux, et furent accompagnés du chevalier d'honneur et de la maison jusqu'au bas du degré. Monsieur et Madame retournèrent dans leurs appartements sans descendre le degré, et tous les autres princes et princesses allèrent chacun chez soi* ».[5]

Bien que la Cour fût en deuil - ou plus exactement parce qu'elle l'était et que se posaient alors des problèmes inhabituels - les conflits de préséance se multiplièrent que le

1 *JD*, III, dimanche 23 avril 1690, pp. 105-106.
2 *JD*, III, lundi 24 avril 1690, p. 107.
3 Il n'aurait huit ans que quatre mois plus tard.
4 Il s'agit du grand escalier dit « des ambassadeurs ».
5 *JD,* III, mardi 25 avril 1690, pp. 107-108.

roi arbitra selon le *précédent* des obsèques de la reine et de la *reine-mère*[1] :

- samedi 22 avril : « *Sur la dispute qu'il y a eu à qui donneroit l'ordre à Versailles, ou du chevalier d'honneur pour le corps de madame la dauphine, ou de monseigneur le duc de Bourgogne, le roi a réglé que ce seroit monseigneur le duc de Bourgogne, attendu qu'à la mort de la reine, madame la Dauphine qui étoit restée ici malade, avoit donné l'ordre ; cet exemple-là a déterminé* ».[2]

- lundi 24 avril : « *Monsieur prétendoit que, le jour pour donner de l'eau bénite à madame la Dauphine, les princes et les princesses de la famille royale, c'est-à-dire fils, petits-fils et petite-fille de France, iroient ensemble et feroient comme un corps séparé des princes et princesses du sang ou de la maison. M. le Prince dit que si les princes et princesses vouloient n'aller pas en corps avec eux, il falloit donc qu'ils allassent chacun en son particulier. Sur cela le roi a réglé que toute la maison royale iroit ensemble, et seroit suivie de MM. De Vendôme et des ducs. Les princes étrangers n'iront point donner de l'eau bénite ; ils n'allèrent point à la reine* ».[3]

- samedi 29 avril : « *il y eut tant de contestations au transport du corps de la reine à Saint-Denis, que, pour les éviter, le grand maître des cérémonies est allé à Marly recevoir les ordres du roi. - le poêle qui est sur le corps de madame la Dauphine est le poêle de la couronne ; il y en devroit avoir un autre de velours noir par-dessus. - La dame d'honneur et la dame d'atour sont au-dessus du chevalier d'honneur dans la chambre où est le corps, quoique partout ailleurs elles soient au-dessous, parce qu'à la mort de la reine-mère, sur la dispute qu'il y eut entre M. de Brancas, chevalier d'honneur, madame de Senecey, dame d'honneur, et la duchesse de Noailles, dame d'atour, le roi pria M. de Brancas de vouloir bien céder aux dames en cette occasion-là, et voulut bien que le mot de prière fut mis dans les registres* ».[4]

Saint-Simon résume ainsi la vie de la Dauphine :

« *Madame la Dauphine fut peu regrettée. Elle avoit beaucoup d'esprit, mais les mœurs allemandes s'y laissèrent trop sentir dans une cour qui n'étoit occupée qu'à adorer toutes les volontés et toutes les inclinations du roi, ou ce qu'on pourvoit imaginer lui plaire. Mme de Maintenon fut de ce côté-là une pierre d'achoppement contre laquelle elle se brisa. Le roi fit des merveilles dans les commencements, et Mme de Maintenon chercha aussi à lui plaire, et à l'apprivoiser; mais si elle y répondit d'abord avec grâce, elle ne tarda pas, après la mort de la reine, à laisser sentir que le joug de madame de Maintenon lui pesoit et que sa cause lui étoit odieuse ; ses grossesses, ses couches, qui furent toutes fort difficiles, la retirèrent de la compagnie du roi et des amusements de la cour, en lui rendant les voyages impossibles, et le roi qui émois que tout contribuât à rendre sa cour brillante et agréable, et qui ne pouvoit souffrir aucun contre-temps, et qui mesuroit à sa santé*

1 En 1666 Anne d'Autriche était décédée le 20 avril.
2 *JD*, III, samedi 22 avril 1690, p. 104.
3 *JD,* III, lundi 24 avril 1690, p. 107.
4 *JD*, III, samedi 29 avril 1690, p. 111.

celle de tout le monde, supporta d'abord cet éloignement avec peine, après avec chagrin, et, à la fin, madame la Dauphine, mal servie par madame de Maintenon, lui devint par degrés indifférente, à charge et quelque chose de plus. D'un autre côté, cette princesse, qui aimoit Monseigneur avec passion, voit avec peine qu'il en aimoit d'autres, et qu'après quelques années d'une sincère amitié, il s'étoit peu à peu éloigné d'elle. Elle n'avoit jamais été belle ni rien d'approchant. Les séparations de lieux avoient accoutumé Monseigneur à l'être d'elle. Madame la princesse de Conty, fille du roi, n'étoit occupée qu'à l'amuser chez elle ; l'habitude, qui a plus de pouvoir sur ces princes que sur les autres hommes, rendit à Monseigneur les devoirs à madame la Dauphine importuns. L'aversion se mit entre elle et madame la princesse de Conty. Monseigneur se trouva entre une épouse infirme et chagrine, et les jeux et les ris qui partout ailleurs naissoient sous ses pas. Bezzola, que madame la dauphine avoit amenée avec elle, devint bientôt toute sa consolation ; et une très longue maladie de Bezzola, qui ne fut pas sans soupçon de poison, aigrit encore madame la Dauphine, qui, accoutumée à passer la plupart de ses journées tête-à-tête avec elle, ne put s'en passer longtemps, et les alla passer dans sa chambre tant que la santé de Bezzola l'empêcha d'en sortir. Elle n'étoit pourtant que femme de chambre, et quoique fille d'esprit, de mérite, et qui eût bien voulu amener sa maîtresse à une conduite plus complaisante, sa faveur si marquée aliéna fort les esprits, et donna un champ libre à madame de Maintenon et à madame la princesse de Conty, tellement que madame la Dauphine étoit souvent accusée de faire la malade, pour préférer le tête-à-tête avec Bezzola à tous les devoirs et aux plaisirs même de son état. Cette injustice alla si avant, qu'il fallut son extrémité et sa mort ensuite pour persuader sa maladie. On a toujours cru que Clément, son accoucheur, l'avoit blessée en sa dernière couche, depuis laquelle elle n'eut pas un jour de santé, et que, comme on se soucioit peu d'elle, tout conspira à sauver la réputation de Clément. Madame la princesse de Conty fut aussi fort accusée d'avoir approché d'elle, aussitôt après, avec des senteurs dont elle n'est pas revenue. Sur la fin de sa vie, les démêlés de ses frères avec le cardinal de Furstemberg pour l'électorat de Cologne, où le roi prit part si peu à propos et avec si peu de succès, ne diminuèrent pas ses déplaisirs, et il est vrai qu'une princesse qui par ce prodigieux mariage avoit fait une si haute fortune fut heureuse de ne pas vivre longtemps ».[1]

Elle mourut à Marly le 20 avril 1690 à sept heures et quart,[2] assistée de Bossuet.

« *On prétendit que la princesse de Conti, excessivement parfumée, la vit de fort près et longtemps, comme elle venoit d'accoucher de M. le duc d Berry. Quoiqu'il en soit, sa courte vie depuis ne fut plus qu'une maladie continuelle, plus ou moins forte, et sa mort soulagea mari, beau-père, et plus que tous belle-mère* ».[3]

Si le fait paraît avéré, en revanche il y a divergence sur la personne trop parfumée :

1 SS, *Additions, JD,* vendredi 21 avril 1690.
2 SS, B, II, p. 42 ; III, p. 187 ; VI, pp 73-76 ; XV, p. 253 ; XVII, p. 235.
3 SS, B, XXVIII, p. 235.

Sourches affirme que c'était Madame[1] qui s'en défend et accuse Mme de Maintenon.[2] La Dauphine redoutait beaucoup les odeurs : au cours de sa grossesse, en février 1686, elle fut incommodée par des *senteurs d'Angleterre* que portait Madame.[3] Lors de sa dernière maladie, elle eut de *cruelles vapeurs* à la suite de la visite de Caretti, dont la perruque était imprégnée de poudre odorante.[4]

Lorsque Fléchier, au Val-de-Grâce, le 24 novembre 1683, avait prononcé l'oraison funèbre de la reine en présence de Monseigneur, Monsieur, Madame, Mademoiselle et les princesses du sang,[5] en évoquant la Dauphine absente, il l'avait qualifiée d'« *auguste princesse que le ciel semble nous avoir donnée pour recueillir le double esprit de la reine et pour nous représenter sa grandeur et sa piété* ».[6] Sept ans plus tard, le 15 juin 1690, ce fut en qualité d'aumônier de la Dauphine qu'il prononça un éloge funèbre très touchant, à Notre-Dame de Paris, en présence du duc de Bourgogne, de Monsieur, des princes et des princesses du sang.[7] « *Dies mei sicut umbra declinaverunt, & ego sicut fœnum arui : tu autem, Domine, in æternum permanes - Mes jours se sont évanouis comme l'ombre, & j'ai séché comme l'herbe : mais vous, Seigneur, vous demeurez éternellement* ».[8]

> « *Il regarde sa vie, tanstost comme la fumée qui s'élève, qui s'affoiblit en s'élevant, qui s'exhale & s'évanoüit dans les airs : tanstost comme l'ombre qui s'étend, se rétressit, se dissipe ; sombre, vuide et disparaissante figure ; tanstost comme l'herbe qui sèche dans la prairie, qui perd à midi sa fraîcheur du matin, et qui languit & meurt sous les mêmes rayons du Soleil qui l'avoit fait naître. De combien de tristes idées son esprit est-il occupé, & combien trouve-t'il partout d'images sensibles de nos fragiles plaisirs et de nos grandeurs passagères ?* ».[9]

L'orateur évoquait la Dauphine d'un double point de vue : *la sagesse dans sa vie* et *la résignation dans sa* mort,[10] ce qui était exact mais laissait supposer qu'il n'y avait rien d'autre à porter à son crédit. Cette oraison, par son habileté, sa finesse et son élégance, rappelait l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre par Bossuet, qui avait glissé sur les

1 *MS*, I, 31 août 1686, p. 434.
2 PALATINE, *Correspondance,* recueil Brunet, II, p. 87.
3 *JD,* I, mercredi 27 février 1686, p. 303.
4 *JD,* III, dimanche 26 mars 1690, p. 83 - *MS,* III, 26 mars 1690, p. 216 - SS, B, XXVIII, p. 235, n 2.
5 FLÉCHIER, *Oraison funèbre de SM Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France,* Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1684, in-4.
6 FLÉCHIER, *Oraison funèbre de SM Marie-Thérèse d'Autriche,* Péroraison.
7 FLÉCHIER, *Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière, dauphine de France...*
8 *Psaumes,* CI.
9 FLÉCHIER, *Oraison ...* de la Dauphine, p. 2.
10 FLÉCHIER, *Oraison ...* de la Dauphine, p. 5.

côtés peu édifiants de la défunte. Rien de tel ne pouvait être reproché à la Dauphine mais l'absence d'évocation d'autres points forts de sa vie en soulignait la médiocrité :

> « *L'Histoire de notre Princesse n'est pas liée à celle du siècle ; elle n'a nulle part à la guerre, ny à la paix des Nations. Ses actions n'ont pas de plus grand éclat que celuy que la vertu donne : La Providence de Dieu ne s'est pas tant servie d'elle pour faire de grandes œuvres, que pour donner de grands Exemples. Quelque honorée qu'elle aist esté, elle a eu moins de réputation que de mérite ; & nous pouvons dire d'elle à la lettre, ce que disoit le Roi Prophète, Que toute la gloire de la fille du Roy est renfermée au-dedans d'elle :* Omnis gloria filiæ Regis ab intus ».[1]

Elle avait aimé le Dauphin et donné à la France trois héritiers en bonne santé,[2] ce qui prouvait que son *sang* avait renouvelé celui des Bourbons.[3]

> « *Avec quelle douceur, elle leva vers Monseigneur, ses yeux mourans & ses mains tremblantes. Ses yeux qu'elle avoit toûjours arrêtez sur luy, comme sur l'unique objet de sa tendresse : ses mains qu'elle avoit si souvent levées au Ciel, lorsqu'il s'exposoit à tous les perils de la guerre, & qu'elle occupoit, dans les transports de sa joye, à luy préparer des couronnes après ses victoires. S'il restoit encore quelque endroit sensible, c'estoit à l'amour, à la gloire, & plus encore au salut de ce Prince* ».[4]
>
> « *Maistresse de son esprit, & toute occupée de ses devoirs, au milieu même des horreurs de la mort, elle voulut bénir les jeunes Princes ses enfants, celui-là même qu'elle croyoit être l'enfant de sa douleur ; & recueillant sa force avec sa sagesse :* Voyez, *dit-elle,* mes Enfans, l'état où Dieu m'a mise, & que cela vous porte à le servir & à le craindre : Rendez AU ROY & à MONSEIGNEUR, l'obéissance que vous leur devez : souvenez-vous du sang dont vous estes sortis & ne faites rien qui en soit indigne. *Prince, qui faites aujourd'huy les esperances & les délices de la France, que pourrois-je vous dire de plus touchant ? Puissent ces efficaces et saintes paroles être éternellement gravées dans vôtre esprit, & dans le temps que sous les ordres du Roy, dont le Ciel a toûjours bény les Armes, un Pere victorieux va par mille Actions éclatantes, vous tracer le chemin de la gloire : puisse le pieux souvenir d'une Mère infirme & mourante, maintenir dans vôtre cœur une vive impression de la crainte de Dieu, & de l'humilité Chrétienne* ».[5]

Cette péroraison peut être rapprochée de celle de Bossuet dans son *Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche*,[6] qui concluait, en interpellant Monseigneur :

1 FLÉCHIER, *Oraison ...* de la Dauphine, pp. 6-7.
2 Le duc de Bourgogne souffrait de claudication.
3 La relative absence de consanguinité ne pouvait pas être évoquée puisque sa notion même était pratiquement inconnue ; du moins était-elle écartée avec la bénédiction du pape.
4 FLÉCHIER, *Oraison ...* de la Dauphine, p. 36.
5 FLÉCHIER, *Oraison ...* de la Dauphine, p. 37.
6 BOSSUET, *Oraison de Marie-Thérèse d'Autriche, Infante d'Espagne, reine de France et de Navarre,*

« *Écoutez la pieuse Reine, qui parle plus haut que tous les prédicateurs. Écoutez-la, princes ; écoutez-la, peuples ; écoutez-la, MONSEIGNEUR, plus que tous les autres. Elle vous dit par ma bouche, et par une voix qui vous est connue, que la grandeur est un songe, la joie une erreur, la jeunesse une fleur qui tombe, et la santé un nom trompeur. Amassez donc les biens qu'on ne peut perdre. Prêtez l'oreille aux graves discours que saint Grégoire de Nazianze adressait aux princes et à la maison régnante.* Respectez, *leur disait-il,* votre pourpre, *respectez votre puissance qui vient de Dieu et ne l'employez que pour le bien.* Connaissez ce qui vous a été confié, et le grand mystère que Dieu accomplit en vous. Il se réserve à lui seul les choses d'en haut ; il partage avec vous celles d'en bas ; montrez-vous dieux aux peuples soumis, *en imitant la bonté et la munificence divine. C'est, MONSEIGNEUR, ce que vous demandent ces empressements de tous les peuples, ces perpétuels applaudissements et tous ces regards qui vous suivent. Demandez à Dieu avec Salomon la sagesse qui vous rendra digne de l'amour des peuples et du trône de vos ancêtres ; et quand vous songerez à vos devoirs, ne manquez pas de considérer à quoi vous obligent les immortelles actions de LOUIS LE GRAND et l'incomparable piété de MARIE-THÉRÈSE* ».

En revanche, dans son éloge funèbre du Dauphin, le Père De La Rue ne fit qu'une brève et très conventionnelle allusion à la Dauphine :

« Engagé même dans le mariage, il n'eut pas besoin de se servir du privilège de la loi, qui permet à l'époux de s'arracher à ses plus chers parens, pour se donner à son épouse. Il trouva dans son propre cœur de quoi faire le bonheur de sa sage Marie de bavière ; sans rien dérober au Roi de l'hommage qu'il lui avoit fait de sa première affection. Les trois fruits prétieux, dont Dieu bénit leur alliance, en lui donnant la joye & l'autorité de père, ne le rendirent pas moins fidelle aux devoirs de fils. Il n'en devint mesme que plus exact à les remplir ; et par l'obéissance qu'il rendoie à leur ayeul, il leur enseignoit à eux & à leur postérité celle qu'ils lui devoient à lui-mesme [...] Ce qui se passoit entre le Monarque & le Prince, étoit en quelque façon semblable à ce qui se passe entre nous et dieu, dont tous les commandements sont des bienfaits & des graces : Cujus imperium beneficium est.[1] *Il y avoit entr'eux un combat continuel d'affection & de prévention : où le Monarque s'étudioit à ne rien exiger que d'agréable à son fils ; et le fils à rechercher toujours ce qui plaisoit plus à son père. Ils en trouvèrent enfin des occasions dignes d'eux, dans la carrière qui s'ouvrit quelques temps après aux vertus guerrières du Dauphin* ».[2]

Dans l'oraison funèbre qu'il avait prononcée le 5 juin 1690 à Saint-Denis, Pierre de la Broue, évêque de Mirepoix avait mis en exergue la longue maladie de la princesse qui lui avait permis de se détacher des biens terrestres pour se tourner vers l'essentiel :

---

prononcée à Saint-Denis le 1er de septembre 1683, en présence de Monseigneur le Dauphin, péroraison.

1 St. PAUL, *Epistolae, 5.*

2 LA RUË, P. de, p. 25.

« *il y avoit déjà quelque temps, que ne s'amusant plus à se faire de ces amas prétieux des brillantes dépouilles de la mer ou de la terre, dont les Princesses de son rang prennent quelquefois plaisir à se trouver riches, Elle ne croyoit posséder que ce qu'Elle envoyoit devant Elle dans le Ciel, où Elle avoit déjà envoyé son cœur. Le Ciel, le Ciel seul l'occupoit toute entière, & le Mal qui devenoit tous les jours plus dangereux, contribuoit à fortifier en Elle ces saintes dispositions. Aussi estoit-ce par la maladie que Dieu qui s'en estoit déjà servi pour la détacher des Biens sensibles, avoit résolu de luy faire mériter les Biens éternels* ».[1]

Le mot de la fin revient à la Palatine qui constate avec amertume :

« *après cette affreuse cérémonie,*[2] *nous avons été à Marly [...] Le chagrin aurait bien dû m'y passer [...] Toutes les chambres pleines de joueurs ; l'après-midi, chasse, le soir, musique [...] je me suis mise à déplorer de nouveau la perte de Mme la dauphine* ».[3]

B) La seconde épouse, Marie-Émilie Joly de Choin

« *La comtesse de Bury avoit fait venir de Dauphiné Mlle Choin, sa nièce, qu'elle avoit mise fille d'honneur de Mme la princesse de Conti. C'étoit une grosse fille écrasée, brune, laide, camarde, avec de l'esprit, et un esprit d'intrigue et de manège. Elle voyoit sans cesse Monseigneur qui ne bougeoit de chez Mme la princesse de Conti. Elle l'amusa, et, sans qu'on s'en aperçût, se mit intimement dans sa confiance. Mme de Lillebonne et ses deux filles, qui ne sortoient pas non plus de chez la princesse de Conti , et qui étoient parvenues à l'intimité de Monseigneur, s'aperçurent les premières de la confiance entière que la Choin avoit acquise, et devinrent ses meilleures amies* ».[4]

1) Monseigneur l'a-t-il épousée ?

Il est vraisemblable que le Dauphin épousa Mlle Choin : c'est ce que laisse supposer une lettre non datée qu'il écrivit à Mme de Maintenon.[5] Pourtant Saint-Simon précise :

« *C'est encore un problème si elle étoit mariée ; tout ce qui a été le plus intimement initié dans leurs mystères s'est toujours fortement récrié qu'il n'y a jamais eu de*

1 La BROUE, *Oraison de Marie Anne Christine de Bavière ...,* p. 28.
2 Les obsèques de la Dauphine de Bavière.
3 PALATINE, *lettre,* Versailles, 12 juin 1690.
4 SS, B, II, p. 183-184.
5 Cette lettre est reproduite *in extenso*, infra, p. 322, dans le paragraphe consacré à Mme de Maintenon.

mariage ».[1]

Saint-Simon détaille ensuite ce qu'il a vu et qui le fait pencher vers le mariage :

« *De la voir aux Parvulo*[2] *de Meudon dans un fauteuil devant Monseigneur, en présence de tout ce qui y étoit admis, Mme la duchesse de Bourgogne et Mme la duchesse de Berry [...] chacune sur un tabouret, dire devant Monseigneur et tout cet intérieur* la duchesse de Bourgogne *et* la duchesse de Berry *et* le duc de Berry *en parlant d'eux, répondre souvent sèchement aux deux filles de la maison, les reprendre, trouver à redire à leur ajustement, et quelquefois à leur air et à leur conduite, et le leur dire, on a peine, à tout cela, à ne pas reconnoître la belle-mère et la parité avec Mme de Maintenon. À la vérité, elle ne disoit pas* mignonne *en parlant à Mme la duchesse de Bourgogne, qui l'appeloit* Mademoiselle*, et non pas* ma tante*; mais aussi c'étoit toute la différence d'avec Mme de Maintenon [...] De voir encore Mlle Choin à Meudon, pendant une maladie si périlleuse, voir Monseigneur plusieurs fois le jour, le Roi, non seulement le savoir, mais demander à Mme de Maintenon, qui, à Meudon non plus qu'ailleurs, ne voyoit personne, et qui n'entra peut-être pas deux fois chez Monseigneur, lui demander, dis-je, si elle avoit vu la Choin, et trouver mauvais qu'elle ne l'eût pas vue, bien loin de la faire sortir du château, comme on le fait toujours en ces occasions, c'est encore une preuve du mariage d'autant plus grande que Mme de Maintenon, mariée elle-même, et qui affichoit si fort la pruderie et la dévotion, n'avoit, ni le Roi non plus, aucun intérêt d'exemple et de ménagement à garder là-dessus, s'il n'y avoit point de sacrement, et on ne voit point qu'en aucun temps la présence de Mlle Choin ait causé le plus léger embarras. Cet attachement incompréhensible, et si semblable en tout à celui du Roi, à la figure près de la personne chérie, est peut-être l'unique endroit par où le fils ait ressemblé au père* ».[3]

« Elle [Mlle Choin] *montroit à Mgr le duc de Bourgogne la considération d'une belle-mère, que toutefois elle n'étoit* pas,[4] *mais une considération sèche et importunée, et il lui arrivoit quelquefois de parler avec autorité et peu de ménagement à Mme la duchesse de Bourgogne, et de la faire pleurer. Le Roi et Mme de Maintenon n'ignoroient rien de tout cela ; mais ils s'en taisoient, et toute la cour, qui le savoit, n'en parloit qu'à l'oreille* ».[5]

Il est certain, en revanche, que la liaison du Dauphin avec Mlle Choin ne débuta que postérieurement à la mort de la Dauphine (20 avril 1690) car Spanheim, bien informé, n'en fait pas mention. D'après Madame il aurait été question que Monseigneur épousât sa fille, la future duchesse de Lorraine.[6] Mme de Maintenon se fit l'écho d'un projet de remariage :

1 SS, B, XXI, p. 52.
2 Du diminutif latin *parvulum,* un peu comme notre expression *en petit comité.*
3 SS, B, XXI, p. 54.
4 Après avoir penché pour le mariage, Saint-Simon conteste à Mlle Choin sa qualité de belle-mère !
5 SS, B, XIV, p. 400.
6 PALATINE, *Correspondance,* recueil Jaeglé, I, pp. 108, 118.

« *on parle déjà de marier Monseigneur, qui a été plus touché qu'il n'a su le montrer* ».[1] Quelques chroniqueurs[2] sont persuadés que Monseigneur épousa Mlle Choin en 1697 ou 1707, et qu'un fils leur serait né, mais ils n'en apportent pas la preuve. Dans une lettre datée de l'armée du 19 juillet 1694, Monseigneur écrivait à Mme de Maintenon :

> *« J'ai été assez étonné que vous me parlassiez de ma femme ; cela m'a surpris d'abord et m'a fait demeurer tout court* ».[3]

Qui était visée par « *ma femme* » : feue la Dauphine, morte depuis quatre ans ou Mlle Choin ? Il est impossible de prendre position dès lors que l'on ignore le contenu de la lettre à laquelle répondait le Dauphin : or cette mystérieuse lettre semble perdue.

2) L'intrigue avec Clermont-Chaste

Lorsque la liaison de Monseigneur avec Mlle Choin fut connue, les courtisans tentèrent d'entrer dans ses bonnes grâces afin, par son intermédiaire, d'approcher le Dauphin. Il en résulta nombre d'intrigues dont la plus révélatrice est celle du maréchal de Luxembourg qui provoqua le renvoi de Mlle Choin de chez la princesse de Conti[4] :

> « *Clermont de Chaste,*[5] *enseigne des gendarmes du roi, étoit assez heureux pour être aimé de Mme la princesse de Conti et être en commerce de lettres avec elle. La Choin recevoit et rendoit les lettres de part et d'autre, mais elle aimoit de son côté Clermont et en étoit aimée, de manière qu'elle trahissoit sa maîtresse, qui ne servoit, tout aimable qu'elle étoit, que de prétexte aux amours de Clermont et de la Choin, très-laide et très-puante. La pauvre princesse de Conti vivoit dans cette ignorance, et étoit trahie par sa suivante et son amant, car celui-ci sacrifioit à la Choin les lettres de la princesse, au point qu'il les lui renvoyoit de l'armée. Par malheur,*[6] *une de ces lettres sacrifiées, avec celles de Clermont, fut interceptée par le Roi, qui fut surpris, comme on peut se l'imaginer, apprenant les amours de la princesse, sa fille naturelle, et la perfidie des deux autres. Il envoya chercher cette princesse, et lui montra les lettres. Elle ne put soutenir cet affront, elle tomba évanouie sur le canapé du Roi, et*

1 MAINTENON, lettre du 1er mai 1699 au duc de Richelieu.
2 MAUREPAS, *Mémoires* [prétendus], I, p. 43 – BOISJOURDAIN, *Mélanges,* I, pp. 26-27.
3 LAVALLÉE, *Correspondance générale,* III, pp. 411-414.
4 SS, B, XIX, pp. 254, 256, 260, 261.
5 François-Alphonse de Clermont-Chaste (aujourd'hui Chatte), d'abord chevalier de Clermont, puis marquis de Clermont-Rousillon, cornette de cavalerie en 1678, capitaine en 1683, exempt des gardes du corps de la compagnie de Duras en 1684, avait acheté, en novembre 1691, le guidon des gendarmes de la garde. Il fut forcé de quitter l'armée à la suite de sa double intrigue avec la princesse de Conti et Mlle Choin et il ne reparut à la Cour que sous la Régence : SS, B, II, p. 186, n 1.
6 CAYLUS, p. 506.

ce prince, tout en colère qu'il étoit de la conduite de sa fille, fut attendri de son état présent : il la releva, l'embrassa, et lui promit qu'il ne lui parleroit jamais de cette affaire. Elle, de son côté, supplia Sa Majesté de chasser sur-le-champ la Choin et d'éloigner Clermont, afin qu'elle ne le vît jamais : ce qui fut exécuté ».[1]

« *On ne croiroit pas que cette princesse, le modèle de la beauté, fut sacrifiée à Mlle Choin, d'une figure dégoûtante, et que l'on appeloit* l'amie de Monseigneur ».[2]

Cette intrigue n'était pas seulement amoureuse car :

« *M. le prince de Conti et lui* [Luxembourg] *s'étoient proposés de se rendre maîtres de l'esprit de Monseigneur et de le gouverner, pour disposer de l'État, quand il en seroit devenu le maître* ».[3]

Clermont eut ordre de se démettre de sa charge puis de se retirer en Dauphiné avec défense de reparaître à la Cour.[4] Louis XIV informa Monseigneur de ce qui s'était tramé mais comme les lettres avaient révélé sa liaison avec Mlle Choin, la princesse de Conti, dans l'espoir de conserver l'amitié du Dauphin, envoya Mlle Choin dans un de ses carrosses à l'abbaye de Port-Royal à Paris,[5] et lui donna une pension et des voitures pour emporter ses meubles. Plus tard elle tenta de se rapprocher de Mlle Choin qui refusa.[6]

3) La liaison de Monseigneur avec Mlle Choin

À la suite de cette aventure, Mlle Choin se retira « *auprès du Petit Saint-Antoine* »,[7] chez son parent, Claude-François de La Croix, receveur général des finances.[8]

« *J'en ai ouï parler à de ses amis comme d'une personne d'esprit, sans ambition ni intérêt quelconque, ni désir d'être ni de se mêler, fort décente, mais gaie, naturellement libre, et qui aimoit la table et à causer* ».[9]

1 CHANSONNIER (GAIGNIERES), ms. fr. 12691, pp. 351 et 412. - SS, B, II, pp. 186-191 - *JD,* V, dimanche 22 août 1694, p. 62. - ms. Arsenal, 5770, f° 231-244.
2 HÉNAULT, Président, *Mémoires,* p. 124.
3 SS, B, II, pp. 186-187.
4 *JD,* V, mercredi 6 avril 1695, pp. 178-179.
5 Le siège de la communauté des religieuses de Port-Royal-des-Champs avait été transféré en 1626, à Paris, rue de la Bourbe, dans l'ancien hôtel de Clagny, où un vaste monastère avait été construit.
6 SS, B, XXI, p. 96.
7 SS, B, XIV, p. 386.
8 Ses archives, initialement déposées à la bibliothèque Mazarine, ont rejoint les Archives Nationales où elles ont été dispersées dans les cartons de la série M, qui concernent les finances.
9 SS, B, XXI, p. 95.

Le Dauphin lui resta attaché : elle le rejoignait à Meudon, quand il allait y surveiller les travaux de ses bâtiments ou de ses « *plantages* » et qu'il y dînait seul, sans y coucher.

« *Elle s'y rendoit la veille à la nuit, dans un fiacre, passoit les cours à pied, mal vêtue, comme une femme fort du commun qui va voir quelque officier de Meudon, et, par les derrières, entroit dans un entresol de l'appartement de Monseigneur, où il alloit passer quelques heures avec elle* ».[1]

La position de Mlle Choin évolua rapidement, mais par étapes :

« *Dans la suite, elle y fut de même façon, mais avec une femme de chambre, son paquet dans sa poche, la veille, à la nuit, des jours que Monseigneur y venoit coucher. Elle y demeuroit sans voir qui que ce soit que lui, enfermée avec sa femme de chambre, sans sortir de l'entresol, où un garçon du château, seul dans la confidence, lui portoit à manger. Bientôt après, du Mont eut la liberté de l'y voir, puis les filles de Mme de Lillebonne, quand il alloit des dames à Meudon. Peu à peu cela s'élargit ; quelques courtisans intimes y furent admis : Sainte-Maure, le comte de Roucy, Biron après ; puis un peu davantage, et deux ou trois dames, M. le prince de Conti tout à la fin de sa vie.*[2] *Alors Mgr le duc de Bourgogne, M. le duc de Berry, et fort peu de temps après, Mme la duchesse de Bourgogne, furent introduits dans l'entresol, et cela ne dura pas longtemps sans devenir le secret de la comédie. Le duc de Noailles et ses sœurs furent admis. Monseigneur y alloit dîner souvent avec les filles de Mme de Lillebonne, souvent après avec elles et Mme la Duchesse, et quelquefois quelques uns des privilégiés en hommes et en femmes, qui ne s'étendit plus,*[3] *et toujours avec le même air de mystère, qui dure toujours ; et c'étoient ces parties secrètes mais qui devinrent assez fréquentes, qu'on appeloit des* parvulo. *Alors Mlle Choin n'étoit plus dans les entresols que pour la commodité de Monseigneur : elle couchoit dans le lit et dans le grand appartement où logeoit Mme la duchesse de Bourgogne quand le Roi alloit à Meudon. Elle étoit toujours dans un fauteuil devant Monseigneur, Mme la duchesse de Bourgogne sur un tabouret. Mlle Choin ne se levoit pas pour elle* ».[4]

« *Elle alloit, les fêtes, à six heures du matin, entendre une messe dans la chapelle, dans un coin toute seule, bien empaquetée dans ses coiffes, mangeoit seule quand Monseigneur ne mangeoit pas en haut avec elle, et il n'y mangeoit jamais, lorsqu'il couchoit à Meudon, que le jour qu'il y arrivoit, parce que qui en étoit ne venoit que*

1 SS, B, XIV, p. 396.

2 FLEURY, Abbé, *Les collections d'autographes de M. de Stassart,* p. 68 précise que, même à la guerre, Conti donnait toujours l'exemple du respect dû au Dauphin : « *On remarquoit la même chose aux voyages de Meudon. Monseigneur avoit une amitié particulière pour ce prince, qui avoit de si grandes qualités et qui avoit été élevé avec lui ; mais le prince n'abusoit jamais ni de la bonté de Monseigneur, ni de l'honnête liberté de la campagne, comme faisoient quelques courtisans bien au-dessous de lui* ».

3 À Meudon, tout le monde se mettait à table avec Monseigneur : SS, B, II, p. 366 ; XII, p. 103. Le Dauphin n'y prenait jamais le cadenas ; il ne se distinguait que par son fauteuil de ses invités qui avaient des chaises à dos : SS, B, VIII, p. 171.

4 SS, B, XIV, pp. 397-398.

sur le soir, et jamais ne mettoit le pied hors de son appartement ou de l'entresol ; et pour aller de l'un à l'autre, tout étoit exactement visité et barricadé pour n'être pas rencontrée. On la considéroit auprès de Monseigneur comme Mme de Maintenon auprès du Roi. Toutes les batteries pour le futur étoient dressées et pointées sur elle. On cabaloit longtemps pour avoir la permission d'aller chez elle à Paris, on faisoit la cour à ses amis anciens et particuliers. Mgr le duc de Bourgogne et Mme la duchesse de Bourgogne cherchoient à lui plaire, étoient en respect devant elle, en attention avec ses amis, et ne réussissoient pas toujours ».[1]

Mme de Maintenon avait convaincu le roi que pour inciter Monseigneur à rester l'été à Versailles « *il falloit donner à Mlle Choin une grosse pension, un logement à Versailles, la mener tous les voyages à Marly* »,[2] mais elle refusa :

« *un si grand changement flatta Monseigneur, il combla Mlle Choin ; mais il ne séduisit ni l'un ni l'autre ; Monseigneur, en acceptant, y auroit perdu la liberté qu'il croyoit trouver à Meudon, et Mlle Choin, qui y primoit, n'auroit été que fort en second vis-à-vis Mme de Maintenon* ».[3]

Bien qu'elle n'eut aucune velléité de jouer un rôle politique, elle était hostile aux Orléans,[4] dont elle refusa de se rapprocher malgré leurs tentatives réitérées.[5] Elle était opposée au duc de Bourgogne[6] dont ceux qui désiraient gouverner le Dauphin redoutaient l'influence sur son père. À son retour de la campagne de 1708, Bourgogne « *eut une importante conversation avec* [son père] *à Meudon, et avec Mlle Choin, à laquelle il parla encore davantage en tête à tête* ».[7] Elle admit alors n'avoir aucun intérêt à s'aliéner un prince dont une chanson prétendait qu'il aurait bientôt un plus grand maître que lui ... son fils, le duc de Bretagne âgé de vingt-trois mois, insinuant ainsi qu'il fallait mettre le père au même niveau d'âge.[8] Le chansonnier poursuivait : « *vous aurez le royaume du ciel ; mais pour celui de la terre, le prince Eugène et Malborough s'y prennent mieux que vous* ».[9]

4) La mort de Monseigneur

1 SS, B, XIV, p. 399.
2 SS, B, XVII, p. 423.
3 SS, B, XVII, p. 423.
4 SS, B, XVIII, pp. 72, 81.
5 SS, B, XIX, pp. 252-262, 266-270.
6 SS, B, XVI, pp. 203, 260.
7 SS, B, XVI, p. 476.
8 ms. fr., 12694, pp. 193-194.
9 *Nouveau siècle de Louis XIV,* III, p. 275 – L'allusion figure aussi dans la chanson du ms. fr. 12694.

Mlle Choin resta bien en cour aussi longtemps que Monseigneur vécut. Lorsqu'en avril 1711, la maladie du Dauphin fut déclarée

> « *Mlle Choin [...] figurait à Meudon, avec le P. Tellier, d'une façon tout à fait étrange : tous deux* incognito, *relégués chacun dans leur grenier, servis seuls chacun dans leur chambre, vus des seuls indispensables, et sus pourtant de chacun, avec cette différence que la demoiselle voyoit Monseigneur nuit et jour sans mettre le pied ailleurs, et que le confesseur alloit chez le Roi et partout, excepté dans l'appartement de Monseigneur, ni dans tout ce qui en approchoit. Mme d'Espinoy portait et rapportait les compliments entre Mme de Maintenon et Mlle Chouin. Le Roi ne la vit point. Il croyoit que Mme de Maintenon l'avoit vue : il le lui demanda un peu sur le tard ; il sut que non, et il ne l'approuva pas. Là-dessus, Mme de Maintenon chargea Mme d'Epinoy d'en faire ses excuses à Mlle Chouin, et de lui dire qu'elle espéroit qu'elles se verroient : compliment bizarre d'une chambre à l'autre sous le même toit. Elles ne se virent jamais depuis* ».[1]

La nuit de la mort du Dauphin, Saint-Simon dormit peu : il était debout à sept heures mais avoua que « *de telles insomnies sont douces, et de tels réveils savoureux* ».[2] En revanche, « *l'horreur régnoit à Meudon [qui] en un instant se trouva vide* » :

> « *Melle de Lillebonne et Mlle de Melun montèrent chez Mlle Chouin, qui, recluse dans son grenier, ne faisoit que commencer à entrer dans les transes funestes. Elle avoit tout ignoré ; personne n'avoit pris soin de lui apprendre de tristes nouvelles ; elle ne fut instruite de son malheur que par les cris. Ces deux amies la jetèrent dans un carrosse de louage qui se trouva encore là par hasard, y montèrent avec elle, et la menèrent à Paris* »,[3]

où elle retourna chez son parent, M. de La Croix, dont elle occupa une partie de la maison le restant de sa vie « *avec le même domestique qu'elle avoit, sans se répandre davantage dans le monde* ».[4] Le roi l'assura de sa protection et lui alloua une pension de 12.000 livres,[5] qu'elle n'avait pas sollicitée. Le nouveau dauphin et la dauphine « *lui envoyèrent faire toutes sortes d'amitiés, et tous deux lui firent l'honneur de lui écrire* ».[6] Mme la Duchesse, Mlle de Lillebonne, Mme d'Espinoy, les « *intrinsèques* » de l'entresol de Meudon, les Noailles etc. « *se sont constamment piqués de la voir souvent depuis la mort*

1 SS, B, XXI, p. 13.
2 SS, B, XXI, p. 42.
3 SS, B, XXI, p. 43.
4 SS, B, XXI, p. 95.
5 Sain-Simon mentionne une pension de 12.000 livres sous XXI, p. 93 et de 20.000 livres sous XXI, p. 95.
6 SS, B, XXI, p. 93 : Dangeau n'en fait pas mention.

de Monseigneur jusqu'à la sienne ».[1] D'autres l'« *oublièrent* », tel le maréchal d'Huxelles[2] :

> « *Elle* [Mlle Choin] *avoit une chienne dont elle étoit folle, à qui, tous les jours, le maréchal d'Huxelles, de la porte Gaillon où il logeoit, envoyoit des têtes de lapins rôties attenant le Petit-Saint-Antoine, où elle logeoit, et où le maréchal alloit souvent, et étoit reçu et regardé comme un oracle. Le lendemain de la mort de Monseigneur, l'envoi des têtes de lapins cessa, et oncques depuis Mlle Choin ne le revit, ni n'en ouït parler. À la fin, lorsqu'elle fut revenue à elle-même, elle s'en aperçut ; elle s'en plaignit même comme d'un homme sur qui elle avoit eu lieu de compter, et qu'elle avoit fort avancé dans l'estime et la confiance de Monseigneur. Le maréchal d'Huxelles le sut : il n'en fut pas embarassé, et répondit froidement qu'il ne savoit ce qu'elle vouloit dire, qu'il ne l'avoit jamais vue que fort rarement et fort généralement, et que, pour Monseigneur, à peine en étoit-il connu. C'étoit un homme qui [...] n'aimoit pas à se charger de reconnaissance inutile* ».[3]

> *« Mlle Chouin ne demanda rien, et s'alla enterrer chez elle à Paris, où elle vit ses amis ; beaucoup la négligèrent tout d'abord et depuis un plus grand nombre s'en retirèrent peu à peu. Elle y parut peu sensible, comme s'y attendant bien. Il lui en demeura plusieurs avec qui elle se consola des autres, et mena une vie retirée, honnête et modeste, sans presque plus sortir de chez elle. Elle fut toujours parfaitement désintéressée et ne regretta que Monseigneur. Madame d'Épinoy et sa sœur la virent toujours fort assidûment et en prirent un grand soin jusqu'à sa mort, qui arriva en 1732, dans une maison [...] où elle avoit toujours logé, dans de grandes infirmités sur les fins, et depuis longtemps dans une grande piété* ».[4]

Elle mourut en avril 1732, vingt-et-un ans presque jour pour jour après Monseigneur,[5] d'une maladie qui dura près d'un an. Ses obsèques eurent lieu à l'église Saint Paul.[6]

C) La belle-mère, Mme de Maintenon

> « *Il* [Monseigneur] *n'avoit jamais pu aimer Mme Maintenon, ni se ployer à obtenir rien par son entremise. Il l'alloit voir un moment au retour du peu de campagne qu'il a faites,*[7] *ou aux occasions très rares ; jamais de particulier ; quelquefois il entroit chez elle un instant avant de souper pour y suivre le Roi. Elle aussi avoit à son égard une*

1 SS, B, XXI, p. 95.
2 SS, B, XVIII, p. 8.
3 SS, B, XXI, p. 75.
4 SS, *Additions, JD,* XIII, jeudi 16 avril 1711, p. 385.
5 Le Dauphin mourut aussi vingt et un ans après la Dauphine, presque jour pour jour : 19.IV -14.IV.
6 L'église du Marais où s'était mariée Mme de Sévigné. Un résumé du testament de Mlle Choin, avec divers documents sur sa dernière maladie et ses obsèques figurent dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux,* 1891, col. 845-848.
7 Saint-Simon ne manque vraiment aucune occasion de rabaisser Monseigneur !

conduite fort sèche, et qui lui faisoit sentir qu'elle le comptoit pour rien. La haine commune des deux sultanes[1] *contre Chamillart, et le besoin de tout pour le renverser, les rapprocha [...] et fit le miracle d'y faire entrer puissamment Monseigneur, mais qui ne l'eût jamais osé sans l'impulsion toute-puissante de la sienne, la sûreté de l'appui de l'autre, et tout ce qui s'en mêla. Aussi ce rapprochement ne fit depuis que se refroidir et s'éloigner peu à peu* ».[2]

Du fait de cette description, on admet généralement que Monseigneur n'aimait pas Mme de Maintenon, qu'il la craignait et que seule cette crainte lui inspirait une certaine déférence de surface.[3] Ces affirmations doivent être nuancées car Saint-Simon n'aimait ni « *la sultane* » qui d'ailleurs le lui rendait bien, ni le Dauphin « *dont tout le mérite étoit dans sa naissance, et tout le poids dans son corps* ».[4] Or, au contraire, Monseigneur semble avoir eu beaucoup de considération pour sa belle-mère et une grande confiance. S'il n'avait pas eu d'estime pour elle, il serait difficile de comprendre pourquoi il lui aménagea, dans ses deux châteaux de Meudon, les appartements les plus agréables et qu'il s'ingénia à les orner de tableaux dont il savait que le thème la toucherait. Bien plus, lorsqu'après la mort de la Dauphine il commença une liaison avec Mlle Choin, puis qu'il songea à l'épouser, c'est à Mme de Maintenon qu'il s'en ouvrit :

« *Ce vendredi 22. J'avois résolu de vous aller voir ce matin, mais vous étiez à Saint-Cyr, ainsi je ne l'ai pas pu faire. Comme je sais, Madame, que je n'ai pas de meilleure amie que vous, et que je vous ai promis de vous parler de toutes mes affaires, je vous écris cette lettre. Je suis persuadé qu'elle vous surprendra fort ; car c'est pour vous dire que je commence à songer à me remarier, étant encore assez jeune pour sentir que je ne serois pas sage ; et comme je sais que la chose du monde que le roi appréhenderoit le plus seroit que je tombasse dans la débauche, je vous prie de me mander véritablement votre sentiment là-dessus, et de me marquer quand je pourrai vous aller voir, pour que nous puissions un peu parler ensemble. Je suis persuadé que vous croyez bien que j'ai examiné tous les inconvénients qu'il peut y avoir, car il y a longtemps que je ne pense qu'à cela. Le premier qui est le plus considérable, est qu'il me paroît que le roi en est fort éloigné, et le second, que je ne vois pas de princesse qui me convienne. Voilà tout ce que je puis vous dire pour le présent par écrit. Je vous supplie de ne pas faire semblant de ce que je vous mande que je ne vous aie parlé. N'en parlez pas même au roi, et faites-moi un mot de réponse ; mais soyez assurée que je ne vous dis tout ceci que par conscience, et que j'aimerois mieux mourir que de faire quelque chose qui déplût au roi. Croyez que*

1 Mme de Maintenon et Mlle Choin.
2 SS, B, XXI, pp. 62-63.
3 SS, B, VII, p. 209 ; XVII, p. 424 ; XXI, p. 89 – PALATINE, *Correspondance,* Jaeglé, I, pp. 87-88 – BUSSY-RABUTIN, *Histoire amoureuse des Gaules,* III, pp. 163-165 : dans l'intimité le Dauphin l'aurait nommée familièrement « *la bonne vieille, ma belle-mère* ».
4 SS, B, XXI, p. 89.

personne n'est plus à vous que moi. Encore un coup, le secret, et un peu d'audience quand vous le pourrez. Vous pouvez donner un petit mot de réponse à Joyeux, qui portera ma lettre ».[1]

Cette lettre prouve l'amitié et la déférence que Monseigneur témoignait à Mme de Maintenon, ce que confirment ses autres lettres.[2] Ces sentiments n'échappèrent pas à Madame qui écrivait : « *personne n'avait plus de déférence pour Mme de Maintenon que Monseigneur* ».[3] De son côté Mme de Maintenon avait une grande estime pour le Dauphin auquel Louis XIV écrivait, le 28 juillet 1694 :

« *j'ai fait vos compliments à madame de Maintenon qui vous en remercie. Ce que je puis vous dire, c'est qu'elle étoit encore beaucoup plus inquiète que moi, sur les apparences que les armées s'approchoient les unes des autres* ».[4]

Il aurait du reste été difficile à Monseigneur de s'opposer ouvertement à sa belle-mère dès lors qu'ayant la passion de se mêler de tout,[5] le roi la laissait faire. Ainsi, alors que le Dauphin avait difficilement son mot à dire à l'égard de ses propres enfants, Mme de Maintenon, elle, leur imposait ses volontés : c'est chez elle que se tenaient souvent les travaux du roi avec ses ministres ; chez elle que le duc de Bourgogne, de retour de sa peu glorieuse campagne militaire, vit le roi et s'expliqua[6] ; elle qui, malgré les déboires du duc de Bourgogne, le poussa dans l'esprit du roi[7] ; elle qui forma et prit en main l'éducation de sa jeune femme[8] dont elle choisit les dames admises dans son intimité[9] ; elle qui intrigua pour marier le duc de Berry,[10] puis maugréa sa femme dont elle était mécontente,[11] etc.

Les intérêts de Mme de Maintenon, de Monseigneur et de leur cabale respective se rejoignirent toutefois lors de la disgrâce de Chamillart[12] puis de celle de Vendôme.[13]

1 *Lettres de Louis XIV, de M^gr^ le Dauphin, etc, adressées à Mme la marquise de Maintenon,* imprimé pour MM. les bibliophiles français chez Didot, 1822 : *JD,* V, mercredi 6 avril 1695, à Choisy, p. 179, n 3.
2 *Lettres de Louis XIV, de M^gr^ le Dauphin, etc, ...*
3 *Fragments de lettres originales,* 1788, II, p. 79.
4 *Recueil de lettres pour servir à l'éclaircissement militaire du règne de Louis XIV,* 1764, VIII, p. 448.
5 SS, B, XI, p. 228.
6 SS, B, XVI, pp. 469-473.
7 SS, B, XVII, pp. 241-253, 256, 271.
8 SS, B, III, pp. 157-158, 164 ; IV, p. 308.
9 SS, B, IV, pp. 186-187.
10 SS, B, XIX, pp. 211-213, 220-222, 231-233, 236, 263-264, 269-275.
11 SS, B, XXI, pp. 103, 105 ; XXVII, p. 322.
12 Voir aussi SS, B, XVII, pp. 159 sq., 424 sq.
13 Voir aussi SS, B, XVII, pp. 28, 174, 309-310, 318-325.

Quant aux séjours du roi et de Mme de Maintenon à Meudon, en vue desquels Monseigneur avait tant œuvré par le choix et la décoration de leurs appartements :

> « *Le Roi ne se plaisoit que dans ses maisons, et n'aimoit point à être ailleurs. C'est par ces goûts que ses voyages à Meudon étoient rares et courts, et de pure complaisance.*[1] *Mme de Maintenon s'y trouvoit encore plus déplacée. Quoique sa chambre fût partout un sanctuaire où il n'entroit que des femmes de la plus étroite privance, il lui falloit partout une autre retraite entièrement inaccessible, sinon à Mme la duchesse de Bourgogne, encore pour des instants, et seule. Ainsi, elle avoit Saint-Cyr pour Versailles et pour Marly, et, à Marly encore, le Repos*[2] *[...] à Fontainebleau, sa maison à la ville. Voyant donc Monseigneur si bien, et conséquemment un long séjour à Meudon, les tapissiers du Roi eurent ordre de meubler Chaville, maison du feu chancelier le Tellier que Monseigneur avoit achetée et mise dans le parc de Meudon ; et ce fut à Chaville où Mme de Maintenon destina ses retraites pendant la journée* ».[3]

Elle avait accompagné le roi à Meudon, lors de la dernière maladie du Dauphin,[4] autant pour soutenir le monarque que pour témoigner sa sympathie au malade. À la mort du Dauphin Saint-Simon prêta à Mme de Maintenon ses propres sentiments :

> *« Si Mme de Maintenon se sentit délivrée par la mort de Monsieur, elle se la trouva bien plus par la mort de Monseigneur, dont toute la cour intérieure lui fut toujours très suspecte. Jamais ils n'eurent l'un pour l'autre que beaucoup d'éloignement réciproque* ».[5]

D) Les aventures féminines de Monseigneur

Comme tous les Bourbons, Monseigneur eut de nombreuses aventures galantes car il avait vite oublié la naïveté de ses dix-huit ans. La Dauphine en souffrit beaucoup.

1) Une aventure de Monseigneur

1 En réalité le roi aimait beaucoup aller se promener à Meudon en compagnie du Dauphin : il s'y considérait d'ailleurs chez lui, comme en témoignent les nombreuses dispositions qu'il y prit.

2 « *Ce sont deux petites chambres auprès de la chapelle, que le Roi me donne pour aller me reposer quelquefois et me dérober à l'importunité des visites du matin* » : MAINTENON, *Correspondance,* recueil Geffroy, II, p. 247 – *MS,* XIII, 6 novembre 1711, p. 231.

3 SS, XXI, p. 10.

4 SS, B, XXI, pp. 7, 13, 20, 23.

5 SS, B, XXI, p. 89.

Le Dauphin n'était guère galant à l'égard de ses conquêtes féminines, ni regardant quant à leur choix : il est vrai que le roi, oublieux de ses aventures passées une fois qu'il eut épousé Mme de Maintenon, ne souffrait pas que son fils eût des maîtresses :

> « *en leur place, il eut plutôt des soulagements passagers et obscurs que des galanteries, dont il étoit peu capable, et que du Mont et Francine [...] lui fournirent. À ce propos, je ne puis m'empêcher de rapporter un échantillon de sa délicatesse. Il avoit eu envie d'une de ces créatures fort jolie. À jour pris, elle fut introduite à Versailles dans un premier cabinet, avec une autre, vilaine, pour l'accompagner. Monseigneur, averti qu'elles étoient là, ouvrit la porte, et, prenant celle qui se trouva la plus proche, la tira après lui. Elle se défendit : c'étoit la vilaine, qui vit bien qu'il se méprenoit. Lui, au contraire, crut qu'elle faisoit des façons, la poussa dedans, et ferma sa porte. L'autre, cependant, rioit de la méprise, et de l'affront qu'elle s'attendoit qu'alloit avoir sa compagne d'être renvoyée, et elle appelée. Fort peu après, du Mont entra, qui fort étonné de la voir là et seule, lui demanda ce qu'elle faisoit là, et qu'étoit devenue son amie : elle lui conta l'aventure. Voilà du Mont à frapper à la porte, et à crier : «* Ce n'est pas celle-là ; vous vous méprenez. » *Point de réponse. Du Mont redouble encore sans succès. Enfin Monseigneur ouvre sa porte, et pousse la créature dehors. Du Mont s'y présente avec l'autre, en disant : «* Tenez donc, la voilà – L'affaire est faite*, dit Monseigneur,* ce sera pour une autre fois » *et referma sa porte. Qui fut honteuse et outrée ? Ce fut celle qui avoit ri, et plus qu'elle du Mont encore. La laide avoit profité de la méprise ; mais elle n'osa se moquer d'eux. La jolie fut si piquée, qu'elle le conta à ses amis, tellement qu'en bref toute la cour en sut l'histoire* ».[1]

On prétendit que cette aventure aurait concerné les sœurs Loison, voire les sœurs Moreau.[2] En fait, il se serait agi de la Raisin, un temps maîtresse officielle du Dauphin :

> « *La revanche fut prise, et cette inclination dura assez pour qu'il y eût des enfants et mériter les soins des courtisans éveillés et même ceux du maréchal de Noailles, qui, avec sa grande dévotion, lui en rendoit beaucoup* ».[3]

Mais « *cette indigestion qu'on prit pour une apoplexie mit fin à tous ces commerces* ».[4]

2) Les enfants naturels

« *Il* [Monseigneur] *n'eut d'enfants de toutes ces sortes de créatures qu'une seule fille*

1 SS, B, XXI, pp. 71-72.
2 DESNOIRESTERRES, *Cours galantes,* I, pp. 277-280 – Mme DUNOYER, *Lettres*, III, pp. 270-271 – CASTIL-BLAZE, *Académie impériale de musique,* 1855, I, pp. 69-71.
3 SS, *Additions, JD,* IV, lundi 21 septembre 1693, p. 364.
4 SS, B, XXI, p. 73.

de celle-ci,[1] *assez médiocrement entretenue à Chaillot, chez les Augustines*[2] ».[3] Saint-Simon vise Mlle Fleury dont Rigaud fit le portrait, à l'occasion de son mariage,[4] en 1715 :

> « *Madame la princesse de Conty, qui conserve un grand attachement pour la mémoire de monseigneur le dauphin, fils du roi, songe à marier une fille qu'il a eu de la Raisin, fameuse comédienne. On appelle cette fille mademoiselle de Fleury ; Monseigneur savoit bien qu'elle étoit sa fille, mais il ne l'avoit point voulu reconnoître publiquement. Madame la princesse de Conty lui fait avoir 200.000 livres par une affaire qu'elle a faite* ».[5]
>
> « *L'homme à qui madame la princesse de Conty marie mademoiselle de Fleury est M. Dubois d'Avaucourt, qui a l'honneur d'être parent de cette princesse*[6] *; il a été officier dans la gendarmerie, mais il n'est plus dans le service. Le mariage se fera à la campagne* ».[7]
>
> « *La noce de mademoiselle de Fleury se fera dans huit jours à la campagne ; le roi en a signé les articles, mais en particulier, et peu de gens le savent* ».[8]
>
> « *Madame d'Avaucourt, fille de la Raisin, et qu'on soupçonnait fille d'un très-grand seigneur qui ne l'avoit pas reconnue, étoit partie de Bretagne par la peur de la petite vérole, que beaucoup de gens avoient dans son voisinage, est tombée malade auprès de Tours, et de la petite vérole ; elle y est morte. Elle étoit grosse de sept à huit mois ; on l'a ouverte aussitôt après sa mort, et son enfant a eu baptême* ».[9]

Boislisle, au contraire de Saint-Simon, pense que le Dauphin eut d'autres enfants naturels[10] : il relève ainsi que, selon Mme Dunoyer, Monseigneur aurait eu deux enfants de la Raisin,[11] que Narbonne lui attribue « *plusieurs bâtards* »[12] et que, de la marquise du Roure, il aurait eu une fille nommée Louise-Émilie.[13] La Beaumelle, quant à lui, mentionne un fils qu'il aurait eu de la Raisin et qui aurait échappé à la misère en épousant « *une fille*

1 « *celle-ci* » étant la Raisin.
2 Dans le manuscrit « *Bénédictines* » a été rayé et remplacé par « *Augustines* ». En réalité, à Chaillot, il n'y avait de couvent ni d'Augustines, ni de Bénédictines : seulement une maison de Filles de Sainte-Marie.
3 SS, B, XXI, p. 72.
4 MAINTENON, *Lettres,* recueil Bossange, III, pp. 145, 161, 175 ; IV, p. 528 ; recueil Geffroy, II, pp. 355-356 - PALATINE, *Correspondance,* recueil Brunet, I, p. 264 ; recueil Jaeglé, II, p. 150.
5 *JD,* XV, dimanche 26 mai 1715, p. 425.
6 Sa mère Célestine Bruneau de la Rabastelière était la fille de Marie de la Baume le Blanc, tante de Louise de la Vallière, mère de la princesse de Conti.
7 *JD,* XV, mercredi 29 mai 1715, p. 426.
8 *JD,* jeudi 6 juin 1715, p. 431.
9 *JD,* lundi 31 août 1716, p. 438.
10 SS, B, XXI, pp. 72-73, n 7.
11 DUNOYER, *Lettres,* n° XXXVIII.
12 NARBONNE, *Journal,* p. 13.
13 SS, B, XXI, Appendice XIV, pp. 490-502 : lettres de Mme du Roure, de la jeune-fille, de sa gouvernante et du curé de Saint-Germain-en-Laye.

du traitant la Jonchère » : mais il le confond avec une fille légitime de la Raisin qui épousa effectivement un fils de ce financier.[1]

2° Monseigneur et la famille d'Orléans

Au cours de sa vie Monseigneur croisa trois générations d'Orléans : celle de la Grande Mademoiselle (1627-1693), la fille de Gaston (frère de Louis XIII) décédé un an avant la naissance du Dauphin ; celle de Monsieur, frère de Louis XIV, et de ses deux épouses Henriette-Anne d'Angleterre et Liselotte, princesse palatine ; celle de Philippe, neveu et gendre du roi à la mort duquel il devint régent pendant la minorité de Louis XV.

Aucune filiation directe n'existait entre Gaston et Philippe dont il était l'oncle. Gaston avait perdu son fils, duc d'Anjou, le 10 août 1652 : ce n'est donc qu'avec Philippe que les Orléans créèrent la branche cadette d'Orléans dans la Maison de Bourbon, jusqu'à parvenir au trône, en 1830, avec Louis-Philippe I^{er}. L'apanage consenti par le roi à son frère en 1661,2 était plus réduit que celui dont avait bénéficié son oncle Gaston car s'il comprenait les duchés d'Orléans et de Chartres, ainsi que le palais du Luxembourg, à Paris, en revanche ni Blois, ni Chambord, ni le Palais-Royal à Paris, n'y étaient inclus.3 En 1692, à l'occasion du mariage du duc de Chartres avec Mlle de Blois, Louis XIV y ajouta le Palais-Royal. Cet apanage assurait au duc d'Orléans un revenu de 1.500.000 livres.

A) La Grande Mademoiselle

Bien qu'à l'époque de Monseigneur la Grande Mademoiselle,[4] petite-fille de France, n'ait plus été qu'un personnage secondaire à la Cour, la qualité de ses relations avec le Dauphin justifie d'en évoquer la vie fantasque. Le prince était, en effet, le fils qu'elle avait

1 LA BEAUMELLE, *Mémoires sur Mme de Maintenon,* IV, p. 217.

2 AN, K 541[4] (mémoires sur les apanages d'Orléans) – AN K 546-549 (documents sur les apanages des ducs d'Orléans) – AN, K 551 (évaluation de l'apanage d'Orléans) – BnF, 16630 (apanage d'Orléans).

3 Le Palais-Royal fut donné par Louis XIV à Monsieur, en récompense de son accord au mariage de son fils le duc de Chartres avec Mlle de Blois : AN, R[4] 281-304 (titres de propriété du Palais-Royal).

4 Ses portraits : anonyme, INV 9889, MV 3433, bois (17 x 13cm), CONSTANS, n° 5733, p. 1024 ; BOURGUIGNON, Pierre : en Minerve, protectrice des arts, présente le portrait de son père Gaston, duc d'Orléans. Morceau de réception à l'Académie (1672). INV 2828, MV 3504. CONSTANS, n° 694, p. 123.

rêvé d'avoir de Louis XIV auquel elle avait été *promise* jusqu'à ce que le canon qu'elle fit tirer sur les troupes royales, depuis le faubourg Saint-Antoine, « *ait tué son fiancé* ».

Elle manifesta toujours à l'héritier du trône, une respectueuse affection au point de lui céder, par testament, son domaine de Choisy qu'elle chérissait fort.

Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, avait eu, selon Mme de Motteville, un « *air de grande beauté* ». L'esprit vif et orné, l'imagination débordante, marquée par les romans précieux et le théâtre de Corneille, elle était d'un caractère emporté, d'une humeur belliqueuse et souvent impatiente. Nulle dissimulation courtisane ni hypocrisie doucereuse, mais, au contraire, une brutale franchise qui confinait à la naïveté ; elle le proclamait elle-même : « *il vaut toujours mieux dire ce que l'on a sur le cœur avec emportement que d'y garder des haines éternelles* ». Dédaignant superbement les élans du cœur comme les émois de la chair, elle s'était bâti un monde idéal fait de vertu, de grandeur d'âme et d'héroïsme et s'y était jalousement enfermée.

Mademoiselle était le plus beau parti de France avec 300.000 livres de rente et, en héritage de sa mère, la souveraineté de Dombes, la principauté de la Roche-sur-Yon, les duchés de Montpensier, Châtellerault et Saint-Fargeau, une profusion de marquisats, comtés, vicomtés et baronnies. Elle avait manqué tous les mariages projetés. Anne d'Autriche lui avait promis la main de son fils aîné. Le mariage étant devenu impossible du fait des égarements de la Grande Mademoiselle lors de la Fronde, la reine-mère lui avait proposé d'épouser son frère, le cardinal-infant de Tolède, qui n'était que diacre. Puis on songea au comte de Soissons, prince du sang qui fut tué à la bataille de Marfée, en 1641. Elle rêva d'épouser Philippe IV d'Espagne, veuf d'Elisabeth de France, sœur de Louis XIII, puis l'archiduc Léopold, frère de l'Empereur, puis chacun des membres de la famille impériale en mesure de prendre épouse : le fils de l'Empereur, roi de Hongrie, futur Ferdinand IV, l'Empereur Ferdinand III qui avait perdu sa première femme. Dans la famille d'Angleterre elle hésita entre le prince de Galles (futur Charles II) et son frère le duc d'York (futur Jacques II). Elle caressa l'idée d'une union avec son cousin le Grand Condé, impatient de voir disparaître son épouse Claire-Clémence de Maillé-Brézé. Elle dédaigna le prince de Neubourg et refusa avec terreur la proposition de Turenne de l'unir au roi du Portugal, Alfonso VI, monstre ventru, couvert d'ulcères et vicieux. En revanche elle aurait aimé épouser son cousin Charles-Emmanuel II de Savoie, qui lui préféra sa demi-sœur Mlle d'Orléans, et aurait dit : « *Que je suis aise d'avoir vu Mademoiselle, j'en suis guéri* ».

Ces mariages n'étaient que des projets de chancellerie où dominaient des intérêts

d'argent et des considérations dynastiques. Avec Antonin Nompar de Caumont, simple comte de Lauzun mais éblouissant courtisan, Mademoiselle découvrit ce qu'elle avait toujours méprisé chez les autres et refusé pour elle-même, les élans et les tourments de l'amour. Pour se déclarer, elle eut recours au subterfuge des *Amants Magnifiques,* la comédie-ballet de Molière et Lulli, à laquelle elle avait assisté au moins une fois.[1] Les situations étaient identiques : la princesse Eriphile, courtisée par les princes Iphicrate et Timoclès, brûlait d'amour pour le général Sostrate. Sa condition sociale l'obligeant à faire les premiers pas, sans oser lui avouer ouvertement sa flamme elle décida de lui demander conseil pour le choix d'un époux : duquel devait-elle accepter les avances ?

- *Pour qui, Sostrate, pencheriez-vous des deux ? Quel est celui, dites-moi, que vous souhaitez que j'épousasse ?*
- *Si l'on s'en rapporte à mes yeux, il n'y aura personne qui soit digne de cet honneur,* lui répondait le général,

tandis qu'à Mademoiselle, Lauzun répondait : « *il n'y a au monde personne qui soit digne de cet honneur* ».

Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, étant décédée le 30 juin 1670, le roi envisagea de remarier son frère à la grande Mademoiselle qui paniqua. Si Monsieur rêvait de convoler avec elle c'était parce qu'il convoitait sa fortune pour sa propre fille qu'il envisageait d'unir au Dauphin : ainsi, les biens immenses de la fille de Gaston d'Orléans reviendraient à la famille royale. Mademoiselle osa refuser cette union et avouer au roi qu'elle désirait épouser Lauzun. Louis XIV fit à sa cousine, *les observations de sagesse qui lui parurent adéquates* puis, le lundi 15 décembre 1670, il lui donna son accord en soulignant qu'à quarante-quatre ans elle était bien libre de choisir son époux. Monsieur se récria, alléguant la supériorité des rois sur leurs sujets ce à quoi Louis XIV rétorqua qu'au contraire, il était de son devoir de maintenir la dignité des grands de son royaume et de soutenir leur parité avec les princes des maisons étrangères. Au sortir d'une réunion chez le roi, Montausier dit à Mademoiselle que *l'affaire était faite* mais qu'il lui conseillait de la laisser le moins traîner qu'elle le pourrait : « *si vous me croyez, mariez-vous cette nuit* ». Mademoiselle en avisa la reine qui, désapprouvant le projet, lui dit qu'elle « *ferait mieux de ne se marier jamais et de garder son bien pour son fils, le duc d'Anjou* ». L'annonce du

1 La *Gazette* précise qu'elle fut représentée les 4, 13, 17 février et 4 mars 1670.

mariage fit le tour de la ville,[1] mais Lauzun estima qu'il n'y avait pas lieu d'en précipiter la célébration, fixée au jeudi 18 à Charenton ; les notaires n'ayant pas terminé la rédaction du contrat par lequel Mademoiselle donnait à son futur époux le duché de Montpensier, la cérémonie fut reportée au vendredi 19 à minuit car, par superstition, Mademoiselle ne voulait pas convoler un vendredi. Selon leur programme, de grand matin, les futurs époux se confesseraient puis le contrat de mariage serait signé par le roi, la reine et le Dauphin. À cinq heures de l'après-midi tous se retrouveraient à Charenton où la messe commencerait à minuit et serait dite par le curé du village plutôt que par l'archevêque de Paris dont certaines réflexions avaient déplu. Le samedi matin, mariés, ils retourneraient au palais du Luxembourg d'où Lauzun se rendrait au dîner du roi et, le dimanche, Mademoiselle rejoindrait la reine *à son ordinaire*.[2]

Le jeudi 18 décembre les interventions se multiplièrent auprès du roi pour qu'il revienne sur son accord, alors qu'il avait déjà ordonné à Hugues de Lionne, ministre des affaires étrangères, d'aviser toutes les ambassades du mariage. Ces opposants étaient la reine, Monsieur, les princes et princesses du sang, Condé, Conti, Mme de Guise, demi-sœur de Mademoiselle, Le Tellier, Louvois, la vieille Marguerite de Lorraine, veuve de Gaston d'Orléans, le chancelier Séguier ... : le roi résista à toutes les pressions. La princesse de Carignan persuada alors Mme de Montespan de se joindre aux opposants au mariage de crainte que, dès que le roi regretterait l'accord donné, il ne s'en prît à elle de ne pas l'en avoir dissuadé. C'est ce qu'il advint : le roi convoqua sa cousine, l'avisa qu'il ne maintenait pas son accord et lui reprocha de ne pas avoir convolé aussitôt qu'il avait acquiescé : « *Hélas ! Sire, qui se serait méfié de la parole de Votre Majesté ? Vous n'en avez jamais manqué à personne, et vous commencez par moi et par M. de Lauzun !* »[3]

Pour une affaire sans rapport avec Mademoiselle, Lauzun fut arrêté le 25 novembre

1 SÉVIGNÉ, lettre 72 du 15 décembre 1670 à M. de Coulanges, I, p. 182 : « *[...] M. de Lauzun épouse dimanche au Louvre, devinez qui ? [...] avec la permission du Roi, Mademoiselle, Mademoiselle de ... Mademoiselle ... devinez le nom : il épouse Mademoiselle, ma foi ! par ma foi ! ma foi jurée ! Mademoiselle, la grande Mademoiselle ; Mademoiselle, fille de feu Monsieur; Mademoiselle, petite-fille de Henri IV ; mademoiselle d'Eu, mademoiselle de Dombes, mademoiselle de Montpensier, mademoiselle d'Orléans ; Mademoiselle, cousine germaine du Roi, Mademoiselle destinée au trône; Mademoiselle le seul parti de France qui fût digne de Monsieur. Voilà un beau sujet de discourir. Si vous criez, si vous êtes hors de vous-même, si vous dites que nous avons menti, que cela est faux, qu'on se moque de vous, que voilà une belle raillerie, que cela est bien fade à imaginer; si enfin vous nous dites des injures : nous trouverons que vous avez raison; nous en avons fait autant que vous ».*

2 MONTPENSIER, dite la Grande Mademoiselle, *Mémoires,* Mercure de France, Paris, 2005, p. 502..

3 MONTPENSIER, p. 504.

1671 et enfermé à la Bastille, puis à Pignerol.[1] Mademoiselle et Lauzun s'étaient vus au château de Saint-Germain-en-Laye le lundi 23 novembre 1671 : ils ne devaient se revoir que dix années plus tard. Mme de Montespan profita habilement du désespoir de Mademoiselle pour marchander la libération de Lauzun : le 2 février 1681,[2] elle lui fit signer, en présence de Colbert, de Vaubourg, conseiller au Parlement, du notaire Chuppin, du sieur Le Fouyn, secrétaire du roi, et de Barrailh, un premier acte conférant au duc du Maine la pleine souveraineté sur la principauté de Dombes :

> « *cette présente donation entre vifs est aussi faite pour l'affection singulière que sa dite Altesse Royale Mlle porte à mondit seigneur, duc du Maine et parce que telle est la volonté et intention d'ainsi faire* ».

Un second acte, identique à celui qui avait été établi en faveur de Lauzun, vendait fictivement au bâtard royal le comté d'Eu pour 1.600.000 livres, car la coutume de Normandie interdisait de céder une propriété à titre gratuit. Mais Eu ayant été cédé à Lauzun, il fallait, pour que la *vente* soit valable, qu'il y renonçât : Mme de Montespan se fit l'intermédiaire de ce marchandage qui intervenait en faveur de son fils du Maine. En compensation Lauzun obtint de Mademoiselle la baronnie de Thiers et la terre de Saint-Fargeau, qui, ancien duché-pairie, était susceptible d'être *rallumée* au profit du nouveau titulaire.[3] Le traité rédigé par Colbert, approuvé par le roi la veille de son départ pour Strasbourg, fut enregistré au château de Choisy de sorte qu'au mois de novembre 1681, la donation faite au duc du Maine fut rendue publique et qu'en mars 1682 Lauzun fut autorisé à regagner Paris puis la Cour :

> *« on disoit que le roi lui avoit parlé fort sèchement et qu'il avait dit de prendre bien garde qu'il ne lui parût plus aucune intrigue entre lui et Mademoiselle qui sentit le mariage, ou qu'il le renverrait à Pignerol et elle à Saint-Fargeau* ».[4]

Certains mémorialistes affirment que le mariage aurait été célébré, le duc de la Force le situant entre 1682 et 1684, l'année de la brouille définitive.5 Lauzun l'a démenti :

1 MONTPENSIER, pp. 513-538.
2 Mme de Montespan avait reçu pouvoir du roi pour signer en son nom.
3 Ce ne fut pas nécessaire car le roi éleva ultérieurement la terre de Lauzun en duché.
4 *MS,* I, mars 1682, p. 83, n 1.
5 LA FORCE, Auguste, duc de, *La vie amoureuse de la Grande Mademoiselle*, Paris, 1927.

> « [la duchesse de Fallari] *m'a dit qu'étant un soir à Passy, chez le duc de Lauzun, à souper avec le duc et la duchesse de Châtillon, le duc de Lauzun, très âgé pour lors, leur jura et protesta sur son âme que tout ce qu'on avait dit et écrit sur son mariage avec Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, était faux et qu'ils ne s'étaient jamais épousés* ».1

La Grande Mademoiselle fut aussi femme de lettres dont Huet notait « *les qualités d'un véritable écrivain* ». Aux alentours de 1660, peu avant la naissance du Dauphin, elle avait écrit un texte très *féministe*, qui n'était guère dans l'esprit du temps :

> « *Tirons-nous de l'esclavage, qu'il y ait un coin du monde où l'on puisse dire que les femmes sont maîtresses d'elles-mêmes et qu'elles n'ont pas tous les défauts qu'on leur attribue et célébrons-nous dans les siècles à venir par une vie qui nous fasse vivre éternellement* ».2

Rien ne la destinait à l'écriture car, bien qu'ayant fréquenté les précieuses, elle ne commença véritablement à lire qu'à Saint-Fargeau, lors de son exil de 1652. L'année suivante elle entreprit la rédaction de ses *Mémoires,* sorte d'analyse psychologique où elle exprime ce qu'en soixante années à la Cour, elle a ressenti plutôt que ce qu'elle a vu. Outre des *Portraits littéraires* (1659), elle rédigea une *Réflexion sur les huit béatitudes du sermon de J.-C. sur la montagne* ainsi que vingt-cinq *Réflexions morales et chrétiennes sur le premier livre de l'Imitation de J.*-C., mélange d'acte de contrition et de méditation sur la mort, publiés après sa mort en 1694 mais vraisemblablement écrits entre 1690 et 1693.

B) Monsieur [3]

Monsieur, frère unique de Louis XIV, avait le goût du luxe, des beaux objets et des collections, ce qui séduisait Monseigneur qui eut toujours beaucoup de sympathie pour son oncle, alors qu'il en avait fort peu pour son cousin germain. Bien que disposant d'un appartement à Versailles, et participant assidument aux festivités de la Cour, le duc d'Orléans était solidement ancré à Paris, ce qui le rapprochait de son neveu qui y venait

1 MENIN, conseiller au Parlement de Metz, cite les souvenirs de Mme de Fallari, maîtresse du Régent, dans son « Pot-Pourry ». Cité par Jean-Christian PETITFILS*, Lauzun,* pp. 238-239.
2 Cité par BOUYER, Christian, *La Grande Mademoiselle,* Pygmalion, Paris, 2004.
3 LA BATUT, Guy de, *La Cour de Monsieur, frère de Louis XIV,* Albin Michel, Paris, 1927.

régulièrement et était adulé des Parisiens.

Philippe, duc d'Orléans à la mort de son oncle Gaston, réalisa à Saint-Cloud[1] ses rêves de magnificence comme le Dauphin les réalisa vingt ans plus tard, à Meudon : le Dauphin rendait souvent visite à son oncle, tant au Palais-Royal à Paris qu'à Saint-Cloud où ils commentaient les améliorations apportées au domaine : le mail,[2] auquel excellait Monseigneur,[3] la Grande Cascade, réparée par Hardouin Mansart, inaugurée en juin 1699, que le Dauphin trouva « *très magnifique* »[4] et le roi « *parfaitement belle* »[5] :

> « *depuis plus d'un mois on ne parle ici que de la cascade de Saint-Cloud et cet ouvrage n'a jamais fait tant de bruit dans sa nouveauté. Le temps l'ayant fait dépérir, on a restauré le haut, et on a changé le bas, qu'on a augmenté et refait tout à neuf sur les dessins de M. Mansard. Cette augmentation l'a fait paroître si beau que le jardin de Saint-Cloud est tous les soirs rempli de tout ce que Paris a de plus distingué, ceux qui ont vu ce merveilleux ouvrage excitant les autres à y venir sur le rapport qu'ils leur en font. Cette cascade, qui jouoit auparavant tous les soirs pour le seul plaisir de Leurs Altesses Royales, ne laisse pas de jouer par l'ordre de Monsieur, les jours même que ce prince ne s'y trouve pas ; ce qui fait donner mille louanges à la bonté de S.A.R.* ».[6]

Louis XIV à Versailles, Monseigneur à Meudon et Monsieur à Saint-Cloud avaient les mêmes préoccupations qui visaient à améliorer leur domaine. Bien que Monsieur ne disposât pas de moyens suffisants pour concurrencer le roi, il l'agaça qui,[7] avec la Cour, séjourna du 10 au 13 octobre 1678 à Saint-Cloud où il découvrit la fameuse galerie d'Apollon « *avec ses vingt-six hautes fenêtres en arcade donnant sur la cour d'honneur et sur le jardin* »,[8] quatre ans avant qu'à Versailles ne soit réalisée la grande galerie de Le Brun. Le roi aurait d'ailleurs dit à sa belle-sœur : « *je souhaite fort, Madame, que les peintures de ma galerie de Versailles répondent à la beauté de celles-ci* ».[9]

L'inventaire après décès du duc et de la duchesse d'Orléans recensa de nombreux

1 AUSTIN MONTENAY, Florence, *Saint-Cloud, une vie de château,* éd. Vogele, Genève, 2005.
2 À l'exemple de son oncle, Monseigneur s'en fit construire un, à Meudon.
3 PONCET de La GRAVE, Guillaume*, Mémoires intéressants pour servir à l'histoire de France,* IV, Paris, 1789, p. 6.
4 *JD,* VII, samedi 11 juillet 1699, p. 112 – DARNEY, Georges, *Saint-Cloud,* Laffitte reprints (1903), Marseille, 1981, pp. 103-123.
5 *JD,* VII, mardi 14 juillet 1699, p. 113.
6 *Mercure galant,* juillet 1699, pp. 243-244 – SAUGRAIN, Claude-Marie, *Les Curiosités de Paris ... et des environs,* Paris, 1723, 1771, p. 297 – VATOUT, J., *Le palais de Saint-Cloud,* Paris, 1852, pp. 176-180, qui cite un long poème « *Aux eaux de Saint-Cloud* ».
7 BOUYER, Christian, *Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV*, Pygmalion, Paris, 2003.
8 MAGNE, Émile, *Le château de Saint-Cloud.*
9 BOUYER, *Louis XIV et la famille royale,* p. 249.

ouvrages dont 670 livres au Palais-Royal : en fait, ils semblent avoir été lus surtout par la Palatine car Philippe, piètre lecteur, axait davantage ses activités sur ses collections de diamants et de joyaux, mais aussi de peintures puisque, dans ses différentes résidences, figurèrent sept cent cinquante tableaux et miniatures signés par de grands maîtres italiens et hollandais, mais aussi par Coypel, le peintre préféré du Dauphin.

Les fêtes étaient nombreuses que Monsieur donnait au Palais-Royal et à Saint-Cloud et auxquelles Monseigneur assistait presque toujours, certaines étant même organisées spécialement en son honneur.[1]

À trois reprises, Philippe pensa pouvoir occuper un trône : en 1658, la terrible maladie de Louis XIV incita nombre de grands seigneurs à manifester leur attachement et leur fidélité à celui qui n'était encore que duc d'Anjou ; en fin 1666, alors qu'il venait de perdre son fils Charles-Philippe, il espéra accéder au trône de Naples, mais le roi jugea inutile d'entreprendre la moindre négociation à ce sujet ; enfin, peu avant la mort de Charles II, il imagina que le trône d'Espagne pourrait lui échoir. Cette « possibilité » était juridiquement fondée, non pas au détriment des droits légitimes de Philippe V, mais en raison de l'omission du nom de Monsieur et de ses droits dans le testament de Charles II, auquel il aurait incombé de reconnaître la priorité des droits des Orléans sur ceux de la descendance de l'impératrice Marguerite-Thérèse et de celle de Catherine d'Autriche, duchesse de Savoie. En se référant, en effet, à la postérité de la reine Marie-Thérèse sa sœur, Charles n'avait pas, à son défaut, rappelé celle de la reine Anne d'Autriche, sa tante, mais, au contraire, le duc de Savoie et sa postérité plus éloignée que celle de la reine mère dont Monsieur descendait directement. Monsieur « *fit donc une protestation contre cette disposition seconde* »[2] que Louville fit enregistrer au conseil de Castille.[3] Monsieur étant mort deux mois plus tard, la protestation fut poursuivie par son fils, nouveau duc d'Orléans qui invoquait les droits de sa grand-mère Anne d'Autriche. Le problème n'eut pas besoin d'être résolu car Philippe se maintint sur le trône qu'occupent toujours ses descendants. Mais la protestation était fondée, ce qu'admit Philippe V qui, en adressant les colliers de la Toison d'or aux ducs de Berry et d'Orléans, précisait qu'il les

1 SS, B, II, p. 80.
2 SEILHAC, comte de, *l'Abbé Dubois,* I, pp. 77-90, et pièces dans l'Appendice pp. 289-294, 302-314 – Une expédition sur parchemin de la protestation du 1er décembre 1700 et un exemplaire imprimé figurent au Dépôt des Affaires étrangères, *Espagne* 85, fos 431 et 434.
3 SS, B, IX, p. 33.

destinait « *aux deux seuls princes de France qui pussent avoir droit à sa succession* ».[1] Bien plus,

> « *peu de temps après que Philippe V fut arrivé en Espagne, il y fit reconnoître et rétablir, au préjudice de ces mêmes* renonciations,[2] *le droit à la couronne d'Espagne de M. le duc d'Orléans, tiré par lui de la reine sa grand mère, épouse de Louis XIII* ».[3]

La protestation de Monsieur et la reconnaissance par Philippe V du droit des princes à lui succéder, justifiait l'attitude du jeune duc d'Orléans qui envisageait d'occuper le trône d'Espagne *au cas où Philippe V y renoncerait* ; or, à l'époque, cette éventualité n'était pas absurde puisque Louis XIV pensait rappeler en France tous les régiments qu'il avait engagés en Espagne, retrait auquel le duc d'Orléans s'était d'ailleurs opposé.[4] Or, si les troupes françaises avaient été retirées d'Espagne, Philippe V aurait été contraint de renoncer à son trône. Mais, entrainé par son ambition, Orléans négligea les droits de son cousin Berry, plus proche du roi d'Espagne qu'il ne l'était lui-même, et surtout il agit en catimini, laissant croire à une conspiration, ce que ne manqua pas de retenir Monseigneur.

Le Dauphin, très opposé à son cousin germain, fut en revanche très affecté par la mort de Monsieur, son oncle :

> « *Monseigneur alla avec Mme la* Duchesse [à Saint-Cloud où Monsieur venait de mourir] ; *il fut si frappé par l'état duquel il ne faisoit que sortir,*[5] *que ce fut tout ce que put faire un écuyer de Mme la Duchesse qui se trouva là de le traîner et le porter presque, et tout tremblant dans le carrosse* ».[6]

Dans une note qui fait suite à ce passage, Boislisle relève perfidement : « *malgré son abattement, nous verrons ce prince partir dès le lendemain matin pour courir le loup, comme à l'ordinaire* ».[7] Ce fait, loin de jeter un doute sur l'affection que le Dauphin portait à son oncle, prouve que la chasse du loup était, pour lui, le dérivatif parfait.

Ainsi aurait-on pu presque dire de Monsieur également : « *Fils de Roi, Père de Roi*,[8]

1 Affaires étrangères, *Espagne* 90, f° 94-96.
2 Celle d'Anne d'Autriche et celle de Marie-Thérèse d'Espagne.
3 SS, B, IX, p. 34, n 1.
4 SS, B, XVIII, p. 28.
5 L'apoplexie ou indigestion qui venait de contraindre le Dauphin à garder la chambre pendant dix jours.
6 SS, B, VIII, p. 324.
7 SS, B, VIII, p. 324, n 4.
8 Plus exactement « *beau-père de Roi* » car Marie-Louise, la fille qu'il avait eue d'Henriette d'Angleterre, avait été la première épouse de Charles II, roi d'Espagne. De plus, le fils unique de Monsieur, le duc de

Jamais Roi » car, de même que Monseigneur est l'ancêtre des Borbon y Borbon qui occupent toujours le trône d'Espagne, Monsieur est catalogué comme étant l'ancêtre de toutes les têtes couronnées d'Europe.

C) Philippe, duc de Chartres puis d'Orléans

Monseigneur n'aimait pas son cousin germain, le duc de Chartres : son inimitié était en quelque sorte héréditaire car Louis XIV, généralement plein d'affectueuse sollicitude à l'égard des membres de sa famille, disait : « *mon neveu est un fanfaron de crimes* ». Leurs relations, pourtant, avaient été dépourvues d'animosité jusqu'à ce que le Dauphin eût appris que le duc d'Orléans avait envisagé d'« *usurper la couronne d'Espagne* »[1] à la place de Philippe V.[2] Dès lors la vive inimitié du Dauphin pour son cousin fut publique :

> « *Monseigneur [...] marquoit sans cesse, jusqu'à l'indécence, sa haine pour M. le duc d'Orléans, depuis l'affaire d'Espagne* ».[3]
>
> « *Le Roi étoit outré contre* lui [le duc d'Orléans] *de tous points ; Monseigneur l'étoit infiniment davantage, et le montroit aussi avec beaucoup moins de ménagement* ».[4]
>
> « *Le Roi en demeura éloigné de son neveu, et Monseigneur, qui n'en revint jamais, le lui fit sentir, non seulement en toute occasion, mais jusque dans la vie ordinaire, d'une façon très mortifiante* ».[5]
>
> « *Monseigneur se signala entre tous pour sévir au plus fort. [...] Il a toujours aimé le roi d'Espagne. Tout ce qui l'environnoit, à deux ou trois près, étoit contraire à M. le duc d'Orléans, duquel ils avoient éloigné Monseigneur de longue main. La cabale de Meudon [...] menoit, ou se faisoit redouter de tout ce qui approchoit d'un prince qu'elle gouvernoit, dont l'intelligence étoit nulle, à qui on persuadoit les choses les plus éloignées de toute apparence* ».[6]
>
> « *Il étoit plus éloigné du Roi et de Monseigneur qu'aux premiers jours de la fin publique de cette affaire* [d'Espagne]. *[...] Je lui représentai qu'en un temps aussi despotique que ce règne, toute la cour, et par elle, tout le monde régloit ses*

Chartres devenu duc d'Orléans à la mort de son père, fut, à la mort de Louis XIV, Régent du royaume de France, soit « presque » roi !

1 SS, B, XIX, p. 191.
2 SS, B, XVIII, pp. 45-89.
3 SS, B, XIX, p. 191. Voir aussi : SS, B, XVIII, p. 398.
4 SS, B, XVIII, p. 315.
5 SS, B, XVIII, p. 80.
6 SS, B, XVIII, p. 72

démarches sur les mouvements qu'on ne cessoit de chercher dans le Roi, premier mobile de toutes choses ; que souvent c'étoit bassesse, ordinairement flatterie, mais qu'ici c'étoit juste terreur [...] qu'il ne pouvoit en espérer la fin que par le changement du Roi à son égard, qui entraîneroit, au moins pour l'extérieur, celui de Monseigneur et celui de tout le monde ».[1]

Il est vrai qu'il trouvait toujours sujet à récriminations, même à l'égard du roi que pourtant, il craignait.[2] Il y était incité par son épouse, Mlle de Blois, « *fille de France jusque sur la chaise percée* »,[3] que ses sœurs appelaient « *sac à vin* » et son mari « *Madame Lucifer* »,[4] et qui détestait sa sœur de Bourbon au point que le roi les prévint que

« *s'il en entendait parler davantage, elles avaient chacune des maisons de campagne où il les enverrait pour longtemps [...] La menace eut son effet et le calme et la bienséance revinrent et suppléèrent à l'amitié* ».[5]

Cette rancune tenace posa un grave problème lors du mariage de Mademoiselle. Fort des réseaux que lui avaient fournis les trois cabales, Saint-Simon avait monté sa propre cabale en vue de la marier à son cousin issu de germain, le jeune duc de Berry, troisième fils de Monseigneur. Louis XIV était favorable à ce mariage par lequel il espérait réconcilier les membres de la famille royale, trop divisée. L'isolement de la France sur l'échiquier international interdisait d'ailleurs, d'envisager que le duc de Berry puisse épouser une princesse étrangère. Saint-Simon pensant qu'en réalisant ce mariage, il améliorerait sa position personnelle, commente ainsi son action :

« *Telles furent les machines et les combinaisons de ces machines que mon amitié pour ceux à qui j'étais attaché, ma haine pour Madame la Duchesse, mon attention pour ma situation présente et future, surent découvrir, agencer, faire marcher d'un mouvement juste et compassé, avec un accord exact et une force de levier, et que l'espace du carême commença et perfectionna, dont je savais toutes les démarches, les embarras et les progrès, par tous ces côtés qui me répondaient, et que tous les jours aussi je remontais en cadence réciproque* ».[6]

Le mariage fut célébré en 1710, malgré les deux pères ; Monseigneur qui haïssait le

1 SS, B, XVIII, p. 316.
2 SS, B, XIX, pp. 222-223, 232 ; XXVIII, p. 102.
3 SS, B, XIX, p. 62.
4 SS, B, XIX, pp. 249-250.
5 SS, C, I, p. 264.
6 SS, B, XIX, p. 191 sq.

duc d'Orléans, ne pouvait souscrire au mariage de son fils chéri avec la fille de son cousin abhorré ; et le duc d'Orléans ne manifestait aucun empressement à marier sa fille,[1] ce qui semblait confirmer les rumeurs qui couraient à propos de leurs relations incestueuses.[2]

Mais cette machinerie mise en place par Saint-Simon était sans rapport avec les engrenages en métal d'une véritable horlogerie, car ceux de la Cour avaient toujours des réactions imprévisibles : la duchesse de Berry s'enivra scandaleusement quelques jours après ses noces, mena une vie dissolue et déçut les espoirs de Saint-Simon au point de lui faire regretter la cabale qu'il avait montée pour faire aboutir ce mariage.[3]

Depuis 1700 et « *l'affaire d'Espagne* » le duc d'Orléans connaissait sa traversée du désert : « *Monsieur le duc d'Orléans [...] n'était pas en volonté, ni en état d'entrer en quoi que ce soit* ». Tenu en disgrâce par le roi et plus encore par le Dauphin, il était en relative cordialité avec le duc de Bourgogne dont l'écartait cependant sa notoire impiété. Ses proches espéraient que le mariage de sa fille avec le petit-fils du roi, le ferait rentrer en grâce : alors *en réserve,* il attendait, ignorant le brillant avenir qui lui était réservé.

Monsieur avait perdu deux fils titrés duc de Valois : Charles-Philippe (1664) et Alexandre (1673-1676). Meurtrie par leur mort, la Palatine sollicita un autre titre pour Philippe, né le 2 août 1674[4] : le roi acquiesça au titre de duc de Chartres dont l'horoscope prédit qu'il serait pape, sa mère qu'il serait « plutôt l'antéchrist ».[5] Sa gouvernante, la maréchale de Clérembault, lui conserva son affection toute sa vie mais, renvoyée par Monsieur, elle fut remplacée par Mme d'Effiat, épouse d'un de ses favoris. Lorsqu'en 1680 fut venu le temps des gouverneurs, Chartres en vit défiler cinq car, selon Bensérade « *Monsieur a beaucoup de peine à élever des gouverneurs de son fils* ». À Louis Brûlart (61 ans) succéda le marquis de Sillery (1619-1691), joueur invétéré et fort endetté, dont la nomination stupéfia Mme de Sévigné (« *je n'en crois rien du tout, il serait grossier de dire pourquoi. Il y a trop de raisons* »,[6]) et aussi Bussy-Rabutin, Corbinelli, Mlle de Scudéry (« *ces sortes de libertins ne devraient jamais prétendre à de tels emplois* »).[7] Puis vint le

1 SS, B, XIX, pp. 196-197, p. 222.
2 SS, B, XIX, p. 271 ; IX, pp. 61-63 - CAYLUS, pp. 189-193 - PALATINE, *Correspondance,* recueil Jaeglé, II, pp. 153, 156-158, 162-164 - *Archives de la Bastille,* XIII, pp. 61-63.
3 SS, B, XX, pp. 98-99.
4 Selon la *Gazette* du 4 août 1674 : « *Hier, Leurs Majestés, avec lesquelles était Monseigneur le Dauphin, allèrent voir Madame qui s'y délivra heureusement d'un beau prince* ».
5 BOUYER, p. 284.
6 SÉVIGNÉ, II, lettre 702 du 18 septembre 1680, à Mme de Grignan, p. 851.
7 Sillery fut nommé gouverneur contrairement à ce qu'affirme GAILLY, Gérard, *Lettres* de Mme de Sévigné, II, La Pléiade, p. 1125, n 3 « *ce ne fut pas Sillery, mais le maréchal de Noailles qui fut nommé, trois ans*

duc de Navailles (78 ans), mort quelques mois plus tard, laissant la place au maréchal d'Estrades qui mourut moins de quinze mois après son entrée en fonction. M. de La Vieuville, nommé gouverneur en avril 1696, disparut en février 1689 à 77 ans. Monsieur voulut alors nommer le marquis d'Effiat.[1] Sur opposition indignée de Madame et intervention de Louis XIV, l'agrément fut donné à René Martel, marquis d'Arcy.[2] La charge de gouverneur était surtout honorifique comme l'était aussi celle de sous-gouverneur confiée à MM. De Fontenay (80 ans) et de La Bertière (qui passait pour borné). Contrairement à Montausier avec le Dauphin, le gouverneur du duc de Chartres remplissait le service des premiers gentilshommes de la chambre : il accompagnait le prince dans ses déplacements, donnait ses instructions aux serviteurs, présentait la chemise, présidait au service de la table, etc.

L'éducation réelle du prince reposait sur le précepteur, Nicolas-François de Parisot de Saint-Laurent « *homme de peu et de basse mine* [mais qui avait] *un extrême mérite et qui était le plus propre de son siècle à former un grand roi* ».[3] Ses contemporains le disaient humble, doux, pieux, savant, l'appelant « *Saint-Saint-Laurent* ». Lorsqu'il fallu trouver un sous-précepteur pour faire réciter ses leçons au prince et l'aider à faire ses devoirs, Guillaume Dubois fut choisi.[4] Jaloux de l'admiration que le jeune duc vouait à son répétiteur, Saint-Laurent s'opposa à ce qu'il bénéficiât d'un logement à Saint-Cloud, l'obligeant ainsi à y venir chaque matin à cheval, depuis son collège Saint-Michel où il continuait à loger, rue de Bièvre, alors étroite et putride.[5] À la mort de Saint-Laurent,[6] Dubois fut nommé précepteur par brevet du 30 septembre 1687.

Saint-Simon n'aimait pas Dubois dont il fit un portrait au vitriol prouvant que, comme à propos de Monseigneur, ses appréciations étaient souvent contraires à la vérité :

> « *tous les vices combattaient en lui à qui en demeurerait le maître. Ils y faisaient un bruit et un combat continuel entre eux. L'avarice, la débauche, l'ambition étaient ses dieux ; la perfidie, la flatterie, le servage, ses moyens ; l'impiété parfaite, son repos*

plus tard ». En fait, trois ans plus tard, lorsque Sillery démissionna pour raison de santé, c'est le duc de Navailles qui lui succéda et non pas le maréchal de Noailles.

1 L'un des amants de Monsieur.
2 PETITFILS, Jean-Christian, *Le Régent,* Fayard, Paris, 1986, pp. 21-22.
3 SS, B, I, pp. 62-65 ; XXVI, p. 275 ; XLI, p. 26.
4 Il devint cardinal et ministre de Louis XV.
5 La rue de Bièvre est toujours *étroite* mais elle n'est plus *putride* depuis que le 10 mai 1981, l'un de ses habitants fut élu président de la République française. Certains des bâtiments du collège subsistent au n° 10-12 dont la porte est surmontée d'une statue mutilée de l'archange saint Michel terrassant le dragon.
6 Survenue le dimanche 2 août 1687, le jour des 13 ans du duc de Chartres qui en fut très affecté.

[...] Il excellait en basses intrigues, il en vivait, il ne pouvait s'en passer ».[1]

Dubois, excellent pédagogue, attira son élève vers les lettres, les sciences, les beaux-arts, la lecture, l'histoire, la chimie,[2] la peinture,[3] la musique[4] mais aussi les langues vivantes dont aucune n'avait été enseignée à Monseigneur. Madame, très fière de son fils, était pourtant sans illusion :

> « *Il était comme l'enfant de ce conte au baptême duquel les fées s'affairent. La première lui donne un belle taille, la seconde l'aptitude aux exercices du corps, la troisième l'éloquence, la quatrième l'habileté pour les arts libéraux, la cinquième la science dans l'art de la guerre, la sixième le courage* [mais la septième que l'on avait oublié d'inviter dit] ' je ne puis reprendre à l'enfant ce que mes sœurs lui ont donné mais sa vie durant, je serai contraire, de sorte que toutes les faveurs qu'on lui a accordées ne lui servent à rien *'* ».[5]

> « *Il* [Dubois] *avait étouffé en lui tout principe, toute croyance un peu élevée, il avait cherché à lui persuader que la probité dans les hommes et la vertu dans les femmes ne sont que des mots, la religion qu'une faiblesse d'esprit, toutes les prescriptions morales, autant de préjugés dont il faut s'affranchir* ».[6]

La rivalité entre le Dauphin et son cousin était aussi d'ordre militaire. En 1691 le roi avait emmené en Flandre les ducs de Chartres et du Maine avec le comte de Toulouse pour leur baptême du feu. Chartres s'y était montré actif et « *gaillard devant les ennemis* » ce dont l'avait complimenté le roi tout en regrettant que de si belles qualités ne puissent pas être portées au crédit du duc du Maine. Par la suite le duc d'Orléans remporta de grands succès militaires qui inquiétèrent Louis XIV comme l'avaient inquiété les succès remportés jadis à la guerre par Monsieur qui y avait fait merveille. Il était impensable que le neveu soit en compétition avec le fils ce qui explique qu'après ses campagnes victorieuses, le roi ne confia plus de commandement au Dauphin qu'il voulut laisser au-dessus de la mêlée et qu'en 1701, il refusa tout commandement au duc d'Orléans.[7]

Malgré leur antagonisme, le duc d'Orléans pleura sincèrement Monseigneur :

---

1 SS, B, I, p. 63 ; XXVI, pp. 280-285.
2 Il possédait un laboratoire où il faisait des expériences avec le savant Humbert. Son intérêt pour la chimie fut évoqué lors des décès intervenus dans la famille royale en 1711 et 1712.
3 DRUON, p. 168 affirme qu'Antoine Coypel aurait dit « *s'il n'était pas grand seigneur, les peintres seraient lésés car il les surpasserait tous* ».
4 Il écrivit plus tard trois opéras joués avec succès, dont la *Jérusalem délivrée*, que la Cour entendit.
5 Cité par DRUON, p. 169.
6 Citée par BOUYER, p. 288.
7 SS, B, VIII, pp. 264-265.

« *quel fut mon étonnement lorsque [...] je vis les larmes lui couler des yeux. «* Monsieur *» m'écriai-je en me levant dans l'excès de ma surprise. Il me comprit aussitôt et me répondit d'une voix coupée,*[1] *et pleurant véritablement :* « Vous avez raison d'être surpris, et je le suis moi-même ; mais le spectacle touche. C'est un bon homme avec qui j'ai passé ma vie ; il m'a bien traité et avec amitié tant qu'on l'a laissé faire et qu'il a agi de lui-même. Je sens bien que l'affliction ne peut pas être longue ; mais ce sera dans quelques jours que je trouverai tous les motifs de me consoler dans l'état où on m'avoit mis avec lui ; mais présentement le sang, la proximité, l'humanité, tout touche, et les entrailles m'émeuvent » *[...] Il se leva, se mit la tête dans un coin, le nez dedans, et pleura amèrement et à sanglots, chose que, si je n'avois vue, je n'eusse jamais crue [...] Je l'exhortoi à se calmer ; je lui représentai que [...] si on* [le] *voyoit avec des yeux pleureux,*[2] *il n'y avoit personne qui ne s'en moquât comme d'une comédie très déplacée, à la façon dont toute la cour savoit qu'il étoit avec Monseigneur. Il fit donc ce qu'il put pour arrêter ses larmes, et pour bien essuyer et retaper ses yeux* ».[3]

Les liens de parenté étaient très proches qui unissaient Monseigneur aux Orléans. La Grande Mademoiselle, cousine germaine de Louis XIV, l'aima respectueusement comme le fils qu'elle avait rêvé d'avoir du roi : elle lui prouva son affection en le faisant hériter de son château de Choisy, le rêve réalisé de sa vie. Des sentiments d'admiration réciproque et de connivence entre amateurs éclairés, liaient le Dauphin à Monsieur, son unique oncle paternel. En revanche, à l'égard de son cousin germain, le Dauphin ne cacha pas son antipathie, car il ne lui pardonna jamais d'avoir envisagé de remplacer Philippe V sur le trône d'Espagne.

3° Monseigneur et les Bâtards

Seuls les bâtards *légitimés* vécurent auprès de Louis XIV et furent donc en relation directe avec Monseigneur. Ils étaient de deux mères différentes :

1 « On dit que *les sanglots, les soupirs coupent la voix,* pour dire qu'ils font perdre la parole » : dictionnaire de l'Académie, 1718.
2 « *Avoir les yeux tout pleureux* se dit d'une personne qui a les yeux encore tout moites, tout rouges d'avoir pleuré » : dictionnaire de l'Académie, 1718.
3 SS, B, XXI, pp. 28-29.

A) Les enfants de Louise de La Vallière [1]

Seuls deux de ses quatre enfants vécurent[2] : Louis, comte de Vermandois, et Mlle de Blois, princesse de Conti. Ni l'un ni l'autre n'eut de descendants.

1) Louis de Bourbon, comte de Vermandois [3]

Le Dauphin n'eut que peu de rapports avec ce demi-frère, son cadet de six ans, né le 2 octobre 1667 au château de Saint-Germain.[4] Légitimé par lettres patentes de février 1669,[5] il fut fait amiral de France en novembre. Cette surprenante nomination s'expliquait par la volonté du roi de supprimer la charge de grand maître et surintendant général de la navigation (vacante depuis la mort du duc de Beaufort) car Louis XIV voulait confier l'ensemble de la marine à Colbert. Comme sa mère, l'enfant était très beau en dépit d'une légère coquetterie dans l'œil. Selon la Palatine le chevalier de Lorraine l'aurait initié au « vice italien » : en 1682 Louis XIV « *qui haïssait à mort ces sortes de débauches* » le fit fouetter devant lui. Voulant se racheter aux yeux de son père, il s'engagea et fit fort courageusement sa première et dernière campagne militaire. Il mourut le 18 novembre 1683, d'une *indigestion d'eau-de-vie* à en croire la Grande Mademoiselle, mais plus vraisemblablement d'une mauvaise fièvre contractée devant Courtrai. Lorsque Bossuet annonça sa mort à sa mère, alors sœur Louise de la Miséricorde, elle dit : « *c'est trop pleurer la mort d'un fils dont je n'ai pas encore assez pleuré la naissance* ».[6]

1 Le musée de Versailles possède une toile (188 x 248cm) *Mademoiselle de La Vallière et ses enfants,* peinte par SCHMITZ vers 1865 d'après le tableau réalisé par MIGNARD en 1678, tableau qui appartient au marquis d'Oilliamson ; cette copie a été commandée en 1865 pour le musée de Versailles : MV 5052.

2 1° : Charles, né le 19 décembre 1663 au palais Brion, baptisé à l'église Saint-Leu sous un faux nom, mort le 15 juillet 1666 ; 2° Philippe, né le 7 janvier 1666, baptisé le 8 à Saint-Eustache, sous un faux nom, mais qui ne vécut pas ; 3° Marie-Anne, Mlle de Blois ; 4° Louis, comte de Vermandois : SS, B, XIX, pp. 387-388, n 5 - PETITFILS, Jean-Christian, *Louise de La Vallière,* Perrin, 2002 (1990).

3 Le musée de Versailles en possède un portrait peint par Jean-Pierre PLANQUE (1774-1860), MV 6646, CONSTANS, I, n° 1849, p. 328 : il s'agit d'une commande de Louis-Philippe.

4 « *Le comte de Vermandois, fils naturel du Roi et de Madame la duchesse de La Vallière, témoignoit déjà dans une grande jeunesse de beaucoup d'esprit et de jugement* » : *MS,* I, 25 septembre 1681, pp. 11-14.

5 reg. du Parlement X^{1A} 8667, f° 67.

6 LEVER, Évelyne, « Vermandois », *Dictionnaire du Grand Siècle,* Fayard, 1990, p. 1578.

Certains historiens l'ont identifié avec le *masque de fer*.[1] Ainsi, en 1783 déjà :

« [Un prisonnier] *fut transféré à la Bastille, lorsque Saint-Mars en fut fait Gouverneur. On lui avoit fait meubler un appartement. Le Gouverneur ne paroissoit devant lui qu'avec des démonstrations d'un grand respect : il servoit lui-même, ou le faisoit servir par son Major Rosarges. Ce prisonnier portoit toujours un masque de velours noir, que l'on couvroit d'un masque de fer, quand il traversoit les cours de la prison. Après sa mort on brûla généralement tous les meubles & effets qui avoient été à son usage : on gratta les murs de son appartement : on en changea les croisées, dans la crainte qu'il n'eût écrit son nom en quelque endroit. Le Père Griffier, dans son* Traité des Preuves de l'Histoire, *paroît ne pas douter que ce Prisonnier ne fût le comte de Vermandois, & il s'appuie sur des probabilités satisfaisantes. Un homme des plus instruits des secrets de la Cour de Louis XIV l'assure positivement. Ce jeune Prince, selon lui, menoit une vie très déréglée, & se montroit depuis long-temps incorrigible. Il alla un jour jusqu'à porter la main sur Monseigneur, qui demanda justice de cet attentat. L'affaire fut agitée dans le Conseil, & quelques Ministres opinèrent pour la peine de mort : mais le Roi s'en tint à l'avis plus modéré, de le faire enfermer pour le reste de sa vie, en publiant qu'il étoit mort. Le jeune Prince, en conséquence, fut conduit à l'Armée qui étoit alors en Flandres. A peine y fut-il arrivé que, pour éloigner ceux qui eussent eu envie de lui faire visite, on répandit le bruit qu'il étoit attaqué d'une maladie pestilentielle, & bientôt après qu'il étoit mort. Cependant on le conduisoit secrètement à la prison qui lui étoit destinée. Comme il ne manque jamais de cadavres dans une grande Armée, on en mit un dans un cercueil qui fut conduit à Arras ; et le prétendu comte de Vermandois fut enterré dans le choeur de la Cathédrale, avec une épitaphe qui lui attribue des vertus que tout le monde sait qu'il n'eut jamais.*

Le fait ainsi raconté explique comment a pu se trouver en France un Prisonnier d'un rang illustre, sans qu'aucun homme de marque eût disparu ni en France ni en Europe. Il eut d'ailleurs démontré par les dates que ce Prisonnier peut avoir été le Comte de Vermandois, & qu'il ne sauroit avoir été aucun de ceux que l'on a depuis soupçonnés. On satisfait à ceux qui demandent, pourquoi l'on fit mystère de cet emprisonnement, & pendant sa vie, & encore après la mort du Prince ? En répondant : que le Roi ne voulut pas divulguer, par l'éclat de la punition, l'outrage fait à l'Héritier de la Couronne, ni s'exposer à des sollicitations qu'il ne pouvoit pas écouter, ni laisser dans l'incertitude l'état de la jeune Princesse Sœur du Comte de Vermandois, qui devenoit Héritière des biens de son Frère. Le secret devoit être également gardé après la mort du Prisonnier, pour la première des raisons que nous avons déjà rapportées, & parce que c'eût été affliger par cette étrange nouvelle, la Sœur du Prince, & la Duchesse sa Mère qui expioit alors, par la plus édifiante pénitence, le scandale de sa vie passée. Le Prisonnier enterré à Saint-Paul est nommé au Registre des sépultures Marchiali, *dans lequel nom se trouve* Hic Amiral, *et le Comte de Vermandois étoit Amiral de France* ».[2]

1 PETITFILS, Jean-Christian, *Le masque de fer entre histoire et légende,* Perrin, 2003, pp. 182, 202-269. Cette hypothèse est absurde car le comte de Vermandois est né le 2 octobre 1667 et que le *Masque de Fer* est arrivé adulte à Pignerol en août 1669 : VERGE-FRANCESCHI, Michel, *Le Masque de fer,* Fayard, 2009, p. 68.

2 PROYARD, Abbé, *Vie du Dauphin, petit-fils de Louis XIV,* M DCC DXXXIII, pp. 128-130.

2) Marie-Anne, Mlle de Blois, princesse de Conti [1]

Marie-Anne, née le 17 octobre 1666 à Versailles, fut la première Mlle de Blois. Pour elle, au contraire de son frère Louis, il n'y eut pas de lettres patentes ; le procès-verbal d'enregistrement de l'érection du duché-prairie de la Vallière[2] porte cette note : « *en cas que la dite Marie-Anne, fille dudit seigneur Roi, laquelle il auroit déclarée légitime et capable de tous honneurs, droits et effets civils, vînt à décéder, etc.* ».[3] Comme son frère, elle fut élevée par Mme Colbert.[4] Le projet de la marier au prince d'Orange[5] ayant avorté, elle épousa[6] Louis-Armand de Conti7 qui servit dans l'armée de Flandre puis participa dans les rangs de l'armée impériale, à la guerre contre les Turcs en Hongrie (1685). Le roi le tint en disgrâce du fait de sa vie dissolue alors que la princesse n'était pas moins dissipée.[8] Monseigneur avait beaucoup d'affection pour elle qui le gouverna longtemps :

> « [Monseigneur] *étoit toujours alors avec la princesse de Conti, qui le gouvernoit, et qui, fille de Mme de la Vallière, n'avoit rien de commun avec les enfants de Mme de Montespan, ni avec leur gouvernante, desquels tous elle étoit fort éloignée. Elle n'aimait pas mieux la dauphine, dont elle craignoit la concurrence et pis dans la confiance de Monseigneur* ».[9]

Le Dauphin s'était détaché peu à peu de sa femme par l'habitude qu'il avait prise « *d'aller jouer chez la princesse de Conti tous les jours qu'il n'y avait pas comédie* »,[10] au point que, lorsqu'il était en campagne, il écrivait plutôt à la princesse qu'à la Dauphine.[11] Monseigneur étant chaque jour chez elle, Lauzun, « *le lendemain de son retour* [de

1 Portraits par Pierre GOBERT (1662 – 1744), MV 3697 ; attribué à de TROY, MV 8287, etc.
2 AN, X^{1A} 8395, f° 108 v°, 14 mai 1667.
3 SS, B, XIX, p. 388, n.
4 SS, B, IV, p. 40.
5 SS, B, IV, pp. 243-245 ; XXVIII, p. 53, 311.
6 SS, B, I, pp. 58-58 ; XXVIII, p. 340.
7 Paris, 4 avril 1661-Fontainebleau, 9 novembre 1685.
8 Ainsi ses amours avec M. de Clermont-Chaste qui furent révélées au roi : SS, B, II, pp. 183-191, 370.
9 SS, B, XVIII, pp. 234-235.
10 SS, B, XVIII, p. 356 ; XIX, pp. 306, 356.
11 *JD,* II, samedi 11 octobre 1687, p. 52 ; VIII, mardi 28 mars 1702, p. 369 ; IX, vendredi 25 janvier 1704, p. 417 – *MS,* I, 20 octobre 1686, p. 447 ; II, 1er novembre 1688, p. 262 (n 2 : « *on trouva extraordinaire que dans une si bonne nouvelle que celle-là* [la prise de Philippsbourg], *Monseigneur n'eût point écrit à Mme la Dauphine mais seulement à Mme la princesse de Conti, et que le Roi eût donné cette lettre à cette princesse en présence de Mme la Dauphine*) ; III, 16 novembre 1689, p. 175 – CAYLUS, p. 183 – SPANHEIM, éd. Bourgeois, pp. 122, 202 – *Histoire amoureuse des Gaules,* IV, pp.136 sq.

l'armée, en 1705], *alla chez Mme la princesse de Conty faire sa cour à Monseigneur* ».[1]
C'est chez elle qu'il rencontra Mme de Lillebonne et ses filles, *les sœurs lorraines* :

« *Le désordre des affaires et de la conduite de leur père, frère du feu duc d'Elbeuf, avoit tellement renversé leur marmite, que très souvent elles n'avoient pas à dîner chez elles [...] Cette [...] nécessité les mit à faire leur cour à Mme la princesse de Conti, d'avec qui Monseigneur ne bougeoit alors : elle s'en trouva honorée, elle les attira fort chez elle, les logea, les nourrit à la cour, les combla de présents, leur procura tous les agréments qu'elle put, que toutes trois surent bien suivre et faire valoir. Monseigneur les prit toutes trois en affection, puis en confiance ; elles ne bougèrent plus de la cour, et, comme compagnie de Monseigneur, furent de tous les Marlis, et eurent toutes sortes de distinctions. La mère, âgée et retirée de tout cela avec bienséance, ne laissoit pas de tenir le timon de loin, et rarement venoit voir Monseigneur, pour qui c'étoit une fête. Tous les matins, il alloit prendre du chocolat chez Mlle de Lillebonne. Là se ruoient les bons coups. C'étoit à cette heure-là un sanctuaire où il ne pénétroit personne que Mme d'Espinoy.*[2] *Toutes deux étoient les dépositaires de son âme, et les confidentes de son affection pour Mlle Choin, qu'elles n'avoient eu garde d'abandonner lorsqu'elle fut chassée de la cour, et sur qui elles pouvoient tout. À Meudon elles étoient les reines. Tout ce qui étoit la cour de Monseigneur la leur faisoit presque avec le même respect qu'à lui. Ses équipages et son domestique particulier étoit à leurs ordres. Jamais Mlle de Lillebonne n'a appelé du Mont* Monsieur, *qui étoit l'écuyer confident de Monseigneur et pour ses plaisirs et pour ses dépenses et pour ses équipages, et l'appeloit d'un bout à l'autre d'une chambre à Meudon, où Monseigneur et toute sa cour étoit, pour lui donner ses ordres comme elle eût fait à son écuyer à elle ; et l'autre, avec qui tout le monde, jusqu'aux princes du sang, comptoit à Meudon, accouroit et obéissoit avec un air de respect plus qu'il ne faisoit à Monseigneur, avec lequel il avoit des manières plus libres ; et les particuliers, si longtemps si secrets, de Monseigneur et de Mlle Choin n'eurent, dans ces premiers temps, pour tiers que ces deux sœurs. Personne ne doutoit donc qu'elles ne gouvernassent après la mort du Roi, qui lui-même les traitoit avec une distinction et une considération la plus marquée, et Mme de Maintenon les ménageoit fort* ».[3]

Les dernières années le prince n'allait plus chez Mme de Conti que par habitude,[4]

« *chassé par le mésaise que l'aventure de la Choin d'abord, l'ennui ensuite et l'humeur de Mme la princesse de Conti avoit dérangé de chez elle, et réduit aux simples bienséances* ».[5]

« *chez Mme la princesse de Conti [...] malgré l'attachement pour Mme la Duchesse,*

1 SS, B, XIII, p. 86.
2 La seconde *lorraine,* sœur mariée de Mlle de Lillebonne.
3 SS, B, IX, pp. 41-43.
4 SS, B, XVIII, pp. 321, 356. Saint-Simon affirme que Monseigneur « *s'ennuyait chez Mme la princesse de Conti* » : SS, B, XIX (1710), p. 218.
5 SS, B, XV, p. 11.

Monseigneur alloit tous les soirs par un reste d'habitude et de considération ».[1]

Pourtant cette intimité de la princesse et du Dauphin intriguait la Cour car

« *il entroit par les fenêtres de ses cabinets, chez Mme la princesse de Conti , chez laquelle il entroit aussi de la terrasse de l'orangerie de Versailles par les fenêtres de son appartement* ».[2]

« *l'amitié particulière de Monseigneur le dauphin pour Mme la princesse de Conti continuoit à éclater. On avoit cru, jusque-là que quelques occasions de galanterie qu'il trouvoit chez elle l'y avoient attiré ; mais comme on les voyoit entièrement cessées, on connoissoit bien que c'étoit un pur effet de l'inclination de ce prince pour la princesse, sa sœur, qui étoit la seule des enfants naturels du Roi pour laquelle il eût de l'amitié* ».[3]

À l'égard du prince de Conti, l'affection du Dauphin était plus désinvolte ; ainsi

« *il arriva que Monseigneur, allant à l'Opéra, passa d'un côté de la rivière le long du Louvre, en même temps que le saint sacrement étoit porté vis-à-vis, sur l'autre quai, au prince de Conti. Mme la duchesse de Bourgogne [...] en fut outrée [...] Paris et la cour en furent indignés. Mlle de Melun [...] fut la seule qui osa lui rendre le service de lui apprendre le mauvais effet d'un Opéra si déplacé, et de lui conseiller d'en réparer le scandale par une visite à ce prince, chez qui il n'avoit pas encore imaginé d'aller. Il la crut ; la visite fut courte. Elle fut suivie d'une autre de Messeigneurs ses fils* ».[4]

La princesse de Conti avait une qualité qu'admirait particulièrement Monseigneur : elle était très douée pour la musique et pour la danse ; elle avait été l'élève de Jean-Henry d'Anglebert, qui lui avait dédié ses *Pièces de clavecin.* Malgré leur caractère protocolaire, les éloges contenus dans la préface révèlent le haut niveau auquel elle était parvenu :

« *Je les* [ces pièces] *ay presque toutes composées pour Votre Altesse Sérénissime. Et je puis dire qu'elles vous doivent leurs principales beautez. Les graces naturelles qui accompagnent tout ce que vous faites se répondoient dans votre manière de joüer dès votre plus tendre enfance. Et lorsque j'avois eu l'honneur de vous môntrer quelques unes de ces pièces, vous mêliez des traits dans l'exécution qui me donnaient de nouvelles Idées, et qui m'ont fait produire ce que l'on trouvera ici de plus agréable. Tous les maîtres qui ont eu la gloire de contribuer à votre éducation*

1 SS, B, XVIII, p. 321.
2 SS, B, XX, p. 184.
3 *MS,* I, 20 octobre 1686, p. 447.
4 SS, B, XVII, p. 137.

ont éprouvé la même chose, et se sont perfectionnez en vous donnant des leçons ».[1]

La danse la passionnait, où elle excellait.[2] Elle touchait le clavecin dont François Couperin lui donna des leçons.[3] Devenue princesse douairière de Conti à la mort du prince, elle entretint chez elle, à Paris, un important foyer musical :

« *Madame la Princesse de Conty, fille du Roi, a établi chez elle deux fois la semaine une très belle musique des meilleurs musiciens du Roi et elle prend pour cela les jours où il n'y a point de musique chez Madame de Maintenon* ».4

C'est chez elle que fut répété et joué l'*Alceste* que sa famille offrit au Dauphin.

Il est certain que leur passion commune pour la musique, avait contribué à rapprocher étroitement le Dauphin de la princesse de Conti : cette passion explique que les chroniques du temps aient régulièrement mentionné la présence de la princesse aux côtés du Dauphin, à l'occasion de représentations à l'opéra et de bals.

B) Les enfants de Mme de Montespan

Mme de Montespan eut huit enfants de Louis XIV : quatre vécurent :

- Louis-Auguste, duc du Maine, né en mars 1670 ;
- Louise-Françoise, Mlle de Nantes, née en 1673 ;
- Françoise-Marie, seconde Mlle de Blois, née en 1677 ;
- Louis-Alexandre, comte de Toulouse, né en 1678.

1) Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine

1 ANGLEBERT, Jean-Henry d', *Pièces de clavecin,* préface.
2 *MS,* I, décembre 1681 - SPANHEIM, pp. 96-98 : « *Elle brilla, entre autres, par tous ces endroits, dans les divertissements de cette même cour, et surtout dans les bals et les ballets qui s'y faisoient, et où sa grâce et son adresse merveilleuse à la danse se joignit à tous ces avantages susdits de sa personne* ».
3 CITRON, Pierre, *Couperin,* Paris, 1956.
4 *JD,* XV, mardi 5 mars 1715, pp. 375-376.

Il naquit à Versailles le 31 mars 1670, dans une semi-clandestinité de crainte que Monsieur de Montespan n'en revendiquât la paternité : il fut élevé par la veuve Scarron dans une maison de la rue de Vaugirard puis au château de Génitoy, près de Lagny. Fragile et affligé d'un pied bot qui, toute sa vie, le fit boiter,[1] il était sensible et intelligent. Le 20 décembre 1673 le Parlement enregistra ses lettres de légitimation,[2] sans mention du nom de la mère. Installé au château de Saint-Germain, le roi l'y voyait souvent avec sa gouvernante. Bien que ne bénéficiant pas des revenus du fief dont il portait le titre, il percevait 200.000 livres de rente de la principauté de Dombes et du comté d'Eu que la Grande Mademoiselle avait été contrainte de lui céder en 1681, à la suite de l'affaire Lauzun.[3] En 1682 le roi le fit gouverneur du Languedoc[4] ; en 1688 il fit ses premières armes à Philippsbourg, aux côtés de Monseigneur et le 19 mars 1692, le roi le maria à Anne-Louise-Bénédicte de Condé,[5] qui, bien que naine, le séduisit. En tant que lieutenant général,[6] il suivit le roi dans sa campagne de 1692, participa au siège de Namur et à la bataille de Steinkerque, et fut nommé grand maître de l'artillerie.[7] Le roi aurait aimé en faire un grand chef militaire mais, constatant son incapacité, il renonça à le faire servir.[8]

La duchesse du Maine,[9] fort ambitieuse, encourageait son mari à être assidu auprès du roi : le 5 mai 1694, il en fut récompensé par des lettres patentes lui accordant, à lui et au comte de Toulouse, rang et préséance immédiatement après les princes du sang.[10]

Le 20 décembre 1699 le duc acquit le château de Sceaux construit pour Colbert par Perrault[11] : sa femme y attira toute la jeunesse qui désertait Versailles, trop morose.

> « *Il est beau de visage, d'une physionomie heureuse, d'un abord agréable, et d'un esprit dont les charmes et les lumières sont peu communes. Le soin particulier qu'on eut, dès son bas âge, à mettre auprès de lui des personnes habiles et capables de l'élever et de l'instruire en tout ce qui pouvait attacher ou mériter son application, eut aussi tout le succès qu'on en pouvoit souhaiter* ».[12]

1 SS, B, XIX, p. 106 ; XX, p. 236 ; XXVIII, p. 203.
2 SS, B, XXIV, p. 341.
3 SS, B, I, p. 32 ; X, p. 213 ; XXIV, p. 343 ; XLI, pp. 263-268.
4 SS, B, XXIV, p. 343.
5 SS, B, I, pp. 99-103, 110 ; IV, p. 311 ; VI, p. 371 ; VII, p. 233 ; XIX, p. 93 ; XXIV, p. 347.
6 SS, B, XXIV, pp. 346-347.
7 SS, B, II, p. 180 ; VI, p. 242 ; VIII, p. 37 ; XI, p. 168 ; XVI, p. 285 ; XXIV, p. 355.
8 SS, B, IV, p. 144 ; X, p. 195 ; XII, p. 392 ; XVI, pp. 330, 334 ; XVIII, p. 216.
9 Son portrait, attribué à François de TROY (1645-1730) figure au musée de Versailles, MV 3702.
10 SS, B, XXIV, p. 348.
11 SS, B, VII, pp. 231-233.
12 SPANHEIM, p. 102.

Monseigneur, toutefois

> *« n'a jamais aimé le duc du Maine, il avoit toujours été blessé de la différence du cœur du Roi et de sa familiarité, et il y avoit eu des temps de jeunesse où le duc du Maine, sans de vrais manquements de respect, avoit peu ménagé Monseigneur, tout au contraire du comte de Toulouse, qui s'en étoit acquis l'amitié* ».[1]

> « *Il* [Monseigneur] *n'avoit jamais pu souffrir M. du Maine qui l'avoit peu ménagé dans le premiers temps, et qui en étoit bien en peine et en transe dans les derniers* ».[2]

> « *M. du Maine sentoit que Monseigneur ne l'aimoit point [...] Le Roi avançoit en âge, et Monseigneur vers le trône ; M. du Maine en trembloit. Avec de l'esprit, je ne dirai pas comme un ange, mais comme un démon, auquel il ressembloit si fort en malignité, en noirceur, en perversité d'âme, en desservices à tous, en services à personne, en marches profondes, en orgueil le plus superbe, en fausseté exquise, en artifices sans nombre, en simulation sans mesure, et encore en agréments, en l'art d'amuser, de divertir, de charmer quand il vouloit plaire, c'étoit un poltron accompli de cœur et d'esprit, et, à force de l'être, le poltron le plus dangereux, et le plus pourvu que ce fût par dessous terre, à se porter aux plus terribles extrémités pour parer à ce qu'il jugeoit avoir à craindre, et aussi à se porter à toutes les souplesses et les bassesses les plus rampantes, auxquelles le diable ne perdoit rien. Il étoit de plus poussé par une femme de même trempe* ».[3]

Ce portrait de Saint-Simon doit être pris avec réserve car lui-même a fait du duc d'autres descriptions moins mordantes.[4] L'inimitié du Dauphin à l'égard du duc du Maine éclata publiquement le samedi 15 mars 1710, dans le cabinet du roi où

> « *se produisit la scène la plus nouvelle et la plus singulière de tout ce long règne pour qui a connu le Roi et quelle étoit l'ivresse de sa toute puissance* ».[5]

Il s'agit de la déclaration par laquelle Louis XIV donnait aux enfants du duc du Maine le même rang et les mêmes honneurs dont jouissait leur père.[6] C'était une grande nouveauté puisqu'en droit français aucun lien juridique n'existait entre les descendants et les

1 SS, B, XIX, p. 96.
2 SS, B, XXI, p. 74.
3 SS, B, XV, pp. 19-20.
4 SS, B, XI, p. 29 ; XII, pp. 114-115. Le duc du Maine apparaît aussi moins noir dans les *Souvenirs de Mme de Caylus,* (p. 41) ; dans la *Relation de Spanheim* (pp. 102-103, 412-413) et dans les *Relations* des ambassadeurs de Venise (série FRANCIA, III, p. 541).
5 SS, B, XIX, p. 96.
6 Cette *énormité* donna lieu à rédaction de divers mémoires : ms. Clairambault 719, pp. 167, 249-267 ; manuscrit du cabinet du duc de la Trémoïlle ; volume 37 des Papiers de Saint-Simon, *France* 192 ; Papiers du baron de Breteuil, ms. Arsenal 3863, pp. 491-494 ; Papiers du duc du Maine, SS, B, XIX, appendice VII, pp. 517-521.

ascendants d'un enfant naturel, même légitimé.[1] Cette déclaration donna lieu à une scène qui mérite d'être rapportée car elle prouve que, contrairement à ce qu'en dit ailleurs Saint-Simon, Monseigneur savait refuser de s'incliner devant son père, lorsqu'il estimait qu'il y allait de son honneur et de celui de ses enfants :

> *« pour la première* [fois] *de sa vie, ce monarque si fier, ce père si sévère et si maître, s'humilia devant son fils et son petit-fils : il leur dit que, devant tous deux régner successivement après lui, il les prioit d'agréer le rang qu'il donnoit aux enfants du duc du Maine, de donner cela à la tendresse qu'il se flattoit qu'ils avoient pour lui, et à celle qu'il se sentoit pour ces enfants et pour leur père ; que, vieux comme il étoit, et considérant que sa mort ne pouvoit être éloignée, il les leur recommandoit étroitement, et avec toute l'instance dont il étoit capable ; qu'il espéroit qu'après lui ils les voudroient bien protéger par amitié pour sa mémoire. Il prolongea ce discours touchant assez longtemps, pendant lequel les deux princes, un peu attendris, les yeux fichés à terre, se serrant l'un contre l'autre, immobiles d'étonnement et de la chose et des discours, ne proférèrent pas une unique parole. Le Roi, qui, apparemment, s'attendoit à mieux, et qui vouloit les y forcer, appela M. du Maine, qui arrivant à eux de l'autre bout du cabinet, où tout étoit cependant dans le plus profond silence, le Roi le prit par les épaules, et, en s'appuyant dessus pour le faire courber au plus bas devant les deux princes, le leur présenta, leur répéta en sa présence que c'étoit d'eux qu'il attendoit après sa mort toute protection pour lui, qu'il la leur demandoit avec toute instance, qu'il espéroit cette grâce de leur bon naturel et de leur amitié pour lui et pour sa mémoire ; et il finit par leur dire qu'il leur en demandoit leur parole. En cet instant, les deux princes se regardèrent l'un l'autre, sans presque savoir si ce qui se passoit étoit un songe ou une réalité, sans toutefois répondre un mot, jusqu'à ce que, plus vivement pressés encore par le Roi, ils balbutièrent je ne sais quoi, qui ne dit rien de précis. M. du Maine, embarrassé de leur embarras, et fort peiné de ce qu'il ne sortoit rien de net de leur bouche, se mit en posture de leur embrasser les genoux. En ce moment, le Roi, les yeux mouillés de larmes, les pria de le vouloir bien embrasser en sa présence, et de l'assurer, par cette marque, de leur amitié. Il continua de là à les presser de lui donner leur parole de n'ôter point ce rang qu'il venoit de déclarer, et les deux princes, de plus en plus étourdis d'une scène si extraordinaire, bredouillèrent encore ce qu'ils purent, mais sans rien promettre [...] Après [...] ce dernier bredouillement informe de ces deux princes, le Roi, à bout d'en espérer davantage [...] se hâta de dire [...] qu'il seroit bien aise que chacun lui en marquât sa satisfaction en la témoignant au duc du Maine, lequel, incontinent accueilli de chacun, fut assez sérieusement félicité* ».[2]

Saint-Simon n'assistait pas à cette scène mémorable mais il

> « *l'a su mot à mot du duc de Beauvillier, à qui Mgr le duc de Bourgogne conta tout ce qui s'étoit passé le lendemain, et que ce duc me rendit le jour même. On le sut aussi*

1 Ce principe s'est maintenu en France jusqu'à la dernière décennie du XX^{ème} siècle.
2 SS, B, XIX, pp. 94-96.

par Monseigneur, qui le dit à ses intimes ».[1]

« *La nouvelle éclata le lendemain* »,[2] Dangeau l'enregistrant le 16, Sourches le 17[3] :

« *Le Roi donne aux enfants de M. le duc du Maine le même rang qu'il a donné à ce prince, et a fait entrer dans cela Monseigneur et Mgr le duc de Bourgogne. Le Roi, en accordant cette grâce là à M. du Maine, lui a tenu les discours les plus sages et les plus tendres qu'on puisse tenir* ».[4]

Le duc du Maine détestait le duc et la duchesse de Bourgogne qui ne l'aimaient pas non plus.[5] Il méprisait Monsieur le Prince et Madame la Princesse,[6] mais entretenait une grande intimité avec sa sœur la duchesse d'Orléans qui lui témoignait une préférence marquée,[7] alors que lui, affichait son hostilité à l'encontre du duc d'Orléans, son mari.[8]

Lui aussi « *aimait la musique avec une sorte de ravissement* ».[9] Il chantait bien et il tint un rôle dans *l'Alceste* de Lully qu'interprétèrent ses frères et sœurs en hommage au Dauphin. Couperin, dont il était l'élève, lui fit composer de la musique.[10] Son épouse excellant en danse, (le chorégraphe Feuillet lui avait dédié un volume en 1706[11]), le duc du Maine avait incité Jean-Joseph Mouret, surintendant de la musique de la duchesse,[12] à organiser les Grandes nuits de Sceaux au cours desquelles furent applaudis les opéras, ballets et divertissements qu'il écrivit lui-même pour la Cour.[13]

La mort de Monseigneur rassura le duc du Maine qui

« *se trouva bien autrement à son aise de la mort de Monseigneur, qui avoit si mal reçu ce rang nouveau de ses enfants après avoir été si peu content du sien même. Il avoit plus que raison d'appréhender d'en tomber sous son règne [...] Monseigneur ne se contraignait pas là-dessus avec lui* ».[14]

1 SS, B, XIX, p. 96.
2 SS, B, XIX, p. 97.
3 *MS,* XII, 17 mars 1710, p. 172.
4 JD, XIII, dimanche 16 mars 1710, p. 124.
5 SS, B, XXII, pp. 371-372.
6 SS, B, XVII, p.236 ; XXVI, pp. 6, 53.
7 SS, B, III, p. 331 ; XVIII, p. 419 ; XXVI, p. 328.
8 SS, B, XVII, p. 300 ; XVIII, pp. 73, 76.
9 SS, cité par CITRON, p. 30.
10 CITRON, p. 30.
11 « *L'inclination que Votre Altesse Sérénissime a fait connaître pour les Contredanses m'a obligé de faire un recueil de celles qui vous ont plu davantage. Je prends la liberté de vous en offrir aussi de ma composition* ».
12 De 1709 à 1730.
13 VIOLLIER, Renée, « La Musique à la Cour de la duchesse du Maine, de Chantenay aux Grandes Nuits de Sceaux (1700-1715) », *Revue Musicale,* 1939, août-septembre, pp. 96-105, décembre, pp. 133-138 ; *Jean-Joseph Mouret, le musicien des grâces,* Paris, 1950.
14 SS, B, XXI, p. 121.

Le duc du Maine obtint, contre l'avis premier du roi qui « *trouva d'abord la proposition ridicule [...] qu'on iroit faire les révérences de deuil à ses enfants naturels comme étant frères et sœurs de Monseigneur* ».[1] Ainsi donc, même après sa mort, Monseigneur fut contraint, à son corps défendant, de supporter l'insolent orgueil du « bâtard du Maine ».

2) Louise-Françoise, Mlle de Nantes, Mme La Duchesse [2]

Louise-Françoise née en 1677, légitimée en 1681,[3] épousa Louis III de Bourbon, duc d'Enghein, prince de Condé (1668-1710), chevalier des Ordres, gouverneur de Bourgogne.[4] Il ne prit jamais le titre de prince de Condé,[5] vraisemblablement par respect pour son grand-père Louis II, « le Grand Condé » qui le porta jusqu'à sa mort, en 1686 ; ayant conservé son titre de duc d'Enghein porté par chaque fils aîné des princes de Condé, il fut appelé « Monsieur le Duc » et sa femme « Madame la Duchesse ». Par cette union Mme la Duchesse était, une seconde fois la belle-soeur de la duchesse du Maine puisqu'Anne-Louise-Bénédicte de Condé était la sœur de son mari et avait épousé son frère du Maine. Le couple eut, entre autres enfants, Louis-Henri, duc de Bourbon (1692-1740), chef du conseil de régence de Louis XV et qui gouverna la France après la mort du Régent.[6]

> « *Madame la Duchesse, dont l'humeur égale et gaie, et la santé toujours parfaite la rendit toujours la reine des plaisirs, chez qui Monseigneur s'étoit réfugié [...] n'avoit ni humeur ni jalousie [...] à qui cette habitude et cette familiarité de Monseigneur à venir chez elle n'étoit pas indifférente* ».[7]

Pourtant, elle « *n'avait pas de cœur mais un gésier* »,[8] elle aimait la table et le vin, organisait dans sa maison du Désert, des parties fines pour lesquelles le roi la *gronda*,[9]

1 SS, B, XXI, pp. 121-122.
2 Son portrait par Pierre GOBERT (1662-1744), MV 4359.
3 SS, B, XXIV, p. 341.
4 SS, B, I, pp. 59, 69, 96 ; XVII, p. 235 ; XIX, p. 86 ; XXIV, pp. 344-345.
5 AGAY, Frédéric d', « Condé », *Dictionnaire du Grand Siècle,* Fayard, Paris, 1990, p. 380.
6 Mme la Duchesse fut ainsi l'arrière-grand-mère du dernier duc de Bourbon-Condé, assassiné en 1830.
7 SS, B, XV, pp. 11-12.
8 SS, B, XXVIII, p. 376.
9 SS, B, II, pp. 370, 372-373 ; III, pp. 320-322.

entonnait des chansons salées,[1] eut des liaisons galantes avec le prince de Conti[2] et avec le marquis de Lassay,[3] était si dépensière que le roi devait payer ses dettes, etc.[4] Malgré ou à cause de ses qualités et défauts, elle avait su former une cabale autour de Monseigneur que l'on pensait devoir bientôt régner puisque Louis XIV avait soixante-dix ans. Le problème était double : qui gouvernerait le Dauphin devenu roi ? Plus crucial encore, comment le soustraire à l'influence de Bourgogne qui serait dauphin ?

> « *Mgr le duc de Bourgogne touche à vingt-six ans. A cet âge, son esprit, sa vertu, son application lui ont acquis une réputation en Europe, et les plus grandes espérances des Français. Il a réussi en ses deux seules campagnes*[5]*; il réussit plus encore dans le Conseil. La cour le regarde avec une vénération dont elle ne peut défendre, quoique en crainte de l'austérité de ses mœurs, laquelle a déjà importuné le Roi en plus d'une occasion, et qui met avec lui Monseigneur en une sorte de malaise qui se fait souvent sentir. Un héritier de la couronne devenu dauphin avec ces avantages, et continuant de réussir comme il a commencé, initié dans tous les conseils et dans toutes les affaires, n'est-il pas tout naturellement l'âme du gouvernement et de la distribution des grâces sous un père devenu roi vieux, sans s'être jamais instruit ni appliqué*[6] *?* ».[7]
>
> « *L'intérêt de tous ces personnages* [était] *de perdre et de déshonorer à fonds Mgr le duc de Bourgogne pour n'avoir point à compter avec lui du vivant du Roi, et, à sa mort, s'en trouver débarrassés pour gouverner Monseigneur sur le trône : c'étoit là l'intérêt général qui les réunissoit tous* ».[8]

Les efforts pour circonvenir Monseigneur réussissaient puisqu'il « *commençoit fort à s'amuser de Mme la Duchesse, laquelle avoit su lier sourdement avec Mlle Choin* »,[9]

> « *Les assiduités et l'attachement si marqué de Monseigneur pour elle* [Mme la Duchesse] *qu'elle avoit enlevé au peu d'esprit, aux humeurs et à l'aigreur de Mme la princesse de Conti, la rendoient considérable* ».[10]

1 SS, B, II, pp. 182, 371 ; III, p. 35 ; XVI, p. 259 ; XX, p. 235.
2 SS, B, IV, pp. 138-139, 193 ; XV, p. 18 ; XVII, pp. 129-132 ; XIX, pp. 53, 60 ; XXI, p. 273.
3 SS, B, III, p. 36 ; XIX, pp. 355, 357 ; XXI, p. 273 ; XXIX, p. 300. Elle était si éprise du jeune marquis de Lassay que lorsqu'il se fit construire un hôtel à Paris (l'actuelle résidence officielle du président de la Chambre des députés), elle acquit les terres jouxtant celles du marquis où elle se fit construire le « palais Bourbon », l'actuelle chambre des députés, en face de la place de la Concorde.
4 SS, B, VI, p. 192 ; VII, pp. 68-70.
5 Saint-Simon semble être le seul à le croire, et à vouloir le faire croire.
6 Sur ce point non plus l'opinion de Saint-Simon ne semble pas pouvoir être partagée.
7 SS, B, XVI, pp. 12-13.
8 SS, B, XVI, p. 203.
9 SS, B, IV, p. 139.
10 SS, B, XVI, p. 259 : elle « *tenait le dé* » à Meudon : SS, B, XIV, p. 399.

« [Elle] *n'avoit garde de choquer ces trois* personnes,[1] *les plus confidentes et les plus anciennes amies de Monseigneur. Toutes quatre étoient donc, à l'égard de ce prince [...] dans une intelligence qui ne se refroidit jamais en rien, s'aidant en tout avec un parfait concert les unes les autres, quittes, après la mort du Roi, si Monseigneur eût survécu, à se supplanter réciproquement pour demeurer les maîtres sans dépendance de personne, mais, en attendant, unis au dernier point, et tenant sous leur joug commun le peu d'hommes en qui le goût de Monseigneur ou leur industrie auprès de lui pouvoient avoir quelques suites* ».[2]

La Cour, consciente de l'influence sur Monseigneur que se partageaient inégalement Mlle Choin, la Princesse de Conti, Mme la Duchesse et les sœurs lorraines, prenait ses dispositions : ainsi les Noailles

« *s'étoient fort accrochés à Mlle Choin, ils cultivoient soigneusement Mme la duchesse et pour ne laisser Monseigneur libre d'eux par aucun côté, ils s'étoient saisi de Mme la princesse de Conti en donnant une de leurs filles à la Vallière, qui étoit son cousin germain, et qui pouvoit tout sur elle* ».[3]

C'est lors du mariage du duc de Berry que la Cour constata que si l'influence de Mme la Duchesse sur Monseigneur était réelle, en revanche elle était néfaste. Chacune des sœurs Bourbon et Orléans briguait la main du duc de Berry pour sa fille : le roi penchait pour Mademoiselle, la fille du duc d'Orléans qu'excécrait Monseigneur :

« Un jour qu'on avoit mené Mademoiselle voir le Roi chez Mme de Maintenon, où par hasard Monseigneur se trouva, Mme la duchesse de Bourgogne la loua, et, quand elle fut sortie, hasarda, avec cette liberté et cette étourderie de dessein prémédité qu'elle employait quelquefois, de dire que c'étoit là une vraie femme pour M. le duc de Berry. A ce mot, Monseigneur rougit de colère, et répondit vivement que ce seroit fort à propos pour récompenser le duc d'Orléans de ses affaires d'Espagne. En achevant ces paroles, il sortit brusquement, et laissa la compagnie bien étonnée, qui ne s'attendoit à rien moins d'un prince d'ordinaire si indifférent, et toujours si mesuré.[4] *Mme la duchesse de Bourgogne, qui n'avoit parlé de la sorte que pour tâter Monseigneur en présence, fut habile et hardie jusqu'au bout ; se tournant d'un air effarouché vers Mme de Maintenon : «* Ma tante, *lui dit-elle,* ai-je dit une sottise ? *» Le Roi, piqué, répondit pour Mme de Maintenon, et dit avec feu que, si Mme la Duchesse le prenoit sur ce ton-là, et entreprenoit d'empaumer Monseigneur, elle compteroit avec lui. Mme de Maintenon aigrit la chose adroitement en raisonnant sur cette vivacité si peu ordinaire à Monseigneur, et dit que Mme la Duchesse lui en*

1 Les deux sœurs lorraines et Mlle Choin.
2 SS, B, XV, pp. 11-12.
3 SS, B, XV, p. 99.
4 CAYLUS, pp. 187-188.

feroit faire bien d'autres, puisqu'elle en étoit déjà venue jusque là. La conversation, diversement coupée et reprise, s'acheva avec émotion, et avec des réflexions qui nuisirent plus à Mlle de Bourbon que l'amitié de Monseigneur pour Mme la Duchesse ne la servit ».[1]

Mme la Duchesse, elle aussi, avait des dispositions musicales exceptionnelles qui la rapprochèrent du Dauphin car elle

« *n'avait pas laissé de briller déjà dans la cour de France et d'y paroître fort aimable pour son air vif et ouvert, des manières libres et aisées, une humeur enjouée et qui aime la joie et les plaisirs, un port noble et dégagé et une grâce merveilleuse à la danse : ce qui, malgré sa grande jeunesse, l'avoit déjà mise de tous les bals qu'on avoit dansés à la cour depuis quelques temps* ».[2]

Louis XIV ayant demandé au maréchal de Noailles s'il était satisfait du professeur de clavecin de sa fille,[3] s'attira le conseil de le choisir pour les filles de Mme de Montespan : c'est ainsi que débuta la carrière de Michel Richard Delalande, appelé par la suite, aux plus hautes fonctions musicales à la Cour.[4]

3) Françoise-Marie de Bourbon, seconde Mlle de Blois, duchesse d'Orléans [5]

Née en 1677 elle était donc, comme son frère Toulouse, issue des secondes amours de Louis XIV avec Mme de Montespan : elle fut légitimée. En 1692, à quinze ans, la grande « affaire » de sa vie fut la négociation de son mariage avec le duc de Chartres :

« *Le roi, occupé de l'établissement de ses bâtards, qu'il agrandissait de jour en jour, avait marié deux de ses filles à deux princes du sang. Mme la princesse de Conti, seule fille du roi et de Mme de La Vallière, était veuve sans enfants ; l'autre, fille aînée du roi et de Mme de Montespan, avait épousé Monsieur le Duc. Il y avait longtemps que Mme de Maintenon, encore plus que le roi, ne songeait qu'à les élever de plus en plus, et que tous deux voulaient marier Mlle de Blois,*[6] *seconde fille du roi et de Mme de Montespan, à M. le duc de Chartres. C'était le propre et unique neveu du roi, et fort au-dessus des princes du sang par son rang de petit-fils de*

1 SS, B, XIX, p. 212.
2 SPANHEIM, p. 91.
3 Future maréchale de Gramont.
4 BENOIT, Marcelle, *Versailles et les musiciens du Roi, étude institutionnelle et sociale, 1661-1733,* Picard, Paris, 1971, p. 34.
5 Portraits, par l'atelier de GOBERT, MV 4358 ; attribué à de TROY, MV 8288, MV 8551, etc.
6 Il s'agit de la « seconde Mademoiselle de Blois », fille du roi et de Mme de Montespan.

France et par la cour que tenait Monsieur. Le mariage des deux princes du sang dont je viens de parler avait scandalisé tout le monde. Le roi ne l'ignorait pas, et il jugeait par là de l'effet d'un mariage sans proportion plus éclatant. Il y avait déjà quatre ans qu'il le roulait dans son esprit et qu'il en avait pris les premières mesures. Elles étaient d'autant plus difficiles que Monsieur était infiniment attaché à tout ce qui était de sa grandeur, et que Madame était d'une nation qui abhorrait la bâtardise et les mésalliances, et d'un caractère à n'oser se promettre de lui faire jamais goûter ce mariage. Pour vaincre tant d'obstacles, le roi s'adressa à Monsieur le Grand, qui était de tout temps dans sa familiarité, pour gagner le chevalier de Lorraine, son frère, qui de tout temps aussi gouvernait Monsieur ».[1]

Le mariage eut lieu,[2] imposé par le roi malgré la violente opposition de la Palatine qui, lorsqu'elle sut que son fils l'avait accepté,[3] le souffleta devant toute la Cour :

« on alla [...] attendre à l'ordinaire la levée du Conseil, dans la galerie, et la messe du Roi. Madame y vint : M. son fils s'approcha d'elle, comme il faisoit tous les jours, pour lui baiser la main ; en ce moment Madame lui appliqua un soufflet si sonore qu'il fut entendu de quelques pas, et qui, en présence de toute la cour, couvrit de confusion ce pauvre prince, et combla les infinis spectateurs, dont j'étois,[4] *d'un prodigieux étonnement. Ce même jour, l'immense dot fut déclarée*[5] ».[6]

La fiancée n'avait pas été avisée des projets de son père à son égard :

« *Mlle de Blois [...] ne savoit et ne se doutoit même de rien, si bien que, naturellement fort timide et craignant horriblement le Roi, elle se crut mandée pour essuyer quelque réprimande, et entra si tremblante que Mme de Maintenon la prit sur ses genoux, où elle la tint toujours, la pouvant à peine rassurer* ».[7]

En fait, Mlle de Blois avait plus d'ambition que de naïveté :

« *Je me souviens qu'on disoit [...] que M. le duc* d'Orléans[8] *étoit amoureux de Mme la Duchesse. J'en dis un mot en badinant à Mlle de Blois, et elle me répondit d'une façon qui me surprit, avec son ton de lendore :* je ne me soucie pas qu'il m'aime ; je

1 SS, B, I, pp. 58 à 60.
2 SS, B, I, pp. 74-76, 93-96.
3 SS, B, I, PP. 58-74.
4 Saint-Simon, alors, n'avait pas dix-sept ans !
5 *JD,* IV, mercredi 9 janvier 1692, p. 7 – *Mercure galant,* février 1692, pp. 304-307 – AN, Secrétariat de la Maison du Roi, O^1 36 : la dot était de deux millions : les autres bâtards n'avaient reçu qu'un million.
6 SS, B, I, p. 74.
7 SS, B, I, pp. 71-72.
8 En réalité le duc de Chartres.

me soucie qu'il m'épouse. *Elle a ce contentement* ».[1]

Monseigneur, prévenu par le roi quelques instants avant que le mariage ne fut déclaré, ne manifesta aucune opinion. Il n'en fut pas de même lors de la seconde grande « affaire » imposée par Louis XIV à l'ex Mlle de Blois : le mariage de sa fille aînée, Mademoiselle, avec le duc de Berry. En 1710 le point de vue des acteurs s'était entièrement modifié : Monseigneur, qui n'avait manifesté aucun sentiment lors du mariage de sa demi-soeur bâtarde avec un petit-fils de France, fut scandalisé que son fils favori, petit-fils de France, épousât la fille de sa bâtarde de demi-sœur ! Cette rancœur était aggravée du fait que le père de sa brue était ce duc d'Orléans qui avait envisagé d'usurper le trône de Philippe V. En revanche Madame, qui en 1692 avait tourné le dos au roi [2] et avait giflé son fils, petit-fils de France, parce qu'il acceptait d'épouser une bâtarde du roi, était ravie et honorée que sa petite-fille, issue d'une bâtarde, épousât un petit-fils de France ; et plus encore parce que ce petit-fils de France était ce duc de Berry auquel elle témoignait tant d'affection.[3] Quant à la duchesse d'Orléans qui avait tout ignoré des intrigues menées pour son mariage avec le duc de Chartres, c'est elle qui, alors, avait comploté pour faire épouser sa fille au duc de Berry.

Le roi ayant décidé ce mariage, le Dauphin s'inclina qui avait espéré un temps que son fils de Berry épouserait Mlle dElbeuf,[4] ou plus royalement la princesse d'Angleterre,[5] éventuellement, Mlle de Bourbon, qui, bien que fille de son autre demi-sœur bâtarde, lui paraissait préférable à la fille de son ennemi d'Orléans : d'autant qu'à l'époque il était inféodé à Mme la Duchesse. La rivalité entre les deux sœurs, dont chacune voulait faire épouser sa fille par le duc de Berry, occupa la Cour d'avril à juillet 1710.[6] Monseigneur se montra grand prince qui, lorsque le mariage fut annoncé, « *bonhomme au fonds, ne voulut*

1 CAYLUS, Marthe Marguerite Le VALOIS de VILETTE de MURSAY, marquise de, *Souvenirs*, Paris, Mercure de France, 1965, p. 509.

2 SS, B, I, p. 74 : « *le Roi fit à Madame une révérence très marquée et basse, pendant laquelle elle fit une pirouette si juste, que le Roi, en se relevant, ne trouva plus que son dos et* [elle], *avancée d'un pas vers la porte* ».

3 PALATINE, *Lettres,* Mercure de France : « *M. le duc de Berry, mon favori* (8.XII.1697, p. 217) ; *mon cher duc de Berry* (15.I.1699, p. 248) ; *celui que j'aime de tout mon cœur comme s'il était mon fils, c'est le duc de* Berry (13.XI.1700, p. 283) ; *le bon duc de Berry* (5.XII.1700, p. 287) », etc.

4 SS, B, XVIII, p. 123.

5 SS, B, XIX, pp. 240, 356.

6 « L'affaire » est relatée par Saint-Simon avec tant de détails, que ses *Mémoires* pour les mois d'avril à Juillet 1710, ont fait l'objet d'un tirage spécial intitulé : « *intrigue du mariage de M. le duc de Berry* », GF Flammarion, Paris, 2005, (270 p.), dont il eut été plus judicieux d'écrire «*intrigues*» au pluriel.

pas déplaire au Roi par une mauvaise grâce inutile »,[1] et accueillit chaleureusement le duc et la duchesse d'Orléans, venus le saluer :

> « *il prit donc, en les voyant entrer, un air non seulement gai mais épanoui ; il les embrassa et les fit embrasser par Messeigneurs ses fils, leur présentant le second comme leur gendre, et voulut que les plus considérables de la table les embrassent aussi ; il fit asseoir Mme la duchesse d'Orléans près de lui, lui prit la main à sept ou huit reprises, l'embrassa cinq ou six autres, but au beau-père, à la belle-mère, à la belle-fille, sous ces noms, porta leurs santés à la compagnie [...] En un mot, on ne vit jamais Monseigneur si gai [...] De leur vie M. et Mme la duchesse d'Orléans ne furent si surpris que d'une réception si fort inespérée* ».[2]

Quant aux relations personnelles de Monseigneur avec la duchesse d'Orléans, elles furent pour le moins chaotiques :

> *« Monseigneur, très refroidi avec Mme la princesse de Conti, dont l'ennui et l'aigreur le mettoit en continuel malaise, ne savoit que devenir parce que ces princes-là, et lui plus que pas un, n'ont pire lieu à se tenir que chez eux* ».[3]

Le duc d'Antin qui préférait sa demi-sœur d'Orléans à sa demi-sœur de Bourbon

> « *voulut* le [Monseigneur] *tourner vers la première dans l'espérance de recueillir de sa reconnoissance les fruits d'une liaison si avantageuse pour elle. Monseigneur ne pouvoit guère se délivrer du réduit continuel qu'il s'étoit fait chez Mme la princesse de Conti depuis tant d'années [...] qu'en se faisant un autre réduit chez une des deux autres bâtardes, et il ne lui importait pour lors chez laquelle des deux* ».[4]

La tentative échoua car la duchesse d'Orléans

> « *qui aurait du être charmée d'une si heureuse conjecture, ivre de sa grandeur et de sa paresse de corps et d'esprit, ne vit que de l'ennui, des amusements à donner, des mouvements de corps à essuyer pour des parties de chasse, d'Opéra et de petits voyages. Elle devenoit, non plus la divinité qu'on alloit adorer, mais la prêtresse d'une divinité supérieure dont sa maison deviendroit le temple. Son orgueil ne put s'y ployer, peut-être moins que sa paresse. Son dédain ferma son esprit à toute politique et à toute vue d'un futur que l'âge et la santé du Roi montroient fort éloigné [...] Elle fut sourde aux cris de d'Antin, et si froide aux avances réitérées de Monseigneur, tant de langueur et de négligence à la recevoir chez elle, qu'il s'en aperçut bientôt avec un dépit qu'il n'oublia jamais, et se livra à Mme la Duchesse, qui le reçut avec les*

1 SS, B, XIX, p. 282.
2 SS, B, XIX, p. 282.
3 SS, B, XIX, p. 249.
4 SS, B, XIX, p. 249.

Grâces, les Jeux et les Ris, et qui ne songea qu'à profiter d'une si bonne fortune par se lier à Monseigneur de façon qu'elle se rendit en tout maîtresse de son temps et de son esprit, et y réussit de la manière la plus complète ».[1]

Plus tard, la duchesse d'Orléans regretta, non point tant d'avoir décliné les avances de Monseigneur que de constater que sa sœur Bourbon en avait profité ; elle tenta un rapprochement par l'intermédiaire de Mlle Choin qui refusa de s'y prêter.[2] La démarche était politique et non d'amitié car elle ne désirait rien plus intensément que la mort du Dauphin. Ainsi, lorsque le soir du 14 avril 1711 la Cour crut que Monseigneur était sauvé :

« elle et moi nous lamentâmes ensemble de voir Monseigneur échapper, à son âge et à sa graisse, d'un mal si dangereux. Elle réfléchissoit tristement, mais avec ce sel et ces tons à la Mortemart, qu'après une dépuration de cette sorte, il ne restoit plus la moindre pauvre petite espérance aux apoplexies, que celle des indigestions étoit ruinée sans ressources depuis la peur que Monseigneur en avoit prise, et l'empire qu'il avoit donné sur sa santé aux médecins ; et nous conclûmes plus que langoureusement qu'il falloit désormais compter que ce prince vivroit et régneroit longtemps ».[3]

4) Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse **(Doc L)**

Né à Versailles le 6 juin 1678, le comte de Toulouse fut légitimé en 1681.[4] Il reçut de Louis XIV, le 18 novembre 1683,[5] l'amirauté de France vacante par la mort de son demi-frère Vermandois : il la conserva 54 ans. Gouverneur de Guyenne de 1689 à 1695,[6] il en échangea le gouvernement contre celui de Bretagne[7] afin de joindre à sa charge l'amirauté de Bretagne, restée indépendante de celle de France par décision de 1669. Il fut un personnage considérable mais, volontairement, s'éloigna des intrigues de la Cour. Il fut blessé au siège de Namur,[8] et participa aux campagnes de Flandre de 1695[9] et de 1701.[10] De son conseiller Henri du Trousset de Valincour, secrétaire général de la marine,

1 SS, B, XIX, pp. 249-250.
2 SS, B, XIX, p. 252.
3 SS, B, XXI, p. 17.
4 SS, B, XXIV, p. 343.
5 SS, B, XXIV, p. 344.
6 SS, B, XXIV, p. 346.
7 SS, B, II, pp. 254-258 ; XXIV, p. 352.
8 SS, B, I, p. 39.
9 SS, B, II, p. 285.
10 SS, B, VIII, p. 269.

il tenait une préférence pour la mer. Envoyé à Toulon,[1] il participa à l'expédition navale en Méditerranée[2] et prépara la campagne de 1703.[3] Embarqué à Brest,[4] il participa à la victoire de Malaga,[5] en récompense de laquelle Philippe V lui donna la Toison d'or.[6] Il prit part au siège de Barcelone[7] (1706) mais le 26 août 1704, d'O,[8] qui redoutait une défaite, l'empêcha de livrer bataille à l'escadre anglaise de Rooke. La plupart des contemporains pensaient que la victoire française, assurée, aurait augmenté la gloire du jeune amiral et changé le destin de Gibraltar.[9] Le comte de Toulouse rentra à la Cour en 1707[10] ; opéré de la pierre, il ne reprit jamais la mer, se retirant la plupart du temps au château de Rambouillet dont il avait acquis la terre.[11] Il fut très douloureusement affecté à la mort de sa mère à laquelle il était très attaché,[12] au contraire de son frère du Maine.[13]

Toulouse : « *Fort bien avec Monseigneur* »[14] ; Maine : « *Nul concert avec le comte de Toulouse* ».[15] On ne peut être plus concis pour résumer les rapports entre les trois frères !

> « *C'étoit un homme fort court, mais l'honneur, la vertu, la droiture, la vérité, l'équité même, avec un accueil aussi gracieux qu'un froid naturel, mais glacial, le pouvoit permettre ; de la valeur et de l'envie de faire, mais par les bonnes voies, et en qui le sens droit et juste, pour le très ordinaire, suppléoit à l'esprit ; fort appliqué d'ailleurs à savoir sa marine de guerre et de commerce, et l'entendant très bien. Un homme de ce caractère n'étoit pas pour vivre intimement avec son frère et sa belle-sœur. M. du Maine le voyoit aimé et estimé parce qu'il méritoit de l'être ; il lui en portoit envie. Le comte de Toulouse, sage, silencieux, mesuré, le sentoit, mais n'en faisoit aucun semblant* ».[16]

> *« Il* [Monseigneur] *traitoit le comte de Toulouse avec assez d'amitié,*[17] *qui avoit toute sa vie eu pour lui de grandes attentions à lui plaire et de grands respects* ».[18]

1 SS, B, X, pp. 118, 179.
2 SS, B, X, pp. 195-196.
3 SS, B, XI, p. 99.
4 SS, B, XII, p. 99.
5 SS, B, XII, pp. 212-223.
6 SS, B, XII, p. 282 ; XXIV, p. 353 ; XXXIX, p. 241 ; XL, p. 157.
7 SS, B, XII, p. 360.
8 Il avait été le gouverneur du comte de Toulouse ; SS, B, XVIII, p. 96.
9 VERGÉ-FRANCESCHI, Michel, « Toulouse », *Dictionnaire du Grand Siècle,* pp. 1523-1524.
10 SS, B, XII, p. 395.
11 SS, B, XII, pp. 339 ; XII, pp. 129-130.
12 SS, B, XV, pp. 105-108.
13 SS, B, XV, pp. 23, 91, 94, 98, 99, 105, 107, 117.
14 SS, B, XV, p. 22.
15 SS, B, XV, p. 21.
16 SS, B, XV, pp. 21-22.
17 Monseigneur exécrait la bâtardise, ce qui explique qu'il ne reconnut aucun de ses enfants naturels.
18 SS, B, XXI, p. 74.

Élève de Couperin, comme son frère du Maine et sa demi-sœur Conti, le comte de Toulouse avait constitué une précieuse bibliothèque musicale, sous reliure frappée à ses armes.[1] Constituée à son intention par André Danican Philidor, le bibliothécaire du roi, elle comptait environ trois cents volumes qui constituent actuellement la source la plus importante de la musique classique française.[2] Ce goût pour la musique constitua un autre terrain de rapprochement entre Monseigneur et Toulouse, goût qui, pourtant, n'eut aucun impact sur les relations du Dauphin avec le duc du Maine.

> « *La différence d'âge et d'esprit,*[3] *qui donnoit au duc du Maine une grande supériorité sur le comte de Toulouse, n'avoit pas contribué à une union intérieure très grande : ils se voyaient rarement chez eux ; les bienséances étoient gardées, mais l'amitié étoit froide, la confiance nulle, et M. du Maine avoit toujours fait sa grandeur, et conséquemment la sienne, sans le consulter, et même sans lui en parler. Le bon sens, l'honneur et la droiture de cœur de celui-ci lui rendoit la conduite de la duchesse du Maine insupportable*[4] *; elle s'en étoit bien aperçue ; aussi ne l'aima-t-elle pas, et ne contribua pas à rapprocher le comte de Toulouse qu'elle craignoit auprès du duc du Maine, dont il n'approuvoit pas les complaisances, qui, pour elle, étoient sans bornes, et dont, avec cela, il n'évitoit pas les hauteurs* ».[5]

Les bâtards de Louis XIV, élevés à l'égal des Enfants de France, mirent leur point d'honneur à briller à la Cour. Encouragés par des unions flatteuses, ils cherchèrent à rivaliser avec les princes du sang. Le résultat ne fut pas le même pour tous ; Monseigneur s'entendit bien avec ses demi-sœurs, dont il subit l'influence.[6] Mais il ne s'entendit guère avec ses demi-frères, indifférent au comte de Toulouse mais ouvertement opposé au duc du Maine. En fait les relations des « bâtardes » avec Monseigneur, leur demi-frère, étaient essentiellement tournées vers l'avenir, l'époque à laquelle le Dauphin, devenu roi, devrait être soumis à l'influence de l'une ou de l'autre. Monseigneur accepta volontiers, peut-être inconsciemment, leur « protection » sans leur tenir rigueur de leur bâtardise qui, au contraire, empoisonna ses relations avec le duc du Maine.

1 BENOIT, p. 34.
2 Vendue en 1852, cette collection est actuellement déposée à la Library of Saint Michael's College de Tenbury en Angleterre.
3 Il y avait huit ans de différence entre les deux frères.
4 Voir aussi SS, B, XV, pp. 19-21. Mme de Caylus reconnaît la mauvaise influence de la femme sur le mari. La duchesse de Lorraine, sœur du duc d'Orléans, qualifiait les époux de « *gens abominables* ».
5 SS, B, XIX, pp. 96-97.
6 SS, B, XVI, p. 260 : « *en attendant qu'elles se mangeassent les unes les autres à qui demeureroit l'entière autorité sur Monseigneur lorsqu'il seroit devenu le maître* ».

En **conclusion** à cette partie **« Père de roi »**, force est de constater qu'à l'égard de ses enfants aussi, le rôle de Monseigneur a été limité à la portion congrue à laquelle la volonté royale l'avait réduit. Le Dauphin n'a jamais pu agir directement ni pour leur éducation, ni dans leur vie quotidienne, ni pour le choix d'une épouse, ni pour leur établissement, à la seule exception, mais combien positive, de l'« établissement » d'Anjou.

Pourtant si, selon l'étiquette scrupuleusement respectée, les trois enfants, chaque matin, assistaient au « lever » de leur père, ils s'y trouvaient avec les « grandes charges » qui, comme eux, avaient le privilège d'« en être » ; aucun échange intime, ou seulement familial, n'y était toléré même entre père et fils. L'entrevue ne durait d'ailleurs que les quelques minutes fixées par le protocole, avant que les princes ne soient conduits chez le roi. Les seuls moments d'intimité entre le père et ses fils se limitaient aux parties de chasse. Les chroniqueurs relèvent complaisamment la présence régulière de l'un et / ou l'autre prince, aux côtés de Monseigneur, spécialement lors des séjours automnales de la Cour à Fontainebleau : mais les princes étaient alors sortis de l'adolescence depuis trop longtemps pour que cette pratique sportive commune puisse encore créer entre leur père et eux, cette complicité qui naît au cours des premières années de l'enfance.[1] C'est avec Anjou que Monseigneur chassait le plus volontiers : peut-être est-ce l'une des raisons de leur bonne entente et la cause du désarroi du Dauphin au moment du départ pour l'Espagne de ce fils chéri, alors même qu'il avait tout fait pour provoquer cette séparation. Après le départ d'Anjou c'est avec Berry que Monseigneur chassa le plus volontiers d'autant qu'en 1701, à son retour de Provence, Berry n'avait encore que 14 ans. Quant à Bourgogne, il n'appréciait guère la chasse, contrairement aux autres Bourbons.[2] Sa présence n'est mentionnée qu'à l'occasion des grandes chasses royales, notamment avec les souverains anglais et, alors, presque toujours en compagnie de la duchesse et des

1 DOLTO, Françoise (1908-1988), *Psychanalyse et Pédiatrie,* Paris, 1983 ; *Le cas Dominique,* Paris, 1971 ; *La cause des enfants,* Paris, 1985 - BADINTER, Élisabeth, *L'Infant de Parme,* Fayard, Paris, 2008.

2 Il semble que cet amour de la chasse ait sauté chaque fois une génération : Monseigneur l'aimait ; le duc de Bourgogne ne l'appréciait guère ; Louis XV la pratiqua avec passion contrairement à son fils Louis de France, dauphin, qui l'eut en horreur ; cette passion reprit avec les trois fils du dauphin, le duc de Berry (futur Louis XVI), le comte de Provence (futur Louis XVIII) et le comte d'Artois (futur Charles X).

dames de la Cour auxquelles était donné le « divertissement de la chasse ». Sans affirmer que cette divergence était à l'origine de l'incompréhension du père et du fils, il semble possible, néanmoins, de l'imputer à l'absence de ces moments privilégiés.

C'est en faveur du duc d'Anjou que Monseigneur sortit, pour la première fois, de sa toujours respectueuse connivence avec le roi. En 1685 il s'était opposé à la révocation de l'Édit de Nantes, mais sans éclat ni insistance trop poussée. En revanche les débats relatifs au testament de Charles II d'Espagne lui permirent de faire preuve d'autorité en donnant « sans hésiter » sa voix en faveur de l'acceptation. Son point de vue, au premier Conseil du roi, n'était guère partagé mais il sut le soutenir au point que c'est à l'unanimité que l'acceptation fut décidée à l'issue du second Conseil. Certes, il serait exagéré de prétendre que si le testament a finalement été accepté, c'est grâce à la seule ténacité du Dauphin : il est évident, en effet, que si Louis XIV avait voulu le refuser, le roi aurait imposé sa décision à tous, y compris à son fils. Mais l'opinion de son fils a certainement impressionné le roi, d'autant que le Dauphin n'avait pas l'habitude de s'exprimer avec une telle énergie. Or, principal intéressé il l'était à l'évidence puisqu'en plaidant pour l'acceptation, il soutenait certes les intérêts de son fils d'Anjou, mais contre ses intérêts personnels puisqu'en cas de refus du testament, le trône d'Espagne lui serait légalement échu. Ce n'est pas parce qu'il ne voulait pas devenir roi d'Espagne que Monseigneur a plaidé avec tant de virulence la cause de son fils ; c'est parce qu'il croyait qu'il sauvait ainsi la paix, sachant qu'aucune puissance étrangère n'aurait accepté qu'il réunisse sur sa tête les deux couronnes d'Espagne et de France. Dès lors le testament de Charles II lui apparut comme LA solution inspirée par Dieu au feu roi d'Espagne qui, par la désignation d'un tiers, sauvait la tranquillité de l'Europe. Le Dauphin n'était peut-être pas un fin politique mais il était, à l'évidence, un véritable croyant.

Pour ce même motif, moins de dix ans plus tard, Monseigneur s'est acharné à faire soutenir Philippe V dont le trône vacillait : il lui paraissait alors incompréhensible - et pas seulement inadmissible - que le Roi Très Chrétien puisse envisager d'abandonner non pas son petit-fils, mais Sa Majesté Catholique auquel Dieu avait inspiré au défunt roi de léguer sa couronne. Toutes les chroniques, toutes les correspondances (dont celle de Mme de Maintenon) prouvent que Louis XIV était sur le point, en 1709, de retirer toutes ses troupes d'Espagne, ce qui signifiait la chute de Philippe V. Les conditions qu'entendirent imposer à la France l'Angleterre et la Hollande, comme prix de la paix souhaitée, scandalisèrent Louis XIV, la Cour, la France tout entière au point qu'il fut décidé de

poursuivre la guerre, adoptant ainsi le point de vue du Dauphin, ce qui sauva le trône de Philippe. Nul doute que ces conditions draconiennes émises par des États protestants et le sursaut d'honneur qui s'en suivit n'aient été interprétés comme des manifestations divines à l'encontre d'États soumis à la RPR. Nul doute non plus que la mort de l'empereur Joseph 1er, trois jours après celle de Monseigneur (et de la même maladie, la variole) n'ait été considérée comme une victoire posthume du Dauphin ; en effet, le successeur de Joseph étant son frère Charles, il était impossible aux nations alliées de continuer à le soutenir, puisqu'alors, au mépris des dispositions testamentaires de Charles II, il aurait réuni sur sa tête la couronne d'Espagne et celles des États héréditaires d'Autriche : cet abandon amenait la fin du conflit. Ainsi, la grande *affaire* de Monseigneur a été son engagement inconditionnel en faveur du duc d'Anjou, puis du roi Philippe V : les conséquences s'en perpétuèrent jusqu'à maintenant puisqu'un Bourbon, descendant direct de Monseigneur, occupe toujours le trône d'Espagne.

Troisième partie

JAMAIS ROI

Monseigneur, en sus des obligations qui incombaient à un dauphin, au père d'un roi régnant et d'un (ou deux) fils successible(s), avait aussi sa vie privée ; ce n'était certes pas la vie d'un quelconque particulier car son état, ses fonctions, sa cassette le plaçaient très au-dessus des personnages les plus considérables de son époque, lui permettant de s'adonner, sans contrainte, aux activités qui le séduisaient davantage.

Aux yeux de la postérité, le Dauphin incarne le chasseur de loup par excellence : c'est donc par **la chasse** qu'il convient d'ouvrir une étude sur ses activités privées. Monseigneur, pourtant, avait d'autres centres d'intérêt qui perdurèrent au-delà des heures qu'il consacra à son sport favori. De par son éducation il était musicien et même instrumentiste : il faut vérifier si **la musique** l'a véritablement touché, s'il en a poursuivi l'étude et la pratique ou si au contraire, comme ce fut le cas pour la lecture, il l'a volontairement négligée.

Le prince vécut dans l'une des Cours les plus brillantes d'Europe, dans un décor raffiné, à l'ombre d'un roi qui, préoccupé de découvrir sans cesse les réalisations artistiques les plus récentes, collectionnait les objets les plus précieux ; et qui, ayant la manie des constructions, édifia à Versailles un palais fastueux, de l'architecture la plus « moderne ». Il est habituel que les enfants, à l'âge « ingrat », refusent systématiquement ce qui intéresse leurs parents : tel ne fut pas le cas de Monseigneur qui, adoptant les passions de son père, devint lui-même un grand collectionneur d'**objets d'art**.

Il hérita, à titre personnel, du château de Choisy que le roi estima trop modeste, qui le lui fit échanger contre celui de Meudon. Cet héritage inopiné permit au Dauphin de devenir propriétaire, successivement, de deux **résidences privées** : étant ainsi dégagé de toute contrainte il est intéressant d'étudier comment il les géra, ce qu'il y entreprit, quelles constructions il y adjoignit, pourquoi et dans quel esprit.

Chapitre I : La Chasse

Il est habituel, lorsque l'on évoque les plaisirs du Dauphin, d'alléguer d'abord sa passion pour la chasse,[1] spécialement celle du loup qu'il pratiquait régulièrement. Il convient toutefois d'affiner cette assertion en vérifiant à quoi correspondait cette passion ; si elle était plus absorbante que celle des autres grands chasseurs de sa caste, spécialement du roi, son père ; et à quoi cette passion pouvait correspondre.

A) La cadence des chasses du Dauphin

Les *Mémoires*, dont ceux du duc de Saint-Simon, ou les *Lettres*, dont celles de Mme de Sévigné, sont, en l'espèce, de peu d'intérêt car ils ne rendent pas compte des faits quotidiens qui, seuls, permettraient une *évaluation* à peu près exploitable. En revanche les *Journaux* tenus par des contemporains, dont ceux des marquis de Sourches (1645-1716) et de Dangeau (1638-1720), les *Gazettes,* le *Mercure galant,* etc. constituent une mine précieuse de renseignements. Ainsi, dans son *Journal* qu'il commença le 1er Avril 1684, Dangeau consigna-t-il jour après jour, chaque événement survenu à la Cour, même le plus anodin, dont chacune des chasses suivies par le roi et par le Dauphin.

Il en résulte qu'entre le 1er Avril 1684 et le 11 Avril 1711, date de sa mort, le Dauphin suivit 2.071 chasses dont 979 du loup, 683 du cerf et 409 diverses (daim, chevreuil, sanglier, etc.) **(Doc LI)**.

Il serait tentant de calculer la moyenne des chasses suivies par Monseigneur au cours de ces 27 années, [(365 jours pendant 27 années) + 5 jours au titre des années bissextiles,[2] soit 9.860 jours]. Le rapprochement entre 2.071 chasses et 9.860 jours

1 FRASER, Antonia, *Les femmes dans la vie de Louis XIV*, Flammarion, Paris, 2007, illustration p. 280b : « *le fils de Louis XIV était un homme jovial qui ne s'intéressait à rien d'autre qu'à la chasse* ».

2 Soit les années 1688 - 1692 - 1696 - 1704 - 1708. L'année 1684 était bissextile, mais il n'y a pas lieu d'en tenir compte puisque le *Journal* de Dangeau ne commence que le 1er avril.

permettrait de croire que Monseigneur est allé à la chasse une fois tous les 4,760 jours. Cette conclusion serait erronée car le *Journal* de Dangeau est incomplet : certaines périodes ne sont pas couvertes car Dangeau était absent de la Cour, alors que le roi et le Dauphin continuaient de chasser. Pour se faire une idée vraisemblable du nombre de chasses suivies, il faut donc déduire des 9.860 jours couverts par le *Journal,* les jours d'absence de Dangeau à la Cour, soit :

1684 : Dangeau prend congé le 24 juillet : « *j'allai prendre les eaux à Sermaise, je fus quinze jours absent* ».[1] Puis il « *alla passer quelques jours en Touraine* »[2] du 12 au 24 septembre, soit 12 jours. Il s'absenta encore le jeudi 5 octobre « *de Chambord […] pour aller à la Bourdaisière ; je revins joindre la cour le jour qu'elle arriva à Fontainebleau* »[3] le 14 octobre, soit 9 autres jours d'absence. Dangeau note que pendant son absence « *les chasses continuèrent* », mais cette mention ne permet pas d'en connaître le rythme. Au titre de 1684, il y a donc lieu de déduire : 15 + 12 + 9 = *36 jours*.

1685 : le dimanche 1er juillet Dangeau prit « *congé du roi pour* [s]*'en aller à Spa* ».[4] Il en revint le jeudi 9 août,[5] après 38 jours d'absence. Le dimanche 16 septembre il partit pour Bourdaisière,[6] d'où il rejoignit la Cour à Chambord le mercredi 26 septembre, soit une absence de 10 jours. Au titre de 1685, il faut donc déduire *48 jours*.

1687 : Dangeau subit « *la grande opération* »[7] entre le 24 février et le 1er mai, d'où son absence de la Cour pendant 65 jours. Une note écrite sur le manuscrit du *Journal* [8] précise que l'on n'en possède ni la période du 16 Juin au 22 Juillet (37 jours), ni les mois d'août et de septembre (61 jours). Au titre de 1687, la déduction porte ainsi sur *163 jours*.

1709 : le 11 septembre 1709, à la bataille de Malplaquet, le marquis de Courcillon, fils unique de Dangeau, eut « *une jambe emportée* ». L'annonce du désastre parvint à Versailles le lendemain : Dangeau partit aussitôt pour l'armée d'où il revint le 6 novembre mais il ne reprit la rédaction de son *Journal* que le 1er janvier 1710, ce qu'il explique :

---

1 *JD*, I, lundi 24 juillet 1684, p. 38. Il arriva « *à Versailles comme le roi étoit à son petit coucher* ». ; I, mercredi 9 août 1684, pp. 40 & 41.

2 *JD*, I, lundi 11 septembre 1684, p. 54.

3 *JD*, I, jeudi 5 octobre 1684, p. 58.

4 *JD*, I, dimanche 1er juillet 1685, p. 198.

5 *JD*, I, jeudi 9 août 1685, p. 204.

6 *JD*, I, dimanche 16 septembre 1685, p.221.

7 *JD,* II, lundi 24 mars 1687, p. 28 - SOURCHES subit cette même opération en octobre 1685 et Mansard le 12 octobre.

8 À la bibliothèque de l'Arsenal.

« le matin M. Maréchal, premier chirurgien du roi, trouvant la plaie de mon fils en mauvais état, et l'os de la cuisse qu'on lui coupa sur le champ de bataille à Malplaquet, le 11 septembre, se trouvant carié, fut obligé de lui recouper cet os et beaucoup de chairs qui étoient revenues trop vite et qui étoient mauvaises. Cette opération fut aussi douloureuse que quand on lui coupa la cuisse et étoit très-difficile à faire. Mon fils fut en si grand danger et l'a été encore si longtemps depuis que je n'eus pas la force de continuer ces Mémoires, et je ne les ai recommencés que deux mois après quand il n'y eut plus rien à craindre pour sa vie ».[1]

Pour cette période, l'édition du *Journal* de Dangeau reproduit les lettres que la marquise d'Huxelles écrivit au marquis de La Garde,[2] mais elles ne mentionnent pas les chasses suivies par la Cour. Au titre de 1709, il faut donc déduire, au total, *111 jours*.

Ses campagnes militaires ont en outre éloigné Monseigneur de la Cour sans que l'on sache avec certitude à quelle cadence il a pu assouvir sa passion pour la chasse, lors de ses séjours à l'armée. Ces périodes militaires sont les suivantes :

en 1688 : Philippsbourg : du 25 septembre au 28 novembre (*64 jours*).

en 1690 : armée d'Allemagne : du 17 mai au 7 octobre (*143 jours*).

en 1691 : Mons : du 17 mars au 14 avril (*28 jours*).

en 1692 : campagne de Flandre avec le roi : du 12 mai au 16 juillet (*65 jours*).

en 1693 : reprise de la campagne de Flandre : du 18 mai au 9 septembre (*114 jours*).

en 1694 : armée du Rhin du 30 mai au 19 septembre (*112 jours*).

Soit, au titre des campagnes militaires, des absences de *526 jours*.

Au total, 836 jours (310 omis dans le *Journal* plus 526 de campagnes militaires) doivent donc être déduits des 9.860 jours visés, de sorte que les 2.071 chasses mentionnées par Dangeau ne concerneraient que 9.025 jours, soit une moyenne approximative d'une chasse tous les 4,357 jours. Ce calcul est relatif car il ne considère que les années visées au *Journal* de Dangeau, sans tenir compte des 23 premières années de Monseigneur au cours desquelles, à l'évidence, il chassa déjà.

Il faudrait aussi envisager les jours où le Dauphin aurait voulu chasser mais où il en fut empêché à cause soit des intempéries ; soit de ce que le voyage à Fontainebleau avait été *rompu* ; soit pour des motifs religieux, Monseigneur ne courant pas «*parce que c'était une fête de ce diocèse, et il ne court point les fêtes, de peur que quelqu'un ne perde la*

1 *JD*, XIII, dimanche 2 mars 1710, p. 110.

2 *JD*, XIII, du jeudi 12 septembre 1709 au lundi 30 décembre 1709, pp. 35 à 78.

messe »[1]; soit par hygiène car, régulièrement, le Dauphin *prenait médecine* ou *se faisait saigner* : ces jours là, il n'y avait pas de chasse.

B) La cadence des chasses du roi

Selon Dangeau, entre le 1er avril 1684 et le 11 avril 1711, Louis XIV chassa 2.784 fois **(Doc LII)**, soit davantage que Monseigneur qui, au cours de cette même période, n'aurait chassé que 2.071 fois. Toutefois les mêmes observations s'imposent à propos des chasses suivies par le roi qu'à propos de celles suivies par Monseigneur, du moins quant aux omissions du *Journal*. En revanche, au titre des campagnes militaires, il n'y a lieu de déduire que 115 jours (65 jours au titre de la campagne de 1692 - du 12 mai au 16 juillet - à laquelle le roi participa avec son fils + 50 jours au titre de la campagne de 1693, du 18 mai au 26 juin.[2]) Ainsi, les 2.784 chasses du roi couvriraient 9.861 jours, dont, à déduire, les omissions du *Journal* (*310*) et les jours des campagnes de 1692 et 1693 (*115*), soit 9.861 - (310 + 115) = 9.436 jours : en moyenne, une chasse tous les 3,389 jours. Ce décompte prouverait que le roi aurait participé à 20% de chasses de plus que son fils.

À la lecture de ces statistiques il n'est donc pas possible de persister à affirmer que le Dauphin passait son temps à la chasse. Certes, il y consacra beaucoup de temps car il n'est pas contestable que la chasse ait été l'un de ses divertissements favoris mais pas davantage qu'elle ne le fut pour son père comme elle le fut pour tous les Bourbons et, en général, pour la haute aristocratie. Le goût de Monseigneur pour la chasse ne peut donc pas lui être imputé comme une *particularité*.

Les chasses du roi n'étaient pas de la même nature que celles du Dauphin : alors que Monseigneur aimait courre des journées entières, le roi se contentait souvent de *tirer dans son parc*, ou de *voler*,[3] ce qu'il n'aimait guère mais qui lui permettait de chasser

1 *JD*, III, jeudi 19 août 1690, p. 236.

2 Parti de Versailles avec le Dauphin le 18 mai, le roi y était de retour le 26 juin, après avoir décidé de laisser Monseigneur poursuivre seul cette campagne militaire, *JD,* IV, vendredi 26 juin 1693, p. 313.

3 FURETIERE Antoine, *Dictionnaire Universel contenant généralement tous les mots François tant vieux que modernes …*, La Haye & Rotterdam, 1690, III : « ***voler*** » : « *en terme de Fauconnerie signifie, Prendre ou poursuivre le gibier avec des oiseaux de proye. Un des plaisirs des Grands, c'est de* voler, *de faire* voler *l'oiseau, le lascher sur le gibier.* Voler *le héron, la corneille. On dit* voler *de poing en fort, quand on jette les oiseaux du poing après le gibier; &* voler *d'amont, quand on laisse* voler *les oiseaux en liberté, afin de les faire soustenir sur les chiens. On dit* voler *haut & gras, ou* voler *bas &*

rapidement car des voleries avaient été installées dans les parcs royaux de Versailles, Marly, Trianon, Fontainebleau et Chambord.

Les chasses du roi, au contraire de celles du Dauphin, participaient davantage de la *représentation* à laquelle Louis XIV céda toute sa vie : la plupart du temps, il se faisait accompagner, en voiture, par de nombreuses dames auxquelles il donnait le spectacle de la chasse, suivi d'une collation. À l'inverse, lorsque Monseigneur allait courre, il se levait aux aurores et n'était accompagné que de chasseurs passionnés, de ses Menins, de l'un ou l'autre de ses fils, de Madame, tous à cheval. Sa qualité de dauphin de France le contraignait aussi de participer parfois, en tant qu'acteur, aux représentations données par le roi aux dames de la Cour, aux visiteurs de qualité, à *LL. MM. BB*.[1] spécialement lors des voyages annuels à Fontainebleau.[2] La représentation était donnée aux spectatrices qui suivaient la chasse en voitures. Ainsi aussi, ce simulacre d'une chasse en hiver :

> « *Il* [le roi] *s'amusa l'après-dînée à voir sur la grande pièce d'eau*,[3] *qui est bien gelée, une représentation de chasse de cerf, qui divertit fort madame la duchesse de Bourgogne et toutes les dames qui avoient suivi le roi à la promenade* ».[4]

> « *Le roi fit répéter l'après-dînée le même divertissement de chasse qu'il avoit eu hier sur la grande pièce d'eau* ».[5]

C) L'exercice de la chasse par Monseigneur

Charlemagne eut l'idée de la louveterie, qui fut officialisée par François Ier. Réunis

---

maigre. Voler *de bon hait, c'est-à-dire de bon gré.* Voler *en troupe, en rond, en long ou en pointe;* voler *comme un trait, à reprises, en coupant son vol ou le vent. On dit s'efforcer, fendre le ciel, noüer entre deux airs, nager entre les nuées, prendre l'air, se balancer dans le ciel, ramer en l'air, prendre le haut du vent, monter sur l'aile, donner du bec et des pennes, pour expliquer les diverses manières de* voler ». Voir le tableau de CRÉPIN, *La chasse au vol,* INV 3595, MV 7711, CONSTANS, n° 1174, p. 210.

1 « *Leurs Majestés Britanniques* » réfugiées en France lorsque Guillaume d'Orange les chassa du trône.

2 À Fontainebleau chaque prince avait son équipage et son jour : le lundi et le jeudi étaient réservés au roi, le mercredi et le samedi à Monseigneur, le dimanche au duc d'Orléans : BOTTINEAU, Yves, « La Cour de Louis XIV à Fontainebleau », *XVIIème siècle,* 1953-1954, n° 24, pp. 697-734.

3 La pièce d'eau dite « *des Suisses* » car ce sont eux qui la creusèrent, en période de paix. Selon Christophe TARDIEU, ce seraient aussi les Suisses qui auraient creusé le *Grand Canal* : *Le surintendant de Versailles. Grandes et petites histoires d'un château mythique,* éditions du moment, Paris, 2010.

4 *JD*, XIII, vendredi 6 février 1711, p. 338.

5 *JD*, XIII, samedi 7 février 1711, p. 339.

sous l'autorité du grand louvetier, le maître d'équipage du roi, ses officiers et ses sergents quadrillaient le domaine royal, veillant à la capture des loups.[1] Cette activité justifiait le port d'un uniforme spécial, qu'adopta Monseigneur pour sa chasse du loup : son équipage se reconnaissait à la magnificence des uniformes et à la beauté des chevaux :

> « *En France, on ne voit que des loups pour tous animaux féroces : il n'y en a plus guère présentement aux environs de Paris ; monseigneur le Dauphin les en a purgés. La chasse continue toujours à faire un de ses plaisirs. Il a quatre-vingt coureurs qui sont les plus parfaits de l'Europe, et peut-être du monde. Il n'y a point d'exemple que jamais aucun prince en ait tant eus, ni de si beaux. Vous trouverez ce nombre fort grand, lorsque vous ferez réflexion que je ne parle que des seuls coureurs. Il fait connoître la parfaite intelligence de M. du Mont, écuyer ordinaire de monseigneur le Dauphin, dans la charge qu'il exerce, et les grands soins qu'il prend pour répondre à ses désirs. Ce prince alla voir le mois passé tant de beaux chevaux ; il passa dans tous les rangs, et les trouva au meilleur état qu'il put souhaiter* ».[2]

En juin 1686 Monseigneur

> « *ordonna que tous les gens qui le voudroient suivre à la chasse du loup, fussent vêtus de la même manière ; il veut qu'ils aient tous des habits de drap vert avec du galon d'or* ».[3]

Ce galon prit, dès lors, le nom de « *galon du loup* » :

> « *Les uns y mettent* [à leurs habits] *un passe-poil d'un petit galon léger en double, ou bien un galon tout plat fort léger, qui est fait d'un cordonnet d'argent avec deux lames au bord. On l'a nommé d'abord* galon de paille *et ensuite* galon du loup*, à cause qu'on en voit sur les habits de tous ceux qui alloient à cette sorte de chasse avec monseigneur le Dauphin. Il est devenu si commun qu'il a été ordonné à tous ceux qui ont l'honneur de l'accompagner, quand il va prendre ce divertissement, de mettre ce galon sur un drap de Hollande vert, de sorte que ce prince y a déjà été plusieurs fois à la tête de trente personnes vêtues de ces justaucorps* ».[4]

En juin 1687, le Dauphin donna un uniforme à chacun de ceux qui le suivaient à la chasse, et non plus seulement à la *chasse du loup* :

1 CARBONE, Geneviève, *La peur du loup*, Gallimard, Découvertes, Paris, 1991, p. 81.
2 *Mercure galant*, janvier 1688.
3 *JD*, I, samedi 15 juin 1686, p. 349.
4 *Mercure galant*, juin 1686, p. 325.

« *Monseigneur a fait faire vingt ou trente justaucorps gris brun brodés d'argent, qu'il a donnés à ceux qui ont l'honneur de le suivre d'ordinaire à la chasse* ».[1]

« *Monseigneur a fait faire vingt-cinq justaucorps magnifiques pour la chasse du loup. Voici les noms : Monseigneur, M. le Duc, M. le prince de Conty, M. de Vendôme, le comte de Brionne, le prince Camille, le duc de Richemont, Florensac, Mailly, d'Antin, Caylus, Thianges, Sainte-Maure, La Châtre, Albergotti, Chemerault, le prince de Tingry, d'Heudicourtt, Broglie, Mornay, Bellefonds, d'Urfé, Villarceaux, et Dumont, son écuyer* ».[2]

« *Le roi a dit à Monseigneur qu'il avoit eu tort de ne point donner un de ses justaucorps à M. du Maine, et que M. du Maine avoit eu tort aussi de ne lui en pas demander ; Monseigneur lui en fait faire un* ».[3]

Ce qui prouve l'intérêt du roi pour son fils légitimé préféré. Monseigneur chassant d'ailleurs souvent avec la meute de M. du Maine, il était normal qu'il lui accordât l'un de ces justaucorps. Le fait que le Dauphin soit intervenu aussitôt explique les vingt-cinq justaucorps mentionnés alors que Dangeau ne cite que vingt-quatre bénéficiaires.

« *Cet équipage consiste en un juste-au-corps de drap bleu chamarré d'un gros galon d'or et d'argent moucheté de noir et d'incarnat, et une veste fort riche dont le fond est rouge ; des gants à frange d'or ; un chapeau bordé d'or avec une plume blanche ; un couteau de chasse, un ceinturon et une housse de cheval. Les habits de gentilshommes ordinaires de la vénerie du loup sont aussi fort riches. Le fond est bleu et la chamarrure de gros galons d'or. Ceux des piqueurs et du reste de l'équipage sont beaux à proportion des autres* ».[4]

Ces nouveaux habits furent présentés au roi le 31 mars 1688 :

« *Tous les gens à qui Monseigneur avoit donné des justaucorps se trouvèrent à Marly avec lui, et y attendirent le roi. Ils avoient leurs nouveaux* habits ».[5]

L'équipage entier parut pour la première fois, le 2 avril 1688 :

« *Le roi alla à la chasse du loup avec Monseigneur, de qui le nouvel équipage parut*

1 *JD*, II, dimanche 8 juin 1687, p. 48.
2 *JD*, II, mardi 23 mars 1688, pp. 122 & 123.
3 *JD*, II, mercredi 24 mars 1688, p. 123.
4 *Mercure galant*, avril 1688, p. 281.
5 *JD*, II, mercredi 31 mars 1688, p. 125.

pour la première fois, et dans toute sa magnificence ».[1]

« *Le roi avec LL. MM. BB., Monseigneur, messeigneurs ses enfants et madame la duchesse de Bourgogne allèrent à la chasse du loup. L'équipage étoit vêtu de neuf, et beaucoup de jeunes courtisans avoient fait faire des habits comme ceux des gentilshommes de la vénerie, qui sont fort magnifiques* ».[2]

Mais à la chasse aussi l'étiquette devait être respectée :

« *Samedi* [le 29 mars 1699] *à Marly, au lever du roi, il y eut une grande dispute entre M. de la Rochefoucauld comme grand veneur et M. d'Heudicourt comme grand louvetier ; la dispute fut fort vive ; ils ne convenoient pas du règlement fait sur leur charge ; mais le soir, au coucher du roi à Versailles, M. de la Rochefoucauld porta au roi le règlement en original, dans lequel il est expliqué bien nettement que le grand louvetier doit rompre quand la meute du loup, à la chasse, trouve les chiens du roi pour le cerf* ».[3]

La chasse du loup coûtait très cher au roi qui en supportait toute la dépense de sorte qu'à la mort de son fils Louis XIV remit *la louveterie dans son ancien état,* ce qui entraîna une importante perte pour M. d'Heudicourt,[4] et une économie pour le roi.[5]

D) Les animaux chassés : instinct et intelligence

Il faut différencier la *chasse dans les toiles*[6] de la *chasse à courre*. La première ne consistait qu'en un massacre déguisé car les animaux *chassés / abattus* étaient parqués dans des *toiles* dont ils ne pouvaient pas s'échapper : il s'agissait surtout de sangliers, parfois aussi de cerfs ou de daims. La *chasse* consistait à tuer les sangliers les uns après les autres, à l'aide de pieux. Les cerfs pris dans les toiles étaient livrés aux meutes de

1 *JD*, II, vendredi 2 avril 1688, p. 126.
2 *JD*, VI, samedi 11 octobre 1698, p. 436.
3 *JD*, VII, lundi 31 mars 1699, p. 140.
4 SS, B, XXXI, p. 52 : Pons-Auguste Sublet, marquis d'Heudicourt, avait la charge de grand louvetier.
5 *JD*, XIII, vendredi 24 avril 1711, p. 394.
6 FURETIERE, Antoine, III, « ***toile*** » : « *Toiles, au pluriel, se dit de plusieurs lés de* toile *attachez ensemble pour faire des rideaux, des voiles, des filets de Chasseurs* […] *On appelle à la chasse le Capitaine des* toiles, *l'Officier qui a soin d'étendre les* toiles *bordées de grosses cordes pour prendre le gros gibier, dans lesquelles on le fait donner, sur tout quand on le veut prendre vif* ».

chiens qui les déchiraient. Les courtisans étaient friands de ce spectacle : ils jugeaient la dextérité du chasseur au nombre de coups nécessaires pour abattre l'animal.

Toute autre était la chasse à courre car les animaux chassés étaient libres. La chasse consistait alors en une compétition entre le chasseur et le gibier, chacun s'efforçant de faire montre d'un maximum d'astuce : le chasseur en *forçant* l'animal, le gibier en tentant d'échapper aux chasseurs et aux chiens dont les meutes étaient spécialisées (loup, sanglier, cerf, etc.) Lorsqu'il relate une chasse à courre, Dangeau indique à qui appartenait la meute, les plus prisées étant celles du comte de Toulouse, du chevalier de Lorraine, du grand prieur (Vendôme), de Barbezieux (Louvois) ou celle dite de Monseigneur, en réalité du roi.[1] Les propriétaires se jalousaient : le roi le savait qui

> « *courut le cerf l'après-dînée avec les chiens de M. du Maine. La chasse ne fut pas heureuse, et le roi dit à M. du Maine en quittant la chasse :* 'je vous en fais mon compliment d'affliction;' *et puis se tournant à M. de la Rochefoucauld :* ' je vous en fais mon compliment de joie.' *Le roi connoît la jalousie qu'il y a depuis longtemps entre sa meute et celle de M. du Maine* ».[2]

La chasse à courre était considérée comme un art car elle impliquait la connaissance approfondie des habitudes du gibier. On assimilait à une chasse *à part entière,* le *tir des lapins*. Ainsi, en novembre 1699,

> « *Monseigneur le duc de Bourgogne alla dès le matin de Marly tirer des lapins à la garenne de Sèvres. On est bien aise qu'il aime la chasse, mais on craint les chasses violentes pour lui* ».[3]

L'observation est étrange car le duc de Bourgogne était âgé de dix-sept ans[4] alors que son jeune frère, le duc de Berry, à treize ans, courait déjà le loup avec son père. En fait, le duc de Bourgogne, contrairement aux Bourbons, n'aimait pas la chasse.[5] La Cour se

---

1 *JD*, X, vendredi 16 octobre 1705, p. 447 : « *le roi alla courre le loup avec les chiens de Monseigneur; on les appelle comme cela quoique ce soit une meute du roi et qu'il la paye* ».

2 *JD*, XII, mercredi 8 août 1708, p. 198.

3 *JD*, VII, samedi 14 novembre 1699, p. 189.

4 né le 6 août 1682 à la chancellerie, à Versailles, car le palais, dans lequel la Cour s'était officiellement installée trois mois plus tôt (le 6 mai), n'était pas encore en mesure de mettre à la disposition de la dauphine un appartement dans lequel elle puisse mener ses couches à bon terme, en toute tranquillité.

5 Le duc de Bourgogne n'aimait pas non plus la guerre, même s'il insista pour participer aux

rassurait en proclamant que pour sa santé (il boitait) il était préférable qu'il se contentât de *tirer des lapins* à la garenne de Sèvres, où il ne risquait pas d'en manquer.

Il est vrai que la chasse au gros gibier pouvait être dangereuse et que seul un chasseur expérimenté pouvait y faire face ; ainsi Monseigneur, ayant vu un sanglier

> « *dans une mare, mit pied à terre pour le tirer mieux, parce que son cheval étoit un peu inquiet. Dès que le sanglier aperçut Monseigneur, il vint à la charge droit à lui ; Monseigneur le tira, le perça de deux balles ; le sanglier n'en vint que plus furieux à la charge, et comme il étoit fort près, Monseigneur lui mit le bout se son fusil dans la gueule et le détourna un peu. Le sanglier emplit l'habit et la chemise de Monseigneur de boue, mais il ne le blessa ni ne le renversa ; Monseigneur eut beaucoup de présence d'esprit, sans quoi il auroit été dangereusement blessé* ».[1]

Le prince de La Roche-sur-Yon aussi « *fut dans un extrême péril de la vie, ayant été choqué et renversé par un cerf qui lui fit une large blessure entre l'œil et la tempe* ».[2]

Pour savoir comment risquait de réagir le gibier, il fallait l'avoir longuement étudié. Deux auteurs, entre autres,[3] traitèrent du problème : Marin Cureau de la Chambre,[4] peu après la naissance de Monseigneur qui a donc pu le lire ; et Charles-Georges Leroy[5] dont les *Lettres sur les animaux*[6] ne parurent que près d'un siècle après la mort du Dauphin.

---

campagnes militaires : MELCHIOR-BONNET, Sabine, *Louis et Marie-Adélaïde de Bourgogne, la vertu et la grâce*, Robert Laffont, Paris, 2002, « la longue nuit de l'humiliation », pp. 202-217.

1 *JD*, II, jeudi, 29 septembre 1689, p. 478.

2 *MS,* I, octobre 1685, p. 314.

3 BONNEFONDS, Nicolas de, *Traité des chasses, de lé vénerie et fauconnerie. Où est exactement enseigné la méthode de connoistre les bons chiens ; la chasse du cerf, du sanglier, du lièvre …,* Paris, Charles de Sercy, 1681. Un exemplaire, aux armes du prince de Condé, a été adjugé 11.800 € à Drouot, le 29.IX.2007.

4 « Marin CUREAU DE LA CHAMBRE, médecin du roi, membre de l'Académie française, avait publié en 1645, en annexe au tome II des *Caractères des passions*, un opuscule intitulé *De la connaissance des bestes*, qui suscita une réaction assez vive de Pierre Chanet (*De l'instinct et de la connaissance des animaux, avec l'examen de ce que M. de La Chambre a écrit sur cette matière*, La Rochelle, 1646). Cureau répond à Chanet par le *Traité de la connaissance des animaux, où tout ce qui a esté dict pour et contre le raisonnement des animaux a esté examiné*. La page de titre donne la date de 1647, mais la publication date de 1648, comme le montre le Privilège du 4 mai 1648. Le livre connaît d'abord un succès limité, puisque les exemplaires invendus seront remis en vente en 1662, avec un nouveau titre, et, en annexe, une réédition de l'opuscule *De la connaissance des bestes* » : note d'introduction à la réédition, Fayard, 1989, *Traité de la connaissance des animaux, où tout ce qui a esté dit Pour & Contre le Raisonnement des Bestes, est examiné*, par le Sieur de La Chambre, conseiller du Roy en ses Conseils, et son premier Médecin Ordinaire, à Paris, chez Jacques d'Allin, 1662. Ce reprint de 1989 de l'édition originale de 1662 a servi de référence à cette étude.

5 Né en 1723, mort le 11 novembre 1789 à Paris. Il succéda à son père dans les fonctions de lieutenant des chasses et dans l'administration des bois et des parcs de Versailles et de Marly : *Almanach de Versailles*, 1775, « chasses : Lieutenant : M. Le Roi, rue des Réservoirs, à l'hôtel de l'ancien Gouvernement », p. 237 - 1779, p. 259 - 1780, p. 264 - 1783, p. 259 - 1789, p. 250.

6 LEROY, Charles-Georges, « Instinct des animaux », *Encyclopédie méthodique* de M.

Ces publications prouvent que cette préoccupation était *dans l'air du temps* bien avant le XIX^{ème} siècle.[1] Un bon chasseur, comme Monseigneur, devait anticiper le comportement du gibier pour déjouer ses pièges et pouvoir le forcer.

C'est sur le plan philosophique que ces auteurs abordent le problème. Dès sa dédicace au Chancelier Séguier, Cureau de La Marche précisait :

> « *le Différent qui est à juger, en demande une* [raison] *qui soit reconnüe de tout l'Univers, puisqu'il s'agit du PARTAGE DE LA RAISON, où tous les Peuples de la Terre sont intéressez Pour les faire aussi convenir tous ensemble d'un Juge qui ne leur soit point suspect, il ne suffit pas qu'il soit l'Oracle des loix et des volontés d'un grand Roy, il faut qu'il le soit encore de la Nature ; il faut […] qu'il soit enfin au dessus de leur raison, pour juger de leur Raison […] la Philosophie vulgaire a esté si imprudente que sans avoir voulu considérer les preuves convaincantes que l'on a du Raisonnement des Bestes, elle a estably la Raison pour la différence essentielle de l'Homme, et en a fait le fondement de* [sa] *prééminence et de* [sa] *souveraineté* ».[2]

Cureau de La Marche écrivit un traité de philosophie en invoquant l'exemple d'animaux domestiques (chiens, poissons, etc.) : l'auteur y évoquait l'Obéissance et le Raisonnement qu'il opposait à l'Instinct et ... à Pierre Chanet qui :

> « *fait profession de détruire tout et de ne rien établir. Concluons qu'il n'y a point d'autre moyen de Connoistre que de former des Images, et qu'il n'y a point aussi d'autre Action qu'on puisse donner à la Faculté Connoissante, qui soit proportionnée à l'excellence de sa Nature que celle-là ; puisque par son moyen elle fait en quelque façon les objets qu'elle connoist, qu'elle se transforme en eux, Et comme dit Aristote, qu'elle fait et se fait toutes choses, πάντά ποιέί κάι πάντά γίνετάί* ».[3]

En disciple consciencieux de Bossuet, Monseigneur était particulièrement apte à saisir les subtilités philosophiques et théologiques de ces conclusions :

NAIGEON, III, Paris (chez H. Agasse, Imprimeur-Libraire, rue des Poitevins), An II (1793) ; *Lettres philosophiques sur l'intelligence et la perfectibilité des animaux avec quelques lettres sur l'homme,* par Charles-Georges LEROY, sous le nom « le physicien de Nuremberg », Paris (imprimerie de Valade, rue Coquillière), An X (1802). Réimpression partielle : *L'intelligence des animaux selon Charles-Georges LEROY*, Ibis Press, Paris, 2006, édition de référence pour ce travail. Une thèse universitaire, *Ch.-G. LEROY und seine Lettres philosophiques,* a été soutenue à l'université de Würtzburg par Moses Marx en 1898 et publiée la même année à Strasbourg. L'édition critique des *Lettres* par Elisabeth Anderson a été publiée en 1994 par Voltaire Foundation (99 Bandbury Road, Oxford OX2 7RB, Royaume Uni).

1 Entre autres traités : TOUSSENEL, A., *L'Esprit des Bêtes*, Paris, Hetzel, 1868.

2 CUREAU DE LA MARCHE, Marin, *Traité de la Connaissance des Animaux*, Paris, 1989, pp.7-8.

3 CUREAU DE LA MARCHE, p. 55.

« *il n'y a point d'inconvénient à croire que les Bestes raisonnent […] qu'elles ont un véritable Raisonnement, quoy qu'il soit beaucoup moins parfait que celui des Hommes. Nous pouvons même dire qu'il y a quelque témérité à soustenir le contraire, soit parce que dans l'ignorance où nous sommes, il ne nous est pas possible de décider si absolument une question où la Grandeur et la Bonté de Dieu sont intéressées ; soit parce que la chose estant possible […] s'il est vray qu'elle soit en effet, ce sera l'offenser que de vouloir supprimer une si glorieuse marque de sa Puissance et de sa Sagesse, et de vouloir obscurcir une lumière qu'il a répanduë en tous les Animaux, et qu'il a renduë si esclatante à nos yeux, que ce nous doit estre une éternelle matière d'admiration et de louanges* ».[1]

En quoi de telles considérations ont-elles permis à Monseigneur de mieux chasser ? Pour tenter de répondre il faut étudier, en détail, le comportement du gibier qu'il chassa de préférence aux autres : le loup, le cerf et le chevreuil.

1) La chasse du loup

Le Loup,[2] ou *loup gris (Canis Lupus)* est un mammifère de la famille des canidés, proche parent du chien domestique. Sa femelle est la *louve*, son petit le *louveteau*.[3] Le loup *hurle*. Son habitat historique est l'Amérique du Nord, l'Europe et presque toute l'Asie. Son poids oscille entre douze à quatre-vingt kilos : la femelle est plus légère. Il mesure de 100 à 150 cm, sa queue de 31 à 51 cm, sa hauteur au garrot est de 60 à 95 cm ; son pelage est un mélange de beige, d'anthracite, de noir, blanc ou fauve.

Le loup possède 42 dents mais le louveteau n'en a que 32. Ses canines ou crocs mesurent de six à sept cm, dont 2 cm sont enchâssés dans la gencive. Ses crocs servent à mettre à mort la proie que ses incisives dépècent. Les muscles de sa mâchoire sont si puissants qu'il peut broyer des crânes ou déplacer une proie trois fois plus lourde que lui ; sa morsure a une pression de 150 kg/cm², le double de celle d'un gros chien.

Il vit généralement une dizaine d'années, sa maturité sexuelle étant atteinte à trois ans chez le mâle, deux ans chez la femelle ; la saison des amours dure de janvier à mars, de sorte qu'au terme d'une gestation de 61 à 63 jours, les louveteaux naissent entre mars

1 CUREAU de LA MARCHE, p. 366.
2 http://fr.wikipedia.org/wiki/Loup_%28animal%29, version du 18.09.2007.
3 FURETIÈRE, II, « ***loup*** » : « *on appelle cheaux, les petits de la louve* ».

et juin. Les portées comptent de trois à huit louveteaux, de 300 à 500 grammes que leur mère nourrit à l'aide de ses cinq paires de mamelles.

Le loup[1], carnivore, est un habile chasseur qui se fie à son excellent odorat et à sa vitesse pour capturer ses proies. Il peut trotter à huit kilomètres à l'heure pendant une demi-journée et courir à 65 kilomètres à l'heure pendant cinq à dix minutes en cas de nécessité. La poursuite d'un loup avait mené le prince aux environs d'Anet où il demanda l'hospitalité à son propriétaire.[2] Cette halte banale donna lieu à commentaires :

> « *Monseigneur ayant laissé courre un loup aux Alluets,*[3] *il le mena jusqu'à la forêt de Dreux, où, étant arrivé assez tard, il jugea à propos d'aller coucher à Anet, où M. de Vendôme étoit depuis quelques jours. La plupart des courtisans s'imaginèrent que c'était une partie faite de longue main, et que le récit de la chasse avait été inventé d'un bout à l'autre. Le reste fut de bonne foi et crut que le loup, ayant mené Monseigneur*[4] *assez proche d'Anet, il avoit pris occasion d'aller voir M. de Vendôme pour lequel il avoit beaucoup d'amitié* ».[5]

Grâce à son agilité le loup pourchasse les cerfs, les épuise et les capture.[6] Il traque aussi les petits rongeurs dont la graisse stockée dans son organisme, le protège du froid. Il mange des insectes ou des champignons lorsqu'il ne trouve rien d'autre. Cette alimentation hétéroclite produit des excréments très vénéneux de sorte que si le chasseur repère facilement, à ses crottes, le chemin suivi par le loup, il sait aussi qu'en aucun cas il ne doit y toucher.[7] L'ouïe du loup, très développée, facilite sa chasse et sa protection car il perçoit des sons de 40 kHz (20 kHz chez l'homme) ce qui lui permet d'entendre les hurlements de ses congénères éloignés d'une dizaine de kilomètres. Son odorat est aussi très développé.[8] Il marque le sol de son urine et de ses excréments pour délimiter son

---

1 La classification habituelle du *Canis lupus* est la suivante : Règne : *Animalia* - Embranchement : *Chordata* - Sous-embranchement : *Vertebrata* - Classe : *Mammalia* - Sous-classe : T*heria* - Infra classe *Eutheria* - Ordre : *Carnivora* - Sous-ordre : *Caniformia* - Famille : *Canidae* - Genre : *Canis*.

2 *JD*, I, vendredi 18 janvier 1686, pp. 282 & 283.

3 Un bois, à 3 lieues de Saint-Germain-en-Laye, du côté de Fresne *: MS,* I, p. 353 n 1.

4 « *Il étoit fort peu accompagné, n'ayant avec lui, outre les officiers de sa garde et ses écuyers, que le prince Camille […], le marquis de Nogaret […] et le marquis de Clérambault […] ce qui obligea les courtisans à murmurer beaucoup contre les menins dont aucun ne s'étoit trouvé avec leur maître* » *MS,* I, 18 janvier 1686*,* p. 353 n 2.

5 *MS,* I, 18 janvier 1686, p. 353 n 1.

6 WOOD, Daniel, *Loups*, traduit du canadien par N. VERRIER, Fontaine, Baume-les-Dames, 1996, p. 28.

7 CARBONE, Geneviève, *Destination Loups*, Satar (Ushuaïa), Paris, 2007, p. 40.

8 Son odorat lui permet de détecter un animal à 270 m. contre le vent ; il possède un angle de vision de 250° (180° chez l'homme). La nuit, ses yeux paraissent phosphorescents car ils sont tapissés

territoire ; par ce biais, pendant leur période de reproduction, les femelles renseignent les loups sur leur état hormonal.

Les hurlements du loup sont composés d'harmonies diverses donnant l'impression que la meute est beaucoup plus importante qu'elle ne l'est réellement. Chaque loup a une fréquence vocale qui lui est propre et le distingue des autres ce qui explique que Dangeau puisse préciser que tel loup, manqué plusieurs fois par Monseigneur, a finalement été abattu plusieurs jours plus tard, souvent fort loin du lieu de la première battue[1] : il avait été *reconnu* à son hurlement. D'ailleurs les loups disposent de tout un éventail de gémissements, grognements, brefs aboiements leur permettant d'exprimer la peur, l'anxiété, la protestation, la domination, la soumission, le désir de jouer, etc. Ils disposent aussi de signaux visuels par l'expression de leur visage, leur posture, leurs mouvements, la position de leur queue : l'état dépressif se révèle par un regard fixe, des babines retroussées, les crocs apparents, les poils du dos hérissés et la queue levée pour impressionner. À l'inverse, un loup en état de soumission se fait tout petit, le regard fuyant, les oreilles baissées, la queue entre les jambes : en cas de soumission passive, le loup se roule sur le dos exposant sa région génito-anale pour signifier qu'il est dominé. Excellent nageur, il est le plus robuste carnassier d'Europe :

> « *La nature lui a donné aussi une voracité et des besoins proportionnés à sa force, il a d'ailleurs des sens exquis, avec une vue perçante et une excellente ouïe ; il a un nez qui l'instruit encore plus sûrement de tout ce qui s'offre sur sa route. Il apprend par ce sens, lorsqu'il est bien exercé, une partie des relations que les objets peuvent avoir avec lui : je dis lorsqu'il est exercé, car il y a une différence très sensible entre les démarches du loup jeune et ignorant, et celles du loup adulte et instruit* ».[2]

Pour le chasser avec un maximum d'efficacité Monseigneur devait connaître les particularités du loup et de ses louveteaux auxquels, après deux mois au liteau, leur mère apprend à déchirer des animaux vivants et à reconnaître les lieux où ils se cachent. À neuf mois la louve chasse sa portée pour s'attacher à un mâle. Les jeunes loups abandonnés se séparent rapidement car ils ne supportent plus de partager leurs proies : c'est le moment où ils sont le plus vulnérables. Ce n'est que lorsqu'ils acquièrent expérience,

---

d'une couche de cellules (le *tapetum lucidum*) qui lui permettent de voir aussi bien que le jour.

1 WOOD, p. 13 affirme qu'en 1692, un loup attaqué à Fontainebleau aurait été pris à Rennes après quatre jours de poursuites.

2 LEROY,p. 22.

habileté et forces qu'ils attaquent de grands animaux pour les dévorer en partie et cacher les restes pour les jours de mauvaise chasse.

« *Dans les lieux où ses besoins se trouvent en concurrence avec les désirs de l'homme, la nécessité continuelle d'éviter les pièges qu'on lui tend, et de pourvoir à sa sûreté, le contraint d'étendre la sphère de son activité et de ses idées à un bien plus grand nombre d'objets. Sa marche, naturellement libre et hardie, devient précautionnée et timide ; ses appétits sont souvent suspendus par la crainte ; il distingue les sensations qui lui sont rappelées par la mémoire de celles qu'il reçoit par l'usage actuel de ses sens* ».[1]

Si le chasseur doit connaître les mœurs du loup pour mieux l'abattre, de son côté

« *Il ne faut pas beaucoup d'expérience à un loup adulte pour apprendre que l'homme est son ennemi. Dès qu'il paraît, il est poursuivi ; l'attroupement et l'émeute lui annoncent combien il est craint, et tout ce que lui-même il doit craindre. Aussi toutes les fois que l'odeur d'homme vient frapper son nez, elle réveille en lui les idées du danger […] L'idée de l'homme réveille celle d'un piège qu'il ne connaît pas, et rend suspects les appâts les plus friands […] C'est une science que le loup est forcé d'acquérir pour l'intérêt de sa conservation […] il compare entre elles les sensations qu'il a éprouvées [...] il juge des rapports que les objets ont entre eux et de ceux qu'ils peuvent avoir avec lui ; sans quoi il lui serait impossible de prévoir ce qu'il doit craindre ou espérer* ».[2]

Le loup acquiert, par l'expérience, des qualités qui ne lui sont pas naturelles :

« *si on le chasse avec des chiens courants, il ne se dérobe […] que par la supériorité de sa vitesse […] il n'a point recours aux retours et aux autres ruses des animaux plus faibles. La seule précaution qu'il prenne […] c'est de fuir toujours le nez au vent […] ce sens l'instruit fidèlement des objets dangereux […] Comme […] souvent la chasse l'a forcé de parcourir une bonne étendue de pays, il dirige sa course vers les lieux éloignés qu'il connaît et on ne parvient à le découvrir qu'en multipliant les embuscades* ».[3]

Monseigneur, comme tout bon chasseur de loup savait que

« *Le loup emploie, quant à la recherche de sa nourriture, toute l'industrie qui convient à sa force. Il prend des mesures pour s'assurer du lieu où il trouvera sa proie ; et si dans cette recherche il choisit un lieu plutôt qu'un autre, ce choix*

1 LEROY,p. 23.
2 LEROY, p. 24.
3 LEROY, p. 25.

suppose des faits précédemment connus. Il observe ensuite pendant longtemps les différents genres de périls auxquels il s'expose ; il les évalue ; et ce calcul de probabilités le tient en suspens jusqu'à ce que l'appétit vienne mettre un poids dans la balance et le déterminer volontairement ».[1]

« *Les précautions relatives à la sûreté exigent plus de prévoyance, c'est à dire un plus grand nombre de faits gravés dans la mémoire. Il faut ensuite comparer ces faits avec la sensation actuelle que l'animal éprouve, juger du rapport qu'il y a entre ces faits et la sensation, enfin se déterminer d'après le jugement porté. Toutes ces opérations sont absolument nécessaires ; et, par exemple, on aurait tort de croire que la crainte qu'excite un bruit soudain fût pour la plupart des animaux carnassiers une impression purement machinale. L'agitation d'une feuille n'excite dans un jeune loup qu'un mouvement de curiosité ; mais le loup instruit, qui a vu le mouvement d'une feuille annoncer un homme, s'en effraie avec raison, parce qu'il juge du rapport qu'il y a entre ces deux phénomènes. Lorsque les jugements ont été souvent répétés, et que la répétition a rendu habituellement les actions qui en sont la suite, la promptitude avec laquelle l'action suit le jugement la fait paraître machinale ; mais avec un peu de réflexion, il est impossible de méconnaître la gradation qui y a conduit, et de ne pas la rappeler à son origine* ».[2]

Cette concordance entre le mouvement d'une feuille et la présence de l'homme obnubile le loup au point que, très vite, il devient la proie de chimères, persuadé de sentir un danger qui n'existe pas : sa démarche n'est plus alors ni assurée ni naturelle. En suivant les pas du loup, le chasseur qui cherche à découvrir le lieu de son rembuchement, doit raisonner en lisant dans les traces qu'il relève, les pensées, les inquiétudes, les frayeurs, les espérances du loup, voire les motifs qui justifient que sa marche ait été précautionneuse, suspendue ou accélérée. Car c'est en analysant le comportement de sa proie que le chasseur comprend comment la traquer efficacement.

Monseigneur savait qu'au moment des amours les mâles, plus nombreux que les femelles, se livraient des combats sanglants et que la louve une fois conquise, restait exclusivement avec l'élu, tous deux s'occupant ensemble de leur nouvelle famille :

« *Les loups unis chassent ensemble et le secours qu'ils se prêtent rend leur chasse plus facile et plus sûre. S'il est question d'attaquer un troupeau, la louve va se présenter au chien qu'elle éloigne en se faisant poursuivre, pendant que le mâle insulte le parc et emporte un mouton que le chien n'est plus à portée de défendre. S'il faut attaquer quelque bête fauve, les rôles se partagent en raison des forces : le loup se met en quête, attaque l'animal, le poursuit et le met hors d'haleine, lorsque la louve, qui d'avance s'était placée à quelque détroit, le reprend avec des forces*

1 LEROY, p. 25.
2 LEROY, p. 25.

fraîches et rend en peu de temps le combat trop inégal ».[1]

« [Les vieux loups] *que la nécessité a mis souvent dans le cas de vérifier leurs jugements, sont moins sujets à se laisser frapper par de fausses apparences, mais plus précautionnés contre les dangers réels* »,[2]

ce qui prouve que les loups, comme tout être pourvu de sensations et de mémoire, sont *perfectibles*. D'où la conclusion - sous forme de réflexion morale conforme à l'esprit du temps - qui tentait de justifier l'hécatombe de loups à laquelle se livrait Monseigneur :

« *la nécessité de la rapine, l'habitude du meurtre et la jouissance journalière de membres d'animaux déchirés et sanglants ne paraissent pas devoir former au loup un caractère moral bien intéressant : cependant, excepté le cas de rivalité en amour, cas privilégié pour tous les animaux, on ne voit pas que les animaux exercent de cruauté directe les uns contre les autres. Tant que la société subsiste entre eux, ils se défendent mutuellement, et la tendresse maternelle est portée dans les louves jusqu'à l'excès de fureur qui méconnaît entièrement le péril.*[3] *[…] Les relations morales ne peuvent pas être fort étendues entre des animaux qui n'ont nul besoin de société* ».[4]

Ce jugement justifiait, aux yeux des contemporains, la cruauté avec laquelle on chassait le loup. Depuis le Moyen-Âge en effet, le loup était considéré comme le Mal Absolu, l'animal dans lequel Satan s'était incarné : d'où une haine provoquée par la peur.[5] Cette *mythologie* restait vivace sous Louis XIV,[6] comme le prouvent, entre autres, les *Contes de ma mère l'Oye* (1697) de Charles Perrault, dont est tiré *Le Petit Chaperon Rouge* ; plus encore ces *Fables* que La Fontaine dédia précisément à Monseigneur et dans lesquelles le loup tient un rôle pernicieux *Le Loup et l'Agneau - Le Loup et le chien*[7] *- Le Loup plaidant contre le renard par-devant le singe - Le Loup devenu berger - Le Loup*

1 LEROY, p. 27.

2 LEROY, p. 32.

3 Cette affirmation est remise en question car il semble que les louves préfèrent fuir en abandonnant leurs petits plutôt que de faire face à l'agressivité de l'homme.

4 LEROY, p. 28.

5 Cette peur ancestrale du loup perdure : ainsi Marcel AYME, *Les contes bleus du chat perché*, Gallimard, Paris, 1963, p. 10 : « *C'est le loup / - Le loup ? dit Marinette, alors on a peur ? / - Bien sûr, on a peur./ Tremblantes, les petites se prirent par le cou […]* » ; ou aussi la chanson : « *Promenons-nous, dans les bois, pendant que le loup y est pas. Loup y es-tu ? M'entends-tu ? Quoi fais-tu ?* »

6 MORICEAU, Jean-Marc, *Histoire du méchant loup : 3000 attaques sur l'homme en France du XV^ème^ au XX^ème^ siècles*, Fayard, Espagne, 2007, « un siècle de tous les records, 1661-1763 », pp. 117-141.

7 « *Il n'y a rien de bon dans cet animal, que sa peau* ».

et la cigogne - Le Loup et les brebis - Le Loup et le chien maigre, etc. La définition du loup donnée par Furetière va dans le même sens :

> « *animal farouche habitant dans les bois, & fort dommageable au bestail, parce que c'est le plus goulu, le plus carnassier, & le plus fin des animaux. Il a un odorat exquis […] espèce de chien sauvage qui a une teste carrée* ».[1]

Les citations, proverbes et expressions qui mentionnent le loup en donnent toutes la même image négative, ce que relève Furetière, en 1690 :

> « *On dit qu'on met les gens à la gueule du* loup, *pour dire qu'on les expose à des périls évidents. On dit, Qui se fait brebis, le* loup *le mange, pour dire, que quand on est trop facile ou patient, on est sujet à être pillé, ou insulté. On dit ironiquement qu'une chose est sacrée comme la patte d'un* loup *[…] On dit aussi d'un bastard qu'il est comme le* loup, *qu'il n'a jamais veu son père parce que* [Phoebus de Foix] *dit que les* loups *par jalousie déchirent celuy qui a couvert la* louve *[…] On dit aussi, Marcher en pas de* loup, *pour dire doucement, & pour attraper quelqu'un […] On dit qu'on tient le* loup *par les oreilles, quand une affaire qu'on croyait faite est traversée par quelque nouvel obstacle […] On dit aussi, Tandis que le* loup *chie la brebis s'enfuit, pour dire, qu'il ne faut pas perdre l'occasion, quand elle se présente […] On appelle une femme fort paillarde & débauchée, une* louve. *On disoit anciennement* leu, *& on le dit encore en Picardie. Il en reste des marques dans un jeu de petits enfants appelé. À la queue* leu, leu ; *et dans le nom de St* Leu *& St Gilles,* Sancti Lupi & Aegidii. *On disoit aussi autrefois* loin, *pour signifier la même chose. L'Abbaye de* Ville-loin *est appelée* Villa-lupa. *La rivière de* Loin, ad lupam ».[2]

Il faut enfin mentionner l'étrange notion du *loup-garou* :

> « *Quelques uns croyent qu'il y a de vrais loups garous,*[3] *qui sont des* loups*, qui ne mangent que de la chaire humaine depuis qu'ils y sont une fois acharnez, & qui sont fort furieux : de sorte que ce mot vient de ce que c'est un* loup *dont il se faut garer ou garder. Aussi en quelques lieux on l'appelle* guereloup ».[4]

Il était donc logique que le Dauphin, élevé dans la conviction que le loup était un animal maléfique, ait cru qu'il faisait œuvre pie en tentant de l'éradiquer des environs de

1 FURETIÈRE, *Dictionnaire Universel …* ,II « ***loup*** ».

2 FURETIÈRE, II, « ***loup*** »

3 DURAND-TULLON, A., *Du chien au Loup-Garou,* Paris, 1961 - SEBILLOT, Paul, *Le Folklore de France,* 4 volumes, Paris, 1904-1905.

4 FURETIÈRE, II, « ***loup garou*** ».

Paris.[1] Les Européens étaient si persuadés du maléfice des loups qu'à leur arrivée en Amérique ils tentèrent de l'exterminer.[2] Buffon (1707-1788), quelques décennies plus tard, partageait ce préjugé[3] alors pourtant que Phébus[4] admirait leur courage : « *ils ne se plaignent pas quand on les tue, comme font les chiens* ».[5]

2) La chasse du cerf

Le cerf élaphe[6] (*Cervus elaphus*)[7] est le plus connu des grands cervidés des forêts tempérées. En France il mesure de 1,6 à 2,6 mètres, pour 0,75 à 1,5 m. au garrot, son poids se stabilisant vers 3-4 ans chez la femelle de 80 à 110 kg, vers 6-7 ans chez le mâle de 150 à 200 kg ; le mâle perd jusqu'à 20% de son poids pendant le brame, la femelle jusqu'à 15% en période d'allaitement. Les mâles sont toujours les plus massifs.

Les yeux du cerf sont de taille moyenne, ses oreilles effilées aussi longues que la moitié de la tête. Ses pattes, très fines et adaptées à la course rapide et aux bonds, possèdent quatre doigts dont les deux plus petits ne s'appuient que sur un sol neigeux ou boueux, de sorte que les traces du cerf sont très *lisibles*. Son pelage varie selon les saisons, l'âge et le sexe : brun-roux en été, gris-brun en hiver, plus sombre pour le mâle. La mue intervient deux fois par an, en avril-mai et en septembre-octobre. Une tache jaune clair (le *cimier*) orne sa croupe. Le jeune, appelé *faon*, possède jusqu'à quatre mois environ, un pelage brun clair tacheté de blanc qu'on nomme *livrée*. À partir de neuf mois, des bois commencent à pousser sur la tête du mâle, sous forme de pivots : à un an ils sont visibles et le mâle est alors appelé *daguet*. Les bois tombent chaque année, à la fin de l'hiver chez les cerfs âgés, au début du printemps chez les jeunes : ils repoussent en

1 *Mercure* galant, janvier 1688.

2 WOOD, p. 4 : « *l'arrivée des Européens au XVII*ème *siècle en Amérique du Nord sonna le glas de cette cohabitation* [entre loups et hommes] *et le début de l'extermination des loups* ».

3 « *Désagréable en tout, la mine basse, l'aspect sauvage, la voix effrayante, l'odeur insupportable, le naturel pervers, les mœurs féroces, il est odieux, nuisible de son vivant, inutile après sa mort* ».

4 Cité par CARBONE, G., p. 82.

5 Alfred de VIGNY a repris ce thème, deux siècles plus tard, dans *La mort du loup*.

6 Précisions tirées de http://fr.Wikipedia.org/wiki/Cerf_%C3%A9laphe, mise à jour du 21.09.2007.

7 Selon la classification de Linnaeus (1758) : Règne : *Animalia* - Embranchement : *Chordata* – Sous- embranchement : *Vertebrata* - Classe : *Mammalia* - Sous-classe : *Theria* - Interclasse : *Eutheria* - Ordre : *Artiodactyla* - Famille : *Cervidae* - Sous-famille : *Cervinae* - Genre : *Cervus*.

été, leurs dimensions et leur forme variant selon les individus et l'âge[1] mais, contrairement à la légende, le nombre des cors est sans rapport avec leur âge.[2]

Le cerf habite les massifs forestiers ; son territoire vital étant d'environ 3000 ha, il peut se déplacer sur plusieurs dizaine de km. Monseigneur le courrait à Fontainebleau, Chambord et Compiègne, mais aussi, lorsqu'il était à l'armée du Rhin, à la Petite Pierre[3] et dans le massif de Châteauvillain à Arc-en-Barrois.[4] Le cerf ne sort qu'au crépuscule et la nuit ; les femelles (*biches*) se regroupent en *hardes* alors que les mâles (*cerfs*) vivent seuls ou en petits groupes ; le rut intervient à la fin de l'été ou au début de l'automne : il se prolonge pendant un mois. La période du rut est marquée par le *brame* - le cri rauque du mâle - qui tient du rugissement et du mugissement. Par ce cri qui s'entend à plusieurs km de distance, le mâle avertit les femelles réceptives de sa présence. Lorsque les bois ont cessé de croître le mâle les frotte sur les troncs des arbres pour les débarrasser du velours qui les recouvre. Si leurs manœuvres d'intimidation n'aboutissent pas, les mâles antagonistes se précipitent l'un sur l'autre pour se déséquilibrer : il peut en résulter la mort des deux cerfs quand ils restent coincés par leurs bois emmêlés. Le mâle qui règne sur la harde en surveille de près les membres car les femelles n'étant sexuellement réceptives qu'un seul jour pendant l'année, il doit éliminer ses concurrents et couvrir les dix à trente biches de son harem au fur et à mesure de leurs chaleurs.

Le cerf est herbivore *intermediate feeder*, c'est-à-dire qu'il s'adapte toujours à la végétation ambiante : dans les feuillus de plaine, il se nourrit de bois, de bourgeons,[5] de graminées, lierre, ronce, etc. mais aussi de maïs et de fruits. L'hiver, il se contente de bois et de feuilles mortes. Au contraire des carnassiers continuellement en éveil, que leurs sens contraignent à une attention, voire à une *réflexion* supérieure à leur intelligence, les frugivores n'ont besoin ni de réfléchir ni de raisonner pour vivre :

> « *Ils ont moins d'idées et plus d'innocence, des mœurs douces, une conduite uniforme qui ne présente pas beaucoup de révolutions, mais qui donne le spectacle*

1 HAYEZ, F., « Quand l'ADN parle », *Chasse et Nature*, 2006, pp. 24-28.

2 ZACHOS, F. E., ALTHOFF, C., STEYNITZ, Y.V., ECKERT, I., HARTL, G.B. [2007], « Genetic analysais of an isolated red deer (*Cervus elaphus*) population showing signs of inbreeding dépression », *European Journal of Wildlife Research 53*, 2007, pp. 61-67 : www.springerlink.com/content/1439-0574/

3 Dans l'actuel département du Bas-Rhin.

4 Dans l'actuel département de la Haute-Marne.

5 Au XVII^{ème} siècle on ne redoutait pas la déforestation car les loups, prédateurs de cerfs, permettaient d'en contrôler la population et d'enrayer la menace que les cerfs faisaient peser sur la forêt.

du calme et de la paix.[1] *[…] C'est surtout l'homme, avide et cruel, qui ne laisse pas jouir en paix des fruits de la terre celles des bêtes qui peuvent servir à sa nourriture ou à ses plaisirs. S'il fait la guerre aux tyrans carnassiers des forêts, ce n'est point comme bienfaiteur, c'est comme rival, et pour se réserver le droit de dévorer seul la proie commune. Le cerf, le daim, le chevreuil, le lièvre, le lapin, sont pour lui des objets de protection et de rapine : la mort de ces animaux est la fin dernière des soins qu'il en prend* ».[2]

Il est indéniable que pour Monseigneur et ses courtisans, le plaisir de tuer l'emportait sur le besoin de se nourrir (le loup ne se mange pas). Quant aux hécatombes de cerfs et de chevreuils elles se *justifiaient* par le goût de la Cour pour le gibier. Des fouilles entreprises à l'emplacement des anciennes latrines du château et des pavillons de Marly-le-Roi[3] ont révélé, dans les excréments, la présence d'une importante quantité d'ascaris[4] et de trichine, parasite provenant de la consommation de gibier insuffisamment cuisiné, tel que l'appréciait la noblesse.[5] Lorsque les loups et les sangliers, trop nombreux, rendaient les promenades peu sûres, on abattait le surplus, mais dès que le nombre de cerfs et de daims diminuait trop, le roi en faisait venir pour repeupler ses chasses :

« [le roi] *a envoyé d'Ecquevilly prendre les cerfs qui sont dans le parc de Limours pour les mettre ici* [à Marly] *dans le petit parc […] M. le Prince fera prendre aussi les daims qui sont à Chantilly, pour les mettre aussi dans ce nouveau parc* ».[6]

« *Monseigneur fait ôter tous les cerfs et les biches dans le parc de Chaville, et quand cela sera fait, il fera abattre la muraille qui sépare les deux parcs* ».[7]

---

1 LEROY, p. 33.

2 LEROY, p. 34.

3 Fouilles dirigées par Fr. BOUCHER, professeur de parasitologie à la Faculté de Médecine de Reims.

4 La *fasciola hepatica*, due à la consommation de cresson et de pissenlit, mal ou pas lavés.

5 BELJAEV, Alexandria : « Parasites likely to have plagued Louis XIV », *Médecines/Sciences,* 16 Juillet 1998, *BMJ,* 316, p. 1480 : « *Its eggs are known to be easily recognizable in archaeological finding thousands years old. I believe that this is simply a typing error. The assertion that the parasites "plagued" the king does not seem well-justified. The distribution of intestinal worms among people is usually of a negative binomial type. Even at a 100% prevalence in the community, most of its members have only a few parasites each, that are, as a rule, unable to produce any visible effect on the health. Individuals that are really "plagued" harbouring hundreds of adult Ascaris and thousands of Trichuris are very few, and there is no evidence that Louis XIV was among those unfortunates. He definitely encountered those parasites many times in his life, but harbouring intestinal parasites is not tantamount to having a disease inflicted by them* ».

6 *JD*, VII, jeudi 4 mars 1700, p. 267.

7 *JD*, XI, samedi 13, lundi 15, mercredi 17 novembre, vendredi 3 décembre 1706, pp. 248, 249, 250 & 260.

Car lorsque le gibier manquait, le roi manifestait son mécontentement :

« *Le roi […] témoigna à M. de Saint-Hérem qu'il n'étoit pas content que l'on tirât ici des sangliers et qu'il y eût si peu de faisans dans la forêt ; mais il ne s'en prend point à M. de Saint-Hérem ; il en rejette toute la faute sur M. de Saint-Hérem, son père, qui vient de mourir et qui durant les dernières années de sa vie avoit fort négligé de mettre de bons gardes* ».[1]

Le plaisir de la chasse dépendait aussi de la réaction du gibier : « *l'après-dînée il courut le cerf, qui passa la rivière et lui ôta par là tout le plaisir de la chasse* ».[2] Parfois même, la chasse n'aboutissait point : « *l'on manqua le cerf, chose fort extraordinaire aux chiens du roi* ».[3] En revanche, lorsque la chasse s'avérait trop facile, du fait, par exemple, d'un terrain rendu trop mou par les intempéries, le roi ou le Dauphin préférait y renoncer :

« *le roi alla l'après-dînée courre le cerf dans son parc ; mais les cerfs qui y sont en très grande quantité, ont tellement souffert cet hiver et les terres sont encore si molles que les cerfs sont pris dans un moment. Les chiens portèrent même beaucoup par terre de cerfs et de biches, et on croit que le roi ne courra plus de ce voyage* ».[4]

Leroy donne du cerf, une image presque romantique :

« *Le cerf est un de ces animaux que leur constitution, les inclinaisons qui en résultent, la manière de se nourrir et les rapports qu'ils peuvent avoir avec les autres ne mettent pas dans le cas d'avoir beaucoup d'idées. Il n'a nulle difficulté à vaincre, quant à la recherche de sa nourriture. S'il souffre de la disette, il n'a d'autre ressource que de changer de lieu, et il ne peut être servi par aucun genre d'industrie ; ainsi sa mémoire ne se charge à cet égard que d'un petit nombre de faits qui lui suffisent. Il apprend et sait bientôt où il trouvera des chatons et des bourgeons tendres au commencement du printemps, l'herbe nouvelle et succulente pendant l'été, des grains à la fin de cette saison, et des ronces ou des pointes de bruyères lorsque l'hiver a durci les bois et flétri les herbes. La répétition de ces actes si simples ne suppose ni ne donne beaucoup d'instruction. Sortir le soir de sa retraite pour aller viander, y rentrer à la pointe du jour, et s'y mettre à la reposée ; relever quelquefois vers midi, ou pour manger, ou, s'il fait fort chaud, pour aller boire à quelque mare : voilà l'histoire de la journée du cerf ; et ce serait celle de toute sa vie,*

1 *JD*, VIII, Fontainebleau, dimanche 25 mars 1701, p. 201.
2 *JD*, XII, Fontainebleau, lundi 23 juillet 1708, p. 188.
3 *JD*, XII, jeudi 12 juillet 1708, p. 180.
4 *JD*, XII, vendredi 12 avril 1709, p. 388.

si le temps du rut et les embûches de l'homme n'y jetaient quelque variété ».[1]

Cette analyse est inexacte lorsque le chasseur poursuit le cerf : car si c'est par *instinct* qu'il broute l'herbe, comme le carnassier se jette sur sa proie ou que l'enfant saisit le téton de sa nourrice, en revanche, il est impossible que l'instinct seul permette au cerf d'inventer les ruses qui lui permettent d'échapper à ses poursuivants :

« *Lorsqu'il est encore sans expérience, sa fuite est simple et sans méthode […] lorsque la nécessité répétée de se dérober à la poursuite l'a forcé de réfléchir sur la manière dont il a été poursuivi, il se compose un système de défense [...] Il s'est aperçu que, dans les bois fourrés [...] les chiens le suivent avec ardeur et sans interruption : il quitte donc les bois fourrés, passe dans les futaies ou longe les routes. Souvent, il forlonge,*[2] *c'est-à-dire qu'il change de pays […] pour dérober sa marche, il court souvent en ligne droite, revient sur ses voyes,*[3] *[...] il met en défaut la sagacité des chiens, trompe l'œil du chasseur et gagne au moins du temps. Quelquefois il commence par des ruses ; il se jette sur le ventre, se fait relancer comme s'il était malmené, et puis tout à coup il s'éloigne avec toute la vitesse dont il est capable. [...] Souvent il va chercher d'autres bêtes de son espèce pour s'accompagner […] Lorsque la harde à laquelle il s'est mêlé est assez échauffée pour partager le péril avec lui [...] il la laisse exposée et se dérobe par une fuite plus rapide. Le change*[4] *[...] en résulte [...] dont le succès est le plus assuré* ».[5]

À ces ruses il faut ajouter la traversée d'un ruisseau, d'une rivière ou d'une mare car étant donné que la voie se perd dans l'eau, les chiens perdent du temps à essayer de repérer l'endroit où l'animal a repris pied.

---

1 LEROY, p. 35.

2 FURETIÈRE, II, « ***Forlonger*** *: se dit avec le pronom personnel, du Cerf qui tire de longue, & qui mène bien loin la chasse et les Chasseurs, ou qui s'esloigne fort des chiens. On dit aussi, qu'un chien chasse de forlonge, qu'il va de forlonge, pour dire, qu'il chasse de loin, qu'il sent de loin. Ce mot vient de* fort *et de* loin ».

3 FURETIÈRE, III : « ***voye*** *: en termes de Chasse on appelle* voyes *l'endroit par où le gibier est passé, quand on le suit à la piste, ou par l'odeur ou l'impression qu'il a laissée dans l'air. On a remis les chiens sur les* voyes. *La* voye *se dit particulièrement du cerf. Pour toutes les autres bestes on dit* piste *[…] On dit qu'un cerf va la* voye*, quand il va par les grands chemins* ». La *double voie* est une ruse destinée à les chiens, ralentir l'action des chiens. L'animal chassé revient sur ses pas et prend une autre direction : décontenancés, tentent de le retrouver, tandis qu'il prend de l'avance.

4 Le *change* consiste, pour l'animal, à traverser une région où vivent d'autres animaux de son espèce, ce qui sème la confusion dans la meute des chiens : d'où l'importance d'avoir des chiens de qualité. Le change est très rarement sonné en chasse pour ne pas attirer l'attention de l'animal ni perturber les chiens. FURETIÈRE, I : « ***change*** *: en termes de Vénerie, se dit quand des chiens qui poursuivent un cerf ou quelque gibier, le quitte pour courir après un autre qui se présente devant eux. Cette meute ne prend pas le* change. *Il est opposé à* droit, *qui est le premier gibier qu'on a poursuivi. Garder le* change *c'est Suivre toujours le même gibier. Prendre le* change *c'est en suivre un nouveau. Un vieux cerf donne le* change *& laisse son escuyer à sa place* ».

5 LEROY, pp. 38, 39.

3) La chasse du chevreuil

Outre le loup et le cerf, Monseigneur courrait le chevreuil et le daim : leur chasse est assez semblable à celle du cerf eu égard à leur même sensibilité :

> « *entre les animaux dont la manière de vivre est la même, et qui n'ont que des moyens semblables, les plus faibles doivent toujours être les plus rusés, parce que la ruse n'est nécessaire qu'où la force manque. Le daim qui est à peu près de la même nature que le cerf, et qui a beaucoup moins de vitesse et de force, emploie pour se défendre les mêmes moyens, et les emploie beaucoup plus tôt. Le chevreuil se sert aussi des mêmes ruses et les multiplie encore plus. Son agilité naturelle lui servirait bien, s'il n'avait pas le désavantage de laisser des voies chaudes, que les chiens chassent avec beaucoup d'ardeur* ».[1]

Le chevreuil[2] (*Capreolus capreolus)*[3] est un cervidé européen et asiatique de 60 cm à 90 cm de haut et 95 à 140 cm de long. Il a des bois courts et un corps rougeâtre à face grise. Très rapide et gracieux, il vit dans les hautes terres ou les montagnes. Le mâle est appelé *brocard* ; la femelle, *chevrette* ; le jeune de moins de six mois, *faon* ; le jeune entre six mois et un an, *chevrillard*.[4] En France on le rencontre partout, sauf en Corse : au XVII^{ème} siècle sa densité y était de 20 à 30 têtes pour 100 hectares.[5] Le chevreuil vit dans les bois, forêts, bosquets ou clairières. Il apprécie les taillis sous futaie avec espaces dégagés mais on le trouve aussi dans les champs, les prairies et les parcs : c'est pourquoi Dangeau précise souvent que Monseigneur chasse le chevreuil *dans le petit* ou *le grand parc,* à Versailles ou à Marly. Le chevreuil sort au crépuscule, mais on le voit aussi en plein jour. Il peut vivre en solitaire, par couple, ou en groupes familiaux (*hardes*), composés d'une ou plusieurs chevrettes et de leurs petits, d'une quinzaine de têtes qui se forment en automne et en hiver. En dehors du rut, les brocards sont solitaires. Excellent coureur et sauteur, le chevreuil est aussi un très bon nageur. Le chasseur le repère

1 LEROY, pp. 39, 40.

2 Internet : rubrique http://fr.wikipedia.org/wiki/Chevreuil, version 18 septembre 2007.

3 Désignation binominale depuis 1758, selon Linnaeus.

4 La classification habituelle du chevreuil est la suivante : Règne : *Animalia* - Embranchement : *Chordata* - Sous-embranchement : *Vertebrata* - Classe : *Mammalia* - Sous-classe : *Theria* - Infra classe *Eutheria* - Ordre : *Artiodactyla* - Famille : *Cervidae* - Sous-famille : *Capreolinae* - Genre : *Capreolus.*

5 Actuellement, cette densité est à peu près la même du fait d'une intense repopulation au XIX° siècle.

facilement à son *régime alimentaire* : au printemps, des feuilles de chênes, de charmes, d'érables, beaucoup de graminées, quelques dicotylédones ; en hiver, du lierre, des ronces, des glands, des faînes, de la luzerne. Il est spécialement friand de sel.

Discret, le chevreuil est difficile à observer car il vit surtout dans la forêt. Sédentaire, il n'évolue que sur un territoire de 30 à 60 hectares qu'il conserve toute sa vie, le marquant par frottis et grattis. Il peut vivre jusqu'à quinze ans. En période de rut, les mâles frottent leurs bois contre les arbres pour y déposer la sécrétion odorante de leurs glandes frontales. Avant l'accouplement le mâle tourne autour de la femelle en décrivant un itinéraire en 8, appelé *rond de sorcière*. Le rut a lieu en juillet et août ; l'embryon se fixe, par *gestation différée,* au bout de quatre mois, la gestation totale durant 41 semaines. La portée comprend généralement deux petits dont l'allaitement dure de deux à trois mois. Bien que dit *de forêt*, le chevreuil vit surtout dans les champs. Seule sa fécondité lui a permis de survivre à ses ennemis le loup, les chiens errants, le lynx, le glouton, l'ours brun, le renard roux et, essentiellement, l'homme. L'éradication du loup par le Dauphin a contribué à sauver le chevreuil qui, très sensible à la rage et aux maladies parasitaires (oestridiose, douve,[1] strongylose, etc.), a la malchance que sa venaison, délicate et appréciée, en fasse la proie favorite des braconniers.

La chasse sélective[2] impliquait de disposer d'un cheptel d'une soixantaine d'adultes, soit d'environ 600 hectares, superficie dont Monseigneur disposait largement : le Dauphin jugeait l'état de santé du brocard, en fonction de son âge, tout sujet chétif devant être éliminé. Ce n'est qu'à partir de sa cinquième année que le brocard devient le gibier idéal capable de tendre des pièges au chasseur.

Le tableau des chasses de Monseigneur **(Doc LI)** prouve que les chasses étaient moins nombreuses en novembre et décembre, au retour du *voyage* à Fontainebleau. C'est en effet à cette période que l'on sélectionnait les animaux qui seraient tirés, à l'occasion de petites traques organisées sans chiens et à *bas bruit*.

D'où cette conclusion de Leroy, à propos de l'*instinct* des animaux :

« *toutes les espèces ont une faculté qui leur est commune, la sensibilité […] Cette*

1 FURETIERE, II, « **douve** : *herbe qui croist dans les prez, & qui fait mourir les moutons qui en mangent. Le mouton ne digère point les* douves*, et on les trouve toutes entières dans son ventre* ».

2 *JD*, IX, mardi 27 mars 1703 : « *Messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry […] tuèrent cent cinquante lièvres et ils eurent la sagesse de ne pas tirer des perdrix parce qu'elles sont à la période* ».

*faculté, plus ou moins exaltée par les besoins et les circonstances, produit les différents degrés d'intelligence que nous remarquons, soit dans les espèces, soit dans les individus. Souvent ce qu'on regarde en eux comme sagacité naturelle d'*instinct *n'est qu'un développement de cet amour de soi qui est un produit nécessaire de la sensibilité. Tout être qui sent connaît par cela même le plaisir ou la douleur ; il désire l'un et est importuné par l'autre : ses sensations lui donnent la conscience de son existence actuelle ; sa mémoire lui donne celle de son existence passée, et c'est le caractère de l'affection qu'il éprouve ou qu'il se rappelle, qui le fait jouir ou souffrir, qui donne l'être à ses désirs ou à ses craintes, et par là détermine ses actions. Ce qui appartient proprement à l'*instinct *dépend entièrement de l'organisation […] Mais ce n'est pas l'*instinct*, c'est la faculté de sentir et à ses effets qu'appartiennent les moyens que ces animaux emploient pour satisfaire les besoins de leur appétit naturel* ».[1]

*« L'*instinct *détermine l'objet du désir, donne l'attention, l'attention fait remarquer les circonstances et grave les faits dans la mémoire, la mémoire des faits donne l'expérience, l'expérience indique les moyens. Si les moyens ont quelque succès, ils constituent la science ; s'ils n'en ont point, ils produisent la réflexion qui combine de nouveaux faits et enfante de nouveaux moyens. Les actions qui sont communes à tous les individus d'une espèce, et qui paraissent la distinguer d'une autre, ne sont pas toujours des effets de l'*instinct*, c'est-à-dire d'une inclination sourde, indépendante de l'expérience et de la réflexion* ».[2]

Après son analyse des réactions animalières, de leur *intelligence* opposée à leur *instinct*, Leroy concluait de manière à ne heurter personne, surtout pas l'Église :

« *Quelques personnes ont cru la religion intéressée à cette question de l'intelligence des bêtes, et elles ont prévu là-dessus des conséquences qui les ont effrayées. Mais c'est à tort qu'on a voulu lier cette question, purement philosophique, aux vérités que la religion nous enseigne, qui sont d'un ordre tout autre. Que les bêtes aient une intelligence qui s'applique à tous leurs besoins, que cette intelligence fasse des progrès en raison des circonstances qui l'excitent, et qu'elle ait en elle un principe indéfini de perfectibilité relative à ces mêmes besoins, cela n'empêche pas que la nôtre ne s'élève aux vérités sublimes, qui sont le fondement de nos devoirs et de nos espérances. L'intelligence des bêtes sera toujours resserrée dans les bornes des objets sensibles, avec lesquels seuls elle a des rapports. La nôtre s'élance, d'un vol hardi, jusqu'à celui même qui produit les intelligences de tous les ordres* ».[3]

De ce chapitre sur la chasse il résulte que, contrairement aux idées reçues, Monseigneur n'a pas chassé davantage que le roi ou que les grands seigneurs de la Cour.

1 LEROY, p. 41.
2 LEROY, p. 41.
3 LEROY, pp. 72, 73.

Il ne s'est livré à la boucherie du tir dans les toiles que lorsqu'il convenait d'en donner le spectacle. En revanche il a pratiqué la chasse à courre comme un sport, entouré de son décorum habituel, s'épuisant à poursuivre le gibier traqué parfois toute une journée. Pour y parvenir il fallait qu'il eût une parfaite connaissance des mœurs du gibier chassé, qu'il connût ses astuces, qu'il devinât ses réactions. Monseigneur n'était pas qu'un massacreur de loups et si, avec Madame, il a tellement apprécié la chasse du loup c'est parce que ce gibier, spécialement rusé, savait déjouer les pièges qu'on lui tendait, rendant la chasse particulièrement excitante. En consacrant tellement de temps à la chasse, le Dauphin se livrait à un jeu - mortel pour ses adversaires - qui l'obligeait à analyser le comportement d'êtres qui, pour n'être pas humains, n'en étaient que plus intéressants à déchiffrer.

Chapitre II : La Musique

En France, jusqu'à Berlioz, la musique dite *savante* était réservée à une élite qui sévissait surtout à la Cour et dans des cénacles fermés de la Ville. Les monarques avaient été les plus grands pourvoyeurs de musique, comme le prouvent les archives notariales concernant ces musiciens qui ne vivaient que pour et par le roi.[1] L'historien ne peut donc pas se contenter d'étudier des partitions, ou de tenter de les ressusciter par des interprétations adéquates : il doit analyser la vie musicale en considérant les hiérarchies sociales qui étaient en contact avec l'art musical. Les textes du XVIIème siècle prouvent ainsi que si la musique pénétra une élite de plus en plus vaste, ce ne fut ni par snobisme ni par intérêt mais par amour.[2]

L'amour que Monseigneur portait à la musique en est une bonne illustration. Sa formation musicale commença très tôt : en 1662, à un an, le roi avait nommé Guillaume Raynal « *maître en exercice de la danse de Monseigneur le dauphin* ».[3] pour le moment

1 DURON, Jean, textes réunis par, *Le Prince et la Musique. Les passions musicales de Louis XIV,* Mardaga, Centre de Musique Baroque de Versailles, 2009 - BAUMONT, Olivier, *La Musique à Versailles,* Actes Sud, Centre de Musique Baroque de Versailles, imprimé à Vérone (Italie), 2007.

2 DUFOURCQ Norbert, *La musique à la cour de Louis XIV …. d'après les Mémoires de Sourches*, extraits, éd. A. & J. Picard, Paris, 1970, introduction, p. II.

3 AN, *Mélanges Colbert.,* XCVI, 86, 15 mai 1666, cité par BENOÎT, Marcelle, *Versailles et les musiciens du roi, 1661-1733, étude institutionnelle et sociale*, Paris, Picard, 1971, p. 30.

où « *il sera en âge d'apprendre à danser* ».[1] À la génération suivante Raynal était devenu « *maître à danser de Monseigneur et de Messeigneurs les Enfants de France* ».[2] Le jeune Dauphin apprit aussi à toucher le luth avec Nicolas Martineau, sieur de Bignons.[3] À l'époque en effet, la danse (donc la musique) constituait avec l'équitation et le maniement des armes l'une des trois disciplines de base de l'éducation de tout gentilhomme. En désignant un *maître à danser* à son fils, dès sa naissance, Louis XIV suivait la norme : lui-même avait appris, très jeune, l'épinette et le luth avec Florent Indret, puis la guitare avec Jourdan de La Salle.[4] Une somptueuse guitare parisienne de 1692, avec son étui aux armes de Monseigneur, avait traversé les siècles : elle a malheureusement été détruite au cours d'un raid sur Londres, à la seconde guerre mondiale.[5] **(Doc LIII)**. En 1683, Nicolas-François Blondel,[6] son professeur de mathématiques, avait publié un *Cours de mathématique contenant divers traitez composez et enseignez à Monseigneur le Dauphin,*[7] dont cinq pages de notions musicales théoriques,[8] consacrées à la définition de la musique, des intervalles, des consonances et des dissonances, de l'octave, du ton, des demi-tons, de la mesure et des modes. Dans sa préface du 15 octobre 1674 Blondel exposait son projet général de pédagogie :

> « *Peut-être qu'il y aura occasion de* lui [à Monseigneur] *découvrir l'origine de la douceur des accords dans la* Théorie de la Musique »

car il préférait la théorie à la pratique. Dans son *Discours à Monseigneur le Dauphin sur le sujet des mathématiques,* en mai 1675, Blondel poursuivait cette idée :

1 BAUMONT, p. 118.
2 BnF, Cab. des Ms., Armorial des Généralités, 1696, V. 34, f° 72, V 35, f° 56 et P. 24, f° 1352, où le nom de Raynal est orthographié à tort : *Rajnac*. Ses armoiries « *porte d'or à un chevron de gueules accompagné de trois oiseaux de sable tenant à leurs becs un rameau de mesme posés deux en chef et un en pointe au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent* ». À sa mort à Versailles, le 22 juillet 1706, le roi versa une pension de 800 livres à sa veuve : AN, 1706, O^1 50, f° 87.
3 BnF, ms fr, 7835, pièce 58, 8 août 1671.
4 BOUYER, Christian, *Louis XIV et la famille royale,* Pygmalion, Paris, 2009, p. 49.
5 Londres, Royal College of Music / ancienne collection Donalson, n^{os} 11 et 12. Une guitare semblable, de Jean-Baptiste Voboam (1699), avec son étui aux armes de Louis XIV, est actuellement présentée au Geementemuseum de La Haye, dépôt du Rijkmuseum, Inv. Ec 3/x-1973.
6 Nicolas-François Blondel ne doit pas être confondu avec Louis-Nicolas Blondel qui, en 1671, avait publié chez Ballard, un recueil de motets.
7 BLONDEL, Nicolas-François, *Cours de mathématique contenant divers traitez composez et enseignez à Monseigneur le Dauphin,* éd. N. Langlois, Paris, 1683.
8 La musique, l'un des sept arts libéraux, faisait partie du *quadrivium* comprenant en outre l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie : CESSAC, Catherine, « la musique et la danse dans l'éducation des princes et des princesses : pour quelle postérité ? », *Le Prince et la Musique ...:* DURON, p. 51, n 9.

« *La Musique même, qui vous paroît maintenant si agréable, aura bien d'autres charmes pour vous, lorsque vous en conoîtrés la nature & que vous sçaurés la cause de ce chatoüillement merveilleux, que l'amas de tant de sons differens produit dans votre oreille par le mêlange & la suite de ses accords* ».[1]

Monseigneur jouait également du clavecin : du moins en possédait-il un, à son chiffre, très moderne quant à la conception de son piètement « *verni noir façon de la chine et filets dorés [...] serrure bronze doré ciselé huit pieds de biche [...] orné de campanne sculptée de fleurs de lis et de chiffres aux armes du Dauphin* ».[2]

Lorsque Marie-Anne de Bavière épousa Monseigneur, on remarqua :

« *elle chante agréablement et avec méthode, joüe du clavecin, sçait un peu de dessein, danse d'une manière aisée* ».[3]

Ces talents plurent au roi qui la confia aussitôt à Guillaume Raynal « *pour estre son Maistre de Dance* »[4] et au « *fameux Mr Lambert [qui] a l'honneur de luy montrer à chanter* ».5 Elle incita le Dauphin à travailler le chant, avec succès semble-t-il :

« Ce jeune Prince qui se montre toûjours galant pour Madame la Dauphine, étudie tout ce qui est de son goust pour y conformer le sien ; & comme il a remarqué que c'estoit luy plaire que d'aimer le Chant, cette Princesse ayant & beaucoup de voix & de grande méthode, il a de luy-mesme formé le dessein d'apprendre à chanter. Il ne l'eut pas si-tost conçeu, qu'il l'exécuta ; et ce qui vous paroistra incroyable, il entra si bien dans ce qu'il y a de différence de ton d'une Note à l'autre, que dès la seconde Leçon il chanta à Livre ouvert un Air assez difficile ».[6]

Ainsi, pour la musique aussi, le Dauphin bénéficia d'une éducation approfondie. Cette éducation se poursuivit à la génération suivante : en 1695, à treize ans, le duc de Bourgogne fut confié à Couperin, maître de la Chapelle royale, qui lui enseigna « *la composition et l'accompagnement pendant plus de douze* [ans] ».[7]

1 CESSAC, p. 51.
2 AN, O[1] 3341, *Inventaire Général des Meubles de la Couronne,* VIII, décembre 1729, n° 403.
3 *Mercure galant,* mars 1680, II, p. 29.
4 Raynal avait le titre mais Jean Favier en fut le véritable professeur : *Musical Theatre at the Court of Louis XIV. Le mariage de la Grosse Cathos,* éd. Rebecca Harris-Warrick, Carol G. Marsh, Cambridge University Press, 1994, p. 24, cité par Cessac, p. 51 n 11.
5 *Mercure galant,* mars 1680, p. 322.
6 *Mercure galant,* mars 1680, pp. 102-103. On ignore si Monseigneur poursuivit la pratique du chant.
7 COUPERIN, François, *L'art de toucher le clavecin,* Foucaut, Paris, 1716.

La vie de Cour se déroulait presque toujours en musique, Louis XIV étant accompagné des « *vingt-quatre violons du Roy* »[1] qui jouaient dans toutes les occasions. Ces vingt-quatre violons (accordés par quintes) regroupaient six dessus (violons), six bases (violoncelles), quatre hautes-contres, quatre tailles et quatre quintes (registre proche de l'alto, avec des proportions de caisse croissantes, des étendues différentes mais le même accord).[2] Que le roi se déplaçât chez des particuliers, qu'il conquît des villes, qu'il changeât de résidence, la musique présidait à toutes les festivités :

> « *M. de Louvois lui* [au roi] *donna une magnifique collation, pendant laquelle tous les violons et hautbois de l'opéra jouèrent des airs de la composition de Lulli* ».[3]
>
> « *SM. alla avec la Reine et toute la maison royale* [dont Monseigneur] *entendre la messe au Dôme ou à l'église cathédrale* [de Strasbourg] *[...] Quand le roi fut à genoux dans le chœur, Mgr. l'Évêque entonna le premier le* Te Deum *qui fut ensuite continué par la musique de la cathédrale, et après la messe, il commença de même le* Domine salvum fac regem *qui fut aussi chanté par la musique* ».[4]
>
> *« La cour étant à Saint-Germain […] commençoit à voir des comédies et des divertissements mêlés de musique* ».[5]
>
> « [Le roi entendit la messe à la cathédrale de Verdun] *chantée par la musique qui étoit assez bonne pour celle d'une cathédrale. Au sortir du dîner, le Roi y alla encore entendre les vêpres qui furent chantés de même* ».[6]

La musique était aussi présente dans les arts plastiques7 : au château de Versailles elle symbolisait la paix, avec ses attributs et ses instruments ; dans le bosquet de la Colonnade, en bas-reliefs, des enfants musiciens jouaient ensemble, etc.

A) Marc-Antoine Charpentier

1 Créés officiellement en 1636 par Louis XIII : GETREAU, Florence, « ***violon*** », *Dictionnaire du Grand Siècle,* sous la direction de François BLUCHE, Fayard, Paris, 1990, p. 1611.

2 BENOÎT, Marcelle, *Versailles et les musiciens du Roi, étude institutionnelle et sociale, 1661-1733,* Paris, Picard, 1971, p. 201.

3 *MS,* I, 2 juillet 1685, p. 262, n.

4 *MS,* I, 26 octobre 1681, p. 38, déjà cité, *supra*.

5 *MS,* I, décembre 1681, p. 55.

6 *MS,* II, 18 mai 1687, p. 49.

7 MIRIMONDE, A.P. de, *L'iconographie musicale sous les rois Bourbons. La musique dans les arts plastiques (XVII*ème *- XVIII*ème *siècles),* Picard, 2 volumes, Paris, 1975.

L'enfance et l'adolescence du Dauphin ayant baigné dans la musique, il était logique que toute sa vie il y sacrifiât. En 1679, à 18 ans, Monseigneur avait choisi Marc-Antoine Charpentier pour composer les motets destinés à ses messes personnelles,[1] auxquelles chantaient les sœurs Pièche et Frison.[2] Ainsi, très jeune, le Dauphin fit preuve d'un goût aussi personnel que sûr car Charpentier était alors « en marge de l'orbite royale »[3] : ce n'est qu'une dizaine d'années plus tard qu'il enseigna la composition au duc de Chartres dont, selon Lecerf de La Viéville, il « *gâta le goût* ».[4]

La « *musique de Monseigneur* » remportait toujours un vif succès et Louis XIV en personne, venait souvent l'applaudir :

> « *en arrivant à Saint-Cloud, il* [le roi] *congédia toute sa Musique, et voulut entendre celle de Monseigneur le Dauphin jusqu'à son retour à Saint-Germain. Elle a tous les jours chanté à la messe des motets de M. Charpentier, et Sa Majesté n'en a point voulu entendre d'autres, quoiqu'on lui en eût proposé. Il y a deux ans qu'on en chante devant Monseigneur le Dauphin* ».[5]
>
> « *Le jeudi, premier jour de cette année, Monseigneur le Dauphin fut fait chevalier du Saint-Esprit, avec les cérémonies accoutumées [...] Sa musique s'y fit entendre pendant la messe. Elle était de la composition de M. Charpentier, dont je vous ai si souvent parlé. Mesdemoiselles Piesche y firent paraître leurs belles voix* ».[6]
>
> « *Le roi ayant donné congé à toute sa musique, celle de Monseigneur le Dauphin servait seule pendant toute la messe, à laquelle le sieur Frison chantait tous les jours. Cette musique avait pour accompagnement les sieurs Converset et Martinot, et le sieur Garnier pour organiste. On dit qu'elle est composée de la famille des Piesches, parce que l'on compte cinq personnes dans cette famille qui en sont, savoir deux filles, et trois garçons. On a rien chanté dans la chapelle, pendant le séjour que leurs Majestés ont fait à Saint Cloud, qui n'ait été de la composition de M. Charpentier. Il est si connu, et je vous en ai parlé si souvent, que c'est tout ce que je vous en dirai aujourd'hui* ».[7]

Contrairement au roi, à la reine et à la Dauphine, le Dauphin n'avait pas de *maison* : seuls quelques valets et garçons de chambre lui étaient attachés.[8] Il n'avait donc pas,

1 *Mercure galant,* mars 1688, p. 320 - BENOÎT, p. 30 - CESSAC, Catherine, *Marc-Antoine Charpentier,* Fayard, 1988, pp. 15, 78, 91, 122.
2 Antoine FRISON, basse, fut chantre de la Chapelle et de la Chambre de 1679 à sa mort, en 1697.
3 CESSAC, *Le Prince et la Musique,* p. 61.
4 LECERF de La VIÉVILLE de FRENEUSE, Jean-Laurent, *Comparaison de la musique italienne et de la musique française,* Paris, 1704-1706, reprint Genève, Minkoff, 1972, II, pp. 286-297.
5 *Mercure galant,* avril 1681, pp. 340-341.
6 *Mercure galant,* janvier 1682, pp. 100 et 114-115.
7 *Mercure galant,* mai 1682, pp. 183-184.
8 DA VINHA, Mathieu, *Les valets de chambre de Louis XIV,* Perrin, Paris, 2009 (2004) : pour ceux du

officiellement, de musiciens, ceux qui jouaient pour lui appartenant au roi qui les lui *prêtait.* Les manuscrits de Charpentier ne comportent que deux pièces explicitement destinées au Dauphin : *Precatio pro filio regis*, [H.166] de 1677, et *Gratiarum actiones ex sacris codicibus excerptae pro restitua serenessimi Galliarum Delphini salute*, [H. 326] action de grâce pour la guérison du prince à la suite de sa forte fièvre, en fin 1680. Mais jusqu'à la fin des années 1680 Charpentier composa régulièrement d'autres pièces pour la Musique du Dauphin : il est possible d'en identifier certaines grâce à l'utilisation de la basse de flûte, rarement utilisée à l'époque pour ce genre d'œuvres mais qu'appréciait spécialement Monseigneur et que Charpentier utilisa à six reprises : outre les deux pièces visant formellement le Dauphin, il s'agit de la *Supplicatio pro defunctis ad beatam Virginem* [H. 328] de 1681-1682 ; de *Pour un reposoir* [H. 523] de 1683 ; du *Prélude pour l'été à 3 flûtes* [H.336 a] de 1685 et des *Plaisirs de Versailles* [H. 480] œuvre profane de 1682, l'année de l'installation de la Cour à Versailles et de l'inauguration des *jours d'appartement*, les lundi, mercredi et jeudi où le roi recevait la Cour et auxquels le Dauphin était assidu. À chaque pièce de l'appartement du roi était dévolue une fonction particulière **(Doc LIV a, b, c)**. Le *salon d'Apollon* accueillait la musique et la danse ; le *salon de Mercure* était réservé à la famille royale qui y jouait aux cartes ou à des jeux de hasard, les autres joueurs se tenant dans le *salon de Mars* ; dans le *salon de Diane,* on jouait au billard ; le *salon de Vénus* servait à la collation de fruits, oranges, citrons, pâtes et confitures sèches tandis que les boissons étaient servies dans le *salon de l'Abondance* où étaient dressés trois buffets, celui du milieu pour les boissons chaudes, un pour les liqueurs et les vins, le troisième pour les jus de fruits, glaces et sorbets :

> « *Tous ceux qui ont le bonheur d'entrer dans ces magnifiques lieux, s'attachent, à mesure qu'ils entrent, aux plaisirs qui les touchent davantage. Les uns choisissent un jeu, et les autres s'arrêtent à un autre [...] La liberté de parler y est entière, et l'on s'entretient les uns des autres selon qu'on se plaît à la conversation [...] Jugez du plaisir dont on jouit pendant quatre heures dans des lieux destinés par un si grand monarque pour les divertissements de la cour. Il y a plus ; et si les vrais plaisirs sont d'en changer, puisqu'un plaisir trop continué devient moins sensible, on en change aussi souvent que l'on veut. Lorsque l'on est las d'un jeu, l'on joue à un autre. On entend ensuite la symphonie où l'on voit danser. On fait conversation ; on passe à la chambre des liqueurs, ou à celle de la collation [...] On peut dire que presque tous les sens y ont du plaisir, et que l'âme étant toute ravie, on ne peut que voir, admirer,*

Dauphin : pp. 32, 33, 46, 47, 48, 52, 65, 67, 131, 132, 139, 144, 162, 165, 237, 254, 266, 267, 279, 311, 320, 325, 337, 338, 339, 363, 403, 405, 494, 522, 558.

et se taire ; que le siècle d'or est bien représenté dans ces appartements, et qu'ils donnent une parfaite idée du pays de la joie ».[1]

En juin 1683 « *le roi donna une pension à M. Charpentier* »[2] pour le remercier de son service auprès du Dauphin qui lui confia la composition de la musique du carrousel organisé par François de Beauvillers,[3] duc de Saint-Aignan,[4] féru de beaux-arts :

« *le roi Louis XIV, qui aimait beaucoup ce* Seigneur *et qui connoissoit son esprit porté à la galanterie et à tout ce qui peut rendre une Fête et un Spectacle éclatant, le nomma, quoique dans un âge très avancé, pour être un des Commandans du Carrousel qui fut donné en 1685, à la tête duquel étoit Monseigneur le Dauphin* ».[5]

Ce n'est qu'à cinquante ans que Charpentier fit représenter sa première tragédie lyrique, ***Médée**,* au Palais-Royal. L'accueil fut mitigé mais Monseigneur « *vint à Paris pour voir l'opéra nouveau de* Médée »,[6] à propos duquel le *Mercure galant* précisa :

« M. Charpentier, qui l'a fait graver [Médée]*, eut l'honneur de la présenter au roi il y a quelques jours, et Sa Majesté lui dit qu'elle étoit persuadée qu'il étoit un habile homme et qu'elle savoit qu'il y avoit de très-belles choses dans son opéra. Quoique l'on ait encore donné que neuf ou dix représentations, Monseigneur le Dauphin y est déjà venu deux fois et Son Altesse Royale Monsieur l'a vu quatre fois ; il a eu la destinée des beaux ouvrages, contre lesquels l'envie se déclare d'abord, mais ils en brillent après davantage. C'est ce qui est arrivé à plusieurs opéras de M. Lulli, qui ont été ensuite l'admiration de tout Paris. On ne voit jamais l'envie s'attacher aux ouvrages médiocres, et ils ont leur cours sans que l'on pense à en dire ni bien ni mal. Les décorations et les habits de l'opéra de* Médée *sont de M. Berain* ».[7]

B) Les opéras, tragédies lyriques et opéras-ballets

Monseigneur prit aussi l'habitude, à 18 ans, d'aller entendre les nouveaux opéras à

1 *Mercure galant,* décembre 1682, pp. 46-60.
2 *Mercure galant,* juin 1683, p. 267.
3 Le père du futur gouverneur du duc de Bourgogne.
4 Dans le *Ballet Royal* inséré entre les actes *d'Ercole amante* représenté en 1662, Saint-Aignan paraissait, à côté du roi, symbolisant « La Maison de France » dans le rôle de « La valeur : inséparable de la Maison de France » : BENOÎT, *Marc-Antoine Charpentier,* p. 43, n 3.
5 TITON du TILLET, Évrard, *Le Parnasse françois,* Paris, 1732, p. 421, cité par BENOÎT, p. 43.
6 *JD,* IV, vendredi 11 septembre 1693, p. 409.
7 *Mercure galant*, décembre 1693, pp. 334-335.

Paris, au Palais-Royal, siège de l'Académie Royale de Musique.[1] La première fois qu'il y vint ce fut accompagné d'une suite si nombreuse que, la place manquant, Lully, directeur de l'Académie, fut contraint d'installer des spectateurs sur la scène. On tenta, par la suite, de supprimer ces places dont le prix avait doublé : mais la possibilité de « *conter des douceurs aux actrices qui seraient le plus à leur gré* » justifiait, pour les *amateurs*, le demi-louis supplémentaire qui leur était réclamé.[2]

Aux opéras *classiques*, Monseigneur préférait les tragédies lyriques et les opéras-ballets ainsi que la musique exécutée lors de concerts ou de divertissements. Son influence s'imposa plus facilement lorsque le roi cessa de danser en public. Louis XIV avait dansé dans tous les grands ballets de Cour jusqu'à celui des *Amants magnifiques* de Lully, à Saint-Germain-en-Laye le 7 février 1670. À la seconde représentation, le 14, il s'était fait remplacer par le marquis de Villeroy, et dans la salle, il avait fait les honneurs du spectacle au roi Casimir de Pologne. De ce jour, le roi ne dansa plus et il n'y eut plus de véritable ballet de Cour. Dix ans plus tard, à l'occasion de son mariage, Monseigneur dansa avec la Dauphine le *Triomphe de l'Amour* de Quinault et Lully, avec trois autres enfants du roi, le comte de Vermandois, la princesse de Conty et Mlle de Nantes,

> « survivances rarissimes et archaïques d'un genre révolu, que l'on remettait au jour à l'occasion de la jeunesse des princes, par tradition, un peu dans le même esprit que les présentations à la Cour, qui disparaît quand le roi décida de ne plus danser ».[3]

Dès lors que Louis XIV - ne dansant plus - était représenté par un tiers, Apollon n'était plus qu'une métaphore puisqu'il s'était définitivement détaché du corps du roi.[4] Lully, contraint de s'adapter à cette situation nouvelle, cessa d'écrire de la musique de ballet au profit de tragédies musicales agrémentées de ballets, dont, en 1671, une première ***Psyché***. L'idée de ce nouveau type de théâtre français, entièrement chanté, était sous-jacente depuis les années 1660 après que l'***Orfeo*** de Rossi (1647) eût fait connaître à Paris les extravagances de l'opéra romain, ses intrigues compliquées et ses longs récitatifs qui n'étaient pas dans le « *goût français* ». Pierre Corneille, avec ***Andromède***, avait créé, sur une musique de Dassoucy, une pièce avec « machines » permettant, entre

1 BEAUSSANT, Philippe, *Lully ou le musicien du soleil,* Paris, Gallimard, 1992, p. 105.
2 La GORCE, Jérôme de, *L'opéra à Paris au temps de Louis* XIV, Paris, Desjonquières, 1992, p. 68.
3 BEAUSSANT, p. 43.
4 BEAUSSANT, p. 379.

autres phénomènes, de transporter les acteurs dans les airs.[1] En juin 1669 Perrin avait obtenu le privilège d'opéra mais, incarcéré pour dettes, il avait été contraint de vendre son privilège que Lully lui acheta grâce à l'aide de Mme de Montespan et de Colbert. Quelques jours plus tard, sur l'ordre de Louis XIV, l'Académie Royale des Opéras fut fermée. Son privilège étant caduc, Lully en obtint un nouveau, pour une Académie Royale de Musique, de sorte qu'il eut le monopole de toutes les productions d'opéras en France. Ce privilège ne rebuta pourtant pas la jeune Comédie-Française, qui « se sentant de plus en plus concurrencée par le succès des tragédies lyriques de Lully, [voulut] montrer qu'elle aussi pouvait monter de grands spectacles et s'attirer les faveurs du public »[2] ; elle reprit ***Andromède*** dont la première fut donnée le dimanche 19 juillet à l'Hôtel Guénégaud. Selon le rédacteur du livret de 1682, la pièce « *après plus de trente ans n'a pu vieillir* ». Près de 13.000 livres furent engagés pour les décors et les machines ; la nouvelle musique de Charpentier remplaça celle de Dassoucy. Chacun des cinq actes disposait de machines volantes différentes, rendant nécessaire la mise en place d'énormes contrepoids en plomb qui furent testés pendant trois jours sous la conduite de Dufort, ingénieur et machiniste du théâtre. L'ampleur de ces effets mécaniques nécessita l'expulsion des spectateurs installés sur la scène car ces transformations ne se déroulaient pas toujours sans quelque incident pittoresque :

> « *Souvent, au plus beau char le contre-poids résiste :*
> *Un dieu pend à la corde, et crie au machiniste.*
> *Un reste de forêt demeure dans la mer*
> *Ou la moitié du ciel au milieu de l'enfer* ».[3]

Le public fut médusé par l'apparition d'un vrai cheval monté par Persée au moment où le monstre s'apprêtait à dévorer Andromède.[4] Le Dauphin y assista le 18 août[5] :

> *« Monseigneur vint à la foire de Saint-Laurent, et alla ensuite voir la représentation de l'*Andromède *de M. de Corneille l'aîné [...] dont les beautés attirent toujours grand*

1 Dans l'aile nord du palais des Tuileries Mazarin avait fait aménager la première salle de théâtre, dite « *des machines »,* dans laquelle pouvaient être représentés des spectacles à transformations et à effets spéciaux. La scène s'ouvrant vers la Seine, le jardin des Tuileries se trouvait à la gauche des spectateurs et la cour du *Carrousel* à leur droite. D'où l'expression toujours actuelle : « *côté cour, côté jardin* ».
2 CESSAC, *Marc-Antoine Charpentier*, p. 95.
3 LA FONTAINE, Jean de, *Œuvres diverses, Épître à M. de Nyert,* janvier 1677, La Pléiade, 1942.
4 PARFAICT, François et Claude, *Histoire de l'Académie Royale de Musique,* BnF, ms fr, n.a. 6532 ; *Histoire du théâtre français depuis son origine jusqu'à présent ...,* Paris, 1734-1749.
5 *Andromède* fut jouée trente trois fois jusqu'au 4 octobre 1682, six fois du 22 janvier au 3 février 1683, une fois le 20 mars et une dernière fois le 4 avril.

monde. Les mouvements des machines qui en font les ornements, sont d'une entière justesse et Monseigneur le Dauphin en parut très satisfait ».[1]

Le Dauphin était fasciné par le merveilleux : en se positionnant délibérément en dehors du réel, le livret d'opéra intégrait « l'étrangeté, le fantastique, l'irrationnel, le monstrueux, le surnaturel ». Il s'appropriait les *Métamorphoses* d'Ovide, la *Jérusalem délivrée* du Tasse, le *Roland furieux* de l'Arioste, etc. « Fondé sur une esthétique de l'alternance mouvement / statisme, du contraste terrestre / divin » l'opéra confiait un rôle capital aux décors et aux machines « mouvants comme l'action, imprévisibles comme elle, surprenants comme ses soubresauts, magnifiques comme ses ambitions » de sorte que l'opéra devenait autant visuel que musical. Il est difficile de concevoir comment pouvaient être représentées certaines scènes particulièrement spectaculaires des opéras de Lully : la fête marine ou la bataille *d'Alceste*, le supplice d'*Isis*, la mer qui s'enflait subitement dans *Persée* ... Venus du ciel, les dieux arrivaient sur un char tiré par des dragons ailés qui les déposait au centre de l'action. Ce *deus ex machina* symbolisait une puissance supra-humaine qui annihilait presque totalement le libre arbitre du héros. Tout dépendant du bon vouloir des dieux les raccourcis de l'action et la psychologie sommaire des personnages s'en trouvaient justifiés. Ainsi, pour ne citer que Lully, à la fin de *Thésée* Minerve érige un somptueux palais qui symbolise l'heureux dénouement du drame ; Cybèle rend *Atys* fou et provoque sa mort puis elle le ressuscite sous forme d'un pin ; *dans Armide* Renaud s'endort dans un jardin de rêve (acte III) qui se peuple de monstres et d'illusions angoissantes lorsque ses amis viennent le délivrer (acte IV), etc. La tragédie en musique mêlait sans cesse le merveilleux au réel, dans de somptueux décors.[2]

Ces mises en scène concrétisaient les essais de Pierre Perrin qui, en 1659, avait donné la ***Pastorale d'Issy*** sur une musique de Combert. Puis les pièces à machinerie s'étaient transformées en *semi-opéras,* dont les ***Amours de Vénus et d'Adonis*** de Donneau de Visé (1670) sur une musique de Mollier, suivi des ***Amours du Soleil*** (1671) et du ***Mariage de Bacchus et d'Ariane*** (1672). Les dernières comédies-ballet de Molière et Lully (***George Dandin***, ***Les Amants Magnifiques***, ***le Bourgeois Gentilhomme***) comportaient de longs épisodes de musique, danse et spectacle, qualifiées d'*opératiques*.[3]

1 *Mémoire Galant,* août 1682, p. 187.
2 DUROSOIR, Georgie, *La musique vocale profane au XVII^{ème} siècle,* Klincksieck, Paris, 2009, pp. 87-89.
3 POWELL, John S., « Psyché : un moment décisif du théâtre musical français », *livret de Psyché de Jean-Baptiste Lully,* CD Radiobremen, 2008, p. 73.

Entre temps Lully et Molière avaient créé une ***Psyché*** qui marqua un tournant décisif dans leur œuvre : ayant abandonné le ballet de Cour et la comédie-ballet, ils s'étaient tournés vers la forme plus sérieuse du théâtre semi-lyrique qualifié de *tragédie en musique.* La première version de *Psyché* avait été présentée à la Cour en janvier 1671 ; Molière et sa compagnie transformèrent alors le Théâtre du Palais-Royal en « *théâtre à machinerie* » avec une scène transformable, des machines, un orchestre permanent et des chanteurs engagés pour « *chanter sur scène sans masque et habillés comme des acteurs* ». *Psyché* remporta un succès immédiat et fut rejouée 83 fois, ce qui ne s'était jamais vu.[1] Tous les éléments du nouvel opéra étaient réunis dans cette « *tragicomédie et ballet à grand spectacle* » de sorte que sept ans plus tard (1678), en trois semaines, Lully et Thomas Corneille purent transformer en opéra leur œuvre de 1671.

En 1673 Lully créa le premier opéra français, ***Cadmus et Hermione***, suivi chaque année, d'un opéra nouveau. L'opéra qui triomphait était ainsi devenu le symbole de la jeunesse du Dauphin alors que pour le roi, il s'agissait d'un genre nouveau auquel, certes, il s'intéressait, mais qui pour lui, ne remplaça jamais le ballet, symbole de sa propre jeunesse. Cette opposition entre le roi et son fils relevait du conflit de générations ce qui explique la passion que Monseigneur vouait à la tragédie lyrique et à l'opéra-ballet,[2] ainsi que son désir de persuader le roi d'apporter son soutien à cet art nouveau. Vers le milieu des années 1680 Louis XIV cessa de s'intéresser au monde des spectacles tout en continuant à imposer son goût personnel et à choisir les productions de la Cour. Mais c'est le Dauphin qui fit applaudir *Armide* à Paris en 1685, année au cours de laquelle :

> « *Il y eut chez Monseigneur un petit opéra dont la petite mademoiselle Jacques a fait tous les airs ; elle n'a, je crois, que vingt ans* ».[3]

Les enfants, les petits-enfants du roi et leurs proches désirant honorer le Dauphin, estimèrent que le meilleur moyen de lui faire plaisir était de lui présenter un opéra : ils montèrent *Alceste,* tragédie lyrique de Quinault[4] et de Lully, dans l'hôtel de la princesse de Conti ; les répétitions commencèrent le 31 décembre 1699 :

1 POWELL, p. 74.
2 BARTHÉLEMY, Maurice, *André Campra. Sa vie et son œuvre,* Paris, 1957, pp. 44, 57, 61.
3 *JD,* I, dimanche 1er juillet 1685, p. 200.
4 Son portrait, par un anonyme, INV 9527, MV 2922, toile (63 x 52cm), CONSTANS, n° 5658, p. 1011.

« *Monseigneur le duc de Bourgogne alla chez madame la princesse de Conti répéter l'opéra d'*Alceste, *qui sera chanté chez cette princesse dans sa maison à la ville. Les chanteurs seront monseigneur le duc de Bourgogne, M. de Chartres, M. le comte de Toulouse, le duc de Montfort, Biron, les deux la Vallière, le comte d'Ayen, Mme la princesse de Conty, mesdames de Villequier et de Châtillon et Mlle de Sanzay* ».[1]

Monseigneur se rendit à Paris, le samedi 9 janvier 1700, pour assister à la première : « *il n'y avait de spectateur que le duc de Noailles* ».[2] Une seconde représentation eut lieu le 16 janvier. Il s'agit de l'un des premiers exemples de théâtre de société qui, un demi-siècle plus tard, connut un immense succès grâce à la marquise de Pompadour.

Le Dauphin n'imposa pas que des spectacles lyriques : il fit reprendre à Versailles, trois semaines après leurs créations à Paris auxquelles il avait assisté, *Polyxène* de La Fosse et *La Foire de Saint-Germain* de Dancourt,[3] le 26 février 1696.[4] Puis, en 1708, il fit monter *Turcaret* de Lesage.[5]

C) La danse et le ballet

L'affection du Dauphin pour l'opéra ne l'empêchait toutefois pas de danser lui-même :

« *La cour commençoit à voir les représentations de l'opéra d'*Atys[6] *dont les vers étoient de la composition de Quinault et la musique de celle de Lulli. Monseigneur le Dauphin y dansoit deux entrées avec Mme la Princesse de Conti ; mais cette princesse qui en faisoit tout l'ornement, tomba malade d'une fièvre continue […] qui lui dura trois semaines, ce qui n'empêche pas qu'on continua à représenter l'opéra quoiqu'avec de moindres acclamations* ».[7]

« *On y* [à Versailles] *avoit des comédies trois fois par semaine ; un bal tous les samedis, les trois autres jours tout ce qu'il y avoit d'hommes et de femmes de conditions à la cour s'assembloit à 6 h. du soir dans le Grand Appartement du roi […] Il y avoit des violons et des hautbois avec lesquels on dansoit quand on en avoit*

1 *JD,* VII, jeudi 31 décembre 1699, p. 221.
2 *JD,* VII, samedi 9 janvier 1700, p. 228.
3 DANCOURT, Florent CARTON, sieur d'Ancourt, dit, (1661 – 1725) ; sociétaire de la Comédie Française, il écrivit une soixantaine de pièces dont de nombreuses comédies de mœurs.
4 SOLNON, p. 447.
5 PITOU, Spire, « The Comédie-Française at Versailles : 1701 – 1715 », *Studi francesi,* nouv. Série, 51, année XVII, fasc. III, sept-déc. 1973, pp. 450-464, p. 453, cité par SOLNON, p. 449.
6 Représenté plusieurs années auparavant, cet opéra avait été renouvelé en l'honneur de la Dauphine.
7 *MS,* I, 1er janvier 1682, p. 67.

envie ».[1]

Il ne suffisait plus d'apprendre la danse et d'applaudir les danseurs, il fallait encore se montrer en spectacle à la Cour, vaste théâtre où chacun jouait un rôle. La question était alors de savoir si, en foulant les mêmes planches que les danseurs professionnels, on ne dérogeait pas à la dignité de son rang. Louis XIV avait prévu l'objection car lui-même avait beaucoup dansé en public ; aussi avait-il pris soin, dans l'édit du privilège de l'Académie d'Opéra de 1669, d'en dissocier l'institution des théâtres ordinaires afin de justifier l'intervention de personnes de qualité dans les divertissements lyriques[2] :

> « *Et attendu que les dicts opera et representations sont des ouvrages de musique tous differends des Comedies recitées et que nous les érigeons, par ces dictes presentes, sur le pied de celles des Academies d'Italie, ou les gentilshommes chantent sans deroger, voulons et nous plaist que tous gentilhommes, Damoiselles et autres personnes puissent chanter audit opera sans que pour ce ils derogent au titre de noblesse ny a leurs privileges, charges, droitz et immunitez* ».[3]

En 1685 toujours, Monseigneur avait commandé à Quinault et à Lully ***Le Temple de la paix***,[4] un opéra-ballet qui fut représenté à Fontainebleau le 20 octobre et repris à Versailles les mois suivants.[5] Le Dauphin en avait suivi toute la préparation :

> « *Monseigneur et Madame la Dauphine se firent lire en particulier l'opéra que Quinault prépare pour Fontainebleau par l'ordre de Monseigneur* ».[6]

> « *Monseigneur alla à la répétition de l'opéra qu'il fait faire pour Fontainebleau ; c'est Quinault qui en est l'auteur, Lully fait la musique ; le sujet est le* Temple de la Paix. *Monseigneur ne laisse entrer qui que ce soit aux répétitions* ».[7]

> « *Monseigneur vit une répétition générale de l'opéra qu'on prépare et qui sera fort défectueux, madame la princesse de Conty y manquant* ».[8]

1 *MS,* I*,* 16 octobre 1682, p. 154.
2 BENOÎT, p. 43.
3 AN*, Mélanges Colbert,* 28 juin 1669, O^1 13, f° 136. Cet article a été répété dans le privilège concédé à Lully, trois ans plus tard : AN, *Mélanges Colbert* 1672, O^1 16, f° 94.
4 LA GORCE, *Lully,* pp. 326-327.
5 DON FADER, « The 'Cabale du Dauphin'. Campra and Italian Comedy : The Courtly Politics of French Musical Patronage circa 1700 », *Music and Letters,* 86/3 (2005), pp. 383-384.
6 *JD,* I, lundi 27 août 1685, p. 212.
7 *JD*, I, lundi 8 octobre 1685, p. 229.
8 *JD*, I, dimanche 14 octobre 1685, p. 232.

« *Le soir* [du 20 octobre 1685] *on vit pour la première fois Le Temple de la Paix, et tout le monde en fut fort content* ».[1] Le roi n'y assista pas mais il vint à la deuxième représentation car il en connaissait de nombreux interprètes dont deux de ses filles, la duchesse de Bourbon et Mlle de Blois. Bien que « *tout à fait hors de péril* », la princesse de Conti était restée alitée « *privant le public de son précieux concours* ».[2]

Le prince de Conti décéda le 9 novembre, victime de la petite vérole : Louis XIV suspendit aussitôt les spectacles de Fontainebleau et renvoya les danseurs du théâtre lyrique à Paris.[3] *Le Temple de la Paix* fut représenté neuf fois à Fontainebleau puis sept fois, « *tous les lundis* »,[4] à Versailles du 3 décembre 1685 au 21 janvier 1686.[5]

Les répétitions des ballets se faisaient dans l'appartement de l'un des danseurs qui tous, à quelques rares exceptions près, *appartenaient à la Cour*. En revanche, les opéras étaient interprétés par des professionnels.[6] Le Dauphin en lisait les livrets, en suivait les préparatifs et, à Paris, en surveillait de près les répétitions. La « cabale de Monseigneur » réunissait des passionnés de bals, de musique, de comédies italiennes et d'opéras-ballets que la Princesse Palatine décrivait ainsi :

> *« Rien n'est tant à la mode présentement que la musique. Je dis souvent à mon fils qu'il en deviendra fou, quand je l'entends parler sans cesse de « bemol, becar, bémi », et autres choses de ce genre auxquelles je n'entends rien ; mais M. le Dauphin, mon fils et la princesse de Conti en parlent pendant des heures entières* ».[7]

Les festivités étaient particulièrement nombreuses au cours du Carnaval :

> « [Louis XIV] *a cru depuis quelques années se devoir priver de la plupart de ceux que prend sa cour. S'ils sont moins grands parce qu'il ne les ordonne pas, ils diversifient davantage les plaisirs d'un long carnaval, et sont nécessaires pour occuper une cour aussi galante et aussi nombreuse que celle de France* ».[8]
>
> « *le jour du mardi-gras […] la mascarade commença à onze heures […] le roi vint lui-même au bal masqué comme les autres. Monseigneur y parut en vieux gentilhomme*

1 *JD,* I, samedi 20 octobre 1685, p. 235.
2 BnF, ms. fr. 10.265, f° 75vo.
3 Turin, Archivio di Stato, *Lettere Ministri,* Francia, M. 117, cité par La GORCE, pp. 327 et 822, n 99.
4 *Mercure galant,* février 1686, p. 312.
5 Archives du château de Rosanbo, 259 AP 41, f° 186 et 259 AP 60, f° 49vo et 51, cité par J. de La GORCE, pp. 327 et 822, n 100 et 102.
6 La mode des opéras interprétés par des courtisans remonte à Madame de Pompadour, mais la mode en fut portée à son summum par la reine Marie-Antoinette.
7 PALATINE, *lettre du 24 mars 1695 – Mercure galant*, mars 1695, p. 117.
8 *JD,* VII, mercredi 6 janvier 1700, n 1, p. 227.

François du temps de la reine, mère du roi, et y dansa plusieurs fois ; le bal dura […] jusqu'à cinq heures du matin. Le roi se retira à minuit et demi ».[1]

Au cours des bals intervenaient des mascarades interprétées par des personnages de la *commedia dell'arte* et par des courtisans ; le Dauphin en raffolait :

« *Il y eut bal à Marly, et tous les danseurs et danseuses parurent en riches habits de masques [...] Lorsque toute l'assemblée fut placée, on vit paroître la mascarade qui avoit pour titre* Les Savoyards. *Quatre d'entre eux portoient des malles, desquelles, lorsqu'elles furent posées à terre, sortirent des enfants qui firent une entrée de ballet. Un Arlequin et un Polichinelle, et Marinette et Zerbinette, leurs femmes, dansoient à merveille [...] Monseigneur vint ensuite en masque avec madame la princesse de Conty, et quelques seigneurs de la cour* ».[2]

« *Monseigneur le Dauphin surprit toute l'assemblée avec un habit de chauve-souris. Les habits de sa troupe étoient de grandes robes de différentes couleurs, diversement et richement chamarrées, d'où sortoit un col qui s'élevoit fort haut et s'abaissoit, et sur lequel paroissoit une tête d'animal coiffée en chauve-souris* ».[3]

« *la mascarade de Mgr le Dauphin représentoit toute la troupe italienne. Ce prince étoit vêtu en docteur. Mme la Dauphine fit ce jour-là une mascarade de perroquets ; M. le duc de Bourbon parut avec un riche habit de seigneur hongrois, et Mlle de Bourbon avec un habit de paysanne, d'une propreté surprenante. M. le duc du Maine se fit admirer le même jour avec une mascarade de petits vieillards et de petites vieilles. Rien n'a paru plus beau, l'on ne pourvoit se lasser de les regarder* ».[4]

Malgré ces superbes fêtes, la Cour avait parfois la nostalgie des plaisirs d'antan :

« *Le roi avoit dit qu'il vouloit qu'on rétablit l'ancienne coutume de commencer les bals par le branle à mener et par les courantes ; mais elle avoit été si bien abolie que les maîtres de danse qui se trouvèrent alors à Versailles ne purent pas même montrer le branle à mener aux personnes qui voulurent l'apprendre ; et ainsi on fut réduit à commencer le bal par le menuet* ».[5]

« Le soir, il y eut à Marly un très beau bal avant le souper du roi […] il auroit été parfait, s'il y eut autant de bons danseurs et de bonnes danseuses qu'autrefois.[6] *Après le souper du roi, le bal en masque commença* ».[7]

1 *JS,* VIII, 20 février 1703, p. 32.
2 *Mercure galant,* février 1700, pp. 158-160, cité au *JD,* VII, vendredi 22 janvier 1700, n 1, p. 236.
3 *Mercure galant*, mars 1685, p. 204.
4 *Mercure galant*, mars 1685, p. 206.
5 *MS,* XI, 5 janvier 1708, p. 7, n.
6 *MS,* XI, 17 février 1708, p. 23.
7 *MS,* XI, 21 février 1708, p. 27.

D) Jean-Baptiste Lully

> « *Depuis douze ou treize années, Lulli, surintendant de la musique de la chambre du roi, avait établi dans Paris, par privilège du roi, une académie de musique, qui représentait des comédies toutes en musique, avec des entrées de ballet et des machines, que l'on nommait des opéras [...] il y avait gagné des biens immenses.*[1] *Il était italien, et avait été d'abord nourri valet de pied de Mlle de Montpensier chez laquelle il s'était perfectionné à jouer du violon. Ensuite, il s'était poussé si avant dans la musique qu'on l'avoit fait composer pour les ballets du roi. Son génie admirable l'avoit fait passer de bien tous les compositeurs, et enfin il était devenu le premier homme de son siècle dans son art* ».[2]

En 1683, avec ***Phaëton***,[3] Lully fit basculer le char du soleil conduit par Phaëton qui, pour prouver qu'il était le fils d' Apollon, avait supplié son père de le lui confier. Phaëton en en ayant perdu le contrôle, risquait d'embraser la Terre dont la déesse pria Jupiter d'intervenir : celui-ci foudroya le char, causant ainsi la mort de Phaëton. Le symbole était clair : il est vain de tenter d'accéder au soleil[4] car l'astre Louis XIV ne tolérant pas *d'alter ego*, toute tentative de se hisser jusqu'à lui entraine l'outrecuidant à sa perte.[5] Cette tragédie en musique était appelée *Opéra du Peuple,*[6] car elle reprenait des airs populaires connus : Lully eut systématiquement recours à ce procédé dans ses œuvres ultérieures.[7] En 1683, à l'apogée de sa carrière, Lully cumulait les fonctions de conseiller-secrétaire du roi, surintendant de la musique du roi à la Cour et de directeur de l'académie royale de musique, c'est-à-dire du théâtre lyrique parisien. À cette époque les cabales avaient cessé et les opéras de Lully étaient joués avec succès tant à la Cour qu'à la ville et à l'étranger.

1 En 1670 Daniel Gillard avait construit pour Lully un hôtel particulier à l'angle de la rue Sainte-Anne et de la rue des Petits-Champs : il existe toujours, mais dépourvu de son décor. Molière lui avait prêté 11.000 livres pour l'achat du terrain et le faire bâtir. Au-dessus de la porte d'entrée principale, rue Ste Anne, avaient été sculptées une timbale, des trompettes, une guitare et des partitions. L'intérieur était décoré somptueusement de boiseries et de peintures car Lully tenait à tenir son rang aux côtés des hôtels voisins qui tous appartenaient à des familles de la vieille aristocratie.

2 *MS,* I, 2 juillet 1685, n, p. 262.

3 LULLY, Jean-Baptiste, *PHAËTON*, Érato Disques, 1994, réalisation à l'occasion de l'ouverture du Nouvel Opéra de Lyon, ensemble vocal Sagittarius, Michel Laplenie, Les Musiciens du Louvre, Marc Minkowski.

4 BEAUSSANT, p. 379.

5 PAUL-HARANG, Pascal, « Phaëton ou la volonté de briller », *livret*, Érato-Musifrance, p. 22.

6 LECERF de La VIÉVILLE de FRESNEUSE, Paris, 1704.

7 La GORCE, Jérôme de, *introduction au livret de Phaëton*, Érato-Musifrance, 1994, p. 15.

La *première* de *Phaëton,* le 6 janvier 1683, fut interprétée à Versailles sur la scène provisoire de la Grande Écurie qui ne possédait pas de machines de sorte que « *la grandeur du spectacle* »[1] ne dépendit que de la somptuosité des costumes de Berain, décorateur officiel de l'Opéra depuis 1680. Dans sa dédicace au roi Lully se flatte :

> « *d'avoir étendu ses soins jusqu'aux habits qui sont une des principales parties de ces sortes de spectacles [...] Ce n'est pas seulement une musique de ma composition que je vous offre. C'est aussi une nombreuse Académie de musiciens que je vous présente. Vous m'avez permis de la former, je me suis appliqué à l'instruire, et après l'avoir fait exercer devant le Peuple de la plus florissante ville du monde, j'ai enfin la satisfaction de voir que le plus grand Roy qui fut jamais ne la juge pas indigne de paraître devant* lui ».[2]

Le spectacle fut repris à Paris le 27 avril 1683, agrémenté de décors et de machines de Berain. La première scène présentait « *Protée conduisant les troupeaux de Neptune* », allusion au groupe du char d'Apollon, sculpté par Jean-Baptiste Tuby et installé au centre du « *rond d'eau »*, à l'extrémité du « *tapis vert »* du parc de Versailles.[3] Il s'agissait aussi d'un rappel du lieu où l'opéra avait été créé. Le succès fut tel que les représentations de l'opéra se poursuivirent jusqu'au 30 juillet, jour de la mort de la reine :

> « *on était prêt de commencer Phaëton et l'on jouait déjà l'ouverture ; on ne continua pas et M. de Lully ayant fait rendre l'argent qu'il avait reçu, renvoya l'Assemblée fort triste* ».[4]

En raison de son succès l'œuvre fut reprise à Paris au théâtre lyrique en 1692 puis, en présence de Monseigneur en 1702 et en 1710.[5] *Phaëton* fut choisi pour inaugurer la nouvelle académie royale de musique à Lyon,[6] en 1688, où il fut joué

> « *pendant tout le carnaval avec un succès si extraordinaire qu'on l'est venu voir de quarante lieues à la ronde [...] Les décorations, les voix, les danses, les habits, tout a répondu à la beauté de la musique , et l'on a beaucoup d'obligation à ceux qui pour la gloire de leur patrie ont bien voulu hasarder cette dépense* ».[7]

1 *Mercure galant*, janvier 1683.
2 LULLY, Jean-Baptiste, *Phaëton,* livret, Paris, 1683, dédicace.
3 Le groupe s'y trouve toujours : il est régulièrement redoré car ses ors disparaissent au fur et à mesure qu'en jaillissent les eaux.
4 *Mercure galant,* août 1683.
5 Elle fut encore reprise en 1721, en 1730 et en 1742.
6 C'est pourquoi *Phaëton* fut à nouveau choisi pour l'inauguration du Nouvel Opéra de Lyon, en 1994, après les travaux entrepris par l'architecte Jean Nouvel.
7 *Mercure galant*, I, 1688.

L'élaboration de l'opéra avait été difficile, Lully se montrant particulièrement exigeant à l'égard de son librettiste Quinault qu'« *il renvoya vingt fois changer des scènes entières* [pourtant] *approuvées* [par l'Académie Française] ».[1] L'action dramatique en était bien menée, accompagnée de divertissements variés, de chœurs et de danses. La partition, encore sous l'influence de l'opéra italien,[2] relevait déjà de la nouvelle manière de Lully, mêlant airs, récitatifs, ensembles vocaux (dont les duos pleins d'émotion) et chœurs.

Phaëton, toutefois*,* ne présentait pas une simple allégorie politique. On crut y lire une allusion à Nicolas Fouquet, mort en 1680 après dix-neuf années de détention pour *« crime de lèse-splendeur* » (Paul Morand) ; on l'a comparé à une œuvre prophylactique destinée à intimider quelque prince impudent : mais en 1683 la Cour était installée à Versailles et le pouvoir du roi, définitivement assuré, n'avait plus rien à craindre.[3] En réalité, dans la forme succincte de la tragédie lyrique et avec cette concision qu'admirait tant Voltaire,[4] Quinault *inventait* un personnage emblématique,[5] sur le modèle du *type* et du *caractère* campés par Ovide.[6] Aucun *fatum* n'accablait Phaëton, nulle malédiction ne le poursuivait : personnage *responsable* il proclamait : « *Un cœur comme le mien fait son destin lui-même* ».[7]

> « On pourrait donc à bon droit affirmer que *Phaëton* n'est pas une tragédie au sens propre. Mais ne faut-il pas plutôt chercher cette extériorité de la cause tragique dans ce que nous pourrions appeler l'*aliénation* de Phaëton ? Car il y a chez ce personnage juvénile, qu'aucun acte encore n'a rendu fameux, comme une affirmation hyperbolique de soi. Sa seule gloire, son seul mérite, c'est d'être le fils de son père et il lui faut l'affirmer coûte que coûte. Phaëton n'est pas tant préoccupé par son origine [...] que par la *notoriété* de celle-ci : il ne lui suffit pas de savoir qu'il est le fils du Soleil, encore faut-il que le monde entier le sache [...] tout lui semble possible, pourvu que cela serve à la manifestation de son rang ».[8]

De même qu'Auguste « *maître de lui comme de l'Univers* », Phaëton restait maître de tous ses sentiments, mêmes amoureux au point que lorsqu'il y eut conflit entre eux et

1 LECERF de La VIÉVILLE de FRESNEUSE.
2 Accompagné de nombreuses « *fioritures* ».
3 La GORCE, *livret,* p. 14-15.
4 VOLTAIRE, *Lettre à l'abbé d'Olivet du 5 janvier 1767 : « ... le plus concis de nos poètes dans les belles scènes de ses opéras ».*
5 PAUL-HARANG, p. 22.
6 OVIDE, *Les Métamorphoses,* II, v. 19-366, Actes Sud, Paris, 2001, pp. 70-89, texte latin et traduction en français de Danièle Robert.
7 Acte II, scène 1.
8 PAUL-HARANG, pp. 22-23.

sa carrière, il opta sans hésitation pour la gloire :

> « *l'Amour me parle en vain, je ne puis plus l'entendre*
> *La Fière Ambition parle plus haut que lui* ».[1]

> « Phaëton a besoin de se mirer dans le regard envieux ou admiratif des autres pour exister. Puisqu'il n'est *rien* par lui-même, il lui faut être par le *regard* des autres. Tel un miroir, l'œil de l'autre doit lui renvoyer l'*éclat* d'une gloire qu'il se suppose [...] La métaphore du char solaire [...] vaut [...] par ce débordement de soi, l'*hybris,* par laquelle, immodeste et immature [...] un homme échoue à se réaliser et finalement succombe ».[2]

Ainsi, la lutte menée par Phaëton ne visait pas à obtenir le pouvoir mais à briller en rapportant la *preuve* d'une filiation contestée. Quel intérêt le Dauphin pouvait-il trouver à une telle fable, lui qui incarnait le contraire du héros de l'opéra ? Personne ne contestait qu'il fût le fils de Louis XIV ; et même si à la création de *Phaëton* (1683) Monseigneur ne s'était pas encore illustré à la guerre (1688), qu'il n'était que le fils du roi, il en respectait si bien toutes les volontés que, contrairement à Phaëton, il n'aurait jamais songé à solliciter la moindre parcelle de sa puissance. Ce qui plaisait à Monseigneur dans cet opéra nouveau, ne résultait donc d'aucun éventuel rapprochement entre le héros de l'intrigue mythologique et lui, voire un quelconque contemporain : c'était exclusivement la musique, la mise en scène, les décors somptueux, tout ce qui constituait la nouveauté du spectacle. Dans une Cour où le *paraître* était tout, il est étrange que l'on ait tant applaudi un spectacle contant la chute d'un héros dont l'obsession était précisément de paraître.

Cet opéra constituait aussi un changement radical de la conception du spectacle, dans le même esprit et à la même époque où (1682), dans la *Grande Galerie* du château de Versailles, Le Brun abandonnait l'iconographie de l'*appartement des Planètes* et, renonçant à la mythologie devenue inutile, il célébrait les travaux et la gloire du roi par la représentation du monarque, qui, à elle seule, y pourvoyait :

> « *Un Héros qui mérite une gloire immortelle,*
> *Au séjour des Humains aujourd'huy nous rappelle,*
> *Le Siècle qui du Monde a fait les plus beaux jours,*
> *Doit sous son règne heureux recommencer son cours,*
> *Il calme l'Univers, le Ciel le favorise [...]*
> *L'Envie en vain frémit de voir les biens qu'il cause ;*

1 Acte III, scène 1.
2 PAUL-HARANG, pp. 24-25.

Une heureuse paix est la loy
Que ce vainqueur impose.
Son Tonnerre impose l'effroy
Dans le temps mesme qu'il repose ».[1]

En 1685, à la suite du scandale que suscita la révélation de la liaison de Lully avec Brunet, page de la Musique du roi, il lui fut défendu « *de se présenter devant le Roi* ».[2] Les *Nouvelles ecclésiastiques* l'ayant menacé du bûcher, on s'empressa de dire que « *l'Opéra s'en irait bientôt en fumée* ».[3] En fait l'incident ne détourna pas le roi des opéras puisqu'il convia l'archevêque de Paris à une représentation de ***Roland*** et « *trouva fort beau* » ***Amadis*** qu'il « *n'avait jamais vu* ».[4] Bien plus, le 19 février 1685, il attendit la fin de *Roland* pour annoncer la mort du roi d'Angleterre et il ne suspendit les divertissements de la Cour que pendant huit jours.[5] Un autre incident obligea le Dauphin à intervenir auprès du roi :

« Le Sieur Baptiste ayant retranché les pensions de ceux qui ont été autrefois de l'Opéra, cela a fâché ses meilleurs chantres. Quatre l'ont quitté. Jeudi dernier, le public n'étant pas satisfait de ceux que l'on y avait substitués, on les pensa assommer à coups d'oranges[6] *et on les chassa de dessus le théâtre. Il s'en est plaint au Roi qui a envoyé ordre à ceux qui s'étaient retirés de revenir et qu'il leur ferait donner satisfaction* ».[7]

La décision du roi devait satisfaire les habitués de la salle du Palais Royal au nombre desquels figurait le Dauphin qui continua à assister aux spectacles donnés par Lully[8] ; Lully collabora aussi, avec les musiciens de l'Écurie, au somptueux carrousel des *Galants Maures,* donné en l'honneur du prince les 4 et 5 juin 1685 : Berain en avait créé les costumes et les Philidor avaient fourni les marches pour hautbois, trompettes et timbales.

Monseigneur présida avec le roi, le mémorable souper offert par Seignelay dans son

1 QUINAULT, Philippe, livret, tragédie en musique PHAËTON de Jean-Baptiste LULLY, *Prologue*, « *représentée par l'Académie Royale de Musique, devant Sa Majesté à Versailles, le sixième jour de janvier mil six cens quatre-vingts-trois* », Paris, Christophe Ballard, seul imprimeur du Roy pour la Musique, M.DC.LXXXIII.
2 REUSS, Rodolphe, *Correspondances politiques et chroniques parisiennes, adressées à Christophe Güntzer, syndic de la ville de Strasbourg (1681-1685),* Paris, Librairie Fischbacher, 1890, p. 127.
3 BnF, ms. fr. 23.498, f° 6.
4 *JD,* I, mercredi 24 janvier 1685, p. 112 ; lundi 5 mars 1685, p. 131.
5 *Lettre* envoyée à la Cour de Savoie le 26 février 1685, Turin, Archivio di Stato, Lettere Ministri, Francia, M. 117, citée par La GORCE, *Lully,* pp. 317 et 821, n. 57.
6 On vendait des oranges dans la salle.
7 REUSS, p. 139. L'incident eut lieu le 13 mars 1685.
8 *JD,* I, vendredi 9 mars 1685, p. 133 : « *L'après-dînée, Monseigneur alla à Paris ; il descendit chez Monsieur, où il joua d'abord, puis alla dans sa loge entendre l'opéra de Roland* ».

château de Sceaux le 16 juillet 1685 ; la réception lui coûta 100.000 livres « *pour le divertissement d'un jour* »,[1] Seignelay ayant fait venir de toute la France les mets les plus délicats, des « *liqueurs exquises* », des « *fruits nouveaux ou hors saisons* ».[2] Berain avait illuminé les jardins et prévu des éclairages le long de la route de Sceaux à Versailles, ce qui avait rendu le retour aussi magique qu'une représentation d'opéra.

Le 23 juillet avaient été célébrées les fiançailles de la jeune Mlle de Nantes avec le duc de Bourbon, petit-fils du Grand Condé : une magnifique fête de nuit fut organisée sur le Grand Canal « *dont les bords étaient éclairés d'un grand nombre d'illuminations, ainsi que la face du château et les allées du parc* ».[3] Pour aller souper à Trianon le roi, le Dauphin, Monsieur, Madame, et nombre de courtisans montèrent dans des gondoles dorées et des chaloupes tandis qu'était jouée « *tout ce qu'il y a de plus belle musique dans les opéras de M. de Lully* »[4] par « *toute la musique du Roi, avec des timbales et des trompettes* » montée sur un yacht.[5] Le mariage fut célébré le lendemain ; puis le roi et Monseigneur dînèrent chez la Dauphine, et,

> *« sur les huit heures du soir, le Roi donna une grande musique sur son magnifique escalier de marbre, qui est un endroit admirable pour de semblables divertissements. Après la musique, le Roi donna un festin royal dans la salle des gardes de Mme la Dauphine* ».[6]

L'étiquette exigeait que lors des manifestations publiques le Dauphin soit assis à la droite du roi ou qu'il présidât une autre table :

> « *il y eut un souper magnifique. Le roi et Monseigneur tinrent chacun une table en des appartements différents* ».[7]

Le 26 juillet 1685, alors que la Cour était occupée par les réjouissances du mariage de Mlle de Nantes « *Monseigneur le Dauphin donna un grand souper dans son appartement et l'on chanta ensuite l'* Idylle » de Sceaux, qui avait été interprétée trois jours plus tôt, sur le Grand Canal. L'initiative de ce concert, à Versailles, revenait au Dauphin, et

1 SANDRAS de COURTILZ, Gratien, *Les intrigues amoureuses de la Cour de France,* 1685, p. 174.
2 SPANHEIM, Ezechiel, *Relation de la Cour de France*, Paris, Mercure de France, 1973, p.180.
3 *Gazette de France,* 28 juillet 1685, p. 440.
4 *Mercure galant*, août 1685, p. 234.
5 *MS,* I, 23 juillet 1685, pp. 273-274.
6 *MS,* I, 24 juillet 1685, pp. 274-280.
7 *JD,* I, mardi 21 août 1685, I, p. 210.

non pas au roi qui n'y assista même pas.[1]

Le 15 février 1686, au théâtre du Palais Royal, Lully donna ***Armide***, sa dernière *tragédie lyrique,* qui figurait une nouvelle représentation de la gloire : Armide, l'amoureuse, voulait posséder son héros ; mais si le héros cédait, il n'était plus héros et Armide ne pouvait plus l'aimer. Il fallait donc que Renaud s'en allât et qu'Armide restât seule avec son amour inassouvi : la tragédie changeait de dimension. Le succès fut immédiat, le spectacle bénéficiant de « *beaucoup d'applaudissements [...] car on n'en avait jamais vu un autre si beau* ».[2] Le témoignage de Saint-Frique est important car, en égratignant Lully au passage, il souligne le rôle joué par Monseigneur lors des représentations d'opéras :

> *« Les divertissements de Versailles sont bien diminués. Monseigneur et Monsieur, qui ne sont pas dans cette austérité de vie, ne voulurent pas se priver du plaisir du nouvel opéra qui fut représenté vendredi passé. Il y eut un si grand monde qu'on ne pouvait plus y entrer du tout et plus de cent personnes sur le théâtre à un louis chacun. Toutes les loges pleines de dix personnes. Vous savez que sept les remplissent et sont incommodes. L'amphithéâtre et le parterre et le paradis étaient si confusément remplis qu'on ne pouvait sans étonnement comprendre la quantité du monde qui y était. On prétend que Lully reçut ce jour là dix mille francs. Il en était si en colère*[3] *qu'il battit tous les valets et n'eut pas la force de souper, parce que sur les sept heures, il avait fait collation et avait tout seul mangé une bonne poularde et la moitié d'une seconde, et n'avait bu que quatre ou cinq coups. Le pauvre homme faillit tomber en faiblesse après cela. Jugez de sa douleur et de la compassion qu'il fit à tous ses amis* ».[4]

Une autre lettre de Saint-Frique précise que le Dauphin et Monsieur[5] furent « *très satisfaits* » d'*Armide* auquel ils avaient assisté avec Madame et la duchesse de Bourbon. La version concertante fut jouée à la Cour, à plusieurs reprises : Dangeau n'y mentionne jamais la présence du roi,[6] alors que le Dauphin et la Dauphine y assistèrent régulièrement.[7] Louis XIV pourtant l'entendit, au moins partiellement, puisque :

---

1 *Mercure galant,* août 1686, p. 257.
2 MAGALOTTI, *Lettre* du 11 mars 1686, Florence, Archivio di Stato, Mediceo del Principato 4784, cité par La GORCE, *Lully,* pp. 330 et 822, n 114
3 « Sa colère n'était évidemment pas provoquée par le gain de 10.000 francs, mais plutôt par l'afflux des spectateurs, auquel il lui fallait faire face et probablement aussi par l'anxiété que devait susciter la naissance d'un tel spectacle » : La GORCE, *Lully,* p. 330.
4 SAINT-FRIQUE, *lettre* du 22 février 1686, Florence, Archivio di Stato, Mediceo del Principato 4783, cité par La GORCE, *Lully,* pp. 330 et 822, n 115.
5 Étrangement La GORCE allègue l'opinion du « *Dauphin et de Monseigneur* » (*J-B. Lully,* p. 330). Il s'agit à l'évidence d'une erreur, « Monseigneur » ayant été transcrit au lieu de « Monsieur ».
6 La GORCE, *Lully,* p. 331.
7 *JD,* I, 1686 : samedi 30 mars, p. 316, lundi 29 avril, p. 327, lundi 13 mai, p. 324, samedi 25 mai, p. 339.

« Le soir, le roi, revenant de Trianon, alla encore chez la duchesse de Bourgogne qu'il trouva dans son lit […] ayant un grand corps de musique tout préparé pour chanter les deux premiers actes de l'opéra d'Armide du fameux Lully : ce qui fut exécuté sur le champ ».[1]

« *Le soir, le roi alla chez la duchesse de Bourgogne, où il entendit les deux derniers actes de l'opéra* Armide ».[2]

Les nouvelles habitudes du roi contrariaient Lully :

« *Baptiste ayant proposé au Roi un nouvel opéra, Sa Majesté répondit que 5.000 livres seraient mieux employées aux pauvres* ».[3]

« *Jusqu'à présent, il n'y a que Lully qui perd, car le Roy donne aux pauvres ce qu'il donnait à Lully tous les hivers pour les opéras représentés à Versailles. Il n'y en aura point cette année, mais il y aura des sommes à son escient de prédicateurs qui prêchent chacun quinze jours pendant le carême* ».[4]

Fort opportunément pour Lully, jamais Monseigneur ne fréquenta l'Opéra avec autant d'assiduité : il s'y rendit huit fois entre le 15 février et le 10 mai 1686 :

« *Monseigneur trouve l'opéra d'Armide si à son gré qu'il y vient assez souvent. Il y fut encore vendredi dernier* ».[5]

« *Monseigneur lut avec Madame la Dauphine l'opéra que Quinault fait pour cet hiver ; le sujet est* Renaud et Armide ».[6]

« *Monseigneur alla à Paris avec Madame et madame la duchesse de Bourbon pour voir l'opéra nouveau* d'Armide ».[7]

« *Monseigneur alla à Paris voir, pour la seconde fois, l'opéra d'*Armide *de Lully* ».[8]

« *Monseigneur alla à Paris [...] En arrivant au Palais-Royal, il alla voir madame de Polignac et la ramena à l'Opéra dans son carrosse* ».[9]

1 *MS,* XII, 9 janvier 1710, p. 138.
2 *MS,* XII, 10 janvier 1710, p. 138.
3 Les *Nouvelles ecclésiastiques,* 18 février 1686, BnF, ms. fr. 23.498, f° 72.
4 SAINT-FRIQUE, *lettre* du 16 février 1686, Florence, Archivio di Stato, Mediceo del Principato 4783, cité par La GORCE, *Lully,* pp. 331 et 822, n 118.
5 *Lettre* du 8 avril 1686, reçue par la Cour de Savoie, Turin, Archivio di Stato, *Lettere Ministri,* Francia, M. 119, citée par La GORCE, *Lully,* pp. 331 et 822, n 119.
6 *JD*, I, mercredi 12 décembre 1685, p. 265.
7 *JD*, I, vendredi 15 février 1686, p. 296.
8 *JD*, I, vendredi 1er mars 1686, p. 304.
9 *JD*, I, jeudi 25 avril 1686, p. 325.

« *Monseigneur alla à Paris à l'Opéra* ».[1]

« [Quinaut] *était alors occupé par ordre du Roy a achever l'opéra d'Armide qui avait été commandé d'abord pour Versailles. Comme il n'a pû y estre représenté à cause de l'autre divertissement qu'on a commencé plus tard que l'on ne croyait, il a paru à Paris, dans les derniers jours du Carnaval, sur le Théâtre Royal de Musique, avec le succès qui suit tous ces grands spectacles. Monseigneur le Dauphin honora de sa présence la première représentation qui en fut faite, les paroles en sont toutes très dignes de leur Auteur ce qui est tout dire puisqu'il excelle dans les Ouvrages de cette nature. Chacun est charmé de la Symphonie et de la Musique. Ce qu'il y a de spectacle a paru grand et nouveau et fut surtout le Théâtre qui se brise. Il est de l'invention de Monsieur Berain, Dessinateur du Cabinet du Roy. On s'est fort récrié sur la beauté de toutes les parties qui composent le 5ème Acte de cet Opéra. Le Temple de la Paix a esté représenté tous les lundis jusqu'au 28 de janvier qu'on y a dansé le ballet de la Jeunesse*[2] *tous les autres lundis jusques au Caresme. Les autres Divertissements de chaque semaine ont été de trois manières. Il y a eu Comédie Française et Italienne, entre lesquelles on a tenu les Appartements. Monseigneur le Dauphin et Monsieur ont esté en plusieurs Bals, si bien déguiséz, que fort souvent on ne les a pas reconnus. Enfin on peut dire que cette longue suite de plaisirs en a formé un continuel. [...] La grossesse de Madame la Dauphine a esté cause que cette Princesse s'est privée de beaucoup de plaisirs* ».[3]

Pour le grand carrousel d'*Alexandre et Thalestris,* organisé en son honneur les 28 et 29 mai 1686, le Dauphin s'adressa à Lully qui, seul, fournit la musique du divertissement. Les dames de la Cour furent autorisées à paraître à cheval, au côté des cavaliers :

« *Il est à craindre pour les Dames que le bruit des fanfares ne réveillent si fort leurs chevaux que l'envie de sauter ne fasse montre [...] malheur aux vaincus* ».[4]

La musique que Monseigneur commanda à Lully pour son carrousel de 1686 est révélatrice de ce qu'était un carrousel :

« une sorte de ballet équestre, un véritable ballet de cour à l'usage des cavaliers et des chevaux [...] Son caractère proprement équestre [était] étrangement fidèle aux différentes « allures » des cavaliers : *pas relevé, trot, amble, trot espagnol,* que notre oubli des subtilités de l'art équestre nous permet mal d'apprécier, mais auxquelles les contemporains étaient infiniment sensibles ».[5]

1 *JD*, I, vendredi 10 mai 1686, p. 332.
2 Ballet créé par Lalande.
3 *Mercure galant,* février 1686, 1ère partie, pp. 213 sq.
4 SAINT-FRIQUE, *lettre* du 27 mai 1686, Florence, Archivio di Stato, Mediceo del Principato 4783, cité par La GORCE, *Lully,* pp. 332 et 822, n 120.
5 BEAUSSANT, Philippe, « Le château de Versailles, fils de la musique », *Lully, ou le musicien du Soleil, le Carrousel,* livret du concert des 6 & 7 décembre 2000 à l'Opéra Royal de Versailles (volume III), p. 6.

La musique du *Carrousel* de Lully figure dans le manuscrit d'André Philidor « *Partition de plusieurs marches et batteries de tambour tant françoises qu'étrangères avec les airs de fifre et de hautbois à 3 et 4 parties et plusieurs marches de timbales et de trompettes à cheval avec les airs du Carrousel en 1686 et les appels et fanfares de trompe de chasse* ».[1] Elle a été écrite pour quatre parties de trompettes (1ère, 2ème, 3ème et basse), timbales et bande de hautbois (1er, 2ème, taille et basson) ; chacun des quatre mouvements dont le *Carrousel* est constitué correspond aux pas des chevaux : le *prélude* correspondant au pas (entrée des chevaux), le *menuet* au trot, la *gigue* au galop et la *gavotte* à nouveau au pas (sortie des chevaux). Selon le Père Claude Ménestrier

> « *les trompettes sont les instruments les plus propres pour faire danser les chevaux, parce qu'ils ont loisir de reprendre haleine quand les trompettes la reprennent. Il n'est point aussi d'instrument qui leur soit plus agréable, parce qu'il est martial et que le cheval, qui est naturellement généreux, aime ce bruit qui* l'anime.2 *On ne laisse pas de les dresser et de les accoutumer à l'harmonie des violons, mais il en faut un grand nombre, que les airs soient des airs de trompettes et que les basses marquent fortement les cadences* ».3

« *Les Airs de Trompettes, timbales et hautbois faits par Mr de Lully par l'ordre du Roy pour le Carrousel de Monseigneur* » composés pour le second carrousel organisé par le Dauphin dans le manège de la Grande Écurie de Versailles en 1686, sont d'autant plus précieux qu'il s'agit de la dernière manifestation équestre de ce genre ; que la musique du défilé équestre de la Fête des *Plaisirs de l'Ile enchantée* de mai 1664 ne nous est pas parvenue et que, du premier carrousel de Monseigneur en 1685, ne subsistent que deux pièces d'André Philidor : une marche à quatre timbales et un canon à 6 trompettes.[4]

Ainsi le Dauphin, que Saint-Simon accuse de paresse, multipliait les initiatives dès qu'il s'agissait d'opéras, de mascarades, de représentations lyriques ou de carrousels ; la Dauphine, atteinte d'une véritable boulimie de musique, lui faisait d'ailleurs écho.[5] Pécourt, maître de ballet du roi, lui avait dédié un menuet qui fut recueilli par Feuillet dans le répertoire des bals de la Cour.

1 1705, Bibliothèque municipale de Versailles, Ms mus 168.
2 En fait, actuellement, on pense que l'ouïe des chevaux est totalement insensible à la musique.
3 MÉNESTRIER, Claude, *Des ballets anciens et modernes,* Paris, 1682.
4 REYNE, Hugo, « Musique dans les Jardins de Versailles », *Lully ou le Musicien du Soleil,* pp. 2 & 3.
5 La jeunesse de la Dauphine aussi, avait été bercée par la musique. Pour célébrer sa naissance, en 1661, avait été créé à Munich, l'opéra *l'Erinto* de Johann Kaspar Kerll.

« *On eut à Versailles la première représentation de l'opéra de* Roland *qu'on devoit avoir à l'avenir seulement une fois par semaine, au lieu qu'on avoit accoutumé de représenter les autres opéras trois fois chaque semaine. Ce n'étoit pas que celui-là fut moins beau que les autres, mais le roi déclara que ces sortes de spectacles l'ennuyaient quand il les voyait représenter si souvent* ».[1]

« les autres jours on avoit la comédie, l'opéra ou des mascarades dans le grand appartement auxquelles le Roi sembloit prendre quelque plaisir ; mais il s'en falloit beaucoup qu'il n'y en prit autant que Monseigneur qui se masquoit chaque soir de cinq ou six manières différentes ».[2]

En mai 1686 Lully s'apprêtait à faire représenter pour le Dauphin son nouvel opéra ***Acis et Galatée***, au château d'Anet, chez le duc de Vendôme et son frère le grand prieur où, aussitôt après son carrousel Monseigneur devait séjourner quatre ou cinq jours : il y était prévu « *opéra, musique et chasse, et tout autre divertissement* ».[3]

La fête d'Anet ayant été différée de plusieurs mois, Monseigneur n'y alla qu'en septembre[4] : il avait déjà été à Anet le 10 août 1685 « *prendre le divertissement de la chasse* [et avait été] *traité pendant quatre jours par le duc de Vendôme avec beaucoup de magnificence* ».[5] Vendôme et son frère, arrières-petits-fils de Henri IV, étaient « *fort aimés et considérés* » par le prince. L'aîné, le duc Louis-Joseph de Vendôme, était « *gouverneur et lieutenant général pour le roi en Provence* » ; son frère Philippe, chevalier de Malte, était grand prieur de France. Ils vivaient « *tous deux dans une parfaite union et dans une espèce de communauté de biens, de séjour et de plaisirs, l'aîné n'étant point marié et le cadet ne pouvant l'être par sa profession* »,[6] l'un et l'autre partageant certains goûts de Lully. Le livret d'*Acis et Galatée* était de Jean Galbert de Campistron,

« [l'un] *de ces poètes crottés qui meurent de faim et qui font tout pour vivre. L'abbé de Chaulieu l'avait ramassé je ne sais où et l'avait mis chez le grand prieur, d'où, sentant que la maison croulait, il en était sorti comme les rats et s'était fourré chez M. de Vendôme. Quoique son écriture ne fût pas lisible, il était devenu son secrétaire* ».[7]

1 *MS,* I, 5 janvier 1685, p. 168.
2 *MS,* I, 8 février 1685, p. 181.
3 MAGALOTTI, *lettre* du 6 mai 1686, Florence, Archivio di Stato, Mediceo del Principato 4784.
4 BENTIVOGLIO, Abbé, *lettres* du 19 août, du 2 et du 9 septembre 1686, Florence, Archivio di Stato, Mediceo del Principato 4784.
5 *Relations véritables,* 22 août 1685, p. 141.
6 SPANHEIM, p. 104.
7 SS*,* C, 1984, III, p. 217.

Campistron avait obtenu un indéniable succès en 1685, avec deux tragédies *Andronic* et *Alcibiade,* mais l'emploi de secrétaire de Vendôme ne lui fut accordé qu'après le succès d'*Acis et Galatée.* Quant à Quinault, pas « *bien guéri* »[1] de la maladie qu'il avait contractée lors de la rédaction des livrets *du Temple de la Paix* puis d'*Armide,*[2] il « *avait fait demander au Roi de le dispenser des opéras dans sa dernière maladie. Il a eu des scrupules sur cela et Sa Majesté a trouvé bon qu'il n'en fît plus* ».[3] L'accord donné par Louis XIV laissait supposer que le roi n'envisageait plus de nouvelles créations à la Cour : c'est en raison de cette désaffection du roi que Vendôme organisa la fête d'Anet « *pour divertir Monseigneur* ». La fête « *coûta 100.000 livres à monsieur de Vendôme qui n'en avait pas plus qu'il ne lui en fallait* ».[4] Cette dépense contribua à retarder la fête car « *les créanciers de la maison de Vendôme sont bien ennuyés de la dépense qu'on y fera* ».[5]

Contrairement à la fête de Sceaux qui n'avait duré qu'une journée, celle d'Anet se prolongea une semaine. Elle commença le vendredi 6 septembre 1686 par un somptueux déjeuner auquel avait été convié Lully qui présida l'une des tables

> « *servie avec autant de régularité que les autres* [par] *un maître d'hôtel* [choisi] *uniquement pour cela [...] On y voyait toujours bonne compagnie tant à manger qu'à faire conversation avec M. de Lully pendant le repas, parce que son entretien n'est pas moins agréable que ses ouvrages* ».[6]

Le succès d'*Acis et Galatée* fut considérable que l'on vint voir le soir, après la chasse du Dauphin : sa première représentation eut lieu le soir même du 6 septembre et « *reçut beaucoup d'applaudissements* ».[7] Quatre autres la suivirent les 7, 10, 11 et 13 septembre, sur une scène éphémère « *à l'extrémité de la galerie de Diane* »,[8] mais sans machine.

> « [Le roi] *écrivit à Monseigneur qu'il avoit résolu de partir pour Maintenon samedi, et qu'il y demeureroit jusqu'au mardi suivant, et qu'il n'auroit qu'à l'y venir joindre ; Monseigneur nous montra la lettre qui étoit fort gracieuse et fort bien écrite.*

1 AN, G^7 832.
2 Il s'agissait vraisemblablement de la tuberculose : il mourut le 26 novembre 1688.
3 *JD,* vendredi 5 avril 1686, I, p. 319.
4 LA FARE, Marquis de, *Mémoires et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV,* publié par E. Raumié, Paris, G. Charpentier, 1884, p. 228.
5 BnF, ms. fr. 10.265, f° 167vo (7 septembre 1686).
6 *Mercure galant,* septembre 1686, pp. 281-282.
7 *Mercure galant,* septembre 1686, p. 286.
8 BELLIER de La CHAVIGNERIE, Émile, *Un voyage du Grand Dauphin au château d'Anet, septembre 1686,* Garnier, Chartres, 1878, p. 8.

Monseigneur alla tirer l'après-dînée, et le soir, il n'y eut point d'opéra, parce qu'il voulut laisser reposer les chanteurs ; il fit venir seulement dans le salon les violons, à qui il fit jouer les airs de ballet qui lui avoient plu davantage. À son coucher, Monseigneur m'ordonna de porter au roi et à madame la Dauphine les lettres qu'il venoit de leur écrire, et de les leur rendre à leur lever ».[1]

Le jeudi 12 les jardins furent brillamment illuminés et un feu d'artifice tiré, « *de la composition du sieur Caresme* », artisan réputé qui travaillait au théâtre lyrique.[2] Cette pastorale héroïque, reprise le 17 septembre dans la salle du Palais Royal, fut jugée inférieure à *Armide*. Le Dauphin y assista qui y revint les 19 septembre, 7 octobre et 17 novembre 1686 : le 10 janvier 1687 il en ordonna une nouvelle représentation pour la princesse de Conti « *tout exprès pour elle, parce qu'elle ne l'avait point encore vu* ».[3] Mais *Acis et Galatée* ne fut jamais donné à la Cour du vivant de Louis XIV, pas même en concert, car le roi n'avait pas « *été trop content de la fête d'Anet* ».[4] Le Dauphin tenta en vain d'obtenir pour le carnaval suivant, que soit représenté à Versailles un *nouvel opéra* : le roi répondit qu'il ne se sentait plus concerné par de tels spectacles et qu'il n'avait plus l'intention d'assister à des « *comédies en musique* ».[5] Il est vrai qu'à l'époque il souffrait beaucoup et qu'il fallut attendre l'opération réussie de la fistule pour que, retrouvant goût à la vie,[6] « *il chant*[e] *tout le jour dans son lit et* [soit] *d'une gaité surprenante* »,[7] au point, le 2 décembre, de *permettre* au Dauphin d'aller à Paris « *écouter l'opéra de Baptiste* ».[8]

Lully mourut en 1687 :

« *Le célèbre Baptiste Lully fut aussi à l'extrémité dans le même temps, d'un mal qui lui étoit venu au pied, où la gangrène s'étoit mise, et tous les médecins et chirurgiens de Paris, ne pouvant y apporter aucun remède, un petit chirurgien d'un village de Flandres l'entreprit et le guérit en peu de jours* ».[9] « *Dans ce temps là mourut le célèbre Jean-Baptiste Lully le plus illustre musicien de son temps, et l'instituteur des opéras en France. On disoit qu'il étoit mort dans les sentiments d'une sincère*

1 *JD,* I, dimanche 8 septembre 1686, p. 382.
2 PRADEL, Abraham du (Nicolas de Blegny), *Le livre commode des adresses de Paris pour 1692,* édité par E. Fournel, Paris, Paul Daffis, 1878, I, p. 272.
3 *JD,* I, jeudi 19 septembre, p. 389 ; dimanche 17 novembre 1686, p. 416 ; II, vendredi 10 janvier 1687 p. 5- *Lettres* envoyées à la Cour de Savoie, Turin, Archivio di Stato, Lettere Ministri, Francia M 119 & 120.
4 La FARE, p. 230.
5 Florence, Archivio di Stato, Mediceo del Principato 4801.
6 La GORCE, *Lully,* p. 338.
7 *JD,* I, mercredi 20 novembre 1686, p. 418.
8 Florence, Archivio di Stato, Mediceo del Principato 4801.
9 *MS,* II, 15 janvier 1687, p. 10. Lully mourut deux mois plus tard du coup de canne qu'il s'était donné sur le pied, en dirigeant son orchestre.

pénitence, merveilleuse grâce de Dieu après l'étrange vie qu'il avoit menée ».[1]

E) Les successeurs de Jean-Baptiste Lully

À la mort de Jean-Baptiste, le roi nomma son fils **Jean-Louis Lully** qui décéda peu après sans avoir connu le succès de son père. Le poste fut confié à **Michel de Lalande**[2] :

« *Le soir, le roi et la reine d'Angleterre vinrent à Trianon, où ils virent la représentation du petit opéra*[3] *de* Lalande *[...] que le roi avoit fait depuis peu surintendant de sa musique, par la mort de Jean-Louis Lully, l'un des enfants du célèbre Lully. Lalande avait commencé par être maître de clavecin de Mlle de Nantes, fille naturelle du roi, depuis, Madame la duchesse ; ensuite il avait été poussé par Madame de Montespan et M. le duc de Noailles par le crédit desquels il avait été fait maître de la Musique de la Chapelle du roi, où il avait su plaire à S.M. quoiqu'il ne fut pas capable de remplir la place de Lully, le plus grand musicien de ce siècle, car il avait du génie, mais pas assez pour lui succéder* ».[4]

Pour être agréable à Monseigneur il suffisait de le régaler de musique :

« *Le soir, il y eut* […] *une petite pièce de musique sur le retour de Monseigneur de la composition du sieur de Lalande, maître de musique de la chapelle du roi* ».[5]

Le roi ne faisant plus interpréter d'opéras à la Cour qu'en version concertante, les fêtes se multiplièrent en dehors de Versailles. Le duc de Vendôme et le prince de Condé commandèrent à **Paolo Lorenzani**[6] de nouveaux opéras qui furent représentés dans leurs châteaux d'Anet et de Chantilly. Berain avait imaginé des spectacles grandioses qui ne furent pas repris à Paris car la guerre de la Ligue d'Augsbourg imposa de sérieuses restrictions et contraignit le roi à faire fondre son mobilier en argent massif. De plus les *dévots* qui luttaient contre une prétendue immoralité du théâtre, s'en étaient pris aux actrices qu'ils traitaient de « *filles de Babylone, basilics capables d'empoisonner les âmes par les oreilles* ». Néanmoins les fêtes se poursuivirent chez Monsieur, au Palais Royal,

1 *MS,* II, 15 mars 1687, p. 32.
2 MASSIP, Catherine, *Michel-Richard Delalande,* éd. Papillon, Genève, 2005.
3 Les musicologues l'ont identifié avec le *Palais de Flore*.
4 *MS,* III, 7 février 1689, p. 33.
5 *MS,* III, 12 octobre 1689, pp. 313-314.
6 LA GORCE, Jérôme de, « Louis XIV et les compositeurs de son temps », *Le Prince et la Musique. Les passions musicales de Louis XIV,* pp. 112-114.

notamment à l'occasion de la visite du prince de Danemark :

> « *Monseigneur alla dîner à Paris, au Palais-Royal, chez Monsieur ; il mena avec lui madame de Chartres, madame la Duchesse et madame la princesse de Conty. Il joua l'après-dînée, ensuite il alla à l'opéra avec les princesses, revint jouer, y soupa ; après le souper il y eut un bal magnifique, où le prince royal de Danemark étoit, quoiqu'il soit incognito. On lui fit beaucoup de civilités. Sur la fin du bal, Monseigneur se masqua* ».[1]

> « *Le 24 de ce mois* [janvier 1693], *ce prince* [de Danemark] *se trouva à un bal donné par Monsieur. Il y avoit cent soixante dames priées, et la plupart y allèrent en habit de velours noir couvert de pierreries. Il y avoit autant de seigneurs pour les mener. Ils étoient tous magnifiquement vêtus. Monseigneur le Dauphin et toute la maison royale se trouva à ce bal. Monsieur le prince royal de Danemark y alla* incognito, *avec un habit des plus superbes, accompagné de dix ou douze seigneurs danois, ayant aussi des habits fort magnifiques. Il y dansa quatre fois. Madame la duchesse de Chartres et madame la princesse de Conty dansèrent avec ce prince. Il ne fut permis aux masques d'entrer dans ce bal que lorsque toutes les dames eurent dansé chacune une fois, de sorte qu'il étoit deux heures après minuit lorsqu'ils y entrèrent. La foule en fut extraordinaire, et, quoique l'enfilade du grand appartement de Monsieur soit de huit ou neuf pièces avec une grande galerie, toutes ces pièces se trouvèrent tellement remplies qu'il en demeura encore beaucoup dans la salle des Gardes, sur les degrés et dans les cours. Monseigneur le Dauphin y parut sous deux habits, et M. le prince royal de Danemark s'y trouva vêtu en Maure avec les seigneurs de sa suite. Cette fête fut digne de la magnificence de Monsieur et se passa avec autant d'ordre qu'il est possible quand la multitude est aussi grande* ».[2]

Louis XIV se désintéressait de plus en plus de la musique profane : « *le roi ne se délecte plus de musique et l'entend uniquement quand il va à la messe dans sa chapelle* ».[3] C'est inexact car si le roi ne poursuivit pas les travaux d'aménagement d'un théâtre dans l'aile nord du palais de Versailles, il n'en continua pas moins à écouter de la musique profane : à Saint-Cyr, les intermèdes de Jean-Baptiste Moreau pour *Esther* et *Athalie* de Racine ; au Trianon, cinq ouvrages de Lully et, sur suggestion du Dauphin, *Thétis & Pelée* puis *Enée & Lavinie de* **Collasse**.[4] Cet apparent désintérêt du roi pour la musique profane permit au Dauphin d'imposer ses propres compositeurs.

Lully avait enseigné la composition à **Marin Marais**[5] auquel il avait souvent demandé

1 *JD*, IV, samedi 24 janvier 1693, pp. 226-227.

2 *Mercure galant* , janvier 1693, pp. 228-230.

3 MELANI, *lettre* du 23 avril 1691, Florence, Bibliothèque Marucelliana / Manoscritti Melani 3.

4 CESSAC, Catherine, « L'opéra français à la cour de Louis XIV » *Revue d'Histoire du théâtre,* 1983-4, pp. 393 et 400.

5 MARAIS, Marin, (Paris, 1656-Paris, 1728), violoniste et compositeur français ; élève de Lully, il avait été

de diriger les représentations de ses opéras. Entre 1693 et 1709, Marin Marais avait composé quatre opéras qu'entendit Monseigneur : *Alcide ou le Triomphe d'Hercule* (1693), *Ariane et Bacchus* (1696), *Alcyone* (1706) le plus apprécié pour l'effet de sa scène d'orage (« *Le soir, après souper, l'ouverture du bal se fit par la représentation de la* Tempête *de l'opéra d'*Alcyone, *fameux morceau de musique de Marais, joueur de basse de viole, pensionnaire du roi, que S.M. n'avoit jamais entendu* »[1]) et *Sémélé* (1709).

Le Dauphin entendit aussi ses œuvres de basse de viole,[2] car Marais occupait le poste d'« *ordinaire de la musique de la Chambre du Roi pour la Viole* ».[3] Aux danses, Marin Marais préférait les pièces de caractère : il entremêlait des idées musicales contrastées en un tout continu afin d'exposer, en musique, le programme annoncé dans le titre. Il s'agissait d'une technique utilisée pour la composition des opéras car le Dauphin appréciait d'entendre, réunis, autant de drôlerie que de profondeur. La musique de Marais était considérée comme le pied-de-nez d'un Français sophistiqué à l'opéra italien, avec des notes aiguës exagérées, l'accent mis sur les accords de septième diminués, et l'ornementation déployée comme un étalage d'auto-satisfaction. Mais Marin Marais incorporait aussi dans sa musique des notations rythmiques italiennes mélangées à des mouvements de danse : il se targuait d'avoir été le premier en France à écrire des sonates en trio (*Pièces en trio* de 1692[4]) en sus d'une grande production de musique religieuse :

> « *l'électeur* [de Bavière] *entendit la messe à la chapelle [...] la musique de S.M. y chanta un motet ; il en fut très content, et admira ce grand corps de musique qui ne se trouve en nulle autre part […] composé de vingt personnes, tant en voix qu'en instruments, et dès que le roi trouvoit une belle voix, il la recevoit sur le champ, après l'avoir éprouvée deux ou trois fois.*[5] *[…] Le soir, on lui fit entendre Marais, ce célèbre joueur de basse de viole, et il y prit un plaisir extrême ; car, comme il en jouoit fort bien lui-même, il connut mieux qu'un autre toute la science et la délicatesse du jeu de Marais, ce qui lui donna envie de l'entendre encore après le souper* ».[6]

Le mariage du duc de Bourgogne avec Marie-Adélaïde de Savoie en 1697, fut

engagé au service de la Cour où il conserva sa charge jusqu'en 1725.

1 *MS,* XIII, 17 février 1711, p. 38.

2 À partir de 1686 Marin Marais écrivit cinq livres de *Pièces pour viole.*

3 On prétendait que Marin Marais était tellement doué qu'il n'étudia que six mois avec Mr de Sainte-Colombe parce qu'il était devenu l'égal de son maître.

4 GUSTAFSON, Bruce, traduction de l'anglais par Viviane Dubois, *introduction à la gamme de Marin Marais,* Musique d'abord, Harmonia Mundi, Arles, 2000, pp. 3-5.

5 *MS,* XII, 13 novembre 1709, p. 117.

6 *MS,* XII, 14 novembre 1709, p. 118.

l'occasion de représenter à nouveau des opéras à la Cour [1] :

> « *[...] Le soir […] il y eut d'abord à l'appartement une musique* ».[2] « *dans la galerie, il y eut un grand bal […] On n'avoit jamais poussé en France la magnificence jusqu'au point où elle étoit allée ce jour-là […] Le bal ayant duré jusqu'à dix heures et demi […] Un second grand bal fut donné dans la galerie, avec le duc de Bourgogne, le roi et la reine d'Angleterre, le 14 décembre* ».[3]

Monseigneur en profita pour suggérer au roi de reprendre la représentation d'opéras à la Cour et, durant plusieurs années, des opéras d'**André Destouches** furent joués à Versailles et à Fontainebleau, avant de l'être à Paris :

> « *Monseigneur, après la chasse, entendit dans la galerie des cerfs* [à Fontainebleau] *la répétition de tout le nouvel opéra de Destouches* ».[4]

Pour fêter le mariage du duc de Bourgogne, Louis XIV avait d'abord choisi la tragédie en musique de Lully, *Roland et Armide,* l'opéra-ballet d'André Campra qui venait d'être créé à Paris, l'*Europe galante* et *Issé* d'André Cardinal Destouches. Finalement, sur l'avis du Dauphin, seule *Issé* fut retenue, que le roi avait entendue en concert à Fontainebleau,[5] et qu'il avait appréciée au point de gratifier Destouches d'une bourse de 200 louis « *en lui disant que c'était un commencement de lui marquer sa satisfaction, l'assurant que depuis Lully, aucune musique ne lui avait fait tant de plaisir que la sienne* ».[6]

Effectivement Louis XIV soutint Destouches jusqu'en 1703, lui permettant d'exécuter les premières de ses opéras à la Cour, avant de les présenter à Paris. C'est aussi le Dauphin qui persuada le roi, en 1698, lors du renouvellement du privilège de l'Opéra, d'adjoindre à Francine, Hyacinthe de Gaureault et Dumont qui, en tant que son écuyer depuis 1682, avait prouvé ses compétences lors de l'organisation de ses carrousels.

Alors que, selon Dangeau, Monseigneur n'avait « *quasi jamais rien demandé au roi pour des particuliers* », il s'ingénia à faire prélever sur les revenus de l'Opéra des pensions en faveur des artistes les plus méritants. Les directeurs de l'Opéra et de l'Académie

1 *Mercure historique et politique de La Haye* et *Gazette de Hollande*, 1698.
2 *MS,* V, 7 décembre 1697, p. 367.
3 *MS,* V, 11 décembre 1697, p. 369.
4 *JD,* VII, jeudi 4 novembre 1700, p. 408.
5 *Gazette de Paris,* 25 novembre 1697 - *Gazette de Hollande,* 2 décembre 1697 - *Mercure Historique et Politique de La Haye,* XXIII, décembre 1697, p. 746.
6 TITON du TILLET, Évrard, *Second supplément du Parnasse françois,* Paris, 1755, p. 55.

Royale de Musique, conscients de ce qu'ils devaient au Dauphin, organisèrent, après sa maladie de 1701, une cérémonie en l'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré. Bossuet y officia en habits pontificaux, en présence de tous les ambassadeurs accrédités. Marin Marais composa deux motets qui furent exécutés par deux cent cinquante instrumentistes qui interprétèrent aussi, un *Te Deum* et un *Benedictus* de Lully. Berain avait supervisé la décoration de l'Oratoire ; une toile de Duplessis y représentait le Dauphin « *sur un lit de repos, implorant le secours du Ciel* », toile qui est perdue mais dont Le Pautre publia une estampe **(Doc LV)**. Cette consécration, indépendante de toute intervention royale, prouve que le rôle du Dauphin en faveur de la musique, n'échappa point à ses contemporains.

Après sa maladie le Dauphin continua d'assister assidument aux opéras et à toutes les manifestations lyriques :

> « *Monseigneur qui était à la musique, quitta tout pour aller* [à Marly] ».[1]
>
> « *On sut que la princesse douairière de Conti était allée avec Monseigneur à Paris voir une représentation d'un opéra composé par le duc d'Orléans* ».[2]

La construction et l'acoustique de la nouvelle chapelle de Versailles constituèrent l'une des dernières satisfactions de Louis XIV. La Cour participa à son inauguration, spécialement Monseigneur et le couple de Bourgogne :

> « [Le roi] *alla voir pour la première fois sa chapelle neuve, qu'il trouva très magnifique et fort avancée, de sorte qu'on lui faisoit espérer qu'il pourroit y entendre la messe à la Pentecôte* ».[3]
>
> « *Le roi, après sa messe, alla voir sa chapelle neuve, qu'il visita de tous les côtés, allant même jusque dans la sacristie, et se faisant rendre compte de tout ; ensuite de quoi il fit chanter un motet par toute sa musique pour connoître quel effet elle y pourrait faire* ».[4]
>
> « *Le matin, le roi, après sa messe, alla encore visiter sa chapelle neuve […] Ensuite de quoi il fit chanter un motet tout entier pour essayer comment la musique y réussiroit. Tout le monde fut très content de la magnificence de cet édifice et de la beauté des peintures* ».[5]

1 *MS,* X, 13 février 1706, p. 30.
2 *MS,* X, 8 mai 1706, p. 76.
3 *MS,* XII, 5 mars 1710, p. 166.
4 *MS,* XII, 26 avril 1710, p. 216.
5 *MS,* XII, 22 mai 1710, p. 227.

« *Le duc et la duchesse de Bourgogne allèrent […] assister à la bénédiction de la chapelle neuve du roi […] le roi voulut revenir de bonne heure à Versailles pour assister au salut dans sa chapelle neuve, qu'il affectionnoit beaucoup, et qui étoit d'une prodigieuse magnificence* ».[1]

« *Monseigneur qui étoit arrivé à dix heures de Meudon, alla entendre la messe à la chapelle où la musique du roi chanta* ».[2]

André Campra fut, à cette époque, le compositeur le plus représentatif de l'opposition à la morale que Mme de Maintenon imposait à la Cour : au point de ne pas oser signer ses deux premiers opéras-ballets, l'*Europe galante* (1697) et le *Carnaval de Venise* (1699) alors qu'il se réclamait ouvertement de son allégeance au Dauphin.[3] *Le Carnaval de Venise* fut le premier ouvrage lyrique à rompre avec les prologues dithyrambiques à la gloire de Louis XIV : il contenait en outre un petit opéra centré sur Orphée, personnage emblématique de l'opéra italien mais peu présent sur la scène française.[4] Ce fut le début de l'engouement de Monseigneur pour la musique italienne et le succès de Couperin. Mais Campra ne présenta jamais ses œuvres à la Cour car le goût du roi, diamétralement opposé à celui du Dauphin, l'empêchait d'apprécier son style italien fait d'airs *da capo* qui privilégiaient la virtuosité vocale.

L'activité musicale du Dauphin se ralentit dans la première décennie du XVIII^{ème} siècle du fait de la guerre de succession d'Espagne qui imposa d'importantes restrictions financières ; mais aussi du fait de l'émergence de nouveaux lieux de distraction, dont la Cour de Sceaux de la duchesse du Maine.5

Un an après la mort du Dauphin Guyenet, ruiné, fut contraint de céder à Théophile Mussard « *bourgeois de la rue Quincampoix* », le privilège royal dont il était bénéficiaire pour l'Opéra car le duc de Bourgogne, nouveau dauphin, ayant cessé de s'intéresser à la musique, n'entreprit rien qui put sauver l'opéra en France.

Au titre des plaisirs du Dauphin, il faut aussi mentionner que, l'hiver il allait « *glisser sur la glace* »,[6] ou se « *promener en traîneau* »,[1] et l'été, il se « *baignait dans la rivière* ».[2]

---

1 *MS,* XII, 5 juin 1710, p. 237.

2 *MS,* XII, 10 août 1710, p. 320.

3 DON FADER, p. 406 - CESSAC, *Le Prince et la Musique,* p. 62.

4 COWATT, Georgia, « Carnaval in Venice or Protest in Paris ? Louis XIV and the Politics of Subversion at the Paris Opéra », *Journal of the American Musicological Society,* 54/2 (2001), pp. 265-302.

5 CESSAC, *Le Prince et la Musique,* p. 63.

6 *JD,* I, mercredi 27 décembre 1684, p. 84 ; samedi 13, dimanche 14, lundi 15 janvier 1685, p.

Il est donc incontestable que le Dauphin exerça sur son temps, une grande influence dans le domaine musical. Il fut le promoteur de la nouvelle forme d'*opéra français* et sut rajeunir les habitudes qui, jusqu'à son intervention, s'enlisaient dans le ballet de Cour, symbole de la jeunesse de Louis XIV, du temps où le roi dansait en public. Il tenta vainement de ressusciter à la Cour la représentation régulière d'opéras, à défaut d'y introduire ces nouveaux opéras qui, à Paris, remportaient de vifs succès. Il influa aussi sur le choix de nouveaux compositeurs : il ne négligea pas Lully, la gloire musical du règne de Louis XIV, car celui-là sut faire preuve de souplesse pour s'adapter et adopter les formes nouvelles qui plaisaient aux jeunes générations ; mais Monseigneur *découvrit,* imposa ou protégea Couperin, Delalande, Marin Marais et Campra.

Paris avait toujours suivi les modes en faveur à la Cour : or, en l'espèce, grâce au Dauphin qui y fit interpréter de nouvelles formes, Paris devint la capitale de l'avant-garde musicale tandis que la Cour affichait un esprit provincial rétrograde.

Chapitre III : Les Collections d'objets d'art

> « *Monseigneur était sans vice ni vertu, sans lumières ni connaissances quelconques, radicalement incapable d'en acquérir, très paresseux, sans imagination ni production, sans goût, sans choix, sans discernement, né pour l'ennui, qu'il communiquait aux autres […] absorbé dans sa graisse et dans ses ténèbres* ».[3]

Saint-Simon n'aimait pas Monseigneur qu'il ne tenta jamais de comprendre.

---

108 : « *il* [Monseigneur] *se promena sur la glace dans le parterre*. »

1 *JD,* I, mardi 2, mercredi 3 janvier 1685, p. 103 ; jeudi 4, vendredi 5 janvier 1685, p. 104 ; samedi 6 janvier 1685, p. 105, mais pas le dimanche 7 janvier 1685 car « *le dégel l'en empêcha* », p. 105.

2 *JD,* I, 1684 : lundi 19 juin 1684, p. 28 : « *Monseigneur commença à se baigner dans la rivière* » ; jeudi 22 juin 1684, p. 29 : « *Monseigneur continua à se baigner dans la rivière* » ; samedi 24, dimanche 25 juin 1684, p. 30 ; mercredi 28 juin 1684, p. 31 ; samedi 8 juillet 1684, p. 35 : « *Monseigneur recommença à se baigner dans la rivière* » ; mardi 11 juillet 1684, p. 36 : « *Monseigneur quitta ses bains parce que le temps se rafraîchit* » ; mardi 18 juillet 1684, p. 37 : «*Monseigneur se baigna et mena avec lui milord Grafton, qui se rhabilla dans sa calèche* ». La *rivière,* en fait, était la Seine, dans laquelle le Dauphin avait pris l'habitude de se baigner peu loin du château, à Saint-Germain-en-Laye, soit approximativement à l'emplacement de l'actuelle piscine de Chatou.

3 SS, C, IV, p. 96.

L'éducation austère qui fut prodiguée au Dauphin l'obligea à se replier sur lui-même,[1] mais son indéniable intérêt pour les arts témoigne d'une extrême sensibilité et contredit l'image de l'homme stupide, borné et paresseux qu'a propagée Saint-Simon.

A) Les débuts de la collection

Monseigneur commença à collectionner en 1681,[2] à vingt ans, après son mariage. Le roi avait profité, en décembre 1681, de ses visites aux collections de la Couronne au Louvre, à l'hôtel de Gramont et à la Bibliothèque royale pour offrir « *à Mgr le Dauphin, qui fait depuis quelques temps amas de Curiositez pour en composer un cabinet* », une miniature représentant *La famille de Darius* peinte par Mlle Château d'après Le Brun. Ce n'était pas un simple cadeau de circonstance car les « *ouvrages de cette Illustre sont fort recherchez, et elle en a fait pour beaucoup de Souverains* ».[3] Peu après :

> « *Sa Majesté fit aussi présent à Monseigneur le Dauphin de beaucoup de curiosités, entre lesquelles il donna pour cinquante mille écus de tableaux parce que ce jeune prince faisait un cabinet de toutes les choses les plus belles, les plus rares et les plus curieuses qu'il pouvait rencontrer* ».[4]

Il avait réuni des gemmes et des porcelaines qu'il appréciait particulièrement. Le roi lui offrit des tableaux et des bronzes pour l'encourager à diversifier ses collections.[5]

---

1 SPANHEIM, Ezechiel, *Relation de la Cour de France*, Paris, Mercure de France, 1973, pp. 59-60 - CAYLUS, Marthe Marguerite Le VALOIS de VILETTE de MURSAY, marquise de, *Souvenirs*, Paris, Mercure de France, 1965, pp. 61-66.

2 CASTELLUCCIO, Stéphane, « La collection de vases en pierres dures du Grand Dauphin », *Versalia,* n° 4, 2001, pp. 38-59.

3 *Mercure Galant*, décembre 1681, pp. 253-254 - SCHNAPPER, Antoine, *Le géant, la licorne et la tulipe. Collections et collectionneurs dans la France du XVII*ème *siècle*, Paris, Flammarion, 1988, p. 270 - SCHNAPPER, Antoine, *Curieux du grand siècle. Collections et collectionneurs dans la France du XVII*ème *siècle*, Paris, 1994, p. 355.

4 *MS,* I, novembre et décembre 1681, pp. 62-63.

5 Pour les collections des **tableaux de Meudon** : SCHNAPPER, Antoine, « Le Grand Dauphin et les tableaux de Meudon », *La Revue de l'Art*, n° 1-2, 1968, pp. 57-64 - Pour les **porcelaines** : WATSON, Sir Francis et WHITEHEAD, John, « An invention dated 1689 of the chinese porcelain in the collection of the Grand Dauphin, son of Louis XIV, at Versailles », *Journal of the History of Collections*, Oxford University Press, n° 1, 1991, pp. 13-52 - Pour les **gemmes** : VERLET, Pierre, « Les gemmes du Dauphin », *Art de France*, III, 1963, pp. 135-153 - ANGULO-INIGUEZ, D, *Catalogo de las alhajas del Delfin*, Madrid, Museo del Prado, 1989 - Pour les **bronzes** : CASTELLUCCIO, Stéphane, « La collection de bronzes du Grand Dauphin », *Curiosité*, *Études d'histoire de l'art en l'honneur d'Antoine Schnapper*, Paris, Flammarion, 1998, pp. 355-363.

Lorsqu'en 1689 ses cabinets du rez-de-chaussée, à Versailles, furent achevés, les gemmes y furent mises en place et on dressa l'inventaire des collections.[1] On ignore qui l'a rédigé mais en 1694, dans l'état de la maison du Dauphin, apparaît le nom de Jacques Baugrand « *Garçon du Cabinet à Versailles* » qui, à la mort du prince, avait la garde des « *meubles, tableaux et bijoux* ».[2] L'existence de cette charge prouve que le *Garde-Meuble* de Monseigneur était indépendant de celui de la Couronne : c'était logique puisque les meubles et les bijoux qu'il payait sur sa cassette personnelle, lui étaient propres. L'inventaire de 1689 mentionne le prix coûtant de chaque objet en pistoles,[3] puis en louis : à partir du n° 358 pour les agates, à partir du n° 241 pour les cristaux. Sur certains vases des collections du Dauphin, échus par héritage à Philippe V d'Espagne,[4] figurent encore des étiquettes mentionnant le numéro de référence à l'inventaire de 1689 avec le prix ou le nom du donateur.[5] Chaque pièce était donc identifiée : sa valeur n'y figurait pas systématiquement mais lorsqu'elle était indiquée (peut-être par Monseigneur lui-même) elle était souvent supérieure au prix d'achat. Il est rare que dans les inventaires la valeur des objets soit mentionnée : cette précision révèle la méticulosité du Dauphin[6] que l'on disait « *avare au-delà de toute bienséance […] il écrivait lui-même toutes ses dépenses prises sur lui ; il savait ce que lui coûtaient les moindres choses* ».[7]

L'inventaire mentionnait le nom du donateur ainsi que l'état de l'objet : « *fêlé* » ou « *cassé* », parfois avec indication d'un complément de monture. Des notes marginales « *Choisy* » - uniquement dans les chapitres des porcelaines, des bronzes et des meubles - et « *M* » précisaient les emplacements successifs des objets. Bien que daté de 1689 cet inventaire reflète donc l'état quantitatif, qualitatif et géographique des collections du Dauphin, jusqu'à sa mort.[8]

---

1 VERLET, Pierre, 1963, pp. 135-153 - SCHNAPPER, Antoine, *Curieux ... ,* p. 356.

2 *État de la France*, Paris, Charles Osmont, 1694, 2 vol., I, p. 693 - *État de la France,* Paris, au Palais, 1699, 2 vol., II, p. 6 - TRABOUILLET, 1703, 3 vol., II, p. 8 - AN, O^1 55, f° 48 v°.

3 Depuis 1640 une pistole équivalait à un louis, soit à 10 livres. Du 27 octobre 1687 au 10 décembre 1689 un louis valait 11 livres 5 sols, puis après le 10 décembre 1689, 12 livres 10 sols : précisions données à Stéphane CASTELLUCCIO en 2000, par M. Dhénin, conservateur au Cabinet des Médailles de la BnF.

4 Actuellement au musée du Prado, à Madrid.

5 ANGULO-INIGUEZ, n°s 7, 15, 17, 26, 34, 38, 39, 40, 43, 45, 60, 61.

6 Le chapitre des agates comprend 455 numéros, mais trois articles sont de nature différente : les nos 79 et 80 désignent des coffres ornés de plaques d'émail de Limoges figurées des XVIème et XVIIème siècles, et le vase n° 451, qui était en ivoire. Le chapitre des cristaux comporte 246 numéros.

7 SS, C, IV, p. 79.

8 L'inventaire original du Dauphin a été vendu par Sotheby's à Londres, le 2 décembre 1998,

B) Les présents

L'intérêt que Monseigneur portait aux objets d'art permettait à ceux qui voulaient lui être agréables de savoir ce qui lui ferait plaisir. En avril 1683 le roi lui offrit trois vases d'agate et un de jaspe provenant des collections royales.[1] De la reine Marie-Thérèse, décédée le 30 juillet 1683, on ne trouve trace que d'une burette d'améthyste, acquise vraisemblablement lors de la visite qu'elle avait faite avec son fils à la foire Saint-Germain, en mars 1681. Marie-Thérèse aimait faire des achats, mais toujours pour les offrir : « *La Reyne joüa beaucoup de Bijoux, & ne les joüa que pour en faire autant de Présens* ».[2] L'oncle du prince, Monsieur, lui-même grand amateur de pierres dures, lui offrit une tasse et une tabatière en cristal de roche (n^{os} 171 et 204). La Dauphine fut très généreuse qui lui offrit neuf agates et dix-huit cristaux.[3] De la femme de chambre et favorite de la Dauphine, Mlle de Bessola, il reçut un petit coffre d'agate car, comme sa maîtresse, elle avait tout intérêt à se concilier les bonnes grâces du Dauphin.

Les courtisans lui offraient aussi volontiers des vases : son premier valet de chambre, Michel Thomassin, dit Joyeux, lui donna un vase en agate (n° 77) ; Louis Marie Victor, duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, amateur et collectionneur qui disposait de revenus fort importants, lui offrit une petite tabatière en agate (n° 232), un verre, deux carafes et une gantière de cristal de roche (n^{os} 90-92 et 147 [Prado n° 102]) ; Marie Charlotte de Roquelaure, duchesse de Foix, lui offrit un vase de jaspe (n° 223) ; Mme de Béthune, un godet et une tasse de jaspe (n^{os} 254-255) ; René de Froullay, comte de Tessé, deux tasses en gondole d'agate d'orient (n^{os} 432 [Prado n° 59] et 433) ainsi qu'un grand gobelet de cristal de roche (n° 241) ; Anne Catherine de Noailles, duchesse de Richelieu et François Joseph, marquis de Créqui lui offrirent une tasse en coquille et un sceau ovale en cristal de roche (n^{os} 93 et 155) ; Béatrix Hiéronyme de Lorraine,

---

lors de la vente Jaime Ortiz-Patino (art. 11). Une copie manuscrite du début du XX^{ème} siècle est conservée à la Bibliothèque d'art et d'archéologie de Paris, fondation Jacques Doucet, ms 1046.

1 AN., O^{1} 3330, f° 158 v°, n° 82 - GUIFFREY, Jules, *Inventaire général du mobilier de la Couronne sous Louis XIV. 1663-1715*, Paris, 1885-1886, 2 vol., II, pp. 181-182, n^{os} 71-72, p. 183, n° 81 - Inventaire 1689, n°^{s} 202, 203, 227 & 253.

2 *Mercure Galant*, mars 1681, p. 45.

3 Inventaire 1689, n^{os} 29, 59, 126, 171, 211, 221, 222, 334, 339 du chapitre des agates ; n^{os} 72, 73, 74, 86, 87, 102-108, 168-170, 185, 212, 213 du chapitre des cristaux.

demoiselle de Lillebonne, un vase en forme de dauphin.[1] La marquise de Montespan, lui fit aussi régulièrement des présents car elle tenait à conserver ses bonnes grâces à une époque où sa faveur déclinait auprès du roi. En avril 1680, peu après son mariage, la Dauphine reçut de Mme de Montespan « *un Mont-Parnasse de vermeil doré, semé de Pierreries au lieu de Cailloux* »,[2] réalisé d'après un dessin de la marquise qui offrit encore au Dauphin « *une femme de Cristal de roche tenant entre ses bras un petit enfant* » (n° 79) et deux meubles pour ses cabinets. Le *concierge*[3] des Tuileries, Théophile Catelan, lui avait offert deux vases de jade (n^{os} 236 & 237).

D'autres pièces étaient entrées dans les collections de Monseigneur au hasard des ambassades : l'exotisme des cadeaux des Siamois, en 1686, avait marqué les contemporains,[4] bien que ces cadeaux aient été jugés de peu de valeur. Pourtant, en vue de cette ambassade, le roi Phraï Naraï de Siam avait chargé l'abbé de Choisy de « *choisir dans ses magasins ce qui pourrait plaire le plus au Roi et à Monseigneur le Dauphin* ». L'abbé s'était exécuté le 3 novembre 1685, précisant avec humour et lucidité que « *si les présents ne sont pas* [trouvés] *beaux, ce sera ma faute* ».[5] C'est ce qu'il advint lors de l'exposition des présents dans le Salon de la Guerre,[6] avant l'audience des ambassadeurs, le 1er septembre 1686. Louvois, en effet

> « *qui n'estimait pas beaucoup les choses où il n'avait pas de part, les méprisait extrêmement. M. l'abbé me dit-il en passant, tout ce que vous avez rapporté là vaut-il bien quinze cent pistoles ? Je n'en sais rien, monsieur, lui répondis-je le plus haut que je pus, afin qu'on m'entendît ; mais je sais fort bien qu'il y en a pour plus de vingt mille écus d'or pesant, sans compter les façons ; et je ne dis rien des cabinets du Japon, des paravents, des porcelaines* ».[7]

Le grand nombre d'objets qui lui avaient été offerts permit à Monseigneur d'organiser

1 Ce dauphin en cristal de roche échut à Philippe V d'Espagne : il figure au Prado sous le n° 113, après avoir été enregistré sous le n° 245 à *l'inventaire de 1689* ; sous le n° 94 aux *collections royales espagnoles, inventaire 1746* puis sous le n° 111 à l'*inventaire 1776*.

2 Ce présent, fait à son épouse, ne figure pas à l'inventaire du Dauphin.

3 C'est-à-dire le gouverneur du château.

4 La rue empruntée par les envoyés de Siam, à leur arrivée à Brest, se nomme toujours *rue de Siam*.

5 CHOISY, Fr.-T., abbé de, *Journal du voyage de Siam*, publié par Dirk Van der Cruysse, Fayard, Paris, 1995, p. 226.

6 CASTELLUCCIO, Stéphane, « La galerie des Glaces. Les réceptions d'ambassadeurs », *Versalia*, n° 9, 2006, pp. 24-52. Pour l'ambassade de Siam, pp. 31-37.

7 CHOISY, p. 153 - *MS,* I, 1er septembre 1686, p. 438.

le 2 septembre « *une loterie d'une partie des présents qu'il a eus de Siam* ».[1] Il s'agissait des moins belles pièces car le Dauphin conserva quarante-cinq objets d'or et d'argent, la majorité des porcelaines, un vase d'agate et six de jade.[2] D'autres présents de Siam arrivèrent à Versailles le 17 novembre 1688 : le Dauphin conserva quelques porcelaines mais le 25 il organisa « *une grande distribution […] de tous les présents qu'il a eus de Siam* » car « *il n'y a rien de fort magnifique* » sinon leur nombre.[3]

Certains cadeaux émanaient aussi de nonces apostoliques : le 5 avril 1702 Philippe Antoine Gualtiero, nonce du pape depuis 1700, offrit à Monseigneur un grand vase d'ivoire sculpté d'un *Festin des dieux*.[4] Son successeur en 1706, Augustin Cusani, lui donna, lors de son audience à Versailles le 23 octobre 1708, outre un tableau de Guerchin, trois dixains et trois tabatières, « *un Bassin et une tasse de pierres aussi précieuses que rares, garnis d'or* », en agate orientale, garnis de filigrane d'argent, de vermeil et de turquoises.[5] Selon l'inventaire, le Dauphin ne reçut plus d'autres pièces après 1708.

C) Les achats de Monseigneur

La majorité des pièces provenaient toutefois des achats personnels du Dauphin. Selon l'*Inventaire* un vase sur quatorze, au chapitre des agates, lui avait été offert et un sur huit pour les cristaux. En effet, à partir du 1er janvier 1681 le prince disposant de sa cassette personnelle, percevait mensuellement 5.500 livres du Trésor royal « *pour ses menus plaisirs* ».[6] Joyeux, premier valet de chambre du Dauphin, recevait et gérait cet argent,[7] tâche difficile car Monseigneur dépensait « *infiniment en bâtiments, en meubles, en joyaux de toutes espèces, en voyages de Meudon, et à l'équipage du loup* ».[8] Il n'était

1 *JD,* I, lundi 2 septembre 1686, p. 378.
2 Inventaire 1689, n°s 14, 22, 88, 194, 195, 448.
3 *JD*, II, mercredi 17 novembre 1688, p. 212 ; dimanche 5 décembre 1688, p. 224.
4 *JD*, VIII, mercredi 5 avril 1702, p. 378 - *Inventaire 1689*, n° 451.
5 *JD.*, XII, lundi 22 octobre 1708, p. 249 - *Mercure Galant*, octobre 1708, pp. 301-302 - *Inventaire 1689*, nos 453-454 : le n° 453 est conservé sans sa monture au Prado sous le n° 63 - VERLET attribue ces présents au nonce Gualtiero, p.145.
6 BnF, ms fr, *Mélanges Colbert* 306, f° 231. Louis XIV disposait, lui, de 12.000 livres mensuelles.
7 AdO, série A, premier carton.
8 SS, *C,* IV, p. 79.

donc pas avare : le 3 mai 1699 le roi épongea ses dettes d'un montant de 500.000 francs alors qu'entre temps sa cassette, de 18.750 livres par mois, avait été portée à 50.000 livres et que les dépenses des bâtiments de Meudon étaient prises en charge par les Bâtiments du roi.[1] Malgré tout, à sa mort, Monseigneur laissa 300.000 livres de dettes selon Saint-Simon, 100.000 écus selon Dangeau, soit 500.000 livres.[2]

La valeur des objets acquis par le Dauphin variait de une à mille pistoles. La qualité de la « *Cruche de très belle Agate Onix des trois couleurs avec son ance tenant tout d'une pièce au corps* » et sa taille monolithe justifiaient son prix de 1.000 pistoles (12.500 livres). Le prix du « *grand Vase rond de Prime d'émeraude en forme de Ciboire* » de 1.800 louis (22.500 livres) se justifiait en raison de sa somptueuse garniture qui majorait la valeur de la pierre.[3] La moyenne des prix des vases en pierres dures oscillait entre 20 et 40 pistoles (250 - 500 livres) ; les cristaux étaient moins chers, seul le n° 1 ayant coûté 800 pistoles (10.000 livres). En général - sauf deux exceptions à 200 et 240 pistoles - les prix ne dépassaient pas 20 pistoles. Mais le budget limité du Dauphin, par comparaison à la valeur des objets convoités et achetés, explique qu'il se soit si rapidement endetté.

Pour ses acquisitions, Monseigneur s'en remettait souvent à des amateurs éclairés : « *il les faisait choisir par le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre du Roi, qui s'y connaissait parfaitement* ».[4] Joyeux « *dont l'activité est extrême pour le service de ce Prince »* achetait aussi beaucoup d'objets, après accord du Dauphin, et il en payait le montant, ce qui lui permit, lorsque les ambassadeurs de Siam visitèrent les cabinets de leur indiquer « *le prix de beaucoup de choses dont ils désirèrent apprendre la valeur* ».[5]

Monseigneur aimait chiner lui-même chez les marchands parisiens, spécialement ceux de la foire St-Germain, dans le quartier Saint-Sulpice, qu'il préférait à ceux de la foire Saint-Laurent qui avaient les faveurs de la duchesse de Bourgogne. La première mention d'une telle visite remonte à février 1681, un mois après qu'il ait disposé de sa cassette personnelle ; il y fit vraisemblablement ses premiers achats :

---

1 *JD*, VII, dimanche 3 mai 1699, p. 77 ; XIII, mardi 21 avril 1711, p. 391 - *MS*, IV, 3 juin 1695, p. 461 ; XIII, p. 96 - SS, C, I, p. 614 : il n'est pas crédible en ce qui concerne le montant des dettes et de la cassette.

2 SS, C, IV, p. 281 - *JD*, XIII, mardi 7 juillet 1711, p. 437 - De mai 1709 à décembre 1715 un écu valait 5 livres : *Louis XV, un moment de perfection de l'art français*, Paris, Hôtel de la Monnaie, catalogue d'exposition, 1974, p. 473.

3 *Inventaire 1689*, n^{os} 1 (Prado n° 30) et 364 (Prado n°50) - SCHNAPPER, *Curieux ...* , p. 356.

4 *MS*, I, novembre-décembre 1681, p. 63, n 1.

5 *Mercure Galant*, novembre 1686, II, pp. 317-318.

« *Madame la Dauphine qui n'avait point encor veu la foire de saint-Germain, y alla Mardi dernier, après avoir dîner au Palais Royal, où son Altesse Royale traîta Monseigneur le Dauphin* ».

Le mois suivant ils emmenèrent la reine.[1] Le 25 mars 1685, après l'ouverture du chantier de la place des Victoires, « *il alla voir la représentation de l'opéra d'Armide, et de là à la foire Saint-Germain* », où il retourna le 29 février 1692 puis le 20 février 1694, avec Monsieur et Mademoiselle.[2] Cette foire se tenait du 3 février au samedi des Rameaux : on y vendait de tout, sauf des livres et des armes. Monseigneur fréquentait aussi les autres foires et les « *boutiques de curieux* »,[3] où, le 21 avril 1693, peu avant son départ pour la guerre, il « *acheta beaucoup de petits meubles pour Choisy* » qu'il venait d'hériter de la Grande Mademoiselle. Le 8 mars 1700, avec le duc et la duchesse de Bourgogne, il passa son après-midi chez « *tous les curieux, où ils achetèrent beaucoup de choses* ».[4]

« *Ils allèrent tous ensemble l'après-dînée chez le sieur François,*[5] *miroitier, rue du Roule, où ils virent un miroir des plus grands et des plus riches qu'on ait encore vus. Ils allèrent ensuite chez Mme Lebrun,*[6] *rue de la Vieille Monnaie, où ils virent beaucoup d'étoffes et de bijoux. Ils y jouèrent une belle pièce d'étoffe estimée cent pistoles ; elle fut gagnée par M. le marquis d'Urfé. On alla, au sortir de chez Mme Le Brun, chez le Sieur Dautel.*[7] *Monseigneur y acheta deux girandoles et Madame la duchesse de Bourgogne un cabaret et plusieurs porcelaines. Ils allèrent après chez le sieur Danet, rue Dauphine, pour voir deux lustres, dont le plus considérable est estimé cinquante mille livres* ».[8]

C'est chez Dautel que le Dauphin acquit une partie du mobilier réalisé par Boulle, le seul ébéniste cité au chapitre des meubles de l'inventaire de 1689 où il figure par son

1 *Mercure galant*, février 1681, p. 334 ; mars 1681, pp. 44-45.

2 *JD*, IV, vendredi 29 février 1692, p. 38 ; 20 février 1694, p. 454.

3 *JD,* IV, mardi 22 janvier 1692, p. 12 ; mardi 25 novembre 1692, p. 203 ; mardi 21 avril 1693, p. 270 ; etc.

4 *JD*, VII, lundi 8 mars 1700, p. 269.

5 On ignore qui pouvait être ce « *sieur François »* qui ne figure pas dans l'ouvrage de BLÉGNY, Nicolas de, *Le livre commode contenant les adresses de la ville de Paris et le trésor des almanachs pour l'année Bissextile 1692,* Paris, Veuve de Denis Nyon, 1692.

6 Marguerite MORISSE, veuve de Charles LE BRUN décédé le 14 février 1698, grand marchand parisien, fournisseur du Garde-Meuble de la Couronne.

7 Cité par N. de BLÉGNY, p. 68. L'*Inventaire 1689* ne mentionne ce marchand qu'au n° 11 avec « *un grand Bureau à sept tiroirs & une armoire de marqueterie à fond d'écaille […] Acheté du Sr. D'Hostel »* et placé à Meudon.

8 *Mercure galant,* mars 1700, pp 254-256.

« *Cabinet de Marqueterie en forme de tombeau* », placé à Meudon.[1] Danet,[2] rue Dauphine, était l'un des marchands que le Dauphin fréquentait assidument : il en devint un familier au point de lui offrir « *Une Médaille ovale d'Agate-Onix de Monseigneur enrichi d'une petite bordure de trophées d'or émaillé de blanc, bleu & gridelin* » (n° 446) que le prince conservait à Meudon.[3]

On connaît les nom et adresse d'autres fournisseurs parce que le Dauphin figure, à titre de débiteur, dans leurs inventaires après décès. Ainsi, à François Malafaire, marchand joaillier, quai de l'horloge en 1691,[4] puis rue Dauphine, en 1698, Monseigneur devait 1.400 livres.[5] L'inventaire après décès de son épouse révèle qu'en 1691 la boutique contenait des tableaux, des porcelaines, des bronzes, huit bustes de marbre, des gemmes et des médailles. Sept ans plus tard, rue Dauphine, le commerce avait été étendu au mobilier de menuiserie et d'ébénisterie : tables de marbre sur pieds de bois doré, bibliothèques et bureaux de marqueterie Boulle ou de bois, miroirs, bras de lumière, consoles pour poser des porcelaines ainsi qu'un important stock d'objets de Chine. C'est à l'évidence pour l'acquisition de certains de ces objets que le Dauphin s'était endetté auprès de lui. Il résulte des scellés de Pierre de Tessier de Montarsy, décédé le 8 mars 1710, que Monseigneur était son client pour des travaux de joaillerie : il lui avait acheté la boucle de diamants qui lui fut volée en mars 1700.[6] Une rente de 700 livres au principal de 14.000 livres avait été signée le 9 septembre 1694 en faveur de l'horloger Henry Martinot, tenant boutique aux galeries du Louvre, qui avait fourni la

> « *grande Pendule de vermeil doré avec deux colonnes aux deux costez, au dessus desquelles il y a deux petits vases aussi de vermeil. Ladite Pendule enrichie par le devant de plusieurs petits diamans & rubis tant aux heures, aux colonnes qu'ailleurs ;*

1 Ce coffre a été réglé 300 pistoles (3.750 livres). Il ne peut donc pas être identifié avec le « *coffre de marqueterie* » livré par Boulle le 9 janvier 1694 que Monseigneur avait payé 700 livres : il n'est, en effet, pas possible que le prix d'un meuble d'ébénisterie soit multiplié par cinq en cinq ans.

2 Laurent DANET, grand mercier parisien, avait vendu des gemmes au Garde-Meuble de la Couronne entre 1684 et 1687. Il ne figure pas dans le livre de Blégny. En 1695 Monseigneur l'envoya porter un présent au duc de Bavière avec lequel Danet « *avait été assez hardi pour parier deux mille pistoles [...] que Namur ne serait pas pris* ». Le roi ayant rencontré le 17 août 1695 « *à Meudon où il était allé se promener, un joailler nommé Danet [...] Sa Majesté lui dit qu'elle n'épargnerait rien pour lui faire gagner sa gageure* ». Mais la citadelle se rendit le 2 septembre et Danet fut contraint de payer.

3 CASTELLUCCIO, « La collection de vases … », p. 43.

4 AN, min. cen., LXXXI, 144, 7 mars 1691, inventaire après décès de Marguerite Lesueur, femme de François Malafaire.

5 AN, min. cen., CXIX, 72, 23 mai 1698, inventaire après décès de François Malafaire et CXIX, 73, 19 juillet 1698, partage.

6 AN, Y 11638 - *MS*, VI, 29 mars 1700, pp. 243-244.

& de deux aiguilles de diamans. Haute de quinze pouces. Faite par Henry Martineau Paris ».[1]

Au joaillier Sylvestre Bosc, quai de la Mégisserie, le prince devait 14.519 livres 15 sols,[2] correspondant à des fournitures de pierreries, de vases et de montures de vases réalisées ou non par lui : il était le gendre de Charles Le Brun qui lui commandait des montures de vases qu'il revendait.[3] Les autres fournisseurs sont difficiles à identifier car les comptes personnels du Dauphin ont disparu, la vente de ses biens après son décès a liquidé le passif de sa succession et les inventaires après décès des marchands, morts postérieurement à Monseigneur ne le mentionnent plus comme débiteur.

D) La collection de Mademoiselle de Guise

Les achats effectués par Monseigneur lors de successions, ou à des particuliers, constituaient une autre source d'enrichissement de ses collections. Ainsi, le coffre mentionné à l'*Inventaire de 1689* (n° 80), orné de plaques d'émail de Limoges, est le coffre (n° 234) qui figure à l'inventaire de Charles de Lorraine, duc de Guise.[4] Mais ce coffre n'apparaît plus dans l'inventaire de Marie de Lorraine, duchesse de Guise, décédée en mars 1688. Il est possible que Monseigneur le lui ait acheté directement, mais il est aussi possible qu'il l'ait tenu de sa cousine, Mademoiselle de Montpensier, qui avait hérité de sa tante de Guise « *tous les christaux agathes et pierreries fines que je conserve dans deux armoires qui sont dans mon cabinet* ».[5] À sa mort, le 6 avril 1693, elle avait légué son château de Choisy au Dauphin, à l'exclusion du mobilier, des bijoux, pierreries et chevaux qui furent vendus aux enchères par Jean-Baptiste d'Estrehan, huissier-priseur au Châtelet, du 2 juin au 28 juillet. Avant les enchères le prince avait retenu pour 30.293

1 *Inventaire 1689*, n° 1 du chapitre des pendules - VERLET, Pierre, *Les bronzes dorés français du XVIII*ème *siècle*, Paris, Picard, 1987, p. 458. Pierre Verlet n'a pas publié les pendules 11 à 13.

2 AN, min. cen., LXXXV , 252, 20 juin 1691. Inventaire après décès de Sylvestre Bosc.

3 La succession de Charles Le Brun était sa débitrice pour 3.748 livres 8 sols.

4 GUIFFREY, Jules, « Inventaire des meubles précieux de l'hôtel de Guise en 1644 et en 1688 et de l'hôtel de Soubise en 1787 », *Nouvelles Archives de l'Art Français*, 1896, pp. 156-246, p. 191, n° 234.

5 MONTPENSIER, *Mémoires,* Mercure de France, 2005 - AN, K 543. I. - SCHNAPPER, *Curieux,* p. 358.

livres de meubles en place à Choisy, somme qu'il régla à Mr. Robert « *Trésorier de feuë Mademoiselle* ». Mais il ne retint aucun vase de pierres dures qu'il préféra acquérir lors de la vente[1] dont le procès-verbal a disparu : certaines pièces sont pourtant identifiables dans l'inventaire de 1689, dont le coffre de lapis aux ornements d'or émaillé (n° 78) ; le vase de jaspe oriental godronné avec sa monture en or (n° 16) ; le petit vase de lapis (n° 104) actuellement dans la Galerie d'Apollon au Louvre, etc. Tous ces objets avaient été acquis par le Dauphin soit directement à Mlle de Montpensier, soit lors de la vente après son décès mais aucun ne lui est parvenu par héritage. Quant au coffre (n° 19) orné de camées[2] **(Doc LVII)** qui avait appartenu au cardinal de Mazarin, on ignore s'il l'acquit directement du duc de Mazarin (mort en 1713) ou auprès d'un marchand.

Monseigneur était exclusivement client des marchands parisiens fournisseurs de la Couronne et de la haute noblesse. Il ne semble pas avoir fait appel aux réseaux d'agents développés par l'administration royale auprès des grands centres de production de Milan, Augsbourg ou d'Orient car les *Comptes* ne mentionnent jamais d'objets acquis pour lui à l'étranger. Ses acquisitions se situent essentiellement entre 1681 et 1689 mais l'inventaire de 1689 ne fournit aucun repère chronologique, sinon tardif, car ses rédacteurs ont commencé chaque chapitre par les pièces les plus coûteuses et n'ont décrit les autres pièces qu'au fur et à mesure de leur présentation, sans souci de classement par taille, par matière ou selon tout autre critère. Cette anomalie explique pourquoi les cadeaux des ambassadeurs de Siam, en 1686, sont enregistrés sous les n^{os} 4, 88 et 448, alors que les présents de la Reine, antérieurs à juillet 1683, et ceux du Roi d'avril 1683 apparaissent sous les n^{os} 152, 202, 203, 227 et 253. Après 1689 Monseigneur continua à rendre visite aux marchands mais dans une optique différente car lorsqu'il devint propriétaire (de Choisy en 1693, de Meudon en 1695), il acheta plutôt des meubles, des bronzes et des porcelaines.[3] Ainsi, lors de sa visite à la Foire Saint Germain en mars 1700, n'acquit-il que

1 AN, R^4 1056, inventaire après décès de Mlle de Guise - SCHNAPPER, A., *Curieux...* , p. 358, n 45, n^{os} 877-904 pour le contenu des deux armoires. - AN, R^4 1054-1055, AN, 300 AP (1) 93 : Extrait du procès-verbal de vente, succession de Mlle de Montpensier, 19 novembre 1694.

2 ALCOUFFE, D., « The Collection of Cardinal Mazarin's Gems », *Burlington Magazine*, septembre 1974, n° 358, pp. 514, 516, 518, 522, 526 ; « Le Maître aux dragons : les créations de l'orfèvre parisien Pierre Delabarre », *Revue de l'Art*, n° 81, 1988, pp. 47-56. - MICHEL, Pierre, *Mazarin, prince des collectionneurs*, Paris, RMN, collection Notes et documents des musées de France n° 34, pp. 480-493.

3 Après qu'en 1689 Louis XIV lui eût fait don des deux combats d'animaux qu'il avait reçus d'Errard (n^{os} 43 & 44), Monseigneur en acquit dix autres (CASTELLUCIO, 1998, p. 355). De même, après avoir reçu les porcelaines de Le Nôtre en mai 1693 (n^{os} 266-270), le Dauphin en acquit 47 autres.

des girandoles car il désirait se meubler dans le style le plus nouveau.

E) La composition des collections

En 1702 les collections de Monseigneur comprenaient 450 agates et 246 cristaux : celles du roi, 350 agates et 384 cristaux.[1] Cette comparaison confirme l'intérêt que le Dauphin portait aux vases en pierres de couleur, alors que le roi leur préférait les cristaux. À sa mort, les plus belles pièces de sa collection furent attribuées à Philippe V : à Madrid, elles témoignent de l'excellence du goût de Monseigneur qui, en connaisseur éclairé, appréciait la beauté des pierres rehaussées de somptueuses montures d'or ou de vermeil émaillé, enrichies de figures d'animaux fantastiques et de pierres précieuses.

Le Dauphin avait constitué sa collection *ex-nihilo* vingt ans après celle de Louis XIV qui, en majeure partie, en avait hérité de Mazarin. Or les vases du prince sont souvent plus spectaculaires, quoique plus petits que ceux du roi, alors pourtant que tous deux s'adressaient aux mêmes fournisseurs. Cette différence provient de ce que le Dauphin contactait directement foires et marchands tandis que le roi s'en remettait entièrement à l'intendant du Garde-Meubles et à Colbert. Lorsque Monseigneur déléguait ses achats au duc d'Aumont ou à Joyeux, il savait qu'il s'adressait à des amateurs qui connaissaient ses goûts, ce qui ne l'empêchait pas, ensuite, d'agréer ou de refuser certaines des pièces proposées. Il avait une nette préférence pour les vases en agate de toutes les nuances (sardoine, calcédoine, onyx, d'Orient, d'Allemagne) dont il possédait deux cent deux pièces, soit près de la moitié de sa collection. Il possédait aussi des objets d'art en jaspe (71 numéros), en jade (49 numéros), en lapis (33 numéros), en cornaline (31 numéros), en prime d'émeraude et en grenat (21 articles chacun), neuf vases en topaze, cinq en améthyste, deux en héliotrope, les onze derniers numéros étant en iris, en ivoire et en émaux limousins. Monseigneur achetait des pièces terminées mais il en faisait aussi enrichir certaines avec des montures[2] : ainsi le vase n° 14, reçu des Siamois, pourvu d'une monture de vermeil[3]; ainsi aussi la bordure de vermeil des deux soucoupes de lapis lazuli n^{os} 60 et 61,[4] qui n'apparaissent pas dans l'inventaire de 1689 mais figurent dans

1 GUIFFREY, 1889, I, pp. 220, 268.
2 *Inventaire 1689*, n^{os} 18, 103, 361 et 376.
3 La date résulte du poinçon d'orfèvre : poinçon de « *charge-décharge, 1684-1687* ».
4 Poinçon de décharge 1687-1691, pour le n° 60 ; poinçon de « *vieille vaisselle* » 1691-1697

celui de 1746, dressé à la mort de Philippe V.[1] À la même époque le Dauphin commanda la bordure du plat en cristal de roche gravé d'un aigle couronné.[2] Mais le nombre de ces commandes reste dérisoire par rapport aux sept cents pièces de sa collection.

La majorité des vases de couleur étaient pourvus de montures très colorées, grâce à l'emploi d'émaux opaques ou translucides. Monseigneur aimait y adjoindre des camées, surtout s'ils étaient antiques, car il appréciait la finesse de la sculpture, la qualité de la pierre et les jeux de couleurs. Il fit ajouter un couvercle d'or émaillé orné d'une « *Agate d'Orient représentant l'incendie de Troyes en relief* » au vase d'agate n° 376. Il appréciait particulièrement le magnifique coffre de Mazarin **(Doc LVII)**, en vermeil et or, émaillé de cent cinquante deux camées et intailles : estimé 1.400 livres en 1661, à l'ouverture de la succession de Mazarin, Monseigneur l'avait payé 270 pistoles (3.375 livres), mais il l'estimait à 500 pistoles (6.250 livres). Il en fut sans doute de même d'autres acquisitions dont l'origine prestigieuse avait été oubliée, mais dont la beauté le subjuguait : ainsi l'aiguière en cristal de roche (n° 4), conservée au Prado, provenait des collections de Jeanne d'Albret puis de celles de son fils Henri IV.[3] Le Dauphin possédait plus d'une dizaine de cristaux du XVI^{ème} siècle auxquels s'ajoutaient deux coffres ornés de plaques de Limoges, objets rares dont ni le roi, ni Monsieur ne possédaient d'exemplaire. La pièce la plus ancienne était le plat de cristal gravé d'un aigle couronné qui figurait déjà dans l'inventaire de Charles V.[4] Monseigneur possédait aussi un autre objet médiéval célèbre : une buire de porcelaine dont la monture de cuivre doré du XIV^{ème} siècle portait les armoiries de Louis le Grand, roi de Hongrie (1326-1382) et celles de Charles III de Duras, roi de Naples mort en 1386.[5] À la mort du Dauphin, Louis Urbain Lefèvre de Caumartin la

pour le 61.

1 ANGULO INIGUEZ, 1989, p. 105, n^{os} 60-61.

2 *Inventaire 1689*, n° 236, poinçon de charge 1691-1697- ANGULO INIGUEZ, 1989, p.118, n° 72.

3 ALCOUFFE, D., « Le collezioni francesi di gemme del XVI secolo », *Arte illustrata,* octobre 1974*,* n° 59, pp. 264-278. - *L'orfèvrerie parisienne de la Renaissance. Trésors dispersés*, Ouvrage collectif sous la direction de Michèle BIMBENET-PRIVAT, centre culturel du Panthéon, exposition Mairie du V^{ème}, Paris, 1995, p. 113, n 74.

4 *Inventaire 1689*, n° 236 - ANGULO INIGUEZ, 1989, p. 118, n 72 - ALCOUFFE, D., « Les gemmes de la collection de Charles V », *Bulletin monumental*, 1973, n° 131, pp. 41-46 - GABORIT-CHOPIN, D., « L'inventaire du trésor du dauphin, futur Charles V, 1363. Les débuts d'un grand collectionneur », *Archives de l'Art français*, Paris, XXXII, 1996, pp. 14, 60, n° 418.

5 MAZEROLLE, François, « Un vase oriental en porcelaine », *Gazette des Beaux-Arts*, Paris, 1897, 3ème période, XVII, pp. 53-58 - LANE, A., « The Gaignères-Fonthill Vase : a chinese porcelain about 1.300 », *Burlington Magazin*, n° 697, CIII, avril 1961, pp. 124-132 - SCHNAPPER, A., *Curieux ...*, p. 357.

racheta pour compléter sa collection d'objets médiévaux.

La renommée des collections du Dauphin n'était donc pas usurpée : les contemporains admirèrent autant leur quantité que leur beauté **(Doc LVI a, b)** et ils furent stupéfaits par l'extraordinaire décor des cabinets qui les abritaient. À sa mort une partie des collections fut vendue aux enchères pour liquider ses dettes. La vente se déroula comme elle l'aurait été pour un simple particulier :

> « *On a vendu beaucoup de bijoux de Monseigneur, et bien des gens en ont acheté pour le prix qu'on les a estimés, qui est fort bas, et cet argent est employé à payer de ses dettes ; c'est Dumont, gouverneur de Meudon, qui reçoit cet argent [...] Rien peut-être ne fut jamais si indécent que cette vente des bijoux de Monseigneur, qui se fit en plein Marly, où chacun achetoit à l'enchère comme à un encan et à un inventaire à Paris, et très-ordinairement en présence de madame la Dauphine même, de M. le Dauphin et tous les princes et princesses du sang, qui s'en amusoient et en achetoient riant et causant avec les gens de la cour, hommes et femmes qui en achetoient et s'en divertissoient aussi ; ce négoce dura toutes les après-dînées, le reste du voyage. M. le Dauphin ne prit presque rien et s'y trouva fort peu et rarement, et toujours par complaisance pour madame la Dauphine, et, quoiqu'il n'eut pas lieu de regretter Monseigneur ni d'aimer la plupart de ce qui avoit été le plus attaché à lui, il en usa avec tous avec une bonté et une générosité qui les confondit* ».[1]

F) Les Tapisseries [2]

En 1693 Dangeau écrivait :

> « *Le roi a donné à Monseigneur des tapisseries magnifiques pour achever de meubler la maison* [de Choisy] ».[3]

Longtemps, en effet, le Dauphin s'était contenté d'emprunter au *Garde-Meuble,*[4] les tapisseries dont il avait besoin pour ses appartements, ou d'accepter celles que lui offraient le roi ou ses courtisans. Il est donc possible de considérer les très riches collections royales, comme celles de Monseigneur puisqu'il pouvait en disposer à son gré.

La collection de tapisseries de Louis XIV était, en nombre et en qualité, l'une des

1 *JD*, XIII, jeudi 9 juillet 1711, p. 438 - SS, C, IV, p. 282.

2 Ce paragraphe doit beaucoup à Jean VITTET, inspecteur de la création et des enseignements artistiques au Mobilier national, « Les tapisseries de la Couronne à l'époque de Louis XIV. Du nouveau sur les achats effectués sous Colbert », *Versalia*, n° 10, 2007, pp. 182-201.

3 *JD.,* IV, lundi 27 avril 1693, p. 273.

4 FURETIÈRE, II : « *Le Garde-Meuble du Roy est la chose la plus magnifique qui soit au monde* ».

plus importantes d'Europe. Constituée, à l'origine, de pièces héritées de François 1er [1] et de Henri IV, elle avait été augmentée par les achats et les tissages des manufactures françaises des Gobelins, de Beauvais et d'Aubusson, qu'avaient ordonnés Louis XIV.

Les *Inventaires du mobilier de la Couronne,*[2] le *Journal du Garde-Meuble* (incomplet jusqu'en 1671), les *Comptes des Bâtiments du roi* et les *Comptes du Trésor royal* (série : *Mélanges Colbert*)[3] précisent les provenances, les dates d'achat et les prix des tapisseries acquises entre 1661 et 1683, pendant le ministère de Colbert. Ils révèlent aussi que les tapisseries acquises auprès des marchands étaient payées sur le budget de l'*Argenterie*, et celles acquises auprès des manufactures l'étaient sur le budget des *Bâtiments du roi*.

Le Dauphin, pour ses appartements, disposait des tapisseries que le roi lui donnait ou mettait à sa disposition de sorte qu'il ne passa lui-même commande de tapisseries qu'à titre exceptionnel.

1) L'acquisition de prestigieuses tentures anciennes

L'objectif de Colbert était certes de faire tisser de nouvelles tapisseries, mais aussi de racheter des tentures anciennes de première importance, qui avaient été dispersées lors des règnes précédents. Ainsi, en 1664 le Garde-Meuble déboursa 100.000 livres[4] en

> « *payement de trois tentures de tapisserie de haulte lisse relevées d'or, l'une représentant l'Histoire de Josué, l'autre les Sept Aages et la troisième le Triomphe de Vénus, lesdites trois tentures de tapisserie provenant de la succession de feu M. le duc d'Espernon* ».[5]

---

1 Inventaires : SCHNEEBALG-PERELMAN, S., « Richesse du garde meuble parisien de François 1er. Inventaires inédits de 1542 et 1551 », *Gazette des Beaux-Arts*, 1971, pp. 260, 263, 280, 281, 289.

2 de haute et dessorties ; GUIFFREY, Jules, *Inventaire général du mobilier de la Couronne sous Louis XIV (1663-1715)*, Paris, 2 vol., 1885-1886 : les tapisseries royales étaient réparties en quatre chapitres : tapisseries basse lisse rehaussées d'or ; pièces de tapisserie de laine et soie rehaussées d'or tapisseries de haute et basse lisse de laine et soie ; pièces de tapisserie de laine et soie dessorties.

3 BnF, Manuscrits, *Mélanges Colbert,* pp. 264-310. La série, commencée en 1662, se termine en 1681.

4 BnF, *Mélanges Colbert*, 268, f° 340, v°.

5 tapisseries du duc, rue (sept pièces) : ateliers de tapisseries NOGARET de La VALETTE, Bernard de, deuxième duc d'ÉPERNON (1592-1661). Ces avaient été estimées (AN, min cent., L 78, 29 octobre 1661) à l'inventaire de l'hôtel parisien Saint Thomas du Louvre : pour *Josué* (huit pièces) : 54.000 livres ; pour *Les Sept Âges* 26.000 livres et pour *Les Triomphes de Vénus* (trois pièces) : 12.000 livres. Sorties des Bruxelles, elles figurent à l'*Inventaire du mobilier de la Couronne* (n^{os} 25 à 27 du chapitre des de haute et basse lisse rehaussées d'or) : GUIFFREY, I, p. 298.

Louis XIV tenait beaucoup à ce que ces tapisseries réintègrent ses collections eu égard à leur valeur esthétique mais plus encore à leur *histoire* car elles avaient fait partie des collections de François 1er.1 On ignore dans quelles circonstances elles avaient quitté le domaine royal, mais on sait qu'au XVIIème siècle elles figuraient dans le patrimoine de Charles 1er de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, mort en 1637. En 1673, elles figuraient dans la succession de Jean-Casimir, roi de Pologne, époux de Marie-Louise de Gonzague (1612-1667), fille aînée de Charles 1er et veuve de Ladislas IV Vasa, frère de Jean-Casimir. Ces tapisseries *récupérées* par Louis XIV, avaient été laissées en France par Gonzague 1er à l'intention de ses filles.[2] Les comptes décrivent

> « *quatre pièces de tapisserie de laine et soie relevée d'or représentant des crotesques dessein de Raphaël que Sa Majesté a ordonné estre acheptées pour son service* ».[3]

La tenture des *Sept Âges* fut exposée dans l'appartement de la reine à Versailles, en novembre 1666[4] : il en subsiste des tapisseries attribuées à Lucas, mais ce ne sont que des répliques d'originaux plus anciens.[5]

Les *Chasses de Maximilien* d'après Bernard Van Orley, l'un des chefs-d'œuvre de la collection de Louis XIV, nous sont parvenues, intactes.[6] Leur acquisition entamée en 1662 auprès des héritiers de Mazarin et de Guise n'aboutit qu'en 1665.[7]

Pour 235.677 livres,[8] la même année, entrèrent dans les collections royales, sept tapisseries de la collection de Mazarin.[9]

---

1 SCHNEEBALG-PERELMAN, S., « Richesse du garde-meuble parisien de François 1er ».

2 « *Tanture de tapisserie appellée les Grotesques*, *à elle appartenante et faisant partie des meubles que ledit feu duc de Mantoue auroit laissé en France pour ses filles».* AN, E 1691, f° 27 v° 28 1°, arrêt du Conseil du roi du 21 février 1647.

3 BnF*, Mélanges Colbert* 291, f° 105 r°v° - SZMYTKI, R, *Vente du mobilier de Jean-Casimir en 1673,* Varsovie, 1995, p. 296, n° 729. Jean-Casimir, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés, était mort à Nevers en 1672.

4 AN, O^1 3304, f° 40 i°.

5 Collection du château de Marchais (Aisne), et succession du baron Jérôme Pichon, Drouot, 29 mars-10 avril 1897, lot 1286.

6 Musée du Louvre : OA 7314 & OA 7325.

7 ALFASSA, P., « L'achat par Louis XIV des tapisseries des *Chasses de l'empereur Maximilien* », *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1918-1919, pp. 121-143. ALFASSA l'évalue à 125.000 livres avec celle des *Grotesques*, détruite, mais connue par des copies tissées aux Gobelins.

8 Ce prix englobait l'acquisition de deux lits : MICHEL, P, *Mazarin, prince des collectionneurs et l'ameublement du cardinal Mazarin. Histoire et analyse* (1602-1661), pp. 315-316.

9 Inscrites à l'inventaire royal sous les n°s 34 à 36 (à or) et 43 à 46 (sans or). Le mobilier

Aux ventes des biens de Fouquet en 1665-1666,[1] la Couronne acheta pour 48.969 livres de tentures.[2] L'ensemble comprenait seize tentures et quinze pièces isolées dont la majorité, d'origine bruxelloise ou anglaise, dataient du XVI^{ème} siècle. Il subsiste quatre pièces de la tenture des *Actes des Apôtres* (trois au Mobilier national,[3] une à l'église Saint-Étienne-du-Mont), cinq pièces de l'*Histoire de Vulcain*[4] et la tenture gothique *Histoire de saint Jean-Baptiste*.[5] En 1676, à la vente de mobilier du second duc d'Épernon, le Garde-Meuble se porta acquéreur, pour 8.000 livres

> « *d'une tenture de tapisserie représentant l'histoire du roy Henry trois en 29 pièces contenant 117 aunes ¾ de hauteur laquelle tapisserie Sa Majesté a ordonné estre acheptée pour son service* ».[6]

2) Les tapisseries d'occasion achetées chez des marchands

Louis XIV compléta ses collections par l'intermédiaire de marchands : les *Comptes* indiquent qu'en 1662, 6.500 livres furent payés à une *dame Petit, tapissière* pour « *une tenture de tapisserie représentant l'Histoire d'Artémize en six pièces pour servir à Vincennes* » ; puis 6.000 livres

> « *pour son payement d'une tenture de tapisserie relevée d'or représentant l'Histoire de Constantin en quatre pièces de dix huict aulnes de tour sur quatre aulnes de hauteur […] qu'elle a livrez pour le service de Sa Majesté et qui ont esté portez par*

national possède toujours la série des *Actes des apôtres* d'après Raphaël - tissée pour Charles 1er d'Angleterre - et la seconde tenture des *Actes des apôtres* de Mortlake, toutes deux acquises par Mazarin à la mort du surintendant des Finances, Abel Servien.

1 BONNAFE, E, *Le Surintendant Foucquet* , Paris et Londres, 1882, pp. 46-47, 97-98 - SCHNAPPER, A., *Curieux du Grand Siècle. Collections et collectionneurs dans la France du XVII^{ème} siècle*, II, *Œuvres d'art*, Paris, 1994, pp. 224-225. Ces auteurs commettent cependant quelques erreurs : le mobilier national ne conserve pas l'*Histoire de Salomon* de Fouquet ; le musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg possède une tenture d'*Apollon et les quatre saisons* du XVI^{ème} siècle très proche de celle de Fouquet, voire du tissage ayant appartenu à François 1er ; des pièces de la suite d'*Artémise*, avec une bordure conforme à la tenture de Fouquet, existent au Louvre (inv. OAR 90), au château de Chambord, au palais du Latran à Rome et au château d'Eastnor au Royaume Uni - VITTET, p. 199, n 17.

2 BnF, *Mélanges Colbert* 280, f° 302 i° 305 v° et AN O^1 32828 : indique le prix payé pour chacune des tapisseries mais omet six pièces parmi celles inscrites au chapitre des tapisseries à or *dessorties*.

3 Inv. : GOB 16, GOB 17, GOB 19.

4 Mobilier national : GMTT 36.

5 Château de Pau : P 275 C et P 278 C.

6 BnF *Mélanges Colbert* 298, f° 625 i°. livrée au Garde-Meuble : 30 juillet 1677 : AN, O^1 3305, f° 38 r°-v°.

son ordre au chasteau de Vincennes ».[1]

Ces tapisseries, actuellement au Mobilier national (Gobelins),[2] étaient passées, en 1666, du château de Vincennes - auquel elles étaient destinées - à Versailles.[3]

En 1663 les *Comptes* mentionnent un payement de 7.320 livres

> « *au S^r^ Foucanté pour son payement d'une tenture de tapisserie relevée d'or, qui représente diverses fables des Métamorphoses, dessein de Lahire*[4] *en dix*[5] *pièces de vingt deux aunes de tour sur trois aunes de hault, à raison de CX 1 l'aune en quarré, laquelle tapisserie a esté portée par ordre de Sa Majesté au garde-meubles de son château de Vincennes* ».[6]

Le 15 novembre 1666 cinq pièces de cette tenture furent envoyées à Versailles pour les exposer dans la chambre du roi et dans l'antichambre de l'appartement du Dauphin.[7]

Ce changement de destination de tentures acquises à si grands frais prouve qu'en 1666 Louis XIV avait déjà décidé d'élever son « *petit château de cartes* » de Versailles en demeure royale où d'autres tentures furent envoyées avant que Versailles ne devienne le siège de la Cour (6 mai 1682). Les *Comptes du Trésor* font aussi état de l'acquisition, en 1673, auprès d'une dame Demouy, d'une « *tapisserie de verdure de Flandres […] pour servir dans la salle du premier maître d'hôtel de la reine* »[8] et en 1679 c'est au tapissier Prozelle que fut achetée, pour 3.500 livres, la tenture de *Coriolan.*[9]

3) Les tentures modernes

Dans les collections du Roi figuraient aussi des tentures *modernes*, tissées au XVII^ème^ siècle. Furent ainsi acquises, en 1663, pour 3.899 livres 10 sols à « *Anne Jollin,*

1 BnF, *Mélanges Colbert* 264, f° 281 v°.
2 F 1946 C pour la tenture d'*Artémize* ; AN O^1^ 3304 f° 16 v°, GMTT 43/11 pour *Le Mariage de Constantin*.
3 BnF, *Mélanges Colbert* 266, f° 8 v°.
4 LA HYRE, *Un temps d'exubérance …,* catalogue d'exposition, Paris, 2002, n° 99 : tenture des *Amours des dieux*, créée par Laurent LA HYRE, n° 31 (à or) de l'*Inventaire de la Couronne* : aujourd'hui disparue.
5 Le nombre indiqué de « *dix* » est un lapsus pour « *six* ».
6 BnF, *Mélanges Colbert* 266, f° 8 v°.
7 AN, O^1^ 3304, f° 40 r°.
8 BnF, *Mélanges Colbert* 291, f° 16 r°.
9 BnF, *Mélanges Colbert* 304, f° 10, r° et AN, O^1^ 3305, f° 62 r° (livraison du 16 décembre 1679).

veuve de feu Maurice Dubourg, tapissier de haute lisse »[1] deux tentures majeures (actuellement au Mobilier national) : la *Fille de Jephté* et *Moïse sauvé des eaux*. Ces deux pièces étaient déjà tissées en 1659 car elles figurent à l'inventaire après décès de Maurice Dubourg.[2] En 1665 l'*Argenterie* avait payé 15.600 livres à Sébastien-François de La Planche *« une tenture de tapisserie […] représentant la fable de Psyché* »[3] qui fut offerte à Louise-Henriette d'Orange (1627-1667), Électrice de Brandebourg.[4] Pour les collections royales La Planche livra sept tentures payées : 31.593 livres pour « *une tenture de tapisserie rehaussée d'or représentant l'Histoire de Constantin dessein de Rubens* » ; 15.525 livres pour une tapisserie représentant « *la fable de Psyché dessein de Jules Romain* » ; 14.100 livres pour « *une pareille tenture de Psiché* » ; 11.032 livres 10 sols pour une tenture représentant *Les Quatre Saisons* et *les Quatre Éléments*, dessin de Lucas ; 6.247 livres 10 sols pour une tapisserie représentant des *Jeux d'enfants*[5] ; 5.066 livres 5 sols pour une représentation d'*histoires de l'Ancien Testament* ; 5.610 livres 8 sols 9 deniers « *pour une tapisserie de Verdure et oiseaux dessein de Vouet* ».[6] Le Mobilier national possède les plus riches de ces tapisseries soit : dix des douze pièces de la tenture de *Constantin* d'après Rubens ; les deux tentures complètes de *Psyché* présentées à Fontainebleau et à Pau[7] et la tenture des *Saisons et des éléments* (connue sous le nom de *Rinceaux*). Sur ces tentures figurent les armoiries, les emblèmes et/ou le chiffre de Louis XIV, ajoutés après coup sur les bordures.[8] Dans l'appartement du Dauphin à Versailles en décembre 1677 (il avait seize ans) les tapisseries représentaient des *Jeux d'enfants* et des *Histoires du Nouveau Testament*.[9] Il est vraisemblable que ces tapisseries provenaient de la livraison faite le 28 avril 1667 par La Planche. Les tapisseries de l'*Histoire de Psyché* furent tendues dans l'appartement de la reine à Versailles, en

1 BnF, *Mélanges Colbert* 267, f° 28 r°-v°.

2 *Chefs d'œuvre de la tapisserie parisienne 1597-1662*, catalogue d'exposition, Versailles, 1967, p. 18.

3 BnF, *Mélanges Colbert* 271, f° 13 v°-14 r°, 135 v°.

4 VITTET, p. 193.

5 En 1667 Louis XIV avait 29 ans : il est donc inexact que le thème de l'enfance ne l'aurait intéressé qu'en 1701, quand fut créé le salon de l'*œil de Bœuf* et qu'il avait commandé *:* « *je veux de l'enfance partout* ».

6 BnF, *Mélanges Colbert* 277, f° 230 r°-231 r°. *CBR,* font état d'un payement global sommaire.

7 GMTT 1078 (n° 47) ; P 207 CP 211 C et GMT 3019 (n° 48).

8 VITTET, p. 195.

9 AN, O^1 3304, f° 84 r°.

décembre 1668, peut-être même en 1667.[1]

Les *Comptes* font état de nombreuses autres livraisons de tentures acquises auprès d'autres marchands : au « *S^r Hynart maître de la manufacture de tapisserie de basse lisse établie à Beauvais* », 16.519 livres 18 sols et 4 deniers, en 1667, pour des tentures de verdures et de bestiaux tendues à Versailles en décembre 1667.[2] Louis Hinart avait livré des tapisseries en 1669,[3] ainsi que Barjon Lavergne[4] et en 1671 le banquier Évrard Jabach fournit à la Couronne des tapisseries d'Aubusson dont il patronnait les manufactures.[5] Il est souvent possible d'identifier ces tentures avec celles qui figurent actuellement dans des musées ; en revanche on ignore où elles avaient été tendues au moment de leur acquisition. En 1679 le roi fit tisser des tentures pour Michel Le Tellier, chancelier de France.[6] Il est vraisemblable que Louis XIV en fit également tisser pour les appartements de son fils à Versailles puis pour ses châteaux de Choisy et de Meudon. Mais les archives n'y font pas allusion.

Si les *Comptes* donnent peu de renseignements sur les productions contemporaines de la manufacture des Gobelins, en revanche ils donnent d'intéressantes précisions sur l'origine de nombreuses tentures acquises par Louis XIV :

> « On est étonné des fortunes que le Garde-Meuble n'hésita pas à engloutir pour racheter des tentures vieilles de un ou deux siècles, et de la faible valeur relative de certains tissages modernes, pourtant éclatants de fraîcheur. Cela témoigne de la fascination que pouvaient encore exercer les tentures historiques, notamment lorsqu'elles étaient surenrichies de fils d'or ou possédaient un pedigree prestigieux, la plupart sortant des ateliers de Bruxelles ».[7]

Il est vrai qu'alors que la Cour se voulait toujours *à la dernière mode* en matière de vêtements, mobilier, *meuble*, aménagement des appartements, etc., en revanche, en matière de tapisseries, comme de tableaux, c'est l'*ancien* qui avait la cote.[8]

Il est vraisemblable qu'un grand nombre de ces tapisseries furent présentées, à un

1 AN, O[1] 3304, f° 84 r°, 133 r°.
2 BnF, *Mélanges Colbert* 276, f° 240 v° 241 r°.
3 BnF, *Mélanges Colbert* 282, f° 252 v° 253 v°- AN, O[1] 3304, f° 147 r°-v° (2 mai 1669). Numéros 56 (à or) et 85 à 96 (sans or).
4 BnF, *Mélanges Colbert* 281, f° 232 v° 233 r°.
5 BnF, *Mélanges Colbert* 287, f° 169 v° 170 r°.
6 BnF, *Mélanges Colbert* 302, f° 32 v°.
7 VITTET, p. 198.
8 VÉRON-DENISE, Danièle & VITTET, Jean, « Versailles, les broderies de Saint-Joseph et Jean Lemoyne le Lorrain », *Versalia,* n° 11, 2008, pp. 59-61.

moment ou à un autre, dans l'un des appartements de Monseigneur à Versailles, à Choisy ou à Meudon. Les archives n'indiquent pas les tableaux et les tapisseries que le Dauphin, adulte, emprunta aux collections royales. En revanche les inventaires précisent les tapisseries que le roi fit placer dans les appartements du Dauphin, enfant **(Doc LVIII)**.

4) Les meubles brodés pour les appartements de Monseigneur

Avec le roi,[1] Monseigneur fut le seul à bénéficier, à Versailles, d'ameublements fabriqués au couvent de Saint-Joseph qui lui livra quatre *meubles* pour ses *Cabinets* du rez-de-chaussée du corps central du château, où il s'était installé à la fin de 1683.[2]

Le premier *meuble* fut livré au Garde-Meuble le 9 avril 1686,[3] pour le *Cabinet des Glaces* décoré de la marqueterie d'André-Charles Boule.[4] Il s'agissait d'un *meuble* d'hiver dont les broderies formaient un décor appliqué sur du velours : il est décrit dans l'*Inventaire du mobilier de la Couronne* :

> « *1178 - Un meuble de cabinet, de velours bleu, enrichy de broderie d'or, que Madame de Montespan a fait broder à Saint-Joseph pour servir à Monseigneur le Dauphin à Versailles, consistant en un lit de repos, deux matelas dudit velours, avec bandes de broderie par les deux costez, et un large gallon sur le tour ; quatre carreaux dudit velours et broderie avec galon autour et glands de bouqueterie aux coins ; quatre fauteuils et quatre sièges ployans, dudit velours et broderie ; le tout garny de riche frange, mollet*[5] et gallon d'or avec fausses housses de gros de Tours *bleu pour le tout, les bois desdits sièges couverts de marqueterie d'escaille tortue et de bronze doré* ».[6]

---

1 Monsieur bénéficia aussi, en 1684-1686, d'un *meuble* réalisé dans l'atelier de Saint-Joseph, mais c'est le roi qui l'avait commandé, pour le lui offrir.

2 CARLIER, Yves, « Les cabinets du Grand Dauphin au château de Versailles. 1684-1711 », *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1987, pp.45-54 - LE GUILLOU, Jean-Claude, « L'appartement de Monseigneur, puis de ses fils, au château de Versailles. Évolution chronologique. 1684-1715 », *Eighteenth Century Life*, vol. 17, 2 mai 1993, pp. 68-85 - CASTELLUCIO, Stéphane, *les Collections royales d'objets d'art de François 1er à la Révolution*, Paris, 2002, pp. 160-164.

3 AN, O1 3306, f° 18 r°v°.

4 RONFORT, J-N., « André-Charles Boulle. Commodes pour le Grand Dauphin, à Versailles », *Dossier de l'art,* 124, novembre 2005, pp. 38-65.

5 FURETIÈRE, Antoine, *Le Dictionnaire Universel*, II : « ***Mollet*** : *subst. masc. est une petite frange large d'un travers de doit, qui sert à garnir les ammeublemens. On en fait d'or, de soye & de laine. Ce prélat a un lit fort modeste, garni d'un simple* mollet *de soye* ».

6 GUIFFREY, Jules, L'*Inventaire de 1729 du mobilier de la Couronne*, VI, lui attribue le n° 47. Les *Comptes* précisent que ces broderies ont coûté 6.844 livres (AN, 259 AP 59, f° 281 r°v°) et en indiquent la répartition (AN, 259 AP 60, f° 206, r°v°).

Le second *meuble*, moins riche, fut livré le 18 mai 1686[1] pour le *Cabinet doré* qui précédait le *Cabinet des Glaces* : il est décrit dans l'*Inventaire du mobilier de la Couronne de 1729*, plus précis que celui de 1705 :

> « *48 - Un meuble de cabinet consistant en deux fauteuils, huit grands tabourets, quatre tabourets plus petits et une banquette, le tout de petit point fond noir représentant des vases de porcelaine de différentes façons et des compartiments et fleurons rehaussés d'or et sur les fauteuils et banquettes des dauphins et bouts de campanne de broderie d'or garni de franges d'or, les bois peints or et bleu avec fausses housses de taffetas bleu doublées de toille* ».[2]

Le troisième *meuble*, le plus coûteux, fut livré le 15 janvier 1689[3] pour le *Cabinet d'Entresol,* la pièce où, l'année précédente, avait été remonté le parquet de marqueterie conçu pour l'appartement de Monseigneur dans l'aile du midi :

> « *51 - Un petit meuble de cabinet consistant en une tapisserie de broderie fond d'argent à compartiments et rinceaux de broderie d'or représentant les fables d'Ésope en broderie de soie platte de plusieurs couleurs contenant six aunes un tiers de cours en quatre pièces sur une aune un quart de haut, doublée de toille grise. Un fauteuil et quatre petits plians de même ouvrage et broderie garnis de frange, molet et galon d'or, la tête à la milanais les bois dorés avec fausses housses de taffetas vert* ».[4]

Un quatrième *meuble* livré[5] pour le *Cabinet doré*, était constitué de :

> « *1443 - Quatre fauteuils et six sièges plians couverts de tableaux de broderie de point satiné, rehaussé d'or et d'argent, représentant les Élémens, Saisons et autres sujets par des figures et enfans dans des bordures rondes et ovales de broderie or et argent relevée, le reste desdits sièges, remply d'ornemenns de broderie de point satiné bleu rehaussé d'argent en manière de pourcelaine, sur un fond de toille d'or trait, le derrière des fauteuils de brocat tout or ; lesdits sièges garnis de frange et mollet d'or à teste de broderie, leurs fausses housses de taffetas bleu et les bois sculptez et dorez. Nota - Que la broderie a été donnée à Monseigneur par Madame*

1 AN, O^1 3306, f° 22 r°.

2 AN, O^1 3339, *Inventaire de 1729*, VI, f° 37 v°-38 r° - GUIFFREY, 1886, p. 360, n° 1182. En 1757, ce mobilier se trouvait à Meudon (BIVER, p. 497). Les archives précisent qu'au total, ce *meuble* coûta 6.037 livres, 7 sols 9 deniers (AN, 259 AP 59, f° 289 r°) et en indiquent la répartition entre les fournisseurs (AN, 259 AP 60, f°s 48 v°, 207 r°v°).

3 AN, O^1 3306, f° 117 r°,

4 AN, O^1 3339, VI, f° 38 r°. Il coûta 12.580 livres, payés le 28 décembre (AN, 259 AP 43, f° 176 v°). Le *Journal du Garde-Meuble* précise que la broderie de tous ces sièges « *a esté donnée à Monseigneur le dauphin par Madame de Montespan* ».

5 AN, O^1 3306, f° 172, r°.

de Montespan ».[1]

Les *Comptes* manquent pour l'année 1690 mais les mémoires des artisans indiquent qu'au total ce *meuble* coûta 4.848 livres 11 sols, justifiés tant par la richesse du travail que par les prestations fournies,[2] dont celles de Doublet, chargé de monter les broderies :

> « *les quatre fauteuils et plians sont couverts de broderie très riche, leur font de toille d'or trait avec des ronds d'istoire au milieu, le tout montez sur leur bois orné et sculpté très riche et dorez du plus fin or, le tout pour servire dans le grand cabinet des curiosités de Monseigneur le dauphin à Versailles et pour avoir fait leurs housses de taftas bleu et avoir fournie la toille à Madame de Montespan pour servire de modelle desd. sièges et d'une grande canapée, ensemble plusieurs voyages faits à Versailles au sujet dud. meuble* ».

Ou celles de Legrand, chargé de la sculpture sur bois :

> « *lesdits ployants* [sont] *extraordinaires pour la richesse et conformes aux garnitures et broderie […] dans la face de devant et dans les hauts sont des dauphins couronnés de loriez et des feuilles au-dessus sur une moullure, et au-dessous des dauphins et roses et entre des carrez est une coquille dans une gorge et dans les mellieux sont des trophées d'amour, carquois et des petites couronnes et flèches entre des carrez et au-ses sous une manière de brandons […] avoir fait quatre fauteuils fort riches, lesquels sont composés les pieds dans le hault en manière de consolles et les bas à guaisnes dont lesdits pieds dans les haultx sont des feuilles et diamans et au-dessous des festons et graines et par les costez entre des doubles carrez des roses avec des fleurons […]* [sur] *les traverses des costez sont dans les milieux des petits brandons qui sont plaints de rocailles et perles entre des culots […] plus la frise des milieux qui sont des trophées deux dauphins qui sont couronnés d'une couronne dauphin toute percée à jour et des carquois et flèches de chaque coté qui portent sur un arque liez avec des rubans tous percés à jour* ».

Ces descriptions prouvent l'extraordinaire richesse de la production des lissiers pour satisfaire les commandes princières destinées à leurs collections et ameublements.

En **conclusion** aux observations concernant ses collections, force est de constater que Monseigneur, héritier de la première couronne d'Europe comme le rappelaient ses contemporains, sut allier ses goûts avec ses obligations car la *collection* constituait le divertissement princier par excellence. En neuf ans il réunit près de sept cents gemmes

1 GUIFFREY, p. 399. Ce meuble figure à l'*Inventaire de 1729* sous le n° 71.

2 AN, O^1 3282 B, dossier « *Versailles* », pièces 39-47.

dont le rôle ostentatoire se révèle par le ralentissement de ses achats après 1689. Il existait certes, à cette date, des raisons politiques liées à l'état de la France, mais il est aussi vraisemblable que le Dauphin estima que ses collections étaient assez riches en quantité et en qualité pour emplir son *Cabinet des Glaces* et que de nouveaux achats ne s'imposaient plus. Pour Meudon néanmoins, il continua à acquérir des bronzes et des porcelaines, qui constituaient sa véritable passion.

Cette obligation de *posséder* n'était cependant que subalterne par rapport à son goût personnel sincère pour toutes les formes d'art : l'aménagement du *Cabinet des Raretés* à Meudon, le prouve assez qui n'était même pas ouvert aux courtisans. Monseigneur avait les goûts de sa génération : il ne possédait pas de cabinets de curiosités dans la tradition de la Renaissance avec cornes de licorne ou de rhinocéros, bézoards, nautiles ou coraux, objets plus ou moins chargés de légendes, que les souverains germaniques et nordiques appréciaient tellement. Sa collection, commencée vingt ans après celle de son père et de son oncle, affirmait ses préférences : ainsi, de filigranes - la grande passion de jeunesse de Louis XIV - le Dauphin ne possédait que ceux offerts par les Siamois. Il ne portait aucun intérêt aux sculptures d'or, d'argent et de vermeil, représentatives du goût baroque du milieu du XVII^{ème} siècle et dont Louis XIV possédait un bel ensemble. En revanche il réunit des vases de pierres de couleur et de cristal de roche, matières qu'il jugeait beaucoup plus nobles. Les *Cabinets* de Monseigneur qui constituaient l'aboutissement d'un goût raffiné pour la richesse du décor, disparurent en même temps que la *Petite Galerie* de Mignard et le *Cabinet des Médailles* du roi : ces collections furent transférées par Louis XV dans les magasins du *Garde-Meuble* car les sensibilités avaient changé.

Ce qui, de ces prestigieuses collections, a survécu en France, est actuellement présenté au musée du Louvre[1] dans les vitrines de la galerie d'Apollon restaurée : elles figurent à côté de ce qu'il subsiste des collections de Louis XIV. La part des collections qui échut à Philippe V d'Espagne est exposée à Madrid, au musée du Prado.[2]

Quelques dessins de Monseigneur, au crayon et à la plume, sont conservés au *Cabinet des Estampes*. Le *guide* du château d'Eu de 1836, mentionne sous les numéros 21, 22 & 35 trois dessins au crayon rouge ou à la plume au dos desquels Mademoiselle de Montpensier avait écrit : « *faict par Monsieur le Dofin, 1677* ». Monseigneur avait seize

1 VERLET, pp. 135-153.

2 ANGULO-INIGUEZ, 1989 - CASTELLUCCIO, Stéphane, « Les collections du Grand Dauphin et l'héritage de Philippe V d'Espagne », *L'Objet d'art*, mai 2000, n° 347, pp. 56-73.

ans lorsqu'il les offrit à sa cousine, propriétaire du château d'Eu. Dangeau possédait lui aussi de ses œuvres : « *Monseigneur me donna deux petits tableaux de sa propre main* ».[1] Le Dauphin aurait donc continué à dessiner (1684), à moins qu'il n'offrit à Dangeau des dessins qu'il avait exécutés dans son jeune âge. En tous les cas Mme de Genlis se trompe qui, dans l'édition qu'elle prépara du *Journal* de Dangeau, ajouta « *deux petits tableaux peints de sa* [au Dauphin] *propre main* ». En fait, il s'agissait plus vraisemblablement de dessins encadrés.

Chapitre IV : Les résidences privées du Dauphin

Il faut différencier les résidences officielles du Dauphin de ses résidences personnelles. La place normale d'un dauphin était auprès du roi, à la Cour : il possédait donc, de plein droit, des appartements dans chacun des châteaux royaux. Mais, à côté de ces résidences officielles, Monseigneur posséda successivement deux résidences privées qu'il put aménager à son goût : le château de Choisy que lui légua Mlle de Montpensier, cousine germaine du roi, puis le château de Meudon, après l'échange de Choisy.

1° CHOISY

A) Le château de la Grande Mademoiselle

La première fille de Gaston d'Orléans, Anne Marie Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, dite la Grande Mademoiselle ne réalisa son rêve qu'à cinquante et un ans[2] :

« *toute ma vie j'avais eu envie d'avoir une maison auprès de Paris [...] toutes celles*

1 *JD*, I, mercredi 12 avril 1684, p. 6.
2 AN, min. cen., XLIII, 165 (Acte en déficit). L'achat intervint le 27 août 1678.

que j'allais voir, quelques jolies qu'elles fussent, j'y trouvais toujours quelque défaut, soit à la situation ou au bâtiment [...] On m'en indiqua une qui était à deux lieues de Paris, à un village nommé Choisy,[1] *au-dessus de Villeneuve*,[2] *sur le bord de la rivière de Seine. J'y courus [...] la trouvai à ma fantaisie au moins la situation ; car il n'y avait point de bâtiment*.[3] *Je l'achetai 40.000 francs ; j'y menai Le Nôtre, qui dit qu'il fallait mettre tout ce qu'il y avait de bois à bas [...] La proposition [...] me déplut, moi qui aime à me promener à toutes sortes d'heures. Le Nôtre dit au roi que j'avais choisi la plus vilaine situation du monde ; que l'on y voyait la rivière que comme par une lucarne* ».[4]

L'emplacement déplaisait à Le Nôtre parce que le terrain manquait de relief et qu'il ne lui paraissait pas possible d'y créer un jardin qui ne soit pas monotone. Mademoiselle fit reconstruire les bâtiments à son goût :

« *j'employai Gabriel*,[5] *un fort bon architecte, et qui fit ma maison à ma mode. C'est un grand corps de logis avec deux avances aux deux bouts pour marquer des pavillons, tout de pierre de taille, sans aucun ornement ni architecture* **(Doc LIX)** *[...] Il y a une grande terrasse qui est devant la maison, qui règne depuis un bout jusqu'à l'autre du jardin. Monsieur m'a appris que, quand il n'y a que cent arpents, on ne peut donner le nom de parc ; et, tant dans les cours que dans le jardin, il ne contient pas davantage. Au-dessous de cette terrasse est un parterre assez petit, mais borné par la rivière, que l'on voit de l'appartement, pas en toute saison. Comme j'ai fait bâtir ma maison pour y aller en été, j'ai pris mes mesures pour que l'on vît la rivière dans le temps où elle est la plus basse ; de mon lit je la vois et passer tous les bateaux* ».[6]

Mademoiselle était très fière de sa chapelle peinte par La Fosse,[7] implantée dans l'arrondi est de la cour, sur les deux niveaux du bâtiment : il s'agissait d'une chapelle palatine, avec tribune à l'étage et *vestibule de passage* au rez-de-chaussée **(Doc LX)**. Elle était aussi très satisfaite de son Cabinet des Conquêtes, réalisé par Van der Meulen en l'honneur de Louis XIV.[8]

1 L'actuel Choisy-le-Roi (94, arrondissement de Creteil, chef-lieu de canton).
2 L'actuel Villeneuve-le-Roi (94, arrondissement de Creteil, chef-lieu de canton).
3 "*Point de bâtiment"* signifie que Mademoiselle considérait le bâtiment qui existait comme "*un assez joli corps de logis pour un particulier comme était M. le président Gontier, homme mal dans ses affaires, puisque ses créanciers l'obligèrent de vendre cette maison de plaisir*", mais que ce "*bâtiment"* qu'elle acheta aux héritiers du président Gontier, était indigne d'une personne de son rang.
4 MONTPENSIER, p. 331.
5 Jacques GABRIEL (1630-1686).
6 MONTPENSIER, p. 331.
7 GUSTIN-GOMEZ, Clémentine, *Charles de La Fosse, 1636-1716, le maître des Modernes,* Paris, 2006.
8 CASTELLUCCIO, Stéphane, « Les *Conquestes du Roy* des châteaux de Choisy et de Sceaux », *À la gloire du Roi, Van der Meulen, peintre des conquêtes de Louis XIV*, catalogue de l'exposition du musée des Beaux-Arts de Dijon, Paris, Imprimerie nationale Éditions, 1998, pp. 290-292.

« *Il y a une belle orangerie et un beau potager, enfin tout ce qu'il faut pour rendre une maison agréable ; elle est petite ; mais elle a tout un air de grandeur dans sa petitesse. Il y a une fort belle galerie, qui n'est point peinte ; mais sans défauts ; la chapelle est belle et bien peinte par La Fosse, un des meilleurs peintres de ce temps après M. Le Brun. La longueur du temps qu'il aurait fallu à peindre la galerie et celui qu'elle eût senti après ont causé qu'elle ne l'est pas. En tout la maison est commode ; il y a un petit cabinet où toutes les conquêtes du roi sont en petit, par Van der Meulen, un des meilleurs peintres de cette manière. Le portrait du Roi est partout, comme le plus bel ornement qui puisse être en lieu du monde, mais le plus honorable et le plus cher pour moi* ».[1]

Peu après la fin des travaux, le 14 juillet 1686, Mademoiselle invita à dîner Monseigneur, Monsieur, Madame et la princesse de Conti. À cette occasion le *Mercure galant* écrivit : « *rien n'est plus beau que la situation de Choisy. La rivière de Seine bat contre le parapet qui règne le long du jardin* ». Le repas fut magnifique, suivi d'un concert dans les appartements puis d'une promenade dans les jardins.[2] Le Nôtre aménagea le parc dont la prétendue étroitesse n'était que très relative **(Doc LXI)** :

« *À droite et à gauche, sont deux petits bois et une grande terrasse qui règne encore d'un bout du jardin à l'autre ; il y a des fontaines autant qu'il en faut ; et si j'en voulais davantage, j'en aurais. J'ai fait planter beaucoup d'allées qui viennent fort bien. Ce qu'il y a de plus agréable, c'est que, de tous les côtés de ma maison, on voit la rivière, et de tous les bouts de mes allées. D'un côté de ma maison on voit jusqu'à l'arc de triomphe de la porte Saint-Antoine ; de l'autre, Villeneuve-Saint-Georges, la forêt de Sénart et, vis-à-vis, la plaine de Créteil, qui est toute pleine de villages et de châteaux. En éloignement sur les coteaux, par delà la Marne, on voit Saint-Maur, Villeneuve-le-Roi* ».[3]

Pour profiter de la vue, même par mauvais temps, Mademoiselle fit construire à l'angle de la terrasse qui dominait la Seine, un pavillon octogonal avec un dôme

« percé de huit croisées d'où l'on voit la Seine, tant que la veüe peut porter, soit du

---

Sept des toiles peintes par Van der Meulen pour la duchesse de Montpensier figurent actuellement dans les collections du château de Versailles : *vue du siège de Dôle, 14 février 1668* (MV 4123), *prise de la citadelle de Charleroi, 2 juin 1667* (MV 2217), *prise d'Ath, 19 juin 1667* (MV 2218), *prise de Coutrai, 18 juillet 1667* (MV 2219), *défaite de l'armée espagnole près du canal de Bruges, 31 août 1667* (MV 2220), *siège de Besançon, 15 mai 1674* (MV 2223), *siège de Valenciennes, 16 mars 1667* (MV 2224) : CONSTANS, Claire, *Les peintures du musée national du château de Versailles,* RMN, Paris, 1995, n° 4991, p. 883.

1 MONTPENSIER, p. 332.

2 *Mercure galant,* juillet 1686, 1ère partie, pp. 153-162.

3 MONTPENSIER, pp. 331-332.

costé de Paris, soit de celuy de Corbeil. M. Coepel fils, premier Peintre de Monsieur, achève de le peindre ».[1]

En mai 1688, avec Mlle de Nantes et Mme de Montespan, elle alla chez le chevalier de Lorraine à Frémont ; un autre jour chez M. Fieubert Villefix.[2] Les promenades sur la Seine étaient très prisées, le roi lui ayant offert une chaloupe de « *trente six pieds de long*,[3] *peinte de rouge avec quelques ornemens de sculpture dorez* » : « *j'allai à Paris par eau et je dînai dans le bateau [...] Ce bateau était fort joli, peint, doré, meublé de damas cramoisi, avec des franges d'or. Le Roi me l'avait donné : il avait été fait au Havre* ».[4]

B) Le château et les jardins de Monseigneur

C'est ce château que Mademoiselle légua à Monseigneur, son *cousin*,[5] « *après le lui avoir laissé entendre plusieurs années auparavant* »[6] car elle savait qu'il l'apprécierait. Le Dauphin avait trente et un ans lorsque Mademoiselle mourut dans la nuit du 5 au 6 avril 1693 : il ne possédait encore aucune résidence personnelle et il « *fut ravi d'en avoir une de plaisance où il put aller seul quelquefois avec qui il voudrait* ».[7]

« *Mlle de Montpensier mourut l'après-dînée, à Paris, dans son palais du Luxembourg [...] Il y a déjà quelque temps qu'elle a fait un testament qui est entre les mains de la mère supérieure des Carmélites du faubourg Saint-Jacques* ».[8]

« *On a ouvert le testament de Mademoiselle ; il est fait en l'année 1685 [...] Elle laisse sa maison de Choisy à monseigneur le Dauphin [...] Choisy lui a coûté 800.000 francs à bâtir, et n'est d'aucun revenu. Monseigneur en a donné la*

1 *Mercure galant,* juillet 1686, 1ère partie, pp. 158-159.
2 *Mercure galant,* mai 1688, pp. 316-317.
3 11,66 mètres.
4 BnF, *Mélanges Colbert* 302, fos 325-325 v°.
5 En réalité sa cousine issue de germain, parente au 5ème degré. Pour calculer le degré de parenté, il faut remonter à l'ancêtre commun puis redescendre jusqu'au parent pris en considération. En l'espèce il s'agit de - monter de Monseigneur à l'ancêtre commun : Monseigneur, Louis XIV, Louis XIII, Henri IV - descendre de l'autre côté : Henri IV, Gaston d'Orléans, Mlle de Montpensier soit un total de 3 + 2 degrés ce qui équivaut à une parenté au 5ème degré.
6 *MS,* IV, 5 & 6 avril 1693, p. 185 – *JD,* IV, lundi 6 avril 1693, p. 260 - AN, min. cen., XCVIII, 318 - Le testament de la Grande Mademoiselle, rédigé le 27 février 1685, fut publié dans le *Mercure galant* d'avril 1693, pp. 152-160 - CHAMCHINE, B., *Le château de Choisy*, Paris, Jouve, 1910, p. 29.
7 SS, C, I, p. 53.
8 *JD,* IV, dimanche 5 avril 1693, p. 259.

capitainerie à Joyeux, son premier valet de chambre ».[1]

« *Monsieur de Lauzun est venu l'après-dînée porter au roi un papier qu'il dit que Mademoiselle avoit mis entre les mains de madame de Nogent, il y a six ans [...] le roi n'a pas voulu l'ouvrir [...] On l'a envoyé à Paris au premier président, et on attend l'ouverture avec impatience, craignant que ce ne soit quelque acte postérieur au testament et qui puisse être contraire [...] Monseigneur et Monsieur ne laissent pas d'en être inquiets* ».[2]

« le roi sut que M. le premier président avoit ouvert ce papier [...] c'étoit un testament de Mademoiselle fait en 70 en faveur de M. de Lauzun, et qu'elle comptoit qui avoit été brûlé. Cependant, si Mademoiselle n'avoit point fait de testament, M. de Lauzun seroit demeuré légataire universel[3] *[...] Voilà présentement Monseigneur et Monsieur hors de toute inquiétude sur les donations que leur a faites Mademoiselle* ».[4]

« *Le roi a promis à Monseigneur de lui donner des meubles, pour meubler Choisy, dont il ira prendre possession demain. Monseigneur fut ravi d'avoir un chez soi, et on accusa Mademoiselle de lui en avoir donné un pour faire une niche au roi, qui n'aimoit pas ces séparations et qui ne s'y accoutuma jamais* ».[5]

Comme il avait été prévu,

« *Monseigneur partit d'ici* [de Versailles], *le matin, avec Monsieur ; ils allèrent dîner à Choisy. Le roy y alla l'après-dînée, et s'y promena jusqu'à six heures du soir ; le roi n'avait jamais vu cette maison-là ; il en fut fort content. Le roi vint coucher ici* [à Versailles] *Monsieur alla coucher à Paris et Monseigneur demeura à Choisy* ».[6]

Le legs du château ayant été homologué le 8, dès le 12 le prince y recevait son oncle à *dîner,* le Roi à la promenade et lui-même y couchait. À sa première visite le roi

« *visita toutes choses et ordonna tout ce qu'il y avait à faire, tant à l'égard des meubles, qu'à l'égard du jardin et de la maison [...]* [En cela le roi] *voulait montrer à Monseigneur qu'il aimait sa maison comme les siennes propres ; aussi n'y faisait-il pas couper une branche qu'il n'en demandât avis à Monseigneur ;* [et lorsque des courtisans incitaient le Dauphin à réaliser les travaux, il répondait] *fort sagement : Messieurs, il n'y a rien à faire jusqu'à ce que le Roi ait décidé ce qu'il lui plaira, et on n'y fera que ce qu'il jugera à propos* ».[7]

1 *JD,* IV, lundi 6 avril 1693, p. 260.
2 *JD,* IV, mardi 7 avril 1693, p. 260.
3 Mademoiselle aurait épousé Lauzun : PETITFILS, Jean-Christian, *Lauzun,* Paris, 1967, pp. 204-236.
4 *JD,* IV, mercredi 8 avril 1693, p. 261.
5 *JD*, IV, samedi 11 avril 1693, p. 263.
6 *JD*, IV, dimanche 12 avril 1693, p. 264.
7 *MS,* IV, 12 avril 1693, p. 187.

Louis XIV alla peu à Choisy qu'il considéra comme une résidence royale car la cassette de son fils, en l'absence d'apanage, ne lui permettait pas d'y entreprendre de travaux très importants ; mais comme les biens immobiliers du Dauphin devaient revenir à la Couronne, le Trésor royal régla les dépenses de la maison,[1] les Bâtiments du roi prirent en charge les travaux et le Garde-Meuble fournit la majorité du mobilier :

> « *le roi attacha mille écus d'appointements à la capitainerie de Choisy, qu'on regarde présentement comme maison royale. Monseigneur a donné cette capitainerie à Joyeux,*[2] *son premier valet de chambre* ».[3]

Le 21 avril 1693

> « *Monseigneur alla à Paris avec Mlle de Chartres et Mademoiselle ; ils allèrent dîner chez Monsieur. Après dîner ils allèrent voir la maison de Langlé et chez beaucoup de curieux, où Monseigneur acheta beaucoup de petits meubles pour Choisy* ».[4]

Outre les meubles que le roi lui avait promis, Louis XIV donna à son fils « *des tapisseries magnifiques pour achever de meubler Choisy* ». Le Garde-Meuble fournit douze somptueux meubles d'étoffe dignes du Dauphin mais, selon l'usage, il s'agissait de transformations d'anciens meubles adaptés à leur nouvelle destination. Ainsi le meuble de sa chambre, « *de différents brocarts or et argent et autres estoffes verte et couleur de ponceau* », avait été livré en 1673 pour la reine Marie-Thérèse. Pour le grand cabinet de Choisy, le Garde-Meuble réemploya l'ancien damas bleu de la Petite Galerie de Versailles et fournit un bureau d'ébène avec filets de cuivre, livré par Gaudron, ainsi qu'une table avec deux guéridons « *dont le dessus est peint en miniature de figures et oyseaux crotesques à la chinoise* ». Le mobilier des appartements des courtisans était plus simple.[5]

---

1 CASTELLUCIO, pp. 137, 164-165.

2 SS, *Add., JD,* IV, mercredi 29 mai 1695, p. 274 : « *On prononçait Joyeuse car Dangeau écrit toujours Joyeuse* ».

3 *JD*, IV, mercredi 29 mai 1693, p. 274.

4 *JD*, IV, mardi 21 avril 1693, p. 270.

5 *JD*, IV, lundi 27 avril 1693, p. 273 - CHAMCHINE, pp. 32-33 - CASTELLUCCIO, Stéphane, *Le Garde- Meuble de la Couronne et ses intendants, du XVI*ème *au XVIII*ème *siècles*, Paris, éd. du CTHS, 2004, pp. 113-114 - GUIFFREY, Jules, *Inventaire général du mobilier de la Couronne* ... II, pp. 410-415, n^{os} 1538-1571, 1574-1577, 1580 ; p. 416, n° 1585 ; p. 419, n° 1612, réédité par Faton, fin 2009 : le manuscrit original se trouve aux Gobelins - AN, O^{1} 3306, f^{os} 228-243, n^{os} 1538-1571, f° 246, n° 1574, f° 247, n^{os} 1575-1577, f^{os} 248, 249, n^{os} 320, 1580, f° 256, n° 1585, f° 259, n° 1592, f° 264v°, n° 1612 ; O^{1}

Monseigneur conserva le décor intérieur dont la galerie et le *Cabinet des Conquêtes,* se contentant d'entretenir le gros-œuvre et de faire quelques aménagements de détail : il fit encadrer les miroirs de la galerie avec des baguettes en bronze doré et décorer de sculpture la cheminée du salon attenant.[1] Le mobilier de la Grande Mademoiselle fut vendu en juin et juillet 1694 : Monsieur avait conservé la vaisselle d'or, de vermeil et d'argent, les filigranes et un diamant et le Dauphin, pour 32.293 livres de meubles.[2] Le roi régla la facture de « *ce qu'il y avait de meubles plus raisonnables à Choisy, qu'il donne à Monseigneur. Il n'en a pris que pour 25.000 francs* ».[3]

Le roi passa à Choisy les jeudi 17 et vendredi 18 avril 1693 :

> « [il] *se promena longtemps à pied dans les jardins, et puis en fit le tour en carrosse, et trouva la maison de Choisy fort embellie. Il paroit que ce lieu lui plait fort [...]* Il *y eut grand coucher* »,[4]

en présence de Mme de Maintenon, Monsieur, Madame et Mademoiselle, Monsieur le Prince, Mme de Chartres, Mme La Duchesse et la Princesse de Conty.

Grand amateur de jardins, Monseigneur fit planter beaucoup d'arbres et commanda des jeux d'anneau tournant et de boulai.[5] Le 14 décembre 1693 il signa un marché avec Pierre Renard, jardinier, qui, pour 8.000 livres par an, devait, à compter du 1er janvier 1694, labourer les plates-bandes deux fois par an et les garnir d'oignons et de plantes vivaces « *en sorte qu'elles soient successivement remplies de fleurs* ». Le roi fournissait les oignons et le buis pour remplacer les pieds morts. Les arbres verts, épicéas, ifs et autres devaient être tondus en juin et repincés à la fin août ; les gazons devaient être tondus six fois par an, « *en sorte que l'herbe soit toujours très courte et fort verte* ». En toutes saisons Renard devait veiller à ce que les plates-bandes et les allées fussent toujours propres et ratissées, sans mauvaises herbes ni feuilles mortes. Il était aussi chargé de l'entretien des arbres « *qui sont en caisses, vases et poteries* » qu'il lui

---

2984[7].

1 *CBR,* III, col. 922-924, 1052-1054, 1181-1185 - CHAMCHINE, pp. 30-32.

2 AN, 300 AP (1) 93.

3 *JD*, IV, lundi 27 avril 1693, p. 273 : ou bien Dangeau commet une erreur quant au montant indiqué, ou bien Monseigneur prit ultérieurement davantage de meubles que ce qu'indique Dangeau.

4 *JD*, IV, jeudi 17 septembre 1693, p. 361.

5 *CBR,* III, col. 921-925, 1051-1056, 1181-1186.

incombait de sortir des serres et de l'orangerie.[1]

Le 20 novembre 1693 un incendie éclata dans l'orangerie mais on

> « *eut le temps de mettre tous les orangers dehors, et ils n'ont point pâti* »,[2] quoique l'« *on eut bien de la peine à la préserver d'un embrasement total* ».[3] « *Le roi alla dîner à Choisy avec Monseigneur [...] Il se promena fort dans ses jardins, et y donna beaucoup de petits ordres, et témoigne avoir un grand goût pour cette maison-là* ».[4]

Lors de l'échange de Choisy et de Meudon, il y avait encore deux cents quatre-vingt-dix orangers, quatre grenadiers, neuf myrtes, deux lauriers, six pots *d'aloca* (aloès ?), cent quatre lauriers roses, quatre vingt dix jasmins d'Espagne, cinq lunes douces, vingt-deux citronniers et dix *portugais*, le tout estimé à 17.254 livres. Renard devait cueillir les fleurs d'oranger et les apporter au Dauphin ; il devait aussi entretenir le potager

> « *de toutes sortes de légumes et d'herbes dans toutes les saizons en sorte que Monseigneur n'en manque pas quand il sera à Choisy. Il cueillera et portera les fruits du potager où Monseigneur sera* »

pour qu'il puisse consommer les produits frais de son potager. Le roi devait fournir les cloches en verre pour protéger les plants, et Renard les outils, étant en outre

> « *obligé d'avoir toujours quatre garçons avecq luy et ensuite le nombre d'ouvriers nécessaires pour lesdits entretiens, de manière qu'ils soient toujours bien faits* ».[5]

1) Les séjours

Monseigneur dormit pour la première fois chez lui le 12 avril 1693 mais il regagna Versailles le lendemain matin. En vingt six mois il vint sept fois à Choisy pour y passer la journée et il y séjourna trente-cinq fois,[6] son premier *voyage* s'y étant déroulé du 10 au 13

1 AN, O^1 1344.
2 *JD*, IV, samedi 21 novembre 1693, p. 399.
3 *MS,* IV, 21 novembre 1693, p. 288.
4 *JD*, IV, jeudi 19 novembre 1693, p. 398.
5 AN, O^1 1343, 5.
6 CASTELLUCCIO, Stéphane, « Marly, un instrument de pouvoir enchanteur », *XVII*^{ème} *siècle,* n° 192, juillet-septembre 1996, pp. 633-665.

mai 1693 ; il y restait généralement de trois à quatre jours.[1] Ses séjours étaient brefs car il devait tenir son rang à la Cour et assister aux Conseils. Monseigneur venait à Choisy environ tous les quinze jours, sauf lorsqu'il était à la guerre : ainsi fut-il absent du 18 mai au 9 septembre 1693, puis du 31 mai au 19 septembre 1694 ce qui l'empêcha de profiter de son domaine pendant la belle saison. Son dernier séjour eut lieu du 22 au 25 avril 1695 car, le 1er juin, le château de Choisy fut échangé contre celui de Meudon.

Louis XIV passa trois *après-dînées* avec son fils à Choisy,[2] et il y coucha douze nuits, entre autres à l'aller et au retour du *voyage* de Fontainebleau de 1693 et à l'aller du *voyage* de Fontainebleau de 1694 car Choisy constituait une étape.[3] Bien que Choisy n'ait pas été une résidence officielle le roi s'y levait et s'y couchait toujours en public.[4]

2) Les invités

Lorsque le Dauphin se rendait à Choisy, seuls des hommes l'accompagnaient ; par décence, aucune femme n'y couchait en l'absence du roi. La princesse de Conti y dormit la nuit du 24 avril 1694 mais « *Mme de Lislebonne et les deux princesses ses filles y*

1 *JD*, IV, dimanche 12 et lundi 13 avril 1693, pp. 264-265 ; lundi 20 avril 1693, pour dîner, p. 270 ; lundi 27 et mardi 28 avril 1693, p. 273 ; samedi 2 mai 1693, pour dîner, p. 275 ; du dimanche 10 au mercredi 13 mai 1693, pp. 282-286 ; samedi 16 mai 1693, pour dîner, p. 288 ; vendredi 11 septembre 1693, pour dîner, p. 357 ; du mercredi 16 au vendredi 18 septembre 1693, pp. 360-361 ; du jeudi 22 au mardi 27 octobre 1693, pp. 382-385 ; du mercredi 18 au vendredi 20 novembre 1693, pp. 398-399 ; vendredi 27 novembre 1693, pour dîner, p. 403 ; du mercredi 2 au vendredi 4 décembre 1693, pp. 405-407 ; vendredi 11 et samedi 12 décembre 1693, pp. 409-410 ; du lundi 21 au mercredi 23 décembre 1693, pp. 414-415 ; du lundi 11 au mercredi 13 janvier 1694, pp. 437-438 ; du mardi 26 au jeudi 28 janvier 1693, pp. 442-443; du dimanche 7 au jeudi 11 février 1694, pp. 448-449 ; du jeudi 25 au samedi 27 février 1694, p. 456 ; du jeudi 11 au dimanche 14 mars 1694, pp. 461-463 ; du dimanche 4 au mercredi 7 avril 1694, pp. 470-471 ; mercredi 14 avril 1694, pour dîner, p. 476 ; du lundi 19 au dimanche 25 avril 1694, pp. 479-483 ; *JD,* V, du lundi 24 au mercredi 26 mai 1694, pp. 16-17 ; dimanche 19 et lundi 20 septembre 1694, pp. 80-81 ; du mercredi 27 au dimanche 31 octobre 1694, pp. 99-100 ; du dimanche 14 au mercredi 17 novembre 1694, pp. 105-107 ; vendredi 26 novembre 1694, pour dîner, p. 112 ; du dimanche 28 octobre au samedi 4 novembre 1694, p. 112-115 ; du dimanche 12 au mardi 14 décembre 1694, pp. 119-121 ; du jeudi 13 au dimanche 16 janvier 1695, pp. 135-136 ; du dimanche 30 janvier au mardi 1er février 1695, pp. 147-148 ; du jeudi 17 au dimanche 29 février 1695, pp. 156-157; du jeudi 3 au dimanche 6 mars 1695, pp. 160-162 ; du dimanche 20 au mercredi 23 mars 1695, pp. 169-170 ; du lundi 4 au lundi 11 avril 1695, pp. 177-185 ; du jeudi 21 au dimanche 24 avril 1695, pp. 189-192 ; jeudi 19 mai 1695, pour dîner, p. 205 ; du dimanche 22 au mercredi 25 mai 1695, pp. 208-210. - *MS,* IV, pp. 187, 191, 260-261, 277, 288, 302, 323, 325-326, 385, 397, 435 et 440.

2 *JD*, IV, dimanche 12 avril 1693, p. 264 ; lundi 27 avril 1693, p. 273 ; jeudi 19 novembre 1693, p. 398.

3 En partant : nuit du jeudi 17 au vendredi 18 septembre 1693, *JD*, IV, p. 361 - Au retour : du jeudi 22 au samedi 24 octobre 1693, *JD*, IV, pp. 382-383 ; du mercredi 21 au samedi 24 avril 1694, *JD*, IV, pp. 481-482 ; du mercredi 27 au samedi 30 octobre 1694, *JD*, V, pp. 99-100 ; du mercredi 6 au samedi 9 avril 1695, *JD*, V, p. 178.

4 *JD*, IV, jeudi 17 septembre 1693, p. 361.

vinrent coucher pour tenir compagnie à madame la princesse de Conty ».[1]

Dans la journée Monseigneur recevait son oncle et sa tante, le roi et la reine d'Angleterre, les princesses de la famille royale et les dames qui les accompagnaient mais tous quittaient Choisy le soir venu. Au cours des premiers voyages peu de seigneurs suivirent le prince qui, en automne 1693, *nomma* de trois à six courtisans, dont Dangeau. Leur nombre oscilla ensuite de dix à dix-huit hommes entre décembre 1693 et mars 1694.[2] Le Dauphin s'entourait généralement du même cercle d'habitués dont il appréciait la compagnie. Leur nombre retomba entre cinq et neuf en avril et mai 1694. Au retour de ses campagnes militaires, Monseigneur préférait être plus entouré, de sorte qu'il nomma de vingt à vingt-quatre courtisans entre novembre 1694 et mars 1695,[3] mais au dernier séjour du 22 au 25 avril 1695, huit courtisans seulement le suivirent : d'ailleurs le château ne comptait que vingt-cinq logements, ce qui réduisait obligatoirement le nombre des invités.

Lorsque Louis XIV séjournait à Choisy il était généralement accompagné de Mme de Maintenon, Monsieur, Madame et Mademoiselle, le duc et la duchesse de Chartres, Mme la Duchesse, la princesse de Conti et la duchesse du Maine. Les princesses nommaient « *chacune une dame qui viennent dîner et souper ici et s'en retournent le soir après souper* ».[4] Une seule fois le roi « *trouva bon que les dames de la Cour qui étaient à Paris vinssent ici faire leur cour l'après-dînée. Il en vint plusieurs* ».[5]

3) Les plaisirs de Choisy

La chasse était le principal divertissement de Choisy, spécialement la chasse au cerf et la chasse du loup en forêt de Sénart. Le roi appréciait les routes qu'avait fait ouvrir Monseigneur pour faciliter le déplacement des chasseurs et des meutes[6] car il trouvait la

1 *JD.*, IV, samedi 24 avril 1694, p. 482. Le portrait de cette comtesse de Lislebonne, née Anne de Lorraine, fut commandé, pour le musée de Versailles en 1839 à Alexandre Colin (INV 3313, MV 3513), honneur auquel, pourtant, Monseigneur n'eut pas droit.

2 *JD*, IV, jeudi 25 mars 1694, p. 456 (dix-huit personnes).

3 *JD*, V, dimanche 14 novembre 1694, p. 105 (vingt personnes) ; dimanche 12 décembre 1694, p. 119 (vingt personnes dont certains « *n'ont point accoutumé d'y être, le prince d'Epinoy, le chevalier de Sully, Albergotti et Biron* »).

4 *JD*, IV, jeudi 22 octobre 1693, p. 382 ; mercredi 21 avril 1694, p. 481.

5 *JD*, V, vendredi 8 avril 1695, p. 183.

6 *JD*, IV, lundi 27 avril 1693, p. 273 ; vendredi 23 octobre 1693, p. 382 ; lundi 26 octobre 1693,

plaine de Créteil plus giboyeuse que celle de Saint-Denis,[1] mais, comme son fils, il ne dédaignait pas d'y *tirasser* [2] des cailles, et de les chasser au filet.[3]

Les promenades à pied ou en calèche et le jardinage étaient aussi prisés à Choisy qu'à Marly.[4] On y profitait de la vue sur la Seine et la plaine de Créteil, depuis la terrasse et le pavillon d'angle que le Dauphin faisait entretenir avec soin et dont, pour des raisons esthétiques de symétrie, il fit redorer la croisée feinte ; le Garde-Meuble y envoya six chaises couvertes de maroquin rouge du Levant à galon d'or pour que l'on y profite confortablement de la vue.[5] La chaloupe permettait de se promener sur la Seine[6] ; un charpentier et un calfat du canal de Versailles venaient régulièrement l'entretenir mais, en l'absence du Dauphin, son entretien était confié à Bertrand Mottard, marinier à Choisy.[7]

Comme à Versailles **le jeu** restait le passe-temps favori des jours de pluie, des fins d'après-midi et des après-souper.[8] Le Garde-Meuble avait livré une table à cinq pans et trois autres, en triangle, avec un tapis de velours vert à franges d'or pour le lansquenet.[9] Le Dauphin préférait le brelan aux autres jeux de cartes ; le roi préférait le reversi, apparu à la Cour sous François 1er : gagnait celui qui faisait le moins de levées. On jouait aussi au piquet - premier jeu de cartes dont la règle était écrite - au culbas, au lansquenet ou à l'hombre, venu d'Espagne et considéré comme le tout premier jeu de levées à enchères. En plus des cartes le roi et la reine adoraient jouer au hoca, sorte de loterie de salon mise à la mode par le cardinal de Mazarin : les joueurs pariaient des numéros sur un tableau de trente cases, selon le principe de la roulette. Le 31 janvier 1695 le Dauphin avait convié pour la journée « *beaucoup de joueurs de la Cour et de Paris* », invitation réitérée les 4 mars et 7 avril,[10] à la veille de son ultime séjour.

---

p. 384 ; mardi 21 décembre 1693, p. 414 ; jeudi 25 mars 1694, p. 456 ; *JD.,* V, samedi 30 novembre 1694, p. 100 – *MS,* IV, p. 277.

1 *JD*, jeudi 28 octobre 1694, p. 99.

2 FURETIÉRE, III, « ***Tirasse** : grand filet de chasseur qu'on traisne par la campagne, qui sert à prendre du menu gibier, comme cailles, perdrix, etc.* »

3 *JD.*, IV, mercredi 14 avril 1694 , p. 476 ; jeudi 22 avril 1694, p. 481 ; V, lundi 23 mai 1695, p. 208 ; mardi 24 mai 1695, p. 210 - *MS,* IV, p. 325.

4 *JD*, II, vendredi 16 septembre 1689, p. 471 ; III, dimanche 6 novembre 1689, p. 18.

5 *CBR,* III, col. 1086 et II, p. 414, n° 1571.

6 Il arrivait à Monseigneur de revenir de la chasse dans sa barge : *JD*, IV, lundi 26 octobre 1693, p. 384.

7 *CBR,* III, col. 922, 1055, 1081, 1130 et 1185.

8 *JD*, V, vendredi 4 mars 1695, p. 161.

9 AN, O^1 3306, f° 235 - *CBR,* II, p. 414, n° 1571.

10 *JD,* IV, lundi 11 mai 1693, p. 282 ; samedi 24 octobre 1693, p. 383 ; jeudi 3 décembre 1693, p.

Comme à Versailles puis à Meudon, le jeu était un divertissement très prisé en sus des fêtes, des bals, des concerts, des pièces de comédies, des parties de cartes et des jeux d'adresse et d'esprit. Mais les jeux d'argent constituaient une véritable passion. À l'époque - à l'exception des académies officielles et des ambassades - les jeux de hasard étaient interdits à Paris mais ils se pratiquaient clandestinement dans les cabarets et tripots du Palais-Royal, de la rue Saint-Honoré et du boulevard du Temple, où la police intervenait fréquemment. « Malgré l'interdiction le jeu est partout. Et la cour de Versailles apparaît comme un îlot où l'on joue sans aucune contrainte ».[1] Dès l'installation de la Cour à Versailles, le roi avait organisé les *Soirées d'appartement*,[2] où l'on jouait essentiellement à des jeux de hasard et de cartes, pour de l'argent : le roi les encourageait car ils occupaient les courtisans, en leur donnant la possibilité de faire fortune. Louis XIV fermait souvent les yeux devant les tricheries, très nombreuses et il n'hésitait pas à renflouer les courtisans qui avaient perdu de trop grosses sommes, à seule fin de les contraindre à rester à ses côtés. Le jeu exigeait des moyens considérables, mais être un bon joueur aux cartes ou au billard, pouvait permettre l'accès au cercle fermé des favoris : Dangeau y avait constitué sa fortune. D'autres s'endettaient considérablement dans l'ivresse du jeu. Mme de Montespan passait des nuits entières à jouer aux cartes, de même que Monsieur, dont l'épouse écrivait :

> « *On joue ici des sommes considérables, et les joueurs sont des insensés : l'un hurle, l'autre frappe si fort sur la table du poing que toute la salle en retentit, le troisième blasphème d'une façon qui fait dresser les cheveux. Tous paraissent hors d'eux-mêmes et sont effrayants à voir* ».[3]

Le Dauphin avait été à bonne école à Versailles, où il avait joué assidument en compagnie du roi : il adopta donc naturellement le jeu pour distraire ses propres courtisans à Choisy, puis à Meudon. En effet, le jeu n'était pas seulement une affaire de Cour et de représentation car il participait à l'éclat et à la grandeur de celui chez lequel on

406 ; mardi 12 janvier 1694, p. 437 ; mercredi 27 janvier 1694, p. 442 ; V, lundi 15 novembre 1694, p. 106 ; lundi 31 février 1695, p. 148 ; mardi 1er mars 1695, p. 160 ; lundi 21 mars 1695, p. 169 ; mardi 5 avril 1695, p. 178 ; dimanche 10 avril 1695, p. 184 : Dangeau résume ainsi les activités du Dauphin : « *Il s'amusa tout le jour à Choisy à faire tailler ses arbres, et le soir à jouer* ».

1 MASSON, Raphaël, conservateur du Patrimoine au château de Versailles, préface au catalogue de l'exposition « Jeux de princes, jeux de vilains », Bibliothèque de l'Arsenal, Paris, du 17 mars au 21 juin 2009, BnF, Le Seuil, Paris, 2009.

2 Ces « soirées d'appartement » ont été illustrées par Antoine Trouvain (1656-1708).

3 PALATINE, *Lettre* à sa demi-sœur, 1695.

le pratiquait. Il convenait donc à Monseigneur, présumé futur roi, de jouer et de favoriser le jeu : chez lui une pièce était réservée aux jeux pratiqués en public,[1] mais, en privé, pour son seul plaisir, le Dauphin jouait aux dames, aux échecs ou au trictrac.[2]

Monseigneur et ses courtisans se livraient aussi à des jeux d'adresse tels que le trou-madame, le portique ou le billard,[3] ainsi qu'à des jeux d'esprit, comme les concours de proverbes ou de bouts-rimés, petits poèmes construits sur des rimes choisies à l'avance : ce jeu avait été très en vogue dans le salon des précieuses. Mais aussi littéraires et brillants qu'aient été ces divertissements, ils n'étaient considérés que comme des jeux de compagnie, une manière de passer le temps et n'étaient pas institutionnalisés comme l'étaient les jeux de cartes.

Chez le Dauphin on pratiquait encore le jeu de paume, l'ancêtre du tennis, sport noble par excellence ; des jeux de plein air : le mail (une sorte de croquet), les courses de bagues, l'anneau tournant, la ramasse (un chariot que l'on lançait sur une pente), etc.[4]

On organisait aussi des loteries de libéralités, réservées aux courtisans auxquels elle permettait de gagner des lots précieux : pierreries, bijoux, meubles, soieries, chandeliers de cristal, miroirs, cabinets marquetés, vaisselle d'argent, parfums, gants, rubans, éventails, etc.[5] D'origine italienne,[6] la loterie en porta d'abord le nom : *bianca* (sous-entendu *carta*) parce que les billets non gagnants étaient blancs et, lors du tirage étaient désignés à haute voix par le nom *bianca,* francisé en *blanques*.[7]

4) Les collections conservées à Choisy

L'inventaire de 1689 mentionne l'installation, à Choisy, de soixante-dix-neuf porcelaines et dix-sept bronzes : les agates et les cristaux étaient restés à Versailles. En

1 À Versailles la pièce que Louis XIV réservait aux jeux est l'actuel cabinet de la Pendule.
2 *Nouveau traité de trictrac. Le jeu de trictrac enrichi de figures ..., troisième édition revue, corrigée et augmentée,* édité par Henry Charpentier, à Paris, 1715. Bibliothèque de l'Arsenal.
3 Louis XIV adorait le billard **(Doc LIV, b, troisième appartement) :** c'est à lui que Chamillard dut son ministère car il y excellait tout en ayant l'habileté de laisser gagner le roi.
4 MOREL, Guillaume, « Le jeu à la cour de Versailles », *Le jeu à Versailles,* Connaissance des arts, n°415, H.S., slsd, pp. 14-15.
5 Parallèlement à la loterie de libéralité, Louis XIV créa une loterie royale d'État, apparentée d'abord à une pratique commerciale car les billets étaient vendus ; elle alimenta le Trésor royal dont, en 1700, la loterie de rentes à l'Hôtel de Ville de Paris pour « *subvenir aux dépenses indispensables à la guerre* ».
6 Elle avait été introduite en 1533 par les Italiens qui avaient suivi la jeune Catherine de Médicis.
7 BELMAS, Élisabeth, « L'invention de la loterie royale », *Le jeu à Versailles,* pp. 21-26 - DESCOTILES, Gérard, et GUILBERT, Jean-Claude, *Le Grand Livre des loteries, histoire des jeux de hasard en France,* éd. Archipels, Paris, 1993 - CHARPAUX, Marcel, *Si la loterie m'était contée,* éd. Desfossés, Paris, 1955.

l'absence de témoignages on ignore comment les objets étaient disposés mais on sait que des bronzes ornaient chacun des angles de la galerie du premier étage **(Doc LX, b)** car, en novembre 1693, les sculpteurs Briquet, Legrand, Lemaire et Belan avaient réalisé quatre consoles de bois « *qui portent des statues de bronze dans les angles de la grande galerie* ».[1] Les bronzes et les porcelaines étaient décoratifs, alors que les vases en pierres dures étaient considérés comme des objets de collection. Il est vraisemblable que le Dauphin avait réparti ses bronzes et ses porcelaines dans les différents appartements du château, sur les cheminées, les tables et les cabinets au lieu de les concentrer dans son cabinet du rez-de-chaussée : c'est en effet la disposition qu'avait adoptée Monsieur au Palais-Royal et à Saint-Cloud et que le prince reprit à Meudon.

En 1693 « *Le roi a donné à Monseigneur des tapisseries magnifiques pour achever de meubler la maison* ».[2] Il ne semble pas que le Dauphin ait acheté ou commandé des tapisseries pour Choisy car lorsqu'il en avait besoin, il en empruntait au Garde-Meuble, comme il le faisait pour la majorité de ses tableaux.

2° MEUDON [3]

Au château de Meudon le Dauphin put donner la mesure de son goût personnel, même si là aussi, Louis XIV voulut intervenir, qui finançait la plupart des travaux.

A) L'histoire du château de Meudon

Le château de Meudon avait un passé prestigieux. On ignore quand il fut construit et par qui mais on sait qu'un certain Guillaume Sanguin valet de chambre de Charles VII et

1 *CRB*, III, col. 924 - CHAMCHINE, p. 12.

2 *JD,* IV, lundi 27 avril 1693, p. 273.

3 Ce chapitre se réfère aux *Comptes des Bâtiments du Roi* (*CBR*), aux Inventaires, à la *Topographie de France* : *Meudon* (BnF), ainsi qu'aux Archives Nationales, série O^1, essentiellement les n^{os} 1473, 1514, 1516, 1518, 1519, 1521, 1695, 1794, 1965, 1966, 1970, 2203, 2204, 2209, 2210, 3209, 3298, 3306, 3307, 3330, 3331, 3333, 3405, 206.609, 206.610 et 206.611. Il doit beaucoup aux ouvrages de Paul BIVER, *Histoire du château de* Meudon, Paris, 1923, *reprint*, Marseille, 1981, pp. 125-244 - Bertrand JESTAZ, *Jules Hardouin-Mansart*, Picard, Paris, 2008, 2 volumes, I : pp. 76, 136-137, 220, 3390, 367-369, 375-378, 392 ; II : pp. 11, 14, 16, 18, 20, 66, 97-99 - Bruno PONS, *De Paris à Versailles,* Publication des Universités de Strasbourg, 1986, pp. 56, 67, 69, 72, 87, 88, 111, 190, 192-194, 198-269.

trésorier du duc de Bourgogne avait acquis la seigneurie de Meudon en 1426. La *Gallia Purpurata*,[1] fait état de travaux importants entrepris par le chanoine Antoine Sanguin,[2] seigneur de Meudon à partir du 18 janvier 1520[3] : il érigea le château Renaissance qu'il donna à sa nièce, Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, qui y vint souvent.

> « *Le chasteau, basty [...] du temps du roy François 1^er^ est fort éminent ayant aux quatre coins quatre grands pavillons couverts d'ardoise, le tout faict de brique et de belle pierre, la grande court est quarrée, & environnée de trois costez de trois logemens, celui du milieu est le plus beau, là se voyent deux grandes sales, l'une basse, l'autre haute, de laquelle on entre aux chambres, antichambres & cabinets, les deux autres logemens sont pour la demeure des officiers, & au bas à main droicte sont les cuisines & les offices* ».[4] **(Doc LXII, a**).

En décembre 1552 la duchesse d'Étampes céda la seigneurie de Meudon à Charles, cardinal de Lorraine,[5] qui l'embellit considérablement : il y fit représenter des séances du Concile de Trente auquel il avait participé,[6] peintures qui furent détruites au XVII^ème^ siècle. Il aménagea les jardins et créa la *grotte,* l'une des célébrités de Meudon : il s'agissait d'un petit palais, sorte de belvédère aux « *couleurs vives* », orné de belles sculptures, réalisé sur un dessin du Primatice,[7] auquel Ronsard avait consacré des vers :

> *« Nymphes filles des eaux, des Muses les compagnes,*
> *Qui habitez les bois, les monts & les campagnes,*
> *Permettez-moi chanter cet Antre de Meudon,*
> *Que des mains de Charlot vous receustes en don :*
> *Comme Amphion tira les gros cartiers de pierre*
> *Pour emmurer sa ville au bruit de sa guiterre :*
> *Ainsi ce beau seiour Charlot vous a construit,*
> *De rochers qui suiuoyent de ses flutes le bruit* ».[8]

---

1 FRIZON, Pierre, *Gallia Purpurata*, Paris-Lemoine, 1638, p. 602.

2 *Meudonianium castrum ad Lutetiam magnis condidit impensis*.

3 SS, *Add. a*u *JD*, II, samedi 7 juin 1687, pp. 47-48.

4 BREUL, Jacques de, *Le Théâtre des Antiquitez de Paris*, Paris, 1639, Supplément, p. 90.

5 Né en février 1524 de Charles de Lorraine, duc de Guise et d'Aumale et d'Antoinette de Bourbon ; frère de Marie de Lorraine, épouse de Jacques Stuart, roi d'Ecosse, il était l'oncle de Marie Stuart, qui épousa le dauphin, futur François II, roi de France. Archevêque de Reims à quinze ans, et pendant trente-cinq ans, il sacra successivement Henri II, François II et Charles IX.

6 LE ROY, *Floretum Philosophicum seu ludus Meudonianus*, Paris, 1654.

7 La grotte de Meudon avait une sœur jumelle à Saint-Germain-en-Laye, la *Maison du Théâtre,* commencée en 1556 par De l'Orme et terminée par Primatice ; agrandie, elle devint le Château-Neuf de Saint-Germain de même que la grotte de Meudon, démolie, laissa place au Château-Neuf de Meudon.

8 RONSARD, « Chant pastoral composé par P. de Ronsard, gentilhomme Vandomois sur les Nopces de monseigneur Charles duc de Lorraine, & Madame Claude, fille deuxième du Roy », *Les Élégies,*

À la mort du cardinal, le domaine passa à son neveu Henri, duc de Guise, dit le Balafré. Au cours du siège de Paris, Henri de Navarre s'y installa où il apprit l'assassinat de Henri III. C'est aussi à Meudon que, le 26 mai 1643, Gaston d'Orléans épousa Marguerite de Lorraine « *en tant que besoin étoit* » car, malgré le refus du roi, ils s'étaient mariés secrètement le 2 janvier 1632.[1] Les orages de la Fronde saccagèrent le domaine au point d'en dégouter les Guise qui, après en avoir été propriétaires pendant cent deux ans, s'en débarrassèrent le 12 septembre 1654 selon

> *« contrat d'échange entre M. le duc de Guise, fils aîné et principal héritier de Monseigneur Charles de Lorraine, et M. Servien, surintendant des Finances »* par lequel ce prince cédait « *la Baronie de Meudon, avec ses dépendances, etc... à M. Servien contre 9.333 livres, 6 sous, 8 deniers de rente* ».[2]

Ce titre de baronnie appliqué à la terre de Meudon, surprit mais la cession permit la transformation d'un château Renaissance en une résidence princière car Abel Servien, issu d'une famille de parlementaires, avait su se ménager les faveurs royales : il avait signé au nom de la France le traité de Westphalie, était devenu ministre d'État, avait reçu le cordon de l'ordre du Saint-Esprit, les charges de Garde des Sceaux et de Surintendant des Finances : bref, il était au faîte de sa fortune lorsqu'il acquit Meudon qui lui doit son entière réfection et la création d'un parc. Il profitait déjà de la proximité de la Seine pour se rendre plus confortablement à Paris :

> *« j'ai achepté la terre de Meudon où l'on peult aller par eau, et [...] pour perdre moins de temps lorsque je seray obligé d'y aller prendre l'air, je désire de faire venir un batteau de Hollande, de ceux dont on se sert dans le pays pour faire voyage sur les canaux. Je souhaite [...] qu'il y ayt deux chambres où l'on puisse estre commodement et y marcher debout, affin qu'en travaillant dans l'une, mes amis qui viendront avec moy puissent jouer et se divertir dans l'autre. Il fault qu'il soit bien couvert, peinct et doré à la mode des plus beaux du pays* ».[3]

Églogues et mascarades de P. de Ronsard, Paris chez Gabriel Buon au clos Bruneau à l'enseigne S. Claude 1575, IV, p. 219.

1 GOULAS, Nicolas, *Mémoires*, Paris-Renouard, 1879, II, p. 25.

2 BnF, ms. fr., n.a. n° 6766.

3 FAUGERE, A.P., *Journal de voyage de deux jeunes Hollandais, à Paris en 1656-1658*, Paris-Champion, 1899, pp. 494 & sq. - Arch. Aff. Étrang. Hollande, vol. 53. - Lorsque le roi eut envie de ce bateau « *M. Servien en fit cadeau à Sa Majesté* » (de Thou).

Quand son père mourut en octobre 1679, Louis-François Servien, « *débauché à l'extrême* »,[1] après avoir dilapidé l'héritage, fut contraint de vendre le domaine à François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois.[2] Le cavalier Bernin le visita le 2 août 1665 et remarqua que « *l'on ne voyoit de Paris qu'un amas de cheminées, et que cela paroissoit comme un peigne à carder* », alors que la vue sur Rome, depuis ses hauteurs, avait « *de la grandeur et une apparence fort magnifique et superbe* ».[3]

Louvois avait choisi Meudon comme résidence du fait de sa proximité de Versailles où le roi avait dessein de transporter la Cour et le gouvernement : c'est ce même motif qui, quelques années plus tard, incita le roi à en faire l'acquisition pour son fils.

> « *M. de Louvois a acheté la terre de Meudon, où il va passer un jour ou deux toutes les semaines [...] pour travailler en repos, & ne donner aucune audience. Ce château étant dans un très-bon air, et ayant la plus belle veuë de l'Europe, je dis la plus belle puisque de ce Lieu on peut découvrir Paris tout entier, et qu'il n'y a qu'un Paris au monde, Monseigneur le Dauphin a souvent fait l'honneur à M. de Louvoys de l'y aller voir, et a témoigné depuis en plusieurs occasions, qu'il estoit très-satisfait, et de la manière dont il y avoit esté receu, & de la Personne du Ministre* ».[4]

Louvois « *vivant en petit roi chez lui, et néanmoins sans insolence, et parlant librement de sa basse naissance et de toute la distance qui étoient entrés dans son alliance et lui* »[5] redoutait le précédent de Fouquet, ce pourquoi il recevait peu :

> « *J'ai souvent connu que l'affluence de monde qui alloit à Sceaux* [chez Colbert] *ne plaisoit pas au maître : je crois que vous ne pouvez mieux faire que de continuer à l'avenir l'établissement que vous avez fait de ne voir personne, à Villeneuve, que ceux que vous appellerez pour votre travail* ».[6]

Louvois, au début, ne fit pour Meudon que peu de dépenses : il ne demanda à La Tuilière, directeur de l'Académie de France à Rome, que des copies de statues antiques et de « *bonnes copies des plus beaux tableaux d'Italie car [...] je ne veux pas d'originaux* ».[7]

---

1 *JD*, XIII, dimanche 29 juin 1710, p.194 – SS, *Add.,* pp. 195-196.
2 Pour quatre cent mille livres : BnF, ms. fr., n. a. n° 6766.
3 CHANTELOU, M. de, *Journal du voyage du Cavalier Bernin en France*, Gazette Beaux-Arts, 1885, p. 80.
4 *Mercure galant*, Juillet 1681.
5 SS, *Add.*, *JD*, III, lundi 16 juillet 1691, p. 361.
6 LOUVOIS, *lettre,* 25 mai 1684 au contrôleur général Le Peletier, Archives, Min. de la Guerre. D.G., 723.
7 LOUVOIS, *lettre*, 30 décembre 1696 à La Tuilière, Archives, Min. de la Guerre, D.G., 711.

Mais il voulut améliorer le château et les jardins, ce qui l'entraîna à y « *jeter des millions* » (Saint-Simon). Ces travaux résultent des inventaires établis lors de la cession du château : ils concernent essentiellement la galerie peinte par Van der Meulen, dont onze des douze tableaux subsistent quoique leurs dimensions ne correspondent plus[1] à celles d'origine: *Le siège de Dôle*,[2] la *Ville de Courtray*,[3] *La prise de Tournay*,[4] *La prise de Valenciennes*,[5] *La prise d'Ypres,*[6] la *Ville de l'Eau*,[7] *La prise de Fribourg,*[8] *La prise de Condé*,[9] *La prise de Luxembourg,*[10] *La prise de Cambray,*[11] *La prise de l'Isle,*[12] *La prise de Charleroy.*[13] L'inventaire donne aussi la liste de ses tapisseries de haute lisse.[14]

La galerie peinte par Van der Meulen resta presque intacte jusqu'à la Révolution. La représentation de la guerre n'y avait rien d'affreux car contrairement à l'appartement des planètes à Versailles, Louis XIV n'y apparaissait jamais en dieu Mars : il s'agissait de peintures anecdotiques, presque bourgeoises, sans portée allégorique.

Louvois modifia aussi l'extérieur du château, dont il voulait accroître la richesse des façades et dégager les abords : il en résulta un bâtiment pompeux qui perdit son caractère Renaissance. Pour permettre le libre accès à la terrasse, il fit supprimer le vieux mur en demi-lune et le petit arc de triomphe sous lequel étaient passés François 1er et la duchesse d'Étampes, vestiges du vieux Meudon fortifié qu'avait respectés Servien.[15] Une gravure d'Aveline montre que Louvois avait fait raser le mur de la cour et aménager des douves et, au delà, avait planté de gazon la terrasse de Servien.

---

1 NOLHAC, *La résurrection de Versailles,* p. 37-38 : « *les grands tableaux de van der Meulen [...] réservés par Louis-Philippe à des salles hautes de plafond, étaient enrichis de ciels considérables qui doublaient parfois leur surface [...] Le cas était plus grave pour les toiles diminuées, car les organisateurs du Musée, obligés de faire tenir sur les murs désignés par le Roi un certain nombre de morceaux n'avaient reculé, pour y parvenir, devant aucune amputation : le plus souvent, cependant, ils s'étaient bornés à replier les parties gênantes derrière les châssis préalablement diminués* ».

2 MV 5847, toile (216 x 294cm), dépôt du Louvre (1921), INV 1484. CONSTANS, n° 4991, p. 883.

3 MV 5846, toile (230 x 326cm), dépôt du Louvre (1921), INV 1477. CONSTANS, n° 4990, p. 883.

4 Louvre, INV 1473, actuellement en dépôt au château de Versailles.

5 MV 6993, INV 1500, toile (226 x 335cm), CONSTANS, n° 5000, p. 885.

6 MV 131, INV 1539, toile (219 x 176cm), CONSTANS, n° 4961, p. 878.

7 MV 2039.

8 MV 5849, INV 6458, toile (220 x 167cm), CONSTANS, n° 4992, p. 883.

9 MV 99.

10 MV 2225, INV 1509, toile (221 x 400cm), CONSTANS, n° 4987, p. 882.

11 MV 8367, INV 1501, toile (140 x 153cm), CONSTANS, n° 5027, p. 889.

12 MV 6058, INV 2035, toile (230 x 328cm), dépôt du Louvre (1929), CONSTANS, n° 4997, p. 884.

13 MV 162, INV 1511, toile (230 x 325cm), CONSTANS, n° 4964, p. 879.

14 « Inventaire du mobilier de Meudon en 1689 », chapitre des objets d'art et des meubles de Louvois, dressé à la mort du ministre : vicomte de Grouchy, *Mémoires de la société de l'Histoire de Paris*. XX.

15 La preuve résulte du témoignage des deux voyageurs hollandais en 1656-1658.

Vers le fin de sa vie Louvois gomma tout ce qui subsistait de la Renaissance pour moderniser l'aspect du château sans qu'on n'y trouvât « aucune de ces originalités et de ces trouvailles qui se rencontrent dans les plans inspirés, retouchés ou crayonnés par le roi ; mais une somptuosité pesante qui empâte toutes les formes ».[1] Le prince corrigea de nombreuses erreurs commises par Louvois qui, désireux de posséder *son* Versailles, avait érigé quarante deux colonnes de marbre rose[2] qui rendaient monotone le fond de la cour et masquaient les portiques latéraux de la duchesse d'Étampes ; il avait aussi installé sur la façade de la cour un balcon qui appesantissait les lignes et avait défiguré les poivrières Renaissance, en supprimant les plombs ouvragés des faîtes de leurs toitures, etc.

Bien qu'importantes, les transformations des bâtiments ne constituèrent que peu de chose par rapport aux embellissements du parc.[3]

Le grand défaut de Meudon venait de son manque d'eaux : Louvois, imitant le roi à Versailles, se lança dans un immense travail de terrassements, de rigoles, d'aqueducs, de réservoirs, etc. Il créa à Villacoublay l'étang du Loup-Pendu,[4] où aboutissaient les eaux avant de se déverser dans les canalisations du parc. Il régularisa les petites pièces d'eau qu'il fit creuser et agrandir. On ignore si Denis et Francine,[5] les auteurs du système hydraulique de Versailles, participèrent à ces travaux sur lesquels trois ouvrages donnent de précieuses indications : le « *Plan des Rigolles et Etangs hors le parc de Meudon, juillet 1695 »,*[6] un plan de Bourgault de 1689,[7] qui traite de la répartition des eaux et, concernant le détail du système hydraulique, le « *Traité des eaux de Meudon »*,[8] manuscrit de cent cinquante-trois pages écrit par Nyon, « *cy devant Inspecteur à chaville », « contenant La qualité et grosseur des Thuyaux qui conduisent les eaux aux bassins, Le cours des eaux des sources estangs et réservoirs, La hauteur des jets, La grosseur des ajustages et Souches, La grandeur des bassins, La quantité des soupapes robinets et clapets qu'il y a à chaque bassins Estangs et Réservoirs* ».

Avant que Louvois ne devint propriétaire des lieux, les jardins d'agrément ne

1 BIVER, p. 94.

2 Certaines de ces colonnes ornent actuellement l'arc de triomphe du Carrousel, au Louvre.

3 ROSTAING, Aurélia, « André Le Nôtre et les jardins français du XVII^{ème} siècle : perspectives de recherche et « vues bornées », *Revue de l'Art* n° 129, 2000, 3ème trimestre, pp. 15-27, Meudon : illustrations p. 24.

4 AN, O^{1} 1521 : « Plan des Rigolles, et Etangs hors le parc de Meudon, juillet 1695 ».

5 RAYNAL, Marcel, « Le manuscrit de C. Denis, fontainier de Louis XIV, à Versailles », *Versailles, Revue des amis suisses du château de Versailles*, n^{os} 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43 & 44.

6 RAYNAL,n^{os} 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43 & 44, n 4.

7 AN, N² 192. Seine-et-Oise.

8 L'ouvrage, relié en maroquin rouge aux armes de Monseigneur, appartient au musée Jacquemart-André.

recouvraient qu'une faible fraction du parc. Le Nôtre se brouilla avec le ministre en 1688,[1] mais les travaux qu'il effectua avant la brouille furent considérables[2] : il aménagea d'abord les parterres visibles depuis le château, puis les abords de la grotte **(Doc LXII, b)**, sans modifier les Berceaux mais en créant le grand *bassin de l'Ovale*. Depuis le Salon des Maures on jouissait ainsi de la vue sur les parterres étagés jusqu'aux eaux de l'*hexagone de Chalais*. Le regard, guidé par les rangées d'épicéas, remontait jusqu'au sommet des bois et à l'emplacement où le mur d'enceinte du parc était censé barrer la vue, la *Grille d'Eau*, composée de dix jets s'élevant chacun à six mètres trente de haut, simulait une clôture transparente.

Outre les parterres, Le Nôtre avait réalisé les jardins bas qui se devinaient à peine depuis le château mais servaient de but de promenade ; la création la plus importante fut le *Grand Parterre de Gazon*, maintes fois remanié, ce qui prouve que le roi n'était pas le seul atteint de la « *manie de faire et défaire* ». Ces jardins bas étaient réservés aux piétons car ils étaient dépourvus d'entrée carrossable. Les jardins hauts constituèrent la dernière création de Louvois : ils étaient destinés aux promenades en calèche avec, aux abords du château et de la grotte, des bassins agrémentés de parterres et de broderies, de pièces de gazon et de charmilles et, dans la futaie, de grandes allées (*du Gladiateur*, *Dauphine*, *de l'Étoile*, *des Cloîtres*, *de la Chesnaye*, *Sauvage*, etc.) qui toutes, aboutissaient à des ronds-points pourvus de bassins.

Malgré son désir de ne pas heurter le roi avec ses réceptions, Louvois fut contraint de donner plusieurs fêtes officielles à Meudon dont celle du 17 août 1684 en l'honneur de Monsieur et de Madame,[3] et celle du 2 juillet 1685, en l'honneur du roi et de la Cour :

> « *Le roi s'alla promener en calèche avec deux ou trois dames seulement à Meudon, qu'il voulait voir en particulier avant la fête qu'il doit y avoir lundi. Sa Majesté trouva la maison magnifique et les jardins charmants, et revint fort contente de sa promenade* ».[4]

> *« Le deuxième de juillet, le Roi, avec toute la cour alla à Meudon, où M. de Louvois lui donna une magnifique collation, pendant laquelle tous les violons et hautbois de l'Opéra jouèrent des airs de la composition de Lulli. Ensuite le Roi se promena à pied dans les jardins, qui sont les plus beaux du monde, comme il s'étoit promené en*

1 SS, IV, p. 303 - *JD*, V, dimanche 5 juin 1695, p. 215, note de DANGEAU.

2 *JD*, V, dimanche 5 juin 1695, pp. 215-216.

3 Le 17 août n'était pas une date très heureuse puisque c'est le 17 août 1661 que Fouquet avait offert au roi sa fameuse fête de Vaux, qui consacra sa chute.

4 *JD*, I, samedi 30 juin 1685, p. 198.

carrosse, en arrivant, dans le parc et sur les terrasses, qui sont d'une beauté surprenante et qui ont une veue à laquelle on ne voit rien de comparable dans l'Europe. Mais [...] il plut pendant tout le temps que le Roi fut chez lui [Louvois] ».[1]

D'autres réceptions y furent organisées en l'honneur des ambassadeurs de Siam,[2] de Monsieur auquel Louvois gagna 490 pistoles au jeu,[3] de Louis XIV,[4] de Monseigneur qui

« *alla se promener à Meudon avec madame la princesse de Conty ; ils firent collation au château, et se promenèrent longtemps dans le parc et dans les jardins* ».[5]

C'est de ce château que Monseigneur devint propriétaire et qu'il aménagea selon son goût *avant-gardiste* sans avoir besoin de trop se préoccuper de la dépense, puisque le roi avait décidé d'en financer les travaux.

B) L'acquisition de Meudon

En été 1694, le marquis de Coulanges aurait dit de Meudon :

« *En vérité, c'est un lieu enchanté, et je ne comprendrai jamais que le Roi ne veuille point jouir d'un tel enchantement, car cette maison, avec toute sa vaste étendue, lui convient beaucoup mieux qu'à Madame Louvois* ».[6]

La marquise de Louvois, à la mort de son mari, avait hérité de la terre de Meudon, dont les champs et les bois étaient d'un rapport important, mais dont les jardins et les canalisations constituaient une lourde charge. Ce château avait correspondu au caractère

1 *MS*, I, 2 juillet 1685, p. 262.
2 *Mercure galant*, septembre 1686.
3 Min. de la Guerre, D.G., 855.
4 *JD*, II, vendredi 26 août 1689, p. 455.
5 *JD*, III, vendredi 29 juin 1691, p. 354.
6 COULANGES (Marquis de), lettre à Madame de SEVIGNE du 24 juin 1695, *Lettres de Madame de Sévigné*, Paris-Hachette, 1862, X, p. 178, cité par Paul BIVER, pp. 125 & 392. Cette lettre ne figure pas dans l'édition des *Lettres de Madame de Sévigné* à la Pléiade.

fastueux du ministre, mais ne correspondait pas à la réserve innée de sa veuve.[1] L'idée d'acquérir Meudon plut au roi qui désirait pour son fils une demeure plus fastueuse et plus proche de Versailles que ne l'était Choisy :

> « *Le Roi, accoutumé à dominer dans sa famille autant pour le moins que sur ses courtisans et sur son peuple, et qui la voulait toujours rassemblée sous ses yeux, n'avait pas vu avec plaisir le don de Choisy à Monseigneur et les voyages fréquents qu'il y faisait avec le petit nombre de ceux qu'il nommait à chacun pour l'y suivre. Cela faisait une séparation de la Cour qui, à l'âge de son fils, ne se pouvait éviter, dès que le présent de cette maison l'avait fait naître ; mais il voulut au moins le rapprocher de lui. Meudon, bien plus vaste, et extrêmement superbe par les millions que M. de Louvois y avait enfouis, lui parut propre pour cela. Il en proposa donc l'échange à Barbezieux*[2] *pour sa mère*. [La marquise de Louvois] *pour qui Meudon était trop grand et trop difficile à remplir, fut ravie de recevoir neuf cent mille livres, avec une maison plus à sa portée et d'ailleurs fort agréable : et le même jour que le Roi témoigna désirer cet échange, il fut conclu* ».[3]

En fait, comme souvent, Saint-Simon se trompe sur les montants :

> « *Le matin* [du 1er juin 1695] *le roi proposa à Monsieur de Barbezieux l'échange de Choisy avec Meudon; il lui demanda pour combien Madame de Louvois avoit pris Meudon dans son partage ; M. de Barbezieux lui dit qu'elle l'avoit pris pour 500.000 francs ; sur cela le roi dit qu'il lui en donneroit 400.000 de retour et Choisy, qu'il comptoit pour 100.000 francs, si cela accomodoit Madame de Louvois ; qu'il le chargeoit de l'aller savoir d'elle mais qu'il ne lui demandoit aucune complaisance ; qu'il vouloit qu'elle traitât avec lui comme avec un particulier et ne songeât qu'à ses intérêts. M. de Barbezieux alla à Paris trouver madame sa mère, qui est contente de l'offre du roi et à qui l'échange convient fort. On signera le contrat au premier jour ; on n'a commencé à parler de l'affaire que le matin, et elle fut finie le soir* ».[4]

Pour que l'échange soit équitable, Louis XIV versa à Mme de Louvois non pas 900.000 livres (Saint-Simon) mais 400.000 francs, qui, avec les 100.000 francs auxquels était estimé le château de Choisy, fixait à 500.000 francs la valeur de Meudon.[5] En revanche, il est exact que Madame de Louvois fut très satisfaite :

---

1 Le musée de Versailles conserve (n° 4261) un tableau la représentant, sans aucune grâce ni beauté, sur fond de la grotte de Meudon.

2 Louis-François-Marie le Tellier, marquis de Barbezieux, fils de Louvois.

3 SS, C, I, p. 229.

4 *JD*, V, mercredi 1er juin 1695, p. 213.

5 SS, C, I, p. 229 - *JD*, V, mercredi 1er juin 1695, p. 213 - *MS,* IV, 1er juin 1695, p. 461 - SÉVIGNÉ, III, *lettres* 1334 du 3 juin 1695, p. 1099 ; 1337 du 10 juin 1695, p. 1103 ; 1340 du 24 juin 1695, p. 1109.

« *Madame de Louvois n'avoit pas attendu l'approbation du monde pour désirer Choisy, c'étoit la seule maison qu'elle eût souhaitée ; le roi et elle ont fait un très bon marché ; ils en paroisses fort contents aussi ; cela se passe de part et de l'autre avec des honnêtetés que l'on voit quelquefois entre des particuliers mais que l'on éprouve rarement avec son maître* ».[1]

Dans l'acte notarié,[2] Mme de Louvois se réservait la Grange-Dame-Rose et Villacoublay qui, situées en dehors du parc, étaient d'un rapport appréciable.

Personne ne précise si le Dauphin fut satisfait de cet échange imposé par son père ; ce n'est pas certain car, à plusieurs reprises, se trouvant près de son ancien domaine, il se rendit au château de Choisy dont il avait conservé le passe-partout qu'il portait sur lui,[3] de sorte qu'au moins une fois, il y pénétra en l'absence de quiconque :

« *Monseigneur courut un loup qui le mena à Choisy ; il fut bien aise de revoir sa maison et ses anciens jardins, qu'il trouva fort bien entretenus* ».[4]

« *Monseigneur a couru le loup avec Madame trois lieues par-delà Sénart. En revenant ils ont voulu voir la maison de Choisy ; le concierge n'y étoit pas, mais Monseigneur avoit encore le passe-partout et vit tous les appartements* ».[5]

Meudon constituait néanmoins un cadeau royal où le Dauphin s'activa à son goût :

« *Monseigneur n'en voltigea que de plus en plus de Versailles à Meudon, où à l'imitation du roi, il fit beaucoup de choses dans la maison et dans les jardins, et combla les merveilles que les cardinaux de Meudon et de Lorraine et MM Servien et de Louvois*[6] *y avoient successivement ajoutés* ».[7]

Dangeau relate la manière dont Monseigneur et le roi prirent possession des lieux :

« vendredi 3 juin 1695. *Le roi et Monseigneur allèrent l'après-dînée à Meudon, où ils se promenèrent longtemps à pied et en calèche, et dans les jardins hauts et dans les jardins bas ; ils sont très contents et l'ont encore trouvé plus beau qu'ils ne pensaient. Dès que le contrat sera signé, on fera travailler à une salle des gardes et à une chapelle* ».[8]

---

1 COULANGES (Marquis de), lettre à Madame de SEVIGNE du 24 juin 1695.
2 AN O^1 1519[3].
3 Il y a lieu de penser que ce n'était pas par hasard !
4 *JD*, V, mardi 1er mai 1696, p. 403.
5 *JD*, V, vendredi 14 septembre 1696, p. 470.
6 Les propriétaires de Meudon, avant que Monseigneur ne le devienne à son tour.
7 SS, C, I, p. 159.
8 *JD*, V, jeudi 3 juin 1695, p. 214.

Le désir du roi de pourvoir le château, à peine acquis pour son fils, d'une salle des gardes, s'imposait pour l'héritier d'un roi guerrier ; et une chapelle était indispensable chez le fils du roi Très-Chrétien. C'est au cours de cette promenade que le roi précisa qu'il avait mis Meudon sur l'état des maisons royales de sorte qu'il incomberait au surintendant des bâtiments du roi d'en régler les dépenses.

> « *Monseigneur alla de bonne heure à Meudon ; Madame la princesse de Conty l'y vint trouver sur les trois heures, et y mena dans son carrosse M. le prince de Conty et M. le comte de Toulouse. Monsieur y vint aussi de Saint-Cloud. Monseigneur s'en retourna le soir avec Madame la princesse de Conty, et repassèrent par Chaville ; le roi y avoit repassé hier aussi et l'on ne doute pas que cette maison là ne soit bientôt à Monseigneur aussi bien que Meudon* ».[1]

> « *Avant-hier, quand le roi fut à Meudon, M. le Nôtre lui faisoit remarquer les beautés de la maison et des jardins, et en le quittant, il lui dit : il y a longtemps, Sire, que je vous souhaite Meudon ; je suis ravi que vous l'ayez ; mais je serais fâché que vous l'eussiez eu plus tôt, car ils ne l'auroient pas fait si beau* ».[2]

Louis XIV ne voulut pas commencer les travaux avant la signature du contrat notarié qui intervint le 14 juin,[3] à Trianon pour Monseigneur, en son hôtel parisien pour Mme de Louvois. Outre les titres de propriété, la marquise reconnut avoir reçu 400.000 livres en louis d'or et d'argent, Monseigneur lui étant redevable des lettres patentes signées par le roi en août 1695, « *portant que les batteliers mariniers et voituriers par eau ne pourront passer par ledit parc, jardins et dépendances* ».[4] L'échange n'incluant pas les biens mobiliers, le Garde-Meuble reprit celui qu'il avait fourni pour Choisy ; les déménagements commencèrent le 21 juin 1695, Mme de Louvois envoyant ses meubles à Choisy tandis que le peintre Paillet et le sculpteur Bertin transféraient les tableaux, bustes, scabellons et tables de marbre de Choisy à Meudon. Ainsi furent placées dans le galerie de Meudon

> « *deux tables de marbre d'Egypte veiné de gris avec de grandes taches blanches, les pieds sculptés dorés ayant sur la traverse un globe aux armes de feu*

1 *JD*, V, samedi 4 juin 1695, p. 215.

2 *JD*, V, dimanche 5 juin 1695, p. 215.

3 *JD*, V, mardi 14 juin 1695, p. 221 : « *Monseigneur alla dîner à Meudon qu'il commence à faire meubler; il en signa le contrat le matin avant que de partir de Trianon* ».

4 AN, min. cent., LXXV, 408, 14 juin 1695 : acte d'échange de Choisy et de Meudon. Ce sont naturellement les terres de Choisy qui ne devaient pas être traversées.

Mademoiselle de Montpensier »,[1]

et Monseigneur tendit ses appartements avec les « *tapisseries magnifiques* » que le roi lui avait offertes deux ans auparavant.[2] En revanche le Dauphin laissa à Choisy les orangers, les glaces et la chaloupe estimés à 20.901 livres tandis que Mme de Louvois lui cédait les « *tableaux, vases, bustes, glaces, orangers et autres choses qui lui appartenaient à Meudon* » estimés 80.015 livres. Les Bâtiments du Roi réglèrent la différence,[3]

> « *de luy* [Me Pierre Gruyn, garde du trésor royal] *59.114 livres pour délivrer à Madame de Louvois, pour, avec 20.901 livres à quoi se montent les orangers, les glaces et une chaloupe qui ont resté à Choisy, faire la somme de 80.015 livres pour le payement des tableaux, vases, bustes, glaces, orangers et autres choses qui luy apartenoient à Meudon et que S.M. a acheptez pour son service …* ».[4]

Les statues des jardins ne plaisaient pas au roi : Mme de Louvois fut invitée à les enlever mais à laisser les vases, les bustes des façades et ceux de la galerie, ainsi que les termes du *Salon des Maures*.[5] Le catalogue des vases, bustes et glaces laissés n'a pas été retrouvé mais « *l'Inventaire des peintures laissées à Meudon par la Marquise de Louvois* »[6] révèle que seules restèrent les peintures fixées dans les boiseries (dessus de portes, trumeaux et panneaux décoratifs) qui, en droit, constituaient des biens immobiliers.

L'inventaire du 20 juin 1695 concerne les arbustes de l'orangerie classés en :

> « *grands Orangers de tige, Orangers de tige, Orangers en buissons, Orangers chinois, Limes douces, Citronniers, Grenadiers à fleure Double ; Lauriers roses, Boulles de Mirrthe, Boulles de Lauriers tains et Jassemains d'Espagne* ».[7]

Ces arbustes évalués 49.467 livres appartenaient en indivision à Mme de Louvois et à ses fils et gendres. La part de la marquise était évaluée à 23.901 livres : le roi, plein d'égards, lui fit payer douze mille livres de plus que ce dont il avait été convenu « *pour son remboursement de pareille somme à laquelle se montera la dépense du rétablissement du*

1 inventaires de 1731 et de 1757.
2 *JD*, IV, lundi 27 avril 1693, p. 273.
3 AN. O^1 3405, f°6, n° 209 - SÉVIGNÉ, III, *Lettre* 1340 du 24 juin 1695, p. 1103.
4 *CBR,* III, col. 1081, 1130, 1186, 31 juillet 1695.
5 BIVER, p. 129.
6 AN O^1 1966.
7 AN O^1 1518^1.

comble de l'orangerie de Choisy, lequel a esté brûlé en 1693 ».[1]

Le Dauphin dormit pour la première fois à Meudon le samedi 2 juillet 1695 ; il y coucha à nouveau, le mardi 26 juillet :

> « *Monseigneur est parti de Marly après dîner ; il a passé par Versailles pour voir Madame la Duchesse, et est allé coucher à Meudon pour la première fois* ».[2]

> *« Le roi après la harangue* [de M. de Noyon, lors de l'assemblée du clergé] *alla à Meudon. Le roi et la reine d'Angleterre y arrivèrent une heure après lui ; ils s'y promenèrent fort ; il y eut grande collation. Le roi et la reine d'Angleterre allèrent à Saint-Germain ; le roi revint ici* [à Trianon] *dans sa petite calèche et Monseigneur ramena les dames qu'il avoit menées à Meudon* ».[3]

Le roi mena les tractations relatives à l'achat du château de Meudon bien qu'il ait été destiné à son fils ; mais Monseigneur signa l'acte notarié,[4] car l'acquisition consistait en l'échange du château de Choisy qui appartenait en propre au Dauphin.

C) L'installation de Monseigneur à Meudon

1) La répartition et l'aménagement des appartements

Le 2 juillet 1695, lorsqu'il arriva à Meudon pour y passer sa première nuit, le Dauphin s'installa dans l'Appartement des Berceaux, au rez-de-chaussée de l'aile orientale où il occupa les quatre pièces comprises entre la façade sud donnant sur les jardins et la loggia Renaissance dominant le village **(Doc LXIII)**. De la pièce d'angle il avait vue, d'un côté, sur la grotte, les parterres et les bois de Trivaux et, de l'autre, sur les jardins bas, les bois de Clamart, les collines d'Issy et de Vanves avec, au loin, Paris.[5]

Les deux pièces suivantes servaient, l'une de chambre, l'autre d'antichambre où l'on dressait la table au moment des repas. La quatrième pièce correspondait à la saillie formée par la loggia Renaissance du côté du village : c'est de cette pièce que l'on accédait

1 *CBR,* III, col. 1081, 26 juillet 1695.
2 *JD*, V, samedi 2 juillet 1695, p. 231.
3 *JD*, V, mardi 26 juillet 1695, pp. 247-248.
4 *JD*, V, mardi 14 juin 1695, p. 221.
5 BIVER, p. 132.

à la terrasse par un perron appelé « *buffet du prince* ». Lorsque le roi venait à Meudon, il occupait les vastes pièces du premier étage qui reliaient le *Salon d'Angle* (ou *Salon du Petit Pont*, situé au bout de la galerie) au *Salon des Maures*.[1] Mme de Maintenon occupait l'appartement symétrique, de l'autre côté du *Salon des Maures* car, contrairement aux dires de Saint-Simon qui les prétendait ennemis, Monseigneur traita toujours en reine l'épouse morganatique de son père.

Mlle Choin occupait un petit entresol, pourvu d'un escalier secret qui permettait d'accéder directement à l'appartement de Monseigneur[2] ainsi qu'aux pièces que, plus tard, le Dauphin se fit aménager à l'étage supérieur, pour les utiliser en hiver.

Les deux demi-sœurs intimes étaient logées, Mme la Duchesse au rez-de-chaussée de l'aile orientale dans l'appartement faisant suite à celui du Dauphin,[3] la Princesse de Conti, dans l'appartement situé juste au-dessus, avec la plus belle vue sur Paris.

Le gouverneur de Meudon, Joyeux, logeait dans l'entresol aménagé à son intention, en dessous de l'extrémité sud de la galerie et du *Salon du Petit-Pont*.

L'aménagement des entresols avait coupé en deux, en hauteur, deux des pièces du rez-de-chaussée qui devinrent, l'une la *Salle des Gardes*, l'autre le *Gobelet Pain et Vin.* Les logements qui se trouvaient au-delà de ces deux pièces étaient affectés aux officiers de la bouche. Sous les combles logeaient les

> « *Chirurgien de quartier, Escuier de quartier, Valets de pied, huissier, Tapissier de quartier, Valets de chambre, Valet de Garderobe, huissier du bureau, officier de fruiterie, Exempt des gardes du Corps pourvoyeur de l'écurie, M^rs^ Bontemps, M^r^ Caso* ».[4]

À cet emplacement se trouvaient aussi le garde-meuble et la fourrière ; dans les entresols de la Basse-Cour des Écuries (la *Cour des Offices*) avaient été aménagés deux appartements, l'un pour le chapelain, l'autre pour le concierge.

En juillet 1695 Monseigneur aménagea l'*Appartement des Berceaux* : il installa son cabinet dans la vaste pièce située à l'angle sud-est du château **(Doc LXIII)** ; il en fit

---

1 AN O^1 1521 : plan du château de Meudon, en 1695, sur lequel est mentionné l'emplacement des appartements du roi et ceux de Mme de Maintenon.

2 SS, C, VI, p. 4 - SS, *Additions, JD*, XI, mardi 26 avril 1707, p. 354.

3 AN O^1 1518^1 : « *Mémoire de ce que Monseigneur a Réglé Meudon. Le 17^ème^ janvier 1699* ».

4 AN O^1 1521 : « *Plan de la basse Cour du Chasteau de Meudon, ou sont marquez les changemens à y faire depuis quelle est a Monseigneur, juin 1695* ».

enlever la cheminée de pierre et, à Hubert Misson, il en commanda une autre, en marbre vert de Campan, avec des moulures de cuivre doré de Cuccy,[1] mais en août 1699 il opta finalement pour un chambranle de griotte.

Dans l'entresol de son appartement le Dauphin aménagea son *Cabinet des Raretés*[2] orné de boiseries *à la capucine*,[3] lambrissé de chêne naturel, sculpté et vernissé.[4] Au-dessus de la cheminée il fit poser une grande glace,[5] ce qui constituait une grande nouveauté. Le cabinet paraissait ainsi plus nerveux et plus chaud que s'il avait été rechampi en blanc et or, selon l'usage de Versailles, ou peint en faux marbre. C'est donc au Dauphin que l'on doit cette mode nouvelle qui ne jouit d'un succès incontesté qu'après que le *goût de Versailles* se soit frotté au *parisianisme,* lors des sept années que la Cour passa à Paris, après la mort de Louis XIV : cette pièce exiguë de Meudon constitua donc une étape importante de transition entre le *style Louis XIV* et le *style Régence* :

> « Il n'existe pas,[6] à Versailles, de cheminées surmontées de glace, antérieures au XVIII^{ème} siècle : les grands miroirs cintrés de la chambre de Louis XIV et du salon de l'œil de Bœuf datent de 1701 ; de même, à Trianon, des glaces n'ont été posées sur les cheminées que lors des remaniements de 1700.[7] La mode des glaces montant depuis les tablettes en marbre des cheminées jusqu'aux corniches, est donc postérieure à 1695 alors que c'est à cette date que Monseigneur les fit installer chez lui. Sans doute qu'en passant ces commandes, il voulait mettre en application les conceptions de Berain et de Marot ».[8]

Cette innovation rompait l'harmonie des salles dont le décor était ainsi troué de *percées* substituées aux parois solides : elle apportait clarté et gaîté en multipliant les lumières des lustres et le scintillement des cristaux. Malgré les changements de styles et de mœurs, cette décoration nouvelle persista puis se propagea dans le monde entier. La présence de glaces nombreuses et de grandes dimensions, eu égard à leur prix, *montrait*

---

1 *CBR,* III, 31 juillet 1695.

2 AN, O^1 1521 : Plan du château de Meudon de 1695, sur lequel sont indiqués les appartements du roi et ceux de Mme de Maintenon.

3 Comme à Versailles, *supra*, p. 138.

4 *CBR,* III, 13 novembre 1695.

5 AN O^1 1518^1 : « *journées que Briot, miroitier, a employé a poser les glaces du château de Meudon depuis le 16ème septembre 1695* ».

6 BIVER, pp. 391-392, n 7.

7 En réalité 1700 est l'ultime année du XVII^{ème} siècle et non la première du XVIII^{ème}.

8 BERAIN, *Desseins de Cheminées dediez à Monsieur J.H. Mansard*, 1690 - MAROT, Daniel, architecte, *Nouvelles Cheminées à Panneaux de Glace à la manière de France du Dessein de D. Marot Architecte.*

la richesse et la puissance du propriétaire. Ce cabinet fut *inauguré* le 7 décembre 1695 :

> « *Monseigneur ne sortit pas du château de Meudon. Madame la duchesse de Chartres et Madame la Duchesse, qui avoient couché à Paris, allèrent faire collation avec lui dans son entresol* ».[1]

Le Dauphin rompit aussi avec les habitudes de son père, car il se plaisait surtout dans ses petits appartements, comme s'y complut son petit-fils Louis XV. Ainsi, en décembre, il quitta l'*Appartement des Berceaux* dont les vastes pièces étaient exposées au vent d'est et il s'installa dans ses entresols, à peine aménagés. Dès lors l'*Appartement des Berceaux* fut qualifié de *Grand Appartement Frais* et ne fut plus occupé que l'été.[2] Les dispositions furent prises pour que le château soit confortable dès l'hiver 1695 : des doubles fenêtres furent posées dans les principaux appartements et, entre les châssis vitrés, l'on accrocha des

> « *paillassons de couty rayé de deux costez remplis de laine de quinze pieds de haut avec leurs cordons de fil de plusieurs couleurs* ».[3]

On installa des brasiers de fer forgé à bassins de cuivre pour chauffer les offices,[4] on plaça des grilles de fer poli dans les cheminées de l'appartement du roi ainsi que des

> « *plaques* [chenets] *de bronze doré d'or moulu denviron dix pouces de hault sur six pouces de large à deux branches supportées par une teste de Diane* ».[5]

Malgré ces dispositions « *il paroît que le roi ne trouve pas ici son logement commode, et on croit qu'il en changera* ».[6] Effectivement, en vue de son séjour à Meudon le 6 janvier 1696, le roi « *a réglé beaucoup de petites choses pour les logements, avec Monseigneur* ».[7] Il en résulta de nombreuses modifications : Louis XIV s'étant installé dans l'appartement de Mme de Maintenon, la première pièce après le *Salon des Maures* devint

1 *JD*, V, mercredi 7 décembre 1695, pp. 318-319.

2 En cela il imitait sa grand-mère Anne d'Autriche qui, au Louvre, possédait déjà un *Appartement Frais*, en bordure de Seine, sous la galerie d'Apollon, actuelle salle des bustes des empereurs romains.

3 AN O^1 3333², n^{os} 1658 et 1768.

4 AN O^1 3333, n° 356.

5 AN O^1 3333, n^{os} 331 et 332 : en tout, quatre paires de chenets ciselés par Julien Lochon.

6 *JD*, V, jeudi 27 octobre 1695, p. 299.

7 *JD*, V, vendredi 6 janvier 1696, p. 343.

le cabinet du roi (plus tard, *Cabinet des Glaces*) ; la seconde pièce devint sa chambre et le cabinet d'angle - dans lequel fut installé un billard - resta commun au roi et au Dauphin. Mme de Maintenon emménagea au premier étage, dans l'appartement qui faisait suite à celui de Monseigneur et qu'occupait la princesse de Conti : celle-ci monta au second étage dans l'appartement situé au-dessus de celui du roi. Monsieur et Madame reprirent les anciennes salles royales, entre le *Salon des Maures* et celui du *Petit-Pont*, puisque, selon Saint-Simon, le roi était contraint de traverser l'appartement de Madame pour se rendre à la chapelle.[1] En revanche on ignore où se trouvait l'*Appartement du Jeu* que Madame, devenue veuve, occupa lors des *Meudons* ultérieurs.[2]

2) Le mobilier du château

Le somptueux mobilier du Dauphin lui venait de trois origines différentes : le legs de Mlle de Montpensier, les cadeaux du roi et des courtisans, ses acquisitions personnelles.

Le 25 juin 1695, Doublet, tapissier du roi, avait déménagé de Choisy le mobilier créé pour le prince au courant de l'hiver précédent : un meuble à broderies d'argent et garnitures d'or recouvert de bandes de velours rouge et de satin jaune alternées comprenant un lit avec dais, quatre fauteuils, huit pliants, deux coussins, deux portières, six feuilles de paravent brodées par Chevry et une chaise percée.[3] Venaient aussi de Choisy les tentures de la chambre et de l'alcôve, assorties à la garniture du mobilier ; mais la chambre à coucher de l'*Appartement des Berceaux* étant plus grande que celle de Choisy, l'étoffe manqua ; le Dauphin fit chercher dans les différentes maisons royales du velours semblable au sien : on en trouva dix lés au cabinet du roi à Saint-Germain et deux demi-lés utilisés à Versailles comme dessus-de-porte.[4]

Monseigneur récupéra, pour sa chambre, le petit bureau d'ébène incrusté de cuivre et d'écaille qu'il avait acheté à Godron et qui comportait un plateau soutenu par huit

1 SS, *Additions, JD,* VI, dimanche 5 janvier 1698, p. 273 : « *ce fut depuis que Monseigneur eut Meudon [...] la tapisserie [...] se trouva tendue dans ce qu'on appeloit l'appartement de Madame, par où le roi passoit pour aller à la messe* ».

2 AN O^1 1518² : « *Depence de Meudon et du Chaville pour l'Année 1702* ». Le mobilier de la duchesse d'Orléans est en « *point d'hongrie or argent et soye doublé de moaire Incarnat fond d'argent* ».

3 AN, O^1 3306, n° 1615 ; O^1 3307, n° 1829.

4 AN, O^1 3306, n° 1615 ; O^1 3307, n° 934.

cariatides de bronze avec, au milieu de la marqueterie, un amour sur une escarpolette.[1] La pièce comprenait, outre ce bureau, une table et deux guéridons dont les tablettes étaient décorées de grotesques à la chinoise avec des personnages et des oiseaux.[2] C'est là que le Dauphin présentait sa vaisselle de vermeil et d'argent.[3]

On ne trouvait pas chez Monseigneur ce lourd mobilier de pierres dures que le roi affectionnait : la marqueterie de marbre et de pierres était apparue à Florence, au XVI^{ème} siècle, lors de la découverte des pavements et des mosaïques antiques. Des artisans ébénistes avaient ressuscité les techniques anciennes et s'en étaient inspirés pour décorer de mosaïques de pierres fines des tables, des coffres et des cabinets dans lesquels étaient incrustés agate, lapis-lazuli, jaspe, nacre et améthyste en de savantes compositions colorées. Cette mode italienne, introduite en France par Mazarin, avait séduit Louis XIV par la splendeur et la rareté de ses matériaux. Mais comme le roi protégeait les arts français et qu'il était soucieux de surpasser les magnificences des arts étrangers il avait créé en 1668, dans la manufacture royale des Gobelins, un atelier de pierres dures dont la production était réservée aux résidences royales **(Doc LXIV)** ; cette nouvelle activité des Gobelins s'essouffla vite car la mode des pierres dures était passée et, bien que la reine en fût toujours passionnée, le roi s'en était désintéressé dès 1680.4

Le Dauphin ne succomba jamais à cette mode temporaire, préférant adopter un mobilier moins riche, mais beaucoup plus sobre. Pour le salon du grand appartement il avait commandé en 1699, à Delalande, Goupil et Dugoulon, deux tables dont les pieds, richement décorés, supportaient des marbres de sérancolin et de blanc veiné.[5] Pour exposer les plus belles pièces de sa collection de **gemmes**, Monseigneur demanda à Mazeline, en octobre 1695,[6] des modèles de consoles qu'il fit exécuter en soixante-quatre exemplaires, par les meilleurs sculpteurs sur bois[7] et qu'il fit dorer par Désauzier.[8]

---

1 AN, O^1 3306, n° 1615 ; O^1 3307, n° 478 - Inventaire de 1757 - Meuble exécuté en 1693.

2 AN, O^1 3306. « *Cabinets* ».

3 AN, O^1 3330 : « *Vaisselle pour la Chambre de Monseigneur le Dauphin : **vermeil** : 1 bassinoir, 2 mortiers, 2 pot de chambre, 1 bassin à cracher, 1 cocquemard, 1 flacon, 2 bassins de chaises d'affaires, 1 seringue pour les eaux de senteur, 2 flambeaux. **Argent** : 2 boetes à 2 éponges, 2 boetes à savonnette, 2 bassins à faire le poil, 2 coquemards* ».

4 CASTELLUCIO, Stéphane, *Les meubles de pierres dures de Louis XIV et l'atelier des Gobelins,* Dijon, Faton, 2007.

5 *CBR,* 24 juin 1696, 27 septembre, 8 novembre 1699, 21 novembre et 5 décembre 1700.

6 Monseigneur approuva le modèle qui lui avait été proposé en apposant la mention manuscrite : « *bon* ».

7 Bellan, Briquet, André Goupil, Havard, Lalande, Lemaire, Mathé et Taupin.

8 *CBR,* 11 décembre 1695, janvier 1696, 29 août 1701.

Mansart avait prévu que le cabinet serait terminé le 24 octobre 1699 : le Dauphin, impatient, répondit « *je souhaite de trouver mon entresol dans la perfection* ».[1] En effet, bien que Louis XIV ait inscrit Meudon sur l'état des résidences royales et qu'il pourvût à son ameublement comme à celui des appartements de Mme de Maintenon, de Monsieur et de Madame, en revanche Monseigneur meubla ses cabinets à ses propres frais.[2]

Le Dauphin n'exposa à Meudon qu'une faible quantité de ses collections : un quart des agates, un cinquième des cristaux, la moitié des porcelaines, des bronzes[3] et de l'orfèvrerie siamoise et les cinq sixièmes des porcelaines de Siam. Le Cabinet de Meudon reprenait la disposition de celui de Saint-Germain-en-Laye avec des armoires qui, en 1702, renfermaient vingt pièces d'orfèvrerie de Siam, cent dix huit agates (cent dix en 1689), cinquante-deux cristaux (quarante-six en 1689), vingt-neuf porcelaines, cinq pagodes et deux boîtes de Chine. Aucun témoin n'en précise l'emplacement ni celui des consoles, sinon que quatre-vingt-neuf porcelaines étaient disposées *dans le pourtour*, peut-être sur la corniche. En 1700 Monseigneur paya sur sa cassette « *trente trois consolles à porcelaines* » : aucun bronze n'y figurait alors que le garde-meuble du château en mentionne douze disposés dans les appartements, spécialement dans la galerie, la chambre de Madame, le *Salon contre le Pont* et le grand cabinet. Comme à Choisy, les bronzes et les porcelaines participaient du décor alors que les vases en pierres dures étaient réunis dans un cabinet particulier dont l'accès était réservé aux seuls intimes. Le prince fut satisfait de son *Cabinet des Raretés* car il ne le déplaça ni lors de son installation en 1703 dans l'aile des Marronniers, ni en 1709 au Château Neuf.

Meudon, résidence privée du Dauphin, n'avait pas l'ambition de rivaliser avec les appartements officiels de Versailles : tout souci de prestige et d'ostentation en était exclu. Il n'y avait aucun rapport entre les boiseries à la capucine de Meudon et la somptuosité du *Cabinet des Glaces* à Versailles. Peu de contemporains eurent connaissance de l'existence du cabinet de Meudon : en 1698 Lister[4] ne put même pas pénétrer dans le château ; Dangeau ne le mentionne pas, ni d'ailleurs les bijoux pourtant inclus dans la

1 AN, O^1 206609, 206610 et 206611 - BnF, ms fr, Na 22936, liasse 11, f° 62-63 - *CBR*, III, col. 1096, 1186, 1187 et IV, col. 116, 129 - BIVER, p. 137. Le rapport de Mansart contredit Saint-Simon qui prétend que Monseigneur aurait refusé de l'employer à Meudon : SS, C, III, p. 136.

2 AN, O^1 3306, f° 258v°, 260v°, 266, 268, 271 et 282 - O^1 3307, f° 285-411. Le mobilier du cabinet des curiosités ne figure pas au journal du Garde-Meuble.

3 CASTELLUCIO, Stéphane, « la collection de bronzes du Grand Dauphin », *Curiosité, études d'histoire de l'art en l'honneur d'Antoine Schnapper*, Paris, Flammarion, 1998, pp. 355-363.

4 LISTER, Martin, *Voyage de Lister à Paris en MDCXCVIII,* Paris, 1878, pp. 182-183.

succession ; Sourches n'évoque ni les bijoux, ni les objets d'art. Seul Bruzen de la Martinière en regrettait la dispersion après la mort de Monseigneur,[1] ce qui prouve qu'il en connaissait l'existence. De fait, le Dauphin n'y reçut que des intimes : le Roi, Mme de Maintenon, la duchesse de Bourgogne, Mlle Choin et quelques rares courtisans.[2]

En cette matière aussi Monseigneur fut en avance sur son temps car le *goût chinois* ne fut à la mode, en France, que dans le dernier quart du XVIII^{ème} siècle, soixante-quinze ans plus tard.[3] La satisfaction de ce goût était une manifestation de luxe et d'ostentation.[4]

3) Les sculptures, bustes et petits bronzes

Après l'enlèvement des sculptures des niches du vestibule de l'escalier et celles de la galerie, des moulages en plâtre bouchèrent provisoirement les vides. Il s'agissait de reproductions de statues de marbre exécutées en 1680 et en 1685 pour Versailles. Ayant l'intention de remplacer les statues de marbre par des bronzes, plus nobles et résistant mieux aux intempéries, le roi les avait fait reproduire en plâtre : Monseigneur choisit, pour sa galerie, les reproductions de quatre divinités du parterre d'eau et du tapis vert dont :

> « *Une statue représentant* la fidélité *sous la figure d'une femme ayant une tresse de cheveux nouez sur la teste, elle tient de la main gauche à demy levée un cœur qu'elle regarde et de la droite soutient une draperie dont elle est toute couverte a la réserve de la mamelle, de l'espaulle et du bras droit qui sont nus à côté du pied droit il y a un chien qui la regarde, cette figure est de six pieds dix pouces fait par Lefebvre en 1685.*
>
> *« Une statue représentant* la Fourberie *sous la figure d'une femme, la teste ceinte d'un cordon de cheveux entouré de perles ayant une draperie qui prend par derrière et luy vient couvrir le ventre et la jambe elle tient un masque de la main droite qu'elle pose sur son ventre et a le bras gauche baissé et apuyé sur un tronc d'arbre, et a ses pieds paroist un Renard cette figure est de six pieds et neuf pouces par le comte de Boulogne en 1684* ».[5]

1 BRUZEN de la MARTINIERE, *Le grand dictionnaire géographique et critique*, Paris, 1739, (9 volumes), V, 2, 1ère partie, p. 369.

2 SS, C, II, p. 904 - CAYLUS, p. 101.

3 *Le goût chinois du Cardinal Louis de Rohan, les collections extrême-orientales du musée des Arts Décoratifs*, exposition, Palais Rohan de Strasbourg, 19 septembre 2008 - 4 janvier 2009.

4 MULLER, Claude, *Le siècle des Rohan. Une dynastie des cardinaux en Alsace au XVIII^{ème} siècle*, Strasbourg, 2006, pp. 315-324.

5 *Inventaire des sculptures de 1775.*

Ces copies furent placées à l'entrée de la galerie, la *Fourberie* du côté du parc, la *Fidélité* du côté de la cour. À l'autre extrémité de la galerie furent placées l'*Aurore ou le Point du Jour* de Gaspard Marsy d'après Le Brun et la *Flore* de Philippe Buyster, tenant de la main gauche un tortil de fleurs et, de la droite relevant un pan de son manteau.

Aux bustes de marbre rachetés par Louis XIV, le Dauphin ajouta les bustes, piédestaux et tables de marbre qu'il possédait à Choisy, soit vingt-huit bustes dont douze en bronze qui furent placés deux par deux, de chaque côté des compositions de Van der Meulen.[1] Leur identification révèle une grande promiscuité : « *Justaucorps »,* Aristote, Démosthène, Mithridate, Néron, Caracalla, l'Hercule Commode, le Lantin et Raphaël. La sculpture antique d'Aristote et la copie contemporaine de l'Hercule Commode lui avaient été données par le roi en 1695.[2] Six des bustes de bronze ont été identifiés : Minerve, une Nyobide antique (cadeau du roi), Héraclite, le Rémouleur, Claude (autre cadeau du roi) et Caracalla : ils étaient posés sur des « *scabellons de marquetterie enrichie d'ornemens de cuivre doré sur 4 pieds de haut* ».[3]

Sur les tables de la galerie avaient été disposés différents **bronzes** dont un *Jupiter sur un aigle* et une *Junon sur un paon*, supportés chacun par trois titans, œuvres de l'Algarde qui appartenaient au prince. Les autres bronzes, offerts par le roi, représentaient *Europe enlevée par Jupiter métamorphosé en taureau, Hercule arrêtant un cerf en pleine course, Hercule portant le sanglier d'Erimante, Nessus ravissant Déjanire, Hercule délivrant Déjanire, Marsyas lié à un arbre, un satyre, la mort de Laocoon, un combat de lutteurs, Diomède domptant un cheval*, etc.[4]

Dans le *Salon des Albanes* qui communiquait avec la galerie par une porte vitrée, le Dauphin avait fait installer sur de « *grands scabellons à 4 pans de marqueterie de cuivre et d'étain, hauts de 4 pieds 2 pouces* »[5] cinq **bustes de marbre** : un *Apollon*, une *Nyobide*, un *Alexandre Sévère*, sa mère *Marie-Thérèse* et son *propre buste*.[6] Le buste de Marie-Thérèse, haut de deux pieds la représentait

1 AN O^1 1521 : plan du premier étage du château de Meudon **(Doc LXIII)**.

2 AN O^1 1518^1 : « *Estat de ce qui a esté donné par ordre du Roy à Monseigneur pour Meudon depuis son acquisition* ».

3 Inventaire de 1757.

4 La plupart de ces objets d'art sont conservés au musée du Louvre.

5 Inventaire de 1757.

6 *CBR,* 5 mars, 1er juin, 1er octobre 1679.

« *deux boucles de cheveux pendant sur l'Espaulle droite et une tresse sur La gauche avec une draperie sur le sein soutenu par une Ceinture de pierreries sur un pied d'ouche de marbre blanc octogone* ».

Quant à Monseigneur, les inventaires le décrivent

« *ayant une cuirasse et un draperie En Escharpe pardessus avec une Crauatte de point et un ruban nouë par-dessous monté sur un pied d'ouche de marbre blanc octogone. Ce buste fait par Coixveaux* ».[1]

Au *Salon du Petit Pont* ne figurait qu'un seul buste, mais de grande valeur : une tête antique d'*Alexandre* en porphyre rouge, sur une draperie de bronze.[2]

Les sculptures françaises du XVII^{ème} siècle furent très appréciées des amateurs, dès le XVIII^{ème} siècle,3 ce qui prouve que dans ce domaine aussi le Dauphin fut un précurseur.

4) Les peintures. Coypel, peintre préféré de Monseigneur

La plupart des tableaux de Monseigneur provenaient de la collection de Le Nôtre :

« *M. Le Nostre donna, ces jours passés, son cabinet au roi ; il y a beaucoup de beaux tableaux et de beaux bronzes. M. de Seignelay lui avoit voulu donner autrefois 80.000 francs de ce cabinet. Le roi en a donné beaucoup de pièces à Monseigneur, qui les a envoyées à Choisy* ».[4]

Il fit aussi venir de Marly deux peintures de fleurs,[5] dont la mode était alors aux hautes pyramides tant au naturel, que picturales. Mais il fallait davantage de toiles pour décorer convenablement Meudon, de sorte qu'en juin 1695 Louis XIV ordonna à Paillet, garde de ses tableaux, d'y envoyer différentes peintures de ses collections[6] dont le

1 Antoine Coysevox l'avait sculpté en 1679.

2 Louvre, n° 694 (BIVER, 1933) : la référence actuelle à l'inventaire n'a pas été trouvée (communication du 3 juin 2010 de Stéphanie Koenig, chargée d'études documentaires ; département des peintures au musée du Louvre).

3 LA MOUREYRE, Françoise de, & DUMUIS, Henriette, « Le marquis d'Aligre (1770-1847), amateur de sculpture française du XVII^{ème} siècle », *Gazette des Beaux-Arts,* janvier 2000, pp. 25-42.

4 *JD*, IV, samedi 16 mai 1693, p. 288.

5 AN O^{1} 1965^{4}, 17ème Coste.

6 AN O^{1} 1965^{4}, 17ème Coste - FÉLIBIEN des AVAUX, André, *Recueil de description de peintures et d'autres ouvrages faits pour le Roy,* Paris, Veuve Marbre-Cramoisy, 1689.

Bacchus[1] et la *Sainte Anne avec la Vierge et l'Enfant*,[2] de Léonard de Vinci, un *Couronnement de Marie*[3] et *Mars et Vénus* attribué alors à Giovanni Lanfranco,[4] le *Triomphe d'Acis et de Galathée* par François Perrier,[5] tous donnés au roi par Le Nôtre.

Dans la chambre qu'il destinait au roi, Monseigneur avait fait placer, au-dessus de la cheminée, la *Charité* peinte par André del Sarto[6] pour François 1er.[7] Le roi la fit enlever car il estimait à juste titre, qu'elle était beaucoup trop précieuse pour être exposée sur le coffre d'une cheminée où l'on faisait du feu. L'original fut envoyé au magasin et, à sa place, mais dans son beau cadre d'origine, on en exposa une copie.[8] Une note de 1699

> « [demande] *que Monsieur Mansard prenne La peyne deparler à Monseigneur pour un tableau des bosquets de Versailles en miniature qui manque sur une des portes du Cabinet de Madame la Duchesse* ».[9]

Il s'agissait des dessus de portes que Louvois avait fait insérer dans les boiseries d'un cabinet situé à l'extrémité nord de l' *Appartement des Berceaux*.

En 1700 la décoration intérieure du château étant terminée, Monseigneur commanda la majorité des tableaux décrits dans les inventaires. S'il est facile d'identifier les toiles qui figurent dans des musées, en revanche il est impossible d'en préciser leur emplacement du fait de l'absence de plans annotés, des fréquents changements dans la disposition des pièces et des échanges de logements entre les familiers du prince.

Pour l'antichambre de son nouvel appartement au premier étage, Monseigneur

---

1 Identifié, à l'époque, comme un *Saint Jean-Baptiste* : Musée du Louvre, INV 780. En 1695 cette peinture figurait dans le cabinet du Dauphin. Elle passa ensuite, successivement, dans sa chambre, dans celle de Mademoiselle puis dans celle du duc d'Orléans. Comme la plupart des tableaux du château de Meudon, elle en a été enlevée au printemps 1711.

2 Louvre, INV 776.

3 Louvre, INV 332. Cette peinture semble être restée de 1695 à 1706 dans la chambre de Madame.

4 Musée des Beaux-Arts de Rouen : INV D 1803.20, huile sur toile (84 x 119,5cm). Aujourd'hui attribué à Sisto BADALOCCHIO (Parme, 1581 ou 1585–Bologne, 1647), élève des CARACHE. Communication de Mr Diederick Bakhuÿs, conservateur du musée des Beaux-Arts de Rouen.

5 Louvre, INV 7161 - AN., O^1 1965^4,17ème Coste, n° 293 : une note marginale indique que la toile a été retournée à Versailles le 15 novembre 1699.

6 Louvre, INV 712.

7 AN, O^1 1965^4, avec une note marginale indiquant le retour du tableau au magasin le 9 septembre 1697.

8 AN, O^1 1965^4, lettre du 12 juin 1697.

9 AN, O^1 1518^1 : « *Mémoire de ce que Monseigneur a Réglé Meudon. Le 17° janvier 1701* ». Mansart Jean Joubert une vue de la Galerie d'Eau payée 400 livres (*CBR* : 29 août 1701).

commanda quatre dessus de portes figurant la *Naissance de Bacchus* par Jouvenet,[1] *Silène et la nymphe Eglé* par Antoine Coypel, *Bacchus et Erigone* par Bon Boulogne,[2] et le *Triumphe de Baccus aux Indes* par Delafosse.[3] Le thème des peintures de cette pièce révèle que le Dauphin avait l'intention d'y prendre ses repas. Charles Coypel, fils d'Antoine Coypel le peintre du Silène,[4] relate que :

> « *En 1700, Monseigneur le Dauphin voulut avoir de ses ouvrages dans l'appartement de Meudon. M. Coypel fit choix de plusieurs sujets piquants, tels que* Mars aux forges de Lemnos, Silène barbouillé de mures par la nymphe Eglé, Hercule qui ramène Alceste des Enfers *[…] M. Coypel fit encore deux autres tableaux pour Meudon : l'un représente Psyché qui admire l'amour endormi, l'autre l'Amour qui abandonne Psyché. Ces ouvrages eurent le bonheur d'être si bien reçus de Monseigneur, que lorsqu'il lui fut proposé par M. Mansart d'ordonner à plusieurs peintres des esquisses pour les deux tableaux de la chapelle de Meudon, ce prince répondit : « Faites en faire autant que vous le jugerez à propos ; mais je vous avertis que je choisirai celles de Coypel ». Cette bonté [...] fit son effet : bientôt on vit paroitre dans la chapelle les tableaux de* la Résurrection *et de* l'Annonciation ».[5]

En 1700 il n'était pas encore question de construire la chapelle bien que le roi et le Dauphin en eussent approuvé les plans dès 1695 : Monseigneur était occupé à la décoration de son appartement confiée à Coypel et à Audran, hommes du XVIII^{ème} siècle dont le Dauphin, promoteur du style nouveau, appréciait les nuances chaudes et dorées avec lesquelles ils traitaient, de manière toute badine, les thèmes mythologiques.

Sur les murs de son antichambre, Monseigneur avait fait accrocher : de Claude Gelée, une *Fête de village*[6] et un *Port de Mer au soleil couchant,*[7] toiles offertes par Le Nôtre au roi en 1693 ; de Poussin, le *Baptême du Christ*[8] et la *Nativité de Notre-Seigneur* ; de Charles Maratta la *Prédication de Saint-Jean-Baptiste* ; de Bassan les *Noces de Cana* ; du Guido un *Enfant jouant avec des tourterelles*[9]; de Jules Romain, le *Triomphe de*

1 Ce tableau figurait dans les collections du Louvre jusqu'en 1872 : sa trace est actuellement perdue.
2 *CBR* : 27 mars 1701.
3 Louvre, INV 4537.
4 Portrait d'Antoine COYPEL, peintre, par Gilles ALLOU, INV 2328, MV 3579, toile (129 x 96cm).
5 COYPEL, Charles, *Vie des Premiers Peintres du Roi*, Paris, 1752, II, p. 15.
6 Louvre, INV 4714.
7 Louvre, INV 4715.
8 Louvre, n° 721 (BIVER, 1933). La référence actuelle à l'inventaire n'a pas été trouvée (communication du 3 juin 2010 de Stéphanie Koenig, chargée d'études documentaires ; département des peintures au musée du Louvre).
9 Musée de Langres : la référence à l'inventaire n'a pas été communiquée.

Vespasien et de Titus[1]; de Carrache une *Noce de village*[2] que Louis XIV avait achetée à Gaspard Marsy et, du Dominiquin, *Thimoclée présentée à Alexandre*.[3] Certains de ces tableaux correspondent aux *douze tableaux postiches* mentionnés aux Archives.[4]

Dans la chambre du Dauphin figuraient le *Bacchus assis* de Léonard de Vinci, une *Sainte Conversation* de Titien, réunissant, autour de la Vierge et de l'Enfant, saint Marc, saint Étienne et saint Ambroise,[5] ainsi qu'un tableau du Guido offert au roi par le cardinal de Bonzi : il représentait la *Vierge et l'Enfant avec saint Jean-Baptiste, un ange et le donateur agenouillé*.[6]

Pour la salle de billard qui occupait l'angle sud-est du château et reliait son appartement à celui du roi, Monseigneur désirait quatre dessus de portes de forme ovale : il y installa *Hercule rendant à Admète sa femme Alceste qu'il ramène des Enfers,* apporté à Meudon par Coypel en personne,[7] *Latone et ses enfants au milieu des paysans de Lycie*, commandée à Jouvenet,[8] *Hercule entre la Vertu et la Volupté*,[9] également de Jouvenet et *Proscris donnant un javelot à Céphale*, par Louis de Boulogne.[10]

Dans l'Appartement Frais se trouvaient : de Rubens des *Bergers et des bergères*[11]; de Véronèse *Moïse sauvé des eaux, Eliézer et Rébecca*,[12] *Suzanne au bain*,[13] et *Persée délivrant Andromède*[14] ; ainsi que des tableaux de l'Albane, du Dominiquin et de Bassan.

Dans la chambre de Madame avant son veuvage trônait un *Couronnement de la*

---

1 Louvre, INV 423.

2 Musée de Marseille : la référence à l'inventaire n'a pas été communiquée.

3 Louvre, INV 796.

4 AN, O^1 1518^2 : « *Mémoire des ouvrages et répartitions … 1700 ».*

5 Louvre, n° 1577 (BIVER, 1933). La référence actuelle à l'inventaire n'a pas été trouvée (communication du 3 juin 2010 de Stéphanie Koenig, chargée d'études documentaires ; département des peintures).

6 Musée de Fontainebleau : la référence à l'inventaire n'a pas été communiquée.

7 *CBR* : 14 mars 1700. Chacun des quatre dessus de portes était estimé 700 livres. AN, O^1 1518^2 : « *Estat de la dépense à faire … 1700* ».

8 AN, O^1 1518 ².

9 *CBR,* 14 mars, 6 novembre 1700, 25 février 1701.

10 *CBR,* 27 mars 1701.

11 Louvre, n° 1577 (BIVER, 1933). La référence actuelle à l'inventaire n'a pas été trouvée (communication du 3 juin 2010 de Stéphanie Koenig, chargée d'études documentaires ; département des peintures).

12 Musée de Fontainebleau : la référence à l'inventaire n'a pas été communiquée.

13 Louvre, INV 137.

14 Actuellement au Musée des Beaux-Arts de Rennes, INV. 1801.1.1 : ALLANO, Mylène, *La collection des peintures italiennes du musée des Beaux-Arts de Rennes,* Paris, Somogy, 2004, (photo du tableau).

Vierge[1] par le Dominiquin et dans celle de Monsieur, une autre *Sainte Anne, la Vierge et l'Enfant* de Léonard de Vinci. Pour le *Salon des glaces* occupé par Mme de Maintenon, le Dauphin avait commandé quatre dessus de portes à sujets bibliques : *Moïse sauvé des eaux*[2] de Colombel, *Moïse et les filles de Jethro* d'Alexandre Ubeleski,[3] *David et Abigaïl* de Louis de Boulogne,[4] et la *Réception de la reine de Saba à Jérusalem* par Poirson.[5]

Dans la chambre de la princesse de Conti avaient été accrochées les deux peintures de Coypel *Psyché admirant l'Amour endormi* [6] et *Psyché abandonnée par l'Amour*. Au dessus de l'une des portes de son cabinet le prince avait fait installer la dernière des peintures qu'il commanda pour Meudon : *Mars aux forges de Lemnos*.[7]

5) Les modifications apportées au château par Monseigneur

a) les modifications intérieures : Le Grand Appartement du Dauphin (1698-1700)

Dès la fin de l'année 1695, Monseigneur put recevoir ses familiers dans ses entresols.[8] Hubert Masson y avait réalisé deux cheminées de marbre,[9] l'une pour la chambre, l'autre pour la salle à manger mais ce n'est qu'en 1698 qu'il fut procédé à la nouvelle décoration du château. Les travaux les plus importants furent entrepris au premier étage, dans le *Grand Appartement* composé de trois pièces en enfilade : la chambre contiguë au grand cabinet d'angle (le Billard), le salon ou salle à manger et l'antichambre, voisine de l'escalier de l'aile orientale, dit *Escalier de Monseigneur*.

La chambre était la pièce la plus somptueuse avec des marbres sculptés par Hubert Masson[10] ; des panneaux de boiserie décorés de reliefs par Louis Nivet[11] ; des

1 Le choix de ce thème n'était pas du meilleur goût à l'égard de Madame, née protestante, qui ne s'était convertie au catholicisme que pour épouser le frère du roi.
2 *CBR,* 1er octobre 1703 : peinture payée 600 livres.
3 *CBR,* 14 mars, 7 novembre 1700 : toile payée 600 livres.
4 *CBR,* 14 mars, 7 novembre 1700 : toile payée 600 livres.
5 *CBR,* 5 juin 1701 : peinture payée 700 livres.
6 Actuellement au musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.
7 Ces trois tableaux sont mentionnés aux *CBR* à la date du 12 décembre 1701.
8 *CBR* : 30 octobre, 13 novembre 1695 - *JD*, V, vendredi 9 décembre 1695, p. 319.
9 *CBR* : 20 janvier, 8 décembre 1697.
10 *CBR* : 2 février, 5 octobre 1698.
11 *CBR* : 18 janvier, 11 octobre 1699.

chambranles et des trumeaux ouvragés par Goupil,[1] et une corniche de plâtre modelée par Hardy.[2] Mais la réalisation la plus spectaculaire de cette chambre était l'extraordinaire cheminée qui remplaça celle, en marbre, que Masson avait réalisée en 1697. Le prince avait ordonné de

> « *ne point demolir La cheminee de la chambre a coucher Jusqu'à ce que La belle cheminee soit preste aposer - de demolir seulement La bordure de sculpture en Plaque dorée afin de faire passer La Tapisserie de haute lisse qui y sera mise par-dessus Laplace de Lad. Bordure* ».[3]

Lespigola en avait fourni le modèle qu'Hardy avait agrandi et dont Carlier avait exécuté les ornements en cire.[4] La sculpture sur le marbre vert Campan, avait été réalisée par Deschamps et Dezaigre,[5] mais son côté spectaculaire venait de ses bronzes travaillés par les meilleurs ornemanistes français : Santray pour les deux bordures de tablettes, les tailloirs, les consoles et les têtes[6]; Desjardins pour les « *mosaïques de bronze* », soit les ornements cloisonnés, les trophées et les deux enfants[7]; Boule pour les quatre bases, les deux chapiteaux, les deux pilastres et les quatre bras de lumière[8]; Langlois pour les ornements des pilastres et du panneau supérieur[9]; Le Blond pour les deux consoles et les ornements des oreilles du haut de la cheminée[10]; Le Pileur, pour les ornements placés au-dessus du cintre[11] et Nécre pour les dorures du tout.[12]

Cet énorme édifice de bronze reposait sur des chambranles en marbre : il ne fut terminé qu'en 1700 et coûta la somme fabuleuse de 8.774 livres.[13] Il ne subsiste aucune œuvre de ce type car les cheminées commandées par le roi, à la même époque, étaient très simples et entièrement en marbre : la cheminée de Meudon reflétait donc le goût personnel de Monseigneur. Le musée de Versailles possède un tableau (peint par un

1 *CBR* : 15 mars, 27 septembre 1699.
2 *CBR* : 1er février, 5 juillet 1699.
3 AN O1 1473 : « *Memoire de ce que Monseigneur a Réglé a Meudon le 17° janvier 1699* ».
4 *CBR* : 19 juillet 1699.
5 *CBR,* 9 et 29 mars, 5 juillet 1699.
6 *CBR,* 29 mars, 7 juin 1699.
7 *CBR,* 15 mars, 7 juin 1699.
8 *CBR,* 15 mars, 21 juin 1699.
9 *CBR,* 15 mars, 7 juin 1699.
10 *CBR,* 15 mars, 7 juin 1699.
11 *CBR,* 15 mars 1699.
12 *CBR,* 12 avril, 7 juin 1699.
13 BIVER, p. 154.

anonyme) qui représente le Dauphin dans son cabinet de Versailles ; y apparaît, dans le fond, une autre cheminée monumentale, exécutée par Boule sur des dessins de Berain : deux captifs de bronze doré, les mains liés, portant sur la tête des bras de lumière, sont assis sur les pilastres de marbre ; au dessus de gaines ornées de mufles de lions surgissent des renommées brandissant des couronnes, une palme et une trompette. Y figurent en outre, de nombreux ornements, agrafes, culs-de-lampes, triglyphes, festons, acanthes, casques empanachés, qui en soulignent la richesse sans lui enlever sa légèreté. Or la cheminée de Meudon était plus monumentale que celle de Versailles !

Le plafond de la chambre avait été peint de grotesques par Audran.[1] Monseigneur en fut si satisfait que le 25 avril 1699, trois jours après que le roi eût quitté Meudon, il ordonna à Mansart de faire effacer les peintures du plafond de son cabinet d'angle et de « *l'imprimer de trois couches de blanc, et y peindre un plat-fond de Grotesques comme celui de la chambre* ».[2] À Versailles, où le plafond du cabinet du Dauphin avait été peint par ordre du roi, Monseigneur était représenté en héros, assis sur des nuées en face d'Apollon, au milieu de vingt-huit personnages mythologiques ou fabuleux. À Meudon le Dauphin pouvait rompre avec la tradition paternelle car, y étant chez lui, il n'était pas tenu de maintenir une concordance de style entre ses appartements privés et les officiels.

Le salon-salle à manger du Dauphin était aussi une pièce somptueuse : Rivet[3] en avait exécuté les boiseries, Carlier et Lespingola « *réparant sur blanc* » en vue de l'application de feuilles d'or sur les sculptures des panneaux et de la corniche.[4] Ces réalisations frappèrent les contemporains au point que les guides mentionnaient ces peintures de grotesques d'Audran, actuellement connues par deux petites esquisses conservées à la BnF[5] : elles ont déjà le charme et la légèreté du style *Régence* des plafonds de Chantilly et de l'hôtel Rohan. preuve que Monseigneur sut innover en se dégageant des tendances artistiques du *grand style*.

Il innovait aussi, lorsque, dans les mascarades, il revêtait des déguisements inventés par Berain, son *maître à penser* dont, fanatique d'opéra, il trouvait l'inspiration dans ses

1 *CBR,* 12 avril, 7 juin 1699. Ces peintures avaient été réalisées par Claude III Audran, (Lyon, 25.08.1658-Luxembourg 28.05.1734) l'un des maîtres de Watteau - DUPLESSIS, Georges, *Les Audran,* Paris, librairie de l'Art, sd.(avant 1940), pp. 36-40.

2 AN, O^1 1473 : « *Mémoire des ouvrages faits* … », article 1^{er} .

3 *CBR* : 15 mars, 11 octobre 1699.

4 *CBR* : 22 novembre 1699, 13 mars 1701.

5 BnF, Topographie de France : Meudon.

mises en scène. Il fut le mécène de l'ébéniste Boule dont il appréciait les interprétations en cuivre et en écaille de l'œuvre de Berain : Boule fut en grande partie l'inventeur du style qui a marqué le début du XVIII[ème] siècle.

> « [Monseigneur] *dîna ici* [à Versailles] *de bonne heure et puis alla à Meudon, où il fit venir Mansart, avec qui il régla ce qu'il y veut faire de nouveau pour l'augmentation de son appartement* ».[1]

> « *Monseigneur alla à Meudon, où il fit venir Mansart pour plusieurs embellissements qu'il y fait faire* ».[2]

La nouvelle antichambre fut dorée de la plinthe à la corniche et terminée en forme de coupole.[3] L'emploi alterné de marbre Vert Campan et de Brèche Violette révèle une tendance nouvelle car Louis XIV préférait le Rance, le Rouge Royal et le marbre du Languedoc qui font l'orgueil de Versailles et de Trianon : les préférences du Dauphin allaient aux marbres qui eurent la faveur du XVIII[ème] siècle.

Un autre luxe apparut en 1700 à Meudon, avec des plaques de cheminées en bronze à la place des contre-cœurs habituels : elles furent payées onze cent livres l'unité.[4] Certaines de ces plaques reproduisaient les armes du Dauphin car, trois ans plus tard,[5] Desjardins ajouta le collier du Saint-Esprit à deux d'entre elles.[6] En dehors de Meudon, on ne trouve mention que d'un seul exemple de plaque de cheminée : l' « *Etat des métaux de Marly* » de l'an III mentionne, parmi les objets à détruire *« une grande plaque de cheminée en cuivre pesant quatre cents vingt deux livres* ».[7]

En même temps qu'il s'occupait de la décoration de ses appartements, Monseigneur aménageait ceux du roi, de Mme de Maintenon et de la Princesse de Conti. Le plafond du cabinet destiné au roi était orné de stucs,[8] toute la pièce étant revêtue de miroirs encadrés par quatre des meilleurs sculpteurs sur bois de Versailles.[9] Le trumeau de la cheminée de

---

1 *JD*, VII, samedi 2 janvier 1700, pp. 223-224.
2 *JD*, VII, mardi 19 janvier 1700, p. 234.
3 AN., O^1 1518² : « *Mémoire des ouvrages affaire pendant le voyage à Fontainebleau. 1699.* ».
4 *CBR,* 21 février, 3 juillet 1701.
5 Monseigneur avait été promu grand officier dans l'ordre du Saint-Esprit, en 1682 : *Almanach royal pour l'année bissextile mil sept cens huit,* p. 30.
6 *CBR,* 13 janvier 1704.
7 AN, F^{13} 720.
8 Par Bertin et Lespingola.
9 *CBR,* 7 décembre 1698, 18 janvier, 29 mars, 21 juin 1699 : Marin Bellan, Jules Dugoulon, André Goupil et Delalande.

sa chambre avait été ouvragé par Delalande,[1] mais, pour le *Cabinet en glaces* de Mme de Maintenon, Claude Tarlay avait sculpté une cheminée de marbre.[2] Avant le voyage de la Cour à Fontainebleau, en automne 1701, Mansart fut prié d'

> « *abattre toutes les cloisons de Separation de l'appartement bas agauche joignant celui de Monseigneur pour y faire Les deux appartements de Monseigneur le Duc et Madame La Duchesse de Bourgogne […] et les ornementer richement* ».[3]

Et en 1698,[4] Bertin remplaça le précieux pavement de marbre de la galerie par un parquet à compartiments,[5] l'actuel « *parquet à la Versailles* » : il avait été nécessaire d'en faire de même à Versailles car, lorsqu'on lavait le sol en marbre, l'eau s'infiltrait dans les charpentes en bois qui pourrissaient.

b) les modifications extérieures : construction de l'avant-corps du Midi (1699)

À l'extérieur, sous la direction de Mansart, le gros-œuvre du château subit des transformations importantes. Monseigneur aurait bien aimé se passer du Premier Architecte du Roi mais,[6] comme les travaux étaient pris en charge par les Bâtiments du Roi, il ne pouvait pas se dégager de la tutelle paternelle.

La cour du château fut fermée par une nouvelle grille forgée par Thomas Vallerent,[7] et, à l'intérieur, furent installés quatre masques de pierre d'où sortaient des canons servant de gargouilles **(Doc LXV)**. Selon Mansart le travail essentiel fut de

> « *démolir le pavillon du milieu de l'aile regardant Paris, et le bâtiment à refaire a la place, de fond en comble. Ils couteront pour maçonnerie, Charpente, couverture, racomodemens et rétablissements au vieux bâtiment, pour menuiserie, sculpture, ferrûre bronze, marbres, glaces, dorûres et généralement tout ce qui conviendra pour le finir environ … 60.000 livres* ».[8]

---

1 *CBR,* 13 septembre, 11 octobre 1699.
2 *CBR,* 13 septembre 1699.
3 AN, O^1 1518².
4 *CBR,* 4 mai 1698.
5 *CBR,* 4 mai 1698 - Recette du 11 mai 1698. Le carrelage en marbre de la galerie fut vendu à M. de la Baume, maître des comptes, et aux sieurs Tribouleau et Nesme.
6 SS, C, IV, p. 133.
7 *CBR,* 14 février 1700.
8 AN, O^1 1473.

Ainsi disparut l'avant-corps Renaissance qui dominait le village mais le nouveau, proposé par Mansart, n'avait aucun rapport stylistique avec l'aile à laquelle il se rattachait. Le rez-de-chaussée comprenait deux fenêtres et une porte cintrée ; au premier étage des consoles décorées soutenaient un grand balcon ; au dessus de la corniche, un attique percé de trois baies supportait un fronton aux armes du Dauphin ; des fenêtres s'ouvraient latéralement à chaque étage ; le toit en bâtière, peu incliné, contrastait avec les faîtages aigus du reste de l'édifice, etc.

Louis XIV continuait de s'intéresser de près à la construction :

> « *Le roi alla tirer dans le parc de Meudon, où Monseigneur le vint recevoir à la porte. Après la chasse il entra au château, où il vit tous les changements que Monseigneur a faits dans le bâtiment* ».[1]

Pendant le voyage à Fontainebleau,[2] le mur de la façade fut achevé en pierre de Saint-Leu[3]; la rampe en fer forgé du nouvel escalier fut posée[4] ; le balcon central de l'avant-corps et les balcons latéraux furent scellés[5] ; et le nouveau fronton fut sculpté avec des chutes d'attributs militaires.[6] Le pavage blanc et noir de la salle basse étant posé, au retour de Fontainebleau le 24 octobre 1699,

> « *Monseigneur a trouvé à Meudon tous ses bâtiments achevés, et rien n'est si magnifique que son appartement* »[7]

qui avait été sensiblement agrandi : le vieil escalier à vis aboutissant à la loggia Renaissance avait été supprimé et, à sa place, avait été aménagée une belle salle ouvrant sur un large balcon. La pièce du fond, éclairée par la cour, avait été élargie et mise en communication, par un petit *degré*, avec l'*Appartement Frais* de sorte que, sans avoir à emprunter le grand escalier de l'aile orientale, le prince pouvait passer de l'un de ses appartements dans l'autre ou rejoindre les entresols occupés par Mlle Choin. Ce *petit*

1 *JD*, VII, mardi 18 août 1699, p. 132.
2 AN, O^1 1473.
3 *CBR,* 9 mai, 5 décembre 1700 : travail effectué et payé à Levé et à Blanchard.
4 *CBR,* 14 février 1700 : travail effectué et payé à Joseph Rouillé.
5 *CBR,* 14 février 1700 : travail effectué et payé à Denis Caffin.
6 *CBR,* 28 février, 20 juin 1701. Ces sculptures furent payées 1.760 livres à Mazeline et à Cornu.
7 *JD,* VII, samedi 24 octobre 1699, p. 174.

degré était étroit et dangereux : Joyeux, en y tombant, s'y était cassé une côte.[1] Tous ces travaux coûtèrent très cher que Louis XIV, conscient des difficultés que ces dépenses entraînaient pour son fils

> « *donna ordre, ces jours passés, à M. de Pontchartrain*[2] *de faire payer toutes les dettes de monseigneur le Dauphin, qui se montent à plus de 500.000 francs [...] et le roi paye de plus toute la dépense qu'il fait dans ses bâtiments à Meudon* ».[3]

En fait Louis XIV ne paya qu'une partie des travaux effectués à Meudon, ce que révèle l'« *Estat de la dépense à faire pour les ouvrages et réparations des châteaux de Meudon et de Chaville pour l'année 1701* »[4] auquel figurent les trois devis suivants :

> 1) « *Tous les Logements de la grotte a boiser de menuiserie coûteront par estimation la somme de 12.000 livres*. » Effrayé par ce montant Monseigneur biffa cette rubrique et nota,en marge : « *remis en 1702* ».
> 2) « *Le nouveau comble à faire sur la gallerie avec les appartements en la hauteur de deux étages à faire dans le dit comble coûteront […] 52.000 livres* ».
> 3) « *La nouvelle chapelle à faire dans la petite cour coûtera par estimation, la somme de […] 118.000 livres* ». Le Dauphin recula devant cette dépense et nota : « *remis à faire en 2 ans, le fonds de 1701 est de 60.000 livres* ».

Il renonça donc provisoirement à la construction d'une chapelle, se contentant du petit oratoire de François 1er dans lequel il était impossible à sa Cour d'assister aux offices.

Son principal souci était de loger ses courtisans auxquels, malgré la proximité de Paris et de Versailles, il ne pouvait décemment pas demander de rentrer chez eux, tard dans la nuit. En effet, si, par rapport à Choisy, Meudon semblait très grand, il s'avéra très vite qu'en réalité le château ne disposait pas d'assez de chambres pour loger tous les invités. Il fallut donc agrandir les bâtiments de la cour des Officiers pour y loger des courtisans en sus des subalternes.[5] En attendant la réalisation des projets de Mansart, en avril 1701 les cabinets de la grotte furent transformés en chambres.[6] La grotte proprement

---

1 Joyeux était le *concierge* du château de Meudon, c'est à dire son *gouverneur.*
2 Louis II Phélypeaux, comte de Pontchartrain, surnommé à la Cour : le C*hancelier.*
3 *JD*, VII, dimanche 3 mai 1699, p. 77.
4 AN, O^1 1518².
5 AN, O^1 1518².
6 BnF, Topographie de France : Meudon. Plans de travail relatifs à la grotte.

dite subsista au rez-de-chaussée du bâtiment central, ainsi que le logement du Suisse dans le pavillon de gauche ; un logement pour deux invités fut installé au rez-de-chaussée du pavillon de droite. Au premier étage, le Salon central fut conservé et, dans chaque aile, furent installés trois lits ; au second étage on installa quatre lits et six lits dans chacun des pavillons latéraux de sorte que vingt-quatre courtisans purent être logés dans « *les appartements neufs de la grotte* » où les lits furent apportés le 2 mai 1696.[1] Cet aménagement confirme que le Dauphin était « *également ami du faste et de l'épargne* ».[2] Ainsi, le velours cramoisi qui tapissa l'un des appartements de la grotte fut-t-il partiellement décloué d'un « *cabinet boisé du petit appartement du Roy à Versailles* » et, inversement, une tenture fut enlevée de Meudon « *pour réparer les ornemens des chaloupes qui sont sur le canale de Versailles* » ; un damas fut retiré de Meudon pour garnir un meuble que Monseigneur avait fait exécuter pour Marly.[3] De telles mutations étaient courantes : ainsi, à Versailles, lorsqu'en 1681 disparut le *Salon de Jupiter* pour faire place à la grande galerie haute[4] et à son salon satellite de la Guerre, par mesure d'économie, le salon de Jupiter, dont le plafond, avait été réinstallé dans l'une des antichambres de la reine où il est toujours en place.

Monseigneur estima cependant que les logements créés dans la grotte n'étaient pas dignes des personnes de qualité qu'il recevait et il donna ordre de rechercher « *toute la bonne menuiserie que l'on pourra ramasser dans le magasin pour la faire servir a boiser quelques logements de la grotte* ».[5] Il envisagea aussi d'élever deux étages au-dessus de la galerie et des combles de la grotte, mais il n'en serait résulté que des logements peu confortables pour un coût très élevé.[6] Sur le conseil du roi le prince y renonça et opta pour la construction d'une belle et importante dépendance.

Dans les jardins hauts, par suppression du *Parterre* et du *Bassin du Pont*,[7] on aménagea plusieurs appartements à la place des offices à l'éperon de la terrasse haute. Au cours de son séjour des 18, 19 et 20 mai 1701, le roi suggéra de nouveaux travaux :

---

1 AN, O^1 3307 : Doublet fut chargé d'apporter ces lits dans la grotte.
2 SPANHEIM, p. 73.
3 BnF, Topographie de France : Meudon. Plans de travail relatifs à la grotte.
4 L'actuelle *galerie des glaces*.
5 AN, O^1 1518² : « *Mémoire des ouvrages à faire au chasteau de Meudon pendant le voyage de fontainebleau 1701* » - *CBR,* 16 septembre, 27 novembre 1701.
6 AN, O^1 1516² : « *Devis des Ouvrages de maçonnerie qu'il conviendra faire par un exaussement de Comble avec logemens …* », etc.
7 SS, C, II, p. 198.

« *Le roi, sur les quatre heures, alla à Meudon, où il se promena avec Monseigneur jusqu'à la nuit ; il conseille à Monseigneur d'y faire plusieurs embellissements nouveaux, dont il lui a donné les dessins et dont il fera la dépense* ».[1]

Le 19 mars 1701 Monseigneur eut une grave attaque[2] qui inquiéta fort le roi et provoqua un regain de tendresse à l'égard de son fils. Louis XIV fit aussitôt exécuter des plans pour la construction de la chapelle, dont, par souci d'économie, le Dauphin avait repoussé les travaux à 1702. Il fut aussi décidé de transformer immédiatement les offices en logements, avec transfert des anciens offices dans le chenil de Louvois[3] : Mansart étudia les soumissions en octobre,[4] les fouilles commencèrent à la Toussaint.[5] Ces communs, formés de deux bâtiments parallèles,[6] comptaient dix-huit remises et des stalles pour deux cent quatre-vingt un chevaux. Des logements furent installés dans les mansardes, assez basses pour ne pas affecter la vue depuis la *Terrasse de Bel Air*.

6) L'aile des Marronniers (1702)

Séduit par la beauté du *Quinconce des Marronniers* et par la vue sur Paris, le Dauphin fit aménager, dans cette nouvelle dépendance, des pièces de réception et un quatrième appartement pour lui. Un plan révèle la nature des travaux : y figurent en noir les bâtiments de l'ancienne cour des offices et, en rouge, les travaux que devaient exécuter Pierre Le Maistre et Jacques Varignon, sous la direction de Mansart.[7]

Une galerie suspendue reliait le premier étage du château à l'Aile des Marronniers : ses trois arceaux étaient symétriques aux trois arches du Petit Pont reliant le Salon du Petit Pont à la terrasse haute. Mansart soumit deux projets : l'un de 60.960 livres, l'autre de 49.812 livres[8] : le Dauphin opta pour le plus cher **(Doc LXIII, a, plan du bas & LXV)**.

---

1 *JD*, VIII, mercredi 1er juin 1701, p. 114.

2 *JD*, VIII, samedi 19, dimanche 20, lundi 21, mardi 22 mars 1701, pp. 58-62.

3 AN, O^1 1518² : « *Devis des Ouvrages de maçonnerie pour la construction dune grande Ecurie double et d'un bâtiment pour les Corps de garde …* »

4 *CBR,* 3 octobre 1706.

5 *CBR,* 3 octobre 1706 : contrat entre Mansart et les entrepreneurs.

6 Ces communs existent encore, partiellement.

7 AN, O^1 1521 : les travaux dirigés par Mansart furent exécutés par Pierre Le Maistre et Jacques Varignon.

8 AN, O^1 1518^3 : « *Détail des ouvrages a faire pour la gallerie et nouveau bâtiment que*

De petits appartements furent installés sur trois façades de l'ancienne cour des Offices, mais sur une seule épaisseur du bâtiment, avec au sud, deux corps de logis parallèles séparés par un étroit passage à ciel ouvert. La porte cintrée donnant accès à l'*Aile des Marronniers*, en face des fossés, servait d'entrée principale aux appartements que Monseigneur s'y était aménagés. Ces pièces de réception occupaient toute la largeur de la *Terrasse des Marronniers* et s'ouvraient, par des portes vitrées, de plain-pied, sur un perron de quatre marches. Très élevées, elles occupaient toute la hauteur de la terrasse car Mansart avait pris soin qu'aucune toiture saillante n'en masquât la vue sur le parc et Paris. Ces cinq pièces avaient été aménagées luxueusement : les marbres ouvragés coûtèrent 2.600 livres[1] ; les corniches en plâtre sculptées, 3.800[2] ; la fonte des bronzes dorés des cheminées et des trumeaux, 11.383[3] et les boiseries ornementées 12.962.[4] Les lambris et les staffs des trois salons avaient été dorés,[5] mais ceux des autres pièces, avaient été peints simplement en faux cipolin rechampi de blanc.[6]

Le grand salon central, éclairé par deux portes-fenêtres, était pourvu de deux portes de communication et de deux fausses portes surmontées de peintures de Loir :

> « *La Reine de saba placée sur la gauche qui donne audience a un vieillard, un soldat le présente au-dessus d'elle dans le fonds un vieillard appuyé sur le throne* » ; « *lad. Reine de Saba gratieusant un officier de salomon qui est vêtu d'une draperie rouge ayant lamain tournée sur la poitrine, derrière luy un vieillard qui leve la main gauche, deux soldats dans le bas du tableau sur un fond de paysage* » ; « *Salomon donnant la main à la reine de saba pour la placer sur son Throne. Salomon est vêtu d'une draperie rouge et chaussé en brodequins bleus marchant sur un tapis aussi rouge la Reine Vetüe d'une étoffe d'or chamarrée et d'un manteau bleu, derrière elle un Page qui porte Sa robe vêtu d'un rouge brun* » ; « *La Reine de saba appuyée sur son throne de la main gauche ayant le bras droit tendu, un soldat derrière elle, et trois figures venant a elle ; sur un fond de Paysage* ».[7]

La salle à manger s'ouvrait par deux portes vitrées sur le *Quinconce des Marronniers*

Monseigneur a ordonné pour communiquer du château, a l'appartement neuf de la terrasse des marronniers ». (s.d.)

1 *CBR,* 4 septembre 1703 : payé à Lisqui et à Tarlet.

2 *CBR,* 13 août, 5 novembre 1703 : payé à Lespignola, à Hardy et à Le Moine.

3 *CBR,* 17 février, 8 juin 1703 : payé à Guillaume Sautray.

4 *CBR,* 17 février 1704, 11 janvier 1705 : payé à Taupin, à Bella, à Delalande, à Legoupil et à Dugoulon.

5 *CBR,* 8 septembre, 1er novembre 1704, 11 janvier 1705 : payé à Desauziers.

6 AN, O^1 1516².

7 AN, O^1 1518² : « *Mémoire des ouvrages à faire au chasteau de Meudon pendant le voyage à Fontainebleau* », chapitre « *Cour des Offices* ».

et était ornée de cinq paysages de Desportes, sur la cheminée et en dessus de portes :

> « *un Paysage et rocher sur la gauche avec 4 Mulets Chargés qui descendent sur le devant, et à droite 3 Boemienes près d'une tente d'eus cavaliers d'ont un habillé de Rouge se fait dire la bonne avanture* » ; « *un Paysage et rocher avec une Chutte d'Eau sur la gauche deux petites cigognes, sur la droite, 4 couriers, 1 Postillon avec un cornet* » ; « *un Paysage, sur la droite un Rocher sur la gauche des arbres 2 coches dans le Milieu du tableau, tirés chacun par trois Chevaux attelés en arbalestre à la suite des coches est un cavalier avec un chien blanc et noir, et une croix sur le chemin* » ; « *un Paysage, des arbres sur la droitte, sur la gauche un gros Rocher obscur aux Pieds duquel est un cavalier monté sur un cheval blanc, chargé, sur la droite 2 Mandians, et cinq au. Figures* » ; « *un Paysage, des arbres sur la gauche, sur la droite un Rocher dans lequel est un hermitage et une chapelle, tout auprès un hermite et un Pelerin et un au. Pelerin entrant dans l'hermitage sur le devant 2 hermites L'un fendant du Bois et l'autre abreuvant son âne* ».[1]

La dernière pièce, plus petite, éclairée par une seule porte vitrée, était la *Grande Antichambre* dit *Cabinet du Buffet* parce qu'il s'y trouvait un buffet de marbre[2] avec deux vasques dont les masques de bronze de Desjardins crachaient un filet d'eau.[3]

À gauche du salon central un grand cabinet d'angle s'ouvrait, par une porte vitrée, sur le quinconce et, par deux fenêtres cintrées, sur l'avant-cour : ses deux portes de communication et la fausse porte étaient surmontées de peintures commandées à Loir :

> « *Cléopâtre qui dans un festin donne a Marcantoine son amant une perle broyée dans un breuvage, avec trois autres figures ; le tout sur un fond de Paysage et d'architecture* » ; « *un Jeu d'échecs avec 4 figures, un homme* [Antoine] *assis vêtu d'une Robe Rouge, et une femme* [Cléôpatre] *assise sur la droite lisant une lettre, vetüe d'une draperie cramoisi il y a une de ces figures pres de la femme, qui semble arranger les echecs. Elle est vêtuë de bleu* » ; « *Cléopâtre debout parlant aux officiers de son armée. Elle est vêtue d'une draperie rouge* ».

Y faisait suite un *Cabinet Ovale* pourvu de glaces insérées dans des chambranles de marbre et cernées de moulures en bronze doré. Au dessus de la porte de communication avec le cabinet d'angle, avait été placée, de Bon Boulogne,[4] une peinture qui, à l'origine,

---

1 AN, O^1 1518², art. 23 – *CBR,* 28 janvier, 8 décembre 1703. Ces cinq paysages, attribués plus tard, par erreur, à Josse Moniper, ont été payés 3.200 livres à Desportes.

2 AN, O^1 1518² : « *Mémoire des ouvrages ...* ». Chapitre « *Cour des Offices* ».

3 *CBR,* 28 janvier 1703.

4 Portrait de Bon BOULOGNE, peintre, par Gilles ALLOU, INV 2327, MV 3579, (dépôt du Louvre en 1925), toile (130 x 96cm).

lui avait été commandée pour Trianon pour la série des bacchanales[1] :

> « *Le Triomphe de Bacchus, ce Dieu est sur un char traîné par des panthères, au devant duquel sont des bacantes qui dansent et qui jouent de différens instrumens, Derrière le char paroit Silène monté sur un âne, il est accompagné de Silvains et d'un Sacrificateur ; sur la droite un autel de sacrifice près duquel est un bélier ; derrière l'autel une colonne cannelée entourée d'une guirlande de fleurs* ».[2]

La salle à manger de l'*Appartement des Marronniers* communiquait avec « *le petit appartement de Monseigneur sur l'ancienne cour des offices* », appelé *« petit appartement frais* » bien que sa fraîcheur n'ait été que relative puisque, exposé au midi, il s'ouvrait sur une petite cour sans air avec vue sur trois étages occupés par des valets. Mais ces petites pièces, étroites et basses, étaient décorées somptueusement[3] :

a) le « *Cabinet de la chambre des Marronniers* »

Il communiquait d'un côté avec la salle à manger, de l'autre avec un passage voûté ouvrant sur la cour et conduisant aux étages par un petit escalier. Pour les dessus de portes le Dauphin avait commandé à Jean-Baptiste Fontenay, cinq tableaux représentant :

> « *un panier rempli de 2 tulipes de 5 anemones, pivoines, branches de Lilas, rose et cheurefeuilles* » ; « *un panier en forme de vase rempli de différentes fleurs, comme amarantes, œillets, roses muscades et autres fleurs* » ; « *un panier rempli de deux tulipes, Lislas, pivoines et Jacinthes* » ; « *un panier de différentes fleurs peches et raisins* » ; « *un panier en urne rempli de fleurs qui tombent en guirlandes roses et blanches, roses panachées, branches de tubereuses et autres fleurs* ».

b) la « *Petite Antichambre de Monseigneur* »

Pourvue de glaces aux cadres sculptés et de lambris, dans cette pièce comme dans la suivante, la boiserie en chêne verni était dorée,[4] et quatre dessus de portes de Fontenay représentaient :

> « *un vase d'or a godrons rempli de tulipes, d'anemones, de roses, de grenades et de*

1 AN, O^1 1794.

2 Actuellement au Musée de Caen qui n'en a pas indiqué la référence à l'inventaire.

3 AN, O^1 1518^3 : « *Détail des ouvrages a faire pour les changemens que Monseigneur a ordonné au petit appartement double de la terrasse des maronniers à Meudon* ».

4 AN, 1518^3 et O^1 1514^6 : lettre de G. d'Isle, du 29 mars 1758.

jasmins » « *un vase d'or rempli de 4 anémones, 4 branches de Lilas, Jonquilles, 2 tulipes et autres fleurs* » ; « *un vase d'or en cuvette rempli de tulipes, d'anemones, de chevrefeuille et autres fleurs* » ; « *un vase d'or en cuvette rempli de 5 œillets ; de roses d'indes, roses muscades grenades et Lislas* ».

c) la « *chambre à coucher de Monseigneur à la cour des Offices* »

Percée de deux fenêtres, c'était la pièce la plus luxueuse, avec six panneaux de glace, une grande glace sur la cheminée et des lambris ornés de pilastres, de roses et divers autres ornements. Les quatre portes étaient surmontées de peintures ovales, desquelles pendaient des fleurs en relief[1] : Fontenay y avait représenté :

« *un vase d'or rempli de 7 anemosnes, 2 tulipes, Jacinthes bleues et blanches et chevrefeuilles* » ; « *un vase d'or ciselé rempli de 6 œillets, 4 anémones, 1 tulipe et autres fleurs* » ; « *un vase d'or à godrons rempli de 7 anémones, 4 tulipes, 1 Jacinthe, boutons d'or et chevrefeuille* » ; « *un vase d'or à godrons rempli de 4 tulipes, 7 œillets, roses d'indes, grenades et volubilis* ».[2]

Ce minuscule appartement était une réplique des « *cabinets des entresols* » de Versailles. Au *Cabinet Ovale*, succédait la *Galerie de Communication*, longue pièce boisée qui s'ouvrait par six fenêtres cintrées sur l'avant-cour et la « *Belle veüe* » : c'est là que furent placées les quatre grandes toiles de Van der Meulen représentant les *sièges de Maestrich,*[3] *Besançon,*[4] *Oudernade* et *le passage du Rhin*.[5] Au dessus de la porte de communication avec le cabinet ovale, se trouvait le *Bombardement de Gênes*,[6] par Vanbeck et, à l'autre extrémité de la galerie, une copie de la toile de Van der Meulen : *Vue de Maestrich, à vol d'oiseau*. Les autres panneaux de la galerie étaient décorés de glaces encadrées de bronze et de peintures commandées à Desportes :

« *un cerf poursuivi par huit chiens sortant de l'eau pour se sauver sur un fond de paysage* »[7]; « *un sanglier chassé par huit chiens, dont il y en a un qui selance sur luy par le milieu d'un arbre fourchue. Plusieurs autres chiens qui se jette sur luy. Le tout*

1 AN, 1518^{3} et O^{1} 1514^{6} : lettre de G. d'Isle, du 29 mars 1758.
2 *CBR,* 31 janvier 1706 : les treize dessus de portes de cette suite avaient été payés 700 livres à Fontenay.
3 Louvre : copie à Versailles, MV 5559, INV 1530, CONSTANS, n° 5014, p. 887.
4 Dijon, musée des Beaux-arts : copie à Versailles, MV 8365, INV 1493, CONSTANS, n° 5025, p. 889.
5 Louvre : le musée de Versailles en possède une copie MV 2146, INV 6454, CONSTANS, n° 5029, p. 889.
6 AN, O^{1} 1970 : cette peinture provenait de Marly.
7 Musée de Besançon : la référence à l'inventaire n'a pas été communiquée.

sur fond de paysage »[1]; « *Un loup arreté par un chien qui le tient à l'oreille, un autre le tenant par la patte gauche de derrière et luy faisant faire la grimace, un chien blessé et a la renverse sur la droite du tableau avec plusieurs autres chiens poursuivant le loup. dans le fond sur la hauteur a droite, on voit Monseigneur avec plusieurs seigneurs qui viennent à la prise du loup, le tout sur un fond de paysages, ou l'on decouvre un loup qui se sauve dans le bois* »[2]; « *la mort d'un chevreuil sur la droite un chien blanc couché qui alte un cor de chasse par terre, un autre attaché à un arbre sur la gauche un chien roux et noir, a coté de luy un autre qui boit Le tout sur un fond de paysages* » ; « *La mort du loup trois chiens couchés et trois autres debout dont un lèche le sang du loup* ».

Pour rompre avec cette décoration exaltant les conquêtes militaires et les chasses, le Dauphin avait commandé à Fontenay une nature morte, plus banale :

« *un buffet ou il y a un grand vase d'or entouré de guirlandes de fleurs sous un treillage entrelassé de roses, sur la droite dans le coin il y a un rideau detoffe d'or doublé de Cramoisy sous le vase un grand bassin cizelé et doré pres duquel il y a un vase d'agathe et une cuvette doré remply de bigarrades et de figues parsemé de fleurs dans les deux coins deux grands vases d'argent, et plusieurs autres de métal different, le tout orné et entrelassé de fleurs, il y a dans le tableau un tapis verd* ».

En quittant la galerie de communication et en tournant à angle droit, on parvenait à la *Galerie du Petit-Pont* **(Doc LXIII, a)** d'où, par un petit degré, on aboutissait au *Salon des Albanes*. La *Galerie du Petit-Pont*, suspendue, s'ouvrait, par six fenêtres, d'un côté sur l'avant-cour, de l'autre sur la cour de la chapelle. Dans les boiseries étaient insérés des panneaux de Fontenay représentant divers sujets de fleurs et de fruits.[3] Au retour du voyage de Fontainebleau de 1702, le Dauphin montra au roi ses nouvelles constructions :

« *Le roi alla l'après-dînée à Meudon ; Monseigneur [...] le mena aussi dans son appartement nouveau, qui est tout meublé ; le roi le trouva fort agréable, mais il en condamne fort l'entrée, et il est malaisé d'en faire une ailleurs qui soit commode* ».[4]

L'entrée constituait effectivement le grand défaut de cet Appartement dans lequel on pénétrait par une porte cochère, depuis la cour intérieure ; il fallait ensuite emprunter un petit escalier, puis un passage voûté, avant d'aboutir à la salle à manger. Un autre accès

1 Louvre, INV 3905, en dépôt au Musée National du château de Fontainebleau.

2 Louvre, INV 3906, en dépôt à Gien, Musée International de la chasse.

3 AN, O^1 1970, 17 février 1704 : versement relatif « *aux changements et augmentations* ». Les autres règlements datent des 28 janvier et 10 décembre 1704. Le devis initial a donc été largement dépassé.

4 *JD*, IX, mardi 14 novembre 1702, pp. 39 & 40.

aux pièces de réception pouvait se faire par les portes-fenêtres ouvrant sur la *Terrasse des Marronniers* qui, toutefois, n'était pas accessible aux carrosses. Louis XIV, amateur de « *tout ce qui était grand* » ne pouvait qu'être dépité par une entrée aussi médiocre : aussi tenta-t-il, lors d'un séjour ultérieur à Meudon, d'en améliorer l'apparence extérieure, en faisant élaguer les marronniers qui la dissimulaient.

> « *Le roi, après sa messe, vouloit aller courre le cerf ; le vilain temps l'en empêcha, mais il ne l'empêcha point d'être dehors toute l'après-dînée, où il s'amusa à faire ébrancher les marronniers de l'avant-cour. Monseigneur fut toujours avec lui* ».[1]

Au XVII^{ème} siècle le marronnier était un arbre rare, importé des Indes. Une « *terrasse de Marronniers* » constituait donc un grand luxe.[2]

Pour ce nouvel appartement le Dauphin commanda une table dorée,[3] et « *un fauteuil et 24 Chaises a dos couvertes de maroquin rouge garnies autour de galon d'or les bois peints de rouge* »,[4] outre de nombreux meubles plus simples, commandés à l'origine pour les appartements des souverains anglais à Fontainebleau.[5] La seule maçonnerie de l'Aile des marronniers coûta 225.000 livres.[6]

7) La chapelle (1702)

Le 1er Juin 1701 le roi donna à son fils les esquisses de la chapelle dont la nef, sur deux niveaux, s'ouvrait sur la façade est de l'aile occidentale : elle n'était donc pas *orientée* ; elle remplaçait le petit salon jadis orné des quatre tableaux de Van der Meulen. À la hauteur de la galerie, s'ouvrait la tribune du Dauphin **(Doc LXIII, a)** dans l'esprit de la tribune royale de la quatrième chapelle de Versailles, conçue, elle aussi, par Mansart.[7] Avant de choisir un projet, outre des dessins,[8] le Dauphin avait fait réaliser des maquettes

1 *JD*, IX, jeudi 14 décembre 1702, p. 65 ; aussi *JD*, IX, 31 mai 1703, p. 203.

2 À Versailles il n'existait qu'une seule « *Allée des Marronniers* » : du fait d'une aberration anachronique, au second Empire, le petit parc fut entièrement replanté de marronniers que l'on supprime, peu à peu, depuis la tempête de 1999, pour les remplacer par les essences d'origine.

3 *CBR,* 11 janvier 1705.

4 AN, O^1 3209, 4 mai 1703.

5 AN, O^1 3209, 18 septembre 1703.

6 *CBR,* 17 février, 24 novembre 1704.

7 Cette quatrième chapelle occupait l'emplacement de l'actuel salon d'Hercule, créé par Louis XV pour y exposer les deux grands tableaux de Véronèse.

8 AN, O^1 1521.

coloriées, en cire et en plâtre, par François Le Moyne.[1] Une fois le projet retenu, les travaux avancèrent rapidement, Mansart activant les entrepreneurs Gabriel et Delépine[2]:

> « *Observer que le contenu cy dessus soit fait au retour de Monseigneur et que la dite Chapelle soit en état d'y dire la messe ; et avoir soin quand elle sera finie d'avertir M. l'Archevesque pour qu'il la fasse bénir* »,

cérémonie pour laquelle fut commandée à De Lattre une suite d'ornements neufs.[3]

La chapelle pénétrait légèrement dans la terrasse haute : elle était constituée d'une nef et de deux bras de transept très courts, le croisillon sud abritant la sacristie. La nef, voûtée en berceau, se terminait en cul de four. À l'intérieur, sur une base moulurée, des pilastres corinthiens supportaient la corniche où alternaient roses et fleurs de lis et, entre ces piliers, les baies cintrées étaient surmontées de têtes d'angelot et de chutes de fleurs. Deux fenêtres étaient aveugles : celle du chevet, accolée à la terrasse haute, et celle du croisillon méridional séparant la chapelle de la sacristie. Par la galerie, on accédait à une vaste tribune portée sur un arc en anse de panier, dont l'entrée était surmontée par deux grands anges assis supportant des armoiries : selon les archives qui en mentionnent le prix,[4] il s'agissait des armoiries delphinales,[5] mais le dessin de Mansart **(Doc LXVI)** montre les trois fleurs de lys de France. Le toit, couvert d'ardoises, continuait celui de la galerie, ses contreforts extérieurs étant surmontés de pots à feu.

La sculpture sur pierre était de Noël Jouvenet, François Lespingola et Jean Hardy,[6] les travaux de marbrerie de Claude Tarlet et Pierre Lisqui,[7] à l'exception des trois bénitiers sculptés par Philibert Vigier.[8] La menuiserie avait été confiée à Jean Guesnon[9] et la sculpture sur bois à Bellan, Taupin, Le Goupil et Jollivet.[10] Les moulures de la porte basse

---

1 *CBR,* année 1704 : « *22 juin : à François Le Moyne, peintre, pour les ouvrages de peinture qu'il a faits aux modelles de la chapelle de Meudon, en 1702 [...] 100 livres* ».

2 AN, O^1 1518², « *Comptes des Bâtiments du Roi : mémoire des Ouvrages à faire pendant le voyage de Fontainebleau de la présente année 1702* », 5 octobre 1702.

3 AN, O^1 3298.

4 AN O^1 1518 ² : « *détail de la chapelle de Meudon. Sculpture ».*

5 « *écartelé au 1er et dernier de France, au 2ème et 3ème d'or, au Dauphin d'azur creté et oreillé de gueules* ». **(Doc I).**

6 *CBR,* 14-28 mai, 26 novembre 1702. Jouvenet perçut 3.800 livres, Lespingola et Hardy, ensemble, 4.500 livres « *sur la sculpture des chapiteaux colonnes de la chapelle* ».

7 *CBR,* 14-28 mai, 26 novembre 1702 : Tarlet et Lisqui furent payés 1.700 livres.

8 *CBR,* 4 février 1702 : Vigier reçut 375 livres.

9 *CBR,* 4 février, 11 mars 1703.

10 *CBR,* 18 février, 4 mars 1703.

étaient de Jean Denelle,[1] Jules Dugoulon ayant sculpté la porte de la tribune dont les battants n'avaient été dorés que du côté de la galerie.[2] Le « *Détail de la Chapelle de Meudon. Sculpture* » précise le prix de chaque réalisation :

> « *huit Chapitaux de pilastres corinthiens estimés 250 livres : chacun.*
> *Quatre chapitaux d'angles estimez 275 livres : Chacun.*
> *Les ornemens des cannelures des douze pilastres à 90 livres : 20 d pour chacun.*
> *Les ornemens de testes et festons sur les milieux des six Croisées estimez 120 livres : Chacun.*
> *Les ornemens de teste de Chérubins et festons sur l'arcade dentrée sous la tribune 150 livres.*
> *Le morceau de trophée dans la frise de ladite porte estimé 60 livres :*
> *Les armes de Monseigneur*[3] *avec les anges pour suports et attributs au dessus de la ditte porte - Cy 800 livres :*
> *Les ornemens sur les trois membres de l'architrave de l'ordre Corinthien 120 : pi. courants à 9 livres : le pied.*
> *Les quatre ornemens de la Corniche 120 : pieds courants à 18 livres : le pied.*
> *Cent vingt modillons et 120 : rozes aladitte corniche a 20 livres : pour chaque modillon et rose ensemble.*
> *Les huit vazes de pierre dure sur les piliers buttans de dehors estimez 200 livres chacun.*
> *Les ornemens de plomb des Six Lucarnes estimez à 100 livres : pour chacune.*
> *Détail des ornemens de bois de l'autel : Les quatre panneaux de trophées dans les tables des Chapiteaux bazes et graines de cannelures de deux Colonnes et pilastres, frise de l'ordre Corinthien, Corniche du tympan et 40 modillons et roses alad. Corniche*
> *L'ornement des nuées et du S. esprit du tympan Cy 90 livres.*
> *Les ornemens au pourtour du Cadre du tableau.*
> *La teste de Chérubin en haut dudit tableau cy 30 livres.*
> *Les ornemens du tabernacle 150 livres.*
> *Les deux anges sur le fronton 400 livres.*
> *Total de la sculpture 18.741 livres : 10 sols.*
> *Dorure de l'autel*
> *Il y aura 600 : pieds d'or bruny à 5 livres 10 sols : - 2.700 livres* ».[4]

Le retable était orné de quatre anges et, sur le marbre du maître autel avaient été fixés un agneau mystique, couché sur le livre, et une équerre, dans une gloire. De chaque côté de l'autel se trouvait une console de bronze doré avec une tablette de marbre.[5] Au

1 *CBR,* 4 mars 1703.
2 *CBR,* 4 février 1703.
3 C'est nous qui soulignons, à l'appui de l'observation formulée *supra*.
4 AN, O^1 1518².
5 *CBR,* 4 février, 1er octobre 1703.

dessus du maître autel figurait une *Résurrection* de Coypel.[1] Une grille dorée séparait le chœur ; l'autel contigu au mur de la sacristie était surmonté d'une autre toile de Coypel, dont le cadre épousait la fausse baie creusée dans le mur ; elle représentait :

> « *l'Annonciation de la Vierge ; il y a un rayon de lumière qui donne sur la Vierge, dans le fonds à droite, un rideau vert, l'ange sur la gauche, au bas du tableau, dans un coin, une chaise où il y a dessus une draperie bleuâtre* ».[2]

La chapelle et la sacristie pavées de marbre, étaient pourvues de vitraux blancs,[3] avec les armoiries réalisées à l'émail et au jaune d'argent.[4] La porte centrale de la galerie avait été élargie pour servir d'entrée à la tribune. Cette chapelle élégante et harmonieuse, alourdissait néanmoins l'aspect général de l'ensemble car elle reliait trop visiblement le château à la terrasse du parc. Aucun symbolisme ne s'en détachait, contrairement à ce que Mansart réalisa en 1710 pour la cinquième chapelle de Versailles.

Dans l'ancien oratoire de la duchesse d'Etampes, devenu inutile, Monseigneur fit aménager deux pièces, une chambre avec cheminée et une garde-robe en entresol.[5]

En 1704, le Dauphin fit ajouter à la tribune en pierre de sa chapelle, deux petites annexes en menuiserie[6] qui anticipaient les *lanternes dorées* dont, quelques années plus tard, Louis XIV fit encadrer la tribune de la cinquième chapelle de Versailles.

8) Construction du Château Neuf (1706-1709)

À l'automne 1705 il devint évident que les annexes ajoutées au château étaient insuffisantes : la domesticité avait envahi l'*Aile des Marronniers* (à l'exception des pièces de réception et de l'*Appartement Frais*) de sorte qu'il n'y avait de place que pour une vingtaine de courtisans[7] ; lorsqu'ils étaient plus nombreux, ils étaient logés au village à l'Hôtel Courtin. Dès lors que l'Aile des Marronniers ne répondait plus à sa fonction première, que la grotte du Primatice ne procurait que trop peu de logements et que la

1 485 x 300cm.

2 Cette toile avait été gravée par P. Devret.

3 *CBR,* 11 juin, 14 septembre 1702.

4 *CBR,* 20 mai, 15 juillet 1703.

5 AN, O^1 1518².

6 *CBR,* 22 mars 1705 : travail payé à André Guesnon.

7 AN, O^1 1521 - *JD*., XII, jeudi 24 novembre 1707, p. 16.

mode n'était plus aux pièces décorées de fontaines et de rocailles,[1] la grotte était condamnée et le Dauphin résolut de construire, à sa place, une annexe nouvelle.

a) l'architecture du Château Neuf

Lorsqu'il avait construit l'*Aile des Marronniers*, Mansart avait été tributaire de surfaces et de hauteurs limitées alors que dans le nouveau bâtiment, il put installer autant de logements qu'il serait nécessaire, chacun d'eux ayant vue, non sur de petites cours, mais sur les parterres de fleurs, les jardins bas et les collines de Clamart car

> « l'ancienne grotte avait l'avantage d'occuper une position exceptionnelle, sur la crête d'une pente aménagée en terrasses d'où l'on jouissait d'une vue admirable sur un axe transversal des jardins.[2] La dénivellation était très forte entre le plateau supérieur, où s'élevait, isolé, le pavillon central et la première terrasse à laquelle on descendait par deux rampes divergentes qui retournaient à l'équerre en longeant les pavillons latéraux élevés sur cette terrasse ; celle-ci surmontait une galerie semi-enterrée à la manière d'un cryptoportique, comportant une grotte voûtée en son milieu, qui retournait sur les côtés pour encadrer le premier parterre. Cette disposition exceptionnelle, proche de celle du château neuf de Saint-Germain, suggéra à Mansart le parti qu'il adopta, qui consistait à élever son château neuf à partir du niveau de la terrasse en lui donnant quatre étages du côté de la pente, dont les deux premiers seraient semi-enterrés et dont seuls les deux supérieurs apparaîtraient de l'autre côté ».[3]

Mansart mourut avant l'achèvement des travaux, dont il avait fourni les devis, les plans, les dessins et qu'il avait personnellement surveillés. Dangeau affirme que Louis XIV aurait pris l'initiative de la construction du Château-Neuf : il est plus vraisemblable que le roi en surveilla les travaux en les approuvant ou les corrigeant :

> « *Le roi travailla le matin avec Mansard, qui lui montra les plans de bâtiments que S.M. veut faire à Meudon, à l'endroit où est la grotte* … »[4]

On est loin de la fable propagée par Poncet de La Grave :

---

1 À Versailles aussi, depuis longtemps, Louis XIV avait supprimé la grotte de Thétys.

2 Cette position privilégiée du *Château Neuf de Meudon* fut à l'origine, tout à la fois, de sa splendeur et de sa perte puisque c'est elle qui convainquit les armées prussiennes de s'y installer lors du siège de Paris en 1870, ce qui provoqua son incendie **(Doc LXVII)**.

3 JESTAZ, Bertrand, *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, Picard 2008 (2 volumes), I, pp. 375-376.

4 *JD*, XI, vendredi 21 mai 1706, p. 108.

« *Le tout ensemble est un édifice matériel et sans aucun goût ; et lorsqu'il fut entièrement fini, Louis XIV fut le voir. Ce Monarque qui mettoit, dans tout ce qui se faisoit sous ses ordres, un caractère de noblesse et de grandeur, et qui n'avoit point été consulté sur celui-ci, dit au premier coup d'œil, voilà la maison d'un riche Financier, et ne voulut pas mettre le pied dans l'intérieur* ».[1]

Cette affirmation absurde se propagea,[2] bien que les *Mémoires* n'y aient fait aucune allusion. *Le Château Neuf* avait été voulu par Monseigneur qui, dès le début des travaux, en été 1706, versa régulièrement au Trésor des avances prélevées sur sa cassette « *po'Le Batiman à la place de la grotte de Meudon* ».[3] Si le roi en avait imposé la construction à son fils, il en aurait fait régler les dépenses par le Trésor et s'il l'avait trouvé indigne du Dauphin, il n'y serait jamais allé.

Les moellons du mur de séparation des domaines de Meudon et de Chaville furent utilisés pour les fondations du bâtiment qui fut achevé au cours de l'année 1709.[4] Ce *Château Neuf* couvrait exactement l'emplacement de l'ancienne grotte : à moitié érigé sur la terrasse, il avait vue d'un côté sur la nouvelle orangerie qui lui servait de piédestal et qu'il dominait par quatre étages **(Doc LXVIII, a)** ; de l'autre sur le parc avec une façade constituée de trois pavillons reliés par des corps de logis moins élevés **(Doc LVIII, b)**.

La façade sur le parc (3 niveaux : Doc LXVIII), de trois niveaux**,** était surmontée de frontons triangulaires sur les deux petits pavillons et, sur le pavillon central, d'un grand fronton soutenu par quatre colonnes engagées, d'ordre colossal.[5] Les portes-fenêtres du rez-de-chaussée étaient surmontées de clefs sculptées et le fronton principal d'attributs guerriers et de deux anges soutenant les armoiries du Dauphin. L'accès au vestibule central[6] se faisait par trois grilles au chiffre de Monseigneur.

La façade sur l'Orangerie (5 niveaux : Doc LXIX, a, b & c) ornée d'un seul fronton, portait les armoiries du Dauphin. Trois rangées de fenêtres arrondies se superposaient, interrompues seulement par les baies rectangulaires de *l'étage noble*. Cette façade était

1 PONCET de la GRAVE, *Mémoires intéressants pour servir à l'Histoire de France*, Paris-Nyon, IX, p. 217.

2 DULAURE, *Histoire des Environs de Paris*, Paris-Furnes, 1838 - ROBERT, Eugène, *Histoire et description naturelle de la commune de Meudon,* Paris-Paulin, 1843, etc.

3 AN, O^1 2203.

4 *CBR,* V, 110-111, 201-202, 300, 381-382.

5 Ce pavillon central, avec son fronton, a survécu à l'incendie de 1870 ; il est actuellement surmonté de la coupole de l'observatoire **(Doc LXXI)**.

6 Ce vaste vestibule existe toujours : il abrite, sur la gauche, ce qui reste du grand escalier, encore utilisé pour les besoins de l'Observatoire.

ornée de clefs de voûtes, de mascarons et de trois balcons en fer forgé, supportés par des consoles à l'effigie d'Hercule et d'Omphale. La porte d'entrée était fermée par une grille et les deux ouvertures contiguës étaient ornées de grands piédestaux avec des urnes de marbre blanc de cinq pieds de haut.[1] Les deux petits côtés du château, dans sa largeur, étaient ornés d'un balcon soutenu par des consoles, avec un fronton où des palmes encadraient le chiffre de Monseigneur.

Les toitures, fortement inclinées, étaient surmontées de plates-formes en plomb sur lesquelles, au-dessus de chacun des trois pavillons, avait été installé un balcon en fer forgé, d'où l'on pouvait admirer le vaste panorama. Ces toitures étaient pourvues de huit cheminées ainsi que d'un lanterneau central qui fut supprimé dès 1709.[2]

L'esthétique du *Château Neuf* de Meudon fit l'objet de vives critiques car ses deux façades étaient différentes, en raison de leurs élévations respectives : du côté des jardins Mansart avait compté sur l'orangerie, en contre-bas, pour jouer le rôle de socle rustique. Il était téméraire, toutefois, de fonder toute l'élévation d'un bâtiment de quatre étages sur ce seul effet d'optique, si bien que la composition manquait de rythme : elle était monotone, comme le prouvent les deux niveaux bas échappés à l'incendie de 1870, actuellement surmontés par la coupole de l'Observatoire.[3]

La façade à deux étages, côté parc, présentait un avant-corps de colonnes colossales qui donnaient sa raison d'être au fronton et de la consistance à l'architecture. Mais à l'inverse, elle manquait d'élévation, car *l'étage noble* s'y trouvait au rez-de-chaussée et celui qui le surmontait était si bas qu'il faisait figure d'attique. Mansart, à la fin de sa vie, restait fidèle au modèle de Clagny[4] : rythme ternaire, absence d'ordre en dehors du pavillon central et élévation basse créant le sentiment d'une continuité horizontale. Cette façade donnait une impression peu plaisante de tassement.[5] Mansart avait commis l'erreur, comme à Boufflers, d'appliquer à un bâtiment ambitieux, placé dans une situation spectaculaire, un parti de maison de plaisance inadapté au site.[6] J.-Fr. Blondel déclarait qu'il préférait ne pas parler du Château Neuf de Meudon

1 M. D°°°, *Voyage Pittoresque des Environs de Paris*, Meudon, Paris, Debure, 1768.

2 AN, O^1 2209.

3 BOURGET & CATTUI, pl. CXII.

4 Le château, proche de celui de Versailles, que Louis XIV avait construit pour Mme de Montespan.

5 Photographie après l'incendie de 1870, montrant la façade sans toit, mais intacte dans ses maçonneries : BnF, Est., Va 92, t. 7, don P. Blondel, cliché B 18335.

6 JESTAZ, I, p. 378.

« *n'en estimant ni la distribution, ni l'ordonnance quoique élevé sur les dessins de Jules Hardouin-Mansart, qui lui a plutôt donné l'air d'une belle manufacture que d'un édifice destiné à la résidence d'un prince du sang royal* ».[1]

Saint-Simon partageait cette opinion, s'en prenant non seulement à l'architecture du Château Neuf, mais à l'ensemble de l'œuvre de Hardouin-Mansart qui

« *gagnoit infiniment aux ouvrages, aux marchés et à tout ce qui se faisoit dans les bâtiments, desquels il étoit absolument le maître et avec une telle autorité qu'il n'y avoit ouvrier, entrepreneur ni personne dans les bâtiments qui eût osé parler ni branler le moins du monde. Comme il n'avoit point de goût ni le Roi non plus, jamais il ne s'est rien exécuté de beau ni même de commode, avec des dépenses immenses [...] Monseigneur ne voulut plus se servir de lui pour Meudon, parce qu'il s'aperçut enfin, à l'aide d'autrui, qu'il le vouloit embarquer en des ouvrages prodigieux. Le Roi qui en devoit savoir bon gré à Monseigneur et mauvais à Mansart, fit au contraire ce qu'il put pour les raccomoder, jusqu'à vouloir entrer pour beaucoup, extraordinairement, dans cette dépense. Monseigneur étoit piqué d'avoir été pris pour dupe et s'en excusa* ».[2]

Ces travaux revenaient très cher au Dauphin qui, contraint de faire des économies, se priva de jouer ce qui, pour l'héritier au trône, constituait une sorte de déchéance :

« [Le Dauphin] *était gros joueur autrefois, pour gagner, mais depuis qu'il bâtissait, sifflant dans un coin du salon de Marly et frappant des doigts sur sa tabatière, il ouvrait de grands yeux sur les uns et les autres sans presque regarder, sans conversation, sans amusement je dirais volontiers sans sentiment et sans pensée* ».[3]

b) les intérieurs du Château Neuf

Au Château Vieux, Monseigneur possédait ses appartements privés et des salles d'apparat. Au Château Neuf il voulut installer des chambres agréables pour ses invités : la notion de commodité qui présida à cet aménagement, constitua l'originalité du plan de ce cube rectangulaire à double épaisseur. La souplesse du génie de Mansart s'y affirma une dernière fois car le plan soumis au roi constituait, dans l'art de l'architecte comme dans l'art français, une quasi innovation : en effet, toutes les pièces étaient desservies par un

1 BLONDEL, Jean-François, *Cours d'architecture*, IV, 1773, p. 136.
2 SS, B, XVI, pp. 43-44.
3 SS, B, XXI, p. 88.

corridor central, disposition qui fut appelée à un grand succès. L'idée n'était pas nouvelle,[1] car un corridor de dégagement était déjà en usage pour desservir les cellules dans les monastères ou les chambres des domestiques dans les châteaux : elle avait été utilisée à Azay-le-Rideau, dans l'Aile François 1er à Blois et plus récemment à Vaux-le-Vicomte[2] : il s'agissait toutefois de cas exceptionnels, jamais érigés en modèles. Sous Louis XIV, la mode était aux chambres en enfilades, avec deux façades latérales. À Trianon-sous-Bois, annexe d'une maison royale, Mansart venait de réaliser un corridor en façade ; au Château Neuf de Meudon, il l'imposa au cœur même d'un château de premier rang : la nouveauté, qui était aussi une hardiesse, était de l'adopter et de la faire admettre à l'étage noble, à l'encontre d'un préjugé bien établi. En réalité, au Château Neuf de Meudon, ce sont trois corridors qui se superposaient : l'un parcourant tout le bâtiment qu'il partageait par le milieu, les deux autres se développant le long de chaque façade de sorte que chaque pièce disposant de plusieurs sorties, d'un cabinet et d'une garde-robe, constituait un petit appartement privé. Le plan **(Doc LXIX)** montre que l'architecte y avait prévu des salles communes, des vestibules et des salons qui pouvaient servir de lieux de rencontre et de réunion, tout en respectant l'intimité de chacun.

La nouveauté de cet agencement, au tout début du XVIIIème siècle, était remarquable quoique passée totalement sous silence par les théoriciens de l'architecture :

> « *Ce qui caractérise principalement l'accroissement que l'architecture a reçu sous ce règne* [de Louis XV] *c'est l'art de la distribution des bâtiments. Avant ce temps, toutes les pièces étoient placées sans dégagement au bout les unes des autres. Toutes ces distributions agréables que l'on admire aujourd'hui dans nos hôtels modernes, qui dégagent les appartements avec tant d'art, n'ont été inventées que de nos jours : ce fut au palais de Bourbon, en 1722, qu'on en fit le premier essai, qui a été imité en tant de manières* ».[3]

> « Mais ce corridor central constituait aussi une contrainte dans la mesure où il impliquait deux enfilades de pièces qui seraient presque forcément quadrangulaires et interdisait d'établir un salon central ouvert sur les deux faces. Ainsi la seule entorse faite à cette distribution systématique, au « *bel étage* », en faveur d'une grande chambre (dite du roi sur le plan de Blondel, en fait celle de Monseigneur) dont l'alcôve interrompt le corridor, puis d'une mince galerie transversale à

1 ANDROUET du CERCEAU, *premier livre* : planches XXX & XXXI.

2 DROGUET, Vincent, « Le couloir central dans la distribution : son apparition et son développement au XVIIIème siècle », *BM*, n° 160, 2002, pp. 379-389.

3 PATTE, *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV,* 1ére partie, p. 5, Paris-Desaint, 1765.

l'extrémité, fait-elle figure d'anomalie ».[1]

Du côté des jardins, depuis le *Péristyle Bas,* un vaste corridor desservait les chambres et les cabinets du rez-de-chaussée ouvrant sur le jardin tandis qu'un mur plein, de l'autre côté, servait de séparation aux caves et aux bûchers. Le grand escalier, muni d'une rampe forgée et orné de deux vases en bronze,[2] conduisait au palier supérieur où, dans une niche, trônait un Esculape en bronze par Jean de Bologne. Ce palier donnait accès à la salle des gardes et au corridor de l'étage noble. Le *Vestibule Supérieur* ou *Vestibule du Parc* ouvrait sur la terrasse par trois hautes baies munies de grilles : éclairé par une ouverture rectangulaire pratiquée dans le plafond, il prenait jour dans une pièce de l'étage supérieur, pièce qui correspondait aux *trois œils-de-boeuf* de la façade sur le parc, en fait de simples fenêtres rondes et non, comme dans le salon éponyme de 1701, à Versailles, d'œil de bœuf ovale. Deux niches y abritaient de grandes statues posées sur des piédestaux et, en guise de dessus de portes figuraient, en pierre sculptée, des jeux d'enfants symbolisant les saisons : trois portes symétriques aux grilles donnaient accès au corridor central.

La salle des gardes, revêtue de boiseries moulurées, s'ouvrait par trois fenêtres sur le grand balcon et les parterres : elle était ornée d'une copie, par Houasse, du David du Dominiquin, et de peintures de Desportes qui surmontaient les deux sorties latérales :

> « *un chien couchant, et un levrier, sur le devant dans le milieu du gibier répandus a terre canards perdrix beccasses et lièvre, dans le milieu une gibeciere a un arbre* »
> « [un] *lievre qui est attachée a un arbre par la patte gauche sur la gauche un chien couchant au pied duquel est quatre perdrix et un faisan, sur le devant de tableau un fusil et son fourniment* ».

La disposition des appartements de l'étage était la même que celle du sous sol, sauf que les chambres y étaient aménagées des deux côtés du corridor central. Monseigneur voulut qu'un appartement lui soit réservé de sorte qu'avec son *Grand Appartement*, son *Appartement des Entresols* et son *Grand Appartement Frais* au *Château Vieux*, puis son *Petit Appartement Frais des Marronniers*, il s'agissait du cinquième logement du Dauphin à Meudon. À Versailles Louis XIV disposait de quatre appartements dont chacun avait son

1 JESTAZ, I, pp. 377-378.

2 AN, O^1 1518^3 : « *Extrait de la dépense du nouveau Bâtiment de Meudon* » : Petit et Parent exécutèrent la rampe et Gayot les deux vases.

utilité propre, ce qui n'était pas le cas à Meudon ; en effet le *Petit Appartement* du roi était destiné à la vie quotidienne, l'*Appartement des Bains* au délassement, l'*Appartement Haut* ou *Grand Appartement* avait été conçu pour les fonctions d'État et, au niveau le plus élevé l'*Appartement attique* était réservé à sa vie privée, voire à son intimité la plus discrète.[1]

Le plan que Mariette grava avant la fin des travaux **(Doc LXIX, b)** prouve que le Dauphin avait envisagé de loger le roi dans les plus belles pièces : mais, dès 1708, après maintes modifications de l'attribution des logements, Monseigneur avait conservé pour lui ce magnifique appartement qui, à l'étage noble, occupait tout le pavillon nord avec, dans le bâtiment contigu, trois fenêtres ouvrant sur les parterres : ainsi, par les portes vitrées, il avait vue sur les jardins, sur le Château Vieux légèrement en contrebas, sur les collines de Clamart et d'Issy et sur la plaine de Paris. Cet appartement se composait d'une grande antichambre, d'une seconde antichambre, d'une grande chambre à coucher, d'une galerie, d'un cabinet avec une petite pièce pour la chaise et d'un arrière cabinet : deux petits escaliers conduisaient à l'étage, chez Mlle Chouin.

La grande antichambre, dans laquelle on « *dressait la table pour les repas* »,[2] était ornée de dessus de portes représentant des fleurs et des fruits peints par Fontenay, avec, au milieu de la pièce « *une table de mastique fond noir a fleurs et oiseaux au naturel* ». Dans la seconde antichambre les deux dessus de porte représentaient :

> « *le premier peint par corneille L'ainé [...] acis et galathée sur un char marin tire par deux dauphins dont l'un jette de l'eau et conduit par deux tritons. L'un des deux tenant une conque, et l'autre des reines, sur la gauche trois nayades et un triton suivant le char, dans le fond sur la droite polypheme assis sur un rocher* ». « *Le second peint par Coypel [...] appollon poursuivant daphnée a ses pieds une nayade qui luy tend les bras, un petit amour renversé a gauche un rocher percé d'ou il sort une chute d'eau au pieds le fleuve penée assis et appuyé sur sa urne du bras droit, sur la droite deux nayades couchées dont l'une a le bras gauche a moitié dans L'eau deux amours en lair sur un fond de paysage* ».[3]

Dans la chambre à coucher le lit de milieu occupait l'immense alcôve mais il n'y avait

1 LE GUILLOU, Jean-Claude, *«* Les Appartements attiques de Louis XIV ... » , *Versalia,* n° 13, 2010, p. 56.

2 Ce n'est qu'au milieu du XVIII^{ème} siècle qu'une pièce fut réservée aux repas. Certains documents font mention d'une *salle à manger* dans les appartements de Monseigneur. S'il s'agissait d'une pièce dans laquelle la table était installée à demeure, il faudrait en conclure que, sur ce point aussi, Monseigneur était en avance sur son temps. Mais il est possible que par *salle à manger o*n ait désigné l'antichambre dans laquelle on *dressait la table* pour les repas, table que l'on rangeait dans un placard, aussitôt le repas terminé. Si la table mentionnée servait aux repas, l'innovation était évidente.

3 MV 8375, (126 x 183cm, agrandie en 1968 : les dimensions anciennes étaient 105 x 150cm). Dessus de porte commandé pour Trianon en 1688 : à Meudon en 1705. CONSTANS, n° 1116, p. 200.

pas de cheminée ; deux fenêtres ouvraient sur les jardins, dont l'une sur un balcon et, en dessus de portes, deux tableaux de Fontenay sur le même thème de fleurs et de fruits.[1] Les parois étaient tendues de tapisseries tissées sur des cartons de Claude III Audran :

> « *Une petite tenture de tapisserie de basse lisse, laine et soie, rehaussée d'or et d'argent, dessein d'Audran, manufacture des Gobelins, représentant sur douze bandes couleur de jonquille, les divinités qui président aux douze mois de l'année sous des portiques grotesques de différentes formes, accompagnés des attributs de chaque divinité, grotesques, rainceaux et ornemens avec le signe du mois, les bandes jonquilles séparées par d'autres bandes plus étroites, à fond pourpre, chargées de mosaïques et des chiffres de Monseigneur le dauphin, le tout d'argent, les bordures haut et bas pareilles aux bandes étroites, avec coquilles et dauphins aussy d'argent ; la tenture en trois pièces contenant neuf aunes un huit de cours sur trois aunes un quart de haut,*
> *cy ..... 9 aunes 1/8 sur 3 aunes ¼.* ».[2]
>
> « [Livrée directement au château de Meudon, avant d'être rapportée au Garde-Meuble le 23 juin 1710] *« pour être aulnée, numérotée et sanglée par en haut* ».[3]

Cette célèbre tenture des Mois Grotesques était constituée de trois pièces : la première de trois bandes,[4] (janvier, février et mars), la seconde de six bandes,[5] (avril, mai, juin, juillet, août et septembre), la dernière de trois bandes (octobre, novembre et décembre) **(Doc LXX)**. Le sujet avait été gravé par Jean Audran,[6] frère de Claude qui en avait exécuté le modèle. Cette tapisserie avait été spécialement commandée par le Dauphin pour sa chambre du Château Neuf de Meudon : elle révèle la collaboration de Watteau qui, vers 1707, travaillait sous les ordres de Claude Audran, en même temps que François Desportes qui, visiblement, s'est occupé de la représentation des animaux.[7] Elle semble être la seule à avoir été tissée sur l'ordre personnel de Monseigneur. Le centre de

---

1 BIVER, p. 188.

2 AN, O^1 2209, O^1 3308, 4 septembre 1709 : n° 132 « *grotesques à bandes* » de l'« *Inventaire des Meubles de la Couronne : OR : tapisseries de haute et basse lisse rehaussées d'or* ». Neuf bandes seulement sont parvenues au musée des Gobelins. Une copie moderne a été substituée à la pièce perdue à la Révolution. À part cette reproduction de trois des mois, les Gobelins n'ont remis cette tenture qu'une seule fois sur la lice. Les arabesques tissées sans encadrement avaient été exposées en 1900, puis offertes au tsar Nicolas II. Les copies anciennes de la tenture de Meudon, appartenant au duc de Doudeauville, au prince Giovanelli, à MM. Boucheron et Bischofsheim, sortaient des ateliers privés de Le Blond et Delacroix.

3 AN, O^1, 3308, f° 87v-88.

4 Chaque bande mesure 60 cm. de large sur 340 cm de haut.

5 Cette tapisserie (« *GHTT 183/2, Manufacture des Gobelins, basse lisse, vers 1709-1710* ») a été exposée à la Galerie des Gobelins dans le cadre de l'exposition *Fastes Royaux, la Collection des Tapisseries de Louis XIV,* entre le 20 septembre et le 15 novembre 2009.

6 Jean Audran (Lyon, 1667 - Paris, 1736), frère de Claude III Audran, était graveur.

7 Encart figurant sous les six bandes de la tapisserie, lors de son exposition en octobre, novembre 2009.

chaque bande présente une divinité de l'Olympe sous un portique, avec ses attributs ; divers animaux sont représentés dans la partie inférieure et un médaillon figurant le signe du zodiaque correspondant au mois, en décore la partie supérieure. L'ornementation générale est composée d'arabesques, d'attributs, de fleurs et d'oiseaux qui diffèrent selon les saisons. Ces arabesques justifient son qualificatif de *grotesque,* attribué par référence au IV^{ème} style pompéien qui, à Rome, a été révélé lors des fouilles des thermes de Titus où avaient été creusées des *grottes* qui aboutirent à la *Domus Aurea* de Néron. Les panneaux de cette tapisserie étaient reliés par un encadrement de joncs, de roseaux, de coquilles et de deux « L » entrelacés **(Doc LXXII)** du nom de Louis de France, le Dauphin. Cette décoration mettait un terme, à Meudon, au style de Le Brun, mort depuis dix-huit ans, mais qui régnait toujours à Versailles et à Marly. Cette représentation des mois innovait par rapport aux tapisseries *des saisons* tissées pour le roi ou pour Monsieur illustrées par le divertissement favori de la saison ou par le château royal qui présentait le plus d'agrément au cours de la saison représentée.[1]

> « Une dizaine d'années après le premier tissage des *Portières des dieux* qui avaient connu un succès notoire, Claude Audran reçut cette commande pour le chambre du Grand Dauphin, au château de Meudon où il travaillait depuis 1699. De nombreux dessins achetés à Paris à la mort d'Audran par K. J. Cronstedt, futur surintendant des Bâtiments du roi de Suède préparent les cartons qui furent peints aux Gobelins. La composition en bandes étroites permit de disposer les douze mois sur dix mètres de long, chaque bande correspondant à un mois, un dieu et un signe du zodiaque, traditionnellement associés depuis le poète de l'époque d'Auguste, M. Manilius, redécouvert à la Renaissance. La tenture tissée porte les emblèmes du Grand Dauphin, soit des dauphins entre chaque bande et des « L » affrontés. Cependant Br. Pons qui a étudié sa destination se demande si elle fut jamais mise en place. La mort prématurée du Grand Dauphin le 14 avril 1711 pourrait expliquer la présence des *Mois grotesques en bandes* sur l'Inventaire de la Couronne. Cette tenture dont il ne reste que deux pièces au Mobilier national, tissée une seule fois officiellement, privilégiant le décor au détriment de l'histoire, déplut peut-être à Louis XIV, mais plut aux particuliers : plusieurs tentures et quelques pièces ont été récemment répertoriées (Forti Grazzini-Zardini, 2007, pp. 40-49) ».[2]

Dans cette même chambre, sous une figure d'Apollon, deux singes jouaient du

1 *L'Automne* ou *Le Triomphe de Bacchus*, pour la Galerie de Saint-Cloud, d'après Mignard, GMTT 69/3, Manufacture des Gobelins, haute lisse, 1692-1699 – *L'Automne*, d'après Charles Le Brun, GMTT 107/2, Manufacture des Gobelins, vers 1668, Bacchus et Diane sur fond de château de Saint-Germain-en-Laye. Détail sous **(Doc LXXIII)**.

2 VITTET, Jean, BREJON de LAVERGNÉE, Arnault, *La collection de tapisseries de Louis XIV,* Faton, Dijon, 2010, p. 272.

triangle et de la guitare ; sous celle de Vulcain, trois autres singes frappaient en cadence l'enclume de Lemnos ; sous celle de Cérès surgissaient des nuages, des dragons chinois qui, quelques années plus tard connurent un immense succès dans l'art français.

La *galerie* occupait la façade latérale nord : elle était éclairée par une porte vitrée qui communiquait avec le parc et, par quatre fenêtres, ouvrait sur le balcon. Les portes étaient surmontées de panneaux peints par Monnoyer, représentant des fleurs et des fruits. De chaque côté de la cheminée une peinture de Noël Coypel à sujet militaire avait été encastrée dans les boiseries,[1] et, en face, deux peintures de la série des *Sujets d'Hercule*, commandées à Coypel par Louis XIV pour Trianon. Pour la cheminée le prince avait commandé des chenets en bronze doré[2] qui rompaient avec les traditionnels chenets en fer à vases ou à boules de cuivre ornés de têtes d'amours.

Toutes les pièces de l'appartement du Dauphin avaient été lambrissées de boiseries sculptées et dorées pour un total de 7.471 livres,[3] somme considérable (les cartons des mois grotesques n'avaient été payés que 495 livres). Cette décoration n'avait pas été prévue au devis de Mansart : peut-être s'agissait-il d'une décoration d'arabesques peintes au vernis sur les boiseries et non pas réservées aux seuls plafonds.[4] Il s'agirait alors d'une innovation qui ne fut consacrée qu'au XVIII^{ème} siècle et qui serait apparue pour la première fois à Meudon, mais rien ne le prouve avec certitude.

Le plan **(Doc LXIX)** révèle une modification des habitudes dans les chambres de l'étage noble : au *Château Vieux*, seul Monseigneur couchait dans une alcôve alors qu'au *Château Neuf* toutes les chambres en étaient pourvues. Ce n'étaient pas encore ces alcôves étroites, apparues au dernier quart du XVIII^{ème} siècle, où le lit était enserré entre deux gardes-robes,[5] mais déjà la corniche faisait abstraction de l'alcôve qui formait un renfoncement indépendant. La chambre à coucher ne servait plus de passage,[6] de salon[7] et de salle à manger[8] : elle n'était plus destinée qu'au sommeil. Ces dispositions annonçaient les *Petits Appartements* chers à Louis XV. Le goût de la retraite était apparu

1 BIVER, p. 189, n'indique pas sa source.
2 AN, O^1 2209 : travail effectué par Sautray.
3 AN, O^1 2209.
4 BIVER, p. 192.
5 Le modèle en est, à Versailles, la chambre de la reine.
6 Ainsi, à Versailles, l'enfilade des pièces de l'appartement des *Planètes* qu'il fallait traverser pour se rendre dans les autres pièces.
7 Le modèle en était la *chambre bleue* de l'hôtel de Rambouillet.
8 Lorsque Louis XIV *dînait* en *très petit couvert*, il se faisait servir dans sa chambre.

au Château Vieux, dès 1695, avec la création des appartements en entresol : il s'était affirmé, au Château Neuf, où la disposition et la décoration des pièces révélèrent une ère nouvelle dépourvue de trompe l'œil, d'ornements jointifs et de faux marbres. Certaines pièces avaient été peintes *en blanc avec rehaut de dorure* - mode qui survécut jusqu'à la Révolution[1] - d'autres en tons verts,[2] d'autres étaient revêtues de boiseries de chêne entièrement vernissées.[3] Ces procédés mettant en valeur la finesse des moulures, avaient été expérimentés par le Dauphin dans son *Appartement des Capucines* à Versailles, treize ans auparavant : au Château Neuf de Meudon, il les étendit à la moitié des pièces.

En avril 1709, le Château Neuf étant terminé, Monseigneur s'y installa :

> « *Le roi alla dîner à Meudon ; messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry y étoient arrivés avant lui et madame la duchesse de Bourgogne y arriva un peu après lui. Monseigneur est établi dans son nouveau château, où il loge tous les courtisans qui ont eu l'honneur de le suivre ce voyage* ».[4]

Sa construction, estimée quatre cent cinquante mille livres dans le premier projet de Mansart,[5] était montée à sept cent soixante mille dans le second qui englobait les dépenses accessoires et le nouvel appartement du Dauphin : pour son embellissement, « *1.021.847 l. 3 s. 2 d.* »[6] furent dépensés entre 1696 et 1705. Jusqu'à sa mort, en 1711, le Dauphin versa mensuellement au Trésor de dix à vingt cinq mille francs. Il régla, en outre, les mémoires relatifs à l'église paroissiale de Meudon et les huit pots à feu placés sur les contreforts de la chapelle.[7] Pendant la construction il évita toute autre dépense, se contentant de remplacer la porte cochère de l'avant-cour par une grille, de lambrisser de boiseries l'appartement de Mme la Duchesse,[8] et d'installer une petite chapelle pour laquelle fut fourni un parement d'autel brodé « *pour servir dans la chambre de monseigr les jours dyndisposition* ».[9] Il commanda aussi une « *armoire de marbre faite pour le tabac*

---

1 Ainsi, les petits appartements en attique de Madame du Barry, à Versailles.

2 Comme l'ont été, à Paris, quelques décennies plus tard, certaines pièces de l'hôtel Rohan-Soubise, siège actuel des Archives Nationales.

3 Les appartements du Dauphin, fils de Louis XV, et de la Dauphine de Saxe, à Versailles, n'ont été peints en *vernis Martin*, qu'une cinquantaine d'années plus tard.

4 *JD*, XII, jeudi 4 juillet 1709, p. 464.

5 AN, O^1 1518^3 : « *Extrait de la dépense du nouveau Bâtiment de Meudon* ».

6 *CRB*, 1708, p. 379. Note de Jules Guiffrey.

7 AN, O^1 2209.

8 AN, O^1 2204, 21 novembre 1706.

9 AN, O^1 3209.

de Monseigneur à Meudon »,[1] un meuble luxueux dont le seul travail du marbre coûta douze cents livres. En 1709, Meudon s'enrichit de statues en bronze offertes par le roi,[2] dont l'Esculape de Jean de Bologne placé au Château Neuf, et un Apollon de Girardon « *en bronze et posé a Meudon* » payé trois mille livres[3] : il correspondait à une maquette en terre cuite exposée par Girardon « *dans la galerie du Louvre* ».[4]

D) Les jardins

Le parc de Meudon fut encore amélioré par le Dauphin, avec *l'aide* plus ou moins affirmée de Louis XIV qui, s'il avait laissé carte blanche à son fils pour les aménagements intérieurs du château, voulait, à chacun de ses séjours à Meudon, veiller aux modifications de parterres, bosquets, voire de simples rideaux d'arbres, comme à l'*Aile des Marronniers*.

Lors de la cession du domaine à Monseigneur, aucun plan détaillé n'avait été établi : les rigoles et les étangs creusés par Louvois pour drainer les eaux de la région, n'avaient fait l'objet d'aucun règlement avec les riverains. Le prince chargea Bourgault et Matis d'établir une carte générale de tous les travaux d'art de Meudon, Chaville, Vélisy et Villaviciosa, après que le dessinateur Carlier ait vérifié et corrigé les plans des jardins.[5]

Pour remplacer les statues enlevées par la marquise de Louvois, Louis XIV offrit à son fils quelques sculptures remarquables. Mais le choix de leur emplacement posait problème car il fallait tenir compte du lieu d'où on les regardait. Ainsi le *Gladiateur mourant*, modelé par Girardon et fondu en bronze par Vinache,[6] avait d'abord été placé sur le gazon qui, au sud de la grotte, occupait l'éperon haut de la terrasse : la sculpture était bien mise en valeur pour qui la regardait du parterre, mais elle semblait coupée par les balustrades, lorsqu'on la voyait du château. On le transporta donc, au sud, sur le tertre circulaire qui terminait l'allée de la terrasse haute, devenu *Rond Point du Gladiateur.*[7] À sa

1 AN, O^1 1518[4].
2 AN, O^1 2210 : payement à Magny, pour leur transport.
3 AN, O^1 2209, 12 février 1709.
4 CORRARD de BREBAN, *Notice sur la vie et les œuvres de François Girardon*, Paris-Deflorence, 1850.
5 *CBR,* 11 septembre 1695.
6 *CBR*, 4 janvier 1688.
7 *CBR*, 11 septembre, 13 novembre 1695.

place fut installé un globe géographique en marqueterie de marbre de trois pieds de diamètre, sur lequel figuraient les mers et les continents : il provenait de Versailles où il avait été installé en 1675 sur le *Parterre d'Eau*[1] ; le Dauphin l'avait fait restaurer,[2] avant de le placer près de la balustrade de pierre, protégé par une grille, comme le montre une vignette encadrant un plan de Paris.[3]

Le bassin du *Dez,* démoli au cours de l'hiver 1696, fut remplacé par un gazon demi-circulaire qui facilitait l'arrivée des carrosses ; les quatre niches de verdure aménagées dans ses charmilles furent ornées de statues de bronze retirées de Marly par le roi[4] : une *Atalante* et l*e petit faune dit de la reine de Suède*, fondus par Vinache,[5] ainsi qu'une *Vénus Médicis* et un *Adonis* fondus par les frères Keller.

Le 18 août 1695 Louis XIV visita une partie des jardins de Meudon *en roulettes*.[6] Certains parterres et bassins implantés à des niveaux différents étant reliés entre eux par des escaliers, le roi ne pouvait pas se faire pousser partout où il l'aurait voulu : il s'en plaignit à son fils qui fit immédiatement le nécessaire de sorte que dix jours plus tard :

> « *Le roi, après avoir visité les appartements alla avec Monseigneur se promener dans les petits chariots. Monseigneur a fait faire des communications des jardins hauts avec les jardins bas, et on peut se promener partout en calèche présentement. Monseigneur n'a songé, durant qu'il étoit à Meudon, qu'à faire trouver au roi toutes ses commodités* ».[7]

Deux mois plus tard, Louis XIV, à nouveau à Meudon, découvrit la rivière :

> « *Le roi se promena le matin et l'après-dînée dans les jardins où il a donné beaucoup de petits ordres pour des embellissements, et il a trouvé la petite rivière que Monseigneur a fait faire fort jolie ; Monseigneur se promena toujours dans un petit chariot avec le roi* ».[8]

---

1 NOLHAC, Pierre de, *Histoire du Château de* Versailles, Paris-Marty, 1911, I, pp. 178 & 180.

2 *CBR*, 23 décembre 1696.

3 FER, Nicolas de, *L'Atlas curieux ou le Monde Dressé et Dédié à Nosseigneurs les Enfans de France.*

4 AN, O^1 1695^4 : « *Etat de ce qui a esté donné par ordre du Roy à Monseigneur pour Meudon, depuis son acquisition* ».

5 Ces bronzes avaient été fondus sur des cires réparées - comme celle du *Gladiateur* - dans l'atelier de Girardon. Le modèle de la première de ces statues était une figure antique des magasins de Versailles.

6 Selon le *Mercure Galant* de mai 1704, p. 413 : « *ce qu'on appelle* ***roulettes*** *sont des fauteuils dans lesquels on promène dans les jardins ; Ils sont suspendus et tirés par un Suisse ; mais comme ils sont poussés par deux autres Suisses, ils vont aussi vite qu'on les peut faire aller* ».

7 *JD,* V, dimanche 28 août 1695, p. 268.

8 *JD*, V, jeudi 27 octobre 1695, p. 299.

La *Petite Rivière* était « *une goulette qui alterne avec huit nappes d'eau* »[1] qui suivait l'*Allée Sauvage* et remplaçait une canalisation souterraine : légèrement inclinée, elle coulait de l'étang du *Loup-Perdu* jusqu'au parterre de *la Chesnaye* de sorte que le bassin de l'*Allée Sauvage* s'appela désormais *Bassin de la Rivière*, non loin duquel, au parterre de *Bouloy*, fut installé un jeu d'anneau tournant.[2] Louis XIV voulait que le parc de Meudon s'étendît jusqu'à Porchefontaine, à la porte de Versailles :

> « *Le roi nous a dit qu'il avoit acheté la maison et le parc de Châville pour en faire présent à Monseigneur, qui va faire abattre la muraille qui séparoit le parc de Châville de celui de Meudon. Le roi donne à madame la chancelière Le Tellier et à sa famille 650.000 francs payables en quatre termes, un an après la paix ; et en attendant il en payera les intérêts au denier vingt. Châville, avec ce qui y est joint, vaut plus de 20.000 livres de rente ; ainsi le roi le paye environ au denier trente. M. l'archevêque de Reims, qui a fait le marché avec le roi, n'avoit jamais voulu dire de prix ; il s'en est rapporté au roi lui-même, et toute la famille de Louvois est fort contente du prix que le roi y a mis* ».[3]
>
> « *Il* [le roi] *avoit eu envie, ces jours-ci, de venir se promener à Châville pour voir la maison, les jardins et le parc*[4] ; *mais, comme le contrat de vente n'est pas encore signé, S.M. a eu l'honnêteté de vouloir attendre que la chancelière eût signé avant que de s'y aller promener* ».[5]
>
> *« Monseigneur partit de bonne heure de Meudon avec madame la princesse de Conty et les dames qu'il y avoit menées, et passa par Châville. Il trouva la maison très-petite et les jardins parfaitement beaux ; il fera meubler quelques chambres pour pouvoir y venir quelquefois y faire collation. Joyeux sera capitaine de Châville comme de Meudon* ».[6]
>
> « *Le roi s'est promené aujourd'hui à Châville avec Monseigneur ; il ne croyoit pas que cette acquisition-là fût nécessaire à Meudon ; mais il l'a faite pour faire plaisir à Monseigneur, qui trouve le parc et les jardins de Châville plus beaux que le roi ne les*

1 AN, O^1 1518^1.

2 *CBR*, 11 décembre 1695, 6 mai 1696.

3 *JD*, V, mardi 29 novembre 1695, p. 315.

4 Les jardins de Chaville auraient été aménagés différemment de ceux de Meudon à en croire Thouin qui les classe dans sa deuxième catégorie : « *les jardins de la deuxième série offrent, dans un espace très rétréci, toutes sortes de formes fantastiques, en même temps que les diverses productions des arts et les fabriques de toutes espèces, amoncelées sans nécessité comme sans rapports entre elles. Tels étaient les jardins de Mouceaux* [Monceau] *et de Chavilles* [Chaville] ». En revanche, il classe les jardins de Meudon dans la troisième catégorie, ceux dont « *la nature a fourni le modèle* » : THOUIN, Gabriel, (1747-1829), *Plans raisonnés de toutes sortes de jardins,* Préface, 1819, cité par BARIDON, Michel, *Les jardins, paysagistes, jardiniers, poètes,* Robert Laffont, 1998, p. 995.

5 *JD*, V, mercredi 7 décembre 1695, p. 318.

6 *JD*, V, mercredi 7 décembre 1695, p. 318.

trouve ».[1]

À partir de 1696 Louis XIV considéra le parc de Meudon comme une annexe de Versailles car, ne se contentant plus de suggérer de *légers changements*,

> « *Le roi fait ici* [à Meudon] *beaucoup de changements dans les jardins bas, qui les embelliront extrêmement* ».[2]

Au nombre de ces changements figuraient la création de la *Gerbe d'Eau,* du *Bois de Lamet,* du *Bassin de l'Octogone de Plomb*, du *Bassin* et du *Canal de Guénégaud* qui, plus tard, devint le *Canal de l'Ombre*.[3] Peu après « *le roi fait faire un canal qui terminera les jardins bas* »[4] : il s'agissait du *canal d'Artelon*, longue pièce d'eau située au pied du *bois de Chantecoq* et de la *colline de Clamart*. Mais les travaux portèrent surtout sur la partie nord-est des jardins bas, l'ancien potager de Louvois : ainsi à la *Salle des Marronniers*, les deux vasques avaient été remplacées par de nouveaux bassins semi-circulaires, *les Dez des Marronniers*[5] ; près du *Grand Ovale* fut installée une statue de marbre plus grande que nature,[6] l'*Ariane du Vatican*, qu'au XVII^{ème} siècle, on considérait comme une *Cléopâtre* car l'on prenait pour un aspic le bracelet en forme de serpent qu'elle portait au bras gauche[7] ; en juin 1696 elle fut transportée dans la *Salle des Marronniers* qui, dès lors, se nomma *Salle de Cléopâtre*[8] : elle comprenait un bassin hexagonal et deux demi-circulaires dans lesquels *Cléopâtre* se reflétait en se détachant sur un fond de verdure.

Ces transformations ne furent possibles que parce qu'en juillet 1696, Monseigneur avait remis au roi les plans du domaine dont le « *Plan des jardins de Meudon avec les conduites* »,[9] dressé sur la base du volumineux mémoire de Pollard concernant les tuyaux et des déversoirs du domaine.[10]

---

1 *JD*, V, lundi 12 décembre 1695, p. 321.
2 *JD*, V, samedi 30 juin 1696, p. 432.
3 *JD*, V, samedi 30 juin 1696, p. 432.
4 *JD*, V, lundi 2 juillet 1696, p. 433.
5 AN, O^1 1518^1 : mémoires de Pollard.
6 AN, O^1 1695^4 : « *Etat de ce qui a esté donné par ordre du Roy à Monseigneur pour Meudon, depuis son acquisition* ».
7 *CBR*, 11 décembre 1695, 6 mai 1696.
8 AN, O^1 1518^1 : mémoires de Pollard.
9 AN, O^1 1521.
10 AN, O^1 1518^1 : mémoires de Pollard.

Le 1er septembre 1696 le *bosquet de l'Ovale* reprit l'aspect primitif qu'en avait fourni Le Nôtre avant que Louvois, brouillé avec lui, ne l'ait modifié.

Valentin Lotin avait fabriqué une machine « *pour lever et transporter les arbres en motte à Meudon* »[1] : c'est avec elle que furent retirés de Chaville les charmilles et les vieux épicéas qui, replantés à Meudon, avaient transformé en avenue, l'*Allée Neuve*.[2]

Au printemps 1697 les jardins bas, à leur tour, furent modifiés par l'installation de « *brouillons et nappes de la Cascade qu'on fait au bout delallée D'Artelon* », à la place du *Pavillon d'Artelon* construit par Louvois. C'est de cette cascade, constituée de trois nappes disposées en éventail et agrémentées de cinq jets d'eau, qu'on fit jouer « *les Jets des 2. bassins du pont* [d'eau ou Grille d'Eau] *et de la Nourice* ». Très vite les deux petits bassins ronds de 1696, se révélèrent trop mesquins de sorte qu'en août 1697 fut établi un « *Dessein de ce que Monseigneur veut faire aux 2 piedestaux du grand vertugadin auprès de la pièce des 7. Jets* »[3] : latéralement à la pièce des sept jets, au-delà des grilles, furent aménagés deux bassins carrés à jet central dont l'eau s'écoulait par trois cascades ornées de rocailles, bossages et masques de plomb.

Au courant de l'hiver 1698, le roi avait acheté pour les jardins du Dauphin « *quatre-vingt sept mille tulipes, huit cents tubéreuses, quatre cents lis blancs, quatre-vingt-trois mille narcisses printaniers, cinquante huit boisseaux de narcisses blancs, des pieds de giroflée double, etc* ».[4]

Comme tout grand seigneur, Monseigneur possédait son mail, soit

> « *une allée d'arbres de trois à quatre cents toises de long sur quatre à cinq de large, bordé, d'ais attachés contre des pieux à hauteur d'appui, avec une aile de recoupes de pierres, couverte de ciment, où l'on chasse des boules de buis avec un mail ou maillet ferré à long manche* ».[5]

Le Nôtre en avait établi le tracé[6] de 730 mètres de long sur 6,30 de large, parallèlement à la *Petite Rivière*. Entièrement cimenté, il possédait deux pavillons de

1 AN, O1 15181 : mémoires de Pollard.
2 *CBR*, 27 octobre 1697.
3 Un petit lavis daté d'août 1697 illustre ce « *dessein* » de Monseigneur : AN, O1 1521.
4 BIBER, pp.202-203.
5 TRÉVOUX, dictionnaire, II, « ***mail*** ».
6 AN, O1 1521.

treillage peints à l'extérieur en vert avec, en or,[1] le chiffre du Dauphin ; à l'intérieur, il était décoré de peintures.[2] « *Le roi se promena tout le jour dans les jardins*, *et il vit le nouveau mail qu'a fait faire Monseigneur* ».[3]

La transformation la plus importante concerna la *fontaine d'Artelon*, créée en 1698, devenue *la Cascade de Meudon*. Les abords en avaient été modifiés en 1699 par la suppression des deux bassins qui coupaient l'*Allée Basse*, et l'installation d'un bassin unique, en bordure de l'allée, de manière qu'aucun jet d'eau ne gênât plus la perspective de la cascade implantée dans l'axe de l'*Allée Basse*. En même temps avait été entreprise la décoration de la nouvelle *fontaine d'Artelon* qui, selon un petit modèle réalisé par Langlois,[4] comportait sept vases de rocaille, quatre coquilles, quatre consoles[5] et quatre groupes d'enfants[6] qui devaient être exécutés en marbre mais qui furent fondus en plomb et placés au milieu des cascades, sur les rocailles[7] : il n'en subsiste ni description ni reproduction mais il devait ressembler à celui des *Enfants d'Eau* de Versailles.

Sur le « *Plan du Chateau et des Jardins Bas de Meudon* » on distingue aussi un buffet à trois étages, d'une surface réduite mais surchargé de sculptures et d'ornements. Sa création incombait à Monseigneur seul car :

> « *Après le dîner, le roi et les dames allèrent voir une fontaine que Monseigneur a fait faire au bas de ses jardins et que le roi trouva fort belle* ».[8]

La « *Manière de montrer Meudon* »[9] **(Doc LXXIV)** date vraisemblablement de 1701 : elle semble avoir été rédigée par Louis XIV car le style en est très proche de celui de la « *Manière de faire visiter les jardins de Versailles* » .

En 1702, Monseigneur avait fait élever « *la grande porte du chemin neuf au-dessous des corps de garde et le logement du Suisse a côté* » : cette porte existe encore, ainsi que

---

1 *CBR*, 29 juin, 2 novembre 1698.
2 *CBR*, 10 septembre, 26 novembre 1702 : travail payé à Philippe Meunier..
3 *JD*, VI, mercredi 23 juillet 1698, p. 385.
4 *CBR*, 4 juillet, 21 novembre 1700.
5 *CBR*, 21 septembre, 30 novembre 1698.
6 AN, O^1 1473 : « *Mémoire des ouvrages …* » 1699, art. 52 - *CBR*, 2 & 30 août, 13 septembre 1699, 14 mars 1700, 10 mars 1711.
7 *CBR*, 4 juillet, 21 novembre 1700, 27 mars 1701.
8 *JD*, VII, mercredi 16 juin 1700, p. 326.
9 Cabinet des Estampes. Topographie de France : Meudon.

la maisonnette du Suisse, mais les armoiries du Dauphin sculptées à la voussure,[1] ont été détruites. Cette même année « *une voutte rond est faite dans les bois des cloistres* »[2] pour servir d'abri aux visiteurs surpris par la pluie ; dans la futaie, près de l'étang de Chalais,[3] avait été creusé le *Bassin des Carpes* devenu le *Canal des Truites*. Enfin, des charmilles et des épicéas avaient été plantés, des bancs avaient été posés et l'on avait réparé « *les galliottes qui sont sur les étangs des jardins de Meudon* ».[4]

> « *Après ténèbres, le roi, Monseigneur, madame la duchesse de Bourgogne allèrent à Marly voir cinquante carpes d'une beauté extraordinaire que M. le Premier a données au roi. S.M. a gardé les trente plus belles et a donné les autres à Monseigneur qui est aussi dans ce goût-là et qui fait faire une fontaine à Meudon, près des allées des marronniers,*[5] *où il fera mettre ses belles carpes* ».[6]

Au printemps 1705 le Dauphin demanda à J-B Fontenay de donner vie aux figurines de plomb de ses bassins en les peignant au naturel[7] : au *Bassin circulaire* « *un enfant assis sur des Espics de bleds tenant de la main droite Une fauscille* »[8] ; au *Bassin des Berceaux* « *un autre Enfant d'environ 3 pieds couche sur des Espics de bleds et les bras estendu* » ; au *Bassin de l'Orangerie*, trois enfants « *couchez sur des draperies dont un tient une maniere de Cautret dans sès bras* [et un] *couché sur des espics de bleds et fleurs tenant dans la main droite une faucille et dans la gauche des Espics* » ; au *Bassin de la Grotte* deux enfants étendus sur des fleurs.

La destruction de la grotte impliqua la transformation du *Parterre de l'Orangerie* dont les quatre petits bassins d'angles furent supprimés : on utilisa leurs eaux

> « *qui faisoient jouer auparavant les 5. Jets des bassins de la grotte pour faire jouer les jets du Nouveau bassin de la nouvelle orangerie* ».[9]

Le parc de Meudon, riche en eaux, différait beaucoup de celui de Versailles car son

1 *CBR*, 7 janvier 1703.
2 AN, O^1 1518^2 : « *Etat des ouvrages proposez …* »
3 AN, O^1 1518^1 : *Mémoire du 19 août 1702*.
4 *CBR*, 4 février 1703.
5 Cette *Allée des Marronniers* était l'ancienne *Allée de Trivaux* dont le Dauphin avait remplacé les épicéas de Louvois, par des marronniers.
6 *JD*, IX, jeudi 5 avril 1703, p. 162.
7 *CBR*, 31 mai 1705.
8 Les faucilles étaient censées couper le jet d'eau, comme au rondeau de Cérès à Versailles.
9 AN, O^1 1518^1 : Mémoires de Pollard.

principal intérêt ne résidait ni dans l'étendue de ses parterres, ni dans le nombre de ses bosquets mais dans l'importance de ses niveaux et de ses terrasses étagées. Le roi n'appréciait pas ces contrastes qu'il rendait responsables de ce que la terrasse coupât les jardins en deux et que le village pénétrât dans les bosquets. Aussi, malgré les sommes considérables investies pour l'aménagement du domaine, Louis XIV considéra-t-il toujours que le château de son fils avait conservé le caractère un peu *gothique* de ses origines.

Au XVIII[ème] siècle, Thouin classait les jardins en trois catégories :

> « *1° : les jardins symétriques, à la composition desquels procèdent la règle et le compas, et que l'on exécute au moyen de la toise, des jalons et du cordeau ;*
> *2° : les jardins chinois, anglais ou de genre irrégulier, qui n'ont pour principes que le caprice ou la fantaisie de leurs constructeurs et les facultés de leurs propriétaires ;*
> *3° : les jardins de paysages, paysagistes, paysagers ou de la nature (noms que l'on donne dans les divers ouvrages qui en traitent spécialement)* ».[1]

Dans la première catégorie figuraient les jardins du Palais-Royal, du Luxembourg, des Tuileries, de Versailles : « *l'architecte Lenotre [...] a fourni les plus beaux modèles de ce genre* ». Thouin insistait ensuite sur le fait que

> « *le caractère de la troisième et dernière série des jardins d'agrément est d'imiter les plus belles scènes de la nature en faisant disparaître l'art qui a servi à les établir [...]* [dont les principes] *ont été posés en France [...] par Dufreny. Cet architecte a donné un beau modèle de cette construction sur un terrain qui lui appartenait, dans le faubourg Saint-Antoine, à Paris : de plus, les plans qu'il présenta à Louis XIV des vastes jardins de Versailles, de Meudon et de Saint-Germain-en-Laye, dont quelques uns ont été gravés, suffisent pour lui assurer l'antériorité sur ses concurrents en ce genre*[2] ».[3]

E) La vie mondaine à Meudon

Dès qu'il s'installa à Meudon, le Dauphin y mena une vie brillante. S'il partagea son temps entre Meudon, Paris, Versailles, Marly et les autres résidences royales, Meudon resta le centre d'où il rayonnait pour aller à la chasse, à Paris, à l'opéra, à Versailles lors des manifestations officielles et pour assister aux Conseils.

1 THOUIN - BARIDON, p. 995.
2 Que Le Nôtre, en prenne bonne note !
3 THOUIN - BARIDON, p. 995.

Chaque saison le roi passait quelques jours chez son fils où il aimait se promener dans les jardins, à pied, en chariot, à cheval ou en calèche, parfois en chassant.[1]

Monseigneur était entouré de ses intimes :

> « *Ce qui étoit ou le mieux, ou le plus familièrement avec lui parmi les courtisans, étoient d'Antin et le comte de Mailly [...] C'étoient, en petit, les deux rivaux de faveur, comme en grand, M. le prince de Conti et M. de Vendôme. Les ducs de Vendôme, de Villeroy et de le Rocheguyon, et ceux-là sur un pied de considération et de quelque confiance, Sainte-Maure, le comte de Roucy, Albergotti et Biron, voilà les distingués et les marqués. De vieux seigneurs, cela l'étoit moins, et qui le voyoient très peu chez lui : M. de la Rochefoucauld, les maréchaux de Boufflers, de Duras, de Lorge, Catinat ; il les traitoit avec plus d'affabilité et de familiarité. Feu M. de Luxembourg et Clermont, frère de Monsieur de Laon, c'étoit l'intimité [...] Le maréchal de Choiseul encore, avec considération ; sur les fins, le maréchal d'Huxelles, mais qui s'en cachoit* ».[2]

La première solennité fut, le 11 novembre 1695, la fête de Saint-Martin, patron de la paroisse : le Dauphin qui témoignait beaucoup de respect à la religion

> « *ordonna que l'Église, qui est considérablement grande, fust tenduë haut et bas des Tapisseries de la Couronne. On tendit en haut la tapisserie des Actes des Apostres, du dessein de Raphaël, & cette Tenture est estimée l'une des plus précieuses et des plus belles.*[3] *Le bas de l'Église & les piliers furent ornez d'une autre Tenture du travail des Gobelins, & du dessein du Poussin, laquelle contient l'Histoire de Moyse. Sur les neuf heures du matin [...] plusieurs des cent Suisses du Roy apporterent du Château à l'Église six grands Pains benits. Ces Suisses avoient leurs Toques de velours, leurs Fraises et des banderolles à la main. Les tambours, les trompettes et les Hautbois précédoient leur marche, & M^r^ Langlois, Maistre d'Hostel chez le Roy, avec M^r^ l'Abbé Turgot de Saint-Clair, Aumônier de quartier de Monseigneur, suivis de M^r^ le Trésorier des Offrandes, & de plusieurs autres Officiers de Sa Majesté, marchoient à la teste, et presenterent à l'Offerte de la Grand'Messe les six Pains-benits, tout couverts de Banderolles. Il y eut une affluence extraordinaire de monde. l'Abbé Gallyot y prêcha* ».[4]

Monseigneur rendait parfois visite à ses voisins car il voulait, par ses prévenances, leur faire oublier Louvois dont l'installation les avait incités à se fixer à Meudon. En 1696 Adélaïde de Savoie, fiancée du duc de Bourgogne, y fit sa première apparition : plus tard elle y vint souvent mais davantage par devoir que par plaisir car elle était consciente que

1 Van der MEULEN, Adam Frans, *Louis XIV chassant à Meudon,* MV 5630, toile (77 x 68cm).
2 SS, B, XXI, p. 74.
3 *La remise des clefs à saint Pierre* (GMTT 19/1) et *La pêche miraculeuse* (GMTT 16/4) (Gobelins).
4 *Mercure galant*, novembre 1696.

Monseigneur n'aimait pas son mari, le duc de Bourgogne :

> « *le duc de Berri, le dernier, le plus beau et le plus accueillant des trois étoit le fils favori de Monseigneur par goût, par le naturel du sien pour la liberté et pour le plaisir, par la préférence du monde, et par cette cabale* [du duc de Vendôme] *qui étoit si intéressée et si appliquée à éloigner et à écraser Mgr le duc de Bourgogne* ».[1]

De grandes fêtes se déroulèrent à Meudon en 1697 : le 18 janvier « *il y eut grand jeu* »,[2] les tables étant couvertes de médailles en cuivre frappées à l'effigie du Dauphin avec, au revers, l'inscription JETON DE MEUDON.

Saint-Simon n'aimait pas davantage Monseigneur que sa Cour de Meudon qu'il estimait « *adultérée et bâtardisée jusqu'aux moelles* ».[3] Le 5 septembre le prévôt des marchands de Paris, Claude Bosc d'Ivry, avec ses échevins en robes de velours rouge et violet apportèrent solennellement au roi, à Meudon, la médaille frappée tous les cinq ans au jour anniversaire de sa naissance : ce cortège des échevins à été peint par Largillière dans un tableau votif de sainte Geneviève.[4]

Les deux partis qui, au cours des années suivantes, s'affrontèrent aux « *Marlys* » et aux « *Meudons »* s'étaient révélés à Meudon : le duc et de la duchesse de Bourgogne, soutenus par Mme de Maintenon faisaient face aux frères Vendôme soutenus par Mme la Duchesse et la princesse de Conti. Se croyant bien en cour à Meudon, le grand prieur y fit montre d'audaces déplacées :

> « *À ce souper M. le grand prieur se mit au-dessus de milord Portland, dont il fut très fâché ; il a dit même qu'il étoit résolu de s'en plaindre au roi. Il prétend qu'un ambassadeur ne doit céder qu'aux princes du sang, et il croit même que M. le grand prieur a eu de l'affectation à prendre cette place* ».[5]

> « *On jouait après souper et Monseigneur s'alla coucher ; assez de courtisans demeurèrent à jouer ou à voir jouer [...] Une dispute s'éleva entre M. le Prince de Conti et le grand prieur qui s'emporta, jeta les cartes et demanda satisfaction, l'épée à la main ; Conti, d'un sourire méprisant, l'avertit qu'il lui manquoit de respect ; alors Monseigneur, qu'on étoit allé avertir, arriva en robe de chambre et mit fin à l'incident. Le grand prieur fut envoyé à la Bastille* ».[6]

---

1 *SS*, VII, p. 53.
2 *JD,* VI, vendredi 18 janvier 1697, p. 59.
3 LE ROY LADURIE, p. 162.
4 Actuellement à Paris, dans l'église Saint-Étienne du Mont.
5 *JD*, VI, lundi 26 mai 1698, p. 353.
6 SS, B, VII, p. 53.

Comme le roi, Monseigneur ouvrait facilement ses jardins et appartements :

« *Monseigneur se promena tout le jour dans ses jardins à Meudon. Le soir madame la princesse de Conty y alla déguisée avec mesdames d'Épinoy, de Villequier et de Rouvroy. On vint dire à Monseigneur, comme il étoit à table, que des dames de Paris le prioient de permettre qu'elles entrassent pour voir son appartement ; Monseigneur le refusa d'abord, mais enfin il y consentit. Il ne reconnut point d'abord madame la princesse de Conty, ni les dames quoiqu'elles n'eussent point de masques ; les blondes avoient des tours de cheveux noirs, les brunes en avoient de blonds ; mais quand Monseigneur les eut reconnues cela le divertit fort et il les fit mettre à table* ».[1]

Cette liberté de circuler dans le château, n'allait pas sans inconvénient car de même qu'à Versailles Louis XIV avait été victime du vol des franges d'or de sa nappe, de même, Monseigneur, à Meudon, se fit dérober un bijou de grande valeur :

« *Durant le dernier voyage qu'il a fait à Meudon, en allant souper, il laissa son chapeau dans son cabinet ; il y avoit dans ce chapeau une boucle de 1.000 pistoles, qu'on lui vola durant qu'il étoit à table ; le voleur n'osa prendre un bouton qui étoit au retroussis du chapeau et qui valoit bien 4.000 pistoles, jugeant bien qu'un diamant de cette grosseur-là seroit reconnu partout où il le voudroit vendre* ».[2]

Ce vol fut élucidé trois mois plus tard, prouvant l'efficacité de la police du roi :

« *Le 29* [mars 1700], *le Roi dit aux courtisans, en s'habillant pour aller à la chasse, que la boucle de diamants de Monseigneur étoit retrouvée ; il ne nomma point d'abord celui qui l'avoit prise, mais en descendant de son appartement pour aller monter en carrosse, il le nomma tout bas au grand prévôt et au premier écuyer, et leur dit que c'étoit un certain Lhuillier, sous-inspecteur des bâtiments de Meudon, qui y avoit été mis du temps du marquis de Louvois. On sut aussi comme la boucle avoit été retrouvée. Ce misérable avoit d'un des diamants fait faire une bague à sa maîtresse ; il en avoit vendu un autre à un curieux de Paris mille trois cents livres ; ensuite il avoit envoyé trois autres diamants à un ouvrier, qui avoit déjà monté le premier diamant en bague, par un procureur qui lui avoit proposé d'en faire une croix. Le joaillier, qui avoit eu quelque soupçon en les voyant, lui avoit dit qu'on ne pouvoit pas faire une croix de trois diamants, et qu'il lui en apportât d'autres, s'il en avoit ; et le procureur lui ayant dit qu'il y en avoit encore trois, le joaillier lui avoit dit de les aller quérir, et avoit cependant gardé les trois premiers. Pendant que le procureur alloit chercher les trois autres, le joaillier porta les trois diamants qu'il avoit à un de ses voisins, auquel il dit qu'il croyoit que c'étoient les diamants de Monseigneur. Ce voisin alla chercher le billet qu'on lui avoit apporté dans le temps que le vol avoit été fait, par lequel on voyoit le poids et la figure des diamants volés ; et les deux joailliers, ayant bien considéré ces trois diamants et les ayant pesés, trouvèrent que*

1 *JD*, VII, mardi 15 juin 1700, p. 325.
2 *JD*, VII, lundi 21 décembre 1699, p. 215.

le poids et la figure se rapportoient parfaitement à ceux qui étoient désignés par le billet ; cela les obligea à les porter à Montarsis, qui avoit vendu la boucle à Monseigneur, et qui les reconnut à la première inspection. Il ordonna aux deux ouvriers joailliers de faire arrêter le procureur, quand il apporteroit les trois autres diamants, ce qui fut fait ; mais il se défendit, en disant que ces diamants n'étoient pas à lui, et qu'ils appartenoient à un de ses amis ; on lui demandoit qui étoit cet ami, et il déclara que c'étoit à Lhuillier, sous-inspecteur des bâtiments de Meudon, qui l'avoit prié d'en faire faire une croix, comme il lui avoit déjà fait faire une bague d'un semblable diamant, lui ayant dit qu'il avoit eu ces diamants d'une succession qui lui étoit venue depuis peu. Montarsis apporta cette nouvelle au Roi, qui envoya chercher Mansard, lui dit la chose et lui ordonna de faire son possible pour tirer la vérité de Lhuillier, auquel il vouloit faire grâce à la prière de Monseigneur. Mansard monta en carrosse, s'en alla à Meudon, où il visita les ouvrages que Monseigneur y faisoit faire, étant toujours suivi de Lhuillier, qui ne se doutoit de rien. Ensuite, il lui dit de monter dans son carrosse avec lui, ayant quelque chose à lui faire voir à Chaville, où ayant arrêté un moment, il lui dit encore qu'il vouloit le mener à Versailles, où étoient quelques plans qu'il vouloit faire exécuter. Etant arrivé à Versailles, il le fit entrer dans son cabinet, et, ayant fermé la porte sur lui, il commença à lui parler françois, et lui dit tout ce qu'il savoit de son vol. Et ce malheureux, se jetant à ses pieds, lui avoua qu'il avoit été tenté par l'éclat de la boucle, qu'il l'avoit prise dans la petite garde-robe de Monseigneur, qu'il l'avoit rompue, qu'il avoit fait monter l'un des diamants en bague, pour la donner à sa maîtresse ; qu'il en avoit vendu un autre à un curieux, qu'il nomma, et qu'il vouloit faire une croix du reste pour s'en défaire. La chose étant éclaircie de cette manière, Mansard envoya de Coste, intendant des bâtiments à Paris, redemander la bague à la demoiselle, qui la rendit, après quelques mauvaises difficultés. Pour ce qui est du diamant acheté par le curieux, Monseigneur ne voulut pas qu'on le retirât de lui, parce qu'il l'avoit acheté de bonne foi ; et à l'égard de Lhuillier, le Roi lui fit ordonner de sortir de son royaume, avec défense d'y rentrer de sa vie ».[1]

Le mardi 16 novembre 1700, à Versailles, Louis XIV « *déclara que monseigneur le duc d'Anjou est roi d'Espagne* ».[2] Monseigneur n'y assistait pas car, de Fontainebleau, la veille, il avait regagné directement Meudon, tandis que le roi s'était rendu à Versailles où seule pouvait être faite une déclaration d'une telle importance ; mais

« *L'après-dînée le roi alla à Marly se promener, et le roi d'Espagne alla à Meudon voir Monseigneur son père ; il avoit dans son carrosse M. de Beauvilliers et Saumery, son sous-gouverneur. Monseigneur vint recevoir le roi d'Espagne à son carrosse, marquant une joie vive et naturelle qui faisoit plaisir à tout le monde ; il dit qu'il croyoit que jamais homme ne s'étoit trouvé en état de pouvoir dire comme lui :* Le Roi mon père et le Roi mon fils ».[3]

1 *MS.*, VI, 29 mars 1700, pp. 243-244.

2 *JD*, VII, mardi 16 novembre 1700, p. 417.

3 *JD*, VII, mardi 16 novembre 1700, p. 420.

Déjà affligé par le départ de son fils pour l'Espagne, le prince le fut aussi par la mort de son oncle, Monsieur,[1] qui avait sa *maison* de Saint-Cloud, proche de Meudon.[2]

En 1703, les travaux d'embellissement de Meudon étant terminés, on frappa une médaille en bronze et en argent représentant l'intérieur de la chapelle et l'abbé Boutard célébra en vers latins « *ce palais délicieux, ses charmants et superbes jardins* » : l'abbé Jarry l'avait traduit en vers français assez plats, mais qui évoquent bien la présence de Monseigneur dans ses parterres de Meudon :

> « *La, suivi par la fleur d'une brillante Cour,*
> *Nostre DAUPHIN, des Peuples l'esperance,*
> *Digne objet des vœux de la France,*
> *Vient goûter les douceurs d'un champestre séjour*
> *Peindrai-je dans ces lieux la Déesse des fleurs ?*
> *Qui des vents parfume l'haleine,*
> *Et porte le tribut des plus douces odeurs,*
> *A mon Prince qui se promène :*
> *Les Orangers fleuris avec ordre rangez,*
> *De pommes d'or toujours chargez ?*
> *Des berceaux enfoncez la retraite tranquille,*
> *Ou la vigne à ployer docile*
> *Courbée en cent replis de feuillage couverts,*
> *Contre l' Été brûlant présente un seur azile*
> *Sous le rempart de ses ombrages verts ?* ».[3]

En 1704, un ancien charpentier prétendit qu'il avait aidé à descendre dans un petit caveau du jardin de Meudon, un tonneau contenant un trésor que Louvois aurait voulu cacher : on creusa longtemps, mais en vain. La même année

> « *Monseigneur donna hier à Meudon un grand dîner à M. de Mantoue ; messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry y allèrent d'ici* [de Versailles]. *M. le duc d'Orléans, madame la princesse de Conty, plusieurs dames, quelques courtisans et les principaux officiers de M. de Mantoue étoient à la table de Monseigneur. M. de Mantoue fut de fort bonne compagnie et loua fort la beauté de la duchesse d'Aumont. Il dit à Monseigneur, en lui présentant le marquis Delfian, qu'il avoit eu le bonheur de sacrifier son fils pour le service du roi. Monseigneur le promena l'après-dînée dans ses jardins, dont il parut charmé, et on a été très-content de tout ce qu'il a fait et*

1 Philippe, duc d'Orléans, mourut le 8 juin 1701.

2 ALLEGRAIN, Etienne, (Paris, 1644 – Paris, 1736), *Vue générale du château et des jardins de Saint-Cloud, vers 1675,* INV 2311, MV 743, toile (300 x 383cm). CONSTANS, I, n° 215, p. 42.

3 « *Description de la maison royale de Meudon, traduite d'une ode latine de M. L'abbé Boutard par M. l'Abbé du Jarry* ». Paris-Witte, 1703.

dit ».[1]

Le 25 juin Monseigneur devint grand-père, pour la première fois : la naissance de ce premier duc de Bretagne,[2] fut célébrée avec éclat, à Meudon, le 27 août :

> « *Le roi vint ici. Monseigneur le reçut sous les marronniers, et y fit venir toutes les calèches pour la promenade. Monseigneur le duc de Bourgogne, madame la duchesse de Bourgogne et monseigneur le duc de Berry étoient venus ensemble et étoient arrivés avant le roi. On se promena dans les jardins bas et hauts, jusqu'à la nuit ; on vit commencer l'illumination avant que de rentrer dans le château ; la décoration étoit belle, grande et magnifique ; un peu avant neuf heures le feu commença, qui fut très*-beau.[3] *Toutes les princesses sont du voyage ; il y a deux grandes tables comme à Marly* ».[4]

Le roi vieillissant, à partir de 1705 les courtisans furent de plus en plus assidus autour de l'héritier présomptif qui, lui-même, ne croyait pas le roi immortel : Saint-Simon l'évoque,[5] dans son cabinet à la Capucine, consultant le livre du sacre de son père, en commentant pour Mlle Chouin et quelques dames les cérémonies et costumes en usage pour cette cérémonie.[6] De ce fait, les réceptions de Meudon étaient des plus brillantes :

> « *Monseigneur alla dîner à Meudon, où il demeurera jusqu'à mardi. Madame la princesse de Conty et plusieurs dames sont de ce voyage, entre autres madame la vidame, qui n'y avoit jamais été. Madame la duchesse de Bourgogne et monseigneur le duc de Berry, avec grand nombre de dames, allèrent dîner à Meudon avec Monseigneur, où le roi d'Angleterre vint de Saint-Germain, et après dîner Monseigneur les mena tous à l'opéra ; le roi d'Angleterre n'y avoit jamais été* ».[7]

Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne, détrôné par le parti impérial, rendit visite à Louis XIV qui lui « *dit […] qu'il étoit bien fâché de songer qu'il étoit hors de ses États et que son attachement pour lui en fût cause* ».[8] L'électeur était le frère de feue la

1 *JD*, X, mardi 27 mai 1704, p. 26.
2 *Mercure galant*, juin 1704, pp. 386-400.
3 *CBR,* 14 septembre, 23 novembre 1704 : le feu et les décorations étaient de Claude Audran.
4 *JD*, X, mercredi 27 août 1704, pp. 106-107.
5 SS, B, V, p. 442.
6 Il s'agit vraisemblablement, du livre du sacre de Louis XIV, dédié au cardinal Mazarin : AVICE, Le chevalier Henri d', *La Pompeuse et magnifique cérémonie du sacre du roy Louis XIV le 7 juin 1654*, Paris, Edmé Martin, 1665.
7 *JD*, XI, jeudi 14 janvier 1706, p. 11.
8 *JD*, XI, dimanche 26 septembre 1706, p. 217.

Dauphine, donc le beau-frère de Monseigneur qui lui

> « *donna à dîner [...] à Meudon. Il y avoit deux tables, monseigneur le duc de Berry tenoit la seconde, monseigneur le duc de Bourgogne étoit à la table de Monseigneur, et il n'y avoit qu'un fauteuil pour Monseigneur. Madame la princesse de Conty et plusieurs dames étoient du dîner ; l'électeur et le prince de Conty étoient assis vis-à-vis de Monseigneur au milieu des dames. L'après-dînée Monseigneur mena l'électeur dans les jardins. Au retour de la promenade il y eut musique ; tout cela se passa fort gaiement et d'une manière très-aisée. L'électeur avoit amené trois ou quatre de ses courtisans, qui eurent l'honneur de manger ou avec Monseigneur ou avec monseigneur le duc de Berry. L'électeur n'est ni embarrassé ni embarrassant, et on lui trouve beaucoup d'esprit* ».[1]

> « *Monseigneur le fit entrer dans sa calèche pour voir les jardins, et il les trouva si beaux, aussi bien que les appartements, qu'il dit qu'un prince privé de ses États trouveroit une espèce de consolation à être simplement concierge d'une si charmante et si belle maison* ».[2]

Il ne s'agissait pas de simples flatteries car le 30 octobre 1717, soit onze ans plus tard, alors que le Dauphin et Louis XIV étaient morts et que l'Électeur avait retrouvé son trône, se souvenant de sa visite à Meudon, il écrivit à Robert de Cotte, neveu de Mansart :

> *« la massonerie du Buen-retiro de mon Palais de Bonn est achevée [...] Il s'agit donc presentement de songer aux decorations du dedans [...] Je voudrois, Monsieur, que ce nom de Buen-retiro, denotant un lieu de retraite [...] que les peintures le dénotassent allegoriquement par tout ce que l'imagination d'un Peintre habile et inventif pourroit trouver à ce sujet, sans pourtant y mêler de l'amour, ni de choses saintes ; et que le tout fût, a peu près,* comme étoient les appartements de feu M. le Dauphin à Meudon.[3] *Je crois que le peintre Audran assisté de vos bons conseils, me pourroit donner de grandes lumières là-dessus [...] L'antichambre n° 16 doit être boisée, et peinte en brun et or,*[4] *avec quelques glaces et quelques Portraits. De même que la chambre du Lict n° 17 à peu près* dans le goût des petits appartements de Meudon ».[5]

En mars 1707 intervint une étrange tentative d'enlèvement de Monseigneur, dans un carrosse aux armes du roi, carrosse qui semblait se diriger vers Meudon :

---

1 *JD*, XI, mercredi 29 septembre 1706, p. 220.
2 *Mercure galant*, octobre 1706, p. 360.
3 C'est nous qui soulignons.
4 L'électeur, peu au courant des raffinements de son beau-frère, avait cru qu'étaient décorées de peinture brune et or, les boiseries que le Dauphin avait fait cirer en en dorant les reliefs.
5 BnF, Ms. Papiers de Robert de Cotte, Carton I, p. 177.

> *« M. le Premier,*1 *qui avoit suivi le roi à Marly et qui étoit parti d'ici* [de Versailles] *pour Paris à sept heures, fut arrêté entre la ferme qui est à M. De Saint-Victor et le cabaret qu'on appelle le Point-du-Jour. Il étoit dans son carrosse ; on le fit monter sur le septième cheval de son attelage, sur lequel étoit monté le valet ou cocher qui lui portoit son flambeau. Le carrosse revint ici et l'on apprit par le cocher et les valets de pied qui le suivoient que M. le Premier avoit été enlevé par douze ou quinze hommes à cheval. On en rendit d'abord compte au roi , qui envoya ordre à M. de Chamillart, qui étoit à l'Étang, et à M. de Torcy, qui étoit à Paris, aux deux autres secrétaires d'État qui étoient restés à Versailles de faire partir des courriers pour aller en diligence sur les frontières avertir les gouverneurs d'envoyer des troupes sur tous les passages ; car le roi ne douta point que ce ne fût un parti des ennemis, d'autant plus qu'il étoit averti qu'un de leurs partis étoit entré dans l'Artois sans y faire aucun désordre et qu'il n'étoit point retourné dans leurs places. Le roi, avant son coucher, sut qu'on avoit arrêté à Sèvres un homme à cheval qui ne parloit pas bien françois et qui apparemment étoit de ce parti-là ; on le fait interroger, et on saura par lui quelque éclaircissement [...] L'on prend tant de mesures qu'on ne doute pas qu'on ne rejoigne ces gens-là et qu'on ne délivre M. le Premier [...] Si Monseigneur, à sa chasse, eût passé la rivière et que la nuit fût survenue, peut-être auroit-il été en quelque danger, car on ne doute pas que ces gens-là n'eussent de plus grands desseins que celui d'enlever un particulier »*.2

L'homme arrêté était le guide de ceux qui avaient enlevé M. le Premier, une trentaine d'hommes, presque tous officiers sortis de Courtray au début du mois et commandés par un nommé Guestin,[3] colonel des troupes de Hollande. Les renseignements qu'il donna permirent de joindre le premier relais à Morlaie, près de Chantilly mais la troupe l'avait déjà quitté en mettant M. le Premier dans une chaise roulante, sa santé ne lui permettant pas de poursuivre à cheval : ce retard permit de les rattraper « *quatre lieues par delà Ham* » et de libérer M. le Premier auquel Guestin avait dit à plusieurs reprises : « *Monsieur vous êtes mon prisonnier, mais je serai bientôt le vôtre* ».[4] Informé,

> « *le Roi dit qu'il y avoit plus de quinze jours qu'il savoit qu'il étoit entré en France un parti des ennemis pour faire quelque coup de conséquence ; que le comte de Saillant,*[5] *gouverneur de Namur, lui avoit mandé que ce parti étoit passé et qu'il ne doutoit point que le commandant n'eût eu dessein d'enlever Monseigneur ou le duc de Berry, ce qu'il auroit fait très facilement, ces deux princes étant venus prendre un loup dans la plaine de Billancourt quatre heures auparavant que le marquis de*

1 Monsieur de Beringhen, dit M. le Premier (Écuyer) : *Mercure galant,* mars 1707, pp. 397-408.
2 *JD*, XI, jeudi 24 mars 1707, pp. 324-325.
3 Le *Mercure galant* le nomme Queintem et Queinteme. Dans ses *Additions* au *JD.* Saint-Simon écrit Guestein et dans ses *Mémoires* Guetem. Sur le manuscrit du Ministère des Affaires étrangères ce nom est raturé et récrit Growenstein.
4 *JD*, XI, vendredi 25 et samedi 26 mars 1707, pp. 325-326 - *MS*, X, 24 et 26 mars 1707, pp. 279-283.
5 Lieutenant général des armées du Roi et capitaine de brigadiers dans son régiment des gardes françaises : il était de la famille d'Estaing en Auvergne.

Beringhen y fût enlevé, et avec si peu de suite, que Monseigneur, après la chasse, alla à Meudon suivi seulement de son enseigne,[1] de son exempt des gardes[2] et de son écuyer,[3] et rencontra tête pour tête quatre hommes à cheval dans la montagne de Meudon, lesquels heureusement se trouvèrent des gens de connaissance ».[4]

Les suites de cet enlèvement furent tout aussi étranges car « *on enverra* [Guestin] *à Troyes où on le laissera sur sa parole* ».[5] Bien plus

« *Le roi, après la messe, alla faire la revue de ses gardes du corps, dont il fut très-content. Le colonel Guestin étoit à la revue sur un cheval de l'écurie du roi, et le roi lui dit : « M. le Premier se loue fort des traitements qu'il a reçus de vous ; on ne sauroit faire la guerre trop honnêtement. - Sire, lui répondit Guestin, je suis si étonné de me trouver devant le plus grand roi du monde, et qui me fait l'honneur de me parler, que je n'ai plus la force de lui répondre* ».[6]

Saint-Simon s'indigna de ce traitement[7] :

« *ce parti*[8] *avoit résolu d'enlever Monseigneur ou un des princes ses fils : c'est pour cela qu'il resta si longtemps sans rien faire. Enfin, lassés d'attendre, dans la peur d'être découverts, trompés encore par la livrée et le carrosse du roi, ils enlevèrent le premier écuyer. Le roi en fut piqué à l'excès, et toutefois Guestein*[9] *en fut traité avec des faveurs et couru de tout le monde, et à Paris, aux spectacles, des bourgeois et du peuple avec une admiration singulièrement indécente* ».[10]

Joyeux, le gouverneur de Meudon et de Chaville, était mort le 22 avril 1706 : il

« *étoit une espèce tout à fait singulière, un habit brun fort ample, grande perruque et grand rabat, le dos plat par le haut, rompu par en bas, et marchant presque plié en deux, et au demeurant très propre* ».[11]

« Joyeux [...] mourut la nuit dans une extrême vieillesse. Monseigneur a donné ce

1 Le comte de Brissac.
2 Le comte de Guerry.
3 Casaux.
4 *MS*, X, 24 mars 1707, p. 280.
5 *JD*, XI, mardi 29 mars 1707, p. 330. Voir aussi, sur cette tentative d'enlèvement : PROYARD, Abbé, *Vie du Dauphin, petit-fils de Louis XIV,* ..., I, pp. 136-140 dont la note de la page 136 relève dix-huit « faussetés » dans la version que Voltaire donne de l'évènement dans *Le Siècle de Louis XIV.*
6 *JD*, XI, jeudi 31 mars 1707, pp. 332-333.
7 Voir aussi, à propos de cette tentative d'enlèvement de Monseigneur : PROYARD, Abbé, *Vie du Dauphin, petit-fils de Louis XIV,* ..., I, pp. 136-140 : la note pp. 136, 137 contredit la version qu'en donne Voltaire dans *Le Siècle de Louis XIV.*
8 Des ennemis du roi et de la France.
9 En fait le colonel Van Growestein.
10 SS*, Additions*, *JD*, XI, jeudi 24 mars 1707, p. 325.
11 SS*, Additions*, *JD,* XI, jeudi 22 avril 1706, pp. 82- 83.

gouvernement à Dumont, son écuyer, qui l'en est venu remercier ce matin ; et quand il a fait son remerciement au roi il lui a dit qu'il approuvait le choix qu'avoit fait Monseigneur et qu'il ne pourroit lui donner un meilleur conseil que de faire à Meudon comme Blouin fait à Versailles. Blouin qui était présent à la conversation, a dit au roi : « Sire je me trouve mieux récompensé que M. Dumont ». Le roi donne 2.000 écus de pension d'appointements pour le gouvernement de Meudon ; je ne sais pas ce que Monseigneur donne, ni ce que cela peut valoir d'ailleurs ; mais on a toujours compté que cela valoit beaucoup à Joyeux quoiqu'il ne fût pas intéressé ».[1]

Les *Meudons* étaient aussi source d'intrigues : lorsque le roi y venait, il était toujours accompagné par Mme de Maintenon qui, longtemps, voulut ignorer Mlle Chouin ; son attitude changea en 1708, à l'issue d'une entrevue qu'elle eut avec elle, à Meudon : Mme de Maintenon voulut alors lui faire donner un logement à Versailles, la faire inviter à Marly, etc. Ce rapprochement fut à l'origine de la cabale visant à la chute de Chamillart, le ministre bien-aimé de Louis XIV, « *l'honneur, la bonté, la probité même, l'incapacité même aussi* ».[2] Excellent joueur de billard,[3] la Cour prétendait qu'il devait sa fortune à son art de laisser gagner le roi. À l'époque il avait en charge les deux ministères de la Guerre et des Finances et, aux yeux de Monseigneur, son incapacité était la seule cause des revers subis par la France. Chamillart avait persuadé le roi de la nécessité de reprendre Lille et d'y entreprendre une campagne rapide sans y emmener ni Mme de Maintenon, ni aucune dame. Malgré sa promesse, le roi révéla le projet à Mme de Maintenon qui décida la perte du ministre qui fut consommée à la suite d'une *bagatelle* :

« *Mlle Chouin avait un frère dans les troupes qui servoit avec réputation et qui étoit ancien ; elle désira l'avancer et ne doûta pas du succès de cette bagatelle de médiocres emplois dont Chamillart étoit le maître. La Feuillade*[4] *lui en parla, et Mlle de Lislebonne aussi, son amie intime et son conseil ; il les refusa l'un et l'autre [...] Ils insistèrent ; cela dura plus de six semaines suspendu de la sorte, lui persévérant au refus sans nulle raison, et eux n'osant rendre réponse et amusant mademoiselle Chouin, espérant le gagner. À la fin, ils firent un dernier effort et lui remontrèrent avec force ce que c'étoit que mademoiselle Chouin qu'il avoit toujours trouvée favorable auprès de Monseigneur, et ce que ce seroit de s'en faire une ennemie pour une bagatelle. Il fut enfin inflexible et répondit qu'avec le roi pour lui [...] il ne se souciait ni de mademoiselle Chouin ni de personne. Mlle de Lislebonne ne put passer plus loin la chose, elle rendit réponse à mademoiselle Chouin et la rendit en personne offensée. Mademoiselle Chouin outrée le conta à Monseigneur sans l'aveu duquel*

1 *JD*, XI, jeudi 22 avril 1706, pp. 81-82.
2 SS, *Additions*, *JD,* XII, dimanche 9 juin 1709, p. 435.
3 TRENARD, Louis, « Chamillart », *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 293.
4 Gendre de Chamillart dont, en 1701, en secondes noces, il avait épousé la fille Marie-Thérèse.

elle n'entreprenoit pas les plus petites choses, et Monseigneur le trouva très mauvais [...] Madame de Maintenon et Mademoiselle Chouin, sans se voir presque jamais, étoient fort en mesure ensemble. Chamillart tenoit si fort au roi que Madame de Maintenon crut avoir besoin de tout, et qu'elle eut recours à mademoiselle Chouin, pour parler à Monseigneur sur l'extrémité des affaires, qui ne se pouvoient sauver qu'en perdant Chamillart ; c'est ainsi que se préparent les ressorts de la Providence [...] Madame de Maintenon parla elle-même à Monseigneur [...] Tout s'unit, tout se concerta [...] Plus il tardoit [le roi à renvoyer Chamillart] *plus madame de Maintenon s'irritoit en elle-même de la résistance, et plus elle poussoit Monseigneur, qui à la fin l'emporta dans une dernière conversation qu'il eut avec le roi dans son cabinet sur l'état déploré des affaires s'il ne les remettoit pas en de meilleures mains* ».[1]

Au cours du *Meudon* du 3 au 10 avril 1709, Vendôme, lui aussi, tomba définitivement en disgrâce : exclu de l'armée, il avait vendu ses équipages et s'était retiré dans son domaine d'Anet, mais continuait à fréquenter Marly et Meudon. La duchesse de Bourgogne l'avait évincé de Marly mais il n'en devint que plus assidu à Meudon :

« *Il passoit à Meudon tout le temps que Monseigneur y demeure lui qui, dans sa splendeur lui donnoit à peine un jour ou deux, et de Meudon retournoit droit à Anet. Il ne se faisoit point de voyage à Meudon que Mme la duchesse de Bourgogne n'y allât voir Monseigneur et que Vendôme ne s'y présentât audacieusement devant elle, comme pour lui faire sentir qu'au moins chez Monseigneur il l'emportoit sur elle [...] M. de Vendôme, qui, à l'ordinaire, étoit à Meudon, eut le peu de sens de se présenter des premiers à la descente de son carrosse. Mme la duchesse de Bourgogne, qui en fut très blessée, s'en contraignit moins qu'à l'ordinaire, et détourna la tête avec affectation après une apparence de révérence. Vendôme, qui le sentit, n'en poussa que mieux sa pointe et fit la folie de la poursuivre l'après-dînée à son jeu. Il en essuya le même traitement, et encore plus marqué. Piqué au vif, et à la fin embarrassé de sa contenance, il monta dans sa chambre et n'en descendit que fort tard. Pendant ce temps là, Mme la duchesse de Bourgogne fit sentir à Monseigneur le peu de ménagement que Vendôme avoit pour elle.* [Elle porta ses doléances au roi, regrettant] *que M. de Vendôme se fit ouvertement contre elle un asile de Meudon. M. de Vendôme se plaignit aigrement à Monseigneur de l'étrange persécution qu'il souffroit partout de Mme la duchesse de Bourgogne [...] Vendôme jouoit l'après-dînée* [du lendemain] *à un papillon en un cabinet particulier lorsque d'Antin arriva de Versailles. Il s'approcha de ce jeu, demanda où en étoit la reprise avec un empressement qui fit que M. de Vendôme lui en demanda la raison. D'Antin lui dit qu'il avoit à lui rendre compte de ce dont il l'avoit chargé - Moi ! dit Vendôme avec surprise, je ne vous ai prié de rien - Pardonnez-moi, répliqua d'Antin : vous ne vous souvenez donc pas que j'ai une réponse à vous faire ? - À cette recharge M. de Vendôme comprit qu'il y avoit quelque chose, quitta le jeu et entra dans une petite garde-robe de Monseigneur avec d'Antin, qui là, tête à tête, lui dit que le roi lui avoit*

1 SS, *Add*, *JD,* XII, dimanche 9 juin 1709, pp. 437-438.

ordonné de prier Monseigneur de sa part de ne plus le mener à Meudon ».[1]

Vendôme tenta de parler à Monseigneur qui l'éconduisit de sorte qu'à l'issue de ce voyage, le Dauphin retourna à Versailles et Vendôme s'enfuit à Anet.

En 1709 un évènement considérable agita la Cour et Meudon. Philippe V d'Espagne n'avait plus ni armée, ni argent et Louis XIV, vaincu, songeait à l'abandonner. Le duc d'Orléans,[2] qui commandait les troupes françaises en Espagne, imagina alors de se substituer au roi d'Espagne si celui-ci renonçait à son trône. Ce projet ayant été découvert et l'affaire amplifiée, la Cour s'en émut, spécialement Monseigneur qui, de Meudon, redoublait les cabales pour que l'on sévisse à l'encontre de son cousin d'Orléans qui ne fut sauvé que grâce aux interventions de Saint-Simon et d'Argenson qui persuadèrent le roi « *du néant de toute cette affaire* ».[3] Malgré cet esclandre, le dimanche 6 juillet 1710 le duc de Berry épousa Mademoiselle, la fille du duc d'Orléans : c'est encore Saint-Simon, fidèle ami du duc, qui avait préparé de longue date et de main de maître, ce mariage prétendument destiné à réconcilier tous les membres de la famille royale. En fait, la coalition contre la France excluait le mariage du duc de Berry avec une princesse étrangère de sorte qu'il fut admis que la naissance et la grande fortune de Mademoiselle la rendait digne d'être l'épouse du frère de l'héritier du trône de France. Louis XIV ayant approuvé ce projet, le fit accepter par le Dauphin qui, beau joueur « *et malgré qu'il en eût* », pour complaire au roi qui en avait ainsi décidé, reçut le duc et la duchesse d'Orléans avec cordialité et bonhomie. Mais les suites de ce mariage furent catastrophiques car :

> « *Mademoiselle avoit aimé de tous les temps à ne se contraindre sur rien et surtout de manger beaucoup. Instruite cependant de la prévention que le roi avoit contre sa taille, elle prit la résolution de maigrir à quelque prix que ce fût. Elle fut donc un an entier à avoir un corps fort serré, ne mangeant jamais à table et toujours en courant. Cette méthode lui réussit ; sa taille changea, et le mariage fut fait. Mais aussitôt qu'elle fut parvenue à son but elle se livra de nouveau à son goût, et en moins de six mois elle engraissa prodigieusement. On sait que ce n'est pas la seule chose sur laquelle elle ne garda point de mesure. On peut dire que cette princesse a été dans ce siècle un exemple rare de dissolution et de dérèglement* ».[4]

Avant l'ultime maladie du prince, le roi ne vint plus à Meudon qu'un seul après-midi :

1 SS, IV, pp. 370 sq.
2 Le neveu de Louis XIV, cousin germain de Philippe V d'Espagne, futur Régent de France.
3 DESOS, Catherine, *Les Français de Philippe V,* Presses Universitaires de Strasbourg, 2009.
4 LUYNES, duc de, *Add, JD,* XIII, lundi 2 juin 1710, p. 173.

« *Le roi travailla le matin avec son confesseur, et l'après-dînée, il alla à Meudon. [...] Le roi descendit au château neuf, où étoit Monseigneur, et sur les quatre heures monta à cheval pour aller tirer dans le parc. [...] Madame la duchesse de Bourgogne et madame la duchesse de Berry allèrent le voir tirer et étoient à cheval. Après la chasse le roi revient ici* [à Versailles] *dans sa calèche* ».[1]

F) La mort de Monseigneur à Meudon

C'est chez lui, dans son château tant aimé de Meudon, que mourut le Dauphin.

1) L'agonie de Monseigneur

« *Cette année* [1711]*, le dimanche de Pâques échut au 5 avril.*[2] *Le mercredi suivant 8, Monseigneur, au sortir du Conseil, alla dîner à Meudon en parvulo*,[3] *et y mena Mme la duchesse de Bourgogne tête à tête [...] Les courtisans avaient demandé pour Meudon, où le voyage devoit être de huit jours jusqu'à celui de Marly, annoncé pour le mercredi suivant* ».[4]

« [Le mercredi 8 avril Monseigneur] *en* [du Conseil d'État à Versailles] *sortit à midi un quart pour aller à Meudon, où il mène dîner madame la duchesse de Bourgogne en particulier, ce qu'on appelle ici en badinant les dîners* in parvulo. *Monseigneur demeure à Meudon pour jusqu'au voyage à Marly qui sera mercredi* [le 15] ».[5]

La veille, mardi 7 avril, avec la duchesse de Bourgogne, il avait tenu

« *sur les fonts* [baptismaux] *une fille de madame d'Épinay à qui ils donnèrent le nom de Louise-Adélaïde-Sabigoton* ».[6] « *Monseigneur fut deux mois à chercher un nom ridicule, et qui pourtant pût être admis à donner à cet enfant,*[7] [car Mme d'Épinay] *s'étoit mise sur le pied d'être fort tourmentée par les princes, comme une espèce de bouffonne* ».[8]

---

1 *JD*, XIII, vendredi 19 septembre 1710, pp. 245-246.

2 « ***Échoir*** se dit aussi des choses qui se doivent faire dans des termes préfix ». (*Académie*, 1718).

3 SS, B, XIV, p. 398.

4 SS, B, XXI, p. 1.

5 *JD*, XIII, mercredi 8 avril 1711, p. 376.

6 *JD*, XIII, mercredi 8 avril 1711, p. 376 : « *Sainte Sabigoton est le nom d'une vierge et martyre de la nation des Goths en Espagne* ».

7 À l'époque, un enfant ne pouvait recevoir comme nom de baptême, que celui d'un saint du calendrier. Cette obligation s'est maintenue en France, jusqu'au dernier quart du XX^{ème} siècle.

8 SS, *Additions, JD,* XIII, mercredi 8 avril 1711, p. 376. Monseigneur, sous couleur de plaisanterie, pouvait donc se montrer cruel à l'encontre de ceux qu'il jugeait ridicules.

En sortant du Conseil le 8 avril, alors qu'il se dirigeait vers Meudon, Monseigneur

« *rencontra à Chaville un prêtre qui portoit Notre-Seigneur à un malade, et mit pied à terre pour l'adorer à genoux avec Mme la duchesse de Bourgogne.*[1] *Il demanda à quel malade on le portoit : il apprit que ce malade avoit la petite vérole. Il y en avoit partout quantité. Il ne l'avoit eue que légère, volante et enfant ; il la craignoit fort. Il en fut frappé et dit le soir à Boudin,*[2] *son premier médecin, qu'il ne seroit pas surpris s'il l'avoit. La journée s'étoit cependant passée tout à fait à l'ordinaire. Il se leva, le lendemain jeudi 9, pour aller courre le loup ; mais en s'habillant, il lui prit une faiblesse qui le fit tomber dans sa chaise. Boudin le fit remettre au lit. Toute la journée fut effrayante par l'état du pouls* ».[3]

La santé du Dauphin se détériora gravement dans la journée du jeudi 9 avril.

« *Le roi apprit à son lever par M. d'Antin que Monseigneur en se levant avait eu une grande foiblesse et s'étoit trouvé mal ; à onze heures on sut qu'il avoit la fièvre [...] les médecins croient qu'il y a du venin dans la maladie de Monseigneur* [qui] *fut saigné sur les six heures, et après la saignée la fièvre se développa et augmenta ; il est fort assoupi* ».[4]

Le 10 le roi s'installa à Meudon dans son appartement habituel du *Château Vieux*, au-dessus de celui de Monseigneur :

« *on auroit fort souhaité que le roi, voulant être à Meudon, se fût mis au moins dans le château neuf pour y être plus éloigné du mauvais air, et on ne doute plus qu'il n'y en ait dans le mal de Monseigneur qui augmente* ».[5]

Le roi interdit aux princes et à la duchesse de Bourgogne de rendre visite au Dauphin car ils n'avaient pas eu la petite vérole : or, l'on ne doutait plus que Monseigneur n'en fût atteint et « *peut-être même du pourpre* ».[6] Le roi avait fait renvoyer les courtisans de son fils pour laisser la place à ses propres officiers mais, quoiqu'en service, il ne voulut point que restassent à Meudon ceux qui n'avaient pas eu la petite vérole. Et, samedi 11 :

1 C'était l'usage : LUYNES, *Mémoires,* XI, pp. 413-414. Louis XIV ne s'en exemptait pas et accompagnait parfois le prêtre chez le malade : LA FARE, *Mémoires,* p. 288. En Espagne, le cérémonial était encore plus rigoureux : TALLEMANT des RÉAUX, *Historiettes,* II, pp. 170-171.

2 Sur Boudin : SS, B, XX, p. 228.

3 SS, B, XXI, p. 5. Le long récit de la maladie et de la mort de Monseigneur, par Saint-Simon, est un chef-d'œuvre qu'admirait Sainte-Beuve. Il comporte très peu de corrections comme s'il s'agissait de la mise au propre d'une rédaction révisée : SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi,* III, pp. 282-287.

4 *JD*, XIII, jeudi 9 avril 1711, p. 377.

5 *JD*, XIII, vendredi 10 avril 1711, p. 378.

6 *JD,* XIII, vendredi 10 avril 1711, p. 378.

« *la petite vérole avoit paru à Monseigneur entre les six et sept heures du matin [...] l'après-dînée la petite vérole sortit en plus grande abondance ; il a toujours cru qu'il l'avoit, depuis qu'il est malade et ne l'avoit jamais eue. C'est un mal bien dangereux à un homme de cinquante ans. On est dans de grandes inquiétudes, quoique les médecins disent que le mal de Monseigneur va autant bien qu'il se peut* ».[1]

Le samedi 12 avril encore « *les médecins disent que Monseigneur se porte aussi bien qu'il se peut porter dans l'horrible mal qu'il a* ».[2]

Les médecins le répétèrent le lundi 13, mais « *cela n'enlève pas l'inquiétude* ».[3] Pourtant ils rassurèrent si bien le roi qu'en recevant Madame, il lui dit *en riant* :

« Vous nous avez tant menacé des affreuses douleurs que Monseigneur souffriroit lors de la Suppuration ; il ne souffre point et les boutons commencent déjà à sécher. Je répondis à cela sans cacher mon effroi : Tant pis s'il ne souffre pas, son état n'en est que plus dangereux, et je souhaiterois qu'il souffrit beaucoup. Sur ce, le Roi : Oui, vous en savez plus que les Médecins. Et moi : je sais ce qu'est la petite vérole par ma propre expérience, qui est encore plus sure que la science des Médecins ; je souhaite de tout mon cœur de me tromper ».[4]

Mardi 14 avril, dans la soirée, les symptômes s'aggravant, « *Fagon et les autres entassèrent remède sur remède, sans en attendre l'effet* ».[5] Le curé de Meudon,[6] venu prendre des nouvelles vit toutes les portes ouvertes et tout le monde en désarroi : il courut au chevet du Dauphin qui lui répondit par des signes et des balbutiements.[7] Fagon[8] se précipita chez le roi et lui cria que tout était perdu. Bouleversé, le roi descendit aussitôt auprès de Monseigneur et, dans le cabinet qui précèdait sa chambre, il se laissa choir sur un canapé avec, à ses côtés, Mme de Maintenon qui « *tâchoit de pleurer* ».[9]

« *Le roi tint le matin le conseil des finances, et l'après-dînée le conseil de dépêches. On l'assura jusqu'à cinq heures que Monseigneur se portoit aussi bien qu'il se pouvoit porter dans l'état où il étoit, et l'on en étoit si persuadé que la reine*

1 *JD*, XIII, samedi 11 avril 1711, p. 379.
2 *JD*, XIII, dimanche 12 avril 1711, p. 379.
3 *JD*, XIII, lundi 13 avril 1711, p. 380.
4 PALATINE, *lettre* du 14 mars 1720.
5 SS, B, XXI, p. 20.
6 Louis de Rond, bachelier en théologie, et chapelain du château : il percevait six cents livres de pension : *État de la France,* 1712, I, p. 370.
7 *Registre paroissial,* cité par M. de GROUCHY, *Meudon, Bellevue et Chaville,* p. 112.
8 FAGON, Guy-Crescent, premier médecin du roi grâce à la protection de Mme de Maintenon : on reste pantois devant ses ordonnances qui révèlent comment il soignait ses patients **(Doc LXXV**).
9 SS, B, XXI, p. 21. Opinion de Fagon sur la maladie de Monseigneur : pp. 14-17 ; Fagon refuse une consultation de médecins : pp. 19-20 ; Fagon annonce au roi la mort de son fils : pp. 21-22.

d'Angleterre et la princesse sa fille allèrent à Versailles se réjouir avec madame la duchesse de Bourgogne du bon état où étoit Monseigneur ; mais, sur le soir, tout le venin de la maladie se porta à la tête et à la gorge, et, malgré toutes les espérances qu'on avoit eues et tous les remèdes, il tourna à la mort sur les onze heures, et mourut une demi-heure après. Le roi, qui ne sut qu'après son souper l'extrémité du mal, descendit dans la chambre de Monseigneur, qui avoit perdu toute connivence et il fallut l'en arracher. Il monta en carrosse avec madame la Duchesse, madame la princesse de Conty et madame de Maintenon, vit madame la duchesse de Bourgogne sur son chemin entre les deux écuries de Versailles et vint à Marly, où on ne l'attendoit point. Il demeura même, après y être arrivé, jusqu'à trois heures et demie dans la chambre de madame de Maintenon, saisi de la plus violente douleur du monde. Peu de gens le purent suivre. Rien n'est égal à la désolation répandue dans Meudon, dans Versailles et dans Marly ; elle sera bientôt répandue dans Paris et dans tout le royaume, car Monseigneur est aussi généralement aimé qu'il méritoit de l'être. Pour marque de l'amitié que le peuple de Paris, et même le peuple le plus bas, avoit pour Monseigneur, les harengères avoient député deux d'entre elles, qui vinrent sur les trois heures, à Meudon, savoir de ses nouvelles, et disant qu'elles n'oseroient retourner à Paris sans l'avoir vu. Monseigneur eut la bonté de les faire entrer, et, comme on le croyait presque hors de danger, elles lui dirent qu'elles alloient faire chanter le Te Deum. *Monseigneur leur dit « il n'est pas encore temps, mes pauvres femmes ». En sortant elles jetèrent de l'argent aux soldats de la garde pour boire à la santé de Monseigneur* ».[1]

2) Les obsèques, condoléances et oraisons funèbres

Monsieur de La Vallière, seul fidèle, resta auprès du corps du Dauphin : il fit venir des capucins pour la veillée funèbre, lui-même passant la nuit à prier avec eux et avec quelques valets, sur la terrasse, à la porte de la chambre mortuaire, d'où l' *infection* avait chassé tout le monde.

Contrairement à la coutume le corps ne fut ni ouvert ni embaumé et les *apothicaires* n'assistèrent même pas à la mise en bière, ce que firent, à leur place, les sœurs de charité qui remplirent le cercueil de son, en l'absence des baumes usuels. Dans le cercueil en plomb fut insérée une plaque de cuivre mentionnant « *Icy est le corps de très haut, très puissant et excellent prince Louis dauphin, décédé en son château de Meudon le 14ème avril mil sept cent onze ».* Ce premier cercueil fut enfermé dans un second « *cercueil de bois couvert de velours noir croisé de moire d'argent avec pareille inscription* ». Le double cercueil fut porté par les valets de chambre dans la salle des gardes puis dans la chapelle

1 *JD*, XIII, mardi 14 avril 1711, pp. 380 & 391 – SS, B, XXI, pp. 20-21.

où il fut recouvert d'un poële noir.[1] Des prières furent dites par les capucins et le curé de Meudon. Le 16 avril 1711, depuis Marly, le roi écrivit à l'Empereur, selon le protocole :

> *« Monsieur mon frère et très aimé Cousin, je donne part à votre M^té^ de la grande perte que je viens de faire de mon fils le Dauphin que la mort m'a enlevé le 14^ème^ de ce mois et le 5^ème^ de sa maladie. Les liaisons du sang qui sont entre nous ne me permettent pas de douter de la part que votre Majesté prendra à mon affliction, comme je ferai toujours à tout ce qui pourra regarder, priant Dieu qu'il conserve Votre Majesté longues années et étant Monsieur mon frère et très aimé Cousin, de votre Majesté,*
> *Très affectionné frère et cousin,*
> *Louis* ».2

Les cérémonies furent réduites au minimum, *à cause du venin de la maladie,*[3] très contagieuse. Le lendemain, 16 avril, à six heures, l'évêque de Metz, premier aumônier du roi, en camail et rochet, arriva à Meudon pour la levée du corps. La glace d'avant de l'un des carrosses aux armes du Dauphin fut retirée et le cercueil y fut glissé. Un autre carrosse conduisit à Saint-Denis l'évêque de Metz, la Trémoille premier gentilhomme de la chambre, le grand maître des cérémonies, l'abbé de Brancas aumônier du roi et le curé de Meudon. Le convoi était escorté par vingt-quatre pages portant des flambeaux, et par les « *vingt gardes qui étoient de salle chez lui* [Monseigneur] *à Meudon* ».[4]

> « *Le marquis de Beringhen, premier écuyer, représenta au roi qu'il n'étoit pas à propos qu'avec un si petit cortège le corps de Monseigneur passât par Paris, et le Roi, approuvant son avis, ordonna qu'il passât par le bois de Boulogne. En effet cet avis étoit très sage, vu l'effroyable douleur où tout Paris étoit de la perte de Monseigneur, qui y étoit adoré, aussi bien que par tout le royaume* ».[5]

Les flambeaux de cire blanche étaient renouvelés à chaque relais, les carrosses avançant entre deux haies lumineuses. Louis XIV n'était pas autorisé à suivre le corps du Dauphin mais, en hommage à son fils, il signa un titre de pension de douze mille livres en

---

1 DESGRANGES, dont le récit est corroboré par l' « *Estat de la Dépense qui a été faite en l'Extraordinaire de L'argenterie de la Chambre du Roy, pour la Pompe funèbre Et service qui a Esté fait à Saint-Denis pour feu Monseigneur le Dauphin* » : AN, O[1] 3309 où sont notées les plus minimes dépenses occasionnées par le décès.

2 AN, fonds Clairambault, 490, f° 98 : la lettre était « *cachetée de cire rouge avec un cachet des armes de France et de Navarre et enveloppée ou liée sous le cachet avec de la soie* ». Une note, sur la copie, précise : « *l'Empereur mourut avant que la lettre put être envoyée* ».

3 HUXELLES, Marquise de, *lettre* du 17 avril 1711 : « *Il s'est trouvé une si grande corruption en Monseigneur qu'on n'a pu l'ouvrir ni l'embaumer* ».

4 *MS*, 16 avril 1711, p. 87.

5 *MS*, XIII, 16 avril 1711, p. 87.

faveur de Mlle Chouin,[1] et confirma à Du Mont ses gouvernements de Meudon et de Chaville, en relevant ses appointements.[2] La mort de Monseigneur donna lieu à de nouveaux règlements de préséance :

> « *Le roi envoya hier au matin M. de Bouillon, grand chambellan, au roi et à la reine d'Angleterre, pour leur donner part de la mauvaise nouvelle [...] Madame la duchesse de Bourgogne vint ici de Versailles, après y avoir entendu le salut. Elle s'appellera présentement madame la Dauphine et monseigneur le duc de Bourgogne M. le Dauphin.*[3] *On ne lui dira que Monsieur en lui parlant, mais on lui écrira : « à monseigneur le dauphin ». On a proposé même, en, parlant d'eux de ne dire que le Dauphin et la Dauphine comme on dit le roi et la reine ; on en use ainsi dans les royaumes voisins pour les fils aînés des rois : le fils de l'empereur, quand il n'est point roi des Romains, s'appelle l'archiduc ; le fils aîné du roi d'Espagne, le prince d'Espagne ou le prince des Asturies ; le fils aîné du roi d'Angleterre, le prince de Galles, sans qu'à tous ces noms on y joigne le mot de Monsieur ou d'autre mot de leur langue qui y réponde. Le roi met auprès du nouveau Dauphin les neuf courtisans qu'on appelle ordinairement les menins qui étoient auprès de Monseigneur son père, et tous les domestiques qui le servent. La reine d'Angleterre et la princesse sa fille allèrent à Versailles faire leurs compliments de condoléances ; elles y entendirent le salut avec le Dauphin et la Dauphine, on remarqua même que la reine d'Angleterre fit mettre la princesse sa fille au-dessous de la Dauphine ; je ne sais si en d'autres occasions cela sera suivi.*[4] *La reine d'Angleterre vint ensuite ici* [à Marly] *voir le roi, mais la princesse ne sortit point du carrosse, parce qu'elle craint le mauvais air. Le roi d'Angleterre ne vient ni à Versailles ni ici* [à Marly] ».[5]

> *« Les princes étrangers, les officiers de la couronne et les grands officiers de la maison draperont,*[6] *et l'on portera le deuil un an, quoiqu'ils n'eussent point drapé pour feu madame la Dauphine, et qu'on n'en eût porté le deuil que six mois »*.[7]

Les cérémonies et visites protocolaires furent conformes à l'importance du défunt, héritier de l'une des plus importantes couronnes d'Europe. Le roi y fit preuve d'une

1 AN, O^1 56, p. 103, 27 avril 1711.

2 AN, O^1 55, 12 mai 1711.

3 SS*, Add, JD*, XIII, jeudi 16 avril 1711, p. 385 : « *M. le Dauphin qui étoit instruit et qui voyoit avec peine le Monseigneur prodigué en parlant aux princes du sang, voulut être appelé Monsieur, et reprit souvent ceux qui lui disoient Monseigneur jusqu'à ce qu'on se fût défait de cette habitude* ».

4 SS*, Add, JD,* XIII, jeudi 16 avril 1711, p. 385 : « *La princesse d'Angleterre, n'étant héritière que possible et accidentellement, ne pouvoit précéder des héritiers directs, nécessaires et présomptifs ; ainsi elle céda toujours à madame la Dauphine* ».

5 *JD,* XIII, jeudi 16 avril 1711, pp. 384-385.

6 SS*, Add, JD,* XIII, samedi 18 avril 1711, pp. 387-388 : « *La règle est que les ducs, les officiers de la couronne, les princes étrangers et les grands officiers de la maison du roi ne drapent que lorsque le roi drape, qui est le modèle de la cour, et le roi ne portant pas le deuil de ses enfants, personne ne devoit draper que les princes du sang, par le respect et l'honneur de la parenté. Il en avoit été usé ainsi à la mort de madame la Dauphine, femme de Monseigneur ; le roi le voulut autrement pour Monseigneur ».*

7 *JD*, XIII, samedi 18 avril 1711, p. 387 - *MS*, 17 avril 1711, pp. 88-89.

remarquable maîtrise en recevant debout, à 73 ans, les marques de respect de la Cour :

> « *le roi à deux heures et demie entra dans son cabinet, où le Dauphin, la Dauphine, tous les princes et princesses entrèrent et se mirent autour de lui. Ils furent suivis de toutes les dames, princesses étrangères, duchesses, femmes d'officiers de la couronne, et autres dames qui étoient venues en grand nombre de Paris, toutes en mante et marchant sans aucune distinction, comme elles se trouvoient ; elles ne faisoient que passer devant le roi. Elles furent suivies d'un grand nombre d'hommes tous en grand manteau, et marchant tous sans aucun rang, les gens d'église, les gens d'épée, les gens de robe tous indistinctement ; il y en avoit même quelques-uns qui n'avoient pas l'honneur d'être connus du roi. Le roi fut toujours debout pendant que les dames et les hommes passèrent. Au sortir de chez le roi, tout ce qui avoit passé devant lui alla chez le Dauphin, chez la Dauphine, chez monseigneur le duc de Berry, madame la duchesse de Berry, chez Madame, chez madame la Duchesse, et puis les hommes allèrent chez M. du Maine, où étoit M. le comte de Toulouse* ».[1]

Ces condoléances indignèrent naturellement Saint-Simon :

> *« Rien de plus indécent que cette cérémonie, où tout fut confondu. Il y eut des gens du plus bas étage qui passèrent en revue en manteau ; on s'en moqua et ce fut tout. Le roi voulut égaler ses bâtards à ses autres enfants, en ordonnant à tout le monde sans exception d'aller chez eux en manteau et en mante, comme chez M.* [le duc] *et madame la duchesse de Berry. Cela fit du bruit, mais on obéit, et nul n'osa y manquer* ».[2]

Selon la tradition, à travers tout le royaume furent prononcées de nombreuses oraisons funèbres « *de très haut, très puissant et excellent Prince,*[3] *Monseigneur Louis, Dauphin »* dont, parmi celles qui furent imprimées, par ordre chronologique :

- « *dans la chapelle de la Congrégation, le 3ème dimanche après Pâques, 26 avril 1711, par le Père Jacques TOURNÉ, S.J.* »,4
- « *dans l' Église patriarchale de Bourges, le 1er juin 1711, par le Père Du CERCEAU, de la compagnie de Jésus* »,5 en présence de l'Archevêque.

---

1 *JD,* XIII, lundi 20 avril 1711, pp. 389-390.

2 SS, *Add, JD,* XIII, lundi 20 avril 1711, p. 390.

3 AN, (Richelieu), fonds Clairambault, 534, f° 727, f^os^ 731 et 732, 1688 : « *Ces sortes de qualités se règlent ainsi, savoir :*

- au Roi, très haut, très puissant et très excellent Prince ;
- à Monseigneur, très haut, très puissant et excellent Prince ;
- à Monsieur, très haut et puissant Prince ;
- à Monsieur le Prince et à Monsieur le Duc, très haut et puissant Prince ;
- [aux autres], haut et puissant Prince ».

4 BnF (Tolbiac), 4-LN27-12903.

5 « *Imprimé à Bourges, se vend à Paris, chez Étienne Papillon, rue St. Jacques, proche l'Église St. Benoît, à l'image St. Maur, MDCCXI, avec permission* », BnF (Tolbiac), 4-27LN-12904. Notice : FRBnF30363014.

- « *dans l'Église royale et collégiale du Château de Loches, le 2ème juin 1711, par Messire Louis BETAULD, docteur en théologie, doyen du chapitre* »,[1]
- « *à Arras le 15 juin 1711 par le R.P. Augustin de PÉCQUIGNY, gardien des Capucins* »,[2]
- « *en l' Église cathédrale de Metz, le 16 juin 1711 par M. l'abbé BRAIER* »,[3]
- « *dans l'Église de l'Abbaye Royale de St. Denys, le 18 ème juin 1711, par Messire Michel PONCET de La RIVIÈRE, évêque d'Angers* »,4
- « *dans l'Église cathédrale de Montauban, le 18 juin 1711, par le Père Jean-André SENAUD, de la compagnie de Jésus* »,5
- « *dicta IV° Nonas Junias, in regio Ludovici Magni collegio societatis Jesu, a. P. Carolo PORÉE, societatis éjusdem sacerdote* »,[6]
- « *dans la chapelle de MM les Pénitents blancs le 27 juin 1711 par le Père Guillaume BEAUFILS, de la compagnie de Jésus* »,[7]
- « *dans l'Église de Paris le 3 juillet 1711 par le Père Charles de La RÜE de la Cie de Jésus* »,[8]
- « *dans l'Église collégiale du château Royal d'Amboise, le 21 juillet 1711 par M. Martin GAUDEREAU, prêtre cy-devant Missionnaire Apostolique de l'Évêché de Babylone en Turquie et en Perse et vicaire général de feu Monseigneur Ferdinand de Palma Pignatelli, Archevêque d'Ancyre et Légat Apostolique dans les États du Nagor* »,[9]
- « *dans l'Église des Cordeliers du Grand Couvent de Paris, le 18 août 1711, par le Père POISSON, cordelier* »,[10]
- « *en l'Église cathédrale de Séez, le 19ème août 1711 par le Père CATHALAN, de la Cie de Jésus* »,11
- « *dans l'Église de ND. au service que les États de Languedoc, assemblés à Montpellier ont fait faire le 16 janvier 1712, par Messire Jacques MABOUL,*

1 « *À Loches, chez Maurice de La Jousselinière, imprimeur et marchand libraire. Avec permission ».* AN, (Richelieu), fonds Clairambault, 1178, f°s 99 à 106. Notice : FRBnF31811105.

2 « *Arras, chez P. Cornu 1711 », « Amsterdam, chez Zacharie Chatelain, MDCCXXXIX* », Notices : FRBnF36421554 & FRBnF39327651 ; Arsenal-magasin 4-BL-1212 & 4-BL-1213 ; BnF (Tolbiac), rez-de-jardin, 4-LN27-12906.

3 « *À Metz, chez Brice Antoine, MDCCXI, imprimeur du Roy et de Mondit-Seigneur, sur la place d'Armes, au signe de la Croix* », BnF (Tolbiac), rez-de-jardin, 4-LN27-12907. Notice : FRBnF30154257.

4 « *À Paris, chez Raymond Mazières, libraire, ruë St. Jacques, près le ruë de la Parcheminerie, à la Providence, MDCCXI, avec privilège du Roy* ». BnF (Tolbiac), 4-LN27-12908. Notice : FRBnF31133310.

5 « *Montauban, imprimerie de François Descaussat, 1711* ». BnF (Tolbiac), rez-de-jardin, 4-LN27-12909. Notices : FRBnF36421561 & FRBnF36421562.

6 « *Parisiis, apud Stephanum Papillon, via Jacobaea, è Regione. Fontis S. Benedicti, sub signo S. Mauri, M.DCC.XI* » BnF (Tolbiac), 4-LN27-12905.

7 « *À Avignon, chez François-Sébastien Offray, imprimeur et marchand-libraire, à la place St. Didier, avec permission* », sd., BnF (Tolbiac), rez-de-jardin, 4-LN27-12910. « *À Lyon, chez J. Lions, 1711* » BnF (Tolbiac), rez-de-jardin, LN27-12910(A), *support livre.*

8 « *À Paris, chez Etienne Papillon, ruë St. Jacques, près l'Église de St. Benoist, à l'image St. Maur, MDCCXI, avec approbation et privilège du Roy* ». BnF (Tolbiac) 4-LN27-12912. Arsenal, 4-BL-1214. Notice : FRBnF30744538.

9 « *A Amboise, chez Jean Legier, imprimeur Royal de la Ville, avec permission* », s.d., BNF (Tolbiac) 4-LN27-12914. Notice : FRBnF36421567.

10 « *À Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, ruë St. Jacques, à la Bible d'or* », slsd, BnF (Tolbiac), 4-LN27-12915. Notices : FRBnF31129216 & FRBnF32537378.

11 « *À Paris, chez Raymond Mazières, Libraire, ruë St. Jacques, près le ruë de la Parcheminerie, à la Providence, MDCCXI, avec permission* ». BnF (Tolbiac), 4-LN27-12916. Notice : FRBnF36421569.

évêque d'Alet »,[1] etc.

Le roi lui-même, avait invité le P. de La Rüe à prononcer l'oraison funèbre du prince à Notre-Dame de Paris, le 3 juillet 1711 : « *son talent y avait été pour le moins à la hauteur du héros* »[2] ; l'oraison, *fort applaudie*, développait trois idées : le Dauphin mit sa gloire à obéir non à dominer, à céder les couronnes non à les surpasser, à se montrer bienfaisant non à se faire redouter, ce qui n'empêcha toutefois pas l'orateur d'insister sur les hauts faits militaires du prince et de faire allusion à la guerre de Succession.

C'est à la Sainte-Chapelle que Massillon, oratorien, prononça, de Monseigneur, l'oraison funèbre qui fit sa réputation : il y fit l'éloge de Montausier et celui de Bossuet, considéré comme un chef-d'œuvre. Mais, de cette oraison, Hurel conclut :

> « *le seul éloge capable de déparer ce discours et qu'il en faudrait retrancher si en le supprimant on ne supprimait tout l'ouvrage, serait à coup sûr celui du Dauphin lui-même, ce triste héros dont Bossuet et Montausier n'avaient pu faire qu'un fort médiocre prince et un moindre homme encore. Mais à la vérité Massillon devait ou ne point accepter cette tâche ou ne la point marchander ; et il ne prit que trop ce dernier parti* ».[3]

Michel Poncet de La Rivière, évêque d'Angers,[4] prouva lui aussi son éloquence dans son oraison du 18 juin 1711, à l'abbaye royale de Saint-Denis ; l'exorde en était heureux qui développait le texte *Beatus homo qui invenit sapientiam* :

> « *Ce n'est pas la haute naissance qui fait la solide grandeur des princes. Ce n'est ni de leurs richesses ni du nombre de leurs sujets qu'ils tirent leur véritable force. Tous ces avantages sont autant d'instruments qui peuvent concourir à l'exécution de leurs desseins, mais qui n'agissent avec succès que lorsque la sagesse en est le guide et comme le principal ressort [...] Digne de son rang Monseigneur l'a soutenu avec grandeur et avec éclat ; fidèle à ses devoirs, il les a remplis avec douceur et persévérance* ».[5]

---

1 « *À Toulouse, de l'imprimeris Claude Gilles Lecamus, imprimeur du roi et des États de la Province de Languedoc. Avec permission ».* AN (Richelieu), fonds Clairambault, 1178, f° 129.

2 HUREL, p. 183.

3 HUREL, p. 229. Certainement bon analyste du style des orateurs sacrés, Hurel est, en revanche, un exécrable historien auquel il est impossible d'ajouter foi. Ainsi, page 181, il mentionne « *les belles-filles* » de Louis XIV qui, n'ayant eu qu'un seul fils légitime, n'a eu qu'une seule belle-fille, la dauphine de Bavière qu'il qualifie de « *seconde femme du dauphin* » ; page 247, il évoque l'oraison funèbre du duc et de la duchesse de Bourgogne *devant le jeune duc de Berry, seul et dernier espoir de la monarchie française* » niant ainsi l'existence des enfants des défunts dont celle du duc d'Anjou, futur Louis XV ; etc.

4 Il avait été promu évêque en 1706, à trente-quatre ans, du fait de ses qualités de prédicateur mais aussi parce qu'il était le neveu de l'évêque d'Uzès.

5 PONCET de La RIVIÈRE, *« oraison funèbre ...* ».

Lorsqu'il en vint à l'éducation du Dauphin, comme d'usage et comme l'attendait la Cour, il ne put que la louer dans les deux maîtres illustres qui l'avaient dirigée :

> « *Une éloquence grave et solide, un savoir profond et lumineux, un zèle ardent et infatigable, un esprit juste, poli, sublime, étaient le partage de l'un ; une grandeur d'âme éprouvée, une droiture inébranlable, un amour sincère pour la vérité, une haine implacable pour la flatterie, faisaient le caractère de l'autre [...] Le premier lui répétait sans cesse qu'il y a une autorité suprême devant laquelle tout genou doit fléchir, que présumer de son élévation c'est s'en déclarer soi-même indigne ; que les grands de la terre doivent se faire honorer par leur piété, se faire aimer par leur bonté, se faire craindre par leur justice ; qu'il vient un jour où les sceptres se brisent, où les plus brillantes couronnes s'éclipsent, où les princes, ainsi que les autres hommes, après être entrés dans le monde par un chemin de faiblesse et de larmes, en sortent par une voie de trouble et de douleur. Le second lui rappelait ce qu'il devait au roi, à son rang, à sa naissance. Il lui faisait envisager la délicatesse d'une situation que les écueils environnent ; écueils du côté de l'esprit que les flatteurs peuvent éblouir, du côté du cœur que les plaisirs peuvent amollir, du côté de la volonté que l'indépendance peut surprendre [...] Quels maîtres, Messieurs ! Mais aussi quel disciple !* ».[1]

La mort inopinée du Dauphin fut l'objet de nombreux *services funèbres*, *regrets*, *deuils* et *condoléances*[2] qui, tous, se recoupaient en insistant sur trois points :

- le profond respect de Monseigneur pour le roi ;
- son courage et sa maîtrise de l'art militaire ;
- son désintéressement lors de l'acceptation du testament de Charles II d'Espagne.

Une autre cérémonie, en rendant hommage au défunt, illustra plus particulièrement son amour pour la musique. La Sainte-Chapelle était alors un lieu mythique de forte tradition où l'office canonique (petites heures, matines, laudes, vêpres) était célébré par l'ensemble du collège ecclésiastique, avec chant grégorien et psalmodie. La musique y revêtait même, aux grandes occasions, des formes archaïques de faux-bourdons « *fort graves et fort dévots* ». C'est cet office qui fut célébré pour le repos de l'âme de Monseigneur le Dauphin en 1711, comme il le fut, quatre ans plus tard pour le roi. Outre l'organiste, les musiciens attachés à la maîtrise étaient exclusivement des joueurs de

1 PONCET de La RIVIÈRE, *« oraison funèbre ...* ».

2 Voir, entre autres, au SHD dans la série A[1] : *service funèbre à l'hôtel des Invalides à l'intention du dauphin* (2343), *les différents services funèbres pour le dauphin* (2314), *les regrets des deux* rois [de France et d'Espagne] *à propos de la mort du dauphin* (2333), *deuil public à Strasbourg pour la mort du dauphin et condoléances de M. de Deux Ponts* (2322*), deuils des armées de Flandres* (2308) et *de Hollande* (2299, pièce 392), etc.

serpents, bassons et cornets, tous instruments traditionnels à l'église.[1]

Une médaille commémorative fut éditée : « *Ludovicus Delphinus, Ludovici Magni filius, natus 1er novembris anno MDCLXI, obiit, 14 ap. Anno MDCCXI* ».[2] Une épitaphe du 14 avril 1711, résume assez tragiquement sa vie et sa mort :

« *Ci-git un prince de Bourbon.*
Il vécut sans ambition.
Il mourut sans confession.
Il fut enterré sans façon ».[3]

Plus réaliste est la froide notice nécrologique qui figure au verso de la gravure d'un buste du défunt dont elle résume la vie, sans en préciser le rôle, l'influence et les goûts :

« *Monseigneur Louis Dauphin, mourut à Meudon de la petite vérole le 14 de ce mois à 11 heures du soir, âgé de 49 ans, 5 mois et quatorze jours, étant né à Fontainebleau le 1er novembre 1661. Il avait épousé, en 1680, Marie-Anne de Bavière et il a eu de ce mariage Monseigneur le duc de Bourgogne, le roi d'Espagne et Monseigneur le duc de Berry. Il fit sa première campagne en Allemagne en 1688 où il commanda l'armée du Roi avec autant de valeur que de succès, ayant pris Philippsbourg et plusieurs autres villes et ayant donné toutes les preuves possibles de fermeté, d'intrépidité et de conduite, animant les troupes par son exemple, et gagnant le cœur des officiers et des soldats par son humanité et par sa libéralité. En 1694, il commanda en Flandres et ce fut sous ses ordres que se fit la fameuse marche vers le pont d'Espierre. Ce prince n'était pas moins recommandable par son attachement plein d'amour et de respect pour le Roi, par sa bonté et son affabilité, et par toutes sortes de grandes qualités dignes de sa haute naissance, ce qui le fait universellement regretter* ».[4]

« *Monseigneur était un prince d'une bonté infini et tout rempli d'humanité ; aussi tout le monde est-il en pleurs et en gémissements à n'en pouvoir dire davantage* ».[5]

Toute autre était, naturellement, l'opinion de Saint-Simon :

« *Jamais douleur ne fut plus courte que celle de la mort de Monseigneur. C'étoit un gros homme très-épais de corps et d'esprit, tenu bas à l'excès, et tout à fait pour s'y laisser tenir, et qui n'avoit de considération que celle que lui donnoit une succession*

1 CESSAC, *Le Prince et la Musique,* pp. 411-412.
2 DESMARESTZ, Paris, chez I.F. Cars, rue St. Jacques. AN (Richelieu), fonds Clairambault, 1178, f° 98.
3 AN (Richelieu), fonds Clairambault, 1159, f° 78, note manuscrite du 14 avril 1711, figurant au dos du dessin d'un tombeau.
4 AN (Richelieu), fonds Clairambault, 1159, f° 77.
5 lettre de la marquise d'Huxelles, du 15 avril 1711.

à la couronne, que l'âge du roi faisoit tous les ans juger plus prochaine ; sans goût, sans choix, sans discernement sans connaissance et sans curiosité sur rien. Extrêmement glorieux, entièrement entassé dans la matière, bon et familier avec les bas valets, ce qui le faisoit aimer du bas peuple. Né dur et le montrant ; ennuyé né, et très-difficile à amuser ; livré à un petit nombre de gens qui lui faisoient accroire les choses les plus abstruses et qui le gouvernoient avec mépris, mais avec un extérieur de respect qu'il lui falloit et avec un ennui de sa compagnie que l'espérance seule de l'avenir faisoit supporter. Jamais fils n'a été si constamment fils, ni tenu bas si constamment. Il n'avoit point le crédit de la moindre bagatelle, et il étoit continuellement aux expédients pour les dépenses de son plaisir, c'est-à-dire de ses bâtiments de Meudon et des tables qu'il y tenoit. Ce qui l'environnoit étoit parvenu à lui faire haïr monseigneur le duc de Bourgogne, craindre et n'aimer point madame la duchesse de Bourgogne, et détester monsieur le duc d'Orléans. Jamais, par jalousie, il n'avoit pu souffrir M. du Maine, mais il émoit assez le comte de Toulouse. Son éloignement pour madame de Maintenon étoit fort marqué, quoique fort ployant sous elle, mais il ne la voyoit guère, et le surprenant est qu'avec cette aversion il fut pour sa Chouin comme le roi pour sa Maintenon ; mais on est comme sûr qu'il ne l'avoit pas épousée.[1] *Cependant elle fut à Meudon jusqu'à son dernier moment ; elle y vit tous les jours madame de Maintenon, et le roi souvent, outre qu'elle étoit sans cesse dans la chambre de Monseigneur, même madame la princesse de Conty présente, qui en fit le sacrifice à Monseigneur de bonne grâce. Il vaqua je ne sais quoi à la convenance de Cazaux, qui étoit neveu de Dumont, qui avoit été élevé page de Monseigneur, et qui, devenu écuyer sous son oncle, couroit toujours à la chasse devant lui. Monseigneur, qui demandoit rarement, hasarda de demander pour Cazaux et fut durement refusé ; il revint outré de Versailles, et dit à Cazaux d'avoir patience, qu'il n'y perdit rien quand il seroit roi, et que de sa vie il ne s'exposeroit à aucune demande ; il fut outré de déplaisir. Il y avoit fort peu de jours qu'il s'étoit amusé avec la Chouin en grand particulier à Meudon à regarder des estampes des différentes cérémonies du sacre. On étoit bercé de tout temps sur lui de cette prédiction : « fils de roi, père de roi et jamais roi. » L'avénement de Philippe V à la couronne d'Espagne la vérifia à l'excès. Hors ses valets et sept ou huit courtisans, hommes et femmes, qui pour leurs intérêts furent très-affligés, qui que ce soit ne s'en soucia, et la plupart du monde regarda cet événement comme une délivrance. Madame de Maintenon en fut soulagée, le roi aussi dès le lendemain, et M. [le duc] et madame la duchesse de Bourgogne y gagnèrent toutes choses, mais le sentant bien se comportèrent très-dignement. M. de Berry, le fils bien aimé, fut d'autant plus touché que sa femme, pleine de projets extravagants et d'une noire ingratitude, fut outrée de voir monseigneur [le duc] et madame la duchesse de Bourgogne faire un si grand pas. Ce pauvre Dauphin de Meudon mangea en son temps bien des perdrix, des poulardes et des soles, et s'ennuya bien partout. On dit qu'il avoit le sens droit quand on parloit d'affaires ; après qu'il fut entré dans le conseil d'Ètat, il ne paroissoit pas prendre à grand-chose, mais bien en proie aux plus grossières impulsions d'autrui. Pour des lectures, il n'en avoit de sa vie fait d'autres que de l'article de Paris de la Gazette de France. Jusqu'à ses galanteries, il y a des contes à mourir de sa grossièreté et de son indifférence. Il avoit peur de tout, et n'avoit pas brillé à la guerre*

1 *JD,* XIII, mercredi 15 avril 1711, p. 383 & SS, *Add* : « *la preuve du mariage de Monseigneur avec mademoiselle Chouin se trouve dans une lettre du Dauphin, qui est reproduite par M. le duc de Noailles, tome III de son* Histoire de Madame de Maintenon ».

plus que dans le conseil. Les médecins le laissèrent mourir sans sacrements, et personne ne l'avisa d'y penser pour lui, pas même le P. le Tellier, qui étoit son confesseur, ainsi que du roi, et qui étoit dans Meudon. Le curé du lieu qui accourut lui donna l'absolution sans connaissance ; le bon P. le Tellier étoit couché. La qualité de la maladie empêcha toutes cérémonies funèbres, et rendit les premières fort indécentes ».[1]

Cette charge, admirable par son style, détestable quant au fond, serait amusante si elle ne s'était pas révélée aussi néfaste : des générations d'historiens, abusés par Saint-Simon, se crurent assez renseignés pour prendre cette description à la lettre et renchérir, souvent ironiquement, sur l'absence totale de qualités du Dauphin, sans qu'il leur eût paru utile d'entendre d'autres voix ou de consulter les archives.

Quatre-vingt deux ans après sa mort, le tombeau du Dauphin, à l'abbaye royale de Saint-Denis, fut profané et son cadavre jeté dans une fosse commune,[2] en même temps que ceux de son père et de sa mère, de ses frères et sœurs, de son oncle et de ses tantes, de deux de ses fils et de leurs épouses, de trois de ses petits-fils, de ses cousins et cousines germaines, de ses ancêtres et de ses descendants, le 16 octobre 1793, le jour où était conduite à l'échafaud Marie-Antoinette-Jeanne-Josèphe de Lorraine-Habsbourg, l'épouse de son arrière-arrière petit fils Louis XVI, dernier roi de France d'Ancien Régime.[3]

Par décret du 31 juillet 1793 la Convention avait déclaré que

« *la main puissante de la République* [devait] *effacer impitoyablement ces épitaphes superbes et démolir ces mausolées qui rappellent des rois l'effrayant souvenir* ».

Les profanateurs en profitèrent pour s'approvisionner en *reliques* : ainsi, une dent de Monseigneur figure-t-elle dans les collections du musée Tavet-Delacour, à Pontoise, à côté d'un fragment de la mâchoire du roi Dagobert, fondateur de Saint-Denis, et de deux de ses dents dans leurs alvéoles, à côté aussi de deux maxillaires de saint Louis, d'une d'Henri IV et de deux de Louis XIV.[4] Le musée Tavet possède également, dans ses réserves, des cheveux de Philippe Auguste ainsi que des cheveux et des poils de la barbe de Henri IV. Le conservateur du musée refuse de les exposer eu égard à leur fragilité

1 *JD,* XIII, mercredi 15 avril 1711, pp. 382-384 avec SS*, Add.*
2 Où il se trouve toujours dans la crypte de la basilique de Saint-Denis.
3 RASPAIL, Jean, *Sire,* édit. Bernard de Fallois, Paris 1992.
4 PORTIER-KALTENBACH, Clémentine, *Histoires d'Os et autres illustres abattis,* Lattès, Paris, 2007, p.187.

mais, sur adjuration du maire de Pontoise, elles ont été présentées au public en 2000, lors des journées du Patrimoine. La seule exception concerne la jambe de Catherine de Médicis : ses dimensions relativement importantes et à sa *solidité* lui valent le privilège d'être exposée en permanence.[1]

L'authenticité de ces restes humains n'a jamais été démontrée mais elle n'est pas invraisemblable car leur traçabilité est excellente. C'est, en effet, M. Brulay qui les a réunis lors du pillage de la basilique où, en sa qualité de receveur des domaines de Saint-Denis, il assista, le 16 octobre 1793, à l'exhumation des corps et en profita pour en substituer de nombreux fragments. Sa veuve, à sa mort, tenta d'en monnayer la restitution auprès de Louis XVIII qui désirait les récupérer : le marquis de Lauriston, pair et maréchal de France, voulut persuader Mme Brulay de les rendre gratuitement mais elle refusa. À la fin du XIX^{ème} siècle une dame Tavet entra en possession de ces reliques, sans que l'on sache comment.2 Les ossements et les dents n'étant pas spécialement fragiles, il serait possible que le conservateur du musée soit un jour contraint de soumettre ses collections au test de l'ADN et que l'on sache alors si la dent de Monseigneur est authentique.

3) La succession de Monseigneur

À la mort de Monseigneur, le roi « *remit la louveterie dans son ancien état* »[3] pour

« *ne conserver point le haras que Monseigneur avoit en Normandie ; il en venoit d'assez bons chevaux, mais cela étoit d'une grande dépense et d'un assez difficile entretien* ».[4]

« *M. le Dauphin est présentement dans l'appartement de feu Monseigneur, et du caveau où Monseigneur couchoit il en fait une bibliothèque. On a pris pour la part qui revient au roi d'Espagne des meubles de Monseigneur, plusieurs agates, cristaux et prismes d'émeraudes qui étoient dans le cabinet de Monseigneur* ».[5]

La succession du Dauphin n'est mentionnée dans aucun document officiel alors que le sort du mobilier de Meudon a obligatoirement été consigné au journal du Garde-Meuble

1 PORTIER-KALTENBACH, pp.172-173.
2 PORTIER-KALTENBACH, p.174.
3 *JD*, XIII, vendredi 24 avril 1711, p. 394.
4 *JD*, XIII, dimanche 26 avril 1711, p. 396.
5 *JD*, XIII, mercredi 30 septembre 1711, p. 489.

incomplet pour la fin de 1711 et pour l'ensemble de l'année 1712 : de nombreuses pages en ont été arrachées et nombre d'autres sont muettes. Il en est de même aux archives de Madrid et d'Alcala de sorte que seuls les mémoires et les lettres de contemporains fournissent quelques renseignements.

> « *Le dauphin a fait en mourant un testament verbal, c'est à dire qu'il a prié le roi de partager sa succession entre les trois princes ses fils, voulant que le roi d'Espagne, qui avoit toujours été son enfant chéri, ne fût pas exclu du partage. Son intention a été exécutée ; on a envoyé un million à Philippe, il y en a eu un pour le duc de Berry, et le Dauphin, qui, en faveur de son droit d'aîné, eut le choix des portions, a pris pour sa part Meudon et toutes les terres qui en dépendent. Voilà à quoi s'est monté l'inventaire du fils unique du roi et l'héritier présomptif de la couronne. Je crois que la dépouille de Bourvalais ou de quelque autre maltotier seroit plus considérable. C'étoit un prince accompli, vertueux, équitable* ».[1]

En fait, la succession du Dauphin était peu importante et le partage se fit différemment :

> « À *l'égard du bien que laisse Monseigneur, qui est Meudon et Chaville, ses pierreries qui sont fort belles, et pour plus de 200.000 écus de bijoux qui sont dans son cabinet de Versailles, on ne réglera rien qu'on n'ait eu des lettres du roi d'Espagne là-dessus. On lui en a écrit, et, dès qu'on aura sa réponse, les lois régleront la part que chacun des trois enfants de Monseigneur doit avoir. L'aîné a de grands avantages sur les terres ; Meudon et Chaville valent environ 40.000 livres de rente ; les pierreries sont fort belles, car, outre les pierreries de la reine, il en avoit encore acheté* ».[2]

La correspondance entre le nouveau dauphin et son frère Philippe V d'Espagne, donne des renseignements plus exacts sur l'état de la succession de leur père :

> « *Sur la réponse que vous aviez faite au Roy en vous remettant à lui de tout ce qui regardoit feu Monseigneur, il a pris le parti de vous donner la part qui vous appartient par les lois, et je puis dire que l'on n'en pouvoit prendre d'autre, car l'on doit toujours aller au plus avantageux pour ceux qui se remettent entièrement entre les mains des autres. C'est monsieur le Chancelier qui est chargé de toute l'affaire ; elle ne pouvoit estre mieux qu'entre ses mains. Il y a cependant des effets dont j'ai déjà disposé, tels que du tabac et des vins de liqueur, ce qui m'a paru ne devoir point entrer dans un inventaire, et je serois même fort aise de vous parler de ces bagatelles, si je ne croyois pas que vous devez être informé de tout pour faire les choses dans la dernière exactitude, car, encore un coup, mon cher frère, soyez persuadé que vos intérêts me sont aussi chers que les miens propres, et que je déciderois sans hésiter*

1 NOYER, Mme de, *Lettres*, Londres-Nourse, 1739, lettre 80.

2 *JD*, XIII, vendredi 17 avril 1711, p. 386.

pour vous contre moy en toutes choses, si j'y trouvois un petit doute ».[1]

Au Conseil d'Ėtat du 6 juillet 1711, le roi trancha le procès intenté par le duc de Berry, relatif à ses droits sur la succession de son père :

« *par ce jugement, il* [le duc de Berry] *n'a nulle part à la succession parce qu'en recevant l'apanage il a renoncé à toute la succession, et Monseigneur son père avoit signé l'acte d'apanage ; ainsi en recevant l'apanage, il a renoncé à sa succession comme à celle du roi ; mais le roi, après lui avoir fait perdre son procès, le lui a fait gagner en lui donnant comme augmentation d'apanage tout ce qui lui seroit revenu s'il n'y avoit pas eu de renonciation* ».[2]

Le 9 juillet, le roi fit vendre à Marly une partie des bijoux de Monseigneur pour éteindre ses dettes,[3] ce que confirme le nouveau dauphin à son frère :

« *je travaille au payement des dettes de feu Monseigneur, qui iront à cent mille écus ou environ avant que de faire le partage de sa succession ; il y a encore beaucoup de bagatelles, que l'on a pas fait entrer dans l'inventaire, et je crois que vous ne le trouverez pas mauvais [...] pour votre part elle sera entièrement en meubles, pierreries, etc., ce qui montera aux environs de six cent mille livres, et, pour la mienne, ayant Meudon et la moitié de la terre, et retirant le reste, il me restera encore environ deux cent mille livres de meubles, les deux cent mille étant employés à votre remplacement du quart de la terre de Meudon, Chaville, etc. Le tout sera, les dettes comprises, qui étant acquittées d'avance, il restera encore douze cent mille livres pour le moins d'effets mobiliers* ».[4]

« Le roi d'Espagne témoigna qu'il préféroit des meubles pour ce qui lui devoit revenir ; les plus beaux meubles et les cristaux furent pour le roi d'Espagne, et les diamants pour le duc de Berry avec un meuble. Tous les bijoux, et les moindres meubles, qui à cause de Meudon étoient immenses, se vendirent à l'encan pour payer les dettes. Du Mont et le bailli de Meudon furent chargés de la vente, qui se fit à Meudon de ces moindres meubles et des joyaux les plus communs. Le roi fit hâter le partage et la vente des meubles, dans la crainte que celui de ses petits-fils à qui Meudon reviendroit n'en voulût faire usage, et partageât ainsi la cour en deux ».[5]

Le tiers des gemmes de Monseigneur furent envoyées en Espagne où, au musée du Prado, elles constituent *El Tesoro del Delfin*. Celles qui sont restées en France, sont exposées dans la galerie d'Apollon, au Louvre. Quant aux tapisseries et meubles,

1 BAUDRILLARD, II, p. 16.
2 *JD,* XIII, mardi 7 juillet 1711, p. 437.
3 *JD,* XIII, jeudi 9 juillet 1711, p. 438.
4 BAUDRILLARD & LECESTRE, II, lettre du 19 juillet 1711, p. 101.
5 SS*, C,* VI, p. 141.

« *on démeubloit Meudon entièrement, et on en portoit tous les meubles au garde-meuble du Roi, M. le Dauphin ayant fait entendre au Roi les bonnes raisons qu'il avoit pour n'y pas aller* ».[1]

Des tapisseries et meubles expédiés à Philippe V, il ne subsiste rien : soit parce qu'après usure de l'étoffe, ils ont été supprimés - l'or et l'argent ayant été envoyés à la monnaie - soit parce qu'ils ont disparu dans l'incendie du palais royal de Madrid en 1734. Les inventaires du XVIII^{ème} siècle révèlent qu'en fait, peu d'objets d'art ont quitté la France, car on retrouve à Meudon, la plupart des tentures dont les *mois grotesques d'Audran*, le mobilier du *Cabinet de l'Entresol* et les lustres en cristal de roche.

Quant aux tableaux, ils appartenaient pour la plupart à la Couronne, à laquelle ils revinrent. La collection personnelle du Dauphin était essentiellement constituée de dessus de portes, peintures de trumeaux et panneaux décoratifs qui, juridiquement, faisaient partie de *l'immeuble* où ils restèrent.

Le duc de Berry « *qui, dans tout son apanage n'avoit aucune demeure, désiroit passionnément Meudon, et Mme la duchesse de Berry encore davantage* »[2] mais Meudon resta au nouveau dauphin, qui, pendant les quelques mois où il en fut propriétaire, ne fit construire qu'une loge de concierge à la porte de la Croix de Fleury,[3] et n'y vint jamais.

En 1711 et les années suivantes, Louis XIV paya toutes les dépenses de Meudon : l'entretien des châteaux et du parc lui coûtait, annuellement, dix sept mille livres, preuve qu'il ne voulut pas laisser à l'abandon ce domaine que son fils avait tant aimé. Mais le parc, immense, ne pouvant être que difficilement surveillé, le duc d'Antin ordonna :

« *Sur ce qui a été remontré que plusieurs particuliers coupoient des bois dans les hauts et bas jardins de Meudon ; Que les chevaux et bestes de sommes passoient à travers lesdits jardins ; et que les Blanchisseuses lavoient du linge dans les bassins et fontaines d'iceux jardins : À quoi, voulant remédier ; nous par ordre de Sa Majesté, avons fait expresse inhibition, et défense à toutes personnes de couper aucuns bois, de laver ni faire laver du linge dans les bassins ou fontaines des jardins du Château de Meudon, à peine de confiscation du linge et de vingt livres d'amende applicable au Dénonciateur* ».[4]

Quant au château et aux jardins inutilisés de Chaville, le roi les prêta, à titre

1 *MS*, XIII, 17 avril 1711, p. 89.
2 SS*, C,* VI, p. 12.
3 AN, O^1 1518 ^{4}.
4 AN, O^1 1514.

temporaire, à Torcy, ministre des affaires étrangères,[1] puis il les céda, sa vie durant, au prince de Talmont, qui en jouit pendant un quart de siècle.[2]

En conclusion à ce chapitre sur les résidences personnelles de Monseigneur, il est possible de constater que si Choisy eut, pour le Dauphin, l'attrait et le charme de la nouveauté - il constituait son premier refuge privé, loin des obligations de la Cour et de l'écrasante personnalité du roi - ce n'est, toutefois, qu'à Meudon qu'il put affirmer ses goûts et son sens de la nouveauté. Sans que l'on puisse prétendre qu'il aurait eu l'intuition de ce qui *se ferait* les décennies suivantes, du moins sut-il anticiper l'élégance qui présida à toutes les réalisations du XVIII^{ème} siècle.

Monseigneur ne conserva le domaine de Choisy que deux ans, pas suffisamment longtemps pour lui imprimer sa patte. De Meudon, en revanche, il disposa plus de quinze années, soit pendant une période assez longue pour y mener à bien la plupart des réalisations qu'il désirait effectuer : ni Louis XVI, ni Napoléon n'ont régné plus longtemps.

Est-ce à dire qu'à Meudon, le Dauphin a effectivement réalisé tout ce qui lui tenait à cœur ? Certainement pas car, bien qu'il en fût propriétaire en *titre*, il n'en était pas moins soumis aux volontés souvent impérieuses de Louis XIV. Ne disposant d'aucune ressource personnelle puisqu'en tant que dauphin il n'avait pas d'apanage, Monseigneur dépendait, financièrement, entièrement du roi : il lui était dès lors bien difficile, sinon totalement impossible, d'imposer son point de vue lorsqu'il était contraire à celui de son père. L'exemple du *Château Neuf* est révélateur : Monseigneur aurait aimé s'affranchir de la tutelle du vieil Hardouin-Mansart,3 mais comme le roi avait pris la construction du château à ses frais, le Dauphin n'eut pas la possibilité de choisir un architecte plus *avant-gardiste* car le roi, subjugué par les plans réalisés jadis pour le château de Clagny destiné à Mme de Montespan, conservait toute son estime au vieil architecte. En revanche, l'agencement intérieur du *Château Neuf* ne devait rien au roi qui se contenta de ne pas émettre d'objection. Or la création des trois couloirs au lieu des pièces en enfilade, constitua une remarquable innovation qui doit être portée entièrement au crédit du Dauphin.

Le château de Meudon fut longtemps admiré comme l'une des belles réalisations du XVIII^{ème} siècle. Jean Rigaud, entre autres peintres, en réalisa plusieurs gravures en noir :

1 AN, O^1 1524 : « *Estat de la Dépense des Bâtiments du Roi* ».

2 AN, O^1 1514^{12}, O^1 1515 ².

3 Mort à Marly, le 11 mai 1708.

- « *diverses veues du Château de Meudon, apartenant* [sic] *à Monseigneur le Dauphin, dessinées sur le naturel en 1733. Veue du château de Meudon, dessinée de la première grille, du côté de la grande avenue* ».
- « *Veue du château de Meudon et du village, prise de la hauteur opposée, du côté d'Issy* ».
- *« veue du château de Medon* [sic] *du côté des parterres* ».
- « *Veue du paysage de Meudon du côté de Paris, prise de l'endroit appelé le Bastillon des Capucins* ».
- « *Veue de Meudon, prises du côté du Grand vestibule du château neuf* ».1

De nombreux détails relatifs au confort et à l'esthétisme des appartements ont été soulignés : ils confirment l'esprit novateur du Dauphin en matière d'architecture et de beaux-arts ainsi que ses qualités d'esthète car, chaque fois qu'il en eut la possibilité, il fit preuve d'initiatives heureuses. Malheureusement ce ne fut que rarement car, dans la gestion de ses propriétés personnelles aussi, Monseigneur resta le parfait disciple de Bossuet, le fils respectueux et admiratif de son père et de son roi.

Cette troisième partie, **Jamais roi,** permet de constater que si les qualités de Monseigneur n'ont pu se révéler que très difficilement dans ses rôles de Fils et de Père, en revanche, la relative liberté dont il a joui comme simple particulier, lui a permis de vivre pleinement ses plaisirs et ses goûts.

1 Gravures incorporées au recueil factice de 36 gravures de J. Rigaud, n° 35 du catalogue de vente aux enchères publiques en 2002, Paris, Drouot.

L'intense pratique de la chasse à courre correspondait, pour le Dauphin, à l'exercice d'un sport favori au même titre que, de nos jours, l'exercent ceux qui quotidiennement s'efforcent de courir aussi longtemps que possible. L'enjeu semble le même : cette *saine fatigue* recherchée et alléguée, sans qu'il soit nécessaire de décider si la musique que le *coureur* entend dans ses écouteurs lui procure autant de satisfaction intellectuelle que n'en donne au *chasseur* sa connaissance du gibier pour mieux le débusquer.

Monseigneur n'était certes pas un « intellectuel », peut-être d'ailleurs, du seul fait qu'il n'avait pas conservé un souvenir trop agréable de ses longues années d'études. Mais c'était incontestablement un « artiste » et il l'a prouvé : en cela l'hérédité ne pouvait que jouer en sa faveur. Pourtant il ne s'est pas contenté d'accumuler des richesses, de collectionner des œuvres d'art, d'aller au théâtre, à l'opéra, d'écouter de la musique, bref de suivre la voie tracée par le roi, son père. Il a su mettre à profit sa longue attente du trône, pour inspirer, voire créer lui-même, bref pour réaliser du nouveau, à une époque où la Cour vivait du souvenir de sa splendeur et de ce qui, alors, constituait des innovations.

Versailles a survécu à son créateur et même si le château a évolué avec ses successeurs, Louis XIV y reste *visible*. En revanche les fameux intérieurs du Dauphin ont disparu, à commencer par ceux de Meudon, de sorte que Monseigneur ne *se devine* plus qu'à travers des documents, des témoignages et ce qui a pu être sauvé du ravage des temps, au Louvre, mieux au Prado. Pourtant l'empreinte du Dauphin se *lit* dans la musique de Marc-Antoine Charpentier, dans les tableaux de Coypel, dans les réalisations de Claude Audran, dans les féériques mises en scène d'opéras et le mobilier de Berain, bref dans tout ce qui, dans cette première décennie du XVIII^{ème} siècle, a annoncé « les aspects d'une nouvelle sensibilité ». Car qu'auraient pu réaliser tous ces artistes s'ils n'avaient eu le soutien – financier, certes, mais surtout moral – du prince ?

Conclusions

Au terme de cette étude, quelles conclusions peut-on tirer ?

Louis de France fut accueilli avec ferveur à sa naissance, par une France admirative de la gloire de son roi qui, à 23 ans, donnait déjà un héritier au trône. Mais c'est aussi de la naissance du Dauphin que date le malentendu qui sévit tout au long de sa vie et dont l'Histoire conserve surtout le souvenir. En effet, celui que l'on fêtait était moins le nouveau prince, futur monarque présomptif, que Louis XIV dont le règne personnel commençait à peine, après le rétablissement d'une paix civile que la Fronde avait trop longtemps et dangereusement compromise. C'était donc en son jeune roi que la France plaçait ses espoirs de temps meilleurs, et non dans le règne aléatoire et lointain d'un héritier dont la naissance ne faisait que renforcer l'aura du souverain.

Tout, dès lors, dans la vie du fils, fut tributaire de la gloire du père ; à commencer par le fameux Carrousel organisé pour célébrer la naissance d'un dauphin et qui, de l'aveu même du roi, fut à l'origine de l'adoption du soleil comme symbole de sa devise « *nec pluribus impar* ». Les maîtres que Louis XIV estima les plus éminents furent dévolus au jeune Dauphin car en lui donnant comme gouverneur « un Alceste érudit, protestant converti » et comme précepteur le président Périgny, le roi distinguait deux hommes « l'un d'épée, l'autre de robe, moralement sûrs, fidèles d'entre les fidèles » ; lorsque Périgny mourut, Bossuet prit brillamment le relais, faisant du Dauphin un « *gentilhomme chrétien parfaitement instruit du fort et du faible de l'État* » ainsi que « *des alliances et des intérêts des autres princes* » : le roi, de la sorte, soulignait la suprématie de l'intelligentsia catholique de son règne car « *jamais prince n'eut de pareils maîtres* » (Voltaire) ; pourtant le prince, « intelligent et paresseux, gai et indépendant, ne répondit pas exactement à l'attente de ses mentors » ce qui n'était pas dramatique car le fait d'avoir été un bon ou mauvais élève n'engage pas nécessairement tout l'avenir ; dans le cas du Dauphin « trop de cuistres bien intentionnés s'étaient empressés autour d'un aimable cancre, non dépourvu d'esprit mais réfractaire à toute scolastique ».1 Sa tante, Madame Palatine, écrivait : « *Il a beaucoup appris, mais il ne veut parler de rien, et il s'applique de toutes ses forces à oublier tout ce qu'il a appris, car tel est* son bon plaisir ». Par la suite, comme son père avant lui, le Dauphin se forma au contact d'une compagnie heureusement choisie,

1 BLUCHE, François, « Le Grand Dauphin. Il aurait été le meilleur des rois ! », *Historama, histoire-magazine,* n° 106, décembre 1992, pp. 16-22, p. 21.

qui affina son esprit et développa sa culture, grâce, en particulier, à la conversation, cet art si prisé à la Cour. La formation politique de Monseigneur fut complétée par les *Mémoires* que Louis XIV avait destinés à lui expliquer comment il avait régné depuis 1661 (année de la naissance du Dauphin) en une philosophie du pouvoir qui devait lui révéler « *les secrets de la royauté* » (Pellisson) : à partir de là le roi, comme l'avait fait Mazarin à son égard, soumit son fils à une initiation progressive de la diplomatie, de l'art militaire et de la politique, lui donnant, en juillet 1688, voix délibérative aux Conseils des finances et des dépêches et en 1691, au Conseil d'en-haut : « *c'est proprement l'associer à l'empire* » (Mme de Sévigné).

Il eut l'art de se faire apprécier de la majorité des membres de la famille royale, à l'exception du duc d'Orléans, son cousin, et du duc du Maine, son demi-frère, que lui-même n'aimait pas ; il fut adoré des Parisiens qu'il voyait régulièrement lorsqu'il allait courir les « *marchands de curiosités* » et assister aux spectacles de l'Opéra, de la Comédie ou des Italiens, tenant ainsi, à Paris, le rôle d'ambassadeur permanent du roi qui, lui, dédaignait sa capitale. Les dames de la Halle, lors de sa dernière maladie, agirent en ambassadrices officieuses du peuple de Paris pour venir le complimenter à Meudon et l'assurer qu'elles priaient pour son prompt rétablissement.

Lorsqu'il se fit accompagner par son dauphin à Strasbourg, nouvellement incorporée au royaume, ou lorsqu'il lui confia la prise de Philipsbourg, Louis XIV entendait montrer à l'Europe que sa gloire n'était pas éphémère puisqu'il avait un successeur qui, digne de lui et ayant reçu la meilleure éducation, savait vaincre et avait engendré trois héritiers présomptifs ; la démarche était identique - bien que davantage axée sur ses « peuples » - lors de l'inauguration de l'église des Invalides, ce sanctuaire qui couronnait l'œuvre pie du souverain en faveur de ses militaires ; et même si le roi parut céder aux objurgations du Dauphin en faveur de l'acceptation du testament de Charles II, il le fit essentiellement pour sa gloire que sa qualité nouvelle de grand-père du roi d'Espagne rendait plus éclatante encore ; lorsqu'au départ de Monseigneur pour l'Allemagne, Louis XIV l'encouragea à vaincre afin que « *lorsque le roi serait mort, l'Europe ne s'en rendit pas compte* », c'est toujours à lui, le roi régnant, qu'il songeait puisque l'éventuelle gloire du fils ne pouvait s'apprécier qu'à l'aulne de celle du père ; de même, lorsqu'il épongea les dettes de son fils, qu'il augmenta sa cassette, le poussa à collectionner et à construire, mit les dépenses de Meudon à la charge du Trésor, c'est toujours sa gloire personnelle que le roi mettait en jeu puisque la magnificence du Dauphin n'était tributaire que de celle de Louis XIV.

La vie de Monseigneur se déroula, ainsi, tout entière sur l'écran de la gloire du roi : il n'en était qu'un maillon, certes des plus représentatifs, mais un maillon seulement.

Ce constat fait, force est de reconnaître que le Dauphin réagit fort opportunément car, en s'inclinant toujours avec déférence et publiquement devant la volonté du roi, il proclamait que le respect dû au monarque par tous, y compris par lui, deuxième personnage du royaume, devrait lui être acquis le jour où lui-même régnerait.

En novembre 1688 Monseigneur se fit mieux connaître de la Cour et du royaume, grâce à sa campagne dans le Palatinat et à la prise de Philipsbourg : c'est là qu'il conquit l'estime et l'admiration de ses officiers et de ses soldats car il sut y prendre des risques tout en obéissant à ses mentors (Vauban et le duc de Beauvilliers), y commanda avec bonheur tout en sachant encourager et récompenser. Pendant six ans, jusqu'en 1694, le Dauphin fut présent à chaque campagne militaire, soit à la tête d'une armée, soit en secondant le roi, mais il restait toujours disponible, toujours modeste, mais efficace et courageux. Sa formation littéraire n'avait pas été vaine car Dangeau autant que Sourches soulignèrent régulièrement l'admiration que provoquait à Versailles la lecture de ses relations et de ses lettres d'un style clair et dépouillé.

Le respect qu'il manifesta au roi n'empêcha toutefois pas le Dauphin d'avoir des idées bien arrêtées qu'il sut manifester et défendre chaque fois qu'il le jugea opportun. La succession d'Espagne fut, pour Monseigneur, l'occasion la plus éclatante de manifester son opinion, voire sa volonté et, qui plus est, de paraître influencer le roi. Aussitôt que la teneur du testament de Charles II avait été connue à Versailles, le Dauphin avait été d'avis de l'accepter alors, pourtant, que ce testament contrevenait à ses droits légitimes car lui seul pouvait prétendre succéder à son oncle sur le trône d'Espagne. Mais Dieu ayant inspiré au feu roi d'Espagne de céder son royaume au duc d'Anjou, Monseigneur ne pouvait décemment envisager de contrecarrer ni la volonté divine, ni les intérêts de son fils, ni la paix qu'il croyait ainsi sauver car il savait que l'Europe n'aurait jamais accepté qu'un seul et même roi régnât sur la France et sur l'Espagne. Aussi, lorsque le roi réunit un premier Conseil pour envisager la suite à donner au testament, le prince fut l'un des seuls à se déclarer « *sans hésiter* » en faveur de l'acceptation ; il sut convaincre, puisqu'à l'issue du second Conseil, c'est à l'unanimité que ses membres optèrent pour l'acceptation.

Lorsqu'en 1709 Louis XIV, conscient des sacrifices qu'il imposait à la France au soutien de son petit-fils, envisagea de retirer ses troupes d'Espagne, c'est encore aux objurgations du Dauphin qu'il céda en y maintenant quelques troupes qui permirent

finalement à Philippe V de se maintenir sur son trône.

C'est aussi à la suite de l'intervention de Monseigneur que, cette même année, le roi retira son ministère à Chamillart, qui, bien qu'intime du souverain, fut rendu responsable des résultats catastrophiques des dernières campagnes militaires.

Ce n'est certes que timidement que le Dauphin, en 1689 avec Vauban,1 constatant les conséquences catastrophiques que la révocation de l'Édit de Nantes entraînait pour l'économie française, osa suggérer au roi de rappeler les Huguenots2 ; de même, sur le plan familial, après s'être déclaré opposé au mariage de son fils cadet, le duc de Berry, avec Mademoiselle, la fille du futur Régent, il s'inclina devant la volonté royale. Dans ces deux cas la décision de Louis XIV étant arrêtée, il parut plus opportun au Dauphin de l'accepter de bon cœur, plutôt que de s'insurger inutilement. Ainsi, en fin stratège, Monseigneur ne défendit-il énergiquement ses opinions que lorsqu'il savait qu'elles avaient quelque chance d'aboutir ; en revanche, il s'abstint de toute revendication intempestive, dès lors qu'il savait que son action ne servirait à rien.

Contrairement à ce qu'écrivit Saint-Simon, le roi ne fut jamais en opposition avec son fils auquel il témoigna toujours une grande tendresse. Car derrière son « *indifférence calculée* », à laquelle se laissa prendre Saint-Simon, le roi lui manifestait une « *vigilance inquiète* ».3 Ainsi Louis XIV, paniqué lors de la première grave maladie du Dauphin, s'empressa, dès son rétablissement, de lui témoigner son attachement en réalisant l'un de ses plus chers désirs, la construction de la chapelle du château de Meudon. Aussi est-ce du fond du cœur qu'à la mort de son fils, le roi dit « *que sa mort était le premier chagrin qu'il lui causa* ». Effectivement le Dauphin se montra toujours parfaitement digne et il n'entreprit jamais rien qui put contrarier son père, même à propos des choses les plus futiles comme son refus d'élaguer des arbres avant que le roi n'ait émis son opinion.

De son côté le prince témoigna toujours une vive admiration au roi qu'il s'ingénia à copier, sans-doute inconsciemment. Ainsi, même dans sa vie privée, le Dauphin, du vivant

1 VAUBAN, Maréchal de, *Mémoire pour le Rappel des Huguenots,* M.DC.DXXXIX, La Cause, 1998. Vauban y citait cet exemple : « *Le Grand Constantin, persuadé des vérités de la Religion chrétienne, souhaitait que tous ses sujets fussent chrétiens, mais il avouait en même temps qu'il n'était pas en son pouvoir de les contraindre et que la religion se devait persuader, et non commander* » (p. 17). Il osait ajouter : « *J'avoue bien qu'il est dur à un grand Prince de se rétracter des choses qu'il a faites, spécialement quand elles n'ont eu pour objet que la piété et le bien de l'État : mais enfin le Roi sait mieux que personne que, dans toutes les affaires de ce monde qui ont de la suite, ce qui est bon dans un temps, l'est rarement dans un autre, et qu'il est de la prudence des hommes sages de s'accommoder aux changements qui n'ont pas dépendu d'eux et d'en tirer le meilleur parti qu'ils peuvent* » (p. 22).

2 SARMANT & STOLL, p. 280.

3 VERLET, Pierre, *Le château de Versailles,* Fayard, Paris, 1985 (1961).

de son épouse, eut plusieurs maîtresses et quelques enfants naturels ; puis, veuf, il épousa « *sa Maintenon* » en l'occurrence Mlle Choin qui lui permit, comme au roi, par un mariage secret d'avoir une vie privée agréable sans tomber dans la concupiscence. Au contraire de Mme de Maintenon, « Mlle Joly de Choin était fort laide mais si aimable, si avenante, si ouverte et plaisante qu'elle conquit tous ses entours y compris la marquise sa « belle-mère ».1 Avec elle, à Meudon, le Dauphin créa son *Parvulo,* une compagnie de gens d'esprit dépourvus de pédanterie qui succédait au cercle intime jadis animé par Mme de Montespan et avant les réunions de la duchesse du Maine à Sceaux. Ainsi le *Parvulo* de Meudon constitua une étape de choix dans l'histoire de la haute sociabilité française qui avait commencé à l'hôtel de Rambouillet et qui s'épanouit au siècle suivant dans les salons de la marquise de Lambert, de Mme de Tencin et de la marquise du Deffand.

Monseigneur, certes, était physiquement moins bien proportionné que Louis XIV mais l'un et l'autre avaient une stature noble et majestueuse, étaient durs à la fatigue, résistants au froid, à la douleur, à la maladie. Ils étaient « gens de plein air », excellents cavaliers, tous deux chasseurs et grands veneurs ; ils ne redoutaient ni la guerre ni la vie des camps ; ils étaient pieux, d'une piété sans ostentation ni excès, familiers de « la voie moyenne » de Bossuet ; ils avaient un grand sens de la famille, un grand besoin d'amitié ; ils savaient concilier les nécessaires contraintes de la représentation et l'utile fréquentation des humbles ou des petits serviteurs. Ils étaient sociables et amis du divertissement, mais surtout ils étaient artistes, collectionneurs et mécènes. La « fonction » d'héritier, largement en âge de régner mais obligatoirement subordonné à la volonté du souverain, n'était pas plus satisfaisante pour le Dauphin, qu'elle ne l'est dans les monarchies contemporaines, pour un prince de Galles au Royaume-Uni, un prince des Asturies en Espagne, un prince ou une princesse héréditaire en Suède, aux Pays-Bas, au Danemark ou en Norvège. Monseigneur trouva un exutoire dans la musique et les opéras dont il fut souvent l'inspirateur, ainsi que dans ses diverses collections pour lesquelles, sous couleur de *tenir son rang*, il utilisa ses revenus, considérables, pour leur aménager de somptueux écrins.

Le drame de Monseigneur, à l'égard de la postérité, est de n'avoir pas régné et de n'avoir vécu, en qualité de dauphin, que sous la férule de son père. Il n'est donc pas possible de savoir comment il se serait comporté une fois qu'il aurait été entièrement libre de ses décisions et, par conséquent, il est impossible de juger de ses véritables capacités.

1 BLUCHE, p. 22.

C'est au crédit du roi qu'ont été portées les prestigieuses réalisations du règne car rien ne subsiste des créations du Dauphin : ses appartements de Versailles et de Meudon, qui avaient enthousiasmé ses contemporains, ont été détruits ou transformés ; ses collections dispersées, dont beaucoup rejoignirent les collections royales. Mais le Dauphin a surtout pâti d'avoir été exécré par Saint-Simon dont les écrits vengeurs se sont imposés à la postérité comme s'ils reflétaient sa personnalité véritable. Car Saint-Simon, peu sensible aux arts, n'eut conscience ni du modernisme du Dauphin ni de la modernité de ses réalisations de sorte qu'en guise d'oraison il n'envisagea que la ruine des espérances d'un règne futur sans faire la moindre allusion aux actes réalisés :

> *« Jamais changement ne fut plus grand ni plus marqué que celui que fit la mort de ce prince. Éloigné encore du trône par la ferme santé du roi, sans aucun crédit, et par soi de nulle espérance, il était devenu le centre de toutes les espérances et de la crainte de tous les personnages par le loisir qu'une formidable cabale avait eu de se former, de s'affermir, de s'emparer totalement de lui, sans que la jalousie du roi, devant qui tout tremblait, s'en mît en peine parce que son souci ne daignait pas s'étendre par delà sa vie* ».1

Est-ce à dire que Monseigneur, au contraire de Louis XIV, avait l'esprit baroque ?

Il manifesta certes, des idées plus modernes que celles de son père, mais, pour autant, était-il plus baroque que classique ? L'âge d'or du baroque remontait à Rome, à 1630, soit une trentaine d'années avant la naissance du Dauphin : *être baroque*, à la fin du XVII^{ème} siècle témoignait donc davantage d'un signe rétrograde que d'un esprit avancé. Il en est autrement de *l'esprit baroque* qui se caractérise par une « *alternance de l'illusion et de la désillusion* » avec, pour thèmes privilégiés « *l'inconstance, l'éphémère, la théâtralité, le masque* »,[2] dont Philippe V d'Espagne fut le symbole. Cette définition correspond assez aux habitudes du prince : changement de ses fréquentations (princesse de Conti / Mme la Duchesse) ; constantes transformations de ses appartements, de leur décor, des bosquets des parcs ; passion du déguisement, de l'opéra à machines, de la danse, de la musique, qui sont des modèles de l'éphémère. Le baroque, né de la prétendue « *Contreréforme* » (« *Réforme catholique* » serait plus appropriée), avait un lien évident avec l'Église :

> « Dès lors que [coïncident] l'appareil idéologique religieux et l'appareil politique d'État destiné à rassembler les individus autour du concept d'universalité, le baroque

1 SS, B, XXII, p. 261.
2 ROUSSET, J., *Figures du baroque,* Colloque de Cerisy, Paris, PUF, 1983, p. 25.

> apparaît comme l'art des monarchies centralisées telles qu'elles règnent en Espagne et en France ainsi qu'en Italie. Le baroque peut alors être considéré comme un mouvement de contrôle de l'opinion. Un esprit intelligent doit être séduit par l'emblématique émotionnelle qui réside dans les codes artistiques de l'Église catholique, il doit être réceptif à la rhétorique de la langue, ce qui le rend naturellement susceptible de se convertir. Et en cas d'échec reste l'Inquisition ».[1]

L'esprit religieux de Monseigneur était incontestablement plus développé que celui du roi. Or l'esprit baroque (qui ne se limite pas au seul art baroque) témoignait d'une vision du monde consistant à contrefaire la complexité de la nature : il était une forme de pensée qui se fondait sur la nécessité simultanée de l'un et de son double, du même et de l'autre, du symétrique et du paradoxal, de l'immobile et du mouvement, à la fois dans l'avant et dans l'après, variant dans l'instant.[2] En somme, tout ce que refusait Louis XIV qui n'acceptait ni d'être représenté dans l'instant alors qu'il se voulait monarque de tous les instants, ni en fonction des dieux et héros antiques, puisque lui-même était un héros vivant. Rares sont les tableaux qui présentent le roi au sein de sa famille, au contraire du Dauphin qui fit concrétiser sur une grande toile l'instant où étaient réunis autour de lui, sa femme, ses trois jeunes fils et leurs chiens, compagnons indispensables de toute famille *bien née*. Louis XIV se montre en costume de sacre ou en armure, à cheval, au siège d'une citadelle qu'il est sur le point d'enlever ; et lorsque la scène se veut plus intimiste, elle représente son départ pour assiéger Arras en compagnie des dames les plus représentatives de sa Cour, dont la reine, presque accessoirement. En revanche, lorsque le Dauphin se fait peindre au siège de Philipsbourg ou lors d'une partie de chasse en forêt de Fontainebleau, il s'agit de toiles réalisées longtemps après l'évènement, destinées, non pas à être diffusées mais à lui rappeler quelques beaux moments de sa vie, à l'égal de nos photographies actuelles :

> « l'esprit ou l'idéal baroque transcende la parole et le discours qui l'inscrivent dans la réalité du temps, le langage artistique qui le figure dans la réalité de l'espace. La quête du baroque devient alors une forme de poursuite, de course, une quête dont l'objet fuit sans cesse devant celui qui le désire, tel l'horizon, et dont la possible conquête serait paradoxalement une négation même de la séduction baroque ».[3]

Alors oui, dans ce sens, Monseigneur avait l'esprit baroque et il s'opposait au roi.

1 ANGOULVENT, Anne-Laure, *L'esprit baroque*, PUF, Paris, 1999 (1994), p. 6.
2 ANGOULVENT, p. 7.
3 ANGOULVENT, p. 14.

Il est souvent prétendu que Louis XIV, dans les différentes facettes de son règne, aurait symbolisé le *classicisme*, par opposition au *baroque.* Bien que cette affirmation doive être nuancée, il est exact que le roi refusa les œuvres du Bernin - typiquement baroques - alors qu'il l'avait invité à Paris pour y réaliser la façade orientale du Louvre,[1] finalement confiée à Claude Perrault. Quant à la statue équestre que Bernin lui envoya quelques années après son retour à Rome, Louis XIV la jugea décidément beaucoup trop *baroque,* car elle le représentait cheveux et vêtements au vent, alors que le roi se voulait immuable et universel ; il la fit transformer en un Marcus Curtius, ce chevalier romain qui s'était jeté dans le gouffre ouvert au Forum et que l'on ne parvenait pas à fermer : car selon l'oracle, ce gouffre ne pouvait se refermer qu'après que Rome y eut précipité ce qu'elle avait de plus précieux, sa jeunesse et son ordre équestre.[2] Une fois transformée, la statue royale fut exilée par Louis XIV au fond de la pièce d'eau des Suisses **(Doc LXXVI)**.[3]

La question essentielle reste pourtant de savoir si le Dauphin aurait été un bon roi. Sain-Simon écrivit que « *sans avoir aucune volonté de mal faire, il eût été un roi pernicieux* » ; pourtant, il y a près de vingt ans, François Bluche estimait :

> « On peut supposer que plus paisible que Henri IV, moins bigot que Louis XIII, plus humain que Louis XIV, moins compliqué et moins timide que Louis XV, moins faible que Louis XVI, il eût sans doute été, s'il eût vécu, le meilleur des rois. Mais cela ressortit à l'histoire-fiction, non à l'existence réelle d'un prince séduisant et valeureux, disparu avant d'avoir pu accéder à la grande Histoire ».[4]

En prenant le contre-pied des assertions de Saint-Simon, Bluche constatait :

> « on a rarement, et dans un style aussi percutant, enfilé comme perles une si longue suite de contre-vérités. Est accusé de poltronnerie le veneur infatigable qui n'aime que le courre du sanglier ou celui du loup ; le prince qui, au siège de Phillippsbourg, désespère son entourage tant il s'expose. Le fils du Roi-Soleil se voit reprocher sa discrétion au Conseil ; mais cette attitude, volontaire, n'était que délicatesse. Quand il fut question de la succession d'Espagne [...] Monseigneur mit fin, onze ans durant, à cette discrétion. Lorsque Saint-Simon dépeint Monseigneur comme ignorant et heureux de l'être, il oublie les années de son éducation modèle, admirée de toute l'Europe. Enfin, dire « *sans goût, sans choix, sans discernement* » un des

1 Même les esquisses n'en ont pas été conservées en France : elles se trouvent à Stockholm.
2 GRIMAL, Pierre, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine,* PUF, Paris, 1996 (1951), p. 106.
3 Une réplique y est toujours en place. Une autre réplique a été installée devant la pyramide du Louvre, à la demande de Peï, son architecte, qui a voulu ainsi rendre hommage au Bernin, étranger comme lui, mais qui avait échoué à faire admettre son art en France, alors que, finalement, Peï y réussit.
4 BLUCHE, p. 21.

collectionneurs les plus obstinés et les plus heureux du Grand Siècle - le second du royaume après le roi -, c'est décrire les ténèbres lorsque règne un soleil d'août ».[1]

Il est toujours artificiel de scinder une vie en tranches. Il est évident que la vie de Monseigneur ne peut pas se décliner en trois étapes aussi tranchées que celles qui résultent de la « prédiction » reprise par Voltaire. Il n'existe pas de cloisons étanches mais un amalgame de faits qui se recoupent. Cette confusion des genres et des actes apparaît dans les deux tableaux auxquels il vient d'être fait allusion car ils résument l'antagonisme entre vie publique et vie privée. Il s'agit, en effet, de deux portraits *privés* peints par Jean-Baptiste Martin,[2] dont l'un présente une activité publique du Dauphin, la guerre, l'autre son sport favori, la chasse.

A) Le Dauphin au siège de Philippsbourg

Le 23 mars 2000, fut mis en vente à l'hôtel Drouot le « *Portrait équestre d'un militaire devant une ville assiégée* » **(Doc LXXVII)**, attribué à Jean-Baptiste Martin (1659-1735), dit Martin des Batailles,[3] et identifié comme portrait de Monseigneur.

Dans son *Abecedario,*[4] Pierre-Jean Mariette, collectionneur et amateur d'art, rapporte que Vauban, impressionné par l'habileté à lever les plans des villes et des places fortes de JB. Martin, ancien élève de Philippe de La Hire,[5] l'avait fait entrer comme apprenti[6] chez Van der Meulen (1632-1690).[7] La Hire ayant apporté son concours scientifique aux assiégeants de Philippsbourg en 1688, il était logique que Martin se retrouvât dans son sillage et celui de Vauban.[8] À l'époque Van der Meulen, âgé de

1 BLUCHE, p. 21.

2 BROUZET, David, « Deux portraits inédits du Grand Dauphin, par Jean-Baptiste Martin », *Versalia, revue de la Société des Amis de Versailles,* n° 10, 2007, pp. 20-25.

3 BROUZET, David, « Jean-Baptiste et Pierre-Denis Martin, peintres des Maisons royales », *L'Estampille / l'Objet d'art,* 328, octobre 1998, pp. 20-25.

4 CHENNEVIERES, Ph. de, & MONTAIGLON, A. de « Abecedario de P-J. Mariette et autres notes de cet amateur sur les arts et les artistes », *Archives de l'art français*, 1853-1862, 6 vol., III, pp. 270-272.

5 LA HIRE, Philippe de, (1640-1718), fils du peintre Laurent de La Hire, l'un des premiers disciples du géomètre Desargues. Nommé en 1682 professeur au Collège royal où il enseigna les mathématiques, l'astronomie et la physique, il fut l'un des savants les plus actifs de sa génération et un auteur prolifique essentiellement dans les domaines de la géométrie projective et de la mécanique appliquée.

6 Le contrat d'apprentissage de J-B. Martin chez Van der Meulen date du 8 décembre 1674.

7 RICHEFORT, I., *Adam-François Van der Meulen peintre flamand au service de Louis XIV*, Presses Universitaires de Rennes, 2004 ; catalogue d'exposition *A la gloire du roi, Van der Meulen, peintre des conquêtes de Louis XIV*, Dijon et Luxembourg, 1998-1999.

8 Après la mort de Van der Meulen en 1690, J-B. Martin assista aux sièges de Mons (1691) et de Namur (1692). L'un des rares dessins documentés qui aient été conservés de lui concerne le siège de Mons :

cinquante-six-ans, avait déjà peint la majorité de ses œuvres dont, pour Marly, le cycle des *Conquêtes du roi* : Martin, à la demande de Louvois, ministre de la Guerre, en avait peint des répliques pour son château de Meudon où elles demeurèrent lorsque le Dauphin en devint propriétaire.

Ce portrait équestre de Monseigneur, peint vers 1689, est une adaptation du traditionnel portrait du conquérant devant la ville vaincue : les guerres de Dévolution et de Hollande en inspirèrent beaucoup à la gloire de Louis XIV. Le naturalisme de Van der Meulen s'y retrouve car J-B. Martin ne recourt à aucune allégorie de la Victoire, ni à un quelconque théâtralisme par l'ajout de colonne ou de rideau. Le cavalier est seul, à l'écart, sur une hauteur d'où il étudie le terrain. Son regard, calme et confiant, est tourné vers le spectateur qu'il prend à témoin tandis que ses troupes se lancent à l'assaut de Philippsbourg dont on reconnaît les tours, les flèches et l'enceinte fortifiée.

L'originalité du portrait résulte de précisions dignes d'un miniaturiste : le prince ne porte pas d'armure mais la tenue bleu de roi à parements rouges choisie par Louis XIV pour la vénerie royale en 1661 : la simplicité de cette tenue est flagrante par comparaison au portrait de Monseigneur, peint vers 1696 par Hyacinthe Rigaud[1] ; les vêtements et la selle sont rehaussés de riches galons d'or ; le justaucorps a de longues basques, de larges rabats pour les poches et de grands revers pour les manches ; le Dauphin arbore le cordon bleu de l'ordre du Saint-Esprit, bien que la plaque n'en soit pas visible ; il tient une simple baguette d'équitation ; sa longue perruque blonde, coiffée d'un tricorne noir, est mentionnée par ses contemporains. Martin a su représenter cette expression de bonté qui lui valait sa grande popularité mais il est aussi reconnaissable à son embonpoint, à ses yeux bleus et à la lèvre inférieure pendante des Habsbourg.

B) « *Une chasse du prince de Condé dans la forêt de Fontainebleau* »

Sous ce titre, le château d'Aulteribe (Puy de Dôme) expose une grande toile de J-B. Martin **(Doc LXXVIII)** représentant des cavaliers et cavalières courant un cerf dans un paysage escarpé[2] : le personnage principal semble en être le Dauphin.[3]

Sur un magnifique cheval blanc, Monseigneur, revêtu de la tenue de la vénerie

COURAL-STARCKY, Paris, *Mobilier national. Dessins de Van der Meulen et de son atelier,* Paris, 1988, numéro 221, p. 211 et illustration p. 210.

1 Galerie des tableaux du XVII^{ème} siècle du château de Versailles.

2 Cette toile fait partie des collections que les marquis de Pierre ont léguées en 1954, avec le château d'Auteribe, au Centre des monuments nationaux.

3 BROUZET, D., *Versalia,* p. 23.

royale se lance à la poursuite d'un jeune cerf. Il est accompagné de la Dauphine et des princesses Palatine et de Conti, elles aussi aux couleurs de la vénerie royale. Martin y restitue la beauté sauvage du site, l'endroit où la forêt de Fontainebleau rejoint le fleuve. Il est vraisemblable qu'il s'agit de portraits de chevaux et de chiens car leurs pelages sont bien différenciés : or, vers 1702, Desportes avait déjà peint les chiens de la meute de Monseigneur pour le château de Meudon.

L'un et l'autre portraits sont intéressants car ils ne correspondent pas aux normes des tableaux officiels. Bien que le Dauphin, héritier légitime du trône, soit le second du royaume, il est présenté comme un homme presque ordinaire, dépourvu de tout l'arsenal habituel à la représentation d'un personnage aussi considérable. À l'évidence ces tableaux étaient destinés à l'usage privé de Monseigneur qui avait plaisir à *se voir* à deux moments particulièrement heureux de son existence : lors de sa brillante campagne militaire de 1688 et dans l'exercice de son sport favori. Dès lors, les qualités esthétiques des tableaux, ou leur absence de qualités, était sans importance puisque leur *rôle* était l'évocation de beaux souvenirs et non pas la propagation d'une *image héroïque*.

Il est indéniable, certes, que tous ses contemporains n'ont pas eu, du Dauphin, la même opinion.1 Mais il serait souhaitable que ceux qui s'intéressent à Monseigneur, puissent étudier les archives, dépouiller les correspondances qui furent échangées à l'époque, lire les chroniques et les mémoires du temps, voir ce qu'il reste de ses collections au Louvre et au Prado, avant de se contenter de paraphraser Saint-Simon et, en omettant systématiquement tous les côtés positifs dont ils semblent ne pas même soupçonner l'existence, croient faire œuvre d'historien en résumant ainsi sa vie, son action et son caractère :

> « la compagnie de ce gros homme blondasse, aux traits mous et empâtés, n'était guère réjouissante et ne pouvait [...] être d'aucun secours. Lent comme un bœuf de labour, Monseigneur n'avait pour seul plaisir que la chasse au loup dont les parties duraient des heures. Terrorisé par son père, ce n'était pas lui qui oserait parler [...] Sachant qu'il était mal vu du roi, personne ne se risquait à rechercher sa compagnie. Éloigné des rayons du soleil, il n'était qu'un de ces astres sans vie, glacés et lointains, perdus dans le firmament ».2

1 Relire, en particulier la lettre de la marquise d'Huxelles du 15 avril 1711, *supra* p. 543 et *SS, Add., JD,* XIII, mercredi 15 avril 1711, pp. 382-384, *supra* pp. 543 & 544.
2 PETITFILS, Jean-Christian, *Lauzun,* p. 258.

Puisse cette tentative d'anthologie de lettres et d'opinions, d'archives et de mémoires, aider ceux qui, quelque jour, voudront se pencher sur la vie de Monseigneur.